Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES

DU

CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE.

RECUEILLIES

ET PUBLIÉES PAR M. A. CHÉRUEL.

TOME PREMIER.

DÉCEMBRE 1642 — JUIN 1644.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXII.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES

DU

CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PRÉFACE.

La correspondance du cardinal Mazarin pendant son ministère (1642-1661) forme le complément naturel des lettres de Henri IV et du cardinal de Richelieu, publiées dans la Collection des documents inédits. Ces trois personnages, dont le caractère est si différent, ont suivi la même politique : ils ont combattu la maison d'Autriche, qui, depuis Charles-Quint, dominait en Europe, et Mazarin a eu la gloire de consacrer et de proclamer la victoire de la France dans les traités de Westphalie et des Pyrénées.

On a édité plusieurs recueils partiels de lettres de Mazarin. Les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*[1] contiennent un grand nombre de dépêches du cardinal, adressées aux plénipotentiaires français d'Avaux et Servien. Un certain nombre de correspondances de Mazarin relatives à la paix des Pyrénées furent publiées en 1690; de nouvelles lettres furent ajoutées en 1693; et l'on fit de ces diverses publications un recueil qui parut à Amsterdam, sous le nom de *Négociations secrètes des Pyrénées*[2]. L'abbé d'Allainval a donné une nouvelle édition de cet ouvrage, avec de nombreuses additions,

[1] 4 vol. in-fol. (La Haye, 1725.) — [2] Amsterdam, 2 vol. in-12; 1693.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sous le titre de *Lettres du cardinal Mazarin, où l'on voit le secret de la paix des Pyrénées*[1]. Enfin M. Ravenel a publié, pour la Société de l'histoire de France, un volume de lettres du cardinal, adressées à la Reine, à la princesse Palatine, etc. et écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652[2]. On trouve encore beaucoup de lettres de Mazarin dispersées dans différents recueils. Je me bornerai à quelques indications : M. Pierre Clément a publié un certain nombre de lettres du cardinal dans le tome I de la *Correspondance de Colbert*[3]. M. le comte de La Ferrière, chargé d'une mission scientifique à Saint-Pétersbourg, a donné, dans le tome IV des *Archives des missions scientifiques*[4], plusieurs dépêches de Mazarin à Brasset et aux présidents de Bellièvre et de Grignon, dont les originaux se trouvent à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg[5]. M. V. Cousin a ajouté aux biographies de mesdames de Longueville, de Chevreuse et de Hautefort, des documents inédits, parmi lesquels se trouvent des lettres du cardinal.

Ces extraits de la correspondance de Mazarin sont bien peu de chose, comparés aux volumineux manuscrits qu'il a laissés. Mis en ordre par les secrétaires du ministre, que dirigeaient de Lyonne et Colbert, les papiers de Mazarin furent conservés par Baluze, bibliothécaire de Colbert. Le comte de

[1] Amsterdam (Paris), 2 vol. in-12; 1745.

[2] 1 vol. in-8°. Paris, Renouard, 1836.

[3] *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. I. (Paris, Imprimerie impériale, 1861.)

[4] 1re livraison, p. 2 et suiv.

[5] Les copies de ces dépêches avaient été envoyées depuis longtemps au ministère par M. Leouzon-Leduc, qui avait été également chargé d'une mission en Russie, et c'est d'après les copies de M. Leouzon-Leduc que j'ai reproduit dans ce volume et que je publierai dans les tomes suivants les lettres de Mazarin conservées à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Seignelay les vendit au Roi, avec les autres manuscrits de son aïeul, pour cent mille écus. Les papiers du ministère de Mazarin formaient alors quatre cent soixante-deux volumes[1]; ils furent portés au dépôt des Affaires étrangères, et ils s'y trouvent encore aujourd'hui en grande partie. Cependant, par une suite de vicissitudes qu'il me serait impossible de retracer, plusieurs volumes de la collection ont passé dans d'autres dépôts. Ainsi la bibliothèque Mazarine possède la première partie des lettres de Mazarin pendant son ministère, les lettres de 1642 à 1646[2]. C'est seulement à partir de l'année 1646 que commence, aux Archives des affaires étrangères, la série des transcriptions des dépêches du cardinal. Cette collection renferme vingt-six volumes[3]. Elle est comprise dans la section FRANCE, et porte les numéros 21 à 46[4]. Il faut ajouter à ces vingt-six volumes un

[1] Voy. *Rapport adressé à Son Exc. le Ministre d'État, concernant les Archives de l'Empire et la Bibliothèque impériale*, par M. Félix Ravaisson, p. 136. M. Ravaisson cite à l'appui de son assertion l'*Histoire de la Bibliothèque du Roi*, par Le Prince.

[2] Ms. n° 1719, 5 vol. in-fol. Les trois premiers volumes contiennent des copies de lettres françaises, et les deux derniers, des copies de lettres italiennes. Ces volumes portent sur la reliure les armes de Colbert, et l'on y trouve quelques corrections de sa main. La collection paraît avoir été plus volumineuse: on a changé la tomaison des manuscrits. Il faudrait, pour reconstituer ces collections, qui ont été si malheureusement dispersées, comparer les volumes conservés aux Archives nationales avec ceux des Affaires étrangères et de la bibliothèque Mazarine. La Bibliothèque nationale a conservé un volume qui paraît se rattacher à la même collection. Il a le même reliure et porte également les armes de Colbert. C'est un volume de tables indiquant les noms des personnes auxquelles sont adressées les lettres de Mazarin.

[3] Je ne comprends pas dans ce nombre un volume qui contient des copies de lettres italiennes de Mazarin, de 1640 à 1641. Je ne m'occupe ici que des dépêches du cardinal pendant la durée de son ministère, de 1642 à 1661.

[4] Voici la nomenclature sommaire de ces volumes : t. XXI, lettres de 1646 (italien); t. XXII, lettres de 1646-1647 (français); t. XXIII et XXIV, année 1648 (italien); t. XXV, ann. 1648-1649 (français); t. XXVI et XXVII, même époque (italien); t. XXVIII, ann. 1650-1651 (français); t. XXIX et XXX, ann. 1651-1652. — La collection

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grand nombre de lettres disséminées dans les différents fonds : ITALIE, ALLEMAGNE, HOLLANDE, ANGLETERRE, etc. Afin de se conformer à l'ordre géographique adopté pour la classification des Archives des affaires étrangères, on a été forcé de détruire l'ordre chronologique, qu'avaient suivi les secrétaires de Mazarin. C'est un inconvénient au point de vue de l'histoire.

La Bibliothèque nationale contient aussi un grand nombre de lettres de Mazarin, pour la plupart originales et signées, quelques-unes même autographes. On les trouve principalement dans les fonds Baluze et Gaignières, dans les papiers de Le Tellier et les mélanges de Clairembaut. Les Archives nationales et les bibliothèques de l'Institut, du Louvre[1] et de Sainte-Geneviève, les archives et les bibliothèques de l'Italie, la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, nous ont aussi fourni de précieux documents. MM. Canestrini et Sickel ont bien voulu se charger d'explorer les archives et les bibliothèques d'Italie. M. Leouzon-Leduc a envoyé au ministère de l'instruction publique les copies des dépêches qui ont été en-

présente pour cette époque, et surtout pour les années 1653 et 1654, des lacunes considérables. C'est au moyen des manuscrits de la Bibliothèque nationale, de la bibliothèque Mazarine et des Archives nationales que l'on parvient à combler une partie de ces lacunes. — Le tome XXXI renferme les dépêches italiennes de l'année 1654; t. XXXII et XXXIII, dépêches italiennes des années 1655, 1656, 1657; t. XXXIV, XXXV et XXXVI, dépêches françaises des années 1655, 1656, 1657, 1658; t. XXXVII, dépêches italiennes de 1658; t. XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII, dépêches françaises pour les années 1658 et 1659; t. XLIII, dépêches italiennes pour l'année 1659; t. XLIV et XLV, dépêches françaises pour les années 1659, 1660 et 1661; t. XLVI, dépêches italiennes pour les années 1660 et 1661.

[1] Les lettres du cardinal Mazarin conservées à la bibliothèque du Louvre avaient été, heureusement, copiées longtemps avant l'incendie qui a détruit cette précieuse collection.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

levées de France à l'époque de la Révolution, et transportées en Russie [1].

Plusieurs membres ou correspondants du Comité des travaux historiques, MM. Rathery, l'abbé Cochet, Combet, de Girardot, Simon, Mossmann, Rouard, Gomart, Éd. de Barthélemy, Alphonse Feillet, etc. m'ont communiqué des pièces importantes. M. de Lépinois a pris la peine de faire transcrire les lettres adressées par Mazarin au duc de Brissac en 1659. Je tiens à témoigner publiquement ma reconnaissance à tous ces membres ou correspondants du Comité historique. M. Daulne, ancien élève de l'École normale, aujourd'hui conservateur de la bibliothèque d'Alençon, a bien voulu traduire les lettres italiennes, après s'être livré à une révision patiente du texte, souvent altéré par les copistes.

Au milieu de cette abondance de documents, il fallait s'imposer un choix sévère pour ne pas dépasser les limites assignées à la collection. L'intérêt historique a dû nous guider. Comme il s'agit ici de documents historiques et non d'une biographie de Mazarin, nous n'avons dû comprendre, dans notre édition, que les lettres écrites pendant son ministère (décembre 1642-mars 1661), et encore, parmi ces lettres, nous avons dû nous borner à en analyser un grand nombre, qui ont peu d'intérêt pour l'histoire. Nous ne publions guère que les dépêches adressées aux diplomates, aux généraux, aux intendants des armées et des provinces.

Les intrigues de cour, qui tinrent tant de place dans la vie du cardinal, en occupent peu dans sa correspondance. C'est

[1] On trouvera des détails très-complets sur la provenance de ces pièces dans les rapports de M. La Ferrière-Percy (*Archives des missions scientifiques*, t. III et t. IV).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour ses carnets[1] qu'il a réservé ces détails. Quelques lettres italiennes, surtout celles qui s'adressent à son frère, Michel Mazarin, et au cardinal Bichi, ont un caractère plus intime[2]: Mazarin s'y épanche avec un abandon qu'on ne retrouve pas dans les lettres françaises.

L'introduction placée en tête de ce volume a pour but, d'abord de retracer rapidement la biographie de Mazarin jusqu'à l'époque de son ministère, et en second lieu de faire ressortir l'intérêt que présentent les lettres du cardinal au point de vue historique. Pour atteindre ce but, il a fallu parcourir rapidement les principales phases de la guerre de Trente ans et insister spécialement sur la période qui s'étend de 1643 à 1648. La correspondance de Mazarin atteste avec quelle vigilance il s'efforça de conserver les anciens alliés de la France et de lui en acquérir de nouveaux; avec quelle ardeur il prépara les plans de campagne, stimula les généraux, prit part aux succès, répara les échecs, et, au milieu d'un pays épuisé par de longues guerres, trouva des ressources pour entretenir plusieurs armées, équiper des flottes et payer des subsides à des alliés exigeants. Sans fermer les yeux sur les défauts du cardinal, sur son avidité, sa dissimulation, ses intrigues, on ne peut méconnaître son activité prodigieuse, son intelligence des affaires de l'Europe, sa passion pour la

[1] Voy. les articles que M. V. Cousin a consacrés aux *Carnets de Mazarin* dans le *Journal des Savants* (ann. 1854 et 1855). Ces carnets, dont il sera souvent question, forment quinze petits volumes, où Mazarin écrivait de sa main ses pensées les plus intimes, ordinairement en italien, quelquefois en espagnol, enfin en français, dans les dernières années (1649-1650). Ces manuscrits, où les phrases sont tracées rapidement et parfois même au crayon, sont conservés à la Bibliothèque nationale parmi les manuscrits de Baluze.

[2] Voy. particulièrement dans ce volume, p. 307 et surtout p. 311 et suiv. Voy. aussi p. 498 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grandeur de la France, qu'il ne séparait pas de la sienne. Voilà ce que j'ai cherché à exposer avec sincérité et impartialité.

Quant au commentaire des lettres, j'ai dû surtout le puiser dans les correspondances diplomatiques, dans les papiers d'État et dans les ouvrages du temps qui traitent des affaires extérieures. Ainsi les papiers de Michel Le Tellier conservés à la Bibliothèque nationale [1] complètent souvent les renseignements fournis par Mazarin. La correspondance de l'ambassadeur de Suède, Hugues de Groot ou Grotius, est fort utile pour apprécier et rectifier les assertions du cardinal. Grotius suivait, avec une attention souvent peu bienveillante, les progrès de la France. Quoique représentant d'une puissance alliée, il voyait avec inquiétude les succès de nos armes et s'empressait de signaler les fautes du ministre [2]. Les archives de la maison d'Orange-Nassau, publiées par M. Van-Prinsterer, fournissent aussi des documents importants pour juger la politique de la France [3]. L'histoire de la minorité de Louis XIV, écrite en latin par Jean de La Barde [4], renferme

[1] Bibl. nat. mss. français, n°s 4169 et 4170. Je ne cite ici que deux volumes de cette vaste collection.

[2] *H. Grotii epist. inedita*, etc. *quæ nunc prodeunt ex Museo Meermanniano*, Harlemi, 1806. Il est fâcheux, comme j'ai eu occasion de le faire remarquer plusieurs fois dans les notes, que cette édition soit remplie de fautes, qui défigurent les noms et altèrent même quelquefois le sens des phrases.

[3] *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, par M. Groen-Van-Prinsterer, 2e série, t. IV; 1859.

[4] *Joannis Labardæi de rebus gallicis historiarum libri decem*, Parisiis, 1671, in-8°. La Barde avait été secrétaire du secrétaire d'État Chavigny, son cousin. Il était neveu du surintendant Bouthillier (*Lettres du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 336, texte et note). Il se donnait, à ce qu'il paraît, des airs d'importance, qui provoquaient les railleries de Richelieu : « Il y a si longtemps, écrit-il à Chavigny, que je demande à *Monseigneur de La Barde* les copies, » etc. (*Ibid.* p. 31-32.) Chavigny répond sur le même ton : « *Son Altesse de La Barde* fait travailler incessamment aux dépesches que demande Son Éminence. » Malgré ce ridicule, La Barde

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

beaucoup de détails curieux, que cet auteur contemporain avait recueillis dans ses diverses ambassades. Sans négliger les Mémoires, qui font une partie importante de la littérature française, j'ai préféré ces documents moins connus et plus propres à éclairer des correspondances diplomatiques.

J'ai conservé autant que possible, en italien comme en français, l'orthographe de l'époque. Enfin j'ai cru devoir placer à la fin de chaque volume une table alphabétique. C'est, à mon avis, le seul moyen de rendre réellement utiles les recueils de cette nature, en donnant au lecteur le moyen de trouver promptement les indications historiques ou géographiques qui lui sont nécessaires. Les grandes collections de documents historiques ont adopté cet usage, et j'espère qu'on ne me blâmera pas d'avoir suivi une méthode qui, en augmentant le travail de l'éditeur, rend plus rapide et plus facile celui du lecteur.

était un homme instruit et qui a rendu des services à l'histoire. Après avoir été principal commis du ministère des affaires étrangères, il fut employé dans plusieurs ambassades, et spécialement à Osnabrück et en Suisse. Né en 1599, il mourut en 1691.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

INTRODUCTION.

Je me propose de présenter, dans cette introduction, un résumé rapide de la biographie de Mazarin jusqu'à son ministère (1602-1642), et ensuite un tableau général des affaires de l'Europe, et surtout de la dernière partie de la guerre de Trente ans, tableau nécessaire pour bien comprendre les lettres de Mazarin et se rendre compte des renseignements nouveaux qu'elles fournissent.

I.

Biographie du cardinal Mazarin jusqu'à son avénement au ministère (14 juillet 1602 — 5 décembre 1642).

La vie du cardinal Mazarin a été souvent retracée. Dès l'année 1650, le conseiller d'État Jean de Silhon, qui fut un des premiers membres de l'Académie française, publiait une apologie de ce ministre, sous le titre d'*Éclaircissements sur quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*[1]. Peu de temps après la mort du cardinal, le comte Galeazzo Gualdo Priorato écrivit, en italien, une histoire de ce ministre, qui fut traduite en français[2]. Des Italiens, qui avaient vécu dans l'intimité de Mazarin, recueillirent les traits essentiels de sa biographie et ont pris soin

[1] *Paris*, 1650, in-fol.
Cet ouvrage fut traduit en latin, et publié avec l'histoire du cardinal de Richelieu par le même auteur. (Würtzbourg, 1662, in-8°.)

[2] Amsterdam, 1671, 3 vol. in-12.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de nous les transmettre. L'un est l'abbé Elpidio Benedetti[1], qui était à Rome l'homme d'affaires de Mazarin; il avait vécu dans l'intimité du cardinal, et les renseignements qu'il fournit pour sa biographie ont une grande autorité[2]. Un autre mémoire anonyme, qui paraît avoir été rédigé par un des camarades d'enfance de Mazarin, a été publié récemment[3]. Un écrivain du XVIIe siècle, qui avait raconté la vie de Richelieu, Aubery, a aussi retracé celle du successeur de ce ministre, dans son *Histoire du cardinal Mazarin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort*[4]. Sans insister sur beaucoup d'ouvrages, où la vie de Mazarin est exposée en même temps que les événements contemporains, nous nous hâtons d'arriver aux travaux de notre temps, qui ont eu pour résultat de faire ressortir le génie politique de ce ministre. M. V. Cousin s'est occupé pendant plusieurs années des *carnets* de Mazarin[5], et, remontant aux époques antérieures de la vie du cardinal, il a été conduit à retracer sa jeunesse et ses premières relations avec Richelieu, dans une série de mémoires[6] qui ont jeté une vive lumière sur cette partie de l'histoire de Mazarin. Les détails donnés par M. Cousin sont tellement

[1] J'ai suivi la forme ordinaire du nom (*Elpidio*), celle qu'emploie Colbert dans ses lettres. Je ne sais pourquoi M. Cousin appelle Benedetti *Elfridio*. (*Jeunesse de Mazarin*, avant-propos, p. XVIII.)

[2] *Raccolta di diverse memorie per servire la vita del cardinale Giulio Mazarini*, etc. in-4°, Lyon, sans date.

[3] Ce mémoire, qui est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Turin, a été publié dans la *Rivista contemporanea* (novembre 1855). L'éditeur, M. Chiala, a trouvé postérieurement une meilleure copie dans la bibliothèque de Gênes et en a donné communication à M. Cousin. Il faut ajouter aux ouvrages cités : la *Vita del cardinale Giulio Mazzarini* del dottore Alfonso Paioli (Venise et Bologne, 1675, in-12); le *Supplemento all' Istoria d' Italia di Girolamo Brusoni* (Francfort, 1664); et enfin les *Memorie recondite* et le *Mercurio* de Vittorio Siri.

[4] Paris, 1688, 2 vol. in-12; réimprimé en 1751, 4 vol. in-12.

[5] Voy. *Journal des Savants*, ann. 1854 et 1855.

[6] *Ibid.* ann. 1864-1865. M. V. Cousin a réuni ces derniers articles en un volume, qui porte pour titre : *La jeunesse de Mazarin*. (Paris, Didier, 1865.) M. Cousin y a embrassé la partie de la vie de Mazarin qui s'étend de 1602 à 1630. Voy. aussi *Le palais Mazarin*, par M. le comte de La Borde, et *Les nièces de Mazarin*, par M. Am. Renée. (Paris, Didot; 1856.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

abondants et appuyés sur des textes si authentiques, qu'il suffira de les résumer.

Jules Mazarin naquit le 14 juillet 1602, à Pescina ou Piscina[1], petite ville des Abruzzes, non loin du lac Fucino. Son père se nommait Pierre Mazarini et était originaire de Sicile; il tirait son nom, si l'on en croit quelques écrivains, de la petite ville de Mazzara ou Mazare[2]. Il s'attacha à la puissante et illustre maison Co-

[1] Benedetti le dit formellement; on a allégué une preuve encore plus décisive pour réfuter l'opinion de ceux qui font naître Mazarin à Rome : c'est l'acte de baptême publié dans l'*Album de Rome* (9 août 1856). Mais je dois ajouter que cet acte n'a pas paru authentique à des juges compétents. Je le donne tel quel, comme preuve surabondante d'un fait qui semble bien constaté :

«Testor et fidem facio ego infra scriptus canonicus et curatus ecclesiæ cathedralis Marsorum Sanctæ Mariæ Gratiarum civitatis Pescinæ Marsianæ diœcesis, qualiter, perquisito libro baptizatorum penes me existente et per me conservato in dicta ecclesia cathedrali, inveni inter alios baptizatos et in dicto libro descriptos notulam infra scriptam, f° 13 a tergo, videlicet : — *Die 14 Julii 1602*, JULIUS RAYMUNDUS, *filius* PETRI MAZZARINI, *Panormitani, et dominæ* HORTENSIÆ *ejus uxoris, baptizatus est a me domino Paschale Pippi, eumque de sacro fonte baptismatis recepit Christina obstetrix civitatis Pescinæ;* — et in fidem et perinde ego Lauretus de Blasis Marinis, canonicus et curatus ecclesiæ cathedralis prædictæ, præsentem notulam extraxi.

«Pescinæ, die 19 Augusti 1568.

«EGO LAURETUS DE BLASIS MARINIS CANONICUS ET CURATUS HANC PROPRIA.

«Supra scriptum dominum Lauretum de Blaso Marino canonicum ecclesiæ cathedralis Marsorum esse talem qualem se facit in fide supra scripta, testor ego notarius Lucas Pierchertus civitatis Pescinæ, et rogatus signavi requisitus. Laus Deo.

«Adest signum notariatus.»

Mazarin signait dans l'origine MAZZARINI par deux z, comme le nom est écrit dans l'acte de baptême. Plus tard, il supprima un z et signa MAZARINI.

[2] Les *mazarinades* insistent sur l'origine obscure de la famille Mazarin. Scarron dit dans une mazarinade de 1649 :

Elle fit du val de Mazare
Sortir ce ministre si rare;
De Mazare vient Mazarin...
Comme on dit de Mazeau du Maine,
Le Tourangeau de la Touraine,
Basque, Champagne ou le Picard;
Comme en usent en notre France
Les fagots de basse naissance.

Saint-Simon, qui ne manque aucune occasion de décrier Mazarin, répète les bruits des mazarinades. «Jamais, dit-il, on n'a pu remonter plus haut que le père de la trop fameuse Éminence, ni savoir où elle est née, ni quoi que ce soit de sa première jeunesse. On sait seulement qu'ils étoient de Sicile; ou les uns des manants de la vallée de Mazare qui avoient pris le nom de Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lonna, qu'il servit en qualité d'homme d'affaires. Le chef de cette famille, don Philippe Colonna, lui fit épouser Hortense Buffalini, sa filleule, personne distinguée par son mérite et sa beauté. Pierre Mazarin en eut deux fils, Jules et Michel. Le second, qui se fit dominicain, aspira un instant à la dignité de général de cet ordre, fut nommé archevêque d'Aix, cardinal du titre de Sainte-Cécile et vice-roi de Catalogne. Son ambition fut souvent une cause de soucis pour son frère Jules. Pierre Mazarin eut en outre quatre filles, dont l'une embrassa la vie religieuse, et les trois autres épousèrent : l'aînée, Girolamo Martinozzi; la cadette, Lorenzo Mancini, et la troisième, Francisco Muti. Les filles de Mmes Martinozzi et Mancini ont joué un rôle important[1].

Jules Mazarin fut élevé avec soin par sa mère, Hortense Buffalini. Il étudia au collége Romain, dirigé par les Jésuites, et s'y distingua. Mais l'amour du jeu, qui était la passion dominante de cette époque, l'entraîna à de folles dépenses; il passa plusieurs fois de la fortune à la misère. Enfin, pour échapper à cette vie de désordre, il résolut de quitter Rome. Il suivit en Espagne, comme camérier, Jérôme Colonna, fils du connétable de Naples, et y resta trois années. Il étudia, avec Jérôme Colonna, à l'université d'Alcala; il séjourna aussi à Madrid, et acquit dans ces villes une connaissance parfaite du caractère espagnol, des mœurs et de la langue de ce pays. Mais, à Madrid, il se laissa de nouveau entraîner par la passion du jeu, et fut sur le point d'épouser la fille d'un notaire qui lui avait avancé de l'argent pour payer ses dettes. Les Colonna, qui prévoyaient la brillante fortune et les hautes

comme on voit à Paris des gens qui se font appeler Champagne et Bourguignon.» Je ne cite ce passage que pour montrer combien on doit se défier de Saint-Simon, lorsqu'il parle de Mazarin. J'en ai donné d'autres preuves dans l'ouvrage intitulé : *Saint-Simon historien de Louis XIV* (voy. p. 189-217), et j'y ai indiqué en même temps les causes de la haine de Saint-Simon contre le cardinal.

[1] Voy. *Les nièces de Mazarin*, par Am. Renée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

destinées de Jules Mazarin, rompirent ses projets de mariage et le rappelèrent à Rome. Les auteurs de mazarinades n'ont eu garde d'oublier cette aventure [1].

De retour à Rome, vers 1622, Jules Mazarin s'attacha à compléter les études de droit canon et de droit civil qu'il avait commencées à l'université d'Alcala. Il suivit, au collége de la Sapience, les leçons d'un maître alors célèbre, Cosimo Fideli, et devint en peu de temps docteur en l'un et l'autre droit (*doctor in utroque jure*). Mais la vie d'études ne suffisait pas à son ambition; il saisit la première occasion d'entrer dans une carrière plus active. La guerre de la Valteline venait d'éclater. Les deux branches de la maison d'Autriche (allemande et espagnole) voulaient s'emparer de cette longue et fertile vallée, qui aurait établi une communication prompte et facile entre leurs possessions d'Allemagne et d'Italie. Les Grisons, maîtres de la Valteline, appelèrent à leur secours la France. Après une campagne sans résultat décisif, il fut convenu que la Valteline, province catholique, qui supportait avec peine le joug des Grisons protestants, serait remise entre les mains du pape Grégoire XV. Le souverain pontife y envoya une armée, dans laquelle le prince de Palestrine, de la maison Colonna, commandait un régiment levé à ses frais. Jules Mazarin obtint une compagnie de ce régiment, et se trouva transformé en capitaine d'infanterie.

Dans cette campagne, il fit preuve de beaucoup d'intelligence. Souvent employé par les généraux dans les négociations avec les Espagnols et les Français, il se signala par son habileté diploma-

[1] L'aventure est travestie dans les *mazarinades*, et la fille du notaire est changée en fruitière :

> Te souvient-il bien d'Alcala ?
> .....
> L'amour de certaine fruitière
> T'attira maint coup d'étrivière,
> Quand le cardinal Colonna
> De paroles te malmena.

Jérôme Colonna devint dans la suite cardinal; il n'était alors qu'étudiant, comme Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tique et fut apprécié par les frères Sachetti, dont l'un était commissaire général de l'armée, et l'autre devint bientôt cardinal-légat à Ferrare[1].

Lorsque la guerre de la Valteline fut terminée, Mazarin séjourna quelque temps auprès du cardinal-légat de Ferrare. Puis il revint à Rome, s'insinua auprès des neveux du nouveau pape, Urbain VIII (Maffeo Barberini). L'aîné, François Barberini, était secrétaire d'État; le second, Antoine, devint le principal protecteur de Jules Mazarin, et fut dans la suite cardinal, archevêque de Reims et grand aumônier de France; le troisième, Taddée, épousa plus tard Anna Colonna, fille du connétable de Naples, et devint préfet de Rome. Ce fut par la protection d'Antoine Barberini que, à l'époque où éclata la guerre de Mantoue, Jules Mazarin fut attaché à l'ambassade que le pape Urbain VIII envoya pour mettre un terme aux hostilités.

Le duché de Mantoue était revenu légitimement, en 1627, à la maison de Gonzague-Nevers. Il comprenait, avec le Mantouan proprement dit, le Montferrat, qui avait pour capitale la ville de Casal. La France soutenait le nouveau duc de Mantoue, menacé par les souverains d'Autriche, d'Espagne et de Savoie. L'empereur Ferdinand II, le roi d'Espagne Philippe IV et le duc de Savoie Charles-Emmanuel convoitaient la succession des Gonzague, et ces ambitions rivales faisaient prévoir une guerre sanglante, que le pape Urbain VIII s'efforçait de prévenir. Il envoya à cet effet une ambassade à laquelle Mazarin fut attaché. Le jeune diplomate déploya dans cette occasion un talent et une activité remarquables.

Pendant une année entière (1629-1630), on le voit parcourant Mantoue, Milan, Turin, négociant avec Charles de Nevers, le général Spinola, le duc de Savoie, le maréchal de Créqui, et avec les Impériaux, enfin obtenant une suspension d'armes et la réunion

[1] Voy. pour les détails *La jeunesse de Mazarin*, par M. V. Cousin, chap. I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un congrès[1]. La duplicité du duc de Savoie fit échouer ces négociations. Richelieu, irrité de la conduite de Charles-Emmanuel, se dirigea, à la tête d'une armée, vers l'Italie et s'empara de Pignerol (30 mars 1630). De leur côté, les Impériaux assiégèrent Mantoue, pendant que les Espagnols pressaient Casal. Ces hostilités n'avaient pas suspendu les négociations, et Mazarin ne cessait de courir d'un camp à l'autre avec des propositions de paix toujours éludées[2]. Cependant les succès et les revers se balançaient : les Français avaient conquis le marquisat de Saluces (20 juillet 1630), et les Impériaux, pris et saccagé Mantoue le 18 juillet. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, dont les intrigues avaient contribué à allumer et à entretenir cette guerre, était mort le 26 du même mois. Son fils, Victor-Amédée, paraissait mieux disposé pour la paix; mais il fallait vaincre les défiances que la politique tortueuse de la Savoie avait inspirées à la France et aux deux branches de la maison d'Autriche. Mazarin ne se laissa pas abattre par des difficultés sans cesse renaissantes; il parvint à faire signer un compromis qui satisfaisait l'honneur des deux partis, et, au moment où les troupes françaises et espagnoles étaient déjà en présence devant Casal, le 26 octobre 1630, et allaient en venir aux mains, il se jeta entre les deux armées en criant : *la paix! la paix!* Il réussit, non sans peine et sans danger, à suspendre le combat. La ville et la citadelle de Casal furent remises aux troupes du duc de Mantoue, et les armées françaises et espagnoles évacuèrent le Montferrat.

Cet événement fit le plus grand honneur à Mazarin. Il devint, à partir de cette époque, un personnage considérable, figura comme représentant du Saint-Siége au traité de Cherasco, qui termina définitivement et heureusement la guerre de la succession de Man-

[1] Voy. pour les détails *La jeunesse de Mazarin*, par M. V. Cousin, chap. IV et V.

[2] *La jeunesse de Mazarin*, par M. V. Cousin, chap. VI, VII, VIII, IX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toue. Envoyé deux fois à Paris, il gagna de plus en plus les bonnes grâces de Louis XIII et de Richelieu. Il négocia entre le Piémont et la France le traité de Turin, qui fut signé le 5 juillet 1632 : Pignerol resta définitivement à la France comme une des clefs de l'Italie[1]. Ces succès diplomatiques avaient clairement indiqué à quelle carrière Mazarin devait se consacrer. Il quitta l'habit militaire pour le costume ecclésiastique, et fut pourvu de deux canonicats, l'un à Saint-Jean-de-Latran, l'autre à Sainte-Marie-Majeure[2]. Les charges de la prélature s'ouvraient devant lui : il fut

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 40, note. — Voy. aussi Aubery, *Histoire du cardinal Mazarin*, t. I, p. 46-47 (édit. de 1688, 2 vol. in-12).

[2] Ici se présente une question souvent controversée : Mazarin était-il prêtre? Les contemporains ne le croyaient pas engagé dans les ordres. La lettre en vers adressée au cardinal Mazarin par l'abbé de Laffemas (Paris, 4 mars 1649) en est une preuve :

> Vous êtes un grand cardinal,
> Un homme de haute entreprise,
> Vingt fois abbé, homme d'Église,
> Quoique ne soyez in sacris,
> N'ayant ordres donnés ni pris,
> Et n'ayant point le caractère
> Non plus que l'art du ministère.

Ce ne sont pas seulement les mazarinades qui affirment que Mazarin n'était pas prêtre. Son biographe, Aubery (t. I, p. 88 de l'édition de 1688) dit formellement : « Il est indubitable que le cardinal Mazarin, le cardinal de Savoie, le cardinal-infant et quantité d'autres n'ont jamais été ordonnés diacres. Et cependant on ne sçauroit sans extravagance douter que les uns et les autres n'ayent été de vrais cardinaux. » M. Cousin se prononce également pour la négative (*Jeunesse de Mazarin*, p. 604) : « Mazarin, dit-il, est entré dans l'Église sans avoir jamais été prêtre. » D'autres écrivains ont soutenu le contraire. (Voy. entre autres les *Problèmes historiques*, par M. Jules Loiseleur, p. 149 et suiv., et *Les nièces de Mazarin*, par Am. Renée, 2e édit.)

Les lettres contenues dans notre premier volume ne fournissent aucun éclaircissement pour la solution de ce problème. Mais on trouve dans la suite de la correspondance de Mazarin des textes qui prouvent qu'il n'était pas engagé dans les ordres. Je n'en citerai qu'un exemple, qui me paraît décisif. En 1651, Mazarin, retiré à Brühl près de Cologne, songeait à se rendre à Rome. Mais il était arrêté par cette considération, qu'il n'avait pas reçu les ordres sacrés. Il écrivait à un de ses confidents, qui était son homme d'affaires à Rome, Elpidio Benedetti : « Quant à la peine portée par la bulle pour défaut des ordres, on doit considérer surtout la privation du droit de voter dans le conclave, et pour cela je désirerais savoir si, *dans le cas où je prendrais les ordres sacrés*, j'aurais le droit de vote sans qu'aucune autre dispense fût nécessaire. » — « Quanto alla pena della « bolla per difetto degli ordini, non è di poca « consideratione quella della privatione della « voce attiva nel conclave, e perciò desiderarei

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nommé vice-légat d'Avignon (1634), puis nonce en France (1634-1636). Les Espagnols l'accusèrent de partialité, et obtinrent du pape Urbain VIII qu'il renvoyât son légat à Avignon (1636). Mazarin y resta peu de temps; il espérait atteindre enfin cette dignité de cardinal, but de toutes les ambitions de la prélature romaine. Mais le parti espagnol lui était hostile et lui suscita des obstacles qu'il ne put franchir, malgré la protection déclarée de la France, attestée par les lettres du cardinal de Richelieu. Ce ministre écrivait à Mazarin le 24 août 1638[1] : «J'ai su tout ce qui se passe à Rome sur votre sujet... Si vos ennemis sont puissants, votre protection n'est pas foible. Le Roi vous aime, et je serai toujours très-aise de vous témoigner que je suis véritablement votre très-affectionné à vous rendre service.» Un second billet de Richelieu, en date du 17 décembre 1638[2], n'est pas moins explicite : «Monsignore Colmardo[3] connoîtra, par la dépêche qu'on fait présentement à Rome, combien il fait bon s'attacher au service des grands princes et bons maîtres, comme est celui que nous servons. Il connoîtra ensuite qu'il fait bon avoir de bons amis, et que je ne suis pas des moindres qu'il ait au monde.»

La puissante recommandation de Louis XIII et de son ministre ne suffit pas pour triompher de l'opposition espagnole. Mazarin, reconnaissant enfin que c'était en France qu'il devait aller conquérir son chapeau de cardinal, s'y rendit au commencement de l'année 1640.

Louis XIII et Richelieu l'accueillirent avec empressement et ne

«sapere se, *quando prenderò gl' ordini sacri*, «resterò habilitato alla detta voce senza do-«vere ottenere altra dispensa.» (Lettre du 10 juin 1651, mscr. bibl. Mazarine, n° 1719. D, fol. 184-187.)

[1] *Lettres du cardinal de Richelieu*, publiées par M. Avenel (Collect. des documents inédits relatifs à l'histoire de France), t. VI, p. 109-110.

[2] *Ibid.* p. 255-256.

[3] Nom de convention sous lequel Mazarin est souvent désigné dans la correspondance de Richelieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tardèrent pas à lui donner de nouvelles marques de leur confiance. L'année même de son arrivée à Paris, Mazarin fut envoyé en Savoie avec une mission importante. Victor-Amédée I, fils et successeur de Charles-Emmanuel, n'avait survécu que peu de temps à son père. Après un règne de quelques années, il mourut en 1636, laissant la régence à sa veuve, Christine de France, pendant la minorité de son fils, Charles-Emmanuel II. Fille de Henri IV et sœur de Louis XIII, la nouvelle régente avait toutes les sympathies de la France. Mais le parti espagnol lui suscita de dangereux adversaires dans la personne de ses beaux-frères, le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas. Le but de la mission de Mazarin était de ménager une réconciliation entre ces princes et la régente de Savoie. Il y travailla avec autant d'habileté que de succès, et, le 2 décembre 1640, il leur fit signer un traité qui mettait un terme à tous les différends et rattachait à la France les princes Maurice et Thomas[1]. Plusieurs obstacles s'opposèrent à ce que le traité reçût une exécution immédiate; mais on parvint à les lever, et la réconciliation de la maison de Savoie s'accomplit définitivement sous la médiation de la France[2].

Louis XIII s'empressa de reconnaître l'important service que venait de lui rendre Jules Mazarin, et obtint enfin pour lui la dignité de cardinal, à laquelle il fut nommé le 16 décembre 1641[3]. Aussitôt après cette promotion, Tomaso Vallemani, un des gentilshommes du cardinal Antoine Barberini, fut nommé camérier d'honneur du pape Urbain VIII, pour aller porter à Mazarin les insignes de sa nouvelle dignité. Louis XIII était alors à Valence, en Dauphiné. Ce fut là que, le 25 février 1642, il remit à Mazarin la barrette, dans la principale église de Valence.

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 195-196.

[2] *Ibid.* p. 253-260.

[3] Aubery, *Histoire de Mazarin*, t. I, p. 87 de l'édition citée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pendant le voyage de Languedoc, où Richelieu eut à lutter contre la maladie, contre de puissants adversaires (Cinq-Mars, le duc d'Orléans, le duc de Bouillon) et contre l'indifférence et presque la haine de Louis XIII, Mazarin ne cessa de montrer au cardinal-duc un dévouement à toute épreuve. Ce fut lui qui signa le traité par lequel le duc de Bouillon livra Sedan à la France[1], et il alla en prendre possession au nom du Roi. Ce fut encore lui qui empêcha la colère de Louis XIII d'éclater contre Chavigny, le confident et l'ami de Richelieu[2]. Souple et insinuant, Mazarin s'interposait entre ces deux hommes, aigris par la maladie et par les intrigues de leur entourage. Et ce qui atteste sa merveilleuse habileté, c'est qu'il échappa aux soupçons de ces esprits défiants et conserva jusqu'à la fin toute leur confiance. Richelieu, mourant, le désigna à Louis XIII comme l'homme le plus capable de lui succéder[3], et, dès le lendemain de la mort de Richelieu, le 5 décembre 1642, le Roi adressait aux parlements, aux gouver-

[1] Aubery, *Histoire de Mazarin*, t. I, p. 93-94.

[2] *Ibid.* p. 95.

[3] Les lettres de Mazarin ne laissent aucun doute à cet égard. (Voy. t. I, p. 2, 4, 18, 29, 43.) «Même en mourant, écrit Mazarin, il (Richelieu) a voulu me donner de nouvelles marques de son affection (*ancor morendo ha voluto darmi nuove marche*).» J'ai trouvé à la Bibliothèque nationale, dans la boîte du Saint-Esprit, n° 117, qui contient les titres de Mazarin comme chevalier du Saint-Esprit, une copie d'une lettre de Richelieu à Mazarin, où le cardinal-duc le désigne formellement pour son successeur. J'ai communiqué cette lettre au savant éditeur de la correspondance de Richelieu. M. Avenel en a contesté l'authenticité, en se fondant sur ce que, depuis un certain temps, Richelieu ne pouvait plus signer, et sur la formule même de la signature : ARMAND, CARDINAL-DUC DE RICHELIEU. Quoi qu'il en soit, je donne ici en note le texte de cette lettre, conservée dans les papiers de la famille Mazarin :

«Monsieur.

«La providence de Dieu, qui prescrit des limites à la vie de tous les hommes, m'ayant fait sentir en cette dernière maladie que mes jours estoient comptés; qu'il a tiré de moy tous les services que je pouvois rendre au monde, je ne le quitte qu'avec regret de n'avoir pas achevé les grandes choses que j'avois entreprises pour la gloire de mon roy et de ma patrie; mais, parce qu'il nous faut soumettre aux lois qu'il nous impose, je benis cette sagesse infinie et reçois l'ar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

neurs de province et aux ambassadeurs des lettres patentes pour leur annoncer qu'il avait appelé le cardinal Mazarin dans ses conseils :

Nos amez et feaux, Dieu ayant voulu retirer à lui nostre tres-cher et tres-amé cousin le cardinal-duc de Richelieu, lorsqu'après une longue maladie nous avions plustost lieu d'esperer sa guerison, cette lettre est pour vous en donner avis avec un tres-sensible regret d'une perte si considerable, et pour vous dire qu'ayant depuis tant d'années receu des effets si avantageux des conseils et services de nostre dict cousin, nous sommes resolus de conserver et entretenir tous les establissemens que nous avons ordonnez durant son ministère et de suivre tous les projets que nous avons arrestez avec luy pour les affaires du dehors et du dedans de nostre royaume, en sorte qu'il n'y aura aucun changement et que, continuant dans nos conseils les mesmes personnes qui nous y servent si dignement, nous avons voulu y appeler nostre tres-cher cousin le cardinal MAZARINI, de qui nous avons esprouvé la capacité et l'affection à nostre service dans les divers employs que nous luy avons donnez, et qui nous a rendu des services si fidèles et si considerables, que nous n'en sommes pas moins asseurez, que s'il estoit né nostre sujet. A CES CAUSES, nous vous mandons et ordonnons que, dans le rencontre des affaires qui se pourront offrir, vous ayez à vous conformer entierement à ce qui est en cela de nos inten-

rest de ma mort avec autant de constance que j'ay de joye de voir le soin qu'elle prend de m'en consoler. Comme le zèle que j'ay tousjours eu pour l'advantage de la France a fait mes plus solides contentemens, j'ay un extresme desplaisir de la laisser sans l'avoir affermie par une paix generale. Mais puisque les grands services que vous avez desjà rendus à l'Estat me font assez connoistre que vous serez capable d'executer ce que j'avois commencé, je vous remets mon ouvrage entre les mains, sous l'adveu de nostre bon maistre, pour le conduire à sa perfection, et suis ravi qu'il recouvre en vostre personne plus qu'il ne sçauroit perdre en la mienne. Ne pouvant, sans faire tort à vostre vertu, vous recommander autre chose, je vous supplieray d'employer les prières de l'Eglise pour celuy qui meurt.

«Monsieur,

«Vostre très-humble serviteur.

«ARMAND, CARDINAL-DUC DE RICHELIEU.»

Cette lettre, authentique ou non, exprime un fait incontestable, c'est que Richelieu avait lui-même désigné Mazarin pour son successeur, soit qu'il se fût borné aux recommandations verbales indiquées par les lettres citées plus haut, soit qu'il eût dicté à un de ses secrétaires ce vœu suprême pour la grandeur et la prospérité de la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions, et empescher que, sur cet accident, il n'arrive aucune alteration aux choses qui regardent nostre service et la tranquillité publique, mais qu'elles soient toutes maintenues au bon estat où elles se trouvent, selon que nous l'attendons de vostre fidelité et affection. Si n'y faites faute : car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris, le 5 decembre 1642.

LOUIS.

Et plus bas,

DE LOMENIE.

A partir de l'avénement de Mazarin au ministère, sa correspondance raconte sa vie. Elle le montre, de 1642 à 1648, attentif surtout aux grandes affaires de l'Europe et les dirigeant avec une activité infatigable. Pendant les cinq années suivantes (1648-1653), les intrigues de cour et les luttes de la Fronde absorbent l'activité du ministre. Lorsque enfin il a triomphé des factions, il poursuit la victoire de la France sur la maison d'Autriche, et la correspondance des huit dernières années de son ministère (1653-1661) est surtout consacrée à la politique extérieure.

Il nous reste maintenant à indiquer quels étaient la situation et les intérêts des principaux États de l'Europe au moment où commence le ministère du cardinal Mazarin (décembre 1642). Ce tableau est nécessaire pour faire comprendre l'importance historique de la correspondance de ce ministre.

II.

Relations extérieures de la France. — Maison d'Autriche; sa puissance et ses prétentions. — Lutte entre la maison d'Autriche et l'empire germanique. — Constitution de cet empire : colléges, diètes, cercles, chambre impériale. — Origine de la guerre de Trente ans. — Résumé des principaux événements de cette guerre jusqu'à la période française (1618-1635).

La puissance avec laquelle la France eut surtout à lutter pendant le ministère de Mazarin est la maison d'Autriche. Depuis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'abdication de Charles-Quint, cette maison se divisait en deux branches, la branche allemande et la branche espagnole. La première possédait, outre l'archiduché d'Autriche, la Styrie, l'Istrie, le Tyrol, la Carniole, la Carinthie, la Bohême, la Silésie, la Moravie et la Hongrie. Elle trouvait dans les provinces danubiennes des populations belliqueuses, qui recrutaient ses armées et la rendaient redoutable. Souvent menacée dans son existence par la diversité des races et l'opposition des intérêts, elle avait su former un corps formidable des diverses nations qui la composaient, Allemands, Slaves, Madgyars. Chaque fois qu'elle paraissait accablée sous les efforts de ses ennemis, elle trouvait des alliés qui la relevaient, et ce grand corps flexible et élastique était sorti de toutes ses luttes en gardant le prestige de sa renommée militaire. Maîtres d'États héréditaires considérables, disposant d'armées aguerries, entourés de politiques et de diplomates expérimentés, étroitement unis avec la branche espagnole de leur famille qui occupait les Pays-Bas (Belgique) et plusieurs places fortes entre la Moselle et le Rhin (Trèves, Frankenthal), les princes de la maison de Habsbourg faisaient toujours trembler l'Allemagne. La Bavière et les membres de la ligue catholique d'Allemagne les soutenaient énergiquement. La Hongrie et l'Illyrie leur fournissaient une cavalerie rapide, qui, sous les noms de *housards*, *croates*, *talpaches*, acquit un renom formidable dans les guerres des XVIIe et XVIIIe siècles. Des aventuriers, véritables *condottieri*, les Piccolomini, les Waldstein, les Gallas, les Hatzfeld, se montraient les dignes chefs de ces terribles bandes de pillards.

La branche espagnole de la maison d'Autriche avait des États encore plus vastes que la branche allemande. En 1635, elle possédait, outre l'Espagne proprement dite, le Portugal, les Deux-Siciles, la Sardaigne, la Lombardie, les Pays-Bas, l'Artois, la Franche-Comté, le Roussillon, la longue chaîne des comptoirs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

établis sur les côtes d'Afrique, le Mexique, le Pérou, la presque totalité des contrées connues de l'Amérique, d'immenses territoires dans les Indes occidentales, et des places de commerce jusque sur les côtes de la Chine. Cette vaste monarchie, sur laquelle le soleil ne se couchait jamais, suivant l'expression d'un écrivain du XVIIe siècle, était, à la vérité, ébranlée : les mines du Pérou et du Mexique s'épuisaient; le commerce, l'industrie et l'agriculture avaient été négligés, presque abandonnés. Les pays divers réunis par la politique rusée ou violente de Charles-Quint et de Philippe II tendaient à se séparer. Le Portugal, la Catalogne, les Deux-Siciles étaient agités par de sourdes rumeurs, que des ennemis habiles allaient bientôt changer en révolte déclarée. Mais, malgré ces signes de décadence, la monarchie espagnole pesait encore d'un grand poids dans la balance de l'Europe. Il fallut plus de vingt années de guerre pour que la France lui imposât la paix des Pyrénées.

Richelieu, avant de se lancer dans la guerre contre les deux branches de cette maison d'Autriche, qui semblait enlacer l'Europe entière, s'assura d'alliances qui devaient rendre la lutte moins inégale. Plusieurs traités signés avec les Suédois préparaient une diversion puissante dans l'Allemagne septentrionale : et, en effet, Banner, Torstenson, Wrangel, maîtres de la Poméranie, tinrent constamment en échec la Bohême, la Moravie et les États héréditaires de la maison d'Autriche. La landgrave de Hesse et plusieurs princes des bords du Rhin s'unirent aussi avec la France. La république des Provinces-Unies lui prêta un concours énergique contre les Espagnols des Pays-Bas. La maison de Savoie signa le traité de Rivoli, qui livrait à la France l'entrée de l'Italie. Soutenu par ces alliés, Richelieu continua résolûment, en 1635, cette longue guerre qui, allumée en 1618, avait déjà traversé plusieurs phases.

Les causes de la guerre de Trente ans sont multiples : les unes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se rattachent à la constitution politique de l'Allemagne, et les autres aux troubles religieux qui, depuis plus d'un siècle, agitaient l'Europe. La branche allemande de la maison d'Autriche, qui était en possession de la dignité impériale depuis le milieu du XVe siècle, s'efforçait de transformer en monarchie la vieille organisation fédérative et aristocratique des États germaniques. Joignant à la puissance militaire le titre d'empereur, dont les droits semblaient illimités, les princes autrichiens auraient voulu que l'Allemagne fût soumise à leurs lois aussi complétement que leurs États héréditaires. Le but constant de leur politique en Allemagne était de percevoir arbitrairement des impôts, de lever des armées, de transférer les dignités et les terres d'un prince à un autre, de rendre la justice avec un pouvoir absolu, en un mot de régner en souverains sur l'empire germanique comme sur l'Autriche. Partout les ministres de l'empereur auraient voulu substituer l'unité de direction aux rouages compliqués de la vieille constitution allemande. C'est un point que Richelieu et Mazarin ne cessaient de représenter aux États du corps germanique. «Il faudra, écrivait Mazarin à d'Avaux en 1644[1], que vous ménagiez soigneusement la disposition où se trouve maintenant ce corps, et lui faire comprendre avec adresse ce que lui prépare la maison d'Autriche, si la victoire lui demeuroit, qui est de l'abattre entièrement et d'en attirer à soi toute la force; qu'il en a l'exemple aux villes de Ratisbonne et d'Augsbourg, et au traitement qu'elle fait au duc de Saxe depuis qu'elle l'a mis dans ses filets; qu'en un mot c'est une chose constante que son dessein, en faisant la guerre à ceux qui lui font résistance, est de détruire en même temps ceux par le moyen desquels elle la leur fait, afin de demeurer finalement maîtresse de tout; qu'au contraire l'intention de la France, comme il est vrai, n'est que d'assurer le repos et la liberté de l'Allemagne et d'y ré-

[1] Lettre du 12 mars 1644, p. 620 du tome I des *Lettres de Mazarin*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tablir toutes choses au point où elles y doivent être selon les lois et constitutions de l'Empire. »

Quelle était cette constitution de l'Empire, que la maison d'Autriche voulait détruire et que la France prétendait maintenir? L'Allemagne se composait de trois corps, ou, comme on disait alors, de trois *colléges*, dont les représentants formaient les diètes de l'empire germanique : le collége des électeurs, le collége des princes et le collége des villes libres. Le premier comprenait les sept électeurs, trois ecclésiastiques et quatre laïques. Les électeurs ecclésiastiques étaient les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves. L'archevêque de Mayence était archichancelier de l'Empire et présidait l'assemblée des électeurs. L'archevêque de Cologne était archichancelier d'Italie, et l'archevêque de Trèves, archichancelier des Gaules. Ces titres pompeux, qui remontaient à une époque fort reculée, où l'empire germanique prétendait étendre son autorité sur l'Italie et sur la France, n'étaient plus depuis longtemps que de vaines parures conservées par la chancellerie impériale. Les quatre électeurs laïques étaient : le roi de Bohême, qui était en même temps souverain des États héréditaires de l'Autriche; le comte palatin du Rhin, qui fut dépouillé de ses États et de la dignité électorale au commencement de la guerre de Trente ans (le duc de Bavière le remplaça alors comme électeur); enfin les électeurs de Saxe et de Brandebourg. La maison palatine, soutenue par l'Angleterre, par la France, par la Suède, par les Provinces-Unies et par une partie des États de l'Allemagne, ne cessait de protester contre la spoliation dont elle avait été victime. Elle devait recouvrer la dignité électorale à la paix de Westphalie, et, à partir de cette époque (1648), il y eut huit électeurs au lieu de sept. Enfin, au commencement du XVIIIe siècle, un neuvième électorat fut créé en faveur de la maison de Hanovre.

Les deux électeurs de Saxe et de Brandebourg dominaient dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Allemagne septentrionale et avaient embrassé le protestantisme. La maison de Saxe possédait, outre la Saxe proprement dite, la Misnie, la Thuringe, la haute et la basse Lusace, le comté de Henneberg, le duché de Magdebourg et le duché de Cobourg en Franconie[1]. Elle se subdivisait en plusieurs branches : la Saxe proprement dite, les duchés de Gotha, de Weimar et d'Altenbourg. L'électeur de Saxe, Jean-Georges, après avoir été, dans les premières époques de la guerre de Trente ans, un des alliés de la Suède, s'était uni avec l'Autriche, ou plutôt était tombé sous sa dépendance. La maison de Brandebourg, qui devait faire de rapides progrès au XVIIe siècle sous le grand électeur, Frédéric-Guillaume (1640-1688), possédait la marche de Brandebourg, la Prusse ducale (capit. Kœnigsberg), une partie de la Poméranie (le reste était au pouvoir des Suédois). Le Brandebourg avait encore quelques domaines en Silésie, les comtés de La Mark et de Ravensberg et le duché de Clèves, à l'extrémité occidentale de l'Allemagne. La paix de Westphalie lui donna les principautés de Halberstadt, Minden et Camin, qui établissaient un lien entre les États disséminés de l'électeur de Brandebourg.

Les électeurs catholiques dominaient dans le sud de l'Allemagne et sur les bords du Rhin. Le roi de Bohême, qui était en même temps souverain des États héréditaires de la maison d'Autriche, était Ferdinand III, depuis 1637. L'électeur de Bavière, qui appartenait à la maison de Wittelsbach, comme le prince palatin dont il avait obtenu les dépouilles, était Maximilien Ier, qui régnait depuis 1596. En 1642, l'électeur de Bavière était âgé de près de soixante et dix ans, mais il avait conservé toute sa vigueur intellectuelle et physique. Son armée, commandée par le feld-maréchal Mercy et par un hardi partisan, nommé Jean de Werth, était une des plus redoutables de l'Allemagne.

[1] *État de l'empire d'Allemagne*, par Puffendorf, Strasbourg, 1728, in-4°, 1re part. p. 62-63.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les sept électeurs de l'Empire formaient le premier collége dans les diètes ou assemblées générales de l'Allemagne.

Le second collége était celui des princes, qui était beaucoup plus nombreux. Il comprenait plus de trois cents membres, divisés en trois classes : dans la première se plaçaient les archevêques, évêques, abbés, chefs d'ordres militaires et abbesses. La deuxième comprenait les ducs et quelques landgraves. Enfin, dans la troisième classe on avait rangé les comtes, barons et burgraves. Parmi les membres de la première classe du collége des princes, l'archevêque de Salzbourg, les évêques de Munster, de Würtzbourg, de Bamberg, de Paderborn, de Hildesheim, les abbés de Fulde, de Kempen, de Murbach et de Wissenbourg, le grand maître de l'ordre teutonique, occupaient le premier rang. Les ducs de Brunswick, de Würtemberg, de Saxe-Gotha, de Saxe-Weimar, de Mecklenbourg, de Lunebourg, de Holstein, des Deux-Ponts, les landgraves de Hesse et de Darmstadt, le margrave de Bade, les palatins de Birkenfeld et de Neubourg, enfin une noblesse fort nombreuse, que l'on appelait *noblesse immédiate* parce qu'elle relevait directement de l'Empereur, complétaient le collége des princes. Il était présidé alternativement par l'archevêque de Salzbourg et par l'archiduc d'Autriche.

Le troisième collége était celui des villes libres impériales, parmi lesquelles figuraient Nüremberg, Augsbourg, Ratisbonne, Bamberg, Brême, Hambourg, Lübeck, Strasbourg, Colmar et beaucoup d'autres places moins importantes. La France regardait ce collége comme un des plus importants, ainsi que le prouve le passage suivant d'une lettre de Mazarin au comte d'Avaux[1] : « Je vous dirai en confidence que, comme le corps des villes impériales est ce qu'il y a maintenant de plus considérable en Allemagne, à cause que ce sont elles principalement, comme vous savez, qui

[1] Lettre du 12 mars 1654, p. 619 du tome I des *Lettres de Mazarin*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ont l'argent, les terres, les munitions de guerre, etc., j'ai pensé de travailler puissamment pour essayer de détacher ce corps le plus qu'il se pourra de la maison d'Autriche, et afin de le faire entrer dans le parti confédéré et en fortifier davantage le contre-poids qu'il faudra laisser à la maison d'Autriche, afin qu'elle n'entreprenne pas si facilement sur la liberté de ses voisins. » Une lettre circulaire que Mazarin adressait aux villes impériales d'Allemagne [1] leur représentait avec énergie les sacrifices que la France et la Suède s'imposaient pour assurer leur indépendance. « C'est la seule fin, disait-il [2], qu'elle (la France) propose à ses armes, sans avoir ni dessein ni pensée de tirer autre avantage de tant de sang répandu. »

Il fallait que les trois colléges qui composaient les diètes adoptassent une décision pour qu'elle devînt loi de l'Empire ou *recès* (*receptum*). Seules les diètes pouvaient décréter la perception des impôts dans l'Empire, décider la guerre, ratifier les traités, lever des armées, dépouiller un prince de ses États, en un mot exercer tous les droits de souveraineté. Le suffrage de chaque collége se formait par la majorité des voix.

Comme toutes les constitutions fédératives, l'organisation de l'Allemagne avait moins pour but d'assurer la puissance de l'Empire au dehors que son indépendance au dedans. La paix publique était souvent troublée par l'indépendance laissée à chacun des membres du corps germanique. Afin de remédier aux abus que pouvait faire naître une pareille constitution, l'empereur Maximilien Ier avait établi, dès le commencement du XVIe siècle, la division de l'Empire en cercles. Il y en avait dix : Haute-Saxe, Basse-Saxe,

[1] Lettre du 22 mai 1644, dans le tome I des *Lettres de Mazarin*, p. 708 et suiv. Cette lettre est adressée à la ville de Colmar, mais on la retrouve dans les archives de Strasbourg, et elle a tous les caractères d'une circulaire destinée aux villes de l'empire germanique.

[2] *Ibid.* t. I, p. 710.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Westphalie, Bourgogne (Pays-Bas et Franche-Comté), Haut-Rhin, Bas-Rhin, Franconie, Souabe, Bavière et Autriche. Le cercle de Bourgogne, qui rappelait l'époque où les vastes domaines de la maison de Bourgogne relevaient de l'Empire, avait presque entièrement disparu. Les autres cercles avaient leur armée, leur capitaine général, leur juridiction particulière, chargés de maintenir la paix publique.

Pour juger les querelles qui pouvaient s'élever entre les divers cercles de l'Empire, on avait établi une chambre impériale, qui résidait à Spire à l'époque de la guerre de Trente ans. Elle se composait d'un juge de la chambre (*Kammerrichter*), de quatre présidents et de cinquante assesseurs, dont vingt-six catholiques et vingt-quatre luthériens.

Telle était, dans ses traits essentiels, cette vieille constitution germanique que les princes de la maison d'Autriche avaient tenté plusieurs fois de modifier. Mais les diètes fédérales, faibles pour l'action, se montrèrent toujours fortes pour la résistance et pour la défense de leurs droits. Elles trouvèrent des soutiens dans les États voisins, jaloux de la puissance de la maison d'Autriche. Dès le XVIe siècle, François Ier et Henri II s'étaient alliés avec les princes de l'Empire contre l'Empereur[1]. Henri IV renouvela les traités de la France avec les États germaniques et signa la confédération de Halle avec la Saxe[2]. Plus tard, le Danemark et la Suède prirent la défense des protestants de l'Allemagne menacés par Ferdinand II, et Richelieu soutint les confédérés de l'argent de la France jusqu'au jour où, les voyant sur le point d'être accablés par leur redoutable adversaire, il entra lui-même en lutte et commença la période française de la guerre de Trente ans (1635-1648). Richelieu et

[1] Voy. Léonard, *Traités de paix*, t. II, p. 484 et suiv. — Cf. Sleidan, lib. XXIV, et de Thou, lib. X.

[2] Léonard, *Traités de paix*, t. III, p. 2 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mazarin se présentèrent comme les défenseurs des libertés germaniques et eurent soin de séparer les questions religieuses des questions politiques auxquelles elles étaient trop souvent mêlées.

En effet, la maison d'Autriche se proclamait partout le champion le plus ardent du catholicisme. En Allemagne comme en Espagne, en Italie et dans les Pays-Bas, elle avait lutté énergiquement contre la Réforme, persécuté les luthériens et les calvinistes et détruit leurs temples. Il était naturel que les protestants, menacés par cette puissance formidable, s'unissent pour lui résister et cherchassent des soutiens au dehors. Ainsi l'intérêt religieux se joignait à l'intérêt politique pour réunir les divers membres de la confédération formée contre la maison de Hasbourg.

De là naissait pour la France une situation compliquée : unie par les intérêts politiques aux adversaires de la maison d'Autriche, elle s'en séparait sur la question religieuse. Mais cette considération n'avait arrêté ni François Ier, ni Henri II, ni Henri IV. Les cardinaux héritiers de leur politique n'hésitèrent pas davantage. Richelieu s'allia avec les protestants suédois, hollandais et allemands pour combattre les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III, et le roi d'Espagne Philippe IV. Mazarin resta fidèle à ces traditions et eut la gloire de consacrer, dans les traités de Westphalie et des Pyrénées, le triomphe de la France sur les deux branches de la maison d'Autriche, en même temps que le principe de la tolérance religieuse dans l'empire germanique.

Résumons maintenant rapidement cette lutte jusqu'à l'époque où la France y prit une part directe. La guerre de Trente ans, qui dura de 1618 à 1648, est ordinairement divisée en quatre périodes : 1° période palatine; 2° période danoise; 3° période suédoise; 4° période française. Dans la première, de 1618 à 1625, l'électeur palatin, Frédéric V, appelé au trône de Bohême par les Slaves soulevés contre Ferdinand II, n'avait eu que des succès

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éphémères; vaincu à la bataille de Prague par le duc de Bavière, Maximilien, il avait été dépouillé de ses États, et la dignité électorale avait été transférée à la Bavière. L'empereur Ferdinand II parut alors menacer tout à la fois les libertés politiques et les libertés religieuses du corps germanique, qui trouva un défenseur dans le roi de Danemark, Christiern ou Christian IV.

La période danoise, à laquelle ce prince a donné son nom, a duré de 1625 à 1630. Soutenu par l'Angleterre, par les Provinces-Unies et par la France, Christiern IV prit à sa solde Ernest de Mansfeld et Christian de Brunswick, qui avaient vaillamment défendu la cause de l'électeur palatin. Mais, malgré leur intrépidité, il ne put soutenir longtemps la lutte contre l'Autriche et la Bavière coalisées. Vaincu à Lutter en 1626, il fut obligé de signer la paix de Lübeck, par laquelle il renonçait à se mêler des affaires d'Allemagne. Ferdinand II disposa alors arbitrairement des États de l'Empire, donna le duché de Mecklenbourg à son général Waldstein, et publia, en 1629, l'édit de restitution par lequel il tranchait, de son autorité privée, les différends qui s'étaient élevés entre les protestants et les catholiques.

La puissance et le despotisme de Ferdinand II effrayèrent les princes de l'Allemagne, même les princes catholiques. La diète de Ratisbonne exigea, avant de nommer roi des Romains le fils de Ferdinand, le renvoi de Waldstein et le licenciement de plusieurs corps de l'armée impériale. Ce fut en grande partie aux négociations de la France que fut dû ce résultat. En même temps qu'elle désarmait l'Autriche, elle suscitait contre elle un ennemi formidable, le roi de Suède, Gustave-Adolphe.

La période suédoise de la guerre de Trente ans, de 1630 à 1635, fut signalée par plusieurs brillantes victoires de Gustave-Adolphe à Leipsig, au Lech et à Lützen; mais le héros suédois trouva la mort dans cette dernière bataille. Ses lieutenants, parmi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lesquels on remarquait Gustave Horn et Bernard de Saxe-Weimar, continuèrent pendant quelque temps la lutte. Mais, vaincus en 1634 à la bataille de Nordlingen, ils furent abandonnés par l'électeur de Saxe. L'Allemagne allait retomber sous la domination de la maison d'Autriche, lorsque Richelieu, qui jusqu'alors s'était borné à fournir des subsides aux adversaires de cette maison, lui déclara la guerre. Les hostilités prirent depuis cette époque un plus vaste développement : le cardinal attaqua la branche espagnole de la maison d'Autriche en même temps que la branche allemande. Les bords du Rhin, les Pays-Bas, l'Italie, le Languedoc et la Catalogne furent pour la France les principaux théâtres de la lutte. Il est nécessaire d'en suivre rapidement les vicissitudes dans ces diverses contrées pour apprécier le rôle de Mazarin et constater avec quelle habileté il sut maintenir et étendre les conquêtes de son prédécesseur.

III.

Période française de la guerre de Trente ans. — Campagnes des bords du Rhin. — Traité de la France avec Bernard de Saxe-Weimar (1635); mort de ce général (1639). — La France achète son armée. — Succès du maréchal de Guébriant; sa mort (1643). — Défaite de Dütlingen (novembre 1643). — Le maréchal de Turenne à la tête de l'armée d'Allemagne (1643-1644). — Alliés de la France en Allemagne.

Sur les bords du Rhin, le principal auxiliaire de la France fut Bernard de Saxe-Weimar, avec lequel Richelieu avait conclu un traité signé à Saint-Germain-en-Laye le 26 octobre 1635 [1]. La France s'engageait à payer à ce général, pendant la durée de la guerre, quatre millions par an. De son côté, le duc devait entretenir une armée de dix-huit mille hommes, dont six mille de cavalerie. Bernard de Saxe-Weimar, digne élève de Gustave-Adolphe,

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 123.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se signala par de rapides et brillants succès; il vainquit les Impériaux aux batailles de Rhinfeld, de Lauffenbourg, de Wittenweyer, s'empara du Vieux-Brisach sur la rive droite du Rhin, en 1638, et mourut à trente-six ans (18 juillet 1639)[1]. Il laissait une armée aguerrie et des lieutenants dignes de lui, Jean-Louis d'Erlach, Reinholt de Rosen, Oheim, Schimbeck, Tubadel[2]. Ces chefs weimariens traitèrent avec la France, qui acheta tout à la fois les troupes et les conquêtes de Bernard de Saxe-Weimar. Le commandement en chef, après avoir été exercé pendant peu de temps par le duc de Longueville, passa au maréchal de Guébriant, qui se montra digne de succéder au duc de Saxe-Weimar.

Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, était né le 2 février 1602, au château du Plessis-Budes, en Bretagne[3]. Un des principaux services qu'il rendit à la France fut d'attacher solidement à sa cause l'armée weimarienne, qui était aussi indisciplinée que vaillante. La loyauté, la décision et l'élévation de caractère du général français, sa bravoure et son habileté reconnues imposaient aux lieutenants du duc de Weimar. Ils savaient que leur chef avait toujours professé une haute estime pour Guébriant, qu'il lui

[1] Voy. *Lettres du cardinal de Richelieu* (dans la Collection des documents inédits), t. VI, p. 423-430. L'importante dépêche à laquelle nous renvoyons prouve que la bonne intelligence avait cessé d'exister entre Richelieu et le duc de Weimar. Richelieu s'efforce de justifier la conduite de la France et impute tous les torts au duc de Weimar : « Il ne s'est plus voulu souvenir, dit Richelieu (*ibid.* p. 425), qu'il commandoit son armée sous son autorité (l'autorité du roi); qu'il estoit tenu de l'employer partout où Sa Majesté voudroit; qu'elle la soudoyoit; que la prise des places qu'il tient, et principalement de Brisach, estoit le fruit des travaux et du sang des François et des assistances qu'il a eues de Sa Majesté. Bref, il a creu qu'il devoit seul recueillir l'avantage de tout cela, » etc. La mort de Bernard de Saxe-Weimar arriva si à propos, que certains historiens n'ont pas voulu la croire naturelle.

[2] *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 451 et 453. L'orthographe des noms de ces colonels weimariens a souvent varié. Schimbeck est appelé Kimbeck, Chembech, Schombeck et même Schomberg.

[3] Voy. pour les détails, l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur (1 vol. in-fol. Paris, 1656). Cet ouvrage est rempli de documents originaux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait légué en mourant son fameux cheval noir, le *Rapp* (corbeau), et l'avait en quelque sorte désigné pour son successeur. Grâce à cet ascendant, le général français maintint réunie l'armée weimarienne, triompha des cabales qui tendaient à la disperser ou à la confondre avec l'armée suédoise, lui fit prêter serment à la France et parvint ainsi à conserver à cette couronne l'Alsace[1], Brisach-en-Brisgau et les villes forestières de Sickingen, Waldshut, Rhinfelden et Lauffenbourg, dont le duc de Weimar avait fait la conquête.

A la tête des troupes weimariennes, Guébriant fit en Allemagne de glorieuses campagnes, qui assurèrent de nouveaux alliés à la France. Ce fut en grande partie par son influence que, en 1640, la landgrave de Hesse renouvela[2] avec Louis XIII le traité d'alliance offensive et défensive conclu antérieurement entre son mari et le roi de France. Amélie-Élisabeth de Hanau resta fidèle à l'alliance française avec une constance qu'aucun danger ne put ébranler. Le duc de Lünebourg ne tarda pas à suivre son exemple, et, après la victoire de Wolfenbüttel, remportée en juillet 1641 par Guébriant et le général suédois Banner, le duc de Neubourg implora la médiation de la landgrave de Hesse pour obtenir la neutralité. Il livra aux Français une de ses places les plus importantes, Paderborn. La victoire de Kempen, dans l'électorat de Cologne (janvier 1642), valut à Guébriant le titre de maréchal de France. Jamais honneur ne fut mieux mérité : l'armée de Lamboy fut détruite dans cette bataille, le général lui-même fait prisonnier, et les places de Neuss, Kempen et Düren furent conquises. La France affermit de plus en plus sa domination sur les bords du Rhin.

En même temps ses vaillants et ambitieux alliés, les Suédois, attaquaient la maison d'Autriche dans ses États héréditaires. Gué-

[1] Moins Strasbourg, qui était restée république indépendante, et Benfeld, dont les Suédois étaient en possession.

[2] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 190.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

briant seconda loyalement les généraux Banner et Torstenson, mais il ne souffrit pas qu'ils incorporassent les troupes weimariennes dans leur armée, comme ils le tentèrent plusieurs fois. Réuni à Banner, il fit trembler Ferdinand III dans Ratisbonne, où cet empereur présidait la diète de l'Allemagne (décembre 1640). Lorsque Banner succomba à la fatigue et à la maladie, il légua ses armes à l'allié qui l'avait si vigoureusement soutenu tout en résistant à son ambition envahissante. Après la mort de Banner, Guébriant empêcha l'armée suédoise de se disperser et donna le temps à Torstenson de venir en prendre le commandement. Le nouveau général ne tarda pas à se signaler par la brillante victoire de Leipsig, ou Breitenfeld, qui fut suivie de la prise de Leipsig (1642). Guébriant, toujours empressé à reconnaître et à proclamer le mérite de ses rivaux de gloire, vint féliciter Torstenson et combiner avec lui les mouvements des armées alliées (décembre 1642).

Ainsi, à l'époque de la mort de Richelieu, la France était puissante sur le Rhin : elle avait l'Alsace, moins Strasbourg et Benfeld (cette dernière ville appartenait aux Suédois); elle tenait dans Brisach la clef de l'Allemagne méridionale. Une armée vaillante, sous les ordres de Guébriant, venait de se signaler par plusieurs victoires, pendant que les Suédois, ses alliés, inquiétaient la Saxe, la Bohême et la Moravie.

Mazarin, fidèle aux traditions du cardinal de Richelieu, témoigna au maréchal de Guébriant la confiance et l'affection que méritaient ses services. Il lui écrivait, le 31 janvier 1643[1] :

Monsieur,

L'attente du depart de M. de Roqueservières a esté cause que vous recevrez

[1] Cette lettre a été imprimée dans l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur, p. 597. Elle y porte la date du 31 janvier 1643. Elle se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque Mazarine, n° 1719, t. I, fol. 16 recto, sous la date du 2 février 1643.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus tard que je n'eusse desiré des tesmoignages de l'estime que je fais de vostre merite et de la passion que j'ay pour ce qui vous regarde. Outre l'inclination que j'ay naturellement d'honorer les hommes extraordinaires, je serois mauvais serviteur du Roy, ou j'ignorerois les services que vous luy avez rendus et que vous luy rendez tous les jours, si j'avois d'autres sentimens pour vous. Asseurez-vous donc, Monsieur, qu'il ne se presentera point d'occasion où je ne vous en rende des preuves, et que mes offices ne seront pas espargnés à faire valoir auprès de Sa Majesté les bonnes actions que vous faites. Mais, à dire vray, vous n'avez en cela besoin de personne, et elles ont dans son esprit tout le prix qu'elles meritent. J'espère qu'elle n'en demeurera point là, et que vous en recevrez bientost une reconnoissance plus reelle; à quoy je ne manqueray jamais de la porter, selon le peu de credit que j'ay auprès d'elle, non plus que de travailler de tout mon pouvoir, afin que l'armée que vous commandez ayt toutes les choses necessaires pour agir puissamment, comme celle que je tiens la fondamentale de toutes nos affaires et de toutes nos esperances. Les effets vous confirmeront cette verité bien plus fortement que mes paroles, et vous feront voir que personne n'est plus passionnement que moy,

Monsieur,

Vostre très-affectionné et très-veritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINI.

M. de Roqueservières vous entretiendra au long de l'effort que nous avons fait pour le contentement de l'armée.

Nous reglerons tellement les choses, que j'espère que vous n'aurez à l'avenir que le soin de la faire agir pour le bien des affaires du Roy et pour vostre gloire.

Le maréchal de Guébriant proposa, pour l'ouverture de la campagne de 1643, un plan d'opérations qui mérite d'être reproduit textuellement. Il écrivait à Mazarin, le 20 mars 1643[1] :

Pour pouvoir, sur les affaires presentes d'Allemagne, prendre une aussi bonne resolution qu'il importe au service du Roy, il faut, ce me semble, con-

[1] Cette lettre se trouve dans l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur, p. 594-596.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

siderer qu'il y a cinq ans que, dans les forces de l'Empereur et de l'Empire, se comptoient les armées de Gallas, de Piccolomini, de la ligue[1], du duc Charles[2], et depuis celle de Lamboy, qui estoit faite de quelques vieux regimens de ces dites armées et de nouvelles levées. Aujourd'huy, par la particulière assistance de Dieu, qui a favorisé les justes armes du Roy et de ses alliés, toutes ces armées sont reduites en deux, une sous Piccolomini et *Hatzfeld*, qui fait teste aux Suedois; l'autre sous le duc Charles et Walh (*sic*)[3], qui est opposée à l'armée du Roy, sans que, de tout cela, il y ayt lieu de craindre qu'il en puisse passer un seul regiment au secours de la Flandre, de la Lorraine ny de la Comté (Franche-Comté), pourveu qu'il plaise à Sa Majesté de fortifier son armée, non-seulement pour se maintenir contre les ennemis, mais pour pouvoir agir avantageusement contre eux. Au quel cas il y a lieu d'esperer de la mesme assistance de Dieu, que ces armées n'en feront bientost qu'une, et particulièrement si les contributions qui entretiennent l'armée du duc de Bavière luy sont ostées, et qu'il soit reduit à la faire subsister dans son propre pays.

Que si, en mesme temps, on trouvoit raisonnable de donner encore un an de repos à la Comté, laisser ceux de la Mothe[4] continuer leurs pilleries, et ne leur opposer, pour le moins, que les garnisons voisines, où l'on laisseroit plus de cavalerie qu'il n'en ont, et de faire marcher en mesme temps l'armée destinée à cette entreprise-là, selon le bruit commun, par la Comté, droit à Brisach, luy faire descendre le Rhin, prendre Spire, Worms et Mayence; ce qui se feroit en marchant et sans tirer mille[5] coups de canon: passer jusques à Tresves et, l'ayant prise, remonter jusques à Thionville, il me semble que ce seroit faire une grande diversion des forces de Flandre, et rendre, sinon impossible, pour le moins très-difficile leur communication avec celles de l'Allemagne, particulièrement si Mme la landgrave [de Hesse] veut, dès cette année, prendre Düren[6] et le fortifier, ainsy qu'elle le peut aysement, et à quoy il seroit aussy aysé de l'engager; et cette armée-là, sans se gaster ny ruyner,

[1] La ligue catholique, dont le duc de Bavière était le chef.

[2] Charles IV, duc de Lorraine.

[3] Je suppose qu'il y a erreur dans l'imprimé, et qu'il faudrait lire *Werth* (Jean de).

[4] La Mothe ou la Motte-en-Argonne, petite ville de Lorraine, dont la garnison menaçait les contrées voisines.

[5] Il y a *mille* dans le texte. Il faudrait peut-être lire *nul coup de canon*.

[6] Ville impériale sur la Roër: elle fait aujourd'hui partie des États prussiens. Elle appartenait alors au duc de Neubourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans voir un seul ennemy en campagne, pourroit rendre un signalé service à Sa Majesté et de plus grand esclat et utilité que la prise d'une des principales places de Flandre.

Ce pendant la première et plus grande armée du Roy seroit suffisante pour soustenir les forces d'Espagne, et pourroit mesme se conserver entière et en bon estat jusques à ce que celle-cy eust fait son tour, qui seroit au plus tard parachevé au mois de juillet, auquel temps les Espagnols, la voyant revenir victorieuse auprès de Thionville, se trouveroient indubitablement obligés d'envoyer partie de leurs forces contre elle, et en ayant encore une autre partie, comme il est à croire, contre les Hollandois, ladicte armée pourroit faire facilement le siege que l'on auroit resolu, et mesme s'y fortifier.

D'ailleurs celle qui auroit travaillé, s'estant rafraischie l'espace de quinze jours aux environs de Metz, pourroit facilement s'en rapprocher[1], soit pour la fortifier, ou pour luy faire facilement passer les vivres et munitions en seureté. Si cette première armée qui doit entrer en action est de six mille hommes de pied, quatre mille chevaux, six demi-canons et quatre pièces de douze livres avec un mortier, je crois qu'elle sera suffisamment forte. Pour les munitions de bouche, elles peuvent suivre le Rhin de Brisach jusques à Spire, de Spire à Landaw et Neustadt, recharger les mesmes bateaux, qui fourniront des vivres jusques à Mayence, Bingben, Creutznach, Oppenheim et Altzheim[2], où l'on peut avoir de quoy rafraischir suffisamment l'armée, et pour l'amener jusques à Tresves, où il faudra qu'elle reçoive par après ses vivres et entretiens de Metz, si elle ne les peut avoir des lieux circonvoisins. Pour en faciliter d'autant plus la conduite, il sera necessaire de prendre Cirque (Sierck[3]), qui est un chasteau, à mon avis, de mediocre consequence. Que si, pour l'incommodité que l'on craindroit de recevoir dans les vivres, on ne trouvoit pas bon d'aller jusques à Tresves, l'on se peut contenter de la prise de Mayence, où je ne crois pas que l'on trouve plus de trois ou quatre jours de resistance, et de là par Creutznach, Meissenhem[4], Saarbrück, retourner à Saint-Avaux[5] et à

[1] Se rapprocher de l'autre armée.

[2] Cette dernière ville, moins connue que les précédentes, faisait aussi partie du bas Palatinat (aujourd'hui Bavière rhénane).

[3] Petite ville de Lorraine (département de la Moselle).

[4] Cette ville appartenait alors au duché des Deux-Ponts.

[5] Saint-Avold, petite ville de Lorraine (aujourd'hui dans le département de la Moselle).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Metz, qui est un fort bon chemin, et par lequel on peut marcher avec une armée en terre[1], en six ou sept jours tout au plus.

Et ce pendant, me trouvant fortifié de ce que j'ay demandé, j'espère, avec l'ayde de Dieu, de pouvoir agir utilement contre les ennemis qui sont aujourd'huy contre moy. Je ne croy pas qu'il y ayt un meilleur moyen pour venir à une paix avantageuse que celuy-là. Car quand les Allemands, c'est-à-dire les ennemis en Allemagne, verront que l'on pense serieusement à les attaquer, et que les armées de France n'ont pas l'aversion, que l'on leur fait croire, de s'approcher du Rhin, je ne doute en aucune façon qu'ils ne cherchent un accommodement qui leur puisse conserver ce qui leur reste, et l'electeur de Mayence, qui n'est Espagnol que par l'argent des pensions qu'il en tire, sera un des premiers à le conseiller. En quoy il sera asseurement suivy et appuyé des evesques de Würtzbourg et Bamberg. En passant, on pourra aussy negocier quelque chose utilement au service du Roy, tant avec Messieurs de Strasbourg que de Francfort. Les premiers, se voyant un tel orage sur les espaules, ne manqueront pas de donner tout contentement, et les autres, après la prise de Mayence, se trouveront heureux de suivre l'exemple des premiers. Mme la Landgrave sera par là en estat de donner quel sentiment l'on voudra à la maison de Brunswick, et l'on seroit maistre absolu de la haute Hesse, qui est encore un assez bon pays et propre à y lever de l'infanterie.

A Waltkirch[2], le 20 mars 1643.

La mort de Louis XIII (14 mai 1643) et la nécessité de protéger la frontière de Champagne menacée par les Espagnols empêchèrent d'exécuter le projet formé par le maréchal de Guébriant; mais il ne fut qu'ajourné. Turenne insista l'année suivante sur l'importance de la conquête du Palatinat[3], et le duc d'Enghien réalisa ce plan de campagne par les brillants succès qui suivirent la bataille de Fribourg[4].

Quant au maréchal de Guébriant, il dut se réduire à un rôle

[1] *C'est-à-dire par terre.*

[2] *Waldkirch est une petite ville du Brisgau, à peu de distance de la ville de Fribourg.*

[3] Voy. *Lettres de Mazarin*, t. I. p. 623-624, note 3.

[4] Voy. l'appendice à la suite du tome II des *Lettres de Mazarin.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

beaucoup plus modeste : il fut chargé de couvrir la frontière du Rhin pendant que le duc d'Enghien s'emparait de Thionville (juin-août 1643)[1]. Il s'acquitta de cette tâche d'une manière remarquable, repoussa les Bavarois jusqu'au lac de Constance, et lorsqu'il fut contraint de reculer devant des forces supérieures et de repasser le Rhin, les Français avaient accompli les conquêtes de Thionville et de Sierck.

Mazarin aurait voulu que, dès le mois de septembre, le duc d'Enghien conduisît au maréchal de Guébriant les renforts qui auraient permis au maréchal de reprendre l'offensive[2]. Mais le vainqueur de Rocroi était un de ces capitaines au génie altier, qui ne

[1] Voy. *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 288 et 351. «Il ne s'estoit avancé vers le Danube, dit formellement Mazarin (p. 351), que pour favoriser le siege de Thionville et un esloigner, comme il l'a fait, ceux à qui la proximité auroit pu donner la pensée de secourir cette place.»

[2] Voy. *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 368, lettre du 14 septembre. Je dois insister sur ce point, qui est bien établi par la correspondance de Mazarin. On trouve l'instruction rédigée pour le duc d'Enghien *allant vers la Sarre* dans les papiers de Le Tellier (Bibl. nat. mscr. 4169, fol. 21-26); elle confirme pleinement les assertions de la correspondance de Mazarin. Le but de l'expédition est clairement marqué : le duc d'Enghien doit marcher vers la Sarre «pour donner moyen au sieur mareschal de Guebriant de repasser le Rhin et prendre des quartiers commodes pour la subsistance et le restablissement de l'armée d'Allemagne, et pour occuper l'armée bavaroise à l'advantage de cette couronne et de ses alliez.» Il a ordre de marcher vers les petites villes situées sur la Sarre, comme Saarbrück, pour s'assurer du passage de la rivière; puis il ira prendre Deux-Ponts, Kayserlautern, etc. «et donner une telle jalousie aux villes de deçà le Rhin, comme Landau, Spire, Worms et Mayence, que les ennemis se trouvent obligez d'y jeter une partie de leur armée, au mesme temps que les troupes de Mgr le landgrave de Hesse entreront dans la Franconie pour faire diversion, comme il a été concerté avec elle.»

Il résulte de ce passage que l'on se proposait de retenir dans le Palatinat et en Franconie, par une puissante diversion, une partie des troupes ennemies. L'armée du maréchal de Guébriant n'aurait pas eu à combattre, si ce mouvement avait été exécuté, les troupes du duc de Lorraine et celles de Hatzfeld en même temps que l'armée de Mercy. L'instruction prévoyait même le cas où l'on aurait pu tenter la conquête du Palatinat (fol. 22). Si l'ennemi ne jetait point de troupes dans Landau, Spire, Worms, Mayence, le duc d'Enghien devait s'en emparer. «Par la prise de ces places, l'armée du Roy auroit pu avoir un establissement certain en Allemagne.»

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se laissent pas diriger par les instructions des ministres. Malgré les ordres de la Reine, il revint à la cour jouir de ses succès et appuyer de ses réclamations hautaines les prétentions de son père, Henri de Bourbon, prince de Condé. Ce fut seulement après avoir obtenu une partie des récompenses que son ambition convoitait[1], que le duc d'Enghien consentit à conduire au maréchal de Guébriant les renforts que ce général attendait pour franchir le Rhin. On était alors à la fin d'octobre 1643. La saison était devenue rigoureuse, et le passage des montagnes de la Forêt-Noire présentait de grands dangers. Cependant l'expédition eut lieu, parce que Mazarin voulait à tout prix éloigner de l'Alsace l'armée weimarienne, dont l'indiscipline et les exactions avaient provoqué les plaintes de la noblesse et des villes de cette contrée[2].

Le maréchal de Guébriant devait se borner à occuper en Allemagne un point important, qui permit de tenir en échec les forces de la Bavière et de l'Empire[3]. On avait fait choix de Rottweil, ville forte, « qui donnait à la France l'entrée de la Souabe et du Würtemberg[4]. » La première partie de l'expédition réussit, malgré les souffrances qu'éprouva l'armée en traversant les montagnes de la Forêt-Noire (novembre 1643). Guébriant assiégea et prit Rottweil; mais il reçut au siége de cette place une blessure dont il mourut (24 novembre). On vit alors quelle puissante influence avait exercée ce grand capitaine. Rantzau, qui commandait les renforts que le duc d'Enghien avait amenés jusqu'au Rhin, prit le commandement de l'armée; mais il n'avait ni l'ascendant que donne le génie militaire, ni l'autorité morale qu'assure un caractère élevé. Il était brave de sa personne; mais on l'accusait de

[1] Voy. *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 429, note 1.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 379-380, 380-381, 383, 417, 430-431.

[3] C'est ce qui résulte positivement des instructions données au duc d'Enghien. (Papiers Le Tellier, mscr. Bibl. nat. Fr. 4169, fol. 25 recto.)

[4] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 490.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'enivrer et d'être plutôt un souple courtisan qu'un véritable homme de guerre. Les Weimariens refusèrent de le reconnaître pour chef. Leur indiscipline fut une des principales causes du désastre de Tüttlingen ou Dütlingen[1]. L'armée française y fut surprise par les Bavarois, que commandait Mercy, et taillée en pièces[2]. Il n'échappa à ce désastre qu'une partie de la cavalerie weimarienne, à laquelle d'Erlach, gouverneur de Brisach, donna asile dans cette place forte. Rantzau était tombé entre les mains des ennemis, ainsi que plusieurs chefs de l'armée weimarienne.

Mazarin déploya une admirable activité pour réparer cette défaite. Il plaça à la tête de l'armée française le maréchal de Turenne, qui avait fait une partie des campagnes d'Allemagne et était digne, par sa réputation militaire et ses qualités morales, de remplacer le maréchal de Guébriant. On n'épargna rien pour donner au nouveau général une armée qui pût tenir tête aux Bavarois et reprendre l'offensive à l'ouverture de la campagne[3]. Dès le mois de juin 1644, le major général Rosen battit un corps de Bavarois[4]; mais, malgré ce succès, Turenne ne put empêcher Mercy de s'emparer de Fribourg-en-Brisgau. Ce fut seulement après sa jonction avec le duc d'Enghien qu'il reprit vigoureusement l'offensive, et que les deux généraux triomphèrent de Mercy dans les sanglants combats de Fribourg (3, 5, 9 août 1644). Alors, réalisant le plan du maréchal de Guébriant, ils descendirent le Rhin jusqu'à Philipsbourg, s'emparèrent de cette place (août 1644) et de presque tout le Palatinat (Guermersheim, Worms, Spire, Kreutznach, Kayserslautern, Mayence, etc.). Le cours du Rhin, depuis Coblentz

[1] Petite ville située vers les sources du Danube (auj. Würtemberg).

[2] Voy. à la fin du tome II des *Lettres de Mazarin*, un récit détaillé de la défaite des Français écrit par leurs ennemis. On pourra le comparer avec le récit de Montausier cité dans le tome I des *Lettres de Mazarin*, p. 477-478, note.

[3] *Lettres de Mazarin*, p. 476, 479, 483, 487, 488, 489, 497, 508, 510, 512, 513, etc.

[4] *Ibid.* p. 776, texte et note 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jusqu'à **Bâle**, appartint à la France. Elle occupait sur la rive droite de ce **fleuve** les places fortes de Vieux-Brisach et de Philipsbourg, qui lui **livraient** l'entrée de l'Allemagne[1].

Ainsi **Mazarin** avait maintenu et complété les conquêtes de Richelieu **sur** les bords du Rhin. En même temps son habileté avait conservé les alliés dus à la diplomatie de son prédécesseur, et surtout la landgrave de Hesse, toujours fidèle et dévouée à la France. Tant que vécut le maréchal de Guébriant, cette princesse ne fut pas sérieusement menacée par les armées autrichiennes. Mais, après la mort de ce général et la défaite de l'armée française à Dütlingen, elle eut à redouter la vengeance des Impériaux. Le général autrichien Hatzfeld marcha contre la Hesse, au moment où la France était attaquée par Mercy et où les Suédois déclaraient la guerre au Danemark. Mazarin redoubla d'efforts pour soutenir le courage de la landgrave de Hesse : il lui envoya de l'argent[2] et fit faire dans le pays de Liége des levées destinées à recruter son armée[3]. Enfin il chargea un des diplomates les plus habiles de la France, Cognet de La Thuillerie, de négocier la paix entre la Suède et le Danemark[4], afin que les Suédois vinssent au secours de la Landgrave. Les efforts de la France ne furent pas inutiles : les Suédois se réconcilièrent avec les Danois, et les Impériaux, attaqués de nouveau en Bohême et en Moravie, s'éloignèrent de la Hesse.

La correspondance de Mazarin atteste aussi son zèle en faveur de l'électeur de Trèves[5] et ses efforts pour maintenir dans la neutralité le duc de Neubourg[6]. Les négociations avec Charles IV, duc

[1] *J'ai été* forcé, à cause de l'étendue du premier volume, de réserver, pour le deuxième volume des *Lettres de Mazarin*, la partie de la correspondance qui se rattache à la campagne de Fribourg (juillet-août-septembre 1644).

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 572, 573, 574, 575, 608-609.

[3] *Ibid.* p. 568, 585, 610, 616, 617.

[4] *Ibid.* p. 600-601, 629, 659.

[5] *Ibid.* p. 405-406, 589-590.

[6] *Ibid.* p. 328-331, 436-438, 541-544.

r.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Lorraine, chassé de ses États, ne furent jamais très-sérieuses [1]. Mazarin connaissait l'humeur mobile et le génie aventureux de ce prince, qui s'était fait chef de bandes mercenaires et rivalisait avec les Hatzfeld, les Jean de Werth et les Piccolomini. Lorsqu'il fut bien constaté qu'on ne pouvait pas compter sur les ouvertures de paix qu'il avait faites à la France, Mazarin le poursuivit avec vigueur, lui enleva la Motte-en-Argonne, dont la garnison rançonnait la Champagne, le chassa des places du Palatinat qui lui servaient de refuge et le rejeta dans l'intérieur de l'Allemagne. En même temps le cardinal entretenait dans la famille même de Charles IV des intelligences pour être informé des projets du duc et les déjouer. Parmi les personnes dont il achetait les confidences, on remarque surtout Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg [2].

Le duc de Bavière, Maximilien Ier, était un adversaire plus redoutable que le duc de Lorraine. Il régna, non sans gloire, pendant cinquante-quatre ans (1597-1651) et joua un rôle important dans la guerre de Trente ans : chef de la ligue catholique, il avait sauvé Ferdinand II, assiégé dans Prague; mais, en soutenant l'Empereur contre les protestants, Maximilien était loin de vouloir sacrifier les libertés de l'Empire. Ce fut lui qui, en 1630, à la diète de Ratisbonne, désarma Ferdinand II et le força de renvoyer Waldstein. Le duc de Bavière voulait tout à la fois le triomphe du catholicisme en Allemagne et le maintien des vieilles libertés germaniques. Il visait d'ailleurs à se créer dans le sud de l'Allemagne une position territoriale et politique, qui le rendit assez puissant pour tenir tête à l'Autriche et à la France. Il s'était fait donner la dignité électorale dont avait été dépouillé Frédéric V, chef de la branche aînée de la maison de Wittelsbach. Son général Mercy

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 635, 638-639, 716-717.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 648.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

passait pour un des plus habiles tacticiens de l'Allemagne, et Jean de Werth pour un des plus hardis chefs de partisans.

Il était d'une haute importance de détacher de l'Autriche ce puissant et habile souverain. Aussi Mazarin écrivait-il aux plénipotentiaires de la France qu'ils devaient représenter à l'ambassadeur de Bavière au congrès de Munster, que l'intérêt de Maximilien était de s'allier avec la France[1]. La Bavière pourrait alors devenir l'arbitre de l'Allemagne méridionale et y faire triompher la cause catholique. Maximilien, aussi rusé que Mazarin, feignait de prêter l'oreille à ses conseils, mais il ne céda qu'à la force. Ce fut seulement après les défaites de Fribourg (3 août 1644) et de Nordlingen (3 août 1645), que, voyant ses États envahis, il se décida à traiter avec la France (1646). Bientôt même il revint à l'alliance autrichienne, et il fallut de nouvelles victoires des Français et une nouvelle invasion de la Bavière pour que Maximilien se décidât enfin à se détacher du parti de Ferdinand III.

Il était d'autant plus important pour la France de gagner la Bavière, que le frère de Maximilien était électeur de Cologne. Ce prince s'était engagé à la neutralité, mais ses sympathies étaient évidemment pour l'Autriche. Toutefois, dès le commencement de l'année 1643, à une époque où la France était en lutte ouverte avec la Bavière, Mazarin écrivait à l'électeur de Cologne dans des termes qui prouvent combien il désirait le ménager. Voici la dépêche qu'il lui adressait, le 22 mars 1643[2] :

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Vostre Eminence m'a fait la faveur de m'escrire, et avec elle des marques singulières de bonté et de courtoisie. Aussy elle doit s'as-

[1] Lettre du 14 juin 1644 à d'Avaux et Servien, t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 754 et 755. — Voy. aussi *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 64.

[2] Manuscrit de la bibliothèque Mazarine, n° 1719, t. I, fol. 30 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seurer que j'en ay conceu un ressentiment extresme, et que la passion que j'ay de m'en revancher ne sçauroit estre plus grande. Vostre Eminence le connoistra mieux par les effects que par mes paroles, si j'en rencontre les occasions, et, si mes offices luy sont utiles auprès du Roy, il n'y en aura point que je ne fasse, de ceux qui ne seront point contraires à son service. Aussy je tiens Vostre Eminence si equitable qu'elle n'en voudroit point exiger de moy d'autres, et que je me persuade qu'elle regarde cette couronne comme celle qui ne travaille que pour le repos du reste de la chrestienté, et qui n'a pour fin de ses armes que d'asseurer ou faire rendre à chacun ce qui luy appartient. Je ne doute point encore que Vostre Eminence n'ayt tousjours concouru par souhaits à ce genereux dessein et qu'elle n'y concoure en effet toutes les fois qu'elle sera en estat de procurer ce qu'elle desire. Pour moy, qui sçay les justes intentions de Sa Majesté, je n'ay garde de m'en esloigner, et par inclination, et par les obligations infinies que j'ay de les suivre, et par consequent je tascheray tousjours d'appuyer auprès d'elle les interests de ceux qui se porteront avec sincerité et zèle à procurer le bien commun de la republique chrestienne. Je mets Vostre Eminence en ce nombre, à laquelle je proteste avec verité qu'elle n'a personne qui soit plus veritablement que moy, etc.

Tout en flattant l'électeur de Cologne et en cherchant à se le concilier, Mazarin prenait ses précautions contre lui. Une note adressée aux plénipotentiaires[1] en fournit la preuve :

Le cercle westphalique fut assemblé, passé quelques mois, pour resoudre les moyens de faire une armée d'environ quinze mille hommes. L'empereur vouloit que le comte de Hatzfeld en fust general; l'electeur de Cologne demandoit le comte de Gleen, et le duc de Neubourg, à qui appartient ce commandement comme duc de Juliers, vouloit que Melander la commandast. N'estant point d'accord sur ce point, le traité fut interrompu. Depuis l'electeur de Cologne a fait en sorte vers l'empereur qu'il est fait general de cette ligue, pour la levée de laquelle il surcharge extraordinairement ses sujets, qui cherchent les moyens de s'en deffendre; surtout le clergé de Cologne, ayant esté de tout temps

[1] Elle porte ce titre : AVIS SUR CE QUI SE PEUT FAIRE POUR LE SERVICE DE LA COURONNE. (Archives des affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. I, fol. 565-567.) Cette note se rapporte à l'année 1644 (février ou mars), époque où s'organisait l'armée du cercle de Westphalie, dont l'électeur de Cologne avait obtenu le commandement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exempt de ces exactions, se plaint hautement; le peuple, qui ressent encore la perte que luy ont causée les troupes de l'Empire l'année passée, est au desespoir, et ne souhaite qu'un changement dans leur ville.

L'electeur de Tresves, dès l'année 1635, connoissant le mescontentement de cette ville de Cologne, leur envoya son suffragant pour leur remonstrer qu'ils pouvoient legitimement et sans crainte de rebellion se destacher de l'Empire et reprendre la liberté dont ils jouissoient avant de s'y laisser assujettir. A cet effet il leur offroit l'assistance du roy [de France] qui les maintiendroit dans leurs droits et privileges. Ils tesmoignerent dès ce temps-là d'avoir envie d'accepter ces offres, et il y avoit grande apparence que cette negociation auroit eu le succès qu'on en attendoit pour le service de la couronne, si le suffragant, à son retour de Cologne à Tresves, n'eust esté mené prisonnier au chasteau de Juliers, où il a esté detenu sept ou huit mois, pendant lequel temps l'electeur de Tresves, estant arresté, ne put achever ce traité.

Aujourd'huy que le duc de Neubourg, ayant toute la noblesse de son pays ennemie, a juste sujet de craindre que l'on ne luy oste, avec cette armée de la ligue, l'administration de Juliers, pour la donner à son fils, qui en a desjà esté investi par l'empereur, il seroit à propos de donner secours à ce duc, et par ce moyen se rendre maistre des places principales du pays de Juliers, lesquelles joignantes aux terres de Cologne, on pourroit favoriser le mescontentement de ce peuple et reprendre le traité de 1635.

En résumé, si l'on embrasse l'ensemble du ministère de Mazarin jusqu'à la paix de Westphalie, on reconnaît que les campagnes des bords du Rhin ont eu des résultats avantageux : Mazarin avait su conserver en Allemagne les alliés qu'y avait acquis la France, sans céder à leurs exigences; il avait contenu les neutres par la crainte et triomphé des ennemis par les armes. La Lorraine conquise, la Bavière vaincue et gagnée, l'Autriche forcée de céder l'Alsace, Brisach et Philipsbourg, sont des preuves évidentes de l'habileté et des succès du ministre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV.

Suite de la période française de la guerre de Trente ans. — Campagnes des Pays-Bas. — Alliance de la France et des Provinces-Unies contre l'Espagne (1635). — Conquête de l'Artois (1640). — Bataille de Rocroi (19 mai 1643). — Mazarin fait décider le siége de Thionville; prise de cette ville (10 août 1643). — Renouvellement de l'alliance entre la France et les Provinces-Unies (29 février et 1er mars 1644). — Avidité de la princesse d'Orange. — Siége de Gravelines par le duc d'Orléans. — But que se proposait Mazarin dans la guerre des Pays-Bas.

L'Espagne occupait au nord de la France une position redoutable : maîtresse des deux Flandres, de la province d'Anvers, du Hainaut, de l'Artois, du Brabant, du comté de Namur, du Luxembourg, d'une partie du Limbourg, de la place forte de Thionville, elle menaçait les provinces de Picardie et de Champagne. Elle avait enlevé par surprise, en 1635, la ville de Trèves et fait prisonnier l'électeur, qui, depuis 1632, s'était mis sous la protection de la France. Par l'électorat de Trèves, les Espagnols touchaient au Palatinat (aujourd'hui Bavière rhénane), où ils avaient pris possession de la place forte de Frankenthal. Il était d'autant plus important de combattre énergiquement dans les Pays-Bas la maison d'Autriche, que c'était surtout de ce côté que le danger était redoutable : sous Henri IV, la prise d'Amiens; sous Louis XIII, la prise de Corbie; au commencement du règne de Louis XIV, le siége de Rocroi, jetaient l'inquiétude jusque dans Paris, encourageaient les fauteurs de troubles et menaçaient le cœur du royaume.

Richelieu, décidé à combattre énergiquement sur ce point les adversaires de la France, trouva naturellement des alliés dans les Provinces-Unies. Cette république, qui avait été protégée par Henri IV, avait le même intérêt que la France. Aussi s'empressa-t-elle, en 1635, de répondre à l'appel de Richelieu; elle signa avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la France le traité de Paris (8 février 1635)[1], en vertu duquel les Pays-Bas espagnols devaient être partagés entre la France et les Provinces-Unies. On y stipulait que la France aurait l'Artois, la Flandre, le Hainaut, Cambrai et le Cambrésis, le comté de Namur et le Luxembourg. Tout le reste des Pays-Bas espagnols devait revenir à la république des Provinces-Unies. Les deux parties contractantes ne devaient faire ni paix ni trêve que d'un commun accord.

Si le traité eût été loyalement exécuté, les Espagnols auraient difficilement résisté aux forces combinées de la France et de la république des Provinces-Unies. Mais les Hollandais craignaient de se donner des *maîtres* en se donnant des voisins aussi actifs et aussi puissants que les Français. Il existait dès le commencement du xvie siècle, et il se développa de plus en plus, dans ce petit État fédératif, un parti opposé à la continuation de la guerre. Tandis que la maison de Nassau, depuis longtemps en possession d'imposer des stathouders à la république, soutenait la nécessité de la guerre et de l'alliance française, l'aristocratie marchande des Provinces-Unies inclinait vers la paix et prêtait l'oreille aux propositions des Espagnols. On accusait les princes de la maison de Nassau de vouloir transformer une république fédérative en monarchie militaire, et de prolonger la guerre afin de s'assurer un parti puissant. Les adversaires des stathouders étaient nombreux dans l'assemblée des états généraux, composée des députés des sept provinces unies (Hollande, Zélande, Frise, Gueldre, Over-Yssel, Zutphen et Groningue). L'assemblée nationale disposait seule des ressources financières, signait les traités, faisait la paix et la guerre. Les amiraux, dont le plus célèbre était alors Tromp, étaient les véritables généraux de la Hollande. Le commerce avec les colonies lointaines enrichissait cette nation de mar-

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 81.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chands et lui donnait, au XVIIe siècle, une haute importance politique. Mais, à mesure que s'accrut la puissance des Provinces-Unies, elle oublia les anciens services de la France pour ne voir que le danger dont la menaçait un pareil voisinage. Dès 1617, Louis XIII se plaignait de l'ingratitude de cette république et écrivait à son ambassadeur à la Haye (5 janvier 1617)[1] :

Je m'estonne grandement des plaintes que ceux des estats (des Provinces-Unies) font de moy pour le retardement du payement des troupes que j'entretiens auprès d'eux, veu qu'ils sçavent bien que rien ne m'empesche de les payer que la necessité de mes affaires, en laquelle j'eusse estimé devoir recevoir d'eux du secours et non des plaintes. Vous leur avez deu representer l'obligation qu'ils ont à cette couronne, pouvant dire que rien ne les a fait tant subsister que l'assistance du feu roy M^r^ mon père. Ils savent comme, devant sa mort, il leur donna plus de dix-sept millions tout d'une fois.

Mais ces reproches touchaient peu cette république, accoutumée à calculer les profits et les pertes de la guerre. Tant qu'elle redouta l'Espagne, elle tint sur pied une armée qu'elle entretenait avec les subsides de la France[2]. Cette diversion permit à Richelieu de réparer l'échec de Corbie et la défaite du marquis de Feuquières devant Thionville. Les Français s'emparèrent d'Arras en 1640 et, à la mort du cardinal de Richelieu, la plus grande partie de l'Artois avait été enlevée aux Espagnols. Mais, en apprenant la mort de Louis XIII et les divisions de la cour de France, le gouverneur espagnol des Pays-Bas rassembla rapidement les troupes dont il pouvait disposer et vint mettre le siége devant Rocroi. La place ne pouvait l'arrêter que quelques jours, et la Champagne aurait été ouverte à l'invasion espagnole si le duc

[1] *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 334. (Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.)

[2] Voy. t. VI des *Lettres de Richelieu*, p. 613 et 616, les instructions données par ce ministre à d'Estrades, et p. 620, l'engagement ou *promesse réciproque entre le cardinal de Richelieu et le prince d'Orange*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Enghien, par l'éclatante victoire de Rocroi, n'eut, suivant l'expression du cardinal de Retz, couronné de lauriers le berceau de Louis XIV (19 mai 1643). Ce succès n'étonna pas moins les alliés de la France que ses ennemis, et les Hollandais, tout en blâmant la témérité de l'entreprise, ne manquèrent pas de s'en attribuer le mérite. Huyghens de Zuylichem, ambassadeur des Provinces-Unies en France, écrivait à la princesse d'Orange[1] :

Sans la diversion que nous faisons si puissamment en faveur des François, ils se fussent bien gardés de cheminer ainsy à leur ayse, et bien aura le duc d'Anguien sujet de se souvenir toute sa vie qu'un prince d'Orange a fait reussir avec gloire ses premières entreprises, *plus approchantes du temeraire que du bien advisé.*

Tels étaient les alliés jaloux et défiants que la France était obligée de ménager. Mazarin les connaissait, et, sans s'inquiéter de leurs critiques, il fit décider, après la bataille de Rocroi, une entreprise importante et difficile, le siége de Thionville. La plus grande partie du conseil s'opposait à un projet que l'on jugeait téméraire. Les raisons que fit valoir Mazarin sont exposées dans un manuscrit où il avait eu soin de faire recueillir ses lettres[2]. Voici ces considérations, qui entraînèrent l'assentiment de la Reine :

Il est certain que la fin que le Roy propose à ses armes est de contraindre

[1] *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, publiée par M. Van-Prinsterer, 2e série, t. IV, p. 86.

[2] Manuscrit de la bibliothèque Mazarine, n° 1719, t. I, fol. 3. Ce morceau est intitulé *Considérations sur l'entreprise de Thionville.* — Vittorio Siri, qui recevait des documents de Mazarin pour la composition de son *Mercure*, a placé dans le tome IV de ce recueil (1re partie, p. 416-423) un discours qu'il prête au cardinal pour engager la Reine à entreprendre le siége de Thionville. En voici le début : « Mi comanda la Maestra Vostra, Madama, d'esprimerle i miei sentimenti sopra il punto, » etc. Les raisons sont à peu près les mêmes que celles qui sont indiquées dans le manuscrit que nous publions. Seulement l'ordre est renversé et quelques paragraphes ont été abrégés. Les carnets (voy. 2e carnet, p. 81, 82, 85, 102, 124, et 3e carnet, p. 2) prouvent aussi quelle importance Mazarin attachait au siége de Thionville. (Voy. aussi *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 310-311, 351.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la maison d'Austriche et ses adherents de venir à une paix generale qui soit honneste et seure, tant pour Sa Majesté que pour ses confederés. Il n'y a point de place après Brisach dont la conqueste puisse davantage contribuer à cette fin que celle que je propose. Outre que cette conqueste, si elle se fait, delivrera la ville de Metz et le pays circonvoisin des courses et des entreprises de la garnison de cette place, qu'elle nous asseurera la possession du reste de la Lorraine, et tiendra en bride et en jalousie le Luxembourg, elle nous ouvrira la communication de l'Allemagne par le moyen de la Moselle dont elle nous rendra les maistres, et la fermera par consequent aux Espagnols de ce costé-là. Elle nous donnera moyen de reprendre Tresves, n'y ayant entre deux que Cirq [1], place aisée à prendre, et nous menera sans resistance jusqu'à Coblentz et à l'embouchure du Rhin, n'y ayant qu'à se saisir en passant de Trabac [2], dont la ville ne vaut rien et le chasteau peut estre pris en quatre jours.

De sorte qu'outre la possession de la Moselle, les armes françoises se pourront faire craindre sur le Bas-Rhin [3], penetrer au delà et former une communication de ce costé-là avec les Hessiens, qui y sont desjà establis, et avec les Hollandois mesme, en cas de besoin.

Outre encore cet advantage general auquel nous devons principalement viser pour parvenir à la paix, qui est d'affoiblir le plus que nous pourrons nos ennemis en Allemagne et de nous y rendre les plus puissants, il en reviendra encore trois advantages particuliers :

Le premier, que nous recouvrerons glorieusement la reputation perdue par la surprise de la ville de Tresves [4], arrivée en partie par nostre faute, et en partie par la mauvaise foy de ceux qui la firent faire;

Le second, que, pouvant restablir par nous-mesmes l'eslecteur de Tresves dans son Estat, nous nous delivrerons de l'obligation où nous serions de rendre quelque autre membre considerable de nos conquestes, si ce restablissement se faisoit par nos ennemis;

Le troisième, que, faisant hyverner une partie de nos forces en ce pays-là,

[1] Il a déjà été question de la ville de Sierck sur la Moselle.

[2] Il faut sans doute lire Trarbach, petite ville du Palatinat située sur la rive droite de la Moselle, à peu de distance de Coblentz. Elle appartenait au comte palatin de Birkenfeld.

[3] Ce fut la pensée que réalisa le duc d'Enghien après la victoire de Fribourg, et que le maréchal de Guébriant avait développée dans une lettre à Mazarin. (Voy. plus haut, p. xxxvi-xxxix.)

[4] La ville de Trèves avait été surprise en 1635 par les Espagnols.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous delivrerons la France des logemens qu'elles y feroient, et qui ne se font pas sans beaucoup de ruine et de notables incommodités pour ceux qui les souffrent; nous y pourrons rompre les levées que nos ennemis y feroient et les attirer à nous, ce qui est un double proffit.

Je ne doute point que ces considerations et plusieurs autres n'eussent passé par l'esprit du feu Roy et de son conseil, lorsqu'on y envoya, il y a quatre ans, M. de Feuquières assieger cette place[1]. Que si l'on n'a pas repris ce dessein les années suivantes, il est à presumer qu'on a eu de fortes considerations pour ne le pas faire les deux années subsequentes, et que la conjoncture ne s'est pas trouvée favorable.

Quant à l'année passée (1642), tout le monde sçait que le dessein de la conqueste du Roussillon nous obligea à nous tenir sur la deffensive du costé de Picardie et de Champagne, et que cette necessité s'augmenta par la perte de la bataille de Honnecourt[2], qui eust encore esté plus grande si l'esperance d'aller opprimer le mareschal de Guebriant dans l'Estat de Cologne n'eust diverty Melos de s'attacher à la France et d'y poursuivre la victoire qu'il y avoit gagnée.

Sur quoy je diray en passant qu'il est aisé à juger, par le procedé de nos ennemis, comme ils n'ont rien tant à cœur que de se fortifier dans l'Allemagne, et comme pour ce sujet ils quittent tous les avantages qu'ils pourroient obtenir ailleurs; ce qui nous devroit aussi convier de faire de mesme qu'eux et de nous rendre puissants en Allemagne pour venir à bout de tout le reste.

Pour ce qui est de cette année, nostre dessein, non plus que l'autre, n'estoit pas de rien entreprendre d'important sur les Pays-Bas, tant à cause que les ennemis y estoient extresmement forts, que pour ce que les affaires que nous avions ailleurs ne nous permettoient pas de nous y appliquer avec les forces necessaires pour faire des conquestes. Mais maintenant que Dieu a besny le commencement de ce nouveau regne par le gain de la plus grande bataille qui se soit donnée de ce siècle, je conclus par où j'ay commencé et soustiens que le prix et le fruit de la victoire doit estre la conqueste de Thionville.

La raison est d'autant [plus forte] que l'importance de cette conqueste estant

[1] Le marquis de Feuquières, qui assiégeait Thionville, fut battu par Piccolomini, sous les murs de cette place, le 7 juin 1639.

[2] La bataille de Honnecourt fut perdue le 26 mai 1642 par le maréchal de Guiche. Il avait été attaqué par D. Francisco de Melos, dont l'armée était très-supérieure en nombre. Les Français perdirent environ quatre mille hommes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien establie, comme elle a esté cy-dessus, il n'y reste point de difficulté que de rencontrer le temps propre et l'occasion favorable pour la faire. Or elle ne le pourroit estre plus qu'elle l'est à present ny l'obligation plus forte, ce qu'on pourra facilement juger par les considerations suivantes :

La première, d'autant que, si l'on regarde cette entreprise du costé de la reputation, elle estoit manifestement necessaire, et, si l'on ne l'eust faite, et amis et ennemis auroient conclu que nous manquions dans ce nouveau regne, ou de la lumière pour ne sçavoir pas nous prevaloir de nostre bonne fortune, ou de courage pour ne l'oser point, ou de volonté de perseverer dans les desseins commencés et d'aller jusqu'au bout de la carrière, ce qui eust merveilleusement haussé le cœur à nos ennemis et donné à nos alliés de sinistres pensées contre nous, et leur eust peut-estre fait prendre des desseins à nostre desadvantage. Cela est si vray, que quelques-uns de nos alliés mesmes, voyant le retour du duc d'Anguien du costé de la France, après la course qu'il avoit faite dans le Haynaut, soubçonnèrent qu'on ne vouloit point pousser les Espagnols et que c'estoit le prelude d'un accommodement qu'on meditoit avec eux.

En second lieu, quel jugement on eust pu faire de nostre conduite, si par hasard il nous arrivoit, comme il n'est pas impossible, quelque notable disgrace; et comment eust-on pu croire que nous aurions eu l'esprit et le courage de nous en relever et de faire teste au malheur, si, après avoir obtenu une des plus insignes victoires de ce temps, nous n'en avions pas[1] de nous en prevaloir et d'en recueillir le fruit qu'elle nous pourroit produire sans beaucoup de peine?

En troisième lieu, pour venir à ce qui est de reel et d'effectif, la conjoncture ne pouvoit estre plus belle, puisque les ennemis, ayant perdu toute leur infanterie à la bataille de Rocroy, ils n'estoient plus en estat de rien entreprendre d'important, soit contre nous, soit en leur faveur, en attaquant ou en secourant, ce qui ne se peut faire sans de bons corps d'infanterie. Au contraire, nous nous trouvions en estat de tout entreprendre, car encore que nous eussions fait quelque perte à la bataille de Rocroy, elle estoit reparée par la victoire, qui nous estoit une nouvelle force; comme, au rebours, aux ennemis estre vaincus estoit un accroissement de foiblesse et une nouvelle perte, outre celle des hommes qu'ils avoient faite à la bataille.

[1] *C'est-à-dire si nous n'avions pas l'esprit et le courage de nous en prévaloir.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En quatrième lieu, la garnison de Thionville se trouvant foible [1], Beck ayant retiré de là et des autres places du Luxembourg une partie des soldats, pour rendre plus considerable le corps qu'il devoit conduire à Melos, veu principalement que les ennemis, qui n'avoient que des pensées de conqueste et qui avoient des forces pour cela, ne se fussent jamais imaginés devoir estre reduits à la necessité de deffendre leurs places;

En cinquième lieu, d'autant que la marche du duc d'Anguyen du costé de Bruxelles ne leur permettoit pas de penser qu'il deust songer à Thionville dont il s'estoit si fort esloigné, mais bien plustost à quelqu'une des places dont il estoit si proche, ce qui seroit cause qu'ils songeroient plustost à renforcer les garnisons de celles-cy que celle de Thionville;

En sixième lieu, le corps que nous avions sur la frontière de la Champagne du costé de Verdun, sous le marquis de Gesvres, nous donnoit moyen d'investir promptement Thionville et auparavant que les ennemis, qui estoient fort loing et qui avoient devant eux le duc d'Anguyen, y pussent jeter des forces;

En septième lieu, comme il estoit indubitable que, si nous venions à attaquer quelqu'une des places qui couvrent Bruxelles ou qui donnent l'entrée dans la Flandre, les Flamans feroient de grands efforts pour l'empescher, comme nous en avons fait l'experience les campagnes passées, il estoit à presumer qu'ils seroient froids pour les secours de Thionville, qui est à l'une des extremités des Pays-Bas;

En huitième lieu, comme il ne falloit point douter que les Hollandois ne profitassent de nostre victoire et de la foiblesse de nos ennemis, ou en entrant dans la Flandre, ou en assiegeant Gueldres, ou quelqu'autre place de grande importance, il falloit aussy s'asseurer que la pluspart des forces des Espagnols tourneroient plustost de ce costé-là que du costé de Thionville, puisqu'ils courent plus de fortune de ne recouvrer pas, par un traité de paix, les places que les Hollandois prennent que celles que nous prenons sur eux;

En neuvième lieu, d'autant que le siege de Thionville se pouvoit faire plus commodement pour nous, ayant une grande ville à dos et une rivière pour y transporter les choses necessaires à moins de frais et en plus grande quantité que quand il les faut porter par charettes, comme tout le monde le peut juger;

[1] Il y a dans la copie *se trouvant foible*. La phrase ne se compose que de propositions incidentes; mais comme elle se comprend, je n'ai pas cru devoir la changer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Finalement, d'autant que l'armée du mareschal de Guebriant nous mettoit à couvert du secours qui pouvoit venir de l'armée bavaroise en faveur de Thionville : toutes ces considerations ont formé la pensée que j'ay eue qu'il en falloit entreprendre le siege.

Ces considérations, consignées dans les manuscrits de Mazarin, sont confirmées par ses lettres, où il revient plusieurs fois avec insistance sur cette pensée, que c'est lui qui a fait décider le siége de Thionville, contre l'avis du conseil[1]. Il écrivait au cardinal Bichi, un de ses confidents intimes, le 24 août 1643 :

Votre Éminence ne sera pas fâchée d'apprendre, au sujet de l'attaque de Thionville, que tout le conseil était contraire à cette entreprise, et beaucoup de maréchaux de France partageaient cet avis ; mais la Reine s'est rangée au mien, qui était qu'après la bataille de Rocroi, les armes victorieuses de Sa Majesté devaient entreprendre quelque chose de grand, quand bien même l'issue en serait douteuse; que l'entreprise sur Thionville était la plus facile et de la plus grande importance. Mes raisons les plus fortes furent que la victoire remportée à Rocroi serait attribuée aux ordres du feu Roi ou à l'ardeur d'un prince jeune et avide de gloire, qui commandait les armées ; mais que, si l'on ne tirait aucun fruit de ce grand succès, on l'imputerait à la faiblesse de la régence, et l'on dirait que dans la tombe du Roi avait été ensevelie toute vigoureuse résolution. Ce qui non-seulement enhardirait les ennemis à se promettre de grands avantages dans la continuation de la guerre ou dans les négociations pour la paix ; mais de plus nos alliés, intimidés avec raison, songeraient à se mettre en sûreté en consentant à une paix particulière avec la maison d'Autriche, par laquelle ils en étaient continuellement sollicités; ils penseraient d'autant plus à se séparer de la France, que, la voyant gouvernée par une reine, sœur du roi d'Espagne, ils seraient persuadés que, si l'on ne profitait pas de la victoire, cela venait de l'attachement et de la sympathie qu'avait Sa Majesté pour sa maison et de quelque intelligence avec les ministres du roi son frère, à l'effet de suspendre les hostilités. Je dois remercier Dieu du bon résultat de ce siége, non-seulement pour les avantages qu'en retire la France, mais encore parce qu'on sait que moi seul je me suis obstiné

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 311. Voy. aussi, p. 351, la lettre au marquis de Fontenay.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à conseiller à la Reine de donner les ordres, et comme on ne croyait pas au succès, déjà les malveillants commençaient à me déchirer.

Mazarin n'avait rien négligé pour assurer le succès d'une entreprise où il avait eu une part aussi active. Il fut admirablement secondé par le duc d'Enghien et ses intrépides compagnons. En même temps, le maréchal de Guébriant tenait en échec l'armée bavaroise. Le duc d'Angoulême surveillait la frontière septentrionale de la France, tandis que le prince d'Orange inquiétait les garnisons des places fortes des Pays-Bas et les empêchait de secourir Thionville[1]. Grâce aux précautions prises et à la vigueur de l'attaque, où se signalaient, à côté du duc d'Enghien, le marquis de Gesvres et Gassion, la ville fut obligée de se rendre (10 août 1643). Le duc d'Enghien s'empara ensuite de Sierck sur la Moselle, et fit craindre aux Espagnols une invasion dans l'électorat de Trèves, qu'ils occupaient depuis 1635.

Ces résultats de la campagne de 1643 étaient glorieux et d'un avantage incontestable pour la France. Mazarin s'efforça, en renouvelant et resserrant l'alliance avec les Provinces-Unies, d'assurer de plus importants succès pour la campagne de 1644 dans les Pays-Bas espagnols.

Les plénipotentiaires d'Avaux et Servien, qui se rendaient à Munster, eurent ordre de passer par la Haye et d'y négocier un traité avec les Hollandais, et en même temps de se concerter avec eux sur la conduite à tenir au congrès général. Ils rencontrèrent à la Haye des difficultés de plus d'une nature. On voit, entre autres, par l'instruction suivante, qui porte la date du 23 janvier 1644, que les Hollandais ne voulaient pas de la paix générale et auraient préféré une simple suspension d'hostilités. Le prince d'Orange insistait particulièrement sur ce point. Voici le texte de

[1] Voy. *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 281, 282. Voy. aussi les carnets de Mazarin, passages cités plus haut, p. II, note 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cette instruction[1], qui n'a pas été publiée dans les *Négociations secrètes concernant la paix de Munster* :

Il faut tousjours insister pour la paix, dire que les ministres du Roy vont à Munster à ce seul dessein, et que, comme Messieurs les Estats croyent que la tresve leur est tres-avantageuse, aussy nous croyons qu'il seroit prejudiciable à cette couronne de ne faire qu'une tresve comme eux. Et cela afin que les ennemis, venant à sçavoir l'aversion que nous avons pour la tresve, prennent plus d'envie de sortir d'affaire par cette voye qu'ils n'en auroient autrement s'ils voyoient que nous la desirassions. L'empereur et les princes d'Allemagne la desirent passionnement: il n'y a qu'à y faire venir l'Espagne; mais c'est un point tres-delicat et qui veut estre manié avec une grande adresse.

Le resident de Pologne s'est laissé entendre icy que, si la Reyne permettoit au Roy, son maistre, de s'entremettre d'une tresve generale à longues années, il se faisoit fort de la faire reussir en fort peu de temps.

Le dominicain que le comte de Trautmensdorf depeschoit à monsieur le cardinal-duc[2], et qui n'arriva en cette cour qu'après sa mort, fit cognoistre à monsieur le cardinal Mazarin, en plusieurs conferences qu'ils eurent ensemble, que, quand mesme la France souhaiteroit passionnement la paix, et qu'elle envoyeroit ses ministres à l'assemblée pour la conclure, la diversité des interests de tant de princes en auroit empesché la conclusion, et qu'ainsy, si on vouloit donner promptement le repos à la chrestienté, dont elle a tant de besoin, il ne restoit point d'autre moyen que celuy d'une longue tresve.

Le cardinal Mazarin reçut l'ouverture avec froideur, et s'estudia de luy dire diverses raisons pour luy bien imprimer dans l'esprit que, si on ne pouvoit avoir la paix, les interests de cette couronne demandoient plustost la continuation de la guerre qu'une tresve, qui ne serviroit à autre chose qu'à faire reprendre vigueur à ses ennemis, leur donner la commodité de la separer de ses alliés, et les mettre en estat de retourner reprendre les armes avec de telles forces, que les avantages fussent comme certains pour eux.

Le père ne laissa pas neantmoins d'insister tousjours pour une tresve,

[1] La copie se trouve aux Archives des affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. I, p. 446-459. On lit en tête : *Mémoire sur lequel M. le comte de Brienne a dressé l'instruction du Roy à MM. les Plénipotentiaires.* Ce mémoire est probablement l'œuvre de Mazarin.

[2] Au cardinal-duc de Richelieu. Le comte de Trautmensdorf était le principal ministre de l'Autriche. Le dominicain qu'il envoya en France se nommait le père d'Eberstein.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme ledit cardinal de respondre de mesme qu'elle seroit trop prejudiciable à cette couronne; et seulement sur le point de son despart, il luy dit que, si on recognoissoit qu'il fust absolument impossible de donner le repos à la chrestienté par autre moyen que celuy d'une longue tresve, pourveu que Sa Majesté fust asseurée, [de la part] de l'empereur et des princes d'Allemagne, qu'on traiteroit sincerement la paix pendant sa durée, Sadite Majesté se laisseroit persuader à preferer le bien public à ses interests particuliers, pourveu que ses alliés voulussent concourir au mesme dessein.

Il semble que comme les commissaires de Messieurs les Estats ne se sont point voulu avancer sur ce qui regarde la rupture contre l'empereur qu'à ratifier en general les articles du traité de 1635, faisant cognoistre en mesme temps qu'ils ne veulent pas l'executer, on pourroit aussy confirmer en general ce qui fut promis par ledit traitté touchant l'obligation de ne faire ny paix ny tresve que conjointement avec lesdits sieurs Estats, et que Messieurs les Plenipotentiaires partissent aussytost, sans plus de deslay, pour se rendre à l'assemblée de Munster, afin que les ennemis, qui ne veulent la paix qu'en apparence, ne se prevallent de leur retardement pour imprimer dans l'esprit du monde que la France n'a point de disposition à la paix, lorsqu'elle la souhaite avec sincerité et passion.

Et de cette sorte, sans entrer en autre contestation, il se pourra faire qu'ayant insinué partout adroitement que la tresve nous seroit prejudiciable, et que nous n'y consentirions jamais, il se pourra, dis-je, faire que les ennemis embrasseront avidement ce party, et nous en presseront, auquel cas Messieurs les Estats seront satisfaits, et nous aussy, pourveu que les conditions de cette tresve soient semblables à celles qu'on a presque tousjours pratiquées en pareilles rencontres, c'est-à-dire que, sans acquisition d'aucun nouveau droit, chacun demeure en possession de ce qu'il occupe presentement.

Enfin Sa Majesté donnera volontiers les mains à une tresve de douze ans en la maniere susdite, en cas qu'on ne puisse avoir la paix; mais il faut soigneusement cacher ce dessein. Ce pendant on ne peut en aucune façon satisfaire à la pretention de Messieurs les Estats, parce que ce seroit une chose bien messeante que le monde vist que les ministres de France vont à l'assemblée à l'intention de ne pas faire la paix, lorsqu'en effet nostre pensée est toute contraire, et qu'il n'y a que la pure necessité qui puisse nous faire donner les mains à une tresve.

II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Puisque nous avons desjà tiré advantage d'avoir parlé avec fermeté dans le premier point, nous devons croire que, continuant à traiter de mesme sur le dernier, où ils s'opiniastrent contre toute raison et justice, nous les ferons venir à ce que nous desirons, car il faut que Messieurs les Estats croyent et cognoissent que, s'il est expedient pour la France de conserver leur amitié, la nostre leur est entierement necessaire, et les advantages qu'ils ont remportés jusqu'à cette heure par le moyen des assistances de cette couronne leur doivent persuader qu'ils ne pourroient pas en esperer de semblables à l'advenir sans elle, quelques propositions et grandes offres qui leur fussent faites par les Espagnols pour les fortifier contre nous. Ce chemin, en apparence semé de fleurs, les conduiroit bientost au precipice, et il n'y a personne qui ne sçache que la maxime d'Espagne est qu'on n'est point tenu de garder sa parole à des heretiques, et beaucoup moins quand on croit d'avoir une autorité legitime sur eux, comme le roy d'Espagne la pretend sur les Provinces-Unies. Enfin il est à propos d'insinuer adroitement dans l'esprit de ces Messieurs qu'ils doivent s'accommoder à ce qui est de la raison et qu'il ne leur seroit pas fort advantageux de desgouster la France.

Puisque M. le prince d'Orange croit que la paix seroit prejudiciable à Messieurs les Estats, il seroit bien convenable qu'il employast son credit pour faire qu'ils se desistent de l'injuste pretention qu'ils ont que nous ne fassions point la paix, ou que, la faisant, ce soit à condition de la rompre quand le temps de la tresve entre la couronne d'Espagne et Messieurs les Estats expirera, et comme en cecy il y va de l'interest particulier dudit sieur prince, Messieurs les Plenipotentiaires auront beau champ de l'engager à nous favoriser en ce point.

La pretention qu'ont Messieurs les Estats de ne point rompre contre l'Espagne, si ce n'est en cas que la France soit attaquée dans ses anciennes limites et dans les conquestes faites en Flandre est encore tres-injuste, puisque le Roy est le mesme en tous lieux, et ne seroit pas moins offensé ou ne recevroit pas moins de dommage estant attaqué par les Espagnols d'un costé que d'autre, et il est certain que le service de Messieurs les Estats, qui sont interessez à la grandeur de cette couronne et à l'abaissement de la monarchie d'Espagne, les oblige de s'opposer aussy bien aux Espagnols quand ils envahiront le Roussillon ou quelque autre endroit des Estats de Sa Majesté, comme pour l'invasion de ce qu'elle possède en Flandre, d'autant que le contre-coup se res-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sent partout, et les ennemis, s'agrandissant en un lieu, font le mesme effet à leur esgard et au nostre que faisant des progrez en un autre.

Sans examiner si Messieurs les Estats font bien ou mal de preferer la tresve à la paix, y ayant des raisons bien fortes pour chacun des deux partis, il est certain que l'interest de M. le prince d'Orange est de ne faire que la tresve, parce que, devenant moins necessaire dans la paix, la consideration où il est diminueroit notablement.

Ce fondement-là posé, il est à presumer que, quand nous persuaderons un peu fortement audit sieur prince que jamais la France ne consentira à l'injuste pretention de Messieurs les Estats, par laquelle ils veulent nous obliger à ne faire qu'une tresve, ou en tout cas à rompre la paix quand leur tresve avec l'Espagne expirera, qui seroit la mesme chose, ledit sieur prince, dont l'interest est d'empescher, à quelque prix que ce soit, que les Estats ne fassent la paix, voyant nostre ferme resolution de la conclure, s'il est possible, et que les Estats, à nostre exemple et à nostre persuasion, pourroient bien à la fin y condescendre, employera volontiers à parer ce coup toute l'autorité qu'il a près d'eux, pour les porter plustost à nous laisser aujourd'hui la liberté de prendre, comme ils font, le party qui nous sera plus utile, pourveu que nous continuions à leur donner, comme nous l'offrons, les assistances qui seront concertées, quand ils seront rentrés en guerre. Vous, Messieurs, ayant donc de vostre costé la justice et l'interest dudit sieur prince, aurez belle matière à l'engager en nostre faveur pour la discussion de ce point.

Malgré l'imprudence de d'Avaux, qui, par un zèle inconsidéré, compromit les intérêts catholiques, qu'il voulait soutenir dans les Provinces-Unies[1], l'alliance entre la France et cette république fut resserrée par deux traités, signés, l'un le 29 février 1644, et l'autre le 1er mars de la même année. La France s'engageait, par le premier, à payer aux Hollandais un subside de douze cent mille livres, et, par le second, la république des Provinces-Unies promettait à la France un concours énergique pour soutenir la guerre contre la maison d'Autriche[2].

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 585, 683, texte et note.

[2] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 293 et 294.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Après la conclusion des traités, Mazarin s'occupa activement de leur exécution. Il ne se borna pas à faire agir l'ambassadeur de La Thuillerie pour obtenir le concours de Frédéric-Henri, prince d'Orange et stathouder des Provinces-Unies. Il s'efforça de gagner la princesse d'Orange, qui dominait son mari. Cette femme était avide et vaine [1]. Le cardinal, en lui envoyant un collier de perles [2], n'épargnait pas les flatteries. Pour ce genre de missions, il n'employa point l'ambassadeur La Thuillerie ni son successeur Brasset; il se servit d'hommes d'un rang inférieur, mais qui connaissaient parfaitement les Provinces-Unies, du Hollandais Béringhen [3] et de Godefroy d'Estrades [4], qui devait plus tard se faire un nom célèbre dans la diplomatie. Grâce à ces négociateurs, Mazarin put concerter avec le prince d'Orange un plan de campagne, qui fut mis à exécution au mois de mai 1644. Pendant que le stathouder passait l'Escaut et attaquait le Sas-de-Gand [5], le duc d'Orléans se présentait devant Gravelines et en formait le siége.

Gaston d'Orléans [6], qui ne s'était jamais signalé dans la guerre, était jaloux de la gloire que le duc d'Enghien avait conquise à Rocroi et à Thionville. Ses favoris, et entre autres l'abbé de La Rivière, son confident intime, l'avaient excité à réclamer le commandement d'une armée. Mazarin, de son côté, n'était pas fâché d'opposer aux prétentions hautaines et ambitieuses de la maison de Condé le frein d'une rivalité puissante [7]. Sa politique consistait à balancer l'une par l'autre les deux familles qui exerçaient à la cour une influence prépondérante. Le duc d'Orléans avait obtenu

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 621, texte et note.

[2] *Ibid.* p. 622-623.

[3] *Ibid.* p. 622-623, texte et note; p. 657-658, 666-667, etc.

[4] *Ibid.* p. 732-733.

[5] Place forte au nord de Gand.

[6] Ce frère de Louis XIII était lieutenant général du royaume pendant la minorité de Louis XIV.

[7] Voy. les plaintes du cardinal contre le prince de Condé, t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 735 et 739, texte et notes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le gouvernement du Languedoc en même temps que la maison de Condé réclamait et recouvrait les domaines de Dampierre et de Chantilly, qui avaient été confisqués après la condamnation et l'exécution du connétable Henri de Montmorency [1].

Ce fut le même principe qui fit charger Gaston d'Orléans du commandement de l'armée destinée à former le siége de Gravelines. Le lieutenant général du royaume avait sous ses ordres les meilleures troupes et les capitaines les plus expérimentés, tels que le maréchal de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie, et le maréchal de Gassion, auquel les adversaires de la maison de Condé attribuaient la principale part dans la victoire de Rocroi. Une flotte hollandaise devait intercepter les secours que Gravelines aurait pu recevoir du côté de la mer [2]. Le duc d'Elbœuf, gouverneur de Picardie, surveillait, à la tête d'un corps d'armée, les mouvements des Espagnols, pendant que le duc d'Enghien et le maréchal de Guiche couvraient la frontière de Champagne, afin de s'opposer au général Beck, s'il tentait, à la tête des troupes ennemies, de secourir Gravelines. Toutes les précautions avaient été prises pour assurer le succès du duc d'Orléans. Gravelines capitula en juillet 1644, et peu de mois après le Sas-de-Gand fut pris par le prince d'Orange.

Dans les campagnes suivantes, la France poursuivit ses conquêtes : Mardick, Bourbourg, Dunkerque et d'autres places des Pays-Bas tombèrent successivement au pouvoir des Français. La Flandre maritime était en partie conquise. Mazarin (c'est lui-même qui le déclare dans une lettre de 1646, adressée aux plénipotentiaires d'Avaux et Servien [3]) eut voulu donner à sa patrie

[1] Voy. sur la politique du cardinal à l'égard du duc d'Orléans et de la maison de Condé, les *Carnets de Mazarin*, I. 103, 106, 116; II. 86, 100, etc.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I. p. 676-68*, etc.

[3] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. I. p. 178. (Collection des documents inédits.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'adoption ses limites naturelles et pousser ses conquêtes jusqu'à l'Escaut, comme, d'un autre côté, il avait reculé les frontières de la France jusqu'au Rhin. « L'acquisition des Pays-Bas espagnols (Belgique), écrivait-il aux plénipotentiaires (20 janvier 1646), formeroit à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce seroit alors véritablement que l'on pourroit l'appeler le cœur de la France, et qu'il seroit placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. L'on en auroit étendu la frontière jusqu'à la Hollande, et, du côté de l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup craindre, jusqu'au Rhin, par la retention de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et du comté de Bourgogne (Franche-Comté). »

La réalisation de cette pensée patriotique, qui demande grâce pour les fautes et les erreurs du ministre, trouva un obstacle dans les alliés mêmes de la France. Les Provinces-Unies s'inquiétaient de plus en plus des progrès de leurs puissants voisins. Aussi les vit-on bientôt, malgré tous les efforts de Mazarin et de ses représentants à la Haye, prêter l'oreille aux propositions des Espagnols et signer, en janvier 1648, une paix particulière avec Philippe IV. Cette défection d'alliés pour lesquels la France avait fait tant de sacrifices laissa retomber sur elle tout le poids de la guerre, et il fallut que le duc d'Enghien, devenu prince de Condé après la mort de son père, renouvelât, dans les plaines de Lens, le brillant succès de Rocroi, pour garantir nos frontières menacées. Nous sommes encore loin, en 1643 et 1644, de cette défection des Provinces-Unies. Pendant la période qu'embrasse le premier volume des Lettres de Mazarin, l'union entre les deux alliés ne fut pas rompue, malgré les jalousies et les craintes qui se trahissent dans la correspondance des ambassadeurs hollandais. La victoire de Rocroi, la prise de Thionville et celle de Gravelines furent dues en partie à la bonne harmonie des deux puissances.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La France, dans sa lutte contre l'Espagne, ne s'appuyait pas seulement sur la force des armes, sur la supériorité de ses généraux et son alliance étroite avec les Provinces-Unies. Elle faisait appel aux anciens souvenirs historiques : la race wallone était de même origine que la nation française; la langue de ces deux peuples était semblable. La maison de Bourgogne, dont la grandeur était restée populaire dans les Pays-Bas, était une maison française. On se rappelait, avec le prestige du souvenir, l'éclat de cette cour de Bourgogne. On accusait l'Espagne d'avoir ruiné le commerce d'Anvers et l'industrie des villes de Gand, de Bruges, d'Ypres, jadis si florissantes. Il y avait là un sujet de pamphlets que les partisans de la France ne négligèrent pas. Mazarin y fait plusieurs fois allusion, et l'ambassadeur hollandais, Huyghens de Zuylichem, mentionne la prohibition sévère de pareils écrits, prohibition qui ne servait qu'à les faire rechercher [1].

En résumé, la campagne inaugurée par la victoire de Rocroi avait été couronnée par la prise de Thionville, et celle de 1644 s'était ouverte par la conquête de Gravelines. La prise de Thionville fermait aux ennemis un des points vulnérables de la frontière française et ouvrait à la France le Luxembourg, l'électorat de Trèves et le Palatinat. La conquête de Gravelines protégeait l'Artois et livrait l'entrée des Flandres. En même temps, la France combattait par la plume comme par l'épée et préparait les peuples des Pays-Bas à considérer les progrès de ses armées comme une délivrance.

[1] « Grandes interdictions ont esté faictes partout contre les livres françois que Vostre Altesse a veu, mais c'est le moyen de les faire lire soigneusement. » (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. IV, p. 117. Lettre du 8 septembre 1644, adressée par M. de Zuylichem à la princesse d'Orange.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

V.

Suite de la guerre de Trente ans. — Campagne d'Italie. — Alliance de la France avec la maison de Savoie; traité de Rivoli (1635). — Guerre entre la régente de Savoie et ses beaux-frères; victoires du comte d'Harcourt. — Réconciliation de la maison de Savoie sous la médiation de la France, qui conserve Pignerol et Casal. — Négociations d'Hugues de Lyonne pour terminer la guerre de Castro entre le Pape et les princes italiens (1642-1643). — Traité de Ferrare, conclu sous la médiation de la France (31 mars 1644). — Efforts de Mazarin pour créer un parti français en Italie. — Relations avec Rome; embarras que suscite à Mazarin l'ambition de sa famille. — Politique de la France à l'égard de Naples.

Quoique l'Italie ne fût pas pour la France un théâtre de guerre aussi important que l'Allemagne et les Pays-Bas espagnols, il y avait là cependant des intérêts sérieux engagés et une lutte active contre l'influence de la maison d'Autriche. Cette puissance dominait en Italie depuis le XVIe siècle : elle était maîtresse des Deux-Siciles, des présides de Toscane [1] et du duché de Milan. Dominant aux deux extrémités de la péninsule, tenant le centre en échec par les présides de Toscane, exerçant à Rome une influence considérable comme protectrice zélée du catholicisme, l'Espagne n'avait cessé d'aspirer à l'asservissement complet de l'Italie. Les Farnèse, ducs de Parme et de Plaisance, lui avaient donné des généraux célèbres. Modène, Mantoue, Gênes, la Savoie, avaient longtemps subi le joug espagnol. Venise avait eu à lutter, en 1621, contre une conspiration fomentée par le vice-roi de Naples. La politique ferme et habile de Henri IV avait commencé à relever le parti français en Italie. Une de ses filles avait épousé Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, et ce fut principalement dans la

[1] On appelait ainsi *Porto-Longone*, dans l'île d'Elbe; *Orbitello*, en face de cette île; *Piombino* et *Porto-Ercole*, sur la frontière de la Toscane et des États de l'Église.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maison de Savoie que Richelieu chercha des alliés pour lutter contre l'influence espagnole en Italie [1].

Il signa, le 11 juillet 1635, le traité de Rivoli avec Victor-Amédée [2]. Dans le préambule, la France se présente comme disposée à défendre l'Italie contre les Espagnols, « qui n'ont cessé d'entreprendre sur la liberté commune, de molester les princes voisins de leurs États et de les troubler en leurs possessions légitimes. » Le seul moyen de « faire jouir l'Italie d'un ferme repos et de rétablir une sûre et durable paix », est de conclure une ligue pour conquérir l'État de Milan. Tel était le but du traité de Rivoli, dans lequel entrèrent les ducs de Mantoue et de Parme. Le duc de Savoie devait avoir le commandement de l'armée, et l'on régla, par des articles secrets, le partage du duché de Milan entre les confédérés italiens. La France tenait déjà la forteresse de Pignerol. Elle y ajouta Casal, cédée par le duc de Mantoue, et eut ainsi les clefs de l'Italie, comme elle avait celles de l'Allemagne dans Brisach et Philipsbourg. Il fut stipulé qu'aucune des parties contractantes ne ferait séparément ni paix ni trêve.

Les opérations militaires furent d'abord heureuses : le duc de Savoie, après avoir réuni ses troupes à celles du maréchal de Créqui, gagna, le 23 juin 1636, la bataille du Tésin sur le marquis de Leganès. Mais l'union ne dura pas longtemps, et Victor-Amédée Ier étant mort en 1637, la Savoie fut livrée aux troubles d'une minorité. Christine de France, fille de Henri IV, prit la tutelle et l'exerça au nom de son fils mineur. Mais ses beaux-frères, le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas de Savoie-Carignan, grand-père du fameux prince Eugène, lui disputèrent le pouvoir et furent soutenus par l'Espagne. Cette puissance engagea l'Em-

[1] Voy. ci-dessus, p. XIV-XVI, le rôle de Mazarin dans les négociations avec la Savoie.

[2] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 109.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pereur à déférer la tutelle aux oncles du jeune duc de Savoie, sous prétexte que ce duché était un fief impérial. Christine implora le secours de la France, qui lui envoya une armée commandée par Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. Ce général se signala par de brillantes victoires. Il triompha des Espagnols à Casal, en 1640, et reprit la ville de Turin, dont s'était emparé le prince Thomas. L'année suivante (14 avril 1641), le comte d'Harcourt vainquit le cardinal Maurice devant Ivrée et délivra Chivas, que le prince Thomas tenait assiégée. Accablés par la supériorité des armes françaises, les deux princes, Thomas et Maurice, se réconcilièrent en 1642 avec leur belle-sœur et la reconnurent pour tutrice et régente. Ils renoncèrent à l'alliance de l'Espagne et embrassèrent celle de la France [1].

Telle était la situation des affaires en Italie au moment où Mazarin prit la direction du gouvernement. Il s'appliqua à consolider l'union de la régente Christine avec ses beaux-frères et à maintenir à la France les avantages qu'elle avait conquis. Il avait près de la régente des agents habiles, dont ses lettres fréquentes devaient stimuler le zèle et diriger la conduite : le Provençal d'Aiguebonne, ambassadeur de France en Savoie et gouverneur de Turin [2]; le Lorrain de Couvonges [3], gouverneur de Casal; le général du Plessis-Praslin [4], qui commandait l'armée franco-italienne sous le prince Thomas, et surtout Michel Le Tellier, intendant de justice et de finances dans l'armée d'Italie. C'était

[1] Ce traité avait été préparé par Mazarin, comme on l'a vu plus haut, p. XVIII.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 46, 60, 95, etc. — Pendant les premiers mois de l'année 1643, c'est aux affaires d'Italie que Mazarin s'applique avec le plus de soin.

[3] Ce nom a été altéré et changé en celui de *Couvonges*, p. 59 et 64. Antoine de Stainville, comte de Couvonges, avait été d'abord attaché au duc de Lorraine, Charles IV.

[4] César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin; il fut créé duc et pair en 1665. (Voy. les lettres que lui adresse Mazarin, p. 93-95, 135-136, 153, 303, 326, 375, etc.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

principalement sur Le Tellier que Mazarin comptait pour maintenir la concorde entre Christine et ses beaux-frères. Dès cette époque, Le Tellier se faisait remarquer par les qualités qui devaient porter si haut sa fortune et celle de sa maison : l'application aux affaires, l'intelligence rapide et sûre de toutes les questions, la prudence et la fermeté dans l'exécution. Mazarin, qui l'avait connu et apprécié en Italie, lui écrivait le 14 décembre [1], peu de jours après la mort de Richelieu :

Monsieur,

Pour ne m'abattre dadvantage, j'evite de vous parler de la grande perte que j'ay faite en la mort de Son Eminence[2]. Vous sçavez si j'en ay subjet. C'est pourquoy je ne vous diray autre chose, mais seulement vous asseureray qu'en quelque lieu et condition que je sois, vous ne trouverez extresmement affectionné à vostre service. J'ay parlé au Roy, en termes que je devois, de vostre integrité, habileté et addresse, et le sieur Talon vous dira, de la part de M. de Noyers [3], qu'il desire avec passion vous faire connoistre qu'il est vostre veritable serviteur.

On envoye en diligence ledit sieur Talon au lieu où vous estes, avec cinq mille livres argent comptant, qu'il vous remettra pour fournir aux frais qui presseront davantage, particulierement pour la conservation de Tortone, n'y ayant rien de plus important pour le service du Roy en Italie que soustenir la prise de ladicte place [4], de laquelle ayant disposé en faveur de M. le prince Thomas, l'on doibt croire que divers princes d'Italie pourroient se resoudre à se mettre dans le parti du Roy, pour profiter des progrès qu'il y a grande apparence que les armes de Sa Majesté feront en la première campagne contre

[1] L'original autographe de cette lettre se trouve dans les papiers Le Tellier conservés parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, n° 6880, t. I, fol. 206-207.

[2] Le cardinal de Richelieu était mort le 4 décembre 1642. On l'avait enterré le 13, dans l'église de la Sorbonne.

[3] Sublet de Noyers, secrétaire d'État de la guerre.

[4] La ville de Tortone avait été prise sur les Espagnols le 26 novembre 1642 et donnée au prince Thomas. (Voy. la lettre du 15 décembre 1642 adressée à ce prince, p. 4-10 du présent volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les Espagnols[1]; et parce qu'il n'est pas assez d'avoir remis ladicte place au prince Thomas, si l'on ne voit qu'elle soit effectivement en son pouvoir absolu (en quoi les princes d'Italie pourroient trouver à redire, voyant que la garnison qui y a esté establie est composée des troupes du Roy), il seroit, à mon advis, tres-necessaire que ledict prince travaillast tout aussytost pour lever un nombre suffisant de soldats dependant de lui, qui, commandés par un bon gouverneur, en eussent le soin; et si, pour faire cette levée, il estoit necessaire que vous fournissiez quelque petite somme d'argent audict prince, je crois que vous le debviez[2] faire sans delay; mais en escrivant un mot à M. de Noyers et en m'en donnant advis, vous en seriez sans doute remboursé.

Le principal subjet du retour du sieur Talon en Piedmont n'est que pour dire, de la part du Roy, à MM. de Longueville[3] et au prince Thomas, d'assembler les principaux chefs de l'armée pour examiner et resoudre tout ce qu'il se pourra faire pour le plus grand service du Roy dans la campagne prochaine touchant les recrues, Sa Majesté désirant avec passion qu'on y donne tel ordre, qu'on ne tombe plus dans les insoumissions que nous avons vu arriver dans le passé.

J'ay asseuré Sa Majesté que vous y travailleriez de vostre costé tous les jours, et qu'il ne tiendra pas à vous que les officiers ne fassent leur devoir, de façon que M. le duc de Longueville, ayant grand interest que le nombre des troupes du Roy soit bien rempli en effectif dans la campagne prochaine, j'ay grande esperance que Sa Majesté aura grande satisfaction sur ce subjet.

Si M. de Noyers s'en sera souvenu, il vous aura escrit que l'on tire raison des officiers qui, ayant tiré l'argent du Roy pour faire passer un tel nombre de soldats en Italie, ils ne s'en sont acquittés. Ce sera donc à vous de mesnager qu'ils y satisferont l'année prochaine; et je vous asseure que le Roy vous saura bon gré si vous pouvez faire quelque chose.

Je vous remercie tres-affectueusement des papiers que vous m'avez envoyés, et vous prie de m'escrire de temps en temps amplement et confidemment tout

[1] Mazarin montre assez clairement dans cette phrase le but de toute sa politique avec les princes italiens.

[2] Cette lettre, écrite par Mazarin en français, atteste (ce qu'il avoue lui-même p. 720 du présent volume) que la langue française lui était encore peu familière.

[3] Henri d'Orléans, duc de Longueville, eut pendant quelque temps le commandement des troupes françaises en Italie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce que l'on peut faire de là[1] pour le plus grand service du Roy, tant touchant les garnisons des places que pour toutes autres choses.

Ayant prié M. le prince Thomas de me faire lever une compagnie de soldats italiens pour mettre en mon regiment, [au] cas qu'il vous fasse instance de quelque argent, je vous prie de faire tenir[2] à Colas qu'il vous ordonne ce qui sera necessaire, à proportion de ce que je vous ai escrit cy-devant. Vous ferez, s'il vous plaist, le mesme à MM. de Gouvonges et Sauvebeuf[3], auxquels j'ai escrit aussy de me lever quelques hommes de l'argent que vous leur delivrerez. Je vous prie d'en faire un petit compte à part avec ce que vous aurez fourny cy-devant pour moy, afin que j'y satisfasse, dès que vous aurez pris la peine de me l'escrire. Touchant l'argent que vous avez retenu pour la perte que l'on a faite en changeant à Lyon la monnoie en or leger ou pesant, je ne trouve en aucune façon à propos que le Roy en souffre la perte. Partant, je vous prie faire en sorte de me mettre à couvert pour quelque façon, ne doutant point que vous trouverez des moyens pour cela, et je vous prie de me donner advis, par la premiére occasion, de ce que vous resoudrez là-dessus.

Je vous prie encore de nouveau de proteger la levée des Italiens, dont j'ay prié lesdits sieurs cy-dessus et ledit sieur Talon, qui m'a promis de m'y assister. Je feray continuellement mes instances au Roy pour qu'il se serve de ma personne ailleurs qu'icy[4]; mais, dans le temps que je demeureray, asseurez-vous que je vous serviray avec sincerité et courage. Ce pendant je demeure, etc.

Saint-Germain-en-Laye.

En rapprochant cette lettre de celles que Mazarin adresse vers la même époque aux princes Maurice et Thomas de Savoie[5], on voit qu'il tenait surtout à s'assurer un parti puissant en Italie. C'est

[1] C'est-à-dire *dans le pays où vous êtes*, dans l'Italie.

[2] La phrase est peu correcte, mais elle s'entend.

[3] Voy. sur le marquis de Sauvebeuf, la table alphabétique à la fin du présent volume.

[4] Les lettres de Mazarin écrites vers cette époque sont remplies de protestations plus ou moins sincères de son désir de quitter la France.

[5] Lettres du 13 et du 15 décembre 1646, p. 1-9 du présent volume. Voy. aussi p. 101-103, 105, 174, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

encore dans la même pensée que, le 21 janvier 1643, il écrivait à Michel Le Tellier[1] :

A Paris, ce 21 janvier 1643.

Monsieur,

J'ai receu vostre depesche du 1er de cette année, avec l'estat des despenses qu'il faut faire pour les recrues de l'armée d'Italie; mais comme j'avois desjà veu tous les papiers que vous aviez envoyés à M. de Noyers, je n'avois pas attendu jusqu'à la reception de ladite vostre à me prevaloir de cette occasion pour faire connoistre de plus en plus à Sa Majesté le zèle, intelligence et affection avec lesquels vous servez; et je vous prie de vous asseurer que je m'employerai avec joye en toutes les rencontres qui se presenteront pour vostre service. Sur quoy j'ay desjà fort entretenu M. le duc de Longueville et M. du Plessis, et, ayant appris du premier la grace que vous souhaiteriez de Sa Majesté, je n'obmettray rien de tout ce qui pourra despendre de moy pour vous la faire obtenir.

Je ne vous escris rien sur ce qui regarde Tortone[2], les recrues et les autres interests de l'armée, d'autant que je ne pourrois que vous repliquer les mesmes choses que vous a escrites M. de Noyers, avec lequel j'ay fait la depesche sur ce subjet et laquelle a esté approuvée de Sa Majesté. Je vous diray seulement qu'il est necessaire que vous employiez vostre adresse et diligence ordinaire, afin que les commandements du Roy soient executés en telle sorte que rien ne soit obmis de ce qui regardera son service.

Suivant le conseil que vous avez donné, on a commencé à traicter avec le sieur de La Croix, qui commande le regiment de Normandie, et ensuite on traictera avec les autres mestres de camp[3] qui sont icy. Je vous diray qu'il est necessaire que l'argent que vous recevrez pour le ravitaillement de Tortone et pour une partie des recrues de la cavalerie soyt employé promptement et en façon que, pour le moins, les cavaliers demontés se puissent mettre en estat de servir cette campagne prochaine, à quoi l'on croit que l'ouverture des passages d'Italie donnera grande facilité, puisque, quand ils ont esté fermés,

[1] L'original autographe de cette lettre se trouve à la Bibliothèque nationale, mss. pap. Le Tellier. n° 6880, t. I, fol. 234.

[2] Cette ville avait été prise par l'armée franco-italienne, le 26 novembre 1642.

[3] Ce titre répondait à celui de colonel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. le marquis Ville[1] n'a pas laissé de faire venir quantité de chevaux par divers endroits. Il faudra aussy que ledict argent serve pour mettre du bled dans ladicte place de Tortone, esperant que cela ne sera fort difficile, puisqu'il y a apparence que les mesmes Milanais, conviés par le gain qu'ils pourront faire, se hasarderont d'y en porter, comme ils ont fait autresfois à Casal.

Je vous enverray à la première occasion un chiffre, et ce pendant, si vous avez besoin d'en user, vous pourrez vous servir du mesme que vous avez donné à M. le duc de Longueville.

Vous sçaurez qu'il a plu au Roy d'accorder à ma prière un mestre de camp espagnol et un capitaine de cavalerie de ceux qui sont prisonniers, pour retirer, par ce moyen, M. le colonel Marsin[2] et M. de Bussy-Lameth[3], et ainsy ce sera maintenant à vous à procurer que cela soit effectué, faisant connoistre auxdicts sieurs comme je me suis souvenu de leurs services en ce rencontre.

Je vous diray en confidence (et ne le ferez, s'il vous plaist, sçavoir à personne, hors M. d'Aiguebonne) que l'on a donné tous les ordres necessaires pour faire passer promptement en Italie le regiment des galères, en nombre de douze cents hommes, et, pour cet effect, M. de Tavannes, qui les commande, est dèsjà parti d'icy et attendra à Antibes, où ledict regiment est, ce que lui escrira M. d'Amontot, qui a ordre de faire instance à la republique [de Genes] pour le passage d'iceluy regiment, ayant esté jugé plus à propos de l'envoyer par mer, afin que les soldats ne se desbandent et qu'ils arrivent avec plus de commodité et de diligence.

Ledict sieur d'Amontot aura soin de donner part à M. d'Aiguebonne de ce qu'il obtiendra de ladicte republique, afin que tout se puisse concerter en sorte que le passage dudict regiment se puisse faire avec seureté. Je vous donne advis que ledict regiment porte avec luy une monstre[4], et de plus vous recevrez aussytost le fonds pour payer ledict regiment de la façon qu'il l'estoit en Provence, afin qu'il se conserve mieux. Vous aurez agreable de communiquer ce que dessus audict sieur d'Aiguebonne, m'estant oublié de luy en escrire.

Vous verrez, par la depesche de M. de Noyers, comme Sa Majesté desiroit envoyer les commissions pour les vingt compagnies d'Italiens qui servent au

[1] Ce personnage était maréchal de camp des armées du Roi et général de cavalerie du duc de Savoie.

[2] Voy. la table alphabétique à la fin du volume.

[3] Il est question d'un Bussy-Lameth dans la correspondance de Mme de Sévigné, à l'année 1678. Voy. lettres du 18 et du 27 septembre.

[4] Argent pour la solde des troupes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lieu où vous estes, sous M. le prince Thomas, lequel, y a grande apparence, sera satisfait de ce qu'il plaist à Sa Majesté, puisqu'il est dict par le traicté que la cavalerie de MM. les Princes passera dans les troupes du Roy ou de Madame [1], ainsi que Sa Majesté trouveroit plus à propos; mais, en tout cas, vous concerterez, s'il vous plaist, cette affaire avec ledict sieur d'Aiguebonne, afin qu'elle se fasse avec satisfaction dudict prince Thomas, auquel, entre autres raisons, on pourra dire qu'il aura, comme auparavant, la mesme cavalerie, et l'on ostera la jalousie que Madame pourroit avoir de voir ledict prince avec un nombre considerable de troupes, qui n'ont autre commission que de luy.

Je vous prie tres-affectueusement de songer à assister la levée de mes Italiens et de faire souvenir M. Talon de ce qu'il m'a promis sur ce subjet. Vous m'obligerez aussy de vous entendre avec M. de Couvonges, qui me vient d'escrire d'avoir fait [2] un gentilhomme montferrin [3] lieutenant, lequel m'amene un bon nombre de soldats italiens, et vous prie de donner toutes les adresses et assistances necessaires pour deux compagnies que deux personnes de qualité leveront du costé de Genes, avec esperance de les pouvoir faire passer par Tortone. Sur quoy vous recevrez lettres de M. d'Amontot, à qui j'ay escrit de concerter le tout avec vous. Je vous recommande de tout mon cœur cette affaire, le Roy ayant un desir particulier de voir mon regiment en bon estat. Ce pendant je demeure,

Monsieur,

Vostre tres-affectionné à vous faire service,

LE CARDINAL MAZARINI.

Les recommandations de maintenir l'union entre Madame royale, régente de Savoie, et ses beaux-frères, reviennent très-souvent dans les lettres que le cardinal adresse à M. de Grémonville, qui remplaça Michel Le Tellier comme intendant de l'armée d'Italie; à MM. d'Aiguebonne, de Choiseul-Praslin, et à

[1] On désignait sous ce nom Christine de France, régente de Savoie.

[2] C'est-à-dire *qu'il a fait lieutenant*, etc.

[3] De la province de Montferrat, dont Casal était la capitale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Turenne, qui conduisit, en juin 1643, un corps d'armée en Italie. Mazarin réussit, suivant son désir, à maintenir la concorde dans la maison de Savoie et à conserver à la France des alliés avides, sans rien sacrifier des droits de la couronne [1]. Si les Espagnols reprirent Tortone, l'armée française, commandée par le prince Thomas de Savoie, compensa cette perte par la prise de Villeneuve d'Asti, de Trino et de Santya.

Au centre de l'Italie, Mazarin trouvait une guerre engagée entre le pape Urbain VIII (Maffeo Barberini) et les ducs de Parme, de Mantoue, de Modène et de Toscane, soutenus par la république de Venise. Le but de la ligue formée par les princes italiens était de contraindre Urbain VIII à rendre au duc de Parme les duchés de Castro et de Ronciglione. Le Pape, pour s'indemniser d'une somme que lui devait depuis longtemps Odoard Farnèse, duc de Parme, avait mis la main sur cette partie de ses États. Mazarin s'efforça de terminer les discordes intestines de l'Italie et d'attirer les puissances belligérantes dans le parti de la France. Pour y parvenir, il confirma la mission que Richelieu avait donnée à Hugues de Lyonne [2]. Ce jeune diplomate, qui est devenu un des plus grands ministres de la France, n'avait alors que trente-deux ans. Neveu d'Abel Servien, il avait été introduit par son oncle près de Mazarin, qui, avec son habile discernement des hommes, avait promptement apprécié ce génie souple et puissant, qui devait, pendant trente ans, suffire à un travail immense et à une vie de plaisirs. Devenu secrétaire intime de Mazarin, chargé par lui de terminer la guerre de Castro et de rattacher au parti de la France Modène, Parme, Venise, et de balancer à Rome l'in-

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 425-427.

[2] Voy. t. VI des *Lettres de Richelieu*, p. 891-892. M. Avenel (*ibid.* p. 892) dit, avec beaucoup de vraisemblance, que l'instruction donnée à de Lyonne avait été rédigée par Mazarin, «très au fait de la contestation et à qui de Lyonne était attaché.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fluence espagnole, qui y était prépondérante, de Lyonne parcourut successivement toutes les villes où devaient s'exercer ses talents diplomatiques. Mazarin se plaisait à reconnaître l'habileté dont il y avait fait preuve. Il lui écrivait, le 30 mars 1643[1] : « Vous avez déployé dans les affaires de Naples une activité pleine d'à-propos. Votre conduite dans toute la négociation à Venise et votre retour auprès du duc de Parme ont prouvé chez vous un excellent jugement. »

C'était principalement sur Parme que Mazarin devait compter. Le duc Odoard ou Édouard Farnèse, engagé dans une lutte contre le pape Urbain VIII, que soutenait l'Espagne, trouvait une alliée naturelle dans la France. Dès le début de son ministère[2], Mazarin s'efforça d'atténuer les impressions fâcheuses que ses relations antérieures avec le duc avaient pu laisser dans l'esprit de ce prince[3]. Il s'adressa en même temps à Gofredi, ou Gaufredi, principal ministre d'Édouard Farnèse, et chercha à se l'attacher (22 décembre 1642)[4] :

Monsieur,

Vous verrez, par la lettre que j'escris à Son Altesse, que la passion que j'ay pour son service a esté plus forte que la malice de ceux qui m'ont voulu brouiller avec elle. La part que je sais qu'elle aura prise en la mort du grand cardinal m'a obligé de luy tesmoigner le ressentiment particulier que j'en ay

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 143-144. La lettre est en italien.

[2] *Ibid.* p. 32-33.

[3] L'original de la lettre de Mazarin se trouve dans les archives de Naples, d'après la note suivante de M. Canestrini : « Les lettres du cardinal Mazarin adressées aux Farnèse, que je croyais exister à Parme, ont été depuis longtemps transférées à Naples. C'est dans cette dernière ville que je les ai retrouvées. Mais, au lieu d'être déposées aux archives du royaume (*grande archivio di Napoli*), elles se trouvent dans les archives privées de la maison royale (*appartenenze di casa reale*). La lettre de Mazarin porte dans l'original la date du 22 décembre 1642; la copie de la bibliothèque Mazarine porte la date du 26.

[4] Copie envoyée par M. Canestrini, d'après l'original conservé à Naples dans les archives du ministère de la maison royale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour l'advenir d'elle, moy qui, dans cette perte irreparable, suis le plus affligé de tous les hommes. Vous me ferez donc, s'il vous plaist, la faveur d'accompagner ma lettre de la plus forte et de la plus vive expression que vous pourrez de mon affection et de mon zèle pour Son Altesse. J'espère que les effets luy confirmeront cette verité et luy feront voir qu'il n'a point au monde de serviteur plus fidèle ni plus passionné que moy.

Nous attendons la response du sieur de Lyonne à la depesche qui luy fut envoyée pendant qu'il estoit sur son retour à Rome, afin que, selon icelle, nous puissions agir de telle sorte qu'on n'y trouve rien à desirer de ce qui sera necessaire. Vous asseurerez Son Altesse que le Roy maintiendra avec vigueur et fermeté l'estat des choses, et qu'il s'applique avec tant d'attention et de soin à la conduite de ses affaires, que nous esperons que les ennemys de cette couronne en seront autant estonnés et confus que ses amis et alliés auront subjet d'en estre satisfaits et encouragés.

Asseurez-vous aussy, en vostre particulier, que je ne perdrai jamais occasion de vous tesmoigner que je suis tres-veritablement

Vostre tres-affectionné à vous faire service,

LE CARDINAL MAZARINI.

Mazarin ne se borna pas aux éloges qu'il venait d'adresser à Gofredi : il chargea de Lyonne[1] de « lui répéter les mêmes protestations dans les termes les plus forts, les plus expressifs, les plus affectueux. » Mais, soit que ces protestations fussent peu sincères, soit que les défauts de Gofredi se fussent révélés dans la suite de ses relations avec Mazarin et de Lyonne, le cardinal écrivait quelques mois plus tard à un de ses confidents[2], que Gofredi n'était qu'un esprit romanesque, peu capable de diriger des affaires d'État.

Quant au duc de Parme, Mazarin ne cessait de le presser et de le faire presser par ses négociateurs de joindre ses armes à celles de la France[3]. Il s'efforçait en même temps de le réconcilier avec

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 15.
[2] *Ibid.* p. 320.
[3] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 81-82, 141, 142-143.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le Pape. Le cardinal Bichi fut spécialement chargé de jouer, au nom de la France, le rôle de médiateur entre Odoard Farnèse et Urbain VIII[1], et après de longues négociations, la paix fut définitivement signée à Ferrare, le 31 mars 1644[2]. Le duc de Parme s'engageait à évacuer toutes les positions qu'il avait occupées dans les États de l'Église; de son côté, le Pape devait rendre à Farnèse les duchés de Castro et de Ronciglione et lever l'interdit lancé contre les États du duc[3].

Ce traité s'étendit aux différents princes qui étaient entrés dans la ligue contre le Pape, entre autres à Venise, au duc de Modène et au grand-duc de Toscane. Le duc de Modène était, à cette époque, François Ier, de la maison d'Este; il régna de 1629 à 1658 et eut pour principal ministre un poëte, le comte Testi[4]: lui-même protégeait les lettres et les arts. Mazarin ne négligea rien pour le gagner[5]. Le frère du duc, le cardinal d'Este, fut nommé protecteur de la France à Rome, éminente position, qui remettait aux mains de ce cardinal la défense des intérêts de la couronne de France près du Saint-Siége. Le duc de Modène lui-même finit par conclure une alliance particulière avec la France et accepter le commandement de son armée. Mais ces événements, qui n'eurent lieu qu'en 1647, dépassent la période à laquelle se rapportent les lettres de Mazarin contenues dans le présent volume. Il en est de même du traité signé par Louis XIV avec le grand-duc de Toscane, Ferdinand II de Médicis (11 mai 1646).

Mazarin aurait voulu que les souverains italiens, dont il venait de terminer les guerres intestines en 1644, s'unissent immédiate-

Lettres de Mazarin, t. I, p. 188, 217, 310.

[2] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 296-297.

[3] Il faut consulter, sur cette guerre de Castro, l'appendice aux *Mémoires de Fontenay-Mareuil* (édit. Michaud et Poujoulat, p. 268-272). Fontenay-Mareuil était, à cette époque, ambassadeur de France à Rome et connaissait parfaitement les détails de cette affaire.

[4] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 23.

[5] *Ibid.* p. 23, 24, 144.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment à la France pour enlever à l'Espagne le duché de Milan. Il leur montrait la riche Lombardie comme une proie qu'ils pourraient se partager[1]. Mais tous ses efforts furent inutiles pour entraîner ces petits princes, accoutumés depuis tant d'années à trembler devant l'Espagne. Tout ce que le cardinal put obtenir, pour la période qu'embrasse ce volume, ce fut leur neutralité. Il en profita pour se ménager des partisans dans l'Italie centrale. A Gênes, Nicolas d'Amontot, ambassadeur de France, trouva des amis zélés dans les Fieschi[2]. La république de Gênes, longtemps dominée par l'Espagne, n'osa pas encore se déclarer pour la France[3], mais du moins elle resta neutre[4]. Il en fut de même de Venise. Vainement de Lyonne chercha à réveiller la vieille haine de cette république contre l'Espagne[5]; vainement il harangua le sénat[6]. Il ne put le faire sortir de cette politique de timide circonspection sous laquelle il dissimulait sa faiblesse.

Mais la puissance italienne qui occupait le plus Mazarin, c'était Rome, où le pape Urbain VIII (Maffeo Barberini), âgé de soixante et quinze ans, abandonnait la direction des affaires à ses trois neveux : le cardinal François Barberini, son principal ministre; le cardinal Antoine Barberini, et le préfet de Rome, Taddeo Barberini. Le premier était regardé comme hostile à la France[7]. Le cardinal Antoine, au contraire, soutenait les intérêts de ce royaume[8], et, dans la suite, il en fut largement récompensé par sa promotion à l'archevêché de Reims et par la dignité de grand aumônier de France. Mazarin ne cesse, dans ses lettres à de Lyonne, à Fontenay-Mareuil, au cardinal Bichi, de recommander de forti-

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 67-68 : « ..... occupando lo stato di Milano e dividendolo alli prencipi italiani che si dichiareranno per l' impresa. » C'est au prince Thomas de Savoie qu'est adressée cette lettre.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I. p. 37. 90.

[3] *Lettres de Mazarin*, t. I. p. 58.

[4] *Ibid.* p. 107.

[5] *Ibid.* p. 67-68.

[6] *Ibid.* p. 78-79.

[7] *Ibid.* p. 11. 21. 75. 86-87.

[8] *Ibid.* p. 21. 75. 308.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fier à Rome les relations et le parti de la France : il indique les personnages qu'il importe de gagner[1] et les moyens d'y parvenir.

Mais la question romaine était fort complexe pour Mazarin : il n'avait pas seulement à songer aux intérêts politiques. Sa famille, qui habitait Rome, voulait profiter de sa fortune, et l'avidité de ses parents fut pour lui une cause perpétuelle d'embarras. Son frère, Michel Mazarin, moine dominicain, aspirait aux plus hautes dignités de l'Église. Dans un chapitre tenu à Gênes par les dominicains, Michel Mazarin avait été nommé général de l'ordre[2]. Mais cette élection n'avait pas obtenu l'approbation du Pape. L'ambassadeur Fontenay-Mareuil, obéissant probablement à des instructions venues de la cour de France, avait pris hautement le parti de Michel Mazarin et menacé de rompre avec le Saint-Siége[3]. L'influence que ces affaires de famille exerçaient sur la politique générale de la France excitait l'envie contre le cardinal; il le savait[4], s'en plaignait à son frère et l'engageait à renoncer à une dignité contestée[5], lui promettant en compensation quelque siége épiscopal[6].

Michel Mazarin fut forcé de suivre les conseils du ministre; mais son ambition ne fut qu'ajournée. Il prétendit au chapeau de cardinal, et nous verrons, dans la suite, Jules Mazarin, mêlant toujours les intérêts de sa famille à ceux de la couronne, engager une lutte contre le successeur d'Urbain VIII, Innocent X, pour le contraindre d'accorder à son frère la dignité qu'il ambitionnait. Innocent X finit par céder, et les deux frères, Jules et Michel

[1] Voy. entre autres la lettre confidentielle au cardinal Bichi, t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 314 et suiv.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 84.

[3] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 10. — « On dit que c'est à cause de moi seulement, écrit le ministre, que cet ambassadeur a été obligé de quitter Rome. » — Voy. aussi p. 18-19 de la même correspondance.

[4] *Ibid.* p. 81, 85-86.

[5] *Ibid.* p. 20, 84, 85, 86.

[6] *Ibid.* p. 87.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mazarin, furent en même temps revêtus de la pourpre romaine. Rien ne contribua plus à exciter la jalousie et la haine des contemporains contre le ministre. Ces ambitions de famille, mêlées audacieusement aux affaires d'État et l'emportant trop souvent sur les intérêts publics, sont une des fautes les plus graves que l'histoire puisse reprocher au cardinal Mazarin.

En face des ennemis déclarés et surtout de l'Espagne, qui dominait à Naples, en Sicile et dans le duché de Milan, Mazarin suivit une politique plus nationale. Il ne réussit pas, à la vérité, à enlever à l'Espagne Naples ni le duché de Milan; mais il eut soin de faire semer dans le royaume de Naples des germes de discorde, qui devaient éclater les années suivantes. Il est déjà question, dans les lettres de 1643 [1], de l'activité que de Lyonne avait montrée dans les affaires de Naples. Les détails manquent; mais il est facile de conjecturer quel était le but de cette activité, louée par le cardinal. Du reste, Mazarin ne songeait pas à renouveler la faute de Charles VIII et à tenter la conquête du royaume de Naples: il savait que les Italiens trouveraient la domination française aussi intolérable que la domination espagnole; mais il voulait leur donner un roi italien, choisi parmi les alliés de la France, un prince de la maison de Savoie. La France aurait obtenu, pour prix de ses services, le comté de Nice et le duché de Savoie, qui complétaient ses limites naturelles au sud-est. Mais ce projet, attesté par des documents authentiques, que j'ai été assez heureux pour tirer de la poussière des bibliothèques [2], ne se manifesta qu'en 1646. Mazarin ne faisait, en 1643 et 1644, que préparer l'insurrection qui faillit enlever le royaume de Naples à l'Espagne.

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 163, lettre du 30 mars 1643.

[2] J'ai publié ce projet d'après l'original conservé à la bibliothèque du Louvre, dans les papiers de la famille d'Argenson. (Voy. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, appendice, t. II, p. 709 et suiv.) Les originaux de ces dépêches ont été brûlés dans l'incendie qui a détruit, en 1871, une partie du palais du Louvre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un trait qu'il importe de noter, c'est le soin que prenait Mazarin de ménager l'opinion publique en Italie et ceux qui pouvaient être, par leurs écrits, les dispensateurs de la renommée. Il payait une pension à l'historien Vittorio Siri[1], dont le *Mercure* retraçait les événements contemporains et jouissait d'une grande vogue. Il recommandait à l'ambassadeur de France à Gênes d'exhorter Luc Assarini à continuer d'écrire dans l'intérêt de la France, et il lui faisait espérer « qu'il auroit sujet de se louer des bontés du Roi[2]. »

En résumé, pendant les deux premières années du ministère de Mazarin, la France avait conservé, en Italie, les avantages conquis par Richelieu. Elle était toujours maîtresse de Pignerol et de Casal. Elle tenait garnison dans Turin et avait dans les princes de la maison de Savoie des alliés que l'intérêt enchaînait à sa cause. L'influence française commençait à s'étendre dans le centre de l'Italie, où elle avait heureusement rétabli la paix. Compromise à Rome par l'ambition de la famille Mazarin, la France réussit cependant à faire accepter sa médiation au pape Urbain VIII. Elle se présentait partout, à Naples, à Gênes, à Venise, comme une puissance protectrice disposée à seconder l'Italie dans sa lutte contre la tyrannie espagnole et n'ayant en vue que l'affranchissement des peuples menacés ou opprimés.

VI.

Suite de la période française de la guerre de Trente ans. — Campagne de Catalogne (1640-1644). — Relations de la France avec le Portugal et avec les puissances du Nord. — Correspondance de Mazarin avec les plénipotentiaires français pendant leur séjour à la Haye (novembre 1643–mars 1644).

Richelieu avait trouvé d'utiles alliés contre l'Espagne dans la Catalogne et dans le Portugal. Le 16 décembre 1640, un traité

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 146. — [2] *Ibid.* p. 154.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'alliance avait été signé entre Louis XIII, la principauté de Catalogne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne, contre Philippe IV[1]. Le Roussillon avait été conquis par la France et lui est resté définitivement incorporé; mais la Catalogne devint le théâtre d'une guerre acharnée, qui ne fut pas heureuse pour nos armées. Le maréchal de La Mothe-Houdancourt, qui commandait les troupes françaises dans cette contrée, ne répondit pas aux exhortations du cardinal Mazarin, qui s'efforçait de le stimuler et de le pousser à quelque action d'éclat[2]. Il laissa le jeune amiral de Brezé s'illustrer par des victoires navales remportées sur les côtes d'Espagne[3], sans suivre ce glorieux exemple. La Mothe-Houdancourt se plaignait d'avoir un ennemi dans le nouveau ministre de la guerre, Michel Le Tellier[4], et comme cette opinion a été reproduite par des historiens modernes qui font autorité[5], il ne sera pas inutile de s'y arrêter.

Dès le mois de novembre 1643, plus d'un an avant la disgrâce de La Mothe-Houdancourt, Mazarin répondait au reproche que le maréchal adressait à Le Tellier. « Pour ce qui est, lui écrivait-il[6], de l'opinion que vous avez que M. Le Tellier ne vous est pas favorable, à cause des lettres qu'il vous a écrites, je vous supplie de

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 196-197. — Voyez, à la suite, dans le même volume, p. 197-200, un second traité, dans lequel sont stipulées les conditions sous lesquelles les États de la Catalogne, du Roussillon et de la Cerdagne se sont soumis à Louis XIII.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 297, 333, 365, etc.

[3] *Ibid.* p. 347, 398, 401, etc.

[4] *Ibid.* p. 453.

[5] Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édition, t. XII, p. 200. « Ce brave officier, dit M. Henri Martin en parlant de La Mothe-Houdancourt, ce brave officier, parent et ami de l'ancien secrétaire d'État de la guerre, De Noyers, fut victime de la haine de Le Tellier..... La disgrâce de La Mothe fut le début des iniquités de cette famille Le Tellier. » M. Henri Martin invoque le témoignage de Montglat et de La Rochefoucauld. Le premier seul parle, à l'endroit cité, de l'arrestation du maréchal de La Mothe et l'impute à la haine de Le Tellier. Le second se borne à mentionner la disgrâce de De Noyers et le caractère de son successeur.

[6] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 453.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

croire qu'en cela il n'a fait qu'exécuter les ordres qui lui ont été donnés, et que tant s'en faut qu'il ait ajouté à ce qu'il y peut avoir eu de fâcheux, qu'au contraire il l'a adouci autant que son devoir et le commandement qu'il en avoit reçu l'ont pu souffrir, et cela bien plus pour exciter à bien servir ceux à qui vous le ferez voir que pour se plaindre de votre conduite; car, au reste, je suis certain qu'il a pour vous l'estime et l'inclination qu'il doit avoir, et quand même il n'auroit pas, comme il a, ces sentiments pour votre mérite, il est trop mon ami pour n'aimer pas les personnes qui me sont chères au point que vous l'êtes.»

Lors même que l'on ne verrait dans ces paroles que des compliments dont Mazarin était prodigue, il y a des faits que l'on ne peut méconnaître. L'armée de Catalogne, bien loin d'être sacrifiée, reçut des renforts considérables au commencement de la campagne de 1644[1]. Pierre de Marca, personnage renommé pour son habileté et sa connaissance des hommes et des affaires, fut nommé visiteur général de Catalogne[2]. On espérait avoir remédié aux désordres et préparé des succès, lorsqu'on apprit que le maréchal de La Mothe venait d'essuyer un échec devant Lérida[3]. Mazarin en fut étonné et affligé. Il écrivait, à cette occasion, au duc d'Enghien[4] : «Je vous avoue que j'ai été bien surpris de cette nouvelle, ayant reçu huit jours auparavant celle de la résolution que M. le maréchal de La Mothe avoit prise d'attaquer Tarragone. L'on avoit donné, cette année, si bon ordre aux affaires de ce pays-là, que jamais l'artillerie n'y avoit été en si bon état, et l'on y faisoit passer douze mille hommes effectifs, dont il étoit déjà arrivé neuf mille comptés au débarquement. L'argent pour payer l'armée et toutes les autres dépenses étoit déjà arrivé à Barce-

[1] Voy. *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 627, note 2, et p. 628, suite de la note.
[2] *Ibid.*
[3] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 737-738.
[4] *Ibid.* p. 747.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lone, et toute l'armée navale, composée d'un grand nombre de vaisseaux, devoit être prête pour la fin de ce mois. M. le maréchal de La Mothe a cru battre partout les ennemis, et, en partant de Barcelone, il en avoit parlé en ces termes. Cela est si vrai que, les ayant pu combattre, à ce qu'on dit, avec quatre mille hommes de pied, parmi lesquels étoit le régiment de la marine, et mille chevaux davantage, il ne jugea pas à propos de les attendre deux jours. »

Les lettres de Mazarin parlent rarement du Portugal. Cependant il ne négligea pas l'alliance que le cardinal de Richelieu avait signée, le 1er juin 1641, avec Jean IV, roi de Portugal[1]. Dès le commencement de son ministère (8 janvier 1643), il protestait de son zèle passionné pour la prospérité du Portugal[2]. En septembre 1643, il décidait le roi Jean IV à entrer en campagne, en lui promettant que le maréchal de La Mothe-Houdancourt ferait une puissante diversion du côté de la Catalogne[3]. Enfin il s'efforçait d'apaiser les différends qui s'élevaient entre des puissances maritimes alliées de la France, telles que les Provinces-Unies et le Portugal, dont les intérêts coloniaux étaient souvent en contact et en lutte[4].

Mais c'est surtout dans les relations avec les puissances du Nord que l'on retrouve le génie diplomatique de Mazarin. La Suède, alliée de la France dès 1631[5], était devenue, sous Gustave-Adolphe, la puissance prépondérante de l'Europe septentrionale. Dominant sur les côtes de la Baltique, maîtresse de la Finlande, de la Livonie, de l'Esthonie, de l'Ingrie et de la Carélie (aujourd'hui province de Saint-Pétersbourg), établie en Poméranie, soutenue par

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 214.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 40, 139.

[3] *Ibid.* p. 333.

[4] *Ibid.* p. 495-496.

[5] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 1re partie, p. 1. — Voy. aussi p. 78, 79, 123, etc. pour les traités postérieurs entre la France et la Suède.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plusieurs des princes de l'Empire, recevant des subsides de la France, la Suède inspirait de la jalousie et de la crainte aux autres États du Nord, au Danemark, à la Pologne, à la Moscovie. La maison d'Autriche profita de cette disposition pour tenter de former une ligue entre Christiern ou Christian IV, roi de Danemark, Wladislas VII, roi de Pologne, et Michel Romanow, grand-duc de Moscovie. Cédant aux conseils de l'Autriche, le roi de Danemark déclara la guerre à la Suède, et l'armée suédoise, placée entre les Danois et les Impériaux, eut couru de grands dangers, si le général suédois Torstenson n'eût abandonné la Moravie, et, traversant avec une rapidité prodigieuse la Silésie, la Lusace, la Misnie et la Marche de Brandebourg, n'eût envahi le Holstein et le Sleswig. Cette marche hardie effraya le roi de Danemark, qui prêta l'oreille à la médiation de l'ambassadeur français de La Thuillerie, et se réconcilia avec la Suède.

Mazarin revient souvent, dans ses lettres, sur les hostilités qui avaient éclaté entre les puissances scandinaves et qui éloignaient les Suédois de l'Allemagne. Il déplore cette guerre, mais il reconnaît le danger d'une coalition du Danemark, de la Pologne et de la Moscovie, excités par l'Autriche contre la Suède. Pour mettre un terme à ces hostilités, il envoya dans le Nord le négociateur habile qui représentait la France auprès des Provinces-Unies. On voit, par les dépêches qui font partie de ce volume [1], que Mazarin attachait la plus grande importance au succès de la mission de La Thuillerie.

Ainsi, en même temps que ce ministre soutenait une lutte acharnée et le plus souvent victorieuse sur les bords du Rhin, dans les Pays-Bas, en Italie, en Catalogne et sur mer, il était attentif à conserver les alliances que Richelieu avait contractées avec le Portugal et avec la Suède, et à retenir dans la neutralité les puis-

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 600-601, 629-630, 659, 687, 688-689.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sances que la crainte ou d'autres considérations inclinaient vers la maison d'Autriche.

C'est surtout dans sa correspondance avec les plénipotentiaires français, d'Avaux et Servien [1], que se montre l'activité diplomatique de Mazarin. Les ambassadeurs s'étaient arrêtés à la Haye, comme on l'a dit plus haut [2], pour y renouveler le traité d'alliance de la France avec les Provinces-Unies. C'est là que Mazarin leur adresse sa première dépêche, en date du 14 novembre 1643 [3] :

Messieurs,

On m'a apporté deux memoires de la part du sieur Godefroy [4], qui ne sont accompagnés d'aucunes de vos lettres ny des siennes : le premier est un raisonnement sur le retardement qui peut arriver à l'assemblée generale, par la pretention où semblent estre entrés l'empereur et les princes d'Allemagne, ses adherens, que les affaires du Palatinat [5] et des autres princes de l'Empire, nos confederés, ne soient pas traitées en ce lieu-là, mais qu'elles doivent estre renvoyées à Vienne, à son conseil privé, ce qui a fait resoudre les plenipotentiaires de la couronne de Suede de passer par Minden, et de s'y arrester jusques à ce que cette nouvelle difficulté soit vidée. Je veux croire que, sur la response que le roy de Danemark [6] a faite aux electeurs, qui luy en avoient escrit, par laquelle il leur tesmoigne que les couronnes de France et de Suede ne consentiront jamais à ce changement, ils s'en seront depuis departis.

[1] Cette correspondance a été publiée en grande partie dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster* (1725, la Haye, 4 vol. in-fol.). Mais elle présente des lacunes que je m'efforce de combler à l'aide des manuscrits des Affaires étrangères.

[2] Voy. ci-dessus, p. LVII.

[3] Archives des affaires étrangères, Allemagne, t. I, fol. 154-157; copie du temps.

[4] Il s'agit probablement de Théodore Godefroy, fils du célèbre jurisconsulte Denys Godefroy. Théodore Godefroy, né en 1580, accompagna les plénipotentiaires français à Munster, et mourut dans cette ville le 6 octobre 1649. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages imprimés et des manuscrits précieux.

[5] On a vu plus haut, p. XXI et XXX, que l'électeur palatin, Frédéric V, avait été dépouillé de ses États et de la dignité électorale, que l'empereur Ferdinand II avait transférés au duc de Bavière.

[6] Le roi de Danemark était médiateur à Osnabrück, où négociaient les Suédois et les puissances protestantes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais en cas qu'ils persistassent encore en une pretention si injuste, vous aurez encore belle matière d'exagerer hautement ce manquement de foy et faire connoistre à toute l'Europe qu'autant de sincerité et de bonne disposition que le Roy apporte de son costé pour donner le repos à la chrestienté, autant d'artifices et de subterfuges cherchent nos ennemys pour destourner une sy bonne œuvre, jusqu'à vouloir auiourd'huy revoquer des passeports qu'ils ont solennellement accordés après une longue negociation dont un roy a esté le mediateur, comme s'ils avoient peu s'imaginer que les deputés du Palatin et des autres princes ne recherchassent d'aller à Munster et Osnabrück que pour voir simplement les villes, et non pour y traiter les interests de leurs maistres dans la paix generale. Sa Majesté se remet à tout ce que vous resoudrez pour surmonter cet obstacle, et, en tout cas, se promet que vous n'obmettrez rien pour faire esclater, comme il faut, aux yeux de tout le monde, les artifices de nos ennemys.

Le second memoire est touchant les pretentions de Messieurs les Estats generaux des Provinces-Unies pour le traitement de leurs ambassadeurs, et semble conclure que, de trois demandes qu'ils mettent en avant, on pourroit, dans le besoin qu'on a de les satisfaire en la conjoncture presente, leur en accorder une, qui seroit que nos ambassadeurs donnassent chez eux la main droite à ceux de Hollande; mais comme c'est une matiere tres-delicate et tres-importante, sur laquelle on a tenu icy diverses conferences dont vous avez en main le resultat, nous attendrons, avant qu'y prendre aucune resolution, de sçavoir, par vos lettres, vos sentimens, maintenant que vous estes sur les lieux et que vous pourrez mieux juger, par la disposition des esprits et par la nature des instances qu'on vous fera, ce qu'il sera à propos de faire ou ne pas faire pour le bien de vostre negociation.

La lettre suivante, en date du 28 novembre [1], indique les espérances que Mazarin fondait sur l'expédition du maréchal de Guébriant en Allemagne pour décider les Impériaux à conclure la paix :

Messieurs,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire de Dordrecht, du seizieme du courant, accompagnée de la copie de celle que vous escriviez

[1] Archives des affaires étrangères, Allemagne, t. I, p. 188-189; copie du temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la Reyne, dont je vous remercie de tout mon cœur. Celle-cy a esté leue dans le conseil avec grande approbation de la fermeté que vous avez apportée à soustenir si vigoureusement la reputation du Roy dans l'affaire de la ville de Liege. Nous attendrons maintenant, par les premieres, d'apprendre ce que vous aurez fait à la Haye avec Messieurs les Estats. Cependant nous travaillons icy à assister puissamment M. le mareschal de Guebriant, et je puis vous asseurer que je n'ay point aujourd'huy dans l'esprit de pensée plus pressante que de le mettre en estat de faire arriver souvent au lieu de l'assemblée generale les nouvelles du progrès de ses armes, jugeant bien que c'est une des plus fortes persuasions que nous puissions vous fournir pour porter les ennemis à une bonne paix. Je souhaite que vous en remportiez bientost la gloire, et vous prie de me croire tousjours, etc.

La défaite des Français à Dütlingen[1], la déclaration de guerre des Suédois au Danemark, et la marche de Torstenson vers le Holstein, inquiétèrent vivement Mazarin. Une dépêche qu'il adressa le 15 janvier 1644 aux plénipotentiaires[2], qui étaient toujours à la Haye, trahit son mécontentement contre la Suède et ses embarras. Cependant il ne peut s'empêcher de reconnaître la sagesse du gouvernement suédois et l'utilité de la marche de Torstenson pour prévenir la coalition qui se formait dans le Nord.

Paris, 15 janvier 1644.

Messieurs,

Nous sommes en grande peine de l'entrée de l'armée suedoise dans le duché d'Holstein, pour les raisons qui tombent dans le sens d'un chacun; mais comme il n'y a pas sujet de douter de la fidelité avec laquelle les ministres de Suede ont tousjours traité avec nous, et sçachant d'ailleurs qu'ils se conduisent avec prudence, il faut conclure que, puisqu'ils ont executé cela, apres avoir seu le malheur arrivé à nostre armée à Dütlingen, ils doivent estre asseurez d'en sor-

[1] Voy. p. 477-478 du présent volume, texte et note.

[2] Archives des affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. I, p. 384-394; copie du temps. J'ai dit p. 546 du présent volume, note 1, que je n'avais pas retrouvé cette dépêche, indiquée par le père Bougeant. Je suis heureux de pouvoir réparer ici l'omission signalée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tie avec avantage, particulierement s'il est vrai que Horn[1] soit entré en mesme temps dans le Danemark par la Suède, et ils doivent estre certains que leurs places dans la Silesie et la Moravie ne courent point de risque, et que la foiblesse de l'armée imperiale ne donnera point de moyen à Gallas de faire des progrès, pendant que la leur se remet et fortifie dans le Holstein. Il n'y a pas lieu de croire qu'ils ayent pris cette resolution, sur ce que, n'ayant peu prendre party ailleurs, la necessité ayt obligé Torstenson à entrer dans cette province; mais, en ce cas mesme, l'affaire estant desadvouée de la couronne de Suède, on pourroit trouver moyen d'accommoder bientost cette rupture.

On ne sçauroit que vous dire sur cela, la Reyne estant bien asseurée que vous mettrez toutes pieces en œuvre pour empescher que cette resolution n'apporte quelque nouvel obstacle aux traités de paix, et ne soit en quelque autre maniere prejudiciable à cette couronne.

Il est tres-certain qu'il se traitoit secretement une ligue entre Danemark, Pologne et Moscovie pour attaquer la couronne de Suède, et les ministres d'Espagne à Rome en avoient esté les promoteurs et en sollicitoient la conclusion par l'entremise de quelques Grecs, qui estoient partis de là avec cette commission. L'advis m'en a esté donné de Rome mesme, il n'y a pas plus de deux mois, par un de nos plus confidens amis, bien informé de cette matière.

Mais quoy qu'il en soit, il eust esté à desirer que la couronne de Suède, pour correspondre à la sincerité avec laquelle on a traité avec elle de nostre costé, n'eust pas pris une resolution si importante et capable de changer la face des affaires, sans l'avoir auparavant concertée avec nous.

Il y a grand sujet de douter que, si le grand-duc de Moscovie et le roy de Pologne avoient inclination à rompre contre la couronne de Suède, voyant maintenant les Estats de Danemark envahis, ils se resoudront d'autant plus tost à le faire, et que les Espagnols n'oublieront rien pour les porter à cela, afin qu'occupant par ce moyen toutes les armes de Suede contre lesdites puissances, ils soient en estat de porter toutes leurs forces contre nous.

M. d'Avaux, qui a eu longtemps en main les interests desdits princes, et pour lequel le roy de Pologne a une particuliere estime, sçaura juger mieux que nous ne pouvons faire d'icy les moyens que nous pourrons employer en cette rencontre plus utilement. C'est pourquoy on se remet à vous autres,

[1] Gustave Horn, ancien lieutenant de Gustave-Adolphe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Messieurs, d'escrire par advance audit roy, et faire en surplus tout ce qui despendra de vous en Pologne et ailleurs pour esviter le mal que les ennemys nous procurent de tous costés. Cependant, on n'a rien oublié icy avec le resident de Pologne, afin qu'il represente comme il faut à son maistre qu'il ne doit point prendre de part en cette affaire, dans un temps où nous sommes sur le point de conclure la paix.

J'ay receu nouvelles de Rome, qu'à la fin le Pape s'est disposé à n'envoyer plus à l'assemblée generale le cardinal Rosetti[1], sur les instances que nostre ambassadeur lui en a faites; et veritablement, outre que c'estoit un sujet qui, par la confession de tout le monde, n'avoit pas toutes les qualités proportionnées à l'importance de cet employ, la France avoit grand sujet de se mesfier de sa mediation, puisque, dans le temps qu'il a esté en Angleterre, il a entretenu une particuliere correspondance avec madame de Chevreuse, et s'est en toutes rencontres monstré tres-partial d'Espagne et de tous ses interests. Aujourd'huy le Pape semble incliner à envoyer de nouveau le cardinal Ginetti: mais parce qu'il a consideré que ledit cardinal ne pourroit se rendre assez tost sur les lieux pour estre à l'ouverture de l'assemblée, et qu'il est de la dignité du Saint-Siege qu'elle ne se fasse pas sans un de ses ministres qui y assiste, Sa Saincteté a eu pensée d'y envoyer un nonce qui pust s'y transporter dans le temps qu'il faut, en attendant un legat, et a jeté les yeux sur M. Chigi[2], lequel exerce à present la nonciature de Cologne. Neantmoins Sa Saincteté a voulu, avant toutes choses, apprendre quels seroient les sentimens de la Reyne sur le choix de ce personnage, et luy adressant ses pouvoirs et ses intentions, elle luy a ordonné de ne s'en servir point et de ne partir point de Cologne que M. le cardinal Grimaldi ne [le] luy mandast, après en avoir parlé à Sa Majesté et appris ses intentions. Sadite Majesté y a consenti d'abord avec d'autant plus de satisfaction qu'il se rencontre, par bonheur pour nous, que c'est un sujet qu'elle avoit desiré d'avoir nonce en cette cour, ayant esté informée de sa capacité et de son affection à cette couronne. A quoy j'adiousteray encore qu'il a tesmoigné en toutes rencontres estre de mes amis, si bien que nous avions desjà fait en sorte que M. le cardinal Grimaldi avoit escrit, comme de luy, pour luy faire tomber la nonciature de France. Vous aurez de là, je m'as-

[1] Voy. t. I des *Lettres de Mazarin*, p. 546, texte et note, et la table alphabétique à la fin du volume.

[2] Le nonce du Pape au congrès de Munster fut Fabio Chigi. (Voy. p. 689 du présent volume, note 1.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seure, belle matiere d'establir avec luy une estroite amitié et de nous le rendre favorable, pour le cours de la negociation, puisqu'outre les tesmoignages de bonne volonté que la France avoit commencé de luy donner en voulant luy procurer de si grands advantages que ceux qu'apporte la nonciature, et le preferant pour cela à tant d'autres sujets qui ont bien merité de cette couronne, il est vray encore de dire qu'il a obligation principale et entiere à la Reyne de l'employ qu'on luy confie aujourd'huy, puisque la resolution a dependu absolument de la response de Sa Majesté. Vous aurez seulement à prendre garde, avec vostre adresse accoustumée, que vostre intelligence ne soit point penetrée, afin de ne faire prejudice ny à luy ny aux affaires que vous traitez et que vous pouvez extresmement advantager en la tenant secrète. Je ne luy en ay point voulu escrire, pour cette raison, que vous me ferez la faveur de luy dire et de faire valoir tout ce que je vous en mande.

Nous sommes advertis de bonne part que l'empereur et la plus grande partie des princes de l'Empire qui sont adherens et attachés à la maison d'Austriche, considerant les longueurs que produira sans doute la negociation de la paix generale, où il y a tant d'interests à ajuster pendant lesquels il leur peut vraysemblablement arriver des accidens aussy desadvantageux qu'il sçauroit faire à la France, inclinent tous au party d'une suspension d'armes à longues années. Nous sçavons aussy, d'un autre costé, que les Espagnols y seront tout à fait contraires et feront toutes choses pour en traverser la conclusion; mais on estime que, la negociation en estant mesnagée adroictement comme vous sçaurez bien faire, ils seront forcés, à la fin, d'y venir malgré eux, dont j'ay creu vous devoir donner advis, afin que vous vous en prevaliez aux rencontres.

Nous avons sceu, par le moyen des advis que M. le cardinal nonce [1] et l'ambassadeur de Venise ont eus d'Espagne, que le dessein des Espagnols est de faire tous les efforts imaginables qu'ils pourront pendant la prochaine campagne, estimant que c'est celle qui doit decider toutes choses et establir la face des affaires qui demeurera longtemps dans la chrestienté. Cela nous oblige à ne rien obmettre aussy de nostre costé, afin de rendre inutiles tous leurs desseins, prevoyant bien que, s'ils leur reussissent, ils continueront infailliblement la guerre, et, au contraire, leur ayant manqué, ils seront necessités d'accepter toutes les sortes de conditions, de peur de pire.

[1] Cardinal Grimaldi, nonce en France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nous avons aussy advis d'Espagne que don Juan d'Austriche [1] vient enfin en Flandre, dont on retire don Francisco de Melos, lequel ira à l'assemblée de la paix en la place de Castel-Rodrigo; en quoy nous croyons gagner doublement, car outre qu'il est impossible que ceux qui luy succederont au gouvernement de ces provinces y servent d'abord aussy bien qu'il auroit pu faire, pour la cognoissance qu'il en a et que les autres ne sçauroient de longtemps acquerir, on estime qu'allant à la negociation de la paix à laquelle il a desjà tesmoigné d'estre enclin, et estant homme de faste et de vanité, il fera tout son pouvoir pour avoir la gloire de la conclure.

L'ambassadeur de Venise en cette cour m'a fait voir une lettre du sieur Contarini [2], de Munster, qui porte que les Espagnols qui sont là se sont laissés entendre qu'il y avoit presentement autant de cabales secretes en France qu'il y en avoit jamais eu, et que mesme ils estoient conviés de faire advancer de leurs armées en quelques lieux, où donnant chaleur à nos mescontens, ils eussent plus de hardiesse de se declarer et plus de moyens d'entreprendre. Je vous prie, quand vous aurez joint ledit Contarini, d'essayer à penetrer plus avant dans la chose, et en descouvrir les particularités, s'il est possible.

Je crois aussy estre obligé de vous advertir d'une formalité qui se pratique à Rome fort religieusement touchant les visites : C'est qu'estant à Munster, les ambassadeurs qui y arriveront après vous, comme le legat et autres, sont obligés de vous rendre la première visite, avant que l'avoir rendue aux ministres d'Espagne, et ceux qui en auroient usé autrement, vous ne sçauriez plus les admettre ny mesme traiter avec eux sans faire tort à la dignité du Roy dans la preseance qui luy est deue.

Enfin, après m'estre bien inquieté sur l'accident de la nouveauté des Suedois contre Danemark, il me semble qu'on se doit en quelque façon consoler, puisqu'estant certain que le roy de Danemark, dans son ame, estoit aussy peu affectionné à cette couronne [3], comme ennemy de celle de Suede, et beaucoup dans les interests de la maison d'Austriche, y ayant grande apparence qu'il n'oublieroit rien pour en faire voir bientost les effets, les Suedois ne

[1] Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, était né à Madrid en 1629; il figura plus tard dans les guerres d'Italie et de Catalogne. Turenne le vainquit à la bataille des Dunes en 1658. Il fut mêlé aux intrigues de la minorité de Charles II, fils et successeur de Philippe IV, et mourut en 1679.

[2] Cet ambassadeur de Venise à Munster fut un des médiateurs de la paix de Westphalie.

[3] C'est-à-dire à la couronne de France.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvoient prendre de meilleur conseil que de prevenir le mal; car, ou la ligue qui tres-asseurement se traitoit entre Danemark, Pologne et Moscovie, estoit conclue, ou la negociation en estoit avancée, en sorte qu'elle n'estoit pas loin de la conclusion. Au premier cas, il n'y a nul doute qu'il ne soit plus advantageux aux Suedois d'avoir, par une resolution courageuse faite à temps, opprimé à l'impourveu leur ennemy durant l'hyver, qu'en dissimulant pour quelque temps, estre asseurés d'avoir apres toutes ses forces sur les bras à la belle saison. Que si la ligue n'estoit pas encore arrestée, il est tres-certain que cette nouveauté, faite à propos, est capable d'en empescher la conclusion et de destourner tous les prejudices qui leur en pouvoient arriver, puisque d'abord ils se trouveront avoir ruiné leur plus dangereux ennemy, ce qui vraysemblablement tiendra les autres en plus de consideration de se declarer et d'entrer en jeu, particulierement n'y estant point engagés par aucun traité. On pourroit faire mille reflexions là-dessus; mais vous, estant sur les lieux, et pouvant considerer de plus près ce qui sera necessaire ou plus utile de faire, je me remets à ce que vous en adviserez.

J'estime bien qu'il y aura moyen de faire comprendre, surtout au roy de Pologne, les considerations qui doivent le retenir d'y prendre aucune part. Le resident, qu'il a icy depuis peu, m'a parlé en sorte sur une lettre de creance de son maistre, qu'il m'a rendue, que j'ay sujet de croire, s'il n'a entierement desguisé ses sentimens, que vous trouverez toute disposition audit roy pour se laisser persuader à ne rien entreprendre contre la Suede. Il m'a dit positivement qu'encore que la Pologne eust des sujets tres-legitimes de mescontentement contre cette couronne-là, neantmoins, cognoissant qu'il ne peut, dans la conjoncture presente, en faire esclater son ressentiment par une rupture qu'il n'offensast le roy et que la France n'en receut le contre-coup, et la maison d'Austriche ne se relevast au prejudice de la liberté d'Allemagne, il aymoit mieux le dissimuler et attendre que, par le moyen de la paix generale, il ayt lieu de mettre à couvert ses interests et obliger par son procedé cette couronne à les favoriser, sans manquer à l'union et alliance que nous avons avec la Suede.

Don Antonio Sarmiento a escrit icy à Lope[1] qu'il viendroit bientost en Flandres en un grand poste. Nous l'avons interpreté que ce pourroit bien estre pour demeurer gouverneur de don Juan d'Austriche, et que dans ce choix le

[1] Lope ou Lopez. (Voy. p. 642 et 623 du présent volume.)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

roy d'Espagne a plustost creu d'en retirer de notables services en fomentant des cabales en France par le moyen des intelligences et de l'entiere confidence qu'il a avec madame de Chevreuse, que pour donner de bons renseignemens à son fils; mais on pourvoira, s'il plaist à Dieu, à touttes choses. Cependant, comme tous les avis que nous avons nous confirment que la resolution est prise d'envoyer ledit don Juan d'Austriche à gouverner les Pays-Bas, et qu'il y doit arriver dans peu de temps, il est certain qu'il ne peut prendre autre route que celle de la mer, et qu'il n'y a nulle apparence qu'il puisse avoir une grande armée pour l'escorter. C'est pourquoy je remets à vostre prudence d'en dire un mot à M. le prince d'Orange, afin qu'il songe s'il pourroit employer quelques vaisseaux pour essayer de faire une si belle prise et si advantageuse à la cause commune. Il n'est pas possible qu'il se puisse promptement rendre dans les Pays-Bas par autre chemin que celuy de la mer. C'est pourquoy cette diligence pourroit reussir et estre tres-utile.

Je me remets, au reste, aux depesches que vous fait M. le comte de Brienne, vous conjurant surtout de ne rien oublier pour conclure avec Messieurs les Estats, à l'accoustumée, le traitté de la campagne le plus advantageusement qu'il se pourra.

Avant même que le traité fût signé avec les Provinces-Unies, Mazarin insistait pour que les ambassadeurs se rendissent promptement à Munster, où leurs retards excitaient des plaintes [1].

30 janvier 1644 [2].

Messieurs,

La Reyne s'est fort resjouie par vos dernieres depesches que vous fussiez prests à quitter la Haye pour aller à Munster. M. le comte de Brienne vous fera sçavoir particulierement les intentions de Sa Majesté sur tous les points

[1] L'historien de la paix de Westphalie, Adamus Adami, prétend que le retard des ambassadeurs français doit surtout être attribué au désir de prolonger la guerre. Les représentants de l'Empereur étaient arrivés dès le mois de mai 1643; ceux du roi d'Espagne, en octobre de la même année. «Galli exspectabantur, et fere soli..., lugebat orbis istam Gallorum tarditatem, » etc. (*Relatio historica de S. Rom. Imp. pacificatione Westphalica*, p. 44. Lipsiæ, 1737.)

[2] Archives des affaires étrangères, Allemagne, t. I, p. 491-493; copie du temps.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elles contiennent. Je me contenteray seulement de vous dire sur le sujet de la contestation où vous estes avec Messieurs les Estats, qui nous voudroient obliger à ne faire que la tresve comme eux, que, sans s'amuser à approfondir davantage cette matiere, il semble qu'on doive remettre à en traiter comme il vous en a esté cy-devant mandé, parce que les conjonctures des affaires en pourront changer la face, et qu'il pourra arriver que nous ne sçaurons faire la mesme tresve qu'ils desirent, et que tout ce que nous aurions negocié demeureroit inutile.

M. le colonel Marsin[1] a esté arresté icy plus que l'on ne pensoit, pour quelques obstacles que j'ay à la fin fait surmonter, par une application extraordinaire que j'ay eue à le haster; il touche aujourd'huy son argent et partira infailliblement apres demain.

J'ay esté extresmement estonné de voir que nous ayons receu de Bruxelles mesme la copie de la lettre que vous avez rendue de la part du Roy à Messieurs les Estats, et ne puis juger par quel moyen elle peut estre tombée entre les mains des Espagnols. Vous estes sur les lieux et pourrez plus aisement esclaircir la chose.

Nous avons des advis certains qu'il doit bientost partir de Dunkerque plusieurs vaisseaux pour Espagne. Vous en donnerez, s'il vous plaist, part à Messieurs les Estats, afin qu'ils voyent s'ils ne pourroient point faire quelque partie pour les combattre et s'en emparer, estant tres-asseuré qu'ils iront en nombre assez considerable pour ne pas eschapper sans qu'on le sçache.

Malgré les instances du cardinal, les plénipotentiaires prolongèrent encore quelque temps leur séjour à la Haye. Ce fut là que Mazarin leur adressa la dépêche suivante[2] :

[Paris,] 6 février 1644.

Messieurs,

Vous apprendrez les intentions de la Reyne sur tous les points contenus en vos depesches par celles de M. le comte de Brienne, auxquelles je me remets. Je n'y adiousteray que l'advis que je vous donne, que M. le colonel Marsin

[1] Voy. sur la mission donnée à Marsin, p. 568, 585, 610, 616, 617 du présent volume.

[2] Archives des affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. I, fol. 516-540; copie du temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est party ce matin avec six vingts mille richsdales [1] comptant, pour employer en des levées par delà. C'est un homme d'esprit, de cœur, et qui a une affection bien esprouvée pour cette couronne. Sa Majesté luy a donné toutes les instructions et ordres necessaires, mais le principal qu'elle luy a recommandé est de se gouverner en tout et partout suivant ce que vous luy prescrirez, et pour cet effet, avant que commencer à travailler, il doit se rendre près de vous, en quelque lieu que vous soyez.

Sa Majesté s'est portée à donner une assistance extraordinaire de cinquante mille richsdales à la landgrave [de Hesse], que vous recevrez au premier jour comptant, pour les luy remettre; vous aurez beau moyen de faire valoir ce que Sa Majesté fait pour elle en ce rencontre, puisqu'outre les grands frais où elle s'engage pour la levée d'un corps considerable, en quoy on n'a autre but que son service, et lequel n'aura autre ordre que de luy obeir; outre la ponctualité avec laquelle on paye l'assistance ordinaire, Sa Majesté se porte encore à cette [assistance] extraordinaire dans les immenses depenses qu'elle est obligée de soustenir en tant d'endroits.

Il faudra neantmoins, en luy remettant ladite somme de 50,000 richsdales, stipuler une condition absolument necessaire, et dont son agent est demeuré d'accord avec nous, qui est qu'elle fasse les mesmes advantages aux levées de Marsin, pour la subsistance dans les quartiers, qu'elle fait aux siennes propres; ce qui est bien juste, puisqu'elles ne sont destinées qu'à la deffense de ses Estats ou à luy donner moyen de faire des progrès et les conserver. Il est vray qu'on pourra luy accorder que, quand elle donnera des monstres à ses troupes, Sa Majesté en donnera autant à celles de Marsin.

Nous avons la confirmation bien certaine de ce que je vous ay cy-devant mandé des vaisseaux qui doivent bientost partir de Dunkerque pour Espagne; vous verrez, s'il vous plaist, quel moyen il y auroit que Messieurs les Estats se prevalussent de cet advis, en les faisant attaquer par une partie plus forte.

Nous sommes advertis que les Espagnols n'obmettent aucune diligence pour engager le roy de Pologne contre la Suede. C'est pourquoy Sa Majesté estime qu'on doit, de ce costé-cy, s'efforcer aussy de luy faire cognoistre l'estat qu'on fait de ses propositions, afin d'empescher qu'il n'entende à celle des ennemis. Il semble qu'il seroit bien à propos que M. d'Avaux, qui a grande creance près dudit roy, luy escrivist sur ce sujet, aux termes qu'il jugera plus efficaces,

[1] Reichsthalers, écus impériaux valant un peu plus de 5 francs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pendant que nous procurerons de renvoyer au premier jour celuy qui estoit venu par deçà de sa part, le plus satisfait qu'il sera possible, sans sortir pourtant de la generalité dans les protestations d'affection qu'on luy fera; et par ce moyen nous pouvons esperer de rendre inutiles les efforts de la maison d'Autriche et les artifices qu'ils mettront en jeu pour l'engager contre la Suede.

Mais pour ne pas manquer à la sincerité avec laquelle on veut traiter de nostre part, il faudra faire gouster ces mesmes raisons au chancelier Oxenstiern et aux autres ministres de Suede, afin qu'ils soient informés de ce que nous faisons pour la cause commune et que, de leur sceu, vous autres, Messieurs, en puissiez traiter avec l'ambassadeur de Pologne. Nous attendrons vostre response sur l'envoy d'un ambassadeur en Danemark, et je vous prie d'y adjouster cet avis, sy vous croyez que le mesme pust passer en Allemagne.

Ce gentilhomme du roy de Pologne a fait aujourd'huy de grandes plaintes à la Reyne contre un nommé d'Avaugour [1], qui est employé pour le service du Roy en Allemagne, de ce qu'il a escrit plusieurs choses en Pologne au desadvantage du roy. Je vous prie d'esclaircir un peu ce qui s'est passé et de faire cognoistre audit sieur d'Avaugour ce qu'il doit, au cas qu'il ayt failly. Sur ce, je demeure, etc.

Mazarin revient sur le même sujet dans une lettre en date du 27 février 1644, et presse en même temps le départ des plénipotentiaires pour Munster [2] :

Messieurs,

Vous apprendrez par les depesches de M. le comte de Brienne, avec qui je viens de travailler tout le matin, les intentions de la Reyne pour ce qui regarde Mme la Landgrave, et la resolution qu'a prise Sa Majesté d'envoyer en Danemark M. de La Thuillerie, pour s'entremettre du different avec la Suede, considerant qu'outre qu'elle n'eust sceu jeter les yeux sur personne qui eust plus de suffisance pour s'acquitter d'un employ si important, il se trouve desjà porté à moitié chemin, et on gagnera beaucoup de temps; ce qui est extresmement à priser dans une affaire de cette nature.

[1] Il est plusieurs fois question, dans ce volume, du sieur d'Avaugour, qui était résident de la France à Dantzig.

[2] Archives des affaires étrangères. Allemagne, t. I, p. 564-565.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On continue par deçà à estre extraordinairement scandalisé de vostre long sejour à la Haye, quoyque j'essaye de faire valoir les raisons qui vous y ont obligés. Vous ne sçauriez croire à quel point la chose esclate en France par les artifices de nos ennemis, lesquels d'ailleurs commencent à machiner de faire, soubs ce pretexte, retirer leurs plenipotentiaires du lieu de l'assemblée et ainsi rejeter sur nous la hayne de ne vouloir point la paix. Je vous prie de vouloir bien peser l'importance de ces advis, si vous estiez encore à la Haye: ce que je ne puis me persuader après ce que l'on vous a escrit par les precedentes depesches. Sur ce, je demeure, etc.

P. S. Je vous prie de representer encore à Messieurs les Estats qu'ils ne sçauroient rien faire presentement de si important que de fermer le port de Dunkerque, dans cette conjoncture, pour les raisons que je vous ay mandées.

Le traité de la France avec les Provinces-Unies fut signé à la fin de février, ainsi que nous l'avons dit plus haut[1]. Les plénipotentiaires l'écrivirent aussitôt à Mazarin et lui annoncèrent leur prochain départ pour Munster. Le cardinal leur répondait le 5 mars 1644[2]:

Messieurs,

J'ay esté extresmement consolé d'apprendre que la premiere [dépêche] que vous nous ferez ne sera plus datée de la Haye, où je continue à vous dire que vous ne sçauriez rien conclure de si advantageux que vostre retardement nous peut estre prejudiciable.

Je me resjouis que M. Marsin soit arrivé à bon port avec sa voiture. La Reyne a fort loué le conseil que vous luy avez donné de commencer, sans perdre de temps, à travailler à ses levées, quelques difficultés qui se soient rencontrées en la forme de l'entretenement qu'on avoit projeté, puisque Mme la Landgrave, au service de laquelle elles estoient principalement destinées, nous fait cognoistre de l'impossibilité [de fournir] à leur subsistance, et qu'en pensant luy donner un renfort nous ruinerions ses vieilles troupes.

[1] Voy. ci-dessus, p. xxi. — [2] Archives des affaires étrangères. Allemagne. t. I. fol. 513-5vo: copie du temps.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il semble qu'il vaille mieux l'assister en argent pour luy donner moyen de remettre celles-cy en bon estat, et, ne laissant pas de faire nostre levée, nous en servir après, ou à renforcer l'armée de M. le mareschal de Turenne, ou à l'employer en quelque autre endroit, en sorte que le service qu'on en retirera rejaillisse au bien et advantage de Mme la Landgrave et des affaires du Roy en Allemagne, par la diversion des forces des ennemis. Sa Majesté trouve donc bon, comme vous le verrez dans les depesches de M. le comte de Brienne, que vous promettiez positivement à ladite dame, non-seulement les 50,000 richsdalles, mais encore 20,000 au delà. M. de Beringhen, qui part au premier jour, ayant esté chargé de toute la somme pour la delivrer à la personne que Mme la Landgrave deputera pour la recevoir, avec la precaution neantmoins de tirer toutes les asseurances possibles que cet argent sera effectivement employé à restablir et renforcer ses trouppes.

Ce pendant je vous prie d'examiner, sur les lieux, par quel moyen la levée de Marsin pourra joindre M. le mareschal de Turenne, et s'il y auroit lieu de trouver quelque poste par delà où elle pust subsister sans peril en attendant cette jonction. Le nombre des troupes estant considerable, il semble qu'elles pourroient s'ouvrir le chemin avec seureté jusques à Sedan, ou à travers le Luxembourg, pour gagner Thionville. Neantmoins, comme d'icy on ne peut pas juger en destail les inconveniens qui en pourroient arriver, on remet à vous autres, Messieurs, de prendre la resolution que vous jugerez plus convenable pour le service du Roy, en conferant là-dessus avec M. Marsin, afin qu'il n'en puisse mesarriver. En tout cas, le passage par mer à l'infanterie ne sçauroit manquer; en quoy l'assistance de Messieurs les Estats, par l'entremise de M. le prince d'Orange, nous seroit aussy asseurée que nous l'avons experimentée au poste qu'ils nous ont accordé pour faciliter et asseurer cette levée.

Quelque resolution que vous preniez pour leur passage, il est bien à propos que nous en soyons promptement informés, afin de donner la main, de nostre costé, à ce que vous nous manderez necessaire pour faire que ces troupes ne puissent deperir et qu'il ne leur arrive aucun inconvenient.

J'ay advis d'Italie, confirmé d'un ministre qui est, à Vienne, tres-bien informé de ce qui se passe de delà, que les Suedois ont proposé des negociations de paix aux ministres de la maison d'Austriche en Allemagne. Il faudra, s'il vous plaist, le verifier et esclaircir la chose, quoyque, si l'advis est veri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

table, il peut estre qu'ils l'auront fait pour endormir les autres, pendant qu'ils meditoient l'irruption en Danemark.

Le resident de Pologne, discourant dernierement avec moy, il luy eschappa de dire que, si le mariage de Brandebourg se faisoit avec la reyne de Suede, son maistre romproit contre luy; ce qu'il me confirma apres en grande confiance. J'ay consideré sur ce sujet si ce resident, que nous soupçonnons avec beaucoup de fondement affectionné aux avantages de la maison d'Austriche, n'avoit point laissé aller à dessein ce discours pour nous obliger de dissuader ce mariage, qu'il cognoist bien devoir accroistre notablement la puissance des Suedois en Allemagne, par l'apprehension que nous aurions qu'ils ne s'attirassent encore les forces de Pologne sur les bras avant qu'avoir demeslé les affaires de Danemark. Il est neantmoins tres-certain que, si le roy de Pologne a formé ce dessein, il seroit advantageux à la Suede de differer, du moins toute cette campagne, ledit mariage, parce qu'autrement, ayant à faire à la Pologne avant qu'estre hors de la guerre de Danemark, ils laisseroient toute l'Allemagne à la discretion des forces de l'empereur, et il seroit bien malaisé qu'ils resistassent tout à la fois à ces trois ennemis. Toutes fois, je tiens que la negociation, pour faire gouster ces raisons aux ministres de Suede, est un peu delicate, puisque, comme vous remarquez fort bien, cette nation est si naturellement mefiante, qu'elle prend bien souvent ombrage des choses qu'on veut faire pour son bien, et en cette occasion il est à craindre qu'ils ne se mettent en teste que nous avons jalousie de leur grandeur et de leur accroissement. Sa Majesté se remet donc à vostre adresse de conduire [cette négociation], si vous le jugez necessaire, en sorte qu'ils comprennent bien que nous n'avons point de passion plus forte que [celle] de tous leurs advantages, mais que nous les souhaiterions solides et asseurés. Nous ne sçavons pas en quel estat est la negociation de ce mariage; mais si, pour differer quelque temps on se peut asseurer de n'avoir pas sur les bras, cette campagne, le roy de Pologne, il seroit advantageux aux Suedois de le faire, puisqu'aussy bien ils seront tousjours assez à temps de l'executer, et qu'ils seront ce pendant plus libres d'agir et de faire des progrès dans l'Allemagne, estant vraysemblable qu'à moins d'une occasion comme celle-là, on se portera difficilement en Pologne à rompre la tresve qu'ils ont contractée pour quinze ans avec la Suede, tant pour la consideration de la France, qui s'est entremise de ce traité, que pour ce que les estats du pays, sans lesquels on ne peut prendre une resolution de cette na-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lure, se voyant en paix, ne consentiront pas aisement, hors de cette nouveauté[1], à rentrer en guerre.

L'ambassadeur de Portugal, qui est icy, a supplié la Reyne de vous recommander de nouveau les ministres de son maistre qui seront par de là (à Munster). Sa Majesté desire que vous n'oubliiez rien pour les faire recognoistre, et pour leur procurer toutes sortes d'avantages, et que cela s'estende non-seulement à ceux qui seront aupres de vous, mais pour les autres ministres de Portugal qui seront avec les plenipotentiaires de Suede et de Hollande[2], ceux-ci s'estant laissé entendre que, pour le respect de l'Empereur, avec lequel ils ne veulent pas rompre, ils ne pourroient peut-estre pas leur accorder une si haute protection, tellement qu'ils recourent à la vostre.

Je n'espere pas beaucoup dans cette affaire, si ce n'est[3] que la foiblesse des Espagnols donnast lieu à vostre adresse d'en venir à bout, ce qui seroit extresmement glorieux. Je me remets pourtant à ce que vous en avez dans vos instructions, prenant garde seulement que les ministres de Portugal soient bien persuadés que nous n'y obmettons aucune des diligences possibles, d'autant plus que leur maistre paroist resolu de faire cette année une belle campagne, pour divertir les efforts du roy d'Espagne, qui fait estat de faire fondre toutes ses forces dans la Catalogne.

Les considerations qui vous ont fait differer la depesche en Pologne jusqu'à vostre arrivée à Munster ne pouvoient estre plus prudentes, et touchant le sieur d'Avaugour, j'avois eu la mesme pensée qui vous en est venue. Mais il faut tesmoigner de s'en mettre en peine, afin de contenter le roy de Pologne et le retenir de prendre les resolutions qu'il pourroit au desadvantage de la cause commune. Sur ce, je demeure, etc.

P. S. J'adjouste ce mot pour vous dire que, quoy qu'on vous mande sur le sujet des levées de Marsin, si vous jugez qu'il y ayt quelque autre expedient

[1] C'est-à-dire *à ne les provoquer par cette nouveauté* le mariage dont il vient d'être question. Ce mariage, en réunissant les forces du Brandebourg à celles de la Suède, aurait donné à cette dernière puissance un développement menaçant pour la Pologne.

[2] Les plénipotentiaires de ces puissances protestantes étaient à Osnabrück, comme on l'a dit plus haut, pendant que les plénipotentiaires catholiques se réunissaient à Munster.

[3] C'est-à-dire *à moins que*....

Digitized by Google Orgina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ou chose à faire qu'on n'ayt pas preveue deçà, vous nous en donnerez, s'il vous plaist, advis, afin que nous l'examinions et y donnions les ordres necessaires; et pour ce qui regarde Mme la Landgrave, il ne faut pas que, dans la conjoncture presente, 10.000 escus, plus ou moins, empeschent qu'elle ne soit contente. On sçait bien que quelque autorité qu'on vous donne, vous mesnagerez, autant qu'il sera possible, l'argent du Roy.

Dans une lettre du 19 mars, Mazarin insiste de nouveau sur la nécessité de réconcilier le roi de Danemark avec la Suède. Le succès d'une pareille négociation lui paraît préférable à deux victoires.

Paris, 19 mars 1644.

Messieurs,

Je me resjouis avec vous que vous ayez enfin conclu heureusement le traité avec Messieurs les Estats, et que cela vous ayt donné le moyen de partir sans perte de temps pour Munster, afin d'y dissiper les nuages que vostre retardement avoit formés. On a leu, dans le conseil, vostre depesche et les articles du traité, sur lesquels ont esté faites quelques considerations, que M. le comte de Brienne vous fera sçavoir par ses depesches, et, la semaine prochaine, après avoir mieux veu les vostres, j'y adjousteray, s'il est necessaire, ce que j'estimeray à propos.

Nous avons advis qu'en Allemagne ils ne songent presentement à aucun autre dessein avec tant d'application qu'à fortifier l'esprit du roy de Danemark à la continuation de la guerre, et que, dans la diete de Passau, ç'a esté leur plus grande pensée, que le duc de Baviere a fomentée autant qu'il a peu, jusques à conseiller de laisser plustost exposer d'autres endroits plus voisins à ses Estats, pour pouvoir assister de troupes le roy de Danemark, afin qu'il n'entendist à aucun accommodement. Ce pendant ils emploient tous les autres moyens dont ils se peuvent adviser pour le tenir en cette resolution. C'est pourquoy la Reyne desire que M. de La Thuillerie se haste et presse son voyage le plus qu'il se pourra, et veritablement je ne vois gueres d'affaire plus importante aujourd'huy, et je n'estimerois pas moins advantageux pour nous d'avoir pacifié de bonne heure ce different, que si nous avions gagné deux batailles. Sa Majesté se promet de vostre zele que vous n'y oublierez rien, et de vostre adresse que ce sera avec le succès qu'elle peut desirer, dont vous serez les premiers à vous prevaloir dans vostre negociation. Sur ce, je demeure, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VII.

Suite de la correspondance de Mazarin avec d'Avaux et Servien, après leur arrivée à Munster (mars-juin 1644). — Négociations avec l'Angleterre. — Affaires intérieures : protestants; révolte du Rouergue; mouvements séditieux en Poitou, en Saintonge et en Angoumois.

Les plénipotentiaires français n'arrivèrent à Munster qu'à la fin de mars 1644. Leurs premières dépêches étaient remplies de détails du cérémonial de leur réception et des préliminaires des négociations. Mazarin leur répondit le 17 avril[1] :

Messieurs.

J'ay receu les depesches que vous m'avez faites separement de Munster et de Deventer, le premier du courant. Je ne vous parleray point du soin que vous donnoit la marche des carrosses des ambassadeurs d'Espagne à l'entrée de M. Servien dans Munster, parce que l'occasion en sera cessée dès le mesme jour, et que je suis bien asseuré qu'il ne s'y sera rien passé qui blesse la dignité du Roy.

M. d'Avaux avoit trop de prudence pour ne pas rejeter, comme il a fait, les deux propositions que lui a portées M. Contarini pour traiter un accommodement à part avec l'Espagne, ou de commencer seulement à negocier les interests des deux couronnes, soubs pretexte que [ces intérêts] estant desmeslés, ceux des alliés de l'un et de l'autre party seroient plus facilement adjustés. Cette manière d'agir auroit mal edifié toute l'assemblée et jeté trop de soupçons et de mefiances parmy les alliés du Roy. Aussy crois-je que vous ne vous serez pas simplement contentés d'en rejeter bien loin l'ouverture, mais que vous en aurez aussytost donné part à tous les ministres des princes alliés de Sa Majesté, comme il semble qu'en semblables occasions on ne le doive jamais oublier, soit que l'on accepte ou que l'on refuse les propositions qui seront mises en avant, pour ne rien faire que de concert, et dont ils n'ayent une entière connoissance, non-seulement pour leur faire valoir la sincerité de nostre procedé et des intentions de Sa Majesté pour leurs advantages, qu'elle ne considère

[1] Archives des affaires étrangères. Allemagne, t. I, p. 850-869.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas moins que les siens propres, mais aussy pour les obliger par cet exemple à en user de mesme dans les recherches qui leur seront faites infailliblement par nos ennemis, lesquels n'oublieront ruse ny artifice pour mettre parmy nous du soupçon et de la division.

La conduite que Sa Majesté estime estre plus convenable et qu'elle desire que vous teniez autant qu'il sera possible dans le cours de la negociation, c'est, ainsy qu'il est porté dans vostre instruction, de parler premierement de la seureté de la paix, qu'il faut avant toutes choses establir, comme un fondement principal sans lequel nous ne pouvons passer plus avant. Cette resolution, outre qu'elle est absolument necessaire pour nostre interest, nous conciliera la faveur de tous les princes et estats d'Allemagne, qui verront que nous desirons tout de bon un repos qui ne puisse estre alteré; et pour les autres interests, il semble qu'on peut suivre ce qui est porté par ladite instruction, si ce n'est qu'on juge que l'advantage du service du Roy y demande quelque changement, dont vous nous donnerez, s'il vous plaist, advis par deçà, et de vos sentimens, que Sa Majesté fera examiner dans son conseil, et vous en envoyera ses ordres.

Pour ce qui regarde le traitement de tous les ambassadeurs, je me remets à ce que vous en mande M. le comte de Brienne, ayant esté jugé à propos dans le conseil d'entendre auparavant le sentiment de vous autres, Messieurs, afin de resoudre là-dessus ce qu'on estimera plus convenable. En quoy pourtant on considerera beaucoup vos advis. C'est pourquoy il est necessaire de bien examiner cette affaire, qui aujourd'huy est tres-importante et peut estre de grande consequence à l'avenir. Je vous diray seulement que ce qui me donne peine dans le reglement de toutes ces façons de traiter avec les autres ambassadeurs, c'est la presence du nonce à Munster, lequel ayant sans difficulté la preseance sur vous autres, Messieurs, semble regler vostre conduite, et que tous ces pretendans allegueront qu'on ne peut se deffendre de leur accorder les mesmes choses que leur accorde un superieur, ce qui ne se rencontre pas à Rome. Je vous dis cela en passant, afin qu'y faisant reflexion, vous puissiez mieux prendre vos mesures.

Il est encore à remarquer que les ministres d'Espagne qui sont à l'assemblée sont bien plenipotentiaires de cette couronne; mais, à ce qu'on nous asseure d'Espagne mesme, ils ne sont pas ambassadeurs comme estoient declarés Castel-Rodrigo et Francisco de Melos, et je ne vois pas pour quelle raison la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qualité simple de plenipotentiaires pourra esgaler celle que vous avez de plenipotentiaires ambassadeurs, estant certain qu'un simple gentilhomme peut estre envoyé pour traiter une grande affaire avec plein pouvoir de la conclure, sans que pour cela il doive pretendre d'estre traité comme s'il estoit ambassadeur. Je ne le dis pas pour trouver à redire à ce que l'on a fait, mais pour verifier, par le moyen du nonce et des ambassadeurs de Venise, si la chose est de cette sorte, afin que Saavedra et les autres se fassent pourvoir de la qualité d'ambassadeurs, puisqu'autrement on pourroit dire que l'esgalité du traitement blesseroit la dignité du Roy.

Il y a apparence que l'advis que nous avons est veritable, puisque vrayssemblablement ils ne seroient point, contre leur coustume, si prodigues de civilité envers les ambassadeurs de Venise et autres comme ils l'ont esté (l'ambassadeur de la republique, qui est icy, m'ayant dit qu'ils sont allés recevoir M. Contarini jusqu'à la cour), s'ils avoient eu les mesmes qualités qui avoient esté données à don Francisco de Melos et à Castel-Rodrigo, lesquels sans doute auroient absolument disputé jusques aux moindres choses dans ce genre d'interests, lequel dans la nation espagnole est tres-delicat.

Quand j'ay veu don Francisco de Melos rappelé en Espagne, Castel-Rodrigo estably en Flandres, et le duc Medina de las Torrès, qui devoit aussy aller à Munster, envoyé à Rome, et que je sçais d'ailleurs l'esperance que nos ennemis ont conceue d'avoir beaucoup d'advantages dans la continuation de la guerre par le moyen des divisions et revoltes qu'ils croyent infaillibles en ce royaume, et auxquelles ils travaillent par tous moyens imaginables, j'ay eu la mesme pensée de M. d'Avaux, estant certain que pas un des trois ministres d'Espagne n'a esté auprès de son maistre en tel poste ou telle confiance, que l'on pust juger que le roy d'Espagne, desirant veritablement la paix, leur eust confié les moyens pour la conclure et leur en donner la gloire. Mais il se peut faire que, contre l'intention du roy d'Espagne, par le mauvais estat de leurs affaires, et voyant que jusques icy il n'y a nulle apparence de remuement dans ce royaume, mais au contraire grand sujet pour nous d'esperer, non-seulement de conserver nos conquestes, mais de faire tousjours de nouveaux progrès, ils seront contraincts à changer d'avis, ou en donnant à Saavedra et aux autres des ordres et pouvoirs de conclure la paix, ou envoyant promptement quelque ministre plus qualifié et auquel ils se confient davantage. Je ne puis que raisonner là-dessus par les apparences, mais vous autres, Messieurs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui estes sur les lieux, recognoistrez bientost effectivement ce que vous aurez à esperer des ministres d'Espagne pour le bon succès de vostre negociation.

Nous sommes advertis que la principale visée des Espagnols, c'est de faire une suspension, à laquelle, s'ils ne voyent bientost jour à quelques broüilleries en France, ils advouent d'estre forcés par la *necessité* de leurs affaires. Mais, supposé mesme qu'ils ne desirent rien si ardemment, il n'y a point d'autre moyen de la faire reussir, qu'en nous en monstrant entierement esloignés et cachant jusqu'au bout ce que nous pourrions consentir là-dessus; et comme je vous ay mandé dernierement, les premiers à estre trompés là-dessus doivent estre le nonce et l'ambassadeur de Venise. Sur ce propos, je vous diray qu'un cardinal qui a beaucoup de credit dans le party d'Espagne consentiroit volontiers à une suspension d'armes pour l'espace de dix ans, chacun demeurant en possession de ce qu'il tient pendant ledit temps, et cela se rapporte aux propositions qui ont esté faites autresfois par le duc de Baviere, à celles que me fit le moine jacobin [1], après la mort de M. le cardinal, et à celles mesme que m'a faites le Roncalli [2], de la part du roy de Pologne.

Je ne doute point que le nonce ne soit entierement dans les interests de la France, parce qu'outre que, comme bon Italien, il n'en peut avoir d'autres, je sçay que de tout temps il a eu grande inclination de s'attacher entierement au service de cette couronne. Nous avions desjà commencé à travailler adroitement à Rome à son advantage, et, sur ce que m'a escrit M. d'Avaux, nous redoublerons encore nos soins pour cet effet, mais il le faut mesnager, en sorte que les Espagnols n'en prennent point de soupçon, parcequ'en ce cas nous n'en pourrions tirer aucun advantage.

Il se peut faire que le desplaisir qu'aura receu M. Contarini, de n'estre pas traité de nous comme il s'estoit proposé, l'ayt porté à tesmoigner en apparence d'avoir grande liaison et attachement avec les ministres d'Espagne. Je dis en apparence, ne voulant pas conclure qu'il pratiquast pour cela rien de solide en leur faveur, premierement parce qu'il agiroit contre les maximes et les interests de la republique, et aussy pour la profession que luy, en son particulier, a tousjours faite de partial serviteur de la France, dont il donna tant de marques pendant son ambassade en cette cour, que M. le cardinal [3] eut

[1] Ce moine avait été envoyé par l'Empereur pour négocier secrètement avec Richelieu; mais il n'arriva qu'après la mort du cardinal. (Voy. plus haut, p. cviii.)

[2] Résident du roi de Pologne en France.

[3] Le cardinal de Richelieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute confiance en luy, et M. le cardinal de Bagni et moy, qui y estions de ce temps-là, eusmes sujet de croire, en diverses rencontres, qu'il estoit sincerement attaché au service de cette couronne. Il est donc à propos de bien examiner ses actions avant que de conclure qu'il soit favorable à nos ennemis, ces raisons estant assez fortes pour ne le pas croire sans grand fondement.

Je vous envoye un memoire, qui m'a esté adressé de Venise par M. des Hameaux [1], d'une proposition qu'on luy a faite touchant l'archiduc Leopold [2]. Je sçay bien que les mauvaises satisfactions de ce prince sont veritables; mais j'ay peine à me persuader qu'il voulust prendre une bonne resolution et pousser si avant son ressentiment. Je continueray à vous donner les advis que j'en auray. Ce pendant vous verrez, s'il vous plaist, si vous y pourriez porter quelque coup au lieu où vous estes.

Les levées de Marsin sont presque en estat, comme vous sçaurez; mais les Liegeois ont tant d'aversion pour les Hessiens, qu'ils continuent encore tous les jours leurs hostilités les uns contre les autres, et qu'on me mande pour constant qu'elles se dissiperont si on les oblige de se joindre aux troupes de Mme la Landgrave. C'est pourquoy il faudra faire comprendre ces raisons à ladite dame, et que son service propre requiert plustost que nous les employions en quelque autre endroit, où elles ne luy seront pas moins utiles, par la diversion des forces ennemies qui luy pourroient tomber sur les bras. Sur ce, je demeure, etc.

Les difficultés que signale Mazarin, et qui tenaient soit au manque de pouvoirs des ambassadeurs, soit à la mauvaise volonté des puissances belligérantes, retardèrent encore longtemps l'ouverture sérieuse des négociations. La dépêche de Mazarin aux plénipotentiaires, en date du 30 avril 1644, en fournit une nouvelle preuve [3].

Messieurs,

Vostre depesche du 15e de ce mois a esté leue dans le conseil, où ayant

[1] Ambassadeur de France à Venise.

[2] Il s'agit probablement de Léopold, fils de l'empereur Ferdinand II. Ce prince, né en 1614, mourut en 1662. —

[3] Archives des affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. I, fol. 926-933; copie du temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parlé au long sur tous les points qu'elle contenoit, M. le comte de Brienne a esté chargé de vous en faire sçavoir le resultat par ses depesches, auxquelles je me remets.

Les considerations que vous avez faites sur le pouvoir des ministres d'Espagne ont esté tres-judicieuses. J'avois tousjours eu quelque croyance, et vous l'avez peu juger par une de mes depesches precedentes, que ceux qui sont presentement à Munster estoient subordonnés à d'autres, qu'ils seroient peut estre obligés d'attendre. Les defauts que vous mandez estre dans leurs pouvoirs sont sy effectifs et marquent si clairement le peu d'autorité qu'ils ont sur le reste, que nous aurions grande raison à ne passer pas outre dans la negociation, qu'ils ne les eussent fait auparavant reformer. Neantmoins, l'extresme passion que Sa Majesté a de voir avancer le traité, et l'avantage que nous en pouvons tirer en la faisant cognoistre à tout le monde, pendant que les Espagnols, qui en sont tres-esloignés, n'oublient aucun artifice pour insinuer le contraire, oblige Sa Majesté à apporter toutes les facilités possibles pour surmonter les obstacles qui retarderoient la paix, et, pour cet effet, elle a trouvé bon que vous continuiez à digerer les matières et passer outre dans la negociation, à condition que, dans le temps que vous accorderez de six semaines ou de deux mois, les ministres d'Espagne produiront de nouveaux pouvoirs de Leurs Majestés, en la forme dont vous aurez convenu et où il n'y ayt rien à dire: et vous aurez beau moyen de faire valoir en cette rencontre la sincerité des intentions de Sa Majesté et du zele qu'elle a pour le bien public et pour le repos de la chrestienté; et il sera necessaire non-seulement d'en rendre capables [1] les ministres des princes qui seront à Munster, mais d'escrire aux ambassadeurs du Roy qui sont à Rome et à Venise et ailleurs, le juste sujet qu'il y a de ne croire aucune disposition du costé du roy d'Espagne à la paix, pour les defauts qui se rencontrent dans les pouvoirs de ses plenipotentiaires, lesquels donnent à cognoistre que la resolution des points qui doivent estre examinés pour la conclusion de la paix depend d'autres ministres d'Espagne que de ceux qui sont presentement à l'assemblée.

Nous voyons que don Francisco de Melos s'en retourne en Espagne et que Castel-Rodrigo vient à Bruxelles, qui sont ceux que l'on a tousjours cru destinés à cet employ; on peut donc tirer une consequence bien vraysemblable qu'ils ne veulent point de paix, puisqu'ils n'envoyent pas au lieu pour la con-

[1] C'est-à-dire *d'en informer*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

clure aucuns ministres qu'ils disoient en avoir le pouvoir, et ne donnent pas non plus l'autorité de le faire à ceux qui y sont.

Nous attendrons d'apprendre ce qui se sera passé en vostre entreveue avec les plenipotentiaires de la couronne de Suede. Leurs pretentions d'entiere esgalité sont un peu estranges, mais vous estes assez adroits pour continuer à conserver la dignité du Roy, sans desgouster des esprits pointilleux que nous avons interest de satisfaire.

Le roy d'Espagne, tenant à Munster des ministres sans autorité suffisante de conclure la paix, satisfait en mesme temps et à la resolution qu'il a prise de ne la pas faire, et au besoin et envie qu'il a de faire persuader le contraire à la chrestienté. C'est pourquoy il est important que tout le monde cognoisse la verité de leur conduite par l'eclat que vous en ferez; et, à mon advis, vous ne devez rien obmettre pour le faire adroitement et en destail parvenir jusqu'au roy de Pologne et au duc de Baviere, lesquels, desirant la paix avec passion, auront sujet de louer les facilités que la France y apporte, et de detester l'obstination des Espagnols qui ne peuvent s'y resoudre et continuent d'estre sourds aux voix du ciel, lequel declare assez evidemment sa volonté par les mauvais succès qu'il donne à leurs armes.

Je veux, avant que finir, vous faire part d'une pensée qui m'est venue, dont en la suite nous pourrions tirer beaucoup d'advantage; ce seroit d'introduire une negociation avec Baviere et Pologne, ou leurs ministres plus confidens, pour sçavoir de ces princes à quelles conditions ils croyent que nous puissions parvenir à une paix generale. Vous pourriez commencer l'ouverture de cette proposition par les ordres que vous avez du Roy de les considerer extresmement dans le cours des affaires que vous aurez à traiter, de leur faire cognoistre l'injustice des Espagnols et la sincerité de ses intentions: que Sa Majesté fait grand cas de leur jugement et de leur credit, et seroit bien aise qu'ils s'ouvrissent à elle confidemment à quels partis [1] on peut esperer de conclure un bon accommodement pour ce qui regarde les differends que nous avons avec l'Espagne, afin qu'elle prenne apres ses mesures sur leurs sentimens. L'effet que cela peut produire, c'est que, comme ces deux princes, encore engagés presentement pour d'autres interests avec la maison d'Austriche, n'en ont pourtant point de plus solide ny de plus pressant que de moderer la puissance de cette maison dans l'Allemagne, de laquelle seule ils ont tout à craindre et rien à

[1] Conditions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

esperer, il arrivera vraysemblablement, premierement qu'ils ne proposeront rien qui ne nous soit advantageux et qui ne nous maintienne tousjours en estat de les assister, au besoin; et en second lieu, que, s'estant declarez de ce qu'ils auront estimé raisonnable et pouvoir reussir, si, quand il sera mis sur le tapis, nous y consentons pour y trouver d'ailleurs nostre compte, et que les Espagnols fassent difficulté d'y condescendre, non-seulement nous rejeterons sur eux la hayne de la continuation de la guerre, mais nous pourrions avec le temps esperer d'engager ces princes et les autres d'Allemagne dans nostre party, pour contraindre nos ennemis à se mettre à la raison, et donner enfin le repos à la chrestienté, qu'ils veulent troubler par leur injustice.

Si vous approuvez cette proposition, il sera necessaire de la conduire avec telle adresse, que nous obligions lesdits princes à avoir soin de nos advantages, et avec cette precaution que nous ne nous trouvions engagés à rien, quoy qu'ils puissent dire, qu'à ce que nous resoudrons apres l'avoir examiné. Je croy vous avoir mandé, pour ce qui regarde le roy de Pologne, qu'il nous a fait dire icy au delà de ce que nous pouvons souhaiter.

J'ay fait resoudre qu'on envoyera encore à Mme la Landgrave 30,000 riehsdales, qui seront 100,000 d'assistance extraordinaire qu'on luy aura donnés en tout, moyennant quoy elle fortifiera ses troupes sans qu'elle desire de nous qu'on y joigne les levées de Marsin, lesquelles ne laisseront pas d'estre occupées, en sorte que le service qu'elles rendront rejaillira autant à l'advantage du sien propre que sy elles estoient dans ses Estats. J'ay eu deux raisons pour faire prendre cette resolution, qui me semblent sans replique: l'une, que les levées estant toutes composées de Liegeois, qui, non-seulement ont aversion naturelle, mais sont presentement en guerre avec les Hessiens, il est sans doute que, si on eust obligé les Liegeois de les joindre, ou il fust arrivé quelque grand desordre, ou elles se seroient d'abord dissipées: la seconde, que, puisque lesdites troupes ne peuvent absolument tirer la subsistance des Estats de Mme la Landgrave, et qu'ainsy les y envoyant il eust fallu necessairement nous resoudre à les payer ponctuellement, il est beaucoup mieux de les employer en d'autres endroits, où elles ne nous coustent pas tant, où nous soyons assurés qu'elles se maintiendront, où elles ne laissent pas de faire le mesme effet pour le secours de Mme la Landgrave: et ce pendant l'assister d'argent, afin qu'elle mette ses troupes propres au meilleur estat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il se pourra. J'en ay parlé ce matin à M. Polem [1], lequel en est demeuré d'accord, et m'a dit qu'il a tousjours jugé que d'envoyer ces troupes dans l'armée de sa maistresse, c'estoit les vouloir faire aussytost dissiper, et m'a tesmoigné grande satisfaction de ce nouveau subside qu'on luy donne, avec lequel, et ce que Mme la Landgrave a desjà receu, elle pourra fournir suffisamment aux despenses pour augmenter et maintenir ses troupes, et employant ailleurs les levées de Liege, nous ne rendrons pas inutile une despense de 150,000 richsdales, que nous avons faite.

Un des premiers actes des plénipotentiaires français, après leur arrivée à Munster, fut la rédaction d'une circulaire qu'ils adressèrent aux princes et villes de l'Empire, pour les engager à envoyer des représentants au congrès de Munster. Ce document obtint l'approbation complète de Mazarin, qui, le 30 avril 1644, écrivait au comte d'Avaux [2] :

Monsieur,

J'ay receu, avec la vostre du 16e de ce mois, une coppie de la lettre que vous avez escrite aux princes et villes de l'Empire. Sur quoy je vous diray en peu de paroles que c'est une piece digne de vous et du sujet que vous y traitez, et qu'il n'y a rien à desirer, soit pour la forme ou pour la matiere, que ce qui ne depend pas de l'orateur, qui est la fin qu'il s'est proposée. La bonne fortune du Roy achevera peut estre ce que vostre eloquence aura esbauché. En tout cas, il ne faut point se relascher de ce costé-là, et supposer que ce n'est pas la coustume des esprits de sortir tout à coup d'une impression qu'ils ont profondement receue, et que, pour abattre ce qui tient bien, il faut d'ordinaire l'esbranler longtemps.

Je suis bien de vostre advis, que la peur qu'ont les princes et villes libres de l'Empire d'offenser la maison d'Austriche les a empeschés jusques icy de s'opposer aux invasions qu'elle faisoit sur leur liberté; mais puisqu'il a desjà paru quelque chose de la diminution de cette crainte par le refus qu'on y a fait des

[1] C'était le résident de la landgrave de Hesse à la cour de France. Son nom est écrit quelquefois *Pothem*, *Pothem* ou *Polhem*.

[2] Archives des affaires étrangères, ALLEMAGNE, tome I, fol. 942-946; copie du temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contributions que l'empereur demandoit pour la continuation de la guerre, j'estime qu'il faut suivre cette pointe, et travailler autant qu'il se pourra à faire cesser cette passion mal fondée, afin que ces princes et villes poursuivent à estre admises au traité de la paix generale.

Pour cela il ne faut point user d'artifices ny de fausses suppositions; c'est une conduite qu'il faut laisser à ceux qui en ont besoin. Il ne faut seulement que faire ouvrir les yeux aux Allemans et leur faire voir sans desguisement l'estat present des affaires, tant du costé de la France et de ses alliés, que de celuy de l'empereur, du roy d'Espagne et de leurs adherens. Je m'asseure qu'ils comprendront facilement qu'il y a une entiere seureté pour eux, sous la protection de la France et de ses alliés, en la poursuite qu'ils feront d'un droit qui leur appartient et qui leur est accordé par les lois et les constitutions de l'Empire.

Il y a encore un artifice à repousser, dont nos ennemis se sont continuellement servis pour nous descrier envers les Allemans et y rendre nos armes odieuses et suspectes, qui est l'impression qu'ils y ont tousjours donnée qu'elles estoient interessées, et que, soubs pretexte de proteger et d'assister les Allemans, nous n'avions dessein que d'usurper et de nous establir dans l'Allemagne.

Il sera aisé de destruire cette calomnie en representant : premierement la generosité et le desinteressement avec lequel nous avons secouru les princes qu'on a voulu opprimer en Italie. Vous sçavez assez ce qui s'y est passé, puisque vous y avez agi, et vous pouvez estre informé de ce qui s'y passe encore aujourd'huy, où l'on rend à M. le duc de Savoye les places à mesure qu'elles peuvent estre en seureté entre ses mains, et qu'il y a moyen de les conserver, le Roy ne gardant jusques à la paix que celles qui courroient autrement fortune de se perdre, comme il est visible, de sorte que le profit de la guerre devant demeurer à M. de Savoye, le Roy n'aura, pour sa part, que la despense qu'il a fallu employer pour la faire [1] et la gloire d'avoir procuré, à ses despens, le salut d'un sien voisin, qui est le seul partage qu'il en pretend.

Qu'on a raison de faire le mesme jugement de la pureté des intentions de Sa Majesté pour l'Allemagne, et que, s'il y possède quelques places, dont le nombre est fort petit, ce n'est que comme gardien d'icelles jusqu'à la paix, pour la consideration susdite :

[1] Pour faire la guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Qu'au reste, si l'on considere les traités que le feu Roy a faits, pour les interests de l'Allemagne, soit avec le feu roy de Suede, soit, depuis sa mort, avec la reyne et la couronne de Suede, soit avec M. l'electeur de Tresves, soit avec Mgr la landgrave de Hesse, on n'y verra pas une marque d'interest ny un terme qui tende à quelque utilité qui en doive revenir à la France.

Vous ferez effort sur cette consideration, dans les occasions, et selon que vous le jugerez à propos, me remettant du reste à l'intelligence que vous avez des affaires et des mœurs des gens de ce pays-là. Je n'ay voulu que vous designer en passant mon sentiment là-dessus.

Pour ce qui est du desir de la paix, je croy qu'il est à propos de tesmoigner que l'on la desire, puisque la verité est telle, et que la Reyne le requiert ainsy. Mais je croy aussy, conformement à vostre pensée, qu'il faut en mesme temps donner à entendre que c'est la charité chrestienne qui la luy fait desirer, et non pas la crainte ny l'impuissance de continuer la guerre; et puisque ce sont les Espagnols qui, en effet, y apportent le plus de repugnance, bien qu'en apparence, et pour s'exempter de blasme, ils fassent mine du contraire, il faudra laisser à juger au monde, par la comparaison de leurs affaires avec les nostres, qui de nous en a plus de besoin et est en estat de poursuivre avec plus d'advantage la guerre.

C'est une chose estrange, que ces gens qui *fanfarent*[1] tant le desir qu'ils disent avoir de la paix n'ayent envoyé à Munster que des deputés sans pouvoir de la conclure, et que, des deux qui ont effectivement ce pouvoir, don Francisco de Melos s'en retourne en Espagne, et le marquis de Castel-Rodrigo vienne en Flandres. Je remets plusieurs autres choses à la depesche de M. de Brienne, pour vous asseurer avec verité que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

La dépêche que nous venons de citer est une de celles où Mazarin insiste le plus vivement sur le rôle de protectrice désintéressée que devait jouer la France à l'égard des princes et des villes de l'Empire[2]. Il est impossible d'être plus explicite.

Le cardinal poursuivait en même temps son projet de réconci-

[1] Le verbe *fanfarer*, qui est expressif et pittoresque, n'a pas passé dans la langue française; on n'y a conservé, dans le sens figuré, que le substantif *fanfaron*. — [2] Voy. plus haut, p. xxxiii, et *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 710.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

liation des Suédois et des Danois; il écrivait aux plénipotentiaires le 18 juin 1644 [1] :

Messieurs,

Je vous escrivis amplement, il n'y a pas trois jours [2], par le sieur d'Arcguent, et quoyque nous n'ayons point receu de vos depesches cette semaine, je ne laisse pas de profiter du despart de cet ordinaire, pour adjouster à ce que je vous ay mandé, touchant l'argent qu'il faut bailler aux Suedois, qu'il est bien à propos de faire toutes les diligences possibles à se prevaloir de l'envie qu'ils auront de le toucher, pour faire revenir le general Torstenson dans l'Allemagne, n'y ayant rien de plus prejudiciable aux interests de la France que la continuation de la guerre au lieu où il est engagé; mais comme les Suedois pourroient peut-estre se servir du refus que nous leur en ferions pour prendre occasion de traiter en particulier, soubs pretexte que nous aurions voulu les abandonner dans leur plus grande necessité, il sera de vostre prudence et de vostre adresse d'en mesnager si bien la negociation, que nous ne tombions point dans l'inconvenient de mescontenter tout à fait les Suedois, ny dans l'opposé, d'offenser le roy de Dannemark, en assistant ses ennemis d'argent pour luy faire la guerre; ce qui l'obligeroit sans doute à rejeter nostre mediation pour l'accommodement. Ce n'est pas que les Suedois ne nous ayent tousjours fait les plus grandes plaintes du monde, lorsque, sans nostre faute mais par les accidens de la guerre, nos armées ont esté [obligées] de s'esloigner un peu de l'Allemagne. Cela nous donne lieu de leur pouvoir parler fortement dans ce rencontre; autrement la facilité qu'ils ont de continuer une querelle qui est à leur bienseance les pourroit faire negliger de satisfaire aux traités que nous avons avec eux, et que nous avons tousjours executés avec tant de sincerité de nostre part.

Sa Majesté se remet sur vous de chercher les expediens sur cette affaire, comme pourroit estre celuy de faire tenir prest l'argent en quelque lieu, pour estre payé d'abord que Torstenson entrera dans l'Allemagne; ou, si celuy-là estoit jugé trop dur, on pourroit stipuler et procurer effectivement que les sommes

[1] Archives des affaires étrangères. ALLEMAGNE, fol. 1225-1230; copie du temps.

[2] Voy. cette dépêche, p. 751 du présent volume. Elle est datée du 15 juin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que nous baillerons ne soient employées qu'à la subsistance des troupes suedoises qui servent presentement dans l'Allemagne, ou à faire des levées pour fortifier le corps de Kœnigsmark, ou enfin par quelque autre moyen faire en sorte que cet argent soit employé à rendre nostre condition meilleure en Allemagne, et non pas à une chose qui nous est si prejudiciable comme la continuation de la guerre de Danemark.

C'est un coup de partie non-seulement pour tirer profit de cet argent, mais parce qu'en usant autrement, les Suedois mesmes attribueroient à foiblesse nostre facilité, et continueroient sans doute à faire ce qui leur conviendroit le plus, sans avoir esgard à leurs obligations et à nostre interest, outre que, prenant de mauvaises impressions de l'estat de nos affaires par cette condescendance si aisée, ils pourroient peut-estre penser à faire un accommodement avec l'empereur, par le moyen duquel, tirant quelque advantage de leurs conquestes dans l'Allemagne, ils pussent appliquer entierement toutes leurs pensées et leurs forces contre le roy de Danemark; et encore que plusieurs raisons deussent empescher l'empereur d'y consentir, toutesfois le mal que l'Empire pourroit recevoir de la ruine du Danemark n'estant pas si present comme celuy qu'il croiroit faire à cette couronne, tournant toutes ses forces de ce costé-cy, il y a quelque sujet de l'apprehender; d'autant plus que nous ne devons pas douter que les Espagnols ouvriront la porte à tout accommodement avec les autres, pourveu qu'en le faisant ils se mettent en estat de se venger de nous. Je m'asseure que vous ferez consideration là-dessus, n'y ayant aujourd'huy rien de plus important que de bien demesler ces affaires-là, ne craignant pas de dire que toutes les autres prendront en grande partie leur mouvement de celles d'Allemagne.

La froideur avec laquelle on marche à la negociation de la paix du costé des Espagnols, qui envoyent des ministres sans pouvoirs, et de celuy de l'empereur, qui ne veut pas que les siens monstrent leurs pouvoirs, encore que tous les traités de paix commencent par cette formalité absolument necessaire, m'a fait songer qu'il ne seroit peut-estre pas mal à propos, sans s'engager positivement à le faire, de se laisser entendre adroitement que vous serez obligés de vous retirer, disant que le Roy n'a pas envoyé ses ministres pour traiter seulement la paix quand les autres le trouveront bon; comme aussy il seroit à propos d'informer tous les princes de l'Empire qui desirent la conclusion de la paix, combien nos ennemis y marchent de mauvais pied, afin que

Digitized by Google Orgina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous tirions profit de la connoissance que nous donnerons de leur artifice et de l'aversion qu'ils ont de consentir au repos de la chrestienté.

Je vous reitere encore que, comme nous n'avons rien à present de plus important à desirer que la fin de cette guerre de Danemark, parce que, si le Ragotski[1] s'accommode, comme il y a sujet de l'apprehender, sa rupture n'aura servy qu'à fortifier l'empereur, qui pourra apres employer ailleurs les troupes qui se trouveront armées pour cette occasion, il est bien à propos de mander, comme il faut, à M. de La Thuillerie, de ne rien obmettre au monde pour faire promptement cet accord, et qu'il n'espargne aucune somme qu'il croye utile pour gagner ceux qui ont du pouvoir à y disposer les choses. C'est icy un coup de partie où il ne faut rien mesnager pour en bien sortir; on nous dit que le jeune prince, non plus que les estats du pays, ne sont pas, en ce rencontre, du sentiment du père, et qu'ils entendront bien volontiers à conclure quelque bon accommodement.

Encore que je voye bien que vous aurez eu aussytost que nous la nouvelle de l'advantage qu'a remporté depuis peu sur les ennemis M. le mareschal de Turenne[2], je ne veux pas laisser de vous en dire quelque chose de la façon dont il nous le mande. Il avoit eu advis que la cavalerie du duc de Baviere estoit separée du quartier general ou estoit son infanterie, laquelle n'estoit couverte que de 2,000 chevaux, qui estoient un peu advancés en deçà. Il prit resolution de passer le Rhin avec son corps de cavalerie et d'infanterie, faisant estat de faire d'abord [attaquer] les 2,000 chevaux, et aller sans perte de temps tailler aussy en pieces l'infanterie. La moitié de son dessein luy a reussy, car, après avoir marché trente lieues de France sans repaistre, il a combattu les 2,000 chevaux, qui furent assez tost avertis de sa venue pour se retirer, s'ils eussent voulu; mais ils se resolurent de tenir bon pour ne perdre pas leur bagage, et croyant aussy que nostre partie n'estoit pas si forte. Ledit sieur mareschal a pris sept estendarts, tué 400 hommes sur la place, amené 1,400 chevaux, fait 600 prisonniers et delivré quantité des nostres, que le general Mercy, qui eut luy-mesme assez de peine à se sauver, avoit entre les mains depuis le malheur de Dütlingen. Il y a aussy beaucoup d'officiers morts ou prisonniers, et entre autres un colonel; mais ce qui plus importe, c'est

[1] Waywode, ou prince de Transylvanie, dont les incursions inquiétaient les possessions héréditaires de la maison d'Autriche.

[2] Voy. p. 775 de ce volume, texte et note 2. Il s'agit du combat de Donaueschingen (auj. roy. de Würtemberg).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que cet advantage a tellement rasseuré les esprits des soldats, qui craignoient les troupes de Baviere, qu'on nous mande qu'à present ils ne demandent qu'à aller à elles pour les combattre. Le sieur mareschal ne put poursuivre son dessein d'attaquer le quartier d'infanterie, parce qu'il eut advis que tout le reste de leur cavalerie y estoit arrivé.

La correspondance de Mazarin avec les plénipotentiaires de Munster n'absorbait pas toute l'activité du cardinal. Sa politique embrassait l'Europe entière : ainsi l'Angleterre, que ses troubles intérieurs condamnaient à rester étrangère aux affaires continentales, attira plus d'une fois l'attention de Mazarin. Il n'intervint qu'avec beaucoup de réserve entre le roi et le parlement. La mission du comte d'Harcourt (septembre 1643-janvier 1644) resta sans résultat [1]. Celle de M. de Sabran ne fut pas plus heureuse [2]. Dans la suite, les présidents de Bellièvre et de Grignon [3] furent chargés de tenter de nouveaux efforts pour réconcilier le roi Charles Ier et le parlement d'Angleterre. Les conseils que Mazarin faisait donner par ces ambassadeurs attestent avec quelle sollicitude il suivait les affaires de ce pays. Il craignait que le parlement de Paris, déjà très-disposé à se mêler des affaires politiques, ne voulût imiter le parlement de la Grande-Bretagne. C'est surtout dans ses carnets que Mazarin exprime cette pensée et s'efforce de mettre la reine Anne d'Autriche en garde contre les prétentions du parlement de France. « Il est important, lui disait-il, de considérer ce que fait le parlement d'Angleterre. Déjà le parlement [de France] se croit supérieur à la Régente [4]. »

[1] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 343, 441-443, 460, 514, 539.

[2] M. de La Ferrière-Percy a publié deux lettres de M. de Sabran dans le rapport cité plus haut, p. 13-17 du tome IV des *Archives des missions scientifiques*, 2e série.

[3] On en trouvera la preuve dans les tomes suivants des *Lettres de Mazarin*.

[4] « Considerì quello che fa il parlamento d'Enghiltera. Il parlemento crede esser assolutamente sopra la reggenza. » (2e carnet, p. 15.) M. Cousin, en citant ce passage dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les troubles de l'Angleterre devinrent pour Mazarin un argument dont il se servit fréquemment pour engager la Reine à user de fermeté. « Si Sa Majesté n'y porte remède, lui disait-il, le parlement et les grands prendront trop d'autorité[1]; » et plus loin : « Le parlement, les princes, les gouverneurs de province et le parti des protestants s'efforcent de défaire, sous de spécieux prétextes, ce qui a été fait sous le dernier règne pour affermir l'autorité royale et la rendre absolue; ils voudroient ramener les choses comme au temps où la France, gouvernée en apparence par un roi, étoit en réalité une république[2]. » On voit dans ce passage quels étaient les ennemis intérieurs que redoutait Mazarin : le parlement, qui n'éclata que plus tard et dont les lettres du cardinal, de 1643 à 1644, ne parlent pas; les grands, dont ce ministre déjoua les cabales[3], et enfin les huguenots, qu'il ménagea avec une prudente habileté.

Les protestants n'existaient plus en France comme parti politique. La prise de la Rochelle et le traité d'Alais leur avaient enlevé les places de sûreté que leur avait données l'édit de Nantes. Mais ils avaient toujours leurs temples, et même, dans plusieurs

le *Journal des Savants* (septembre 1854), le traduit ainsi : « Il lui montre le parlement d'Angleterre s'élevant successivement au-dessus du trône. » Je crois que cette traduction, où M. Cousin a réuni deux membres de phrase très-distincts, fausse le sens. Mazarin, après avoir rappelé à la Reine ce que fait le parlement d'Angleterre, lui dit que le parlement de France se croit supérieur à la Régente. Cette assemblée avait en effet de très-hautes prétentions : elle déclarait, par l'organe du président de Mesmes, qu'elle était au-dessus des états généraux. (Voy. le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 698, texte et note 1.)

[1] 2e carnet, p. 10 : « Se S. M. non si prendre remedio, il parlamento e li grandi havranno troppa authorità. »

[2] *Ibid.* p. 43-44 : « Il parlamento, li principi, li governatori di provinzie, ed il partito di Ugonotti et altri procurano disfare, sotto altri pretesi speciosi, quello si fece in tempo del re defunto per lo stabilimento dell' assoluta authorità sua independente da tutti, e vogliono ridurre le cose come nel tempo che la Francia, benche in apparenza governata da un re, in effetto era republica. »

[3] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 337 et 339, texte et notes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

provinces, des chambres de justice, dites *chambres de l'Édit*[1], qui étaient composées de protestants, chargés de rendre la justice à leurs coreligionnaires. Dans ses relations avec un parti nombreux, riche, fier, comptant des hommes distingués et influents dans l'armée, dans la magistrature et la diplomatie, Mazarin resta fidèle à la politique de Henri IV et de Richelieu. Il s'efforça de calmer les inquiétudes des huguenots, qui avaient les susceptibilités, les jalousies et aussi les cabales de toutes les minorités. Il respecta et fit respecter le libre exercice de leur culte, laissa à la tête des armées plusieurs généraux protestants et les éleva aux plus hautes dignités. Gassion et Turenne devinrent maréchaux de France. Mazarin répondait à ceux qui reprochaient au gouvernement français de persécuter les protestants et de vouloir renouveler la Saint-Barthélemy[2] : « La calomnie du massacre qu'on médite en France contre les religionnaires est trop absurde pour y répondre. Outre qu'elle est impraticable et que la résolution en a été autrefois si odieuse et a produit tant de maux, il se voit que Sa Majesté ne fait aucune distinction de ses sujets, qui lui sont tous fort fidèles et répandent tous les jours également leur sang pour son service. Présentement même, ce sont deux chefs de cette religion qu'on doit exterminer par des massacres, qui commandent son armée d'Allemagne[3], et l'une des deux qui sont en Flandre[4]. »

Dès 1643, dans une lettre adressée au duc de La Force, un des chefs du parti protestant, Mazarin insistait sur sa résolution de maintenir en France la liberté religieuse[5]. « Comme je n'ai jamais douté, lui écrivait-il, de la passion que vous avez pour le repos de l'État, j'ai cru aussi que personne ne pouvoit agir avec

[1] Voy. p. 364 et 457 du tome I des *Lettres de Mazarin*.

[2] Lettre du 21 décembre 1646 à Brasset, résident de la France près la république des Provinces-Unies.

[3] L'armée d'Allemagne était alors sous les ordres de Turenne et de Wrangel.

[4] Gassion commandait une des armées de Flandre en 1646.

[5] Voy. p. 404-405 de ce volume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus d'autorité sur les esprits de ceux de votre religion pour les éclaircir des bonnes intentions de Sa Majesté en leur endroit. Les assurances que vous leur en avez données leur seront toujours confirmées par les effets, et le temps leur fera voir que la Reine protégera sans distinction et honorera de ses bienfaits ceux qui, par une sainte émulation, s'exciteront à rendre au Roi l'obéissance qui lui est due. C'est sa résolution inviolable, dans laquelle je la fortifierai toujours, tant qu'elle me fera l'honneur de se vouloir servir de mes conseils. »

Ces principes de tolérance dirigèrent en effet le cardinal pendant son long ministère. Mais il n'en surveillait pas moins avec un soin vigilant les menées du parti protestant. Les carnets où il déposait ses pensées intimes en fournissent la preuve. « On croit, écrit-il vers le mois d'août 1643 [1], que tout le parti protestant considère le vicomte de Turenne comme un soleil naissant et comme un homme appelé à le remettre dans tout son lustre. » Plus loin [2], c'est Gassion qui lui paraît dangereux : « Il est nécessaire de le surveiller et de voir s'il veut se rendre chef du parti des huguenots [3]. » Gassion s'était engagé à embrasser le catholicisme avant d'obtenir la dignité de maréchal; mais il n'exécuta pas sa promesse [4]. Mazarin réussit mieux avec Rantzau, qui renonça facilement au protestantisme, et avec d'Andelot, fils du maréchal de Châtillon. Du reste ces conversions, plus politiques que religieuses, ne furent jamais violemment imposées, et l'on doit reconnaître que Mazarin réussit à maintenir dans le calme un parti toujours disposé à se croire lésé dans ses intérêts et menacé dans son indépendance [5].

[1] 3e carnet, p. 47 et suiv.

[2] 5e carnet, p. 1 et suiv.

[3] « Bisogno esaminarlo ed avvertire se applica a rendersi capo del partito ugonotto. » (*Ibid.*)

[4] « Fece credere, prima di esser maresciallo, che si farebbe cattolico, a fine di facilitarlo, e poi non vi ha più pensato. » (*Ibid.*)

[5] « Hi qui religionis sunt reformatæ multa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le danger fut plus sérieux du côté des provinces, écrasées d'impôts. Le système financier de cette époque était des plus défectueux : les impôts étaient affermés à quelques riches partisans, qui pressuraient le peuple pour lui arracher des contributions, dont le trésor public, qu'on appelait l'*épargne*, ne recevait qu'une faible partie. Ces abus firent éclater des révoltes dans le Rouergue (aujourd'hui Aveyron) et dans plusieurs autres provinces. Dès le 25 juillet 1643, le marquis de Langeron recevait l'ordre de se rendre en toute hâte dans le Rouergue, à la tête d'un corps de troupes [1] pour combattre la révolte des paysans. Mazarin écrivait sur le même sujet au comte de Noailles [2], à M. de La Ferrière, intendant de Guienne [3], à M. de Langeron [4], au duc d'Épernon [5]. Cette révolte fut de courte durée, et la répression n'eut pas le caractère de violence sanguinaire, dont l'histoire de France ne présente que trop d'exemples. Le cardinal, pour prévenir le retour de pareils désordres, recommanda aux intendants de réprimer la licence des soldats et d'éviter l'oppression des peuples, « afin de leur faciliter, ajoutait-il [6], le moyen de payer les subventions que l'inévitable nécessité des affaires contraint Sa Majesté d'exiger d'eux. » C'est la principale considération, il faut bien en convenir, qui porte le ministre à prescrire aux intendants et aux gouverneurs des provinces de ne pas tolérer les exactions dont le peuple était victime. Il écrivait au duc d'Épernon, gouverneur de Guienne [7] : « Surtout je vous conjure de bien observer les abus et les désordres qui se sont glissés et ont pris racine dans la

querantur, » dit Grotius, *Epist. ined.* p. 104, lettre du 4/14 novembre 1643. Mais ils se bornèrent à des plaintes.

[1] L'instruction donnée au marquis de Langeron, maréchal de camp des armées du Roi, se trouve dans les papiers Le Tellier (mss. Bibl. nat. Fr. 4169, fol. 18-21).

[2] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 383, 376, 416, 431.

[3] *Ibid.* p. 346, 413.

[4] *Ibid.* p. 390, 414.

[5] *Ibid.* p. 406, 449, 474.

[6] *Ibid.* p. 474.

[7] *Ibid.* p. 696.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Guienne depuis quelques années, afin que, sur votre rapport et sur vos avis, nous tâchions d'y apporter les remèdes convenables. Nous sommes, entre autres, avertis que la proportion des impositions y est très-mal gardée et avec une très-notable inégalité [1], ce qui fait que quelques-uns sont trop chargés, et les autres trop peu. D'où il arrive, d'un côté, *que le Roi n'est pas si bien payé de ses droits qu'il le pourroit être*, et, de l'autre, qu'il se forme des plaintes et des murmures de ceux qui sont trop chargés, contre l'intention de Sa Majesté. »

Ces impôts excessifs provoquèrent, à Paris et dans plusieurs provinces du sud-ouest de la France, des agitations sur lesquelles il est d'autant plus nécessaire d'insister, que les historiens, ne consultant guère que les mémoires du temps, ont glissé sur les troubles intérieurs [2]. Les auteurs de mémoires, qui appartenaient presque tous, par leur naissance et leur position, aux classes privilégiées, ne voient que Paris et la cour. La correspondance des intendants et les instructions que leur donne le gouvernement nous font mieux pénétrer dans les détails de l'administration intérieure.

Au mois de novembre 1643, le gouvernement, dont les ressources étaient épuisées, fut contraint de s'adresser aux partisans ou fermiers des impôts, qui consentirent à avancer 500,000 livres sur l'impôt appelé *droit de joyeux avénement* [3], qui pesait particulièrement sur les corporations industrielles et sur les officiers de

[1] Il ne s'agit, bien entendu, dans ce passage, que des *vilains* soumis à la taille. Quant aux classes aristocratiques, que leurs priviléges exemptaient de l'impôt, Mazarin n'aurait pas songé à contester leurs immunités.

[2] Outre les lettres de Mazarin et de Grotius, que je vais citer, les papiers de Le Tellier et la correspondance du chancelier Séguier, conservés parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, fournissent sur ces questions de très-utiles renseignements.

[3] Grotius (*Epist. inedita*, p. 103) s'exprime ainsi : « Publicani quingenta millia francicorum regi dant pro mutua in eam summam, quam in adventum novi regis collaturi sunt omnes qui sunt in honoribus et artificum collegia. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

justice et de finances. En même temps, on frappait les denrées, et spécialement le vin, d'impôts considérables[1]. Le mécontentement était si vif à Paris, au commencement de l'hiver, que l'on multiplia les postes armés pour réprimer les tentatives d'émeute[2]. Dans les provinces du Sud-Ouest, dans l'Anjou, la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois[3], la noblesse tint des assemblées qui parurent assez menaçantes pour qu'on y envoyât des troupes, commandées par le marquis d'Aumont. Mazarin en parle dans plusieurs lettres de janvier et février 1644[4]; mais on n'y trouve pas exposés avec détails les causes et les résultats de ces mouvements. C'est dans les papiers du secrétaire d'État Le Tellier[5] qu'il faut les chercher. L'instruction donnée au marquis d'Aumont, en date du 29 décembre 1643, rappelle que, depuis quatre ans, plusieurs paroisses du bas Poitou, entre autres celles du marais de Rié[6], n'avaient payé aucune des taxes levées dans toute la France, et que, sous prétexte de se défendre contre les incursions des ennemis, elles avaient pris les armes et repoussé les percepteurs des impôts. Les paysans s'étaient emparés des châteaux de Beauvoir-sur-Mer et de la Garnache[7], qui appartenaient à Marguerite de Rohan, et avaient menacé les places occupées par des garnisons royales. En même temps, la noblesse tenait des assemblées séditieuses dans un faubourg de Saintes. On y nomma douze syndics, « que l'on délibéra d'appeler *sages*. » C'étaient : le marquis de La Case,

[1] « Viginti solidorum onus in vinum manet in oppidis ubi præsidia sunt. » (Grotius, *Epist. inedita*, p. 116.)

[2] « Per urbem hanc (Paris) passim locantur custodiæ militares reprimendis seditionibus, quarum non absunt semina. » (*Ibid.* p. 102.) — « XXV præsidia per diversa hujus urbis loca collocantur contra seditiones, quarum magna sunt semina. » (*Ibid.* p. 116.)

[3] Grotius indique ces mouvements (*ibid.* p. 100, 103).

[4] *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 534, 549, 563.

[5] Mss. Bibl. nat. Fr. 4169, fol. 69-74.

[6] Il s'agit probablement du marais de Riez (département de la Vendée).

[7] Aujourd'hui département de la Vendée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le sieur de Saint-Léger, qui demeurait près de Saintes et s'était plus compromis qu'aucun autre dans ces assemblées tumultueuses: les sieurs de Cussac, Malaville, Lavergne-Maumouton, Saint-Martin, La Couldre, et cinq autres qui ne sont pas nommés dans l'instruction. Tous appartenaient à la Saintonge. Le sieur de Châteaucouvert, qui demeurait près de Saint-Jean-d'Angely, fut aussi un des députés de la noblesse. On avait noté, entre les plus séditieux, à côté de Cussac, de Saint-Léger et de Malaville, les sieurs de Boisront et de La Bernadière. Malaville avait été jusqu'à proposer d'attaquer le bureau de finances de Tonnay-Charente et d'en piller les deniers. C'était au mois d'octobre 1643 que se tenait cette assemblée. Un procès-verbal du lieutenant général au bailliage de Saintes, dressé le 24 octobre, avait constaté la présence d'un certain nombre d'autres personnages considérables. Lorsqu'il leur demanda pour quel motif ils se réunissaient, ils lui déclarèrent que c'était pour obtenir la révocation de l'impôt sur le vin.

Une seconde assemblée de la noblesse se tint le 8 novembre 1643 au bourg de Montignac-Charente, situé à peu de distance d'Angoulême et appartenant au duc de La Rochefoucauld. Le principal instigateur de cette réunion était le sieur de Châteaucouvert, qui voulait décider la noblesse de l'Angoumois à se réunir à celle de la Saintonge. Les syndics, ou *sages*, nommés dans cette assemblée furent les sieurs de La Grave, de Châtillon, Chermans, Villeneuf, Linières, Rousles, Pressac, Forgues. L'assemblée désigna pour agir de concert avec Châteaucouvert un délégué, nommé de Couvrelles, qui était un des protestants les plus considérés de ces contrées. « Il avait habitude en Angleterre, dit le mémoire cité [1], et il y a fait un voyage il y a deux ans, pour visiter le sieur

[1] Mss. Bibl. nat. Fr. 4169, fol. 65 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Soubise, qui a toujours paru, pendant les guerres de religion, comme un des auteurs des mouvements. » Ce passage prouve que le gouvernement craignait de voir les questions religieuses se mêler aux questions financières et politiques et les compliquer d'une manière menaçante. « L'on marque aussi, ajoute le mémoire, que ceux d'Aunis ont nommé pour syndics, ou *sages*, trois gentilshommes, l'un desquels est le sieur de Chivry, de la religion prétendue réformée, qui s'est marié à la Rochelle. » Ce fait n'est pas moins significatif que le précédent. Le trait qui le termine mérite surtout d'être remarqué : la Rochelle était toujours considérée comme un des principaux foyers du protestantisme français.

On ne s'était pas borné, dans ces deux assemblées, à demander la suppression de l'impôt d'un écu par tonneau de vin et la décharge des taxes qui pesaient sur les possesseurs de biens ecclésiastiques. « Les discours et les résolutions de tous ceux qui ont assisté à ces assemblées, dit l'instruction du 29 décembre, n'ont tendu qu'à une révolte. Ils ont signé une espèce de ligue, nommé des syndics avec pouvoir de délibérer et de convoquer l'assemblée générale, en cas de besoin, pour se maintenir contre les ordres qui viendroient de la part de la Reine et de la justice. » Ils avaient proposé, si on les maltraitait, d'user de représailles sur la personne des intendants et des gouverneurs. Chaque gentilhomme devait dresser un état des hommes et des armes qu'il pourrait fournir. En cas de besoin, ils prendraient pour leur solde l'argent des tailles. Ils avaient aussi décidé qu'il fallait engager la noblesse de Poitou à tenir également une assemblée; et en effet cette assemblée avait été convoquée pour le 15 décembre, et devait se réunir à Lusignan. Les députés de la noblesse de Saintonge, d'Angoumois et d'Aunis, joints aux représentants du Poitou, se proposaient de nommer le général et les officiers d'une armée forte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de 15 à 20,000 hommes. Ils devaient ensuite s'emparer de la Rochelle et s'y fortifier.

Cependant les auteurs de ces menées séditieuses, informés que le sieur de Parabère, gouverneur de Poitou, se rendrait à Lusignan avec les troupes nécessaires pour leur tenir tête, ajournèrent leur projet. Mais la révolte n'était que différée; on avait à craindre de voir s'allumer dans la Vendée, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou une guerre où les passions religieuses se joindraient aux mécontentements excités par les impôts, et cela au moment où la France était forcée de combattre sur le Rhin, dans les Pays-Bas, en Italie et en Catalogne. Tel fut le motif qui décida Mazarin à envoyer le marquis d'Aumont, à la tête d'un corps d'armée, pour réprimer ces mouvements séditieux. Il devait[1] d'abord réduire à l'obéissance les habitants du marais de Riez et se saisir des châteaux appartenant à Mlle de Rohan (Beauvoir-sur-Mer et la Garnache). Après avoir désarmé les habitants du Marais, il leur imposerait des garnisaires jusqu'au payement intégral des impôts.

Le marquis d'Aumont entrerait ensuite en Saintonge; il ferait arrêter un certain nombre de nobles désignés nominativement et regardés comme les principaux auteurs des troubles de la Saintonge, de l'Angoumois, de l'Aunis et du Poitou; et, en général, tous les syndics ou *sages* qui auraient concouru notoirement aux assemblées « ou convié les autres à s'y trouver. » Après s'être emparé de leurs personnes, le marquis d'Aumont devait les livrer au sieur de Villemontée, intendant de police, justice et finances en Poitou, Saintonge et Angoumois, pour qu'on leur fît leurs procès au présidial le plus voisin du lieu où ils auraient été arrêtés. Le marquis d'Aumont avait mission, pour assurer l'exécution des ordres

[1] Voy. l'instruction du 29 décembre 1663.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la cour, de s'entendre avec l'évêque de Poitiers, La Roche-Pozay, aussi bien qu'avec l'intendant de la province.

Enfin, dans une addition à l'instruction[1], on recommande au marquis d'Aumont de se rendre immédiatement à Saint-Jean-d'Angely, où une nouvelle assemblée s'était réunie, d'en faire arrêter et châtier les auteurs, de punir rigoureusement tous les factieux des provinces désignées, employant la force partout où il serait nécessaire et taillant en pièces ceux qui résisteraient.

Les ordres de la cour furent promptement exécutés, et dès le mois de février 1644, la révolte avait été complétement étouffée. Le Roi remerciait, le 18 février[2], le marquis d'Aumont de la promptitude avec laquelle il avait réprimé ces tentatives criminelles. La soumission des quatre provinces était complète. « C'est ce qui m'a convié, ajoutait le Roi, à oublier leur faute, par l'avis de la reine régente, ma dame et mère. » Il ordonnait ensuite de mettre en liberté les gentilshommes arrêtés, proclamait une amnistie, rappelait une partie des troupes et enjoignait de faire vivre celles qui tiendraient garnison, avec ordre et discipline, de manière à ménager les peuples et à éviter de nouvelles séditions[3].

En résumé, pendant les dix-neuf mois qu'embrasse ce volume (décembre 1642-juin 1644), Mazarin, au milieu des luttes et des intrigues de la cour, obligé de combattre les cabales formées par Mme de Chevreuse, par les Vendôme et la faction des Importants, n'a cessé de diriger la politique européenne et de soutenir énergiquement les intérêts de la France. Sur les bords du Rhin, il consolida la conquête de l'Alsace et assura à la France, par la possession de Brisach et Philipsbourg, l'entrée de l'Allemagne. En même temps, il eut soin de se présenter à l'Empire comme le

[1] Mss. Bibl. nat. Fr. 4169, fol. 73-74.
[2] *Ibid.* Fr. 4170, fol. 40-42.
[3] Mss. Bibl. nat. Fr. 4170, fol. 42-44. lettre à M. de Villemontée sur le même sujet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

défenseur de la vieille constitution germanique, menacée par l'ambition de la maison d'Autriche. Dans les Pays-Bas espagnols, il acheva la conquête de l'Artois et commença celle de la Flandre maritime. En Italie, il termina les luttes intestines qui armaient une partie des princes contre le pape Urbain VIII, et protégea la maison de Savoie contre les Espagnols. Moins heureux en Catalogne, il continua cependant la lutte commencée par Richelieu et fit une diversion puissante en faveur de l'indépendance du Portugal. La guerre maritime, conduite avec habileté et succès par l'amiral de Brezé, compensa les revers essuyés par La Mothe-Houdancourt. Dans l'Europe septentrionale, Mazarin réussit, avec le concours de la Suède, à s'opposer à la coalition que l'Espagne voulait former entre le Danemark, la Pologne et la Moscovie. Il ne cessa de diriger, par ses instructions et ses dépêches, les plénipotentiaires français du congrès de Munster. L'Angleterre ne fut pas négligée : Mazarin s'efforça, par les sages conseils qu'il donnait à Charles Ier et aux chefs du parlement [1], d'empêcher les deux partis d'en venir aux dernières extrémités. Enfin, dans l'intérieur du royaume, il maintint la liberté de conscience que Henri IV et Richelieu avaient accordée aux protestants, et réprima sans cruauté les troubles que fit naître dans les provinces l'aggravation des impôts.

Ce ministre, dont on ne saurait contester ni l'habileté, ni le travail infatigable, ni le sentiment profondément patriotique, avait le droit, au milieu des désastres de la Fronde, d'en appeler, comme il le fit, à la justice de l'histoire. Il écrivait, en 1651, à son parent Zongo Ondedei : « Quel que soit le malheur qui m'arrive, l'histoire n'aura que du bien à dire de moi, si elle veut être

[1] C'est surtout dans la suite de la correspondance de Mazarin que l'on trouve des détails sur ces négociations, et spécialement sur les missions des présidents de Bellièvre et de Grignon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vraie [1]. » Il y a sans doute exagération dans cette protestation de Mazarin contre la disgrâce qui le frappait; mais il est juste que l'histoire réponde à son appel : elle ne saurait mieux le faire qu'en publiant ses lettres, qui sont les titres les plus authentiques de son activité et de son génie politiques [2].

[1] « Qualcunque disgratia mi arrivi, l'historia non parlerà che bene di me, se vorrà dire il vero. »

[2] De nos jours l'histoire impartiale a rendu justice à Mazarin. Parmi les écrivains qui y ont le plus contribué, il faut citer M. Mignet. Dans l'Introduction aux *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (t. I, p. xxvi, et suiv.), cet éminent historien a apprécié avec une profonde sagacité le rôle politique de Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS L'INTRODUCTION.

PRÉFACE... .... p. I-VIII

INTRODUCTION. — CHAPITRE I. — Biographie de Mazarin jusqu'à son avénement au ministère (15 juillet 1602-5 décembre 1642)..... p. IX-XXI

CHAPITRE II. — Relations extérieures de la France en 1642; lutte contre la maison d'Autriche. — Puissance et prétentions de cette maison. — Elle veut modifier l'ancienne constitution du corps germanique. — Double origine de la guerre de Trente ans, politique et religieuse. — Résumé des principales phases de cette guerre jusqu'à la période française (1618-1635)..... p. XXI-XXIII

CHAPITRE III. — *Période française de la guerre de Trente ans.* — Campagne des bords du Rhin (1635-1644). — Traité de la France avec Bernard de Saxe-Weimar (1635); victoires et mort de ce général (1635-1639). — Succès du maréchal de Guébriant (1634-1642). — Plan de campagne qu'il propose en 1643; sa mort (nov. 1643). — Défaite de Rantzau à Dütlingen. — Le maréchal de Turenne placé à la tête de l'armée d'Allemagne (1643-1644). — Alliés de la France en Allemagne..... p. XXIII-XXIV

CHAPITRE IV. — *Période française de la guerre de Trente ans.* — Campagne des Pays-Bas (1635-1644). — Alliance de la France et des Provinces-Unies (1635). — Conquête de l'Artois (1640). — Bataille de Rocroi (1643). — Mazarin fait décider le siége de Thionville; prise de cette ville (10 août 1643). — Renouvellement de l'alliance entre la France et les Provinces-Unies (29 février et 1er mars 1644). — Siége de Gravelines par le duc d'Orléans. — But que se proposait Mazarin dans la guerre des Pays-Bas.. p. XXIV-XXV

CHAPITRE V. — *Période française de la guerre de Trente ans* (1635-1644). — Campagne d'Italie. — Alliance de la France avec la maison de Savoie; traité de Rivoli (1635.. — Lutte entre la régente de Savoie et ses beaux-frères; victoires du comte d'Harcourt. — Réconciliation de la maison de Savoie par la médiation de la France, qui conserve Pignerol et Casal. — Négociations d'Hugues de Lyonne pour terminer la guerre de Castro entre le pape Urbain VIII et les princes italiens (1642-1643). — Traité

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Ferrare sous la médiation de la France (31 mars 1644). — Efforts de Mazarin pour créer un parti français en Italie. — Relations avec Rome; embarras que suscite à Mazarin l'ambition de sa famille. — Politique de la France à l'égard du royaume de Naples..... p. LXVI-LXXII

CHAPITRE VI. — *Période française de la guerre de Trente ans.* — Campagne de Catalogne (1640-1644). — Relations de la France avec le Portugal et avec les puissances du Nord. — Correspondance de Mazarin avec les plénipotentiaires français pendant leur séjour à la Haye (novembre 1643-mars 1644)..... p. LXXII-CIV

CHAPITRE VII. — Suite de la correspondance de Mazarin avec d'Avaux et Servien après leur arrivée à Munster (mars-juin 1644). — Négociations avec l'Angleterre. — Affaires intérieures de la France : protestants; révolte du Rouergue (1643); mouvements séditieux en Poitou, en Saintonge et en Angoumois (1643-1644)..... p. CIV-CXXI

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES

DU CARDINAL MAZARIN

PENDANT SON MINISTÈRE.

I.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 136 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE MAURITIO[1] DI SAVOIA.

Di San-Germano, il 13 decembre 1642.

Sono talmente abbattuto della perdita che ho fatta nella morte del signor cardinale duca[2], che sia in cielo, che non so esprimere il mio dolore nè intraprendere di consolare Vostra Altezza, a cui questo accidente deve essere grandemente sensibile, in riguardo all' affetto sincero e vivo desiderio che Sua Eminenza haveva di procurare a Vostra

Décembre 1642.

A M. LE PRINCE MAURICE DE SAVOIE.

De Saint-Germain, le 13 décembre 1642.

Je suis tellement abattu de la perte que j'ai faite par la mort de M. le cardinal-duc (Dieu veuille avoir son âme!), que je ne puis exprimer ma douleur ni entreprendre de consoler Votre Altesse, à qui cet accident doit être bien sensible, à cause de l'affection sincère et du vif désir qu'avait Son Éminence de faire obtenir sans cesse à Votre Altesse de nouvelles faveurs de

[1] Voyez sur le prince Maurice de Savoie la table alphabétique placée à la fin du volume.

[2] Le cardinal de Richelieu était mort le 4 décembre 1642. (Voy. l'Introduction, en tête de ce volume.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642. Altezza sempre nuove gratie da Sua Maestà. Confesso di haver perduto tutto, nè havrò gran pena a persuaderlo, essendo assai note le grande obligationi che doveva all' Eminenza Sua, la quale ancor morendo ha voluto testificarmi il suo affetto, havendo pregato il Re di conferirmi una delle sue migliori abbatie, e rappresentato a Sua Maestà che, oltre la fedeltà e zelo che haveva per il suo servitio, non ero incapace di servirla; onde quando credeva haver permissione di ritornarmene a Roma, ricevei ordini di trattenermi e fui chiamato al Consiglio; ma come conosco di non esser forte per sostenere un così gran peso, così spero che debba la Maestà Sua valersi di me altrove, di che la supplicherò continuamente.

Non entrerò a ragguagliare Vostra Altezza delle occorrenze di questa Corte, e della risolutione con che il Re vuole sostenere li suoi affari, e di quanto io mi sia adoprato per servire l' Altezza Vostra in tutte le cose accennatemi dal signor conte di Muzano, poichè da esso intenderà distintamente il tutto, et haverà occasioni di confirmarsi nella credenza, che non ha servitore nè più divoto nè più partiale di me.

Sa Majesté. Oui, je le dis hautement, j'ai tout perdu; je n'aurai pas grand'peine à le persuader : elles sont bien connues, les grandes obligations que j'avais à Son Éminence, qui, en mourant, a voulu encore me témoigner son affection, en priant le Roi de m'accorder une de ses meilleures abbayes, et a représenté à Sa Majesté que, outre ma fidélité et le zèle que j'avais pour son service, je n'étais pas incapable de la servir. Aussi, quand je croyais avoir la permission de m'en retourner à Rome, je reçus l'ordre de rester ici, et je fus appelé au Conseil; mais comme je ne suis pas assez fort pour porter un aussi grand fardeau, j'espère que Sa Majesté voudra bien m'employer ailleurs. Je ne cesserai de l'en prier.

Je ne m'arrêterai pas à informer Votre Altesse de tout ce qui se passe dans cette Cour, et de la résolution qu'a prise le Roi de diriger lui-même ses affaires, ni de tous mes efforts pour servir Votre Altesse dans tout ce que m'a fait entendre M. le comte de Muzano. Celui-ci lui expliquera le tout en détail. Votre Altesse aura bien des raisons de se convaincre de plus en plus qu'elle n'a pas de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il tempo e li rincontri renderanno più certa questa verità, e le faranno conoscere, che la professione che facio di suo umilissimo servitore è immutabile; e l'affetto, destrezza e prudenza, con che il conte suddetto s'impiega nel servitio di Vostra Altezza, non può essere maggiore : e quando non sapessi essere queste qualità ben conosciute dall' Altezza Vostra, e che ha in particolare raccomandatione e stima un cosi buon servitore, interporrei le mie instanze per supplicarla a farne caso. Décembre 1649.

Il Re s'attende che Vostra Altezza aggiungerà al regimento reale d'Italiani comandato da me una compagnia comandata da buoni capi, et io ho assicurato Sua Maestà che Vostra Altezza farà il possibile per metterla quanto prima in piedi. Il conte di Muzano tratterrà Vostra Altezza sopra di ciò, et io la supplico di far ogni sforzo per favorirci : con che resto, ecc.

---

serviteur plus dévoué et plus affectionné que moi. Le temps et les événements ne feront que lui confirmer cette vérité, et la forceront de reconnaître que ma résolution d'être son très-humble serviteur est immuable. L'affection, la dextérité et la prudence avec lesquelles le susdit comte s'emploie pour son service ne peuvent être plus grandes, et quand je ne saurais pas que ces qualités sont bien connues de Votre Altesse, et qu'elle a en recommandation et estime particulière un aussi bon serviteur, je ferais tous mes efforts pour l'engager à en faire le plus grand cas.

Le Roi compte que Votre Altesse ajoutera au régiment Royal-Italien, dont j'ai le commandement, une compagnie commandée par de bons officiers. J'ai assuré à Sa Majesté que Votre Altesse fera tout son possible pour la mettre sur pied le plus tôt qu'elle pourra. Le comte de Muzano entretiendra Votre Altesse à ce sujet, et je la prie de faire tous ses efforts pour nous rendre ce service.

Sur ce, je suis, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642.

II.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 136 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA [1].

Di San-Germano, il 15 decembre 1642.

Se io non fossi inconsolabile, intraprenderei di consolare Vostra Altezza, che ha perduto nella persona del signor cardinale duca, che sia in cielo, un amico che sarebbe stato senz' altro non poco utile al suo servitio. Sono talmente abbattuto, che non vedo strada di relevarmi più, né havrà Vostra Altezza gran pena a credere l'eccesso della mia afflittione, sapendo le obbligationi che doveva al detto signore, che ancor morendo ha voluto darmi nuove marche dell' amore e stima che haveva per me, supplicando il Re a valersi della mia persona ed assicurandolo per sua bontà che non sarei stato incapace di ben servire la Maestà Sua, di maniera che quando pensava di havere permissione di ritornarmene a Roma per servire questa Corona in quella Corte,

---

A M. LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Saint-Germain, le 15 decembre 1642.

Si je n'étais pas inconsolable, j'essayerais de consoler Votre Altesse, qui a perdu dans la personne de M. le cardinal-duc (Dieu veuille avoir son âme!) un ami qui, sans aucun doute, lui eût rendu les plus grands services. Je suis tellement abattu, que je ne vois aucun moyen de me relever jamais, et Votre Altesse n'aura pas grand' peine à croire à mon excessive affliction; elle sait les obligations que j'avais au susdit cardinal, qui, même en mourant, a voulu me donner de nouvelles marques de l'amitié et de l'estime dont il m'honorait, en suppliant le Roi d'employer ma personne, et en ayant la bonté de lui assurer que je ne serais pas incapable de bien servir Sa Majesté. Aussi, quand je pensais avoir permission de m'en retourner à Rome pour servir dans cette Cour la Couronne de France, Sa Majesté m'a ordonné de la servir ici; mais

[1] Le prince Thomas de Savoie était frère du prince Maurice. (Voyez la table alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sua Maestà m'ordinò di servirla quì; devo però credere che la mia insufficienza in poco tempo persuaderà la Maestà Sua a concedermi la gratia che mi ricusa al presente. Décembre 1642.

La Francia e gli amici di essa perdono estremamente, ma essendo il Re risoluto di governarsi con le stesse massime, vi è occasione di sperare continuamente di buoni successi, a' quali contribuirà molto il valore di Vostra Altezza, che ha così ben cominciato; e vaglia il vero, considerata la stagione, la situatione di Tortona [1], li pochi preparativi per attaccarla, e tante altre incommodità che si sono incontrate nell' impresa, è una delle belle attioni che si siano fatte da gran tempo in quà, e delle più sensibili che potessero succedere agli Spagnuoli nello stato di Milano, i quali saranno rimasti confusi vedendo che Sua Maestà rimette a Vostra Altezza quello acquisto nel Milanese, mentre essi volsero ritenere in Piemonte quanto con il solo credito e risolutione dell' Altezza Vostra vi occuparono [2].

---

j'ai lieu de croire que mon insuffisance aura bientôt déterminé Sa Majesté à m'accorder la faveur qu'elle me refuse à présent.

La France et ses amis font une perte immense; mais le Roi s'étant résolu à se conduire d'après les mêmes maximes, il y a lieu d'espérer une suite de bons succès, auxquels contribuera pour beaucoup la valeur de Votre Altesse, qui a si bien commencé. Il faut dire la vérité: si l'on considère la saison, la situation de Tortone, le peu de préparatifs pour l'attaquer et tant d'autres obstacles qui se sont rencontrés, la prise de cette ville est un des plus beaux faits d'armes qu'on ait vus depuis longtemps dans cette contrée, et un des coups les plus sensibles qu'on ait portés aux Espagnols dans l'état de Milan. Ils ont dû être confondus en voyant que Sa Majesté remet à Votre Altesse cette conquête faite dans le Milanais, tandis qu'eux voulaient garder dans le Piémont tout ce qu'ils y occupèrent par la seule influence et la résolution de Votre Altesse.

[1] La ville de Tortone avait été prise par le prince Thomas de Savoie, le 26 novembre 1642.

[2] Le prince Thomas de Savoie avait d'abord suivi le parti espagnol, comme son frère le cardinal Maurice. (Voy. l'Introduction, en tête de ce volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

Il Re è risoluto di non dimenticare alcuna cosa per la conservatione della detta piazza, perchè habbia luogo il dono che ne ha fatto a Vostra Altezza, e perchè spera che debba essere scala a maggiori progressi nella prossima campagna. S' inviano a Monsieur l'Intendente[1] per il signor Talone danari per supplire alle spese più pressanti, ed io scrivo al detto signore quanto m' occorre particolarmente sopra il dare commodità all' Altezza Vostra di levare qualche numero di gente per cominciare a formare la guarnigione di detta piazza, acciò vedendo tutta l' Italia, che resta intieramente in potere di Vostra Altezza, riconosca che non finge Sua Maestà quanto dichiara che non vuole appropriarsi gli acquisti che le sue armi potranno fare contra gli Spagnuoli in Italia.

Ha Sua Maestà gradita la prontezza con che Monsieur di Florenville[2] è entrato alla difesa di Tortona, e havendo fatto caso delle raccomandationi venute di costì, l' ha dichiarato marescial di campo.

Le Roi a résolu de ne rien négliger pour la conservation de ladite place, afin de maintenir le don qu'il en a fait à Votre Altesse, et parce qu'il espère que ce sera un point de départ pour de plus grands progrès dans la prochaine campagne. On envoie M. Talon porter de l'argent à M. l'intendant pour fournir aux dépenses les plus pressantes. J'écris au susdit intendant tout ce que je crois nécessaire pour faciliter à Votre Altesse les moyens de lever une certaine quantité de soldats pour commencer à former la garnison de cette place, afin que toute l'Italie, voyant qu'elle reste entièrement au pouvoir de Votre Altesse, reconnaisse que Sa Majesté est sincère dans toutes ses déclarations de ne vouloir pas s'approprier les conquêtes que ses armes pourront faire sur les Espagnols en Italie.

Sa Majesté a été charmée de la promptitude avec laquelle M. de Florenville a couru à la défense de Tortone, et, tenant compte des recommandations qui lui sont venues d'Italie, l'a nommé maréchal de camp.

[1] L'intendant de l'armée d'Italie était alors Michel Le Tellier, qui devint plus tard secrétaire d'état et enfin chancelier de France. (Voy. la liste alphabétique, à la fin du volume.)

[2] M. de Florenville, ou Florinville, avait été nommé gouverneur de Tortone.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Per quanto Vostra Altezza potrà, conviene che non lascii diligenza alcuna indietro per introdurre una buona corrispondenza con la republica di Genova, e con li duchi di Parma e Modena, e sarà ancora a proposito governarsi in modo con la republica di Venetia, che, assicurata dell' affetto di Vostra Altezza, goda delli suoi avvantaggi, in che mi persuado non havrà l' Altezza Vostra gran pena, vivendo la detta republica in ottima intelligenza con Sua Maestà, la quale si prevale di tutte le occasioni per renderla sempre maggiormente certa dell' affettione che ha per lei. Décembre 1644.

Monsieur Mondini[1] non m' ha trattenuto ancora sopra li particolari che Vostra Altezza gli ha scritti, ma così a prima vista devo dirli che non credo a proposito al servitio di Sua Maestà, ed al particolare di Vostra Altezza, il dare orecchie a negotiatione alcuna toccante il cambio di Tortona con altre piazze di Piemonte. Quando l'absenza di tre settimane della persona di Vostra Altezza non possi pregiudicare alla conservatione di Tortona ed al servitio comune in coteste parti, loda-

---

Il serait bon, autant que le pourra Votre Altesse, d'entretenir une bonne intelligence avec la république de Gênes, ainsi qu'avec les ducs de Parme et de Modène. Il serait encore à propos de se conduire avec la république de Venise assez adroitement pour qu'assurée de l'affection de Votre Altesse elle se réjouisse de vos succès. Pour cela, je suis persuadé que Votre Altesse n'aura pas grand'peine, ladite république vivant dans la meilleure intelligence avec Sa Majesté, qui saisit toutes les occasions pour lui prouver de plus en plus l'affection qu'elle a pour elle.

M. Mondini ne m'a pas encore entretenu des choses particulières que Votre Altesse lui a écrites; mais, à première vue, je dois vous dire que je ne crois pas à propos pour les intérêts de Sa Majesté, et pour le service particulier de Votre Altesse, de prêter l'oreille à aucune négociation touchant l'échange de Tortone contre d'autres places du Piémont.

Si une absence de trois semaines de Votre Altesse ne pouvait préjudicier à la conservation de Tortone et à nos intérêts communs dans ces contrées, je

[1] L'abbé Mondin, ou Mondain, était un des familiers du cardinal Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1654.

rei ch'ella impiegasse il detto tempo per venire a riverire Sua Maestà, e come si trovarebbe ancora quì il duca di Longavilla[1], il quale scrive continui elogii di Vostra Altezza, si potrebbero esaminare e risolvere tutte le cose per la prossima campagna; ma per questo viaggio bisogna rimettersi a quello sarà giudicato meglio dalla prudenza di Vostra Altezza.

Si comincia di già a provedere il danaro per le reclute, ed il signor Talone viene espressamente costì per ordine del Re, acciò si consideri bene e si risolva quello converrà fare sopra questo punto per evitare gl' inconvenienti che si sono fin ora incontrati, non havendo gli officiali adempito mai le conditioni alle quali si sono obbligati. Se la cavalleria farà il suo debito, si potranno essere costì nella prossima campagna otto mila cavalli.

Supplico Vostra Altezza à favorirmi della sua assistenza per la levata d'una compagnia di 200 Italiani per il regimento italiano che io comando. Gli officiali e soldati sono trattati come quelli delle guardie, e desiderando Sua Maestà vedere il regimento in buon stato, ha gra-

---

serais assez d'avis que Votre Altesse employât ce temps à venir saluer Sa Majesté, et comme le duc de Longueville, qui nous adresse continuellement des éloges de Votre Altesse, se trouverait encore ici, on pourrait examiner et décider tout ce qu'il faut faire pour la campagne prochaine; mais, pour ce voyage, il faut s'en rapporter à ce que la prudence de Votre Altesse jugera le meilleur.

On commence à s'occuper de l'argent pour les recrues, et M. Talon se rend en Italie par ordre du Roi, afin qu'on puisse bien examiner et décider ce qu'il conviendra de faire sur ce point, pour éviter les inconvénients qui se sont présentés jusqu'ici; car les officiers n'ont jamais rempli les conditions auxquelles ils s'étaient engagés. Si la cavalerie fait son devoir, il pourra y avoir en Italie, dans la prochaine campagne, huit mille chevaux.

Je supplie Votre Altesse de me seconder pour la levée de deux cents hommes destinés au régiment italien que je commande. Les officiers et les soldats sont traités comme ceux des gardes, et Sa Majesté désirant voir ce régiment en bon

[1] Henri d'Orléans, duc de Longueville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dito molto che io ricorra al favore di Vostra Altezza per havere la detta compagnia. Il signor intendente fornirà il danaro per la levata, e Vostra Altezza si compiacerà di favorirla della sua protettione e dichiarare il capitano, che deve essere di conditione e buon soldato, e gli altri officiali. Ne scrivo due parole al signor conte della Trinità, che havrà l' onore di parlarne a Vostra Altezza. Décembre 1654.

Finirò questa lettera con assicurarla, che il Re sosterrà le cose con maggior fervore e fermezza che mai habbia fatto, e li collegati di Sua Maestà, a' quali si è dispacciato reiteratamente, faranno il simile, senza che gli Spagnuoli possino sperare di separarli da questa Corona con tutte le loro artificiose diligenze. E quanto a me, può Vostra Altezza essere certa che con grandissima passione abbraccierò le occasioni di servirla; il che vedrà in effetti, non dubitando punto ch' ella acquisterà sempre nuovi meriti nel servitio di Sua Maestà : con che sinceramente e di tutto cuore resto, ecc.

état, a trouvé très-bon que j'eusse recours à l'obligeance de Votre Altesse pour avoir cette compagnie. M. l'intendant fournira l'argent pour la levée, et Votre Altesse sera assez bonne pour s'en occuper et désigner le capitaine, qui doit être de condition et bon soldat, ainsi que les autres officiers. J'en écris deux mots à M. le comte de la Trinité, qui aura l'honneur d'en parler à Votre Altesse.

Je terminerai cette lettre en lui assurant que Sa Majesté mènera les affaires avec la plus grande ardeur et fermeté qu'elle ait jamais montrées, et les alliés de Sa Majesté, auxquels on a envoyé des dépêches réitérées, feront de même, sans que les Espagnols puissent espérer de les détacher de cette couronne, malgré toutes leurs intrigues et leurs artifices; et, quant à moi, Votre Altesse peut être certaine que je saisirai avec le plus grand empressement toutes les occasions de la servir (ce qu'elle verra par les effets), ne doutant point qu'elle n'acquière toujours de nouveaux titres à la reconnaissance de Sa Majesté.

C'est bien sincèrement et de tout cœur que je suis, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1654.

III.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1919, tom. IV, f° 141 recto.

A MONSIEUR DI LIONNE[1], ROMA.

Di San-Germano, il 22 decembre 1654.

Non attendo sollievo alcuno dal tempo per la gran perdita che ho fatta, e solamente mi rallegro nella certezza di dover essere sempre inconsolabile.

Rendo affettuose gratie al signor marchese di Fontanè[2] per li testimonij che ha voluto rendermi del suo amore, e può assicurarsi che porrò ogni studio per cercare le occasioni di servirlo. Dirò però a Vostra Signoria in confidenza che mi dispiace per più rispetti la risolutione che ha presa di ritirarsi da Roma, e particolarmente perchè ognuno discorre, che il mio solo riguardo l'habbia obbligato a rompere. Sarà però il detto signore sostenuto, come bisogna, ed il Re ha parlato

---

A M. DE LYONNE, A ROME.

De Saint-Germain, le 22 décembre 1654.

Je n'attends du temps aucun allégement à la douleur que me cause la grande perte que j'ai faite, et je me complais seulement dans la certitude que je serai toujours inconsolable.

J'envoie mes remercîments affectueux à M. le marquis de Fontenay, pour les témoignages d'affection qu'il a bien voulu me donner : il peut être sûr que je mettrai tous mes soins à chercher les occasions de lui être utile; mais je vous dirai en confidence que je suis fâché à plusieurs égards de la résolution qu'il a prise de se retirer de Rome, et surtout parce que tout le monde dit que c'est à cause de moi seulement qu'il se croit obligé de quitter. Néanmoins il sera soutenu comme il faut, et le Roi a parlé plusieurs fois au nonce en lui déclarant en

[1] Hugues de Lyonne, qui a été dans la suite secrétaire d'état. (Voy. la liste alphabétique, à la fin du volume.)

[2] Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France près la cour de Rome; il a laissé de curieux mémoires.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

al Nuntio reiteramente in termini assai risoluti, dichiarandoli che l'ambasciadore haveva troppo tardato a prendere la detta risolutione, che, continuando il cardinale Barberini[1] a trattare in questa forma, Sua Maestà sarebbe stata costretta a prenderne dell' altre, e che giudicava disdicevole all'onore suo di tenere ministri in Roma per farli strapazzare. Décembre 1643.

Ma l'ambasciadore di Venetia havendo rappresentato che non conviene rompere intieramente, ma si bene sostenere con fermezza e vigore quanto si è fatto per ottenere le giuste sodisfattioni che si pretendono, si è ordinato al signor marchese di Fontanè di non sortire dello stato ecclesiastico, e Sua Maestà ha fatto chiamare il detto ambasciadore di Venetia per dirli, che non ostante li mali trattamenti che riceve in Roma, non vuole rompere del tutto con il Papa, per far conoscere ai prencipi d'Italia che la passione della Maestà Sua per la quiete di essi prevale ad ogn' altro riguardo, e per dare luogo intanto alla republica d'interporre i suoi offici per muovere Sua Santità a sodisfare la Maestà

termes très-fermes que l'ambassadeur avait trop tardé à prendre la susdite résolution; que, si le cardinal Barberini continuait à traiter (les affaires) de cette manière, Sa Majesté se verrait forcée d'agir autrement, et qu'elle jugeoit peu convenable à son honneur d'avoir des ministres à Rome pour les faire insulter.

Mais l'ambassadeur de Venise ayant représenté qu'il ne convenait pas de rompre entièrement, mais bien de soutenir avec fermeté et énergie tout ce qu'on a fait pour obtenir les justes satisfactions qu'on est en droit d'exiger, il a été ordonné au sieur marquis de Fontenay de ne pas sortir des États de l'Église, et Sa Majesté a fait appeler ledit ambassadeur de Venise, pour lui dire que, malgré les mauvais traitements qu'elle reçoit à Rome, elle ne veut point du tout rompre avec le Pape, afin de faire connaître aux princes d'Italie que le désir bien arrêté de Sa Majesté d'assurer leur repos l'emporte sur toute autre considération, et qu'elle veut donner, en attendant, à la république le moyen d'interposer ses bons offices, pour déterminer Sa Sainteté à satisfaire Sa Ma-

[1] Francois Barberini, neveu du pape Urbain VIII (Maffeo Barberini), et vice-chancelier de la cour de Rome.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642. Sua, massime che nel punto principale, che concerne l'accommodamento del duca di Parma, la medesima republica e tutti gli altri prencipi d'Italia v' hanno grand' interesse.

Il Nuntio, doppo esserli arrivato un corriere espresso di Roma, protestò a Sua Maestà, a Monsieur di Chavigni [1], ed a me, che il Papa era pronto ad esseguire puntualmente quanto dal cardinale Spada [2] era stato promesso intorno al deposito [3], al quale mi persuado che alla fine si risolverà, persuaso così dalla battaglia guadagnata da' Suedesi [4], dalla presa di Tortona, dalla debolezza degli Spagnuoli, e dai due cento mila scudi il mese, che Sua Santità è costretta di spendere per mantenimento dell' essercito, con dubbio d' essere un giorno la sua casa ricercata d' una spesa, che con la restitutione di Castro si può in un subito sparmiare.

---

jesté, d'autant plus que, quant au point principal, c'est-à-dire l'arrangement avec le duc de Parme, ladite république et tous les autres princes d'Italie y ont grand intérêt.

Le nonce, après avoir reçu un courrier exprès de Rome, a protesté à Sa Majesté, à M. de Chavigny et à moi, que le Pape était prêt à exécuter ponctuellement tout ce qui avait été promis par le cardinal Spada au sujet du dépôt; ce à quoi il se résoudra à la fin, j'en suis persuadé, en raison de la bataille gagnée par les Suédois, de la prise de Tortone, de la faiblesse des Espagnols, et des deux cent mille écus par mois que Sa Sainteté est forcée de dépenser pour l'entretien de l'armée; ajoutez la crainte qu'un jour on ne demande compte à sa famille d'une dépense qu'on peut s'épargner tout de suite, en restituant Castro.

[1] Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, dont il sera souvent question dans la correspondance de Mazarin. (Voy. la liste alphabétique, à la fin du volume.)

[2] Bernardin Spada, *né* en 1593, cardinal en 1626, mort en 1661.

[3] Urbain VIII, qui était alors en lutte avec le duc de Parme, s'était emparé de Castro. Il s'agissait de remettre cette ville entre les mains d'un tiers.

[4] Le général suédois Torstenson avait gagné, le 2 novembre 1642, la bataille de Breitenfeld ou Leipzig.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sarebbe però un grand' avvantaggio se, prima che rimanghino com- Décembre 1649.
posite le differenze tra Sua Santità ed il duca di Parma[1], riuscisse di aggiustare qualche cosa contro lo stato di Milano, le congiunture non essendo mai state così opportune; ma per me credo che non riuscirà a Sua Altezza nè a Vostra Signoria di concludere cosa alcuna con la republica di Venetia; in ogni caso, i favorendo almeno con l'intentione li desegni di Sua Altezza e del signor duca di Modena[2], e mettendosi questi due prencipi all' ordine di buon' ora per operare dalla parte loro, sperarei notabili progressi nella prossima campagna, e da questo canto non si dimenticarebbe niente per fare vivamente la guerra *in* quella provincia.

Si attendono sopra di ciò quanto prima avvisi da Vostra Signoria, la quale per avventura potrà risolversi a venire diligentemente per rappresentare tutto in voce.

Ho rinovate le instanze con ogni maggior efficacia per ottenere da Sua Maestà permissione di andare a servirla a Roma, o in altre parti;

Mais il serait très-avantageux, avant que les différends entre Sa Sainteté et le duc de Parme soient arrangés, de parvenir à combiner quelque chose contre l'état de Milan : les conjonctures n'ont jamais été aussi favorables. Mais, pour moi, je crois que ni Son Altesse ni vous n'arriverez à rien conclure avec la république de Venise. En tout cas, en favorisant au moins d'intention les desseins de Son Altesse et de M. le duc de Modène, et si les deux princes se mettaient de bonne heure en état d'agir de leur côté, j'espérerais de notables succès dans la campagne prochaine, et, de ce côté-ci, on n'oublierait rien pour pousser vivement la guerre dans cette province.

On attend là-dessus au plus tôt votre avis; peut-être vous pourriez vous décider à venir en toute hâte nous expliquer tout de vive voix.

J'ai renouvelé mes instances avec la plus grande chaleur pour obtenir de Sa Majesté la permission d'aller la servir à Rome ou ailleurs; mais Sa Majesté

[1] Odoardo ou Édouard Farnèse, né en 1612, mort en 1656.

[2] François d'Este, duc de Modène et de Reggio, né en 1610, mort en 1658.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1649. ma la Maestà Sua stimandomi molto più di quello io vaglio continua a volere che resti a servirla qui.

Nello stato che sono, ho giudicato a proposito di scrivere al signor duca di Parma, assicurandolo che sarà in tutte le occasioni servito da me con passione eguale alla partialità che senza alcuna interruttione ho professata al suo servitio. Ho indirizzata la lettera per Sua Altezza al signor Goffredi, a cui ho protestato le stesse cose, le quali prego Vostra Signoria di repplicare per mia parte con ogni miglior e più espressivo termine d'affetto. Si è ordinato che si paghi al signor di Villeri[1] cento mila lire, perchè le rimetta a Sua Altezza, e mi dispiace che le spese eccessive che il Re è obbligato di fare presentemente per rimettere tutti gli esserciti in buon stato non permettino alla Maestà Sua di somministrare a Sua Altezza per adesso maggior somma.

Servirò ancora il signor marescial d'Estrées[2], sopra di che mi rimetto a quello gliene havrà scritto la signora marescialla.

---

m'estimant beaucoup plus que je ne vaux, continue à vouloir que je reste à la servir ici.

Dans la position où je suis, j'ai jugé à propos d'écrire à M. le duc de Parme, et de lui assurer que, dans toutes les occasions, je le servirai avec une ardeur égale à l'attachement que je n'ai jamais cessé de professer pour lui. J'ai adressé ma lettre à M. Goffredi pour Son Altesse. Je lui fais les mêmes protestations; je vous prie de les lui répéter dans les termes les plus forts, les plus expressifs et les plus affectueux. On a donné l'ordre de compter au sieur de Villeri cent mille livres pour qu'il les remette à Son Altesse. Je suis fâché que les dépenses excessives que le Roi est obligé de faire présentement pour remettre les armées en bon état ne permettent pas à Sa Majesté de fournir pour le moment à Son Altesse une somme plus considérable.

Je m'occuperai aussi de M. le maréchal d'Estrées: sur quoi je m'en remets à ce que Madame la maréchale lui en aura écrit.

[1] Il faudrait lire probablement Villeroy ou Villiers.

[2] François-Annibal, maréchal d'Estrées; il avait été ambassadeur de France à Rome. (Voy. sur ce personnage et les suivants la liste alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Se potesse riuscire a Vostra Signoria, assistito dal favore del signor duca di Parma e da quello di Modena, di farmi due compagnie di duecento uomini, l'una per il mio regimento con il capitano, che fossero di conditione e di gran coraggio, gliene restarei infinitamente obbligato, e Sua Maestà lo gradirebbe in estremo. Il trattamento de gli officiali e soldati sarà appunto come quello che ricevono le guardie di Sua Maestà. Décembre 1644.

Tortona dà gran commodità al passaggio, ed intendendosene Vostra Signoria con Monsieur Le Tellier, intendente dell'esercito di Piemonte e mio amicissimo, aggiusterà che una volta arrivata la gente a Tortona habbia le tappe sino a Macone[1] in Borgogna, dove è il mio regimento.

Per il danaro farò rimborsare subito quello si spenderà: donerà Sua Maestà trenta lire per ciascheduno soldato armato, e se il duca di Parma volesse che per il detto numero di soldati italiani gliene inviassi uno eguale di Francesi, m'obbligo a farlo.

Facendo la levata ai confini dello stato ecclesiastico, crederei che

---

Si vous pouviez parvenir, secondé par monseigneur le duc de Parme et par celui de Modène, à me former deux compagnies de deux cents hommes, dont une pour mon régiment avec le capitaine, qui fussent de condition et d'un courage éprouvé, je vous en serais infiniment obligé, et Sa Majesté en serait très-contente. Le traitement des officiers sera tout à fait semblable à celui que reçoivent les gardes de Sa Majesté.

Tortone donne de grandes commodités pour le passage, et en vous entendant là-dessus avec M. Le Tellier, intendant de l'armée du Piémont et mon intime ami, vous ferez en sorte que la compagnie, une fois arrivée à Tortone, ait les étapes jusqu'à Mâcon en Bourgogne, où est mon régiment.

Quant à l'argent, je ferai rembourser aussitôt ce qui sera dépensé; Sa Majesté donnera trente livres pour chaque soldat armé; et si le duc de Parme voulait que pour le susdit nombre de soldats italiens je lui envoyasse un nombre égal de Français, je m'engage à le faire.

En faisant cette levée sur les frontières des États de l'Église, vous pourriez, je

[1] Ce nom a été altéré dans la copie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1648. potesse riuscire di haver molti soldati dall' essercito pontificio. In somma mi rimetto intieramente a Vostra Signoria, la quale non potrebbe obbligarmi in cosa alcuna più che in questa.

La prego di scrivere al signor marchese di Fontanè, testificandoli i sentimenti delle mie obbligationi. Vostra Signoria può l'assicurare da per tutto, chè gli affari si sosterranno da Sua Maestà con eguale risolutione e vigore che ha fatto per il passato, ancor che sia mancata l'intelligenza che animava ogni cosa. Già scrissi a Vostra Signoria intorno al signor Virgilio Cenci, e non repplicherò altro se non che desidero vedere questo negotio concluso quanto prima.

Non saprei assai comandare la sua diligenza in tutti gli affari, nè ringratiarla di quella che con tanto affetto ha usato nell' interesse di mio fratello[1]. Si assicuri però che ne conserverò grata memoria, e che Vostra Signoria lo riconoscerà, offerendomisi occasioni di servirla, e nel rimanente mi rimetto a quanto scriverà Monsieur di Chavigni.

---

crois, parvenir à avoir beaucoup de soldats de l'armée pontificale. En somme, je m'en rapporte entièrement à vous, et vous ne pourriez m'obliger en rien plus qu'en cela.

Je vous prie d'écrire à M. le marquis de Fontenay pour lui exprimer toute ma reconnaissance. Vous pouvez assurer partout que Sa Majesté dirigera les affaires avec la même résolution et la même vigueur que par le passé, bien qu'elle ait perdu le génie qui animait tout. Je vous ai déjà écrit au sujet du sieur Virgile Cenci, et je me contenterai de vous répéter que je désire voir cette affaire terminée au plus tôt.

Je ne saurais louer assez votre diligence dans toutes ces affaires, ni trop vous remercier de celle que vous avez mise avec tant d'affection pour servir les intérêts de mon frère. Soyez donc bien assuré que j'en conserverai un fidèle souvenir, et vous le reconnaîtrez si des occasions de vous rendre service s'offrent à moi. Du reste, je m'en rapporte à tout ce qu'écrira M. de Chavigny.

[1] Michel Mazarin, moine dominicain et provincial de son ordre. Son frère voulait le faire nommer cardinal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642.

IV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV.

AL PADRE PROVINCIALE MAZARINI[1], ROMA.

Di San-Germano, il 23 decembre 1642.

Sono divenuto stupido per la veemenza del dolore, che si aumenterà a misura che il tempo mi darà campo di essaminare la gran perdita che ho fatta, e potrete riconoscere l'eccesso delle mie afflittioni dal non sapervele esprimere. Io persisto sempre nella risolutione di non lassare diligenza alcuna indietro per impetrare da Sua Maestà la permissione di servirla fuori di questo regno, molto temente ogni dimostratione d'affetto della Maestà Sua, che per sua bontà e per la stima che ha sempre fatto delli ricordi di quel gran cardinale, mi crede non incapace a servirla.

AU PÈRE PROVINCIAL MAZARINI, A ROME.

De Saint-Germain, le 23 décembre 1642.

Je suis devenu comme stupide par la véhémence de ma douleur, qui s'augmentera encore à mesure que le temps me donnera la faculté d'envisager la grande perte que j'ai faite, et vous pourrez juger de l'excès de mes regrets par mon impuissance à les exprimer.

Je persiste toujours dans la résolution de ne négliger aucun moyen d'obtenir de Sa Majesté la permission de la servir hors de ce royaume, mais je crains beaucoup les marques d'affection de Sa Majesté, qui, poussée par sa bonté et par le cas qu'elle a toujours fait des conseils de ce grand cardinal, ne me croit pas incapable de la servir; car il a plu à Son Éminence, dans sa maladie,

[1] Michel Mazarin, frère du ministre; il en a été question dans la lettre précédente. Michel Mazarin devint dans la suite maître du Sacré-Palais, puis cardinal du titre de Sainte-Cécile et archevêque d'Aix. L'ambition de ce moine fut cause de discussions très-vives entre la France et la papauté. Elle éclatait dès cette époque, et on la verra se manifester encore plus fortement par la suite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1644. essendo piaciuto a Sua Eminenza nella sua malattia di rendere a Sua Maestà avvantaggiosi testimonj della mia sufficienza, e rappresentarli, che valendosi di me, l' havrei servita fedelmente e bene. Ma oltre che io non ho altra ambitione che vivere in riposo, servendo come devo questa Corona et onorando sin' all' ultimo spirito la memoria del mio gran benefattore, questo mare è troppo tempestuoso per fidarvisi invitato dalle apparenze di buon tempo.

Io ho avuto l' occasione di trattenere Sua Eminenza più volte, prima che cadesse inferma, sopra i vostri interessi, e come si rallegrò della vostra elettione, così restò grandemente discontenta delli ostacoli che per parte degli Spagnuoli e più dai cardinali Barberini vi si facevano. La maggior riflessione che Sua Eminenza facesse nel negotio era di vedere una religione così insigne in procinto di una grandissima divisione, e che senza vostra colpa si havesse a dire che questo inconveniente fosse cagionato dalla vostra elettione. Stimava dunque a proposito, che in publico et in particolare voi non dimenticaste cosa alcuna per far conoscere quanto vi era sensibile di vedervi ridotto a termine di

---

de donner les assurances les plus avantageuses de ma suffisance et de lui représenter que, si elle m'employait, je la servirais fidèlement et avantageusement. Mais, outre que je n'ai d'autre ambition que de vivre en repos, en servant comme je le dois la couronne de France, et en honorant jusqu'à mon dernier soupir la mémoire de mon grand bienfaiteur, cette mer est trop orageuse pour s'y fier, sur les apparences d'un temps favorable.

J'ai eu l'occasion d'entretenir plusieurs fois Son Éminence, avant qu'elle tombât malade, sur vos intérêts; elle se réjouit de votre élection; mais elle fut très-irritée des obstacles que vous suscitaient les Espagnols, et plus encore les cardinaux Barberini. Ce qui, dans cette affaire, donnait le plus à penser à Son Éminence, c'était de voir un ordre religieux si considérable menacé d'une très-grande division, et que, sans qu'il y eût de votre faute, on eût sujet de dire que ce malheur avait été occasionné par votre élection. Elle pensait donc que vous ne deviez, en public et en particulier, rien négliger pour faire savoir combien il vous était pénible de vous voir réduit à l'alternative, ou de perdre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

perdere la riputatione, o vedere divisa la vostra religione; ma rimase meco, che si prenderebbe risolutione e vi darebbe consiglio di quello haveste a fare, quando fosse più chiaramente veduta la volontà del Papa e de' suoi nipoti, e frattanto Iddio lo chiamò a se. Décembre 1644.

Voi potete immaginarvi quanto mi sia sensibile la persecutione che ricevete, e senza esagerarvela punto, vi assicuro che non mi affligerebbe tanto se fosse fatta alla mia persona, conoscendo molto bene che il mio riguardo è in gran parte causa di quanto si intraprende contro di voi.

Sua Maestà ha parlato al Nuntio di suo proprio moto in termini così risentiti per il vostro generalato, che non si può dire più, dolendosi in particolare che gli Spagnuoli fossero più considerati nel proteggere cose ingiuste che Sua Maestà havendo dal suo canto la giustitia. E nel rimanente ha sostenuto vigorosamente la risolutione del marchese di Fontanè, a cui noi dobbiamo le obbligationi che voi vedete; io ne haverò eterna memoria, e potrete assicurare Sua Eccellenza per mia

---

votre réputation, ou de voir la division dans votre ordre. Elle convint avec moi qu'on prendrait une résolution, et qu'on vous donnerait des conseils sur ce que vous aviez à faire, quand on aurait vu plus clairement la volonté du Pape et de ses neveux; sur ces entrefaites, Dieu l'appela à lui.

Vous ne pouvez vous imaginer combien m'est sensible la persécution que vous éprouvez, et, sans rien exagérer, je vous assure que je ne serais pas aussi affligé si j'en étais moi-même la victime; mais je sais très-bien que le mauvais vouloir contre moi est cause en grande partie de tout ce qu'on entreprend contre vous.

Sa Majesté a, de son propre mouvement, parlé au nonce en termes si énergiques pour votre généralat, qu'on ne peut rien dire de plus fort; elle s'est plainte surtout de ce qu'on avait plus de considération pour les Espagnols, qui appuyaient une injustice, que pour Sa Majesté, qui avait la justice de son côté. Au reste, elle a vigoureusement soutenu la résolution du marquis de Fontenay, à qui nous avons les obligations que vous voyez; j'en garderai un éternel souvenir, et vous pourrez assurer de ma part Son Excellence que je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642.

parte, che viverò in grand' inquietudine sin che mi riesca di operare qualche cosa in suo servitio. Intanto facio continuamente valere al Re le ottime qualità del detto signore e i servitii che ha resi e rende alla Maestà Sua.

A mio parere, voi dovete governarvi con estrema moderatione ed umiltà, testificando un gran dispiacere del pregiuditio che dalle oppositioni che vi si fanno sovrasta alla vostra religione, ed il molto che vorreste contribuire per impedirlo. In sostanza, bisogna fare il possibile per stabilirvi nel generalato, e riuscendo impossibile, conviene procurare che almeno lo siate per qualche tempo e che lo lasciate con reputatione, ricevendo dal Papa o dal Re una buona chiesa, sopra di che mi rimetto al signor ambasciatore, a cui scrive sopra di ciò Monsieur di Chavigni diffusamente, con ordine di comunicare con esso voi e concertare quello sarà più opportuno alla reputatione del Re e vostro avvantaggio.

Vi prego di considerare che, nel posto ove io sono presentamente,

---

ne serai pas tranquille tant que je n'aurai pas le bonheur de faire quelque chose pour son bien. En attendant, je fais continuellement valoir au Roi les excellentes qualités de ce seigneur, et les services qu'il a rendus et qu'il rend à Sa Majesté.

A mon avis, vous devez vous conduire avec une modération et une humilité extrêmes, en montrant un grand déplaisir du tort que les oppositions qu'on vous suscite font à votre ordre, et le grand désir que vous avez de tout faire pour contribuer à l'empêcher. En somme, il faut faire tout votre possible pour vous établir dans le généralat, et, si cela devient impossible, il faut faire en sorte que vous l'occupiez au moins pendant quelque temps, puis de le quitter avec honneur, en recevant du Pape ou du Roi un bon siége; sur quoi je m'en remets à M. l'ambassadeur, auquel M. de Chavigny a écrit à ce sujet très-longuement, avec ordre de s'entendre et de se concerter avec vous sur ce qui conviendra le mieux à l'honneur du Roi et à vos intérêts.

Je vous prie de considérer que, dans le poste où je suis présentement, on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sarebbe molto mal' inteso che la Francia venisse a rottura col Papa, e per un interesse che riguarda mio fratello. Mi assicuro che voi sarete dell' istesso avviso, e perciò, trovandosi modo di mettere l' onore del Re a coperto nelli punti sopra li quali il signor ambasciatore pretende di essere maltrattato, ed in specie nell' affare del duca di Parma, sarà a proposito che segua l' accomodamento, e l' ambasciatore di Venetia ha grandemente insistito che si sostenghino ben le cose con fermezza, ma che in modo alcuno non si venga ad una totale rottura. Bisogna ancora che avvertiate di ricordare al signor ambasciatore che s' intenda bene col duca di Parma, e non concluda niente negli affari che lo riguardano, senza haver prima ben concertato con Sua Altezza.

Décembre 1649.

Sono rimasto molto maravigliato del signor cardinale Antonio, ancorche habbia sempre creduto che non havrebbe mai havuto forza, vivente il Papa, di contradire al cardinale Barberino, quando ancora questi havesse preteso cose contro il gusto di Sua Eminenza. Ad ogni modo conviene al servitio di Sua Maestà che voi vi governiate in modo

---

verrait d'un très-mauvais œil que la France en vînt à une rupture avec le Pape, et cela pour une chose qui concerne mon frère. Je suis certain que vous serez du même avis. C'est pourquoi, si l'on trouve le moyen de mettre l'honneur du Roi à couvert sur les points pour lesquels M. l'ambassadeur prétend être maltraité, et spécialement pour l'affaire du duc de Parme, il sera bon qu'il y ait un accommodement. L'ambassadeur de Venise a fortement insisté pour que les affaires se mènent comme il faut et avec fermeté, mais que, dans aucun cas, on n'en vienne à une rupture totale. Il faut encore que vous ayez soin de rappeler à M. l'ambassadeur qu'il doit s'entendre avec le duc de Parme, et ne rien conclure dans les affaires qui regardent ce dernier sans s'être bien concerté avec Son Altesse.

Je suis enchanté de ce qu'a fait Monseigneur le cardinal Antonio; j'avais toujours cru qu'il n'aurait jamais la force, du vivant du Pape, de contredire le cardinal Barberino, quand celui-ci prétendrait des choses contraires à l'opinion de Son Éminence le cardinal Antonio. En tout cas, il convient, pour le service de Sa Majesté, de vous conduire de manière à vous concilier Leurs Éminences

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1644. da ridurre lo spirito dell' Eminenze Loro e procuriate, aggiustandosi le cose, rimettervi nella pristina confidenza, e da questa parte si farà tutto quello sarà giudicato ragionevole per infervorarlo nel servitio di Sua Maestà.

Il cardinale Antonio ha havuto gran torto con voi, ma a parlarvi liberamente, credo habbia havuto qualche ragione di dolersi della sortita che voi faceste dal suo palazzo per andare a farvi ricevere alla Minerva senza havere prima concertato cosa alcuna con Sua Eminenza.

Havrei caro di sapere se il cardinale Verospi si è adoprato con animosità di voi.

Non ho altro da soggiungere in riposta delli vostri spacci, rimettendomi nel di più alla viva voce del signor di Montreuil [1], che vi parlerà a lungo sopra tutti gli affari, e sopra le occorrenze di questa Corte.

Di gratia, fate sbrigare il matrimonio di nostra sorella, ed assicuratevi dell' affetto mio in ogni miglior forma.

---

et à tâcher, si les affaires s'arrangent, de regagner l'ancienne confiance du cardinal Antonio, et, de notre côté, on fera tout ce qui sera jugé raisonnable, afin de ranimer son ardeur pour le service de Sa Majesté.

Le cardinal Antonio a eu grand tort avec vous, mais, à vous parler franchement, je crois qu'il a eu quelque raison de se plaindre que vous soyez sorti de son palais pour vous faire recevoir à la Minerve, sans vous être auparavant entendu sur rien avec Son Éminence.

Je tiendrais à savoir si le cardinal Verospi s'est occupé de vous avec zèle.

Je n'ai rien autre chose à ajouter en réponse à vos dépêches. Je m'en remets pour le surplus à ce que M. de Montreuil vous dira de vive voix et longuement sur toutes nos affaires et sur ce qui se passe à notre cour.

De grâce, faites hâter le mariage de notre sœur, et soyez sûr de mon affection la plus dévouée.

[1] M. de Montreuil était le secrétaire de Fontenay-Mareuil. (Voy. p. 27, note 1.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1649.

V.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 145 recto.

A MONSIEUR DI LIONNE[1], ROMA.

Di San-Germano, il 24 decembre 1649.

Havevo dimenticato di rispondere a Vostra Signoria sopra alcuni punti, e però aggiungo allo scritto che sarà bene ch' ella continui le sue diligenze per acquistare il duca di Modena, massime che si apprende dalla parte del signor prencipe Mauritio di Savoia che il detto signor habbia gran dispositione a prendere il partito di Francia.

Non è praticabile la proposta di far venire in questa Corte il conte Testi[2], poichè per qualunque pretesto non si lassarebbe di dare gelosia agli Spagnuoli, che havrebbero campo di confirmare Sua Altezza nella loro divotione, mentre si tratasse quì con il detto conte, la cui venuta in sostanza non servirebbe ad altro che à migliorare le conditioni del suddetto duca con la corona di Spagna.

A M. DE LYONNE, A ROME.

De Saint-Germain, le 24 décembre 1649.

J'avais oublié de vous répondre sur quelques points; j'ajoute à ce que j'ai écrit qu'il sera bon que vous continuiez vos efforts pour gagner le duc de Modène, surtout maintenant qu'on sait par M. le prince Maurice de Savoie que ce seigneur est tout disposé à prendre le parti de la France.

Le projet de faire venir à notre Cour le comte Testi n'est pas praticable, parce que, sous un prétexte quelconque, on ne manquerait pas d'inspirer de la jalousie aux Espagnols, qui auraient une belle occasion de s'attacher davantage Son Altesse pendant qu'on traiterait ici avec le comte, dont la venue, en réalité, ne servirait qu'à améliorer les conditions de l'alliance de ce duc avec la couronne d'Espagne.

[1] Hugues de Lyonne était alors chargé d'une mission en Italie, dont le principal but était d'y rétablir la paix.

[2] Le poëte Testi, de Modène, n'est mort qu'en 1646. Il serait donc possible qu'il s'agît de lui dans la lettre de Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1641.

Mentre Sua Altezza habbia intentione di dire daddovero, invitata dagli avvantaggi che infallibilissimamente havra nello stato di Milano unendosi alla Francia, la vera strada sarebbe di concludere costi con Vostra Signoria, che tratterà con Sua Altezza a dirittura desiderandolo così, e poi il conte Testi potrebbe venire per la ratificatione del trattato e per quel che più paresse a Sua Altezza d' imporli; ed in tal caso rispondo che l' Altezza Sua ed il conte rimarrebbero intieramente sodisfatti, e Vostra Signoria ne può assicurare il detto conte da mia parte, persuadendomi che farà capitale delle mie parole, e che havendo io sempre fatta professione particolare di stimarlo, vedrà che con molto mio gusto m' impiegherò in quelle cose che possono essere in avvantaggio della sua persona e del prencipe che serve, del quale per altro ambisco essere conosciuto per particolare servitore.

Le congiunture possono dare commodità al Re di favorire il fratello del duca di Modena [1], in modo che habbia occasione di rimanere sodisfatto.

Si tant est que Son Altesse veuille bien dire qu'elle serait tout à fait déterminée par les avantages qu'elle trouverait très-infailliblement dans l'état de Milan en s'unissant à la France, la vraie marche à suivre serait qu'elle conclût sur les lieux avec vous; vous traiteriez avec Son Altesse, en la priant de le faire sans intermédiaire. Ensuite, le comte Testi pourrait venir pour la ratification du traité et pour ce qu'il paraîtrait bon à Son Altesse de lui enjoindre de plus. Dans un tel cas, je réponds que Son Altesse et le comte seront complétement satisfaits, et vous pouvez de ma part en assurer le comte; je suis persuadé qu'il fera fond sur ma parole, et, comme j'ai toujours fait profession d'une estime particulière pour lui, qu'il verra que j'aurai toujours le plus grand plaisir à m'occuper de tout ce qui peut être avantageux pour lui et pour le prince son maître, duquel, d'ailleurs, j'ai l'ambition d'être connu pour le dévoué serviteur.

Les circonstances peuvent donner au Roi la facilité d'être utile au frère du duc de Modène de manière qu'il ait sujet d'être satisfait.

[1] Il s'agit probablement ici de Renaud, cardinal d'Este; né en 1616, il devint évêque de Modène en 1651, et fut nommé protecteur des affaires de France à Rome.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il prencipe Mattia è mal avvisato nel particolare del prencipe Tommaso, il quale sapendo che il Re voleva donarli la città e castello di Tortona, come effettivamente ha fatto, non vi è apparenza che tenesse mano a far soccorrere la piazza dagli Spagnuoli. Décembre 1644.

Mi assicuro che Vostra Signoria saprà far valere da per tutto la generosità del Re nella remissione di un posto tanto importante, e che è tanto costato ai Francesi, con che ognuno dovrà rimanere persuaso che quando Sua Maestà dichiara di non volere un minimo profitto negli acquisti che le sue armi potranno fare nello stato di Milano, dice sinceramente la sua intentione per effettuarla religiosamente.

Fece ancora rimettere Verua alla duchessa di Savoia, come haveva prima fatto di Coni e Crescentino, onde questo procedere di Sua Maestà congiunto alle prosperità delle sue armi e de' suoi collegati da per tutto, venendosi di ricevere adesso l'avviso della presa di Leipzic e dell' incaminamento a maggiori progressi, darà forsi campo a Vostra Signoria di negotiare felicemente.

Le prince Mathias est mal informé sur ce qui concerne le prince Thomas. Celui-ci, voyant que le Roi voulait lui donner la ville et le château de Tortone, comme il l'a fait effectivement, il n'y a pas d'apparence qu'il tienne la main à faire secourir la place par les Espagnols.

Je suis certain que vous ferez valoir partout la générosité du Roi dans la concession d'une place si importante, qui a coûté si cher aux Français. Aussi, chacun devra être bien persuadé que, quand Sa Majesté déclare ne pas vouloir le moins du monde profiter des acquisitions que ses armées pourront faire dans l'état de Milan, elle dit franchement ce qu'elle a l'intention de faire et qu'elle tiendra religieusement sa parole.

Elle a encore fait remettre Verrue à la duchesse de Savoie, comme elle avait fait de Coni et de Crescentino; un tel procédé de Sa Majesté, joint à la prospérité de ses armes et de celles de ses alliés partout victorieuses (elle vient de recevoir avis de la prise de Leipzig et de l'acheminement à de plus grands succès), vous donnera peut-être la faculté de négocier heureusement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 164[illegible]. Intendo che il Malvasia[1] non riuscirebbe in questi paesi; il che servirà a Vostra Signoria d'avviso; ma di gratia si contenti di applicare seriamente perchè da coteste parti io possi ricevere qualche numero considerabile di soldatesca italiana.

Già era avvisato che Cesare degli Oddi era un capo esperimentato e proprio a sostenere ogni carica; ma l'avviso m'è giunto quando Sua Maestà haveva disposto della luogotenenza colonella del mio regimento a favore d'un bravo soldato italiano, che doppo vinti anni serve la Maestà Sua, ed ultimamente haveva l'istesso posto nel regimento di Monsieur le Grande[2]. Ho però scritto al Benedetti che, se il detto signor Cesare vorrà venire, non mi mancheranno modi d'impiegarlo.

On me dit que le Malvoisie ne ferait pas bien en France, ce qui vous servira d'avis. Mais, de grâce, contentez-vous de vous occuper sérieusement à m'envoyer de vos contrées un nombre considérable de soldats italiens.

On m'avait déjà informé que César des Oddi était un chef expérimenté et capable de bien servir; mais l'avis m'en est arrivé lorsque Sa Majesté avait déjà disposé de la lieutenance-colonelle de mon régiment en faveur d'un brave soldat italien qui depuis vingt ans sert Sa Majesté, et qui dernièrement avait le même grade dans le régiment de M. le Grand. Toutefois, j'ai écrit à Benedetti que, si ledit sieur César voulait venir, je ne manquerais pas de moyens de l'employer.

[1] S'agit-il dans ce passage de vin de Malvoisie que de Lyonne voulait envoyer à Mazarin? C'est le seul sens que présente le texte.

[2] Ces mots désignent ordinairement le grand écuyer. Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, avait conservé cette dignité jusqu'à sa mort (13 septembre 1642). Il n'avait pas encore été remplacé à l'époque où cette lettre est écrite. Il s'agit donc probablement ici du régiment de Cinq-Mars.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1645.

VI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 147 recto.

A MONSIEUR DI CHAVIGNI, PARIGI.

Di San-Germano, il 26 decembre 1645.

Molte ore prima che arrivasse il signor Montreuil [1], era giunto qui l'avviso della presa di Leipzic, ricevuto da Sua Maestà con l'allegrezza che richiede l'importanza di esso.

Habbiamo passati questi due giorni in divotione; Sua Maestà gode una perfettissima salute, e le cose camminano al solito. Oggi Sua Maestà doppo desinare si è lungamente trattenuta con M. di Noyers [2] ed il confessore [3]. Non so ancora il soggetto della conferenza.

Questo agente di Catalogna fa continue instanze per le speditioni dei governatori catalani, che conforme al trattato devono essere nelle

A M. DE CHAVIGNY, A PARIS.

De Saint-Germain, le 26 décembre 1645.

Plusieurs heures avant l'arrivée de M. de Montreuil, on avait eu l'avis de la prise de Leipzig, qui a été reçu par Sa Majesté avec la joie que mérite l'importance de cet événement.

Nous avons passé ces deux jours-ci en dévotion; Sa Majesté jouit d'une très-parfaite santé, et les affaires vont leur train ordinaire. Aujourd'hui Sa Majesté, après dîner, s'est longtemps entretenue avec M. de Noyers et le confesseur. Je ne sais pas encore le sujet de cette conversation.

L'agent de Catalogne à Saint-Germain fait de continuelles instances pour les nominations des gouverneurs catalans qui, conformément au traité, doivent

[1] Jean de Montreuil, de l'Académie française. Il était secrétaire du marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome.

[2] Suildet de Noyers, secrétaire d'état.

[3] Le confesseur de Louis XIII était alors le jésuite Sirmond, qui avait succédé au père Caussin. Le père Sirmond a laissé plusieurs ouvrages qui attestent sa profonde érudition.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1644. piazze di quella provincia, e perciò prendo ardire di ricordarlo a Vostra Signoria illustrissima, la quale m' assicuro che nell' esecutione di questo negotio ha quella pena che havrei ancor io, essendo una conditione dura e tale che piaccia a Dio non ci habbia a costare cara un giorno [1].

Se il signor della Barda [2] accennerà al signor Larion quello si scrive al signor marchese di Fontanè in proposito del signor duca di Parma, e dell' instanze fatte dal signor ambasciatore di Venetia di evitare la rottura intiera con il Papa, credo che non sarà se non bene.

Supplico Vostra Signoria illustrissima di ricordarsi di ordinare che li barberi, che fu Sua Eminenza faceva stare a mia dispositione a Vienna, siano condotti a Parigi; ed assicurandomi di rivederla al più lungo domattina resto intieramente, ecc.

être mis dans les places de cette province. Voilà pourquoi je prends la liberté de le rappeler à Votre Seigneurie; je suis bien sûr que, dans l'exécution de cette affaire, elle éprouve la peine que j'éprouverais moi-même; c'est une condition bien dure et telle que Dieu veuille qu'elle ne nous coûte pas trop cher un jour.

Si M. de La Barde fait part à M. Larion de ce qu'on écrit à M. de Fontenay au sujet de la proposition de M. le duc de Parme, et des instances de M. l'ambassadeur de Venise pour qu'on évite une rupture entière avec le Pape, je crois que cela ne peut être que bien.

Je supplie Votre Seigneurie de se souvenir qu'elle doit ordonner que les barbes (chevaux), que feu Son Éminence faisait tenir à Vienne à ma disposition, soient conduits à Paris. Dans l'espoir de vous recevoir au plus tard demain matin,

Je suis entièrement, etc.

[1] Le traité conclu avec la Catalogne, en 1641, portait que les dignités, charges et emplois ne seraient donnés dans cette province qu'à des Catalans.

[2] Jean de La Barde, conseiller d'état, marquis de Marolles-sur-Seine, était employé dans les ambassades. On a de lui une histoire de cette époque écrite en latin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642.

VII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 148 recto.

AL SIGNOR CARDINALE ANTONIO BARBERINI[1], ROMA.

Di San-Germano, il 25 decembre 1642.

Le occorrenze della corte di Roma, gl' interessi di mio fratello e molti altri rispetti m' obbligavano di scrivere lungamente a Vostra Eminenza, ma non le parerà strano che la grand' afflittione nella quale mi trovo, con certezza di non haver a liberarmene mai, me l'impedisca per ora. Di che qualità sia la perdita che ho fatta, Vostra Eminenza lo sa, a cui sono di lunga mano note le grandi obbligationi che devo alla gloriosa memoria del signor cardinale duca, il quale non sodisfatto delle gratie in tante occasioni con eccesso compartitemi, ha voluto nel punto della morte aumentarle, rappresentando a Sua Maestà che, oltre la fedeltà ed affetto, haveva sufficienza per ben servirla, e che

A M. LE CARDINAL ANTONIO BARBERINI.

De Saint-Germain, le 25 décembre 1642.

Les circonstances où se trouve la cour de Rome, les intérêts de mon frère et beaucoup d'autres considérations m'obligeaient à écrire longuement à Votre Éminence. Mais il ne lui paraîtra pas étrange que la grande douleur dans laquelle je suis plongé, avec la certitude de n'en être jamais délivré, m'empêche pour le moment. Combien grande est la perte que j'ai faite! Votre Éminence le sait, elle qui connaissait de longue main les grandes obligations que j'avais à M. le cardinal-duc, de glorieuse mémoire, qui, non content des faveurs excessives dont il me combla en tant d'occasions, a voulu, à l'article de la mort, les accroître, en représentant à Sa Majesté que, outre ma fidélité et mon affection, j'avais la capacité nécessaire pour la bien servir, et que, par conséquent, il

[1] Le cardinal Antoine Barberini était neveu du pape Urbain VIII; il avait à cette époque le plus grand crédit à Rome.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1644.

perciò consigliava la Maestà Sua a valersi di me appresso la sua persona. Mi sarebbe però stato molto avvantaggioso questo testimonio, se mi fosse riuscito di ottenere da Sua Maestà la permissione, che instantemente gli ho dimandata, di andar a servirla a Roma, poichè così non rimanerei esposto a perdere quella opinione che, per deferire al purgatissimo giuditio di sì gran ministro, ognuno havrebbe formata di me. Mi conviene obedire, con risolutione però di profittare di tutte le opportunità per obbligare Sua Maestà a trovare buono che habbia l'onore di servirla in Roma, o altrove. Apro mi cuore a Vostra Eminenza, come a quella in cui sono certo di potermi intieramente confidare, e non ostante queste ultime cose seguite, m'assicuro ch' ella conserva la medesima passione per questa Corona e l'istessa buona volontà per me. Con questo presupposto la supplico di assistermi liberamente da' suoi consigli, doppo che havrà presa la pena di considerare lo stato mio presente, e credere che quando ancora mi comandasse in contrario, sarò in ogni tempo e conditione suo vero servitore; solamente la prego con ogni ef-

---

conseillait à Sa Majesté de m'employer auprès de sa personne. Cette recommandation m'eût été très-avantageuse si j'avais pu obtenir de Sa Majesté la permission que je lui ai instamment demandée d'aller la servir à Rome; dans ce poste je ne serais pas exposé à démentir l'opinion que, par déférence pour le jugement exquis d'un si grand ministre, chacun pouvait s'être formée de moi. Mais j'ai dû obéir, avec la résolution de profiter de toutes les occasions pour amener Sa Majesté à trouver bon que j'aie l'honneur de la servir à Rome ou autre part.

J'ouvre mon cœur à Votre Éminence comme à celui à qui je suis certain de pouvoir me confier entièrement, et, nonobstant ce qui s'est passé dernièrement, je suis convaincu qu'elle conserve le même attachement pour la couronne de France et la même bienveillance pour moi. Dans cette pensée, je la supplie de m'aider franchement de ses conseils, après qu'elle aura pris la peine de considérer ma position présente; et de croire que, quand bien même elle me donnerait des avis contraires à mon opinion, je serai, en tout temps et dans toutes les positions, son dévoué serviteur; seulement je la prie de toutes les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ficacia maggiore d'interporre vivamente l'opera sua, acciò si dia sesto agli sconcerti nati col signor ambasciatore, crepandomi il cuore di vedere che possa essere interrotta o raffreddata la buona corrispondenza tra la Santità di Nostro Signore[1] e Sua Maestà, la quale non desidera altro che senza diminutione dell' onore suo continui à rendere ogni ossequio a Sua Santità, e ogni testimonio d'affetto alla persona e casa di Vostra Eminenza, e di questa volontà regia ne rispondo io all' Eminenza Vostra, perchè sono infallibilmente certo di poterlo fare. Décembre 1644.

Di gratia, non si considerino più gli Spagnuoli mal' affetti al presente pontificato, benchè adesso umili per necessità, che la Francia vittoriosa e piena di zelo ed amore per la Santa Sede, per la gloria di Sua Beatitudine e per il bene della sua casa.

Il Re pensa di fare qualche gratia a Vostra Eminenza, ma io credo che convenga differire un poco di tempo, dentro il quale si deve sperare che ogni differenza sarà terminata, e Vostra Eminenza havrà po-

---

forces de mon âme d'interposer vivement ses bons offices pour mettre fin à la mésintelligence avec M. l'ambassadeur: c'est un crève-cœur pour moi de voir interrompus et refroidis les bons rapports entre notre Saint-Père et Sa Majesté. Celle-ci ne désire rien autre chose que de continuer, sans manquer à son honneur, à rendre tous les hommages à Sa Sainteté et tous les témoignages d'affection à la personne et à la maison de Votre Éminence; et cette bonne volonté du Roi, j'en réponds à Votre Éminence, parce que je suis infailliblement certain de pouvoir le faire.

De grâce, qu'on n'ait pas plus de considération pour les Espagnols, mal disposés pour le pontificat actuel, bien qu'ils soient forcés pour le moment de se montrer humbles, que pour la France victorieuse, pleine de zèle et d'amour pour le Saint-Siége, pour la gloire de Sa Sainteté et pour le bien de votre maison.

Le Roi pense à faire quelque chose d'agréable à Votre Éminence, mais je crois qu'il faut attendre un peu de temps, pendant lequel on doit espérer que tout différend sera terminé, et Votre Éminence aura pu me faire part de ses sen-

[1] Le pape Urbain VIII, dont le différend avec la France a été mentionné plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642.

tuto accennarmi li suoi sensi intorno il pensiero che ha Sua Maestà. Bisognerà ancora che ella pensi a fare un viaggio a questa Corte, essaminando l'occasione che si potrà prendere.

Raccomando a Vostra Eminenza la riputatione di mio fratello, non meno suo servitore di quello mi sia io, e supplicandola a fare in modo che con la sua assistenza possa almeno aumentarsi il regimento d'Italiani di una compagnia di 200 uomini, resto con tutto il cuore, ecc.

---

tinents à l'égard de la pensée qu'a Sa Majesté. Il faudra aussi qu'elle songe à faire un voyage à notre Cour, en choisissant bien l'occasion qu'elle pourra prendre.

Je recommande à Votre Éminence l'honneur de mon frère, qui n'est pas moins son serviteur que moi-même. Je la supplie aussi de faire en sorte qu'avec son aide mon régiment d'Italiens puisse s'augmenter au moins d'une compagnie de deux cents hommes, et suis de tout mon cœur, etc.

VIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 1 verso.

A M. LE DUC DE PARME.

[Saint-Germain-en-Laye [1]] 26 décembre 1642.

Monsieur,

Un accident funeste, dont je ne doute point que le ressentiment ne me soit commun avec Vostre Altesse, me fait rompre le silence qu'à mon grand regret j'avois gardé jusqu'à cette heure. Vostre Altesse comprendra assez que c'est la mort de ce grand cardinal dont j'entends parler. Je sçais que sa perte, ne pouvant estre que fort sensible à la meilleure partie de la chrestienté, aura fait une particulière impression de douleur sur l'ame de Vostre Altesse, à cause de la pas-

[1] Il n'y a pas d'indication du lieu d'où la lettre a été écrite; mais la Cour étant alors à Saint-Germain-en-Laye, il est probable que cette lettre de Mazarin et la plupart des suivantes jusqu'à la mort de Louis XIII furent écrites de cette ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion particulière qu'il avoit pour sa personne et ses interests, et de la particulière affection que Vostre Altesse a tousjours eue pour Son Eminence. Pour moy, qui ay sujet d'estre affligé de cette disgrace plus que tout le reste des hommes, et qui ne dois attendre de la raison que des motifs pour ne m'en consoler jamais, je sens accroistre mon affliction par celle de Vostre Altesse. Le très-humble service que je luy ay voué il y a longtemps, et que je n'ay pas discontinué de luy rendre lors mesme que j'ay esté asseuré de la discontinuation de ses bonnes graces[1], luy pourra rendre cette verité croyable. Je tascheray encore, Monsieur, d'en rendre à l'avenir à Vostre Altesse des preuves plus vives et plus certaines dans l'exercice de l'employ dont il a pleu au Roy de m'honorer, lorsque je croyois avoir la permission d'aller servir Sa Majesté à la cour de Rome ou ailleurs. Je me promets de luy faire clairement voir que je ne me suis jamais départy de ma première inclination, et qu'ayant la passion que je dois avoir pour la France, je ne puis qu'estre porté d'un nouveau zèle pour un prince qui en a si gracieusement embrassé les interests. Je supplie Vostre Altesse de s'en asseurer, et de croire que je seray toute ma vie, etc.

Décembre 1642.

IX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 9 verso.

A M. D'AMONTOT[2],

RÉSIDENT POUR SA MAJESTÉ A GÊNES.

[Saint-Germain-en-Laye,] 26 décembre 1642.

Monsieur,

J'ay appris avec beaucoup de joye, par celle que vous m'avez escrit,

[1] Le duc de Parme était alors en guerre avec le pape Urbain VIII, et Mazarin, qui avait été nommé cardinal, le 16 décembre de l'année précédente, par Urbain VIII, était suspect aux ennemis du souverain pontife.

[2] Voy. sur M. d'Amontot l'introduction, en tête de ce volume, et la table alphabétique à la fin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1642. la neutralité que la republique de Gênes observe entre les interests de nostre Couronne et ceux d'Espagne. C'est un effet des glorieux succès des armes du Roy et de vostre adresse. Vous devez croire que, vos soins estant si utiles au bien de ses affaires, Sa Majesté les reconnoistra tousjours dans les occasions. Je vous offre là et en toute autre chose mon assistance, quoyque je juge que, M. de Chavigny portant avec grande passion vos interests, il n'en soit pas grand besoin. Quant aux menaces que font les Espagnols contre ceux de l'estat de Gênes, qui ont fait paroistre durant le siége de Tortone [1] de l'inclination pour la France, elles ne sont pas fort à craindre, et vous ne devez pas laisser de les encourager puissamment, et d'employer pour cet effet l'authorité de Sa Majesté. Vous ne devez pas aussi douter, si je puis quelque chose auprès d'elle pour vostre service, que je ne vous tesmoigne toujours que je suis veritablement, etc.

X.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 2 verso.

A M. LE TELLIER,

INTENDANT DE LA JUSTICE ET FINANCES EN L'ARMÉE DE PIÉMONT.

Saint-Germain-en-Laye, | 27 décembre 1642.

Monsieur,

Le seigneur Octavio Grimaldi devant amener à Tortone une compagnie de gens de pied qu'il a levée pour servir dans mon regiment, je vous ay voulu faire celle-cy, pour vous supplier de prendre le soin de la faire passer le plus commodément qu'il sera possible jusqu'au lieu du rendez-vous, qui est Macon en Bourgogne, et, pour cet effet, d'obtenir

[1] Le siége avait été mis devant Tortone, par les troupes de France et de Savoie réunies, le 3 octobre 1642. La ville se rendit le 26 novembre, comme on l'a vu plus haut. Elle fut de nouveau attaquée par les Espagnols, qui la reprirent le 27 mai 1643. Beaucoup de lettres de Mazarin sont relatives aux secours que l'on envoie à Tortone pendant les mois de janvier, février, mars et avril.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Madame Royale[1] qu'on luy fournisse dans les Estats de M. de Savoye[2] les estapes et les autres choses necessaires pour ce passage. Je sçais avec quelle passion et quel soin vous servez le Roy. C'est pourquoy je ne puis douter que vous n'apportiez en cette occasion tout ce qui dependra de vous; mais, outre cela, je me promets que vous ferez une consideration particulière de l'interest que j'y prens, tant à cause de l'estime que je fais dudit seigneur Octavio que parce qu'il doit servir dans mon regiment. Je rechercheray soigneusement les occasions de m'en revancher, et de vous tesmoigner par effet que je suis, etc. Décembre 1641.

XI.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 1 recto.

A M. LE COMTE DE RANTZAU[3],

MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY.

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 décembre 1641.

Monsieur,

Comme il n'y a guère personne qui ait plus de connoissance que j'ay de vostre merite ny plus de passion pour ce qui vous touche, il n'y en a point aussy qui ait ressenti plus violemment que moy le malheur de vostre prison. C'est pourquoy vous devez croire que ce ne m'est point une joye mediocre de voir que le terme de vostre liberté approche, et que le Roy a mis vostre affaire en tel estat et a condescendu à des conditions si civiles et si justes, qu'il n'y a point d'apparence que D. Francisco de Melos[4] ne les accepte. Quant aux civilités

[1] Christine ou Chrétienne de France, duchesse de Savoie. Il sera souvent question, dans la suite de la correspondance de Mazarin, de cette princesse, sœur puînée de Louis XIII. (Voy. la table alphabétique, à la fin du volume.)

[2] Le duc de Savoie était alors Charles-Emmanuel II, fils de Victor-Amédée et de Christine de France.

[3] Josias Rantzau, qui devint maréchal de France en 1645. (Voy. la table alphabétique à la fin du volume.)

[4] Don Francisco de Melles, général de l'armée espagnole.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1649. que vous m'asseurez que vous recevez de D. Carlo Guasco; je ne doute point qu'elles soient grandes, mais aussy, sçachant qu'il a les inclinations genereuses et nobles, je veux croire qu'il les rend plus à vostre vertu qu'à ma consideration. Je luy suis pourtant chèrement obligé du souvenir qu'il luy plaist avoir de moy, qui ay toujours parfaitement honoré son merite. Je n'entreprendray point de soulager la douleur que je sçais que vous ressentez de la mort du grand cardinal : je ne doute point qu'estant extrême, vous ne soyez aussy incapable de consolation que moy, qui serois ingrat et lasche si j'en pouvois recevoir après une si grande perte. Je me contenteray de vous asseurer que l'estime que je fais de vostre vertu n'est pas moindre que celle que ce grand homme en faisoit. Vous ne douterez pas sur deux si solides fondemens que je ne cherche, Monsieur, les occasions de vous tesmoigner que je suis passionnément, etc.

XII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine. n° 1719, tom. IV, f° 204 recto.

A MONSIEUR D'AMONTOT, GENOVA.

Di San-Germano, il 29 decembre 1649.

Sua Maestà scrive alla republica ringratiandola con termini molto affettuosi; e continuando a vivere nell' istesso modo, può promettersi ogni più avvantaggiosa dimostratione dalla Maestà Sua, alla quale ho rappre-

---

A M. D'AMONTOT, A GÊNES.

De Saint-Germain, le 29 décembre 1649.

Sa Majesté écrit à la république de Gênes en la remerciant dans les termes les plus affectueux. Si elle continue à agir de même, elle peut se promettre toutes les démonstrations les plus avantageuses de la part de Sa Majesté, à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sentato quanto doveva intorno al vascello di grano : onde Sua Maestà ha dato a Monsieur di Chavigni gli ordini necessarii per la sodisfattione della republica, la quale però provedendosi in Provenza de' grani, lo farebbe più avvantaggiosamente e con maggior sicurezza. Vostra Signoria si ricordi di assistere la casa de' signori Fieschi vivamente in tutte le occasioni, e può bene assicurarli che la protettione del Re non gli mancherà mai. Décembre 1649.

Ho parlato, acciò Vostra Signoria riceva qualche assistenza straordinaria in riguardo al buon servitio che rende ed alle spese eccessive che è obbligata di fare, e Monsieur di Chavigni essendone rimasto persuaso, son sicuro che Vostra Signoria rimarrà contenta.

Ho servito il signor Mareschal d'Estrées, come intenderà per altra parte, e non vi ho havuto gran pena, havendone usato sempre nell' istesso modo.

Per via di Monsignor Nuntio Vostra Signoria riceverà un piego dove è un dispaccio per il signor Ottavio Grimaldi, che vuole levare una compagnia per il mio regimento. In una mia lettera prego Vostra Si-

---

qui j'ai fait toutes les représentations que je devais au sujet du vaisseau chargé de grain; c'est pourquoi Sa Majesté a donné à M. de Chavigny les ordres nécessaires pour la satisfaction de la république. Cependant, en se pourvoyant de grains en Provence, elle le ferait plus avantageusement et avec plus de sûreté. Que Votre Seigneurie n'oublie pas de soutenir fortement la maison des Fieschi dans toutes les occasions; vous pouvez les assurer que la protection du Roi ne leur manquera jamais.

J'ai parlé pour que vous receviez une gratification extraordinaire, à cause des bons services que vous rendez et des dépenses excessives que vous êtes obligé de faire; M. de Chavigny en ayant été convaincu, je suis certain que vous serez satisfait.

J'ai servi M. le maréchal d'Estrées, comme il l'apprendra d'autre part; je n'y ai pas eu grand' peine, ayant toujours employé les mêmes moyens.

Par la voie de Monseigneur le Nonce vous recevrez un paquet où est une dépêche pour le sieur Octave Grimaldi, qui veut lever une compagnie pour mon régiment. Dans une lettre de moi, je vous prie de lui donner quatre cent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1654. gnoria a darli quattro cento cinquanta dobble d'Italia a quest' effetto in una o più volte, facendoli però conoscere, che se non crede di poter fare la levata di 156 soldati effettivi, non è bene che vi si impieghi; le dette 450 dobble, le invierò a Vostra Signoria con la prima occasione. Prego Vostra Signoria di assistere il detto signore in quanto dependerà da lei e particolarmente aggiustando bene con l'intendente che è in Piemonte, e con Monsieur di Fiorenville, che comanda in Tortona, il modo per mettere insieme la gente, e farla marciare a Macone in Borgogna, dove il mio regimento è in quartiere. Si contenti di procurare che gli officiali siano buoni, e che si solleciti la levata il più prontamente che si potrà.

Se il signor Marco Doria volesse levarne un' altra, mi sarà caro, e gl' invierò subito la commissione regia; ma bisognarebbe che, senza alcuna dilatione, cominciasse a fare la levata, governandosi come il Grimaldi; ed in questo caso restando Vostra Signoria sicura, che la levata havrà effetto, potrà somministrarli l' istessa somma di quattro cento cinquanta dobble d' Italia, e darli ogni minuta informatione dell' avan-

---

cinquante doubles d'Italie à cet effet, en une ou plusieurs fois, en lui faisant pourtant savoir que, s'il ne croit pas pouvoir faire la levée de 156 soldats effectifs, il est inutile qu'il s'en occupe; pour les quatre cent cinquante doubles susdits, je vous les enverrai par la première occasion. Je vous prie d'aider ledit sieur Grimaldi en tout ce qui dépendra de vous, et surtout en préparant, de concert avec l'intendant qui est en Piémont et avec M. de Florenville, qui commande à Tortone, les moyens de réunir ces hommes et de les mettre en marche sur Mâcon en Bourgogne, où mon régiment est en quartier. Ayez la complaisance de faire en sorte que les officiers soient bons, et qu'on travaille aux enrôlements le plus promptement possible.

Si le sieur Marc Doria veut lever une autre compagnie, je lui en saurai gré; je lui enverrai aussitôt la commission royale; mais il faudrait qu'il s'occupât sans aucun délai de faire cette levée, et en procédant comme Grimaldi; dans ce cas, lorsque vous serez sûr que les enrôlements sont effectués, vous pourrez lui fournir la même somme de quatre cent cinquante doubles d'Italie, et lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taggioso trattenimento che Sua Maestà fa a questo corpo d'infanteria italiana, non differentiandolo punto dalle sue guardie, e havendo dato il titolo di compagnie reali. Li suddetti signori si potrebbero intendere insieme, e secondo che si mettessero insieme a Tortona o per quel contorno, potrebbero farli marciare sotto la condotta di un luogotenente. Mi rimetto però intieramente alla prudenza di Vostra Signoria, assicurandola che mi abbligherà sensibilmente, mentre io godi in questa occasione gli effetti della sua assistenza. Con che resto, ecc. Janvier 1643.

---

donner des informations détaillées sur le traitement avantageux que Sa Majesté fait à ce corps d'infanterie italienne : elle ne met aucune différence entre lui et ses gardes; il aura même le nom de compagnie royale. Ces Messieurs pourront s'entendre entre eux, et, dans le cas où ils se réuniraient à Tortone ou dans les environs, ils pourraient faire partir leurs hommes sous la conduite d'un lieutenant. Mais je m'en remets entièrement à votre sagesse, en vous assurant que vous m'obligerez sensiblement, si je profite à cette occasion des effets de votre bon vouloir.

Sur ce, je suis, etc.

XIII.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 5 recto.

A M. L'EVESQUE DE LAMEGO [1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 8 janvier 1643.

Monsieur,

J'ay reçu avec vostre lettre celle que le roy de Portugal m'a fait l'honneur de m'escrire. Sur quoy je vous diray avec verité que, dans l'ordre que j'avois d'aller à Rome, rien ne m'estoit plus expressément commandé que d'y travailler pour les interestz de Sa Majesté Sere-

[1] Ambassadeur du roi de Portugal à Rome.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

janvier 1653. nissime. Je n'eusse point eu de peine d'obéir à ce commandement, si conforme à mon inclinaison, et vous aurez pu voir, par les offices qu'a faits M. le marquis de Fontenay, la passion que le Roy mon maistre avoit que vous remportassiez de cette Cour la satisfaction que vous poursuiviez, et qui estoit la fin de vostre ambassade. Mais puisqu'un autre ordre m'a arresté en France, et que le Roy m'a fait l'honneur de me vouloir donner part en la conduite de ses affaires, vous pouvez, Monsieur, vous asseurer que, dans ce changement d'employ, je n'ay point changé d'inclination, et qu'on y remarquera tousjours de mon costé un zèle tres-passionné pour le bien et la prosperité des affaires du Serenissime Roy de Portugal. Je vous supplie de le croire, et de croire aussi qu'en particulier je seray toujours content de vous pouvoir tesmoigner par effet l'estime que je fais de vostre merite, et la passion avec laquelle je suis très-veritablement, etc.

XIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 5 verso.

A M. OXENSTIERN,

GRAND CHANCELIER DE SUÈDE.

[A Saint-Germain-en-Laye,] 8 janvier 1653.

Monsieur,

Le Roy ayant voulu rendre à feu M. le cardinal cette dernière preuve de l'estime qu'il faisoit de ses conseils que de se servir de moy en la conduite de ses affaires, j'ay creu estre obligé d'en donner part à Vostre Excellence, comme à une personne qui tient le rang que vous tenez au gouvernement d'une Couronne si liée d'interestz et d'amitié avec la France. Je vous diray donc, Monsieur, avec franchise que, quoyque je me trouve fort esloigné des qualitez incomparables de ce grand homme que nous avons perdu, il y en a une de laquelle je ne luy suis pas inferieur, qui est au zèle que j'ay pour le bien de cet Estat, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

particulièrement pour entretenir la bonne correspondance qui est entre Sa Majesté et ses alliés. J'espère que celle qui est entre les deux couronnes n'a jamais esté plus parfaite qu'elle sera, et qu'il en réussira de si grands effets, qu'encore que la mort ait osté au Roy un des plus grands instrumens de la felicité de son royaume, la principale cause demeurant, qui est Sa Majesté, cette prosperité continuera, et que dans la resolution inviolable qu'elle a prise de ne mettre jamais les armes bas qu'elle n'ait contraint ses ennemis d'entendre à une paix honneste et seure pour elle et pour ses alliez, ils ne jouiront pas longtemps de l'esperance qu'ils ont eue de voir du relaschement dans la poursuite de ses affaires. Je ne doute point aussi, Monsieur, que la couronne de Suède ne concoure avec la mesme generosité et la mesme constance qu'elle a fait jusques icy à l'avancement d'une œuvre si sainte, et, sçachant combien les conseils de Vostre Excellence lui ont esté avantageux et lui sont considerables, je ne puis que prier Dieu de la conserver longtemps à cet Estat, et de me donner quelque occasion de luy pouvoir tesmoigner en mon particulier la haute estime que je fais de son merite, et la parfaite passion avec laquelle je suis, etc. Janvier 1643.

XV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 6 verso.

A M. DE SAINT-ROMAIN,

RESIDENT POUR LE ROI A HAMBOURG.

[Saint-Germain-en-Laye,] 8 janvier 1643.

Monsieur,

Je vous ay fait celle-cy pour vous donner de nouvelles asseurances de l'estime et l'affection que j'ay pour vous, pour vous dire que j'escris à la Reyne de Suède et à quelques-uns de ses principaux ministres, entre lesquels est M...[1], comme vous verrez dans le paquet que je

[1] Nom en blanc dans le manuscrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643. vous adresse. Vous ferez donc de puissans offices au lieu où vous estes, et ailleurs où vous aurez correspondance, pour y donner cette veritable impression, qu'encore que la mort de M. le cardinal soit une perte irreparable pour cet Estat, elle n'y a apporté ni changement ni relaschement aux affaires; que le Roy est resolu de les pousser mesme avec plus de vigueur et de fermeté qu'il n'a fait jusques icy; que pour cet effet il s'y applique avec une assiduité et une contention qui ne sont pas imaginables; que la santé et la force de son corps secondent en cela celles de l'esprit; qu'il desire entretenir très-exactement la bonne correspondance avec ses alliez: qu'en un mot il ne mettra jamais les armes bas qu'il n'ait contraint ses ennemis d'entendre à une paix honneste et seure; que tous les serviteurs de Sa Majesté seconderont ses glorieux desseins avec grand soin; que je m'y porteray avec un zèle particulier, tant à cause des grands bienfaits dont je lui suis redevable, que pour tascher de ne dementir point le jugement favorable que fit M. le cardinal de ma personne, lorsqu'il pria le Roy de se servir de moy dans la conduite de ses affaires [1]; que le temps et les effets confirmeront cette verité, dont on en peut desjà voir quelques preuves. Vous agirez là dessus selon que la prudence et les occasions vous le conseilleront, et croirez que je ne perdray jamais de celles où je puisse faire paroistre que je suis veritablement, etc.

[1] Voyez, dans l'introduction, la lettre que Richelieu mourant adressa à Louis XIII, pour l'engager à lui donner pour successeur le cardinal Mazarin. On a élevé des doutes sur l'authenticité de cette lettre; mais il est impossible de supposer que, du vivant même de Louis XIII, Mazarin eût osé faire allusion à une lettre supposée, en écrivant aux agents diplomatiques de la France. Cette imposture eût été facilement découverte et eût compromis la position encore chancelante de Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643

XVI.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 6 verso.

A M. LE PRINCE D'ORANGE [1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 9 janvier 1643.

Monsieur,

La mort de M. le cardinal duc m'ayant osté toute sorte de sentimens, fors celuy de la douleur, ne m'a pas plus tost permis de rendre grace à Vostre Altesse du souvenir que M. d'Estrades [2] m'a asseuré qu'elle avoit de moy. La perte de ce grand homme, qui, m'estant commune avec tous les bons François, a fait sur moy une impression particulière, m'avoit fait resoudre de me retirer à Rome pour m'esloigner des objets dont la veue m'en pouvoit continuellement rafraischir le desplaisir; mais le Roy, par le conseil et à la prière de Son Eminence, m'ayant commandé de demeurer auprès de luy pour le servir dans ses affaires, j'ay creu d'estre obligé d'en donner part à Vostre Altesse, et de vous dire, Monsieur, que, n'ayant pas de plus forte passion que de tascher par ma conduite de me rendre digne de cet honneur, et de ne dementir point le jugement favorable qu'un des premiers hommes de tous les siècles a fait de moy, je ne desire aussi rien plus ardemment que de travailler à continuer tousjours la bonne correspondance qui est entre Sa Majesté et ses alliez. En cela je ne feray que suivre les intentions de Sa Majesté, qui est resolue plus que jamais à poursuivre ses justes desseins, et à ne mettre point les armes bas qu'elle n'ait contraint ses ennemis d'entendre à une paix honneste et seure. Il sera, dans tout cela, secondé de tous ses veritables serviteurs, et de moy particulièrement, qui en vois assez l'importance et en desire passion-

[1] Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange et stathouder des Provinces-Unies, était un des alliés les plus importants de la France. (Voy. en tête de ce volume, l'introduction, où sont exposées les relations de la France et des Provinces-Unies à cette époque.)

[2] Le comte d'Estrades était ambassadeur à la Haye.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1693. nément le succès. Je supplie Vostre Altesse de le croire, et de croire encore qu'il n'y a personne qui l'honore plus parfaitement que moy et qui soit plus veritablement, etc.

XVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, P 7 recto.

A MESSIEURS DES ESTATS GENERAUX[1]

DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

| Saint-Germain-en-Laye, | 8 janvier 1693.

Messieurs,

Le Roy ayant voulu rendre à feu M. le cardinal une dernière preuve de l'estime qu'il faisoit de ses conseils, que de se servir de moy en la conduite de ses affaires, j'ay creu que c'estoit de mon devoir de vous en donner part, et de vous dire que, bien que je me trouve fort esloigné des qualitez incomparables de ce grand ministre, il y en a une de laquelle je ne puis estre surmonté de personne, qui est le zèle que j'ay pour le bien de son Estat, et particulièrement pour entretenir la bonne correspondance qui est entre luy et ses alliez. Je sçay, Messieurs, l'estroite liaison qu'il y a des interestz de nostre couronne avec ceux de vos provinces. Je n'ignore pas aussi combien Sa Majesté en desire l'entretenance, et combien il importe au public que cette union subsiste. C'est pourquoy je ne serois point bon serviteur du Roy si je ne secondois en cecy ses justes intentions, et n'aymerois pas assez le bien general si je n'apportois tout ce qui dependra de moy à procurer l'affermissement de cette bonne intelligence. J'espère qu'elle n'a jamais esté plus parfaite qu'elle sera, et qu'il en réussira de si grands effets, qu'encore que la mort ait osté au Roy un des plus grands instruments de son règne, la principale cause demeurant, qui est Sa Majesté, cette mesme

[1] Voy. l'introduction, sur les relations des Provinces-Unies avec la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prosperité continuera, et que, dans la resolution inviolable qu'elle a janvier 1643.
prise de ne mettre jamais les armes bas qu'elle n'ait contraint ses ennemis d'entendre à une paix honneste et seure pour elle et pour ses alliez, ils ne jouiront pas longtemps de l'esperance qu'ils avoient eue de voir du relaschement dans la poursuite de nos affaires. C'est ce que j'ay estimé, Messieurs, estre obligé de vous escrire, avec les asseurances que je vous donne d'estre toute ma vie passionnément, etc.

XVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 7 verso.

A MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE[1].

[Saint-Germain-en-Laye, 9 janvier 1643.

Madame,

Quand bien les interestz de la France ne m'obligeroient point a offrir à Vostre Altesse mes très-humbles services, l'admiration en laquelle j'ay sa vertu me donneroit un sentiment si raisonnable. Mais puisque je ne puis estre bon serviteur du Roy sans avoir de la passion pour ce qui la regarde, ny estimer les belles vies sans estre touché de la gloire de la vostre, je croy que Vostre Altesse, Madame, se persuadera facilement, sur de si bons fondemens, qu'après le service du Roy rien ne me peut estre si cher que ses interestz, ni rien de si agréable que l'honneur de la servir. Je la supplie très humblement de le croire, et de s'asseurer qu'il ne se presentera point d'occasion où je ne luy rende des preuves si certaines de cette verité, qu'elle ne pourra point douter que je ne sois de toutes les forces de mon ame, etc.

[1] Guillaume V, landgrave de Hesse, avait été un des plus fidèles alliés de la France. Après sa mort, sa veuve administra le landgraviat pendant la minorité de son fils, et persévéra dans l'alliance conclue avec la France. (Voy. l'introduction, en tête de ce volume.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643.

XIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 4 recto.

A M. D'AIGUEBONNE,

MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ ET SON AMBASSADEUR EN PIÉMONT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 12 janvier 1643.

Monsieur,

Je ne doute point que madame la duchesse de Savoye n'ayt esté très sensiblement touchée de la mort de M. le cardinal duc, puisqu'elle a perdu en sa personne un grand appuy auprès de Sa Majesté et un puissant protecteur des interestz de M. son fils. Pour moy, je ne puis me consoler de cette perte, et le temps, au lieu de soulager ma douleur, me fournit tous les jours de nouvelles raisons de m'affliger.

Ensuite de cela, je vous diray qu'au mesme temps que vous escriviez icy de la part de Madame pour renforcer la garnison de la ville de Turin, le comte de Moretto y fait de puissantes instances à Sa Majesté et à ses ministres pour en retirer la garnison françoise; que vous devez vous employer avec grand soin à destourner toutes les matières d'aigreur et de mesintelligence qui pourroient naistre entre Madame et Messieurs les princes ses beaux-freres [1], et à empescher que le Roy ne soit pas obligé d'intervenir dans ces brouilleries, ce qui luy seroit, sans mentir, une occupation fort fascheuse. Ce n'est pas que je ne voye combien cette commission est jalouse et de difficile exécution; mais Sa Majesté se promet tant de la connoissance que vous avez de l'humeur de ces princes et de la prudence avec laquelle vous les avez gouvernés jusques icy, qu'elle espère que tout s'y passera avec douceur et civilité.

Vous devez pourtant bien prendre garde que l'autorité de Madame soit conforme en tous les points dont il a esté convenu entre elle et

[1] Le cardinal Maurice et le prince Thomas, dont il a déjà été question plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Messieurs ses beaux freres par le traité d'accommodement[1]; que j'ay parlé de nouveau pour ce qui regarde la garnison de la ville et citadelle de Turin, et M. de Noyers m'a asseuré qu'il envoyeroit le fonds pour le payement de trois mois de la garnison, et qu'il donneroit ordre afin qu'à l'avenir vous et nous eussions l'esprit en repos de ce costé là. Janvier 1638.

Vous n'oublierez de representer efficacement de delà que, comme les ennemis du Roy se monstroient très esloignez des pensées de la paix et esperoient tirer de grands avantages de la mort de M. le cardinal, Sa Majesté aussi ne songe à autre chose qu'à mettre ses affaires en bon estat, et à les soustenir avec la mesme vigueur et la mesme fermeté qu'il avoit fait jusques à cette heure; qu'à demeurer inseparablement unie avec ses alliez et à les assister plus puissamment que jamais; bref, à ne rien oublier de ce qu'elle croira pouvoir servir à la continuation des prosperitez de son royaume, et de ne mettre jamais les armes bas qu'elle n'ayt reduit ses ennemis à la necessité de changer de resolution, et d'avoir recours à la paix comme au seul moyen qui leur restera pour arrester le cours de leurs pertes et de leurs disgraces; que vous verrez, par la dépesche de M. de Chavigny, comme il respond à tous les points de vos dernières lettres, ce qui est cause que je n'ay rien à y ajouster. Je vous diray seulement que, comme le Roy ne convie point M. le prince Thomas de venir en France, il ne laissera pourtant de le bien recevoir quand il prendra la resolution de faire le voyage, se promettant qu'en ce cas là il laissera les affaires de delà en tel estat qu'elles ne puissent rien souffrir de son absence, à condition toutesfois qu'il n'entreprendra point ce voyage que M. Du Plessis[2], que nous attendons avec M. de Longueville, ne soit retourné en Piémont. Sur quoy je vous diray que Sa Majesté, connoissant bien combien il est necessaire qu'il y ayt de delà quelque chef de considera-

[1] Il s'agit du traité conclu, le 14 juin 1638, entre la duchesse douairière de Savoie, Christine de France, et ses beaux-frères, le card. Maurice et le prince Thomas qui avaient d'abord suivi le parti espagnol.

[2] Du Plessis-Praslin, qui fut dans la suite maréchal de France. (Voy. la table alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643. tion pour tenir toutes choses en bon estat, elle ne permettra point que M. Du Plessis demeure icy plus de quinze jours.

Quant à la liberté que le Roy a donnée au comte Philippe [1], Madame aura pu connoistre par là que ses serviteurs n'oublient pas de la servir en ce qu'ils sçavent estre desiré de Son Altesse royale.

L'on fait tous les efforts imaginables pour asseurer la conqueste de Tortone. Pour cet effet, Sa Majesté se dispose d'envoyer promptement quelques troupes de delà, et a donné ordre par avance à M. de Noyers d'y faire venir M. Le Tellier avec une somme considerable, pour faire conduire les recreues de la cavalerie, sur la créance qu'on a icy qu'on trouvera en Italie des chevaux à vendre au moins pour remonter les cavaliers qui sont à pied.

Je vous remercie du bon traitement que vous avez fait au P. Capponi à ma consideration, et vous conjure de luy continuer vos bons offices et de le protéger pendant qu'on travaillera de deçà pour le raccommoder à Rome.

Je vous remercie aussi des pertuisanes que vous aurez fait donner à M. le comte Sanctus; et comme je vous supplie de le presser d'envoyer à Macon, le plus promptement qu'il pourra, les soldats qu'il aura assemblés pour joindre mon regiment, vous m'obligerez aussi bien fort de voir si, par vostre moyen, j'en pourray recouvrer quelque nombre qui soient italiens. M. de Campigny me fait esperer de m'en envoyer quelques-uns, et je dois croire que M. le prince Thomas taschera de m'en former une compagnie, lui en ayant fait une prière, et ayant escrit à M. Le Tellier de fournir l'argent qui sera necessaire pour cet effet.

Je vous diray enfin, en confidence, que je fais supplier Madame par M. l'abbé Mondin de me donner copie de certains livres qu'elle faisoit

[1] Le comte Philippe d'Agha, favori de la duchesse de Savoie, avait été arrêté, le 30 décembre 1640, au milieu d'un festin, enfermé à la citadelle de Turin, de là mené en France et emprisonné au château de Vincennes. Richelieu avait voulu se délivrer d'un favori, chef du parti qui s'opposait à la réconciliation des princes de Savoie avec leur belle-sœur. On lui rendit la liberté lorsque la France fut bien établie en Piémont.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire pour M. le cardinal, et, quoique je ne doute point qu'elle ne Janvier 1653.
m'accorde cette faveur, j'ay voulu vous en avertir, afin que vous ne laissiez point d'y joindre adroitement vos offices. Je m'asseure que vous le ferez ainsi, et, en revanche, je vous supplie, Monsieur, de croire que je ne perdray point d'occasion où je puisse vous tesmoigner que vos interestz me sont chers, et que je suis veritablement, etc.

XX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 150 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di Parigi, il 20 gennaro 1653.

Non mi diffenderò molto in rispondere alle due lettere di Vostra Altezza, sperando di havere ben presto l'onore di trattenerla lungamente, ed assicurarla con sincerità di viva voce, ch' ella non s'inganna punto in crederami uno de' suoi più devoti e partiali servitori.

E come non conviene che Vostra Altezza s'incamini a questa volta prima che il signor conte di Plessis sia di ritorno costì, perciò si sollecita la partenza di questo signor, che a gara col signor duca di Lon-

---

A MONSEIGNEUR LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Paris, 20 janvier 1653.

Je ne répondrai pas longuement aux deux lettres de Votre Altesse, puisque j'espère avoir bientôt l'honneur de m'entretenir longuement avec elle, et de lui assurer sincèrement et de vive voix qu'elle ne se trompe pas en me croyant un de ses plus dévoués et affectionnés serviteurs.

Il ne convient guère que Votre Altesse se mette en route avant que M. le comte du Plessis soit de retour en Italie; aussi presse-t-on le départ de ce seigneur, qui, à l'envi de M. le duc de Longueville, fait à Sa Majesté et à toute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643. gavilla ha fatto encomj a Sua Maestà ed a tutta la Corte della persona di Vostra Altezza : la quale havrà sempre maggiore occasione di rallegrarsi della buona risolutione che ha presa di mettersi sotto la protettione di Sua Maestà, mentre la Maestà Sua ha fermo pensiero di farli ogni giorno quì conoscere il gradimento che ha del buon servitio che Vostra Altezza li rende. E quanto a me deve essere certa che una delle maggiori satisfattioni che potrò ricevere sarà di contribuire che la Maestà Sua cumuli frequenti gratie nella sua persona.

Il Re è risoluto di non dimenticare cosa alcuna per la conservatione di Tortona, e ciò non solamente per la commodità che questo acquisto[1]..... di farne de' maggiori nel Milanese, ma per il riguardo particolare di Vostra Altezza, a cui Sua Maestà ne ha fatto dono. A questo effetto ha ordinato che s'invii subito a Lione, ed a Torino il danaro per le reclute, che passi prontamente qualche soldatesca in Piemonte, e che si mandi buona somma di danaro a Tortona, affinchè pagandosi largamente quelli che v' introdurranno de' viveri,

---

la cour les plus grands éloges de la personne de Votre Altesse. Elle aura de plus en plus sujet de se féliciter de la bonne résolution qu'elle a prise de se mettre sous la protection de Sa Majesté, comme le Roi a la ferme intention de vous témoigner incessamment sa gratitude pour les bons services que lui rend Votre Altesse. Quant à moi, elle doit être certaine que l'une des plus grandes satisfactions que je puisse éprouver sera de contribuer à ce que Sa Majesté la comble souvent de ses grâces.

Le Roi est résolu à ne rien négliger pour la conservation de Tortone, et cela non-seulement pour la facilité que cette conquête [nous donne] d'en faire de plus importantes dans le Milanais, mais encore pour les intérêts particuliers de Votre Altesse, à qui Sa Majesté en a fait don. A cet effet, elle a ordonné d'envoyer sur-le-champ à Lyon et à Turin l'argent pour les recrues: de faire passer au plus tôt des troupes en Piémont, et de faire parvenir une bonne somme à Tortone, afin qu'en payant largement ceux qui y introdui-

[1] Un mot a été laissé en blanc dans la minute. Le sens est déterminé par l'ensemble de la phrase, et nous l'avons indiqué dans la traduction.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

li medesimi Milanesi intraprendino di farlo; ma come Vostra Altezza Janvier 1653.
intenderà particolarmente dal signor ambasciatore et da M. Le Tellier il detaglio d'ogni cosa, non mi stender davvantaggio in questo.

Supplico Vostra Altezza con ogni maggior affetto d'apportare tutte le facilità possibile all' aggiustamento dei punti che sono tuttavia controversi con Madama Reale[1], e come non sono di gran considerazione, ardisco di persuadermi che Vostra Altezza havrà la bontà di defferire in qualche modo alle mie preghiere, massime che posso assicurarla che in nessuna cosa incontrerà tanto il gusto di Sua Maestà, come nel stabilire una perfetta unione con Madama Reale, la quale son certo che dal suo canto vi coopererà.

Ho veduto tutte le scritture, avvisi e lettere del signor presidente Pellegrini, il quale fa ben conoscere il zelo ed affetto che ha per il servitio di questa Corona e di Vostra Altezza; ma come non vi è occasione di credere che avanzi maggiormente la negotiatione con li duchi

---

raient des vivres, on détermine les Milanais eux-mêmes à essayer de le faire. Mais comme Votre Altesse apprendra particulièrement de M. l'ambassadeur et de M. Le Tellier tous les détails de cette affaire, je ne m'étendrai pas davantage sur ce point.

La grande affection que j'ai pour Votre Altesse m'engage à la prier de montrer toute la facilité possible pour régler tous les points où vous différez encore avec Madame Royale, et comme ils ne sont pas d'une grande importance, j'ose me persuader que Votre Altesse aura la bonté de se rendre en quelque façon à mes prières, d'autant plus que je puis lui assurer qu'elle ne peut faire plus de plaisir à Sa Majesté qu'en établissant une parfaite union avec Madame Royale, qui, de son côté, j'en suis certain, s'empressera de s'y prêter.

J'ai vu toutes les écritures, avis et lettres de M. le président Pellegrini : il fait bien connaître le zèle et l'affection qu'il a pour le service de la couronne de France et pour celui de Votre Altesse; mais comme il n'y a pas lieu de croire que la négociation avec les ducs de Parme et de Modène avance beau-

[1] Christine de France, dont il a été question plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

janvier 1643. di Parma e Modena, così crederei a proposito che cessasse d'adoprarvisi e che Vostra Altezza lo richiamasse per fare così conoscere ai medesimi Spagnuoli che si è abbandonata quell' impresa, mentre per altra strada da questa parte vi si travaglierà con ogni diligenza e premura. Assicuro Vostra Altezza che conviene così al servitio comune, e quando havro l'onore di vederla, gliene dirò le ragioni, che sono senza repplica.

In Spagna le cose vanno allo peggio per quel Re, che indarno fa ogni sforzo per havere genti e danari; e d'Alemagna le nuove che si ricevono non possono essere migliori, poichè Torstensone era in procinto di entrare nella Boemia, il Transilvano[1] di entrare nelli paesi hereditarj con un gran corpo di cavalleria, e Guébriant haveva senza alcun' ostacolo preso quartieri nella Franconia, con libertà di passare a sua voglia il Reno, essendosi l'armata di Baviera retirata verso il Danubio.

Supplico Vostra Altezza di havere memoria di favorirmi per la le-

---

coup, je croirais à propos qu'il cessât de s'y employer, et que Votre Altesse le rappelât, pour faire connaître ainsi aux Espagnols eux-mêmes que cette entreprise est abandonnée, pendant qu'on y travaillera de notre côté en suivant une autre route avec toute la diligence et l'ardeur possibles. J'assure à Votre Altesse qu'il convient à nos intérêts communs d'en agir ainsi, et quand j'aurai l'honneur de la voir, je lui en dirai les raisons, qui sont sans réplique.

En Espagne les choses vont de mal en pis pour le Roi, qui fait en vain tous ses efforts pour avoir des troupes et de l'argent. Du côté de l'Allemagne, les nouvelles qu'on reçoit ne peuvent être meilleures, puisque Torstenson était sur le point d'entrer en Bohême, et le Transylvain d'entrer dans les pays héréditaires avec un grand corps de cavalerie, et que Guébriant avait sans aucun obstacle pris ses quartiers dans la Franconie, avec liberté de passer le Rhin à sa volonté, l'armée de Bavière s'étant retirée vers le Danube.

Je supplie Votre Altesse de ne point oublier de m'aider à lever une compa-

[1] Georges Rapolzi vayvode ou prince de Transylvanie depuis 1631.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vata d'una compagnia d'Italiani per il mio regimento, e di credere Janvier 1643.
nel di più che desidero con passione di essere sovente onorato de' suoi comandamenti, affinche nell' esecutione di essi riconosca con quanta cordialità sono, ecc.

XXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 152 recto.

AL SIGNOR CARDINALE SPADA, ROMA.

Di San-Germano, il 23 gennaro 1643[1].

M'assicuro che la bontà di Vostra Eminenza havrà scusato il mio mancamento, non havendo ricevuto mie lettere nell' occasione del natale, e havrà portato l'Eminenza Vostra a considerare, che l'eccesso del dolore per la gran perdita che ho fatta nella morte del signor cardinale duca, mio gran protettore, non poteva darmi luogo a pen-

---

guie d'Italiens pour mon régiment, et de croire plus que jamais que je désire ardemment d'être souvent honoré de ses ordres, afin qu'elle reconnaisse dans leur exécution avec quelle cordialité je suis, etc.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL SPADA, A ROME.

De Saint-Germain, 23 janvier 1643.

Je suis persuadé que la bonté de Votre Éminence aura excusé ma faute, en ne recevant pas de lettre de moi à l'occasion du jour de sa naissance, et qu'elle lui aura fait penser que mon excessive douleur de la grande perte que j'ai faite par la mort de M. le cardinal-duc, mon grand protecteur, ne pouvait

[1] Ajouté de la main de Son Éminence à la lettre de bonne fête. (*Note du ms.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643. sare ad altro che ad affligermi e rendermi sempre più inconsolabile: e vaglia il vero, in cambio di ricevere dal tempo qualche sollievo, mi fornisce sempre nuovi motivi d' accrescere le mie obbligationi. Pensava di havere permissione di sodisfare costì alle mie obbligationi verso questa Corona, quando Sua Maestà, per deferire ai consigli e preghiere del signor cardinale duca, che morendo si compiacque parlare alla Maestà Sua a mio avvantaggio, mi comandò di restare qui a servirla; ma come sono per mille rispetti incapace di sostenere un così gran peso, così spero che alla fine Sua Maestà acconsentirà che vadi a servirla in cotesta Corte, ed assicuro Vostra Eminenza, come mio particolare padrone ed amico, che per mia parte farò tutte le diligenze possibile incessamente per ottenerne la gratia. Supplico Vostra Eminenza a volermi bene, e credere che sono ambitiosissimo di questo onore.

Degli sconcerti che passano costì sono inquietissimo, tanto più che non vedo il modo di potervi rimediare. Se Vostra Eminenza potrà contribuire all' aggiustamento del duca di Parma, acciò sia reintegrato

---

me permettre de penser à autre chose qu'à m'affliger et à me rendre de plus en plus inconsolable. Il faut dire la vérité : au lieu de recevoir du temps quelque allégement, il me donne de plus en plus de nouveaux motifs de reconnaître tout ce que je dois à sa mémoire. Je pensais avoir la permission de m'acquitter en Italie de toutes les obligations que j'ai à la couronne de France, quand Sa Majesté, déférant aux conseils et aux prières de M. le cardinal-duc, qui en mourant a bien voulu lui parler à mon avantage, m'a ordonné de rester ici pour la servir; mais, comme je suis sous mille rapports incapable de porter un si grand fardeau, j'espère qu'à la fin Sa Majesté consentira à me laisser aller la servir dans votre cour, et j'assure à Votre Éminence, comme à mon particulier protecteur et ami, que de mon côté je ferai incessamment tous les efforts possibles pour obtenir cette grâce. Je supplie Votre Éminence de m'accorder sa bienveillance, et de croire que je suis très-ambitieux de cet honneur.

Quant aux brouilleries qui existent en Italie, j'en suis très-inquiet, d'autant plus que je ne vois pas de moyen d'y remédier. Si Votre Éminence peut contribuer à faire rentrer le duc de Parme dans les bonnes grâces de Sa Sain-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nella buona gratia di Sua Santità, la supplico di farlo, dependendo da Janvier 1643.
questo principalmente il ristabilimento della buona corrispondenza tra la Santità Sua e Sua Maestà. Il mio zelo ed il desiderio che ne ho mi fa portare con ogni efficacia le mie umilissime preghiere sopra di ciò a Vostra Eminenza, della quale sarò sempre cordialmente, ecc.

---

teté, je la supplie de le faire : le rétablissement des bonnes relations entre Sa Sainteté et Sa Majesté en dépend principalement. Mon zèle pour le bien et mon désir ardent de voir se rétablir la bonne intelligence me font une loi d'adresser à Votre Éminence mes très-humbles et très-instantes prières à ce sujet.

Je suis toujours sincèrement, etc.

XXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 19 recto.

A M. D'AMONTOT,

RÉSIDENT POUR SA MAJESTÉ PRÈS LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 29 janvier 1643.

Monsieur,

Si je devois recevoir quelque joye de l'honneur que le Roy m'a fait de me donner part en la conduite de ses affaires, elle me viendroit sans doute des moyens que cet employ me peut fournir de servir les personnes de merite. Ayant tousjours fait une estime particulière du vostre, vous ne devez point douter que je ne sois tousjours bien aise de vous en rendre des preuves. Attendant cela, je vous diray que les nouvelles que vous me donnez de ce qui se passe de delà m'ont esté fort agréables, et qu'il ne se peut rien ajouster à la manière avec laquelle vous vous conduisez avec la Republique. J'ay parlé à Sa Majesté, conjointement avec M. de Chavigny, du vaisseau chargé de bled qui a esté pris à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1653. Ferrari. J'espère qu'elle en aura satisfaction; mais je suis obligé à vous dire que les relations que nous avons reçuës de M. de Longueville [1], de M. Du Plessis-Praslin et M. Le Tellier, du traitement qu'elle nous a fait durant le siége de Tortone, ne s'accordent pas avec ce que vous nous mandez.

L'on a envoyé à M. Le Tellier l'argent necessaire pour le payement des frais qui ont esté faits au siége de Tortone, sur quoy je ne doute point que vous ne soyez remboursé de vos avances, comme il n'est que trop raisonnable.

Je me promets que vous n'oublierez rien de ce que vous pourrez contribuer au lieu où vous estes pour la conservation de Tortone, vous asseurant qu'en la conjoncture presente vous ne sçauriez rendre un service plus important à Sa Majesté, ny qui luy fust plus agréable.

Elle a fait venir par deux fois des sommes considerables audit lieu, par les ordres qu'elle a donnez à M. Le Tellier sur cette presupposition que, payant avantageusement le bled et les autres choses nécessaires, les Milanois et les Génois, attirez par l'esperance du profit, se hasarderoient d'y en introduire bonne quantité; et, comme le ravitaillement de cette place est le point fondamental de sa subsistance, vous ne manquerez point d'y apporter tout ce qui dependra de vous, sans exception ni reserve.

Vous sçaurez aussi la resolution que Sa Majesté a prise de faire passer en diligence de delà par mer le regiment des Galères, afin que, par le moyen de ce renfort et des autres troupes qu'elle fait passer en Piémont, on puisse prevenir les dessins que les ennemis pourroient ainsy former sur nostre foiblesse pour l'attaque de Tortone.

Je croy que la Republique ne fera point difficulté de donner passage aux troupes du Roy pour aller en tel lieu du Piémont que vous aurez concerté avec M. d'Aiguebonne, et qui sera jugé le plus à propos pour le service de Sa Majesté. Mais, au nom de Dieu, qu'il ne manque

[1] Henri d'Orléans, duc de Longueville, avait alors le commandement de l'armée française en Italie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

point d'en donner promtement avis à M. de Tavanes qui commande le 1er Janvier 1643.
regiment, et qui a ordre d'attendre à Antibes de ses nouvelles pour prendre ses resolutions là dessus. Je vous conjure autant que je puis de solliciter MM. Grimaldi et Doria pour la levée de deux compagnies de mon regiment royal dont ils sont chargés, et particulièrement d'avoir le soin de les pourvoir d'argent et de leur donner les adresses et les assistances necessaires. Surtout il seroit extrèmement à propos de faire en sorte que, si cela se pouvoit ainsi, les barques qui conduiront le regiment des galères ramenassent une partie des compagnies avec quelques officiers. Pour cet effet vous en pouvez escrire un mot par avance à M. le comte de Carlos, qui commande en Provence en l'absence de M. le comte d'Alais, afin qu'à leur arrivée il leur donne quartier et route pour aller à Macon, qui est le rendez vous general de l'assemblée de mon regiment. Le Roy me parle si souvent de l'augmentation de mon regiment, que vous ne trouverez point estrange que je vous presse de faire tout ce que vous pourrez pour obliger ces Messieurs de ne point perdre de temps. Vous pourrez aussi les asseurer qu'ils seront ravis de la resolution qu'ils ont prise de servir un si grand Roy, et de prendre part à la gloire que ses armes lui acquièrent de tous costés.

Je vous supplie d'asseurer le sieur Janotin Justiniani de l'estime que je fais de son merite, et que je seray tousjours bien aise de rencontrer des occasions où je luy en puisse donner des preuves. Je voudrois aussi sçavoir quelle personne est le sieur Luc Assarini et à quoy il seroit propre.

Je n'avois point, par bonheur, escrit par aucun des courriers qui ont esté pris par la garnison de Final, qui est cause que je n'ay rien à vous dire sur cela ny sur la procedure des Espagnols, d'avoir mis en galère des prisonniers de guerre, sinon que cela repugne aux lois de la bonne guerre, et que cela fait bien voir combien ils seroient insolens et outrageux dans la prosperité, puisqu'ils exercent de telles violences dans la decadence de leurs affaires; mais que Sa Majesté trouvera le moyen d'y remédier et de faire cesser ces desordres aux despens de ceux qui les font.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1623. Pour ce qui est des propositions du comte de la.....[1] elles méritoient, certes, une response encore plus rude que celle qu'il a reçue, et les Espagnols font bien voir, par une telle conduite, que leur fait n'est pas sans quelque teinture de desespoir, et qu'ils ressemblent à ceux qui se noyent, qui se prennent à tout ce qu'ils rencontrent.

Que si la Republique vouloit prendre une bonne resolution de profiter de la conjoncture presente, qui ne se presentera peut estre pas si favorable dans la suite, il y auroit moyen de luy oster non seulement la jalousie que luy cause le don que le Roy a fait de Tortone à M. le prince Thomas, mais d'accroistre encore son domaine par l'adjonction de cette place et des pays circonvoisins, Sa Majesté s'asseurant que ledit prince ne feroit point difficulté de donner cela à la République et d'en recevoir rescompense ailleurs.

J'ajousterai à cela que si la Republique se conduisoit par des maximes qui n'eussent pour but que le bien general de son Estat, et si elle se pouvoit dispenser de condescendre aux desseins de quelques particuliers qui, ayant tout leur bien en Espagne, font passer leurs interestz devant les siens, je ne doute point qu'elle ne prist des resolutions capables d'establir pour une bonne fois sa grandeur, et de se delivrer de la servitude dans laquelle elle gemit sous une vaine apparence de liberté.

Je passe outre et estime qu'il ne seroit pas peut-estre impossible de gagner quelques particuliers de ceux qui sont interessés avec les Espagnols, en leur représentant la commodité qu'il y auroit de les desdommager du bien qu'ils ont en Espagne, mal asseuré et de petit revenu, par un bien stable et fort rendant qu'on leur donneroit à la bienséance de Gènes et qu'on ajousteroit à son territoire et à sa souveraineté. De sorte que le domaine de la Republique dont ils font partie s'augmenteroit et s'estendroit beaucoup par ce moyen, et eux en retireroient en leur particulier de notables avantages, ayant l'usufruit de ce dont elle auroit la souveraineté. Vous mesnagerez ces choses

[1] Le nom est en blanc dans le manuscrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec adresse et n'en traiterez qu'avec des personnes discrètes et dont il faudra sonder de loin les sentimens et les dispositions. Il n'y aura point pourtant d'inconvénient d'en converser, de ma part, avec Messieurs de Fiesque. Janvier 1653.

Pour ce qui est de la proposition de Ponçon, il sera à propos que vous en escriviez en Piémont, et de concerter là ce qu'il sera besoin de faire, et particulièrement avec M. Du Plessis Praslin, à qui on en a desjà parlé et qui s'en retourne bientost.

Quant à ce qui regarde le chevalier Campano, je n'ay rien à vous dire, sinon qu'il faut attendre que le sieur Bidaut ait esté mis en liberté et soit retourné à Gènes, pour voir alors ce qu'il sera nécessaire de faire; qu'au reste, je ne fais ny n'ay jamais fait grand cas de cette proposition. Je finis en vous asseurant que vos interestz me seront tousjours fort chers, et qu'il n'y a personne qui soit plus veritablement que moy, etc.

XXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 13 verso.

A M. DE CONONGES,

MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY, ET COMMANDANT DE CASAL.

Saint-Germain-en-Laye, 29 janv. 1653.

Monsieur,

J'ay entretenu le gentilhomme que vous m'avez envoyé et appris avec plaisir ce qu'il m'a dit de vostre part, et les pensées que vous avez de donner de nouvelles marques de vostre inclination pour le service de Sa Majesté. Je luy ay fait le rapport de tous vos desseins, qui ne luy a pas esté desagréable, et je vous puis asseurer qu'elle fait une estime très particulière de vostre personne. Je n'oublie rien pour faire en sorte que la garnison de Casal soit en estat d'agir et de faire quelque chose de bon, en une conjoncture où il ne fut jamais si necessaire et où elle peut tant contribuer pour la conservation de Tortone.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643. Je vous remercie du choix que vous avez fait d'un lieutenant pour une compagnie de mon regiment, et je vous conjure de presser la levée des gens que vous pouvez faire et de les accompagner de deux bons sergens italiens.

J'ay escrit à M. Le Tellier pour fournir l'argent nécessaire pour cette levée, et luy ay envoyé des ordres pour la commodité du passage par le Dauphiné et ailleurs jusques à Macon, où est le rendez vous general de l'assemblée de mondit regiment. Au reste, je vous supplie, Monsieur, de croire qu'il n'y a personne à qui je desire plus de bonheur qu'à vous ny que j'ayme avec plus de tendresse. Vous recevrez des preuves de cette verité en toutes les occasions qui se presenteront et qui me donneront moyen de vous faire paroistre que je suis de toute mon ame, etc.

XXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 14 recto.

A M. D'AIGUEBONNE,

MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ, ET GOUVERNEUR DE TURIN.

[Saint-Germain-en-Laye,] 19 janvier 1643.

Monsieur,

Vous aurez veu, par mes despesches précédentes et par celles de M. de Chavigny, la forte passion que le Roy a que vous travailliez de tout vostre pouvoir à oster toutes les suites d'aigreur qui pourroient naistre entre Madame et Messieurs les princes. Vous devez croire que vous n'aurez point de plus grande affaire au lieu où vous estes, et qu'il n'y en pourroit avoir de plus prejudiciable au service de Sa Majesté, de Madame et des princes, qu'une mauvaise intelligence, soit qu'elle fust véritable, soit qu'elle fust crue telle par nos ennemis et par les peuples.

Nous sommes fort en peine de la maladie de Madame, et nous ne pouvons deviner d'où luy vient cette humeur triste, veu qu'elle reçoit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Sa Majesté des marques continuelles de sa bienveillance. Nous es- Janvier 1643.
perons pourtant que Dieu la remettra bientost en santé et luy rendra sa première joye.

J'ay parlé au Roy du mauvais estat de la garnison de Turin; il a donné ordre à M. de Noyers d'y remédier et de pourvoir à toutes les choses qui regardent cette place. Je m'asseure que, par le retour de M. Talon, vous aurez tout sujet de satisfaction et d'estre en repos de ce costé là.

Sa Majesté, ayant appris de plusieurs endroits la perte d'armes que les soldats avoient faite à la retraite de Tortone, a ordonné qu'on en achetast en Piémont pour les distribuer à ceux qui n'en auroient pas. Sur quoy, ayant promis à M. de Noyers de faire fournir celles que je vous fis remettre dans la citadelle de Casal, je vous supplieray de remettre à M. Le Tellier les trois mille mousquetz qui y sont avec les bandoulières et mille piques, et s'il a affaire des autres mille piques, vous trouverez bon, s'il vous plaist, de les luy faire remettre aussy, prenant de luy un recepissé en bonne forme du nombre des armes que vous fournirez, lequel recepissé vous m'enverrez par la première occasion.

Il sera à propos que vous teniez correspondance avec M. d'Annotot, particulièrement pour le passage du regiment de Tavanes, afin qu'il se fasse seurement et par les lieux qui seront jugez les plus commodes par M. le prince Thomas et par les officiers qui sont dans l'armée; surtout il faut prendre garde que ce passage soit tenu le plus secret qui se pourra, pour plusieurs raisons que vous pourrez aisément deviner.

Vous me permettrez, avant que de finir, de vous dire en confidence qu'on se plaint continuellement icy des logemens qu'on donne dans la ville de Turin et du mauvais traitement qu'on y fait aux habitans, qui disent n'estre en estat de souffrir les grandes charges qu'on leur met sus pour la nourriture et l'entretien de la garnison. Comme tout le monde parle librement au Roy, j'ay creu estre obligé de vous avertir de cecy, afin que vous régliez tellement vostre conduite, qu'elle ne soit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643. pas seulement sans aucun reproche en elle mesme, comme je sçay qu'elle l'est, mais encore en apparence, et que personne n'y puisse trouver de quoy en parler desavantageusement. Je m'asseure que vous recevrez cet avis en bonne part, comme venant d'une personne que vous estimez très particulièrement et qui est fort veritablement, etc.

XXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 14 verso.
Bibl. imp. S. F. n° 6880, f° 2.

A M. LE TELLIER,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, ET INTENDANT DE LA JUSTICE POUR LES AFFAIRES DE L'ARMÉE DE PIEMONT A TURIN.

(Saint-Germain-en-Laye,) 30 janvier 1643.

Monsieur,

Pour responses à vos lettres, dont la dernière est du 9e du courant, j'ay fort peu de chose à vous dire, vous ayant fait une ample despesche la semaine passée[1], et particulièrement vous ayant donné avis des grands soins qu'on apporte icy pour la conservation de Tortone, ainsi que vous aurez pu le voir par ma despesche, par celle de M. de Noyers et par les ordres qu'on a donnés de tous costés pour renforcer au plus tost l'armée d'Italie, où l'on a aussy envoyé de l'argent pour remonter les cavaliers qui sont à pied et pour introduire des vivres dans Tortone. Je vous diray maintenant que vous apprendrez de la bouche du sieur Talon, comme le Roy a consenti de donner mille livres d'augmentation pour les recrenes de chaque compagnie de cavalerie, que le fonds pour cela et pour les recrenes d'infanterie est desjà à Lyon, sauf les cinquante mille escus qu'on vous a envoyez pour les employer aux recrenes qui se font au lieu où vous estes; que Sa Majesté trouve bon aussi qu'on donne des armes aux fantassins qui les ont perdues à la retraite de Tortone, et

[1] Voy. cette dépêche dans l'introduction en tête de ce volume.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on leur fournisse des souliers et des chausses; que j'escris pour cet Janvier 1653
effet à M. d'Aiguebonne de vous remettre entre les mains trois mille et tant de mousquetz avec les bandoulières et mille piques, dont vous lui baillerez un recepissé qu'il aura le soin de m'envoyer; que les capitaines des gardes travaillent de leur costé aux recreues qu'ils sont chargés de faire, et à acheter des mousquets pour en fournir à ceux de leur corps qui les ont perdus en la mesme retraite; que Normandie et plusieurs mareschaux de camp ont aussi fait leur traité, et travaillent en diligence à faire leurs recreues, de sorte que nous avons tout sujet d'esperer qu'infailliblement dans le 10e de mars il y aura pour le moins trois mille hommes de pied qui passeront en Italie, avec quoy nous ne doutons point qu'on ne puisse pas seulement empescher les ennemis de songer à reprendre Tortone, mais qu'on ne les mette encore sur la defensive et en estat de recevoir ailleurs quelque échec; qu'afin que M. le prince Thomas ait lieu de faire à la Cour le voyage qu'il a résolu, le Roy fait partir dans deux jours M. le comte Du Plessis, qu'il a gratifié d'une bonne abbaye pour un de ses enfans, d'un gouvernement pour luy et d'une somme en argent.

Vous aurez soin de concerter et resoudre avec M. le prince Thomas et M. d'Aiguebonne les lieux par où le régiment des galères pourra estre seurement conduit, afin qu'encore qu'on ne puisse cacher son debarquement ny sa marche, les ennemis n'ayent point moyen de luy faire du mal durant cette marche jusqu'au lieu de son rendez vous. Nous nous promettons que la republique de Gènes ne fera point difficulté de luy accorder le passage que M. d'Amontot est chargé de luy demander. Encore que nous voyons assez qu'il faille beaucoup d'argent pour entretenir la garnison de Tortone, et que les ennemis n'ayent autre but que de recouvrer cette place, à cause de la facilité qu'ils ont d'en entreprendre le siége, la relation neantmoins que vous nous avez envoyée ayant esté lue ce matin au Roy, luy a fort soulagé l'esprit et nous a fait esperer que nous n'aurons eu que la peur de reperdre cette place. Vous prendrez surtout garde de ne point laisser manquer d'argent M. de Florenville, afin qu'il ait moyen de bien munir et accommoder

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643. le chasteau et qu'il n'espargne quoy que ce soit pour y mettre du bled: car, comme la saison ne peut permettre aux ennemis de l'attaquer par la force à cause de sa situation, il faut aussi leur oster le moyen de le prendre par famine.

Il sera à propos, auparavant que M. le prince Thomas parte, qu'il concerte avec M. Du Plessis Praslin ce qu'il sera necessaire de faire en cas que les ennemis se mettent en campagne et veuillent tenter quelque chose. J'ay dicté avec M. de Noyers le memoire que porte de delà le sieur Talon, par lequel vous verrez quelle est l'intention du Roy en toutes choses, et particulièrement sur la disposition de l'argent destiné pour les recreues des troupes de Madame et de M. le prince Thomas.

Il sera à propos que celuy qu'il faudra donner pour les recreues de l'escadron de Savoye se prenne à Lyon, comme estant plus à la bienséance et commodité de cet escadron, à cause de la proximité du pays.

Vous tiendrez compte separement de ce qui reviendra de bon des compagnies de Madame et de M. le prince Thomas, auxquelles on ne donne d'ordinaire plus de deux mille livres, et donnerez avis à M. de Noyers de ce qui sera de reste. Vous prendrez, s'il vous plaist, la peine de m'en informer aussy.

Je vous envoye trois routes en blanc de M. d'Esdiguières[1] pour le passage de mon regiment par le Dauphiné, afin que vous les remplissiez selon que vous le jugerez plus à propos.

Vous delivrerez à M. de Cononges l'argent qui sera necessaire pour la levée de cinquante ou soixante hommes avec un lieutenant et deux sergens, et vous le presserez de les faire passer au plus tost avec les autres troupes qui se pourront offrir pour le mesme sujet. Je desire aussi, s'il vous plaist, que vous en usiez de mesme envers la compagnie que j'espère que M. le prince Thomas fera lever pour mon regiment, et je vous conjure encore de fournir toutes les adresses et assistances necessaires à deux compagnies que j'ay fait lever par deux

[1] De Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. (Voy. la table alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gentilshommes de condition de Gènes qui doivent prendre la route du Piémont, ainsy que vous apprendrez de M. d'Amontot, à qui j'ay escrit de vous en donner part. Janvier 1643.

Il sera encore à propos que, dans la distribution de l'argent destiné pour les recreues des troupes de Madame, vous luy donniez toute la satisfaction et rendiez toute la complaisance que vous luy pourrez rendre, sans vous despartir des ordres que vous aurez reçus.

Je vous diray confidemment que, n'estant pas possible de contenter M. le marquis Ville[1] sur les pretentions qu'il a pour le commandement, il y a apparence qu'il sera plus esloigné que jamais de vivre en bonne intelligence avec M. Du Plessis. C'est pourquoy il sera de vostre prudence d'employer tous les moyens que vous jugerez à propos pour tourner cet inconvenient, qui ne peut estre que très prejudiciable au service du Roy et à celuy de Madame. J'en escris aussy audit marquis en des termes si forts et si efficaces, que je veux croire qu'il se laissera vaincre à la raison et que nous aurons tousjours sujet d'estre satisfaits de sa conduite.

J'ay entretenu au long M. de Castellan des affaires de delà, de quoy je ne vous parleray point; je me contenteray de vous dire, avant que que de finir, que je ne perdray point d'occasion où je vous puisse faire paroistre combien j'estime vostre personne et combien je la tiens utile au service de Sa Majesté. Asseurez vous que je ne manqueray point d'employer en temps et lieu mes offices, afin qu'elle rescompense vos services et que vous receviez des marques de sa bienveillance, que vous souhaite celuy qui est véritablement, etc.

[1] Seigneur piémontais qui fut tué en 1648 au siége de Crémone.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1643.

XXVI.

Manusc. de la Bibloth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 153 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di San-Germano, l'ultimo gennaro 1643.

Se ne viene costì il signor Tallone [1], e dovendo Vostra Altezza intendere dalla sua viva voce le risolutioni che si sono prese per contribuire sempre più e con maggior sollecitudine alla conservatione di Tortona ed a rinforzare cotesto essercito, mi dispenso io di trattenerne Vostra Altezza, a cui aggiungerò solamente che il signor conte di Plessis fra tre giorni si incaminerà a cotesta volta, gratificato di una buona abbatia e di un governo, volendo Sua Maestà che, mentre l'Altezza Vostra habbia risoluto di venire a vederla, possi farlo prontamente. Lasciando al detto signore gli *ordini* di quello dovrà operare costì, in caso che li nemici si mettino in campagna, acciò l'absenza di

---

A MONSEIGNEUR LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Saint-Germain, dernier jour de janvier 1643.

M. Talon se rend près de vous. Comme vous devez entendre de sa bouche les résolutions prises pour contribuer de plus en plus et avec la plus grande célérité à la conservation de Tortone et pour renforcer l'armée d'Italie, je me dispenserai d'en entretenir Votre Altesse. J'ajouterai seulement que M. le comte du Plessis s'acheminera dans trois jours de votre côté, pourvu d'une bonne abbaye et d'un gouvernement. Sa Majesté désire, puisque Votre Altesse a résolu de venir la voir, qu'elle puisse le faire promptement; elle laisserait audit seigneur les ordres pour ce qu'il devra faire en Italie, en cas que les ennemis se mettent en campagne, afin que l'absence de Votre Altesse ne mise pas

[1] Il a déjà été question plus haut de l'envoi de Talon en Italie. Il paraît avoir été attaché à l'intendance de l'armée, sous les ordres de Michel Le Tellier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vostra Altezza non pregiudichi punto al servitio. Spero dunque di po- Janvier 1643.
ter havere ben presto l'onore di rassegnarle la mia divotissima servitù, piena di desiderj di essercitarla in avvantaggio di Vostra Altezza.

Supplico Vostra Altezza a ben concertare il luogo più proprio dove havrà da fermarsi il regimento delle Galere e la sicurezza del passaggio, quando li Genovesi permettino lo stare, come non si dubita. Il signor d'Amontot avviserà di tutto M. d'Aiguebonne, e spero che questo rinforzo, che sarà di mille fanti effettivi senza gli officiali, sarà quantoprima in Piemonte, e che mediante li buoni ordini di Vostra Altezza seguirà senza pericolo.

Bisogna travagliare a rimontare li cavalieri che sono a piedi, ed essendosi mandato una buona somma di danari a questo effetto, mi persuado che dallo stato di Milano medesimo si potrà fare estrattione di qualche cavalli.

Dirò a Vostra Altezza confidentemente che se bene la riposta della republica di Venetia all' instanze di Sua Maestà di unire le sue armi per assicurare la pace in Italia, occupando lo stato di Milano e dividen-

---

au service. J'espère donc bientôt avoir l'honneur de prouver à Votre Altesse tout mon dévouement et mon désir ardent de travailler dans son intérêt.

Je supplie Votre Altesse de bien préparer le lieu où doit s'arrêter le régiment des Galères et de pourvoir à la sûreté du passage, si toutefois les Gênois lui permettent de séjourner chez eux, comme on n'en doute pas. M. d'Amontot informera de tout M. d'Aiguebonne : j'espère que ce renfort, qui sera de mille fantassins effectifs sans compter les officiers, sera au plus tôt en Piémont, et que, moyennant les ordres que Votre Altesse aura donnés, il poursuivra sa marche sans danger.

Il faut travailler à remonter les cavaliers qui sont à pied; comme on a envoyé une bonne somme d'argent à cet effet, je suis persuadé que même de l'état de Milan on pourra tirer quelques chevaux.

Je dirai en confidence à Votre Altesse que, bien que la réponse de la république de Venise aux instances que lui a faites Sa Majesté de réunir ses armes aux nôtres pour assurer la paix de l'Italie, en occupant l'état de Milan et en le

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. dolo alli prencipi italiani che si dichiareranno per l'impresa, non è tale come Sua Maestà havrebbe desiderato, ad ogni caso non togliendo affatto le speranze, mentre le differenze col Pontifice restino composte, si può credere che rimettendosi dal nostro canto le cose in stato da fare progressi, si renderà la detta republica più facile a prendere una buona risolutione. Con che resto, ecc.

---

partageant entre les princes italiens, qui se déclareront pour l'entreprise, ne soit pas telle que l'aurait désirée Sa Majesté, elle ne nous ôte pas néanmoins toute espérance : en attendant que les différends avec le Pape se terminent, on peut croire que si, de notre côté, les choses sont remises en état de faire des progrès, ladite république se montrera plus disposée à prendre une bonne résolution.

Sur ce, je suis, etc.

XXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 16 verso.

A M. DE GRAMOND,

PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE TOULOUSE [1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 4 février 1643.

Monsieur,

Quelque grande que soit la douleur que vous avez reçue de la mort de M. le cardinal-duc, je ne puis que je ne la trouve fort juste. La mediocrité qui change les passions en vertus seroit un defaut en celle-cy pour certaines personnes; et, pour moy, je ne croyrois pas assez raisonnable si l'affliction où cet accident m'a jeté pouvoit recevoir des bornes. Je sçay que les sujets qui la causent ne me sont communs avec personne; mais je n'ignore pas aussy combien vous en avez de vous affliger, et je voy assez ce que vous perdez en vostre particulier dans la perte que le public a faite d'un des plus grands

[1] Le président de Gramond est auteur d'une histoire latine destinée à faire suite à l'ouvrage du président de Thou. C'est à cette histoire que la lettre de Mazarin fait allusion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes qu'il ait jamais eus. Vous perdez le plus digne estimateur des richesses de votre esprit que vous eussiez pu vous choisir, et une partie du prix qui fust venu du dehors au merite de vostre ouvrage est tombée par la mort de celuy dont la seule authorité estoit capable d'en donner à des ouvrages sans merite. J'ajoute encore que, quoyque cet homme incomparable ayt eu le contentement avant de mourir de voir tous ses desseins couronnés de succès heureux, cette satisfaction luy a manqué de n'avoir pas veu le règne du Roy en sa gloire dans vostre livre, ni son administration triomphante dans la plus belle et la plus generale de toutes les langues. Quant à moy, qui fais profession d'honorer la vertu en quelque sujet qu'elle se trouve, et qui suis obligé plus que nul autre à desirer la grandeur et la gloire du Roy, je m'esloignerois bien de mon inclination et de mon devoir, si je refusois mes applaudissemens et mon tesmoignage à vostre histoire, et si je ne taschois de faire valoir auprès de Sa Majesté la peine que vous prenez pour communiquer à toutes les nations et à tous les âges les merveilles de sa vie. Continuez donc, Monsieur, ce que vous avez si bien commencé, et asseurez vous que je ne perdray point d'occasion où je vous puisse faire paroistre que vos interestz me sont fort chers et que personne n'est plus véritablement que moy, etc. Février 1643.

XXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 17 recto.

A M. BRASSET,

RÉSIDENT POUR SA MAJESTÉ PRÈS MESSIEURS LES ESTATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES ET DES PAYS-BAS.

[Saint-Germain-en-Laye,] 5 Février 1643.

Monsieur,

J'ay veu par vostre dernière du 26 janvier les offices que vous avez faits auprès de Messieurs les Estats Generaux pour leur confirmer les asseurances que je leur ay données de la passion que j'ay pour les interestz de leur republique. Je vous supplie de leur rafraischir de

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. temps en temps cette verité, dont j'espère que les effets leur rendront des preuves indubitables. Vous m'obligerez d'asseurer aussi M. le prince d'Orange du ressentiment que j'ay du souvenir qu'il a de moy, et du desir de mériter ses bonnes graces par mes services; il le croira facilement s'il considère que, dans la liaison d'interest que Messieurs les Estats ont avec cette Couronne, je ne puis, comme bon François, avoir d'autres sentimens; mais il n'en doutera point aussi, quand il sçaura la profession que j'ay faite de tout temps d'honorer les hommes de grand nom et de grand merite. Pour vostre particulier, croyez que je ne perdray point d'occasion où je vous puisse tesmoigner que je vous estime beaucoup et que je suis véritablement, etc.

XXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 154 recto.

AL SIGNOR CARDINALE BARBERINO [1], ROMA.

Di San-Germano, il 12 febraio 1643.

Mi persuado che il governatore di Milano, doppo havere appagata la sua curiosità, si sarà contentato di rendere le lettere che mi era dato l'honore di scrivere alla Santità di Nostro Signore ed a Vostra Eminenza. Stora [2] in risposta delle due consegnatemi da Monsignor

---

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL BARBERINO, A ROME.

De Saint-Germain, le 12 février 1643.

Je suis persuadé que le gouverneur de Milan, après avoir satisfait sa curiosité, aura bien voulu remettre les lettres que je m'étais donné l'honneur d'écrire à Sa Sainteté et à Votre Éminence. Maintenant, pour répondre aux deux

[1] François Barberin, principal ministre du pape Urbain VIII.

[2] Sans doute pour *a quest' ora* (maintenant).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nuntio, devo rendere a Vostra Eminenza umilissime gratie dell' officio che si è compiaciuta passare meco per la grave perdita che si è fatta del signor Cardinale Duca. La Francia piange la mancanza di un così utile e glorioso ministro, ed io, che a tante considerationi pubbliche devo aggiungere le mie particolari obbligationi in qualità e numero straordinario, ne sarò sempre inconsolabile, senza attendere altro dal tempo che nuovi motivi per aumentare il mio giustissimo dolore. Quella gloriosa memoria, persuasa così dall' affetto che mi portava, insinuò al Re, con termini di stima della mia persona, che non sarei stato incapace di occupare un luogo nel suo consiglio, e Sua Maestà in seguimento mi comandò di restare a servirla, quando instava perchè mi fosse permesso di haverne l'onore in cotesta Corte; ma come la mia insufficienza persuaderà la Maestà Sua ad accordarmi tra qualche tempo la gratia che già m' ha ricusata, così non dispero di conseguirla. Février 1643.

Tra tanto la mia maggior ambitione sarebbe d' haver campo, in ser-

---

lettres que m'a remises Monseigneur le nonce, je dois témoigner à Votre Éminence mes très-humbles remercîments pour les compliments de condoléance qu'elle a bien voulu m'adresser au sujet de la perte considérable que nous avons faite de Monseigneur le cardinal-duc. La France éplorée sent combien lui manque un si utile et si glorieux ministre, et moi, qui, à tant de considérations publiques dois ajouter les grands et nombreux bienfaits dont il m'a comblé, j'en serai toujours inconsolable, sans attendre du temps autre chose que de nouveaux motifs d'augmenter ma trop juste douleur. Ce grand ministre, de glorieuse mémoire, poussé pour ainsi dire par l'affection qu'il me portait, fit entendre au Roi, en termes pleins d'estime pour moi, que je ne serais pas incapable d'occuper une place dans son conseil. En conséquence, Sa Majesté m'a ordonné de rester ici à son service, bien que je la priasse instamment de me permettre d'avoir l'honneur de la servir dans votre Cour. Mais comme mon insuffisance forcera Sa Majesté à m'accorder dans quelque temps la faveur qu'elle m'a refusée, je ne désespère pas de l'obtenir.

En attendant, ma plus grande ambition serait de pouvoir, tout en servant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1653. vendo Sua Maestà col zelo e fedeltà che devo, rendere qualche segnalato servitio alla Santa Sede, e corrispondere insieme alle infinite obbligationi che devo alla Santità di Nostro Signore, e Vostra Eminenza, a cui desidero con passione di testificare l'umilissima servitù che le professo, potrebbe agevolarmene il modo, adoprandosi in comporre le differenze che hanno obligato il signor marchese di Fontanè di sortire di Roma; e così ristabilita la buona corrispondenza tra Sua Santità ed il Re non solamente mi sarà facile di conservarla, ma renderla sempre più perfetta con avvantaggio di Sua Santità e dell' eccellentissima sua casa. Ho sopra di ciò parlato liberamente a Monsignor Nuntio, e pregatolo a volere con la medesima libertà esporre li miei sensi all' Eminenza Vostra, che sono pieni di zelo e di desiderio di vedermi in stato di far conoscere a Sua Santità ed a Vostra Eminenza che non hanno servitore nè più divoto nè più partiale di me, mentre in apparire, ed essere tale non debba appartarmi da quello devo a Sua Maestà.

Non ho che repplicare alla lettera di Vostra Eminenza intorno

---

Sa Majesté avec le zèle et la fidélité que je lui dois, rendre quelque service signalé au Saint-Siége, et répondre à la fois aux obligations infinies que j'ai à Sa Sainteté; votre Éminence, à qui je désire avec passion prouver le très-humble dévouement que je professe pour elle, pourrait m'en faciliter le moyen, en s'employant à terminer les différends qui ont obligé M. le marquis de Fontenay de sortir de Rome; et, les bonnes relations entre Sa Sainteté et le Roi étant ainsi rétablies, il me sera facile non-seulement de les maintenir, mais encore de les rendre de plus en plus intimes, au grand avantage de Sa Sainteté et de son illustre maison. Je me suis entretenu de cela très-franchement avec Monseigneur le nonce et l'ai prié de vouloir bien, avec la même loyauté, exposer mes sentiments à Votre Éminence. Ils vous montreront tout mon zèle et mon désir de me voir en état de faire connaître à Sa Sainteté et à Votre Éminence qu'elles n'ont point de serviteur plus dévoué et plus affectionné que moi, bien que, tout en me montrant et en étant tel, je ne doive point m'écarter de ce que je dois à Sa Majesté.

Quant à la lettre de Votre Éminence au sujet des avis qui ont été donnés à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gli avvisi che furono dati al signor Cardinale Duca del poco affetto dell' Eminenza Vostra, mi dispiace solamente di non haverla ricevuta in vita di Sua Eminenza, che si sarebbe non poco rallegrato di vederla con termini sì obbliganti e con sì buone ragioni protestare il contrario. Con che supplicando Vostra Eminenza ad onorarmi de' suoi comandamenti, le faccio umilissima riverenza. Février 1643.

XXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 156 recto.

A MONSIEUR DI LIONNE, PARMA.

Di Parigi, il 16 febbraio 1643.

Vostra Signoria riceverà tardi la risposta ai suoi spacci, perchè come si era risoluto d' inviargliela per corriero espresso a Parma, così si attendeva di ricevere avviso ch' elle fosse in procinto di partire da Venetia; ed ora che con l' ultima risposta data da quella republica si

---

Monseigneur le cardinal-duc, que Votre Éminence avait peu d'affection pour lui, je ne puis que répondre que je suis fâché de ne l'avoir pas reçue du vivant de Son Éminence, qui n'eût pas été peu *ravie* de vous voir, en termes si obligeants et avec de si bonnes raisons, protester du contraire. Sur ce, en suppliant Votre Éminence de m'honorer de ses ordres, je lui présente mon très-humble respect.

A M. DE LYONNE, A PARME.

De Paris, le 16 février 1643.

Votre Seigneurie recevra tard la réponse à ses dépêches, vu que, comme on a résolu de vous l'envoyer par un courrier exprès à Parme, on attendait de recevoir l'avis que vous étiez sur le point de partir de Venise. Maintenant que, d'après la dernière réponse de cette république, on croit que vous aurez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. credo ch' ella havrà preso la risolutione di rendersi in diligenza appresso il duca di Parma, si rispedisce lo scudiero del signor marchese di Fontanè con ordine di passare per gli stati di Sua Altezza a fine d'inviare a Vostra Signoria la risposta sopra tutti li punti contenuti ne' suoi ultimi spacci.

Quello che Vostra Signoria riceverà è così copioso che non rimane a me cosa alcuna d' aggiungere; le repplicherò bene ch' ella può fare sicuro capitale dell' affetto mio, che non perdo nessuna occasione di far valere il servitio ch' ella rende, e che profitto del campo ch' ella me ne porge adoprandosi con tanto zelo, prudenza e destrezza per servitio di Sua Maestà.

Troverà Vostra Signoria poco buono che confidentemente io l' accenni di non impegnarsi nell' avvenire in cosa alcuna di rilievo senza haverne anticipatamente ricevuto il consenso di Sua Maestà, e di havere in particolare questo riguardo nelle cose che riguardano la Sede apostolica; poichè, se bene il Re e M. di Chavigni hanno risposto come conveniva alle doglianze portate reiteratamente dal Nuntio contro la

---

pris la résolution de vous rendre en toute diligence auprès du duc de Parme, on expédie l'écuyer de M. le marquis de Fontenay avec l'ordre de passer par les états de Son Altesse, afin de vous faire parvenir la réponse sur tous les points contenus dans vos dernières dépêches.

Ce que vous recevrez est si bien détaillé, qu'il ne me reste rien à y ajouter; mais je puis bien vous répéter que vous pouvez faire fond sur mon affection; que je ne laisse échapper aucune occasion de faire valoir les services que vous rendez, et que je profite de la facilité que vous m'en procurez en travaillant avec tant de zèle, de prudence et d'habileté pour le service de Sa Majesté.

Peut-être trouverez-vous mauvais que je vous conseille, entre nous, de ne vous occuper, à l'avenir, d'aucune chose importante sans en avoir préalablement reçu le consentement de Sa Majesté, et d'avoir particulièrement cette attention pour tout ce qui regarde le Siége apostolique; car, bien que le Roi et M. de Chavigny aient répondu comme il convenait aux plaintes réitérées du nonce contre vous, il n'en est pas moins vrai qu'on a trouvé quelque chose

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

persona di Vostra Signoria, ad ogni modo è stata trovata qualche cosa a ridire alla lettera ch' ella scrisse al residente di Venetia nella sua partenza di Roma, il quale non so a qual fine ne desse copie a tante persone, che il cardinale Barberino ebbe comodità d'inviarne anch' egli una a questo Nuntio, che appoggiò una parte delle sue lamentationi alla detta lettera. Février 1643.

Vien scritto che il cardinale Antonio sia in rottura col cardinale Barberino, onde Vostra Signoria, che è sul luogo, potrebbe pensare a cavare qualche avvantaggio di questa disunione e consultarne i mezzi col signor duca di Parma.

Io vorrei che tutti i prencipi d'Italia aderissero al partito di Sua Maestà, e si prevalessero di una così bella congiuntura; ma circa la gran partialità che il conte Testi ha presupposto professarsi da me al Gran Duca [1], non so vedere il fondamento di questa credenza, come il detto signore deve haverlo certissimo della passione che ho per il servitio del signor duca suo padrone e per l'avvantaggio particolare

---

à redire à la lettre que vous avez écrite, à votre départ de Rome, au résident de Venise, lequel, je ne sais à quelle fin, en a donné des copies à tant de personnes, que même le cardinal Barberino a eu le moyen d'en envoyer une au nonce d'ici, qui a fondé une partie de ses plaintes sur cette lettre.

On a écrit que le cardinal Antonio a rompu avec le cardinal Barberino: c'est à vous, qui êtes sur les lieux, à voir si vous pourriez tirer quelque avantage de cette désunion, et à vous entendre sur les moyens avec M. le duc de Parme.

Je voudrais voir tous les princes italiens adhérer au parti du Roi et profiter d'une aussi belle occasion. Mais, quant à la grande affection que le comte Testi a supposé que je professe pour le Grand-Duc, je ne puis voir sur quoi il se fonde. Ce seigneur doit être très-certain du vif désir que j'ai de servir le duc [de Modène] son maître, et de lui procurer à lui-même des avantages

[1] Il s'agit ici du grand-duc de Toscane, de la maison de Médicis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. della persona di esso signor conte, come egli e Sua Altezza ne vedranno gli effetti sempre che habbia campo di poterlo fare.

Nè deve la morte del signor Cardinale Duca ritirare Sua Altezza dalli buoni proponimenti che haveva, poichè deve assicurarsi che il Re manterrà le cose nel medesimo stato, e che la debolezza degli Spagnuoli darà luogo all' armi della Maestà Sua di operare con li medesimi buoni successi.

Vostra Signoria avverto di non ritornarsene senza riceverne prima la permissione, se però non si offerisce qualche occasione così precisa che la necessiti a farlo senza riceverne altro ordine.

Io scrissi già al signor duca di Parma, testificandoli sinceramente il desiderio che haveva di far conoscere sempre più all' Altezza Sua la servitù che sinceramente li professava; così prego Vostra Signoria di ratificarli e renderli gratie dei pensieri che ha havuti di favorire mio fratello.

Non ho rincontro alcuno della corrispondenza che Vostra Signoria

---

particuliers. Lui et Son Altesse en verront les effets toutes les fois que j'aurai le champ libre pour le faire.

La mort de Monseigneur le cardinal-duc ne doit pas non plus faire renoncer Son Altesse aux desseins qu'elle avait; car elle doit être sûre que le Roi maintiendra les choses dans le même état, et que la faiblesse des Espagnols permettra aux armes de Sa Majesté d'opérer avec les mêmes succès.

Je vous engage à ne pas vous en revenir sans en avoir reçu la permission, à moins pourtant qu'il ne se présente un motif assez puissant pour vous forcer à le faire sans en recevoir l'ordre.

J'ai déjà écrit à Monseigneur le duc de Parme, en lui témoignant sincèrement que j'avais l'intention de faire connaître de plus en plus à Son Altesse mon dévouement, dont je l'assurais très-sincèrement; ainsi je vous prie de lui en renouveler l'assurance, et de le remercier de ses intentions d'être utile à mon frère.

Je n'ai aucun indice de la correspondance que vous me dites avoir lieu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

m'accenna passare tra Sua Altezza e M. di Noyers; mi sarà però caro Février 1613.
ch' ella procuri di saperne la verità.

È verissimo che Sua Altezza mi parlò in Roma del comando dell' armi; ma oltre che in quel tempo il prencipe Tommaso non era al servitio di Sua Maestà, posso assicurare Vostra Signoria che quando tenni proposito col signor Cardinale Duca, mi rispose che il conte d' Harcourt non si sarebbe mai indotto ad obbedire. Credo però che, quando gli altri interessi lo permettano, questo punto potrà essere aggiustato, comandando Sua Altezza dalla sua parte, e tenendo buona corrispondenza col signor duca di Longavilla e col signor prencipe Tommaso.

Gli spropositi che si contengono nelle scritture del Pellegrini devono più tosto ascriversi alla sua imprudenza e poca condotta, che ad artifitio alcuno o mala intentione del prencipe Tommaso, a cui nonostante si è scritto di ritirarlo, come crediamo che farà, ancorchè il detto prencipe col mezzo del Pellegrini ricevesse molti avvisi dallo stato di Milano.

---

entre Son Altesse et M. de Noyers; mais vous me feriez bien plaisir de chercher à savoir ce qui en est.

Il est très-vrai que Son Altesse me parla à Rome du commandement des armées, mais, outre qu'à cette époque le prince Thomas n'était pas au service de Sa Majesté, je puis assurer que, lorsque j'en dis quelques mots à Monseigneur le cardinal-duc, il me répondit que le comte d'Harcourt ne consentirait jamais à obéir. Je crois pourtant que, si d'autres intérêts le permettent, cette affaire pourra s'arranger; Son Altesse commanderait de son côté, et entretiendrait une bonne correspondance avec M. le duc de Longueville et avec le prince Thomas.

Quant aux sottises qu'on trouve dans ce qu'écrit Pellegrini, on doit plutôt les attribuer à son imprudence et à son peu d'esprit de conduite qu'à quelque fourberie ou à de mauvaises intentions du prince Thomas, à qui, néanmoins, on a écrit de le rappeler; nous croyons qu'il le fera, bien que ce prince, par le moyen de Pellegrini, obtînt beaucoup de renseignements sur l'état de Milan.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1603. Ho veduto volentieri quanto Vostra Signoria mi scrive intorno al mareschal d'Estrées, il quale dove havere cambiato opinione, mentre m' ha scritto una lettera da Genova in ringratiamento di quello ho operato in suo favore, in che ho havuta particolar mira alla sodisfattione del signor Duca, impegnato alla protettione di esso maresciallo. Posso però assicurare Vostra Signoria per verità che in ogni tempo ho operato nell' istesso modo, il che è noto a tutti li suoi amici, e la medesima sua moglie ne ha riconosciuta palpabilmente la verità.

Benchè da molte parti si scriva che, aggiustate le differenze del duca di Parma col Papa, la republica di Venetia darà luogo acciò gli altri prencipi d'Italia siano ricevuti nella lega per opporsi alli progressi delle armi di Sua Maestà in Italia, ad ogni modi non vien creduto, e solamente si teme che, continuando queste dissensioni con i prencipi d'Italia, le armi di Sua Maestà non potranno fare quei progressi nel Milanese che sarebbero potuto sperare, se fossero state congiunte alle forze di qualch' altro prencipe d' Italia.

Ho veduto con multo gusto le aringhe fatte da Vostra Signoria in

---

J'ai lu avec plaisir tout ce que vous m'écrivez sur le maréchal d'Estrées, qui doit avoir changé d'opinion, puisqu'il m'a écrit de Gênes une lettre de remercîment pour ce que j'ai fait en sa faveur; j'avais surtout en vue de satisfaire Monseigneur le Duc (de Parme), qui s'était engagé à protéger ce maréchal. Je puis donc vous assurer en toute vérité qu'en tout temps j'ai agi de la même manière, ce qui est connu de tous ses amis, et sa femme elle-même on a reconnu la vérité d'après des preuves palpables.

Bien qu'on nous écrive de plusieurs côtés que, si les différends entre le duc de Parme et le Pape étaient terminés, la république de Venise déciderait les autres princes d'Italie à entrer dans la coalition pour s'opposer aux progrès des armes de Sa Majesté en Italie; malgré cela, ici on ne le croit pas; on craint seulement que, si ces discussions avec les princes d'Italie continuent, les armes de Sa Majesté ne puissent faire dans le Milanais les progrès qu'on eût pu espérer si elles eussent été réunies aux forces de quelque autre prince d'Italie.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir les harangues que vous avez faites dans le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

senato, ed ho lodato non meno la sua eloquenza, che il possesso in Février 1643.
che si è posto di parlare così propriamente nell' idioma italiano.

Vostra Signoria non potrebbe incontrare in cosa alcuna maggiormente il mio gusto, che in procurare l' adempimento della proposta fattali dal marchese Pepoli, di levare 500 fanti, e di venire con essi al servitio di questa Corona. La prego dunque ad usare ogni diligenza per che questo segua, assicurandomi che il signor duca di Parma non mi lascierà desiderare la sua assistenza, massime quando intenderà il desiderio che ha il Re d' haver quì al suo servitio un regimento d'Italiani numeroso e bello. Per questa ragione presi ardire di scrivere a M. Sauvobuf, per che vedesse se si fosse potuto mettere insieme una compagnia sotto un capitano di nascita e d' esperienza, per farla passare vicino a Lione, dove è il mio regimento, per il Piemonte o per mare, havendo tantò il conte di Garcy [1], che comanda in Provenza, quanto M. Le Tellier, intendente in Piemonte, ordine di dare tutte le rotte

---

sénat, et j'ai admiré et votre éloquence et le talent que vous avez acquis de parler si nettement la langue italienne.

Vous ne pourriez rien imaginer qui me fût plus agréable que de faire réaliser la proposition qui vous a été faite par le marquis Pepoli, d'enrôler cinq cents fantassins et de venir avec eux au service de cette Couronne. Je vous prie donc de faire tous vos efforts pour que cela ait une suite, et je m'assure que Monseigneur le duc de Parme ne me laissera pas regretter son assistance, surtout quand il saura le désir qu'a le Roi d'avoir à son service un nombreux et beau régiment d'Italiens. C'est pourquoi j'ai pris la liberté d'écrire à M. Sauveboeuf, pour qu'il voie s'il serait possible de former une compagnie sous un capitaine de naissance et d'expérience, pour la faire arriver près de Lyon, où est mon régiment, en la faisant passer par le Piémont ou par mer; M. le comte de Garcy, qui commande en Provence, aussi bien que M. Le Tellier, intendant en Piémont, ont l'ordre de donner toutes les feuilles de route et tout ce

[1] Il y a dans le texte *Garcy*; c'est peut-être une erreur de copiste. Il est probablement question ici du comte de Grancey, qui joua un rôle important à cette époque et devint maréchal de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1653. ed ogni assistenza necessaria per far passare le truppe al mio quartiero con ogni confodità. Di gratia Vostra Signoria s' applichi a questo negotio con ogni premura e sollecitudine, e se la presa di Tortona non darà luogo di far passare la gente da quella parte, m' assicuro che scrivendo Vostra Signoria a M. d'Amontot di far instanza alla Republica acciò conceda il passaggio per li suoi stati, l'otterrà facilmente, protestandosi la detta republica di voler praticare verso la Francia la neutralità nell' istesso modo che fa con gli Spagnuoli.

Quanto al denaro della levata, Vostra Signoria potrebbe obbligarsi che si farà buono al capitano, per ciaschedun soldato che condurrà al quartiere armato di buon moschetto, dieci scudi di moneta di Francia, ed all' avanzo Vostra Signoria potrebbe dare qualche somma secondo la capacità che crederà che possino havere li capi di levare maggior o minor numero de' soldati.

Ho pregato il signor marchese di Poma[1] di assistermi ancora in

---

qui est nécessaire pour faire parvenir les troupes à mon quartier avec toute la facilité possible. De grâce, occupez-vous de cette affaire avec toute l'activité et tout le soin dont vous êtes capable. Si la prise de Tortone ne permet pas de faire passer les gens de ce côté, je suis certain que, en écrivant à M. d'Amontot de prier la république (de Gênes) d'accorder le passage par ses états, vous l'obtiendrez facilement, cette république protestant qu'elle veut observer envers la France la neutralité de la même manière qu'avec les Espagnols.

Quant à l'argent pour les enrôlements, vous pouvez vous engager à faire obtenir au capitaine, pour chaque soldat armé d'un bon mousquet qu'il conduira au quartier, dix écus d'argent de France, et vous pourriez donner en avance quelque somme, suivant que vous trouveriez les officiers capables de lever un plus ou moins grand nombre de soldats.

J'ai prié M. le marquis de Poma de m'aider aussi à faire cette levée; ainsi,

[1] Le marquis de Poma dont il est ici question est très-probablement le gouverneur de Mantoue, dont parle Vittorio Siri (*Il Mercurio*, t. IV, p. 349). Ce passage du *Mercure* prouve que le marquis de Poma était depuis longtemps en relation avec Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

questa levata, onde Vostra Signoria potrà scrivergliene qualche cosa per vedere le speranze che si potranno havere da quella parte. Février 1653.

Vostra Signoria si contenti di fare diligenze, se si potesse trovare qualche cane simile a Bottolino, o in qualche altra maniera stravagante; il pelame bianco e negro sarà più grato : ma Vostra Signoria deve avvertire che non sia molto grande, ma simile a quelli che il Re suole havere appresso di lui.

Prego ancora Vostra Signoria a volermi inviare con la prima occasione una forma di cascio parmegiano, e qualche salame di Modena o di Bologna, assicurandola senza più del mio affetto e partialità.

Aggiungo a Vostra Signoria queste due parole per dirle che il maggior servitio che si potesse rendere alla gloria e riputatione dell' armi del Re, sarebbe di trovare modo che almeno un corpo di cavalleria del signor duca di Parma, unito con l'esercito che si prepara in Piemonte per il soccorso di Tortona, costringesse l'inimico a ritirarsi da quella piazza.

Io scrivo questi due versi a Vostra Signoria in fretta, venendo l'av-

---

vous pouvez lui en écrire quelque chose pour voir les espérances qu'on pourrait avoir de ce côté.

Veuillez avoir la complaisance de voir si vous pouvez trouver un chien semblable à Bottolino, ou qui ait quelque autre originalité; le poil blanc et noir sera le plus agréable. Vous devez prendre garde qu'il ne soit pas très-gros, mais semblable à ceux que le Roi a coutume d'avoir auprès de lui.

Je vous prie encore de vouloir bien m'envoyer par la première occasion une *forme* de fromage de Parme, et un peu de salaison de Modène ou de Bologne. Je finis en vous assurant de mon affection et de mon dévouement.

Encore deux mots pour vous dire que le plus grand service qu'on pût rendre au Roi, pour la gloire et l'honneur de ses armes, serait de trouver le moyen d'adjoindre au moins un corps de cavalerie de monseigneur le duc de Parme à l'armée qu'on équipe dans le Piémont pour secourir Tortone, afin de forcer ainsi l'ennemi à se retirer de cette place.

J'écris ces deux lignes en toute hâte; je viens de recevoir avis de l'attaque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. viso dell' attacco di quella piazza quando il corriero è in procinto di partire, ma Vostra Signoria ha assai di prudenza, e il signor duca di Parma assai di zelo, per procurare tutto quello si può fare in questo rincontro, e forse introducendose nella negotiatione con i ministri del Re in Piemonte. Sua Altezza oltre la gloria potrebbe riportarne molto avvantaggio.

In caso che Vostra Signoria veda apertura per fare qualche cosa di buono, sarebbe necessario ch' ella medesima con prontezza si trasferisse in Piemonte, per aggiustare ogni cosa, ed il signor duca senza dichiararsi potrebbe, sotto qualche pretesto, dare la più gran parte della sua cavalleria.

---

de cette place au moment où le courrier était sur le point de partir; mais vous avez assez de prudence et monseigneur le duc de Parme assez de zèle pour aviser à tout ce qu'il y a à faire dans cette occurrence; et peut-être, si le Duc entrait dans la négociation avec les ministres du Roi en Piémont, outre la gloire, Son Altesse pourrait en retirer beaucoup d'avantages.

Dans le cas où vous trouveriez une ouverture pour faire quelque chose de bon, il serait nécessaire de vous transporter vous-même promptement en Piémont pour tout arranger, et monseigneur le duc de Parme, sans se déclarer, pourrait, sous un *prétexte* quelconque, donner la plus grande partie de sa cavalerie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643

XXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. IV. f° 161 recto.

AL PADRE PROVINCIALE MAZARINI, ROMA.*

Di Parigi, il 19 febbraio 1643.

Io vi aprirò li miei sensi con ogni libertà, sapendo di poterlo fare senza che vi cada in pensiero che io manchi d'affetto verso la vostra persona, e che io facci alcuna differenza dalli vostri interessi alli miei, come spero di mostrarvi tra poco tempo nel miglior modo che mi sarà possibile.

Io non so quello sarà seguito in esecutione del dispaccio di Sua Maestà portato dal signor di Montreuil al signor ambasciatore, ma come l'avversione che ha contro di voi il cardinale Barberino no mi da luogo da sperare cosa alcuna avvantaggiosa alla vostra persona, e che per altro non vorrei che gli rimanessimo obbligati per una piccola facilità che potesse apportare all' aggiustamento dei vostri interessi, io sarei di parere, non ostante gli ordini che si rinnovano al detto am-

---

AU PÈRE PROVINCIAL MAZARIN, A ROME.

De Paris, le 19 Février 1643.

Je vous dirai franchement ce que je pense; je sais que je puis le faire sans que vous vous imaginiez que je manque d'affection pour vous et que je mets quelque différence entre vos intérêts et les miens; j'espère vous prouver le contraire dans peu de temps de la meilleure manière qu'il me sera possible.

Je ne sais ce qu'on aura fait de la dépêche de Sa Majesté, portée par M. de Montreuil à M. l'ambassadeur; mais comme l'aversion qu'a pour vous le cardinal Barberino ne me donne pas lieu d'espérer rien qui vous soit avantageux, et que, d'ailleurs, je ne voudrais pas que nous restassions ses obligés pour une petite facilité qu'il pourrait apporter à l'arrangement de vos intérêts, je suis d'avis, nonobstant les ordres qu'on ne cesse de donner à l'ambassa-

11.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. basciatore di confirmarsi alla vostra volontà in quello riguardo il generalato[1], che prendeste una generosa risolutione, e, domandando audienza alla Santità di Nostro Signore, rimetteste alla Santità Sua tutte le vostre ragione, e rinuntiaste in ogni miglior modo alle giuste pretentioni che havete di essere mantenuto nel possesso della carica che canonicamente havete havuta nel capitolo a Genova. O, se non giudicaste a proposito di fare questa attione a dirittura con il Papa, crederei che potreste valere del mezzo del signor cardinale Sacchetti, o del signor cardinale Spada, o di tutti due insieme, avvertendo di ricusare assolutamente ogni gratia che vi si esibisce per parte di Sua Santità, e dimostrare solamente che il puro zelo che havete per la vostra religione, la risolutione di non voler disputare quelle cose alle quali vedete essere contraria la mente di Sua Santità, e la particolar premura di non volere, etiam indirettamente, dar luogo che si ascriva al sostenimento dei vostri interessi la mala intelligenza del Re con la Santità Sua, vi hanno mosso a prendere una tal risolutione, non consiglia-

---

deur pour ce qui concerne le généralat, de se conformer à votre volonté sur ce point, que vous preniez une généreuse résolution, et que, demandant audience à Sa Sainteté, vous lui exposiez toutes vos raisons, et que vous renonciez de la meilleure grâce possible aux justes prétentions que vous avez d'être maintenu dans la possession d'une charge que vous avez eue canoniquement dans le chapitre de Gênes. Ou bien, si vous ne jugez pas à propos de vous adresser directement au Pape, je crois que vous pourriez avoir recours à monseigneur le cardinal Sacchetti ou à monseigneur le cardinal Spada, ou à tous les deux à la fois, en les priant de refuser toute faveur que pourrait vous accorder Sa Sainteté elle-même, et de lui remontrer seulement que le pur zèle que vous avez pour votre ordre, la résolution de ne pas discuter sur des questions où vous savez que Sa Sainteté a une opinion contraire à la vôtre, et la crainte de voir imputer à la défense de vos intérêts la mésintelligence entre le Roi et Sa Sainteté, vous ont déterminé à prendre une telle résolution,

[1] Il s'agissait de la dignité de général des dominicains.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tavi da altro che dal vostro desiderio di contribuire al ben publico senza haver riguardo al pregiuditio particolare che ve ne risulta. Février 1643.

E quando vi fosse proposta gratia tale che giudicaste accettabile, vi prego a non volerla ricevere senza havermene data prima parte. Io stimo che una tal risolutione sarà lodata da pertutto, e che per altro la vostra riputatione non soffrirà alcun discapito, perche, oltre le suddette ragioni, non havete con che diffendervi dalla violenza che vi vien fatta, e non volete farlo a costo della divisione del vostro ordine; e per quello tocca il vostro avvantaggio, dovendo in questo caso restar particolare nella vostra religione, vi assicuro che in brevissimo tempo godrete gli effetti della protettione del Re in modo che, senz' havere obbligatione a nessun altro che a Sua Maestà, havrete occasione di rimanere intieramente contento.

Io mi muovo tanto più a darvi questo consiglio, quanto che antivedo che per altre ragioni si aumenteranno ogni giorno più i disgusti di Sua Maestà con il Papa, e se il vostro interesse non rimanesse aggiustato, si ascriverebbe assolutamente ad esso la cagione della rottura,

---

qui ne vous a été dictée que par votre désir de contribuer au bien public sans égard au préjudice qui peut en résulter pour vous.

Et si l'on vous propose une faveur que vous jugiez acceptable, je vous prie de ne pas la recevoir avant de m'en avoir fait part à moi le premier; j'estime qu'une telle résolution sera louée par tout le monde, et que d'ailleurs votre honneur n'en souffrira aucune atteinte; car, outre les susdites raisons, vous n'avez aucun moyen de vous défendre de la violence qui vous est faite, et vous ne voulez pas le faire en jetant la division dans votre ordre; et, pour ce qui tient à vos intérêts, en restant en tous cas simple membre de votre ordre, vous pouvez être sûr que, dans très-peu de temps, vous jouirez des effets de la protection du Roi, de sorte que, sans avoir d'obligation à d'autres qu'à Sa Majesté, vous aurez sujet d'être entièrement satisfait.

Je m'empresse d'autant plus de vous donner ce conseil, que je prévois que pour d'autres raisons les mécontentements de Sa Majesté contre le Pape augmenteront tous les jours; et si votre affaire n'était pas arrangée, on ne manquerait pas d'attribuer la rupture à cette cause, ce qui ne me nuirait pas peu

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. il che pregiudicarebbe non poco al posto nel quale mi trovo in Francia, essendo certo che tutti male affetti al governo presente prenderebbero occasione di lacerare la mia persona e rendere il mio nome in questo regno odioso a tutti quelli che, senza esaminare la vera origine della rottura, s' applicherebbero solo a condannare la poca differenza o sommissione prestata alla Santa Sede, e se per avventura succedesse qualche sinistro avvenimento, se ne darebbe la colpa alla rottura, e consequentemente a me, che ne verrei creduto l'autore. Così la riputatione del Re verrebbe ancora ad essere messa a coperto per quello riguarda il maltrattamento che voi havete ricevuto, poichè prevalendo in voi il desiderio di non vedere divisa la vostra religione con cedere spontaneamente le vostre ragioni, togliete a Sua Maestà l'obbligo di sostenerle.

Considero ancora che il miglior modo che potreste praticare per vendicarvi del cardinale Barberino sarebbe di concorre voi medesimo alla sussistenza del Padre Ridolfi, giacchè la congregatione de' cardinali sostiene essere nulla la dispositione fatta da lui nel capitolo di Genova,

---

dans le poste que j'occupe en France. Je suis certain que tous ceux qui sont mal disposés pour le gouvernement actuel prendraient de là occasion de déchirer ma personne et de rendre dans ce royaume mon nom odieux à tous ceux qui, sans examiner la véritable cause de la rupture, ne s'attacheraient qu'à condamner le peu de déférence ou de soumission montré au Saint-Siége, et si d'aventure il arrivait quelque sinistre événement, on en rejeterait la faute sur la rupture, et par conséquent sur moi, qui en serais regardé comme l'auteur. L'honneur du Roi serait encore mis à couvert pour ce qui regarde le mauvais traitement que vous avez reçu, puisque, en manifestant votre désir de ne pas voir la division dans votre ordre et en renonçant spontanément à vos réclamations, vous délivrez Sa Majesté de l'obligation de les appuyer.

Je pense encore que le meilleur moyen que vous puissiez employer pour vous venger du cardinal Barberino serait de concourir vous-même au maintien du père Ridolfi, puisque la congrégation des cardinaux soutient que sa déposition dans le chapitre de Gênes est nulle. Or, si d'un côté le cardinal

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

e così se per una parte il cardinale Barberino havesse gusto di vedervi Février 1644.
senza il generalato, gli sarebbe per l'altra grandemente sensibile di vederlo continuare in una persona che, aggiunte alle antiche offese quelle ch'ella ha ricevuto ultimamente, sarà in ogni tempo nemico irreconciliabile della sua persona e casa. Con quanta maggior umiliatione, disinvoltura e generosità praticherete il consiglio che vi do, l'applauso e l'avvantaggio che ne ritirerete sarà tanto più grande. E se non giudicherete bene di trattenervi in Roma, eseguita che haveste la detta risolutione, potreste fermarvi in qualche altra parte quivi contigua. Assicuratevi che, quando il signor Vincenzo ha fatta la propositione che vi si dia il vescovato di Fano, non ha creduto di pensare cosa che vi fosse disavvantaggiosa, di che non vi deve lasciare dubitare l'affetto e sincerità conosciuta di detto signore.

Se il Papa condescendesse all' erettione del vescovato di Pinerolo, non crederei che questa gratia dovesse essere ricusata, come tampoco se condescendesse a darvi un arcivescovato *in partibus* con una buona pensione, che potrebbe porre sopra il vescovato di Fano, il quale Sua

---

Barberino vous voyait avec plaisir privé du généralat, de l'autre, il lui serait grandement pénible de le voir continué dans une personne qui aux anciennes offenses ajouterait celles qu'elle a reçues dernièrement, et sera en tout temps l'ennemi irréconciliable du cardinal et de sa maison. Plus vous mettrez d'humilité, de bonne grâce et de générosité à suivre le conseil que je vous donne, plus grands seront les applaudissements et les avantages que vous en retirerez. Si vous ne trouviez pas bon de demeurer à Rome après l'exécution du projet susdit, vous pourriez vous arrêter dans quelque lieu voisin. Soyez bien persuadé que, quand le seigneur Vincenzo a proposé de vous donner l'évêché de Fano, il n'a pas cru imaginer une chose qui vous fût désavantageuse, ce dont ne vous permet pas de douter l'affection et la sincérité bien connues de ce seigneur.

Si le Pape consentait à l'érection de l'évêché de Pignerol, je ne crois pas que cette faveur dût être refusée, non plus que s'il voulait bien vous donner un archevêché *in partibus*, avec une bonne pension, qu'il pourrait assigner sur l'évêché

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. Santità potrebbe conferire a qualcheduno, poichè in questo caso, con un tale carrattere assistuto dal Re, potreste trattenervi in cotesta corte, e, servendo il signor ambasciatore, rendervi in qualche modo utile al servitio di questa Corona.

Di gratia contentatevi, unitamente con nostro padre [1], di ultimare quanto prima l'accomodamento di Chiesa.

Se il signor Ondedei [2] non porta a Sua Maestà sodisfattione sopra i punti per li quali il signor marchese di Fontanè è stato necessitato di ritirarsi da Roma, riceverà quì poca sodisfattione; onde tanto più desidero che quello del vostro interesse resti aggiustato prima che il suddetto arrivi, e sarebbe anco a proposito che voi non inviasti qui il padre Neri, come mi accennate di voler fare.

Il signor cardinale Bichi si trova quì in casa mia, venuto per ringratiare Sua Maestà dell' abbatia ultimamente conferita, e per prendere licenza dalla Maestà Sua prima d'incaminarsi a cotesta volta, credendo di poterlo fare prontamente, havendone fatto dimandare la permissione

---

de Fano, que Sa Sainteté pourrait conférer à un autre. Alors, revêtu d'un tel titre et soutenu par le Roi, vous pourriez résider à la cour de Rome, et, en servant notre ambassadeur, vous rendre utile à la couronne de France.

De grâce, ayez la bonté, de concert avec notre père, de terminer au plus tôt les troubles de l'Église.

Si le seigneur Ondedei n'apporte pas à Sa Majesté des satisfactions sur les points pour lesquels M. le marquis de Fontenay a été forcé de se retirer de Rome, il recevra ici un accueil peu flatteur; c'est ce qui me fait désirer plus vivement que votre affaire soit arrangée avant l'arrivée du susdit; il serait bon aussi de ne pas nous envoyer ici le père Néri, comme vous m'annoncez vouloir le faire.

Monseigneur le cardinal Bichi se trouve ici chez moi; il est venu pour remercier Sa Majesté de l'abbaye qui lui a été donnée dernièrement, et pour prendre congé du Roi avant de se mettre en route pour l'Italie : il croit pouvoir le faire promptement, en ayant fait demander la permission à Sa Majesté.

[1] Pierre Mazarin, père du cardinal. — [2] Zongo Ondedei, parent de Mazarin, devint dans la suite évêque de Fréjus.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

a Sua Maestà. Il detto signor è grandemente affettionato alla mia persona ed alla vostra, onde vi prego a servirlo, quando si trovi costì, con ogni maggior attentione. Février 1643.

Testificarete in tutte le occorrenze al signor ambasciatore li sentimenti delle vere obbligationi che li professo, e li farete in ogni miglior modo conoscere la libertà con che può assolutamente disporre di tutti noi. Gli potrete dar parte di quanto vi scrivo, havendo tutto conferito con M. di Chavigni; ma quando anche il signor ambasciatore havesse qualche ragione in contrario, M. di Chavigni ed io crediamo che debba trovare buono che voi vi conformiate a quanto vi ho accennato di sopra, senza però che in alcun modo Sua Eccellenza dimostri di havere havuta parte o acconsentito alla vostra risolutione.

Il Benedetti mi scrive d'havervi dati settanta scudi, ed io li rispondo che oltre di questi ve ne paghi ancora cento altri.

Ce cardinal a beaucoup d'affection pour moi et pour vous; c'est pourquoi je vous prie de lui être utile, quand il sera près de vous, et d'avoir pour lui toutes les plus grandes attentions.

Vous témoignerez dans toutes les occasions à M. l'ambassadeur la reconnaissance des véritables services que je déclare hautement qu'il m'a rendus. Vous lui ferez connaître, le mieux que vous pourrez, qu'il peut prendre la liberté absolue de disposer de nous tous. Vous pouvez lui communiquer tout ce que je vous écris; j'ai conféré sur le tout avec M. de Chavigny. Mais si M. l'ambassadeur avait quelque raison de faire le contraire de ce que je vous dis, M. de Chavigny et moi nous croyons qu'il doit trouver bon que vous vous conformiez à tout ce que je vous ai indiqué plus haut; pourtant Son Excellence ne fera connaître en aucune manière qu'il ait pris part à votre résolution ni qu'il y ait donné son assentiment.

Benedetti m'écrit qu'il vous a donné soixante et dix écus, et je lui réponds qu'il vous en compte encore cent autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643.

XXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 17 verso.

A M. D'AMONTOT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 16 février 1643.

Monsieur,

Vous aurez reçu ma dernière du 29e du passé, qui est fort ample et fort exacte. Celle cy est pour vous dire que M. de Noyers s'est chargé de vous faire rembourser des vingt mille livres que vous avez avancées pour le service du Roy.

Quant à l'eschange que vous proposez du valet et du courrier de M. le mareschal d'Estrées contre un prisonnier espagnol, c'est une chose en laquelle vous ne devez point douter que je ne vous sois favorable lorsqu'on en parlera, comme je me porteray avec affection en toutes les choses où il s'agira de vos interestz.

Le Roy a ordonné qu'on donnast satisfaction à la Republique sur la prise du vaisseau de Ferrari, comme vous l'apprendrez par les despesches de M. de Chavigny, par lesquelles vous apprendrez aussy que Sa Majesté desire rendre à la Republique toutes les preuves de sincère et veritable amy et allié, se promettant de recevoir, de sa part, de la correspondance et des preuves reciproques; ce que vous luy sçaurez bien représenter.

J'ay veu le sieur Fiesque, dont j'estime fort le merite, et à qui je feray voir en toutes les occasions que ce qui le touche m'est fort cher, et que je prise trop l'attachement qu'il a tesmoigné avoir à mes interestz pour n'en avoir qu'un ressentiment mediocre.

Je ne doute point que les Espagnols ne mettent toutes pièces en œuvre pour reprendre Tortone, et vous aurez pu apprendre par mes precedentes que le Roy n'oublie rien de son costé pour conserver cette conqueste.

Pour ce qui est des plaintes que vous me mandez que vous a faites

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le frère de l'abbé Isola, j'ay bien dit qu'il avoit esté peu regretté, mais non pas que vous me l'eussiez escrit; c'est pourquoy mettez vous l'esprit en repos de ce costé là. Février 1643.

Le bruit qui a couru à Genes de la maladie du Roy n'a pas alteré, par la grace de Dieu, sa santé, qui n'a jamais esté plus vigoureuse, et qui s'affermit de telle sorte tous les jours qu'on s'en peut promettre une longue durée, et que ceux qui font courir de tels bruits seront longtemps à attendre les effets de leurs desirs. Je me remets des autres choses aux despesches de M. de Chavigny, et finiray la presente après vous avoir protesté que personne n'est plus véritablement que moy, etc.

XXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 90 recto.

A M. DE BELLEJAMBE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET INTENDANT DE LA JUSTICE EN PICARDIE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 25 février 1643.

Monsieur,

La confiance que j'ay de vostre affection fait que j'ose vous supplier de vouloir prendre le soin de la conservation des terres dependantes de mes abbayes de Picardie. Il y a particulièrement celle de Gravilliers, qui depend de mon abbaye de Saint-Louis de Beauvais, qui a besoin de vostre assistance, afin que le marché qui y est estably depuis longtemps ne soit point interrompu, et qu'elle soit affranchie d'estapes. Je ne doute point, Monsieur, que je ne reçoive de vous cette faveur, de laquelle je tascheray de me revancher en toutes les occasions où je vous pourray estre utile et vous tesmoigner que personne n'est plus que moy, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643.

XXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 20 verso.

A M. D'AMONTOT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 25 février 1643.

Monsieur,

J'ay reçu vos despesches du 14e et du 17e du courant : je n'y respondray neantmoins pas ponctuellement, puisque M. de Chavigny le fait par les siennes, auxquelles je m'en remets. Je me contenteray seulement d'y ajouter que, puisque le mouvement du regiment de Tavanes et des autres troupes de Provence depend des resolutions qui en seront prises par les ministres de Sa Majesté qui sont en Piémont, je ne doute point qu'il n'en ayt reçu l'ordre de sa marche et qu'on ne vous en donne part. C'est pourquoy ce sera à vous à contribuer tous vos soins et toute vostre industrie à favoriser cette expedition; à quoy je croy que vous n'oublierez rien, et que vous serez à temps averty du costé du Piémont de ce que vous aurez à faire auprès de la Republique pour cet effet. Nous espérons que, comme elle a permis que l'armée du Roy ayt tiré des vivres de son Estat dans le siége de Tortone, elle n'apportera pas plus de difficulté à permettre qu'elle en tire pour secourir cette place. Je m'asseure que vous en ferez efficacement les offices necessaires, et que vous aurez une part considerable à l'heureux succez d'une entreprise pour laquelle Sa Majesté a une passion extreme, aussy bien que moi d'estre toute ma vie, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643.

XXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 20 verso.

A M. LE COMTE DU PLESSIS-PRASLIN,

LIEUTENANT GENERAL DE SA MAJESTÉ À L'ARMÉE D'ITALIE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 25 février 1643.

Monsieur,

Je vous diray pour response à celle que vous m'avez escrite de Paris du 12 courant, que je profiteray des avis que vous me donnez pour acheminer toutes choses au bien du service de Sa Majesté et au contentement de ceux qui doivent agir en Italie; que celuy que vous me recommandez doit attendre toutes les preuves d'affection que je luy pourray rendre et pour la consideration de son merite et pour l'honneur qu'il a de vous appartenir, et qu'estimant beaucoup M. d'Amboise, je n'ay pas peu d'inclination de le servir et à luy donner toutes les marques d'estime qu'il peut desirer de mes offices.

Ensuite de cela je vous diray, pour response de celle que vous m'escrivez de Lyon, que Sa Majesté n'ayant rien tant à cœur que la conservation de Tortone, a aussy donné tous les ordres necessaires pour l'heureux succez de cette entreprise; que pour cet effet on haste autant qu'il se peut les recreuës des troupes destinées pour le secours de cette place : on fait passer le regiment de Praslin, qui est de trois cens chevaux effectifs, la compagnie des gendarmes d'Esdiguières, et deux autres levées de nouveau, l'une pour le regiment de Turenne, et l'autre pour celuy de Souvré. On a ordonné aux capitaines des gardes et aux autres officiers qui ne sont employez aux recreuës de repasser promptement les monts, et à M. de Castellan de partir en diligence après avoir receu quatre mille livres de pension sur une abbaye pour un de ses enfans et d'autres bienfaits pour sa personne, et on a envoyé à M. Le Tellier une somme considerable d'argent pour pre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. parer les choses necessaires pour ce secours qu'on estime très difficile, mais non pas à l'égal de la prise de Tortone.

Je me promets que M. le prince Thomas fera à son accoustumée des merveilles en cette occasion, et employera tous les soins pour acquerir de la gloire en une entreprise où le service du Roy est si fort interessé et sur laquelle toute l'Europe est attentive. Quoy qu'il arrive, vous pouvez l'asseurer que je ne manqueray point de faire valoir ses bonnes actions selon leur prix; mais je vous avoue que je voudrois qu'il me coustast beaucoup de bien d'estre aussy bien obligé de les recommander par le bon succès qu'elles auront que par leur propre merite.

Je ne doute point que la cavallerie ne se soit beaucoup augmentée et reduite en meilleur estat par l'argent qu'on a envoyé, il y a desjà quelque temps, en Piémont pour employer aux recreuës de Madame et à remonter les cavalliers de celles du Roy.

Vous verrez, par la despesche que M. de Noyers a faite à M. Le Tellier, le détail des ordres qu'on donne et de la diligence qu'on fait pour le secours de Tortone. J'estime que pour cet effet il se pourra tirer des garnisons un corps assez considerable, M. de Maistre seul ayant promis de donner quatre cens mousquetaires de la garnison de Pignerol et en ayant envoyé pour cela l'ordre. Outre qu'on pourra prendre toute la cavallerie qui est dans Casal, et que le regiment des galères, qu'on asseure estre de deux mille bons hommes assortis, pourra arriver à temps pour servir en cette occasion.

Pour ce qui est de la pensée des diversions, je vous diray confidemment qu'il n'y en a point qui puisse donner une entière satisfaction au Roy, si elle ne produit infailliblement la levée du siége de Tortone : ce qui ne se peut que par la prise prochaine et indubitable de quelque place plus importante à l'estat de Milan que l'autre, comme il est facile.

Au reste, je ne manqueray point de profiter de l'avis que vous me donnez de l'aversion qu'ont les officiers de faire leurs recreuës à Lyon, pour y donner ordre; et, en un mot, asseurez vous que je n'oublieray

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rien de ce qui peut estre utile à augmenter en Italie la gloire des armes du Roy, non plus que de vous tesmoigner en vostre particulier que vos interestz me sont tousjours chers, et que personne n'est plus veritablement que moy, etc. Février 1638.

XXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 91 verso.

A M. D'AIGUEBONNE,

AMBASSADEUR DU ROI PRÈS SON ALTESSE ROYALE DE SAVOIE, GOUVERNEUR DE TURIN.

[Saint-Germain-en-Laye,] 25 février 1638.

Monsieur,

J'ajouteray par celle cy à la dernière que je vous ay escrite touchant le secours de Tortone, que le Roy en parle continuellement, et qu'il a donné les ordres pour haster les recreuës des troupes qui doivent servir en Italie; que le régiment de Praslin, qui est de trois cens maistres effectifs, y doit passer avec la compagnie de gendarmes de Lesdiguières et deux autres compagnies, l'une pour le regiment de Turenne et l'autre pour celuy de Souvré; que Sa Majesté ne doute point que M. le prince Thomas ne contribue les mesmes soins pour la conservation de cette place qu'il a employés pour la prise, puisque son interest particulier s'y rencontre avec le nostre, et qu'il connoist mieux que personne que les progrès de la nouvelle campagne dans l'estat de Milan dependent absolument de la conservation de Tortone; que pour cet effet le Roy en escrit un mot de sa main audit prince; que Sa Majesté et nous tous sommes asseurés que vous n'oublierez rien pour luy faire prendre les resolutions necessaires pour le secours de cette place, et nous espérons que l'arrivée en Piémont de M. le comte du Plessis-Praslin et de M. de Castellan, lequel, après avoir receu des bienfaits remarquables de Sa Majesté, est party en diligence pour la servir dans cette rencontre, et celle de plusieurs autres officiers et soldats donnera moyen de faire réussir heureusement vostre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1654. entreprise; que nous voudrions bien avoir des nouvelles de l'entier restablissement de la santé de Madame, et que les differends qu'elle a avec Messieurs ses beaux frères fussent terminés; à quoy vous continuerez à travailler de toutes vos forces, comme à une affaire extremement importante et qui pourroit à la longue produire de mauvais effets, si elle prenoit un mauvais cours; qu'il nous semble pour cela que Madame ne doit point faire paroistre aucune sorte de defiance à Messieurs ses beaux frères; mais qu'au contraire elle les doit traiter avec des caresses et des civilités continuelles, et leur faire connoistre qu'elle n'aura point de plus grande joye que de leur procurer auprès du Roy et ailleurs toutes les choses qui tourneront à leur avantage; qu'ils doivent aussy de leur costé luy rendre tout l'honneur et toutes les deferences qui luy sont dues, et ne rien pretendre au prejudice de son autorité : ce que nous laissons à vostre prudence et à vostre adresse de menager, et de faire connoistre à Madame et auxdits princes que le Roy ne sçauroit recevoir de nouvelle plus agréable que celle de cette union et de cette bonne intelligence.

Je ne sçay sur quel fondement on a publié que M. le prince Thomas estoit froidement convié à la Cour, puisque le Roy, ayant sçu la resolution qu'il avoit prise de faire ce voyage, a tesmoigné en public et en particulier qu'il l'auroit fort agréable, et qu'il seroit bien aise de le voir et de l'asseurer de son amitié. Pour moy, je l'ay escrit en ces termes, et je pense que chacun a esté obligé d'en faire de mesme, puisque la verité est telle, et que, si ledit prince execute son dessein et s'il sert Sa Majesté avec affection, comme nous croyons qu'il le fera, il peut s'asseurer de recevoir de sa part tous les tesmoignages de bonne volonté et d'estime qu'il en pourroit desirer; de sorte que je ne voy rien qui vous doive empescher de luy conseiller ce voyage et de luy donner à entendre qu'on s'attendoit si asseurément qu'il le feroit, après avoir préalablement preparé tous les moyens possibles pour le secours de Tortone, qu'une des principales raisons pour lesquelles on a pressé M. du Plessis-Praslin de passer les monts a esté pour luy donner moyen de faire ledit voyage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quant à l'affaire de Verrue et pour les autres qui sont contenues Février 1643.
dans vostre derniere despesche, je m'en remets à la response de M. de Chavigny. J'y ajouste seulement que, pour ce qui regarde la garnison de Turin, les resolutions ont esté prises et les ordres donnés si efficacement pour cela, que je ne doute point qu'à l'avenir les payemens ne se fassent ponctuellement, et que vous n'ayez moyen de l'entretenir forte et de vivre sans inquietude de ce costé là.

Je voudrois bien que vous eussiez plus de satisfaction que vous n'avez de certaines personnes qui resident en delà, sçachant bien que, par cette union et bonne correspondance, le service s'en feroit plus avantageusement; mais, ayant apporté jusqu'à cette heure tout ce qui dependoit de mes soins pour destourner ce desordre, je serois ravy qu'on m'ouvrist quelque autre expedient pour m'y employer plus utilement et pour rendre contens ceux qui ne le sont pas.

Je ne sçay qui a publié que le Roy m'avoit destiné à la conduite des affaires d'Italie, puisque Sa Majesté ne m'a pas moins honoré de la conduite de toutes les autres que de celles là.

Je vous supplie de rendre les lettres cy jointes à MM. les princes Maurice et Thomas, et de les asseurer que tout ce qui dependra de moy, je les serviray avec passion, et qu'ils ne trouveront jamais mes offices à desirer où il s'agira de leurs interestz auprès de Sa Majesté et ailleurs.

Quant au fait de M. le marquis Ville, je vous avoue que je m'y trouve fort empesché, m'estant d'un costé impossible de le servir dans les pretentions qu'il a, et de l'autre ayant grande passion de le faire, comme un homme que je connois fort affectionné au service de Sa Majesté et fort capable de donner des preuves de son affection et de son zèle. Cela m'a obligé à luy escrire tout ce que j'ay creu estre propre à luy guerir l'esprit et à l'eschauffer à servir avec la mesme chaleur qu'il a fait jusques icy; mais, outre cela, je vous supplie, si vous croyez necessaire, de luy donner de nouvelles asseurances de l'affection du Roy, et luy dire qu'avec le temps il s'en peut tousjours promettre de nouvelles marques. Surtout je vous conjure, au nom de Dieu, rien n'es-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. tant plus necessaire pour l'affaire de Tortone que l'union et la bonne intelligence de ceux qui doivent agir, de prevenir de tout vostre pouvoir les divisions et les aigreurs qui pourroient naistre parmy eux, et qui pourroient ruiner le succez de nostre entreprise.

Pour ce qui est du benefice que vous desirez que je demande au Roy pour quelqu'un de vos enfans, asseurez vous que je ne manqueray point de me prevaloir de la première circonstance favorable qui se presentera pour l'obtenir, et de vous tesmoigner en toutes les autres occasions qui vous concerneront que personne n'est plus veritablement que moy, etc.

XXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 92 verso.

A M. LE TELLIER.

[Saint-Germain-en-Laye,] 25 février 1643.

Monsieur,

Je ne vous escrivis point l'autre jour par le sieur de Neufville, qui s'en alla chargé des despesches de M. de Noyers, de peur de retarder son départ. Vous aurez veu par lesdites despesches les resolutions qu'on a prises et les ordres qu'on a donnés pour le secours de Tortone. Comme on fait passer le regiment de Praslin, qui est de trois cens maistres effectifs, la compagnie des gendarmes d'Esdiguières, deux autres levées de nouveau, l'une pour le regiment de Turenne et l'autre pour celui de Souvré; qu'on se promet bien des garnisons un corps assez considerable, M. de Maistre seul ayant promis de donner quatre cens mousquetaires de celle de Pignerol et en a donné l'ordre. Les sieurs de Montpesat et du Passage, à chacun desquels le Roy a octroyé, à mon instance, deux mille livres de pension, ayant pareillement promis de faire passer leurs recreuës au 10e du mois de mars, comme aussy M. de Senantes de faire passer cinq cens hommes de pied sur la delivrance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on lui a accordée de cinquante mille livres que son frère pretendoit; Février 1643.
de sorte que ce petit renfort avec le regiment des galères, qu'on asseure estre de mille bons hommes effectifs, mettront bientost l'armée en estat d'agir et d'entreprendre. Mais je vous proteste que le Roy attend beaucoup de vos soins et de vostre diligence pour l'heureux succès du secours de Tortone, qu'il a maintenant plus à cœur que chose du monde, et que je ne manqueray de faire valoir auprès de Sa Majesté, selon leur prix et afin qu'ils reçoivent la reconnoissance qu'ils meritent.

Nous avons donné ordre à M. d'Amontot de faire entrer, à quelque prix que ce soit, quelqu'un dans le chasteau de Tortone, pour asseurer M. de Florinville[1] qu'il sera indubitablement secouru, et pour donner courage à la garnison et l'obliger, sur cette asseurance, de se defendre jusqu'à l'extremité comme le sujet le merite. Il sera aussy à propos que vous taschiez de faire le mesme de vostre costé, et n'espargniez rien pour tenir averty le sieur de Florinville de l'infaillible secours qu'on luy prepare.

Je veux croire que l'argent que vous aurez fourny pour les recreuës de la cavallerie de Madame et de M. le prince Thomas aura produit quelque bon effet, et qu'on aura pu tirer des chevaux du Milanois mesme, ce qui de tout temps n'a pas esté impossible.

Si l'escadron de Savoye n'a point receu l'argent des recreuës pour les dix compagnies qui le composent, vous pouvez donner ordre pour le luy faire toucher à Lyon et prendre toutes les precautions possibles pour obliger les officiers à les faire promptement passer et à les mettre en estat de bien servir cette campagne et surtout en l'occasion presente.

Pour ce qui est de M. le marquis Ville, il ne doit point trouver estrange que le Roy ne veuille donner les recreuës à un plus grand nombre de compagnies de cavallerie de Madame que celuy de l'année passée, les affaires de Sa Majesté ne luy permettant pas, comme vous sçaurez bien le luy donner à entendre, de faire une plus grande despense, et elle est bien informée que dans ce nombre de quarante-

[1] M. de Florinville, gouverneur de Tortone, s'était retiré dans la citadelle, où il se défendit bravement jusqu'au mois de mai.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1693. cinq seront comprises toutes celles qui sont capables de bien servir Madame et de faire acquerir de la reputation audit marquis.

Quant à ce qui regarde les commissions du Roy pour les vingt compagnies de M. le prince Thomas, M. de Chavigny en escrivant au long à M. d'Aiguebonne, je n'ay rien à vous respondre là-dessus, sinon que Sa Majesté croyoit faire une chose agréable au prince en luy laissant commander lesdites compagnies et honorant les capitaines de ses commissions; mais comme elle ne fait point de difference des troupes de M. de Savoye d'avec les siennes, elle ne trouvera point à dire que les capitaines prennent les commissions de ladite Altesse.

J'ay parlé au Roy de vous faire envoyer une somme d'argent pour preparer les choses necessaires pour le secours de Tortone, en suite de quoy je ne doute point que vous ne retiriez, par le moyen de M. de Noyers, cent mille livres pour cet effet.

L'ordre qu'on a donné au régiment des Galères de passer par l'estat de Genes n'a esté que conditionnel et en cas qu'il fust à propos qu'il se jetast dans Tortone, et qu'il le pust faire passant par l'estat de la Republique; mais comme on a remis cela à ce qui seroit concerté avec les ministres du Roy qui sont en Piémont, nous avons creu qu'il n'en pourroit point arriver d'inconvenient, et nous ne doutons point qu'à present tous les ordres necessaires n'ayent esté donnés pour le faire joindre à l'armée par le chemin le plus court et le plus commode.

J'ay esté fort aise d'apprendre le passage du lieutenant qui conduit les soixante et dix soldats que M. de Couvonge m'envoye de Cazal. Je vous supplie de n'oublier rien de ce qui dependra de vous pour assister toutes les autres personnes qui font des levées pour mon régiment, et de voir particulièrement M. le comte de Mursan, qui est auprès de M. le prince Maurice, et le prier de ma part de faire haster la levée de la compagnie que le Roy a donnée au comte Scavanpi pour lequel ledit comte de Mursan aura reçeu de M. d'Aiguebonne, à bon compte de ladite levée, deux mille livres; que si, outre cette somme, il desire encore jusqu'à cent cinquante pistoles, vous m'obligerez de les luy fournir, et je vous en tiendray compte, et de le presser, autant que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous pourrez, pour faire passer les monts au plus tost à ladite compa- Février 1643
guie, quand mesme elle ne seroit point complète, auquel cas on pourroit laisser un officier de delà pour faire après passer le reste. Il sera donc à propos que vous fassiez savoir audit comte Scavanpi que les soldats ne doivent passer en armes, et qu'arrivant au quartier il trouvera de l'argent pour en acheter de semblables à celles des autres soldats de mon regiment.

Je finis après vous avoir asseuré que je n'oublieray rien pour obtenir de Sa Majesté la grace que vous desirez, et que je prendray mon temps pour luy en parler avec des termes dignes des services que vous luy rendez et de l'estime que je fais de vostre merite; elle ne sçauroit estre plus grande ny moy plus veritablement, etc.

XXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 116 verso.

AL SIGNOR PRENCIPE MAURITIO DI SAVOIA.

Di San-Germano, il 25 febraio 1643.

L'indispositione di Sua Maestà m'ha impedito fin ora di rappresentarli il desiderio di Vostra Alteza intorno il regimento delle Galere, ma come speriamo che dimani comincierà a levarsi di letto, così havrò campo di servire l'Altezza Vostra, non dubitando punto che la Maesta Sua non sia per compiacerla nel suddetto particolare. In ogni caso le

---

A M. LE PRINCE MAURICE DE SAVOIE.

De Saint-Germain, le 25 février 1643.

L'indisposition de Sa Majesté m'a empêché jusqu'ici de lui exposer le désir de Votre Altesse au sujet du régiment des Galères; mais, comme nous espérons que demain elle se lèvera de son lit, j'aurai la faculté d'obéir à Votre Altesse. Je ne doute point que Sa Majesté ne s'empresse de vous être agréable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1618. mie diligenze corrisponderanno alla sincera professione che io faccio per non cambiare in alcun tempo di suo obbligatissimo servitore. Si degnerà però Vostra Altezza di considerare che il detto regimento è destinato di servire nell' esercito d'Italia la prossima campagna, e che al signor di Tavanes si renova presentemente gli ordini di passare in Piemonte per la rotta che gli sarà prescrita dalli ministri di Sua Maestà.

E perchè si considera grandemente la conservatione di Tortona, oltre le diligenze che si fanno per sollicitare il passaggio di là da i monti di qualche numero di soldatesca, si ordina ancora in Provenza di unire un buon numero d'infanteria col detto regimento, e si spera che la debolezza de' nemici ed il valore dei capi, che sono alla diffesa della detta piazza, non ostante il rigore della stagione e l'incommodità di viveri, daranno adito all' armi di Sua Maestà e del signor duca di Savoia di condurre felicemente l'impresa; e perchè Vostra Altezza vedrà in particolare quanto si scrive costì intorno ad essa, e le diligenze che si fanno acciò riesca, mi dispenserò di repplicare a Vostra Altezza le medesime cose, e m' assicuro che in questa occasione, come in ogni al-

---

sur ce point. En tout cas, mon activité répondra à la promesse bien sincère que je fais de ne jamais cesser d'être votre très-reconnaissant serviteur. Cependant Votre Altesse daignera considérer que ledit régiment est destiné à servir dans l'armée d'Italie la prochaine campagne, et qu'on a donné l'ordre à M. de Tavannes de passer en Piémont par la route que lui prescriront les ministres de Sa Majesté.

Comme on attache la plus grande importance à la conservation de Tortone, outre les diligences qui se font pour hâter le passage delà les monts d'un nombre assez fort de soldats, on ordonne aussi en Provence d'ajouter un bon nombre de fantassins audit régiment, et on espère que la faiblesse des ennemis et la valeur des officiers qui sont chargés de défendre cette place, nonobstant la rigueur de la saison et la difficulté de se procurer des vivres, donneront aux armes de Sa Majesté et de Monseigneur le duc de Savoie le moyen de conduire heureusement l'entreprise. Comme Votre Altesse verra en particulier tout ce qu'on mande en Italie à ce sujet, et les diligences qu'on fait pour que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tra che riguarda la gloria delle armi di Sua Maestà ed il servitio com- Février 1653.
mune, non lascierà di dare costì alli ministri della Maestà Sua li suoi prudentissimi avvisi.

Supplico Vostra Altezza a facilitare dal suo canto l'esecutione intiera delli trattati conclusi con Madama Reale, assicurandola che il Re non può ricevere gusto maggiore che quello dell'avviso che ogni piccola differenza sia terminata, e Sua Maestà non dubita punto che Madama Reale volontieri accorderà tutte quelle cose, che senza pregiudicare alla sua reputatione ed autorità possono sodisfare Vostra Altezza ed il signore prencipe Tommaso.

Col ritorno del conte Broglia risponderò a Vostra Altezza intorno gl'interessi che lo riguardano.

Havrà Vostra Altezza veduto il signor baron di Paleò[1], che commanda la sua compagnia di gente d'armi; oltre l'essere mariscial di

---

la chose réussisse, je me dispenserai de le lui répéter, et je suis persuadé que, dans cette occasion, comme dans toute autre qui concerne la gloire des armes de Sa Majesté et nos intérêts communs, elle ne manquera pas de donner sur les lieux aux ministres de Sa Majesté ses très-sages avis.

Je supplie Votre Altesse de faciliter, en ce qui la concerne, l'exécution entière des conventions faites avec Madame Royale, en lui assurant que le Roi ne peut éprouver de plus grand plaisir qu'en apprenant que tous les petits différends sont terminés, et Sa Majesté ne doute pas que Madame Royale ne fasse volontiers toutes les concessions qui, sans préjudice pour son honneur et son autorité, pourront satisfaire Votre Altesse et Monseigneur le prince Thomas.

Au retour du comte de Broglie je répondrai à Votre Altesse sur les choses qui le concernent.

Votre Altesse doit avoir vu M. le baron de Paluau qui commande sa compagnie de gens d'armes; outre qu'il est maréchal de camp, c'est une personne

[1] Le ms. porte *Paleo*; mais il faut lire probablement Paluau, nom d'un général qui a joué un rôle assez important et qui est devenu maréchal de France sous le nom de maréchal de Clérembault. (Voy. la table alphabétique, à la fin du volume).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. campo, è persona di nascità e garbatissimo cavaliere, onde m' assicuro che non sarà all' Altezza Vostra dispiaciuto di conoscerlo.

Da diverse parti si ricevono avvisi conformi intorno la retirata del Conte-Duca [1], et benchè fosse poco fortunato nel maneggio degli affari di Spagna, ad ogni modo succedendo al favore un cavaliere giovane, senza alcuna esperienza, si deve credere che la mutatione apporterà avvantaggi considerabili al nostro partito ed agevolerà grandemente la negotiatione della pace.

Mi rallegro che Vostra Altezza e la signora principessa habbiano fatto il viaggio con perfetta salute, e prego Iddio di dare alle Vostre Altezze loro ogni compita felicità.

Non ho ricevuta alcuna lettera dal signor conte di Muzano doppo la sua partenza da questa corte, e pure restò d' accennarmi quello Vostra Altezza risolverebbe intorno le due galere ed altri particolari.

Obedisco Sua Maestà supplicando Vostra Altezza di tenere la mano

---

de naissance, un très-aimable cavalier; aussi je suis sûr que Votre Altesse n'aura pas été fâchée de le connaître.

De divers côtés on reçoit des nouvelles unanimes sur la retraite du comte-duc, et, bien qu'il ait été peu heureux dans la direction des affaires d'Espagne, néanmoins celui qui arrive à la faveur étant un jeune gentilhomme sans aucune expérience, on doit croire que ce changement apportera des avantages à notre parti et facilitera grandement les négociations pour la paix.

Je suis enchanté que Votre Altesse et Madame la Princesse aient fait un si bon voyage, avec une santé parfaite; je prie Dieu de donner à Vos Altesses le bonheur le plus complet.

Je n'ai reçu aucune lettre de M. le comte de Muzano depuis son départ de notre cour; pourtant il devait m'informer de ce que Votre Altesse résoudrait au sujet des deux galères et d'autres particularités.

J'obéis à Sa Majesté en priant Votre Altesse de tenir la main à ce que la

[1] Il s'agit du comte-duc d'Olivarès, principal ministre d'Espagne. (Voy. l'introduction, en tête du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

perchè la compagnia di comici, che è stata a Nizza, venghi alla fine Février 1643.
d'ottobre in Francia, migliorata però, come l'Altezza Vostra si compiacerà di vedere nella congiunta lettera, che scrivo a Leandro in risposta d'una sua. Son certo che Vostra Altezza havrà la bontà di dare ordine a qualcheduno de' suoi servitori per questo particolare, e di scusare la briga, assicurandola che non havrà in alcun tempo persona che più sinceramente, cordialmente, di me si professi di Vostra Altezza, ecc.

XXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 167 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di San-Germano, il 25 febbraio 1643.

Non scrissi a Vostra Altezza l'altro giorno per non ritardare un sol momento il corriero che portava gli ordini del Re toccante il soccorso

---

troupe de comédiens qui a été à Nice vienne en France à la fin d'octobre, mais pourtant qu'elle soit meilleure, comme Votre Altesse aura la bonté de le voir dans la lettre ci-jointe, que j'écris à Léandro en réponse à la sienne. Je suis persuadé que Votre Altesse aura la complaisance de charger quelqu'un de ses gens de cette petite affaire ; je lui demande pardon de la peine, et je l'assure qu'elle ne trouvera jamais personne qui se dise plus sincèrement et plus cordialement que moi son serviteur.

A M. LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Saint-Germain, le 25 février 1643.

Je n'écrivis pas à Votre Altesse hier pour ne pas retarder un seul moment le courrier qui portait les ordres du Roi touchant le secours de Tortone. Votre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1648. di Tortona, e perchè l'Altezza Vostra havrà veduto con qual premura Sua Maestà s'applica a questo affare, e lo riconoscerà ancora dalla lettera che le scrive di suo pugno, giudico superfluo d'aggiungervi cosa alcuna. La supplico bene di credere che nel mio particolare non ho dimenticato punto quello ch' ho giudicato possibile per facilitare a Vostra Altezza questo soccorso, che travaglio continuamente per sollicitare il passaggio di qualche novero considerabile di soldatesca in Piemonte, che non si è mancato ad alcuna diligenza per havere assistenza dalla parte di Parma, ed in fine che tanto in riguardo della gloria che ne risultarebbe all' armi del Re, quanto di quella accompagnata da molto avvantaggio ne acquistarebbe, riporrò tra le mie maggiori felicità il vedere frustrati gli Spagnuoli del loro disegno. Se Vostra Altezza vedrà che ciò possi sicuramente seguire, la supplico a darmene avviso particolare all' avvantaggio, affinchè possi per parte di Vostra Altezza darlo anticipatamente al Re.

Io scrivo particolarmente sopra diverse cose alli signori ambasciatori, conte di Plessis e Le Tellier, e perchè Vostra Altezza intenderà dalli

---

Altesse aura vu avec quelle ardeur Sa Majesté s'occupe de cette affaire et elle le verra encore par la lettre que Sa Majesté lui écrit de sa propre main; je pense qu'il est inutile d'y rien ajouter. Je supplie Votre Altesse de croire qu'en mon particulier je n'ai rien négligé de tout ce qui pouvait, selon moi, faciliter à Votre Altesse ce secours de la place; que je travaille continuellement à hâter le passage d'un corps considérable de troupes en Piémont; que je ne néglige aucun moyen d'obtenir des secours du côté de Parme; enfin que, tant à cause de la gloire qui en résulterait pour les armes du Roi qu'à cause de celle que, accompagnée de beaucoup d'avantages, acquerrait Votre Altesse, je mettrai au nombre des jours les plus heureux de ma vie celui où je verrai les Espagnols déçus dans leurs espérances. Si Votre Altesse voit que notre affaire doive avoir ce résultat, je la prie de vouloir m'en donner avis en particulier et avant tous les autres, afin que de la part de Votre Altesse le Roi puisse par moi le savoir avant tous.

J'écris en particulier sur diverses choses à MM. les ambassadeurs, au comte du Plessis et à M. Le Tellier; comme Votre Altesse apprendra d'eux le détail de toutes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

due signori il detaglio di tutte le diligenze che si fanno, e di quello si spera, mi dispenso di repplicare le medesime cose. La supplico bene di nuovo a volere ancor, per amor mio, fare in questa occasione qualche cosa di straordinario e credere che di quì non si mancherà di dare ogni possibile assistenza presentemente ed all' avvenire, acciò con la conservatione di Tortona si rendano più facili e maggiori li progressi nella prossima campagna. Février 1643.

Si spediscono questa sera nuovi corrieri in Provenza ed a Genova per procurare che con il regimento delle galere si accompagni altresì tanto numero d'infanteria, che senza alcun incommodo si può levare da quella provincia, ed insieme, perchè essendo necessaria qualche somma di danaro per havere assistenza dalla parte di Parma, sia pronta in Genova e sia fornita dal ministro che Sua Maestà ha in quella città; ma di tutto Vostra Altezza sarà informata da M. d' Aiguebonne.

La republica di Genova, professando voler conservare esattamente la neutralità, non dovrà vietare a' suoi sudditi di portare viveri all' eser-

---

les diligences qui se font et de ce qu'on espère, je me dispense de lui répéter les mêmes choses. Je la supplie bien de nouveau de vouloir encore, par amour pour moi, faire en cette occasion quelque effort extraordinaire, et de croire que d'ici on ne manquera pas d'envoyer tous les secours possibles présentement et dans l'avenir, afin que, par la conservation de Tortone, on rende plus faciles et plus grands les progrès dans la prochaine campagne.

On expédie ce soir de nouveaux courriers en Provence et à Gênes, pour faire en sorte que le régiment des Galères soit encore accompagné d'un aussi grand nombre d'infanterie que l'on peut lever dans cette province; en même temps on ordonne qu'une somme d'argent nécessaire pour avoir des secours du côté de Parme soit prête à Gênes, et soit fournie par le ministre que Sa Majesté a dans cette ville; mais Votre Altesse sera informée de tout par M. d'Aiguebonne.

La république de Gênes, déclarant vouloir garder une stricte neutralité, ne devra pas empêcher ses sujets de porter des vivres à l'armée quand elle sera

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. cito, quando si sarà avvicinato a quelli contorni per tentare il soccorso di Tortona, e crederei che dallo stato ancora del duca di Parma si dovesse essere abbondantemente assistito.

La stagione presente non pare che possi permettere di attaccare per forza un castello come quello di Tortona; ad ogni modo dubito assai che avendo li nemici risoluto di farlo, sieno certi dell' espugnatione in breve tempo, fondati nella conoscenza che il Prestino ingegnero ha di quel posto, e nelle speranze che il medesimo havrà loro date; devo però d'all' altro canto sperare che il signor Florenville, havendo seco brava gente per la diffesa, si lascierà ridurre all' estremità, e darà il tempo a Vostra Altezza di soccorrerlo.

È tale la diligenza che si fà per sollicitare le reclute a passare li monti, che assolutamente spero d' intendere alla fine di marzo che ne siano passate in gran numero. Monsieur d'Aiguebonne dirà a Vostra Altezza come Sua Maestà non insiste perchè li capitani di cavalli, che sotto l' autorità del signor duca di Savoia servono appresso la persona di Vostra Altezza, ricevano le commissione regie.

---

arrivée dans les environs de cette ville pour tenter de secourir Tortone, et je crois qu'on doit encore avoir d'abondants subsides de l'état du duc de Parme.

La saison ne me semble pas pouvoir permettre d'attaquer par force une citadelle comme celle de Tortone : toutefois je crains fort que les ennemis, en se décidant à le faire, ne soient certains de la prendre en peu de temps, parce qu'ils comptent sur la connaissance que l'ingénieur Prestino a de cette place et sur des espérances qu'il leur aura données. Mais, d'un autre côté, je dois espérer que M. de Florenville, ayant avec lui une brave garnison pour la défendre, se laissera réduire aux dernières extrémités et donnera le temps à Votre Altesse de le secourir.

On fait de telles diligences pour presser les recrues de passer les monts, que j'ai tout espoir d'apprendre à la fin de mars qu'il en est arrivé un grand nombre. M. d'Aiguebonne dira à Votre Altesse que Sa Majesté n'insiste pas pour que les capitaines de cavalerie, qui, sous l'autorité de Monseigneur le duc de Savoie, servent auprès de la personne de Votre Altesse, reçoivent les commissions royales.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il Re si attendeva che Vostra Altezza s'incaminarebbe a questa volta subito che il signor conte di Plessis giungesse costì, ma al presente crede che non si muoverà fin che si sia veduto quello sarà seguito di Tortona. Dopo questo successo io spero assicurarla qui della mia humilissima servitù, e m'assicuro che l'Altezza Vostra prenderà l'incommodità di fare questo viaggio con diligenza, e costì si sarà dato buon ordine per che le truppe in sua absenza non diminuiscano. Février 1653.

Madama la Contessa[1], con permissione di Sua Maestà, invia soccorso di danaro a Madama la principessa[2] in Spagna, dove la qualità di si gran dama e tutte le ragioni politiche e cavalleresche non li suffragano per ricevere alcun buon trattamento; ma spero che Vostra Altezza ben assistita da Sua Maestà havrà campo di fare le sue vendette avvantaggiosamente e con gran sodisfattione della dama signora principessa.

Le Roi comptait que Votre Altesse s'acheminerait vers Paris, aussitôt que le comte de Plessis serait arrivé en Italie, mais, à présent, il pense que vous ne bougerez pas avant d'avoir vu ce qu'il adviendra de Tortone. Après le succès j'espère vous témoigner ici mon très-humble dévouement, et je suis certain que Votre Altesse se donnera la peine de faire le voyage en toute hâte, et que là-bas on aura mis bon ordre à ce que les troupes ne diminuent pas en son absence.

Madame la Comtesse, avec la permission de Sa Majesté, envoie un secours d'argent à Madame la princesse en Espagne, où la qualité d'une aussi grande dame ni les raisons politiques et chevaleresques ne lui font pas obtenir un bon traitement; mais j'espère que Votre Altesse, assistée de Sa Majesté, aura la faculté d'en tirer une honorable vengeance, et à la grande satisfaction de Madame la princesse.

[1] On désignait sous ce nom la comtesse de Soissons. Ce titre appartenait alors à Anne de Montafié, veuve de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et belle-mère du prince Thomas.

[2] Il s'agit probablement ici de Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, mariée à François de Gonzague, duc de Mantoue, vice-reine de Portugal et alors retirée en Espagne. — Dans une lettre en date du 30 mars il est encore question de cette dame, qui est alors désignée sous le nom de *princesse de Carignan*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. Tutti gli avvisi sono conformi intorno la disgracia del conte duca. ma la Francia ha ricevuti avvantaggi troppo notabili dal suo governo per rallegrarsi di questo accidente; non è però che non vi sia giusta occasione di sperarne maggiori nel cambiamento, perchè don Fernando Borgia, che si assicura essere succeduto nel favore, non ha alcuna cognitione degli affari, e perchè le creature del conte duca stabilite pertutto, sapendo di dovere rovinare con esso, o non agiranno, o la faranno con gran freddezza.

Intorno la memoria inviatami da Vostra Altezza delle propositioni che se le fanno di fare levate di cavalleria ed infanteria, le dirò per ora che il senso di Sua Maestà sarebbe di rimettere in buon stato le compagnie di cavalli che sono in piedi, ed havendo fatto a questo effetto pagare seicento mila lire incirca, spera di conseguire il suo intento ed havere, senza fare nuove levate, nella prossima campagna numero sufficiente per supplire a tutto costì.

Per l'infanteria Sua Maestà, persuadendosi che Tortona si salverà, accorda a Vostra Altezza la levata di mille fanti per la guarnigione, e di

---

Toutes les opinions s'accordent sur la disgrâce du comte-duc; mais la France a tiré des avantages trop considérables de son ministère pour se réjouir de cet événement: pourtant ce n'est pas qu'elle n'ait de justes raisons d'en espérer de plus grands de ce changement, car don Fernand Borgia, qui, à ce qu'on assure, le remplace comme favori, n'a aucune connaissance des affaires; et les créatures du comte-duc, qui occupent encore tous les postes, sachant qu'elles doivent tomber avec lui, ou n'agiront pas, ou le feront avec une grande froideur.

Quant au mémoire que m'a envoyé Votre Altesse sur les propositions qu'on lui fait de lever de la cavalerie et de l'infanterie, je lui dirai pour le moment que la volonté de Sa Majesté serait de remettre en bon état les compagnies de cavaliers qui sont à pied, et ayant fait payer à cet effet six cent mille livres environ, elle espère arriver à son but et avoir, sans faire de nouvelles levées, pour la campagne prochaine, un nombre assez considérable pour suffire à tout en Italie.

Pour l'infanterie, Sa Majesté, persuadée qu'on sauvera Tortone, accorde à Votre Altesse la levée de mille fantassins pour la garnison, et même d'un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maggior numero, se sarà necessario; accennandomi Vostra Altezza che quantità di danaro dovrà somministrarsi a questo effetto, si darà subito l'ordine per che sia sborsato costì a chi Vostra Altezza comanderà, e senza più la supplico a comandarmi, inviarmi presto qualche buona nuova, e credermi come in effetti sono di Vostra Altezza, ecc. Février 1643

---

plus grand nombre, si c'est *nécessaire*; c'est pourquoi Votre Altesse m'indiquera quelle somme d'argent on devra fournir à cet effet, et on donnera l'ordre de la compter là-bas à celui que désignera Votre Altesse. Je finis en la suppliant de me donner ses ordres et de m'envoyer au plus tôt quelque bonne nouvelle, et de me croire, comme je le suis réellement, de Votre Altesse, etc.

XL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 24 recto.

A M. LE MARESCHAL GUEBRIANT [1].

[Saint Germain-en-Laye,] 28 février 1643.

Monsieur,

Ma lettre ne vous a rendu qu'un tesmoignage trop fidèle de l'estime et de l'affection que j'ay pour vous, et des causes qui les ont fait naistre, qui sont le mérite de vostre personne et les services que vous rendez à la France. En effet, je ne puis tourner les yeux du costé de l'Allemagne que je ne vous considère comme celuy qui commande une armée qui est comme le bras droit de Sa Majesté et le rempart de ses Estats. Aussy vous aurez pu voir par l'effort qu'elle a fait pour la contenter à quel point elle l'estime. Nous ferons tout ce qui se pourra pour la fortifier d'infanterie; mais on ne peut tousjours tout ce qu'on veut, et vous devez considerer la multitude d'affaires que le Roy a sur les

[1] Jean-Baptiste de Budes, maréchal de Guébriant, commandait à cette époque l'armée française en Allemagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643. bras et le nombre d'armées qu'il est obligé de tenir sur pied pour continuer la guerre.

Nous avons appris avec joye l'avantage que vous avez obtenu sur Jean de Wert[1], que nous espérons devoir estre suivi de succez plus remarquables. J'y prends un interest particulier, tant pour la reputation des armes du Roy que pour vostre propre gloire.

Sa Majesté a esté travaillée d'un petit dévoyement qui aura servy à la descharger de quantité de mauvaises humeurs qui l'eussent incommodée, et à luy rendre la santé meilleure. Elle se porte maintenant bien. Je remets le reste de ce qui vous concerne à la despesche de M. de Noyers, et me contenteray de vous asseurer que, n'estimant personne plus au monde que vous, je ne suis aussy de personne plus veritablement, etc.

XLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 26 verso.

A M. DE TAVANES,

LIEUTENANT COLONEL DU RÉGIMENT DES GALÈRES.

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 février 1643.

Monsieur,

Vous recevrez par le courrier qui vous fut despesché hier une si ample instruction de ce que vous avez à faire, que je n'ay rien à vous ajouster par celle cy, que vous conjurer d'executer le plus promptement possible les ordres qui vous viendront de Piémont, pour la jonction de vostre regiment et des autres troupes de Provence à l'armée qui se prepare pour le secours de Tortone. Le Roy attend en cette occasion des preuves extraordinaires de vostre affection pour son service. Pour ce qui est de vostre regiment, je vous responds, et vous vous en pouvez

[1] Jean de Wert ou Werth, un des plus célèbres généraux de l'Empire, avait été vaincu par le maréchal de Guébriant, le 28 septembre 1642.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fier à ma parole, qu'il sera de nouveau payé durant cette expedition, Février 1653.
qui ne sera pas longue, comme s'il estoit en Provence, et qu'en toute autre chose aussy bien qu'en celle cy je vous tesmoigneray que je suis veritablement, etc.

XLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1919, tom. I, f° 84 verso.

A M. LE TELLIER.

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 février 1653.

Monsieur,

Vous aurez esté si pleinement informé, tant par ma dernière despesche que par les autres que vous recevrez d'icy, des bonnes intentions du Roy pour le secours de Tortone, des ordres qu'il a donnés de tous costés pour le faire réussir, et de tous les preparatifs qu'on fait pour cela, que j'ay jugé une chose superflue de vous en rien dire davantage. J'ajousteray seulement à ce qui est porté par lesdites despesches que, si après l'expédition qu'on va tenter, que nous presumons estre heureuse, quoyqu'elle soit difficile, il prend volonté à M. le prince Thomas de venir à la Cour, il doit se promettre de Sa Majesté tout le bon traitement qu'un homme de sa naissance et de son merite peut recevoir d'un prince qui l'estime et qui l'ayme infiniment et qui sera tousjours ravy de luy en rendre des preuves qui ne soient pas ordinaires. Vous luy en pourrez donner de grandes asseurances, qui seront confirmées par des effets encore plus grands. C'est tout ce que je vous diray maintenant pour response à la vostre du 15 février, après vous avoir remercié des avis que vous me donnez, et vous avoir conjuré de n'oublier rien de ce qui dependra de vous pour l'acheminement de la plus importante entreprise qui occupe maintenant l'esprit et les armes du Roy, et le bon succez de laquelle me donnera lieu de vous servir plus avantageusement auprès de Sa Majesté et de vous tesmoigner que je suis plus veritablement que personne, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1643.

XLIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 24 recto.

A M. LE COMTE DE NASSAU[1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 février 1643.

Monsieur,

Je ne serois ny assez bon serviteur du Roy, ny assez reconnoissant de l'honneur qu'il m'a fait de me donner part en la conduite de ses affaires, si je n'avois en particulière consideration vostre maison, qui a esté de tout temps fort attachée aux interestz de nostre Couronne[2]. C'est pourquoy je vous supplie de croire que je porteray tousjours les vostres dans les occasions, et que vous ne trouverez jamais à desirer mes offices auprès de Sa Majesté où il s'agira de vostre service. Les effetz, si vous m'en donnez le moyen, vous feront plus sensiblement connoistre cette verité, en vous tesmoignant mieux que mes paroles que je suis passionnément, etc.

XLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 24 verso.

A M. LE MARESCHAL HORN[3].

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 février 1643.

Monsieur,

Après vous avoir tesmoigné par une de mes lettres la passion que j'avois d'estre honoré des bonnes graces de Vostre Excellence, je vous

[1] Il s'agit probablement ici de Jean-Louis, comte de Nassau-Sarbrück.

[2] La maison de Nassau était alors à la tête des Provinces-Unies et se montrait une des plus utiles alliées de la France. —

[3] Gustave de Horn, lieutenant de Gustave-Adolphe, était un des principaux généraux de l'armée suédoise.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remercieray par celle cy des asseurances que vous me donnez par la vostre du 31 decembre. Elle m'a appris une chose de laquelle je ne doutois point, qui est la douleur très sensible que la Reyne de Suède[1], Messieurs les Regens et vous en vostre particulier aurez receuë par la mort du plus grand et du mieux intentionné ministre qu'ayt eu nostre Couronne. La presente servira aussy à vous confirmer ce que je vous ay desjà escrit, que si je suis eloigné des autres merveilleuses qualitez de ce grand homme, je ne luy suis point inferieur au zèle qu'il avoit pour le bien de la cause commune, et que m'estant proposé d'avoir tousjours devant les yeux son exemple et de marcher sur les vestiges de son incomparable conduite, je dois esperer que Dieu benira la mienne. Vostre Excellence m'obligera bien fort d'asseurer tousjours la Reyne et Messieurs les Regens de mes bonnes intentions, et croire en vostre particulier que, ne pouvant rien ajouster à l'estime que je fais de vostre merite, il n'est impossible d'estre plus passionnément que je suis, etc. Mars 1653.

XLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 25 *recto*.

A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 4 mars 1653.

Madame,

La lettre que Vostre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'escrire du 16 du passé m'a comblé de joye, m'ayant appris la satisfaction qu'elle a reçue de la liberté que le Roy a accordée à M. le comte Philippe[2]. En cela, Madame, vous devez ressentir pour Sa Majesté tout le ressentiment que vous en avez et vous persuader que vous estes redevable de cette faveur à la seule affection qu'elle a pour vous. En

[1] Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe. — [2] Voy. plus haut, p. 58.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. effet, je puis dire, par la connoissance certaine que j'en ay, qu'elle a pour Vostre Altesse une tendresse qui surpasse celle d'un frère, et qu'elle n'a point de plus sensible contentement que lorsqu'elle peut vous en procurer. Vous pouvez donc vous reposer sur son amitié comme sur un fondement inébranlable, et vous asseurer que vostre repos fera tousjours une partie du sien, et qu'elle trouvera à dire quelque chose de son authorité jusqu'à ce qu'elle ait bien affermy la vostre. Pour moy, Madame, quoique j'aye tout le zèle possible et toute l'inclination imaginable pour le service de Vostre Altesse, j'avoue que ce que j'ay contribué en l'occasion dont elle m'escrit est si peu de chose, qu'elle n'est pas considerable, et que si j'ay parlé, ç'a esté plustost pour faire au Roy une proposition agréable que pour luy proposer un dessein qui fust difficile. Cela n'empesche point que ce ne me soit tousjours une grande gloire si, en quelque manière que ce soit, je puis faire voir à Vostre Altesse la verité et la passion avec laquelle je suis plus que personne au monde, etc.

XLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 25 verso.

A M. DE SAINT-ROMAIN,

RÉSIDENT POUR SA MAJESTÉ A HAMBOURG.

[Saint-Germain-en-Laye,] 4 mars 1643.

Monsieur,

La confiance que prennent Messieurs les Suédois de l'inviolable et parfaite disposition où est la France pour le bien du party confederé ne sçauroit estre plus juste ny mieux fondée. Vous les pouvez tousjours asseurer que Sa Majesté ne s'en despartira jamais, ny ne mettra les armes bas que par un traité de paix generale. C'est à la vérité le plus ardent de tous ses desirs, et si nos ennemis vouloient concourir avec autant de sincerité qu'elle à l'avancement de cette sainte œuvre, on en verroit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bientost la conclusion [1]; mais c'est une chose qu'il faut plustost attendre de l'extreme necessité de leurs affaires que de leur franche volonté. Le Roy pourtant n'oubliera ny aucun soin pour les y disposer, ny aucun effort pour les y contraindre. Asseurez aussy, s'il vous plaist, M. Salvius [2] de la haute estime que je fais de son merite et de la grande passion que j'aurois de le servir. Et pour vostre particulier, ne doutez point que je ne me porte avec affection partout où je pourray vous estre utile et vous tesmoigner par effet que je suis veritablement, etc. Mars 1643.

XLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 25 verso.

A MESSIEURS LES SYNDICS ET CONSEIL DE LA VILLE DE GENÈVE.

Saint-Germain-en-Laye, 4 mars 1643.

Messieurs,

Je vous suis bien fort obligé de la part que vous tesmoignez prendre par vostre lettre à l'honneur que le Roy me fait de se servir de moy dans la conduite de ses affaires. Je tascheray de me revancher de cette bonne volonté en toutes les occasions où je vous pourray estre utile, et ne doutez point qu'en celle où vous m'escrivez je n'appuye de tout mon pouvoir vostre bon droit et la justice de vostre cause. Je sçay que l'intention du Roy n'est pas seulement de proteger vostre repos contre les entreprises militaires de vos ennemis, mais de le defendre encore contre les dessein de ses sujetz qui le pourroient troubler mal à

[1] Dès la fin de 1641 (25 décembre), on avait arrêté à Hambourg des préliminaires de paix sous la médiation du roi de Danemark. Les villes d'Osnabrück et de Munster avaient été désignées pour la réunion des plénipotentiaires. On employa l'année 1642 à ratifier ces préliminaires; puis on passa à l'échange des passe-ports.

[2] Diplomate suédois, qui fut un des principaux négociateurs de la paix de Westphalie. (Voy. la liste alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. propos. Cela estant, vous devez croire que je ne m'esloigneray point des pensées de Sa Majesté, et que je considère trop vostre zèle et vostre fidelité pour nostre Couronne pour n'estre pas veritablement comme je suis, etc.

XLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 25 verso.

A M. LE MARESCHAL DE BASSOMPIERRE[1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 4 mars 1643.

Monsieur,

Comme il n'y a personne qui ait compaty avec plus de sentiment à vos disgraces, il n'y en a point aussy qui en ayt desiré avec plus de passion le soulagement. C'est pourquoy vous devez vous asseurer qu'il ne tiendra jamais à moy que vous n'en voyiez la fin, et que je me porteray avec tant de soin à prendre les occasions qui vous seront favorables, que je n'en perdray pas une où je vous pourray estre utile. Que si vous n'avez pas encore receu toute la satisfaction que je vous souhaite, croyez, Monsieur, que des considerations plus fortes que mon affection l'ont empesché. Vous sçaurez avec le temps qu'ayant tousjours fait une estime très particulière de vostre merite, j'ay tousjours esté de toute mon ame, etc.

[1] François de Bassompierre, né en Lorraine en 1579, avait joué un rôle brillant sous le règne de Henri IV et au commencement de celui de Louis XIII. Il fut nommé maréchal de France en 1622, et réunissait à cette dignité celle de colonel général des Suisses. Il remplit plusieurs missions diplomatiques en Suisse et en Angleterre, mais ayant trempé dans une intrigue dirigée contre Richelieu, il fut arrêté en 1631 et enfermé à la Bastille. Il y resta douze ans. Il mourut en 1646. On a de lui des mémoires et un récit de ses ambassades.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643.

XLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 96 recto.

A M. CAMPI,

LIEUTENANT-COLONEL DU RÉGIMENT DU CARDINAL MAZARIN.

(Saint-Germain-en-Laye,) 6 mars 1643.

Monsieur,

Pour respondre à la vostre du 2 de ce mois, je vous diray que vous devez tousjours confirmer le comte Sanctus et son frère en la volonté de bien servir et de s'asseurer que je suis fort satisfait de leur conduite. Pour ce qui est du sieur Bavoncini, puisque vous m'asseurez que les plaintes que l'on m'a faites de luy sont mal fondées, je suis content qu'il demeure dans sa charge et de deferer plus à vostre tesmoignage qu'à tout ce qu'on pourroit en avoir dit.

Le capitaine Valat a grand tort de se plaindre qu'on luy ayt retenu les cent pistoles qu'il avoit touchées il y a un an, puisqu'il n'a point fait la levée à laquelle elles estoient destinées.

Il est à propos que le lieutenant qui a conduit soixante cinq Montferrins[1] ne les quitte point, de peur qu'ils ne se desbandent, et qu'il les commande separément des autres compagnies, attendant la venuë du capitaine, qui est homme de condition et dans la compagnie duquel ils doivent entrer.

Vous recevrez les officiers de M. Rouffalo et ferez donner la monstre[2] entière à M. le marquis Bevilaqua, sans conséquence pour les autres.

Pour vostre voyage de la Cour, vous n'y devez pas penser, puisque la cause pour laquelle vous le vouliez faire cesse, et qu'il y a desjà entre les mains de M. de Noyers quatre cent mille livres pour la com-

[1] Soldats levés dans le Montferrat, province du Piémont, dont Casal était la capitale.

[2] C'est-à-dire la solde des troupes. Le mot *monstre* indiquait à la fois la revue où l'on constatait la présence effective des soldats sous les drapeaux, et la solde payée pour les troupes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. pagnie que vous avez, et que je tiendray la main de vous faire asseurer dans peu de temps les autres quatre cent mille livres.

Vous payerez les dix pour cent au capitaine Bernardini, et recevrez pour second aumosnier du régiment un prestre de M. le marquis de Bevilaqua, à quinze escus de paye par mois.

Vous dresserez un estat de ce que vous aurez receu et de ce que vous aurez despensé pour mon regiment, et je vous feray remplacer de ce qui aura esté despensé au delà de la recepte.

J'ay appris que les compagnies de mondit regiment n'estoient pas si completes qu'elles doivent estre : je vous conjure d'y tenir la main, et d'exhorter les capitaines, afin qu'elles soient en l'estat où elles doivent estre pour le dernier de ce mois, auquel jour, pour le plus tard, il faudra qu'elles marchent.

Je me prometz que vous accomplirez exactement les ordres susdits, et que j'auray sujet de me louer de vos soins, que je tascheray de reconnoistre dans les occasions avec autant de passion que je suis, etc.

L.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 170.

AL SIGNOR MARESCIAL DI GUICHE[1].

Di San-Germano, il 6 marzo 1643.

Il signor baron di Novaglie[2], che ho trattenuto sopra li particolari,

---

A M. LE MARÉCHAL DE GUICHE.

De Saint-Germain, le 6 mars 1643.

M. le baron de Navailles que j'ai entretenu sur les affaires particulières qu'il

[1] Antoine de Gramont, comte, puis maréchal de Guiche. (Voy. la table alphabétique, à la fin du volume.)

[2] Le baron de Navailles, qui épousa dans la suite Suzanne de Neuillan, fille d'honneur d'Anne d'Autriche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

che m' ha communicati riferirà a Vostra Eccellenza li miei sentimenti, Mars 1643
li quali consistono particolarmente in havere una perfetta passione per il suo servitio.

Il Re gode intiera sanità, e M. di Novaglie, che l' ha veduto, ne informerà Vostra Eccellenza come di tutte le nuove della corte.

Il signor marescial della Meglìare[1] sarà qui di torno alla fine del corrente mese, ed il signor conte d'Harcourt si prepara per andarsene suo governo sodisfattissimo.

Sua Maestà pensa fra pochi giorni andare a Chantilli, e quanto alla mina che fanno li nemici di volersi mettere ben presto in campagna, io per me credo che regoleranno le attioni loro dalle nostre, e che essendo inferiori di forze non intraprenderanno cosa alcuna considerabile, e penseranno solamente ad impedire il buon esito di quelle che noi potressimo. Con che resto con tutto cuore di Vostra Eccellenza, ecc.

m'a communiquées rapportera à Votre Excellence ce que je ressens pour elle : savoir, le plus ardent désir de lui être agréable.

Le Roi jouit d'une parfaite santé, et M. de Navailles, qui l'a vu, en informera Votre Excellence ainsi que de toutes les nouvelles de la cour.

M. le maréchal de la Meilleraye sera ici de retour à la fin du mois courant, et M. le comte d'Harcourt se prépare à partir pour son gouvernement. Il est très-satisfait.

Sa Majesté pense à aller à Chantilly dans quelques jours. Quant aux ennemis, qui font mine de vouloir bientôt se mettre en campagne, moi, je crois qu'ils régleront leurs mouvements sur les nôtres, et que, étant inférieurs en forces, ils n'entreprendront rien de considérable et penseront seulement à empêcher le bon résultat de ce que nous pourrons faire. Sur ce, je suis de tout cœur, de Votre Excellence, etc.

[1] Charles de la Porte, maréchal de la Meilleraye, s'était signalé dans les années précédentes par la conquête d'Arras et d'une partie de l'Artois. Il était grand maître de l'artillerie, et mourut à l'Arsenal le 8 février 1664. Son fils unique (Charles-Armand de la Porte) épousa Hortense Mancini, nièce de Mazarin, et porta le titre de duc de Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643.

LI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 27 recto.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 9 mars 1643.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 26 du passé, pour response à laquelle je vous diray que nous avons eu grande joye du recouvrement de la santé de Madame, mais qu'il seroit à desirer qu'elle s'empeschast de tenir des discours qui, n'estant d'aucune utilité, pourroient beaucoup nuire aux affaires et relascher la bonne intelligence qui doit estre entre elle et Messieurs ses beaux frères. C'est à vostre prudence à divertir ce petit desordre le plus adroitement qu'il vous sera possible, jugeant bien que cette matière est fort jalouse et delicate. Comme aussy vous continuerez à apporter tous vos soins à assoupir les brouilleries et terminer les difficultez qui s'élèvent entre les ministres de Madame et de Messieurs les princes. Sur quoy M. de Chavigny vous escrivant au long, je m'en remets à sa despesche.

Outre l'avis que vous nous avez donné, nous en avons encore d'ailleurs, comme les peuples du Piemont maltraitent autant qu'ils peuvent les troupes du Roy. Il y a de l'apparence que ce procedé vient plus de la suggestion des ennemis, qui espèrent en profiter, que de l'inclination de ces peuples, qui ne voyent pas que, pensant se delivrer par là d'une charge passagère, ils travaillent à faire durer l'oppression où les Espagnols les tiennent en gardant les places de ce pays là : comme, au contraire, les armes du Roy, qui n'agissent que pour retirer ces places d'entre les mains des Espagnols, n'ont pour but que leur liberté et leur repos, les remettant entre les mains de leur naturel seigneur. Que si ces considerations ne les peuvent mettre à la raison, et si nonobstant cela ils continuent leur mauvais procedé, il n'y aura point danger de leur donner à entendre que le Roy sera contraint pour y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remedier d'employer la force à l'endroit de ceux qui ne se laissent Mars 1653
point toucher à la douceur, et d'oster la puissance de mal faire à ceux qui n'en veulent point perdre la volonté. Vous mesnagerez cecy selon l'exigence de l'occasion et avec vostre prudence accoustumée, à laquelle je remetz aussy la disposition de nos armes comme vous le jugerez plus à propos et que vous le croirez plus convenable pour le service du Roy et à mon avantage.

Pour ce qui est de la marche du regiment des Galères, le Roy en ayant remis la disposition à M. le prince Thomas et aux officiers generaux de son armée d'Italie, je n'ay rien à vous dire là dessus, sinon que ces Messieurs, pouvant juger mieux que personne ce qui sera plus à propos de faire en cette occasion, ils ne manqueront pas de l'ordonner.

Je vous remercie des faveurs et assistances que vous faites au P. Caponi, je vous conjure de ne vous en lasser point, et de luy dire que j'employeray mes offices à Rome.

Pour ce qui est de vos interestz, ne doutez point que je ne les protege de tout mon pouvoir et que je ne procure dans les occasions auprès du Roy la rescompense de vos services, et particulièrement que je ne prenne le temps favorable pour l'avancement de celuy de vos enfans que vous destinez à l'Eglise. Croyez cette verité puisqu'elle vient d'une personne qui est passionnément, etc.

LII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 27 verso.

A M. D'AMONTOT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 9 mars 1653.

Monsieur,

Pour respondre à la vostre du 23 du passé, je vous diray qu'encore que la raison et l'experience nous ayent fait connoistre l'inclination

16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. qu'a communément la republique de Gênes plus pour l'Espagne que pour la France, et que la neutralité n'est pas egale dans son esprit pour les deux couronnes, vous ne devez pas pourtant laisser de la solliciter tousjours à cette egalité, et de tascher d'en tirer le plus d'avantages que vous pourrez en nostre faveur.

Pour cela vous luy representerez qu'elle doit attendre une plus sincère et effective affection du Roy que celle des Espagnols, pourveu qu'elle y veuille apporter de son costé une véritable correspondance; que Sa Majesté a donné ordre qu'on restituast en sa consideration le vaisseau de Ferrari, et si, dans l'occasion du siége de Tortone, elle donne quelque marque plus expresse qu'elle n'a fait jusques icy de sa bonne volonté pour nostre couronne, M. de Chavigny et moy nous promettons de porter le Roy à luy rendre la galère qui luy a esté prise, et à luy faire donner d'autres effets remarquables de sa royale bienveillance.

J'approuve fort que vous n'ayez pas fait l'ouverture de ce que je vous avois escrit touchant la ville de Tortone, puisque la conjoncture, ayant changé par l'attaque de cette place, requiert aussy qu'on change de dessein et qu'on attende une occasion plus favorable.

Je vous supplie d'asseurer tousjours le seigneur Gianotin Giustiniani de mon estime et de mon affection, dont je luy rendray des preuves en toutes les occasions où je luy pourray estre utile. Pour ce qui est du payement de la pension que le Roy luy donne, je ne voy point qu'il y ayt difficulté. Que si toutefois il y en avoit, mon credit ne luy manquera pas pour la surmonter et pour luy procurer toute la satisfaction que merite un homme si bien intentionné pour nostre couronne.

Quant au sieur Luc Assarini, exhortez le, s'il vous plaist, à continuer d'escrire dans la verité à l'avantage de la France, et asseurez le que je tascheray de luy procurer auprès du Roy une telle reconnoissance de son travail qu'il aura sujet de se louer de ses bontez et de la peine qu'il aura prise.

Ce que vous m'escrivez du chevalier Campano ne m'a point surpris,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puisque j'ay tousjours creu qu'il y auroit de la fourberie de son fait. Mars 1643.
et que cet homme promettoit plus qu'il sçavoit ne pouvoir tenir.

Nous avons icy le courrier qui vient d'Espagne pour porter en Flandre la nouvelle de la disgrace du comte d'Olivarez [1], laquelle soit que ce ne soit qu'un simple esloignement de la Cour et des affaires, soit qu'elle ayt quelque autre marque plus seure, il est malaisé qu'il ne s'en fasse quelque reflexion sur ses amis et ses créatures qui sont dans l'employ, et que les affaires d'Espagne ne souffrent de la conduite d'un jeune et peu expérimenté ministre qui luy a succédé.

Le Roy se porte bien, et la petite indisposition dont il a esté travaillé, qui a esté un dévoyement, aura servy à luy faire la santé meilleure et à le rendre plus capable de la fatigue de la campagne prochaine à laquelle il se prepare.

Les affaires se soutiennent avantageusement en Allemagne de la part des confederés [2], les ennemis y estant de tous costez sur la defensive. Nos armées de deçà seront bientost pressées d'aller en campagne, et nous avons tout sujet d'esperer que Dieu, qui connoist les bonnes intentions du Roy, continuera à benir ses armées. Je suis, etc.

LIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 28 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 16 mars 1643.

Monsieur,

J'ay appris par vostre lettre l'estat de l'armée que vous commandez et le besoin qu'elle avoit d'estre renforcée. Je pense vous avoir desjà fait sçavoir quels estoient mes sentimens pour les affaires d'Allemagne

[1] Le comte-duc d'Olivarez, dont il a été déjà question plus haut, avait été disgracié le 15 janvier 1643.

[2] Les Suédois avaient formé une ligue ou confédération avec plusieurs princes d'Allemagne contre l'empereur Ferdinand III.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. et la forte passion que j'avois de porter le Roy à les appuyer par dessus tout le reste de ses affaires. Aussy avez vous pu voir des effets de cette verité par l'argent qu'on y a envoyé, et vous verrez encore plus clairement par le renfort qu'on vous envoye, qui n'est moindre que de six mille hommes de pied, dont on croit bien qu'il en pourra passer quatre mille effectifs, et cinq cens de chevaux, que nous n'avons icy rien tant à cœur que de rendre en ce pays là les armes du Roy florissantes. C'est pourquoy je vous supplie de me mander franchement le nombre effectif des hommes qui y passeront, et ce qu'il faudra faire de temps en temps pour tenir tellement les choses en estat qu'il n'en puisse point arriver faute, vous promettant avec verité que je n'espargneray ny mon credit ny mes offices, afin que vous ayez tout sujet d'estre content de ce costé là. Comme aussy je me prometz de vous faire voir dans les occasions que vos interestz particuliers ne me sont pas moins chers que les miens propres, et qu'estant une des personnes du monde que j'estime davantage, il n'y en a point aussy de qui je suis plus véritablement, etc.

LIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 28 verso.

A M. LE PLESSIS-BESANÇON,

MARÉCHAL DE BATAILLE DE L'ARMÉE DU ROI [1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 16 mars 1643.

Monsieur,

J'ai veu par vostre lettre et par la relation que vous avez envoyée à M. de Noyers le ravage que les eaux ont fait du costé de Bayonne,

[1] On donnait le nom de maréchal de bataille à un officier supérieur qui remplissait des fonctions analogues à celles de chef d'état-major dans les armées modernes. Il était chargé de transmettre aux généraux les ordres du commandant en chef de l'armée, et de veiller à ce que ces ordres fussent exécutés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et ce que vous jugez qu'il est à propos de faire pour remedier à cet inconvenient; sur quoy je n'ay à vous dire autre chose, sinon que j'apporteray tousjours ce qui dependra de moy pour la seureté de cette frontière, dont je juge assez l'importance. Je vous remercie cependant de l'avis que vous m'en avez donné et des autres nouvelles que vous m'escrivez. Celles d'icy sont que la santé du Roy est meilleure qu'elle n'a esté, et que tout s'y prepare vigoureusement pour la campagne prochaine. Je finis après vous avoir asseuré que je seray tousjours bien ayse de rencontrer les occasions où je vous puisse tesmoigner que personne ne vous estimant plus que moy, il n'y en a point aussy qui soit plus veritablement, etc. Mars 1643.

LV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 29 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 21 mars 1643.

Monsieur,

J'ajouste par celle cy à une autre que je viens de vous envoyer que, le matin avant l'arrivée de vostre dernier courrier, j'avois fortement et au long entretenu Sa Majesté du besoin qu'il y avoit de renforcer vostre armée, et que pour cet effet j'en avois encore obtenu deux regimens d'Irlandois composés de vieux soldats, qui feront mille à douze cens hommes, de sorte qu'avec les quatorze cens qu'on tire des garnisons de Lorraine, douze cens qu'on prendra d'Uberlingen par le remplacement d'autant d'hommes qu'on y va promptement envoyer, le regiment de Ratilly qui se promet d'en faire passer douze cens, les regimens de Roncherolles, de du Tot et de Montausier, dont les deux premiers se promettent encore d'en faire passer cinq ou six cens chacun, il se fera un corps d'infanterie beaucoup plus grand que vous n'aviez demandé; c'est aussy ce dont vous avez principalement besoin; car, pour de la cavallerie, il est impossible au Roy de vous fournir plus de cinq ou six cens chevaux. M. de Noyers s'est chargé de la prompte execution

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1653. de tous les ordres resolus au conseil pour faire passer ces troupes, au devant desquelles vous envoyerez quelque homme d'intelligence et de capacité pour en faciliter le passage, lequel afin qu'il se fasse plus gayement et plus commodement, on donne de l'argent en partant aux officiers et aux troupes, et on en fera encore donner à Brisach, s'il est expedient, afin qu'elles puissent se pourvoir de souliers et autres choses necessaires. Pour le reste nous remettons à vostre prudence d'en disposer comme vous le jugerez à propos, pouvant mieux juger que personne de ce que vous aurez à faire pour le service du Roy et pour la gloire de ses armes. Vous asseurerez seulement les officiers de l'armée et vous vous en asseurerez, s'il vous plaist, en vostre particulier, qu'outre que tout est de deçà bien intentionné pour le bon estat de cette armée, dont les consequences nous sont très connues, j'apporteray, tant que je seray dans la fonction dont il a pleu au Roy de m'honnorer, tous mes soins et tout mon credit pour la faire subsister, preferablement à toute autre affaire. Je ne vous parleray pas de l'estime que je fais de vostre merite et de la forte passion que j'ay de porter le Roy à le reconnoistre. J'aym[e] mieux que les effetz vous le tesmoignent que mes paroles, puisque je suis avec beaucoup plus de verité que je ne vous le sçaurois dire, etc.

LXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 29 verso.

A M. LE MARESCHAL DE LA MOTHE-HOUDANCOURT [1],

VICE-ROI DE LA CATALOGNE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 29 mars 1653.

Monsieur,

J'ay appris de M. de Rhodes l'heureux succez du secours de Miravel[le] [2]

[1] Voyez, sur le maréchal de La Mothe-Houdancourt, la liste alphabétique, à la fin du volume.

[2] Le maréchal de La Mothe-Houdancourt avait délivré, le 1er mars, la ville de Miravel, qui était assiégée par les Espagnols.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et le beau commencement que vous avez donné à cette campagne. Mars 1643.
Vous pouvez croire que je n'ay pas esté peu sensiblement touché de cette victoire, tant pour l'interest des affaires du Roy que pour vostre gloire particulière. J'espère que vous n'en demeurerez pas là, et que les armes de Sa Majesté feront entre vos mains des progrez dignes de vos actions passées et des esperances que nous en avons, qui ne sont pas mediocres. Pour cet effet, vous ne devez point douter qu'on ne rende vostre armée aussy forte qu'on vous l'a fait esperer. Les ordres en ont esté desjà donnés, et l'on a destiné pour la subsistance un fonds certain, dont je m'offre moy-mesme d'estre le solliciteur auprès de Messieurs des Finances. Nous nous promettons aussy que l'armée de mer sera forte, et qu'elle pourra empescher les ennemis de rien entreprendre qui rompe les desseins que vous avez du costé de terre.

Pour ce qui est de la diversion que vous proposez du costé de la Navarre, elle seroit sans doute fort utile, et je desirerois de tout mon cœur qu'elle se pust faire; mais je vous diray neantmoins franchement que, dans l'estat present des affaires, il n'y a point lieu d'y songer, et qu'il est impossible que Sa Majesté mette de nouveaux corps sur pied. Les Espagnols aussy ont de l'occupation en tant d'endroits, et il y a si peu d'apparence que les forces qu'ils attendoient de Flandre, et que l'amiral Tromp[1] tient comme assiegées dans Dunkerque, y arrivent, qu'on doit presumer qu'ils n'en auront pas plus qu'ils ne leur en faut pour se defendre des nostres. Je ne parle pas de la fortune du Roy, ny de la possession en laquelle vous estes de vaincre. Ce sont des premices de la victoire future, qui, à mon avis, ne tromperont point, et ce sera une matière particulière de joye pour moy, à qui vos interestz ne sont pas moins chers que les miens propres, et qui suis plus que personne du monde, etc.

[1] Cet amiral commandait la flotte des Provinces-Unies. Sarrasin l'a qualifié en termes qui méritent d'être rappelés: «homme «celebre sur l'Ocean et duquel la vertu avoit «élevé la fortune.» (*Histoire du siége de Dunkerque*, p. 15 de l'édition in-4° des œuvres de Sarrasin; Paris, 1656.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643.

LVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 31 recto.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 27 mars 1643.

Monsieur,

Je vous ay escrit si au long par ma precedente, que je ne puis ajouster pour response aux vostres des 11e et 14e courant, sinon que j'ay receu le recepissé des armes qui ont esté consignées à M. Le Tellier, et que j'attens le vostre pour celles que vous avez retenues, afin que je m'en fasse faire icy le remboursement.

Il faudra tousjours confirmer le marquis Ville dans la genereuse resolution qu'il a prise, et luy faire esperer beaucoup d'agrement et de reconnoissance de la part du Roy pour ses services passez, et particulièrement pour celuy qu'il rendra en l'occasion de Tortone. Vous l'asseurerez aussy de la mienne, et que je ne manqueray pas de les faire valoir auprès de Sa Majesté selon leur prix, et à luy tesmoigner en toutes occasions l'estime que je fais de son merite et la passion que j'ay pour ses interestz.

Nous avons tous icy une grande joye, et moy j'en ay une particulière du restablissement de la santé de Madame. Vous ne devez point vous lasser d'entretenir tousjours la concorde entre elle et Messieurs ses beaux-frères, et de remettre ce qui se pourroit desconcerter entre leurs ministres. Surtout, il faut mesnager l'humeur de M. le prince Thomas, et luy faire bien connoistre les grands sentimens d'estime et d'affection que le Roy a pour sa personne, dont il recevra des marques indubitables, s'il vient à la Cour.

Je vous reitère icy ce que je vous ay mandé par ma precedente, qui est que j'estime qu'il n'est pas necessaire que vous me rendiez un compte particulier de ce que vous faites pour le service de Sa Majesté, si ce n'est pour quelque affaire importante, puisque ayant communi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cation des despesches que vous escrivez à M. de Chavigny, c'est un travail superflu de me mander la mesme chose. Je vous suis pourtant bien fort obligé du soin que vous en avez voulu prendre. Vos lettres neantmoins me seront tousjours fort agreables, lorsqu'elles me feront sçavoir que je vous suis utile en quelque chose, à quoy je ne manqueray pas de me porter avec affection, puisque je suis veritablement, etc. Mars 1643

LVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 31 recto et verso.

A M. DE MIGENES,

LIEUTENANT DE LA CITADELLE DE TURIN.

[Saint-Germain-en-Laye,] 27 mars 1643.

Monsieur.

J'ay veu par la vostre du 24e du courant ce que vous me mandez du mauvais estat de la citadelle de Turin. Sur quoy je vous diray que je fis, il y a desjà quelque temps, instances auprès de Sa Majesté et de M. de Noyers afin qu'on y apportast quelque remède. Vous en aurez ressenty quelque effet; mais d'autant que cela ne suffit pas, je ne puis que renouveller les mesmes instances et en parler derechef; à quoy je ne manqueray point. Vous devez pourtant considerer que la despense que le Roy est obligé de soustenir en tant d'endroits estant immense et presque au delà de ses forces, tous ses serviteurs doivent apporter tout le mesnage qu'ils pourront pour le soulager, et pour luy donner moyen de pourvoir à ce qui est de plus necessaire. Je sçay que vous estes dans ce sentiment, et j'ay trop de connoissance du zèle et de la passion que vous avez pour les affaires de Sa Majesté pour en douter. Vous devez aussy vous asseurer que je contribueray tout ce qui despendra de moy pour vous procurer auprès d'Elle la reconnoissance que vos services meritent, et que je vous tesmoigneray en toutes les occasions où je vous pourray estre utile, parce que je suis veritablement, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643.

LIX.

Biblioth. Imp. Mélang. de Clairambaut. T. 697, f° 385. — Original signé.

MAZARIN A M. D'ESTRADE [1].

Saint-Germain-en-Laye, 28 mars 1643

Monsieur,

J'ay veu par la vostre du 2e de ce mois le soin que vous avez pris de me chercher des chevaux, suivant la prière que je vous en avois faite, dont je vous demeure fort obligé. Mais, d'autant que depuis je m'en suis pourveu d'ailleurs, je vous supplieray de ne vous en donner pas la peine.

Vous m'obligerez bien fort d'asseurer tousjours M. le prince d'Orange de mon très-humble service et de la passion que j'ay d'estre honnoré de ses bonnes graces. Il ne se presentera point d'occasion qui le regarde où je ne tasche de les meriter et de luy faire paroistre la haute estime que je fais de sa personne. Je seray aussy tousjours bien ayse de vous tesmoigner et que je vous estime beaucoup et que je suis veritablement,

Monsieur,

Vostre très-affectionné à vous faire service,

[2] Le Cardinal MAZARINI.

Depuis vous avoir escrit, j'ay eu avis que je ne pouvois avoir un attelage de chevaux dont on m'avoit parlé; c'est pourquoy je vous supplie de m'en envoyer. Je donneray ordre afin qu'on les reçoive à Dieppe. Je feray ce que je pourray pour M. de Beringhen, en consideration de M. le prince d'Orange. C'est une affaire fort jalouse et difficile, à cause

[1] La formule de suscription pour cette lettre et pour celles de la même époque adressées au comte d'Estrade est ainsi conçue : *Monsieur d'Estrade, mestre de camp d'un regiment d'infanterie françoise en Hollande.*

[2] Ces mots et la signature sont de la main même de Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que le fils d'un des medecins du Roy est pourveu de ses charges. Nous attendons, cette campagne, quelque chose de grand de M. le prince d'Orange; on correspondra icy de bonne façon à ses desseins. Mars 1643.

LX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 31 verso.

A M. LE TELLIER.

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 mars 1643.

Monsieur,

Pour response à la vostre du 19e du courant, je vous diray que j'ay donné ordre à Turin afin que l'argent que M. le comte de Mursan avoit touché pour M. le comte de Scavanpi fust remis à celuy-cy. Je seray bien ayse qu'on pourvoye que le lieutenant qui doit conduire trente hommes à mon regiment fasse diligence pour le joindre.

M. d'Amontot nous a fait sçavoir les sentimens de la republique de Gènes touchant le secours de Tortone. Il a charge de luy declarer nettement que, si elle manque de tesmoigner à Sa Majesté, en cette occurrence, ce qu'Elle desire de sa bonne volonté, toutes les demonstrations qu'elle luy en pourroit faire à l'avenir luy seroient peu agreables, et que, si Elle n'en reçoit cette preuve, Elle n'y prendra point de confiance; qu'elle ne doit point hasarder de luy donner ce mescontentement en l'estat où sont les affaires, où il n'y a pas moins à esperer qu'à craindre pour le succès du secours de Tortone, pour lequel on doit faire toute sorte d'efforts afin qu'il réussisse.

Puisque M. de Florenville n'est point pressé, on fait bien d'attendre et la resolution de M. de Parme sur ce que le Roy desire de luy, et l'arrivée des troupes qui doivent joindre l'armée.

Pour ce qui est d'attaquer quelque autre place, il y a de l'apparence que, avant que toutes choses fussent prestes pour un siége d'importance, M. de Florenville seroit fort bas, et les ennemis en puissance d'aller

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1653. secourir cette place après s'estre rendus maistres de Tortone. Il faut donc mieux reserver l'effort des armes du Roy pour cette dernière entreprise, qui, n'estant pas impossible, est digne de la valeur et du courage de ceux qui en ont la conduite et qui en doivent faire l'execution. Que si neantmoins on en pouvoit surprendre quelqu'une qui fust importante, ou par intelligence, ou par quelque notable arrangement, qui en rendist la prise prompte et certaine, en ce cas-là il n'y aura point danger de l'entreprendre; mais, comme cela est fort douteux, j'estime qu'il n'y faut point penser.

La santé du Roy se restablit à vue d'œil, et nous esperons qu'elle sera meilleure et plus ferme qu'elle n'estoit avant sa maladie. Je remetz le reste que j'avois à vous escrire à la despesche de M. de Noyers, et me contenteray de vous asseurer que vos interestz me seront tousjours fort considerables, et que je ne perdray point d'occasions de faire valoir vos services auprès de Sa Majesté et de vous tesmoigner que je suis veritablement, etc.

LXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 32 recto.

A M. DE CASTELLAN,

MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROI.

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 mars 1653.

Monsieur,

Vous m'obligerez fort de me donner avis de ce qui se passe au lieu où vous estes. Pour le pouvoir faire seurement, je vous envoye un chiffre. Je suis ravy que les ennemis ne pressent point M. de Florenville, et qu'ils vous donnent le temps d'attendre les troupes qui doivent joindre l'armée. C'est un presage de l'heureux succès du secours de Tortone, qui, estant fort difficile, augmentera la gloire de ceux qui l'ont entrepris. Cette occurrence, sur laquelle toute l'Europe a aujour-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'huy les yeux, merite bien que ceux qui en ont la conduite fassent un effort extraordinaire pour en sortir avec honneur. Pour ce qui est de deçà, tenez pour certain qu'on n'y oubliera rien et qu'on mettra toute pièce en œuvre afin que l'affront ne nous en demeure point. Mars 1643.

Asseurez tousjours M. le prince Thomas de mon inclination pour son service et de la forte passion que j'ay de me conserver ses bonnes graces. Asseurez-vous aussy en vostre particulier que vos interestz me seront tousjours chers à l'esgal des miens propres, et que je ne perdray point d'occasion de faire valoir vos services auprès de Sa Majesté. Je me promets que le secours de Tortone m'en fournira une signalée et un nouveau sujet de vous estimer et d'estre, etc.

LXII.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 3e recto.

A M. DU PLESSIS-PRASLIN,

LIEUTENANT GENERAL DE L'ARMÉE DU ROY EN ITALIE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 mars 1643.

Monsieur,

Dans l'occasion presente du siége de Tortone, personne ne peut juger mieux que vous la necessité qu'il y a de mesnager l'humeur de M. le prince Thomas. Madame ne doit point prendre de jalousie, puisqu'il ne se fait rien qui soit au prejudice de son autorité, que Sa Majesté luy conservera aussy inviolable à l'avenir qu'il a fait par le passé, comme il rendra aussy tousjours à M. le prince Maurice des marques de l'estime et de l'affection qu'il a pour sa personne. C'est donc à vostre prudence et à vostre adresse d'agir de telle sorte envers M. le prince Thomas, que, luy faisant connoistre la haute consideration en laquelle il est auprès de Sa Majesté, il ne sorte point de sa conduite aucune apparence qui puisse donner de l'ombrage à Madame, ny à M. son frère, et qui semble tendre à la diminution de leur autorité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. Vous aurez veu, par experience, qu'on n'oublie rien de deçà pour le secours de Tortone; et comme cette occasion est une de celles qui sont aujourd'huy les plus considerées de toute l'Europe, que les principaux soins de cette Cour tournent aussy de ce costé-là, je m'asseure que ceux qui en ont la conduite feront quelque chose d'extraordinaire pour une action qui ruinera entièrement en Italie la reputation de nos ennemis et y accroistra merveilleusement la nostre.

Pour ce qui est de la diversion, j'en ay escrit à M. Le Tellier[1] les sentimens qu'on en a de deçà, qui sont que le Roy n'ayant pas d'assez grandes forces prestes en Italie, ny les autres choses necessaires pour s'attacher au siége d'une place qui soit importante, il n'y avoit point lieu d'y penser, et qu'il valoit mieux tenter le secours de Tortone, qui ne paroist pas impossible, veu principalement que les ennemis ne pressent point la place et qu'on a tout loisir d'attendre l'issue de ce qu'on traite avec M. de Parme et l'arrivée de toutes les troupes qui doivent joindre l'armée. Surtout il me semble qu'il faut apporter en cette occasion une conduite pleine de resolution et d'esperance, afin que, se communiquant aux soldats, leur courage s'en augmente; mais celà, vous le sçaurez mieux que moy, et je suis asseuré qu'il n'y aura rien à desirer, de vostre part, de tout ce que la prudence, l'experience et le courage y pourront contribuer. Vous n'aurez aussy jamais rien à desirer de la mienne de tout ce que je pourray apporter pour faire valoir vos services auprès de Sa Majesté, et pour vous tesmoigner que je suis plus que personne du monde et plus veritablement, etc.

[1] Voyez ci-dessus, p. 133.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643.

LXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 32 verso.

A M. DE COUVONGES[1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 mars 1643.

Monsieur,

Je n'ay rien appris qui m'ayt surpris quand vous m'avez fait sçavoir que vostre ambition n'estoit pas bornée par les murailles de Casal. Estant capable de plus grandes choses que de gouverner une garnison, vous avez raison de desirer les occasions où vous en puissiez donner des preuves. Pour moy, qui m'interesse en tout ce qui vous touche et ay une passion particulière pour vostre gloire, je mesnageray le temps pour vous procurer le contentement de pouvoir agir à la campagne, et veilleray tousjours affin que vostre merite et vos services trouvent auprès de Sa Majesté la reconnoissance dont ils sont dignes. Nous n'oublions rien de deçà pour faciliter le succez du secours de Tortone, qui sera d'autant plus glorieux, s'il reussit, qu'il se trouve fort difficile. La santé du Roy se restablit à vue d'œil, et nous esperons qu'elle sera meilleure et plus ferme qu'elle n'estoit avant sa maladie. Je vous conjure d'envoyer le plus grand nombre de Montferrins naturels pour mon regiment, et de croire que je suis plus que personne du monde et plus veritablement, etc.

[1] M. de Couvonges, dont le nom a été altéré plus haut (p. 59 et 64), était maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur de Casal. Il servit dans la suite en Espagne sous le maréchal d'Harcourt. Il commandait, en 1656, une partie de l'armée française de Catalogne, en qualité de lieutenant général. La Barde le dit formellement dans son histoire de Louis XIV : «Covongius Harcurio in eo exercitu *legatus* erubat.» (Labordeus, *De rebus Gallicis*, lib. IV, p. 237.) Et plus loin : «Covongium ipsum *legatum* praefectosque castrorum... ire jubet.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643.

LXIV.

Manusc. de la Bibliothè. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 3e verso.

POUR LA REYNE DE LA GRANDE-BRETAGNE[1].

[1] Saint-Germain-en-Laye, 29 mars 1643.

Madame,

Le petit service que j'ay taschè de rendre à Vostre Majesté ne valoit pas le remerciement qu'elle a pris la peine de me faire. En cela je n'ay fait que m'acquitter de mon devoir et suivre l'inclination du Roy, à qui ses propres interestz ne sont pas plus chers que les vostres. Il est certain, Madame, qu'il n'a point de plus violente passion que de voir Vostre Majesté en un estat plus tranquille, et que les grandes affaires qu'il a sur les bras ne luy pèsent pas davantage que celles qui vous exercent. Je me remets à M. de Montaigu[2] d'entretenir Vostre Majesté plus particulièrement sur ce sujet, et me contenteray maintenant de luy tesmoigner la joye que j'ay eue de son heureuse arrivée en Angleterre, après avoir esté garantie de la furie de la mer et des embusches des hommes, c'est-à-dire, Madame, affin qu'il n'y eust rien qui luy fust contraire dont Vostre Majesté ne triomphast. Je prie Dieu qu'il luy envoye le bonheur qu'elle merite, et qu'il me fasse la grace de luy pouvoir tesmoigner par quelque service important que je suis plus que personne, etc.

[1] Henriette de France, sœur de Louis XIII. (Voy. l'introduction, en tête de ce volume, sur la situation de la Grande-Bretagne à cette époque). La reine d'Angleterre s'était rendue en Hollande, pendant l'année 1642, pour solliciter des secours. Elle revint en Angleterre, en février 1643, avec quatre bâtiments chargés d'armes, de munitions, d'officiers et de soldats, et débarqua à Burlington. L'amiral Batten, à qui le Parlement avait ordonné d'intercepter le convoi, canonna Burlington; des boulets tombèrent sur la maison et jusque dans la chambre de la Reine; elle fut obligée de s'enfuir dans la campagne, où elle resta cachée pendant quelque temps. Tels sont les dangers auxquels Mazarin fait allusion dans cette lettre.

[2] L'abbé de Montaigu, établi en France depuis plusieurs années, avait beaucoup de crédit à la cour de France et à celle d'Angleterre. (Voyez la liste alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1641.

LXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 33 recto.

POUR LE ROY DE PORTUGAL[1].

Saint-Germain-en-Laye, 29 mars 1641.

Sire.

J'ay veu, par celle que Vostre Majesté m'a fait l'honneur de m'escrire du mois de janvier passé, la douleur dont elle a esté touchée par la mort de M. le cardinal-duc; sur quoy je prendray la liberté de luy dire que, parmy tant de puissances qui sont interessées en la perte de ce grand homme, Vostre Majesté est de celles qui le doivent estre davantage, puisque je suis certain que, après le service du Roy, il n'avoit rien tant à cœur que le vostre, et que l'establissement des affaires de Vostre Majesté estoit une de ses plus fortes et ardentes passions. Pour moy, si dans ce grand malheur, qui n'est plus particulier qu'à personne, j'estois capable de quelque consolation, ce seroit, Sire, si l'employ dont il a pleu au Roy de m'honorer, par son avis et à sa prière, me donne moyen de tesmoigner à Vostre Majesté que, estant inferieur à M. le cardinal-duc en toutes ses autres bonnes qualitez, je ne luy cède point au zèle qu'il avoit pour elle. Je remets à son ambassadeur de luy en rendre des tesmoignages et de luy escrire plusieurs choses qui la concernent, dont je me suis entretenu avec luy. Cependant, je prie Dieu qu'il envoye à Vostre Majesté toute la prosperité qu'elle merite, et qu'il me fasse la grace de luy pouvoir tesmoigner par quelque important service que je suis plus que personne, etc.

[1] Jean de Bragance avait été proclamé roi de Portugal le 1er décembre 1640. (Voyez l'introduction, en tête de ce volume.) La France n'avait pas été étrangère à ce mouvement. Une instruction, datée du 15 août 1638, et donnée par le cardinal de Richelieu au sieur de Saint-Pé, qu'il envoyait en Portugal, prouve que, dès cette époque, le cardinal songeait à enlever le Portugal aux Espagnols. Le 1er juin 1641, Louis XIII signa un traité avec Jean de Bragance.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1653.

LXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 171 recto.

A MONSIEUR DI LIONNE, ROMA.

Di San Germano, il 30 marzo 1653.

Vostra Signoria ha ben fatto di spedire d' Aix, et ritornarsene in diligenza a Parma, poichè se bene si spera poco delle risolutioni del signor duca per il soccorso di Tortona; ad ogni modo essendo il negotio di grand' importanza, non si deve trascurare diligenza alcuna, oltre che per molte ragioni conveniva che, nelle presenti congiunture, si trattenesse qualche ministro del Re appresso Sua Altezza. Non deve però Vostra Signoria mettersi in pena dell' ordine datoli, potendola io assicurare che riceverà quello di ritornarsene subito che da suoi dispacci s' intenda in qual dispositione si trovi l' Altezza Sua; e come io desidero di vederla quanto prima, non perderò tempo in farla richiamare, quando il servitio del Re lo permetterà, che sarà ben presto.

A M. DE LYONNE, A ROME.

De Saint-Germain, le 30 mars 1653.

Vous avez bien fait d'écrire d'Aix et de vous en retourner aussitôt à Parme, bien que l'on espère peu que le seigneur duc se décide à envoyer des secours à Tortone. Malgré cela, l'affaire étant d'une grande importance, on ne doit négliger aucune précaution; d'ailleurs, pour beaucoup de raisons, il convenait, dans les circonstances actuelles, d'entretenir un ministre du Roi auprès de Son Altesse. Vous ne devez donc pas vous mettre en peine de l'ordre qui vous a été donné. Je puis vous assurer que vous recevrez celui de vous en revenir aussitôt qu'on apprendra par vos dépêches dans quelle disposition se trouve Son Altesse; et comme je désire vous voir au plus tôt, je ne perdrai pas de temps pour vous faire rappeler, quand le service du Roi le permettra: ce qui aura lieu bientôt.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quando il signor duca di Parma non giudichi a proposito di unire le sue armi a quelle di Sua Maestà per il soccorso di Tortona, facendo professione di neutrale, non potranno li Spagnuoli dolersi che somministri viveri all' armata di Sua Maestà, non essendo questo atto contrario alla neutralità, massime in tempo che permette il passaggio ne' suoi Stati alla cavalleria che vien di Napoli. Mars 1643.

Quì non si è dimenticato diligenza alcuna, nè si è perdonato a spesa per fare passare nervo di gente in Piemonte, et in fatti credo al presente l' esercito di Sua Maestà rinforzato a segno, che, se non viene impedito dal mancamento di viveri, nessuna cosa può trattenerlo di non tentare il soccorso della detta piazza, che per ogni ragione pare riuscibile. E perchè si spera che il tempo lo permetterà, proseguiscono le diligenze per far continuamente passare i monti a nuove truppe.

Il signor prencipe Tommaso è risoluto di fare il possibile per il buon esito di questa impresa, e per quanto apparisce nessuna attione sua persuade il contrario; ricevendosi ancora presentemente nuove di Spagna

Si Mgr le duc de Parme ne juge pas à propos d'unir ses armes à celles de Sa Majesté pour secourir Tortone, à cause de sa neutralité, les Espagnols ne pourront pas se plaindre de ce qu'il fournit des vivres à l'armée de Sa Majesté. Ce n'est pas un acte contraire à la neutralité, surtout au moment où il permet à la cavalerie qui vient de Naples de passer par ses États.

Ici on n'a négligé aucune mesure, on n'a épargné aucune dépense pour faire passer des forces en Piémont; aussi je crois l'armée de Sa Majesté maintenant assez renforcée pour que, si toutefois elle n'est pas arrêtée par le manque de vivres, rien ne puisse l'empêcher de tenter de secourir ladite place, et nous avons toute raison de croire que cela réussira. Comme on espère que le temps le permettra, on continue les diligences pour faire passer continuellement les monts à de nouvelles troupes.

M. le prince Thomas est résolu à faire tout son possible pour la réussite de cette entreprise, et aucune de ses actions ne nous permet de craindre le contraire. Nous recevons encore aujourd'hui des nouvelles d'Espagne qui nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. che la disgratia del conte duca non ha punto diminuito i mali trattamenti e le miserie della signora prencipessa di Carignano, sua moglie.

Habbiamo avviso di Piemonte, che si era spedita persona espressa al signor duca di Parma per farli diverse propositioni sopra il soccorso di Tortona, di maniera che Vostra Signoria, al suo arrivo colà, havrà trovato il negotio in piedi, e si è vero, come voglio credere, che il signor prencipe Tommaso habbia fatto proporre, che volentieri cederà il dono fattoli da Sua Maestà della detta piazza, perchè ne goda il signor duca di Parma, Vostra Signoria havrà un largo campo di portare Sua Altezza a profitarsi di così bella occasione, massime in tempo che per gl' avvisi che si ricevono di Roma, e per la forma nella quale parla quì il Nuntio, si può lo credere, che facilitato in qualche modo da Sua Altezza potrà havere effetto l' accomodamento con Sua Santità.

Io credeva già molte settimane sono che fossero stati pagati al signor di Villarè li cento mila franchi ordinati per Sua Altezza, e se il suddetto me ne havesse detto una parola, vi havrei proveduto, come ho fatto subito ricevuto il dispaccio di Vostra Signoria. Nel rimanente la

---

apprennent que la disgrâce du comte-duc n'a point diminué les mauvais traitements et les malheurs qu'éprouve Mme la princesse de Carignan, sa femme.

On nous annonce du Piémont qu'on avait envoyé un exprès à M. le duc de Parme pour lui faire diverses propositions au sujet du secours de Tortone: de sorte que, en arrivant dans cette ville, vous aurez trouvé l'affaire en train, et s'il est vrai, comme je veux le croire, que M. le prince Thomas ait fait dire qu'il céderait volontiers le don de la place que lui a fait Sa Majesté, pour que le duc de Parme en jouisse, vous aurez un beau champ pour amener Son Altesse à profiter d'une aussi belle occasion, surtout au moment où, d'après les nouvelles que l'on reçoit de Rome et la manière dont parle ici le nonce, on peut croire que l'accommodement avec Sa Sainteté, facilité d'une manière quelconque par Son Altesse, pourrait avoir lieu.

Je croyais que les cent mille francs destinés à Son Altesse avaient été payés, il y a déjà plusieurs semaines, à M. Villaret; s'il m'en avait dit un mot, j'y aurais pourvu, comme je l'ai fait aussitôt que j'ai eu reçu votre dépêche. Du reste,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prego a non mettersi in pena delli termini, che usa meco il duca di Parma, perchè io ne sono sodisfattissimo, e mentre continui ad essere partiale di questa Corona, può lo assicurarsi che sarà sempre servito da me con affetto e puntualità. Mars 1648

Se nell' avvicinarsi a coteste parti l' esercito di Sua Maestà potesse riuscire a Vostra Signoria d' inviarmi un buon corpo di soldatesca italiana, la Maestà Sua ne riceverebbe gusto particolare, et io li ne restarei obbligato. In questo M. Le Tellier, intendente dell' armata d'Italia, richestone da Vostra Signoria, fornirà il danaro necessario, e darà le rotte per il Piemonte e per il Delfinato, perchè andasse ad unirsi col mio regimento.

Il signor suo cugino m' ha consegnato il giojelletto e l' horologgio, nel quale il Benedetti ha preso errore, dovendomene mandare uno di diamanti, e non questo smaltato, ma io gl' ho scritto sopra di ciò quello era necessario.

Le diligenze fatte da Vostra Signoria nell' affare di Napoli sono state opportune, e la condotta tenuta in tutta la negotiatione a Venetia, e

---

je vous prie de ne pas vous mettre en peine des expressions dont se sert avec moi le duc de Parme, puisque j'en suis très-satisfait, et, pourvu qu'il continue à être attaché à notre Couronne, il peut être sûr qu'il sera toujours servi par moi avec affection et ponctualité.

Si, quand l'armée de Sa Majesté sera près de vous, vous pouviez parvenir à m'envoyer un bon nombre de soldats italiens, Sa Majesté en ressentirait un plaisir particulier, et moi je vous en serais infiniment obligé. Alors M. Le Tellier, intendant de l'armée d'Italie, à votre réquisition fournira l'argent nécessaire et donnera les feuilles de route par le Piémont et par le Dauphiné, afin que ces troupes puissent se réunir à mon régiment.

M. votre cousin m'a remis le petit joyau et la montre; mais Benedetti s'est trompé; je lui demandais de m'envoyer un bijou en diamant et non en émail: mais là-dessus je lui ai écrit ce qu'il fallait.

L'activité que vous avez déployée dans l'affaire de Naples a été pleine d'à-propos. Votre conduite dans toute la négociation à Venise et votre retour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. nel ritorno appresso il duca di Parma, è stata giuditiosa, et io non ho mancato di far valere a Sua Maestà li servitij ch' ella ha resi, come farò all' avvenire in tutte le occasioni, desiderando con passione ogni suo bene et avvantaggio.

Mi valerò opportunamente dell' avviso datomi da Vostra Signoria del cardinale di Lione[1], senza che nè da lui nè da altri se ne penetri cosa alcuna.

Non doveva Vostra Signoria havere alcun scrupulo in scrivermi l' avviso datomi delle diligenze, che doveva fare il duca di Sermoneta, perchè per gratia di Dio sono in istato da non temere queste machine.

Ho parlato a M. di Chavigni dell' interesse di Vostra Signoria, e m' ha promesso che darà non solamente ordine per il pagamento delle provvisioni che le sono dovute, ma ancora per qualche straordinario in riguardo delle spese fatte da lei a Venetia, ed in tanti viaggi.

La morte del signor cardinale duca non deve raffreddare il duca di Modena, poichè gl' affari si conduranno con la medesima fermezza e

---

auprès du duc de Parme ont prouvé chez vous un excellent jugement, et je n'ai pas manqué de faire valoir auprès de Sa Majesté les services que vous avez rendus; ce que je ferai à l'avenir dans toutes les occasions, vous souhaitant ardemment tous les biens et tous les avantages.

Je saurai profiter, dans l'occasion, de l'avis que vous me donnez sur le cardinal de Lyon, sans que ni lui ni aucun autre se doutent de rien.

Vous ne deviez avoir aucun scrupule de m'écrire l'avis qui m'a été donné de tout ce que devait faire le duc de Sermoneta, car, Dieu merci, je suis en état de ne rien craindre de ces machinations.

J'ai parlé à M. de Chavigny de vos intérêts; il m'a promis de donner des ordres non-seulement pour le payement des émoluments qui vous sont dus, mais encore pour un crédit extraordinaire relatif à toutes les dépenses que vous avez faites à Venise et dans tant de voyages.

La mort de Mgr le cardinal-duc ne doit pas refroidir le duc de Modène; car les affaires seront conduites avec la même fermeté et vigueur, et je suis

[1] Le cardinal de Lyon était, comme on l'a vu plus haut, le frère du cardinal de Richelieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vigore, ed io sono tanto partiale di Sua Altezza, che può promettersi Mars 1645.
dall' affetto mio maggiori avvantaggj di quelli havrebbe potuto sperare in altri tempi.

La stima particolare ch' io faccio del signor conte Testi, col quale ho contratta e conservata una stretta amicitia di lunga mano, deve anco rendere più facile a Vostra Signoria ogni negotiatione con l' Altezza Sua.

M. di Chavigni è dichiarato plenipotentiario per il congresso della pace, volendo Sua Maestà vincere in effetti con sincerità gl' artifitij de' Spagnuoli, che non volendo in sostanza la pace procurano con false apparenze imprimere il contrario, per cattivare benevolenza e rendere odioso il nome francese; ma come la Maestà Sua sà benissimo che l' intentione loro è lontanissima dal contribuire al riposo della Christianità, così pensa di stabilire bene i modi da continuare la guerra lungo tempo, e con tali forze, che i suoi nemici habbino sempre nuove occasioni di remanere confusi.

Per via del segretario del ambasciatore di Venetia ho fatto rimettere

---

si dévoué à Son Altesse, qu'elle peut se promettre de mon affection de plus grands avantages que ceux qu'elle eût pu espérer dans d'autres temps.

L'estime particulière que j'ai pour M. le comte Testi, avec lequel j'ai depuis longtemps contracté et conservé une étroite amitié, doit encore vous rendre plus facile toute négociation avec Son Altesse.

M. de Chavigny est nommé plénipotentiaire pour le congrès de la paix. Sa Majesté voulant, par des effets et par sa loyauté, triompher des artifices des Espagnols, qui, au fond, ne voulant pas la paix, tâchent, par de faux semblants, de faire croire le contraire, pour gagner la bienveillance publique et rendre odieux le nom français. Mais comme Sa Majesté sait très-bien que leur intention est très-éloignée de contribuer au repos de la Chrétienté, elle pense à bien s'assurer des moyens de continuer la guerre longtemps et avec des forces telles, que ses ennemis aient toujours de nouvelles raisons d'être confondus.

J'ai, par l'intermédiaire du secrétaire de l'ambassadeur de Venise, fait re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1643. un' annata di pensione al padre Vittorio Siri[1], et havrò caro d' impiegarmi in altre cose di suo servitio, mentre me se ne presenti l' occasione, come Vostra Signoria potrà assicurarlo; ma come vedo nella memoria inviatami da lei che dimanda gran somme di danari, non so come poterlo contentare.

Attenderò dunque che Vostra Signoria m' accenni quello si potrà fare. Io sono certissimo d' haverlo ringratiato, quando mi dedicò il suo libro, e se non ha ricevuta la lettera, senz' altro sarà mal capitata; e se prenderà la pena di scrivermi di nuovo, riconoscerà nella risposta la stima che faccio della sua persona, et il desiderio che ho d' impiegarmi in suo avvantaggio.

Ricordo a Vostra Signoria fare qualche diligenza per trovare qualche bel cane, come già le scrissi, et resto, ecc.

---

mettre une année de pension au père Vittorio Siri[1], et je m'empresserai de lui rendre tous les autres services, quand j'en trouverai l'occasion, comme vous pourrez l'en assurer; mais je vois dans le mémoire que vous m'avez envoyé qu'il demande de grandes sommes d'argent : je ne sais comment pouvoir le contenter.

J'attendrai donc que vous m'indiquiez ce qu'on pourra faire. Je suis très-certain de l'avoir remercié pour la dédicace de son livre; s'il n'a pas reçu ma lettre, c'est qu'elle sera tombée en des mains infidèles. S'il veut prendre la peine de m'écrire derechef, ma réponse lui fera connaître l'estime que j'ai pour sa personne et le désir que j'ai de lui être utile.

Je vous prie de nouveau de vous occuper de trouver un beau chien, tel que je vous l'ai écrit.

Je suis, etc.

[1] Historien italien qui a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres des mémoires (*Memorie recondite*) sur le XVIIe siècle et un recueil intitulé *Mercure* (*Il Mercurio, ovvero Historia de' correnti tempi*). Voyez la table alphabétique, à la fin du volume.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643.

LXVII.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 34 recto.

A M. DU HALLIER [1],

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROY EN PROVENCE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 6 avril 1643.

Monsieur,

Je croy que vous n'aurez point peine de croire que je n'aye receu une grande joye de l'honneur que le Roy vous a fait de vous nommer à la charge de mareschal de France; mais j'ose vous dire que, en cette occasion, rien ne m'a plus sensiblement touché que le soin que Sa Majesté a eu, en l'estat où elle se trouve, de laisser à vos longs et fidèles services cette glorieuse marque d'estime. Je ne doute point que vous ne soyez de mon sentiment et qu'une si belle circonstance n'augmente en vostre ame le merite de ce bienfait. Je ne vous en diray point davantage ny ne vous exciteray par là à fortifier le zèle que vous avez tousjours eu de bien servir Sa Majesté. Je sçay que vous n'en avez pas besoin; je me contenteray seulement de vous asseurer qu'il est impossible que personne prenne plus de part que moy en ce qui vous touche, ny soit plus veritablement, etc.

[1] François de L'Hôpital, sieur Du Hallier. Il prit, après sa promotion au rang de maréchal, le titre de maréchal de L'Hôpital. Ce fut le duc d'Enghien qui lui remit les insignes de la dignité de maréchal de France. A cette occasion Mazarin écrivait à ce prince, le 6 avril 1643 (B. M. n° 1719, t. I, f° 34 v°): «Monsieur, celle-cy est pour vous tesmoigner la part que je prens en la promotion de M. Du Hallier à la charge de mareschal de France, à cause de celle que je sçay que vous y prendrez, puisque le Roy a ordonné qu'il receust cet honneur par vos mains; il ne se peut que cette commission ne vous soit fort agreable, et que vous ne regardiez avec plaisir recompenser le merite d'un homme qui a l'honneur de servir sous vous. Vous ne douterez point de ce que je vous dis, si vous vous souvenez des asseurances que je vous ay données d'estre dans tous vos interests et d'estre avec une parfaite et inviolable passion, » etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643.

LXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 33 verso.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 9 avril 1643.

Monsieur,

Vous apprendrez au long, par les despesches de M. de Noyers, les soins qu'on prend icy et les ordres qu'on y donne pour la subsistance de vostre armée, et pour la mettre en estat d'agir puissamment. A cela vous ne devez point douter que je n'apporte tout ce qui despend de moy, et que je n'aye representé comme j'ay deu à Sa Majesté l'importance des affaires d'Allemagne. Mais je vous conjure, au nom de Dieu, de contribuer tout ce qui vous sera possible pour soulager le Roy du pesant faix qu'il a sur les bras, et de considerer la despense qu'il est obligé de soustenir en tant d'endroits, presque au delà de ses forces. Ne prenez pas ce que je vous dis pour une marque de refroidissement qu'on ayt pour les choses d'Allemagne, qu'on est tousjours en la mesme volonté d'appuyer, mais seulement affin que vous taschiez de nous donner le plus de troupes que vous pourrez pour pourvoir à ce qui y sera necessaire. Car, au reste, je vous puis asseurer, comme je vous ay desjà plusieurs fois escrit, qu'on n'a rien de deçà tant à cœur, ny pour quoy on veuille faire tant d'efforts. Nous nous promettons que les progrès que vous ferez en pays ennemy donneront encore moyen à l'armée de se maintenir commodement, particulièrement si elle se pouvoit rendre capable d'un peu plus de règle qu'elle n'a accoustumé d'observer, ce qui, à mon avis, vous fait beaucoup de peine, et ce que nous considerons bien fort parmy les services que vous rendrez à Sa Majesté, que je porteray tousjours de tout mon pouvoir à les reconnoistre selon leur merite, puisque je suis passionnement et plus que personne, etc.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1653.

LXIX.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 35 verso.

A M. LE MARESCHAL DE GUICHE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 10 avril 1653.

Monsieur,

J'avois prevenu vostre prière par les offices que j'avois faits pour pourvoir à l'accident qui est arrivé du costé de Bayonne, où l'on a envoyé de l'argent pour cet effet. Quelque diligence que fassent les ennemis pour se mettre en campagne, ils ne nous surprendront point, et je seray bien ayse que ce soit bientost, affin d'avoir plus tost le contentement de vous revoir auprès du Roy, dont la santé, qui a receu quelque petite alteration, se restablit tous les jours, et, graces à Dieu, il n'y a rien à craindre de ce costé-là. L'alarme qu'on vous a donnée des corps qu'on devoit tirer de l'armée de Sa Majesté est sans doute fausse, pour le moins il n'en est rien venu à ma connoissance, non plus de ce que vous m'escrivez de vostre regiment de cavalerie. Que si neantmoins la proposition s'en faisoit au Conseil, je tascheray d'en divertir l'effet par les considerations que vous me mandez du danger qu'il y a que ce regiment ne se dissipe, s'il sert avec quelque autre qu'avec vous; en un mot, partout où il s'agira de vos interests, soyez asseuré que je les appuieray de tout mon pouvoir, et que je ne sçaurois avoir rien plus à cœur que ce qui vous touche.

Pour ce qui est du voyage d'Allemagne, il est certain que j'avois desiré avec passion de le faire[1], et que, s'il eust absolument despendu de moy, je l'aurois fait, et ne me fusse point privé de la satisfaction d'avoir travaillé à une œuvre si glorieuse et si meritoire que la paix de la Chrestienté; mais puisque le Roy en a autrement ordonné, j'ay esté bien ayse que M. de Chavigny[2] ayt pris ma place, et pour le bien

[1] Il avait été question d'envoyer Mazarin négocier la paix à Munster.

[2] Chavigny fut, en effet, désigné pour se rendre à Munster; mais il n'y alla pas. Le traité fut négocié par Claude de Mesme, comte d'Avaux, et par Abel Servien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avril 1643. de cette Couronne, dont les interests ne pouvoient estre en de meilleures et plus habiles mains, et pour sa propre reputation, qui recevra un grand esclat d'un employ si haut et si noble. C'est ce que j'avois à vous dire pour response à vos deux dernières lettres, après vous avoir protesté que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

LXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 34 verso.

A M. DE VENDOME [1],

DUC ET PAIR DE FRANCE.

[Saint Germain-en-Laye,] 10 avril 1643.

Monsieur,

Ce que j'ay contribué au service dont vous m'escrivez est si peu de chose, qu'il ne meritoit point le remerciement que vous m'en faites. Le Roy s'est porté avec tant de franchise à vous accorder ce que vous desirez, que ceux qui ont eu dessein de vous servir en cette rencontre n'ont eu besoin que de seconder les bonnes intentions de Sa Majesté, et d'employer des paroles que pour louer la bonté de son naturel. C'est donc pour elle que vous devez reserver vos ressentimens, et ne considerer en moy que la passion avec laquelle j'ay souhaité que vous fussiez satisfait. Vous en recevrez des preuves en toutes les autres occasions qui se presenteront, et je n'en rencontreray jamais de plus agreables que celles où je pourray faire voir par effet que je suis veritablement, etc.

[1] César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, avait été proscrit pendant le ministère de Richelieu, et s'était retiré en Angleterre. Il obtint la permission de revenir en France, au mois d'avril 1643. L'exil ne l'avait pas corrigé. Il prit part, avec son fils, le duc de Beaufort, aux intrigues de la cabale des Importants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643

LXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 33 verso.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Saint-Germain-en-Laye, 11 avril 1643.

Monsieur,

Celle-cy est seulement pour vous donner avis que le Roy ayant accordé à M. de Noyers la permission de se retirer qu'il luy avoit instamment demandée[1], il a fait choix de la personne de M. Le Tellier pour exercer par commission sa charge de secretaire d'Estat. Sa Majesté a aussy nommé en la place de celuy-cy M. de Gremonville[2], de la capacité duquel et de son zèle pour le service elle a desjà fait experience. Mais comme il n'a point encore agi en Italie, et qu'il ne peut pas avoir d'abord toutes les lumières que le temps fournit, je ne doute point que vous ne luy fassiez part de celles que vous aurez, et que vous n'entreteniez avez luy une aussy bonne correspondance que celle que vous aviez avec M. Le Tellier. C'est à quoy je vous exhorte, et vous conjure de croire que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

LXXII.

Original signé. — Archives générales du royaume d'Italie. — Envoi de M. Geoffroy.

A MADAME DE SAVOYE.

[Saint-Germain-en-Laye, 11 avril 1643.

Madame,

Le Roy ayant accordé à M. de Noyers la permission qu'il luy a

[1] La disgrâce du secrétaire d'État Sublet de Noyers eut lieu le 10 avril. Il reçut l'ordre de se retirer à sa terre de Dangu, en Normandie (Eure).

[2] Nicolas Bretel de Gremonville, qui fut dans la suite ambassadeur à Rome et à Venise. (Voyez la liste alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1653. instamment demandée de se retirer de la Cour, j'ay creu estre obligé de donner part à Vostre Altesse Royalle du choix que Sa Majesté a fait de M. Le Tellier pour exercer sa charge par commission. Je ne doute point que Vostre Altesse n'ayt d'abord quelque desplaisir de voir revoir en France un homme qui avoit tant de connoissance des affaires du Piemont et tant de passion pour son service. Mais si elle considère qu'il passe à un employ où il luy en pourra rendre des preuves plus fortes et plus efficaces qu'il ne faisoit auparavant, je m'asseure qu'elle demeurera satisfaite de la promotion, et qu'elle augmentera la confiance qu'elle avoit aux bonnes intentions qu'on a icy pour ses interests. M. le baron de Paluau a fait des relations à Vostre Altesse, dont je ne luy parleray point maintenant. Je ne luy parleray non plus de cette très-vive et très-veritable inclination que j'ay pour tout ce qui la regarde, d'autant que je me promets qu'elle en est très-persuadée, et qu'elle me fait l'honneur de croire que je suis plus que personne, etc.

LXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 34 recto.

A M. LE TELLIER.

[Saint-Germain-en-Laye,] 11 avril 1653.

Monsieur,

Celle-cy sera pour vous dire que le Roy, ayant accordé à M. de Noyers la permission de se retirer, qu'il luy a instamment demandée, il a jeté les yeux sur vostre personne pour exercer sa charge de secretaire d'Estat par commission. La satisfaction qu'il a de vostre capacité et de vostre merite luy ont donné cette pensée, et je vous puis asseurer que M. de Chavigny n'a rien oublié pour l'y confirmer. Vous ne douterez point que je n'aye rendu le tesmoignage que la verité et l'affection que j'ay pour vous m'obligeoient de rendre. Vous vous mettrez donc en estat de partir dès que vous aurez receu la presente, que vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porte un gentilhomme qui est à moy, et vous donnerez à M. de Gre- Avril 1643.
monville en le rencontrant toutes les lumières et instructions dont il importe qu'il soit muni pour succeder dignement à vostre employ, auquel Sa Majesté l'a nommé. Que si, neantmoins, il estoit absolument necessaire pour le secours de Tortone que vous fissiez encore un peu de sejour en Italie, vous n'en devez point faire difficulté, et la consideration d'une affaire si importante à l'Estat doit l'emporter sur toutes les autres. J'ay fait des avances à M. Le Roy que je pense que vous ne desavouerez pas, et j'ay en cela consideré son merite et la parenté qui est entre vous deux. Pour ce qui est de la passion que j'ay pour ce qui vous touche, le temps et les effets vous l'apprendront mieux que mes paroles et vous feront mieux voir que je suis veritablement, etc.

LXXIV.

Manusc. de la Bibl. Mazarine, n° 1719, fom. I, f° 35 verso.

A M. LE COMTE DU PLESSIS-PRASLIN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROY EN PIÉMONT.

(Saint-Germain-en-Laye, 21 avril 1643.)

Monsieur,

Je vous avois escrit au long, il y a quelque temps, sur certaines difficultés qui regardoient la conservation de Tortone; mais puisque l'occasion en est passée, et que le secours en est resolu par l'attaque de l'armée ennemie qui l'assiege, je me contenteray maintenant de bien esperer du succez auquel le nombre et la bonté de nos troupes, la valeur de M. le prince Thomas et la vostre, l'estat de la saison et toutes les autres choses semblent estre favorables.

Attendant cela, je vous diray que le Roy ayant accordé à M. de Noyers la permission de se retirer, qu'il luy a instamment demandée, Sa Majesté a jeté les yeux sur la personne de M. Le Tellier, pour exercer par commission la charge de secretaire d'Estat. Quoyque je ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643. doute point que l'estime que vous faites dudit sieur Le Tellier ne vous apporte quelque douleur de luy voir quitter l'employ qu'il avoit dans l'armée, je ne laisse pas aussy de croire que vous ne soyez bien ayse de le voir passer à un autre qui luy sera plus avantageux, et où il pourra estre plus utile à ses amis. M. de Gremonville est destiné pour luy succeder, de la capacité duquel et de son zèle pour le service du Roy nous nous promettons beaucoup. Je finis en vous renouvelant les promesses que je vous ay faites d'estre toute ma vie, etc.

LXXV.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 175 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di San-Germano, il 11 aprile 1643.

Presuppongo Vostra Altezza presentemente in procinto di tentare il soccorso di Tortona, poichè dalle lettere delli signori Aiguebonne e Castellano ho appreso che partiva con rinforzo considerabile per unirsi all' esercito, il quale Sua Maestà ha havuto gran gusto d' intendere che fosse così ben' allogiato nel Milanese. Se io desideri che Vostra Altezza rieschi in questa impresa così gloriosa, come ha fatto in tant' altre, potrà facilmente comprenderlo dalle obligationi che ne ho

---

A MONSEIGNEUR LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Saint-Germain, le 11 avril 1643.

Je suppose Votre Altesse en ce moment sur le point de tenter de secourir Tortone, puisque, d'après les lettres de MM. d'Aiguebonne et de Castellan, j'ai appris qu'elle partait avec un renfort considérable, pour se joindre à l'armée, qui, à la grande satisfaction de Sa Majesté, est très-bien logée dans le Milanais. Je souhaite que Votre Altesse réussisse dans cette glorieuse entreprise comme elle l'a fait dans tant d'autres, et vous pouvez le comprendre d'après les obligations que je vous en ai pour le service de Sa Majesté. Puis, je désire

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

per il servitio di Sua Maestà, e dalla passione particolare che ho per la gloria et avvantaggio di Vostra Altezza; per li cui sentimenti, zelo et affetto verso questa Corona ho in ogni meglior forma risposto a Sua Maestà, ancorchè non fosse necessario per la buona opinione che ha la Maestà Sua dell' integrità et ottime qualità dell' Altezza Vostra. Avril 1663.

Di Genova et altre parti vien scritto, che solamente presentandosi vicino a Tortona l'esercito di Sua Maestà, li Spagnuoli abbandoneranno, o che il conte di Zervela non si riscalderà molto nel proseguimento dell' impresa, vedendo dall' elettione fatta del marchese di Velada per suo successore, dopo la ritirata del conte duca, che non è stato giudicato capace di quella carica. Io per me credo doverne sperar bene, perchè Vostra Altezza non dimenticherà cosa alcuna nella condotta dell' impresa, perchè havrà forze bastanti e perchè nell' avanzamento della stagione la cavalleria troverà di che sussistere alla campagna.

Dispiacerà senz' altro a Vostra Altezza la partenza di M. Le Tellier, che con tanta habilità e frutto adempisce costì le sue parti. Ma come

---

ardemment vous voir couvert de gloire et triomphant. J'ai répondu de la manière la plus formelle à Sa Majesté de vos sentiments, de votre attachement, de votre dévouement à la couronne de France, bien que ce ne fût pas nécessaire, vu la bonne opinion qu'a Sa Majesté de la loyauté et des excellentes qualités de Votre Altesse.

On écrit de Gênes et d'autres pays que, si l'armée de Sa Majesté s'approche seulement de Tortone, les Espagnols l'abandonneront tout à fait, ou que le comte de Zervela ne s'échauffera pas beaucoup pour continuer l'entreprise, quand il apprendra, par le choix du marquis de Velada pour son successeur depuis la retraite du comte-duc, qu'il n'a pas été jugé capable de porter un tel fardeau. Quant à moi, je crois pouvoir espérer beaucoup, parce que Votre Altesse ne négligera rien dans la conduite de l'entreprise; parce qu'elle aura des forces suffisantes; parce que la saison sera assez avancée, pour que la cavalerie trouve de quoi subsister pendant la campagne.

Sans doute Votre Altesse sera fâchée du départ de M. Le Tellier, qui a rempli chez vous ses devoirs avec tant d'habileté et de succès. Mais Sa Majesté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643. Sua Maestà ha risoluto di gli commettere la carica di segretario di Stato che haveva M. di Noyers, a cui la Maestà Sua ha accordata la licenza di ritirarsi a casa sua, dopo havergliene fatta instanza in diversi rincontri, e particolarmente hier mattina; son certo che l' Altezza Vostra considerà che gl' interessi della guerra d' Italia non saranno in minor raccomandatione, essendo M. Le Tellier non solamente informato di quello convenghi al servitio di Sua Maestà in coteste parti, ma havendo in oltre una passione particolare per la gloria et avvantaggio di Vostra Altezza, la quale prima ch' egli parta m' assicuro concerterà ogni cosa con esso e M. di Plessis, affinchè la sua absenza non rechi un minimo pregiuditio al servitio di Sua Maestà. M. di Gremonville è destinato in luogo; è gentilhuomo di garbo, capacissimo, e dotato di buone qualità, e m' assicuro che si renderà costì incontinente, spedendoseli corriero espresso a questo effetto.

Con che supplicandola a facilitare quello può dependere da Vostra Altezza per il gusto e sodisfattione di Madama Reale; resto con tutto il cuore per essere eternamente di Vostra Altezza, ecc.

---

a résolu de lui confier la charge de secrétaire d'État qu'avait M. de Noyers, à qui Sa Majesté a donné la permission de se retirer dans ses foyers. M. de Noyers l'avait plusieurs fois demandée avec instance, et particulièrement hier matin. Je suis certain que les intérêts de la guerre d'Italie n'en souffriront pas; car M. Le Tellier sait tout ce qui convient au service de Sa Majesté dans ces contrées; puis il s'intéresse vivement à la gloire et aux succès de Votre Altesse. Avant qu'il parte, je suis sûr que Votre Altesse se concertera sur tout avec lui et avec M. Du Plessis, afin que son absence ne porte pas le moindre préjudice au service de Sa Majesté. M. de Grémonville est destiné à le remplacer. C'est un gentilhomme aimable, très-capable, plein de bonnes qualités, et je compte qu'il se rendra près de vous incontinent. Je lui expédie un exprès à cet effet.

En même temps, je vous supplie de faire tout ce qui dépendra de Votre Altesse pour être agréable à Madame Royale et la satisfaire. Sur ce, je suis de tout cœur, et pour jamais, de Votre Altesse, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643.

LXXVI.

Bibl. Imp. Mélang. de Clairembaud, tom. DCXXXVII, f° 415. Original signé.

MAZARIN A M. D'ESTRADES.

[Saint-Germain-en-Laye,] 16 avril 1643.

Monsieur,

Je vous suis très-obligé de la peine que vous avez prise de m'acheter des chevaux. J'ay donné ordre pour le remboursement de ce qu'ils vous ont cousté, et envoyé deux hommes à Dieppe pour les recevoir.

Nous esperons d'apprendre bientost la sortie de M. le prince d'Orange en campagne, puisque nous avons nouvelles que don Francisco de Melos estoit prest à s'y mettre, et que la saison y est favorable.

Les armées du Roy sont sur le point de marcher, fort belles et bien pourveues, et Sa Majesté a envoyé à M. le mareschal de Guebriant un puissant renfort, avec lequel il se promet de rentrer en pays ennemy et d'y faire des progrez considerables[1]. Vous ne sçauriez donner trop d'asseurance à M. le prince d'Orange de la passion que j'ay de meriter ses bonnes graces par mes services, ny faire des avances pour ce sujet que je n'avoue. Asseurez-vous aussy en vostre particulier que je chercheray les occasions de me revancher de ce que vous faites pour moy, avec autant de soin que je suis veritablement.

Monsieur,

[2] Vostre tres-affectionné à vous faire service,

LE CARDINAL MAZARINI.

[1] Les promesses de Mazarin ne reçurent pas immédiatement d'exécution. Grotius s'en plaignait : « De Guebriano, de quo tam magna nobis promiserat card. Mazarinus, audimus nihil. » (*H. Grotii epist. inedite*, Harlemi, 1806, p. 48.) J'aurai souvent occasion de citer ce recueil, où, malheureusement, les noms propres sont fréquemment altérés.

[2] La signature et la formule de salutation sont autographes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643.

LXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 36 recto.

A M. COLOMBIER,

GOUVERNEUR DE SAINT-QUENTIN.

[Saint-Germain-en-Laye,] 21 avril 1643.

Monsieur,

Quand bien mesme Saint-Quentin ne seroit pas une place de la reputation qu'elle est, et qu'elle n'auroit pas une puissante armée voisine, comme est celle de M. le duc d'Anguien[1], pour la couvrir, la valeur et l'experience de celuy qui y commande, qui ne sont pas incognues aux ennemis, nous font presumer qu'ils ne s'engageront pas à un siege où ils ne pourroient recevoir que de la honte. Cela n'a pas empesché que je n'en aye parlé au Roy, qui a jugé que d'y jeter quelques regimens ce ne seroit que les faire ruiner sans necessité, puisque, s'il en estoit besoin, M. le duc en pourroit jeter à toute heure. M. de La Vrillière[2] vous escrit au long sur ce sujet, à la despesche duquel me remettant, je me contenteray de vous asseurer que je seray tousjours bien ayse de rencontrer les occasions où je vous puisse faire paroistre et que je vous estime beaucoup et que je suis veritablement, etc.

[1] Louis de Bourbon, duc d'Enghien, qui prit le nom de prince de Condé à la mort de son père, Henri de Bourbon. Il venait de recevoir le commandement de l'armée destinée à protéger le nord de la France contre les attaques des Espagnols. (Voyez ci-dessus, p. 147, note, la lettre que lui adressa Mazarin lorsque Du Hallier fut nommé maréchal de France.)

[2] Un des quatre secrétaires d'État. Il était de la maison des Phelypeaux. (Voy. la table alphabétique, à la fin du volume.) Les secrétaires d'État, qui n'avaient pas encore, à cette époque, la haute position qu'ils occupèrent à la fin du règne de Louis XIV, étaient, en avril 1643 : Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis ; Michel Le Tellier, par commission; Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, et Phelypeaux de La Vrillière.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1653.

LXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I. f° 36 verso.

A M. LE COMTE DE QUINCÉ,

GOUVERNEUR DE CAEN.

[Saint-Germain-en-Laye,] 29 avril 1653.

Monsieur,

Je vous remercie du soin que vous prenez de m'envoyer des nouvelles. Il est certain que les ennemis donnent de la jalousie à tant de places, qu'il est malaysé de deviner celle à laquelle ils en veulent et qu'ils ont fait dessein d'attaquer. La situation de leur pays leur donne cet avantage. Mais aussy ceux qui commandent dans ces places pour le Roy, et l'armée de M. le duc d'Anguien, qui est en estat de les secourir, nous font presumer qu'elles ne courent point de fortune. Pour vous, je suis asseuré que, quoy qu'il vous arrive, vous ne ferez rien qui ne soit digne de l'opinion qu'on a de vous. Quant à vos interests, dont je me remets à M. de La Vrillière de vous escrire, ne doutez point que je ne les protege de tout mon pouvoir, et que je ne vous fasse paroistre, à toutes les rencontres où je vous pourray estre utile, que je suis veritablement, etc.

LXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I. f° 37 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUICHE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 29 avril 1653.

Monsieur,

Je ne vous rediray point icy ce que je vous ay desjà escrit, de vous adresser à M. le duc d'Anguien pour tout ce qui regarde la conser-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643. vation d'Arras, en cas que vous y soyez attaqué, le Roy entendant que vous ne manquiez de rien de ce qui sera necessaire pour une occasion si importante. Je sollicite l'argent pour le payement des Suisses et ay fait commander aux officiers de se rendre en diligence à leur corps. Je ne vous escris point ce qui s'est passé pour mettre l'Estat en seureté et le tenir en repos, s'il plaisoit à Dieu d'appeler le Roy à une meilleure vie. C'est ce que vous apprendrez d'ailleurs, et les plus considerables particularitez de la conduite que j'y ay observée se peuvent raconter dans la confidence, mais ne se doivent pas escrire. Aussy Sa Majesté en a une telle satisfaction que, demeurant comblé des tesmoignages de son amitié et de son estime[1], entre ceux-là je ne feindray point de vous dire que l'honneur qu'il m'a fait de trouver bon que je tinsse de mon chef à baptesme Monseigneur le Dauphin[2] m'est si sensible, et pour estre grand en luy-mesme et pour estre sans exemple, que je ne me souhaiterois que plusieurs vies pour les pouvoir employer pour son service. Je vous l'ay voulu faire sçavoir, sçachant que vous prenez part en ce qui me touche, et que vous correspondez à la passion avec laquelle je suis plus que personne au monde, etc.

LXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 37 recto.

A M. D'AMONTOT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 avril 1643.

Monsieur,

Pour response à vos lettres du 21 et du 30 passé, je vous diray sur le point principal qu'elles contiennent, qui est la restitution de la ga-

[1] Mazarin fut désigné, avec le chancelier Pierre Séguier, le surintendant Bouthillier et le comte de Chavigny, pour être un des ministres que la régente ne pourrait déplacer pendant la minorité de Louis XIV.

[2] Le baptême du Dauphin avait eu lieu le 21 avril. Mazarin le tint sur les fonts baptismaux avec la princesse de Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lère que vous avez promise à la republique de Gènes de la part du Roy, que la conjoncture des affaires peut adoucir l'inconvenient de cette promesse, d'autant que, si ces Messieurs donnent à Sa Majesté la satisfaction qu'elle desire d'eux et qu'ils en tesmoignent une reconnoissance effective et telle qu'on la demande, cette restitution pourra se faire, et qu'ainsy vous conserverez la creance qu'on a en vous, et sans laquelle vous n'agiriez point utilement pour le service du Roy. Que s'ils suivent leur veritable inclination, au moins de la pluspart, qui est de ne nous donner que quelques apparences de bonne volonté, pendant que les effetz sont pour les Espagnols, le Roy sera en estat de revoquer ses ordres avec bienseance, et de vous descharger avec honneur de l'inexecution de ce que vous avez promis. Avril 1643.

En un mot, il faut se mesnager de telle sorte avec ces gens-là et user avec tant d'adresse des occurrences, qu'on en tire tous les avantages qui en pourront sortir et qu'on en destourne tout ce qui nous pourroit estre contraire, et particulièrement pour le dessein que nous avons de secourir Tortone, lequel, s'il nous reussit, comme il n'est pas hors d'apparence, on verra alors quelle conduite on devra observer à l'endroit de la Republique en cette nouvelle face d'affaires.

Pour ce qui est du voyage du sieur Mari vers le duc de Parme, je ne doute point, de quelque pretexte dont on le colore, que ce ne soit pour jeter ce duc dans le party espagnol, ou pour le reffroidir de l'inclination qu'il pourroit avoir pour la France. Mais il est trop avisé pour prendre aucune resolution, quand mesme il auroit à en prendre, qu'il n'ayt veu le succez du secours de Tortone, qui, nous donnant l'entrée dans son pays, nous donneroit aussy moyen de l'assister ou de luy nuire, selon l'exigence des occurrences. Je ne parle pas de quelques autres considerations plus generales qui le pourroient divertir de s'engager avec l'Espagne, si quelque grande necessité ne l'y obligeoit.

J'ay à vous dire, avant de finir, sur le sujet de Janetin Doria, que, si l'on presse sa delivrance, il faudra mettre sa rançon à dix mille pistoles, et, en tout cas, la tenir la plus haute qu'il se pourra, conduisant ce traité avec grande retenue. Je me remets de plusieurs autres choses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643. aux despesches de M. de Chavigny, en vous asseurant que je seray tousjours, etc.

LXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 37 verso.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 27 avril 1643.

Monsieur.

Nous apprendrons exactement, à l'arrivée de M. Le Tellier, l'estat des choses qui concernent l'Italie et surtout celuy de la ville de Turin, pour former là-dessus des resolutions avantageuses et fermes. Je trouve à propos qu'on vende les cinq cents paires d'armes qui sont à moy, sy l'on en trouve un prix raisonnable, et qu'on voye ce qui se pourroit tirer des autres, puisque aussy bien elles sont inutiles au lieu où elles sont.

Nous vivons icy entre la crainte et l'esperance du succez de la maladie du Roy. Quoy qu'il arrive, et quand bien il plairoit à Dieu d'appeler ce prince (ce que nous esperons de sa bonté qu'il ne fera pas sy tost), vous devez vivement persuader à Madame qu'on ne se reffroidira point icy des bonnes intentions qu'on a pour elle, et que ses interestz y seront considerés à l'esgal de ceux du Royaume mesme; que Sa Majesté a mis un si bon ordre à ses affaires, qu'elles se conduiront avec la mesme vigueur et avec la mesme fermeté qu'elles ont fait auparavant, et que de quelque artifice que se servent nos ennemis pour faire naistre de la division parmy nous, Sa Majesté y a si bien pourveu qu'ils connoistront bientost que leur dessein sera inutile, et que, s'ils n'ont d'autre fondement pour eslever leurs esperances, elles se trouveront vaines. Enfin vous apporterez tout ce qui despendra de vous pour imprimer cette creance dans l'esprit de Madame, et particulièrement de la parfaite et inviolable passion que j'ay pour tout ce qui la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

regarde, de laquelle elle doit attendre toutes les preuves qui seront compatibles avec le service du Roy; et vous vous devez aussy asseurer que je seray tousjours très-veritablement, etc. Avril 1643

LXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 39 recto.

A M. LE COMTE DU PLESSIS-PRASLIN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ITALIE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 27 avril 1643.

Monsieur.

La prise d'Ast[1] ne peut estre que très-avantageuse aux affaires du Roy et à celles de Madame, puisque aprez cela il reste assez de temps pour le secours de Tortone. Quoyque l'evenement de celuy-cy, s'il est favorable, comme nous l'esperons, soit des plus utiles et des plus esclatans qui soient arrivez il y a longtemps en Italie, ce sera un redoublement de bonheur et de gloire qu'il soit precedé de la prise d'Ast. C'est ce qui vous doit convier à ne rien oublier de ce qui se peut humainement faire pour ce sujet. Nous attendons icy bientost M. Le Tellier, de qui nous apprendrons exactement l'estat des autres choses pour ce qui regarde l'Italie, affin de prendre là-dessus les resolutions qui seront les plus avantageuses au bien des affaires.

Nous vivons icy entre la crainte et l'esperance du succez de la maladie du Roy[2], etc.

[1] Les armées françaises et piémontaises avaient fait une diversion contre Villeneuve-d'Asti, pour attirer les Espagnols de ce côté et les empêcher de poursuivre le siége de Tortone. Mais elles ne purent y parvenir. La ville d'Asti fut prise sans que les Espagnols abandonnassent l'attaque de Tortone.

[2] La fin de cette lettre est semblable au second paragraphe de la précédente. Seulement Mazarin a substitué le nom du prince Thomas de Savoie-Carignan à celui de la belle-sœur de ce prince, la duchesse de Savoie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643.

LXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 38 recto.

A M. D'AMONTOT.

[Saint-Germain-en-Laye,] 27 avril 1643.

Monsieur,

Nous venons d'apprendre la nouvelle de la prise d'Asti et de la disposition de nostre armée pour marcher au secours de Tortone, dont nous avons bonne esperance. La santé du Roy, qui va tous les jours se restablissant par un soin particulier de la divine Providence, nous est un bon augure des bons succez que ses armes obtiendront cette campagne. Nous en avons desjà des preuves dans la Catalogne, comme vous le pourrez apprendre des lettres de M. de Chavigny. Les armées que le Roy a sur nos frontières n'ont point esté si belles il y a plusieurs années. Il fait passer un renfort considerable à M. le mareschal de Guebriant et donne une subvention extraordinaire à madame la Landgrave de Hesse, pour pouvoir agir puissamment d'un autre costé, de sorte que nous avons toute raison d'esperer que Dieu continuera à benir la justice des armes de Sa Majesté, qui n'oublie rien, de sa part, pour attirer sur elle ses saintes benedictions.

Je vous remercie de l'avis que vous me donnez de la prise qui a esté faite par les Espagnols de la tartane où il y avoit des hardes à moy. Je vous envoye le memoire que j'en ay receu, sans celles qu'on y peut avoir ajoustées, et vous supplie de continuer d'apporter vos soins affin que la restitution en soit faite, et de representer à la Republique la consequence de cet attentat, et quel tort elle se feroit de souffrir qu'on violast ainsy la seureté de ses ports, et qu'on y traitast hostilement les vaisseaux du Roy; je veux croire qu'elle poursuivra comme elle doit la reparation de ce desordre.

Pour ce qui est du sieur Marc Doria, il faut, s'il vous plaist, en tirer une response precise et sçavoir positivement s'il veut accepter le ser-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vice de France. Asseurez le sieur Janetin Justiniani que j'auray soin de ses interestz et de luy procurer de deçà toute sorte de satisfaction, comme aussy vous ne devez point douter que M. de Chavigny et moy ne nous employions affin que vous receviez celle que vos services meritent. Avril 1643.

Quant à la rançon de Janetin Doria, il la faudra tenir la plus haute qu'il se pourra, et tascher d'en tirer au moins vingt-cinq mille escus; mais de cela et de plusieurs autres choses, je me remets aux despesches de M. de Chavigny, et me contenteray de vous asseurer que je seray tousjours, etc.

LXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 38 verso.

A M. D'ARGENSON [1],

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET INTENDANT DE LA JUSTICE, POLICE ET FINANCES.

[Saint-Germain-en-Laye,] 27 avril 1643.

Monsieur,

Vous verrez, par l'argent comptant qu'on envoye d'icy pour suppleer à celuy qui a manqué de la part de Montauron [2], le soin qu'on y a de l'armée de Catalogne. Si c'estoit un autre que vous, je luy recommanderois le bon mesnage et la sage dispensation d'une chose dont vous pouvez penser que nous n'avons pas abondance. Mais vous estes en cela si intelligent et d'ailleurs si bien intentionné pour le service du Roy, que je croirois perdre mes paroles si je vous exhortois à ce qui est de vostre science et de vostre inclination. Je ne vous diray donc

[1] René Le Voyer d'Argenson, dont les papiers sont conservés à la bibliothèque impériale du Louvre et fournissent de précieux documents pour l'histoire de cette époque. C'est l'aïeul du garde des sceaux d'Argenson, qui joua un rôle important pendant la minorité de Louis XV et la régence du duc d'Orléans. René Le Voyer d'Argenson était alors intendant de l'armée de Catalogne.

[2] Financier célèbre de cette époque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avril 1653. rien davantage, me remettant du reste à ce que vous escrira M. Le Tellier; je me contenteray de vous asseurer que j'espère vous faire connoistre par effet que personne ne vous estime plus que moy, ny n'est plus veritablement, etc.

LXXXV

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 38 verso.

A M. MOLÉ [1],

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET PREMIER PRESIDENT AU PARLEMENT DE PARIS.

[Saint-Germain-en-Laye,] 27 avril 1653.

Monsieur,

Je ne pouvois estre plus surpris que par la lettre que l'on m'a rendue de vostre part. Je croyois que l'amitié qui est entre vous et M. le mareschal de La Meilleraye[2] fust si forte, que vous seriez tousjours bien ayse qu'elle parust au public par cette marque dont j'avois taché de la confirmer: outre cela, mon interest s'y trouvoit en quelque façon engagé. Cela m'empesche de pouvoir sy tost consentir aux resolutions que vous avez prises.

Je me remetz à M. vostre fils[3], que j'en ay longtemps entretenu, de vous dire les considerations que j'ay là-dessus, et je me contenteray de vous asseurer, quoyque par une main estrangère, le peu d'usage que j'ay de la langue françoise m'empeschant de le faire de la mienne, que je suis plus que personne, etc.

[1] Matthieu Molé, premier président du parlement de Paris. (Voyez la liste alphabétique, à la fin du volume.) Cette lettre est presque identique à celle qui a été imprimée dans les *Mémoires de Matthieu Molé* (t. III, p. 49).

Ces mémoires ont été publiés dans la collection de la *Société d'histoire de France*; ils ne donnent pas de renseignements sur l'incident auquel Mazarin fait allusion.

[2] Le maréchal de La Meilleraye, neveu du cardinal de Richelieu, était grand maître de l'artillerie.

[3] Édouard Molé, connu sous le nom de président de Champlastreux. (Voy. les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1643.

LXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 39 verso.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LYON[1].

[Saint-Germain-en-Laye,] 28 avril 1643.

Monseigneur,

Dans l'embarras d'esprit où nous tient la maladie du Roy, et les apprehensions de l'avenir où nous jette le danger de sa vie, j'ay creu ne pouvoir trouver d'autre diversion à ma douleur que dans l'entretien de Vostre Eminence. Je ne respirois pas encore de celle que m'avoit causée la mort de M. le cardinal-duc, lorsque ce nouveau malheur m'est venu surcharger l'ame. La perte que fera la Republique chrestienne, et particulièrement la France, si Dieu appelle à soy ce prince, est veritablement le plus grand sujet qui me travaille. Mais, outre cela, je ne puis tourner les yeux sur les honneurs et les bienfaits que j'en ay receus et sur les dernières bontez qu'il m'a tesmoignées, que cette pensée ne m'afflige extraordinairement, et je croirois manquer de reconnoissance si je manquois de tristesse. Les belles et admirables circonstances de sa maladie augmentent encore ce juste sentiment, quoyqu'en quelque façon elles le diminuent, et je ne puis les considerer sans quelque plaisir de voir l'eslevation qu'elles apportent à sa gloire, ny y penser sans comprendre plus vivement la grandeur de la perte que nous courons risque de faire. En effet, il est impossible de s'imaginer une plus grande force d'esprit dans une grande foiblesse de corps que celle qu'il a monstrée. Jamais, en cet estat, personne n'a veu plus clair que luy en ses affaires, ny n'a fait des establissemens plus judicieux. Jamais personne n'a regardé la mort avec plus d'indifference, ny ne s'est soumis avec une plus entière resignation à la volonté de Dieu. En un mot, si la Providence permet que cette maladie fasse la fin de la vie

[1] Le cardinal-archevêque de Lyon était, comme on l'a dit plus haut, frère du cardinal de Richelieu. (Voy. la liste alphabétique, à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643. de ce prince, on pourra dire que jamais vie n'aura esté plus raisonnablement, plus chrestiennement et plus courageusement terminée. En cette triste situation où je me trouve, j'ay recours à Vostre Eminence pour chercher avec elle quelque sorte d'allegement, si tant est que je sois capable d'en recevoir, et pour luy faire paroistre la confiance que j'ay en son amitié, fondée sur les obligations que j'ay à sa maison et sur les respects que je luy ay tousjours portez, et la parfaite passion avec laquelle je suis plus que personne, etc.

LXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 61 verso.

A M. LE MARQUIS VILLE,

MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ ET GÉNÉRAL DE CAVALERIE DE SON ALTESSE ROYALE.

[Saint-Germain-en-Laye,] 6 may 1643.

Monsieur,

En revanche des bonnes nouvelles que nous venons de recevoir de la prise de la citadelle d'Ast, je vous en envoye des plus agreables et des plus importantes qui pouvoient arriver à la Chrestienté, qui sont l'amendement de la maladie du Roy, à tel point que l'on s'en promet bientost une entière guerison. Ce sera le comble du bonheur qui commence à paroistre sur ses armes, et que nous esperons devoir estre suivy du secours de Tortone. C'est une occasion où je ne doute point que vous ne vous signaliez à vostre accoustumée, et que vous ne confirmiez par effet là et ailleurs les asseurances que j'ay données au Roy du zèle que vous avez pour son service. Aussy vous devez vous asseurer que je prendray un tel soin de vos interestz auprès de Sa Majesté, que vous aurez sujet d'estre content, et que vous y trouverez la reconnoissance que vos services meritent. J'attendray cependant les propositions que l'on me doit faire de vostre part, pour vous donner des preuves certaines de cette verité, et pour vous faire voir par effet que je suis plus que personne du monde, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643.

LXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 62 recto.

A M. D'ESTRADES.

[Saint-Germain-en-Laye,] 7 mai 1643.

Monsieur,

Celuy qui s'estoit chargé de conduire les chevaux que vous avez pris la peine de m'acheter a mal reussy en son entreprise. Le plus beau des six, par malheur ou par imprudence, s'est tué au desbarquement. Cela fait que je prends la liberté de vous prier d'en vouloir encore acheter un, pour l'apparier au plus grand des autres. Vous me ferez la faveur d'asseurer tousjours, dans les occasions, M. le prince d'Orange de mon très-humble service, et de l'estime que je fais et de la part que je le supplie de me conserver en ses bonnes graces. Nous esperons que la santé de Sa Majesté se restablira, et que nous n'avons besoin que d'un peu de patience pour cet effet. Nous avons receu nouvelles de la prise de la citadelle d'Ast, comme nostre armée se preparoit pour marcher au secours de Tortone. Celle de M. le mareschal de Guebriant, à qui le Roy envoye un renfort considerable, commencera bientost à agir, et celles qui sont sur nos frontières sont plus belles qu'elles n'ont esté il y a plusieurs années. Asseurez-vous que personne n'est plus que moy, etc.

LXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 62 verso.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Paris,] 16 mai 1643.

Monsieur,

Me remettant aux despesches de M. Le Tellier pour ce qui concerne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643 l'estat de la garnison de Turin et semblables choses dont vous m'escrivez, je vous diray que vous ne devez point vous lasser de travailler à entretenir tousjours la bonne correspondance qui doit estre entre Madame et messieurs les Princes, et à y reffaire ce qui s'y desconsera.

Vous aurez sceu la mort du Roy, qui est arrivée au mesme mois[1] et à peu près à une mesme heure que celle du Roy son père. On peut dire que, encore que sa vie abonde en accidens illustres, sa maladie en est une des plus belles et des plus remarquables parties : il a regardé la mort, l'espace de deux mois, avec une indifference incroyable et une resignation très-parfaite à la volonté divine. Il a agi et fait le roy presque jusqu'à ce qu'il a rendu l'ame, et a ordonné des affaires de son Estat et des siennes particulières avec un si grand sens et une prevoyance si rare, que nous nous promettons que, dans cet ordre, tout demeurera calme au dedans, et que les entreprises de dehors se poursuivront avec la mesme vigueur et fermeté qu'elles ont fait par le passé. Au reste, ce qui est à considerer, et qui est une marque visible de l'amour du Ciel pour ce Royaume, est que nos armées n'ont esté il y a longtemps si belles et si florissantes, et celles de nos confederés en meilleur estat. La Reyne[2], monseigneur le duc d'Orléans[3] et M. le Prince[4] sont en une parfaite intelligence et conspirent unanimement au bien de l'Estat, qui ne peut aprez cela recevoir de trouble.

Quant à moy, j'ay receu de si grandes preuves de bonté et de confiance du feu Roy durant tout le cours de sa maladie, outre les bienfaits dont il m'a honoré cy-devant, qu'il faudroit que je n'eusse point de memoire pour ne pas m'en souvenir, ou que je fusse le plus lasche et le plus ingrat de tous les hommes, si je n'avois une extresme passion d'employer, autant qu'il me sera permis, toute mon industrie, tout mon travail et ma vie mesme pour le service du Roy son fils. C'est donc ma resolution invariable et fixe, aussy bien que de continuer d'appuyer de toutes mes forces les interests que Madame et messieurs ses beaux-

[1] Louis XIII était mort le 14 mai 1643.

[2] Anne d'Autriche, régente pendant la minorité de Louis XIV.

[3] Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

[4] Henri de Bourbon, prince de Condé, père du grand Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

frères ont eu cette Cour; à quoy je ne trouveray point de resistance, tout y estant porté à les obliger et à leur donner toute sorte de satisfaction. Je vous supplie de les en asseurer, et de vous asseurer, en vostre particulier, que je ne perdray jamais d'occasion de vous faire paroistre par effet que je suis veritablement, etc. Mai 1643.

XC.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 43 recto et verso.

A M. LE COMTE DE QUINCÉ [1].

[Paris,] 16 may 1643.

Monsieur,

J'ay receu vos deux lettres du 11 et du 13 du present, pour response auxquelles, aprez vous avoir remercié de vos nouvelles, je vous diray que les belles forces que le Roy a sur cette frontière et les bons hommes qui sont aux places que [les ennemis] peuvent faire estat d'attaquer nous font presumer qu'ils ne veulent que nous donner de la jalousie et faire monstre de leur puissance, ou que nous ne devons point apprehender le succez de leurs entreprises. Pour vous, je suis certain que, quoy qu'il arrive, vous fairez tousjours le devoir d'un homme de bien, et que vous nous confirmerez dans l'opinion que nous avons de vostre courage et de vostre conduite. Je parleray à M. Le Tellier de ce qui regarde la subsistance de vostre compagnie de chevaux-legers, et il ne se presentera point d'occasion où je ne vous tesmoigne que je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Le comte de Quincé ou Quincey, maréchal de camp, a figuré avec honneur dans toutes les campagnes de cette époque. Nous le trouvons, en 1644, au siége de Gravelines; en 1646, il sert en Espagne sous les ordres du duc d'Enghien; en 1648, il accompagne le duc de Guise à Naples; en 1649, il commande un corps d'armée sous les ordres du comte d'Harcourt; enfin, pendant la Fronde, il reste fidèle à la cause royale et la soutient avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643

XCI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 43 verso.

A M. LE MARESCHAL DE L'HOSPITAL [1].

[Paris,] 16 may 1643.

Monsieur,

Vos interests me sont trop chers pour perdre aucune occasion de vous en donner des preuves. C'est pourquoy vous ne devez point douter que je n'appuye de tout mon pouvoir la justice de l'affaire dont madame vostre femme [2] m'a parlé.

Vous aurez sceu la mort du Roy, digne d'une si illustre vie que la sienne, et dans la maladie duquel nous avons veu un mespris continuel de la mort et une action non interrompue à regler les affaires de son Estat, accompagnée d'un sens merveilleux et d'une rare prevoyance.

Quoy que les ennemis fassent mine de vouloir entreprendre sur nous, nous nous promettons que ce sera à leur honte, et qu'aussytost que les Hollandois mettront en campagne, ils (les Espagnols) pourront estre mis sur la deffensive. Nos affaires sont partout ailleurs en bon estat, et moy je suis plus que personne au monde, etc.

[1] Le maréchal de L'Hôpital, dont il a été question plus haut (p. 147), était un des généraux de l'armée qui couvrait la frontière septentrionale de la France, sous les ordres du duc d'Enghien. Il fut blessé à la bataille de Rocroi, comme on le verra ci-après (p. 180).

Parmi les autres capitaines renommés qui accompagnaient le duc d'Enghien, il faut citer Gassion, qui devint maréchal de France, le comte de Grancey, d'Aumont-Villequier, de Saulx-Tavannes, Cossé-Brissac, Coligny, le baron de Sirot, le marquis de La Moussaye, etc.

Avant de quitter la Cour, le duc d'Enghien avait, dit-on, obtenu par l'intermédiaire de Marsillac, une promesse formelle de la Reine de récompenser Du Hallier de ses services. (Cf. La Barde, *l. c.* p. 92.)

[2] Le maréchal de L'Hôpital avait épousé, en premières noces, Charlotte des Essarts-Saulour, qui mourut le 8 juillet 1651.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1653.

XCII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 44 recto[1].

A M. DE GREMONVILLE.

[Paris,] 17 may 1653.

Monsieur,

Comme l'employ que vous avez dans l'armée d'Italie[2] est un des plus importans qui soient dans la robe, aussy le feu Roy ne pouvoit jeter les yeux sur une personne plus capable de le soustenir. La satisfaction que le Languedoc[3] a de vostre conduite en est une preuve qui ne permet pas d'en douter. Nous nous promettons que vous ne reussirez pas moins heureusement en Italie, où vous aurez une plus grande matière de vous signaler, et où il vous faudra particulièrement travailler à maintenir l'union et la bonne intelligence qui doit estre entre les chefs de l'armée. C'est à quoy je vous exhorte autant que je puis, et vous conjure de croire que personne ne s'employera avec plus de joye que moy à faire valoir vos services et à vous en procurer de la reconnoissance, puisque je suis très-veritablement, etc.

XCIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 44 recto.

A M. D'AMONTOT.

[Paris,] 17 may 1653.

Monsieur,

Vous jugerez bien que l'embarras où nous a tenus la maladie du

[1] L'original signé se trouve au château de Pavilly (Seine-Inférieure), dans les archives de la famille d'Esneval.

[2] On a vu plus haut que Nicolas Bretel de Grémonville avait succédé à Michel Le Tellier comme intendant de l'armée d'Italie.

[3] M. de Grémonville avait eu antérieurement l'intendance du Languedoc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643. Roy et la mort de ce grand prince sont des coups assez forts pour m'avoir empesché depuis quelque temps de vous escrire. Nous attendons ce que vous aurez fait touchant la rançon de Janetin Doria, et j'attendray ce que fera le sieur Rabut en la perquisition des hardes qui m'ont esté prises. Vous apprendrez des despesches de M. de Chavigny l'estat des affaires de cette Cour, qui, par la grace de Dieu, sont plus florissantes que jamais, la Reyne ne pouvant estre mieux intentionnée qu'elle est pour les interestz du Roy son fils. Asseurez-vous que je seray tousjours, etc.

XCIV

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 177 recto.

AL SIGNORE PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di Parigi, il 21 maggio 1643.

Sarà già pervenuta a Vostra Altezza la nuova della morte del Re, ed in consequenza considerata l'importanza di un così funesto accidente. È però vero che all'instante Dio ha voluto far conoscere come continuava le benedittioni a questo Regno, facendo riportare all'armi di Sua Maestà comandate dal signor duca d'Anghien la più segna-

---

A MONSEIGNEUR LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Paris, le 21 mai 1643.

Votre Altesse a déjà reçu la nouvelle de la mort du Roi, et par conséquent compris toute l'importance d'un si funeste événement. Mais il est pourtant vrai qu'en même temps Dieu a voulu faire connaître qu'il continuait à répandre ses bénédictions sur ce Royaume, en faisant remporter aux armées de Sa Majesté commandées par monseigneur le duc d'Enghien la victoire la plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lata vittoria[1] contro tutte le forze de' nemici unite all' attacco di Rocroy, che da gran tempo in quà si sia intesa. Non se ne sanno ancora altre particolarità, se non che si è combattuto quattro hore, che il conte di Fontana[2] vi è rimasto morto, che l' infanteria nemica, la quale ha fatto miracoli, è stata tagliata a pezzi, eccetuatane quella che è restata prigioniera. Sedici pezzi di cannone et il bagaglio si è intieramente acquistato. Don Francesco di Melos è salvato, e Gassione seguitava la cavalleria nemica, che fuggiva in gran fretta. Mai 1643.

La regenza della Regina comincia con così felici auspicij, che dobbiamo sperare continuatione di prosperità; e quanto a me credo ad ogn' hora di ricevere nuove del soccorso di Tortona, che desidero per l' avvantaggio della Francia e per la gloria particolare di Vostra Altezza, sopra tutte le cose del mondo, e massime nelle congiunture presenti.

Ho ottenuto che s' invij costì un rinforzo straordinario di quattro mila fanti effettivi, e sopra mille cavalli; il tutto delle migliori truppe

signalée contre toutes les forces des ennemis réunies pour l'attaque de Rocroi, victoire la plus éclatante dont on ait entendu parler depuis longtemps. On n'en sait pas encore tous les détails, sinon qu'on a combattu quatre heures, que le comte de Fontaine est resté parmi les morts, que l'infanterie ennemie, qui a fait des prodiges de valeur, a été taillée en pièces, excepté ce qui en est resté prisonnier. On a pris seize pièces de canon et tous les bagages. Don Francisco de Melos s'est sauvé, et Gassion poursuivait la cavalerie, qui se sauvait à toutes brides.

La régence de la reine Anne commence sous de si heureux auspices, que nous devons espérer une longue suite de prospérités. Quant à moi, je crois à chaque instant recevoir la nouvelle que Tortone est secourue: ce que je désire dans l'intérêt de la France et pour la gloire particulière de Votre Altesse. C'est ce que je souhaite le plus au monde, surtout dans les circonstances présentes.

J'ai obtenu qu'on envoyât chez vous un renfort extraordinaire de quatre mille fantassins effectifs et de plus de mille chevaux, le tout des meilleures

[1] La victoire de Rocroi avait été remportée le 19 mai 1643.

[2] Le comte de Fuentès ou de Fontaine était un des généraux de l'armée espagnole.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1648. di Francia, con che son certo che Vostra Altezza havrà campo di profittare della debolezza de' nemici, e se la ferità del mareschal de L'Hospital non fà cambiare di risolutione per valersi del signor di Turena nell' armata del signor duca d'Anghien, condurrà costì il detto corpo per comandarlo in qualità di luogotenente generale sotto Vostra Altezza, la quale m' assicuro ne rimarrà grandemente sodisfatta, già che M. di Longavilla non ritorna, e M. di Plessis-Praslin in questo modo non havrà altro superiore che Vostra Altezza.

Si manda ancora un rinforzo di cavalli per l' artiglieria, e tra quattro o sei giorni partirà una somma considerabile di danaro, perchè non manchi cosa alcuna all' esercito.

Io sono stato in procinto di ritirarmi, havendo havuto occasione di far reiterate instanze perchè mi fosse permesso, ma alla fine ho ceduto all' espresso comandamento che la Regina m' ha fatto di restare a servire.

Non entrerò nel particolare di questo successo, rimettendomi a quello ne scriverà a Vostra Altezza M. Mondovi. L' assicuro sola-

---

troupes de France. Avec ce secours, je suis certain que Votre Altesse aura la faculté de profiter de la faiblesse des ennemis. Si la blessure du maréchal de l'Hôpital ne fait pas changer de résolution et employer, dans l'armée de monseigneur le duc d'Enghien, M. de Turenne, celui-ci conduira ledit corps de troupes pour le commander en qualité de lieutenant général sous les ordres de Votre Altesse : et je suis convaincu qu'elle en sera grandement satisfaite, puisque M. de Longueville ne retourne pas en Italie, et que de cette manière M. Du Plessis-Praslin n'aura point d'autre supérieur que Votre Altesse.

On envoie encore un renfort de chevaux pour l'artillerie, et dans quatre à six jours partira une somme considérable d'argent, pour que rien ne manque à l'armée.

J'ai été sur le point de me retirer, ayant eu l'occasion de faire des instances réitérées pour en obtenir la permission; mais à la fin j'ai cédé au commandement exprès que m'a fait la Reine de rester à la servir.

Je n'entrerai pas dans les détails de notre grand succès : je m'en remets à ce qu'en écrira à Votre Altesse M. Mondovi; je me contente de lui assurer qu'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mente che in ogni luogo, tempo e conditione, sarò uno de' suoi più veri ed appassionati servitori. Mai 1643.

M. di Montpesat è stato benissimo ricevuto, e se ne ritorna sodisfatto con la speditione della sua pensione e di quello ha desiderato, ed io senza più la supplico di credere che prenderò sempre più parte in tutti gl' interessi di Vostra Altezza che non farei nelli miei proprij; con che resto, ecc.

---

tout lieu, en tout temps, en tout état de choses, je serai l'un de ses plus fidèles et de ses plus affectionnés serviteurs.

M. de Montpezat a été très-bien reçu et s'en retourne satisfait de l'expédition de sa pension et de ce qu'on lui a accordé tout ce qu'il a désiré. Je vous prie en un mot de croire que je prendrai toujours plus de part à tous les intérêts de Votre Altesse qu'aux miens propres.

Sur ce, je suis, etc.

XCV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 54 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 22 may 1643.

Monsieur,

La bataille que vous venez de gagner est la plus visible marque que nous ayons encore receue de l'amour que le Ciel a pour cet Estat. Il n'y avoit que ce grand moyen qui pust temperer l'extresme douleur que nous a causée la mort du plus illustre et du plus magnanime prince qui l'ayt regi il y a longtemps. Vous croirez facilement que nous comprenons assez la consequence de ce signalé avantage, qui nous renouvelle agreablement la memoire de la victoire de Cerisoles[1], qui a

[1] La victoire de Cérisoles avait été aussi gagnée par un duc d'Enghien, sous le règne de François Ier, en 1544 (14 avril).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643. faut de conformité avec la vostre; qui est un augure si certain du bonheur et de la gloire qui vous accompagne; qui affermit la regence de la Reyne, faisant voir aux peuples qu'elle n'a pas esté plus tost establie, qu'elle n'ayt receu sa confirmation aussy bien de la part de Dieu que de celle des hommes; qui destournera de l'esprit de nos alliés la defiance qu'ils auroient peu concevoir de la nouveauté du gouvernement, qui a coustume d'estre suivie de quelque fascheuse alteration; et, en un mot, qui rendra faciles tous les desseins que le Roy a pour contraindre ses ennemis à venir a une paix honneste et seure. Comme nous ne doutons point que vous ne travailliez, de vostre costé, à bien user de vostre victoire, nous tascherons aussy, du nostre, de faire en sorte que rien ne vous manque, afin que la France en puisse recueillir tous les fruits qui en pourront sortir. La Reyne vous fera sçavoir, par un gentilhomme qu'elle vous despesche, la joye qu'elle a ressentie au milieu de la plus grande tristesse dont son ame fust capable; et moy je vous en despesche un autre pour vous faire sçavoir la mienne, qui ne peut recevoir de comparaison que par celle de madame la Princesse[1]. Si je pouvois vous faire voir aussy bien mon cœur que ce que je vous mets sur ce papier, vous verriez cette verité si claire et si vive, que vous ne croiriez jamais que personne pust prendre plus de part que moy à ce qui vous touche, ny estre avec plus de passion que je suis, etc.

XCVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 62 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 22 mai 1643.

Monsieur,

Le sieur de Tourville a charge de vous dire plusieurs choses de ma

[1] Charlotte de Montmorency, mère du duc d'Enghien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

part que je me dispenseray de vous escrire; je me contenteray seule- Mai 1653.
ment de vous asseurer que, quand je n'aurois point cette forte et ardente passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde, la confiance que vous prenez en mon affection m'obligeroit à ne vous manquer jamais de fidelité et à ne vous frustrer point de l'effet d'un sentiment qui m'est si avantageux. Je vous conjure donc de croire qu'il n'y a rien que je ne fasse pour faire reussir vostre entreprise, d'où despend le progrez de vostre gloire et qui me doit combler, pour l'amour de vous, de la plus grande joye que je sois capable de recevoir. Soyez donc en repos de ce costé-là, et croyez que je n'en auray point que je ne vous voye finir nussy heureusement cette campagne que vous l'avez commencée. Si l'affaire de madame la princesse Marie[1] eust eu besoin de recommandation en mon endroit, il ne luy en pouvoit venir de plus puissante que celle que vous en faites; mais, d'autant que j'ay une très-parfaite inclination de la servir, je vous supplieray de trouver bon que je partage le dessein que j'en ay entre ce que je veux rendre à son merite et ce que je dois à vostre amitié. Elle en recevra dans l'occasion des preuves et peut-estre plus grandes qu'elle ne croit; et vous connoistrez tousjours qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc.

XCVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 54 verso.

A M. DE L'HOSPITAL,

MARÉCHAL DE FRANCE.

[Paris,] 22 mai 1653.

Monsieur,

Vous ne pouviez mieux faire paroistre le ressentiment que vous

[1] **Marie de Gonzague**, qui devint dans la suite reine de Pologne par son mariage avec Wladislas VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643. aviez pour les bontés que le feu Roy vous a tesmoignées que par ce que vous avez contribué à signaler le commencement du règne du Roy son fils par la plus grande victoire qui nous soit encore arrivée. Je serois ennemy de la France, et ne serois point vostre serviteur au point que je le suis, si je n'en estois sensiblement touché, et pour vous et pour l'interest de cet Estat. Ce qui tempère ma joye, et qui fait qu'elle n'est pas si pure qu'elle eust esté, est la blessure que vous y avez receue, et, bien qu'elle ne soit point dangereuse, il ne vous sçauroit arriver de si petits maux qui ne me causent de grandes douleurs. J'ay obtenu douze mille livres de subvention pour vous, comme vous l'apprendrez de madame vostre femme. Mais c'est peu de chose pour me satisfaire en la passion que j'ay de vous faire paroistre que personne n'est plus veritablement que moy, etc.

XCVIII.

Original signé aux archives du royaume de Turin. Indication de M. Canestrini. — Copie du temps dans le Manuscrit de la Bibliothèque Mazarine n° 1719, tom. I, f° 45 verso.

A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE.

[Paris,] 28 may 1643.

Madame,

Attendant d'escrire plus au long à Vostre Altesse Royale l'extresme douleur qui me sera commune avec elle pour la mort du Roy, j'ay creu ne devoir pas laisser partir le sieur de Montpesat, sans le supplier de vouloir considerer un effet remarquable de l'amour que le Ciel a pour cet Estat, nous ayant donné, au commencement du nouveau règne, la plus signalée victoire qui se soit gagnée en ce siècle. Je ne luy parleray pas des consequences de cette victoire, qu'elle peut comprendre mieux que personne. Je luy diray seulement qu'elle participera abondamment aux fruits qui s'en peuvent recueillir, et que la Reyne tesmoigne tant de passion pour les interests de Vostre Altesse, qu'elle les croit inseparables des siens, et a tant d'amour et de tendresse pour sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

personne, que la conformité du sexe et le degré de parenté luy donnent, que Vostre Altesse se doit promettre de recevoir à l'avenir des subventions plus avantageuses de la France qu'elle n'a fait par le passé. Pour cet effet, on luy prepare un renfort considerable, avec lequel on se promet de faire tels progrès dans l'Estat de Milan, que le Piemont pourra estre notablement soulagé des incommodités que luy apportent les gens de guerre. Mai 1643.

Pour moy, Madame, à qui la Reyne a fait l'honneur de commander de demeurer pour la servir dans son Conseil, lorsque j'avois la pensée d'obtenir la permission de servir le Roy hors de France, j'espère que Vostre Altesse me fera la faveur de croire que je ne me departiray jamais de la protestation que je luy ay faite de considerer ses interests immediatement après ceux du Roy, et de constituer ma seconde gloire aux occasions où je luy pourray faire paroistre, par mes respects et par mes services, qu'il est impossible que personne soit avec une plus veritable et plus parfaite passion, etc.

XCIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 46 recto.

A M. D'ARNAULD[1],

MESTRE DE CAMP DES CARABINS DE FRANCE.

[Paris,] 25 may 1643.

Monsieur,

L'ordre qui avoit esté pris d'envoyer M. le comte de Grancey assieger la Mothe[2] a esté changé, et l'on vous laisse pour en continuer le blocus, sur l'opinion qu'on a que vous le ferez bientost aboutir à la

[1] Isaac Arnaud ou Arnauld, mestre de camp ou colonel du corps des carabins de France. (Voy. la liste alphabétique, à la fin du volume.)

[2] La Mothe, dans le duché de Bar (aujourd'hui Haute-Marne), était une forteresse occupée par une garnison de Lorrains, dont les ravages inquiétaient les pays voisins.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1653. reddition de cette place. Pour cet effet, on vous envoye le renfort que vous desirez, et vous ne manquerez point des choses necessaires, comme vous l'apprendrez des despesches et des ordres de M. Le Tellier. Je ne vous renouvelleray pas icy les asseurances que je vous ay données de mon affection et de l'estime que je fais de vostre merite; elles ne sçauroient estre plus grandes, ny moy avoir plus de passion que de vous en donner des preuves en toutes les occasions où j'auray lieu de vous faire voir que je suis plus que personne du monde, etc.

C.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 46 recto.

A M. LE COMTE DE GRANCEY [1].

[Paris,] 25 may 1653.

Monsieur,

La resolution du siege de la Mothe que j'avois proposé pour vous a esté changée à vostre avantage, et la Reyne a trouvé bon que vous allassiez servir dans l'armée de M. le duc d'Anguien. Vous aurez sous ce prince une plus belle matière de vous signaler, et, ayant part aux suites de la victoire qu'il vient de gagner, vous jugerez bien que ce sera vous rendre plus aysée la rescompense que vos services meritent. Pour moy, je n'oublieray rien de ce qui despendra de moy pour vous la faire obtenir, et vous devez vous asseurer que, tant que je pourray quelque chose en cette Cour, on y remarquera que je considère vos interests à l'esgal des miens propres; je ne seray jamais content que je ne vous aye tesmoigné par quelque effet considerable que je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Jacques Rouxel de Médavy, comte de Grancey. Il fut promu, en 1651, à la dignité de maréchal de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643

CI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 46 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 25 may 1643.

Monsieur,

C'est justement ne toucher en ce que j'ay de plus sensible que de me proposer une occasion remarquable de servir M. de Gassion [1]. Je croy qu'il sçait assez que je n'ay pas moins de passion pour ses interests que pour les miens propres, et que j'estime trop sa vertu pour ne contribuer pas tout ce qui despendra de moy affin qu'elle soit recompensée. Asseurez-vous donc qu'il ne tiendra pas à mes soins que vous ne soyez satisfait de ce costé-là, et qu'il ne connoisse ce que peut vostre recommandation en mon endroit, qui eusse d'ailleurs fait gloire de servir un homme de ce merite.

Au reste nous connoissons de plus en plus les consequences de la victoire que vous avez remportée, et nous voyons sensiblement les avantages que les affaires du Roy en recevront de tous costez. Comme, après Dieu, vous avez esté le principe d'un si beau commencement, j'espère que vous aurez la meilleure part au bonheur qui suivra, et que ce sera pour moy une suite incroyable de contentemens, puisque je suis plus que personne au monde, etc.

[1] Jean Gassion, fils d'un président au conseil souverain de Béarn, était un des généraux les plus illustres de cette époque. Il avait puissamment contribué à la victoire de Rocroy, et se signala au siége de Thionville, à la suite duquel il fut nommé maréchal de France (novembre 1643). Il se distingua dans toutes les campagnes jusqu'en 1647. Il termina sa carrière par la prise de Lens (3 octobre 1647), et mourut des suites d'une blessure reçue à l'attaque de cette ville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643.

CII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 46 verso.

A M. DE LA MOTHE-HOUDANCOURT,

MARESCHAL DE FRANCE.

[Paris,] 23 may 1643.

Monsieur,

Bien que la France ne pust recevoir une plus grande perte que celle qui luy est arrivée en la mort du Roy, si est-ce que le bon ordre que ce prince a estably dans le Royaume et l'estat florissant où il a partout laissé ses affaires font que, non-seulement elles se maintiennent, mais qu'il a encore plu à Dieu de confirmer la regence de la Reyne par le gain d'une des plus grandes victoires qui se soient obtenues de ce siècle. Nous esperons qu'elle sera suivie de plusieurs autres bons succez, et nous nous promettons particulièrement que vous userez bien, à vostre accoustumée, des avantages que vous donnent la bonté de l'armée que vous commandez et la consternation où la nouvelle de cet accident reduira sans doute l'Espagne. Bien des choses qui vous seront necessaires pour agir puissamment ne vous manquera, comme vous l'apprendrez par les despesches de M. Le Tellier, et l'on a donné ordre aux armées navales d'entretenir correspondance avec vous et de favoriser vos desseins partout où elles vous seront utiles.

Pour moy, je puis vous asseurer que, dans l'honneur que la Reyne m'a fait de me commander de la servir dans son Conseil, bien que j'eusse la pensée de servir le Roy ailleurs, je ne perdray point d'occasion de porter vos interests de tout mon pouvoir et de vous tesmoigner que, vous estimant comme je doy, je ne puis qu'estre tousjours très-veritablement et avec une grande passion, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643.

CIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 47 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris, 26 may 1643.]

Monsieur,

Je vous escris ce mot par avance, attendant de vous faire une ample despesche pour la faire voir à toute l'armée, c'est pour vous dire qu'on vous envoye de surcroy deux regimens d'infanterie, estant impossible au Roy de vous en envoyer un de cavallerie. On a aussy donné ordre de vous contenter sur le reste de vos demandes, ainsy que vous l'apprendrez par les lettres de M. Le Tellier, auxquelles je me remets. Je ne doute point que le bruit de la grande victoire que M. le duc d'Anguien a obtenue ne soit arrivé jusques à vous, et que vous ne jugiez les consequences qui s'espandront sur toutes les affaires du Roy et en rendront tous les desseins plus faciles. Nous nous promettons que vous en sçaurez particulièrement profiter, et que le bonheur de la regence de la Reyne, qui a commencé si hautement en nos frontières, sera continué en Allemagne sous les armes que vous commandez[1].

CIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 47 verso.

A M. LE COMTE DE NOAILLES[2],

CHEVALIER DES ORDRES DU ROY ET LIEUTENANT POUR SA MAJESTÉ AU GOUVERNEMENT D'AUVERGNE.

[Paris,] 26 may 1643.

Monsieur,

Dans le funeste accident qui vient d'affliger la France, et qui me

[1] La fin de la lettre est semblable à la précédente. Mazarin promet de s'occuper spécialement des affaires d'Allemagne.

[2] Voyez, sur ce personnage, la liste alphabétique, à la fin du volume. Le comte de Noailles devint duc en 1663.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643. rend inconsolable, vous ne douterez point, s'il vous plaist, que je ne considère particulièrement la perte que vous y faites. La douleur que j'ay pour vostre sujet s'augmente sans mesure par la mort de M. le comte d'Ayen [1], quoyqu'elle ne pust estre plus honnorable, ny arriver en une occasion plus glorieuse. Ce sont deux espreuves auxquelles Dieu a voulu mettre vostre confiance tout à la fois, ce que je le supplie de tout mon cœur de vous vouloir donner la force de soustenir.

M. de Saint-Flour vous doit escrire amplement ce qui s'est passé icy sur les instances passionnées que M. le duc d'Orleans a faites pour rentrer dans le gouvernement d'Auvergne [2]. La Reyne m'a neantmoins dit positivement qu'elle prendroit soin de vous procurer quelque autre establissement et de ne pas laisser sans reconnoissance vos longs services et ceux de messieurs vos enfans. Pour moy, je vous asseureray avec verité que je n'ay rien tant à cœur que de vous voir content, et que j'employeray tout le credit que je puis avoir auprès de cette bonne et grande princesse, affin que vous n'ayez pas le desplaisir d'avoir esperé inutilement, et que vous receviez quelque preuve effective des asseurances que je vous ay données d'estre plus que personne au monde, etc.

CV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 48 recto.

A M. LE MARESCHAL DE BREZÉ [3],

GOUVERNEUR D'ANJOU.

[Paris,] 28 may 1643.

Monsieur,

Bien que je ne peusse recevoir de douleur plus sensible que d'ouïr

[1] François de Noailles, tué à la bataille de Rocroi. Il était frère du comte de Noailles.

[2] L'évêque de Saint-Flour était un des membres du clergé qui soutenaient Mazarin. (Voyez, sur cette affaire, le *Mercure* de Vittorio Siri, t. IV, première partie, p. 333.)

[3] Le maréchal de Brézé était beau-frère du cardinal de Richelieu. C'est à cette circonstance que Mazarin fait allusion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

deschirer la reputation de M. le Cardinal, si est-ce que je considère Mai 1653
qu'il faut laisser prendre cours, sans s'en esmouvoir, à cette intemperance d'esprit, dont plusieurs François sont travaillés. Le temps fera raison à ce grand homme de toutes ces injures, et ceux qui le blasment aujourd'huy connoistront peut-estre à l'avenir combien sa conduite eust esté necessaire pour achever la felicité de cet Estat, dont il a jeté tous les fondemens. Laissons donc esvaporer en liberté la malice des esprits ignorans ou passionnés, puisque l'opposition ne serviroit qu'à l'irriter davantage, et consolons-nous par les sentimens qu'ont de sa vertu les estrangers, qui en jugent sans passion et avec lumière. Ce que vous m'escrivez mesme de la sedition qui a failli plusieurs fois à s'exciter à Angers est une preuve du bien que causoient le seul nom et la seule auctorité de cet incomparable ministre. On a icy deslibéré sur les remèdes qu'il falloit apporter à ce desordre; de quoy le secretaire d'Estat qui a le departement d'Anjou[1] vous informera. Quant à moy, vous devez faire un estat certain que je ne perdray jamais occasion de vous servir, et que ce que je doy à la memoire de M. le Cardinal m'estant plus cher que la vie, et l'estime que je fais de vostre merite ne pouvant estre plus grande, ces deux considerations m'obligeront tousjours à desirer avec passion de vous pouvoir faire paroistre que personne n'est plus veritablement que moy, etc.

CVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 49 verso.

A M. DE LYONNE.

[Paris,] 31 may 1653.

Monsieur,

Vous jugerez bien que l'embarras où nous a tenu la maladie du

[1] A cette époque il n'y avait pas de ministère de l'intérieur. Les quatre secrétaires d'État se partageaient les provinces, et chacun d'eux avait, dans ses attributions, la correspondance avec un certain nombre de gouverneurs et d'intendants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1643. Roy et la mort de ce grand prince, dont la perte ne reçoit pas pour moy de comparaison, auront esté des causes assez justes pour m'empescher de respondre à vos deux dernières despesches. Maintenant que la Reyne m'a fait l'honneur de me commander de demeurer auprès d'elle pour la servir en son Conseil, quelque instance que j'aye faite pour avoir la permission de me retirer de la France, nous commençons à reprendre le train des affaires plus fortement que jamais, et vous verrez, par les despesches de M. de Chavigny et par l'instruction qu'on envoye à M. le cardinal Bichi[1], dont vous recevrez une copie par avance, le soin que l'on prend icy des interestz de M. le duc de Parme; il pourra aysement sçavoir que je n'en suis pas un des moindres promoteurs, et, quelque impression qu'il conserve à mon desavantage, il connoistra par les effets que je demeure tousjours ferme dans mes principes, qui sont de me porter tousjours sans reserve ni exception partout où il s'agit du service du Roy et du bien de cette Couronne, et, par consequent, que j'entretiendray tousjours vive la protection qu'elle est obligée de luy donner.

Dès que M. le cardinal Bichi sera arrivé auprès de luy, j'ay obtenu pour vous la permission de retourner en France, où je tascheray de vous procurer auprès de la Reyne la reconnoissance que vos services meritent. Vous aurez le contentement de trouver icy M. Servien[2], qu'elle a eu la bonté d'y rappeler[3], et vous trouverez tousjours en moy toute la disposition que vous pourrez desirer pour l'avancement de vostre fortune, et pour vous donner des marques de la veritable passion que j'ay de vous faire paroistre que je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Ce fut le cardinal Bichi qui fut nommé plénipotentiaire par la France pour négocier la paix entre le Pape et le duc de Parme. Il réussit à la conclure en 1644. Vittorio Siri a donné des détails très-complets sur les négociations de ce cardinal dans son *Mercure*, t. IV, 1re partie, p. 451 et suiv. C'était un des amis et des confidents de Mazarin.

[2] Abel Servien était l'oncle d'Hugues de Lyonne.

[3] Après avoir rempli d'importantes fonctions sous Richelieu, Servien avait été disgracié et exilé. Il fut plus tard un des plénipotentiaires français aux négociations de Munster, et termina sa carrière comme surintendant des finances.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1653

CVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 60 recto.

A M. LE MARQUIS DE FONTENAY,

AMBASSADEUR A ROME.

[Paris,] 9 juin 1653.

Monsieur,

Je ne m'arresteray pas maintenant à respondre par le menu à tous les points de vos dernières lettres, puisque M. de Chavigny le fait amplement par ses despesches, auxquelles je m'en remets. Je vous diray seulement que vous jugerez assez de la passion avec laquelle on desire icy l'accommodement de M. le duc de Parme et le repos de l'Italie, par l'ordre que le Roy a envoyé à M. le cardinal Bichi d'y aller travailler. Ce pendant je vous conjure, autant que je puis, de n'oublier aucun office pour disposer le Pape à se mettre à la raison, et de luy representer que le reste de la Chrestienté estant à la veille de venir à un traité de paix generale, et Sa Sainteté mesme devant envoyer à Munster de ses ministres pour y assister et pour y convier les autres princes, toutes sortes de raisons veulent que ce soit autant par son exemple que par ses exhortations. Ce seroit une chose de mauvaise odeur, ou de bien peu d'effet, que celuy qui interpose son autorité et porte ses mains pour esteindre le feu qui consume l'Allemagne et d'autres pays esloignez du sien, en allumast en Italie, où est le principal siege de la religion et le patrimoine de l'Esglise; que, encore que ses armes eussent de la justice de reste et qu'elle ne pust les mettre bas sans faire quelque prejudice au Saint-Siege, la charité neantmoins veut qu'elle donne cela à la consideration du bien public, et qu'elle fournisse à ses ministres cet argument à proposer à l'assemblée de Munster, que, sollicitant des princes interessez de relascher en quelque chose de leurs interestz pour faciliter la paix, ils ne les sollicitent à rien que Sa Sain-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juin 1643. teté n'ayt fait la première. Vous sçaurez mieux faire valoir cette consideration et plusieurs autres que je ne sçaurois vous le dire.

Pour ce que vous m'escrivez du dessein qu'a le Pape pour le comte Rosetti, je ne l'ay peu apprendre sans beaucoup de desplaisir. Ce n'est pas que ce ne soit un bon gentilhomme, mais certes il seroit à desirer que ce fust un sujet de plus grand esclat, et, sans l'offenser, de plus grande force pour soustenir avec succez un employ de telle importance. Vous sçavez quel est le naturel des Allemands, qui examinent la naissance, le merite et la reputation des personnes qui doivent agir parmy eux; et il est vray que toutes ces choses font une merveilleuse impression sur leur esprit pour les porter à ce qu'on en desire, outre le soupçon où est ledit sieur Rosetti d'estre de l'inclination espagnole, ce qui affoibliroit beaucoup la force de ses offices. Ce sera donc à vous à divertir adroitement le dessein du Pape, pendant qu'il n'est pas encore bien resolu et à le piquer de faire eslection de la personne la plus recommandable de toute sorte de grandes qualités qu'il pourra choisir pour la plus grande occasion où peut-estre l'autorité du Saint-Siege interviendra.

Quant au dernier point de vostre lettre, nous en attendons des nouvelles plus certaines avant que d'y faire response. Je finis donc, après vous avoir protesté que personne au monde ne vous peut estimer plus que moy, ni estre avec plus de verité et de passion que je suis, etc.

CVIII.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 50 verso et f° 51 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 3 juin 1643.

Monsieur,

Nous attendons avec impatience vostre response sur les propositions qu'on vous a envoyées d'icy. Pour moy, je n'ay point de passion si forte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au monde que de vous voir recueillir des fruits dignes de la victoire Juin 1643.
que vous avez obtenue. Pour cela, je n'y contribueray pas seulement mon avis et le peu de credit que je puis avoir auprès de la Reyne, mais j'offre encore, s'il est besoin, de me transporter en quelque lieu que je vous pourray estre utile, soit pour donner ordre aux magasins et aux provisions des choses necessaires, soit en quelque autre manière qui pourra rendre facile l'execution du dessein que vous prendrez, et vous donner moyen de couronner le gain d'une bataille par une conqueste importante [1]. L'excès de mon affection me donne de ces pensées pour vous, et me tiendra en inquietude jusqu'à ce que je vous aye fait connoistre, par quelque effet extraordinaire, qu'il est impossible que personne soit avec plus de vigueur et de constance que moy, etc.

CIX.

Manuscr. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 54 recto.

A M. DE GASSION.

(Paris, 13 juin 1643.)

Monsieur,

Je n'ay point voulu laisser partir le sieur Campeil sans vous confirmer les asseurances de la passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde. Je m'y interesse si fort, que je vous asseure qu'il ne tiendra pas à moy que, comme il n'y a point de charge si relevée dont vostre vertu ne vous rende digne, elle ne reçoive aussy la rescompense qu'elle merite. Vous m'obligerez d'en faire un fondement certain, et de croire que je manqueray plustost à moy-mesme qu'à la resolution que j'ay faite de ne perdre jamais d'occasion où je vous puisse faire paroistre qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc.

[1] Vittorio Siri a cité, dans son *Mercure* (t. IV, 1re partie, p. 416 et suiv.), le discours que prononça Mazarin dans le Conseil, pour décider la Reine à entreprendre le siége de Thionville. (Voyez dans l'introduction les arguments employés par le cardinal.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1653.

CX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 51 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 9 juin 1653.

Monsieur,

Vous aurez sceu l'honneur que la Reyne m'a fait de me commander de demeurer icy pour servir le Roy comme un des chefs de son Conseil. Quelque instance que j'eusse faite pour avoir la permission de l'aller servir ailleurs, je n'ay peu le refuser au favorable jugement que cette princesse a fait de moy; ce à quoy mon devoir et les bienfaits dont le feu Roy m'a comblé m'obligeoient assez. Dans cet employ donc où je me trouve engagé, je vous puis asseurer avec verité que, après la gloire de servir le Roy, rien ne flatte tant mon inclination que les occasions que j'y pourray rencontrer de servir les personnes de merite. Je pense que vous me faites la faveur de croire que dans ce nombre vous estes un de ceux que je regarde avec plus d'estime, et pour qui, par consequent, j'ay une plus veritable et parfaite passion. M. de Montausier[1] vous le dira mieux de vive voix que je ne vous le sçaurois escrire, et vous entretiendra particulièrement de plusieurs choses qui regardent le service du Roy et que vous apprendrez encore bien au long des despesches de M. Le Tellier. Je vous diray seulement sur ce sujet que la grande victoire que nous avons obtenue, où toute l'infanterie, qui estoit la principale force des Pays-Bas, est demeurée, nous donnant la commodité d'entreprendre quelque chose d'important, nous en a aussy donné la pensée. La conjoncture ne sçauroit estre plus favorable : la bonne posture où sont les Suedois, la marche de l'armée du prince d'Orange et la conjonction qui se formera entre M. le duc d'Anguien et vous, tout cela nous est un augure de bon succez. Quoyque vous deviez donc agir,

[1] Le marquis de Montausier servait alors en qualité de maréchal de camp dans l'armée d'Allemagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

autant qu'il se pourra, de concert avec ce prince, je ne laisseray pas de vous dire que vous devez poser pour fondement inesbranlable que l'objet principal de vostre conduite, et celuy qui doit donner la loy à tout le reste, est le bien des affaires d'Allemagne. C'est là le solide et l'essentiel de vostre employ, dont tout le reste est subalterne et accessoire. Sur cela on ne vous prescrit rien, puisque vous le pouvez juger mieux que personne, et que nous nous en reposons sur vostre capacité et sur vostre zèle. Je finis, après vous avoir repeté qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc. Juin 1643.

CXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 51 verso.

A M. LE MARQUIS DE GESVRES[1].

[Paris,] 9 juin 1643.

Monsieur,

Comme je sçay que vous n'avez l'ame possedée que du desir de la belle gloire, je croy aussy ne vous pouvoir donner de plus belles marques de mon affection que de vous procurer des occasions où vous ayez lieu de montrer ce que vous valez. Vous n'en sçauriez desirer de plus considerable que celle que vous donnera l'employ que le Roy vous a destiné[2], comme vous l'apprendrez plus particulièrement des lettres que M. Le Tellier vous escrit et à M. de Choisy. Cependant, comme je n'attends que des choses grandes de vostre conduite et de vostre courage, je ne sçaurois aussy me proposer de contentement plus parfait que celuy qui me viendra du progrès de vostre reputation. Elle ne sera pas petite si elle correspond à vostre merite et aux souhaits de celuy qui est plus que personne au monde, etc.

[1] Louis Potier, marquis de Gesvres, qui fut tué le 6 août 1643, à l'âge de trente-trois ans, pendant le siége de Thionville.

[2] Le marquis de Gesvres devait servir comme maréchal de camp au siége de Thionville, sous les ordres du duc d'Enghien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643.

CXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 51 verso.

A M. LE DUC DE BREZÉ.

[Paris,] 13 juin 1643.

Monsieur,

Me remettant au gentilhomme qui m'a rendu vostre lettre de plusieurs choses dont il vous entretiendra, je vous diray seulement que j'ay fait auprès de la Reyne ce que vous m'aviez recommandé en faveur de M. le vicomte d'Oignon[1], et qu'elle a donné ordre à M. de La Vrillière d'en faire l'expedition en la forme que vous aviez desirée.

Il y a une chose dont je suis obligé de vous avertir, qui est qu'on murmure un peu icy du retardement du despart de l'armée navale, à cause que la saison se passe[2], et qu'il seroit necessaire qu'elle eust passé le destroit[3], tant pour ayder à avancer les desseins concertés de deçà, que pour d'autres occasions qui peuvent survenir à toute heure. Je vous conjure donc de ne differer plus de partir, et de croire qu'il ne se presentera point d'occasion où je ne vous fasse paroistre que vos interests ne me sont pas moins chers que les miens propres, et que personne n'est plus veritablement que moy, etc.

[1] Il s'agit probablement dans ce passage de Louis Foucault, vicomte d'Oignon ou d'Augnon, qui servit avec distinction dans les armées navales de la France, et devint maréchal de France en 1653. Il sera souvent question, dans la suite, de ce personnage, qui joua un rôle important pendant la Fronde. Gouverneur de Brouage, il négocia tour à tour avec Condé et Mazarin. Il ne consentit à remettre Brouage aux officiers du Roi qu'à la condition qu'il serait promu à la dignité de maréchal de France.

[2] Le duc de Brézé était amiral de France. Il devait commander la flotte destinée à agir sur les côtes d'Espagne et seconder les mouvements de l'armée française de Catalogne.

[3] De Gibraltar.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643.

CXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 53 recto.

A MESSIEURS DE LA DEPUTATION DE CATALOGNE[1].

[Paris,] 14 juin 1643.

Messieurs,

Je ne doute point que la nouvelle de la mort du feu Roy ne vous ayt frappés d'une douleur extraordinaire, et que vous n'ayez creu perdre beaucoup par la perte de ce grand prince. Il est certain que cette mort est un coup funeste non-seulement à la France, mais encore à tous ceux à qui leur liberté est chère et qui sont menacés d'oppression. Mais la divine Providence, qui a permis que ce mal nous arrivast, ne l'a pas laissé sans remède, et elle nous a suscité une Reyne si bien intentionnée pour cet Estat, qu'encore qu'elle soit du sang d'Austriche, on peut dire qu'elle n'en retient que la noblesse, et que toute sa passion est pour le Roy et pour le bien de ses affaires, de sorte que son ame n'est pleine que des interests de cette Couronne et du desir de conserver ceux qui s'y sont attachés de despendance ou d'affection. Surtout je puis vous asseurer qu'elle a une très-particulière inclination de vous maintenir, non-seulement à cause que le bien de l'Estat le requiert ainsy, mais pour donner encore un exemple au monde de ce qu'elle doit au Roy en qualité de mère.

Pour moy, à qui elle a fait l'honneur de commander de demeurer auprès du Roy, pour estre un des chefs de ses Conseils, quelque instance que je luy eusse faite de me permettre de l'aller servir ailleurs, j'estime que c'est une chose presque superflue de vous renouveller les asseurances que je vous ay plusieurs fois données de proteger vos interests de tout mon pouvoir. Si j'avois d'autres sentimens, je ne serois

[1] On a vu plus haut que la Catalogne s'était soulevée contre l'Espagne et donnée à la France, qui y entretenait à cette époque une armée, commandée par le maréchal de La Mothe-Houdancourt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. pas bon François; je correspondrois mal aux bontez que le feu Roy m'a tesmoignées et à la confiance que la Reyne me fait l'honneur de me tesmoigner, et je serois contraire à moy-mesme, si j'avois d'autre intention que de contribuer tout ce qui despendra de moy à la conservation de vostre liberté et à vous tesmoigner par effet que je suis veritablement et plus que personne du monde, etc.

CXIV.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 53 verso.

A M. D'ARGENSON.

[Paris,] 14 juin 1643.

Monsieur,

Vous avez veu par ma precedente qu'on n'oublie pas icy les affaires de la Catalogne et comme on a envoyé de l'argent comptant pour suppleer à celui qui a manqué de la part de Montauron[1]. M. le duc de Brezé a ordre de partir au plus tost pour passer le destroit, et par consequent M. le mareschal de La Mothe sera bientost en estat d'agir puissamment du costé de la terre et d'estre secondé du costé de la mer. J'escris à MM. de la deputation de Barcelone, pour leur confirmer les asseurances des bonnes intentions que la Reyne a pour leur province. Vous ajousterez de leur dire ce que vous jugerez necessaire pour les maintenir en la bonne disposition où ils sont, et croirez, en vostre particulier, que personne ne sera plus que moy, etc.

[1] Montauron était un des plus riches financiers de l'époque : le *Catalogue des partisans*, pamphlet composé en 1649, en parle en ces termes : « A esté le factotum des surintendans et des intendans depuis vingt ans, qui lui ont fourny de quoy satisfaire aux despenses excessives qu'il a faites, à quoy il n'auroit pu subvenir autrement, estant un pauvre soldat de fortune. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643.

CXV.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 175 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di Parigi, li 17 giugno 1643.

Mi è stata sensibile la perdità di Tortona, ma ho goduto che, ancor in questo cattivo successo, ognuno sia stato costretto di lodare la risolutione, zelo ed affetto di Vostra Altezza; ed io non ho lasciato di far valere queste gran qualità, come dovevo per sodisfare alla verità ed alla cordiale passione ch' ho di servirla.

Spero che, mediante il rinforzo e le reclute che saranno passate, ed il danaro per pagare le truppe, che fu già alcuni giorni provveduto, Vostra Altezza havrà campo di far qualche cosa gloriosa all' armi di Sua Maestà, ed avvantaggiosa a cotesto paese, assicurando il quartiero d'inverno nel Milanese; ed il signor conte di Turena secunderà bene le saggie e corraggiose risolutioni di Vostra Altezza, havendo

---

A MONSEIGNEUR LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Paris, le 17 juin 1643.

La perte de Tortone m'a été très-sensible; mais ce qui m'a fait plaisir, c'est que, même dans cet échec, tout le monde ait été forcé de louer l'intrépidité, le zèle et le dévouement de Votre Altesse; et je n'ai pas manqué de faire valoir ces grandes qualités, comme je le devais pour satisfaire à la vérité et au sincère et ardent désir que j'ai de servir Votre Altesse.

J'espère que, moyennant le renfort et les recrues qu'on vous fera passer, et l'argent pour payer les troupes (ce à quoi on a pourvu, il y a quelques jours), Votre Altesse aura les moyens de faire quelque chose de glorieux pour les armes de Sa Majesté et d'avantageux pour votre pays, en établissant les quartiers d'hiver dans le Milanais. M. le comte de Turenne secondera bien

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. non solamente le qualità che si richierdano in un' eccellente soldato e capitano, ma in oltre un particolar desiderio di obbligare Vostra Altezza ad amarlo e far caso della sua persona. Son certo che havrà sodisfattione intiera di questo soggetto [1]; e come l' Altezza Vostra è ben informata della chiarezza de' suoi natali e del suo merito, non dubito punto che non sia per ricevere trattamenti conformi; ed io sarò a parte nelle obbligationi per li favori ch' ella si compiacerà di compartirli.

Ho fatto instanza che si paghino all' Altezza Vostra, dal principio di quest' anno, li emolumenti che il Re suol dare alli generali dell' esercito, e m' assicuro che M. Le Tellier darà buon ordine per l'esecutione. La supplico a credermi suo intieramente, e desideroso d' apparire in effetti.

---

les sages et courageuses résolutions de Votre Altesse. Il a non-seulement les qualités qu'on exige d'un excellent soldat et capitaine, mais encore de plus un véritable désir d'obliger Votre Altesse à l'aimer et à l'apprécier à sa juste valeur. Je suis certain qu'elle sera très-contente de ce général, et, comme Votre Altesse connaît très-bien la naissance et le mérite de M. de Turenne, je ne doute pas qu'il ne reçoive d'elle les meilleurs traitements; et, pour ma part, je lui serai très-obligé des services qu'elle s'empressera de lui rendre.

J'ai demandé que l'on payât à Votre Altesse, depuis le commencement de cette année, les émoluments que le Roi a coutume d'accorder aux généraux de l'armée, et je suis sûr que M. Le Tellier donnera pour cela les ordres nécessaires. Je supplie Votre Altesse de me croire son tout dévoué. Je désire ardemment de lui en donner des preuves.

[1] Les carnets de Mazarin prouvent que, en juin 1643, le cardinal avait la meilleure opinion de Turenne (v. 1er carnet, p. 115): «Turena impegnato intieramente al servitio della Regina.» Dans la suite (voy. 3e carnet, p. 47 et suiv.), il s'inquiéta de l'ambition de ce général et se plaignit des exigences hautaines de la maison de Bouillon. Il craignait que Turenne ne voulût se faire le chef du parti protestant en France. (Voyez l'introduction en tête de ce volume et les notes ajoutées à une lettre de Mazarin à Turenne, en date du 21 août 1643.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1653

CXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV. P° 180 recto.

AL SIGNOR MARESCHAL DELLA MEGLIARÈ [1].

Di Parigi, li 18 giugno 1653.

Questi due versi non serviranno, che per supplicare Vostra Eccellenza a dare intiera fede a quanto le dirà di mia parte M. di Bar circa la sicurezza con che ella può venire quì, la Maestà della Regina havendomi reiteramente testificato il dispiacere che haveva delle voci che artificiosamente si spargevano, per fare che Vostra Eccellenza diffidasse della bontà di Sua Maestà, la quale parla della sua persona con termini di stima e buona volontà. Attendo dunque il suo arrivo, e l' assicuro che, senza le promesse che la Regina m' ha fatte con ogni affetto e sincerità, non mi sarei impegnato ad inviarle M. di Chuppes e scriverle presentemente, come faccio. E senza più, resto con tutto il cuore, ecc.

AU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE.

De Paris, le 18 juin 1653.

Je ne vous écris ces quelques lignes que pour prier Votre Excellence d'ajouter une foi entière à tout ce que lui dira de ma part M. de Bar pour vous engager à venir ici en toute sécurité. Sa Majesté la Reine m'a témoigné plusieurs fois le déplaisir qu'elle éprouvait des bruits que répandent des langues artificieuses, afin que Votre Excellence se défie de Sa Majesté, qui ne parle de vous qu'avec estime et bienveillance. J'attends donc votre arrivée, et je vous assure que, sans les promesses que la Reine m'a faites avec toute la bonté et la sincérité possibles, je ne me serais pas engagé à vous envoyer M. de Chouppes et à vous écrire aujourd'hui, comme je le fais. Je termine en vous disant que je suis de tout cœur, etc.

[1] Charles de La Porte, maréchal de La Meilleraye et grand maître de l'artillerie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643.

CXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 54 verso.

A M. DU PLESSIS-PRASLIN,

LIEUTENANT GENERAL DE L'ARMÉE D'ITALIE.

[Paris,] 19 juin 1643.

Monsieur,

Je respondray par celle-cy aux principaux sujets de vos dernières despesches : je vous diray donc sur cela que vous avez tort de prendre l'envoy de M. de Turenne en Italie[1] pour une marque ny de peu d'estime qu'on fasse de vostre merite, ny de quelque refroidissement qu'on ayt pour vostre personne : l'un est trop connu, et l'autre ne sçauroit estre trop sage pour ne considerer pas qu'il arrive quelquefois dans les Estats de si fortes necessités de faire ce à quoy d'ailleurs on auroit de la repugnance, qu'on est contraint de s'y rendre et de faire quelques petites blessures aux interests de ses meilleurs amis, pour acheminer ceux du public. C'est un destin inseparable de ceux qui gouvernent d'estre sujets à ces inconveniens et de faire violence à leurs inclinations; ce qui, à mon avis, doit plustost obliger ceux qui en souffrent quelque chose de les plaindre que de s'en formaliser. Je vous prie donc de prendre de ce biais le choix qu'on a fait de M. de Turenne pour un commandement qu'on n'a pas creu estre au-dessus de vous, quand on l'eust joinct à celuy que vous exercez desjà, mais qu'on a voulu diviser, pour des considerations que je m'asseure que vous ne desapprouverez pas quand vous en serez informé. Il me semble plustost que, en une telle conjoncture, vous devez redoubler vostre zèle pour le bien des affaires et supposer que si, lors mesme que vous croyez recevoir quelque petit tort, vous ne laissez pas de servir avec plus de passion et de soin

[1] La ville de Tortone avait été prise par les Espagnols le 27 mai 1643, malgré les efforts du prince Thomas et du comte Du Plessis-Praslin pour leur faire lever le siége. Ce fut alors qu'on envoya en Italie le vicomte de Turenne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'auparavant, vous apporterez une obligation au Roy de reconnoistre plus largement vos services et de reparer par la rescompense ce qu'il y a eu de fascheux et de choquant dans l'employ. Vous ne douterez point qu'on n'ayt fait icy ces reflexions, et nous ne doutons pas aussy que, vostre ressentiment mis à part, vous n'agissiez tellement de concert avec M. de Turenne, que le service n'en recevra point du tout d'alteration. Je vous en conjure autant que je puis, et de croire aussy que je manqueray de credit à la Cour ou que je vous procureray de la satisfaction en ce que vous pretendez, et que je vous fairay voir par effet que je suis sans diminution et sans reserve, etc. Juin 1653.

CXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 56 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 22 juin 1653.

Monsieur,

J'ay appris avec joye l'heureux commencement du siege de Thionville, mais comme j'en ay ardemment poursuivy la resolution[1] pour l'interest de l'Estat et pour celuy de vostre gloire, je vous supplie de considerer que je suis en quelque façon responsable de l'evenement et des consequences de cette entreprise. C'est pourquoy je vous conjure de mesnager de telle sorte les forces que vous commandez, que nos frontières n'en soient point desgarnies et qu'il y en ayt suffisamment pour empescher nos ennemis de former quelque diversion. Vous sçavez combien peu de chose donneroit l'alarme à Paris et matière à quantité de mauvais esprits à blasmer vostre conduite. Je vous conjure donc, encore une fois, de prevenir cet inconvenient, et de ne trouver

[1] Mazarin avait soutenu, en effet, dans le Conseil du Roi, la nécessité d'entreprendre le siége de Thionville. (Voyez, dans l'introduction en tête de ce volume, les raisons qu'il fit valoir pour entraîner le Conseil, qui se montrait irrésolu.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. pas mauvais la franchise avec laquelle je vous escris, puisqu'elle part d'une ame qui ne pourroit estre mieux intentionnée pour ce qui vous regarde et qui vous souhaite avec passion toute la prosperité que vous meritez.

Il y a un capitaine du regiment de Picardie, appelé M. de Monchy[1], que j'estime et affectionne beaucoup; je vous supplie de luy faire connoistre que la recommandation que je vous fais de sa personne ne vous est pas indifferente.

CXIX.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 57 recto.

A M. LE MARQUIS DE GESVRES.

[Paris,] au juin 1643.

Monsieur,

Je n'ay pas eu une petite joye d'apprendre l'heureux commencement que vous avez donné au siege de Thionville; en cela vous n'avez fait que ce que j'ay attendu de vous, et que confirmer les asseurances que j'ay données à la Reyne de vostre sage conduite. Je ne doute point que vous ne me fournissiez, dans la suite de cette campagne, une plus grande matière de me resjouir et de vous louer. En effet, je ne sçaurois estre plus sensiblement touché que je suis des bonnes actions que vous faites, et je participe si fort à vostre gloire qu'il me semble qu'elle me devient propre.

Il y a un capitaine du regiment de Picardie, appelé M. de Monchy, dont je considère fort la personne; je vous conjure de le servir dans les occasions et de l'aymer pour l'amour de moy, puisque je suis veritablement, etc.

[1] Il s'agit probablement de Bertrand-André de Monchy, sieur de Rubempré, dont la famille était originaire de Picardie.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643.

CXX.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 57 verso.

A M. ERLACH[1],

GÉNÉRAL MAJOR DE L'ARMÉE DU ROY EN ALLEMAGNE ET GOUVERNEUR DE BRISACH.

[Paris,] 23 juin 1643.

Monsieur,

J'ay tousjours fait une estime si particulière de vostre merite, que je n'ay rien desiré avec plus de passion que les occasions de vous servir. Je ne me croirois point assez bon François si j'avois d'autres sentimens, et j'ignorerois la confiance que le feu Roy avoit en vostre fidelité et le zèle que vous avez pour cette Couronne, si je ne confirmois dans l'esprit de la Reyne l'impression qu'elle en a, et si je n'appuyois de tout mon pouvoir les interestz que vous avez en cette Cour. Mais j'ayme mieux que les effets vous soient des preuves de cette verité que mes paroles, et je me contenteray seulement de vous asseurer icy, me remettant du reste à ce que vous en escrira M. Sarrasin, que personne n'est plus que moy, etc.

CXXI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 57 verso.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE,

LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR SA MAJESTÉ ET D'UNE DE SES ARMÉES D'ITALIE.

[Paris,] 23 juin 1643.

Monsieur,

Je croirois faire une chose superflue de vous donner de nouvelles asseurances de la part que je prends en ce qui vous touche. Je pense

[1] Jean-Louis d'Erlach, lieutenant de Bernard de Saxe-Weymar, avait traité avec la France après la mort de ce général, et avait contribué à faire passer l'armée weymarienne sous les drapeaux de la France. (Voyez l'introduction.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. que vous en estes persuadé, et par consequent que vous ne doutez point que je n'apporte tout ce qui despendra de moy affin que vous ne manquiez point de ce qui sera necessaire pour bien agir. Mais je vous supplie de considerer que trois des regimens qui passent les monts pour servir sous vous font trois mille quatre cens hommes; que celuy d'Elliat, qui doit suivre, en faira mille effectifs, de sorte que le corps d'infanterie que vous devez commander sera pour le moins aussy fort que celuy que commande M. Du Plessis-Praslin, sous M. le prince Thomas. Vous n'ignorez pas quelles sont les affaires du Roy, et en combien d'endroits il est obligé d'entretenir des armées; ce qui est cause que ceux qui le servent se doivent contenter d'une partie de ce qu'ils voudroient, puisque c'est tout ce qu'il peut, attendant qu'il puisse davantage. Cela n'empeschera point que je ne fasse tout ce qu'il me sera possible pour renforcer vostre corps en son temps, puisque, outre le service de Sa Majesté, je considère l'interest de vostre reputation, qui ne m'est pas moins chère que ma propre gloire. Je suis avec verité plus que personne au monde, etc.

CXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, *tom.* I, f° 61 verso.

A M. LE COMTE DU PLESSIS-PRASLIN.

[Paris,] 26 juin 1643.

Monsieur,

Je respondray par celle-cy aux principaux sujets de vos dernières despesches. Je vous diray donc, sur cela, que vous avez tort de prendre l'envoy de M. de Turenne en Italie pour une marque du peu d'estime qu'on fasse icy de vostre merite ou de quelque refroidissement qu'on y ayt pour vostre personne[1]. Au contraire, vous devez vous imaginer,

[1] Les Mémoires qu'a laissés le maréchal Du Plessis-Praslin n'expriment aucun sentiment de mécontentement à l'occasion de la nomination du maréchal de Turenne au

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme il est vray, qu'on a fait ce choix, d'autant qu'on a jugé qu'il vous seroit plus avantageux d'avoir un compagnon que si l'on eust envoyé un mareschal de France, à qui vous eussiez esté obligé d'obeyr, et que vous eussiez eu deux superieurs, n'en ayant maintenant qu'un, qui est M. le prince Thomas. Cela vous doit obliger d'agir de concert et de bonne correspondance avec M. de Turenne, puisqu'il est resolu de le faire de son costé, et que le service du Roy l'exige ainsy; outre que son employ en Italie ne doit durer que cette campagne, après laquelle il doit retourner en France. Il me semble que vous avez peu de sujet de vous en alarmer et d'en prendre de la jalousie. Je vous supplie donc de vous en guerir l'esprit, puisque la raison le veut, et de continuer à bien faire, vous asseurant, de mon costé, ou que je manqueray de credit à la Cour, ou que je vous procureray la reconnoissance que vos services meritent, et vous fairay paroistre en effet que je suis sans diminution et sans reserve, etc. Juin 1643.

CXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 58 verso.

A M. D'ESTRADES.

[Paris,] 17 juin 1643.

Monsieur,

Vous sçaurez la resolution que M. de Chavigny a prise d'aller servir le Roy au traité de la paix. Je vous escris celle-cy pour vous dire qu'il part entièrement avec les bonnes graces de la Reyne [1], et que le petit

commandement de l'armée d'Italie. La correspondance de Mazarin supplée en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, au silence des Mémoires.

[1] Le comte de Chavigny avait vendu sa charge de secrétaire d'État, qui passa au comte de Brienne. A cette époque, Mazarin soutenait encore Chavigny, qu'il regarda, dans la suite, comme un de ses adversaires les plus dangereux. Il écrivait dans ses carnets, à la date de juin 1643 : «M. di Chavigni ha sempre ben servito S. M.; entra in oltre in tutti li segreti della Francia; onde per gratitudine e per politica deve esser

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. changement qui est arrivé n'a rien alteré de l'estime et de l'affection qu'elle avoit pour luy. Son merite et ses services sont trop considerables, pour estre effacez de l'esprit d'une si bonne et juste princesse. Quoy qu'il en soit, asseurez-vous que, tant que j'auray icy quelque credit, vos interests n'y manqueront pas de protection, et que vous connoistrez, par le soin que j'en prendray, qu'ils ne me sont pas moins chers que les miens propres. L'occasion qui vient de s'en presenter vous en sera une preuve, et vous pouvez apprendre de M. vostre frère la joye que j'ay eue d'obtenir, en faveur d'un de vos frères, l'abbaye de Bonnefont, qu'il m'a prié de demander à la Reyne; c'est neantmoins peu de chose pour la passion que j'ay pour vous.

Vous asseurerez tousjours, s'il vous plaist, M. le prince d'Orange de la continuation de mon très-humble service et du desir que j'ay qu'il me fasse l'honneur de me continuer ses bonnes graces. Cette Cour ne sçauroit estre plus tranquille qu'elle est à present, et tout y conspire avec la Reyne à l'avancement du service du Roy et au bien de ses affaires. Nous ne sçaurions avoir de plus belles apparences que celles que nous avons du bon succès du siege de Thionville. Vous jugerez par là de la vigueur du nouveau règne et de la consideration qu'on fait des interests de nos alliés, à qui cette conqueste, si elle arrive, ne sera point moins utile qu'à ce Royaume. Je voy tant de lumières, de bonnes intentions et de courage en la conduite de la Reyne, que j'espère que l'avenir ne fera point regretter le passé, et que ceux qui ont creu que la force du Cabinet demeureroit affoiblie par la mort du Roy auront sujet de se retracter de leur jugement. Faites-moy sçavoir de vos nouvelles, et croyez que personne n'est plus que moy, etc.

protetto in ogni tempo da S. M.» Cette note, écrite par Mazarin sur un carnet, était le sommaire d'une conversation où il se proposait d'exposer à la Reine la nécessité de défendre Chavigny contre ses ennemis nombreux et puissants.

Le comte de Brienne (Henri-Auguste), qui succéda au comte de Chavigny dans la charge de secrétaire d'État, a donné, dans ses Mémoires (édit. Michaud et Poujoulat, p. 79) des détails curieux sur la démission de Chavigny et sur le rôle de Mazarin en cette circonstance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juin 1643.

CXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 58 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 27 juin 1643.

Monsieur,

Je n'ay plus de paroles pour vous confirmer les asseurances que je vous ay données de la passion que j'ay pour ce qui vous touche. Vous les prendrez, s'il vous plaist, des effets, et les soins que j'apporte afin que rien ne vous manque pour la continuation du siege vous en seront un gage qui ne vous permettra pas d'en douter. Je n'entreray point dans ce destail, d'autant que vous l'apprendrez des despesches de M. Le Tellier et de la bouche du sieur de Campeils; vous luy ajousterez foy, et me ferez l'honneur de croire que je suis autant que personne le puisse estre, etc.

CXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 59 recto.

A M. DES HAMEAUX,

CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR PRÈS LA SERENISSIME REPUBLIQUE DE VENISE.

[Paris,] 27 juin 1643.

Monsieur,

Je n'ay point voulu laisser partir ce courrier sans vous donner avis que la Reyne a nommé M. Servien ambassadeur extraordinaire en Italie, pour travailler, sous M. le cardinal Bichi, à l'ajustement du different qui est entre le Saint Père et les Princes de la ligue[1]. Cependant

[1] Le grand-duc de Florence, le duc de Modène et la république de Venise s'étaient ligués avec le duc de Parme contre le pape Urbain VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. vous ne devez espargner ny vos soins ny vos offices pour y disposer la Republique, et pour arrester le cours d'une guerre, dont le progrès ne pourroit estre que funeste à l'Italie et de mauvais exemple au reste de la Chrestienté, qui ne souspire qu'après une paix generale. Pour cet effet, MM. d'Avaux et Chavigny sont près de partir pour l'Allemagne, et la France fait des efforts que Dieu benuit pour contraindre ceux qui jusques icy y ont apporté de la resistance.

Vous aurez seeu les courageuses resolutions qu'on a prises icy depuis la mort du feu Roy, et comme, après le gain de la plus fameuse bataille de ce siècle, la Reyne a voulu de son mouvement qu'on assiegeast la plus importante place des Pays-Bas. S'il nous est permis de juger du succez de ce siege par les apparences, il ne sçauroit estre que très-favorable. C'est ce que vous ferez sçavoir, s'il vous plaist, à ces Messieurs, à qui vous representerez encore, sur le sujet de la regence de la Reyne, qu'il ne fut jamais princesse d'inclination plus françoise qu'elle, ny de mère qui eust plus de passion pour la gloire de son fils et pour le bien de ses affaires. Quelque grandes qu'elles soient, je vous puis asseurer qu'elles ne surpassent pas ses forces, et qu'elle fait voir tant de lumières et de vigueur en sa conduite, qu'il ne nous est rien arrivé de si esclatant par le passé qu'on ne puisse avec raison attendre du nouveau règne. Je me remets du reste des affaires à ce que vous en apprendrez par les autres despesches que vous porte ce courrier, et je me contenteray de vous asseurer que je suis très-veritablement et plus que personne du monde, etc.

CXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 60 verso.

A LA REYNE DE SUÈDE.

[Paris,] 27 juin 1643.

Madame,

Je ne doute pas que les alliés de cette Couronne ne prennent d'abord

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'alarme de la nouvelle de la mort du Roy. La perte d'un si grand prince Juin 1643
ne pouvoit arriver sans causer de l'alteration partout où sa vertu estoit connue, et une vie si pleine de merveilles comme la sienne ne pouvoit s'esteindre sans se faire regretter de ceux à qui elle estoit necessaire. Aussy je me persuade que ce ne sera pas sans un grand sentiment de douleur que Vostre Majesté apprendra cet accident; et que ce ne sera pas mesme sans quelque apprehension que les affaires publiques n'en changent de face. Quant à ce second point, Madame, j'ose asseurer Vostre Majesté que ce sage et genereux prince a laissé avant de mourir les siennes si bien establies, qu'apparemment rien ne les pourra esbranler, et que l'union est si parfaite entre la teste qui les doit conduire et les membres qui la doivent seconder, que je ne voy point de danger qu'elle se puisse dissoudre. Les vertus de la Reyne luy avoient tellement gagné le cœur de tous les François, qu'on peut dire qu'elle en avoit la Regence avant qu'elle y fust nommée, et que tous luy rendoient par inclination ce qu'ils sont obligez de luy rendre par devoir. Aussy le Ciel vient de luy confirmer, par une grande victoire qu'il nous a donnée sur les Espagnols, ce qui luy avoit esté accordé de la part des hommes; et les apparences nous sont de tous costez si favorables, que nous esperons que toutes choses s'achemineront à une paix honneste et seure pour nous et pour nos confederés. La Reyne tesmoigne tant de passion pour les interests de ceux-cy, que je puis dire avec verité qu'elle ne les distingue pas de ceux de cette Couronne, et qu'elle ne souffrira jamais qu'il s'en fasse de separation, jusqu'à ce que, conjointement et de concert, on arrive au port où toute la Chrestienté aspire.

Quant à moy, Madame, je ne diray rien de nouveau à Vostre Majesté et que ma conduite passée n'ayt justifié, quand je l'asseureray que, tant que j'auray part à l'honneur que la Reyne m'a fait de se vouloir servir de moy dans son Conseil, je ne me deppartiray jamais de la resolution que j'ay faite de tousjours entretenir la bonne correspondance qui doit estre entre nous et nos alliez, et principalement entre les deux Couronnes. Je serois mauvais François, si j'avois d'autres sentimens, et j'ignorerois que le bien de l'une et de l'autre et, ensuite, du reste de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. Chrestienté, consiste en cette necessaire union, comme le malheur de toutes les deux consisteroit en leur desunion et rupture. Ce sont, Madame, les pensées que j'ay tousjours dans l'esprit et que je me promets que Vostre Majesté me faira l'honneur d'agreer, puisqu'elles partent d'une ame la mieux intentionnée qui pourroit estre pour le bien public, et qui a un zèle particulier fort vif et fort ardent de faire paroistre à Vostre Majesté, par ses respects et par ses services, que je suis plus que personne du monde, etc.

CXXVII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 59 recto et verso.

A M. LE CHANCELIER OXENSTIERN.

[Paris,] 27 juin 1643.

Monsieur,

Me donnant l'honneur d'escrire à la Reyne, je croirois ne faire qu'une partie de mon devoir, si je manquois d'escrire en mesme temps à Vostre Excellence. Ce sera pour vous renouveler les protestations de mon très-humble service, et pour vous supplier de ne me refuser point la grace d'asseurer la Reyne que je ne luy mande rien de l'estat de cette Cour et des bonnes intentions qu'on y a pour nos alliés qui ne soit fort veritable. En effet, le siege de Thionville, dont la conqueste, si elle arrive, comme nous l'esperons, ne leur sera pas moins utile qu'à ce Royaume, est une preuve fort sensible de la consideration qu'on y fait de leurs interests, et la marche du mareschal de Guebriant avec la plus belle armée qu'il ayt encore commandée ne laisse pas lieu de douter que le bien de la confederation ne soit le principal objet que nous nous proposons en cette guerre. Le temps confirmera tousjours de plus en plus cette verité, et je me promets que Vostre Excellence ne faira point difficulté de l'appuyer auprès de la Reyne et de messieurs les Régens. Je sçay la part que vous avez en sa confiance et le rang

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que vous tenez en la direction de ses affaires; cela m'a obligé d'exiger de vous cet office, après lequel je vous demanderay la continuation de vos bonnes graces. Vous ne sçauriez accorder cet honneur à personne qui ayt plus de passion de le meriter ny qui soit, etc. Juin 1643.

CXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 59 verso.

A M. TORSTENSON,

MARÉCHAL ET GÉNÉRAL DE L'ARMÉE SUÉDOISE EN ALLEMAGNE.

[Paris,] 27 juin 1643.

Monsieur,

Je connoistrois mal le merite de vostre personne et les services que vous rendez àla bonne cause, si je ne vous donnois un tesmoignage de l'estime que j'en fais, en vous rendant quelque compte des affaires de cette Cour depuis qu'elle a changé de maistre. Il est certain qu'elles n'ont jamais esté mieux establies ny plus florissantes, et que la mort du plus grand de nos Roys ne nous a laissé que le regret de l'avoir perdu, sans que le bonheur de la France en ayt esté alteré, ny que la force du Cabinet en soit demeurée affoiblie. Le gain d'une des plus grandes batailles qui se soient données de ce siècle, et le siege de la plus importante place, dont il a esté suivy, sont des preuves trop visibles de cette verité; et l'immuable resolution que la Reyne a faite de ne mettre point les armes bas que par un traité de paix generale faira voir au monde qu'on n'aura pas à desirer sous sa Regence la confiance et la vigueur du règne passé. C'est de quoy j'ay creu vous devoir donner avis, à vous qui travaillez si puissamment au bien de la confederation, et qui maintenez si heureusement l'honneur de vostre nation et la gloire du grand capitaine vostre maistre[1].

[1] Torstenson était un des généraux formés à l'école de Gustave-Adolphe. (Voy. l'introduction en tête de ce volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643.

CXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 59 verso.

A M. LE MARESCHAL HORN.

[Paris,] 27 juin 1643.

Monsieur,

Je cheris trop l'honneur que vous m'avez fait de me promettre vos bonnes graces, pour laisser perdre les occasions de vous en raffraischir la memoire. Cela m'a obligé d'accompagner la lettre que j'escris à la Reyne d'une que j'escris à Vostre Excellence. Je luy rends quelque compte de l'estat de cette Cour et de la face du nouveau règne, de quoy je vous supplie de luy vouloir confirmer les asseurances que je luy en donne. Elles ne sçauroient estre plus certaines, comme vous le pourrez juger par ce qui est arrivé depuis la mort du Roy, et par le progrez de nos armes, qui n'ont jamais agi avec tant de vigeur ny avec plus de bonne fortune; mais surtout qui ne sont jamais allées plus droit au bien de la confederation, comme le siege de Thionville, la marche du mareschal de Guebriant avec les plus belles forces qu'il ayt encore commandées[1] en sont une preuve infaillible. J'espère que le temps apportera de plus grandes lumières à cette verité, et que les resolutions qu'on a prises icy pour ce sujet paroistront assez des effets si esclatans, qu'il ne restera point lieu d'en douter. Je conjure derechef Vostre Excellence d'en asseurer la Reyne et messieurs les Régens, et de croire, en son particulier, qu'il est impossible que personne l'honore plus parfaitement que moy, ny soit avec une plus forte passion, etc.

[1] On voit, par un passage d'une lettre de Grotius, cité plus haut (p. 157, note 1), que l'on promettait à la Suède que le maréchal de Guébriant devait entrer en campagne avec une nombreuse armée, et que la Suède se plaignait de l'inexécution de cette promesse. En réalité, le maréchal de Guébriant ne fut en état de prendre l'offensive que dans les derniers mois de l'année 1643, comme on le verra plus loin.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643.

CXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 62 recto.

A M. LE MARESCHAL DE LA MOTHE-HOUDANCOURT.

[Paris,] 28 juin 1643.

Monsieur,

Vous pouvez croire que nous n'avons pas eu icy peu de desplaisir du manquement des promesses de Montauron, sur lesquelles nous avions fait un fondement asseuré pour le payement de vostre armée. Vous le jugerez par le soin qu'on prend de le reparer, et par l'envoy de trente mille pistoles qu'on vous porte en poste. Nous continuerons à donner ordre affin que vous ne manquiez point de ce qui vous sera necessaire pour faire agir de si belles forces que celles que vous commandez. Pour moy, je ne puis rien ajouster à la protestation que je vous ay si souvent faite de porter vos interests à l'esgal des miens propres et d'estre tousjours plus que personne du monde, etc.

CXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 62 recto.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE.

[Paris,] 28 juin 1643.

Monsieur,

Je croirois faire une chose superflue de vous donner de nouvelles asseurances de la part que je prends en ce qui vous touche. Je pense que vous en estes persuadé et, par conséquent, que vous ne douterez point que je n'y apporte tout ce qui despendra de moy affin que vous ne manquiez point de ce qui sera necessaire pour bien agir. Je suis pourtant obligé de vous dire que l'augmentation du corps que vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. commandez est maintenant impossible, et que vous devez considerer qu'il sera plus fort en infanterie que l'autre armée, bien que le nombre des regimens ne soit pas si grand. Cela neantmoins suffira pour faire quelque chose de considerable. Pour cet effet, je vous conjure d'entretenir tousjours la bonne intelligence qui devra estre entre vous et M. Du Plessis-Praslin, et de passer par-dessus les petites matières de division qui pourroient naistre, puisque le service du Roy le requiert ainsy, et que l'employ que vous avez maintenant ne sera pas de durée, la Reyne ayant pour vous des pensées plus hautes. On a envoyé huit cent mille livres en Italie, qui donneront moyen à l'armée de s'appliquer à quelque entreprise importante. Je le desire, non-seulement pour le bien des affaires, mais encore pour l'interest de vostre reputation, qui ne m'est pas moins chère que ma propre gloire. Croyez que je suis avec plus de passion que personne du monde, etc.

CXXXII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 62 verso.

A M. LE MARQUIS DE GESVRES.

[Paris,] 28 juin 1644.

Monsieur,

Je vous suis bien fort obligé du compte que vous avez pris la peine de me rendre de ce qui s'est passé devant Thionville. Vous ne pouviez certes agir avec plus de soin et de prudence et de bonne fortune que vous avez fait en investissant cette place. Vous aurez tort si vous avez la moindre pensée que je ne vous serve de toute l'estendue du pouvoir que je pourray avoir auprès de la Reyne, dans les pretentions que vous aurez. Si j'en usois autrement, j'agirois contre mon inclination, que j'ay tousjours eue pour vous fort ardente, et contre la profession que j'ay tousjours faite d'estre particulièrement vostre serviteur. Soyez donc en repos de ce costé-là, et asseurez-vous que j'abandonneray mes

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

interests quand j'oublieray les vostres. Je suis ravy que mon regiment serve sous vous et qu'il soit tel en effet que vous me le representez. Il ne sçauroit estre sous un commandement plus favorable, et je ne doute point que vous n'en fassiez une particulière consideration pour l'amour de moy, puisque je suis plus que personne du monde, etc. Juin 1643.

CXXXIII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 63 verso[1].

A M. DE GREMONVILLE,

CONSEILLER DE LA JUSTICE, POLICE ET FINANCES EN L'ARMÉE D'ITALIE.

[Paris,] 30 juin 1643.

Monsieur,

Les offres que vous me faites de vostre affection ne me peuvent estre que fort chères. Il y a longtemps que je sçay combien utilement vous servez le Roy, et combien dignement vous vous estes tousjours acquitté des employs que vous avez eus. J'espère que vous nous donnerez encore une plus grande matière de satisfaction en celuy que vous exercez maintenant, et qui avoit besoin de beaucoup d'intelligence et d'adresse pour y bien reussir. Vous aurez veu, par le renfort que mène M. de Turenne, et par l'argent qu'on a envoyé pour l'armée, le soin qu'on a icy de la faire subsister et de luy donner moyen de s'appliquer à quelque entreprise d'importance. Pour l'union que vous m'escrivez qu'il sera necessaire d'entretenir entre M. de Turenne et M. Du Plessis-Praslin, je croy que l'un et l'autre est trop jaloux du service du Roy pour se brouiller à son prejudice, et que M. Du Plessis est trop raisonnable pour ne considerer pas que l'employ de M. de Turenne ne doit durer que cette campagne, et qu'il luy est bien plus avantageux d'avoir un compagnon au lieu d'un superieur, comme eust esté un

[1] L'original signé est conservé dans les archives de la famille d'Esneval, au château de Pavilly (Seine-Inférieure).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1653. mareschal de France, si on l'eust envoyé en Italie. Je vous conjure neantmoins d'apporter tous vos soins, afin qu'il ne se glisse pas parmy ces deux chefs de la mauvaise intelligence, et de croire que personne n'est plus que moy, etc.

CXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 181 recto.

AL SIGNOR CARDINALE BICHI.

Di Parigi, il 30 giugno 1653.

Ho ricevuto quasi nell' istesso tempo le due lettere di Vostra Eminenza delli 9 e 15 stante, ed ho veduto come ella era in procinto di partire. Al presente la credo ben' avanzata, e voglio sperare che all' arrivo di questo corriero sarà riuscito a Vostra Eminenza di arrestare in qualche modo il corso delle armi nello Stato Ecclesiastico, poichè un dispaccio ricevuto hieri sera di M. di Lionne con la copia d'una lettera scrittali di Cento dal signor bailo di Valencey, per ordine del signor cardinale Antonio, mi fà concludere che si pensava da vero a comporre tutte le differenze, e godo estremamente che Vostra Emi-

---

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL BICHI.

De Paris, le 30 juin 1653.

J'ai reçu, presque en même temps, les deux lettres de Votre Éminence, du 9 et du 15 courant, et j'ai vu qu'elle était sur le point de partir. A cette heure, je la crois bien avancée dans son voyage, et j'aime à espérer que, à l'arrivée de ce courrier, Votre Éminence sera parvenue à arrêter la marche des armées dans les États de l'Église: car une dépêche reçue hier soir de M. de Lyonne, avec une copie d'une lettre écrite de Cento par M. le bailli de Valencey, sur l'ordre de Mgr le cardinal Antonio, me fait conclure qu'on pensait sérieusement à terminer tous les différends, et je suis ravi que Votre Éminence ait pu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nenza possi essere arrivata in tempo, che la sua mediatione sia stata proficua al bene della Sede Apostolica et alla quiete d' Italia. Juin 1643.

Dal dispaccio del signor conte di Brienne intenderà Vostra Eminenza perchè lei spedisco questo corriero e quello si crede debba fare; ma come non si può l' havere notitia dello stato in che si troverà la negotiatione quando ella riceverà il dispaccio, così si rimette alla prudenza di Vostra Eminenza, che è su il luogo, di fare quel tanto che giudicherà più opportuno per l' adempimento dell' ottima intentione di Sua Maestà, che non risparmia diligenza alcuna per testificare la passione che ha di vedere riconciliati tutti li prencipi della lega con la Santità di Nostro Signore; sopra di che havrà Vostra Eminenza largo campo di farne apparire la verità.

Essendo finito il tempo del signor marchese di Fontanè, e facendo egli instanza di havere permissione di ritornarsene, si è risoluto d' inviare in suo luogo M. Servien, l' habilità del quale è ben conosciuta da Vostra Eminenza, a cui il suddetto professa una cordiale servitù; e questo è uno de' principali mottivi che io hebbi havuto per procu-

---

être arrivée assez à temps pour que sa médiation ait été profitable aux intérêts du Siége Apostolique et au repos de l'Italie.

D'après la dépêche de M. le comte de Brienne, Votre Éminence apprendra pourquoi je lui expédie ce courrier, et ce qu'on croit qu'elle doive faire. Mais, comme on ne peut savoir où en sera la négociation quand elle recevra la dépêche, on s'en remet à la prudence de Votre Éminence, qui est sur les lieux et qui fera tout ce qu'elle jugera de plus opportun pour remplir les excellentes intentions de Sa Majesté, qui n'épargne rien pour prouver le désir ardent qu'elle a de voir tous les princes alliés réconciliés avec Sa Sainteté. Là-dessus Votre Éminence aura une libre carrière pour faire éclater la vérité.

Le temps de l'ambassade de M. le marquis de Fontenay est terminé, et comme il insiste pour avoir la permission de s'en revenir, on a résolu d'envoyer à sa place M. Servien, dont l'habileté est bien connue de Votre Éminence, pour laquelle le susdit professe une cordiale affection; ç'a été un des principaux motifs que j'ai eus pour lui procurer cet emploi. Je lui ai, en outre, donné

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. rarli il detto impiego e l'ordine d'adoperarsi ancora, come ambasciatore straordinario, alli prencipi d'Italia, di concerto con Vostra Eminenza per l'aggiustamento, testificando Sua Maestà con tante diligenze reiterate la premura che ha per la conclusione di esso, e tanto più si è creduta a proposito questa missione, quanto che allongandosi il trattato dell'accommodamento, e venendo Vostra Eminenza costretta di trasferirsi a Roma, è bene che resti in Lombardia ministro, che agia di concerto con l'Eminenza Vostra; ma io spero assolutamente che le sarà riuscito di mettere in arrivando il negotio in stato di aggiustamento, e che havrà servito di gran stimoli a tutti per facilitare l'apertura del congresso di Munster, dove si è in procinto di trattare quello della pace generale.

Subito che Vostra Eminenza potrà permettere a M. di Lionne di ritornarsene, la prego a farlo, perchè mi solleverà assai nelle grandi occupationi che ho, e per altro non essendo grato al Papa nè al duca di Parma, non vedo come l'opera sua possa essere così proficua al servitio di Sua Maestà.

---

l'ordre d'agir, comme ambassadeur extraordinaire, auprès des princes d'Italie, de concert avec Votre Éminence, pour tout arranger. Sa Majesté veut prouver de nouveau l'importance qu'elle met à terminer cette affaire; et cette mission lui a paru d'autant plus opportune que, le traité d'accommodement pouvant être différé, et Votre Éminence se voyant forcée de se transporter à Rome, il est bon qu'il reste en Lombardie un ministre qui agisse de concert avec Votre Éminence. Mais j'ai bon espoir qu'elle sera parvenue, en arrivant, à mettre l'affaire en état d'être accommodée; qu'elle aura fortement engagé tous les intéressés à faciliter l'ouverture du congrès de Munster, où l'on est sur le point de traiter de la paix générale.

Aussitôt que Votre Éminence pourra permettre à M. de Lyonne de s'en revenir, je la prie de le faire. Il me soulagera beaucoup dans les grandes occupations que j'ai. D'ailleurs il n'est pas agréable au Pape, ni au duc de Parme. Ainsi je ne vois pas que ce qu'il pourrait faire fût très-profitable, en Italie, au service de Sa Majesté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Stimo che l'espediente del deposito[1], col quale si mette al coperto la reputatione di Sua Santità, e si può lo sodisfare al duca di Parma et agl' altri prencipi, sarà ottimo per terminare le differenze. Juin 1663.

Ricordo a Vostra Eminenza di facilitare in tutto quello dependerà da lei una sincera riconciliatione col signor cardinale Antonio, compiacendo così estremamente al servitio di Sua Maestà. Faccio intendere al suddetto signor cardinale il medesimo, et il commendatore di Valencey, che tra due giorni partirà per andarlo a trovare, si adoprerà in questo come conviene.

In qualunque modo sia stato scritto a Vostra Eminenza di M. di Chavigni, la verità è che gode, come sempre, la buona gratia della Maestà della Regina, dalla quale gl' è stato permesso di trattare della sua carica di segretario di stato, che ne tirerà cinque cento mila lire, e di andare all' assemblea di Munster con sicurezza di godere in ogni tempo, insieme con tutta la sua casa, la protezione di Sua Maestà e di servirla con titolo di ministro, e di già ne fà le funtioni. Ha ricevute

A mon avis, l'expédient du dépôt, au moyen duquel la réputation de Sa Sainteté sera mise à couvert et le duc de Parme peut être satisfait, ainsi que les autres princes, sera excellent pour terminer les différends.

Je rappelle à Votre Éminence le soin de faciliter, en tout ce qui dépendra d'elle, une sincère réconciliation avec Mgr le cardinal Antonio (Barberini): elle rendrait un service signalé à Sa Majesté. Je fais entendre la même chose au susdit cardinal, et le commandeur de Valencey, qui dans deux jours partira pour aller le retrouver, s'occupera de cela comme il convient.

Quoi qu'on ait écrit à Votre Éminence de M. de Chavigny, la vérité est qu'il jouit comme toujours des bonnes grâces de Sa Majesté, qui lui a permis de traiter de sa charge de secrétaire d'État; qu'il en tirera cinq cent mille livres; qu'il ira au congrès de Munster avec l'assurance de jouir en tout temps, ainsi que toute sa maison, de la protection de Sa Majesté, et de la servir avec le titre de ministre : il en remplit déjà les fonctions. Il a encore reçu d'autres

[1] Il s'agissait, comme on l'a déjà vu, de mettre le duché de Castro en dépôt entre les mains d'un tiers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1643. ancora altre gratie dalla Maestà Sua, ed in conclusione, havendo io credito, sarà sempre considerato alla Corte; e quando non l'habbia, ha ben fatto di disporre della sua carica con gl' avvantaggj suddetti.

Io ricevo alla giornata marche migliori di confidenza et affetto dalla Maestà della Regina e dal signor duca d'Orleans, e procuro di servire al meglio che mi è possibile; almeno è certo che ognuno vede che non risparmio fatica alcuna, e che per fedeltà e desiderio di ben fare, senza havere alcun'interesse particolare, non posso essere avanzato da più zelati servitori di questa Corona. Penso però sempre a ripatriare, quando, senza mancare a me stesso et alle obbligationi che devo alla Francia, potrò farlo, perchè in fine con tutto che le miei fini siano ottimi, e che sappia in me stesso di non haverne alcuno che non sia diretto all'avvantaggio di Sua Maestà, non per questo lascio di havere mille oppositioni, e di prevederne delle maggiori all'avvenire, non havendo tutti li Francesi il sentimento che dovrebbero per il bene della patria e Re loro, et in consequenza aversione alle persone che si affaticano in procurarlo.

---

grâces de Sa Majesté. Enfin, tant que j'aurai du crédit, il sera toujours considéré à la Cour; et si je n'en ai plus, il a bien fait de disposer de sa charge à de telles conditions.

Je reçois chaque jour les plus grandes marques de confiance de Sa Majesté la Reine et de Mgr le duc d'Orléans, et je tâche de servir le mieux qu'il m'est possible. Du moins il est certain que tout le monde sait que je n'épargne aucune fatigue, et que, pour le dévouement et pour le désir de bien faire, sans y avoir aucun intérêt particulier, je ne puis être surpassé par les plus zélés serviteurs de cette Couronne. Néanmoins, je pense toujours à retourner dans ma patrie, quand, sans me manquer à moi-même et aux obligations que j'ai à la France, je pourrai le faire; car enfin, tout excellentes que sont mes intentions, bien que je sache par devers moi n'en avoir aucune qui ne soit dans l'intérêt de Sa Majesté, je ne laisse pas de rencontrer mille oppositions, et d'en prévoir de plus grandes dans l'avenir. Tous les Français n'ont pas les sentiments qu'ils devraient avoir pour le bien de leur pays et de leur Roi. Par conséquent, ils ont de l'aversion pour les personnes qui s'efforcent de procurer ce bien.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vostra Eminenza s'assicuri che passo una vita infelicissima, e senza la bontà della Regina, che in mille modi me ne fà godere gl'effetti, non potrei durare. Juillet 1643.

Que Votre Éminence soit bien convaincue que je passe une vie très-malheureuse, et, sans la bonté de la Reine, qui de mille manières m'en fait sentir tous les effets, je ne pourrais y tenir.

CXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. IV, f° 184 recto.

AL SIGNOR CAVALIERE MAGALOTTI.

Di Parigi, il primo luglio 1643.

Accuserò in questa lettera la ricevuta di quella di Vostra Signoria resami da M. d'Amboise, che havrebbe fatto meglio a scusare questo viaggio condannato da tutti, e che non gl'apporterà alcuna utilità. Io pensava più all'avanzamento della sua persona quando era costì di quello farò adesso, che riconosco persuadersi egli che, per ottenere cariche, bisogna venire a farsi intendere alla Corte.

Mi è dispiaciuto ancora, che li termini con i quali mi scrive il

---

A M. LE CHEVALIER MAGALOTTI.

De Paris, le 1er juillet 1643.

Je vous accuserai, dans cette lettre, réception de la vôtre, qui m'a été remise par M. d'Amboise, qui eût mieux fait de ne pas faire ce voyage, condamné par tous et qui ne lui sera d'aucune utilité. Je pensais plus à son avancement, quand il était près de vous, que je ne le ferai maintenant que je reconnais qu'il s'imagine que, pour obtenir des charges, il faut venir se faire entendre à la Cour.

Ce qui m'a encore déplu, ce sont les termes dans lesquels m'écrit M. le comte

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. signor conte di Plessis; le querele che per sua parte m' ha portate il signor d'Amboise, e li discorsi che ha tenuti costì, senza alcuna ragione, m' obbligano a non abbracciare li suoi interessi come ho sin hora fatto; e non posso soffrire che, quando si fà miracoli per assistere con truppe e denari l'armata d' Italia, in cambio di ringraziamenti si ricevino doglianze.

Vedendo come M. di Plessis cambia di condotta, credo che lo faccia perchè stimi a proposito di parlare alto nella Regenza; ma certo s' inganna, perchè la Regina e tutti quelli che la servono vogliono che sia obedita puntualmente, e se io non credessi che Sua Maestà non dovesse esserlo come lo era il Re defunto, non vorrei stare quì un giorno. Vostra Signoria sà con quanta tenerezza io habbia sempre amato, estimato il detto signore; potrà in consequenza immaginarsi quanto mi dispiaccia essere costretto a dolermi del suo procedere, e quanto desideri che si governi in modo che io habbia soggetto d'adoprarmi per suo servitio, ecc.

Du Plessis. Les plaintes que m'a apportées de sa part M. d'Amboise et les discours qu'il a tenus là-bas sans aucune raison m'obligent de ne pas embrasser ses intérêts comme je l'ai fait jusqu'ici. Je ne puis souffrir que, quand on fait des miracles pour envoyer des troupes et de l'argent à l'armée d'Italie, on reçoive au lieu de remercîments des reproches.

A voir le changement de conduite de M. Du Plessis, je crois qu'il agit ainsi parce qu'il juge à propos de parler haut sous la Régence. Mais certes il se trompe; la Reine et tous ceux qui la servent veulent qu'elle soit obéie ponctuellement, et si je ne croyais que Sa Majesté dût l'être comme l'était le feu Roi, je ne voudrais pas rester ici un seul jour. Vous savez avec quelle tendresse j'ai toujours aimé, estimé ledit seigneur; vous pourrez en conséquence vous faire une idée de mon déplaisir d'être forcé de me plaindre de ses procédés, et du désir que j'ai de le voir se conduire de telle sorte que j'aie sujet de m'employer pour lui, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1653.

CXXXVI.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 65 recto.

A M. LE PRINCE THOMAS.

[Paris, 14 juillet 1653.

Monsieur.

Attendant d'escrire à Vostre Altesse par M. le marquis de Palavicini, que j'ay présenté à la Reyne pour luy faire de vostre part l'office de condoleance que vous luy aviez ordonné, je n'ay point voulu laisser partir ce courrier sans vous dire par avance que Sa Majesté a commandé de fort bonne grace qu'on expediast les provisions du commandement de l'armée d'Italie, que je luy ay demandées en faveur de Vostre Altesse. Je ne vous parleray point de l'opinion qu'elle a des progrez que feront de si belles forces que celles qui sont delà des monts entre les mains d'un si grand capitaine que celuy dont elles doivent estre commandées. Elle croit certes qu'ils seront très-considerables, et que la prosperité qui accompagne partout ailleurs les armes du Roy et celles de ses alliez se fera encore plus hautement remarquer en Italie, sous une conduite si sage et si courageuse que celle de Vostre Altesse. En effet, il ne s'est point veu jusques icy de conjoncture plus favorable à la bonne cause, ny de commencement de campagne qui promette de plus grand succez.

La circonvallation de Thionville s'en va estre achevée, et la garnison y est fort foible. Le mareschal de Guebriant marche vers le lac de Constance et menace la Bavière. Torstenson est passé, à la face de Gallas, de la Bavière dans la Moravie, et prend sa route vers l'Austriche. M. le prince d'Orange semble avoir dessein sur Hulst, et le mareschal de La Mothe doit entrer dans l'Arragon avec une puissante armée.

Au reste, Monsieur, je conjure Vostre Altesse de passer, avec sa magnanimité accoustumée, sur mille petits incidens, qui peuvent survenir, qui, n'estant rien en eux-mesmes, pourroient neantmoins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. retarder le cours des affaires et le progrez mesme de vostre propre reputation; asseurant à Vostre Altesse que jamais sa personne et son merite n'ont esté icy en plus haute consideration qu'ils sont auprès de la Reyne; et, pour mon particulier, elle me fera l'honneur de croire que rien au monde ne m'est plus cher que ses interests, et que je n'ay point de plus forte passion que de luy faire voir par mes services que personne du monde n'est plus que moy, etc.

CXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 65 verso.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Paris,] 2 juillet 1643.

Monsieur,

Vous estes trop judicieux pour n'avoir pas condamné le sujet du voyage qu'a fait icy M. d'Amboise. Cela certes est de mauvais exemple, et ceux qui en sont les auteurs se sont bien fort esloignez de ce qui estoit deu à la regence de la Reyne. J'espère qu'ils reviendront à leur devoir, et qu'ils repareront le passé par leur conduite de l'avenir. Ce pendant je vous conjure de contribuer tout ce qui deppendra de vous pour maintenir la bonne intelligence qui doit estre entre les chefs et les autres officiers de l'armée. Vous sçavez assez quelle en est la consequence, et combien la desunion est pernicieuse à toute sorte d'entreprises. Ce seroit certes une chose bien malheureuse que la plus belle armée que le Roy ayt encore eue delà des monts, et dans la plus grande foiblesse où les Espagnols ayent esté jusques icy dans l'Estat de Milan, ne fist point les progrez qu'elle est capable de faire, pendant que les autres armées de Sa Majesté et celles de ses alliez agissent, partout ailleurs, avec reputation et bonheur. On a envoyé à M. le prince Thomas la commission pour commander l'armée. Vous ne vous lasserez point de travailler tousjours à affermir l'union de Ma-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dame Royale et de ce prince, et à remettre ce qu'il y auroit de mal- Juillet 1643.
entendu; estant certain que vous ne sçauriez rien faire qui soit plus agreable à la Reyne, ny plus utile aux affaires. Croyez que personne n'est plus que moy, etc.

CXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 65 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 9 juillet 1643.

Monsieur,

Bien qu'il n'y ayt que fort peu de jours que je vous ay escrit, je n'ay pas voulu laisser partir le sieur de Campeils sans vous dire que vous n'avez pas plus de passion qu'on en a icy affin que vous ne manquiez ny d'argent ny des autres choses necessaires pour la continuation du siege. On travaillera aussy en diligence aux nouvelles levées et aux recrenes; mais vous sçavez que cela ne se fait point en un jour.

Pour mon particulier, je vous supplie de croire que jamais affaire ne m'a plus tenu au cœur que celle-là, et vous le jugerez assez, si vous considerez que, outre vostre honneur, qui ne m'est pas moins cher que le mien propre, j'y suis encore engagé de reputation, ayant fait de si fortes instances pour la faire resoudre[1]. Je finis, après m'estre remis au sieur de Campeils de vous entretenir de plusieurs autres choses et vous avoir asseuré qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc.

[1] Mazarin, comme on l'a vu plus haut (p. 201), avait vivement insisté pour que le siége de Thionville fût entrepris. Ses carnets prouvent avec quel soin il en suivait les vicissitudes. (Voy. spécialement le 2e carnet, p. 81, 82, 85, 124, et le 3e carnet, p. 2.) Il envoyait au duc d'Enghien de l'argent puisé dans la cassette même de la Reine. (Voyez ci-après une lettre de Mazarin au duc d'Enghien, en date du 19 juillet 1643.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1643.

CXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 66 recto.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 2 juillet 1643.

Monsieur,

Je croirois manquer à ce que je dois à Vostre Altesse et à l'honneur qu'elle m'a fait de me donner part en ses bonnes graces, si je ne luy rendois quelque compte de l'estat de cette Cour depuis la mort du feu Roy. Je ne puis nier, à la verité, que cette mort n'ayt esté un des plus funestes coups dont Dieu pouvoit affliger la France. Mais il faut aussy que j'avoue que Dieu nous a donné une Reyne pourveue de qualitez si merveilleuses et tellement née à bien gouverner, que ce coup sera sans consequence fascheuse sous la regence de cette princesse. Jamais il n'en fust d'inclination plus françoise qu'elle, et jamais mère n'eust plus de passion pour la gloire de son fils et pour le bien de ses affaires. Quelque grandes qu'elles soient, je puis asseurer Vostre Altesse qu'elles ne surpasseront pas ses forces, et qu'elle fait voir tant de lumières et tant de vigueur en sa conduite, qu'il ne nous est rien arrivé de si esclatant par le passé qu'on ne puisse avec raison attendre du nouveau règne. Le gain de la bataille de Rocroy, que vous avez sceu, et le siege de Thionville, qu'elle a fait, de son mouvement, succeder à cette grande victoire, et l'estat de nos armées d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, où elles n'ont esté jusques icy ny si fortes ny si bien payées qu'elles le sont maintenant, sont des preuves infaillibles de ce que je viens de dire. Je ne vous parleray pas de la confiance de la Reyne dans le bon party, et de son immuable resolution de ne s'en separer jamais, et de ne mettre bas les armes qu'avec la satisfaction de nos confederés et par un traité de paix generale. J'en escris à messieurs les Estats generaux, auxquels je vous prie de me faire la faveur de confirmer les asseurances que je leur en donne. J'attends cette grace

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Vostre Altesse, dont elle ne recevra point de reproche, et je la con- Juillet 1643.
jure en revanche de me donner moyen de luy pouvoir tesmoigner par mes services l'estime extraordinaire que je fais de vostre merite et la parfaite passion avec laquelle je suis, etc.

CXL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I, f° 66 recto.

A MESSIEURS LES ESTATS GENERAUX

DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

[Paris,] 2 juillet 1643.

Messieurs,

Je ne doute point que les alliez de cette Couronne n'ayent d'abord pris l'alarme de la nouvelle de la mort du feu Roy. La perte d'un si grand prince ne pouvoit arriver sans causer de l'alteration partout où sa vertu estoit reverée, et une vie si pleine de merveilles comme la sienne ne pouvoit s'esteindre sans se faire regretter de ceux à qui elle estoit necessaire. Aussy je me persuade que ce n'aura pas esté sans un grand sentiment de douleur que vous aurez appris cet accident, et que ce n'aura pas mesme esté sans quelque apprehension que les affaires publiques n'en dussent changer de face. Cette consideration, Messieurs, m'a empesché de vous escrire plus tost, et j'ay voulu voir auparavant les affaires de cette Cour en estat de consistance. Elles sont, à la verité, si bien establies, et sur des fondemens si solides, qu'apparemment rien ne les pourra esbranler; et l'union est si parfaite entre la teste qui les doit conduire et les membres qui la doivent seconder, que je ne vois point de danger qu'elle se puisse dissoudre. Les vertus de la Reyne luy avoient tellement gagné le cœur de tous les François, qu'on peut dire qu'elle en avoit la Regence avant qu'elle y fust nommée, et que tous luy rendoient par inclination ce qu'ils sont obligez de luy rendre par devoir. Aussy le Ciel luy a confirmé, comme vous avez sceu, par

29.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1653. une grande victoire, qu'il nous a donnée cinq jours après la mort du Roy, ce qui luy avoit esté accordé de la part des hommes. Mais elle n'en est pas demeurée là, et, pour faire voir que, au règne du nouveau Roy, il y avoit aussy bien de la prudence et de la vigueur que de la bonne fortune, cette sage et genereuse princesse a voulu, de son mouvement, qu'après le gain d'une des plus fameuses batailles de ce siècle, on travaillast à la conqueste d'une des plus importantes places des Pays-Bas.

Je ne vous parleray point de l'estat de nos armées d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, où il est certain qu'elles n'ont pas esté jusques icy si belles ny si bien payées qu'elles le sont maintenant. Je vous diray seulement que, tant s'en faut qu'on doive relascher, à l'avenir, d'une conduite si vigoureuse, qu'au contraire je suis asseuré qu'on la fortifiera, et que la constance du feu Roy dans le bon party sera inferieure à la fermeté avec laquelle la Reyne est resolue d'y perseverer. En un mot, je ne vous representeray que la verité et ce qui sera tousjours confirmé par l'experience, quand je vous asseureray que, encore que cette princesse soit du sang d'Austriche, elle n'en a retenu que la noblesse, et que toutes ses passions sont pour le Roy et le bien de ses affaires.

Pour moy, Messieurs, je ne vous diray rien de nouveau, et que mon procedé n'ayt justifié jusques icy, quand je vous protesteray que je ne me departiray jamais de la resolution que j'ay prise d'entretenir de tout mon pouvoir la bonne correspondance qui est entre nos alliez et nous, et surtout entre vostre Republique et cette Couronne. Je serois mauvais François, si j'avois d'autres sentimens, et j'ignorerois que le bien de tous consiste en cette bonne union, comme leur commun malheur consisteroit en leur desunion et mauvaise intelligence. Ce sont les pensées que j'ay tousjours dans l'esprit, que je veux croire que vous ne reprouverez pas, puisqu'elles partent d'une ame la mieux intentionnée qui pourroit estre pour le bien public, et qui a plus de passion de vous tesmoigner par ses services qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CXLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 66 verso.

A M. DE LA THUILLERIE[1],

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE PRÈS LES ESTATS GENERAUX DE HOLLANDE.

[Paris,] 2 juillet 1643.

Monsieur,

Je ne vous suis pas peu obligé de la part que vous avez prise pour l'amour de moy en la mort du feu Roy. Bien qu'elle ayt esté une perte commune à tous les François, je ne puis nier qu'elle me soit particulière, et je n'aurois point de sentimens pour les tesmoignages de confiance et de bonté que ce grand prince m'a donnés, si je n'en estois extraordinairement affligé.

Ensuite de ce triste compliment, je vous diray que j'escris à messieurs les Estats et à M. le prince d'Orange de l'estat present de cette Cour, de la parfaite concorde qui y règne, des bonnes intentions qu'on y a pour le bien de tous nos confederés, des vigoureuses resolutions qu'on a prises d'en maintenir les interests à l'esgal de ceux de cette Couronne, et de ne mettre jamais les armes bas qu'avec leur satisfaction et par un traité de paix generale; de l'estat florissant de nos armées d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, où elles n'ont jamais esté jusques icy si fortes ny si bien payées. Tous lesquels points je vous supplie de leur bien representer, comme des choses très-veritables. Je remets le reste de ce que vous aurez à leur dire à vostre prudence et à vostre adresse, et me contenteray de vous asseurer que personne au monde ne vous estime plus que moy, ny n'est avec plus de passion, etc.

[1] Gasper Coignet de La Thuillerie fut souvent employé dans la diplomatie de cette époque, et s'y distingua. Après avoir rempli les fonctions d'ambassadeur en Hollande, il fut envoyé, en 1644, en Danemark et en Suède, pour rétablir la paix entre ces deux pays, et il y réussit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CXLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 185 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di Parigi, li 7 luglio 1643.

Con l' occasione del ritorno del signor marchese Pallavicino, riverisco Vostra Altezza, e le ratifico la mia sincera passione al suo servitio; havendo trattenuto il detto signore, mi rimetto alla sua viva voce, ed aggiungerò solamente che per molto, che si affatichino dalla parte di Genova e d'altri prencipi d' Italia, per far concepire sospetti dell' affettione di Vostra Altezza verso questa Corona, non solamente non conseguiscono il fine che si propongono, ma le loro calunnie e malignità non servono che ad affermire maggiormente appresso la Maestà della Regina e tutta questa Corte li ottimi concetti che si hanno del suo zelo e partialità per la Francia; ed io in questo proposito, sempre che ne ho l' opportunità, parlo come devo e so di poter fare.

A MONSEIGNEUR LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Paris, le 7 juillet 1643.

Je profite de l'occasion du retour de M. le marquis Pallavicino pour présenter mes respects à Votre Altesse et pour lui renouveler l'assurance bien sincère de mon dévouement. Je me suis entretenu avec ledit seigneur; je m'en remets à ce qu'il vous dira de vive voix; j'ajouterai seulement que, malgré toutes les peines qu'on se donne du côté de Gênes et des autres princes d'Italie, pour faire concevoir des soupçons sur l'affection de Votre Altesse pour notre Couronne, on n'atteint pas le but qu'on se propose; mais les calomnies et les méchancetés ne servent qu'à affermir davantage chez Sa Majesté la Reine et toute la Cour la bonne opinion qu'elles ont du zèle et de l'attachement de Votre Altesse pour la France; et moi, à ce sujet, toutes les fois que j'en ai l'occasion, je parle comme je dois et comme je sais pouvoir le faire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Attendo con impacienza l'avviso che l'esercito sia in campagna, Juillet 1643.
non dubitando punto che non sia per intraprendere cosa nella quale si augumentino le glorie di Vostra Altezza, la quale supplico a tenere la mano perchè nelle spese si risparmi il più che sarà possibile, essendovi scarsezza di danaro, ed ad accennarmi il modo che stimarebbe migliore per non essere ingannati l'anno prossimo nelle reclute, esperimentandosi sempre più che gl'offitiali non sodisfanno al terzo di quello a che si obbligano, con gran detrimento del servitio del Re, che in effetti spende grandi somme di danaro senza havere gente.

J'attends avec impatience la nouvelle que l'armée est en campagne. Je ne doute pas que Votre Altesse n'entreprenne quelque chose qui augmente la gloire et la réputation de Votre Altesse. Je la supplie de tenir la main à ce qu'on mette toute l'économie possible dans les dépenses (ici l'argent est rare), et de m'indiquer le moyen qu'elle croirait le meilleur pour n'être pas trompé, l'année prochaine, au sujet des recrues; nous reconnaissons toujours de plus en plus que les officiers ne remplissent pas le tiers de leurs engagements, au grand préjudice du Roi, qui, en réalité, dépense de grandes sommes d'argent sans avoir de monde.

CXLIII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 67 verso.

A M. DE LA MOTHE-HOUDANCOURT.

[Paris,] 7 juillet 1643.

Monsieur,

J'escris par ordre de la Reyne à M. le marquis de Pouar, afin qu'il envoye au plus tost devers vous un homme exprès pour conclure son traité, et de là en Espagne pour en procurer la plus prompte execution qui se pourra. Je vous supplie de croire qu'on n'a rien oublié de deçà pour vous faire recevoir toute sorte de satisfaction sur ce sujet, et, pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. mon particulier, que j'eusse desiré avec passion que vous en eussiez retiré tout l'avantage que vous vous estiez proposé; mais la Reyne a jugé que vous deviez vous contenter de quarante mille escus. Que si ledit marquis, touché de la douceur du sejour de Montpellier, vouloit s'esloigner de la conclusion de cette affaire, et ne se soucier point de la terminer promptement, asseurez-vous qu'on y mettra un tel ordre, qu'il ne demeurera point longtemps dans cette humeur, et qu'il sera bien ayse de la permission de changer l'air de la France avec celuy de l'Espagne. En un mot l'intention de la Reyne est que ce traité prenne fin à vostre contentement, et pour moy, qui fais mes interests de ce qui vous touche, croyez que je ne seray pas peu satisfait quand j'apprendray que vous l'estes, et que je ne me puis rien proposer de plus agreable que de vous donner des marques de la veritable et parfaite passion avec laquelle je suis, etc.

CXLIV.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 67 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 8 juillet 1643.

Monsieur,

Nous avons appris vostre marche vers le lac de Constance, et l'on nous mande de tous costez que vostre armée est fort belle. C'est une marque des soins que vous vous estes donnés pour la mettre en cet estat. Il ne se peut rien ajouster à la satisfaction que la Reyne en a, qui m'a commandé de vous escrire de faire sçavoir de sa part aux officiers que, de toutes les armées du Roy, c'est celle qu'elle considère davantage et pour qui elle a une plus particulière inclination; que cette inclination ne sera point sterile à l'avenir, et qu'ils en verront des effets tousjours plus grands, à mesure que, nos affaires s'esclaircissant comme elles font, elle aura plus de moyen de le leur faire paroistre:

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle n'ignore pas les services qu'ils ont rendus à la bonne cause, dont elle les tient un des plus asseurez remparts, et qu'elle se promet qu'ils s'efforceront de se surmonter encore eux-mesmes, maintenant que le terme de la paix approche, et de tesmoigner plus hautement que jamais le zèle qu'ils ont pour cette Couronne; qu'elle entend bien que la paix qui se fera soit la fin de leurs travaux, mais non pas celle de leur fortune, qu'elle desire et qu'elle pourra rendre meilleure en cette saison qu'en celle de la guerre, dont les despenses sont infinies; qu'elle est resolue qu'il n'y ayt point de brave homme dans l'armée qui demeure sans rescompense, et qui n'ayt de quoy se louer en temps de paix d'avoir bien servi en temps de guerre. C'est à peu près ce que cette genereuse et juste princesse m'a declaré de ses sentimens, que je vous ay representés le plus succinctement possible, et que vous representerez, s'il vous plaist, à ces Messieurs, vous asseurant que vous ne leur direz rien de si grand de l'estime et de la bonne volonté que la Reyne a pour eux, qu'elle ne vous en avoue[1]. Juillet 1643.

[1] Mazarin s'efforçait d'exciter le zèle de Guébriant et de son armée; mais il ne pouvait pas lui envoyer de renforts, et l'on voit par ses carnets (2e carnet, p. 85) que son but était surtout d'obtenir que Guébriant couvrit le siége de Thionville : «Replicar a Ghebriant di osservar li andamenti delle truppe di Baviera e di Lorena,» etc. Guébriant passa, en effet, le Rhin, et fit une pointe hardie en Allemagne, pour faire reculer les Bavarois et tenir les Lorrains en échec. Il y réussit pendant quelque temps, mais comme son armée ne recevait pas de secours, il fut obligé de repasser le Rhin. Pendant que le maréchal de Guébriant couvrait à l'est le siége de Thionville, le duc d'Angoulême était chargé de protéger les frontières du nord. (Voy. p. 238.) Les Suédois insistaient pour que l'armée de Guébriant, destinée à agir en Allemagne, fût renforcée. Mais ils n'obtenaient que des promesses. C'est ce que l'on voit par les lettres de Grotius, ambassadeur de Suède à Paris : «Monui et supplementa mittenda comiti et mareschallo Guebriano, quandoquidem hostis ibi esset multo validior. Ni id fieret, bellum gerendum damno Galliæ, aut certe eorum locorum quæ nunc Galli tenerent, cum aliunde geri id posset impensis Sueviæ Franconiæ et Bavariæ. . . Ad hoc respondit Regina, facturam se omnino quod monebam.» (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 69.)

Malgré les promesses de la Reine, on se borna à défendre les frontières. Mazarin déclare positivement, dans une lettre au duc d'Angoulême (ci-après, p. 238), que c'était tout ce qu'on pouvait faire pendant le siége de Thionville.

Cependant, à la même époque, le prince de Condé affirmait à Grotius que l'on allait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1643. Quant à moy, ils doivent croire, et ma conduite l'a assez justifié jusques icy, que je ne m'esloigneray jamais des intentions de cette princesse; que, tant que j'auray quelque credit à la Cour, je porteray comme je l'ay tousjours fait les interests de cette armée preferablement à ceux de toutes les autres. Je ne vous parleray pas icy des vostres, qui me seront tousjours aussy chers que les miens propres et qui le sont beaucoup à la Reyne. Je m'en suis assez bien expliqué à madame la Mareschale, à laquelle je me remets de vous le faire sçavoir et plusieurs autres choses que j'obmets presentement, pour finir et pour vous dire qu'il est impossible que personne soit au monde plus que moy, etc.

CXLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 68 verso.

A M. LE DUC DE BREZÉ.

[Paris,] 8 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 18 de juin, escrite de la Rochelle, et j'estime que vous recevrez la mienne à Toulon, ou sur la mer. La confiance que vous avez en mon affection ne sçauroit estre mieux fondée, et je manquerois plustost à moy-mesme qu'à ce que je dois à la memoire de feu M. le cardinal et à vostre merite. Continuez tousjours à bien faire et à bien servir; c'est le meilleur moyen que vous sçauriez prendre pour vous venger de la mauvaise volonté de vos ennemis. La Reyne est trop prudente pour recevoir des impressions mal à propos contre qui que ce soit, et trop juste pour ne considerer pas comme elle doit ceux qui sont si utilement comme vous estes dans le service. Je vous

envoyer des secours en Allemagne. «Cum venissem ad supplementa mittenda mareschallo Guebriano, et causas iste adduceremus, dixit id jam decretum esse in concilio, seque non quieturum donec res esset effecta.» (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 61.) Ces renforts ne purent être envoyés qu'après la prise de Thionville.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conseille de ne songer qu'à ce dernier et de passer par-dessus tout ce qui pourroit le retarder, affin qu'il se fasse. Surtout il est necessaire que vous agissiez de concert avec M. le mareschal de La Mothe, et que vous appuyiez du costé de la mer les desseins qu'il a sur terre. Je ne vous en diray pas davantage, puisque vous n'en avez pas besoin, et que vous trouverez les ordres particuliers que vous avez à observer dans les despesches de messieurs les Secretaires d'Estat. Je vous asseureray seulement qu'il ne se peut rien ajouster à l'estime que je fais de vostre personne et à la passion avec laquelle je seray toute ma vie, etc. Juillet 1653.

CXLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, P. 68 verso.

A M. LE CHEVALIER DES GOUTES.

(Paris,) 8 juillet 1653

Monsieur,

Je croy que M. le duc de Brezé sera maintenant arrivé à Toulon, et que l'armée navale pourra commencer à agir. Nous avons avis et il est à presumer que les armemens que font les ennemis sont autant pour aller asseurer le retour de la flotte des Indes que pour nous venir trouver. Quoy qu'il en soit, je ne doute point que M. le duc de Brezé ne fasse à son accoustumée, c'est-à-dire tousjours bien, et que vous n'ayez une des principales parts à ce qui se fera. Mais souvenez-vous, s'il vous plaist, que cette armée est principalement destinée pour seconder les desseins de M. le mareschal de La Mothe et pour travailler de concert avecque luy. Pour ce qui est de ce que vous m'escrivez qui se fait au prejudice des capitaines, asseurez-vous que j'apporteray tout ce qui despendra de moy, affin qu'on ne leur fasse point tort et que tant de braves gens ne soient frustrés des droits qui leur appartiennent; croyez aussy, en vostre particulier, que je vous tesmoigneray en toutes les occasions que personne n'est plus que moy, etc.

3o.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. J'auray soin des interests des chevaliers Garnier et Paul, et de faire regler l'affaire des prises au contentement de ceux qui les feront de bonne guerre.

CXLVII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 69 recto.

A M. LE BARON DE RORTÉ,

DEPUTÉ POUR SA MAJESTÉ A L'ASSEMBLÉE D'OSNABRÜCK[1].

[Paris,] 8 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 13 de juin, et la relation que vous avez envoyée a esté leue au Conseil avec grande satisfaction et beaucoup d'estime de vostre personne. Vous en verrez des effets par ce que la Reyne vous a accordé pour l'augmentation de vos appointemens et pour vostre ameublement. La recommandation que me fait M. le chancellier Oxenstiern de vos interests pourroit bien toute seule me porter à vous rendre comme j'ay fait mes offices auprès d'elle; mais je seray encore bien ayse que vous croyiez que vostre propre merite suffiroit en mon endroit pour m'obliger à vous servir.

J'escris à M. le chancellier Oxenstiern et luy tesmoigne la grande consideration en laquelle nous avons icy ses sentimens touchant le traité de la paix et les autres affaires de la Chrestienté qui y doivent estre terminées. Je vous supplie de le luy faire sçavoir, et surtout comme je suis un de ceux qui font un estat très-particulier de son grand sens et de sa haute vertu. Croyez aussy pour vous que je ne perdray jamais d'occasion où je vous puisse estre utile et vous faire voir par effet que je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Les négociations pour la paix de Westphalie eurent lieu simultanément dans les villes de Munster et d'Osnabrück. Les catholiques se réunissaient dans la première de ces villes, et les protestants dans la seconde. Les représentants de la France à Osnabrück

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CXLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 69 recto.

A M. LE CHANCELIER OXENSTIERN.

[Paris,] 8 juillet 1643.

Monsieur,

Depuis avoir escrit à Vostre Excellence par le resident que le Roy envoye à Hambourg, j'ay reçeu celle qu'elle m'a fait l'honneur de m'escrire par M. le baron de Rorté. Sur quoy je luy diray que, quand bien mesme le merite et les services dudit sieur de Rorté ne se recommanderoient pas comme ils font d'eux-mesmes, la recommandation que vous en faite est si puissante en mon endroit, qu'il n'y avoit rien sans exception que je n'eusse fait pour le bien de ses affaires. Aussy en verra-t-il des effets par l'augmentation de ses appointemens et par une autre gratification que la Reyne luy a accordée.

Il nous a envoyé une relation des sentimens de Vostre Excellence touchant le traité de la paix, et des interests des princes auxquels on y doit pourvoir : vous devez croire que nous ne l'avons pas leue sans admirer le grand sens de Vostre Excellence et ces belles maximes qu'elle contient pour rendre le calme et la seureté à la Chrestienté agitée. Ne doutez point qu'on n'y corresponde de deçà, et, pour mon particulier, j'en suis de tout temps tellement persuadé, que je ne m'en despartiray jamais, non plus que de la resolution que j'ay faite d'estre, toute ma vie et avec une très-parfaite passion, etc.

furent successivement : Claude, baron de Rorté; Jean de La Barde, seigneur de Marolles-sur-Seine, auteur de l'histoire latine que j'ai souvent citée; et enfin Henri Groulart, sieur de La Court. (Voyez l'*Histoire du traité de Westphalie*, par le père Bougeant [6 vol. in-12]; les *Acta pacis Westphalicæ*, publiés par Jean de Meiern [4 vol. in-folio]; les *Arcana pacis Westphalicæ* d'Adamus Adami; enfin les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster* [la Haye, 1725, 4 vol. in-folio].)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1613.

CXLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 69 verso.

A M. LE DUC D'ANGOULESME[1].

[Paris,] 9 juillet 1613.

Monsieur,

Il n'y a personne qui puisse juger mieux que vous que nous ne devons point songer à rien entreprendre sur les ennemis durant le siege de Thionville. Il suffit que nous garantissions nos frontières des desseins qu'ils y pourroient faire. Pour cela vous n'avez que trop de forces, maintenant que les leurs sont divisées, et qu'une partie est destinée à s'opposer aux Hollandois, et l'autre à incommoder M. le duc d'Anguien. Quand mesme vous seriez plus foible que vous n'estes, j'estime que vostre seul nom suffiroit à couvrir nos places, et vous sçavez pour combien on compte dans une armée un grand capitaine qui la commande. Après que le siege de Thionville sera fini avec le succès que nous en attendons, on aviscra alors à ce qui se pourra faire pour vostre contentement et pour donner plus d'exercice à vostre ambition et à vos vertus militaires. Pour moy, je vous supplie de croire que je me porteray tousjours avec grand soin aux choses qui vous regardent, et que je n'ay point de plus forte passion que de vous pouvoir tesmoigner que personne au monde plus que moy, etc.

[1] Le duc d'Angoulême était fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres des *Mémoires pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV*, qui font partie de toutes les collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France. — Né en 1573, le duc d'Angoulême avait alors soixante et dix ans, et rien dans sa conduite ne justifie la réputation de grand capitaine que lui accorde Mazarin. Il se borna, pendant cette campagne, à couvrir le siége de Thionville. Il mourut en 1650.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 69 verso et 70 recto.

A MESSIEURS DU CONSEIL DE BARCELONE [1].

(Paris,) 9 juillet 1643.

Messieurs.

Je ne doute point que ce ne soit avec un grand sentiment de douleur que vous aurez appris la perte d'un si grand prince, qui ne pouvoit arriver sans causer de l'alteration partout où sa puissance estoit exercée, et une vie si pleine de merveilles comme la sienne ne pouvoit s'esteindre sans se faire regretter de ceux à qui elle estoit necessaire. Mais comme nous ne pourrions nier que cet accident ne soit très-funeste, nous devons aussy confesser que Dieu ne l'a pas laissé sans remède, et qu'il nous a donné une Reyne pourveue de si merveilleuses qualitez et tellement née à gouverner, que ce coup sera sans consequence funeste sous la regence de cette princesse. Bien qu'elle soit du sang d'Austriche, je vous puis asseurer qu'elle n'en a retenu que la noblesse, et que toutes ses passions sont pour la gloire du Roy son fils et pour le bien de ses affaires. Surtout elle a une telle inclination pour celuy de vostre province que, l'ayant tousjours aymée plus que les autres du Roy son père, lorsque vous estiez à l'Espagne, d'où elle se devoit separer, il est à presumer que son affection s'est redoublée pour vous, maintenant que vous estes à la France, dont elle ne peut jamais estre destachée. Il ne vous sera pas malaysé de comprendre cette verité, si vous faites reflexion sur les grands efforts que la France fait, et sur les belles forces qu'elle a sur pied, et sur un si bon chef que celuy qui les commande [2], pour affermir vostre liberté et pour vous empescher de retourner soubs le joug dont Dieu vous a deslivrez.

[1] Cette lettre a été publiée, sous la date du 13 juillet 1643 et avec des variantes nombreuses de texte, dans le recueil intitulé : *Négociations secrètes pour la paix de Munster*, t. I, p. 147.

[2] L'armée de Catalogne était, comme on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. Pour moy, Messieurs, je n'avanceray rien de nouveau, et dont, à mon avis, vous ne soyez fort persuadez, quand je vous asseureray que, entre les interests [des provinces] de cet Estat, il n'y en a point que je considère plus que les vostres, ny que je sois resolu d'appuyer avec plus de vigueur, et en qualité de bon François et comme estant particulièrement, etc.

CLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 70 verso.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE.

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'ITALIE.

[Paris,] 10 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du premier de ce mois, et ay sceu par celle que vous escrivez à M. Le Tellier que vous avez eu quelque doute de mon affection[1]. Bien que cette defiance n'ayt point de fondement dans la verité, je ne laisse pas de vous en estre bien fort obligé, puisqu'elle me fait voir que vous estimez une chose que vous avez peur de perdre, et dont vous ne vous mettriez pas en peine, si elle vous estoit indifferente. Asseurez-vous neantmoins que vous ne la perdrez jamais, et que je ne puis vous estimer au poinct que je fais, sans avoir une très-forte passion de vous servir. Quoyque le passé vous le puisse assez justifier, je me promets que l'avenir vous le confirmera davantage, et que les effets vous en rendront plus certain que les parolles. Ensuite de cela, je vous diray que, encore que le corps que vous commandez ne receust,

l'a vu plus haut, sous les ordres du maréchal de La Mothe-Houdancourt, avec lequel le duc de Brézé, grand amiral de France, devait concerter ses opérations.

[1] Les Mémoires du marquis de Choupes (t. I, p. 102 et suiv. de l'édition de 1753) prouvent que, à cette époque, Turenne était mal disposé pour Mazarin et l'accusait de méconnaître ses services.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au commencement de ce mois, que quatre mille rations de pain, après qu'Effiat vous aura joinct, et les autres regimens que vous tirerez de l'armée, vous aurez du moins quatre mille hommes de pied effectifs: et cela, avec un tel chef que vous à leur teste, nous ne doutons point qu'il ne produise de grands effets, mais qui ne seront jamais tels que je les souhaite pour vostre gloire. Juillet 1643.

Au reste, après que la campagne sera faite, soit que vous demeuriez en Italie, soit que vous retourniez en France, je seray vostre solliciteur auprès de la Reyne pour vous faire avoir le contentement que vous desirez; à quoy je n'auray pas beaucoup de peine, veu les grands sentimens d'estime et d'affection que cette princesse a pour vous. Pour moy, soyez certain que je manqueray plustost à mes propres interests qu'aux vostres, puisque je ne sçaurois estre plus que je suis, etc.

Je me remets aux despesches de M. Le Tellier de quelques autres choses dont sans cela je vous eusse escrit [1].

CLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 70 verso.

A M. DU PLESSIS-PRASLIN.

[Paris,] 10 juillet 1643.

Monsieur,

Vous aurez receu depuis quelques jours de si amples despesches, que je n'ay rien à y ajouster par celle-cy, sinon que M. le prince Thomas ayant eu la commission qu'il souhaitoit, de commander l'armée, et les troupes estant si belles comme elles sont et soubs de si braves chefs, nous ne pouvons qu'en attendre des effets dignes de toutes ces choses. Je croy que tous s'exciteront à bien servir, et que la seule pas-

[1] Les Mémoires de Turenne, où l'on trouve la plupart des instructions adressées à ce général, ne donnent, pour cette campagne, qu'une lettre du Roi au vicomte de Turenne contre-signée par Le Tellier. Elle porte la date du 27 mars 1643.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. sion de bien faire sera celle qui dominera dans toute l'armée. Aussy n'y aura-t-il que cette seule manière qui porte la Reyne à rescompenser ceux qui servent. Elle a trouvé bon que Querasque fust remis entre les mains de Madame; on pourra partager la garnison qui en sortira, et en mettre une partie à Asti, et l'autre à Nice-de-la-Paille, pour [nous] mieux asseurer en ces deux places. C'est tout ce que je vous diray maintenant, après vous avoir protesté que je suis veritablement et plus que personne du monde, etc.

CLIII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I. f° 71 recto.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Paris.] 10 juillet 1643.

Monsieur,

M. le prince Thomas aura receu la commission que le Roy luy envoye de commander l'armée. Puisque le service de Sa Majesté et celuy de M. le duc de Savoye mesme, le requièrent ainsy, Madame ayme trop l'un et l'autre pour n'en pas estre satisfaite, et pour douter que la Reyne ne desire point son contentement, puisque, sans aucune peine, elle s'est portée à luy remettre Querasque, sur la simple proposition que je luy en ay faite. Vous luy sçaurez bien representer cela, et le luy faire valoir comme la chose le merite. Le changement qui est arrivé en la personne de M. de Chavigny vous doit estre d'autant moins sensible, qu'il n'a point laissé pour cela de se conserver entièrement les bonnes graces de la Reyne, dont il en a une grande preuve en l'honneur qu'elle luy a fait de le destiner à un employ où il pourra très-utilement servir le public et acquerir beaucoup de gloire. Pour ce qui est de vos interests, asseurez-vous que, tant que j'auray du credit à la Cour, ils seront en seureté, et que j'en auray un soin très-particulier, parce que je suis passionnement, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 71 recto et verso.

A MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris,] 10 juillet 1643.

Madame,

Bien que j'eusse resolu d'attendre le despart de M. de Croisic pour escrire à Vostre Altesse, j'ay creu que, le terme en estant plus long que je n'avois estimé, je ne pouvois avec bienseance differer plus longuement de m'acquitter d'un devoir si necessaire. Ce ne sera pas, Madame, pour donner à Vostre Altesse de nouvelles confirmations du respect que j'ay pour son incomparable merite et de la très-parfaite passion que je conserve pour son service. Ce sont des sentimens que je desire bien plustost faire paroistre dans mes actions et dans ma conduite que dans mes lettres. C'est donc seulement pour vous parler de ceux que la Reyne a pour Vostre Altesse, que je me donne l'honneur de vous escrire. Ils sont certes les plus hauts et les plus tendres qu'elle pourroit concevoir pour une personne de vostre condition et de vostre sexe; et, à parler de la chose comme elle est, outre l'interest du Roy son fils et le bien de la bonne cause qui s'y rencontrent, elle est ravie de voir en une personne de son sexe des qualitez d'esprit et de vertu si merveilleuses, qu'elles servent d'exemple au nostre, c'est-à-dire une si grande conformité de ce que vous estes avec ce qu'elle est, qu'il faut de necessité que cette ressemblance produise dans son esprit une particulière inclination à vous aymer et à vous honorer. Surtout je suis tesmoin de l'admiration avec laquelle elle regarde la constance avec laquelle Vostre Altesse persevère seule dans le bon party, en un pays où tant de princes l'ont abandonné, ou luy ont tousjours esté contraires. Cela ne touche pas peu Sa Majesté, qui est venue à la regence de ce Royaume avec un semblable esprit de constance, et avec une resolution inesbranlable de n'imiter pas seulement la vigueur du règne passé,

31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. mais de la surmonter par la sienne, et de ne mettre jamais les armes bas, qu'elle n'ayt mis en seureté les interests de nos alliez et pourveu à leur liberté et à leur repos par un traité de paix generalle.

Quoyque cela soit ainsy, je ne vous dissimuleray pas, Madame, qu'on luy a voulu donner quelque allarme que Vostre Altesse estoit combattue de certaines propositions qu'on luy faisoit, pour la destacher de la confederation de cette Couronne et la jeter en une ligue où on luy a figuré quelques avantages presens plus grands en apparence que ceux qu'elle a avec nous. Bien que Sa Majesté ayt refusé creance à cet avis, je n'ay pas laissé de luy estre garant pour vous que cela ne seroit jamais, et que Vostre Altesse, après avoir si genereusement essuyé tant d'orages et de mauvais temps en faveur de la bonne cause, ne se laisseroit point reprocher une espèce de deffection, maintenant que cette cause est plus florissante qu'elle n'a point encore esté, et que les confederez sont prests à arriver au port avec tant d'utilité et de gloire; qu'elle aymeroit mieux achever de se tenir avec ceux dont les bonnes intentions luy sont très-connues, et qui n'ont pour but de leurs armes que la liberté germanique, qu'ayder à redresser un party qui est si fort sur son penchant, et qui ne perdra jamais le dessein de ne souffrir aucune sorte de liberté que par l'impuissance où on le mettra de l'executer; qu'encore qu'on desguise ce dessein sous des pretextes specieux, Vostre Altesse estoit trop intelligente pour n'en penetrer pas l'artifice et pour ne descouvrir pas l'hameçon qui estoit caché sous cette amorce; que l'exemple mesme de Sa Majesté, qui, sans s'estonner de la mort d'un prince si heureux et si redoutable comme estoit le feu Roy, s'applique à la poursuite de ses grands desseins avec tant de fermeté et de succez, que, après le gain de la plus fameuse des batailles de ce siècle, elle a, de son mouvement, fait assieger la plus importante place des Pays-Bas, a commandé deux autres grands sieges en mesme temps, l'un dans l'Estat de Milan et l'autre en Espagne, et a achevé de former un puissant corps soubs le mareschal de Guebriant, qui menace la Bavière; que cet exemple, dis-je, fortiffiera Vostre Altesse en ses premières resolutions et dans sa veritable et naturelle in-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

clination, qui est de ne quitter pas le bon dessein où elle est une fois entrée; que vous estiez outre cela trop bien avertie du grand soin que Sa Majesté prenoit de la refformation des finances et des moyens qu'elle preparoit, plus grands et plus seurs qu'on avoit eus jusques icy, d'assister nos alliez et de continuer la guerre. Je me promets, Madame, que Vostre Altesse me faira l'honneur de m'avouer de tout cela, aussy bien que de la qualité que j'ay prise et que je conserveray tousjours par mes respects et par mes services, etc., après m'estre remis du destail de plusieurs choses qui la concernent à MM. de Croisic et Polheme. Juillet 1653.

CLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 72 verso.

A M. DE GASSION.

[Paris,] 15 juillet 1653.

Monsieur,

Envoyant ce gentilhomme à l'armée, je ne l'ay point voulu laisser partir, sans vous asseurer en mesme temps de la continuation de mes services. Dès que la circonvallation et les autres travaux du siege seront en seureté contre les attaques des ennemis, M. le duc d'Anguyen doit destacher un corps notable de cavallerie, ou pour aller joindre M. d'Angoulesme, ou pour prendre quelque poste commode entre son armée et la vostre, pour se rendre plus promptement où il sera necessaire. Je vous supplie que la cavallerie qui s'enverra soit de la meilleure et sous des officiers fort capables, puisque le service du Roy le requiert ainsy. C'est tout ce que j'ay à vous escrire maintenant, après vous avoir protesté que je suis passionnement, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 72 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 16 juillet 1643.

Monsieur,

J'envoye ce gentilhomme exprès pour apprendre plus particulièrement de vos nouvelles. C'est la chose qui me tient le plus profondement au cœur et qui me donne le plus d'inquietude. Me remettant donc à luy de plusieurs choses dont il vous entretiendra de ma part, je vous diray seulement qu'on fist partir hier cent mille livres en or pour les travaux du siege, et que je presse pour faire demain partir une monstre[1]. Le sieur Arnauld a eu ordre de vous venir joindre avec deux mille hommes qu'il mène, et l'on ne perd point icy le temps pour haster des recrenes qu'on a commandées pour vostre armée. Il sera à propos, dès qu'il se pourra faire sans hasard et ainsy que vous l'avez promis, que vous en destachiez un corps notable de cavallerie de la meilleure, et sous de bons officiers, ou pour aller joindre M. d'Angoulesme, ou pour prendre quelque poste, si vous le jugez plus à propos, entre vostre armée et la sienne, affin qu'il puisse se rendre promptement où il sera le plus necessaire. J'auray soin de l'affaire de M. de Montbas, et il connoistra que les interests d'un homme que j'estime d'ailleurs ne me peuvent estre que fort chers quand ils me sont recommandez de vostre part. Beaugency vous dira plus au long, de vive voix, l'extresme passion que j'ay de voir [terminer] heureusement le siege, pour l'interest de vostre gloire. Mais je ne puis m'empescher de vous escrire que j'apprens avec frayeur que vous n'estes pas seulement jour et nuit après les travaux, mais que vous hasardez vostre personne jusqu'aux plus petites occasions, avec la mesme prostitution que si vous n'estiez qu'un

[1] Argent destiné à payer la solde des troupes. Le mot *monstre* désignait tout à la fois la revue du corps, la solde payée et la troupe passée en revue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

simple soldat [1]. S'il y avoit à douter sur vostre courage, et si vous n'en aviez rendu des preuves que toute la France a admirées, cela vous seroit pardonnable; mais il me semble qu'il est temps que vous mettiez de la difference entre les fonctions d'un volontaire et le devoir d'un general, et que vous consideriez que, outre le prix de vostre personne, qui ne se peut estimer, une partie du salut et de la gloire de cet Estat repose sur vostre teste. Je vous conjure donc, Monsieur, autant que je puis, d'estre meilleur mesnager d'une vie qui n'est point à vous, et de donner cette liberté que j'ay prise à l'excez du zèle que j'ay pour ce qui vous touche. Juillet 1653.

Le gentilhomme qui vous rendra la presente est fort de ce pays-là et y peut estre de service. Je luy ay commandé de demeurer auprès de vous, si vous jugez qu'il vous y puisse estre utile. Enfin je ne vous diray rien de nouveau ny rien qui ne soit fort veritable, quand je vous asseureray qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc.

CLVII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 73 recto.

A M. D'ARGENSON.

[Paris, 17 juillet 1653.]

Monsieur,

J'estime que l'armée navale, estant en mer, sera maintenant en estat de seconder les desseins de M. le mareschal de La Mothe. M. le duc de Brezé a cet ordre. Je suis bien ayse de la constance des Catalans, nonobstant les artifices avec lesquels les Espagnols taschent de les des-

[1] Les mémoires du temps parlent de l'intrépidité que montra le duc d'Enghien au siége de Thionville. On lit dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (t. I, p. 89) : « Je parlay au courrier, qui nous dit que quatre hommes avoient esté blessés auprès de M. le duc d'Anguien; qu'il s'exposoit à tout et faisoit grande largesse à tout le monde, et acquerest une haute reputation. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643. baucher de la fidelité qu'ils ont jurée au Roy. J'attribue en partie cela à la prudence et à l'adresse avec laquelle vous les sçavez gouverner. On faira tout ce qui se pourra affin que l'argent qui vous est destiné arrive ponctuellement en Catalogne, et je suis asseuré que vous n'oublierez rien pour le bien mesnager, en cette conjoncture principallement où le besoin que nous en avons en tant d'endroits nous le rend fort court. J'auray soin de ce que vous m'escrivez touchant la charge de M. vostre père[1], pour en gratifier un de vos enfans, et vous faire connoistre en cette occasion, et en toutes les autres où je vous seray utile, que je suis très-veritablement, etc.

CLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 73 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 17 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay obtenu de la Reyne qu'on vous envoyast huit compagnies de gardes, quatre françoises et quatre suisses, qui se prendront de l'armée de M. d'Angoulesme, à qui on en envoye l'ordre pour cet effet avec le remplacement qu'on luy fait d'autres troupes. On tire aussy mille hommes des garnisons pour estre distribuez dans les vieux corps de vostre armée[2]. De sorte que vous recevrez, dans dix ou douze jours, deux mille hommes de pied effectifs. C'est pourquoy je vous conjure, Monsieur, au nom de Dieu, que M. d'Angoulesme reçoive aussy la

[1] Le père de René d'Argenson, intendant en Catalogne, était Pierre Le Voyer de Paulmy, seigneur d'Argenson, bailli de Touraine.

[2] On avait répandu le bruit à Paris que le siége de Thionville allait mal. Le Nonce vint même trouver Mazarin et lui offrir une suspension d'armes : «Il Nuntio è venuto per dirmi che, intendendo che li affari di Thionville andavano male, veniva de nuovo ad offerire la sospensione.» (3e carnet, p. 2.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cavallerie que vous avez promis de luy envoyer. J'ay encore à vous dire en confidence que, bien qu'on ayt icy resolu de vous fournir tout ce qui sera besoin pour les despenses necessaires, à cela près il importe que vous mesnagiez autant qu'il se pourra l'argent du Roy, dont il y a icy grande disette. Cette economie sera d'autant plus louable qu'elle est absolument necessaire en cette saison. Je vous ay escrit fort au long par un gentilhomme que je vous ay despesché depuis peu; ce qui est cause que je finis, avec mes veritables et accoustumées protestations que je suis plus que personne, etc. Juillet 1643.

CLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 74 recto.

A M. D'ANGOULESME.

[Paris,] 17 juillet 1643.

Monsieur,

J'apprens tousjours fort agreablement de vos nouvelles, et vous n'en sçauriez faire part à personne qui s'interesse plus que moy en tout ce qui vous regarde. Je croy que vous aurez receu par M. Le Tellier vostre memoire respondu, et que vous recevrez ordre d'envoyer à M. le duc d'Anguien huit compagnies de gardes, quatre françoises et quatre suisses, qui vous seront remplacées par d'autres compagnies. Il a aussy ordre de vous envoyer un puissant corps de cavallerie et sous de bons chefs, afin que vous soyez en estat d'empescher les ennemis d'entreprendre sur nos frontières. La fin du siege de Thionville, qu'on nous fait esperer dans le 18 du mois prochain, mettra tout en une entière seureté, laquelle cependant nous attendons plus de vostre conduite et de vostre reputation que de toute autre chose. Croyez, s'il vous plaist, que personne ne vous honore plus que moy et n'est plus veritablement, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 74 verso.

A M. DE LA HAYE-VANTELET,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR PRÈS LE GRAND SEIGNEUR.

[Paris,] 17 juillet 1648.

Monsieur,

C'est avec raison que les amis de cette Couronne ont pleuré, aux lieux où vous estes, la mort du plus grand ministre que la France ayt jamais eu. Mais ce malheur n'a pas esté le seul dont Dieu a affligé ce Royaume, et je m'asseure que vous aurez appris la mort du feu Roy, qui est arrivée six mois après. Comme ce grand prince avoit desiré que je le servisse dans la conduite de ses affaires, la Reyne m'a aussy fait l'honneur de me commander de demeurer icy pour y servir le Roy son fils, en qualité d'un des chefs de ses conseils. Je ne vous parleray point de la fermeté et de la vigueur du nouveau règne sous la regence de cette princesse, puisque les effets en parlent assez, et que le gain sur les Espagnols de la plus grande bataille qui se soit donnée de ce siècle, le siege de Thionville, dont toutes les apparences nous promettent la conqueste, une armée en Allemagne sous le mareschal de Guebriant, qui tient celle de Bavière sur la deffensive, et deux sieges considerables qui se vont faire en mesme temps, l'un dans l'Estat de Milan, l'autre en Espagne, font clairement voir qu'il ne s'est rien fait de si esclatant dans le passé qu'on ne puisse à l'avenir attendre à bon droit de la conduite de la Reyne. Je ne doute point que vous ne sçachiez bien faire valoir cette verité à la Porte, et y representer que le changement qui est arrivé dans cet Estat n'a rien changé du bonheur de nos affaires et de la fermeté de nos conseils. Je vous suis cependant fort obligé de la peine que vous avez prise de m'escrire et des offres que vous me faites de vostre affection, de laquelle je tascheray de me revancher en toutes les occasions où je vous pourray tesmoigner que je suis veritablement, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1654.

CLXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 75 recto et verso.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 17 juillet 1654.

Monsieur,

C'est avec un extresme desplaisir que je ne puis procurer à M. le duc de Bouillon[1] le contentement pour lequel Vostre Altesse s'est donné la peine de m'escrire. La Reyne ayant pris là-dessus une resolution que les interests de l'Estat rendent immuable, ce seroit en vain que j'entreprendrois de la faire changer, et Vostre Altesse auroit mauvaise opinion de ma conduite, si je voulois donner à Sa Majesté des sentimens qu'elle juge estre contraires au bien des affaires du Roy et aux soins de tout bon gouvernement. Elle eust veritablement desiré de tout son cœur qu'elles luy eussent permis d'accorder à Vostre Altesse la première demande qu'elle luy a faite. Mais, la tenant juste et equitable comme elle est, elle se persuade que, après avoir rendu au sang ce qu'elle ne luy pouvoit refuser avec bienseance, elle approuvera le procedé de Sa Majesté, qui fait violence à la bonté de son naturel, pour satisfaire aux obligations de sa charge.

Pour ce qui est de moy, je supplie Vostre Altesse de croire que, après les devoirs precis et indispensables qui m'attachent au service du Roy, il n'y peut rien avoir de si difficile que je ne surmonte pour luy plaire et pour luy tesmoigner la très-sincère et ardente passion avec laquelle je seray, toute ma vie, etc.

[1] Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, frère aîné de Turenne, avait pris part à la conspiration de Cinq-Mars en 1642, et ne s'était sauvé qu'en livrant Sedan. Il sollicita obtenir la restitution de cette place.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1643.

CLXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 75 verso.

A M. DE GASSION.

[Paris,] 18 juillet 1643.

Monsieur,

Je prendray soin de ce que m'a dit de vostre part le gentilhomme qui m'a rendu vostre dernière lettre. C'est de quoy vous devez vous asseurer aussy bien que de toutes les autres choses qui vous concernent, si je vous suis utile. Je continue à vous conjurer de presser le destachement de la cavallerie qui doit estre envoyé à M. d'Angoulesme, et de considerer que, quelque forte et bien entendue que soit la circonvallation de Thionville, il y a encore deux grands quartiers par où l'on peut secourir cette place, qui sont les frontières de Champagne et de Picardie, par où l'on pourroit tenter quelque diversion sur nous. C'est tout ce que j'ay à vous dire maintenant, après ma protestation d'estre tousjours et plus que personne du monde, etc.

CLXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 76 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 19 juillet 1643.

Monsieur,

Je suis ravy de l'heureux progrez du siege. J'ay veu, dans une lettre que vous escrivez à M. le Prince [1], la satisfaction que vous avez de mon regiment, et comme il s'est bien porté en une occasion considerable.

[1] Henri de Bourbon, père du duc d'Enghien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vous pouvez croire que je n'en ay pas une petite joye. Cela toutesfois Juillet 1653.
n'empesche point que je ne vous reitère la prière que je vous ay faite par ma dernière de vouloir mesnager la reputation de ce corps, pour les raisons que je vous ay designées. Je m'estois disposé, sur le besoin que vous tesmoignez avoir d'argent pour la continuation des travaux, de vous envoyer soixante mille livres du mien, à cause du peu d'apparence qu'il y a maintenant d'en tirer davantage de l'Espargne, après les cent mille livres qui en sont parties depuis huit jours; mais la Reyne, l'ayant sceu, a voulu fournir cette partie du sien, qu'elle recouvrera avec le temps. Nous pouvez comprendre par là quelle est la passion de cette princesse pour vostre contentement.

Je vous conjure au reste d'user de ce qui est à moy comme de ce qui vous appartient en propre, et de croire qu'il n'y a personne, sans exception, sur qui vous ayez un pouvoir si absolu. Pour ce qui est de M. Arnauld[1], j'avois desjà fait par avance ce que vous me commandez de faire en sa faveur, et il recevra le brevet de mareschal de camp, avec l'ordre de servir auprès de vous, de qui je suis très-veritablement, etc.

CLXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 76 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 23 juillet 1653.

Monsieur,

Celuy qui vous rendra la presente estoit sur le point de partir lorsque Beaugency est arrivé. Vous pouvez croire que ce ne m'a pas esté une petite joye d'apprendre que le progrès du siege de Thionville va encore plus viste que l'esperance que nous en avions conçue. Mais je ne puis m'empescher de vous dire que le peu de cas que vous faites

[1] Il a déjà été question (p. 181) de cet Arnauld, qui était mestre de camp des carabins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1653. de vostre personne et les hasards continuels auxquels vous l'exposez tempèrent bien fort dans mon esprit cette joye. Je vous conjure donc, Monsieur, autant que je puis, d'y apporter plus de retenue et de faire violence à vostre courage pour le contenir dans les bornes que vostre charge luy doit prescrire. Je reçois les louanges que vous donnez à mon regiment bien plus comme des effets de vostre courtoisie que de son merite, et je souhaite pour sa reputation qu'il soit tel à l'avenir que vous le figurez maintenant.

Les mille chevaux que vous avez envoyés à M. d'Angoulesme ne suffisent pas, et il faut, s'il vous plaist, vous resoudre à luy en envoyer davantage, pour aller couvrir le Boulonnois, vers lequel nous avons avis certain que les ennemis s'acheminent. Vous n'en devez point faire difficulté, veu le soin qu'on prend de deçà de vous fortifier d'infanterie, et que deux mille hommes vous doivent encore joindre, tant de ceux des gardes que de ceux qu'on tire des garnisons. Pour ce qui est du gouvernement de Thionville, ne doutez pas que je ne fasse ce que je dois pour vostre satisfaction. Vous recevrez vostre memoire respondu, auquel j'ay travaillé avec M. Le Tellier, aux despeschcs duquel je me remets de beaucoup de choses que je ne vous escris point. Comme je m'attends aussy de vous escrire plus particulièrement par le premier courrier qui partira, ce pendant faites-moy l'honneur de croire qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc.

CLXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 78 verso.

A M. ANDRÉ,

AUMOSNIER DU REGIMENT DE M. LE CARDINAL MAZARIN

[Paris,] 27 juillet 1653.

Monsieur l'aumosnier,

Je suis bien ayse des bonnes nouvelles que vous m'escrivez de mon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

regiment. Je me promets que, ayant si bien commencé, il continuera de bien faire, et que, dans la satisfaction que Sa Majesté en aura, j'auray moyen de procurer aux officiers et aux soldats la rescompense qu'ils meritent. Quant à vous, je vous exhorte de vous appliquer tousjours soigneusement aux œuvres de pieté, qui sont la fin de vostre employ, et de faire tout ce qui se pourra pour que Dieu soit bien servy dans mon regiment, et que personne n'y manque d'aucune assistance spirituelle. Cela fait, ne vous mettez point en peine de vostre establissement, puisque j'en desire prendre le soin et vous faire connoistre par effet que je suis, etc. Juillet 1643.

CLXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 78 verso.

A M. LE DUC DE BREZÉ,

PAIR DE FRANCE ET SURINTENDANT DE LA MARINE.

Paris, | 27 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 9 de ce mois, l'estat auquel vous avez trouvé l'armée de mer et les despenses que vous avez esté obligé de faire au delà du fonds qui avoit esté destiné pour cet effet. Je loue extresmement la passion avec laquelle vous travaillez affin que le service ne manque point, et je ne manqueray point de la faire valoir auprès de la Reyne, et de faire instance à M. de Brienne affin qu'il donne ordre que vous soyez remboursé de vos avances et de celles de vos amis. Je vous conjure cependant d'user de tout le bon mesnage qu'il vous sera possible en l'employ de l'argent du Roy, d'autant qu'il est fort court icy et que les despenses qu'on a à faire sont infinies.

J'estime que M. le mareschal de La Mothe ne tardera point à s'embarquer en quelque grande entreprise, où il aura besoin que vous le secondiez et que vous agissiez de concert avec luy. J'aurois tort de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1643. vous y exhorter, sçachant combien fortement vous vous portez de vous-mesme à tout ce qui concerne le service du Roy et aux occasions qui vous peuvent faire acquerir de la gloire.

Pour ce qui est des interests que vous avez icy, je ne vous en diray rien en particulier, me remettant à ce que vous en faira sçavoir M. vostre père [1]. Je vous diray seulement en general que vous devez vous asseurer qu'ils me seront tousjours fort chers, et que je les appuyeray autant que j'auray de credit et avec toute la passion avec laquelle je suis, etc.

CLXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 79 recto.

A M. D'AUMONT [2],

MARESCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY AU CAMP DEVANT THIONVILLE.

[Paris,] 27 juillet 1643.

Monsieur,

Comme je prends beaucoup de part à ce *qui* vous touche, j'apprends aussy avec beaucoup de joye celle que vous avez eu l'heureux progrès du siege de Thionville. Il ne se peut rien ajouster à la satisfaction que la Reyne en a et au desir qu'elle a encore de reconnoistre le merite de ceux qui y servent si dignement que vous faites. Si le vostre n'estoit assez connu de luy-mesme, et s'il avoit besoin de recommandation estrangère, je tascherois de la faire valoir auprès de Sa Majesté. Toutesfois il n'en est pas besoin, et il me suffira tousjours d'applaudir à la bonne opinion qu'elle a de vous.

Les ennemis avoient fait dessein sur Montulin [3], pour se prevaloir de

[1] Urbain, marquis de Maillé-Brézé, beau-frère du cardinal de Richelieu et père d'Armand, duc de Brézé-Fronsac. Il était maréchal de France.

[2] Le marquis d'Aumont, maréchal de camp, fut tué au siége de Landau en 1645. (V. la table alphabétique, à la fin du volume.)

[3] Montulin ou Mont-Hulin. On trouve deux localités de ce nom dans le département du Pas-de-Calais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vostre absence; et cela nous mettoit en quelque sorte de peine. Mais depuis que M. vostre frère[1] s'y est jeté, il nous a mis l'esprit en repos. Vous voyez ce que peut vostre maison pour prendre et pour conserver des places, et si ce n'est pas avec raison que je l'estime et que je suis particulièrement et avec grande passion, etc. Juillet 1643.

CLXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 79 verso.

A M. DE MONTEAUCLAIR,

GOUVERNEUR DE DOULLANS.

[Paris,] 27 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay prié M. Le Tellier de representer au Conseil les choses qui concernent vostre garnison dont vous m'escrivez par vostre dernière. Vous apprendrez par ses despesches ce qui y sera resolu, où vous pouvez croire que j'apporteray tout ce qui despendra de moy affin que vous ayez le contentement que vous demandez. Il n'y a point d'apparence que les ennemis ayent dessein sur vostre place, estant trop occupés ailleurs et ayant leurs forces separées. Cela neantmoins ne vous doit pas empescher de vous tenir soigneusement sur vos gardes et d'estre tousjours preparé à ce qui est possible. Nous esperons dans peu de temps la reduction de Thionville, et par consequent de leur donner après cela d'autres pensées que celle de nous attaquer. Croyez ce pendant que j'auray soin de vos interests, et que je ne perdray point d'occasion de vous faire paroistre que je suis veritablement, etc.

[1] Antoine d'Aumont, qui devint maréchal de France en 1651, et mourut en 1669, à l'âge de soixante-huit ans. Sa carrière militaire avait été glorieuse : blessé, en 1617, au siége de Montauban, et, en 1627, au combat de l'île de Ré, il se distingua, en 1646, aux siéges de Courtray et de Mardick, de Furnes et de Dunkerque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CLXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 78 recto.

A M. DE CHOISY[1],

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, ET INTENDANT DE LA JUSTICE, POLICE ET FINANCES DE L'ARMÉE DE M. D'ENGHIEN.

[Paris,] 27 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay connu, par la promptitude avec laquelle vous avez fait l'office que j'ay exigé de vous, que vous n'estes pas seulement utile au bien des affaires du Roy, mais que vous l'estes encore à celuy des particuliers. J'ay fait remettre en escus d'argent à M. Le Page la partie que vous avez fournie, à ma prière, au sieur de Campy; mais je garde fort vive l'obligation que je vous en ay et un desir fort ardent de rechercher les occasions de m'en revancher.

Vous devez croire que je suis trop interessé, pour diverses considerations, au succès du siege de Thionville, pour n'apporter pas tout ce qui despendra de moy, affin qu'il soit tel que je le souhaite et que rien ne manque pour terminer heureusement une entreprise si importante. Mais je vous conjure, au nom de Dieu, d'user de tout le menage raisonnable qu'il vous sera possible dans les despenses que vous serez obligé de faire, pour ce que, effectivement, l'argent est icy fort court, et la necessité inevitable d'en despenser en plusieurs endroits, et beaucoup.

Je ne vous en diray point davantage, d'autant que vous n'en avez pas besoin, et finiray, après vous avoir asseuré que je ne perdray point

[1] M. de Choisy devint dans la suite chancelier de Gaston d'Orléans, comme on le verra ci-après. Ce personnage est plus connu par sa femme et par son fils que par lui-même. Sa femme était renommée parmi les beaux esprits de cette époque. (Voyez son portrait par Mme de Brégy, dans la collection de portraits qui fait suite aux Mémoires de Mlle de Montpensier.)

L'abbé de Choisy, fils du chancelier de Gaston d'Orléans, a laissé des mémoires, qui font partie de toutes les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'occasion de faire valoir vos services auprès de la Reyne et de vous en procurer la reconnoissance qu'ils meritent. Croyez-le, s'il vous plaist, puisque, dans l'estime que je fais de vostre personne, il est impossible que je ne sois veritablement, etc. Juillet 1653.

CLXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I, f° 77 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

(Paris,] 27 juillet 1653.

Monsieur,

Je ne vous escris point le particulier de ce que j'ay fait pour le gouvernement de Thionville. J'en ay conferé avec M. de Longueville, qui s'est chargé de vous le faire sçavoir. Je me contenteray seulement de vous dire que, dans la très-parfaite et inviolable passion que je vous ay vouée, quoy que je puisse faire pour vostre contentement, je ne feray jamais assez pour mon inclination, et que je me plaindray toujours de mon impuissance, quelque pouvoir qui m'arrive de vous servir.

J'attends avec impatience la fin du siege de Thionville. Ce n'est pas qu'il se soit jamais veu de progrès si viste, ny de victoire si prompte. Mais vous sçavez que tout est long à ceux qui desirent, et j'ay peur de me moderer dans l'ardeur que j'ay pour l'accroissement de vostre gloire.

Je suis ravy que vous soyez le plus grand instrument de nos plus grandes prosperités, et que nous n'ayons rien esperé de vostre vertu que vous ne surpassiez par vos actions. Ne prenez pas ce que je vous dis pour de la cajolerie; ce sont de purs mouvemens de mon ame que je vous exprime, et encore avec des termes inferieurs à ce que je sens et aux preuves que je desire vous rendre toutes les fois que j'auray l'occasion de vous faire voir que personne ne peut estre plus que moy, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1643.

CLXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 77 verso.

A M. LE MARQUIS DE GESVRES.

[Paris,] 27 juillet 1643.

Monsieur,

Je vous suis obligé de ce que vous m'escrivez de mon regiment, sans complaisance. Les louanges que vous luy donnez me sont d'autant moins suspectes, que vous ne supprimez point le petit desordre qui luy est une fois arrivé, et qu'il a, par après, reparé avec avantage. Vous avez tort de me recommander vos interests, puisqu'ils ne me sçauroient estre plus chers qu'ils sont, et que je manqueray de credit à la Cour, ou vous aurez sujet d'estre content. Je vous conjure donc de mettre vostre esprit en repos de ce costé-là, et de songer à estre un peu meilleur *mesnager* que vous n'estes de vostre personne. Le Roy a besoin de vostre service en plus d'une occasion, et je suis bien ravy que vous fassiez long temps et que vous ne perdiez pas, par chaleur de courage, ce que la prudence vous oblige de conserver. Vous pardonnerez la liberté avec laquelle je vous escris à la passion avec laquelle je suis, et plus que personne du monde, etc.

CLXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 79 verso.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE,

LIEUTENANT GÉNÉRAL EN L'ARMÉE D'ITALIE.

[Paris,] 27 juillet 1643.

Monsieur,

Je m'employeray auprès de la Reyne affin que M. Du Passage ayt

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'employ que vous demandez pour luy. On avoit jeté les yeux sur un Juillet 1643.
autre pour cela; mais il n'y a rien que je ne tasche de faire pour vostre satisfaction et pour vostre amy, que j'estime d'ailleurs beaucoup. Il me semble, par vostre lettre, que vous avez quelque deffiance de la continuation de mon amitié, ou que vous la soupçonnez de quelque sorte de refroidissement[1]. Si ce soupçon ne m'estoit une marque que vous ne desirez pas la perdre, j'en serois fort offensé, et j'aurois le desplaisir de n'avoir rien oublié pour vous faire paroistre le contraire, et que vous eussiez si mal jugé de ma procedure. Je vous supplie de croire que je ne change pas si legèrement en fait d'amitié, et que celle que j'ay pour vous estant née de la connoissance que j'ay de vostre merite et de l'estime que je fais de vostre personne, il faudroit qu'il arrivast bien des choses, dont je ne vous tiens pas capable, pour qu'elle fust alterée. Asseurez-vous donc que je la conserve aussy veritable et aussy forte que je l'ay jamais eue, et je me promets que le temps vous fera voir qu'il n'y a personne qui s'interesse plus que moy en tout ce qui vous regarde, ny qui soit plus passionnement que je suis, etc.

CLXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 80 recto.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Paris,] 28 juillet 1643.

Monsieur,

Je croy qu'à present toutes les difficultés de la marche de l'armée sont levées par la commission que la Reyne a envoyée à M. le prince Thomas et par la capitulation de Villeneuve-d'Ast[2]. Nous attendons avec impatience à quelle place elle s'attachera pour reparer la perte de Tortone et mettre un pied dans le Milanois. L'absence de la cour

[1] Voyez plus haut, p. 260, la note 2 sur les relations de Turenne et de Mazarin.

[2] Villeneuve-d'Asti s'étoit rendue aux Français le 18 juillet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1653. de Turin de messieurs les lieutenans generaux vous deslivre de l'embarras où vous estiez avec eux, à cause de la pretention qu'ils avoient que vous leur donnassiez la droite chez vous. Ce pendant on aura icy loisir de regler ce differend, affin que vous et eux demeuriez contens. Pour ce qui est de vostre revocation de l'ambassade de Piemont, elle n'est pas resolue. Il est bien vray que la Reyne a donné quelque esperance à M. de Bonnelles[1] qu'il seroit vostre premier successeur; mais il n'y a rien d'arresté pour le temps, et il ne s'arrestera rien sans faire grande consideration de vos interests et de vos desirs.

Pour l'affaire de Macceraty[2] et de Soleure, vous apprendrez des despesches de M. de Brienne quelles sont là-dessus les intentions de la Reyne, qui vont toutes à donner satisfaction à Madame et à messieurs les Princes[3], et à ce qu'on trouve des temperamens pour accorder des choses si opposées comme sont quelquefois leurs pretentions. Vous scavez qu'une telle occupation ne vous est pas chose nouvelle, et c'est à quoy vous ne devez pas vous lasser de travailler, puisque le bien du Roy en Italie et celuy de M. le duc de Savoye despendent de cette bonne intelligence.

Quant à plusieurs choses que vous dites que les *ministres* de Son Altesse nous rapportent icy de ce pays-là, asseurez-vous que nous n'y ajoutons foy que comme nous devons, et selon que la prudence nous le conseille. Nous suspendons nostre creance, quand il y a sujet de le faire, jusques à ce que nous soyons esclairés de la verité par les despesches des ministres de Sa Majesté qui sont de delà. Enfin soyez certain que, tant que je seray escouté icy, il ne s'y passera rien à vostre prejudice et où vous ne connoissiez que je vous estime et que je suis veritablement, etc.

[1] Le marquis de Bonnelles était gendre de Claude de Bullion, ancien surintendant des finances, mort en 1640.

[2] Il y a dans la copie *Macceraty*; mais il est probable qu'il s'agit de Macerata, ville du royaume d'Italie.

[3] Christine de Savoie et ses beaux-frères, les princes Thomas et Maurice de Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juillet 1643.

CLXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 80 verso et 81 recto.

A M. D'AMONTOT.

[Paris,] 28 juillet 1643.

Monsieur,

Je n'ay rien à vous dire pour response à vostre lettre du 9 du courant, sinon que je trouve estrange que l'on mette si bas la rançon du sieur Janetin Doria, dans la connoissance que nous avons du bien qui est dans la maison et du rang qu'il tient auprès du roy d'Espagne. Je ne comprends point à quelle ressource il s'attend pour recouvrer sa liberté, en une conjoncture où Dieu donne tant d'avantages à la France sur ses ennemis, et où nous avons un si grand nombre d'officiers espagnols prisonniers, et eux n'en ont presque point de françois. Faites donc sçavoir, s'il vous plaist, aux entremetteurs de cette affaire que, s'ils ne parlent un autre langage, ledit Janetin court fortune de ne pas revoir de longtemps son pays.

Nous attendons, dans peu de jours, la reduction de Thionville, dont la prise estonnera sans doute beaucoup de gens, tant à cause de la difficulté du siege qu'à cause de la vitesse inouye avec laquelle il aura esté fait. Les affaires des Suedois prospèrent dans les pays hereditaires de la maison d'Austriche, où Torstenson est maistre de la campagne. Le mareschal de Guebriant est avec une puissante armée sur la frontière de Bavière, qui tient le duc en eschec et le menace d'estre son hoste. Le mareschal de La Motthe se prepare dans l'Espagne, avec vingt mille hommes, à une entreprise importante, et dès que nous aurons Thionville, comme toutes les apparences nous le promettent bientost, nous ne bornerons pas là le succès de nostre campagne : par où vous pourrez voir l'heureux estat de nos affaires, et que la face du nouveau règne est encore plus florissante que celle du règne passé.

Je ne vous recommande point de faire valoir ces avantages selon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1643. leur poids et selon la verité, sçachant bien que vous n'y manquerez point et que vous vous en prevaudrez dans les occurrences. Je vous asseureray seulement que vous devez faire un estat certain de mon affection, dont vous recevrez des preuves à toutes les occasions qui me donneront lieu de vous faire voir que je suis veritablement, etc.

CLXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 83 verso.

A M. DE VILLEQUIER,

CAPITAINE DES GARDES DU CORPS ET GOUVERNEUR DE BOULOGNE.

[Paris,] 30 juillet 1643.

Monsieur,

Quoyqu'on nous ayt icy voulu donner quelque alarme de l'irruption des ennemys dans le Boulonois, je vous puis neantmoins asseurer que vostre presence en ce pays-là a mis l'esprit de la Reyne en repos, et qu'elle s'est bien promis que vostre courage, vostre authorité et vostre zèle pour le service du Roy l'empescheroient de courir aucun hasard, de sorte que, encore que ce que vous avez fait soit fort considerable, vous n'avez rien fait que la Reyne n'attendist de vous. Vous verrez, par les despesches de M. Le Tellier, qu'on a pourveu à tout ce que vous avez demandé, tant pour les compagnies de vostre regiment qui sont à Arras, que pour le pain de munition et les autres choses contenues en vostre memoire.

Quant à moy, je vous puis protester que, quand le service du Roy ne m'eust point obligé de contribuer ce qui a esté en moy pour vostre satisfaction, mon inclination pour toute vostre maison et la passion particulière que j'ay pour vostre personne m'auroient assez porté à m'employer de tout mon pouvoir pour vous faire donner le consentement que vous avez desiré. J'espère que ce sera en d'autres occasions que vous recevrez encore d'autres preuves de cette verité; et il ne s'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

presentera point où je ne vous fasse paroistre par effet que je suis Juillet 1643.
veritablement, etc.

CLXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 82 verso.

A M. DE GASSION.

[Paris,] 31 juillet 1643.

Monsieur,

J'ay le desplaisir d'avoir trouvé la Reyne engagée à la reyne d'Angleterre, qui a demandé l'abbaye de Conches[1] pour M. l'evesque d'Angoulesme, et à M. de Metz encore pour le mesme sujet, sans s'estre souvenue de l'autre. Vous pouvez par là juger le peu d'apparence qu'il y a de faire reussir la pretention que vous avez sur ce benefice en faveur de M. vostre frère. Je verray neantmoins s'il pourroit y avoir quelque jour de desgager la Reyne avec bienseance, et, en tout cas, je vous promets de veiller affin que M. vostre frère ne demeure pas longtemps sans estre pourveu : à quoy je n'auray point de difficulté de la part de Sa Majesté, à qui on a fait de bonnes relations et qui est d'ailleurs fort portée à favoriser tout ce qui vous touche. Elle considère assez ce que vous avez contribué, sous M. le duc d'Anguien, à la gloire qui a rendu si illustre le commencement de son règne, et n'ignore pas encore que la conqueste de Thionville ne doive estre un des fruits de la victoire de Rocroy. C'est pourquoy mettez-vous l'esprit en repos pour ce qui regarde vostre establissement et la fortune des vostres, et ne doutez pas que vous ne trouviez tousjours en cela Sa Majesté très-favorable.

Quant à moy, vous me feriez tort si vous aviez la moindre pensée que vos interests ne me fussent extresmement chers; mais j'estime que vous estes tout persuadé du contraire.

[1] Conches, petite ville de Normandie (aujourd'hui dép. de l'Eure), avait une abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, dont le revenu était évalué à 30,000 livres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juillet 1643. Ensuite de cela, permettez-moy de vous dire que le renfort de cavallerie que M. le duc d'Anguien a envoyé à M. d'Angoulesme ne suffit point pour le besoin qu'il en a, et que mesme il y a deux regimens qui sont venus de la Mothe et n'ont pas esté destachés de l'armée. Je vous conjure, au nom de Dieu, de faire pourvoir à cela, affin qu'il ne vous arrive point d'accidens fascheux à la veille de la victoire, et qu'on ne fasse point naufrage au port. Croyez que je suis passionnement, etc.

CLXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 82 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 31 juillet 1643.

Monsieur,

La Reyne, despeschant M. le baron d'Ort pour vous tesmoigner la joye qu'elle a eue en la naissance de M. vostre fils[1], je prends trop de part à la felicité de la France et au bonheur particulier de vostre maison, pour laisser partir ce gentilhomme sans m'en resjouir avec

[1] La duchesse d'Enghien était accouchée, le 29 juillet 1643, d'un fils, qui reçut le nom de Henri-Jules de Bourbon. Il mourut le 1er avril 1709. Ce prince, qui porta, après la mort de son père, le titre de prince de Condé, a été jugé très-sévèrement par Saint-Simon. (*Mémoires*, édition Hachette, in-8°, t. VII, p. 138 et suiv.)

Les lettres inédites de Grotius, précieuses pour l'histoire de ce temps, parlent de cet événement comme d'un bonheur qui complétait le succès de Rocroi et qui devoit être bientôt couronné par la prise de Thionville. Malheureusement l'éditeur a altéré le texte de manière à faire croire qu'il s'agissait de la naissance d'un troisième fils de Condé : «Dux Anguianus, post Rocrojanum prelium et adeptum filium marem *tertium*, hanc, inter exiguum temporis spatium, felicitatem, ut spes est, consequetur.» Il faut lire : «Dux Anguianus, post Rocrojanum prelium et adeptum filium marem, *tertium* hanc, inter exiguum temporis spatium, felicitatem, ut spes est, consequetur.» (*H. Grotii epistolæ inedite*, p. 51.) Le troisième bonheur annoncé est évidemment la prise de Thionville, qui eut lieu au commencement du mois d'août.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous. C'est veritablement la couronne dont Dieu a voulu embellir Juillet 1643
vos victoires, que cette heureuse naissance, et une des plus visibles marques du soin qu'il a du salut de cet Estat, que l'augmentation qu'il vient de nous donner du sang de nos Roys dans vostre famille.

Cela suffira, s'il vous plaist, pour vous designer le contentement que je ressens, dont je ne parleray point davantage, pour vous dire que, quand vos dernières lettres sont arrivées, la Reyne avoit desjà pourveu aux deux gouvernemens de M. de Lenoncourt[1], en faveur de M. La Ferté Senneterre[2], qui en a receu le premier advis. Je luy ay servy avec M. vostre père, tant à cause de son merite et des services qu'il a rendus, que pour ce que je sçay que vous l'estimez beaucoup et qu'il fait particulière profession d'estre vostre serviteur.

Quant au regiment, la Reyne en a voulu gratifier M. de Montaignac, dont vous sçavez qu'elle considère beaucoup les bonnes qualités et affectionne fort la personne. Ces deux raisons doivent obliger les officiers de continuer gayement le service sous un maistre de camp si honneste homme et si estimé de Sa Majesté, et je pense que vous luy fairez l'honneur, et ce plaisir à la Reyne, de le leur faire bien entendre.

J'eusse desiré de tout mon cœur pouvoir tesmoigner en cette occasion à M. d'Andelot[3] la passion que j'ay de le servir et de faire recon-

[1] Le marquis de Lenoncourt, tué au siége de Thionville, était gouverneur de Lorraine et de la ville et citadelle de Clermont-en-Argonne, ville de l'ancien duché de Bar (auj. Meuse). Le marquis de Lenoncourt avait obtenu ce gouvernement au commencement de l'année 1633, comme on le voit par le passage suivant de La Barde : «Lotharingia Lenoncurio provincia decreta; hic Clarimontio, finitimo utrique provinciæ (scilic. Campaniæ et Lotharingiæ) oppido, atque arci præfectus erat; præterea multa bene fortiterque gesserat in acie et prœliis queis et sine imperio et cum imperio, sicuti castrorum præfectus, interfuerat.» (*De rebus Gallicis*, lib. I, p. 21.)

[2] Henri de La Ferté-Saint-Nectaire, ou Senneterre, devint maréchal de France en 1651.

[3] Louis-Gaspar de Châtillon, comte d'Andelot, blessé au siége de Thionville, tué au combat de Charenton, pendant la Fronde. Il avait joué un rôle important dès le commencement de la régence d'Anne d'Autriche, et lorsque le duc d'Enghien était parti pour prendre le commandement de l'armée qui couvrait la frontière du nord de la France, d'Andelot avait été dépositaire, avec le prince de Marsillac (plus tard, duc de La Rochefoucauld), des promesses faites par la Reine au duc d'Enghien. La Barde, dont le témoignage est confirmé par celui de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. noistre son merite; mais, après ce que je viens d'escrire, vous jugerez, et luy aussy, qu'il en faut attendre quelque autre, et il ne s'en presentera point où je ne luy fasse paroistre la recommandation singulière où j'ay ses interests.

M. le baron d'Ort vous dira de vive voix ce que j'ay fait resoudre pour le gouvernement de Thionville, selon vostre intention. C'est pourquoy, m'en remettant à luy, je finiray, après mes ordinaires et veritables protestations que je suis plus que personne, etc.

CLXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 83 verso.

A M. D'ESTRADES.

[Paris,] 1er aoust 1643.

Monsieur,

M. le prince d'Orange me tesmoigne par ses lettres tant de bonté et de confiance, que cela m'oblige de vous supplier de l'asseurer, de ma part, d'une très-parfaite correspondance. Quelque avance que vous luy fassiez pour cela, tenez pour certain que vous n'en serez pas desavoué, et que je confirmeray par les effets, dans les occasions, les asseurances que vous luy donnerez de mon très-humble service.

Je reçois à faveur la peine que s'est donnée M. de Hauterive[1] de m'escrire et les offres qu'il me fait, par sa lettre, de son affection. Il y a longtemps que je connois son merite et que je regrette que la condition du temps ne luy ayt pas esté favorable.

Le siege de Thionville s'avance fort, et l'on nous fait esperer que,

La Rochefoucauld, l'atteste dans le passage suivant de son histoire: «Priusquam ab aula discederet [Angianus], Ropifocaldum Marsillacum, Reginæ clientem, cum Colinio Audeloto, item Angiani cliente, egisse ferunt, ut inter ambos conveniret, scilicet Angianum Reginæ commodis ac rationibus fideliter serviturum, Reginam vero hunc, quantum citra Gastonis offensionem posset, ornaturam atque aucturam.» (*De rebus Gallicis*, p. 22.)

[1] Il s'agit probablement de Jean Vignier, marquis d'Hauterive.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans le 15 de ce mois, les armées du Roy seront dedans. Ce pendant Août 1653
je croy que M. le prince d'Orange continuera à donner de l'exercice à Melos, et à achever en nostre faveur ce qu'il a si bien commencé. Je ne doute point que M. de La Thuillerie et vous ne le teniez tousjours en cette disposition, puisque de nostre prosperité il se doit faire une generalle reflexion[1] sur la bonne cause, et que messieurs les Estats en tireront des avantages particuliers. C'est ce que, à mon avis, il n'aura point peine de comprendre, non plus que vous de croire que je suis veritablement et avec grande passion, etc.

CLXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 88 recto.

A M. DE CHOISY.

[Paris,] 5 aoust 1653.

Monsieur,

Je vous rends graces du soin particulier que vous prenez de mon regiment. Vous pouvez croire que ce ne m'a pas esté un petit desplaisir d'apprendre le desordre que vous me mandez qui s'y trouve. C'est un mal qu'on n'a peu esviter, à cause de quelques sujets du roy d'Espagne qui s'y sont glissés et qui y introduisent la corruption. Je desire avec passion qu'on y remedie, et vous conjure tout autant que je puis que la severité n'y soit point esparguée, et qu'on fasse exemple des coupables. C'est pourquoy vous m'obligerez infiniment d'assister en cela le sieur de Campy, que je m'asseure ne manquer point de faire son devoir, ainsy que le sujet le merite et qu'il sçait que je le souhaite. En revanche faites un estat très-certain de mon affection, et croyez que je ne perdray jamais l'occasion de vous tesmoigner que je suis veritablement et plus que personne au monde, etc.

[1] C'est-à-dire, *puisque la prospérité de nos armes doit se réfléchir sur nos alliés*, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643.

CLXXX.

Manuscr. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 84 recto et verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 5 août 1643.

Monsieur,

Vous avez bien jugé que l'instance que j'ay faite pour envoyer de la cavallerie à M. d'Angoulesme n'avoit pour but que d'empescher les diversions qui vous eussent peu obliger de lever le siege de Thionville. Puisque cela a heureusement reussy jusques icy, et que[1], sur le bruit que les ennemis font courir de vouloir secourir cette place, M. d'Angoulesme a receu ordre de s'en approcher, vous ne recouvrerez pas seulement, s'il en est besoin, les mille chevaux que vous avez detachés de vostre armée; mais vous serez assisté encore de toute celle de M. d'Angoulesme. Si les ennemis ont tout de bon ce dessein, je me promets que ce ne sera que pour rendre ce siege plus memorable, les ayant spectateurs de la prise de la place.

Je vous ay escrit et fait dire de vive voix par M. le baron d'Ort que

[1] Le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (t. I, p. 96 et suiv.) atteste l'intérêt que la France entière prenait au siége de Thionville. Il parle aussi de la marche des armées ennemies : « Les ennemis, disoit-on, venoient secourir Thionville avec de grandes forces, et il sembloit que toutes les forces des Couronnes se rencontreroient là. L'armée de Bavière venoit, et M. de Guebriant la costoyoit. Beck venoit d'un autre costé, et M. d'Angoulesme s'avançoit, » etc. On représentait la difficulté de la situation : « Le duc d'Anguien avoit ses trois meilleurs chefs hors d'estat de servir : le marquis de Gesvres, tué sur son bastion, s'estant avancé pour voir l'effet d'une mine et avant qu'un fourneau eust joué, qui l'accabla sous ses ruines avec soixante hommes qu'il menoit pour faire le logement; Gassion, blessé très-grièvement à la teste; d'Espenan, blessé aussy à la teste, mais plus legèrement; et luy [le duc d'Enghien] tous les jours en peril et de sa personne, et de son honneur encore plus, parce qu'il avoit entrepris ce siege contre l'ordre la Cour. »

Cette dernière assertion est une erreur. Mazarin avait été le principal auteur du siége, comme il le répète souvent dans ses lettres. On trouvera d'autres preuves de ce fait dans l'introduction placée en tête de ce volume.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

j'avois fait prendre resolution à la Reyne de disposer du gouverne- Août 1643.
ment de Thionville à vostre contentement. C'est pourquoy mettez-vous l'esprit en repos de ce costé-là.

Pour ce qu'il faudra entreprendre après le siege, on le fera sçavoir par le premier courrier. Je me remets aux despesches de M. Le Tellier de plusieurs autres choses dont je vous eusse escrit sans cela; je me contenteray seulement de vous asseurer, à mon accoustumée et avec verité, que je suis avec toute la passion possible, etc.

CLXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 84 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris.] 9 aoust 1643.

Monsieur,

Dieu a voulu temperer la joye que nous eussions eue de la prise de Thionville par la perte de M. le marquis de Gesvre[1]. Je ne doute point qu'elle ne vous soit très-sensible, et que vous ne trouviez beaucoup à dire sur un homme de si grand service. Neantmoins, puisque le coup est sans remède, et que M. de Gassion mesme est hors d'estat de servir de quelque temps, la Reyne a trouvé bon que M. de Rantzau se rendist auprès de vous. Je ne vous parleray point de son merite, que vous connoissez assez, ny de sa personne, qui vous est fort chère. Il me suffira de vous dire que, estant grand homme de guerre, il est outre de cela fort vostre serviteur, et fort mon amy, et partant que [avec] la passion qu'il a pour vous, de qui il n'ignore pas que les interests ne

[1] Louis Potier, marquis de Gesvres, avoit été tué le 6 août, au siége de Thionville, par l'explosion d'une mine. Grotius écrivait le 29 juillet (n. s. 8 août) : « Ad Theodonis villam diu in propugnaculo ex parte tantum inesso longius procedere volunt Galli. Vulnerati ibi sunt multi. Gesvrius (il y a dans le texte *Teorius*) autem, ex cuniculo mole dissiliente, interiit. » (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 53.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. me soient infiniment chers, jointe à sa capacité, il est impossible que vous n'en retiriez de très-utiles services.

Les cent mille livres dont vous m'escrivez sont parties, et M. Le Tellier vous envoye le brevet de la charge de mareschal de bataille pour M. de Mauvilly [1]. Je me remets de plusieurs autres choses à ses despesches, et ne vous escris point beaucoup de particularités de cette Cour, que vous pourrez apprendre d'ailleurs. Nous attendons à toute heure la reddition de Thionville, et j'en ay une particulière impatience pour l'amour de vous, de qui je suis passionnement, etc.

P. S. Depuis avoir escrit la presente, le chevalier de Bois-Dauphin [2] nous a apporté la capitulation de Thionville [3], c'est-à-dire l'achèvement de la joye que nous avions de sa future reddition. Les avis que vous avez de la marche de Hasfeld [4] et de celle de don Melos vers le Luxembourg ne sont pas conformes aux nostres, qui portent que l'un estoit plus occupé qu'il ne vouloit à Cologne, et que l'autre estoit le 8 de ce mois à Gand, d'où il estoit plus obligé d'observer les desseins du prince d'Orange que de venir entreprendre quelque chose pour la consideration de Thionville. C'est pourquoy j'estime que les forces qui s'assemblent contre nous auront une autre visée, soit qu'elle soit deffensive ou offensive du costé de nos frontières. C'est à quoy je m'asseure, Monsieur, que vous ne manquerez point de prendre soigneusement garde, et surtout que vous serez fort retenu à donner congé aux officiers, dont l'absence attireroit infailliblement le desbandement des soldats et la dissipation de l'armée. La bonté que vous avez pour moy et la passion que j'ay pour vous me font esperer que vous ne trouverez pas mauvaise la liberté que je prens de vous dire ainsy mes sentimens.

[1] Lieutenant de la compagnie de chevau-légers de Henri de Bourbon, prince de Condé. (Voyez les *Mémoires de Bussy-Rabutin*, édit. L. Lalanne, t. I, p. 100.)

[2] Guy de Laval-Bois-Dauphin, second fils de la marquise de Sablé.

[3] La capitulation avait été signée le 8 août 1643.

[4] Melchior de Hasfeld ou Hatzfeld, comte de Gleichen, fut un des principaux généraux des troupes impériales pendant la guerre de Trente ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je me remets de plusieurs autres choses à la despesche de M. Le Tellier, que nous avons dressée conjointement. Vous recevrez avec elle les expeditions du gouvernement de Thionville pour M. de Marolles, ainsy que vous l'avez desiré. Je vous diray enfin que je n'ay peu m'empescher de vous envoyer le gentilhomme qui vous rendra la presente, pour vous tesmoigner plus particulièrement le contentement que j'ay, pour l'amour de vous, de la prise de Thionville. Voir 1663.

CLXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 85 recto.

A M. DE GASSION.

[Paris,] 9 aoust 1643

Monsieur,

Vous ne douterez point de l'extresme desplaisir que m'a causé vostre blessure[1], si vous estes bien persuadé de l'extresme passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde. Je voudrois de tout mon cœur qu'il me fust permis de vous aller voir et de vous rendre toutes les assistances que vous pouvez attendre du plus veritable de vos amis. Mais puisque cela ne se peut, je me contenteray de bien esperer, et je me consoleray desjà par l'avis que je viens de recevoir que vostre mal est sans danger, et que la plus grande incommodité que vous en recevrez est qu'il vous empeschera de servir le reste de cette campagne. Toutesfois, puisque ce qui en est passé vous est si avantageux, et que vous avez eu tant de part au gain d'une grande bataille et à la prise d'une si forte place que Thionville, il me semble que vous en devez estre satisfait, et que la gloire qui rendroit illustres deux années de travail peut bien suffire à l'action de deux mois. Ne soyez point en peine de ce que la Reyne vous a promis; outre que sa parole est inviolable, ce dernier accident qui vous est

[1] Gassion avait été dangereusement blessé à la tête pendant le siége de Thionville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. arrivé ne la fortifiera pas peu en la resolution de vous la tenir. Pour moy, qui fais depuis longtemps de vos interests les miens, vous croirez bien que, si vous aviez besoin pour cela de solliciteur auprès de Sa Majesté, vous n'en sçauriez trouver de plus fidèle et plus passionné que moy.

CLXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 85 recto et verso.

A M. LE MARESCHAL DE BREZÉ.

[Paris,] 10 aoust 1643.

Monsieur,

Je n'ay rien à ajouster à ce que M. Servien vous doit escrire touchant l'achèvement de l'affaire de M. vostre fils[1], sinon que je vous suis garant de l'execution de tout ce qui a esté resolu pour ce sujet. Je ne vous fairois point cette avance, si je n'en avois point certitude, comme je n'aurois pas proposé les conditions que la Reyne vous a accordées, si je ne les eusse jugées avantageuses à vostre maison. C'est pourquoy vous ne devez point faire difficulté d'escrire à M. le duc de Brezé de ne laisser point languir cette affaire et d'ajouster la grace de la promptitude au contentement qu'il donnera en cela à Sa Majesté.

M. Servien m'a aussy tesmoigné que vous desiriez que l'on gratifiast quelqu'un de vos amis d'une pension de deux ou trois mille livres

[1] Les lettres de Grotius font connaître l'affaire que Mazarin se borne à indiquer : « Dux Frousecus, Bressaei filius, pro maris imperio accepit ut francicorum, vicariam praefecturam Andegavensis tractus, et jus succedendi in patrios honores. » (*H. Grotii epistolæ inedita*, p. 67.)

En vendant à la Reine l'amirauté, le jeune duc de Brézé, fils du maréchal, conserva le commandement de la flotte. Il était occupé, à cette époque, des préparatifs d'une expédition navale : « Armandus Maillæus Brezæus, rei navali in Gallia praefectus, classem in mari Gallico instruxerat navium actuariarum novem, viginti grandiorum quæ velis modo agantur, duarum ejusdem generis minorum, incendiariarum duodecim, » etc. (Labarlanus, *De rebus Gallicis*, p. 55.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur quelque benefice. Pour cela vous n'aurez point peine d'estre août 1653.
satisfait, et je vous donne ma parolle que vous le serez à la première occasion qui se presentera. Enfin je vous supplie de croire que je manqueray aussytost à mon propre bien qu'au vostre, et que, tant que j'auray quelque credit à la Cour, je vous fairay paroistre, à toutes les rencontres où il s'agira de vos interests, que je suis très-veritablement et très-passionnement, etc.

CLXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 85 verso.

A M. LE DUC DE BREZÉ.

[Paris,] 10 août 1653.

Monsieur,

Vous verrez par la lettre de la Reyne, par celle de M. vostre père et par celle de M. Servien, ce que Sa Majesté a eu agreable qui se fist en l'affaire dont ils vous escrivent. A cela je n'ay rien à ajouster sinon que, le tout estant à vostre advantage, et l'execution en devant estre très-ponctuelle, de quoy je vous suis garant, vous devez promptement despescher le courrier qu'on vous envoye, et ne tarder pas à donner à la Reyne le contentement qu'elle desire de vous. Ce pendant vous ne laisserez pas de continuer à bien servir cette campagne et à confirmer, par les bonnes actions que vous fairez, la gloire que vous avez desjà acquise.

Pour moy vous estes asseuré que je ne m'espargneray point à les faire valoir et à porter tousjours vos interests avec l'affection que je doy au merite de vostre personne et à la memoire de feu M. le cardinal. Quant à l'affaire dont vous m'escrivez, ne doutez point que je ne fasse tout ce qui despendra de moy pour la satisfaction de vostre amy, et que je ne vous tesmoigne, en toutes les occasions où je vous seray utile, que personne ne peut estre plus que moy, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643.

CLXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 85 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 12 aoust 1643.

Monsieur,

Ce que j'ay contribué à faire resoudre le siege de Thionville fait la moindre part de la joye que je ressens de l'heureux succès de cette entreprise. L'utilité qui en doit revenir à cet Estat et la gloire qui vous en revient sont les principales causes du contentement que j'en reçois. Quant à ce second point, vous le croirez facilement, si vous vous souvenez des veritables protestations que je vous ay faites que, après les interests de Leurs Majestés, je n'avois point de plus grande passion que pour les vostres.

On vous envoye le brevet que vous avez demandé pour le sieur de Marolles, et asseurez-vous que vous ne desirerez jamais rien où mes offices vous soient necessaires, que je ne les employe avec toute la chaleur avec laquelle je fais profession d'estre, etc.

CLXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 86 recto.

A M. D'AUMONT,

MARESCHAL DE CAMP DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ.

[Paris,] 12 aoust 1643.

Monsieur,

La part que vous prenez à la nomination que la Reyne a faite de M. de La Ferté Senneterre pour le gouvernement de Lorraine n'est pas moins une marque de l'amitié que vous avez pour luy que de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la creance que vous devez avoir que Sa Majesté n'oubliera point vos services. Elle ne sçauroit, à la verité, estre mieux fondée, et les personnes de merite doivent tout esperer de la conduite d'une princesse qui auroit assez de justice pour les rescompenser, quand elle n'auroit pas assez de bonté pour leur bien faire. Août 1643.

Pour moy, qui mets ma principale gloire à servir l'Estat et les honnestes gens, j'agirois contre mon dessein si, sçachant ce que vous valez et ce que vous avez fait pour le service du Roy, je manquois de vous prouver, dans les occasions, la reconnoissance qui vous est deue, et de vous faire paroistre que je suis passionnement et plus que personne du monde, etc.

CLXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 2719, tom. I, f° 86 recto.

A M. DE CHASTEAUNEUF,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET GOUVERNEUR DE TOURAINE POUR SA MAJESTÉ.

[Paris,] 13 aoust 1643.

Monsieur,

Le recouvrement par vous du gouvernement de Touraine est un pur effet de l'estime que la Reyne fait de vostre vertu, et du desir qu'elle a de la reconnoistre. Ayant eu dessein, durant la vie de M. le duc de Gesvre, de le retirer d'entre ses mains pour vous le rendre, elle n'avoit garde, après sa mort, de manquer à vous donner cette satisfaction. L'office donc que j'ay taché de vous rendre auprès de Sa Majesté a plustost esté pour la flatter en la pensée qu'elle avoit pour vous que non pas que je le jugeasse necessaire. Je seray ravy de rencontrer d'autres occasions où je vous puisse faire voir que, vous ayant tousjours extresmement estimé, j'ay aussy tousjours eu une grande passion d'estre, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653.

CLXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 87 verso.

A M. DE CHOISY.

[Paris,] 13 aoust 1653.

Monsieur,

Je continue à vous donner de la peine, et vous supplie m'obliger de faire donner douze mille livres d'argent de poids au sieur de Campy, pour quelques despenses de mon regiment; je ne manqueray point de vous les faire remettre à la première bonne occasion qui se presentera. Nous avons receu la capitulation de Thionville, que le chevalier de Bois-Dauphin nous a apportée. La prise de cette place ne sera pas de peu d'utilité à cet Estat, ny de peu de gloire à ceux qui y ont eu part. Vous y avez beaucoup contribué par vos soins, qui trouveront sans doute auprès de la Reyne la reconnoissance qu'ils meritent. Pour cela, asseurez-vous que mes offices ne seront pas espargnés, puisque je suis veritablement, etc.

CLXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 87 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 13 aoust 1653.

Monsieur,

Ce que vous m'escrivez des artifices des Espagnols pour donner de l'ombrage, à messieurs les Estats, de la conduite de la Reyne ne me surprend point; ils ont raison d'essayer si la ruse leur sera plus heureuse que la force, et c'est la constance de tous ceux qui se noyent de se prendre à tout ce qu'ils rencontrent. La conqueste de Thionville, où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les armes du Roy entrèrent lundy passé, et deux puissantes armées qui les exercent, l'une dans l'Estat de Milan et l'autre dans l'Espagne mesme, font bien voir la nature de la correspondance que cette Princesse entretient avec cette nation[1]. Vous pouvez asseurer messieurs les Estats et M. le prince d'Orange que les suites du gouvernement de Sa Majesté ne dementiront pas ces commencemens, et que, si Dieu benit les grands desseins qu'elle a pour le bien de la cause commune, comme nous avons sujet de l'esperer, on en verra naistre tout ce que nos confederés peuvent desirer pour parvenir à une paix honneste et seure. Août 1643.

Outre cela, le procedé de la Reyne envers ses alliés est si net et si hors d'ombrage, le soin qu'elle a apporté jusqu'au scrupule à esviter tout ce qui leur en eust peu donner la moindre impression du monde, le refus qu'elle a fait de voir des personnes et de recevoir des lettres qui leur pouvoient estre suspectes, la franche et prompte communication qu'elle a donnée à leurs ministres de toutes ces petites occurrences à mesure qu'elles sont arrivées, ne les doivent pas seulement avoir gueris de toute sorte de deffiance, mais de la disposition mesme d'en recevoir à l'avenir.

C'est ce que vous n'aurez pas manqué de bien representer à mes-

[1] Les lettres inédites de Grotius prouvent combien les confédérés (Suédois et Hollandais) se défiaient des relations qu'on prétendait que la Reine entretenait avec les princes de la maison d'Autriche. On y voit que la Reine faisait de vains efforts pour dissiper ces soupçons : «Regina, simul atque litteras a Vienna venire intellexerat, aperire eas noluit (agit enim omnia valde circumspecte), sed misit ad cardinalem Mazarinum, qui, advocato ad se Davausio (le comte d'Avaux), interrogaverunt cursorem amicum, ita nempe litteris imperatoriis vocatur, qui eas tulerat, de tempore quo abierat... Ego summus Reginæ regenti gratias egi, quod tam aperte ageret cum regina Suediæ : debere eum a regina nostra parem exspectare fidem.»

Grotius ne paraît pas toutefois entièrement convaincu : «Dicam aliquid non magnum, sed quod conjectaris materiam præbere potest. Fuit quidam apud cursorem visus, qui unde venerit nescio; sed Augustæ epistola dicebat : cetera dicturum amplius Reginæ regenti istum nobilem (*este caballero*), ita habent verba hispanica, etc.

..... Chevreusia (la duchesse de Chevreuse) creditur molitura omnia pro Hispanis, apud quos bene habita est, et his diebus, simul atque a Bruxellis litteræ advenerant, accessit Reginam eique in arcano locuta est.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653. sieurs les Estats et à M. le prince d'Orange; et c'est, à mon avis, la plus ordinaire et la plus delicate partie de vostre employ.

Pour ce qui est du particulier de M. le prince d'Orange, je ne sçaurois vous dire combien je me sens obligé à sa courtoisie, non-seulement de la creance qu'il a ajoustée à ce que je luy ay escrit de la sincerité des intentions de la Reyne à l'endroit de nos confederés, mais encore de la peine qu'il s'est donnée d'en esclaircir messieurs les Estats, et d'appuyer dans leur esprit une verité si necessaire au bien de la cause commune. Comme elle n'a pas aussy un petit ressentiment de la judicieuse et efficace diversion qu'il a faite en faveur du siege de Thionville, asseurez-le que cet office ne demeurera pas sans revanche du costé de Sadite Majesté, quand les occasions s'en presenteront, et qu'elle faira paroistre à messieurs les Estats en general et à Son Altesse en particulier le ressentiment qu'elle en conserve.

Pour vous, sçachant ce que vous avez contribué à de si bons effets, vous ne devez point douter que vous ne trouviez auprès d'elle la reconnoissance que vos services meritent, et que je n'apporte tout ce qui despendra de moy pour vous prouver que je suis, etc.

CXC.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 88 recto et verso.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 15 aoust 1653.

Monsieur,

Vous jugerez, par la satisfaction que M. de Bellinghan[1] a trouvée en cette Cour, combien la recommandation de Vostre Altesse est considerée. Pour moy, sur qui elle est toute-puissante, j'ay esté ravy de luy en pouvoir rendre une preuve en la personne d'un homme qui luy est cher, et dont je prise fort le merite. Il ne vous en ira pas neantmoins

[1] Henri de Beringhen, d'une famille hollandaise qui s'établit en France sous le règne de Henri IV. (Voyez les notes à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendre compte sytost qu'il eust desiré, et que la passion qu'il a de revoir Vostre Altesse l'en sollicite. Je suis une des causes de ce retardement, que je me promets de la courtoisie de Vostre Altesse qu'elle excusera pour l'amour de moy, et qu'elle n'en sçaura point mauvais gré audit sieur de Bellinghan. Août 1643.

Au reste, j'ay à vous rendre très-humbles graces de la creance que vous avez donnée à ce que je vous ay escrit de la sincerité des intentions de la Reyne pour le bien de la confederation, et de la forte resolution qu'elle a prise d'y perseverer jusques au bout et avec toute la satisfaction des confederés [1]. Je conjure Vostre Altesse de demeurer ferme dans ce sentiment et d'y confirmer messieurs les Estats, puisque je vous puis asseurer avec toute verité qu'il ne pourroit estre plus raisonnable, et que vous en verrez encore de plus grands effets à l'avenir que vous n'avez veu jusques icy.

Messieurs de La Thuillerie et d'Estrade ont charge de vous entretenir au long, et de vous representer le ressentiment qu'a Sa Majesté de la diversion que Vostre Altesse a faite, en nostre faveur, des forces d'Espagne, durant le siege de Thionville, de sorte que, la conqueste de cette place n'estant pas moins importante au bien commun du bon party qu'au bien particulier de la France, on peut dire que Vostre Altesse a obligé l'un et l'autre en contribuant ce qu'elle a fait pour la faire reussir. Ce sont les sentimens qu'on a en cette Cour, et moy surtout, dans la profession que je fais de vous honorer parfaitement et d'estre avec une inviolable passion, etc.

[1] On voit, par la lettre suivante, que les Hollandais n'avaient pas plus que les Suédois (cf. note de la page 279) une confiance entière dans la Reine et dans son ministre. Par la suite ils prétendirent que Mazarin prolongeait la guerre indéfiniment pour son intérêt particulier. Le père Bougeant, dans son *Histoire du traité de Westphalie*, a répondu à ce reproche : « La République des Provinces-Unies n'avoit, sur l'éloignement de la cour de France pour la paix, que des soupçons et des conjectures, dont une partie étoit fausse, et l'autre n'étoit appuyée sur aucune preuve solide. » Il avait été formellement stipulé que les puissances alliées ne signeraient point la paix l'une sans l'autre. En réalité ce furent les Provinces-Unies des Pays-Bas qui se détachèrent les premières de la confédération et manquèrent à la foi jurée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643.

CXCI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 88 recto.

A M. D'ESTRADES.

[Paris,] 15 aoust 1643.

Monsieur,

Il n'estoit pas besoin que vous me recommandassiez les interests de M. vostre frère, touchant la nomination que la Reyne a faite de sa personne pour l'abbaye de Bonnefont. Asseurez-vous que je manqueray de credit ou que ce benefice luy sera maintenu, et que Sa Majesté est trop juste pour revoquer une grace qu'elle a accordée à si bon titre. Mettez-vous donc l'esprit en repos de ce costé-là, et je vous prie outre cela de croire que je ne borne pas, par cette rencontre, le desir que j'ay de faire reconnoistre vostre merite et les services que vous avez rendus à cet Estat.

La nouvelle de la prise de Thionville vous sera peut-estre portée avant cette lettre. M. le prince d'Orange jugera bien, par la resolution que la Reyne a prise d'entreprendre ce siege, et par les grands soins qu'elle a apportés pour la faire reussir, ce qui est arrivé au delà mesme de l'apparence, quelle peut estre l'intelligence qu'elle a avec l'Espagne. J'espère qu'elle fera voir, dans les suites de cette conqueste et dans le mesnagement qu'elle est resolue de faire de nostre bonne fortune, qu'elle persevère encore dans la mesme intelligence, qui sera, à mon advis, approuvée de Son Altesse et de tous nos confederés. Je vous conjure de luy protester de ma part que j'ay un parfait ressentiment de l'honneur que non-seulement j'ay appris qu'il m'a fait d'ajouster pleinement foy à tout ce que je luy ay escrit des bonnes intentions de la Reyne, mais encore d'en affermir l'impression dans l'esprit de messieurs les Estats, dans laquelle certainement ils ne seront jamais trompés. Vous luy tesmoignerez aussy l'obligation que Sa Majesté croit luy avoir de la continuelle et heureuse diversion qu'il a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faite des forces espagnoles, en faveur de nostre siege. Ce sont des coups qui n'appartiennent qu'à de grands capitaines et d'experience consommée, comme il est. Août 1643.

Outre le cheval dont je vous ay envoyé la mesure, je vous supplie de prendre la peine de m'en faire encore achetter deux autres du mesme poil, mais les plus grands, les plus beaux qui se pourront trouver, de quelque prix qu'ils puissent estre. J'ay donné ordre aux sieurs Contarini et Serantonio, mes banquiers, de remettre ponctuellement tout ce qui sera fourny de delà pour ce sujet. Croyez que je suis de tout mon cœur, etc.

CXCII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 89 recto et verso.

A M. LE COMTE DE NOAILLES,

CHEVALIER DES ORDRES DU ROY, GRAND MARESCHAL DE BOURBON ET LIEUTENANT DE SA MAJESTÉ AU GOUVERNEMENT D'AUVERGNE.

[Paris,] 15 aoust 1643.

Monsieur,

J'ay veu par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le soin que vous avez apporté à calmer ce petit orage qui s'estoit excité à Villefranche[1]. Nous nous promettons que vous mettrez les choses de cette province en tel estat, qu'il n'y aura point sujet de nouveaux troubles, et que le Roy y trouvera toute l'obeissance qui luy est deue. Vous avez pour cela l'authorité et la prudence, et je m'asseure que vostre conduite sera telle que, sans vous servir de la force, vous contiendrez, avec la douceur et la raison, dans le devoir ceux qui avoient quelque disposition à s'en escarter. Vous agirez neantmoins selon que vous conseilleront l'occasion et la connoissance que vous avez des mœurs

[1] Les paysans du Rouergue s'étaient soulevés à l'occasion des impôts. La révolte ne fut pas apaisée aussi facilement que Mazarin en exprime l'espérance dans cette lettre. On en trouvera la preuve dans la suite de la correspondance du cardinal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. du pays. Ce pendant ne doutez point que je ne fasse valoir icy vos services selon leur poids, et que je ne porte l'esprit de la Reyne à les reconnoistre comme ils meritent; à quoy elle est très-disposée. Je n'attens que l'occasion favorable, et qui me donne moyen de vous pouvoir tesmoigner par effet que je suis veritablement, etc.

CXCIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 89 verso.

A M. LE DUC DE RETZ [1].

[Paris,] 17 aoust 1643.

Monsieur,

Ce que j'ay contribué en l'affaire de M. l'abbé de Retz [2] est si peu de chose, qu'il ne vaut pas le remerciement que vous m'en faites. Quand la Reyne n'auroit pas l'inclination qu'elle a pour vostre maison, le merite de celluy qu'elle a nommé à la coadjutorerie de Paris est si grand et si connu, que ce choix est plustost une action de justice qu'un coup de faveur. Ce que j'ay donc fait en cette occasion n'a esté que seconder les bonnes intentions que Sa Majesté avoit pour luy et le desir de faire voir au monde combien le nom de Retz luy estoit considerable. Je seray ravy de rencontrer d'autres sujets qui me donnent moyen de vous tesmoigner, avec l'estime que je fais de vostre personne, la passion avec laquelle, etc.

[1] Pierre de Gondi, duc de Retz, était frère aîné de Paul de Gondi.

[2] Il s'agit ici de Paul de Gondi, abbé de Buzay et plus tard cardinal de Retz. Il venait d'être nommé coadjuteur de son oncle l'archevêque de Paris. On trouve dans les Mémoires du cardinal de Retz des détails sur la manière dont il obtint cette dignité : «Madame de Maignelais et M. de Lisieux (Philippe Cospean) demandèrent la coadjutorerie pour moi. La Reine la leur refusa, en disant qu'elle ne l'accorderoit qu'à mon père (Philippe-Emmanuel de Gondi, alors retiré à l'Oratoire), qui ne vouloit point du tout paroistre au Louvre. Il y vint enfin une unique fois. La Reine luy dict publiquement qu'elle avoit receu ordre du feu Roy, la veille de sa mort, de me la faire expedier,» etc.

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643.

CXCIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 90 verso.

A M. L'ESLECTEUR DE TRÈVES.

[Paris,] 17 aoust 1643.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que Vostre Altesse a pris la peine de m'escrire avec les memoires qu'elle y a joincts. Sur quoy j'ay à luy dire que, ses interests estant le principal motif de la rupture de cette Couronne avec l'Espagne[1], elle peut juger, par ce coup de ressentiment que la France a tesmoigné pour l'amour d'elle, qu'elle n'en demeurera pas là, et qu'elle ne mettra point les armes bas, que Vostre Altesse ne soit pleinement restablie dans toutes les choses dont elle a esté despouillée. Le bonheur continuel dont il a pleu à Dieu de besnir les desseins du Roy doit estre un presage certain à Vostre Altesse de son prochain restablissement, et qu'elle n'est pas esloignée du port, après tant d'orages qu'elle a essuyés.

Pour moy, qui suis un de ceux qui ont le plus compasty à ses disgraces et senty ses desplaisirs, elle me faira aussy la faveur de croire que je seray un de ceux qui fortifieront davantage la Reyne dans la resolution qu'elle a faite de luy procurer toute sorte de contentement. Ce pendant je ne manqueray point d'accomplir ce qui est porté par le memoire qui m'a esté presenté de la part de Vostre Altesse, puisque je n'ay point de plus forte passion que de luy faire paroistre que je suis veritablement, etc.

[1] On peut voir dans les *Mémoires du cardinal de Richelieu* (édit. Michaud et Poujoulat, t. II, p. 582) comment Richelieu profita de la prise de Trèves, en 1635, pour armer plusieurs princes de l'Empire contre l'Empereur et déclarer la guerre à l'Espagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653.

CXCV.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 90 recto.

A M. HERE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET INTENDANT DE LA JUSTICE EN LA PROVINCE D'ANJOU.

[Paris,] 17 aoust 1653.

Monsieur,

J'ay veu un chirurgien nommé Metayer, qui m'a representé que son père, habitant de Blaison [1], estoit excessivement vexé de la taille et de la gabelle, et que, n'ayant pas 100 livres de revenu, il estoit taxé à 400 livres pour la taille, et contraint de prendre 27 boisseaux de sel à 10 livres le boisseau. Cela m'a obligé de vous faire celle-cy, pour vous prier de vous informer, au vray, si cela est ainsy, et, en cas qu'il le soit, d'y apporter la modiffication que l'equité exigera. Je me promets que vous le ferez pour l'amour de moy, qui rechercheray avec soin les occasions de m'en revancher et de vous faire paroistre que je suis veritablement, etc.

CXCVI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 90 verso.

A MESSIEURS LES MAGISTRATS ET CONSEILLERS DE LA VILLE DE COLMAR.

[Paris,] 18 aoust 1653.

Messieurs,

Sçachant le zèle que vous avez tousjours eu pour cette Couronne [2],

[1] Probablement Blaison-sur-Loire (département de Maine-et-Loire).

[2] La ville de Colmar avait récemment donné une preuve de son zèle pour la France, lorsque la maréchale de Guébriant y fit son entrée. «Cette grande ville, dit

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je ne puis que je ne prenne beaucoup de part en ce qui vous touche, Août 1653
et que je ne souhaite que vous receviez de la satisfaction en l'affaire dont vous m'escrivez; mais, d'autant qu'elle a besoin d'estre considerée pour la consequence, je vous promets, après que la justice de vostre pretention sera reconnue, d'apporter tout ce qui despendra de moy pour faire cesser le mal dont vous vous plaignez. Je n'auray point de peine d'obtenir cela de Sa Majesté, puisque je sçay qu'elle vous affectionne beaucoup et qu'elle desire vous despartir largement les effets de sa royalle protection et bienveillance : c'est à quoy je la porteray de tout mon pouvoir.

CXCVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 90 verso.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 18 aoust 1653

Monsieur,

Vous verrez, par une monstre que je viens d'obtenir de la Reyne pour les vieilles troupes de vostre armée, et par une somme de quarante mille escus qu'elle a aussy accordée, pour supplement à cette monstre et à la passée, en faveur des nouvelles troupes, et une autre de dix mille escus pour estre fournis à bon compte au sieur de Tracy, que le siege de Thionville n'a point fait oublier les affaires d'Allemagne: mais aussy je vous supplie de considerer que ce sont des efforts presque incroyables en cette conjoncture, où il y a si grande disette d'argent, et

Le Laboureur (*Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 608), qui avoit secoué le joug de l'Empereur pour conserver ses privilèges de libre et d'impériale, voulut faire voir, en cette occasion de l'entrée du mareschal et de la mareschale de Guébriant, qu'elle n'estoit rebelle et qu'elle ne fermoit ses portes qu'à la tyrannie. » (Voyez ci-après une lettre de Mazarin du 22 mai 1654.)

[1] Cette lettre a été imprimée dans l'*Histoire du mareschal de Guébriant* par Le Laboureur, p. 671.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

août 1633. où il nous en faut en tant d'endroits où les armes du Roy agissent. C'est ce que vous sçaurez bien representer aux officiers de l'armée, et leur faire comprendre, par l'exactitude qu'on apporte de deçà à les contenter, l'obligation qu'ils ont de bien servir et de vivre avec plus d'ordre et de discipline qu'ils n'ont fait jusques icy. Ceux qui ont veu les autres armées d'Allemagne sçavent assez la difference du service de celles-là d'avec celle du Roy, et M. le marquis de Baden, qui a esté quelque temps dans la Suedoise, leur en pourra faire une fidèle relation [1].

Vous aurez appris le succès du siege de Thionville, au bonheur duquel vous n'avez pas peu contribué en poussant au loin l'armée bavaroise, de laquelle, si elle eust esté près, quelque corps considerable eust pu se destacher pour venir joindre les Espagnols et tenter le secours de cette place. Aussy vous devez croire que la Reyne considère bien cela, et que je ne manqueray pas de le faire valoir comme je dois auprès de Sa Majesté.

Je travailleray pour vous faire envoyer le renfort le mois prochain, et d'autant que je le juge necessaire pour le bien des affaires du Roy, et affin que vous ayez le moyen d'agir avec plus de vigueur et de faire des progrès dignes de vous et de la reputation de l'armée. C'est de quoy je me tiens tout asseuré, et, prenant part comme je fais à tout ce qui vous touche, j'espère que j'auray le contentement de voir prosperer les armes que vous commandez, avec l'accroissement de vostre gloire. On tachera aussy de vous soulager le plus tot qu'il se pourra pour vostre diversion du costé de la Franconie, par les offices qu'on doit faire pour procurer la jonction des troupes de Kœnismark [2] avec celles de madame la Landgrave, à laquelle le Roy fait, pour cet effet,

Grotius dit également : « Est autem omni licentiæ suetus ille exercitus, ita ut nihil non sit magna sentiri damna a Benfeldensibus (habitants de Benfeld, aujourd'hui dép. du Bas-Rhin), ab Argentorato et ab omni Alsatia. » (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 72.) De là étaient venues les réclamations de Colmar, dont il est question plus haut (p. 286-287).

[2] Jean-Christophe, comte de Kœnigsmark, né en Allemagne en 1600, était entré en 1630 au service de Gustave-Adolphe; il continua, après la mort de ce prince, de commander une partie de l'armée suédoise.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des assistances notables. Enfin soyez certain qu'on ne s'est jamais appliqué plus soigneusement qu'on va faire aux choses d'Allemagne, de la prosperité desquelles on est tout persuadé que doit naistre la paix, telle que les gens de bien la desirent, c'est-à-dire honorable et asseurée pour le bon party. Je remets à madame la Mareschale[1] à vous faire sçavoir la passion avec laquelle j'ay espousé vos interests, et je desire vous faire voir qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc. Voir 1644.

CXCVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 91 recto.

A M. LE COMTE D'ALAIS,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE PROVENCE.

[Paris,] 19 aoust 1643.

Monsieur,

Je suis surpris des difficultés que vous m'escrivez qui se rencontrent, du costé des habitans de Provence, pour l'entretènement de la garnison de Mourgues[2]. Si elle leur apportoit une augmentation de despense, il y auroit peut-estre quelque sujet de plainte; mais puisque ce qu'on exige d'eux n'est qu'un eschange de ce que la province s'estoit obligée de payer aux troupes dont elle est deschargée et qui servent au dehors, je ne vois pas comme quoy ils puissent manquer à une obligation à laquelle ils se sont soumis et où l'on ne leur demande rien de nouveau, mais où l'on change seulement l'employ des deniers qu'ils doivent fournir pour un sujet plus important au bien de cette province que de tout le reste du Royaume. Vous pouvez donc juger que ce desordre procède de quelque autre cause que du

[1] Renée du Bec-Crespin, fille du marquis de Vardes, avait été mariée, en 1632, à Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant.

[2] Mourgues, Morgues ou Monaco, capitale de la principauté de Monaco. Cette ville était alors au pouvoir de la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. zèle du bien public, et je m'asseure que vous apporterez tout ce qu'il faudra d'autorité et de prudence pour le faire cesser.

Quant à l'affaire du president Du Bernet, elle est resolue à vostre contentement, et on luy destine la charge de premier president au parlement de Guyenne.

L'abbé de la Victoire[1] ne m'est pas encore venu parler de l'affaire dont vous l'avez chargé; lorsqu'il en prendra la peine, il me trouvera très-preparé à l'escouter, et vous connoistrez par experience que rien ne m'est plus cher que vos interests, et que je suis passionnement, etc.

CXCIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 91 verso.

A M. DE FONTENAY.

[Paris,] 19 aoust 1643.

Monsieur,

Le voyage que va faire M. de Chavigny[2] n'est pas une retraite de la Cour, ni une marque de disgrace. C'est un employ qu'il avoit desiré avant la mort du feu Roy, et dont l'objet est d'un prix qui ne peut estre esgalé par aucun autre qu'on se puisse proposer dans l'estat present de l'Europe. Je le luy aurois envié s'il eust despendu de mon choix, et si le commandement absolu de la Reyne ne m'eust arresté icy, pour servir le Roy dans ses Conseils. Asseurez-vous donc qu'il part avec les bonnes graces de Sa Majesté, de laquelle il recevra infailliblement des

[1] Claude Duval, sieur de Coupeauville, abbé de la Victoire (diocèse de Senlis), mort le 8 décembre 1676. L'abbaye de la Victoire avait été fondée par Philippe-Auguste, après la victoire de Bouvines.

[2] Chavigny était désigné pour négocier la paix de Westphalie, comme on l'a déjà vu. On faisait, si l'on en croit Grotius, de grands préparatifs pour cette ambassade. Il écrivait le 29 juillet 1643 : « Legati ad pacis colloquia ituri, Davausius et Chavigniacus, majorem sibi comitatum comparant quam velit qui eos sequuturus creditur, dux Longovillanus : habebunt XII viros nobiles, pueros nobiles totidem, cursores totidem. » (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 51.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

marques illustres après son retour d'Allemagne. Pour moy, vous ne douterez point que je ne sois inesbranlable dans les devoirs de l'amitié, et que, l'ayant tousjours estimé, je n'appuye tousjours ses interests sans reserve et à l'esgal des miens propres. Quant aux vostres, assourez-vous aussy qu'ils me seront extresmement chers, et que je ne perdray point l'occasion de vous en donner des preuves, et de vous faire voir que je suis veritablement, etc. Août 1653

CC.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 92 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 19 aoust 1653.

Monsieur,

Je ne parleray point du contentement que je ressens pour la prise de Thionville, puisque vous le pouvez juger par le vostre, et que, ayant tant de motifs de m'en resjouir, il est impossible que je n'en sois que mediocrement touché. Je passe donc sur cette matière, quelque agreable qu'elle soit, pour vous dire que, recommandant les interests de M. de Grignan[1], vous me recommandez une personne dont il y a longtemps que je considère le merite, et la maison duquel a desjà receu quelque preuve assez remarquable de la passion que j'ay pour elle. Le desir neantmoins que vous avez que je le serve en l'affaire dont vous m'escrivez me suffiroit seul pour m'obliger à m'employer pour la faire reussir.

On envoye les provisions de mareschal de bataille pour M. de Mauvilly.

Pour ce qui est du regiment de la Marine, je vous prie de consi-

[1] Louis-Gaucher d'Adhémar de Monteil, comte de Grignan, mestre de camp du régiment d'Adhémar, maréchal de camp, etc. mourut le 4 août 1668. C'est le père de François d'Adhémar, comte de Grignan, gendre de Mme de Sévigné.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. derer combien c'est une chose delicate de choquer la Reyne dans ses sentimens, et que c'est un sujet à estre manié avec une grande circonspection et adresse. Je fairay neantmoins tout ce que je pourray pour vous obeir, et pour obliger un corps de si grand service et remply de tant d'honnestes gens que celluy-là.

Vous verrez, par la copie d'un memoire que j'ay receu de Bruxelles, que vous avez tellement humilié les Espagnols que, nonobstant le secours qui leur vient d'Allemagne, ils ne sont plus capables que d'avoir des pensées deffensives pour nous; tout le gain qu'ils se proposent de faire le reste de la campagne est de ne faire point de nouvelle perte.

J'ay entretenu fort au long M. de Coligny [1]; vous pouvez penser que vous avez esté le principal sujet de la conference. Je me remets de plusieurs autres choses à ce que vous escrira M. Le Tellier, et à ce que vous dira de vive voix le sieur de Tourville. Je ne finiray pas neantmoins sans vous tesmoigner le ressentiment qui me demeure de la bonté que vous avez pour moy, et sans vous asseurer que vous n'honorerez jamais personne de vostre amitié qui ayt plus de passion de la meriter que moy, ni de qui vous deviez attendre une plus sincère correspondance, puisque, après le service de Leurs Majestés, je suis absolument et sans reserve, etc.

P. S. Lorsque j'ay receu la lettre en laquelle vous m'escrivez de la charge de lieutenant de Roy de Thionville pour le sieur de Campeils, les expeditions avoient esté faites en faveur du sieur de La Plaine, dont le merite vous est assez connu. Il se presentera quelque autre occasion où je seray peut-estre assez heureux pour pouvoir servir ledit sieur de Campeils, que je considère fort, et à cause que vous l'aymez, et d'autant qu'il vaut beaucoup. Le sieur de Tourville, que j'ay fort particulièrement entretenu, vous rendra compte de cet entretien.

[1] Maurice de Châtillon, comte de Coligny, qui fut blessé dans un duel avec le duc de Guise, au mois de décembre 1643, et mourut peu de temps après des suites de cette blessure. Il était fils aîné du maréchal de Châtillon. (Voyez, sur le duel à la suite duquel il succombe, le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 128.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653.

CCI.

Original signé aux archives de la famille d'Esneval, au château de Pavilly (Seine-Inférieure). Copie du temps dans le Manusc. de la Biblioth. Mazarine n° 1719, tom. I, f° 92 verso.

A M. DE GREMONVILLE.

[Paris,] 20 août 1653.

Monsieur,

J'ay receu vos deux lettres du 22 juillet et du 8 de ce mois, et appris par icelles le commencement du siege de Trin[1], après les diverses tentatives qu'a faites nostre armée. Elle est commandée par des chefs si sages qu'il faut croire que c'est ce qui se pouvoit faire de mieux dans la conjoncture presente. Il y a peut-estre quelque chose à desirer en ces entrées de secours qu'on n'a pas esvitées, et qui ne se peuvent reparer qu'avec une grande perte de temps et d'hommes. La faute vient sans doute des officiers inferieurs, qui n'ont pas esté assez exacts à faire leur devoir, et qui sont tombés dans le vice dont on accuse la nation, c'est-à-dire la negligence. Il faut croire que ce relaschement de discipline se restablira à l'avenir, et que l'amour du service renaistra avec le soin qu'on prend de deçà de mieux payer l'armée qu'on n'a fait auparavant.

Vous devez continuer de veiller à entretenir tousjours la bonne intelligence qu'ont observée jusques icy messieurs les lieutenans generaux et les piquer de la consideration de leur propre honneur, qui despend bien davantage des bonnes actions qu'ils sont capables de faire, et qu'ils ne sçauroient faire estant ensemble sans cette bonne intelligence, que des effets de leurs jalousies particulières, qu'ils ne peuvent exercer sans prejudicier notablement au service du Roy et aux devoirs de leurs charges.

Pour ce qui est de ce que vous m'escrivez de messieurs du Conseil

[1] Le prince Thomas avait investi la ville de Trino le 4 août.

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653 de Cazal, c'est un vieux levain qu'ils ont dans l'ame, duquel il faut souffrir quelque chose, et en dissimuler ce qui n'est pas de grande consequence, et qu'on ne pourroit corriger sans causer une alteration plus fascheuse que le mal qu'on veut oster. Mais cela se peut mieux juger dans l'occasion et à veue que de loin et sur des avis.

Je remets aux despesches de M. Le Tellier toutes les autres choses qui concernent vostre employ. Je vous diray seulement, avant de finir, que je ne croirois pas aymer assez le bien des affaires du Roy, si je n'avois une passion particulière de servir une personne qui le procure si soigneusement que vous le faites. Asseurez-vous donc que je ne perdray point d'occasion de faire valoir comme je dois vos services auprès de la Reyne, et de vous faire paroistre par effet que je suis veritablement, etc.

CCII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 93 recto.

A M. LE BARON DE RORTÉ,

RÉSIDANT POUR SA MAJESTÉ PRÈS LA SÉRÉNISSIME REINE DE SUÈDE.

[Paris,] 20 août 1653.

Monsieur,

J'ay escrit depuis peu à M. le chancellier Oxenstiern, à qui je donne part de l'estat de cette Cour et de la constance de la volonté de la Reyne de poursuivre jusqu'au bout les desseins commencés pour le bien de la confederation, et de ne mettre jamais les armes bas que par un traité de paix generale. Vous luy en confirmerez les asseurances et luy representerez qu'on en peut voir des preuves indubitables, par l'effort que nous venons de faire pour la prise de Thionville, dont les fruits ne doivent pas estre moins communs à nos confederés d'Allemagne qu'à cette Couronne.

On va aussy envoyer un renfort considerable au mareschal de Gue-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

briant, pour agir avec plus de vigueur contre l'armée bavaroise[1], et l'on fait des subventions extraordinaires à madame la Landgrave de Hesse, pour luy donner moyen de tenir la campagne du costé de la Westphalie; que, en un mot, on a resolu de s'appliquer aux choses d'Allemagne plus fortement qu'on n'a fait jusques icy, et de redoubler nos efforts de ce costé-là pour contraindre nos ennemis de venir à une paix qui soit heureuse et qui ayt de la durée. Août 1643.

C'est ce que vous luy ferez principalement valoir, et le conjurerez de faire en sorte que, tout mouvement d'ombrage et de deffiance mis bas, la couronne de Suède ne corresponde pas seulement, comme elle a fait auparavant, aux bonnes intentions de ses alliés; mais qu'elle s'unisse encore plus estroitement de volonté et d'action avec eux, et surtout qu'il se forme une communication d'assistance reciproque plus intime qu'elle n'a esté par le passé entre les armes suedoises et les hessiennes, puisque cette forte et sincère correspondance faira fleurir et prosperer la cause commune avec des avantages plus certains et plus durables qu'ils ne seroient autrement des membres qui la composent. Vous n'oublierez pas aussy de luy representer comme la prosperité accompagne partout les justes desseins de Sa Majesté : que Villeneuve-d'Ast[2], la meilleure forteresse de Piemont, et qui met toute cette province en liberté, a depuis peu esté reduite sous l'obeissance de M. le duc de Savoye; que l'armée du Roy est maintenant devant Trin, place importante de Montferrat, et la reduction de laquelle le donnera tout entier à M. le duc de Mantoue; que le mareschal de La Mothe a une puissante armée sur les frontières de l'Arragon pour exercer le roy d'Espagne, qui est venu en personne à Sarragosse pour s'opposer aux armées victorieuses de la France[3]; et que M. le duc de Brezé est en la coste de Catalogne pour appuyer par mer, s'il en est besoin, ce que

[1] Les passages des lettres de Grotius cités plus haut (p. 233, note 1) prouvent que cet ambassadeur insistait vivement pour que des renforts fussent envoyés à l'armée de Guébriant; mais il n'avait pu rien obtenir tant qu'avait duré le siége de Thionville.

[2] Villeneuve-d'Asti avait été prise par l'armée du prince Thomas.

[3] « Regem Hispaniæ audimus adhuc esse apud Cæsaraugustam cum exercitu quindecim millium [militum] aut supra. » (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 69.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Anno 1643. le mareschal de La Mothe[1] entreprendra du costé de terre; qu'au reste le dedans de l'Estat ne sçauroit estre plus tranquille, et que la prudence et la bonté de la Reyne sont telles, qu'elles estouffent de tous costés jusqu'aux moindres semences de divisions et d'aigreurs particulières, de sorte que nos amis se peuvent seurement moquer de la vanité des bruits que nos ennemis font courir, que nous sommes à la veille d'une discorde civile et qu'il y a parmy nous de la matière toute preste pour le trouble[2]. Vous appuyerez principalement sur ce point et ferez voir que, les forces manquant à nos ennemis pour nous nuire, ils se consolent de la verité de leurs malheurs par cette fausse esperance, ou au moins en repaissent la facilité des peuples pour adoucir le desespoir où ils commencent d'entrer.

[1] «Lamottum Odincurtium (La Motte-Houdancourt) [esse] Barcinonæ, ubi paret obsidium Tarragonæ aut Rosarum.» (*H. Grotii epist. ined.* p. 69.)

[2] Il y avait eu, en effet, quelques troubles à la Cour, et la cabale des *Importants* s'agitait pour renverser Mazarin. On trouvera plus loin des détails sur le dénoûment de cette intrigue. Les divisions avaient éclaté à l'occasion d'une querelle de femmes. (Voyez les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. I, p. 76 et suiv.; les *Mémoires de Mme de Motteville*, ann. 1643; le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 89 et suiv.; la *Jeunesse de Mme de Longueville*, par M. Cousin, 4e édit. p. 329 et suiv.)

Grotius parle aussi de ces intrigues de cour dans ses lettres : «Mombasonii uxor oblocuta dicebatur filiæ principis Condæi, quæ nupta est duci Longovillano. A Regina jussa satisfacere in magno cœtu uxori principis Condæi, matri ejus quam res spectabat, fecit hoc eo vultu gestuque, ut magis irritare offensam, quam mollire videretur, et ea de re se jactasse dicitur. Regina et Condæa princeps, ad merendam vocatæ, viderunt, quod non cogitaverant, ibi esse Mombasoniam. Questa est ad Reginam princeps Condæa; Regina Mombasoniam abscedere jussit; ea non abscessit. Post id Regina feminam, forma et formam amantium numero superbam, ab aula et hac urbe abesse jussit. Res per se exigua mirum in quas partes vires distrahebat: accedunt veteres simultates inter Borbonium et Guisium, id est Lotharingicam, domum, ex qua est fratris regii uxor (Marguerite de Lorraine, femme de Gaston d'Orléans), dux Guisius, Elbovius, et in qua innupta est Chevreusia. Hæc domus, quorum præcipui apud hispanicas terras receptum habuere, ad pacem properat, et forte minis. Princeps Condæus ex usu suo judicat filium habere eiusdem legionibus.» (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 61; lettre du 12 août 1643.) . . «Mombasonia, quæ ad placandam principis uxorem ac filiam jussa erat excedere, cum in quo erat loco, ab hac urbe non procul, multis procerum, præcipue ex Lotharingica domo, officiis frequentaretur, longius amota est ad leucam quinquagesimam.» (*Ibid.* p. 69; lettre du 19 août.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour mon particulier, je vous supplie d'asseurer encore M. le chancelier [Oxenstiern] qu'il ne sçauroit honorer personne de ses bonnes graces qui ayt plus de passion de les meriter, ni qui desire plus sincèrement correspondre à la bonne volonté qu'il tesmoigne avoir pour moy. Croyez aussy, pour ce qui vous touche, que j'y prendray tousjours beaucoup d'interest, et que je fairay valoir comme je dois vos services auprès de la Reyne, puisque je suis veritablement, etc. Août 1653.

CCIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 93 verso.

A M. LE MARESCHAL DE LA MOTHE-HOUDANCOURT.

[Paris,] 21 aoust 1653.

Monsieur,

Bien que je sois certain qu'il a esté impossible de rien faire au delà de ce que vous avez fait, et que je sçache que vous ne manquez ni de zèle, ni de prudence, ni de courage pour entreprendre tout ce qui sera raisonnable pour le service du Roy, faisant neantmoins profession d'estre vostre serviteur, et prenant part comme je fais en tout ce qui vous regarde, j'ay creu estre obligé de vous dire qu'il importe que vous fassiez au plus tost quelque chose digne des forces que vous commandez et des efforts qu'on a faits icy pour les payer [1]. Je sçay que vous n'avez pas besoin de cette exhortation, et que je fais une action superflue; aussy n'est-ce pas pour moy, ni pour les personnes qui jugent equitablement des choses que je vous escris cecy; c'est seulement pour certains esprits, dont il y a partout grand nombre, à qui il est necessaire d'oster les pretextes de murmurer, et de trouver à redire en la conduite des autres. Vous ne trouverez pas mauvaise cette liberté, puisqu'elle part

[1] On voit, par les lettres de Grotius, que l'on se plaignait de l'inaction du maréchal de La Mothe-Houdancourt : « Motta Odincurtius nihil agit, sed otiosum per Catalaunicæ stativa tenet militem. » (*H. Grotii epist. ined.* p. 66.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. d'une personne à qui vos interests ne sont pas moins chers que les siens propres, et que c'est une marque de la veritable passion avec laquelle je suis, etc.

CCIV.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 94 recto.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE.

[Paris,] 21 aoust 1643.

Monsieur,

Je ne vous fairay point de grands discours pour respondre à certains points de vos dernières lettres, me remettant des autres choses à ce que vous apprendra M. de Gremonville. Je vous diray donc avec toute verité que vous avez tort de vous figurer qu'on mette icy en compromis le rang qui vous est deu, et qu'on n'y rende pas à vostre merite tout ce qui luy appartient[1]. Asseurez-vous qu'on y a des pensées aussy hautes pour vous que vous le pourriez desirer, et que vous en verrez de si grands effets, que vous demeurerez d'accord que

Les plaintes de Turenne et l'ambition de la maison de Bouillon excitaient le mécontentement et les soupçons de Mazarin. C'est vers l'époque où cette lettre fut écrite (fin d'août) qu'il consigne, sur un de ses carnets (3e carnet, p. 47-51) où il déposait ses pensées secrètes, l'expression de ses sentiments intimes dans un passage italien dont voici la traduction : « Le vicomte de Turenne, en ce moment, va cherchant tous les sujets de mécontentement. Il était le plus humble et le plus accommodant [sous le cardinal de Richelieu], et maintenant il fait des pointilleries et se plaint. On croit, et il le croit aussi, que tout le parti protestant le considère comme un soleil naissant et comme un homme appelé à le remettre dans tout son lustre. Sa Majesté lui a fait espérer la charge de maréchal de France, et malgré cela il ne laisse pas d'être inquiet. On pense, dans son intérêt et pour avoir occasion de l'avancer, à l'envoyer avec un corps d'armée en Italie, et pour cela il faut surmonter bien des difficultés. Cependant il parle de cette mission comme d'une grande faveur qu'il a faite à la Reine. Cette année, il n'a pas reçu du Roi, en gratifications extraordinaires, moins de 30,000 livres; et il se plaint, oublieux de la façon dont il était au temps passé, où il ne recevait rien et se louait du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les impressions qu'on vous donne ou que vous vous donnez vous-mesme à vostre desavantage ne sçauroient estre plus trompeuses. Je vous conjure donc, au nom de Dieu, de vous mettre l'esprit en repos de ce costé-là, et de vous fier en nous du soin de la reconnoissance qui est preparée à vos services. Ceux qui voudroient affoiblir en vous cette confiance, et vous rendre mon amitié suspecte, sont aussy peu vos amis de ce costé-là que les miens, et je vous puis jurer qu'il n'y a point d'homme en France pour les interests duquel j'aye une passion plus sincère ni plus forte que pour les vostres. Que cette asseurance vous suffise, s'il vous plaist, et ne vous en despartez point que l'experience ne vous ayt fait voir si c'est à vray ou à faux que je vous la donne. Août 1653.

On prepare icy un petit renfort d'infanterie, outre les recrues qui

traitement que lui faisait le cardinal [de Richelieu]. »

Les Mémoires publiés sous le nom du maréchal de Turenne, et composés surtout avec sa correspondance, ne parlent pas des sentiments d'inimitié que le maréchal nourrissait alors contre Mazarin. Mais on en trouve la preuve dans les Mémoires du marquis de Chouppes, qui ne sont pas compris dans les grandes collections de Mémoires. Le marquis de Chouppes raconte (t. I, p. 102 et suiv.) une entrevue de Turenne avec le maréchal de La Meilleraye, près duquel il s'était rendu de la part de Mazarin : « MM. de Turenne et de Ruvigny, dit-il dans ce passage, arrivèrent deux heures après moy. Ils alloient servir en Italie, et comme Bourbon n'étoit pas bien éloigné de leur route, ils avoient voulu profiter de l'occasion pour voir le maréchal, ou (ce qui me paroist encore plus vraisemblable) ils avoient dessein de faire quelques tentatives pour l'engager dans des intérests opposés à ceux du cardinal. M. de La Meilleraye, ayant sçu leur arrivée, ne voulut pas qu'ils fussent instruits de la mienne. Il me fit passer dans une chambre qui touchoit à la sienne. Il voulut cependant que j'entendisse tout ce qui se diroit dans la conversation ; ce qui ne me fut pas bien difficile, parce qu'il y avoit, dans la chambre où j'étois, une porte qui donnoit dans la ruelle de celle où le maréchal reçut ces Messieurs. Il me fit mettre derrière la porte, et fit placer MM. de Turenne et de Ruvigny dans la ruelle, de sorte que je ne perdis pas un mot de tout ce qui fut dit.

» Après les premiers discours de politesse, la conversation tourna sur les affaires publiques, et en particulier sur celles du Maréchal. Ces Messieurs n'oublièrent rien pour lui persuader tout le contraire de ce que je lui avois dit. Ils lui assurèrent qu'il n'y avoit aucune seureté à la Cour pour lui ; que si on pouvoit se saisir de sa personne, on étoit résolu de le mettre à la Bastille ; que le cardinal Mazarin ne battoit que d'une aile ; que M. de Beaufort et l'évesque de Beauvais étoient maistres de l'esprit de la Reine, » etc. Ce passage, où le marquis de Chouppes résume une conversation qui dura, dit-il, plus de trois heures, prouve que Mazarin ne se trompait pas sur les dispositions de Turenne à son égard.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653. se font pour estre en Piemont à la fin du siege de Trin, et pour entreprendre après cela quelque autre chose avant que la campagne finisse. Je vous en donne avis par avance, affin d'y disposer les officiers, à qui vous representerez qu'on fait icy des efforts pour bien payer l'armée et affin qu'elle ne manque de rien. Croyez qu'il est impossible que personne au monde soit plus que moy, etc.

CCV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 136 recto.

AL SIGNOR PRENCIPE TOMMASO DI SAVOIA.

Di Parigi, li 22 agosto 1653.

La Maestà della Regina ha intieramente approvata la rissolutione che Vostra Altezza ha presa di far l'impresa di Trino; le qualità et importanza di questa piazza sono assai note, e mentre dalla condotta e valore di Vostra Altezza saranno le cose maneggiate, se ne può sperare trà poco tempo esito felice; e Sua Maestà si promette che non sarà difficile l'intraprendere doppo qualch' altra cosa. Si scrive perciò da M. Le Tellier per ordine di Sua Maestà nella maniera che Vostra Altezza mi ha accennato credere opportuna, e si farà ogni sforzo per mandare tutte le assistenze che saranno necessarie. Di già, oltre la

---

A MONSEIGNEUR LE PRINCE THOMAS DE SAVOIE.

De Paris, le 22 août 1653.

Sa Majesté la Reine a complétement approuvé la résolution qu'a prise Votre Altesse d'attaquer Trino; la qualité et l'importance de cette place sont bien connues, et pourvu que Votre Altesse dirige les choses avec son habileté et sa valeur ordinaires, on peut espérer un bon résultat dans peu de temps. Sa Majesté se promet qu'il ne sera pas difficile d'entreprendre ensuite quelque autre chose. A cet effet, M. Le Tellier, par ordre de Sa Majesté, écrit de suivre la marche que Votre Altesse m'a indiquée comme la plus sûre, et l'on fera tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

recluta della valle, che sarà di sei cento huomini, si faranno passare due Août 1646
regimenti, che, mentre si osservi quello è stato promesso, assai forti saranno, e così con le reclute di Madama Reale, e col regimento che leva Vostra Altezza, si potrà mettere insieme un buon' rinforzo d' infanteria.

Non crederei si dovesse pensare a Ponte-Stura, poichè essendo impossibile a Spagnuoli, quando Trino sarà caduto, d' havervi communicatione alcuna, facilmente nell' inverno con ogni poco soccorso, che si mandi dalli quartieri, le guarnigioni di Casale, Trino, Asti e Veruta, potranno fare l' impresa; ma crederei bene molto utile il prendervi qualche posto nel paese nemico, che desse commodità di acquartierarvi una parte dell' essercito; perchè in questo modo col ritirarne un' altra parte in Francia, quella che si lasciarebbe in Piemonte non gl' apportarebbe grand' incommodità. Accenno questo in passando a Vostra Altezza, essendo però certo che quello sarà rissoluto dalla sua prudenza sarà il più accertato per il servitio di Sua Maestà.

Mi rimetto al signor referendario Marchisio per tutte le altre

---

les efforts pour envoyer tous les secours nécessaires. Déjà, outre les recrues de la vallée [du Pô], qui seront de six cents hommes, on fera passer deux régiments, qui, si l'on tient ce qui a été promis, seront assez forts; et ainsi, avec les recrues de Madame Royale et avec le régiment que lève Votre Altesse, on pourra réunir un bon renfort d'infanterie.

Je ne croirais pas qu'on dût penser à Ponte-Stura, car, comme après la prise de Trino il sera impossible aux Espagnols d'avoir des communications, il sera facile, pendant l'hiver, avec tous les petits secours qu'on enverra des quartiers aux garnisons de Casal, de Trino, d'Asti et de Verue, de faire l'entreprise. Mais je croirais bien plus utile de prendre quelque poste dans le pays ennemi; ce qui permettrait d'y établir les quartiers d'une partie de l'armée. De cette manière, une partie de l'armée se retirant en France, celle qu'on laisserait en Piémont ne l'incommoderait guère. Mais j'indique cela en passant à Votre Altesse, étant bien convaincu que tout ce que sa prudence aura résolu sera le plus sûr pour le service de Sa Majesté.

Je m'en rapporte à M. le référendaire Marchisio pour toutes les autres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. cose che riguardano il servitio di Vostra Altezza, la quale può fare sicurissimo capitale dell' affetto della Regina, e nelle occasioni l' Altezza Vostra riconoscerà che io non avanzo che la pura verità.

La presa di Thionville è seguita due mesi più presto che don Francesco di Melos non si persuadeva. La perdità di questa piazza e della battaglia ha posto li nemici in gran confusione, poichè pretendevano di poter riparare a tutti li danni, che sovrastavano alla loro monarchia con l' essercito di Fiandra, e don Francesco di Melos si dichiarava capace di questa impresa.

Se Vostra Altezza havrà da accennare qualche cosa per tirare avvantaggio dalla sudetta conquista, la supplico a farlo, e sarà mia cura il far valere gl' effetti del suo zelo alla Maestà della Regina, che sà benissimo con quanto fondamento l' Altezza Vostra può discorrere d' ogni cosa, e particolarmente di quelle di Fiandra, dove ha operato per lungo corso d' anni, e con la gloria che tutto il mondo sà. Iddio faccia godere a Vostra Altezza il colmo d' ogni felicità, mentre con tutto il cuore resto, ecc.

---

choses qui concernent le service de Votre Altesse, qui peut en toute sécurité faire fond sur l'affection de la Reine, et qui, dans toutes les occasions, reconnaîtra que je ne lui avance que la pure vérité.

La prise de Thionville a eu lieu deux mois plus tôt que don François de Melos ne l'avait pensé. La perte de cette place et de la bataille [de Rocroi] a totalement confondu les ennemis; car ils prétendaient pouvoir réparer toutes les pertes de leur monarchie avec l'armée de Flandre, et don François de Melos se proclamait capable de conduire cette entreprise à bonne fin.

Si Votre Altesse a quelque chose à nous indiquer pour tirer parti de cette victoire, je la supplie de le faire; je mettrai tous mes soins à faire valoir les effets de son zèle auprès de S. M. la Reine, qui sait très-bien avec quelle autorité Votre Altesse peut parler de toutes choses et particulièrement de celles de Flandre, où pendant de longues années elle a fait la guerre, avec la gloire que tout le monde sait. Que Dieu comble Votre Altesse de toutes les félicités! Je demeure de tout cœur, etc.

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643.

CCVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 94 recto.

A M. DU PLESSIS-PRASLIN.

[Paris,] 24 aoust 1643.

Monsieur,

Depuis vostre dernière du 29 juillet, nous avons appris la dernière resolution de l'armée, qui a esté le siege de Trin[1]. Après le jugement de chefs si sages et si experimentés que sont ceux qui la commandent, nous ne pouvons douter que ce n'ayt esté que le mieux qui se pouvoit faire dans la conjoncture presente de l'Italie. Sçachant quel a esté vostre zèle pour le service du Roy, et vostre capacité au fait de la guerre, j'aurois tort de vous exhorter à ce à quoy vous estes assez porté de vous-mesme et que vous estes capable de faire. Je vous conjureray seulement d'apporter ce qui despendra de vous pour faire regner la bonne intelligence dans l'armée, d'où despend principalement le bon succès de tout ce qui s'entreprendra. Je ne doute point que vous ne le fassiez, comme aussy vous devez vous asseurer que je ne perdray point d'occasion, de faire valoir vos services auprès de Sa Majesté et de vous en procurer la reconnoissance qu'ils meritent, puisque je suis veritablement, etc.

P. S. Je vous ay escrit, par une de mes precedentes, que vous pouviez employer le regiment de Louvigny pour renforcer la garnison d'Ast ou celle de Nice de la Paille, ainsy que vous le jugerez plus à propos; vous apprendrez le reste de ce que vous avez à faire des despesches de M. Le Tellier.

[1] On peut consulter le récit que le comte Du Plessis-Praslin a tracé de la campagne de 1643 dans ses *Mémoires* (édit. Michaud et Poujoulat, p. 369-370). On y voit que les villes d'Asti, de Trino et de Ponte-Stura furent prises successivement par les armées réunies de la France et de la Savoie, sous les ordres du prince Thomas, du maréchal de Turenne et du comte, plus tard maréchal, Du Plessis-Praslin.

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643.

CCVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 95 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 24 aoust 1643.

Monsieur,

La Reyne approuve fort la resolution que vous avez prise de pousser Bec[1] et de prendre Sirc[2], et ensuite d'assieger Longuy[3] et de nettoyer ce qui est sur la Sarre. Estant sur les lieux et ayant les lumières et le conseil que vous avez, je ne doute point que vous ne preniez le party qui sera le plus advantageux au bien des affaires. Un autre que vous se fust reposé après les deux plus memorables actions de ce siècle; mais je vois bien que le desir de la gloire ressemble au feu, et qu'il s'augmente par la multitude des succès qui la produisent. Vous pouvez juger que, faisant ma plus forte passion de la vostre, je ne ressens pas de petites joyes de vous voir dans cette ardeur de conquerir, et d'estendre les limites de la France[4].

Quant à la proposition que vous me faites de faire Beaugency gouverneur de Sirc, elle est certes fort obligeante pour moy, et j'en ay un

[1] On écrit ordinairement *Beck*. Après la prise de Thionville, Condé alla braver ce général espagnol jusqu'aux portes de Luxembourg.

[2] Sierck ou Sirk, sur la Moselle, place de l'électorat de Trèves, dont les Espagnols s'étaient emparés en 1635.

[3] Longwy. La garnison de cette place ne cessait d'inquiéter la Champagne.

[4] L'avidité de la maison de Condé n'était pas moindre que sa gloire. On en peut juger par les notes secrètes des carnets de Mazarin. Il y écrivait (4e carnet, p. 72) : «M. le Prince demande pour son fils la Champagne et Mézières. Son fils m'a demandé les Trois Évêchés et Metz. M. le Prince a encore proposé de renoncer à la Bourgogne et à toutes les places qu'il y occupe pour le Languedoc et Montpellier, à condition que son fils aurait eu ces places avec le gouvernement de Champagne.»

Cette avidité de la maison de Condé causa les plus grands embarras à Mazarin. Mais c'est seulement dans les notes confidentielles du cardinal, et non dans sa correspondance, qu'on trouve la trace de la lutte qu'il soutint, en 1643 et 1644, contre l'ambition des princes de la maison de Condé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

particulier ressentiment; mais il me semble que, y ayant dans l'armée tant de braves gens qui exposent tous les jours leur vie pour le service du Roy, il sera plus à propos de les preferer à une personne qui n'est plus dans les occasions, quoyque d'ailleurs elle ayt du merite. Pour ce qui est de la lieutenance du Roy de Thionville, où vous avez establi le sieur de Campeils, j'ay un desplaisir extresme que, au mesme temps que vous en avez demandé le gouvernement pour M. de Marolles, vous n'ayez aussy fait instance en faveur du sieur de Campeils pour la lieutenance du Roy. Vous devez vous asseurer qu'il m'eust esté aussy aysé de vous procurer de la satisfaction pour l'un que pour l'autre, et que vous n'aviez qu'à tesmoigner de le desirer pour l'obtenir. Mais puisque la rencontre a porté que, lorsque vous vous estes declaré, la Reyne en avoit fait expedier les provisions en faveur du sieur de La Plaine, vous pouvez juger que, dans la juste presomption où l'on estoit que vous ne songiez point à cette charge pour personne, il n'y va rien du vostre dans ce changement, et que l'intention de la Reyne ayant, par effet, devancé la vostre, vous ne vous fairez point de tort de vous en desister pour un si legitime sujet. Au contraire cette deference que vous rendrez à Sa Majesté sera un puissant moyen de faire accorder quelque chose de meilleur audit sieur de Campeils, à quoy je m'oblige d'estre vostre solliciteur. Cependant je crois qu'il n'y aura point difficulté de luy faire donner la pension qu'avoit Perceval, en attendant quelque rescompense plus reelle et plus considerable, qui ne manquera point de s'offrir dans le cours de cette longue et grande guerre. La liberté que vous m'avez donnée de vous ouvrir mes sentimens, et de m'expliquer avec franchise, me fait croire que vous ne trouverez pas mauvaise celle dont j'use en cette occasion, et que mesme vous en fairez consideration, puisque, à mon avis, elle est dans l'ordre et qu'elle part de la personne du monde la plus passionnée pour vos interests, et qu'effectivement je suis autant qu'on le puisse estre, etc. me remettant à M. de Montbas de plusieurs autres choses, dont je l'ay entretenu pour vous les dire. Août 1643.

Je me remets à la despesche de M. Le Tellier de plusieurs autres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. choses que je laisse de vous escrire. J'ay seulement à vous supplier, quoy qu'on vous puisse escrire de Paris, de me reserver une oreille, et de suspendre vostre creance jusqu'à ce que je vous aye informé au vray de l'estat de la chose.

CCVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 96 recto et verso.

A M. LE COMTE DE RANTZAU.

[Paris,] 24 aoust 1643.

Monsieur,

J'ay donné part à la Reyne du contenu de la vostre que vous avez pris la peine de m'escrire du 20 de ce mois. Vous ne devez point douter que Sa Majesté n'ayt fait la consideration qu'elle devoit de sentimens si raisonnables que les vostres, et qu'elle n'eust peu tirer de là un argument de ce que vous sçavez dans l'art militaire, quand mesme elle n'en eust pas esté, comme elle est, très-persuadée. Il n'est pas possible que M. le duc d'Anguien, ayant de si bonnes troupes et estant assisté de si braves chefs, ne rende encore memorable par des succès importans le reste de cette campagne. C'est ce qui comblera ma joye dans la passion que j'ay pour sa gloire, et qui m'apportera un nouveau contentement par la part que je sçay que vous aurez en tout ce qui se faira de remarquable.

Vous m'obligerez de continuer à m'escrire vos sentimens sur l'estat des choses, vous asseurant qu'ils ne seront pas ensevelis, et que je les fairay valoir comme ils meritent auprès de Sa Majesté. Je croy qu'il ne sera pas malaysé de vous le persuader, dans la creance que vous devez avoir que vos interests ne me touchent pas moins que les miens propres, et que je n'ay point de plus fort desir que de voir reconnoistre vostre vertu par des bienfaits qui correspondent à l'estime qu'on en a, et particulièrement celluy qui est, etc.

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643.

CCIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 103 recto.

A M. DE GASSION.

[Paris,] 24 aoust 1643.

Monsieur,

Il ne me pouvoit arriver rien de plus agreable que d'apprendre que vostre blessure n'est point dangereuse, et que vous en serez quitte pour de la douleur, bien que celle-cy me soit fort sensible. J'en attends avec impatience la guerison, pour avoir plus tost le contentement de vous voir icy, et pour vous y renouveller les asseurances que je vous ay données de mon affection, dont j'espère que vous recevrez des preuves si certaines, que vous ne vous repentirez jamais d'y avoir pris de la confiance. Vous y trouverez aussy que l'estime que la Reyne fait de vostre merite et la consideration en laquelle elle a vos services ne seront pas steriles, et que ses promesses sont inviolables.

CCX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 188 recto.

AL SIGNOR CARDINALE BICHI.

Di Parigi, li 24 agosto 1643.

In risposta delle cifre e lettere di Vostra Eminenza, l' ultima delle quali è delli 9 stante, devo dirle che, quanto al negotio, mi rimetterò

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL BICHI.

De Paris, le 24 août 1643.

En réponse aux chiffres et aux lettres de Votre Éminence, dont la dernière est du 9 courant, je dois lui dire que, pour ce qui concerne l'affaire, je m'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1648. al dispaccio di M. di Brienne, a cui ho dato le memorie di quanto doveva scriverle, doppo haverne la Maestà della Regina dichiarati li suoi sentimenti nel Consiglio.

Io ho fatto valere, come dovevo, il zelo, destrezza e prudentissima condotta di Vostra Eminenza nel maneggio degl' affari che le sono stati commessi; nè ho tacciuto il gradimento che se le doveva della maniera con che ha trattato col signor cardinale Antonio, defferendo tutto al gusto di Sua Maestà, ed alle speranze di poter per questo verso rimettere il detto signore nel camino per il servitio di questa Corona; ed io nel mio particolare resto obbligatissimo a Vostra Eminenza di quanto ha operato sopra di ciò, sapendo che la mia consideratione ha fatto qualche forza nel suo spirito.

Il signore di Lionne non si sazia di commendare le maniere di Vostra Eminenza e le marche di honore e confidenza che continuamente riceve dalla sua bontà. Vorrei haverlo quanto prima fosse possibile appresso di me; onde quando, senza pregiudicare al servitio del Re,

---

remettrai à la dépêche de M. de Brienne, à qui j'ai donné des notes sur tout ce qu'il devait vous écrire, après que Sa Majesté la Reine eut déclaré ses sentiments dans le Conseil.

J'ai fait valoir comme je le devais le zèle, l'habileté, la rare prudence de Votre Éminence dans la conduite des affaires qui lui ont été confiées; je n'ai pas tu la reconnaissance qui lui était due pour la manière avec laquelle elle a traité avec Mgr le cardinal Antonio, en se montrant pleine de déférence pour le bon plaisir de Sa Majesté, et dans l'espérance de pouvoir par ce moyen remettre ce cardinal dans le bon chemin pour le service de la couronne de France. Et moi, en mon particulier, je suis très-obligé à Votre Éminence de tout ce qu'elle a fait à ce sujet; je sais que la considération qu'elle a pour moi a eu quelque influence sur son esprit.

M. de Lyonne ne se lasse pas de se louer des manières de Votre Éminence, et des marques d'honneur et de confiance qu'il reçoit continuellement de sa bonté. Je voudrais avoir le plus tôt possible M. de Lyonne près de moi; aussi, quand Votre Éminence pourra, sans préjudice pour le service du Roi, lui per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

potesse permetterli di ritornarsene, mi sarebbe molto caro. Rimetto Août 1643.
però il tutto a quello sarà stimato più opportuno dall' Eminenza Vostra.

Forza è di dichiarare il successore al marchese di Fontanè, per le instanze che M. di Chavigni ne fece per sua parte, e come si stimo propria la persona di M. di Servien, si giudico ancora di commetterli che passasse per la Lombardia, a fine di testificare sempre più la premura di Sua Maestà per comporre le differenze, che vertono trà il Papa et li prencipi collegati. E perchè giudicando Vostra Eminenza a proposito di farlo passare subito a Roma, potesse transferirvi si ben' informato di tutto; e come gl' era precisamente ordinato di conformarsi intieramente alli sensi di Vostra Eminenza, son' tenuto d' assicurarla sinceramente che si crede far cosa molto propria, perchè si conoscesse la stima che quà si fa dell' Eminenza V^ra^[1]. Ma vedendo quanto ella mi scrive sopra di ciò, che con ragione possi sperarsi che

---

mettre de s'en revenir, elle me fera un sensible plaisir. Mais je m'en rapporte, pour le tout, à ce que Votre Éminence jugera le plus opportun.

Force est de déclarer le successeur du marquis de Fontenay, d'après les instances que nous en fait M. de Chavigny de sa part, et comme je trouve convenable la personne de M. de Servien, je juge aussi qu'il est bon de le charger de passer par la Lombardie, afin de faire connaître toujours davantage l'empressement de Sa Majesté à terminer les différends qui existent entre le Pape et les princes confédérés. Mais comme Votre Éminence pense qu'il est bon qu'il se rende d'abord à Rome, il pourra, bien informé de tout, se transporter en Lombardie; et comme il lui sera expressément ordonné de se conformer entièrement à l'opinion de Votre Éminence, je me crois obligé de lui assurer sincèrement qu'on croit faire une chose très-convenable pour montrer tout le cas que l'on fait ici de Votre Éminence; mais, en voyant tout ce qu'elle m'écrit là-dessus, qu'on peut avec raison espérer que les agitations de

[1] Cette phrase obscure signifie, je crois, que Servien devait s'entendre avec le cardinal Bichi, et que ce dernier conserverait tout l'honneur de la négociation.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1653. cotesti moti siano per ricevere ben tosto la quiete dall' interpositione di Vostra Eminenza, ho fatto soprasedere la partenza di M. di Servien.

La supplico a non dubitare mai della mia affettuosa servitù, e credere che sono incapace di fare in alcun' tempo cosa che sia contraria alla vera professione che io faccio di suo fidelissimo servitore, desideroso di contribuire ad ogni sua maggior gloria et avvantaggio.

Tutti gl' espedienti, che Vostra Eminenza giudicherà proprii per l'accomodamento di Sua Santità col duca di Parma e gl' altri prencipi, saranno qui approvati, desiderandosi sommamente vederlo quanto prima ultimato, di maniera che viene l'Eminenza V^ra^ ad essere l' arbitra di questo affare.

Se in qualche modo si potessero tirare da coteste parti quattro o cinque cento soldati, sudditi del Papa o d' altri prencipi Italiani, purche non lo fossero de' Spagnuoli, lo riceverei a gran' favore, essendosi il mio regimento assai rovinato nell' assedio di Thionville. Supplico Vostra Eminenza a conferirne con M. di Lionne, per vedere come si potrebbe fare.

---

là-bas seront bientôt calmées par la médiation de Votre Éminence, j'ai fait surseoir le départ de M. de Servien.

Je conjure Votre Éminence de ne pas douter de mon affectueux dévouement, et de croire que je suis incapable de faire en aucun temps rien qui soit contraire à la sincère déclaration que je fais d'être son très-fidèle serviteur, brûlant du désir de contribuer à sa plus grande gloire et à son élévation.

Tous les moyens que Votre Éminence jugera bons pour réconcilier Sa Sainteté avec le duc de Parme et les autres princes seront approuvés ici. On désire ardemment voir au plus tôt cet arrangement terminé, de manière que Votre Éminence ait l'honneur d'être l'arbitre dans cette affaire.

Si, par un moyen quelconque, on pouvait tirer de vos contrées quatre ou cinq cents soldats, sujets du Pape ou d'autres princes italiens, pourvu que ce ne soient pas des Espagnols, je regarderais cela comme un grand service: car mon régiment a beaucoup souffert au siége de Thionville. Je supplie Votre Éminence d'en conférer avec M. de Lyonne pour voir comment cela pourrait se faire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Non dispiacerà a Vostra Eminenza d'intendere circa l'impresa di Août 1643
Thionville, che con essere tutto il Consiglio stato contrario a tentarla, ed essere stati di questo parere molti marescialli di Francia, la Regina ha più deferito al mio, che fu' doppo la battaglia di Rocroy, che le armi vittoriose di Sua Maestà dovevano intràprendere qualche cosa di grande, quando anche fosse stato dubbioso il buon' esito, e che l'impresa di Thionville era la più facile e di maggior importanza. Le mie più forti ragioni furono, che la vittoria riportata a Rocroy sarebbe stata ascritta o agl' ordini del Re defonto, o al calore d'un prencipe giovane et avido di gloria, che commandava le armi, ed all' azzardo; ma che non tirare alcun frutto da cosi gran successo si ascriverebbe alla debolezza della Regenza, e si direbbe che nella morte del Re rimaneva ancor sepolta ogni vigorosa rissolutione, da che non solamente gli nemici si sarebbero resi arditi in promettersi gran progressi nella continuazione della guerra, o in prescrivere le conditioni della pace: ma li collegati con ragione intimiditi havrebbero pensato a mettersi in sicuro, consentendo ad una pace particolare con la casa d'Austria.

Votre Éminence ne sera pas fâchée d'apprendre, au sujet de l'attaque de Thionville, que, tout le Conseil étant contraire à cette tentative, et beaucoup de maréchaux de France étant du même avis, la Reine s'est rangée au mien, qui était que, après la bataille de Rocroi, les armes victorieuses de Sa Majesté devaient entreprendre quelque chose de grand, quand bien même l'issue en serait douteuse: que l'entreprise sur Thionville était la plus facile et de la plus grande importance. Mes raisons les plus fortes furent que la victoire remportée à Rocroi serait attribuée aux ordres du feu Roi ou à l'ardeur d'un prince jeune et avide de gloire, qui commandait les armées, et au hasard; mais que, si l'on ne tirait aucun fruit de ce grand succès, on l'imputerait à la faiblesse de la Régence, et l'on dirait que dans la tombe du Roi avait été aussi ensevelie toute vigoureuse résolution: ce qui non-seulement enhardirait les ennemis à se promettre de grands avantages dans la continuation de la guerre ou dans les négociations pour la paix; mais de plus nos alliés, intimidés avec raison, songeraient à se mettre en sûreté en consentant à une paix particulière avec la maison

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

luglio 1643. dalla quale ne vengono continuamente sollecitati; e tanto più havrebbero pensato a separarsi dalla Francia, che vedendola governata da una Regina, sorella del re di Spagna, si sarebbero persuasi che il non profittare della vittoria procedesse dall' affetto e compassione che Sua Maestà havesse per la sua casa, e da qualche intelligenza che passasse con i ministri del re suo fratello, ad effetto di sospendere la hostilità.

Io devo ringratiare Iddio del buon' esito di questa impresa, non solamente per l' utilità che ne riceve la Francia, ma perchè sendo noto che io solo mi sono ostinato a persuadere la Regina a darne gl' ordini, e come non si credeva prospero il successo, già li malevoli cominciavano a lacerarmi.

CAPITOLO DA DECIFRARSI DAL SIGNOR CARDINALE RICHI MEDESIMO.

Ho considerato quanto Vostra Eminenza m' ha scritto intorno a M. di Beauvais[1], e vedendo che, non ostante gl' avanzi fattigli da me

---

d'Autriche, par laquelle ils en étaient continuellement sollicités; ils penseraient d'autant plus à se séparer de la France que, la voyant gouvernée par une Reine sœur du roi d'Espagne, ils seraient persuadés que, si l'on ne profitait pas de la victoire, cela venait de l'attachement et de la sympathie qu'avait Sa Majesté pour sa maison et de quelque intelligence avec les ministres du roi son frère, à l'effet de suspendre les hostilités.

Je dois remercier Dieu du bon résultat de ce siége, non-seulement pour les avantages qu'en retire la France, mais encore parce qu'on sait que moi seul je me suis obstiné à conseiller à la Reine de donner les ordres, et comme on ne croyait pas au succès, déjà les malveillants commençaient à me déchirer.

ARTICLE À DÉCHIFFRER PAR MONSEIGNEUR LE CARDINAL RICHI LUI-MÊME.

J'ai bien réfléchi à tout ce que Votre Éminence m'a écrit au sujet de M. de Beauvais[1], et, voyant que, malgré les avances que je lui ai faites pour

[1] Augustin Potier, évêque de Beauvais, qui avait du crédit au commencement de la régence d'Anne d'Autriche et dont la cabale des *Importants* avait voulu faire le rival de Mazarin. Le Pape était disposé à donner la dignité de cardinal à l'évêque de Beauvais. C'est du moins ce qui résulte du passage suivant d'une lettre de Grotius «De episcopo

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'amicitia e d'affetto, e gl'ordini reiteramente datigli dalla Regina di vivere ben' meco, fa tutto il contrario, e con termini pieni di malignità, derivanti dal credere che io gl' occupi il suo posto, e che lui è il solo capace di ben governare gl' affari di questa Corona, sono stato necessitato a cambiare forma di vivere con esso lui, ed a non disingannare la Regina, quando m' ha fatto doglianze di questo soggetto, e dichiaratomi che ha trovato molto differente di quello l'haveva creduto. Il suo interesse lo porta a fare tutto il possibile affinchè, per mezzo del cardinale Grimaldi, sia considerato dal Papa e cardinale Barberini come il più zelante prelato che habbia la Sede Apostolica in Francia; ma Vostra Eminenza, per mezzo di monsignor suo fratello, potrebbe Août 1643.

---

obtenir son amitié et son affection, et malgré les ordres réitérés que lui a donnés la Reine de vivre bien avec moi, il fait tout le contraire et en termes pleins de malignité, qui découlent de la croyance que j'occupe sa place, et qu'il est le seul capable de bien gouverner ce Royaume, j'ai été forcé de changer de manière d'être avec lui, et de ne pas contredire la Reine quand elle m'a fait des plaintes sur ledit évêque, et qu'elle m'a déclaré qu'elle l'a trouvé bien différent de ce qu'elle l'avait cru. Son intérêt, à lui, le porte à faire tout son possible pour être, par le moyen du cardinal Grimaldi, considéré par le Pape et par le cardinal Barberini, comme le prélat le plus zélé qu'ait en France le Siége Apostolique; mais Votre Éminence, par le moyen de son frère, pourrait

Bellovacensi, qui apud Reginam regentem plurimum potest, et a Regina erat commendatus ad adipiscendum honorem cardinalitium, respondit Papa se, si spante sua ex Gallis episcopis aliquem eligere debuisset, non alii potius id honoris fuisse collaturum, quod et eruditionem ipsius nosset et virtutes et reverentiam erga sedem Romanam. Itaque se prima cerusione memorem fore petitionis a Regina factæ. Cardinalis Mazarinus, qui, si id eveniat, potiorem illum prævidet fore auctoritate et gratia, forte et loco, quia Bellovacensis et episcopus est et par Galliæ, creditur parare se ut eat Romam, et eo misisse magnum vim pecuniæ, comparatam ex opulentissimis beneficiis et largitionibus regni. - (*H. Grotii epistolæ inedite*, p. 266.)

Cette lettre, dont l'éditeur n'a pas fixé la date et qu'il a rejetée parmi les lettres de l'année 1645, est évidemment de 1643 et des premiers temps de la Régence, à l'époque où l'évêque de Beauvais jouissait de la plus grande faveur et paraissait destiné à succéder à Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653. insinuare, senza appartarsi dalla verità, quello che ne crede e ne sà, e non sarebbe male che destramente Vostra Eminenza ne tenesse proposito col cardinale Antonio e Serragallo.

Intanto si scrive al marchese di Fontanè di adoprarsi senza affettazione per il ritardamento della promotione, in caso che la vedesse pronta; e si gli mandano tutti gl' ordini necessarii per ogni accidente che potesse succedere. Non saprà però il marchese che io habbia havuto notitia di questo. È ben vero che se gl' è scritto di conferire tutto con Vostra Eminenza, in caso ch' ella vada a Roma. Ho scritto a parte questo capitolo, acciò sia decifrato da Vostra Eminenza, supplicandola a non permettere che se ne penetri cosa alcuna.

Monsignor Sforza m' ha scritto una lunga lettera, nella quale mostra desiderio di succedere quì al cardinale Grimaldi, e mi prega dopo mille protestationi di considerarlo più d'alcun' altro, di maniera che se viene proposto da Roma trà altri soggetti vi sarà della pena ad escluderlo, in riguardo massime delle vive instanze che fa a suo favore il marchese di Fontanè; ma se il suo spirito non fu giudicato proprio

---

insinuer, sans s'écarter de la vérité, ce qu'elle en croit et en sait; et il ne serait pas mal que Votre Éminence en parlât adroitement au cardinal Antonio et à Serragallo.

En attendant on écrit au marquis de Fontenay de travailler, sans affectation, à faire retarder la promotion, dans le cas où il la verrait prochaine; on lui envoie les ordres nécessaires pour tous les incidents qui pourraient survenir. Mais le marquis ne saura pas que j'ai eu connaissance de cette dépêche. Il est bien vrai qu'on lui a écrit de conférer sur tout avec Votre Éminence, en cas qu'elle se rende à Rome. J'ai écrit à part cet article, afin qu'il soit déchiffré par Votre Éminence, en la suppliant de ne pas en laisser connaître la moindre chose.

Mgr Sforza m'a écrit une longue lettre, dans laquelle il montre le désir de succéder ici au cardinal Grimaldi, et me prie avec mille protestations d'avoir pour lui plus de considération que pour tout autre, de manière que, s'il est proposé par Rome parmi les autres sujets, il sera difficile de l'exclure, surtout à cause des vives instances que fait en sa faveur le marquis de Fontenay:

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

per questa Corte in tempo del cardinale duca, non so come lo potrà essere nel cominciamento della Regenza, nel quale è aperta la porta a tutte le caballe et intrighi. Août 1643.

Bisognerebbe, a mio parere, destramente procurare, in conformità di quanto Vostra Eminenza prudentemente ha scritto al marchese di Fontanè, si proponessero al solito più soggetti, e se non si potesse impedire che fosse trà essi compreso monsignor suddetto, sarebbe almeno necessario che gl' altri fossero degni e tali che vi si potesse prendere confidenza. Vitelli, Ghisi, Conti et Bonvisi, crederei che potessero essere proposti. E circa il scegliere uno quì ci rimetteressimo all' avviso di Vostra Eminenza; benchè io credo che Ghisi o Vitelli sarebbero più proprii. In ogni caso, converrà che Vostra Eminenza faccia conoscere alla persona, che si dimanderà, di doverme ne qualche obligatione.

Vostra Eminenza vedrà quello si scrive al marchese di Fontanè sopra il cardinale Rosetti, che, mentre non s'impedisca, si crede che possi essere dichiarato legato per assistere all' assemblea della pace. Vaglia

---

mais si son caractère ne fut pas jugé convenable pour notre Cour du temps du cardinal-duc, je ne sais comment il pourrait l'être au commencement de la Régence, pendant lequel la porte est ouverte à toutes les cabales et intrigues.

Il faudrait, à mon avis, faire en sorte que, conformément à tout ce que Votre Éminence a sagement écrit au marquis de Fontenay, on proposât comme à l'ordinaire plusieurs sujets, et, si l'on ne pouvait empêcher que ledit cardinal fût mis au nombre de ceux-ci, il serait au moins nécessaire que les autres fussent capables et tels qu'on pût avoir confiance en eux. Vitelli, Ghisi, Conti et Bonvisi pourraient, je crois, être proposés. Quant au choix de l'un d'eux, nous nous en rapporterions ici à l'avis de Votre Éminence; toutefois je crois que Ghisi ou Vitelli seraient les plus convenables. En tout cas, il sera bien que Votre Éminence fasse savoir à la personne que l'on demandera qu'elle m'en a quelque obligation.

Votre Éminence verra ce qu'on écrit au marquis de Fontenay sur le cardinal Rosetti, qui, si l'on ne s'y oppose pas, pourrait bien, je crois, être nommé légat pour assister au congrès de la paix. Faut-il dire la vérité? Sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. il vero : Sua Santità dovrebbe commettere, per la riputatione della Santa Sede e per il bene della Christianità, il maneggio d'un' affare di tanto rilievo a persona più authorevole, più rotta ne' negotii, più accreditata e più capace, potendo assicurare Vostra Eminenza che, quando Rosetti fosse dieci volte più affettionato al partito austrico di quello che è, e che per altro fosse capace di sostenere un si gran peso, la Francia non vi troverebbe niente a ridire.

Il cardinale Sacchetti sarebbe il caso, e come stimo che la pace debba concludersi, non solamente questo impiego non pregiudicherebbe alla sua essaltatione, ma l'assicurerebbe con sua gloria immortale. Anche il cardinale Altieri potrebbe essere proprio; ma, chiunque vada, sarebbe necessario che il signor Zongo Ondedei [1] havesse qualche parte nella legatione, e di gratia Vostra Eminenza si contenti di far opera, perchè questo segua, assicurandomi che il cardinale Antonio interporrà volentieri i suoi offitii per il medesimo effetto, amando il detto signore e dovendo haver a cuore il servitio di questa Corona.

Sainteté devrait confier, pour l'honneur du Saint-Siége et pour le bien de la Chrétienté, la direction d'une affaire si importante à une personne de plus d'autorité, plus rompue aux affaires, plus accréditée, plus capable. Je puis assurer à Votre Éminence que, quand même Rosetti serait dix fois plus attaché au parti autrichien qu'il ne l'est, si d'ailleurs il était capable de soutenir un si lourd fardeau, la France n'y trouverait rien à redire.

Le cardinal Sacchetti serait l'homme qu'il faut, et comme je présume que la paix doit être conclue, non-seulement cet emploi ne nuirait pas à son exaltation, mais ne ferait que l'assurer en le couvrant d'une gloire immortelle. Le cardinal Altieri pourrait aussi convenir; mais, qui que ce soit qui aille à Munster, il serait nécessaire que M. Zongo Ondedei [1] fît partie de la légation, et je prie en grâce Votre Éminence d'avoir la bonté de faire en sorte que ce dernier soit attaché à l'ambassade. Je suis convaincu que le cardinal Antonio interposera ses bons offices pour le même effet: ce seigneur aime et doit avoir à cœur le service de notre Couronne.

[1] Parent du cardinal Mazarin. Zongo Ondedei devint plus tard évêque de Fréjus.

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vostra Eminenza mi pardoni se liberamente le dico che non occorre ch' ella pensi di ritornare per adesso a Carpentras, poichè seguito l' accomodamento è necessario che vada a travagliare in Roma per fare una buona fazione alla Francia; e si assicuri che, mentre durerà il mio credito, Vostra Eminenza servirà questa Corona con molta riputatione et avvantaggio. Août 1653.

Quando io era in Roma, conferii col signor marchese di Santo Vito le rissolutioni che potrebbe prendere suo fratello quando fosse cardinale, e si dichiarò meco confidentemente, che si appiglierebbe a quella di essere dichiaratamente del partito di Francia, di maniera che, sapendo che persiste nel medesimo pensiero, Vostra Eminenza potrà confidentemente dirli che segli darà una abbatia, che valerà almeno quattro mila scudi d'entrata; che sin al tempo che ne venghi la vacanza, se gli darà questa somma effettivamente delli danari del Re, e che in oltre opererò ancora che segli dia un' ajuto di costa di dieci o dodici mila lire, e non sarà difficile l'ottenere, che il cardinale possa poi rinunciare l' abbatia ad un suo nipote. Oltre di che potrà Vostra Eminenza

---

Que Votre Éminence me pardonne si je lui dis franchement que les circonstances ne permettent pas qu'elle retourne en ce moment à Carpentras, parce que, la paix entre le Pape et le duc de Parme une fois faite, il est nécessaire qu'elle aille à Rome former un parti pour la France; que Votre Éminence soit sûre que, tant que durera mon crédit, elle servira notre Couronne avec beaucoup d'honneur et d'avantage.

Quand j'étais à Rome, je m'entretins avec M. le marquis de Santo Vito sur les différents partis que pourrait prendre son frère quand il serait cardinal; il me déclara en confidence qu'il se prononcerait hautement pour la France. Ainsi, sachant qu'il persiste dans les mêmes idées, Votre Éminence pourra lui dire en confidence qu'on lui donnera une abbaye qui vaudra au moins quatre mille écus de revenu; que, en attendant qu'il y ait une vacance, on lui comptera la même somme sur la cassette du Roi; en outre, je ferai en sorte qu'on lui donne une gratification de dix à douze mille livres; puis il ne sera pas difficile d'obtenir que le cardinal puisse plus tard transmettre l'abbaye à l'un de ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. assicurare il marchese che con il tempo riceverà il cardinale suo fratello altri avvantaggj da questa Corona.

Se Vostra Eminenza potrà praticare l'acquisto di qualche altro soggetto, farà attione degna del zelo ch' ella ha per la Francia, e si faciliterò dal mio canto l'essecutione di tutto quello ch' ella crederà espediente, che si debba fare in questo proposito.

Bisogna in ogni modo guadagnare il cardinale Altieri, il quale ha sempre mostrato gran passione per gl' interessi di questa Corona, e m' ha sempre parlato con rissolutione di non cambiare di volontà in qualunque posto che si vedesse; ma come è soggetto che puot pervenire facilmente al Pontificato, concorrò con Vostra Eminenza in abbracciare i modi di assicurarlo a noi segretamente, e perciò bisognerà darli una pensione annua della somma ch' ella concerterà, con sicurezza che non se ne havrà notitia da nessun' altro che dalla Regina, da Vostra Eminenza e da me, si bene non so come si potrà far dimeno di non darne qualche luce all' ambasciadore che sarà in Roma per il Re.

---

neveux. De plus Votre Éminence pourra assurer le marquis qu'avec le temps le cardinal son frère recevra d'autres avantages de notre Cour.

Si Votre Éminence peut nous gagner quelque autre sujet, elle fera une action digne du zèle qu'elle a pour la France, et, de mon côté, je faciliterai l'exécution de tout ce qu'elle croira bon qu'on fasse dans cette intention.

Il faut de toute manière gagner le cardinal Altieri, qui a toujours montré un grand attachement pour la France, et m'a toujours dit qu'il était bien résolu de ne pas changer de sentiments dans quelque position qu'il se trouvât. Mais comme c'est un sujet qui peut facilement parvenir au Pontificat, je m'entendrai avec Votre Éminence pour trouver les moyens de nous l'assurer secrètement; et pour cela il faudra lui faire une pension annuelle de la somme dont Votre Éminence conviendra avec le cardinal, avec certitude que cela ne viendra à la connaissance d'aucun autre que de la Reine, de Votre Éminence et de moi, bien que je ne sache pas comment on pourra faire pour n'en pas donner au moins quelque notion à l'ambassadeur qui représentera le Roi à Rome.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Oltre la pensione annua, bisognerà dare al suddetto cardinale un' ajuto di costa, e Vostra Eminenza lo potrà fare subito, valendosi de' miei danari a questo effeto; ne credo se gli possi dare meno di mille doppie. Août 1663.

Vostra Eminenza si compiacerà darmi parte di quello sarà seguito in questo proposito, affinchè io possa informarne la Regina, che, mi assicuro, approverà quanto si sarà operato da Vostra Eminenza, rimettendo ancora all' arbitrio di lei di dare subito un' ajuto di costa al marchese di Santo Vito segretamente, per il cardinale suo fratello.

Rendo gratie a Vostra Eminenza delle diligenze che ha fatte per far conoscere al duca di Parma quanto ingiustamente mi creda avverso alla sua persona et interessi; ma puot essere certo di due cose : la prima, che non m'inquieterò molto di vedermi primo[1] della sua gratia; e l'altra che non lascierò per questo di ben' servirlo, mentre continui nella partialità e divotione verso questa Corona.

Outre la pension annuelle, il faudra donner au susdit cardinal une gratification, et Votre Éminence pourra le faire tout de suite, en se servant à cet effet de mes deniers: je ne crois pas qu'on puisse lui donner moins de mille pistoles.

Votre Éminence aura la bonté de me faire part du résultat de cette affaire, afin que je puisse en informer la Reine, qui, j'en suis sûr, approuvera tout ce qu'aura fait Votre Éminence; elle s'en rapportera à votre sagesse relativement à la gratification à donner tout de suite et secrètement au marquis de Santo Vito pour le cardinal son frère.

Je rends grâces à Votre Éminence de ses diligences pour faire connaître au duc de Parme combien il est injuste de me croire de l'éloignement pour sa personne et pour ses intérêts; mais il peut être sûr de deux choses : la première, que je ne m'inquiéterai pas beaucoup d'être le premier dans ses bonnes grâces; la seconde, que je ne laisserai pas pour cela de le bien servir, tant qu'il continuera d'être attaché et dévoué à cette Couronne.

[1] Il y a dans la copie *primo*; ce qui signifie *être le premier dans ses bonnes grâces*. Il faudroit peut-être lire *privo*, et entendre que Mazarin ne s'inquiétera pas beaucoup d'être *privé de ses bonnes grâces*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Del Gofredi non dico altro, ma so bene che il suo talento sarebbe più di scrivere un' libro di avventure di cavalieri erranti, che di mischiarsi in affari di Stato e di consigliare un' prencipe.

Per l'impiego del mio danaro, mi rimetto intieramente a Vostra Eminenza, sapendo essere questa la miglior rissolutione che io possa prendere. Io ne ho una somma a Genova, e procurerò che pervenga ancor questa quanto prima nelle mani di Vostra Eminenza.

Repplico a Vostra Eminenza, intorno a quel mercante Genovese a cui erano state confidate le robbe in Provenza, che assolutamente non ho ricevuto speditione alcuna da questa parte per ricuperarle; onde bisogna che vi sia qualche fraude; che supplico Vostra Eminenza di scoprire, e far in modo che il detto mercante non si rida di noi.

In occasione supplico Vostra Eminenza di assicurare il duca di Modena, che sono suo servitore, e che, se me ne darà campo, lo vedrà in effeti.

Se Vostra Eminenza crederà possi servire al publico, o a qualche

---

Quant à Gofredi, je n'en dis rien, mais je sais bien que son talent serait plutôt de faire un livre d'aventures de chevaliers errants que de se mêler d'affaires d'État et de conseiller un prince.

Pour l'emploi de mon argent, je m'en remets entièrement à Votre Éminence, sachant que c'est le meilleur parti que je puisse prendre. J'ai une certaine somme à Gênes, et je ferai en sorte qu'elle arrive le plus tôt possible dans les mains de Votre Éminence.

Je réponds à Votre Éminence, au sujet de ce marchand génois auquel avaient été confiés les habillements en Provence, que je n'ai reçu aucun avis de ce pays pour les recouvrer; il faut donc qu'il y ait quelque fraude. Je supplie Votre Éminence de se livrer à des recherches, et de faire en sorte que ce marchand ne se rie pas de nous.

Je supplie Votre Éminence d'assurer, quand elle en aura l'occasion, le duc de Modène que je suis son serviteur, et que, s'il m'en donne le moyen, il le verra par les effets.

Si Votre Éminence croyait qu'il pût être utile au public ou à quelque inté-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

interesse privato, di stringermi sinceramente in buona intelligenza col cardinale Barberini dentro il servitio del Re, do facoltà all' Eminenza Vostra di farlo con sicurezza che sarà approvata da me ogni sua rissolutione. Août 1643.

Se Vostra Eminenza giudicasse che l'accomodamento di cotesse differenze potesse agevolarsi con fare un' viaggio a Venetia, a fine di dare questa apparenza alla Republica, prendo ardire di consigliarla ad intraprenderlo quanto prima, ed a lusingare in ogni miglior forma quel Senato nelle sicurrezze che deve havere dell' affetto et amicitia del Re.

Vostra Eminenza apprenderà da molte parti lo stato mio in questa Corte: onde le dirò solamente che ricevo ogni giorno gratie maggiori dalla Maestà della Regina e dal signor duca d'Orleans; e per il medesimo caso gl' invidiosi del posto che io tengo si animano sempre più, e non lasciano indietro diligenza alcuna per precipitarmi. Se io potessi sodisfare tutti, lo farei volentieri. Ma il mio delitto consistendo in servire bene, et in havere la buona gratia di Sua Maestà, sono obbligato di

---

rêt particulier que je fusse loyalement en bonne intelligence avec le cardinal Barberini, sans faire tort au service du Roi, je donne à Votre Éminence la faculté de le faire en toute sécurité : tout ce qu'elle fera aura mon approbation.

Votre Éminence pense-t-elle que les différends d'Italie pourraient se terminer plus facilement si elle faisait un voyage à Venise, afin de donner une preuve d'estime à cette République? Je prends la liberté de lui conseiller de l'entreprendre au plus vite, de flatter le Sénat avec toute l'habileté dont elle est capable, en lui inspirant toute la confiance qu'il doit avoir dans l'affection et l'amitié du Roi.

Votre Éminence apprendra de plusieurs côtés ma position à la cour de France : aussi je lui dirai seulement que je reçois tous les jours les plus grandes grâces de Sa Majesté la Reine et du duc d'Orléans: mais en même temps les envieux du poste que j'occupe s'irritent de plus en plus et ne négligent rien pour me renverser. Si je pouvais contenter tout le monde, je le ferais volontiers. Mais mon crime consistant à bien servir et à avoir les bonnes grâces de la Reine, je suis obligé de m'efforcer autant que je le puis de me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1643. procurare per quanto potrò di rendermi ogni giorno più criminale. Conosco la grandezza del posto nel quale mi trovo, ma conosco ancora che, non essendo tentato da alcun' interesse particolare, questo posto non serve che a togliermi ogni riposo. Iddio ha volnto così, e nel' conformarmi alla sua volontà, so di non poter errare; ma vorrei bene che piacesse a Sua detta Maestà di restituirmi alla quiete.

Con che resto, ecc.

---

rendre chaque jour plus criminel. Je connais la grandeur du poste où je me trouve; mais je sais aussi que, comme je ne suis guidé par aucun intérêt particulier, ce poste ne sert qu'à m'ôter tout repos. Dieu l'a voulu ainsi, et, en me conformant à sa volonté, je sais que je ne puis errer; mais je voudrais bien qu'il plût à Sadite Majesté de me rendre au repos.

Sur ce je demeure, etc.

CCXI.

Manusc. de la Bibliolh. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 96 verso.

A M. D'AMONTOT.

[Paris,] 23 août 1643.

Monsieur,

Pour response à la vostre du 29 de juillet, je vous diray que vous ne devez point vous lasser de travailler à conclure l'ajustement de la rançon de Janetin Doria; car enfin cette affaire traisne trop longtemps, et il est necessaire que cet ajustement se rompe ou se termine promptement; vous vous y conduirez neantmoins avec vostre prudence ordinaire, et sans tesmoigner de l'impatience d'en voir la conclusion. Il me semble que le procedé des Espagnols ne s'accorde pas bien avec l'estat de leurs affaires, et qu'ils devroient estre plus sincères et plus civils, veu l'excessive quantité de prisonniers que nous avons, au pris d'eux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Asseurez le sieur Janetin Justinian que je prendray un tel soin août 1653
des interests qu'il a icy, qu'il aura sujet d'estre satisfait de la France, et qu'il ne se repentira point de paroistre partial de cette Couronne. Je feiroy aussy consideration de ce que vous m'escrivez du sieur Gian Judice, pour faire reconnoistre par quelque grace la passion qu'il tesmoigne avoir pour cet Estat.

Le gentilhomme qui vous rendra la presente vous consignera un paquet pour M. le cardinal Bichi, que vous lui fairez, s'il vous plaist, tenir le plus promptement et le plus seurement qu'il se pourra. Vous aurez maintenant receu vostre congé, dont vous vous servirez quand il vous plaira, pourveu que les affaires ne souffrent point de prejudice de vostre absence. Celles de Sa Majesté sont, grace à Dieu, florissantes de tous costés, et le dedans est fort calme, comme le dehors est fort heureux.

Pour ce qui est de vos interests particuliers, asseurez-vous que je les protegeray de tout mon pouvoir, et que je vous tesmoigneray, aux occasions, que je suis veritablement, etc.

CCXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 128 verso.

A M. DE LA MEILLERAYE.

[Paris,] 25 août 1653.

Monsieur,

Si je ne respons reglement à toutes vos lettres, ce n'est pas que je ne fasse grande consideration sur tout ce qu'elles contiennent; mais, traitant tous les jours avec MM. de Saintoe[1] et de Bary, je suis cer-

[1] Ce nom est ainsi écrit dans la copie. Je presume qu'il s'agit de Saintot, ou Sainctot, maître des cérémonies, dont Saint-Simon parle dans ses *Mémoires* (éd. Hachette, t. X, p. 399). «Sainctot, dit-il, mourut subitement (en 1713), à quatre-vingt-cinq ou six ans. Il avoit été longtemps maître des cérémonies. C'étoit un homme tout doucereux, et avec cela tout avantageux, tout esclave de la faveur aux dépens de vérité et de justice, et qui se croyoit en droit de favoriser qui il lui plaisoit en passe-droit.»

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. tain qu'ils vous font sçavoir exactement le resultat de nos conferences. C'est ce qui me dispense de vous escrire souvent, et celle-cy n'a d'autre fin que de vous asseurer que toutes les parolles qui vous ont esté données vous seront inviolablement observées. C'est pourquoy, comme le monde est plein de faux bruits et de conjectures trompeuses, s'il venoit quelque chose à vos oreilles, contraire à ce qui vous a esté promis, je vous supplie de ne vous en esmouvoir pas, et de croire que, s'il arrivoit quelque accident impreveu qui obligeast à y apporter quelque changement, ce ne seroit jamais à vostre desavantage, et que vous le sçauriez de moy avec toute la liberté et franchise avec laquelle j'ay coustume de traicter avec mes amis. Cependant tenez-vous l'esprit en repos, et croyez qu'il n'y aura jamais que l'impuissance de vous servir qui m'empesche de le faire, puisque je suis avec autant de verité que de passion, etc.

CCXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 97 recto.

A M. LE COMTE PALATIN[1].

[Paris,] 26 aoust 1643.

Monsieur,

Les asseurances que j'ay données à Vostre Altesse des bonnes intentions qu'a la Reyne pour les interests de sa maison ne sçauroient estre plus veritables. Celles que vostre resident en cette Cour nous donne du dessein que vous avez de vous attacher à la France, par tous les liens que la bienseance pourra souffrir, la confirment encore davantage en cette pensée. Vostre Altesse en ressentira les effets dans le traité de la paix, où la justice de ses pretentions sera appuyée de tout le credit de cette Couronne. Pour moy, je vous supplie de croire que

[1] Charles-Louis, fils de Frédéric V, comte palatin, ne rentra en possession de ses États qu'à la paix de Westphalie. Né le 22 décembre 1617, il mourut le 28 août 1680.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je ne me despartiray jamais de la resolution que j'ay faite de vous servir, Août 1653.
et comme un allié bien intentionné pour cet Estat, et comme un prince dont j'honore particulièrement la personne et estime infiniment les bonnes qualités, qui m'obligeront tousjours à rechercher les occasions de tesmoigner à Vostre Altesse que je suis avec toute sorte de verité et de passion, etc.

CCXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I. f° 97 recto.

A M. D'AVAUGOUR,

RESIDENT POUR SA MAJESTÉ A DANTZIC.

[Paris,] 27 août 1653.

Monsieur,

Je vous envoye la response à la lettre de M. le grand chancelier de Pologne, que je vous supplie me faire la faveur de luy vouloir faire tenir. C'est veritablement un personnage de grand merite, et qui est très-digne du grade où il vient d'estre eslevé dans le royaume de Pologne. Vous m'obligerez de l'asseurer particulièrement de l'estime que j'en fais et du desir que j'ay de vivre avec luy en une très-parfaite correspondance de volonté.

Pour ce qui est de ce que vous m'escrivez du renouvellement des alliances pretendues que les ministres d'Austriche taschent de faire en Pologne, et du secours d'hommes et d'argent qu'ils s'efforcent d'en tirer pour continuer la guerre aux Suedois, j'estime que cette Couronne est trop juste pour vouloir violer le traité de tresve qu'elle a si solennellement fait avec la Suède, et trop prudente pour s'embarrasser dans les troubles d'Allemagne et fournir de la matière pour les allonger, à la veille d'un traité de paix generale, puisqu'il n'y a point d'Estat dans la Chrestienté qui ayt plus d'interest que la Pologne que cette paix se fasse et que la Chrestienté respire des travaux de cette longue guerre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1653. pour pouvoir resister au Turc, si elle en estoit attaquée, ce qui ne se pourroit faire sans que la Pologne fust la première et la plus dangereusement exposée à cette attaque. C'est ce que, à mon avis, le Roy et messieurs ses ministres sçauroient bien considerer.

Au reste, j'ay à vous dire que, comme les services que vous rendez il y a longtemps à cet Estat ne me sont pas inconnus, je m'employeray avec affection pour les faire valoir auprès de Leurs Majestés, et pour vous en procurer la reconnoissance qu'ils meritent. Asseurez-vous-en donc, et croyez que je suis veritablement, etc.

CCXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 98 recto.

A M. LE COMTE DU PLESSIS-PRASLIN.

[Paris,] 27 aoust 1653.

Monsieur,

J'ajouste, par celle-cy, à une autre que vous recevrez en mesme temps, que j'eusse desiré avec passion faire pourvoir du gouvernement de Trin M. de Podeux, si la Reyne ne l'avoit desjà destiné à M. d'Amboise; mais ce coup estant sans remède, il peut s'asseurer que, pour vostre consideration, et pour l'estime que je fais de sa personne, je ne perdray point d'occasion de luy procurer quelque autre chose qui luy soit avantageuse.

Pour ce qui est des prisonniers de Milan, on a fait faire des offices si efficaces auprès de don Francisco de Melos, pour le recouvrement de leur liberté, que je ne doute point du succès de cette affaire, dans l'execution de laquelle les Espagnols sont plus interessés que nous, comme vous le pouvez facilement juger par l'excessive quantité de prisonniers que nous avons, au prix d'eux.

Je n'ay point rendu de civilité à M. vostre fils qui ne soit deue à vostre merite et au sien. Je tascheray avec le temps de luy donner des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

preuves plus effectives de mon affection, avec la mesme passion avec laquelle je suis, etc. Août 1663.

CCXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 98 verso.

A MM. LES CONSULS DE LA VILLE DE STRASBOURG.

[Paris,] 28 aoust 1663.

Messieurs,

Vous connoistrez tousjours, par les effets, que vous ne vous trompez point en l'opinion que vous avez que je favoriseray tousjours les interests de vostre Republique. L'inclination que vous avez de tout temps eue pour la France et la preuve que vous en avez depuis peu rendue, laissant passer sur vostre pont des troupes de madame la landgrave de Hesse, obligent tous les bons François d'en avoir du ressentiment. Aussy devez-vous croire que la Reyne en faira tousjours grande consideration, et qu'elle employera son authorité pour divertir les desseins que le duc Charles pourroit faire de s'en venger. Quand mesme l'interest de cette Couronne n'y engageroit pas Sa Majesté, les offices que madame la Landgrave a faits pour ce sujet par ses lettres et par son agent la convieroient assez de vous proteger en une occasion d'où elle a tiré tant d'avantage.

Pour ce qui est du procedé que le sieur de Peselvres(?) a tenu en vostre endroit il y a quelques années, on luy faira sçavoir de bonne façon combien il est desagreable à Sa Majesté, et l'on donnera si bon ordre que rien de semblable ne se fasse point à l'avenir, que je me promets que vous en serez satisfaits et que vous aurez sujet de vous louer des officiers du Roy qui sont dans vostre voisinage. On faira mesme perquisition si ce qui vous a esté pris est en nature, afin qu'il vous soit restitué.

Bref, vous devez estre certains que vous recevrez de ce Gouverne-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Août 1643. ment tous les tesmoignages de protection et de bonne volonté que vous en pourrez raisonnablement desirer. De cela je vous suis caution, et vous puis protester, par la connoissance certaine que j'en ay, que vous ne vous approchez jamais de si près par affection de cette Couronne, qu'elle ne s'avance encore davantage par de bons offices vers vostre Republique. Pour mon particulier, je vous supplie de croire que je rechercheray tousjours avec soin les occasions de vous faire paroistre que je suis veritablement, etc.

CCXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 99 recto.

A M. LE DUC DE NEUBOURG[1].

[Paris,] 29 aoust 1643.

Monsieur,

Je fais trop profession d'estre vostre serviteur, et cheris trop l'honneur de vostre amitié, pour laisser passer beaucoup de temps sans vous en raffraischir la memoire. Il est vray que l'employ dont il a pleu à la Reyne de m'honorer en me commandant de servir le Roy en qualité d'un des chefs de ses Conseils ne me donne point tout le loisir que je desirerois pour entretenir le commerce des personnes que j'honore comme je fais Vostre Altesse; mais aussy le devoir que cet employ m'apporte, se rencontrant en cecy avec mon inclination, m'a obligé à vous rendre quelque compte de l'estat veritable de nos affaires, pendant que je songeois à demander à Vostre Altesse la continuation de ses bonnes graces. Elle sçaura donc que la regence de la Reyne n'est pas seulement une suite du gouvernement du feu Roy, et l'execution continuée de ses desseins et de ses maximes, mais, sans

[1] Grotius parle de cette lettre de Mazarin au duc de Neubourg (*Epist. ined.* p. 56) : « Mazarinus ad ducem Neoburgicum scripsit, ut eum a consiliis Westphaliæ defensionis abstraheret, » etc. (Voy. sur la ligue de Westphalie, l'introduction en tête du volume.)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire tort au règne de ce grand Prince, qu'elle encherit encore par- Août 1648.
dessus, et que la conduite de cette Princesse est si pleine de vigueur et de prudence que, après la benediction du Ciel, dont elle a des marques si visibles, on en doit attendre le repos et la seureté où tant de gens de bien aspirent. Elle poursuit la guerre avec le mesme esprit de justice, sans rien donner à l'ambition; elle ne desire que faire rendre ou asseurer à un chacun ce qui luy appartient, de sorte que nos prosperités ne doivent faire peur qu'à nos ennemis.

Sur quoy je diray en confidence à Vostre Altesse que, la connoissant si sage qu'elle est, et dans la longue experience que je sçay qu'elle a des choses du monde, je me suis estonné des avis qui nous viennent de toutes parts qu'elle travaille à former une ligue deffensive dans la Westphalie, n'estoit que je m'imagine que ce n'est pas tout de bon qu'elle s'applique à ce dessein, et que c'est une adresse dont elle se sert pour en divertir quelque autre plus pernicieux et empescher qu'on n'y songe pendant qu'on s'occupera près celuy-cy; car autrement quelle apparence que Vostre Altesse, ayant desiré si ardemment et gardé si soigneusement la neutralité durant tout le cours de la guerre, vinst à la rompre à la veille d'une paix qui luy sera avantageuse, et s'expose à toutes les consequences de cette rupture, qui ne luy pourroient estre que funestes? Que si elle vouloit dire que ce ne seroit pas pour sortir de la neutralité, ni pour offenser la France, mais seulement pour la deffense des confederés que la ligue que l'on projette se mettroit sur pied, j'ay à luy respondre qu'elle le pourroit croire ainsy et que sans doute on luy donne ainsy à entendre. Mais je la supplie de croire que, dans l'effet et la verité, cette ligue offenseroit en deux manières la France : la première, d'autant qu'elle tourneroit au prejudice d'une Princesse qui est en une estroite confederation avec cette Couronne, et pour la deffense de laquelle nous sommes obligés, pour plusieurs et justes considerations, d'employer jusqu'aux dernières forces de l'Estat: l'autre que, de quelque pretexte qu'on colore l'establissement de cette ligue, et quelque fin plausible qu'on luy propose, ses forces viendroient infailliblement à la disposition de la maison d'Austriche, et l'Empereur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1637. et les Espagnols s'en serviroient esgallement, selon le besoin des uns et des autres; et par consequent il est visible qu'effectivement ce seroit declarer la guerre au Roy que de former cette ligue. Et qu'arriveroit-il de cela, sinon que Sa Majesté seroit obligée d'envoyer de puissantes forces dans la Westphalie pour la dissiper ou pour en divertir les mauvais succès, et que Vostre Altesse, qui jouit maintenant de la neutralité et possède ses Estats sans trouble, après avoir employé le plus clair et le plus pressant de ses finances pour armer la ligue, ne pourroit esviter d'estre traitée hostilement par les armes du Roy et celles de madame la landgrave de Hesse, et de voir exposer son pays à toute la desolation qu'attirent une juste vengeance et le ressentiment des injures qui sont faites sans necessité? Que la France deust avoir ce ressentiment, Vostre Altesse est trop judicieuse pour en douter, non plus que de la puissance qu'elle auroit de le faire paroistre, maintenant qu'elle se trouve plus puissamment armée et mieux pourveue de finances qu'elle n'a esté jusqu'à present; qu'elle a des forces de reserve pour les tourner du costé qu'il luy plaira, sans desgarnir ses frontières ny affoiblir les desseins qu'elle a ailleurs; et que la prise de Thionville luy ouvre la communication avec le Rhin et avec les armées de ses alliés de la Westphalie. Que Vostre Altesse juge si ce que je dis est une verité ou une apparence, et si c'est une chose faisable ou impossible.

Que si, par un malheur fatal à la Republique chrestienne, il arrivoit que, l'armée de cette pretendue ligue estant sur pied et agissant, comme il seroit inevitable qu'elle n'agiroit pas, pour les desseins de la maison d'Austriche, celle-cy vinst à regagner le dessus du vent et l'ascendant des armes, qu'en arriveroit-il pour Vostre Altesse, sinon que, dans le dessein qu'elle a d'abolir dans l'Allemagne toute sorte de souveraineté fors la sienne, celle de Vostre Altesse y seroit enveloppée: sinon qu'elle luy fairoit en particulier porter la peine de la neutralité qu'elle a jusques icy observée, puisqu'elle tient cette maxime, que *qui n'est pour elle est contre elle*, et qu'elle seroit moins touchée de ce que Vostre Altesse commenceroit de faire que de ce qu'elle n'avoit pas commencé plus tost; sinon, finalement, que, la paix se faisant à son

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avantage et par conseequent à son gré, elle y fairoit à jamais exclure Vostre Altesse, comme elle a fait, des droits et pretentions qu'elle a sur la dignité electorale de la maison Palatine, dont elle est membre [1]? Et quel desplaisir seroit-ce à Vostre Altesse de se voir ravir le plus bel ornement de sa maison, sans esperance de la recouvrer jamais; et quel reproche ne recevroit-elle pas de sa posterité, de ne luy avoir pas laissé, par sa faute, un droit qu'elle avoit recueilly de ses ancestres! Cela certes seroit inesvitable, comme, au contraire, Vostre Altesse demeurant dans la neutralité où elle est à present, et ne s'embarrassant pas dans les desseins de la maison d'Austriche et de la Bavière, qu'il faut icy considerer dans une communauté d'interests, elle doit s'asseurer que la France sera plus soigneuse que jamais de la conserver dans cet estat, et d'empescher qu'elle ne souffre point de dommage de ses armes, ni de ses alliés; qu'elle n'oubliera pas encore, au traité de la paix, les droits des Princes de la maison Palatine, et de faire revivre avec raison et justice ce qui est mort par violence et par fraude. Août 1645.

Ce que j'escris à Vostre Altesse n'est fondé ni sur l'opinion que j'aye que ce projet de ligue reussisse, ni sur la crainte que nous ayons que nous ne la puissions dissiper. C'est seulement l'inclination que j'ay et que je nourris depuis longtemps qui m'a donné cette pensée, et je luy avoue que, s'il arrivoit autrement que je ne souhaite, j'aurois un sensible desplaisir de ne luy pouvoir rendre dans les occasions les tesmoignages d'amitié, que le devoir de bon François m'empescheroit de luy rendre. Mais je ne croy pas en devoir venir là, et je me promets de la conduite de Vostre Altesse qu'elle me donnera moyen de la servir auprès du Roy et de ses alliés, avec cette veritable et forte passion avec laquelle je seray tousjours, dans le service de Sa Majesté, plus que personne du monde, etc.

[1] La maison Palatine avait été dépouillée de la dignité électorale au commencement de la guerre de Trente ans, et cette dignité avait été transférée à la maison de Bavière. Outre la branche aînée, la maison Palatine comprenait les branches de Neubourg, de Zimmern et de Deux-Ponts. La branche de Neubourg, dont il est ici question, arriva en 1685, à la dignité électorale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aout 1643.

CCXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 100 verso.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE.

[Paris,] 29 aoust 1643.

Monsieur,

Le merite de M. Du Passage et la consideration en laquelle il est auprès de vous me feront tousjours chercher avec soin les occasions de le servir et de luy procurer la reconnoissance dont il est digne. La Reyne a prevenu vostre demande en celle de la mort d'Espanel, de la compagnie duquel elle avoit disposé en faveur d'un autre; mais ce qui est differé n'est pas perdu. J'ay obtenu de Sa Majesté trois mille livres pour M. Douglas, par forme d'*ajuto di costa*[1]. Cette subvention, à la verité, n'est pas fort grande; mais elle est faite de si bonne grace et avec tant de sentiment d'estime pour ce gentilhomme, qu'il a sujet d'en estre satisfait, en attendant quelque chose de plus considerable, qui ne luy manquera point avec le temps.

M. Magalotti[2] faira tousjours bien; je suis bien ayse qu'il se fasse

[1] Aide, gratification que l'on donne à quelqu'un outre ce qui a été convenu. Cette expression revient très-souvent dans les lettres de Mazarin.

[2] Magalotti fut tué en 1645 au siége de la Mothe; il laissa un neveu, dont Saint-Simon parle dans ses *Mémoires* (éd. Hachette, t. IV, p. 435): «Magalotti, dit-il, [étoit] un de ces bravos que le cardinal Mazarin avoit attirés auprès de lui, quoique fort jeune, par le privilége de la nation. Il avoit vu le feu roi jeune chez le Cardinal, et conservé liberté avec lui. Le Roi avoit pour lui de la bonté et de la distinction, qui pourtant ne le put soustraire à la haine de M. de Louvois, acquise par son intimité avec M. de Luxembourg. C'étoit un homme délicieux et magnifique, aimé et considéré, et qui avoit été toute sa vie dans les meilleures compagnies des armées où il avoit servi. Il étoit lieutenant général, gouverneur de Valenciennes, et avoit le régiment Royal-Italien, qui vaut beaucoup; dans sa vieillesse, le plus beau visage du monde et le plus vermeil, avec des yeux italiens et vifs, et les plus beaux cheveux blancs du monde, et portoit toujours le jupon à l'italienne. Louvois, qui l'ôta du service, l'empêcha aussi d'être chevalier de l'ordre, quoique bon gentilhomme florentin. C'étoit d'ailleurs un très-bon homme, avec bien de l'esprit, de l'entendement et de l'agrément.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aimer et qu'il gagne, comme vous m'escrivez, le cœur de tout le monde. Septembre 1653.

Je croirois estre fascheux si je vous renouvelois les asseurances que je vous ay données si souvent de mon amitié et de la consideration en laquelle vous estes auprès de la Reyne. Je remets à vostre secretaire à vous faire sçavoir plusieurs autres choses que j'obmets, pour vous dire seulement que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

CCXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 100 verso.

A M. LE MARESCHAL DE LA MOTHE-HOUDANCOURT.

[Paris,] 1er septembre 1653.

Monsieur,

Les lois de l'amitié dont je fais profession avec vous m'obligent à vous raffraischir l'avis que je vous ay donné par ma precedente, qui est qu'il y a icy un peu d'estonnement de ce que, après les efforts qu'on a faits d'argent et d'hommes affin que vous puissiez mettre en campagne, avec les avantages qu'on devoit attendre de si belles forces que les vostres, les effets n'ont pas jusques icy respondu à cette attente. J'ay bien soustenu, comme j'en suis très-persuadé, qu'il ne se pouvoit faire autre chose que ce qui a esté fait, et qu'il s'est rencontré des difficultés imprevues, qui n'ont que retardé vos desseins, dont on verroit bientost des effets considerables. C'est de quoy je me suis fait fort pour vous, et c'est à quoy je vous exhorte pour l'amour de vous-mesme et pour l'amour de moy encore, qui, outre l'interest que je prends à ce qui vous touche, pourrois recevoir des reproches de la part du roy de Portugal, qui s'est mis en campagne par mes conseils et sur les asseurances que je luy ay données qu'il seroit soulagé par les puissantes diversions que vous feriez du costé de la Catalogne; en quoy je n'ay pas moins consideré vostre avantage que le sien, par la diversion que j'ay taché de vous procurer du costé de Portugal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

septembre 1643. Vous verrez, par les despesches de M. Le Tellier, comme on songe fortement aux choses qui vous sont necessaires, et comme on vous prepare, pour cet hiver, l'artillerie que vous avez demandée. Au reste M. de Vallée m'a fait voir des ordres que vous luy avez envoyés pour vous lier encore plus estroitement d'amitié avec moy, et pour y prendre une totale confiance. Sur quoy je vous diray que vous ne pouviez vous adresser à une personne de laquelle vous puissiez attendre une plus veritable et sincère correspondance, ni à qui vos interests puissent estre plus chers. C'est de quoy je vous conjure de vous asseurer et de croire que vous en recevrez des preuves si certaines, dans toutes les occasions qui s'offriront, que vous n'en pourrez jamais douter, puisqu'en effet je n'ay point de plus forte passion que de vous faire paroistre que je suis plus que personne du monde, etc.

CCXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719 tom. I, f° 102 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 2 septembre 1643.

Monsieur,

Il y a desjà bien longtemps que M. le mareschal de Guebriant a ordre d'agir de concert avec vous; lorsqu'il se pourra former communication entre vostre armée et la sienne, on luy renouvellera ce mesme ordre, et je ne doute point que, après avoir receu vos avis, il ne prenne le party le plus propre pour le service du Roy et la subsistance de son armée. On ne manquera point de deçà de luy en donner le moyen, et je vous asseure que les affaires d'Allemagne sont celles auxquelles on se va appliquer avec le plus de soin, comme à celles qui importent le plus au bien de cette Couronne. Vous vous estes ouvert un chemin par la prise de Thionville pour continuer les avantageux succès que vous avez obtenus, et affin que vous ayez la gloire

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'avoir apporté les dernières dispositions au traité de la paix, ayant contraint les ennemis d'y entendre. Septembre 1643.

Pour ce qui est de la jonction que vous proposez des troupes de Kœnismark avec celles de madame la landgrave de Hesse, elle est sans doute fort judicieuse, et nous en avons desjà efficacement escrit au ministre de Suède. Nous avons encore avis certain que le comte d'Eberstein se [tient] dans la Westphalie avec un corps de cinq à six mille hommes; ce qui ne sera pas un petit embarras au party ennemy. Enfin tenez pour certain que nous serons plustost partout ailleurs sur la deffensive que de n'agir pas si puissamment en Allemagne que les armes du Roy et celles de ses confederés y deviennent les dominantes. Cependant on n'oubliera rien pour donner moyen à M. le mareschal de Guebriant de s'asseurer des quartiers d'hiver.

Je n'eusse pas manqué, Monsieur, de tesmoigner à M. d'Aumont, en l'occasion dont vous m'escrivez, combien les interests des personnes que vous affectionnez me sont chers, et encore combien son merite m'est considerable; mais, puisque Dieu a voulu que cela fust reservé à une meilleure occasion, et que la vie de M. de Gassion est en seureté, je m'en resjouis pour l'amour de vous, qui prenez tant de part en tout ce qui regarde un si brave homme, pour l'interest de cet Estat, à qui il est si utile, et pour ma consideration particulière, le tenant fort pour mon amy, et faisant profession d'estre le sien.

Je tascheray de prendre le temps pour ce que vous me commandez en faveur de M. de Palluau [1]; c'est justement toucher mon inclination que de me donner matière de le servir, et je m'asseure qu'il ne doute point que je n'aye ce sentiment pour luy.

Pour ce qui est de l'affaire de M. de Chaulnes [2], vous pourrez apprendre, par la lettre de M. le Prince, comme elle a esté terminée à

[1] Philippe de Clérembaut, comte de Palluau, devint maréchal de France et est connu sous le nom de *maréchal de Clérembaut*.

[2] Henri-Louis d'Ailly, duc de Chaulnes, vidame d'Amiens, etc. mort le 21 mai 1653. Il était frère aîné du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, dont parle souvent Mme de Sévigné.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1653. son contentement et comme vous avez sujet d'en estre satisfait pour le soin qu'on a eu de mettre ses interests à couvert.

Quant aux vostres, que vous me recommandez, je m'exprimeray imparfaitement si je vous dis qu'ils me sont chers à l'esgal des miens propres. Ils le sont certes au delà, et de cela je ne desire point que vous le croyiez que par les effets. Pour ce qui est de vous conserver aux bonnes graces de la Reyne, j'entreprendrois une chose superflue si je l'avois entrepris, et je suis asseuré qu'il ne se peut rien ajouster à l'estime qu'elle fait de vostre merite et à l'affection qu'elle a pour vostre personne. Ce que je puis faire seulement est de l'entretenir souvent de ce qui vous touche, comme d'un sujet qui luy est fort agreable, et en rencontrant son inclination je m'acquitte d'une partie de ce que je vous dois et me satisfais en la veritable et ardente passion avec laquelle je suis et seray toute ma vie, etc.

CCXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 101 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 4 septembre 1653.

Monsieur,

Vous sçavez que tous vos desirs me tiennent lieu de commandement, et que je ne puis avoir de plus parfaite joye que de vous obeir : vous jugerez par là combien il m'est sensible que la prière que vous me faites pour M. de La Moussaye ayt rencontré une conjoncture qui en empesche l'effet, par la resolution que la Reyne a prise, il y a desjà quelque temps, de donner au colonel Chac[1] le premier reginent estranger qui vacqueroit, ou de luy redonner celuy de M. de Rantzau, en cas qu'il n'aimast mieux l'autre. C'est une resolution si pleine de justice et si

[1] Les noms sont souvent altérés dans les copies. Ce nom est écrit *Schow* dans une lettre du 11 septembre adressée à Gassion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

necessaire mesme pour la satisfaction des corps estrangers, et pour destourner quelques mauvaises consequences qui en pouvoient naistre, que je suis asseuré que non-seulement vous l'approuverez, mais que vous auriez esté le premier à la conseiller sur les fondemens qu'on a eus icy. Septembre 1643.

Au reste, Monsieur, vous pouvez croire que connoissant le merite de M. de La Moussaye[1], et n'ignorant pas sa naissance, mais sçachant particulièrement en quel degré d'estime et d'affection il est dans vostre esprit, de si fortes considerations ne me peuvent qu'apporter un desir violent de rechercher les occasions de le favoriser; je les rechercheray certainement avec soin et les embrasseray avec joye. De cela je vous conjure de n'en pas douter.

Je ne vous escris rien de ce qui s'est passé icy, d'autant que vous le pourrez apprendre d'ailleurs, et que le desplaisir que j'ay que la Reyne ayt esté contrainte de se porter à des resolutions qu'on a tasché d'esviter par tous les moyens que la douceur, la prudence et l'adresse ont peu conseiller, ne me permet pas de toucher à une si fascheuse matière[2].

[1] La Moussaye faisait partie, avec Bouteville, Coligny, Chabot, Jarzay, etc. du groupe de jeunes seigneurs qui entouraient le prince de Condé, et que l'on nomma dans la suite *les petits-maîtres*. Ils étaient aussi renommés pour leur bravoure que pour leur fatuité et leur insolence.

[2] Mazarin fait allusion à l'arrestation du duc de Beaufort et à la disgrâce des autres chefs de la cabale des Importants. (Voyez les Mémoires de La Châtre et de H. de Campion.) La Châtre était un des chefs de la cabale, et H. de Campion fut accusé d'avoir trempé dans le complot contre la vie de Mazarin. Grotius parle aussi de l'arrestation de Beaufort : « Animos omnium et sermones in se vertit dux Bellifortius, filius ducis Vendocinensis, die Jovis exacto, clam, mane, cohortibus et turmis prætorianis currum antecedentibus, cingentibus, subsequentibus, vexillis explicitis, tympanis sonantibus, ductus Reginæ regentis jussu ad silvam Vicennensem. Cum cardinalis Mazarinus eo constituisset vehi, indicia ad Reginam perlata sunt, per quæ credidit Bellifortio multisque aliis constitutum manus (il y a dans le texte *manus*, ce qui ne donne aucun sens) injicere in cardinalem Mazarinum, odiosum multis ob exempla mareschalli Ancharitani et cardinalis Richelieni, quorum vestigiis insistere creditur. Dux Vendocinensis hinc abiit. Dicebatur multi fuisse consilii, aut illius quod dicitur, aut latentis alicujus, particeps. Est Vendocinensis et per matrem et per sororem innexus Lotharingiæ domui, quæ suspecta ob veteres contra domum Borbonianam molitiones, neque quoque non immemor creditur irrogati exsilii et comitatis qua eos extorres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. Tant il y a que vous verrez que cette Princesse n'est pas moins heureuse à estouffer les brouilleries qui se forment au dedans qu'à ranger [mettre à la raison] au dehors les ennemis de cette Couronne. Je suis de toutes les forces de mon ame, etc.

CCXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 17 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 4 septembre 1643.

Monsieur,

Bien que vous deviez recevoir en mesme temps deux de mes lettres, l'une par M. de . . . et l'autre par M. de . . . , je n'ay pas voulu laisser partir le sieur de Beleshat sans vous dire combien vostre recommandation et son merite l'ont icy fait considerer, et qu'il n'en part point sans en emporter quelque marque de l'estime que vous en faites, qui est effectivement fort juste. Il vous dira beaucoup de choses de vive voix que je ne vous escris point, et particulièrement qu'il ne se peut

coluere Hispani præfecti. Sunt ex ea domo duces Guisius, Elbovius, Chevreusius; innexi sunt Nemorosius, Mombasonius et alii. Hi pacem cum Imperatore et Hispano desiderant; sed si eam habere possint, creduntur fœderatos Galliæ non multum curaturi.» (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 54.)

On voit que Grotius ne considère pas ces cabales comme une simple intrigue de cour; il y voit une suite de la Ligue et de l'opposition de la maison de Lorraine à la maison de Bourbon. Plusieurs anecdotes racontées par Saint-Simon, entre autres sur le grand écuyer, qui était de la maison de Lorraine (édit. Hachette, t. VI, p. 4 et 3), font aussi ressortir l'antipathie de ces deux maisons se prolongeant pendant tout le règne de Louis XIV.

Grotius indique dans une lettre postérieure l'effet que produisit sur les étrangers l'arrestation de Beaufort. Le général impérial Lamboy aurait dit que ce coup abattait toutes les espérances de l'Espagne et de l'Autriche, parce que ces puissances avaient compté sur les troubles d'une minorité: «Lamboius, cum ducem Bellifortium tanto cum strepitu tubarum et tympanorum in carcerem duci videret, obstupuit dixitque: concidisse spes Hispaniæ et Viennæ conceptas ex pupillari regis Galliæ ætate, cum mater, recenti adhuc suo imperio, tantum facinus auderet.» (*Epistolæ ineditæ*, p. 74.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rien adjouster à la passion avec laquelle je suis et seray toute ma vie, etc. Septembre 1653

CCXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 102 verso.

A M. DE LIANCOURT [1].

[Paris,] 5 septembre 1653.

Monsieur,

J'envoye ce gentilhomme pour sçavoir des nouvelles de vostre santé et de celle de madame de Liancourt. Vous aurez sans doute appris ce qui s'est passé icy, et comme la Reyne, après avoir inutilement employé la douceur et les bienfaits pour divertir les mauvais desseins de quelques esprits, a esté contrainte d'user d'une conduite plus forte pour les dissiper et pour asseurer la tranquillité de l'Estat, qui estoit menacé de brouillerie. Vous pouvez penser combien cette Princesse se doit estre fait de violence, en quittant les mouvemens de la bonté qui luy est naturelle, pour entrer dans ceux de la justice et dans les moyens fascheux d'une precaution necessaire.

Pour moy, qui suis venu dans le Ministère avec cette ferme et inesbranlable resolution de n'y considerer jamais mes interests et de n'y faire point desplaisir à personne et d'y faire plaisir à qui je pourrois, ce m'a esté une très-sensible douleur de n'avoir peu m'opposer à un accident qui ne m'est pas moins fascheux qu'à ceux qui le souffrent [2].

[1] M. de Liancourt était premier gentilhomme de la chambre du roi; il fut nommé duc et pair en 1664. Mazarin s'était attaché à gagner ce personnage. Il lui avait fait donner un brevet de duc (2e cahier, p. 95) et les honneurs du Louvre, c'est-à-dire le droit d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre (4e cahier, p. 47). Le duc de Liancourt resta toujours fidèle à la cause de Mazarin.

[2] Malgré la modération un peu affectée de son langage, Mazarin profita de la circonstance pour accabler et disperser ses adversaires. Je réunis ici un certain nombre de passages ces lettres de Grotius, moins connues que les Mémoires des contemporains. Ces

53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. Mais c'est trop vous entretenir de cette matière odieuse; il vaut mieux que je vous asseure que personne ne sera jamais avec une plus veritable et plus forte passion que moy, etc.

CCXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 108 recto. — Imprimé dans l'*Histoire du mareschal de Guébriant*, par Le Laboureur, p. 685.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 9 septembre 1643.

Monsieur.

Vous ayant depuis peu escrit fort au long, et M. Le Tellier vous

textes sont relatifs à l'arrestation de Beaufort : « Dux Bellifortius, sub vesperam diei Mercurii in Lupara (Louvre) retentus, ibi noctem egit, mane sequente ductus in arcem Vicennensem (château de Vincennes). Pater ejus, dux Vendocinensis, quo minus abeat, morbi excusatione utitur. Uxor ejus rogavit Reginam, ut liceret Bellifortio uti suo, quo uti solitus est, coquo. Id sinistre quidam interpretantur. Jussus est ab aula discedere dux Mercurius (le duc de Mercœur), Bellifortii frater; Castellonovius (Châteauneuf), antehac sigillorum custos; Santibarus (Saint-Ibar ou Saint-Ibald), et alii, in villas aut extra regnum. Montresorius (Montrésor) se subduxit, et alii quidam. Campio captus. » (*Epistolæ ineditæ*, p. 58.)

Cette dernière nouvelle n'était pas vraie. Grotius, qui écrivait au moment où les événements s'accomplissaient, est souvent obligé de revenir sur des faits qu'il a avancés d'après la rumeur publique. Il écrit le 9/19 septembre : « Campio, qui in carcerem ductus dicebatur, fuga id metuens intervertit. Amandati multi : Mombasonio remota longius : Chevreusia quoque discedet. Discessit Castellonovius. » (*Epist. ined.* p. 76.)

Grotius avait déjà annoncé (p. 73) que les évêques qui inquiétaient surtout Mazarin, les évêques de Beauvais, de Lisieux et de Limoges, venaient d'être renvoyés dans leurs diocèses : « Ivere in episcopatus suos Bellovacensis et Lexoviensis et Lemovicensis episcopi, jussu Reginæ. Creduntur liberius ad Reginam locuti de Mazarino quam aures Reginæ ferrent, et motuum timorem incutere ei voluisse ob captivitatem Bellifortii ducis. At Regina, terriculamentis non concussa, nihil a se metui dixit præter fulmen et tonitru. »

Une autre conséquence de ces révolutions de cour fut la rentrée de Chavigny au Conseil : « Chavignicus erit in concilio arctiori, nomine ministri Status. Ejus loco in Germaniam ad pacis negotium ibit Servianus, qui in Italiam erat iturus. In Italiam vero ibit marchio S. Chaumontius. » (*Ibid.* p. 79.)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devant escrire fort particulièrement de tout ce qui concerne vostre armée[1], pour ne laisser point partir le courrier qu'on vous despesche sans quelqu'une de mes lettres, je me contenteray de vous dire que, dans l'avis certain que nous avons que le duc Charles[2] s'est destaché du Bavarois, et qu'il a passé la Moselle pour joindre Melos, et par consequent dans le besoin que nous avons de tenir nos frontières bien armées, on n'a pas laissé de donner ordre à M. le duc d'Anguien de destacher deux mille bons hommes de son armée ou de celle de M. d'Angoulesme, pour vous les envoyer, affin que vous puissiez prendre vos quartiers d'hiver delà le Rhin, et que nous ayons loisir de nous appliquer plus puissamment qu'on n'a encore fait aux affaires d'Allemagne. C'est ce que je vous puis asseurer que nous avons maintenant le plus à cœur, et à quoy nous preparons l'estat des choses; mais vous sçavez que tous les grands desseins ont besoin de temps et d'estre precedés par d'autres qui en soient les acheminemens. Septembre 1653.

Je croy que madame la Mareschale n'aura pas manqué de vous escrire ce qui s'est passé à la Cour, et comme, pendant que vous vous opposez avec succès, au dehors, aux ennemis de cette Couronne, la Reyne, après avoir inutilement employé la douceur et les bienfaits pour divertir les mauvais desseins de quelques esprits, a esté contrainte d'user d'une plus forte conduite pour les dissiper et pour asseurer la tranquillité du dedans. Vous pouvez juger combien cette Princesse se doit estre fait de violence[3], etc.

[1] On trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, provenant de Le Tellier (Fr. 4169, f° 38), des instructions adressées au maréchal de Guébriant pour la campagne d'Allemagne en 1643.

[2] Charles IV de Lorraine, dépouillé de ses États par Richelieu, s'était fait chef de partisans et s'était joint aux Bavarois et aux Impériaux pour combattre la France. Ce personnage est un de ceux dont les Mémoires du temps racontent avec le plus de détails les aventures extraordinaires et les saillies spirituelles.

[3] La fin de la lettre est textuellement la même que celle qui est adressée à M. de Liancourt. (Voyez p. 334.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 103 recto.

A M. D'ARGENSON.

[Paris,] 5 septembre 1643.

Monsieur,

Je vous escris celle-cy au hasard qu'elle ne vous trouve point à Barcelone; aussy n'est-elle que pour vous dire que j'auray bien du contentement de vous voir icy, et beaucoup plus de pouvoir vous y procurer la recognoissance que vos services meritent.

Nous ne doutons point que l'armée navale estant maintenant sur les costes de la Catalogne[1], avec ordre d'appuyer les desseins de M. le mareschal de La Mothe, il ne s'applique à quelque entreprise digne de l'opinion qu'on a de luy et des forces qu'il commande. Il est certes necessaire qu'il le fasse pour oster le pretexte à certains esprits de descrier sa conduite.

Pour moy, qui sçais qu'il ne manque ni de prudence, ni de courage, ni de zèle pour le service du Roy, je suis asseuré qu'il ne se pouvoit raisonnablement faire autre chose que ce qu'il a fait.

Je ne vous escris rien de ce qui s'est passé icy depuis quelques jours, puisque vous le pourrez apprendre d'ailleurs, et que j'en touche quelque chose à M. le mareschal de La Mothe, qui vous faira sans doute voir ma lettre. Je vous asseureray seulement que le temps vous faira connoistre que personne n'est plus que moy, etc.

[1] Une lettre de Grotius du 29 août (*Epist. inedite*, p. 631) indique qu'un combat naval avait eu lieu, et que les Français y avaient été vainqueurs des vaisseaux espagnols qui se dirigeaient vers les ports de Roses ou de Tarragone : « Ad hunc portum [Rosarum aut Tarragonæ] euntes Hispanorum naves quinque interceperre Galli; depressere unam. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 103 verso.

AU SERENISSIME ROY DE LA GRANDE-BRETAGNE[1].

[Paris,] 5 septembre 1643.

Sire,

Si j'ay differé jusques icy à tesmoigner par mes lettres à Vostre Majesté l'inclination que j'ay pour son service, je la supplie très-humblement de croire que j'ay esté retenu par le peu de pouvoir que j'ay eu de luy en rendre des preuves par des effets qui fussent proportionnés à mon desir. Outre cela j'ay estimé que je me pouvois dispenser avec bienseance d'un devoir que je tenois superflu, sur la confiance que j'ay eue que M. le mylord Montaigu ne manquoit pas de faire de temps en temps à Vostre Majesté un fidèle rapport de mes bonnes intentions, et sur l'honneur que la Reyne m'a fait de souffrir que je luy en donnasse aussy de temps en temps quelque asseurance. N'ignorant pas, Sire, la très-parfaite union qui est entre Vos Majestés, et ce lien indissoluble d'amour qui les conjoinct et qui leur rend toutes choses communes, il m'a esté aysé de me persuader qu'avec une mesme action je m'acquitterois de deux devoirs, et que Vostre Majesté recevroit pour elle les tesmoignages de respect et de zèle que je rendois à la Reyne.

Maintenant que le sieur de Gressy la va trouver comme precurseur de M. le comte de Harcourt[2], qui est sur le point de le suivre, je n'ay point voulu perdre cette commodité, sans faire sçavoir à Vostre Majesté combien on luy souhaite icy de bonne fortune, et avec quelle

[1] Charles Ier, qui régnait en Angleterre depuis 1635. (Voyez l'introduction.)

[2] Grotius (*Epistolæ inediti*, p. 81) parle aussi de cette mission : «Comes Harcurtius jamjam in Angliam iturus est; in mandatis habet hæc tria : ut vetera fœdera renoventur : ut reginæ Angliæ præstentur quæ in pactis sponsalibus comprehensa sunt, ut pax interna in regnis Britannicis restituatur. Cui rei ut via struatur præmissus in Angliam Crassius (il faudrait lire Gressius, Gressy, dont il est question dans la lettre de Mazarin) apud Parlamentum multa declamavit contra Hispanicam factionem » etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. ardeur on y desire la voir regner sur le cœur de ses sujets, et de voir revivre entre elle et eux l'obeissance des enfans avec l'affection du père. Je la supplie très-humblement, Sire, de me pardonner la liberté que je prens de l'exhorter de vouloir contribuer pour cela tout ce qui despendra d'elle, et si je luy represente que, outre la satisfaction qu'elle aura d'avoir calmé l'agitation de ses peuples et renouvelé la face de ses Estats, elle se trouvera en posture de pouvoir travailler avec succès au restablissement de ses parens despouillés[1] et à l'œuvre de la paix generale, dont la Chrestienté a tant de besoin. Si l'ame de Vostre Majesté, Sire, n'estoit pleine de ces sentimens genereux, et si cette matière ne luy estoit extresmement agreable, je n'eusse point entrepris de luy en parler, dans la passion que j'ay de luy plaire et dans le respect avec lequel je fais profession d'estre, etc.

CCXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 114 recto.

A LA SERENISSIME REYNE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

[Paris,] 5 septembre 1643.

Madame,

J'eusse creu manquer au respect que je dois à Vostre Majesté et à la profession particulière que je fais d'estre son très-humble serviteur.

[1] Allusion à la maison Palatine, alliée de la maison d'Angleterre et dépouillée par les Impériaux. L'électeur palatin, Frédéric V, avait épousé une fille de Jacques Ier et était beau-frère de Charles Ier. On voit, par les lettres de Grotius, que les Suédois auraient voulu que la France et l'Angleterre unissent leurs efforts pour assurer le rétablissement de la maison Palatine : « Ego nihil melius reperio quam quæ residenti Angliæ dixi: debere regem Angliæ reginæ Galliæ fidem facere se, nisi in colloquio, quod nunc de pace instituetur, obtineri possit ab hostibus Palatinatus restitutio, arma juncturum cum Suedia Galliaque, » etc. (*H. Grotii epistolæ ineditæ*, p. 62-63.) Voyez encore le passage suivant des lettres inédites de Grotius : « Credo fieri posse ut ad Palatinatus restitutionem, si ea per colloquia obtineri non poterit, societas ineatur. » (*Ibid.* p. 56.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si j'eusse laissé partir le sieur de Gressy sans luy en renouveler les asseurances par cette lettre; quoy que neantmoins il luy puisse dire de vive voix, et quoy que j'entreprenne de luy escrire, je supplie très-humblement Vostre Majesté, Madame, de croire que tout cela est au-dessous des sentimens que j'ay pour tout ce qui la regarde[1]. Je n'ay pas, à la verité, de grands efforts à faire pour la servir auprès de la Reyne, dont l'esprit embrasse tellement les interests de Vostre Majesté, que, si vous n'en recevez point de si utiles ni de si esclatans effets qu'elle le desireroit, il le faut attribuer à l'estat present des affaires de ce Royaume, qui l'empesche d'agir aussy puissamment en faveur de Vostre Majesté qu'elle feroit en temps calme. Je la puis asseurer avec verité que c'est la plus sensible douleur qu'elle souffre au milieu des prosperités dont Dieu benit sa Regence et dans la grace qu'il luy fait de ranger au dehors les ennemis de cet Estat et d'estouffer au dedans les semences de la discorde civile. Aussy, Madame, Vostre Majesté peut connoistre, par le soin qu'elle prend de reduire à leur devoir par l'autorité et par la raison vos sujets soulevés, attendant quelque remède plus fort, s'il en est besoin, que, après les affaires du Roy son fils, elle n'en a point qui luy soient tant à cœur que celles de Vostre Majesté. Septembre 1653.

Pour moy, elle me fera aussy, s'il luy plaist, l'honneur de croire que celles-cy feront tousjours ma seconde passion, comme, après ce que je dois au Roy et à la Reyne sa mère, je seray de Vostre Majesté plus que de personne du monde, etc., après m'estre remis au sieur de Gressy de luy dire de vive voix plusieurs autres choses que j'obmets.

[1] Les assertions de cette correspondance officielle ne paraîtront peut-être pas sincères aux lecteurs qui savent que Mazarin, comme Richelieu, évitait d'intervenir, autrement que par des négociations, dans les affaires d'Angleterre.

Toutefois les carnets du cardinal, écrits pour lui seul, attestent que la conduite du parlement d'Angleterre l'inquiétait. Voyez, entre autres, le deuxième carnet, p. 15 : « considerei quello che fu il parlamento d'Inghilterra, » etc.!

Mazarin craignait que le parlement de France ne voulût imiter les Anglais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1653.

CCXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 104 verso.

A M. DE SAINT-PÉ,

CONSUL DES FRANÇOIS A LISBONNE.

[Paris,] 7 septembre 1653.

Monsieur,

Je vous rends graces des nouvelles que vous m'escrivez de ce qui se passe en Portugal et des grandes forces que le Roy a mises sur pied pour faire la guerre aux Castillans. Je croy qu'il est bien averty de l'effort que nous avons fait en sa faveur pour faire une puissante diversion du costé de la Catalogne, et affin qu'il ayt moins d'ennemis sur les bras, en occupant de ce costé-là les plus grandes forces d'Espagne. Quant à la prière que vous me faites de proteger icy vos interests et de vous procurer quelque reconnoissance pour vos fidèles et longs services, asseurez-vous que je seray tousjours bien ayse de rencontrer l'occasion de le pouvoir faire, et d'avoir lieu de vous tesmoigner par effet que je suis, etc.

CCXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 104 verso.

A M. DE LA FERRIÈRE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRE DE SON HOSTEL ET INTENDANT DE LA JUSTICE EN GUYENNE.

[Paris,] 7 septembre 1653.

Monsieur,

Je vous suis bien obligé de la peine que vous prenez de m'informer de l'estat des affaires du Rouergue. Il eust certes esté à desirer que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'obeissance pour le Roy s'y fust trouvée tout entière, et que tous les esprits s'y fussent contenus volontairement dans leur devoir. Mais puisque cela n'a point esté et qu'il s'y est fait un commencement d'esmotion, qui n'a point passé en revolte[1], j'estime qu'il faut essayer de conserver l'autorité et les droits de Sa Majesté par les voyes douces, avant que de venir aux extresmes, et que pour cela vous devez agir d'intelligence avec M. de Noailles, et vous prester la main l'un à l'autre, comme il en a receu l'ordre. Que si neantmoins il est besoin de quelque chose de plus fort que la raison, asseurez-vous qu'il ne vous manquera point, et qu'on tiendra soigneusement la main affin que le Roy soit obey. Mais le particulier de cela et des resolutions du Conseil, vous l'apprendrez des despesches de M. de La Vrillière, auxquelles me remettant, je me contenteray de vous dire que, vous estimant beaucoup, je seray tousjours avec grande passion, etc. Septembre 1643.

CCXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 103 recto.

A M. LE DUC DE BREZÉ,

LIEUTENANT DE LA MARINE ET NAVIGATION DE FRANCE.

[Paris,] 7 septembre 1643.

Monsieur,

J'ay appris par vostre dernière la conference que vous avez eue avec M. le mareschal de La Mothe, et les motifs qu'il a eus de ne s'embarquer point à aucun siege où vous luy soyez necessaire. J'ay receu dans le mesme paquet la relation du combat et de la prise des vaisseaux qui alloient ravitailler Roses[2]. Cela veut dire que vous ne voulez point combattre sans vaincre, et que vostre commandement rendra tousjours les armes du Roy heureuses. J'espère neantmoins que ce ne sera qu'un

[1] Voyez ci-dessus, p. 283, note.

[2] Voyez ci-dessus, p. 344, note, l'extrait de la lettre de Grotius où il est question de ce succès.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1653

commencement de victoire, et que Dieu vous reserve encore un plus ample sujet de gloire et à moy une plus grande matière de joye avant la fin de la campagne. Quoy que c'en soit, je suis certain qu'il ne tiendra pas à vous que cela n'arrive, comme vous devez estre asseuré que je ne manqueray point de faire valoir vos bonnes actions auprès de Sa Majesté, comme leur merite et mon affection m'y obligent. Croyez aussy que tous vos autres interests me sont infiniment chers, et que je les appuyeray tousjours avec la mesme passion que je suis veritablement, etc.

CCXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 105 verso.

A M. LE GENERAL D'ERLACH [1],

GOUVERNEUR DE BRISACH POUR SA MAJESTÉ.

[Paris,] 7 septembre 1653.

Monsieur,

Vous ne serez jamais trompé dans la confiance que vous avez en mon affection: elle vous est parfaitement acquise, et je me charge du

Jean-Louis d'Erlach était né à Berne le 30 octobre 1595. Il fit ses premières armes sous le prince d'Anhalt et sous Maurice de Nassau. En 1625, il s'attacha au roi de Suède Gustave-Adolphe, et fit, sous ses ordres, les campagnes de Lithuanie, de Livonie et d'Allemagne. Après la mort de Gustave-Adolphe, il servit dans l'armée de Bernard de Saxe-Weymar et contribua à la prise de Brisach en 1638. Bernard de Saxe-Weymar étant mort en 1639, Jean-Louis d'Erlach devint le chef de l'armée weymarienne, dans laquelle figuraient le colonel Oheim, le colonel Rose et plusieurs autres capitaines renommés, dont il sera souvent question dans les lettres de Mazarin. Ce fut d'Erlach qui détermina les principaux chefs des Weymariens à passer au service de la France. Il en fut récompensé par le gouvernement de Brisach et des autres places fortes du Brisgau (Fribourg, Neubourg, Rheinfelden, Laufenbourg, Seckingen, etc.) et enfin par une pension de 18,000 livres. D'Erlach resta toujours fidèle à la France et à son roi. A l'époque de la Fronde, il empêcha les Weymariens de suivre l'exemple

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soin de vos interests comme de celuy des miens propres. C'est pour- Septembre 1643.
quoy, dans toutes les affaires que vous avez icy, vous me feriez grand tort si vous vous adressiez à d'autres que moy, qui n'espargneray jamais ni mon credit ni mes offices pour les faire reussir à vostre contentement. Vostre merite et la passion que vous avez au service du Roy exigent cela de moy, et je n'aurois pas les sentimens assez françois si je ne considerois très-particulièrement une personne qui est si utile à cet Estat, et qui ne cède à aucun des sujets du Roy en fidelité et en zèle. Au reste ne doutez point qu'on ne fasse tout ce qu'on pourra pour le bien des places de l'Alsace, et que d'icy en avant on ne s'applique avec tant de vigueur aux choses d'Allemagne, que, après que ce petit orage sera passé, j'entends le voisinage de l'armée, cette province pourra respirer longtemps à l'ayse et se reparer largement de l'incommodité qu'elle en recevra. J'espère neantmoins qu'elle ne sera ni grande, ni longue, et l'on donnera un tel ordre pour la subsistance de l'armée de M. le mareschal de Guebriant, qu'il n'y aura que le pays ennemy qui en soit chargé. Les affaires du Roy sont partout ailleurs si florissantes, qu'il vous sera aysé à juger qu'elles luy permettent d'agir plus puissamment en Allemagne qu'il n'a fait jusques icy. Je vous conjure d'apporter de vostre costé tout l'ordre et toute la diligence necessaires pour contenir toutes choses au meilleur estat qu'elles pourroient estre, et pour confirmer Leurs Majestés dans la satisfaction qu'elles ont de vostre service. Quant à moy, je vous supplie derechef de croire que je manqueray de credit ou que vous ne manquerez point à la Cour de protection efficace, et que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

qui voulait les entraîner dans sa révolte. Jean-Louis d'Erlach mourut le 26 janvier 1650.

Il a été publié à Yverdun, en 1784, un recueil en quatre volumes in-8°, sous le titre de *Mémoires historiques concernant M. le général d'Erlach, gouverneur de Brisach, pays et places en dépendant, pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans.* Cet ouvrage a été composé avec la correspondance de Jean-Louis d'Erlach. On y trouve un grand nombre de lettres de Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 18.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 5 septembre 1643.

Monsieur,

M. le marquis de Narmoustier[1] vous dira assez quelle est ma passion pour vostre service, sans qu'il soit besoin que je vous en donne si souvent des asseurances. Il ne m'a pas esté malaysé d'obtenir de la Reyne qu'il allast servir sous vous, puisque vous l'avez desiré, ny à moy faschеux de le demander, en ayant le commandement de vostre part. J'ay aussy fait resoudre l'affaire dont vous me parlez en faveur du sieur de Vignaux. M. de Tracy[2] sera bientost avec vous, qui vous portera les resolutions qu'on a prises icy pour les choses d'Allemagne. Attendant de vous escrire amplement par luy, je vous asseureray, à mon accoustumée, que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

CCXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 106 verso.

A M. LE MARQUIS DE FONTENAY,

[Paris,] 8 septembre 1643.

Monsieur,

J'ay fait de deçà ce que l'interest de l'Estat et la passion que j'ay

[1] On écrit ordinairement *Noirmoutier* (Louis de La Trémouille, marquis, puis duc de Noirmoutier).

[2] Grotius, dans sa lettre du 9/19 septembre (*Epist. ined.* p. 75), indique quelle était la qualité de ce personnage; il dit qu'il reçut la visite de M. de Tracy, intendant de l'armée du maréchal de Guébriant: « Venit ad me Tracyus, commissarius regis ad exercitum mareschalli Guebriani. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour ce qui vous regarde exigeoient de moy sur l'affaire de vostre estallier; vous l'apprendrez au long des despesches de M. de Brienne, sans qu'il soit besoin que je vous en dise davantage. Vous aurez sans doute sceu ce qui s'est passé icy, et comme la Reyne[1], etc. Septembre 1643.

Vous n'avez point besoin d'estre informé de nos autres affaires, qui sont, graces à Dieu, en fort bon estat partout, et que la prise de Thionville va rendre encore plus florissantes. Je ne doute pas neantmoins que nos ennemis n'erigent à leur mode de grands trophées sur la marche de M. le mareschal de Guebriant vers le Rhin[2]. Mais ceux qui sçavent qu'il ne s'estoit avancé vers le Danube que pour favoriser le siege de Thionville et pour en esloigner, comme il l'a fait, ceux à qui la proximité auroit peu donner la pensée de secourir cette place[3], jugeront bien qu'il a fait l'effet que nous nous estions proposé; que s'estant desmeslé du milieu du pays des ennemis et d'entre leurs places en leur presentant tousjours la bataille, qu'ils ont tousjours refusée, cette marche ne luy peut estre qu'honorable. Ce rebroussement donc qu'il a fait n'a esté que pour s'approcher du nouveau renfort que nous luy preparons, affin qu'il puisse plus facilement s'asseurer ses quartiers d'hiver et s'establir en de bons postes. Ce seront les fruits de la prise de Thionville, qui en attirera encore de bien plus grands à l'avenir, et je vous proteste que, dans le zèle que j'ay pour le bien des affaires de cette Couronne, ce me sera tousjours une grande satisfaction d'avoir seul emporté la resolution du siege de cette place contre tout le reste du Conseil, qui estoit de sentiment contraire.

Cette conqueste nous donnera moyen de nous appliquer plus puis-

[1] Suit un paragraphe semblable à celui de la lettre à M. de Liancourt, p. 339.

[2] Le maréchal de Guébriant, après s'être avancé jusqu'au Necker, vers Rothweil, avait été obligé de se replier sur le Rhin. Dès le 15 août 1643, Grotius écrivait : « Mareschallus Guebrianus, tentata Rothlingæ et minorum oppidorum oppugnatione, hoste semper ipsius vestigia premente, interdum ex arcto victu, fine mensis qui exiit, ad Kentrigam vallem (la vallée de la Kentzig) recessit. » (*Epistolæ ineditæ*, p. 65.)

[3] Le maréchal de Guébriant avait tenu en échec les Bavarois et le duc Charles de Lorraine et les avait empêchés de porter secours aux Espagnols. (Voyez l'*Histoire du mareschal de Guébriant*, par Le Laboureur, p. 665 et suiv.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. samment que nous n'avons fait jusques icy aux affaires de l'Allemagne, et d'aller renverser les esperances de nos ennemis jusques dans leur source, puisque, tant qu'ils auront le pouvoir de continuer la guerre, ils font connoistre assez au monde qu'ils n'entendront à aucun traité de paix, et ne se reposeront que par l'impuissance de marcher.

Je me suis un peu estendu sur cette matière, affin que vous fussiez informé au vray de ce qui en est, et eussiez de quoy opposer la verité aux apparences dont nos ennemis taschent d'adoucir leur malheur et de tromper les simples. Croyez, s'il vous plaist, que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

CCXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 106 verso.

A M. D'AIGUEBONNE.

Paris, 8 septembre 1643.

Monsieur,

Je vous supplie de croire que ceux qui vous ont figuré quelque diminution en mon affection ont deviné ce qui n'estoit pas, et vous auriez grand tort de recevoir une alarme que ma conduite ne vous donnera jamais; asseurez-vous donc que, vous estimant beaucoup, je ne puis qu'avoir beaucoup de passion pour ce qui vous touche, et que je ne reçois pas un petit desplaisir quand je ne puis vous en rendre des preuves, comme au sujet de la compagnie d'Espanel, dont la Reyne avoit disposé quand je reçus vostre lettre et les lettres de plusieurs autres qui avoient la mesme pretention.

Pour ce qui est du dessein de Madame [Royale] et de messieurs les Princes touchant le recouvrement des places que les Espagnols ont occupées sur M. le duc de Savoye, comme c'est une chose qu'il ne faut point presumer si elle n'est pas, il la faut aussy voir si elle est, et il est quelquefois fort necessaire de laisser prendre leur cours à certaines

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

inclinations, auxquelles on ne pourroit s'opposer sans desunir ceux qui se doivent bien entendre, et alterer leur confiance reciproque; qui seroit un plus grand mal et de plus dangereuse consequence que celuy qu'on voudroit destourner. Il ne faut pas neantmoins laisser d'observer toutes choses, quoyqu'il ne doive pas paroistre qu'on les observe, et par la comparaison des inconveniens de deux conduites contraires, la prudence veut qu'on se tienne à celle où il y en a le moins. Mais vous n'avez pas besoin de cet avis, ayant beaucoup de sagesse et d'experience. Septembre 1643.

Vous avez sans doute sceu ce qui s'est passé icy [1], etc.

CCXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 106 verso.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE.

[Paris,] 8 septembre 1643.

Monsieur,

Le voyage du sieur de La Noue à la Cour ne vous doit point estre suspect. La satisfaction qu'on y a de vostre personne est trop grande pour que rien y puisse jamais alterer l'estime que la Reyne en fait et le desir qu'elle a de reconnoistre vos services. Vous en recevrez des preuves si certaines, à vostre retour, qui vous est accordé pour le temps que vous avez desiré, qu'elles vous gueriront tout à fait de l'esprit de defiance où l'on a taschè de vous jeter, pour des fins qui sont sans doute separées de vos interests.

Quant à moy, je vous tiens si confirmé dans la creance que vous devez avoir de ma passion pour ce qui vous touche, que je croirois vous faire tort si j'avois la pensée que vous en doutassiez, et la dernière lettre que vous avez escrite à M. le Prince m'est une marque

[1] Le reste comme dans la lettre à M. de Liancourt, p. 339.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. que vous vous asseurez de n'avoir plus besoin de me recommander vos interests, qui, sans mentir, ne me tiennent pas moins au cœur que les miens propres. Je vous conjure, autant que je puis, de perseverer dans cette creance, dans laquelle vous ne serez jamais trompé, et de vous persuader que je m'oublieray moy-mesme quand je manqueray à l'amitié que je vous ay promise et aux occasions de vous faire paroistre qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc., me remettant aux despesches de M. Le Tellier des choses concernant l'armée, dont vous m'escrivez.

CCXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 106 verso.

A M. LE MARESCHAL DE LA MEILLERAYE,

GRAND MAISTRE DE L'ARTILLERIE.

[Paris,] 9 septembre 1643.

Monsieur,

Je trouve, dans la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'escrire du sixième de ce mois, tant de marques d'affection et de tendresse, que je serois insensible si je n'en estois touché jusqu'au plus profond de mon ame. Elles me sont donc extresmement chères, et je les reçois avec tout le ressentiment dont un homme de bien est capable.

Après cette veritable protestation, permettez-moy de vous dire que j'estime comme je dois le conseil que vous me donnez, bien que j'aye des considerations qui m'empeschent de m'en servir, et que, voulant user des autres precautions que la prudence me conseillera pour ma conservation, je ne puis condescendre à celle-là, qui n'est ni conforme à mon humeur [1] ni, à mon avis, convenable à la condition du temps

[1] On conseillait à Mazarin de s'entourer d'une garde particulière, comme l'avait fait le cardinal de Richelieu. Grotius indique que Mazarin prit immédiatement certaines précautions. Il écrit le 30 septembre (10 octobre) : « Cardinalis Mazarinus domum sibi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et à la disposition des esprits. Quand mesme je me tromperois en cecy, le desinteressement de ma conduite, dont nulle consideration au monde ne me faira jamais despartir, et la pureté de l'intention avec laquelle je regarde le bien de l'Estat, la resolution ferme et inesbranlable que j'ay de faire plaisir à qui je pourray et de ne faire desplaisir à personne, me mettent en estat de ne rien craindre, et d'attendre sans esmotion tout ce qu'il plaira à la divine Providence de permettre qu'il m'arrive. Si je voulois pourvoir à mon repos et à ma seureté, j'en sçaurois trouver le chemin infaillible, sans abandonner mesme le service de la France. Mais je suis trop obligé à la bonté du feu Roy, je dois trop à la confiance que la Reyne me fait l'honneur d'avoir en moy, et je cheris trop la France, qui seule me tient aujourd'hui lieu de patrie, pour considerer ni mon repos, ni ma vie, tant que je luy seray utile, et jusqu'à ce que le vaisseau soit au port. Ou je periray dans la tourmente, ou j'auray cette satisfaction de n'avoir rien espargné pour ayder à l'y conduire. Ce sont mes veritables sentimens, que je veux croire que vous ne condamnerez point, comme je me promets aussy que vous agreerez l'inviolable resolution que j'ay faite d'estre toute ma vie, etc.

Septembre 1643.

sumpsit proxime eam in quam Regina jam migravit, relictam Regi a Richelineo; et custodia, quæ erit ad hortos regios, attinget ipsius januam, et sic ipsius quoque securitati consulet.» (*Epistolæ ineditæ*, p. 84.)

Les libelles contre Mazarin le représentaient sous les traits les plus odieux. On lui reprochait surtout de dépouiller la France pour se faire construire des palais en Italie: «In cardinalem Mazarinum multi jaciuntur quotidie libelli. Dicitur mille sexcentos homines habere in opere Romæ, ad augendas quas a Rentivoliis emit ædes.» (*Ibid.* p. 90.)

Enfin dans une lettre du 29 octobre (7 novembre) il est question d'une garde pour Mazarin: «Regina nunc turmas optime armatorum equitum [Mazarino] dedit, ad ipsius custodiam, non sine causa, cum quantum ejus crescit potentia, tantumdem crescat male ei volentium numerus.» (*Ibid.* p. 93.)

La puissance du cardinal, ajoute le même Grotius (*ibid.* p. 100, lettre du 4/14 novembre), était devenue en peu de temps aussi redoutable que celle de Richelieu: «Adeptus est intra breve tempus cardinalis Mazarinus quantam Richeliacus unquam habuit auctoritatem, et Richeliacus Rege invito; hic vero plane volente Regina.»

Voyez aussi la lettre à M. de Campi (10 septembre 1643) sur les valets de pied que Mazarin tirait de son régiment italien, et qui lui formaient une véritable garde.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 107 recto.

A M. DE CAMPI.

[Paris,] 10 septembre 1643.

Monsieur,

Celle-cy n'est que pour vous prier de prendre la peine de me choisir dans tout le corps du regiment six jeunes soldats, mais de bonne taille et que vous sçaurez estre de grand cœur et bien resolus, pourveu neantmoins qu'ils ne soient point sujets du roy d'Espagne. Ce sera pour me servir de valets de pied; et je leur fairay des conditions bien plus avantageuses qu'ils n'ont à l'armée, et auray soin de leur fortune. Vous leur donnerez de l'argent avec leur congé pour faire le voyage. Ne doutant point que vous ne preniez ce soin pour l'amour de moy, je vous asseureray que je suis, etc.

CCXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 107 recto.

A M. LE MARESCHAL DE SCHOMBERG,

GOUVERNEUR POUR SA MAJESTÉ EN LANGUEDOC.

[Paris,] 10 septembre 1643.

Monsieur,

Quoyqu'il ne me puisse rien arriver de plus agreable que les offres que vous me faites de vostre affection, elles n'ajoustent pourtant rien à la creance que j'en avois.

Aussy ne pretends-je vous rien dire de nouveau, ni dont vous ne soyez fort persuadé, quand je vous asseureray que jamais personne ne me surpassera en la passion que j'ay de vous servir et au desir de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

me conserver vos bonnes graces. Ayant sceu ce qui s'est passé icy et comme la Reyne, ayant employé inutilement la douceur et les bienfaits pour divertir les mauvais desseins de quelques esprits, a esté contrainte d'user d'une conduite plus forte pour les dissiper, je n'y ajousteray rien, sinon que, connoissant cette Princesse, vous pouvez juger combien elle se doit estre fait de violence en quittant les mouvemens de la bonté qui luy est si naturelle [1], etc. Septembre 1643

CCXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 106 verso.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 10 septembre 1643.

Monsieur,

M. Le Tellier [2] vous escrit si amplement, et M. de Tracy vous entretiendra si au long des resolutions qu'on a prises icy pour les affaires d'Allemagne, que je n'ay rien à y ajouster, sinon que, dans les efforts que j'ay conseillé de faire en ce pays-là, pour y faire dominer les armes du Roy et de ses confederés, après le service de Sa Majesté, je n'y ay rien tant consideré que vostre interest. Vous apprendrez encore plus particulièrement dudit sieur de Tracy, à qui cette lettre servira de creance, la veritable passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde. Je me promets de vous en rendre avec le temps les preuves si certaines, que vous connoistrez que vous n'aurez jamais honoré de vostre amitié personne qui en eust un plus parfait ressentiment.

[1] Le reste comme ci-dessus, p. 339.

[2] On trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale (*Fr.* 4169) un recueil des instructions données aux généraux d'armée depuis le commencement de la campagne de l'année 1643. Ce recueil, qui provient de Michel Le Tellier, renferme plusieurs documents pour la campagne d'Allemagne en 1643. (Voyez, aux folios 21 recto, 28 verso, 38 recto, les instructions au duc d'Enghien, au comte de Rantzau et au maréchal de Guébriant.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCXL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 107 recto et verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 10 septembre 1643.

Monsieur,

Le sieur de Tracy vous allant trouver bien informé des resolutions qu'on a prises de deçà, je fairois une chose superflue de vous les escrire. Me remettant donc à ce qu'il vous en dira et à ce que vous en escrira M. Le Tellier, je me contenteray de vous tesmoigner icy la continuation de ma joye, qui suit le progrès de vos armes, et celle que je conçois desjà par avance de ce que vous devez faire pour donner une aussy belle fin à cette campagne que vous luy avez donné un commencement glorieux. Quoy qu'il arrive, il ne surpassera jamais les souhaits que je fais pour vous, de qui je suis passionnement et sans reserve, etc.

P. S. Vous verrez, par la despesche de M. Le Tellier, comme la Reyne, ayant consideré la forte despense que vous faites, vous envoye trois mille pistoles du sien. Ce n'est pas qu'elle ne tienne cela fort peu de chose; mais vous jugerez, par ce petit soin, que l'affection qu'elle a pour vous embrasse generalement tous vos interests, tant les petits que les grands, de quoy je vous suis caution. J'ajouste encore icy que l'action que vous allez entreprendre, si Dieu en besnit le succès, comme nous l'esperons, sera des plus utiles à cet Estat et des plus esclatantes pour vostre reputation[1] qui se soient faites de ce siècle: de quoy, à mon avis, vous demeurerez d'accord avec moy.

[1] Il s'agissait, comme on le verra ci-après, de conduire des renforts au maréchal de Guébriant, afin qu'il pût repasser le Rhin et prendre ses quartiers d'hiver en Allemagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCXLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 107 verso.

A M. LE MARESCHAL DE BREZÉ.

[Paris,] 11 septembre 1643.

Monsieur,

Bien que je n'eusse pas besoin, pour vous croire mon amy, des offres que vous me faites de vostre affection, elles ne laissent pas de m'estre fort chères. Vous croirez aussy, s'il vous plaist, que je les ay receues avec tout le ressentiment et tout le desir de m'en revancher dont l'ame d'un homme de bien est capable. Le sujet qui vous a excité à m'escrire a veritablement quelque chose de faschenx. Je vous diray pourtant, comme à mon amy, que, dans la certitude que j'ay de n'avoir jamais meslé mon interest particulier avec le service que je rends au Roy, et de n'avoir jamais perdu l'occasion d'obliger ceux que j'ay peu, sans avoir jamais nuy à personne, je me trouve une telle asseurance contre tous les mauvais desseins qu'on pourroit faire contre moy, que rien n'est capable de l'esbranler, si ce que je dois à la bonté du feu Roy et à la confiance que la Reyne me fait l'honneur d'avoir en moy ne m'estoit pas plus cher que mon repos et la seureté mesme de ma personne [1].

[1] A cette époque, Mazarin avait complétement triomphé de la cabale des Importants : Beaufort était emprisonné, l'évêque de Beauvais et plusieurs autres prélats avaient été renvoyés dans leurs diocèses; les duchesses de Monbazon et de Chevreuse, exilées; Châteauneuf, éloigné de la Cour, etc. On donnait beaucoup d'explications plus ou moins erronées des actes de vigueur dont Mazarin parle dans plusieurs de ses lettres. Au lieu de reconnaître la réalité du péril qui avait menacé le cardinal, on prétendait qu'il avait voulu ruiner ses adversaires. C'est ce que répète Grotius dans une lettre du 9/19 septembre 1643. Il y rappelle les causes qui, depuis le commencement de la régence d'Anne d'Autriche, avaient excité, puis trompé l'ambition de la maison de Vendôme : «Dux Vendocinensis et uxor ejus ex jussu Reginæ regentis obiere. Dux Bellifortius adhuc in carcere Vicennensi [est]. Causæ harum mutationum non vulgantur, sed plerique aiunt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

Ce sont mes veritables sentimens, que je m'asseure que vous approuverez, aussy bien que la resolution que j'ay faite d'estre, toute ma vie et plus que personne du monde, etc.

CCXLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 108 recto.

A M. DE GASSION,

MARÉCHAL DE CAMP.

[Paris,] 11 septembre 1643.

Monsieur,

Il ne me pouvoit arriver rien de plus agreable que les marques que j'ay eues de vostre guerison, par la lettre que vous m'avez escrite de vostre main. Je desire de tout mon cœur qu'elle soit bientost parfaite, et qu'elle vous permette de venir icy, affin que vous y receviez les applaudissemens et la reconnoissance que vos services meritent.

cum Rex ægrotaret atque etiam cum jam fato functus esset, Reginam semet et liberos suos commendasse in fidem Vendocinensis liberorumque ejus, multaque dedisse animi in ipsos singularia indicia, nec alios calidius laborasse pro Regina, ut ad eam solam regimen regni perveniret. Nunc vero cum percipiendi essent istorum officiorum fructus, postquam omnes alii, qui restituti sunt, aut veteres suas præfecturas aut novas accepere, vident isti solos se esse sine honoribus. Nam Britanniam Armoricam, quæ Vendocinensis præfectura fuerat, sibi retinuit Regina, idem quod ei diceretur non sine periculo provinciam fore in ejus manu qui ex materno sanguine jus sibi in eam esse diceret. Maris imperium, quod Regina in compensationem ejus præfecturæ Vendocinensi destinaverat, quominus ad eum perveniat obstant principes Condæus et dux Anguianus, favente affini suo Bressuo, duci Fronsaci, qui illud imperium nunc obtinet. (Voyez plus haut, p. 274, une lettre de Mazarin au maréchal de Brézé, et la note.) Hic dolor juvenem elati animi [ducem Bellifortium] ad consilia præcipitia egit. » (*Epistolæ ineditæ*, p. 76.)

L'ambition et le dépit des ducs de Vendôme et de Beaufort ont sans doute contribué à former la cabale des Importants, mais on doit surtout tenir compte des intrigues de Mmes de Montbazon et de Chevreuse. Grotius lui-même l'a reconnu. (Voyez p. 296, note 2.) C'est surtout dans les articles de M. Cousin sur les cornets de Mazarin que l'on trouve des détails authentiques et circonstanciés sur ces événements.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vous pouvez penser que personne ne me surpassera en la joye de vous voir, ni en la passion de vous servir. Septembre 1643.

Pour ce qui est du regiment de Vanberg, la conjoncture a porté que la Reyne a esté obligée d'en disposer en faveur du colonel Schaw, dont le regiment a esté remis à M. de Rantzau, et vous-mesme jugerez bien que c'estoit le moins qu'on pouvoit faire pour un gentilhomme de merite et qui sert avec honneur depuis longtemps. Sans cela, vous pouvez croire que j'aurois fait grande consideration sur ce que vous desirez, et que j'aurois taché de vous faire paroistre en cette occasion, comme je le fairay en toutes les autres qui se presenteront, que je suis passionnement, etc.

CCXLIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 107 verso.

A M. LE DUC D'ANGOULESME.

[Paris,] 11 septembre 1643.

Monsieur,

Après le jugement que vous faites d'un homme et d'une affaire, je n'y ay rien plus à examiner : on agira donc de deçà conformement à vostre pensée et au memoire que vous avez envoyé à M. Le Tellier. Que si neantmoins le temps conseilloit d'y changer quelque chose, vous en serez averty dans la marche que va faire M. le duc d'Anguien[1].

Vous demeurerez seul maistre du champ et conservateur de nos frontières. Vous pouvez croire combien cela nous met en repos; mais combien particulièrement j'ay de satisfaction de vous voir dans un

[1] Pendant que le duc d'Enghien conduisait des secours au maréchal de Guébriant, le duc d'Angoulême fut chargé de couvrir la frontière entre la Meuse et la Moselle. Grotius écrit, le 9/19 septembre 1643 : « Dux Ingolismensis inter Mosam et Mosellam aliquid habet copiarum. » (*Epistolæ inedita*, p. 78.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. employ où vous pourrez faire paroistre ce que vous sçavez, et acquerir de la gloire sans la partager avec personne. Croyez que je suis de toute mon ame, etc.

CCXLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 108 recto.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL BICHI[1].

[Paris,] 11 septembre 1643.

Monseigneur,

Vostre Eminence ne trouvera point estrange la petite nouveauté qui est arrivée en cette Cour, puisqu'elle a esté de tout temps le theatre de semblables aventures; elle admirera plustost le bonheur du règne de la Reyne et la sagesse de sa conduite, qui a prevenu un mal, lorsqu'il estoit sur le point d'esclater, et dissipé en un moment, et presque sans bruit, un orage qui se formoit de longue main, et qui ne pouvoit esclater qu'avec grande violence.

Vostre Eminence sçaura donc que cette Princesse, ayant inutilement employé la douceur et les bienfaits pour contenir certains esprits dans leur devoir, a esté contrainte de se servir d'une conduite plus forte pour les empescher d'achever la faute qu'ils avoient fort avancée. Je laisse à penser à Vostre Eminence combien cette Princesse s'est fait de violence en quittant les mouvemens de la bonté qui luy est si natu-

[1] Le cardinal Bichi était connu comme un des principaux partisans de Mazarin. Grotius écrivait, le 9/19 septembre 1643 (*Epist. inedita*, p. 72): «Fama est Roma huc venturum cardinalem Bichium, ut Mazarini auctoritatem sua fulciat.»

Voyez aussi plus haut (p. 307 et suiv.) une lettre de Mazarin au cardinal Bichi, et spécialement la partie de cette lettre qui ne doit être déchiffrée que par le cardinal lui-même (p. 312 et suiv.). Elle donne des renseignements confidentiels et très-curieux sur les relations de Mazarin avec la cour de Rome. L'opinion du ministre sur l'évêque de Beauvais, sur les cardinaux Sforza, Rosetti, Sacchetti, sur Gofredi ou Goufredi, principal conseiller du duc de Parme, y est franchement exprimée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

relle, pour entrer dans ceux de la justice et dans les moyens fascheux d'une precaution necessaire[1]. Septembre 1643

Pour moy, qui suis venu dans le Ministère avec cette resolution et de n'y considerer jamais mes interests, et de n'y faire point desplaisir à personne, et d'y faire plaisir à qui je pourrois, j'avoue que ça m'a esté une très-sensible douleur de n'avoir peu, comme j'eusse desiré, m'opposer à un accident qui ne m'est pas moins fascheux qu'à ceux qui le souffrent. S'il n'eust esté question que de ma retraite pour guerir les esprits malades, le remède m'eust esté doux et facile, comme Vostre Eminence le pourra juger, et avec un repos qui n'eust pas esté sans honneur, j'eusse peu tirer les autres de l'inquietude et des troubles qu'ils se sont donnés volontairement. Mais le commandement absolu de la Reyne, la confiance qu'elle me fait l'honneur d'avoir en moy, et que je dois à la bonté du feu Roy, dont vous estes en partie tesmoin, seront tousjours des motifs plus forts pour m'obliger à continuer dans le service, quelque hasard qu'il y ayt à courir, que la consideration de mon repos et de la seureté mesme de ma personne pour me le faire abandonner en un lieu où Sa Majesté croit que je luy suis utile et, en quelque façon, necessaire.

Voilà mes veritables sentimens sur cette occurrence, que vous ne condamnerez pas, à mon avis, estant genereux et reconnoissant au point que vous estes. Au reste, depuis cet accident, tout jouit icy d'un calme parfait, et toute la crainte et les alarmes qui agitoient les esprits ont passé en un estat incroyable d'asseurance.

Pour ce qui est de nos affaires, elles sont partout florissantes, et nous esperons, avec la grace de Dieu, recueillir les fruits de la prise de Thionville, qui feront que la fin de cette campagne ne desmentira point le bonheur du commencement. Je suis de toutes les forces de mon ame, etc.

[1] Malgré les répétitions que contient cette lettre, nous la donnons en entier, parce qu'elle est plus développée que celles où Mazarin a parlé de la cabale des Importants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCXLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 108 verso.

A MM. LES OFFICIERS DE LA RELIGION PRETENDUE REFFORMÉE DE LA CHAMBRE DE L'EDIT[1] DE GUYENNE.

[Paris,] 12 septembre 1643.

Messieurs,

Je puis vous dire avec certitude que, en quelque manière que vous fussiez venus rendre vos devoirs à Leurs Majestés, en compagnie, ou separement du reste de vostre corps, ils leur auroient tousjours esté agreables. La bonté de la Reyne embrasse generalement et sans distinction tous les vrais sujets du Roy son fils, et la preference qui se peut gagner dans son esprit despend du degré de la passion et de la fidelité qu'on aura pour son service. C'est dans cette emulation de bien servir que vous trouverez des avantages conformes à vostre zèle, et que vous vous ouvrirez le chemin aux gratifications qui se despartiront au merite, sans acception de personnes. Je vous exhorte donc à ne vous despartir jamais d'un si louable et si juste dessein et de vous appliquer, comme vous avez fait jusqu'à present, à maintenir l'obeissance de ceux qui sont au-dessous de vous et qui vous regardent comme leur exemple. Cela estant, ne doutez point que Sa Majesté ne tienne soigneusement la main à vous faire entièrement jouir du benefice des edits qui vous ont esté accordés, et de la liberté de conscience qu'ils vous permettent.

Pour moy, qui n'ay rien tant à cœur que de voir raffermir de plus en plus les fondemens de la concorde des François et de la tranquillité de l'Estat, je vous proteste que je contribueray tousjours, comme j'ay fait jusques icy, mes conseils et mon credit pour faire fleurir cette concorde et regner cette tranquillité, et que, outre cela, je rechercheray

[1] Les Chambres de l'édit tiraient leur nom de ce qu'elles avoient été instituées par l'édit de Nantes pour rendre la justice aux calvinistes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les occasions de vous tesmoigner en general, et à chacun de vous en particulier, que je suis très-veritablement, etc. Septembre 1653.

CCXLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 109 verso.

A M. DE LA BERCHÈRE[1],

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRE DE SON HOSTEL ET INTENDANT DE LA JUSTICE, POLICE ET FINANCES EN CATALOGNE.

[Paris,] 13 septembre 1653.

Monsieur,

Je n'ay point besoin de caution pour estre asseuré de vostre merite: outre l'approbation publique, le choix que le feu Roy a fait de vostre personne pour un employ si important que celuy de la Catalogne m'en est une preuve si certaine, que je croirois faire tort à la memoire de ce Prince si j'en doutois. Je vous suis bien fort obligé de la peine que vous voulez prendre de m'escrire l'estat des affaires de ce pays-là, à mesure qu'elles arriveront. Pour ce que vous me mandez de celuy de l'armée, on fera tousjours ce qui se pourra affin qu'elle ne manque point des choses necessaires pour agir; mais il est vray aussy qu'on a jusques icy fait un grand effort pour ce sujet, sans qu'on ayt veu des effets qui ayent correspondu à ce qu'on s'en estoit promis[2], bien que je sois asseuré qu'il n'y a point eu de la faute de M. le mareschal de La Mothe; mais tout le monde n'est pas si juste ni si equitable que moy à sa conduite.

Quant à la condition de ces peuples, je sçay qu'il est impossible qu'il ne soit demeuré dans l'ame de plusieurs quelque levain de l'in-

[1] Louis Le Goux, seigneur de La Berchère, était maître des requêtes depuis 1637. Il devint premier président du parlement de Grenoble en 1653.

[2] Grotius se plaint aussi de l'inaction du maréchal de La Mothe-Houdancourt : « Motha Odimcurtius nihil agit. » (*Epistolæ ineditæ*, p. 74.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

clination qu'ils ont eue pour le roy d'Espagne, et que celuy-cy ne fasse jouer divers artifices pour la fomenter et pour desbaucher mesme ceux qui sont dans l'obeissance et fidelité qu'ils ont jurée au Roy. Je ne doute pas encore (comme c'est l'humeur generale des peuples de se promettre, en tous les changemens qu'ils font, plus de bien et de felicité qu'il n'y en peut avoir) que ceux de la Catalogne ne souffrent avec quelque mal de cœur et la disette où ils se trouvent, et les petits desordres qu'on ne sçauroit empescher que les gens de guerre ne fassent. C'est pourquoy il importe de les mesnager avec beaucoup de circonspection et d'adresse, dont je sçay que vous estes capable. Les factieux foibles n'ont besoin que d'estre descouverts, affin que leurs desseins soient dissipés, et les exemples de justice qui se font à la naissance d'un desordre en empeschent infailliblement la suite. Pour les autres, il ne sera pas impossible de les ramener à la raison par la comparaison des autres peuples, et voisins et esloignés, qui ont beaucoup plus à souffrir qu'eux, et en leur representant l'estat où ils tomberont en changeant de maistre, et les biens certains et durables qui leur arriveront après la cessation des troubles presens. Mais en cela la prudence et les conjonctures vous ouvriront assez d'expediens pour bien agir et servir le Roy. Je m'en souhaite où je puisse vous tesmoigner l'estime que je fais de vostre personne et la passion avec laquelle je suis, etc.

CCXLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 109 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 13 septembre 1643.

Monsieur,

L'avis que vous nous donnez du renouvellement du traité avec messieurs les Estats ne nous pouvoit estre que fort agreable. Quoyque

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la campagne soit sur son desclin, et que les occasions d'agir s'en aillent passées, ce qui nous reste encore nous pourra estre utile, et il ne faut rien oublier pour obliger M. le prince d'Orange à continuer de donner le plus longtemps qu'il pourra de la jalousie aux Espagnols, et d'achever, comme il a commencé, de favoriser nos desseins, qui ne regardent pas moins le bien de nos alliés que le nostre. Il en sçait tous les moyens, pourveu qu'il le veuille, et, soit qu'il tienne son armée en campagne, soit qu'il la loge de telle sorte, dans les garnisons et au voisinage des ennemis, que dans peu de temps il la puisse mettre ensemble, ou toute, ou la plus grande partie, il rendra à cet Estat et au reste du bon party un service considerable. Vous le pouvez asseurer du ressentiment qu'on en aura icy, et pour messieurs les Estats, et pour sa personne particulière, qui sera tousjours estimée et cherie de Leurs Majestés selon son merite. Septembre 1643.

Pour moy je ne pense pas avoir besoin de luy renouveler les protestations que je luy ay si souvent faites de l'inclination que j'ay à l'honorer et à meriter par mes services ses bonnes graces. Vous ne laisserez pas pourtant de l'en asseurer, et de croire aussy, en vostre particulier, que je seray tousjours et avec grande passion, etc.

CCXLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 110 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 14 septembre 1643.

Monsieur,

Je vous supplie de croire que je reçois avec tout le ressentiment dont je suis capable les nouvelles asseurances que vous me donnez de vostre amitié. Si elle peut se meriter par une très-parfaite inclination à vous honorer et par un attachement indissoluble à tous vos interests, je crois n'en estre pas indigne. Asseurez-vous donc, s'il vous plaist.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. Monsieur, que vous n'acquerrez jamais de serviteur plus fidèle ni plus passionné que moy, et, si mes souhaits estoient exaucés, que vous n'en auriez point à faire pour quelque bien que vous puissiez jamais desirer au monde.

Je ne vous parleray point du sujet de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, ni du desplaisir que j'ay eu de n'avoir peu m'opposer à la resolution que la Reyne a esté contrainte de prendre pour pourvoir au repos de cet Estat, par une action sans laquelle il ne pouvoit estre conservé. Je vous diray seulement que, si la douceur et les bienfaits eussent peu destourner cet accident, il ne fust point arrivé. Mais c'est trop vous entretenir de cette matière peu agreable; il vaut mieux la quitter pour vous dire que, si vous pouvez retarder vostre voyage de la Cour [1], pour en preparer un contre les ennemis, dont le sieur de Tracy a ordre de vous entretenir, vous rendrez au Roy un troisième service qui sera et plus utile à son Estat et de plus haute reputation pour vous que les deux autres [2] que vous avez rendus, quoyque ce siècle n'ayt point veu en une mesme campagne deux actions si considerables.

Vous sçavez assez de quelle importance sont les affaires d'Allemagne et à la France et au reste de nos alliés, et il semble que Dieu vous ayt reservé la gloire de les aller relever dans le penchant qu'elles prennent d'oster à la maison d'Austriche la seule esperance qui luy demeure de continuer la guerre.

J'estime, Monsieur, que vous ferez grande consideration là-dessus, et qu'il n'y en aura point qui vous empesche d'achever la plus glorieuse campagne que je puis dire sans flatterie qui ayt esté faite de nostre temps. Je vous puis protester avec verité que, si cette occasion pouvoit estre negligée sans des consequences très-funestes à l'Estat, et si mon esprit pouvoit consentir qu'un autre eust un honneur dont il se

Le duc d'Enghien vint à la Cour malgré cette lettre. (Voy. le *Journal d'Olin. d'Ormesson*, t. I, p. 108.) « Dux Anguianus hic est, et constituit non abire nisi accepta pecunia. » (*H. Grotii epist. ined.* lettre du 16/26 septembre 1643.)

[2] La victoire de Rocroi et la prise de Thionville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rencontrera difficilement à l'avenir une si haute matière, je ne vous solliciterois point à esloigner le contentement que j'aurois de vous voir et de vous pouvoir asseurer de vive voix que personne ne m'esgalera jamais en la passion avec laquelle je suis et seray toute ma vie, etc. Septembre 1643.

CCXLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 110 verso.

A M. BOUTEILLER,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS.

[Paris,] 15 septembre 1643.

Monsieur,

Vous croirez bien que, ayant tousjours consideré les interests de vostre maison, et particulièrement ceux de M. de Chavigny[1], à l'esgal des miens propres, je n'ay pas eu une petite joye de voir que la Reyne se soit voulu servir de ses conseils dans la conduite des affaires de cet Estat. Sa capacité et sa vertu avoient bien merité cela; mais vous sçavez que l'on n'a pas tousjours ce que l'on merite, et qu'il ne suffit pas d'avoir de la capacité, si l'on n'est encore agreable. Quelque grande que soit la satisfaction que je reçois de ces deux conditions qui se trouvent en la personne de M. vostre fils, elle seroit imparfaite si elle ne

[1] Le comte de Chavigny était fils de Claude Le Bouthillier ou Bouteiller, ancien surintendant des finances, auquel est adressée cette lettre de Mazarin. Chavigny était rentré au Conseil, à la suite de la disgrâce des Importants, qui avaient exigé son éloignement. (Voyez ci-dessus, p. 340, fin de la note.)

A cette époque, Mazarin soutenait réellement Chavigny, qu'il regarda plus tard comme le plus dangereux de ses ennemis. Il écrivait, dans ses notes secrètes, qu'il fallait donner des bénéfices à un fils de Chavigny : « Benefitii per un figlio di M. di Chavigni. » (2e carnet, fol. 19.) Il représentait à la Reine que Chavigny avait toujours bien servi Sa Majesté; qu'il entrait dans tous les secrets de la France, et que, ainsi, par reconnaissance et par politique, ce ministre devait être en tout temps protégé par Sa Majesté. « M. di Chavigni ha sempre ben servito Sua Maestà; entra in oltre in tutti li segreti della Francia; onde per gratitudine e per politica deve esser protetto in ogni tempo da Sua Maestà. » (*Ibidem.*)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. m'estoit commune avec vous, et si vostre contentement particulier n'en faisoit une partie. C'est pour vous tesmoigner cette verité que je vous envoye ce gentilhomme, qui a ordre de vous asseurer encore de vive voix que jamais personne ne prendra plus de part que moy en ce qui vous touche, ni ne sera avec une plus forte passion, etc.

CCL.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 110 verso.

A M. DE CHASTILLON,

MARÉCHAL DE CAMP.

[Paris,] 16 septembre 1643.

Monsieur,

Les offres que vous me faites de vostre affection ne me peuvent estre que fort chères. Aussy desiray-je rechercher avec soin les occasions de m'en revancher, et de vous faire paroistre que ceux qui ont la bonté de m'obliger ne manqueront jamais de trouver en moy une très-parfaite reconnoissance. L'accident qui vous a donné sujet de m'escrire[1] ne m'est pas moins fascheux qu'à ceux qui le souffrent, et j'ay ce desplaisir de n'avoir peu m'opposer, comme je l'eusse desiré, à la resolution que la Reyne a esté contrainte de prendre de quitter les mouvemens de la bonté qui luy est si naturelle, pour entrer dans ceux de la justice et dans les moyens fascheux d'une precaution necessaire. Mais c'est trop vous entretenir d'une matière peu agreable; il vaut mieux que je la quitte pour vous asseurer que personne ne sera jamais avec plus de verité et de passion que moy, etc.

[1] Allusion aux complots des Importants et à l'arrestation du duc de Beaufort. (Voyez ci-dessus, p. 337, note 2.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1653.

CCLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 111 recto.

A M. DE CHASTEAUNEUF[1],

CHANCELIER DES ORDRES DU ROY ET GOUVERNEUR DE TOURAINE.

[Paris,] 16 septembre 1653.

Monsieur,

Ce que j'ay essayé de faire en vostre faveur est si peu de chose, qu'il ne vaut pas le remercîment que j'en ay receu par vostre lettre. Je me souhaiterois, à la verité, ou plus de puissance ou de meilleures occasions pour vous tesmoigner la consideration en laquelle j'ay vostre merite. Croyez, s'il vous plaist, qu'il ne s'en presentera point où je ne vous en rende des preuves si certaines, que vous ne douterez jamais de ma

[1] Le marquis de Châteauneuf, compromis dans la cabale des Importants, avait été relégué dans son gouvernement de Touraine. Il paraît, d'après cette lettre, que Mazarin avait contribué à adoucir son exil.

Ancien garde des sceaux, le marquis de Châteauneuf avait une grande réputation d'habileté. C'était le ministre que les Importants voulaient opposer au cardinal. L'inquiétude que Châteauneuf inspirait à Mazarin se trahit dans les carnets où il déposait ses pensées intimes. Dans le 2e carnet (p. 3) il écrit, vers juin 1643, à l'époque où la Reine paraissait hésiter : «Au nom du ciel, que Sa Majesté déclare ce qu'elle veut. Si elle pense à Châteauneuf, qu'elle me le dise,... » et plus loin (p. 21) : «Tout le monde me dit que Sa Majesté a des engagements en faveur de Châteauneuf. S'il en est ainsi, que Sa Majesté me le dise. Si elle lui veut confier ses affaires, je me retirerai quand elle voudra...» — (p. 31) : «L'évêque de Beauvais travaille contre moi de toutes les manières; il reçoit M. de Châteauneuf et se jette dans les bras de M. de Beaufort et de madame de Monbazon.» — Enfin dans le 3e carnet il écrit (p. 29) : «Madame de Chevreuse et les autres publient que bientôt la Reine appellera Châteauneuf, et par ce moyen ils excitent tout le monde à lui faire visite et à rechercher son amitié. Ils excusent la Reine de tarder à le prendre, parce qu'elle est forcée de se servir de moi pendant un temps.»

Ces curieux passages, qui montrent toute l'inquiétude que Châteauneuf causait à Mazarin, contrastent avec le ton de la lettre qu'il écrit à son adversaire exilé. Il semble qu'il n'ait plus que des sentiments d'affection pour l'ennemi vaincu. Du reste, ces protestations de dévouement et d'amitié passionnée sont si fréquentes dans les lettres de Mazarin, qu'on ne peut les prendre au sérieux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. volonté, qui sera tousjours de vous confirmer ce que M. le chevalier de Jars[1] vous a dit de moy, et de vous faire voir que je suis passionnement, etc.

CCLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 111 recto.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 17 septembre 1643.

Monsieur,

L'action que M. vostre fils vient de faire est trop belle[2] pour n'avoir pas touché tous ceux qui prennent part en la gloire de vostre maison. L'amitié et le service que j'ay voués à Vostre Altesse me mettant de ce nombre, elle trouvera bon que je luy tesmoigne la joye que j'en ay receue, et que je luy die qu'elle ne sçauroit avoir de contentement dont il ne se fasse une grande reflexion sur mon ame. Il est certes impossible que celluy de Vostre Altesse ne soit extresme de voir continuer si hautement, en la personne de M. le prince Guillaume, la valeur et la fortune qui ont tousjours accompagné le sang de Nassau.

Je ne parleray point icy à Vostre Altesse de ce qui concerne les affaires, puisque M. de La Thuillerie a charge de l'en entretenir; je l'asseureray seulement que rien ne me faira jamais despartir de la resolution que j'ay faite d'estre toute ma vie plus que personne du monde, etc.

[1] François de Rochechouart, connu sous le nom de *chevalier*, puis de *commandeur de Jars*, mort en 1670.

[2] La lettre suivante indique que le prince de Nassau (Guillaume), fils du prince d'Orange, venait de remporter une victoire. Il avait taillé en pièces un corps de cavalerie ennemie, qu'il avait attiré dans une embuscade, le 3 septembre 1644. (Voyez les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiées par M. Van Prinsterer, 2e série, t. IV, p. 88 et suiv.)

Guillaume de Nassau succéda, en 1647, à son père Frédéric-Henri, en qualité de prince d'Orange, et fut, bientôt après, proclamé stathouder de Hollande.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 111 verso.

A MADAME LA PRINCESSE D'ORANGE.

[Paris,] 19 septembre 1643.

Madame,

Bien qu'il ne se puisse rien ajouster à l'estime que je fais du merite de Vostre Altesse, je m'estois contenté jusques icy de la conserver dans mon ame, ou d'en faire le sujet de mes entretiens aux rencontres qui m'ont donné lieu d'en parler; mais maintenant j'ay creu que la bienseance vouloit que je rompisse un silence que je ne gardois que par discretion, et que je fisse sçavoir à Vostre Altesse mesme que, de tous ceux qui font profession de l'honorer, il n'y en a point qui me surpasse en cette qualité; et que, ayant tousjours admiré M. le prince d'Orange, je n'en[1] ay point veu de marque plus illustre que lorsqu'il fit dessein d'adoucir ses soins militaires et politiques par une si belle societé que celle de Vostre Altesse. Ce fut certes un grand bien pour messieurs les Estats, et il n'estoit pas possible que d'un mariage si bien assorty et de l'union de deux personnes si excellentes, chacune en son sexe, il ne sortist des enfans qui perpetueroient la gloire du nom de Nassau et le bonheur de la republique des Pays-Bas. La victoire que M. vostre fils vient fraischement d'obtenir nous est une preuve de cette verité et une arrhe des prosperités que le Ciel a preparées à ce jeune Prince, et qui doivent combler, Madame, Vostre Altesse de tous les contentemens dont les triomphes des enfans ont accoustumé de remplir l'ame des mères magnanimes. Quels qu'ils puissent estre, ils ne seront jamais si grands que je les souhaite à Vostre Altesse, comme personne ne sera jamais avec une plus veritable passion que moy, etc.

[1] Cette phrase n'est pas régulière. *En* représente le mot *mérite*, auquel Mazarin songeoit, mais qui n'est pas exprimé dans la phrase : « Je n'ay point veu de marque plus illustre de son merite, » etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 111 verso.

A M. D'ESTRADES[1].

[Paris,] 19 septembre 1643.

Monsieur,

Je vous suis bien fort obligé du soin que vous avez pris de me faire acheter des chevaux; vous pouvez croire que je ne vous donne point tant de peine sans beaucoup de ressentiment, et que je n'aurois pas tant de confiance en vostre affection si je n'en avois une bien particulière pour vostre personne. J'escris, suivant vostre avis, à madame la princesse d'Orange, et luy fais compliment sur la victoire de M. le prince Guillaume. Vous accompagnerez celluy de ma lettre d'un autre que vous luy ferez, en mon nom, de vive voix, et à M. son fils aussy, à qui vous tesmoignerez que j'ay pris autant de part que personne au bonheur qui luy est arrivé.

Je croy que vous n'avez pas besoin que je vous exhorte de porter M. le prince d'Orange à allonger, pour l'amour de nous, cette campagne, autant qu'il se pourra, et de luy representer que c'est une occasion où il peut très-sensiblement obliger la France, et que Leurs Majestés tascheront de s'en revancher, et à l'endroit de messieurs les Estats, et en tout ce qui regardera particulièrement sa personne. Croyez aussy, pour ce qui concerne la vostre, que je seray tousjours et avec plus de passion que personne du monde, etc.

[1] Cette lettre n'a pas été publiée dans le recueil des *Lettres, Mémoires et Négociations du comte d'Estrades* (Londres, 1743, 9 vol. in-12).

Dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, citées plus haut, toute la correspondance du mois de septembre 1643 roule sur la victoire remportée par le prince Guillaume de Nassau et sur un projet de mariage entre le prince de Galles, fils aîné de Charles Ier et de Henriette d'Angleterre, et la fille du prince d'Orange.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 112 recto.

A M. DU PLESSIS-PRASLIN.

[Paris,] 22 septembre 1643.

Monsieur,

Je commenceray à vous respondre par la fin de vostre dernière lettre, et à vous remercier des sentimens d'affection que vous avez pour moy et des offres que vous me faites. Ç'a esté un nuage que la Reyne a dissipé avant qu'il ayt esclaté, et après avoir inutilement employé tous les moyens que la prudence luy a conseillés pour l'empescher de se former.

Sa Majesté a accordé au sieur Du Fresnay la compagnie des marins, que je n'avois garde de manquer à luy demander, m'estant recommandé de la part de M. le prince Thomas et de la vostre, outre ses services et son merite.

Vous apprendrez, par le retour du sieur de La Noue et par les lettres de M. Le Tellier, les resolutions qu'on prendra icy pour ce qui concerne l'armée, après le siege de Trin[1]. J'eusse desiré que la modestie ne vous eust point empesché de me recommander le quatrième maistre de camp avec les trois autres qui ont si bien fait leur devoir en la prise du bastion. Outre que je suis bien ayse de connoistre les personnes de valeur, j'ay encore une joye particulière de faire valoir leurs bonnes actions, et de leur en procurer, dans les occasions, la reconnoissance qu'elles meritent.

Croyez que je suis et seray tousjours avec une grande passion, etc.

[1] Voyez, sur le siége de Trin ou Trino, les *Mémoires* du maréchal Du Plessis-Praslin (édit. Michaud et Poujoulat, p. 369, 2e col.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I, f° 112 recto.

A M. LE COMTE DE NOAILLES.

[Paris,] 22 septembre 1643.

Monsieur.

Je n'ay rien à vous dire pour response à vostre dernière, sinon que l'envoy de M. de Langeron ne vous doit point choquer, puisque ce n'est pas une chose particulière pour le Rouergue[1], où il n'a commandement d'arrester qu'autant qu'il sera necessaire pour y maintenir l'obeissance, et passer de là ailleurs où il faudra faire valoir l'autorité du Roy avec la force; de sorte que, en cela, il n'y va rien du vostre, ledit sieur de Langeron ayant ordre de ne rien faire qu'il n'ayt concerté avec vous, à qui il rendra tousjours ce que le rang que vous tenez en cette province exigera de luy, et lequel, tant s'en faut qu'il doive rien oster du pouvoir que vous y aurez, qu'au contraire il le fortifiera, vous aydant à remettre dans leur devoir ceux qui s'en seront escartés. Je vous supplie de croire que, dans la resolution qu'on a prise de l'y envoyer, on a consideré vos interests, et jugé qu'ils n'en recevroient pas de prejudice par la manière qui doit estre observée. Mettez-vous donc l'esprit en repos de ce costé-là, et asseurez-vous que, tant que j'auray quelque credit à la Cour, je l'employeray pour empescher qu'il ne s'y passe rien à vostre desavantage; et que j'attends avec impatience quelque occasion favorable pour vous procurer, auprès de Sa Majesté, la

[1] Il a été question plus haut (p. 283) des troubles qui agitaient le Rouergue.

Grotius en parle dans une lettre du 30 septembre (10 octobre) 1643 : « Inter Languedociam et Aquitaniam est regio, dicta nunc Rovergiaca; ibi motus sunt contra publicanos, et a seditiosis etiam oppida obsidentur oppugnanturque machinis. Non puto tamen malum fore diuturnum, si non adjungant se ex principibus illi quibus præsentia, ut sæpe fit, displicent... » (*Epist. inedite*, p. 89.) — « Seditio Rovergiorum adeo non quiescit, ut in Arvernos se promoveat. » (*Ibid.* p. 88.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reconnoissance que vos longs services meritent, puisque je suis très-veritablement et plus que personne du monde, etc. Septembre 1643.

P. S. M. d'Espernon, qui part aujourd'hui pour aller en Guyenne, se promet d'ayder puissamment à remettre toutes choses au poinct où elles doivent estre[1]. C'est pourquoy j'estime qu'il est de vostre prudence d'empescher ce pendant, autant qu'il se pourra, qu'elles ne s'aigrissent et n'esclatent par quelque accident qui engageroit l'autorité du Roy plus qu'il ne seroit necessaire.

CCLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 145 verso.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE.

[Paris,] 20 septembre 1643.

Monsieur,

Si vostre lettre ne m'eust esté rendue après celle que m'a escrite M. le prince Thomas pour demander la compagnie de marins en faveur du sieur Du Fresnay, je vous eusse tesmoigné combien tout ce que vous affectionnez m'est considerable; mais, puisque de semblables occasions ne reviennent que trop souvent, il s'en pourra presenter où je seray plus heureux à servir ceux dont vous me recommanderez le merite.

J'espère que nous ne tarderons point de recevoir la nouvelle de la prise de Trin, et par consequent que j'auray bientost le contentement de vous voir icy, et vous, la satisfaction de voir louer et reconnoistre [vos services] par Sa Majesté; qui sera pour moy une seconde matière de joye, puisque je suis, etc.

[1] Grotius écrit aussi : « Dux Espernonius ivit ad comprimendum motum illum qui in Rovergia est. » (*Epistolæ inedite*, p. 86.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1653.

CCLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 113 verso.

A M. DE LA MEILLERAYE,

MARÉCHAL DE FRANCE.

| Paris, | 22 septembre 1653.

Monsieur,

Je croy que vous ne doutez point de ce que peut sur moy vostre recommandation, et de la passion que j'ay d'appuyer les interests de toutes les personnes que vous aymez; c'est pourquoy je vous supplie de croire que, ajoustant une pleine creance à ce que vous m'escrivez du merite de M. l'abbé de Tronchet, je contribueray tout ce qui despendra de moy pour porter Sa Majesté à le nommer à l'evesché de Vannes, en cas qu'il vienne faute de l'evesque[1].

Si je ne sçavois le soin que prend M. de Saintoet de vous informer de toutes les choses qui vous concernent de deçà, je vous escrirois plus au long et plus souvent que je ne fais; mais, sçachant combien il est exact de ce costé-là, je me contenteray de vous asseurer que je seray tousjours plus que personne au monde, etc.

Entretenant tous les jours MM. de Saintoet et de Choupes, je me dispense de vous escrire beaucoup de choses dont je sçay qu'ils vous tiennent informé, et particulièrement de la forte et veritable passion que j'ay pour tout ce qui vous touche et de la sincère correspondance d'affection que je sçay que vous me rendez.

[1] L'évêque de Vannes était alors Sébastien de Rosmadec, qui occupa ce siége de 1642 à 1666. Il avait eu, cette année même, de violents démêlés, dans l'assemblée des États de Bretagne, avec le maréchal de La Meilleraye, gouverneur de cette province. (Voyez le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 11.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 113 verso.

A MM. LES CHEFS DE LA NOBLESSE LIBRE ET FRANCHE DU SAINT-EMPIRE DE LA BASSE ALSACE.

[Paris,] 23 septembre 1643.

Messieurs,

Vous pouvez croire que c'est avec un grand desplaisir de Sa Majesté que l'armée de M. le mareschal de Guebriant a esté contrainte de relascher dans l'Alsace [1]; mais comme ç'a esté une necessité inevitable, vous devez vous asseurer qu'on n'espargnera rien de deçà affin qu'elle soit promptement en estat de changer de postes et de vous descharger des incommodités que vous en recevez, qui ne nous pèsent pas moins qu'à vous-mesmes. Vous sçavez qu'il arrive quantité de choses, à la guerre, qui sont au-dessus du dessein des hommes, et auxquelles la prudence veut qu'on acquiesce, quand il n'y a point moyen de s'en garantir. Je vous dis derechef que vous verrez bientost des effets du soin qu'on a icy de vostre soulagement, et j'espère que nos affaires prendront une telle face que, à l'avenir, vous ne serez plus exposés à de semblables

[1] Le maréchal de Guébriant avait repassé le Rhin sur un pont jeté à Rheinau, non loin de Schlestadt. Son armée, réduite à environ 6,000 hommes, fut établie dans un camp, à Erstein, entre Strasbourg et Benfeld. Cette dernière ville avait alors un gouverneur suédois, nommé Mochel, qui adressa à Grotius des plaintes sur la conduite de l'armée de Guébriant. Grotius en parle dans plusieurs lettres : « Ingentes accepi a Benfeldio querelas: mareschalli Guebriani exercitum (quod pridem prævisum fuit, tamdiu cessantibus supplementis) coactum cis Rhenum secedere, et quidem in eas terras quæ de multis solæ Suecis restant in illis regionibus. Est autem omnis licentiæ (probablement pour *omni licentiæ*) suetus ille exercitus, ita ut mirum non sit magna sentiri damna a Benfeldensibus, ab Argentorato et ab omni Alsatia. Hac de causa, lectis D. Mochelii litteris, edatum ad Regiuam petii... » (*Epist. ined.* p. 73-74.) — « Omnia dicta et facta tum D. Mochelii, tum præterea Benfeldiani, sinistrorsum rapit (Tracyus). Mos est Gallis ultro queri, ubi injuriam intulere... » (*Ibid.* p. 75.) — « Mareschallus Guebrianus scripsit ad me; litteris defendit ex militiæ more quæ circa Benfeldium acta sunt. » (*Ibid.* p. 81.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. inconveniens. Je vous supplie de croire que j'y apporteray tousjours tout ce qui despendra de moy, ayant une affection particulière de vous servir, sçachant l'inclination que vous avez tousjours eue pour cette Couronne. Prenez, s'il vous plaist, cette asseurance d'une personne qui est veritablement, etc.

CCLX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 114 recto.

A MM. LE PRETEUR, CONSUL ET SENAT DE LA REPUBLIQUE DE STRASBOURG[1].

[Paris,] 23 septembre 1643.

Messieurs,

Vous pouvez juger aussy bien que nous que l'arrivée de l'armée de de M. le mareschal de Guebriant dans l'Alsace est un pur coup de necessité et un des accidens qui arrivent à la guerre contre le dessein des hommes. Il ne nous est certes pas moins fascheux qu'à vous-mesmes[2], et je vous puis asseurer qu'on n'espargnera rien de deçà affin de vous soulager au plus tost et de mettre les choses en tel estat que, à l'advenir, vous ne soyez point exposés à de semblables inconveniens. Ce pendant qu'on prepare icy le remède contre ce mal, on a escrit

[1] Imprimé dans le *Recueil de documents tirés des Archives de la ville de Strasbourg*, publié par M. de Kentzinger, ancien maire de cette ville (Strasbourg, in-8°, 1818), p. 264-265.

[2] La république de Strasbourg avait adressé au roi de France un mémoire où elle se plaignait des dégâts causés par l'armée française. En voici le début : «La Republique de Strasbourg represente très-humblement à Sa Majesté que, ayant pleu à M. le mareschal de Guebriant, nonobstant les remonstrances qui luy ont esté faictes de tous costés, de passer et venir loger avec son armée en deçà du Rhin, l'affection que la dicte Republique porte au bien de la couronne de France et à sa propre conservation ne luy permet pas de dissimuler à Sa Majesté que les maux, misères et calamités que ce passage et logement causera infailliblement à cette province, » etc.

Ce Mémoire a été publié dans le Recueil cité ci-dessus de M. de Kentzinger, p. 262-263.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

audit sieur mareschal de faire garder, autant qu'il se pourra, de l'ordre à son armée, affin de diminuer par là le desgast de la province. Croyez, s'il vous plaist, qu'elle sera bientost entièrement soulagée, et que, pour mon particulier, je n'oublieray rien de ce qui despendra de moy pour vous faire paroistre, en cette occasion et en toutes les autres qui se presenteront, que je suis veritablement, etc. Septembre 1653.

CCLXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 114 verso.

A M. LE COMTE DE BONZY [1],

RESIDENT POUR SA MAJESTÉ PRÈS MADAME LA PRINCESSE DE MANTOUE.

[Paris,] 23 septembre 1653.

Monsieur,

Vous me feriez tort de juger, par la frequence de mes lettres, de l'estime et de l'affection que j'ay pour vostre personne. Je desire de vous la tesmoigner dans les occasions par des preuves plus reelles et plus effectives. Vous devez tousjours travailler à guerir l'esprit de madame la princesse de Mantoue, quand on luy voudra donner des impressions contraires au bien de ses affaires et aux interests de cette Couronne. Je ne doute point qu'il ne luy vienne souvent de ces suggestions du dehors, et que ceux qui ne peuvent pas donner de grands effets ne luy fassent de grandes offres. Elle est trop avisée et a trop d'experience pour ne sçavoir faire la difference des amis veritables et desinteressés de sa maison d'avec ceux qui ont eu de tout temps l'intention de l'usurper ou de l'affoiblir, enfin de ceux avec lesquels il n'y a plus rien à craindre et tout à esperer d'avec ceux qui n'ont pas le pouvoir de faire ni de grand bien ni de grand mal. Mais je croy qu'elle n'a pas besoin de

[1] Les Bonzi étaient d'une des premières familles de Florence. On trouvera des détails sur les principaux membres de cette maison dans les *Mémoires de Saint-Simon* (édit. Hachette, t. IV, p. 133 et suiv.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1653. ces avis et qu'elle prendra conseil de la condition du temps et de l'interest des affaires de M. son fils, qu'elle connoist autant que personne du monde. Vous l'asseurerez fortement de la constante passion qu'a Sa Majesté de la proteger et de maintenir sa maison dans tous les avantages qui luy appartiennent. Vous apprendrez le destail de tout ce qui les concerne des despesches de M. do Brienne, et le sieur de Priandy, que j'en ay amplement entretenu, ne manquera pas de le faire sçavoir à Madame de Mantoue. Croyez que je suis, etc.

CCLXII.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 116 verso.

A M. LE MARQUIS DE FONTENAY, A ROME.

[Paris,] 23 septembre 1653.

Monsieur,

Pour response aux vostres du 26 aoust et du 7 de ce mois, je vous diray que j'ay veu le duplicata des lettres que vous avez escrites à la Reyne, et que je trouve l'affaire dont il est question heureusement esbauchée[1]. Vous apprendrez des despesches de M. de Brienne les sentimens qu'on a icy et les resolutions qu'on prendra sur cette affaire, affin d'essayer de la conduire à bon port. Ayant beaucoup contribué pour l'y acheminer, vous aurez aussy grande part à la gloire du succès, qui illustrera grandement vostre ambassade. Je m'asseure que vous aurez sceu avec joye le changement qui est arrivé icy pour les deputations estrangères, et comme la Reyne a desiré que M. de Chavigny servist le Roy dans ses conseils, la place duquel M. Servien a prise pour le voyage de Munster, et M. de Saint-Chamont celle de M. Servien pour l'ambassade de Rome. Croyez que je seray tousjours passionnement, etc.

[1] Mazarin fait allusion, dans ce passage, aux négociations pour le rétablissement de la paix entre le Pape et les puissances italiennes coalisées contre lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 115 recto.

A M. LE BARON D'OYSONVILLE[1],

LIEUTENANT DU ROY AU GOUVERNEMENT DE BRISACH.

[Paris,] 24 septembre 1643.

Monsieur,

Je sollicite vivement les fonds necessaires pour le payement des garnisons de l'Alsace et pour les autres despenses qu'il faut faire dans cette province. Il n'y a point de doute que le sejour de l'armée de M. le mareschal de Guebriant ne les rende encore plus fortes. Ce sera à vous à mesnager l'argent du Roy, de telle sorte neantmoins qu'il n'en arrive point de prejudice à ses affaires. Il n'y aura point faute de plaintes à cause du desgast que cette armée y faira infailliblement. Il faudra faire comprendre aux habitans de ce pays que, cet accident estant inesvitable, ils le doivent souffrir avec patience, attendant le remède qu'on y prepare de deçà, qui arrivera bientost; et que nos affaires vont prendre une telle face, que, à l'advenir, ils ne seront plus exposés à de semblables inconveniens, dans lesquels le Roy n'est pas moins interessé qu'eux, à cause des garnisons qu'il y a, qui en demeureront incommodées. Je remets le reste à vostre prudence et à la connoissance que vous avez du pays et des mœurs des habitans. Croyez seulement que personne n'est plus que moy, etc.

Vous apprendrez de M. de Tracy les resolutions qu'on a prises icy pour faire bientost repasser le Rhin à l'armée et descharger l'Alsace de ces choses, qui ne luy sont guères agreables.

[1] Le baron d'Oysonville, neveu du secrétaire d'État de Noyers, avait été nommé lieutenant du roi à Brisach par Richelieu. D'Erlach, gouverneur de la ville, avait été blessé de ce choix, et le baron d'Oysonville fut obligé, dans la suite, de renoncer à cette position, comme on le verra par la correspondance de Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 115 recto.

A MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris,] 24 septembre 1643.

Madame,

Le sieur de Croisic representera assez à Vostre Altesse l'estime que la Reyne fait de ses bonnes qualités et l'affection qu'elle a pour sa personne, sans qu'il soit besoin que je vous l'escrive. Après cela, je vous supplie de trouver bon que je vous die de mon chef que je ne puis me lasser de louer la constance avec laquelle Vostre Altesse persevère dans le bon party, ni d'estre touché du zèle particulier qu'elle a pour cette Couronne. Nous en avons receu jusques icy des preuves si certaines, qu'il ne nous est pas permis d'en douter. J'espère que nous n'en recevrons pas de moindres à l'avenir, et notamment en la conjoncture presente, où il est besoin que Vostre Altesse fasse, à nostre invitation, un effort extraordinaire pour donner un pied avantageux aux affaires d'Allemagne, auxquelles nous nous allons appliquer desormais avec plus de vigueur qu'à toutes les autres de ce Royaume. C'est la resolution constante et invariable de Sa Majesté, qui se promet de trouver en cela de la correspondance en Vostre Altesse et en ses autres confederés d'Allemagne, qu'elle en faira vivement solliciter.

Je n'entreray point dans le particulier du dessein que nous avons presentement, puisque le sieur de Croisic, de la personne et de la conduite duquel Sa Majesté est fort satisfaite, aussy bien que de celle du sieur de Potheme (ou Polheme), s'est chargé de l'exposer à Vostre Altesse. Je sçay la creance que vous avez en luy; mais il ne vous dira rien de plus veritable que lorsqu'il vous assurera, de ma part, qu'il est impossible que personne soit avec plus de verité et de passion, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 116 verso.

A M. LE COMTE D'EBERSTEIN,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris,] 24 septembre 1643.

Monsieur,

Le sieur de Croisic vous rendra fidelle tesmoignage de l'estime en laquelle j'ay vostre personne, et de la passion que je conserve de vous en rendre des preuves. Je n'ay pas neantmoins voulu laisser de vous le faire sçavoir par cette lettre, et de vous dire que je n'aurois pas le zèle que je dois avoir pour la bonne cause, si je n'honorois parfaitement une personne qui contribue tant que vous à la soustenir. Je n'ignore pas quel avantage luy est arrivé de la victoire de Kempen[1], où vous avez eu tant de part, et combien de forces ennemies vous tenez dans la Westphalie et ailleurs, qui sans cela l'incommoderoient notablement. Je me promets que vous continuerez de bien agir et de concourir avec nous, pour affoiblir le commun ennemy, avec la mesme vigueur et la mesme affection que vous avez fait par le passé. Je veux croire encore que vous vous surmonterez vous-mesme dans la conjoncture presente, qui a besoin de quelque effort extraordinaire, ainsy que le sieur de Croisic vous le doit representer plus particulièrement, auquel je me remets pour ce sujet, pour vous dire que, ayant esté estonné de ce qu'il s'est fait quelque arrerage de la pension que le Roy vous donne, je me charge d'icy en avant du soin de vous la faire payer, et que je tiens à grand avantage qu'un homme de vostre merite reçoive de ses bienfaits. Je me fairay aussy tousjours gloire de vous procurer auprès de Sa Majesté d'autres marques de son estime et de sa bien-

[1] La victoire de Kempen, dans l'électorat de Cologne, avait été remportée par le maréchal de Guébriant le 15 janvier 1642.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. veillance; à quoy je ne perdray point d'occasion, puisque je suis passionnement et plus que personne du monde, etc.

CCLXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 116 verso.

A M. LE COMTE D'ALAIS.

[Paris,] 25 septembre 1643.

Monsieur,

Le sentiment de pitié que vous avez pour les esclaves d'Alger est si naturel et si chrestien, qu'il faudroit que j'eusse renoncé à l'humanité et à la religion pour n'en avoir pas un semblable. C'est pourquoy vous ne devez point douter que je n'embrasse avec joye tous les expediens qu'on pourra trouver pour les tirer de leur misère, et qu'il n'y ayt rien que l'impossibilité qui m'empesche d'exciter tout ce qui pourra servir à un si juste dessein. J'attendray donc avec impatience les propositions qui me seront faites là-dessus, et je vous asseureray ce pendant que jamais personne ne sera avec plus de verité et de passion que moy, etc.

CCLXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 117 recto.

A M. DES HAMEAUX,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR PRÈS LA SERENISSIME RÉPUBLIQUE DE VENISE.

[Paris,] 25 septembre 1643.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 29 du passé, la disposition de la Republique sur l'estat des affaires d'Italie. Je loue fort la conduite avec laquelle vous travaillez pour les acheminer au repos que le Roy desire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec passion[1] et qui doit servir de prelude à la paix generale, à laquelle il va envoyer ses plenipotentiaires. C'est bien de l'honneur pour la France que les ministres d'Espagne soient exclus de cette negociation et que la gloire luy en soit toute reservée. Je ne doute point que vous n'ayez beaucoup contribué à faire prendre une resolution qui nous est si avantageuse. Je ne vous diray rien davantage sur ce sujet, supposant que vous estes pleinement averty, par M. le cardinal Bichi et par M. le marquis de Fontenay, de ce qu'il est necessaire que vous sçachiez pour agir de concert avec eux, et vous apprendrez des despesches de M. de Brienne les intentions de Sa Majesté sur ce que vous aurez à traiter avec messieurs les Venitiens. Septembre 1643.

Nos affaires sont, graces à Dieu, en fort bon estat de tous costés; et bien que nos ennemis semblent tirer de grands avantages de la marche de l'armée du mareschal de Guebriant en Alsace, quand on sçaura neantmoins qu'il ne s'estoit avancé vers le Danube que pour y pousser les Bavarois et les esloigner, comme il a fait, de la commodité de secourir Thionville, pour retourner après vers le Rhin et y recevoir le renfort qu'on luy envoye d'icy[2], on trouvera que les avantages des ennemis sont assez imaginaires, et que celuy-là n'a pas mal reussy qui a fait ce qu'il s'estoit proposé. J'ay creu que je devois vous informer de la verité de cette occurrence, affin que vous ayez de quoy dissiper les faux bruits qu'on pourroit semer là-dessus à nostre prejudice. Croyez que je suis veritablement et plus que personne du monde, etc.

[1] Il s'agissait de la conclusion de la paix entre le Pape et les puissances italiennes coalisées, dont Venise faisait partie. Hugues de Lyonne avait d'abord dirigé les négociations entamées entre Urbain VIII, la république de Venise, le grand-duc de Toscane, le duc de Modène et le duc de Parme. Dans la suite, la France, puissance médiatrice, avait désigné le cardinal Bichi pour terminer cette affaire. Le traité fut signé à Ferrare le 31 mars 1644 ; le duc de Parme et ses alliés s'engagèrent à évacuer, dans soixante jours, toutes les places qu'ils avaient conquises dans les États de l'Église; le Pape, de son côté, devait rendre Castro et Ronciglione au duc de Parme, et lever l'interdit lancé contre les États de ce prince.

[2] Voyez ci-dessus, p. 379, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 117 verso.

A M. DE CAMPI.

[Paris,] 26 septembre 1643.

Monsieur,

Je vous fais cette seconde lettre, que vous recevrez par la mesme personne, pour vous dire que, desirant que mon regiment serve d'exemple aux autres, en une occasion des plus importantes qui se pourroient rencontrer au bien de l'Estat et au contentement particulier de la Reyne, je vous conjure, autant que je puis, de n'oublier rien pour le rendre le plus fort et au meilleur estat qu'il vous sera possible pour l'expedition qu'on va faire vers le Rhin. Pour cet effet, j'estime que vous le devez remplir du plus grand nombre de soldats françois qui s'y voudront enroller; à quoy, à mon avis, vous n'aurez pas grande peine, à cause des exemptions et privileges qu'a ledit regiment, et des payes plus certaines et en plus grand nombre qu'il reçoit, au prix des autres. Surtout vous exhorterez les officiers de s'efforcer de faire voir en cette rencontre le zèle qu'ils ont pour la France et leur affection pour ma personne; car, pour la vostre, je n'en suis que trop asseuré, et trop persuadé que vous ne trouverez jamais rien de difficile pour ma satisfaction que les choses impossibles.

Outre la monstre, j'envoye quatre mille livres, que vous distribuerez aux officiers pour se remettre en esquipage, et pour une marque du soin que je prens de ce qui les touche. J'ay demandé à la Reyne une pension pour vous, dont vous recevrez le brevet à vostre retour, et vous n'aurez point de peine d'en estre payé, puisque je me charge de ce soin comme du reste de vos interests. Surtout n'oubliez pas de vous attacher à M. de Bantzau, non-seulement comme à un homme d'un grand merite et de grand service, mais comme à un de mes meilleurs amis et en l'amitié duquel j'ay plus grande confiance. Je finis, après vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoir derechef conjuré de faire en sorte que le monde voye, par ce que faira mon regiment, la passion que j'ay pour le bien de ce Royaume et pour le contentement de la Reyne. Septembre 1643.

M. le comte Santus vous dira plusieurs autres choses de ma part, auquel m'en remettant, je vous asseureray que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

CCLXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 118 recto.

A M. FABERT[1].

[Paris,] 26 septembre 1643.

Monsieur,

Je suis averty de bonne part qu'il se passe des choses sur la frontière du duché de Bouillon qu'il importe au service du Roy d'esclaircir et de voir si elles luy sont prejudiciables. Cela est cause que je vous fais celle-cy pour vous prier d'en vouloir prendre connoissance et de nous informer de la verité, affin que, si les habitans de ce duché demeurent dans leur devoir et dans les respects et la difference qu'ils sont obligés de rendre à cette Couronne, ils continuent à jouir des benefices de la neutralité et de la protection qu'ils en reçoivent. Sçachant quel est vostre zèle pour le bien des affaires de Sa Majesté, je ne doute point que vous n'apportiez en cette occasion tout le soin et la diligence requise, et particulièrement à cause de la prière que je vous en fais. [moi] qui seray tousjours, etc.

[1] Abraham Fabert, né à Metz en 1599, était, dès cette époque, chargé du gouvernement de Sedan. Il devint dans la suite maréchal de France, et se montra toujours dévoué à Mazarin. Pendant la Fronde et l'exil du cardinal, une partie de sa correspondance passait par Sedan.

Fabert mourut en 1662.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 118 recto.

A M. LE MARQUIS DE LANGERON[1],

MARESCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY.

[Paris,] 27 septembre 1643.

Monsieur,

Vous estimant au point que je fais, les offres que vous me faites de vostre affection ne me peuvent estre que fort sensibles. Aussy desiray-je rechercher avec soin les occasions de m'en revancher, et de vous faire paroistre que ceux qui ont la bonté de m'obliger ne manqueront jamais de trouver en moy une reconnoissance proportionnée à leur bonne volonté et au merite de leur personne. Je solliciteray fortement le payement des troupes que vous commandez, affin qu'elles vivent avec ordre et ne soient point à foule au peuple. Je sçay que vous apporterez tout le soin et la prudence necessaires pour esviter ces inconveniens, et que vous agirez avec tant de consideration et de bonne intelligence avec M. de Noailles, que le service du Roy s'en faira [mieux] et que les peuples se contiendront ou se remettront dans leur devoir sans violence. Vous serez plus particulièrement informé des autres choses qui concernent vostre employ par les despesches de M. de La Vrillière, auxquelles me remettant, je vous asseureray avec verité que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

[1] On trouve, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4169, fol. 18-21), une *Instruction au sieur de Langeron s'en allant en Rouergue pour apaiser les esmotions qui sont en ces quartiers et ranger les rebelles en leur debvoir*. Cette instruction porte la date du 25 juillet 1643. Le comte de Noailles, de son côté, avait marché contre les rebelles et avait été félicité par Mazarin des succès qu'il avait obtenus. (Voyez ci-dessus la lettre du 25 août, p. 283-284.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLXXI.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 118 verso.

A M. LE DUC D'ANGOULESME.

[Paris,] 27 septembre 1643.

Monsieur,

L'importance du service que vous allez rendre à l'Estat vous est trop connue pour n'en embrasser pas l'occasion avec joye, et Sa Majesté est trop juste pour n'avoir pas le ressentiment que merite l'effort que vous allez faire [1]. Je l'appelle tel pour la condition de la saison et pour celle de vostre age [2]; car, au demeurant, je sçay que vous avez du courage et de la capacité de reste pour surmonter les difficultés qui se rencontreront dans l'execution de cette campagne, où vous devez agir pour empescher que la fin ne responde [pas] au bonheur de son commencement et de sa suite. Je ne vous exhorte donc point à un dessein qui est si digne de vostre vertu et de vostre ambition: je vous diray seulement que, dans la despense que vous estiez necessairement obligé de faire, la Reyne, presumant que vous pourriez n'estre point dans l'abondance d'argent, vous a ordonné dix mille livres de subvention. Ce n'est pas, à la verité, que ce ne soit peu de chose, mais la bonne grace et le sentiment d'estime et d'affection avec lesquels Sa Majesté l'a fait vous doivent estre fort considerables et vous servir de prejugé de quelque plus juste reconnoissance. J'y contribueray tousjours ce qui despendra de moy, puisque je suis avec une parfaite passion, etc.

[1] Le duc d'Angoulême fut chargé de couvrir la frontière de la France entre la Meuse et la Moselle, pendant que le duc d'Enghien opérait sa jonction avec le maréchal de Guébriant et que l'on se préparait à porter en Allemagne tout l'effort de la guerre.

[2] Charles de Valois, duc d'Angoulême, était fils naturel de Charles IX, et avait alors soixante et dix ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643.

CCLXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 118 recto.

A M. DE NOYERS,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS[1].

[Paris,] 27 septembre 1643.

Monsieur.

Je n'ay point voulu laisser partir celuy qui vous doit porter la lettre du Roy, sans le charger de celle-cy pour vous dire que de tous ceux

[1] Cette lettre indique un changement dans la situation de Sublet de Noyers, dont on a vu la disgrâce plus haut (p. 161). Il eut, en septembre, comme un retour de faveur, qui est expliqué dans le passage suivant de La Barde (*De rebus Gallicis*, lib. I, p. 69): « Tum Nucerium, quem Ludovicus XIII nuper ab aula secedere jusserat, aut volenti ut id faceret lubens concesserat, ruris et otii satias cepit. Forte accidit ut Regina Esiæpontem (Pontoise) Joannam monialem[a], de qua supra memoravimus, visura peteret. In eodem quo Joanna monasterio Nucerii filia virgo, et ipsa monialis, agitabat : eo Joannæ præterea pietatis et pristinæ dignitatis fama notissimus ad eam miserat litteras, quas Reginæ redderet. Id ab ea factum ex sententia, quæ præterea haud vulgarem litteris addidit commendationem. Earum litterarum sententia hæc erat : *Sese ab viris qui pietate et doctrina præditi sint monitum sedulo, ut ne diutius in otio ætatem ageret. Cum ipse sibi conscius esset quam pulchre sua antehac opera reipublicæ processisset, peccaturum graviter si non hanc Reginæ exhiberet; quod uti faceret eo se modo, non ulla ambitione adductum, quam procul ab se esse antacta vita satis ostendat.* Mirum omnibus fuit novum hanc religionem hominem qui sapientem ac sanctum audiret incessisse. Cæterum nihil omnium posthac omisit, quo rursum aliquam reipublicæ partem attingere copia esset : ea gratia frequens apud Mazarinum esse, opperiri in porticu, omnem ejus adeundi atque conveniundi indignitatem atque molestiam perferre, servilibus in ejus ornandis ædibus[b], aut re quapiam faciunda aut reficiunda, officiis ex ingenio suo operam dare; quibus rebus quantum sibi esset otii taedium, quanta rerum gerendarum lubido, frustra ostendit. Eo certe quorumdam opinionem confirmavit, qui hunc ab aula tantisper modo, non in perpetuum secedere voluisse aiebant, ubi ab rege Ludovico XIII° ut id sibi liceret, Mazarini opera postulaverat, scilicet metuentem

[a] La mère Jeanne, religieuse du couvent de Pontoise, était sœur du chancelier Séguier et avait une grande influence sur la Reine.

[b] De Noyers avait conservé la surintendance des bâtiments.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui auront de la joye de vous voir icy, il n'y en aura point qui me surpasse en ce sentiment, et que j'applaudiray tousjours à tous les desseins que la Reyne faira de se servir de vostre personne. Il y a longtemps que j'en fais l'estime que je dois, et que vostre vertu a gagné mon affection, dont je vous rendray des preuves certaines en toutes les occasions qui me donneront lieu de vous faire paroistre par effect que je suis veritablement, etc. Septembre 1643.

CCLXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 118 verso.

AU SERENISSIME ROY DE LA GRANDE-BRETAGNE.

[Paris,] 27 septembre 1643.

Sire,

La Reyne envoyant M. le comte de Harcourt en Angleterre, conformement au desir qu'en a eu Vostre Majesté, elle pourra juger par là combien ses interests sont chers à cette Princesse, puisqu'elle n'a point fait difficulté de priver cet Estat, pour l'amour d'elle, de la presence d'un prince[1] qui luy peut estre si utile, et qui en a merité l'amour par des plus signalés services qui luy ayent esté rendus de ce siècle.

ne cum cæteris administris[a] in proxima principatus mutatione offenderet, sed huic consilium fuisse mox integra sua apud Reginam gratia, quam promereri mature studuerat, in aulam redire, ubi Regni procurationem esset adepta, in qua gerenda sua opera opus habituram credebat. Id eo sibi persuadebat facilius, quod non abdicaverat quatuorviratum[b], ignarus quam subito absentium memoria ex principum animis effluat, in tanta hominum qui horum oculis obversantur copia. » — Ce retour de De Noyers à la Cour parut assez important pour que Grotius, occupé surtout de nouvelles politiques, consignât le fait dans ses lettres. On trouvera ci-après les passages des lettres de Grotius, à la suite d'une lettre de Mazarin au maréchal de La Mothe, en date du 12 novembre 1643.

[1] Le comte d'Harcourt était prince de la maison de Lorraine, comme le duc de Guise.

[a] Mazarin, Chavigny, le surintendant Bouthillier et Pierre Séguier.

[b] Sa charge de secrétaire d'État.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Septembre 1643. J'espère, Sire, que Vostre Majesté en recevra toute la satisfaction qu'elle s'en est promise, et qui se peut attendre d'une personne de si grand nom et d'une vertu si illustre. Quant à moy, je diray à Vostre Majesté que je ne fais pas peu de gloire d'avoir contribué quelque chose à faire prendre une resolution agreable à Vostre Majesté, mais que ma joye sera parfaite, si elle a le succès que Vostre Majesté desire et que luy souhaite celuy qui est avec toute sorte de respect et de verité, etc.

CCLXXIV.

Manusc. de la Bibloth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 119 recto.
Imprimé dans l'*Histoire du mareschal de Guébriant* par le Laboureur, p. 692-693

A M. LE MARESCHAL DE GUÉBRIANT.

[Paris,] 27 septembre 1643.

Monsieur,

Je serois insensible si je n'estois touché des tesmoignages d'affection que vous me rendez par vostre dernière lettre; aussy vous suppliay-je de croire que je rechercheray tousjours avec soin les occasions de m'en revancher, et de vous faire paroistre que ceux qui ont la bonté de m'obliger ne manqueront pas de trouver en moy une très-parfaite reconnoissance.

Le sieur de Tracy vous devant exactement informer de toutes les choses qui concernent l'armée et de l'effort extraordinaire que nous faisons pour vous donner moyen d'agir plus puissamment que jamais en Allemagne, je ne vous en escriray point particulièrement. Je vous diray seulement, sur le sujet du choix que la Reyne a fait de M. de Rantzau pour commander le secours[1] qui vous doit joindre, que, comme il marche avec dessein de vous rendre toute la defference qui vous est deue, je ne doute point aussy que vous ne le consideriez comme une

[1] Il s'agit du corps de troupes détaché de l'armée du duc d'Enghien pour renforcer celle du maréchal de Guébriant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

personne que Sa Majesté estime beaucoup, qui a rendu de grands services à l'Estat et qui s'est acquis grande reputation dedans et dehors le Royaume. Mais, outre cela, je me flatte de cette pensée, que, sçachant que c'est un de mes meilleurs amis et dont tous les interests me sont chers, vous ajousterez quelque chose, pour l'amour de moy, à la civilité et à la bonne intelligence avec laquelle le bien des affaires et son merite vous obligent de vivre avec luy, vous asseurant que j'y prendray la mesme part et en auray le mesme ressentiment que, si cela estoit fait à ma personne. Septembre 1643.

Au reste je ne sçaurois m'empescher de vous dire encore que, tant s'en faut que vostre marche vers le Rhin ayt rien osté de la reputation de l'armée, qu'au contraire on en a pris une telle terreur pour la ville de Tresves, qu'on presumoit devoir estre assiegée, que nous avons appris certainement que Hatzfeld et Bec avoient refusé de se jeter dedans, pour ne perdre pas, dans cette place, l'honneur qu'ils auront gagné en plusieurs autres occasions. Je finis avec mes protestations ordinaires et veritables que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

CCLXXV.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 119 verso.

A M. D'AUMONT.

Paris, 18 septembre 1643.

Monsieur,

J'eusse desiré de tout mon cœur que la conjoncture presente eust souffert que la Reyne vous eust accordé le congé que M. le duc d'Anguien a demandé pour vous. Mais Sa Majesté ayant jugé qu'il estoit absolument necessaire que vous servissiez le reste de cette campagne sous M. d'Angoulesme, je ne doute point que vous ne luy donniez cette satisfaction avec joye, et que vous ne veuilliez prendre part à un des plus importans services qui puissent estre rendus à cette Couronne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. Asseurez-vous que vous trouverez auprès de Sadite Majesté toute la reconnoissance que vous pouvez raisonnablement pretendre, et dès à present je m'oblige de vous procurer, à vostre retour, une subvention raisonnable pour vous reparer de la despense extraordinaire que vous aurez est écontraint de faire. Ce pendant croyez que je ne perdray point d'occasion de vous faire paroistre que vos interests me sont fort chers, et que je suis plus que personne du monde, etc.

P. S. Je ne doute point que vous n'appreniez avec joye la resolution de M. le duc d'Anguien touchant le voyage d'Allemagne. Bien qu'il ne se puisse rien ajouster aux termes d'estime dont il m'a parlé de vous, je vous supplie de croire qu'il ne m'a rien dit dont je ne fusse très-persuadé, et que, lorsqu'il s'agira de vos interests, vous n'aurez besoin auprès de moy d'aucune recommandation estrangère.

Ne doutez point que vous ne trouviez auprès de Sa Majesté toute la reconnoissance que vous pouvez pretendre, et qu'elle ne fasse consideration sur la despense que vous estes obligé de soustenir.

CCLXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 120 recto.

A M. LE BARON SIROT[1],

MARÉCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROI.

Paris, 1er octobre 1643.

Monsieur,

J'ay veu, par le memoire que vous m'avez envoyé, le soin que vous prenez de la subsistance de l'armée, et l'ordre que vous avez mis pour la faire vivre avec le moins de charge qu'il est possible pour le peuple.

[1] Claude de Letouf, baron de Sirot, était un des capitaines formés pendant la guerre de Trente ans. Mlle de Montpensier en parle, dans ses Mémoires, à l'occasion du combat de Jargeau, où Sirot fut tué. « Il avoit reçu, dit-elle, un honneur assez extraordinaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je vous puis asseurer qu'en cela vous ne sçauriez faire chose qui fust plus agreable à Sa Majesté, ni qu'elle desire avec plus de passion. Vous aurez appris, par M. de Rantzau, le retour de M. le duc d'Anguien et les resolutions qu'on a prises icy pour le reste de cette campagne. Quelque employ que vous y ayez, je suis certain que vous vous en acquitterez tousjours à vostre accoustumée, c'est-à-dire très-dignement, et que vous continuerez à me donner moyen de vous rendre auprès de la Reyne les tesmoignages que vous meritez, et que je desire, parce que je suis plus que personne du monde, etc.

Octobre 1643.

CCLXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, Inm. I, f° 120 recto.

A M. D'AMONTOT.

[Paris,] 2 octobre 1643.

Monsieur,

Je n'ay rien à adjouster, par celle-cy, à ce que je vous ay escrit par mes precedentes touchant la rançon de Janetin Doria, et comme elle avoit esté adjustée icy. Je vous rends graces du soin que vous avez pris de m'envoyer la liste des prisonniers faits sur l'armée du Pape. S'il y avoit de ce costé-là quelque pensée cachée de continuer la guerre, cet eschec la pourra dissiper et y apporter la disposition pour entendre à la paix que Sa Majesté desire passionnement. J'espère neantmoins qu'on concourra sincèrement de tous costés pour donner l'entière perfection à une si bonne œuvre.

d'avoir, dans des batailles, fait le coup de pistolet contre trois rois, savoir : ceux de Bohême (Frédéric V), de Pologne (Wladislas VII) et de Suède (Gustave-Adolphe), et même perça le chapeau de ce dernier.» (*Mém. de mademoiselle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. II, p. 7-8.) — Ce passage a été altéré dans les autres éditions des Mémoires de Mademoiselle, et le nom de Sirot changé, on ne sait comment, en celui de Vitaux.

Les *Mémoires du baron de Sirot* ont été publiés à Paris (1683, 2 vol. in-12).

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. Pour la quantité de l'estoffe dont vous m'escrivez [1], je croy que ce que vous mandez suffira.

Nous avons de bonnes nouvelles de tous costés : les Portugais sont entrés avec une puissante armée dans l'Estramadure; M. le duc de Brezé a fait un combat fort heureux, avec perte de six grands vaisseaux du costé des ennemis [2], et la prise de quantité de prisonniers; M. le mareschal de La Mothe a secouru Flix [3], que les Espagnols avoient assiegé, et j'espère qu'on apprendra quelque chose de plus memorable avant la fin de la campagne.

CCLXXVIII.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 121 recto.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Paris,] 9 octobre 1643.

Monsieur,

Je ne vous donneray point de nouvelles asseurances de l'estime que je fais de vostre personne et de la passion que j'ay pour ce qui vous touche, puisque vous en devez demeurer persuadé, et que je pretends que, dans les occasions, les effets vous confirment cette creance. Je respondray seulement aux principaux points de la vostre du cinquième de septembre, et vous diray que, encore qu'il ne faille point se lasser de travailler à entretenir, autant qu'il se pourra, la bonne intelligence entre Madame [Royale] et MM. ses beaux-frères, et qu'on ne doive jamais manquer de luy rendre les respects et la complaisance

[1] Dans une lettre précédente, Mazarin avait demandé à M. d'Amontot de lui envoyer diverses étoffes et particulièrement du velours.

[2] Allusion à la victoire navale de Carthagène, qui avait été remportée par l'amiral de Brézé, dans les premiers jours de septembre.

[3] Flelx, ville de Catalogne, sur l'Ebre. Roquelaure, secondé par le Catalan Erillo, y tailla en pièces un corps de quatre cents Espagnols.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui est deue à sa qualité et à son sexe, que neantmoins Sa Majesté estant fort satisfaite de la conduite de MM. les Princes, il est important pour son service que ses ministres soustiennent leurs interests dans la justice et qu'ils luy conservent leur bonne volonté, qui est utile au bien de ses affaires, pourveu toutesfois que ce ne soit pas au prejudice de celles de Madame, qui seront tousjours très-chères et très-considerables à Sadite Majesté. Dieu ayant mis entre les mains de la Reyne la conduite d'un si puissant Estat et beny jusques icy sa regence par de si grandes prosperités, qu'elles ne sont point inferieures à celles du règne passé, la raison veut que ses vrays serviteurs doivent faire en sorte que son autorité ne soit pas moins respectée, et qu'aux protections que cette Couronne donne, tout se règle par la justice et par l'equité, sans qu'il y ayt rien qui sente la mollesse et la crainte. Octobre 1653

Je suis bien de vostre sentiment qu'il faut purger l'armée de la licence qui s'y est introduite, et faire rendre au general le respect qui luy est deu, sans quoy il est impossible que le service se maintienne à la longue. Je contribueray, pour cet effet, tout ce qui despendra de moy, et fortifieray tousjours de mon credit les moyens qu'on prendra pour ce dessein; sur quoy je ne m'estendray point, m'en remettant aux despesches de M. Le Tellier et aux ordres que le sieur de La Noüe portera à l'armée.

Si M. le prince Thomas vient cet hiver à la Cour, il y recevra tout l'honneur et bon traitement que sa naissance, sa vertu et ses services meritent; et je m'asseure que la satisfaction qu'il rapportera de la part de Leurs Majestés surpassera mesme ce qu'il s'en promet. Vous devez favoriser, en tout ce qui despendra de vous, M. le comte Philippe[1] comme une personne qûe la Reyne estime et qui se montre bien intentionnée pour la France. Vous apprendrez des despesches de M. de Brienne plusieurs autres choses que j'obmets icy, pour finir et pour vous asseurer que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

Je vous exhorte sur toutes choses de bien tenir vostre regiment

[1] Voyez plus haut, p. 48, note.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1648. fort, et d'avoir soigneusement l'œil à la seureté de la ville et citadelle de Turin comme à la plus importante pièce de ce pays-là.

CCLXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 191 verso.

A M. L'EVESQUE DE POITIERS[1].

[Paris,] 2 octobre 1648.

Monsieur,

Comme Sa Majesté est resolue, pour l'interest de la concorde publique, de laisser jouir ceux de la religion pretendue reformée du benefice des edits qui leur ont esté accordés par les Roys ses predecesseurs; aussy desire-t-elle tenir soigneusement la main à ce qu'ils n'entreprennent rien au delà de ses edits, et ne passent point les bornes qui leur sont prescrites par l'autorité du prince; ce qui est mesme la pensée des plus sages et des plus considerables de cette religion. C'est pourquoy je vous respondray maintenant, en general, que, lorsque l'affaire sera proposée au Conseil, j'apporteray tout ce qui despendra de moy affin que les choses demeurent en ces termes, et que l'Eglise ne souffre point des attentats de quelques particuliers de ladite religion pretendue reformée.

Cependant croyez, en vostre particulier, que, ayant tousjours fait une très-haute estime de vostre doctrine et de vostre vertu, je n'ay pas conçu une moins parfaite passion de rencontrer les occasions de vous en pouvoir rendre des preuves et vous faire paroistre que je suis parfaitement, etc.

P. S. Depuis la presente escrite, on a donné au Conseil les ordres precis pour l'affaire dont vous m'escrivez.

[1] Henri-Louis Chasteigner de La Roche-Posay, qui fut évêque de Poitiers de 1611 à 1651.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1653.

CCLXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 122 recto.

A M. LE DUC DE BREZÉ.

| Paris, | 3 octobre 1653

Monsieur,

Je sçay que vous ne manquerez jamais d'occasions pour bien faire et pour estre heureux. Le dernier combat[1] que vous venez de gagner après tant d'autres est une trop visible confirmation de cette verité, et j'espère encore que, si vous rencontrez les ennemis, vous terminerez la campagne par quelque action non moins memorable que la precedente. Vous pouvez penser, outre l'avantage qui en revient à Sa Majesté, combien vos prosperités me sont sensibles, et avec quelle satisfaction je voy les progrès de vostre gloire et la justice du choix que le feu Roy fit de vostre personne pour commander ses armées navales.

Quoy qu'il en soit, vous n'aurez jamais rien à desirer, si vous avez tout le bien que je vous souhaite, et je n'auray jamais de plus parfait contentement que quand je pourray vous tesmoigner par effet que je suis plus que personne du monde, etc.

P. S. J'attends avec impatience la fin de la campagne pour avoir le contentement de vous voir icy, et pour vous tesmoigner l'estime en laquelle j'ay vostre personne et la passion que j'ay pour vos interests, qui n'est pas moindre que pour les miens propres. L'argent pour les monstres du desbarquement a esté ordonné.

[1] Victoire de Carthagène, remportée par l'amiral de Brézé sur la flotte espagnole, dans les premiers jours de septembre. (Voy. pour les détails, La Barde, *De rebus Gallicis*, lib. I, p. 56, 57, 58, 59.) Huit navires espagnols furent coulés à fond, et trois mille marins ou soldats de cette nation périrent dans le combat. L'amiral de Brézé resta complétement maître de la mer. « Hostibus abnuentibus pugnam, ac furtim, caute et explorato, nec nisi procul ab classe nostra navigantibus. » (*Ibid.* p. 59.)

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCLXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 122 verso.

A M. LE COMMANDEUR DES GOUTES.

[Paris,] 3 octobre 1643.

Monsieur,

J'ay veu par vostre lettre et appris par le rapport du sieur de Manse[1] l'heureux combat qu'a fait M. le duc de Brezé. Je sçay assez la part que vous pouvez avoir eue en cette victoire, et je ne manqueray point d'en rendre tesmoignage à Sa Majesté, et de luy faire considerer vos longs et utiles services, affin que vous en receviez la reconnoissance qu'ils meritent.

Nous nous promettons que, si vous rencontrez encore les ennemis, la campagne ne se terminera point sans quelque nouvelle victoire, et que le bonheur qui a accompagné jusques icy les armées navales du Roy sous le commandement de M. le duc de Brezé perseverera jusqu'au bout.

On faira grande consideration sur ce que vous mandez pour les deux monstres du desbarquement, et je contribueray tout ce qui despendra de moy affin que tout le monde demeure satisfait, et que vous connoissiez en vostre particulier que personne n'est plus que moy, etc.

P. S. Depuis la presente escrite, l'argent a esté ordonné pour les monstres du desbarquement.

[1] C'est le seul nom que je puisse lire. Parmi les capitaines de vaisseau qui s'étaient distingués au combat de Carthagène, La Barde cite Montade et Marsac (p. 57) : « Interea hujus prætoria (le vaisseau amiral de Brézé) ad hostium prætoriam recta properabat. Comitabantur subsidiariæ quatuor, quibus præerant *Montadius*, Beiardus, *Marsacus*, Rupealardus (Rochealard) et Lalandius. »

Il est possible que le copiste ait transformé *Marsac* en *Manse*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCLXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 122 verso.

A M. LE MARESCHAL DE LA MOTHE.

(Paris,) 3 octobre 1643.

Monsieur.

Le sieur de Livry[1] nous a fait le rapport de ce qui s'est passé à la levée du siege de Flix par les Espagnols[2]. Cela ne m'a point surpris: j'ay tousjours creu qu'il n'y avoit que les occasions qui eussent manqué à vostre valeur pour nous faire voir des succès dignes de l'opinion que nous en avons. J'estime que vous n'en demeurerez pas là, et que la campagne ne se terminera point que vous ne la signaliez par quelque action plus memorable que la precedente. Outre le zèle que vous avez pour le service du Roy, qui vous sollicitera tousjours à bien faire, vous avez cet advantage d'avoir fait sortir de Madrid un roy d'Espagne pour venir s'opposer à vous avec ses meilleures forces et ses plus grands capitaines[3]. La Reyne a eu grande satisfaction de ce qui s'est fait et en attend encore une plus grande de ce qu'elle se promet que vous ferez. Pour moy vous ne douterez point que je ne prenne tousjours la part que je vous ay protestée à tout ce qui vous arrivera, puisqu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc.

[1] Il s'agit probablement dans ce passage de Claude Sanguin, seigneur de Livry, qui devint dans la suite premier maître d'hôtel du Roi.

[2] On peut consulter sur cet événement l'Histoire de La Barde (*De rebus Gallicis*, p. 60): «Eo cum hostes navibus advenissent atque exsecutissent, haud procul oppido post vicinos colles tuti consedere, donec Garsius (Jean de Garsi) cum reliquis equitis advenaret. Tum..... Catalani, cum sua quisque cohorte, hostes adorti quadringentos cecidere.»

[3] Le roi d'Espagne, Philippe III, tenta en effet d'attaquer Flix; mais ses troupes furent repoussées. «Recensito lustratoque exercitu, Philippus quid fieri placeret edicit: Berdam ad Sicorim, aut Flixium ad Iberum omnes hostes iturі videbantur,» etc. (La Barde, *De rebus Gallicis*, p. 60.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1653.

CCLXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 194 verso.

A M. LE DUC DE LA FORCE.

[Paris,] 3 octobre 1653.

Monsieur.

Comme je n'ay jamais douté de la passion que vous avez pour le repos de l'Estat, j'ay creu aussy que personne ne pouvoit agir avec plus d'autorité sur les esprits de ceux de vostre religion pour les esclaircir des bonnes intentions de Sa Majesté en leur endroit. Les asseurances que vous leur en avez données leur seront tousjours confirmées par les effets, et le temps leur faira voir que la Reyne protegera sans distinction et honorera de ses bienfaits ceux qui, par une saincte emulation, s'exciteront à rendre au Roy l'obeissance qui luy est deue. C'est sa resolution ferme et inviolable, dans laquelle je la fortifieray tousjours tant qu'elle me faira l'honneur de se vouloir servir de mes conseils, et c'est de quoy je vous conjure de vouloir tousjours raffraischir la creance parmy ceux à qui vos sentimens servent de loy.

Vous n'ignorez pas plus que moy combien sont subtils les artifices des ennemis de cette Couronne pour y introduire la division et le trouble, et vous sçavez qu'il n'y a point de machine qu'ils ne fassent jouer, ni de religion qui ne leur soit bonne pour parvenir à cette fin. C'est pourquoy, comme de la concorde des Francois despend le bonheur des affaires estrangères et l'acheminement à la paix, qui les doit rendre heureux, j'estime que les bons serviteurs du Roy et les vrays amateurs de leur patrie doivent apporter tous leurs soins pour maintenir cette concorde et pour estouffer toutes les semences de broüillerie que les mauvais esprits pourroient faire naistre.

Pour vous, je suis asseuré que vous continuerez comme vous avez commencé, et qu'ayant tant contribué, avec les armes, à la grandeur de cet Estat et aux prosperités de la France, vous ayderez à maintenir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces avantages par vos conseils et par les impressions que vous donnerez à ceux dont on tascheroit de corrompre la fidelité que les sujets doivent au prince. Si la Reyne n'estoit très-persuadée du zèle que vous avez pour le Roy en qualité de bon François, et de la tendresse particulière que vous avez toujours eue pour le sang de Henry le Grand, je m'offrirois d'estre vostre caution pour ce sujet; mais d'autant que ce seroit une chose superflue, je me contenteray de vous dire que je rechercheray tousjours avec grand soin les occasions où je vous puisse tesmoigner que les interests de vostre maison me sont chers, et que je suis avec toute sorte de verité et de passion, etc. octobre 1652.

CCLXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 183 recto.

A M. L'ESLECTEUR DE TRESVES.

[Paris,] 8 octobre 1652.

Monsieur,

Je vous puis asseurer avec verité que, de toutes les affaires estrangères, il n'y en a point que le Roy ayt tant à cœur que le recouvrement de la liberté de Vostre Altesse, n'ignorant pas que, outre l'affection generale avec laquelle Sa Majesté travaille au restablissement de ses voisins despouillés, elle a un interest particulier d'honneur de faire remettre Vostre Altesse dans tout ce qu'elle a perdu pour la consideration de la France. Vous pouvez juger qu'elle n'oubliera rien pour se desgager de cette obligation, et pour revoir Vostre Altesse dans la pleine jouissance de sa liberté et de ses biens. Aussy est-ce le premier poinct que ses plenipotentiaires ont ordre de traicter à l'assemblée de Munster, et de ne passer point outre qu'il ne soit resolu au contentement de Vostre Altesse. Ce pendant je la conjure de perseverer dans la constance qu'elle a tesmoignée jusques icy, et, estant si près du port, de ne manquer point de courage. Si mes souhaits ont lieu, elle y arrivera

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. bientost, et tant que mes offices seront icy considerés, elle peut s'asseurer qu'ils ne seront pas espargnés pour ses interests, puisque je suis passionnement, etc.

CCLXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 193 verso.

A M. LE DUC D'ESPERNON,

POUR LE ROY, COLONEL GENERAL DE L'INFANTERIE FRANÇOISE ET GOUVERNEUR DE GUYENNE.

[Paris,] 8 octobre 1643.

Monsieur,

Quoyque vous deviez apprendre bien particulièrement les intentions de Sa Majesté par sa despesche, je n'ay pas voulu neantmoins laisser partir le courrier qui vous la porte sans vous dire qu'il importe extresmement à son service que vous ne perdiez point de temps pour aller arrester le soulèvement des Croquans[1] de Rouergue[2]. L'avis que nous avons qu'il n'y a point de noblesse meslée parmy cette canaille nous fait croire que vous n'aurez point beaucoup de peine à la dissiper, et qu'elle perdra cœur dès qu'elle vous sentira approcher; mais tout consiste en la promptitude, sans laquelle le desordre pourroit trop s'estendre et prendre racine comme il a commencé de faire.

Nous avons aussy advis qu'il se fait des pratiques en Touraine contre le service du Roy, et il y a assez de raison de le croire. C'est pourquoy je vous conjure d'empescher que le mal n'approche de vostre gouvernement, et de nous avertir de ce qui viendra à vostre connoissance.

[1] On a donné plusieurs étymologies de ce nom de *Croquans* ou *Crocquants*. La plus vraisemblable le fait dériver du nom du village de *Croq* ou *Crocq*, dans la Creuse. Les paysans qui se révoltèrent en 1592 venaient, dit-on, de Croq, et l'on désigna sous le nom de *Croquans* les habitants du Périgord, du Quercy et de l'Agénois, qui suivirent leur exemple. Cette première révolte fut étouffée en 1596.

[2] Voyez plus haut, p. 283. — Le comte de Noailles, chargé de réprimer le soulèvement du Rouergue, n'avait pas réussi et était assiégé dans Villefranche-d'Aveyron.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je ne vous escris pas tant cecy pour eschauffer le zèle que je sçay que vous avez pour le repos de l'Estat et pour le bien des affaires de Sa Majesté, que pour vous tesmoigner la confiance entière que la Reyne a en vostre fidelité, auprès de laquelle, si vous en aviez besoin, je m'offrirois à faire valoir vos services; mais ne se pouvant rien adjouster à la disposition qu'elle a de les considerer selon leur juste prix, je me contenteray de vous protester que je ne perdray jamais d'occasion de vous faire paroistre que personne ne peut, ni plus hautement estimer vostre merite, ni estre avec une plus veritable et parfaite passion que moy, etc. 16 octobre 1643.

CCLXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 138 verso.

A M. DE CAMPI.

[Paris,] 8 octobre 1643.

Monsieur,

J'avois desjà donné une lettre au sieur Bernardin lorsque j'ay receu vostre dernière. Je n'ay point esté trompé dans l'opinion que j'ay tousjours eue, que la bonne volonté de mon regiment serviroit d'exemple aux autres corps de servir le Roy sans exception ni reserve. Vous pouvez croire que je n'en ay pas receu une petite satisfaction, et que cela redoublera l'affection que j'ay pour les officiers et pour le reste dudit corps.

J'y trouve seulement une chose un peu fascheuse, qui est le trop grand nombre des valets que vous semblez designer par la vostre, et qui tiennent lieu de soldats. Je vous conjure d'en destourner, autant que vous pourrez, ce desordre, qui feroit grand prejudice au service.

Vous aurez maintenant touché l'argent de la monstre, M. de Choisy ayant escrit à M. Le Tellier qu'il le fourniroit. Asseurez les officiers que je n'oublieray point l'ardeur qu'ils ont tesmoignée à faire le voyage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

octobre 1643. d'Allemagne, et que dans les occasions ils verront des effets du ressentiment qui m'en demeure. Pour vous, comme je n'ay jamais douté, ni de vostre zèle pour le service de Sa Majesté, ni de vostre affection pour ma personne, vous devez encore moins douter de la reconnoissance que je desire vous en procurer, qui n'esgalera jamais pourtant la passion avec laquelle je suis, etc.

CCLXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 124 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris, 9 octobre 1643.]

Monsieur,

Comme je ne doute point que vous n'apportiez tout ce qui despendra de vous pour le bon succès du voyage que vous allez faire, je me promets aussy de la bonne fortune du Roy, et de la vostre en particulier, qu'il ne sera pas moins heureux que le reste de vos entreprises. Vous pouvez vous asseurer qu'on n'espargnera rien de deçà pour le faire reussir, et l'ordre a desjà esté donné pour faire toucher à l'armée la quatrième demy-monstre.

Si la dellaite de Gallas[1], dont vous m'escrivez que le bruit estoit

[1] Le comte de Gallas était un des généraux envoyés par l'empereur Ferdinand III pour conduire dans le Holstein. Grotius ne parle pas de défaite de Gallas à cette époque. Il n'est question, dans ses lettres, que des mouvements de troupes sur les bords du Rhin. « Bavarici Rhenum transiere; sequuntur eos Lotharingici. Videntur hyberna quæsituri in Franconia et Suevia. Exspectant auxilia ab Hatzfeldio, et ex iis præsidiis quæ in Brunswicensibus terris fuere..... » (*Grotii epistolæ inedilæ*, p. 88, lettre du 14/24 octobre.) — « Bavarici pontem adhuc ad Spiram custodiunt, ut et ipsis et Lotharingicis ultro citroque ire liceat. Johannes Wertius copias suas auget, vulgatque se sub ver iturum in terras hostiles. » (*Epist. ined.* p. 90.) — « Dux Carolus (Charles de Lorraine) Wormatiæ est..... Beckius in Luxemburgico, multum se fecisse existimans, quod eam terram et Treviros ab hoste servaverit. » (*Ibid.* p. 91, lettre du 21/31 octobre.)

Ainsi, au moment où le duc d'Enghien s'approchait de l'Alsace pour joindre ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

venu à l'armée, se trouvoit veritable, elle faciliteroit sans doute tous nos desseins d'Allemagne, et seroit une grande avance pour la paix que nous desirons; mais, en tous cas, si c'est une erreur, il la faut laisser courir, puisqu'elle nous est avantageuse, et ne travailler point à en guerir ceux qui le croyent. Octobre 1643.

Au reste, Monsieur, je vous conjure autant que je puis de ne douter jamais des asseurances que je vous ay données de la veritable passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde, et du soin que je prendrois de faire valoir vos services auprès de la Reyne, si vous en aviez besoin et s'ils ne se recommandoient assez d'eux-mesmes; cela n'empeschera point que je fasse souvent une action superflue, et que je me donne à moy-mesme une satisfaction dont il me seroit impossible de me priver. Elle seroit parfaite si j'avois lieu de vous pouvoir tesmoigner par quelque service d'importance que je suis, etc.

P. S. Vous connoissez autant que personne l'importance de l'expédition d'Allemagne, et vous estes interessé en la gloire du succès. Vous avez, outre cela, pouvoir de fournir à M. de Rantzau les choses necessaires pour ce succès. C'est pourquoy j'estimerois que ce seroit une chose superflue si je vous exhortois à le faire.

troupes à celles du maréchal de Guébriant, les Bavarois et les Lorrains occupoient le Palatinat, et attendaient des renforts que devait leur amener Hatzfeld. La lettre du 29 octobre 8 novembre (p. 94) détermine encore avec plus de précision les positions occupées par les ennemis sur les deux rives du Rhin : « Bavarus magnos delectus facit; copias ejus audimus esse trans Rhenum inter Durlachium et Heidelbergham; cis Rhenum vero, inter Wormatiam et Crucenacum (Kreutznach). Lotharingicus præfectus Francofaliæ (Frankenthal) monuit suos habitantes sua omnia ut in oppidum conferrent. Moguntiacensis Elector monuit Gernsheimium (Gernsheim, dans la Bavière rhénane), et videtur ibi ad tempus sedem posituras. Truenadlerus[1] (?) ad Nicrum (Necker) rediisse dicitur, impeditus per Hassios quominus se cum Hatzfeldio jungeret. »

[1] Il faut lire probablement *Truchsellerus*, dont La Barde parle, dans son Histoire, comme d'un des chefs de l'armée impériale, en 1648 : « Truchsellerus, ubi complures e suis cæsos captosque, reque cum paucis relictum vidit, Straubingam, quo in proximo ad Danubium erat, profugit. » (*De rebus Gallicis*, p. 352.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCLXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 124 recto.

A M. LE MARESCHAL DE LA MOTHE.

[Paris,] 10 octobre 1643.

Monsieur,

Je vous supplie de croire que je reçois les offres que vous me faites de vostre affection avec tout le ressentiment qu'elles meritent, et que je rechercheray tousjours avec grand soin les occasions de m'en revancher, et de faire voir au monde que ceux qui ont la bonté de m'obliger ne manqueront jamais de trouver en moy une parfaite reconnoissance.

Je suis ravy que la suite de vos actions ayt confirmé les tesmoignages que j'ay rendus à la Reyne de vostre zèle pour le service de Sa Majesté, et comme il ne tiendra jamais à vous que vous n'en rendiez des preuves en toute sorte d'occurrences; de cela je suis très-persuadé.

Vous verrez, par les despesches de M. Le Tellier, les intentions de Sa Majesté affin qu'on mette un tel ordre pour le payement des gens de guerre, qu'il ne s'y commette plus d'abus et qu'il n'en arrive point de faute à l'avenir; à quoy je vous exhorte de tenir la main autant qu'il sera en vous, et conformement à ce qui est porté par ladite despesche. On a aussy jugé à propos que vous fissiez une reformation de trente ou quarante compagnies, à vostre choix, affin que le reste des troupes s'entretiennent plus fortes et soient mieux payées. Ce n'est pas qu'on ne desire que non-seulement vous soyez assez fort pour vous deffendre et pour vous empescher de souffrir des pertes, mais encore pour entreprendre sur les ennemis et pour faire voir au monde, par les efforts qu'on faira du costé de la Catalogne, que la Reyne ne veut non plus espargner les Espagnols de ce costé-là qu'ailleurs, et que ses inclinations sont toutes françoises. Que si pour cela vous avez besoin d'autres troupes que celles que vous avez, ne doutez point qu'on ne vous en envoye d'icy tout autant qu'il sera necessaire. Vous appren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

drez plus particulièrement le reste, de la despesche de M. Le Tellier, à laquelle me remettant, je vous asseureray que personne ne sera plus que moy, etc. Octobre 1643.

P. S. J'ay entretenu M. vostre beau-frère de vos interests et de la passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde. Je crois qu'il vous le faira sçavoir. Ce qu'on vous escrit pour la reformation de quelques compagnies n'est pas affin que vous vous affoiblissiez plus qu'il ne faut, mais affin que, durant l'hiver, les habitans du pays soient moins chargés de gens de guerre. [Il faut] attendre le printemps, et l'on vous fortifiera autant qu'il en sera besoin.

CCLXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 194 verso.

A M. LE COMTE DE RANTZAU,

LIEUTENANT GENERAL EN L'ARMÉE D'ALLEMAGNE.

[Paris,] 16 octobre 1643.

Monsieur,

Je suis ravy de la disposition que vous avez trouvée à l'armée pour le voyage d'Allemagne; je ne doute point que vous ne la sçachiez bien cultiver, et preparer tellement toutes choses que l'effet que Sa Majesté s'en est proposé reussira à son contentement et à vostre honneur. Pour cela on desire que rien de ce qui sera necessaire ne vous manque, et M. le duc [d'Enghien] a pouvoir de vous le fournir, auquel vous n'aurez qu'à vous adresser. Il connoist assez l'importance de l'entreprise et aura trop de part à la gloire du succès pour manquer d'y contribuer tout ce qu'il faudra. C'est tout ce que j'ay à vous escrire presentement, remettant le reste à la despesche de M. Le Tellier. Croyez seulement que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

J'escris à M. le duc d'Anguien et l'exhorte, bien que je ne croye

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. pas qu'il en soit besoin, de vous fournir tout ce qui vous sera necessaire pour faire reussir vostre dessein, puisqu'il en a tout pouvoir.

CCXC.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 124 verso et 125 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 10 octobre 1643.

Monsieur.

J'ay veu, par la vostre du 28 du passé, les offices que vous avez faits auprès de M. le prince d'Orange et M. le prince Guillaume, sur le sujet de la victoire que ce dernier a obtenue sur les Espagnols. Je vous conjure de continuer d'asseurer Son Altesse de la haute estime que je fais de sa personne, et de la parfaite correspondance que je rends à la bonne volonté qu'il me fait l'honneur d'avoir pour moy. J'ay aussy escrit à madame la princesse d'Orange[1] pour me resjouir avec elle de cet heureux succès des premières armes de M. son fils: mais d'autant que cette lettre estoit sous le couvert de M. d'Estrades, je suis en doute si elle l'aura reçue.

Pour ce qui est des irresolutions dont vous m'escrivez de M. le duc de Neubourg, je ne les trouve point estranges, puisque cela est commun à tous les petits princes, qui ne peuvent prendre party entre deux grandes puissances qui se font la guerre. Il a pourtant escrit à celuy qu'il a chargé icy de ses interests qu'il ne faira jamais rien qui peust desplaire à la France, et que la ligue[2] dont on fait tant de bruit n'estoit pas preste à conclure; pour le moins, il y a de l'apparence qu'elle ne se conclura pas de son consentement que les ambassadeurs qu'il doit envoyer icy, et pour lesquels il a demandé un passe-port, ne soient de retour auprès de luy; par où vous voyez qu'il faut qu'il s'es-

[1] Voyez plus haut (p. 373) la lettre du 19 septembre.

[2] Ligue de Westphalie. (Voyez plus haut, p. 328, note.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

coule un grand temps avant la resolution de cette ligue. Cependant je luy ay escrit une forte lettre, par laquelle je luy fais voir qu'il ne peut entendre à cette ligue sans violer la neutralité qu'il a avec cette Couronne, et sans s'exposer à quantité de fascheuses consequences qui resulteront de cette rupture. Je croy qu'il y aura fait reflexion, et qu'il ne se monstrera pas si ardent qu'il a fait à s'embarquer à un party où il pourroit trouver sa ruine. C'est ce que vous devez faire valoir dans les occasions et particulièrement sur la resolution qu'on a icy prise de s'appliquer plus fortement qu'on n'a fait par le passé aux affaires d'Allemagne, dont on peut desjà voir une preuve fort considerable par le grand renfort qu'on y envoye, et au commencement de l'hiver, et sous la conduite d'un tel chef que M. le duc d'Anguien. Je ne doute point que vous ne sçachiez mesnager ces considerations à l'avantage de la France et du bon party. Ce qui m'empesche de vous en dire davantage, pour vous asseurer que personne ne sera jamais plus que moy, etc. Octobre 1643.

CCXCI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 145 recto.

A M. DE LA FERRIÈRE.

[Paris,] 11 octobre 1643.

Monsieur,

Le courrier de M. de Langeron nous a appris la levée du siege de Villefranche, et le chastiement de deux des autheurs de la revolte [1]. Sur quoy j'ay à vous dire que, dans la peine qui se prendra des coupables, on doit premièrement avoir ce but, que les biens soient espargnés, de telle sorte qu'ils puissent payer au Roy ce qui est imposé

[1] Le mouvement n'était cependant pas comprimé. Grotius écrivait, le 14/24 octobre, que treize agents du fisc avaient été tués dans l'Armagnac : «In Armaniaco tredecim publicani a plebe occisi.» (*Epistolæ ineditæ*, p. 89.)

Digitized by Google Orgina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1653. dessus, affin ou que cela ne demeure point en arrière pour Sa Majesté, ou qu'on soit contraint de le reiterer sur d'autres biens qui sont assez chargés de leurs propres impositions. Cette consideration, qui doit estre preferée à toutes les autres, vous doit aussy obliger à tenir soigneusement la main affin que les troupes qui servent le Roy vivent avec le plus d'ordre et le moins de charge pour le peuple qu'il se pourra, de peur qu'elles ne le reduisent en impuissance de payer au Roy ce qui luy est deu; car vous ne devez point douter qu'un logement de trois jours, avec la licence accoustumée des gens de guerre, n'incommode plus un homme que la taille et la subsistance d'une année. C'est encore l'interest des partisans, sans quoy ils ne sçauroient faire le recouvrement de ce qui leur est accordé. En un mot l'intention absolue de la Reyne est qu'on apporte tous les soins et toutes les intentions [ou inventions] possibles pour faciliter au peuple le moyen de payer les subventions que l'inesvitable necessité des affaires contraint Sa Majesté d'exiger d'eux; et c'est à quoy ses veritables serviteurs doivent travailler sans exception, et à destourner toutes les malversations et rapines que les particuliers exercent sous le pretexte de ce qui se lève pour le Roy. Je suis asseuré que vous y contribuerez tousjours ce qui despendra de vous. C'est pourquoy je me contenteray, après vous avoir conjuré d'entretenir tousjours la bonne correspondance qui doit estre entre ceux qui servent le Roy, de vous asseurer, etc.

CCXCII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 125 verso.

A M. LE MARQUIS DE LANGERON.

[Paris,] 11 octobre 1653.

Monsieur,

La facilité que vous avez trouvée à faire lever le siege de Villefranche fait assez voir que vous n'aurez pas beaucoup de peine à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reprendre Najac[1] et à dissiper les Croquans[2]. Pour cet effet, on vous envoye des troupes au delà de ce que vous en demandez, pour mettre fin à cette affaire, ainsi que vous l'apprendrez plus particulièrement des despesches de M. Le Tellier. 1er octobre 1643.

J'ay seulement à vous recommander une chose qui est absolument dans l'intention de la Reyne, qui est qu'on fasse vivre les gens de guerre avec le plus d'ordre et le moins de foule possible pour le peuple, de peur que, autrement, on ne le mist en impuissance de payer au Roy ce qui luy est imposé, qui est la fin pour laquelle Sa Majesté vous a envoyé là avec des troupes; et vous sçavez qu'un logement de trois jours, si on leur permettoit de vivre à discretion et d'user de leur licence accoustumée, cousteroit plus à un homme que la taille et la subsistance d'une année.

C'est pourquoy donc vous devez soigneusement tenir la main pour l'interest des affaires du Roy, qui est encore celuy des partisans, qui pourront bien plus facilement recevoir par là les deniers qu'ils pretendent qu'ils ne feroient sur des personnes ruinées par des gens de guerre.

Pour ce qui est de la levée, dans les provinces, d'un regiment de cavallerie, il n'en est pas besoin, puisqu'on a envoyé de celle qui est desjà sur pied, et qu'on a resolu de prendre le moins qu'il sera possible de nouvelles levées, et d'employer l'argent qu'elles cousteroient à fortifier les vieux corps.

On fera consideration sur la perte que vous avez faite de vostre esquipage, et je feray office affin qu'elle vous soit reparée par les moyens les plus prompts et les plus commodes qu'il se pourra.

J'ay esté ravy d'apprendre la bonne correspondance qui se passe entre M. de Noailles et vous, et vous conjure de la continuer comme une chose fort importante au service du Roy, auquel toute autre consideration doit estre soumise.

Je remets à M. Le Tellier à vous faire sçavoir le reste, et me con-

[1] Petite ville du Rouergue (arr. dép. de l'Aveyron).

[2] Sur l'étymologie de ce mot, voyez la note 1 de la page 406.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. tenteray seulement de vous asseurer que personne ne sera plus que moy, etc.

CCXCIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 126 verso.

A M. LE COMTE DE NOAILLES.

[Paris,] 11 octobre 1643.

Monsieur,

J'ay appris avec joye que vous n'estiez plus assiegé, et que les Croquans le devoient estre à Najac, dont le siege ne doit plus estre de durée, pour le moins si cette place est reprise avec autant de facilité qu'elle a esté prise.

Je suis asseuré que vous servirez tousjours le Roy avec chaleur et prudence. C'est pourquoy je ne vous recommande rien de ce costé-là; je vous exhorte seulement d'apporter tout ce qui despendra de vous affin que les troupes que le Roy envoye, qui seront assez considerables, soient le moins qu'il se pourra à charge au peuple, de peur qu'elles ne le reduisent en impuissance de payer ce qu'il doit à Sa Majesté; et que le chastiement des coupables s'arreste plus sur les personnes que sur les biens, pour esviter cet inconvenient, qui feroit un trop notable prejudice aux affaires de Sadite Majesté.

Je ne vous recommande non plus la bonne correspondance que vous devez entretenir avec M. de Langeron, qui ne manquera point, de son costé, à vous rendre ce qui vous est deu, et je me contente seulement de vous asseurer que vos interests ne me sont pas moins chers que les miens propres, et que je veilleray aux occasions de vous en rendre des preuves, comme estant plus que personne du monde, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCXCIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 126 verso.

A M. LE GENERAL D'ERLACH [1].

[Paris,] 11 octobre 1643.

Monsieur,

Vous estimant au poinct que je fais, les offres que vous me faites de vostre affection ne me peuvent estre que fort sensibles. Je ne vous en diray point davantage, pour vous parler de vos interests et vous dire que je les protegeray tousjours, et m'opposeray de tout mon pouvoir à ceux qui les traverseront mal à propos. Pour cet effect ne faites point difficulté de vous adresser à moy et de me mander fidèlement et exactement ce qui en sera, affin que je tasche d'y remedier.

Quant aux souffrances de l'Alsace dont vous m'escrivez, vous aurez assez veu que ç'a esté un coup de necessité qui est arrivé au delà de nostre attente [2]. Mais vous pouvez aussy comprendre, par le grand effort que le Roy fait pour faire repasser le Rhin à son armée, combien nous avons à cœur le soulagement de cette province.

Pour ce qui est de la garnison de Brisach et des autres places voisines, on donnera les ordres les plus prompts et les plus propres qu'il se pourra pour leur subsistance et entretènement, que vous apprendrez des despesches de M. Le Tellier, auxquelles me remettant pour ce sujet, je me contenteray de vous asseurer que personne ne sera jamais avec plus de verité et de passion que moy, etc.

[1] Cette lettre n'a pas été imprimée dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach*, dont il a été question plus haut (p. 349, note).

[2] Voyez sur la campagne du maréchal de Guébriant en juin, juillet, août et septembre 1643, et sur sa retraite en Alsace, l'ouvrage allemand de Heilmann, intitulé : *Expéditions des Bavarois sous la conduite de François de Mercy*, p. 13-17. Il a été question de cet ouvrage dans l'introduction placée en tête de ce volume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCXCV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 126 verso.

A M. LE MARQUIS DE FONTENAY.

[Paris,] 12 octobre 1643.

Monsieur,

Vous pouvez croire que c'est avec beaucoup de desplaisir que j'apprens que le traité de la paix[1] se rend difficile; mais, après que la France aura contribué tout ce qui despendra de l'autorité du Prince et du soin de ses ministres, j'estime qu'il faut baisser les yeux sur les decrets de la divine Providence, qui veut plus longtemps affliger l'Italie, pour des causes qui ne nous sont pas connues. Il ne faudra pas neantmoins se lasser d'agir, ni sortir hors de la carrière, tant qu'il y aura quelque esperance de bon succès; et, pourveu qu'on tienne la negociation en chaleur, il pourra arriver quelque heureux moment et quelque conjoncture favorable qui rapprochera les esprits, qui sont maintenant separés. Je le souhaite et pour l'interest de l'Italie et pour celuy de la Chrestienté, à qui on ne peut procurer une paix durable, tant que la guerre sera en un pays où tant de puissances ne manqueront de s'interesser, et par consequent de rallumer ce qui aura esté esteint.

J'auray soin de l'establissement du sieur de Montreuil[2], tant pour ce que je l'affectionne qu'à cause que vous me le recommandez, et vous connoistrez, partout où j'auray lieu de vous le faire paroistre, que personne n'est avec plus de verité et de passion que moy, etc.

[1] Il s'agit ici de la négociation entamée entre le pape Urbain VIII et les princes italiens qui s'étaient ligués contre lui.

[2] Voyez ci-dessus (p. 27) la note sur Montreuil, secrétaire du marquis de Fontenay-Mareuil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCXCVI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I, f° 127 verso.

A M. LE PRINCE THOMAS.

[Paris,] 15 octobre 1643.

Monsieur,

Bien que nous ne pussions douter de la prise de Trin, puisque Vostre Altesse l'avoit assiegé, la nouvelle ne nous a pas esté moins agreable. Pour moy, j'en ay une joye particulière, tant pour la gloire des armes du Roy que pour celle de Vostre Altesse, qui les a commandées en cette occasion. Le sieur Matta[1] luy pourra rapporter plus au long que je ne luy sçaurois escrire quelle a esté pour ce sujet la satisfaction de la Reyne, laquelle, considerant ce qu'a fait vostre fils[2] pour le service du Roy son fils, et les preuves si illustres et si utiles que Vostre Altesse luy rend [de son attachement], redouble tous les jours la passion qu'elle a pour tout ce qui vous regarde. Je ne vous diray point combien sensiblement je suis touché de voir en cette Princesse des sentimens si justes. Vostre Altesse le croira facilement si elle se souvient de la profession que je fais d'estre, etc.

[1] Charles de Bourdeille, comte de Matta ou Matha, a joué un certain rôle pendant la régence d'Anne d'Autriche. Il était de la maison de Bourdeille, comme Brantôme et Montrésor. Il entra dans le parti de la Fronde en 1649, et figura dans la guerre que la ville de Paris soutint contre la Cour. Lorsqu'on négocia la paix de Ruel, il demanda 7,000 écus comme arrérages de sa pension.

Dans la suite, il entra dans le parti du prince de Condé et fut un des Frondeurs les plus ardents. On le voit, dans les *Mémoires de Mademoiselle*, vivant retiré dans ses terres et affichant pour Mme de Frontenac un amour partagé. Rentré en grâce, il obtint à la Cour une réputation d'homme d'esprit, qu'attestent les *Souvenirs* de Mme de Caylus. On le retrouve aussi dans les Mémoires de Gramont. Enfin Mme de Maintenon, dans une lettre à son frère, nous apprend qu'il mourut en 1675.

[2] Le prince Thomas eut plusieurs fils, dont deux lui survécurent : l'aîné était Emmanuel-Philibert-Amédée, et le second Eugène-Maurice, qui devint comte de Soissons et épousa Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

16 octobre 1643.

CCXCVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 127 verso.

A MM. DU CONSEIL DES CATHOLIQUES D'IRLANDE.

[Paris,] 16 octobre 1643.

Messieurs,

Comme je compatis generalement au malheur de tous les catholiques qui n'ont pas le libre exercice de leur religion, je vous avoue que je le leur procurerois de tout mon cœur avec mon sang et ma vie, s'il n'estoit question que de les donner pour ce sujet. Mais comme pour cela il faut demeurer dans certains termes, que Dieu et le droit des gens ordonnent, et qu'un tel bien despend de la grace du prince, qui doit estre seulement recherchée de ses sujets par prières et par remonstrances, et des autres princes par intercessions et offices; je vous puis asseurer que je m'efforceray tousjours de porter la Reyne à vous assister de son autorité et de son credit, et à vous moyenner tout le soulagement et tout l'avantage que vous pouvez raisonnablement attendre pour vos consciences et pour vos fortunes.

Vos pères ont voulu autresfois user pour cet effet des remèdes contraires, que Dieu n'a point besnis[1], et ont eu recours à la force estrangère, qui n'a produit que vostre oppression et une defiance incurable dans l'esprit du souverain, qui a creu que vous n'estiez ses sujets qu'à cause que vous ne le pouviez point estre du prince qui avoit entrepris de vous deslivrer de son joug pour vous mettre sous le sien par une consequence necessaire.

Maintenant que je suppose que vous avez changé de conduite, et que, quittant celle de vos pères pour une meilleure, vous rechercherez, avec la douceur et dans l'usage des devoirs que Dieu commande, ce qu'ils n'ont peu rencontrer dans la violence, et ce qu'il a refusé aux

[1] Allusion aux tentatives faites par les Irlandais, du temps d'Élisabeth, pour secouer le joug de l'Angleterre, avec le secours du roi d'Espagne, Philippe II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pratiques et intelligences de dehors, qu'il deffend, je ne fais point difficulté [de croire] que le prince ne se rende plus traitable qu'il n'a fait à ceux qui donneront de plus grands exemples de l'obeissance qui luy est deue, et qu'il ne se porte à souffrir l'exercice d'une autre religion, comme faisoient les chrestiens des premiers siècles. Je ne doute point encore que marchant dans ce chemin, Dieu ne fasse reussir vos justes desirs, et que la Reyne n'appuye de son autorité vos interests auprès de vostre Roy, qui, vous connoissant pleins de zèle pour son service, trouvera les siens à vous proteger. Pour moy, je vous dis derechef que j'apporteray tousjours ce qui despendra de moy pour une si bonne fin. Octobre 1643.

CCXCVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 5719, tom. I, f° 128 recto.

A M. LE COMTE DE HARCOURT[1].

[Paris,] 17 octobre 1643.

Monsieur,

J'ay appris par la vostre du 11 de ce mois ce qui est arrivé à M. le mylord de Montaigu[2], et les offices que vous avez faits auprès de M. le comte de Warwich pour adoucir cet accident. La Reyne a fort approuvé vostre conduite et se promet que, mesnageant cette affaire, comme vous n'y manquerez point, avec une moderation courageuse, et interposant l'autorité de Sa Majesté, sans l'engager qu'à mesure que vous nous en donnerez avis et que vous en recevrez l'ordre d'icy, elle

[1] Le comte d'Harcourt avait été envoyé en Angleterre avec une mission extraordinaire, dont les points principaux ont été indiqués plus haut, p. 343 (note 2).

[2] Montaigu avait été arrêté en vertu d'une sentence du Parlement. «In Anglia, dit Grotius, nobilis Montacutus a parlamentariis captus est Rossæ. Fugerat is absens damnatus a parlamentariis, recepérat se in Galliam, inde venit non in comitatu comitis Harcurtii, sed dissimulato habitu. Cum eo venisset addidit se Gressio, qui ab itinere ad regem erat præmissus.» (*H. Grotii epistolæ inedite*, p. 88.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. n'aura point de suite fascheuse. Vous n'oublierez donc rien, avec ces precautions, pour faire rendre la liberté audit sieur Montaigu, et d'autant que vous fairez chose agreable à la Reyne et que vous ne pourriez plus sensiblement m'obliger. Vous sçavez qu'il est mon amy particulier, et je croy que, vous disant cela, je vous en dis assez pour vous faire ajouster quelque chose, pour l'amour de moy, aux soins que vous prendrez pour contenter la Reyne en cette occurrence.

Je croy qu'il n'est pas incompatible, et c'est l'opinion de plusieurs grands personnages, que le sujet d'un prince puisse sortir de son pays et perdre le caractère de sa première sujetion pour entrer dans une nouvelle, en eslisant sa demeure perpetuelle et irrevocable dans les Estats d'un autre prince, qui peut après se servir de luy comme du reste de ses sujets et luy communiquer les mesmes droits et les mesmes prerogatives qu'aux autres. Vous sçavez l'histoire de Rhincon, natif d'Espagne et par consequent né sujet de Charles le Quint. Après qu'il eust renoncé à son pays de naissance et qu'il se fust estably en France, François premier le nomma son ambassadeur près le Grand Seigneur. Comme il alloit à son ambassade, il fut assassiné sur le Pô par ordre du marquis de Gast[1]. François demandant raison de cet attentat, l'Empereur et le marquis nièrent constamment le fait, et celuy-là protesta tousjours à François que, si l'on pouvoit descouvrir les auteurs de l'assassinat, il les remettroit entre ses mains pour en faire exemple, comme de violateurs du droit des gens, et n'allegua jamais que cela luy fust permis comme sur une personne qui estoit née son sujet. On peut tirer consequence de ce fait à celuy dont il est maintenant question, comme un argument qui se tire d'une chose plus grande à une moindre, puisque le sieur Montaigu est en France en la condition de Rhincon; qu'il est envoyé de la Reyne; et avec cette difference encore qu'il n'est point né sujet du Parlement, mais bien du roy d'Angleterre[2]. Cette conside-

[1] Du Guast (del Guasto).

[2] Le Parlement refusa d'abord de rendre Montaigu. « Montacutum, dit Grotius, regina Galliæ regnos, ut a se missum, reddi sibi cupit, idque per Harcurtium significavit; sed recusant id parlamentarii, dicentes eum damnatum a Parlamento. Rege consentiente. » (*Epist. ined.* p. 93.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ration ne doit estre employée qu'à l'extremité, et je croy que vous n'en aurez point besoin, et que messieurs du Parlement prendront ce temperamment que la Reyne, faisant semblant d'ignorer ce qui a esté fait, pourroit faire revenir le sieur de Montaigu, comme ayant affaire de luy en France, et cela pour guerir les esprits de ces messieurs de l'aigreur et de la deffiance qu'ils ont conçue contre luy, et sans qu'il parust qu'ils y eussent obligé [la Reine]; mais seulement que c'estoit de son propre mouvement. 16 octobre 1653

Au reste, mettez-vous en repos du soin de vos interests; je les considère à l'esgal des miens propres, et vostre secretaire vous pourra escrire que je l'ay prié de m'avertir des occasions où je vous pourray estre utile, et je vous fairay paroistre que personne ne peut estre avec tant de verité que je suis, etc.

P. S. La Reyne escrit de sa main. Ce que je vous escris du fait de Rhincon n'est pas comme un ordre dont vous ayez à vous servir, mais par forme d'esclaircissement de cette matière. J'excepte en cas d'une grande extremité et après avoir essayé tous les autres moyens. Je ne croy pas neantmoins qu'on en vienne là, et que vous n'ayez le temps de nous avertir.

CCXCIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, fonr. t. f° 128 verso.

A MADAME LA DUCHESSE DE SAVOYE.

[Paris,] 20 octobre 1653.

Madame,

Le bruit qui est venu aux oreilles de Vostre Altesse royale, que j'apprehendois quelque diminution en l'honneur de ses bonnes graces, m'est en cela avantageux qu'il fait voir qu'elles me sont extremement chères; mais comme il n'y a rien en ma conduite qui m'en peust

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. esloigner avec justice et que je suis certain de n'avoir, dans le service du Roy, rien obmis de ce qui me les peust faire meriter, je me persuade aussy avec raison que Vostre Altesse m'a conservé la part qu'elle m'y avoit donnée. J'ay certes sujet de le croire par les bontés qu'elle m'a fait paroistre, et ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'escrire de sa main, et par la confiance qu'elle me tesmoigne prendre au zèle que j'ay pour ses interests et pour son service; il ne sauroit estre plus passionné ni plus constant.

Quand mesme je ne me proposerois point de seconder les intentions de la Reyne, qui ne respirent que la grandeur de la maison de Savoye et le contentement particulier de Vostre Altesse royale; quand mesme je m'esloignerois de ma propre inclination, qui n'a point d'objet qui la touche davantage après le bien de cette Couronne, je dois trop à la memoire de feu Son Altesse royale[1] pour manquer à aucun des devoirs que la reconnoissance m'oblige de rendre à une personne qui n'a esté qu'une mesme chose avec luy.

Il est vray, Madame, que je n'ay pas beaucoup de peine, comme je viens de dire, de servir Vostre Altesse auprès de Sa Majesté, et je suis tesmoin de la joie particulière qu'elle a de voir approcher la paix, pour voir restablir la maison de Savoye en son ancienne splendeur et en tout le reste de ce qui luy appartient. Bien que nous soyons à la veille de ce temps bienheureux, la France ne discontinuera pas les efforts qu'elle a faits jusques icy pour y acheminer toutes choses. Cependant, Madame, j'ay à rendre à Vostre Altesse de très-humbles graces pour la part qu'elle a voulu prendre, pour l'amour de moy, à un accident où j'ay esté interessé, et à la conjurer de me continuer sa confiance en la passion que j'ay pour tout ce qui la regarde, puisqu'il est impossible que personne soit avec plus de verité et de respect que moy, etc.

[1] Victor-Amédée, duc de Savoie, mort en 1637, avait épousé Christine ou Chrétienne de France, fille de Henri IV. C'est à cette princesse qu'est adressée la lettre de Mazarin. Elle est souvent désignée par le titre de Madame Royale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1653.

CCC.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 129 recto.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Paris,] 20 octobre 1653.

Monsieur,

J'escris à Madame Royale une lettre que je vous supplie de prendre la peine de luy rendre. Elle est en partie pour respondre à une qu'elle m'a escrite de sa main, et où elle me tesmoigne prendre part à un accident où j'ay esté interessé et dont je voudrois de bon cœur que la memoire fust supprimée; vous jugez bien ce que je veux dire[1]. Vous l'asseurerez, s'il vous plaist, du ressentiment que j'ay de l'honneur qu'elle m'a fait, et comme, après le bien de cet Estat, je n'ay rien tant à cœur, et dans ma propre inclination, et suivant les intentions de la Reyne, et selon ce que je doy à la memoire de feu Son Altesse royale, que le restablissement de la maison de Savoye en son ancienne splendeur.

Et d'autant qu'elle m'a prié de porter Sa Majesté à luy remettre Trin entre les mains, vous luy representerez que, estant à la veille de la paix, où M. son fils doit recevoir un entier recouvrement de tout ce qui luy appartient, il ne faut qu'un peu de patience pour cela. Vous luy donnerez ces veritables asseurances de ma part, et vous recevrez, s'il vous plaist, celles que je vous donne, qui ne le sont pas moins, d'estre toute ma vie[2], etc.

[1] On a vu plus haut (p. 337, note 2, et p. 339, note 2) l'indication des affaires auxquelles Mazarin fait allusion. Dans la lettre à M. d'Aiguebonne, comme dans la dépêche précédente, destinée à Christine de France, duchesse de Savoie, Mazarin répond aux compliments qu'on lui adressait d'Italie à l'occasion de sa victoire sur la cabale des Importants.

[2] Cette lettre, qui se trouve reproduite textuellement dans une dépêche du 21 octobre (voyez ci-après, p. 426), ne fut probablement pas envoyée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCCI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 129 verso.

A M. D'AVAUX,

CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, SURINTENDANT DE SES FINANCES ET SON AMBASSADEUR POUR LE TRAITÉ DE PAIX EN ALLEMAGNE.

[Paris,] 21 octobre 1643.

Monsieur,

M. Servien se rendra precisement à Mezières au jour qu'il vous a marqué par sa lettre; c'est pourquoy ce sera à vous à prendre là-dessus vos mesures, et nous vous remettons le choix, ou de sortir ensemble de France, ou de prendre le devant de trois ou quatre jours, ainsy que vous le jugerez plus à propos. Quoy qu'il en soit, j'estime que ce seroit une chose superflue de vous envoyer un pouvoir pour agir seul, puisque M. Servien vous doit suivre de près, au cas que vous n'alliez point ensemble, et que vous pourrez travailler conjoinctement au rendez-vous destiné pour ce sujet, sans que ce retardement soit d'importance. C'est tout ce que je vous puis dire maintenant, après vous avoir asseuré que personne ne sera jamais avec plus de verité et de passion que moy, etc.

CCCII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 129 verso.

A M. D'AIGUEBONNE.

[Paris,] 21 octobre 1643.

Monsieur,

J'escris à Madame Royale une lettre que je vous supplie de prendre la peine de luy rendre. Elle est en partie pour respondre [1], etc.

[1] Le commencement de cette lettre est semblable à la dépêche publiée ci-dessus (p. 425).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et d'autant qu'elle me prie de porter Sa Majesté à luy remettre Trin entre les mains, vous luy representerez que nous estimons que maintenant cela seroit contraire aux interests de M. le duc de Savoye, qui seroit obligé à une trop grande despense pour la conservation de cette place, ou à laisser une trop grande facilité aux ennemis pour tascher de la reprendre; mais que, estant à la veille de la paix, où l'on doit rendre à l'Italie un entier repos et y establir toutes les choses au point où elles doivent estre, elle peut s'asseurer que la maison de Savoye sera considerée sur tous les autres Estats de ce pays-là, et qu'elle n'aura à desirer aucune marque ni aucun effet de la bienveillance et de la protection de Sa Majesté; qu'on se promet, au reste, que le procedé de Son Altesse royale sera tel et qu'elle continuera à rendre tant de preuves de son affection envers la France, que le Roy ne s'asseurera pas moins des places qui seront entre les mains de M. le duc de Savoye que si elles l'estoient aux siennes propres. Octobre 1643.

J'approuve fort la conduite avec laquelle vous traitez avec Sadite Altesse royale et avec MM. les Princes, à qui il faut toujours faire connoistre qu'ils sont icy aymés et estimés comme ils meritent. Vous verrez dans les despesches de M. de Brienne les plus secrètes resolutions qu'on a prises pour ce qui concerne ladite maison de Savoye, affin que, ayant ces lumières, vous puissiez agir plus seurement et plus avantageusement pour le service de Sa Majesté, et affin aussy que toute la negociation passe par les mains des ministres. Dans le peu de satisfaction que nous avons icy de la conduite de l'ambassadeur de Sadite Altesse, qui est moins solide et judicieuse qu'il ne seroit à desirer pour le bien de son service, et qui, s'arrestant plus aux bruits de Paris qu'à la verité des choses, ne peut que luy donner des impressions plus propres à flatter ses passions qu'à servir à ses affaires, vous n'en fairez pourtant pas de plainte; mais il suffit que vous en soyez averty et que vous sçachiez la source d'où peuvent venir les mauvais avis qui se donnent à Sadite Altesse, à qui neantmoins vous confirmerez tousjours en general les asseurances que je luy ay plusieurs fois données qu'elle n'avoit point de plus veritable serviteur que moy, et que le temps luy

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. faira connoistre que, dans l'ordre de mes affections, ses interests et ceux de M. son fils marchent après ceux de cette Couronne. Vous croirez aussy, en vostre particulier, que je suis, etc.

CCCIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 130 recto.

A M. DE GRESSY[1].

[Paris,] 21 octobre 1643.

Monsieur,

Depuis avoir receu la vostre du 27 du passé, nous avons appris la detention de M. le mylord Montaigu, et la conduite que vous avez observée en cette occasion; elle ne pouvoit estre plus judicieuse, et je m'asseure que messieurs du Parlement ne se hasteront point à faire desplaisir à une personne avouée de la Reyne. Vous insisterez donc puissamment là-dessus pour les obliger de le remettre en liberté, et leur fairez connoistre que Sa Majesté en recevra un singulier plaisir, comme il y auroit du danger qu'elle ne se sentist desobligée, s'il en estoit autrement. C'est de quoy je vous conjure autant que je puis et de me tesmoigner, dans cette rencontre, que la prière que je vous en fais ne vous est pas indifferente. Vous sçavez que c'est pour une personne que j'estime beaucoup et qui m'est fort chère.

Vous asseurerez aussy tousjours Leurs Majestés Britanniques de la continuation de mon très-humble service.

Vous apprendrez le reste de ce qui concerne la negociation de M. le comte de Harcourt, des despesches de M. de Brienne, auxquelles me remettant, je me contenteray de vous protester que je seray tousjours très-veritablement, etc.

[1] On a vu plus haut (p. 343) que M. de Gressy avait été chargé d'une mission diplomatique en Angleterre, où il précéda le comte d'Harcourt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCCIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 130 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 22 octobre 1643.

Monsieur,

Vous n'avez pas besoin d'autre agent auprès de la Reyne, pour vous conserver ses bonnes graces, que [de] vostre vertu et des services que vous rendez à l'Estat. Je vous puis asseurer avec verité qu'elle en a tout le ressentiment qu'ils meritent, et que je ne luy sçaurois rendre de complaisance plus agreable que de luy en raffraischir la memoire. L'affaire de Chantilly[1], dont vous m'escrivez, est un pur mouvement de la bonne volonté qu'elle a pour vostre maison, et je n'y ay rien contribué que d'applaudir à son sentiment.

Elle a appris avec grande satisfaction le progrès de vostre marche, et se promet toute sorte de bonheur d'une expedition dont vous estes le chef et l'arbitre. L'ordre a esté donné pour vous faire tenir la demy-monstre qui vous a esté promise, et l'on a resolu les quartiers qui doivent estre assignés à vostre armée. Je ne vous parleray point de la joye que je reçois de voir que toutes choses prennent un bon cours sous vostre conduite; elle est au-dessus de ce que je vous en pourrois dire.

M. le chevalier de Chabot[2] nous a representé les raisons que vous avez eues de changer la resolution qui avoit esté prise icy. Elles sont si considerables que nous ne pouvons qu'approuver ce changement, et nous avons tousjours estimé qu'estant sur le lieu et dans l'occasion,

[1] La Reine venait de rendre au prince de Condé Chantilly et Dammartin, que Louis XIII s'était réservés sur les biens confisqués après la condamnation du maréchal Henri de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632. La princesse de Condé était sœur de ce maréchal de Montmorency.

[2] Henri de Chabot épousa dans la suite Marguerite de Rohan, et devint duc de Rohan-Chabot.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. personne ne pourroit juger mieux que vous ce qu'il faudroit faire pour la fin que nous avons. Nous attendons avec impatience les suites de vostre voyage, et moy plus que nul autre, pour avoir le contentement de vous revoir plus tost icy et de vous y pouvoir tesmoigner qu'il est impossible que personne vous honore plus que moy et soit avec plus de passion, etc.

CCCV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 130 verso.

A M. LE BARON D'OYSONVILLE.

[Paris,] 22 octobre 1643.

Monsieur,

Je vous suis bien fort obligé des offres que vous me faites de vostre affection et de la part que vous me tesmoignez prendre à un accident où j'ay esté interessé. Je vous supplie de croire que je rechercheray avec soin les occasions de m'en revancher.

Pour ce qui est de la deputation des officiers des places d'Alsace, on taschera de leur donner, avec le temps, de la satisfaction; mais l'arrivée non attendue de nostre armée en ce pays-là, et l'effort que nous faisons pour l'en faire sortir et pour luy procurer ailleurs de la subsistance, nous empeschent maintenant de faire ce qui se faira quand la conjoncture sera devenue plus douce. Il faut pour cela que tout le monde cherche à seconder les bonnes intentions de Sa Majesté, qui ne sçauroit donner une plus certaine preuve de la passion qu'elle a pour les choses d'Allemagne que ce qu'elle vient de faire. Cela doit donner cœur à ceux qui la servent en ce pays-là, et leur faire esperer que la patience qu'ils sont obligés d'avoir ne leur sera point inutile. Je vous conjure d'apporter tout le soin et tout l'ordre que vous pouvez pour cet effet, surtout de vivre en bonne intelligence avec M. d'Erlach, et de faire en sorte qu'on ne mescontente point mal à propos et

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour des petites choses, qui ne sont pas quelquefois moins sensibles que les grandes, la ville de Colmar et celle de Strasbourg, pour des consequences qui regardent notablement le service de Sa Majesté et le bien general du bon party [1]. Croyez, en vostre particulier, que je suis tousjours, etc. Octobre 1643.

CCCVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 131 recto.

A M. LE COMTE DE NOAILLES.

[Paris,] 29 octobre 1643.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 8 de ce mois, et par une autre du 12, la dissipation de la faction des Croquans de Rouergue, avec la reddition de Saint-Salvadour [2] et de Najac [3]. Ce que vous avez fait en cette occurrence, bien que fort important, n'est pas la première preuve de vostre fidelité et de vostre zèle pour le service du Roy. Asseurez-vous que je fairay valoir auprès de la Reyne ce service avec les autres comme ils meritent, et que je ne perdray point les occasions favorables pour les faire reconnoistre selon leur prix. Elles n'arriveront jamais sitost que je le desire, conformement aux intentions de Sa Majesté, qui vous ayme et estime. Prenez cette asseurance veritable que je vous donne, et que je confirmeray tousjours par les effets, comme estant plus que personne du monde, etc.

[1] Mazarin voulait que la France se présentât aux villes libres impériales comme une puissance libératrice, qui n'avait d'autre but que de les affranchir de la tyrannie autrichienne. (Voyez l'introduction placée en tête de ce volume des lettres de Mazarin.)

[2] Saint-Salvadour est situé près de Tulle (auj. départ. de la Corrèze).

[3] Voyez plus haut, p. 415. — Les émeutes du Rouergue ne furent pas les seules que provoquèrent les impôts excessifs. On verra dans la suite que le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, furent aussi troublés.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCCVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 131 recto.

A LA REVERENDE MÈRE JEANNE[1],

ABBESSE DU COUVENT DE PONTOISE.

[Paris,] 22 octobre 1643.

Madame,

Comme je vous puis asseurer avec verité que, dans la passion que j'ay pour la personne de M. le mylord Montaigu, il ne me peut venir de recommandation pour ses interests qui ne soit superflue, je vous asseureray avec la mesme verité que, quand bien mesme l'interest de l'Estat et ma propre inclination ne me solliciteroient point de le servir dans le malheur où il est tombé, la prière que vous m'en faites m'obligeroit assez d'apporter tout ce qui despendroit de moy pour tascher de l'en tirer. Je suis ravy que, dans l'estime de ce personnage, mon sentiment se rencontre avec le vostre, et que j'aye fait choix d'un amy dont vous approuvez le merite. J'espère que, pour ce coup, l'espreuve où Dieu a mis sa vertu ne sera pas longue, et qu'on donnera bientost sa liberté aux offices que la Reyne en fait faire par une personne si considerable que M. le comte de Harcourt. Quant à moy, outre l'autorité de Sa Majesté, qui doit estre l'ame et la force de sa sollicitation, je n'y espargne pas ce que l'amitié de ce prince m'a donné de pouvoir sur son esprit

[1] La mère Jeanne était sœur du chancelier Pierre Séguier; elle avait beaucoup de crédit sur l'esprit d'Anne d'Autriche, comme le prouvent les Mémoires de Mme de Motteville. Ce fut elle qui, au commencement de la Régence, s'opposa à la disgrâce du chancelier, qui semblait imminente.

Les carnets de Mazarin prouvent que cette religieuse se mêlait des affaires politiques. Elle demandait pour de Noyers l'ambassade d'Angleterre : « La *mère* Gianna [disse], che si potrebbe inviar M. di Noyers imbasciatore ordinario in Inghilterra. » (4e carnet, p. 15.)

La Barde (*De rebus Gallicis*, lib. I, p. 15) parle aussi du crédit de la mère Jeanne : « Joanna ob vitæ sanctitatem Reginæ cara acceptaque erat, atque adeo illius commendatio apud hanc magnum pondus habebat. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour la rendre plus vive et plus efficace. Je prendray soin d'en dire le succès à M. le chancelier, affin qu'il vous le fasse sçavoir et que vous ne languissiez point en l'attente d'un bien qui ne sera pas moins deu à vos prières qu'aux soins des hommes. Je vous y demande part avec la mesme ardeur que je les croy estre agreables à Dieu, et vous supplie de croire que je ne vous considère pas comme un des moindres liens de l'amitié qui est entre M. le chancelier et moy, puisque je suis plus que personne du monde, etc. Octobre 1643.

CCCVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 131 verso.

A M. LE MYLORD MONTAIGU.

[Paris,] 23 octobre 1643.

Monsieur,

Vous sçaurez, par les ordres qu'on envoye à M. le comte de Harcourt et au sieur de Gressy, combien nous avons icy à cœur vostre delivrance. Outre le courrier qui fut despesché la semaine passée pour cet effet, on en despesche un second pour fortiffier les offices que lesdits sieurs ont ordre de faire en vostre faveur. J'espère que, agissant sous l'autorité de la Reyne, qui vous avoue à elle, et par le commandement de laquelle vous estes passé en Angleterre pour donner lumière et chaleur au traité d'acommodement qui en doit produire le repos, on ne trouvera pas beaucoup de resistance à vous faire rendre la liberté.

Quoy qu'il en soit, croyez que rien de deçà ne sera oublié pour vous tirer du malheur où vous estes tombé. Vous devez vous asseurer en cela des intentions de Sa Majesté, qui ne souffrira point que vous souffriez pour luy avoir obey et pour avoir voulu travailler au bien de ceux qui vous ont arresté et qui sans doute, estant bien esclairés de la verité, luy rendront une complaisance qu'ils ne luy pourroient refuser sans violer le droit des gens. Je ne pense pourtant pas qu'on en

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. vienne si avant, et je me persuade que les premières sollicitations de M. le comte de Harcourt emporteront l'affaire, au contentement de Sadite Majesté.

Je croirois faire une chose superflue de vous parler de la part que j'y prends et de la passion que j'ay pour tous vos interests, qui, à dire la verité, ne me sont pas moins chers que les miens propres. Vous en ferez une experience bien certaine en cette occasion et en toutes les autres où j'auray lieu de vous faire paroistre que je suis, etc.

CCCIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 132 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 29 octobre 1643.

Monsieur,

Bien que les ordres que vous avez donnés ne puissent estre ni plus judicieux, ni plus utiles, vous n'avez pourtant rien fait que nous n'attendissions de vostre conduite. Je me promets beaucoup du succès d'une entreprise à qui vous avez donné un si heureux commencement et dont, à dire la verité, la gloire vous sera deue plus qu'à nul autre[1].

L'ordre a esté donné pour l'envoy de la demy-monstre que vous avez promise à l'armée, qu'elle recevra bientost infailliblement[2].

A vostre retour, j'espère joindre aux remerciemens et aux caresses que vous recevrez de la Reyne tous les tesmoignages et toutes les preuves que les occasions me donneront moyen de vous rendre de la parfaite et inviolable passion avec laquelle je suis, etc.

[1] Le duc d'Enghien conduisait, comme on l'a vu plus haut, des secours au maréchal de Guébriant. Il avait traversé la Lorraine et les Vosges et était arrivé à Saverne : « Dux Anguianus est ad Tabernas Alsaticas, » dit Grotius dans une lettre du 14/24 octobre 1643. (*H. Grotii epistolæ inedita*, p. 87.)

[2] Les troupes françoises témoignaient une grande répugnance pour servir en Allemagne. On leur avança une partie de la solde pour les décider à passer le Rhin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

CCCX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 139 recto.

A M. DE CROISIC,

CONSEILLER D'ESTAT DE MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris,] 30 octobre 1643.

Monsieur,

Je vous suis bien fort obligé de la peine que vous avez prise de me donner avis de ce que vous avez fait envers madame la landgrave de Hesse et M. le comte d'Eberstein, conformement aux resolutions prises icy à vostre despart. Je vous conjure de continuer, et de solliciter vivement la diversion promise, quand elle se pourra faire. Vous en sçavez assez la consequence, et le coup que cela portera en faveur du bien commun du party confederé. Asseurez tousjours madame la Landgrave et les autres interessés, ou qui s'y pourroient interesser, que la France n'eut jamais tant de volonté ni tant de puissance pour s'appliquer aux choses d'Allemagne qu'elle a à present.

Il ne se peut voir une plus grande preuve de cette verité que l'effort que nous venons de faire, au commencement de l'hiver, de faire passer en Allemagne cinq mille hommes de pied et deux mille chevaux de renfort, de troupes excellentes et sous de bons chefs[1]. Par où

[1] La correspondance publiée par Le Laboureur (*Histoire du maréchal de Guébriant*, p. 694 et 695) prouve qu'en effet les troupes commandées par Rantzaw opérèrent leur jonction avec celles du maréchal de Guébriant à la fin d'octobre 1643. Rantzaw écrivait à Guébriant, le 21 octobre 1643 :

«Monseigneur,

«Son Altesse m'ayant destaché hier de son armée, je suis arrivé aujourd'huy auprès de Saverne. J'ai creu vous devoir donner advis de cela, et vous envoyer le sieur baron de l'Eschelle, tant pour vous informer de l'estat des troupes, que pour recevoir vos ordres et prendre les noms des lieux pour le logement où nous pourrons sejourner, en attendant la marche totale de l'armée. J'espère que vous ne doutez pas de mon obeissance et de mes services, lesquels vous trouverez confirmés par la lettre du Roy, que je vous envoye pour vous faire voir les intentions de Sa Majesté. Je suis marry que mon indisposition m'empesche de vous aller trouver moy-mesme.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

October 1643. l'on peut juger si la France a faute de volonté pour les affaires de ce pays-là, ou de puissance pour les appuyer. Croyez, outre cela, que rien ne sera negligé de deçà pour parvenir à la fin que nous nous sommes proposée, qui est une paix honneste et seure pour nous et nos alliés. Je ne vous diray pas combien, en particulier, les interests de madame la Landgrave sont chers à Sa Majesté, puisqu'en effet elle ne les distingue point de ceux de cette Couronne.

Je vous envoye un duplicata de la lettre que j'escris à M. le duc de Neubourg touchant l'armement pretendu de la Westphalie, où vous verrez que je n'omets rien de ce qui peut le divertir de ce dessein. Je remets au sieur de Potheme de vous faire sçavoir plusieurs autres choses qui concernent les affaires du bon party, et me contenteray de vous asseurer que, vous estimant de beaucoup, je suis avec grande passion, etc.

CCCXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 13a recto.

A M. LE DUC DE NEUBOURG.

[Paris,] 30 octobre 1643.

Monsieur,

J'ay obtenu de Sa Majesté la sauvegarde que Vostre Altesse a demandée pour le duché de Neubourg, conformement à l'instance qu'en a faite de vostre part le sieur de Potheme. J'ay voulu encore donner cet

affin de vous asseurer de bouche que je suis plus que personne du monde,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obeissant serviteur.

« RANTZAW. »

Le duc d'Enghien, qui avait amené l'armée de secours, alla passer quelques jours à Strasbourg. « Dux Anguianus [est] cum sexaginta nobilibus Argentorati. » (*Grotii epist. inedita*, p. 92.) Il revint ensuite passer une revue de toute l'armée, comme le maréchal de Guébriant l'annonce à Le Tellier par une lettre du 29 octobre, publiée par Le Laboureur (*Histoire du maréchal de Guébriant*, p. 695).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

office à nostre ancienne amitié et à l'esperance que j'ay que vous n'entrerez point en une ligue[1] qui ne peut que choquer extresmement cette Couronne. S'il n'y avoit que les seuls interests de la France qui me portassent à en divertir Vostre Altesse, peut-estre auroit-elle raison de tenir pour suspect le conseil que je luy donne de ne s'y embarquer point; mais ses interests mesmes m'obligent à l'en dissuader, et à luy representer que la prudence ne souffre pas qu'on entre en des partis où il n'y a point de bien à esperer, et où il y a beaucoup de mal à craindre. Dans celuy où Vostre Altesse va se precipiter, pensant se delivrer de quelques contributions reglées, que les garnisons hessiennes tirent de ses Estats, qu'on laisse pour cela en seureté et en repos, elle s'expose à une despense bien plus forte, et qui est sujette à s'augmenter tous les jours, en contribuant à la levée et à l'entretènement de l'armée de la ligue circulaire[2], qui n'est pas acquerir un bien, mais changer de mal; et d'autant que cette armée, de quelque couleur qu'on la plastre, devant estre commandée par un chef imperial, qui est Hasfelt, et ayant pour un des principaux membres un ennemy declaré de madame la landgrave de Hesse, qui est l'electeur de Cologne, ne peut manquer de servir aux desseins de la maison d'Austriche et d'agir contre un prince allié de cette Couronne, Vostre Altesse peut juger que le Roy ne peut manquer de s'en ressentir et de faire souffrir des actes d'hostilité à ceux qui armeront à son prejudice et contre ses confederés. Voilà le seul et vrai sens auquel je vous declare que Sa Majesté interpretera l'armement circulaire, s'il se fait. Je ne croy pas qu'il se fasse, au moins du consentement de Vostre Altesse. Après quoy, je suis obligé de luy dire avec franchise, que je ne seray plus en estat de proteger ses interests auprès de Sadite Majesté, ni d'empescher les effects de son juste ressentiment, qui sera d'autant plus grand qu'il regardera

Octobre 1643.

[1] Voyez ci-dessus (p. 328 et suiv.) une lettre de Mazarin relative au projet d'une ligue du cercle de Westphalie.

[2] C'est à-dire de la ligue du cercle de Westphalie. L'Allemagne était, à cette époque, divisée en dix cercles : Haute-Saxe, Basse-Saxe, Westphalie, Bourgogne, Haut Rhin, Bas-Rhin, Franconie, Souabe, Bavière et Autriche.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643.

une personne qu'elle a desiré de conserver, et qu'il resveillera le souvenir, qui s'en alloit esteint, de l'envoy que vous fistes de vos troupes dans l'armée qui entra en Picardie, il y a quelques années, sous M. le prince Thomas et sous Piccolomini [1].

On envoye à Vostre Altesse le passe-port pour ses ambassadeurs en la forme convenable, le deffaut du premier estant arrivé par mesgarde. Mais je supplie Vostre Altesse que ce ne soit pas pour nous faire approuver son engagement dans la ligue circulaire qu'elle les envoye, mais seulement pour obtenir de Sa Majesté toutes les graces et faveurs qui luy pourront estre raisonnablement accordées, et où je me promets de luy tesmoigner que je suis, dans le service du Roy, plus que personne du monde, etc.

CCCXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 133 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 30 octobre 1643.

Monsieur,

Je vous envoye un duplicata de la lettre que j'escris à M. le duc de Neubourg pour le divertir de s'embarquer dans la ligue de la Westphalie. Vous pouvez agir conformement à cela et envers ladite Altesse et auprès du resident qu'il tient à la Haye; et d'autant que les offices que peuvent faire messieurs les Estats à l'endroit dudit Prince luy seront fort considerables à cause du voisinage, j'estime qu'il sera à propos qu'ils agissent fortement dans le mesme sens que nous pour rompre cet armement. C'est ce que vous sçaurez faire, ayant beaucoup d'adresse et ne manquant point de credit au lieu où vous estes.

[1] Cette invasion, signalée par la prise de Corbie, avait eu lieu en 1636.

D'après Grotius, le fils du duc de Neubourg avait pris parti pour l'Empereur: «Filius Neoburgici ducis Francofurti splendidum sibi comitatum parat, creditur que futurus caput legationis Cæsarianæ ad pacem.» (*Epist. inedita*, p. 101.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il se traite un autre petit differend entre messieurs les Estats et madame la landgrave de Hesse, auquel vous pourrez vous entremettre, non pas comme en ayant ordre ni comme l'homme du Roy, ni en tesmoignant mesme comme particulier de la partialité (car cela affoibliroit la creance que vous avez auprès de ces messieurs), mais seulement par forme d'une personne qui dit son avis, sans y prendre plus grande part, dans les differends qui arrivent entre des amis communs, et seulement pour adoucir l'aigreur qui pourroit naistre entre eux de cette occurrence, qui regarde la reprise d'une partie des contributions de l'Ostfrise (Frise orientale), dont madame la Landgrave s'estoit relaschée pour quelque temps et avec protestation, ainsy que disent ses ministres, qu'elle ne seroit pas pressée de quelque grande necessité qui la forçast d'y avoir recours. Vous pouvez couvrir vos offices du bien general du party confederé, et par consequent de celuy de messieurs les Estats, qui en font partie, comme certainement il est vray que ce bien general requiert que madame la Landgrave subsiste armée le plus puissamment qu'il se pourra. On vous laisse neantmoins en tout cecy la liberté d'agir ou de n'agir pas, si vous le jugez plus à propos, pour la connoissance que vous avez des interests, de l'humeur et des maximes de messieurs les Estats. 1 Octobre 1643.

Vous ne manquerez pas de faire valoir l'effort que la France fait de faire passer, au commencement de l'hiver, en Allemagne un secours de cinq mille hommes de pied et de deux mille chevaux, toutes trompes excellentes et sous de bons chefs, c'est-à-dire, en tout, une armée de quinze à seize mille hommes effectifs. Ce qui fait voir l'inclination qu'a la France pour les affaires de ce pays-là et sa puissance pour les appuyer, tout cela, dis-je, se faisant après un grand armement de mer, qui a esté suivy du gain de deux grands combats, et après avoir empesché que le roy d'Espagne en personne n'ayt fait progrès du costé de la Catalogne, et [après] que la seule place que son armée y a assiegée a esté delivrée par force, et avec perte notable du costé des assiegeans.

Vous n'oublierez pas les grands ordres qu'on va mettre pour avoir en mesme temps de quoy payer les gens de guerre et donner moyen

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. au peuple de pouvoir plus commodement payer ce que le Roy exige de luy. Ce qui ne sera pas un petit affermissement à la tranquillité du dedans, qui vient, graces à Dieu, d'estre davantage confirmée par l'entière dissipation de quelques Croquans soulevés en Rouergue, avec une telle facilité que nous ne sçaurions avoir une plus expresse marque de la bonne disposition à l'obeissance et à la concorde qui règne en toutes les parties de l'Estat.

Je suis faſché de vostre indisposition et voudrois contribuer à vostre soulagement, puisque je prends part à tout ce qui vous touche et que je suis plus que personne du monde, etc.

CCCXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 133 verso.

A M. LE COMTE DE CHAROST [1].

[Paris,] 31 octobre 1643.

Monsieur,

Les offres que vous me faites de vostre affection sont si fortes et si obligeantes, que je serois insensible si je n'en estois touché et si elles ne produisoient en moy un extresme desir d'y correspondre par la mienne. Il y a longtemps que je sçay avec quelle fidelité et quelle constance vous aymez, et que l'honneur, dont vous avez l'ame pleine, reluit principalement en l'observation de vostre parole. J'accepte celle que vous me donnez, comme une chose immuable, et j'en fais un tel fondement que je m'y asseurerois de ma vie et de ma

[1] Le comte de Charost était capitaine des gardes du corps et gouverneur de Calais. Un peu avant l'époque où cette lettre fut écrite, Mazarin était inquiet des dispositions de Charost. Il écrivait sur ses carnets (3e carnet, p. 54) : « M. di Charo... parla contra me. » En général, les capitaines des gardes n'étaient pas favorables à Mazarin. Le marquis de Chandenier, de la maison de Rochechouart, lui était surtout hostile. (Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-8°, t. I, p. 347-348.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fortune. Aussy devez-vous croire en revanche que je manqueray plustost à moy-mesme qu'à l'amitié que je vous ay promise, et que mes propres interests ne me seront jamais plus chers que les vostres. Octobre 1643.

Que si, dans l'intrigue de la Cour et l'embarras des choses du monde, il est arrivé quelque rencontre moins douce pour M. vostre frère[1] qu'il n'eust esté à desirer, cela n'a rien diminué de l'inclination que j'ay à l'estimer et à le servir. Outre la consideration de son merite, la profession que j'ay tousjours faite de reverer la vertu de M. vostre père[2], et la passion que j'ay pour vous me donneront tousjours de ces sentimens pour luy. Je remets à M. de Bautru[3], à qui je me suis entièrement ouvert là-dessus, et qui est vostre fidèle et parfait amy, de vous en faire sçavoir davantage, et de vous confirmer, par ses lettres, les asseurances que je vous donne par celle-cy d'estre toute ma vie, etc.

CCCXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 133 verso.

A M. LE COMTE DE HARCOURT.

[Paris,] 31 octobre 1643.

Monsieur,

Je n'ay rien à ajouster à celles que je vous ay escrites sur le sujet de M. le mylord Montaigu, sinon que je vous conjure de ne vous lasser

[1] Louis de Béthune, comte puis duc de Charost, était frère d'Hippolyte de Béthune, comte de Selles, qui avait été compromis dans la cabale des Importants.

[2] Le père du comte de Charost, Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, était frère puîné du ministre de Henri IV, Maximilien de Béthune, duc de Sully. Philippe de Béthune avait été chargé de plusieurs missions importantes. Il mourut en 1649, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

[3] Guillaume de Bautru, comte de Séran, conseiller d'État, était surtout connu par ses bons mots. «C'était, dit M. Cousin, un bouffon servile, et flatteur sans mesure de tout ce qui était puissant; il avait passé de la dépendance de Richelieu dans celle de Mazarin.»

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Octobre 1643. point de poursuivre sa liberté. Que s'il faut venir à quelque temperamment pour la luy faire rendre, il faudra que ce soit celuy-cy : qu'il sera obligé de revenir en France sans voir Leurs Majestés Britanniques; à quoy, à mon avis, il ne sera pas impossible de faire consentir messieurs du Parlement. Je vous suis bien fort obligé des avis que vous me donnez, et j'en feray grande consideration. Pour la subvention que vous me demandez et que vous jugez vous estre absolument necessaire pour vous acquitter avec honneur de vostre employ, ne doutez point que je ne fasse effort pour vous l'obtenir la plus grande et la plus prompte qu'il se pourra, puisque je n'ay rien plus à cœur que vos interests et vostre satisfaction, et que je suis avec plus de verité et de passion que personne, etc.

CCCXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 133 verso.

A M. DE TRACY.

[Paris,] 31 octobre 1643.

Monsieur,

J'ay escrit à M. de Campi que vous luy fourniriez jusques à dix ou douze mille livres, s'il en avoit besoin. Je croy que vous ne ferez point difficulté de le faire, et je donneray ordre de les remettre icy, au premier avis que j'en auray. M. le mareschal de Guebriant aura veu que je suis homme de parole, par le renfort que je luy ay procuré. J'espère qu'il nous produira le fruit que nous en attendons, et que l'armée prendra un tel pied de delà le Rhin[1], que nous ne craindrons plus qu'elle ne le repasse que volontairement, asseurée que rien ne sera

[1] L'armée du maréchal de Guébriant, avec les renforts que lui avait amenés le duc d'Enghien, passa le Rhin, à la fin d'octobre et dans les premiers jours de novembre, sur un pont jeté sur ce fleuve, à Rhinau (départ. du Bas-Rhin). Les ennemis ne firent aucun effort pour s'y opposer. « Fine octobris et initio mensis hujus, écrit Grotius : le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

oublié de deçà pour ce sujet, et que nos principales pensées tourneront, à l'avenir, du costé de l'Allemagne. Je n'en auray jamais pour vous qui ne vous soient avantageuses, et je seray tousjours bien ayse de rencontrer les occasions, etc. Novembre 1643.

CCCXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 134 recto.

A M. DE RANTZAU,

LIEUTENANT GENERAL DE L'ARMÉE DE M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 3 novembre 1643.

Monsieur,

Je n'ay point voulu laisser partir ce courrier sans vous faire sçavoir de mes nouvelles et vous renouveler les asseurances que je vous ay données de mon affection. Nous avons appris avec joye l'heureux passage du renfort qui a joinct M. le mareschal de Guebriant, et la beauté du temps nous fait esperer que toute l'expedition sera heureuse. Il n'y a rien, à mon avis, qui la puisse tant contrarier que les mescontentemens et la mauvaise intelligence, s'il y en avoit dans l'armée. J'ay une particulière confiance en l'adresse et aux soins que vous apporterez pour empescher cet inconvenient, qui seroit si prejudiciable au service. Surtout vous devez conspirer avec ledit sieur mareschal pour establir de l'ordre et de la règle parmy des gens de guerre, qui n'en ont guères peu souffrir jusques icy, et qui y sont plus obligés que jamais, puis-

4/14 novembre (*Epistolæ inedituæ*, p. 100), gallicæ copiæ ad Ottenheimum (Ohenheim, un peu au sud de Rhinau) Rhenum transivere, nihil contra id molientibus Bavaricis, qui in tractu Badensi (dans le Palatinat, vers Heidelberg) se continent, et aucti sunt Lotharingicis copiis, Hasfeldiumque cum quinque hominum millibus jamjam exspectant... Non videntur mihi Galli multum promoturi tantis hostium copiis. Nam supplementum quod Guebriano addidit dux Anguianus non est supra quinque hominum millia; ante autem sex millia non habebat Guebrianus. Videntur Galli hoc tempore nihil majus quærere quam commoda militi hiberna per Sueviam Franconiamque."

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643. qu'ils n'ont jamais esté si bien payés qu'ils le sont maintenant et qu'ils le doivent estre à l'avenir. C'est une chose qui despend en partie des officiers, à laquelle vous les pourrez aisement porter, en leur representant que la bonne volonté que la Reyne a pour eux n'est pas bornée au seul temps de la guerre, mais qu'elle leur en donnera encore des marques en temps de paix, proportionnées à leur merite et au zèle qu'ils auront tesmoigné pour les affaires de Sa Majesté. Je remets toute cette conduite à la prudence de M. le mareschal de Guebriant et à la vostre, qui, estant dans l'occasion, pouvez mieux juger ce qu'il faut faire que nous, qui en sommes loin.

Au reste, s'il vous arrive quelque bon hasard de livres imprimés ou manuscrits, comme il en arrive quelquefois à la guerre, je vous supplie de les faire arrester pour moy, et de m'escrire l'adresse pour les faire porter icy, où je fais une bibliothèque assez considerable. Aussy bien est-ce un meuble que les gens de guerre dissiperoient mal à propos. Je ne doute point que vous ne fassiez cela pour l'amour de moy, qui suis plus que personne du monde, etc.

CCCXVII.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 134 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 3 novembre 1643.

Monsieur,

Vous avez veu, par le renfort que le Roy vous a envoyé, que je suis homme de parole. J'espère encore vous confirmer cette verité par l'observation de toutes les choses qui vous ont esté promises pour la subsistance de l'armée[1]. C'est maintenant de vostre autorité et de vostre

[1] L'armée du maréchal de Guébriant, après avoir traversé le Rhin, s'engagea dans les défilés de la forêt Noire par la vallée de la Kentzig. Elle déboucha, après cinq jours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prudence d'introduire une qualité qui luy a tousjours manqué, qui est l'ordre et la règle. Je ne doute point que vous n'y apportiez tout ce qui despendra de vous, et j'ay appris avec joye qu'on en avoit desja veu un commencement considerable dans l'Alsace. Novembre 1653.

Ensuite de ces affaires generales, je vous parleray d'un mien des-

d'une marche pénible, le 7 novembre, près de Rottweill.

Le marquis, plus tard duc de Montausier, qui servait sous les ordres de Guébriant, a laissé un récit de cette campagne, publié par Le Laboureur (*Hist. du mareschal de Guébriant*, p. 714 et suiv.), et dont voici le commencement : «Le mareschal du Guebriant ayant passé le Rhin sur son pont de batteaux, avec ses vieilles troupes et le secours qu'on luy avoit donné sous la conduite du comte de Rantzau, il fit prendre du pain à toute l'armée pour dix jours, prit le chemin de la vallée de Kinsick avec les troupes, et fit prendre à l'artillerie et au bagage celuy de Fribourg et de Saint-Pierre, pour le venir rejoindre à Rottweill, où il arriva en cinq jours, le bagage ne le joignant que quatre jours après.

«On delibera si on attaqueroit cette place, et les avis furent differens : le marquis de Montausier, le sieur de Rocqueservières et le colonel Ohem n'estoient pas d'avis d'entreprendre ce siege, disant que la saison estoit mauvaise, que nos soldats, principalement les nouveaux, se dissiperoient ; que les Bavarois espouvantés auroient loisir de reprendre leurs esprits et de joindre à eux les Lorrains, et peut-estre Hasfeld encore, qu'on disoit marcher vers eux ; qu'ainsy nous aurions trois armées sur les bras, qui en feroient une beaucoup plus puissante que la nostre; ce qui nous empescheroit de pouvoir prendre nos quartiers; au lieu que si nous advancions davantage, en nous saisissant de quelques petites villes, peu fortes mais fort pleines de vivres, nous donnerions un tel ombrage à l'armée de Bavière, que, sans attendre davantage les deux autres, elle s'enfuiroit en toute diligence passer le Danube pour couvrir son propre pays.

«Le mareschal du Guebriant, au contraire, et le comte de Rantzau furent d'avis de l'attaquer, parce que n'ayant aucune place deçà la forest Noire pour nous servir de retraite en cas de besoin, de magasin pour avoir du pain et des munitions de guerre, et de lieu où mettre nos blessés, nos malades, nos bagages et mesme nostre canon quand l'occasion le requerroit, il estoit très-necessaire de prendre cette place. Ils representoient que Brisach estoit loin et les chemins si mauvais, que tout ce qu'on y pouvoit prendre de vivres estoit consommé dès en arrivant en ces quartiers, et par consequent qu'on n'estoit pas en estat de rien entreprendre. De plus nostre canon et nostre bagage ne devoient arriver de quelques jours, et nous ne pouvions pas nous en esloigner davantage, de peur que les ennemis ne se missent entre nous et luy; de sorte qu'ils jugeoient à propos d'employer plustost ce temps-là à l'attaque de Rottweill qu'à ne rien faire, disant que la place n'estant pas fort bonne, les habitans, plus forts que leur garnison, auroient peur d'estre maltraités s'ils attendoient l'extremité, et que cela peut estre les obligeroit à se rendre.

«Il fut donc conclu de s'attacher à ce siege, et les ordres donnés pour cela. On fit

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

sein particulier, qui est que, faisant une bibliothèque de quelque consideration, et la desirant rendre la mieux assortie et la plus complète qu'il me sera possible, j'ay à vous supplier, si, au pays où vous vous trouverez et dans les divers accidens de la guerre, il se trouve des livres imprimés ou manuscrits, que les gens de guerre ont coustume de

quatre attaques, dont le mareschal de Guebriant laissa le choix au comte de Rantzau, qui en prit deux, dont l'une estoit conduite par le marquis de Noirmoustier, et l'autre par le comte de Maugiron. Des deux du mareschal de Guebriant, l'une fut commandée par le marquis de Montausier, où estoient les regimens françois, et l'autre par le general-major Schimbeck, où estoient les Allemands. Schimbeck tombant malade, son attaque fut abandonnée, et celle de Maugiron, pour des difficultés qui se trouvèrent, le fut aussy. Le marquis de Noirmoustier avança fort la sienne et essaya plusieurs fois d'attacher les mineurs à la place. Mais les ennemis en tuérent plusieurs; ce qui le retarda.

« Cependant Montausier ayant conduit son travail sur la contrescarpe, il se rendit maistre du fossé, qu'il ouvrit par un fourneau, et ensuite, faisant battre en brèche, il en fit une, et prepara toutes les choses pour l'assaut. Ce que voyant ceux de dedans, ils se rendirent à composition. On se rendit ainsi maistre de la place; mais elle costa bien cher; car, outre les soldats et les officiers qui furent tués ou blessés à ce siege en grand nombre, le general-major Rose se laissa enfermer près de Palingen* avec trois des meilleurs regimens de cavalerie que nous eussions. La plus grande partie de l'infanterie du comte de Rantzau se dissipa de faim et de froid, et, pour comble de malheur, deux jours avant que nous entrassions dans la ville, le mareschal de Guebriant, qui seul estoit plus considerable que la moitié de l'armée, eut le bras droit emporté d'un coup de canon, dont il est mort depuis. Ce malheur a causé tous ceux qui sont depuis arrivés à l'armée; car dès lors on n'eut plus de dessein qui ne fust changé à chaque moment. Tous les officiers generaux et mesme les particuliers eurent chacun une opinion differente. »

Les nouvelles des événements arrivés en Allemagne ne parvenaient que très-lentement à la cour de France. Elle expédiait encore, le 10 novembre 1643, des instructions au maréchal de Guébriant et au comte de Rantzau. (Manuscr. B. I. Fr. 4169, fol. 38-41.) On y voit que le seul but de l'expédition était de conduire en Allemagne l'armée de Guébriant et de l'y établir solidement, afin que l'Alsace ne fût plus désolée par les bandes indisciplinées des Weymariens. Rantzau devait ramener en France les troupes auxiliaires qu'il avait conduites à Guébriant, aussitôt que les Weymariens auraient trouvé en Allemagne de bons quartiers d'hiver. Une faible partie de l'armée française devait seule continuer à demeurer au delà du Rhin.

La mort de Guébriant, la division des chefs de l'armée et les désastres qui en furent la suite ne permirent pas d'exécuter ce plan de campagne. (Voyez, sur la défaite de Düdingen, p. 476, note.)

* Ce fait est antérieur au siége de Rothweill. (Voyez ci-après, p. 462, note.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dissiper, de les arrester pour moy et de m'en donner avis, pour les faire transporter icy par les adresses que vous m'en donnerez. J'attends de vous cette courtoisie, de laquelle je tascheray de me revancher en toutes les occasions où j'auray lieu de vous tesmoigner que je suis plus que personne du monde, etc. Novembre 1648.

CCCXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, P. 134 verso.

A M. LE MARQUIS DE CHASTILLON,

GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROY EN PICARDIE.

[Paris,] 3 novembre 1648.

Monsieur,

Je n'ay rien à vous dire pour response à celle que vous m'avez escrite du 30 du passé, sinon que le service que vous avez rendu au Roy est plus grand que vous ne pensez, puisque vostre presence a mis en seureté nos frontières et empesché nos ennemis d'y entreprendre, quand mesme ils en auroient eu la volonté. C'est nous asseurer le fruit des victoires obtenues cette campagne; ce qui, à mon avis, n'est pas peu de chose pour cet Estat, quoyqu'elle le soit pour vostre courage et pour vostre zèle. Nous avons assez de preuves de ce que vous estes capable de faire, et nous nous promettons d'en voir à l'avenir d'autres experiences non moins remarquables.

Pour moy, je contribueray tousjours ce qui despendra de moy pour vous en procurer les occasions, puisque je prends grande part à vostre gloire et au reste de ce qui vous touche, et que je suis avec plus de verité et de passion que personne du monde, etc.

Digitized by Google
Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

CCCXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 134 verso.

A M. LE BARON SIROT.

[Paris,] 3 novembre 1643.

Monsieur,

Comme vostre merite est fort grand et vos services fort considerables, je vous supplie aussy de croire qu'on en fait icy grande consideration, et particulièrement Sa Majesté sera tousjours portée à les reconnoistre. Pour ce qui est de l'offre que vous me faites, par vostre lettre, de lever quatre ou cinq compagnies de cavalerie, et mesme, si l'on veut, un regiment d'infanterie dans l'Allemagne, faites en sorte que M. le mareschal de Guebriant nous asseure que vous le pouvez, et ne doutez point qu'on n'y entende. Ce n'est pas pour n'ajouster foy à ce que vous m'en mandez que je vous escris cecy; mais c'est affin de faire mieux agreer la chose quand elle se proposera au Conseil, et [afin] qu'elle y trouve moins de contradiction. Car, au reste, je desire vous tesmoigner, en cette occasion et en toutes les autres où j'auray lieu de le faire, que vos interests me sont fort chers et que je suis plus que personne du monde, etc.

CCCXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 134 verso.

A M. DE GRESSY.

[Paris,] 3 novembre 1643.

Monsieur,

Il n'estoit pas besoin de vous justifier d'une chose dont je ne vous tiens pas coupable. J'ay tousjours creu que vostre conduite n'a jamais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manqué de bonnes intentions, et que, n'ayant pour but que le service du Roy, il n'en falloit rien desirer davantage. C'est le seul endroit par où je suis le plus sensible et par où l'on m'oblige plus fortement. Je ne laisse pas pourtant de vous sçavoir beaucoup de gré des offres particulières que vous me faites de vostre affection, et je les reçois avec un grand desir de rechercher les occasions de m'en revancher. Après ce qui regarde immediatement le service de Sa Majesté, vous ne m'en sçauriez donner de plus agreable preuve que de continuer d'employer vos soins à procurer la liberté à M. le mylord Montaigu. Il ne faut point se lasser de la première resistance qu'on trouve aux choses du monde, et il n'y en a point de si difficiles qu'on ne puisse surmonter avec l'adresse et la patience. Je croy que vous apporterez en celle-cy tout ce qu'il en faudra pour la faire reussir selon l'intention de la Reyne et pour m'obliger encore en mon particulier, puisque je suis veritablement, etc. Novembre 1643.

CCCXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 134 verso.

A M. LE DUC D'ESPERNON.

[Paris,] 3 novembre 1643.

Monsieur,

Bien que le soulèvement du Rouergue soit appaisé, je ne doute point que, lorsque vous serez sur les lieux, vostre presence n'achève d'y affermir l'autorité de Sa Majesté. De deçà je vous puis asseurer qu'on contribuera tout ce que la necessité des affaires pourra souffrir pour le soulagement des peuples et pour leur donner moyen de payer plus commodement ce qu'Elle est contrainte d'exiger d'eux. Les reformations et les retranchemens qu'on fait des despenses qui ne sont pas absolument necessaires font bien voir qu'on n'a rien tant à cœur que ce soulagement, et la benediction que Dieu envoye de tous costés aux

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

armes du Roy nous est un presage que nous ne sommes pas loin du temps où il pourra nous donner la paix generale, à laquelle toutes choses s'acheminent. Cependant les sujets de Sa Majesté ne doivent pas retarder les effets de ses bonnes intentions, resistant au seul moyen qu'elle a de les faire reussir, qui est de contraindre ses ennemis, par la guerre, d'entendre à la paix, à laquelle la seule force les faira entendre. Je pense que vous tomberez d'accord de cela avec moy, aussy bien que d'employer vostre autorité et vos soins pour faire obeir Sadite Majesté partout où il en sera besoin. Au reste, je vous suis fort obligé de tant d'offres d'affection que vous me faites par vostre lettre, et les ay receues avec un parfait ressentiment et un extresme desir de m'en revancher et de vous faire paroistre que personne n'est plus que moy, etc.

CCCXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 135 verso.

A DON FRANCISCO DE MELOS,

GOUVERNEUR DES PAYS-BAS ET CAPITAINE GENERAL DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ AUX MESMES PAYS.

[Paris,] 6 novembre 1643.

Monsieur.

La guerre qui est ouverte entre les deux Couronnes n'en bannit point l'exercice de la courtoisie, ni l'estime qui est deue à la vertu, en quelque sujet qu'elle se rencontre. Vostre Excellence en recevra une marque dans le passe-port qu'elle a demandé et que la Reyne luy a accordé avec toute la bonne grace possible. Pour mon particulier, je supplie Vostre Excellence de croire que, dans la contrarieté des causes où le devoir nous a embarqués l'un et l'autre, j'ay tousjours conservé l'opinion que j'ay conceue, il y a longtemps, de son merite. De cela je luy en donneray toutes les preuves que le service du Roy pourra souffrir, et je seray tousjours bien ayse de luy pouvoir tesmoigner, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les lois du mesme service, que personne ne l'honore plus parfaitement que moy, ni n'est avec plus de passion, etc. ainsy que M. le cardinal Grimaldy luy faira plus particulièrement sçavoir, qui s'est chargé de luy faire tenir le passe-port qu'elle desire. Novembre 1643.

CCCXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 135 verso.

A M. DE LA BERCHÈRE[1].

[Paris,] 12 novembre 1643.

Monsieur,

J'ay receu deux de vos lettres, l'une du 13 octobre et l'autre du 2 novembre, avec une ample relation de l'estat des affaires de la Catalogne et de tout ce qui concerne cette province. Sur quoy, après vous avoir remercié de la peine que vous avez prise, je vous diray que vous et moy nous devons tousjours nous tenir attachés aux intentions de la Reyne et ne viser qu'au mesme but qu'elle, qui est de conserver ce pays-là bien plus par l'inclination des habitans et par la douceur que par la severité et par la force. C'est pourquoy j'estime qu'il est à propos que vous quittiez les sentimens que vous pourrez avoir contraires à cette conduite, et que vous en supprimiez toutes les marques, sans qu'il en paroisse rien à l'avenir, ni par escrit, ni dans vos actions et dans vos paroles, particulièrement de celles qui peuvent venir à la connoissance de ces peuples; car, pour ce que vous m'avez escrit, ce sera une pièce secrète et qui ne sera point communiquée.

Au reste, ne doutez pas que nous n'apportions de deçà tout ce qui sera necessaire pour maintenir les choses de ce pays-là en l'estat que nous le desirons, et afin que vous puissiez agir conformement aux intentions de Sa Majesté, ainsy que vous l'apprendrez en son temps, et par le menu, par les despesches de M. Le Tellier.

[1] Le Goux de La Berchère. (Voyez plus haut, p. 365, note 1.)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1653. Pour ce qui est du siege de Monzon[1], j'en escris mes sentimens à M. le mareschal de La Mothe, et luy represente quelques points sur lesquels il doit faire consideration, affin de prendre le party qui sera trouvé le plus avantageux au service du Roy et au bien de ses affaires. J'espère qu'il n'y manquera point, et qu'il sortira de cette occasion avec le mesme honneur pour nous et la mesme honte pour les ennemis qu'il est sorti des occasions passées. Ce pendant croyez que je seray tousjours très-veritablement, etc.

CCCXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 135 verso.

A M. LE MARESCHAL DE LA MOTHE.

[Paris,] 12 novembre 1653.

Monsieur,

Je ne perdray point le temps ni les paroles à vous confirmer les asseurances que je vous ay tant de fois données de mon amitié; il me suffit qu'elles soient veritables et que vous en soyez persuadé. Sans m'arrester donc à ce qui seroit superflu, je vous parleray du sujet du siege de Monzon, dont vous nous donnez avis, et je vous diray que la prise de cette place ne pouvant que relever la reputation des armes des Espagnols, ceux-ci ne sauroient gagner que nous ne perdions, et que l'impression que les peuples en recevront nous sera autant desavantageuse qu'elle leur sera favorable. Cela n'empesche pas neantmoins que vous ne deviez considerer jusqu'où la prudence vous conseillera de vous avancer pour disputer ce point de reputation et pour maintenir les choses en l'estat où elles ont esté jusques icy, sans donner que ce qu'il faut à la fortune des armes. Je m'asseure que vous ne

[1] Cette ville était assiégée par Piccolomini, que le roi d'Espagne Philippe IV avait placé à la tête de son armée. « Eorum [Castellanorum] qui in Catalaunia sunt, obsessum erant Monzonem cum exercitu XII millium. » (*Grotii epistolæ ineditæ*, p. 102-103.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manquerez point de prendre, en cette rencontre, le meilleur party et le plus avantageux au service de Sa Majesté, sans qu'il soit besoin que je vous y exhorte. Novembre 1643.

Pour ce qui est de l'opinion que vous avez que M. Le Tellier ne vous est pas favorable, à cause des lettres qu'il vous a escrites, je vous supplie de croire qu'en cela il n'a fait qu'executer les ordres qui luy ont esté donnés, et que, tant s'en faut qu'il ayt ajousté à ce qu'il y peut avoir eu de fascheux, qu'au contraire il l'a adoucy autant que son devoir et le commandement qu'il en avoit receu l'ont peu souffrir, et cela bien plus pour exciter à bien servir ceux à qui vous le ferez voir que pour se plaindre de vostre conduite; car, au reste, je suis certain qu'il a pour vous l'estime et l'inclination qu'il doit avoir, et, quand mesme il n'auroit pas, comme il a, ces sentimens pour vostre merite, il est trop mon amy pour n'aymer pas les personnes qui me sont chères au point que vous l'estes, et de qui je fais profession d'estre comme je le suis veritablement, etc.

P. S. J'ay entretenu M. de Noyers et M. de Rennes[1] de plusieurs choses qui vous concernent; vous apprendrez des relations qu'ils vous en feront quelle passion j'ay pour vos interests. Je vous dis derechef

[1] Ce nom est difficile à lire; il s'agit probablement de l'évêque de Rennes. Quant à Sublet de Noyers, il était revenu à la Cour, où il avait encore un parti. (Voyez plus haut, p. 392, note.) Grotius parle du retour de Sublet de Noyers dans ses lettres : « Noyerus, ou Noyerius (on a imprimé *Nojerius*) munus quidem quod habuit non recuperavit, sed et in urbem venit, et Reginam salutavit... Favet ei ecclesiasticorum, sed magis monachorum, præcipue Jesuitarum ordo. » (*Epistolæ ined.* p. 83.) De Noyers ne voulait pas vendre à Le Tellier sa charge de secrétaire d'État. « Noyerius noluit cessionem prescriptam dare de eo munere quod antehac obtinuit, sperans aliam aulæ conversionem ex suo usu. » (Grotius, *ibid.* p. 89.) De Noyers finit toutefois par céder. Grotius écrivait, le 7 novembre 1643 (*ibid.* p. 97) : « Noyerius Tillerio (Le Tellier) cessit de officio secretariatus. »

Le retour de Sublet de Noyers à la Cour avait inquiété Mazarin; il en accusait l'évêque de Beauvais et les Importants : « Bove procura il ritorno di M. di Noyers et tutti gli Importanti. » (3e carnet, p. 6.) — De Noyers demandait à remplir sa charge, et le premier président, Matthieu Molé, le soutenait : « M. di Noyers dimanda di venire a servire nella carica... Il primo presidente ne parla. » (*Ibid.* p. 75.) — Mazarin surveillait les visites qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1653. que la Reyne n'a point esté mal satisfaite de vostre conduite; mais que, outre la raison que je vous ay designée, elle a voulu tesmoigner que, dans les heureux succès qui arrivent partout ailleurs aux armes du Roy, elle eust particulièrement desiré la mesme fortune à celles que vous commandez, pour faire voir qu'elle veut aussy peu espargner les ennemis de cet Estat en Espagne qu'ailleurs.

CCCXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 136 recto.

A M. BALTAZAR,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRES DE SON HOSTEL ET INTENDANT DE LA JUSTICE EN LANGUEDOC.

[Paris,] 13 novembre 1653.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre lettre le discours qu'a fait M. le mareschal de Schomberg à l'ouverture des Estats de Languedoc. Je ne vous parleray pas de la beauté des pensées et des ornemens de langage que j'y ay remarqués. Je m'arreste seulement sur ce qu'il dit du desir de la Reyne

faisait à de Noyers : « Visita di M. di Noyers da Mr di Sencee e Limoges (l'évêque de Limoges). » (4e carnet, p. 1.) — Il le pressait de donner sa démission : « Far istanza a M. di Noyers della demissione. » (*Ibid.* p. 81.) — La somme demandée par de Noyers était considérable : « M. di Noyers per la sua carica 200 m. l., et cento mila alla sua diligenza, e più cinquanta mila l. a M. Le Tellier, al quale se li potra far sperare rimborsamento con il tempo. » (*Ibid.* p. 21.) — Parmi les partisans de De Noyers, Mazarin cite Guitaut, capitaine des gardes de la Reine : « Ghitto, alla presenza di Mr di Sencee, disse a S. M. che era vero che io travaglia più che Mr le cardinal (de Richelieu), ma che M. di Noyers era un gran huomo, che io n'havrei di fare, che non vi era huomo che travagliasse più di lui. » (3e carnet, p. 109.)

Fatigué et inquiet de toutes ces intrigues, Mazarin insistait vivement pour que la Reine fît remplacer de Noyers : « S. M. dopo haver dato tanto tempo a M. di Noyers senza che sin venuto ad alcuna conclusione per la sua carica, deve dar ordine in publico consilio che si faccino le provisioni per M. Le Tellier. » (6e carnet, p. 35.) (Sur De Noyers, voyez ci-après, p. 505.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour donner la paix, autant qu'il sera en elle, à la Chrestienté, et du soulagement aux sujets du Roy. Pour ce second, je vous puis dire qu'elle ne desire pas d'attendre la fin de la guerre, et le plus fort de tous les ordres qu'elle donne à ceux qui ont l'honneur de la servir en la conduite de ses affaires est de pourvoir veritablement aux moyens de maintenir les despenses necessaires et sans lesquelles l'Estat tomberoit en une ruine inesvitable, mais aussy de rechercher tous les expediens qui se pourront imaginer pour faciliter aux peuples les moyens de payer ce que Sa Majesté exige d'eux. Ce sont les deux fins où doivent particulièrement viser ceux qui exercent dans les provinces des emplois pareils au vostre, et c'est de quoy je suis certain que vous vous acquitterez très-dignement et au gré de Sa Majesté. Novembre 1643.

Quant à l'obligation que vous protestez de m'avoir, elle est fort petite, si tant est qu'elle soit, et vous ne devez, à proprement parler, le choix que la Reyne a fait de vostre personne pour l'intendance de Languedoc qu'à la bonté de cette Princesse et à vostre propre merite. J'attendray quelque autre occasion où je vous puisse plus veritablement tesmoigner l'estime que j'en fais.

CCCXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 136 verso.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 13 novembre 1643.

Monsieur,

Je n'ay rien à ajouster par celle-cy à la dernière que je vous ay escrite, sinon que vous devez prendre le renfort que vous avez receu, conformement à la parole que je vous en avois donnée, pour une asseurance des choses qui vous seront promises à l'avenir. Nous attendons avec impatience le succès de vostre passage et le progrès de l'armée en un pays où il y a beaucoup de gloire à acquerir, y ayant de grandes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643. difficultés à surmonter, et que vous donnerez une aussy belle fin à cette campagne que le commencement et la suite en ont esté memorables. Je ne vous parleray point de la passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde, puisque je m'en suis expliqué avec madame la Mareschale, qui vous le fera sçavoir et qui ne vous escrira jamais rien de plus veritable que je suis, etc.

CCCXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 130 verso.

A M. DE LA MEILLERAYE.

[Paris,] 13 novembre 1643.

Monsieur,

La refformation qu'on va faire dans vostre regiment n'est que pour vous donner moyen de le rendre plus beau, par le retranchement que vous ferez des trois plus foibles compagnies, auxquelles on vous fournira l'argent pour en substituer trois autres plus fortes et pourveues d'officiers que vous choisirez[1] : par où vous voyez que, dans cet ordre general, qui regarde tous les corps de France, vostre interest particulier est conservé. Au reste, ne doutez point que vostredit regiment ne soit partout considéré par sa propre valeur, et à cause du nom qu'il porte, et je me charge du soin de luy faire tousjours rendre le traitement qu'il merite, lorsque les officiers m'en donneront avis, qui n'auront qu'à s'adresser à moy pour ce sujet.

Ce seroit une chose superflue d'entrer plus avant dans la passion

[1] La réforme que l'on cherchait alors à faire dans les régiments devait diminuer le nombre des compagnies et, par conséquent, des officiers. On espérait réaliser ainsi une économie considérable. Grotius écrit le 11/21 novembre 1643 : « Sperant Galli xx milliones se lucri facturos augendo numero cohortium et centuriarum (c'est-à-dire en augmentant le nombre des hommes qui composaient les compagnies), ita ut pauciores multo futuri sint præpositi militares. » (*Epistolæ inedita*, p. 107.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que j'ay pour ce qui vous touche, après les asseurances que je vous en ay si souvent données, et que je confirmeray tousjours par les effets. Le sieur de Bar vous entretiendra de plusieurs autres choses dont nous avons conferé; me remettant donc à ce qu'il vous en dira et à ce que vous en fera sçavoir le sieur de Sainctot, je vous asseureray que personne au monde n'est plus que moy, etc. Novembre 1653.

CCCXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 137 recto.

A MM. LES OFFICIERS DE LA RELIGION

DE LA CHAMBRE DE L'EDICT DE CASTRES.

[Paris,] 19 novembre 1653.

Messieurs,

Comme il ne peut rien arriver de plus agreable à la Reyne ni de plus utile à l'Estat que la fidelité et l'obeissance des sujets du Roy, aussy, dans la passion que j'ay pour son service et pour le bien de cette Couronne, je ne pouvois recevoir une plus sensible joye que de voir, dans celle que vous avez pris la peine de m'escrire, que toutes vos pensées et toutes vos volontés ne respirent que cette fidelité et que cette obeissance. Ce qui augmente encore ma satisfaction est que, sçachant que vous estes gens d'honneur, je ne doute point que vous ne confirmiez la verité de vos paroles par des offices, qui seront imités des peuples qui vous regardent comme leur exemple. Aussy vous et tous les autres de vostre religion, vous devez vous asseurer que vous trouverez tousjours l'esprit de la Reyne très-disposé à vous proteger et à vous faire ressentir les effets de sa bienveillance proportionnés au zèle que vous tesmoignerez au service du Roy, son fils. Quant au sujet particulier de vostre lettre, le sieur de Vignolles, que j'en ay fort particulièrement entretenu, s'est chargé de vous le faire sçavoir; auquel m'en remettant, je me contenteray de vous dire que ce sera tousjours avec grande joye

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643. que je rencontreray les occasions de vous pouvoir tesmoigner l'estime que je fais de vostre personne et la passion avec laquelle je suis, etc.

CCCXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 137 recto.

A M. DE TRACY.

[Paris,] 19 novembre 1643.

Monsieur,

L'abondance qui s'est trouvée dans l'armée est un effet de vostre prevoyance et de vostre soin. La première marche s'estant si heureusement acheminée, nous esperons qu'elle ne sera point dementie par la suite[1].

Le sieur Hervart[2] vous pourra faire sçavoir le traitement qu'il aura receu icy, en consideration des services qu'il a rendus à Sa Majesté dans le payement de l'armée. Je me promets qu'il s'en retournera fort satisfait de toutes choses et par consequent de la partie dont vous m'escrivez.

Vous aurez receu une de mes lettres, par laquelle je vous prie de fournir au sieur de Campi, lieutenant-colonel de mon regiment, jusques à dix ou douze mille livres, que je feray remettre icy, au premier avis que j'en auray. Je ne doute point que vous ne m'obligiez en cela, puisque je suis veritablement, etc.

[1] Mazarin ne connaissait encore, à cette époque, que les premiers mouvements de l'armée d'Allemagne. Après avoir passé le Rhin à Oberlheim, ou Ottenheim, près de Rhinau (département du Bas-Rhin), le maréchal de Guébriant s'engagea, dans les premiers jours de novembre, au milieu des défilés de la forêt Noire. Son armée eut beaucoup à souffrir du froid, de la pluie et de la neige. Le but du maréchal était de déboucher dans la vallée du Necker et de s'emparer d'une place forte, afin d'y établir solidement les Weymariens. L'Alsace devait ainsi être délivrée des armées qui l'avaient pillée, et les Bavarois auraient à redouter une invasion dans la vallée du Danube et seraient forcés de concentrer leurs forces sur ce point.

[2] Barthélemy Hervart ou d'Hervart était un des principaux financiers de cette époque. Il est souvent question de ce personnage dans les Mémoires du temps, et principalement dans les Mémoires de Gourville. On le trouvera fréquemment mentionné dans les Lettres de Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

CCCXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I, f° 138 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 19 novembre 1643.

Monsieur,

Quand les services que le sieur d'Hervart a rendus dans les affaires de Sa Majesté ne m'obligeroient pas à desirer de le servir, j'y serois assez excité par la recommandation que vous m'en faites; il connoistra donc, dans les occasions, ce qu'elle peut sur moy, et que les personnes si affectionnées à l'Estat ne manqueront jamais icy de protection ni d'appuy.

Nous attendons, par vos lettres, la confirmation de la nouvelle qui nous est arrivée de l'heureuse marche de l'armée du Roy, et du change qui a esté donné à la bavaroise[1]. Cela nous fait esperer une suite plus heureuse et des succès au delà mesme de nos esperances. Quels qu'ils soient, ils ne seront jamais si grands que je les souhaite, pour l'interest des affaires de Sa Majesté et pour celuy de vostre gloire, puisque je suis passionnement, etc.

[1] Grotius indique les mouvements que faisaient les ennemis, pendant que l'armée française traversait la forêt Noire et arrivait à Rottweill : «Intelligimus ad Rothvilam pervenisse Gallicum exercitum; obsidionemne moliturus sit, an ulterius, ut quidam putant, ad Danubium iturus, non certo dixerim... Sunt litteræ quæ Bavaricos ire dicunt Tubingam, Hasteldium in Franconiam, Lotharingos trans Nicrum; Bavaricos vitaturos prælii incerta, cum spe fore ut ipsi sedes habituri commodiores et præparatam victus copiam, Gallorum in alieno viventium, neque ad futuros necessitates satis prospicere solitorum, patientiam fatigent.» (*Grotii epistolæ inedítæ*, p. 105, lettre du 11/21 novembre 1643.)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

CCCXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 138 recto.

A M. LE COMTE DE HARCOURT.

[Paris,] 21 novembre 1643.

Monsieur,

Pour respondre à vos dernières des 4 et 8 novembre, je vous diray en general, remettant le particulier à la despesche de M. de Brienne, que, quand le malheur du temps porteroit que l'affaire que vous estes chargé de traiter se rendist incapable d'accommodement, la Reyne aura une grande satisfaction de n'avoir rien oublié pour remettre la concorde dans un royaume si cruellement deschiré comme est l'Angleterre. Après avoir donc tenté, tant à Londres qu'à Oxford [1], tout ce que vous avez peu pour ramener des esprits si divisés, il faudra songer à retourner en France, sans s'embarquer à de nouveaux desseins, qui ne seroient pas peut-estre de saison, ou qui seroient peu convenables à l'estat present de nos affaires. C'est pourquoy j'estime que vous devez vous mesurer à ce que je vous viens d'escrire.

Je vous suis bien fort obligé du soin que vous prenez et que vous voulez prendre pour la liberté de M. le mylord de Montaigu. Sçachant que vous ne manquez ni de bonne volonté, ni de prudence pour travailler comme il faut à cette affaire, j'en remets à l'un et à l'autre [2] la poursuite.

Pour ce qui est de vos interests, ne doutez pas que je n'en prenne tout le soin qu'il me sera possible, et, m'estant chers au point qu'ils sont, je n'ay pas besoin que vous me les recommandiez. La Reyne aussy ne sçauroit avoir pour vous de plus favorables intentions qu'elle n'a. S'il estoit besoin de mes offices pour l'y confirmer, je vous supplie

[1] Charles Ier s'était retiré à Oxford, où il avait convoqué un parlement pour l'opposer au parlement qui siégeait à Londres.

[2] Mazarin indique, par cette phrase, le comte d'Harcourt et M. de Gressy, dont il a été question ci-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de croire que j'y apporteray les plus forts et les plus ardents dont je sois capable, puisque je suis, etc. Novembre 1643.

CCCXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 138 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 24 novembre 1643.

Monsieur,

Je ne suis point en peine des affaires que vous maniez, et je sçais que, après vos soins et vos offices, il n'y a rien plus à desirer que la faveur de la fortune. Pour ce qui est de celle de M. le duc de Neubourg, je ne doute point que son fils ne fasse ce qu'il pourra pour luy communiquer la passion qu'il a pour la maison d'Autriche[1]; mais aussy le peu de bonne intelligence qui a esté par le passé entre ces deux princes se pouvant resveiller par la jalousie que le père sera aisé à prendre du fils, elle pourroit facilement ouvrir dans leur esprit des inclinations contraires. Quoy qu'il en soit, j'estime que le succès des armes du Roy delà le Rhin faira naistre ou empeschera plusieurs resolutions, selon qu'il sera desavantageux ou favorable.

C'est pourquoy il importe que vous renouveliez vos instances avec chaleur à l'endroit de madame la landgrave de Hesse et de M. le comte d'Eberstein, affin qu'il se fasse, de leur costé, quelque diversion qui occupe une partie des forces qui sans cela iront fondre sur nostre armée. Elle peut bien juger qu'il vaut mieux hasarder quelque petit avantage present, qui se reparera avec usure dans le bonheur du gros des affaires, qui est attaché à la subsistance de nostre armée delà le Rhin, que d'exposer ce gros, lequel, perdu, entraisneroit infailliblement la perte de la meilleure partie de ce que possède cette princesse. Vous la

[1] Voyez, sur le fils du duc de Neubourg, la note de la page 438.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643. solliciterez donc à cela avec vigueur, et luy representerez encore qu'elle ne doit point faire difficulté de donner cette satisfaction au Roy, veu qu'elle ne manquera jamais de l'assistance de Sa Majesté; que, pourveu que le bon estat et la reputation des choses se conservent cet hiver en Allemagne, elle y agira si puissamment l'année prochaine, qu'elle se peut raisonnablement promettre d'y mettre à l'avenir en toute securité la fortune de ses alliés.

Il est arrivé un eschec assez fascheux au general-major Rose [1], causé

[1] Le général Rose, envoyé en reconnaissance avec une partie de la cavalerie du maréchal de Guébriant, s'était laissé surprendre, le 7 novembre, et avait essuyé une sanglante défaite. Voici la lettre qu'écrivit à ce sujet le maréchal de Guébriant au général d'Erlach, gouverneur de Brisach (*Hist. du mareschal de Guébriant*, par Le Labourreur, p. 698-701):

«Monsieur,

«Nous sommes arrivés le cinquième jour de nostre marche d'assez bonne heure à Rottweill, qui estoit hier samedy, le 7 novembre. Le matin dudict jour, je donnay ordre au general-major Rose, qui avoit l'avant-garde de l'armée, de s'avancer avec trois regimens de cavalerie, le sien vieux, celuy d'Ohem et le mien, avec les dragons de son cousin, pour essayer de se saisir de Palingen, y jeter sesdicts dragons, et par le mesme moyen prendre langue des ennemis, et se retirer ensuite à l'armée près de Rottweill. Sur quoy ledict sieur general-major se mit en marche avec les susdites troupes, sur les six ou sept heures du matin, alla à Palingen et y arriva sur le midy ou une heure après. Mais, y ayant trouvé cinquante dragons et trente chevaux de l'ennemy, il prit resolution de se retirer et vint loger à un village nommé Geysling, entre Palingen et Rosenfeld, où il arriva sur les trois ou quatre heures après midy, et se logea pour sa personne dans un chasteau, avec la moitié des dragons, et mit l'autre moitié desdicts dragons dans un autre chasteau, qui estoit encore dans ledict village, et commanda pour toute garde un rittmestre avec trois chevaux par compagnie, qui faisoient en tout septante-deux, et luy ordonna de se mettre sur le chemin de Palingen.

«Le colonel Spork, qui avoit esté envoyé avec un party de cinq cents chevaux pour avoir des nouvelles asseurées de nous, et qui estoit party d'auprès de Weillestett le vendredy 6 novembre, à deux heures du matin, le quartier general estant encore à Fortzem, vint le mesme jour à Horb, où s'estant rafraischi la nuit, il marcha le samedy sur les huit heures du matin, et vint auprès de Sultz, d'où, ayant receu advis que le colonel Vidrcholt, avec un party de quatre cents chevaux, estoit marché vers Palingen, pour s'y faire payer de quelques contributions, il se resolut de marcher vers là, pour essayer de rencontrer cette partie.

«Arrivant près de Rosenfeld, il rencontra un quartier-maistre du colonel Rose, qui alloit dudict lieu pour sauvegarde, duquel ayant appris que le colonel estoit logé à Geysling, luy dans le chasteau avec des dragons, et les trois regimens dans le village,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par sa negligence; mais, outre qu'il y a apparence que, estant brave homme, il taschera d'en avoir sa revanche, le general-major d'Erlac a promptement envoyé cinq cents chevaux des garnisons d'Alsace. Ce renfort et ce qui s'est sauvé de la deffaite des trois regimens de cavalerie en rend l'accident moins considerable. Je vous escris cecy affin de rabattre les amplifications qu'on en faira et la vanité que nos ennemis s'en donneront, à qui il n'est pas estrange qu'il arrive quelque petit bonheur après de si grandes disgraces. November 1653.

avec trois chevaux de chaque compagnie pour toute garde, ledict colonel mit en deliberation avec tous ses officiers ce qu'ils devoient faire en ce rencontre. Sur quoy, la plus grande partie luy conseillant de se retirer et alleguant qu'il n'estoit pas à croire que Rose n'eust bien pourveu à sa seureté et qu'il n'eust pas, pour le moins, un de ces regimens tousjours à cheval, il leur proposa de s'advancer encore un peu plus près et dict qu'il vouloit, luy seul, avant que de les engager autrement, reconnoistre l'estat du quartier. Sur quoy, s'estant advancé en personne, par le chemin de Rottweill, audict Geysling, et n'ayant rencontré ny sentinelle, ny patrouille, ny garde, il retourna vers ses gens, qu'il ramena audict quartier, où ayant mis le feu presque au mesme instant, pour la quantité de fourrage qui estoit dans les maisons, et le rittmestre qui avoit esté ordonné de tenir sa garde vers Palingen ne pouvant faire autre chose que de rentrer dans le quartier, comme il a fait, et de traverser par trois fois pour donner temps aux troupes de monter à cheval; mais comme tous les chevaux estoient desselés, et les reistres, comme les officiers, deshabillés et endormis en toute confiance, et le general-major enfermé dans le chasteau avec ses dragons, il n'a pas esté possible; et, bien que l'ennemy ne se soit pas arresté longtemps, il ne s'est peu sauver, à la faveur des deux chasteaux, que quelques trois cents hommes à pied et à cheval, neuf étendarts, le general-major, son cousin et sept à huit officiers. Encore la moitié de ceux qui ont leurs chevaux n'ont ny selles, ny brides, ny manteaux, ny bottes.

«Voyez quel malheur, par l'imprudence et negligence d'un homme à qui Dieu avoit envoyé une bonne fortune entre les mains, s'il eust satisfaict, non pas au devoir d'un general-major, mais seulement d'un simple rittmestre, estant de plus bien adverty, comme il l'estoit, qu'il y avoit cinq cents chevaux de l'ennemy en campagne.

«Cependant, Monsieur, comme il faut chercher tous les moyens de remedier à un si mauvais rencontre et à ce qui pourroit nous arriver de pis ensuite, je vous prie de m'envoyer le plus promptement que vous pourrez la cavalerie des places, et de luy faire prendre la mesme marche qu'a prise nostre bagage. Elle pourra toujours venir seurement à nous et nous joindre par derrière et à couvert de l'armée. Si quatre compagnies du regiment de la Reyne, que nous avons advis devoir estre maintenant arrivées en Alsace, y estoient, vous les envoyeriez, s'il vous plaist, avec les vostres. Et comme je n'ay pas le temps d'escrire à la Cour, je vous prie d'envoyer, dans la plus grande diligence qui se pourra, celle-cy à ma femme, afin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

Je suis ravy du commencement du restablissement de vostre santé, puisque je vous souhaite toute sorte de bien et que je suis veritablement, etc.

P. S. J'ay appris de bon lieu que le resident de Suède qui est à la Haye se laisse quelquefois entendre que la France n'a point d'inclination pour la paix. Cette impression vient sans doute des artifices de la maison d'Austriche, pour desgouster de nous nos alliés, qui la desirent. C'est pourquoy, il sera de vostre adresse de reffuter cette erreur et de faire comprendre au monde que nous n'avons icy rien tant à cœur que cette paix, qui est dans les interests de cette Couronne, pour plusieurs raisons que vous n'avez pas besoin que je vous escrive.

La deffaite des trois regimens de M. le mareschal de Guebriant n'est pas aussy grande que nos ennemis la publient. Nous avons desjà envoyé de l'argent pour les remettre, et le general-major d'Erlac y a fait aller cinq cents chevaux des garnisons de l'Alsace, de sorte que la perte se trouvera peu grande.

qu'elle puisse faire voir la verité de la chose à MM. les Ministres. Je vous prie aussy de la faire sçavoir, de vostre part, en tous les lieux où vous le jugerez raisonnable. Nous nous sommes cependant, dès la nuit passée, approchés de cette place, et attendons nostre canon et bagage, dont nous n'avons point encore de nouvelles. Nous essayerons d'attacher les mineurs et attendrons d'avoir quelque chose d'asseuré de l'intention de l'ennemy. Et sur ce je suis, etc.

«Au camp près de Rottweill, à 6 heures du soir, 8 novembre 1643.»

D'après Grotius (*Epist. inedite*, p. 115), Toubadel, ou Toubatel, ou Toupatel, était avec Rose, un des chefs des Weymariens qui furent surpris et enveloppés par l'ennemi : «Cladem non exiguam accepere Vimariensium ductorum præcipui, Tubadelus et Rosa, cæsis suorum ferme trecentis, equis et sarcinis raptis cæterorum; erant autem mille et o.»

On peut comparer sur la déroute de Palingen, ou Balingen, un récit composé par un partisan des Bavarois, et publié par Heilmann dans l'ouvrage allemand intitulé : *Campagnes des Bavarois pendant les années 1643, 1644 et 1645, sous les ordres du feld maréchal Mercy* (1 vol. in-8°, Leipsig et Meissen, 1851). — Voyez l'introduction en tête de ce volume.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCCXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 138 verso.

A M. LE LANDGRAVE DE DARMSTADT[1].

[Paris,] 24 novembre 1643. — Novembre 1643.

Monsieur,

Vostre Altesse verra, par la despesche de M. de Brienne, que l'esprit du Roy sera tousjours disposé à proteger ses interests dans la justice, et ses plenipotentiaires sont chargés de la procurer à tous ceux qui auront recours à sa royale bonté. Le but que Sa Majesté a proposé à ses armes n'ayant esté que de garantir ses voisins d'oppression, et de conserver ou faire rendre à chacun d'eux ce qui luy appartient, Vostre Altesse peut juger que, dans la negociation de la paix, la conduite de ses ministres ne s'esloignera point de cette fin, et qu'il ne tiendra pas à eux que tout le monde n'en apporte toute sorte de satisfaction raisonnable.

Pour moy, qui, outre l'obligation que j'ay de seconder les justes intentions de Sa Majesté, aurois encore beaucoup de passion de servir Vostre Altesse, je la supplie de trouver bon que je luy dise en confidence que, dans ces grands mouvemens qui divisent la Chrestienté, elle doit rendre, à l'avenir, sa conduite si nette de partialité et si portée d'inclination au bien general, que cette Couronne puisse embrasser ses interests avec la mesme affection que ceux des autres princes neutres. Dans ce chemin, j'auray plus de liberté de les appuyer et de faire paroistre à Vostre Altesse la veritable passion avec laquelle je suis et je desire estre, etc.

[1] Georges II, landgrave de Hesse-Darmstad, était né le 17 mars 1605. Il mourut le 11 juin 1661.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

CCCXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 138 verso.

A M. DE GRESSY.

[Paris,] 24 novembre 1643.

Monsieur,

Je remets à la prudence de M. le comte de Harcourt et à la vostre la conduite de l'affaire de M. de Montaigu, me promettant que rien ne sera oublié pour luy faire rendre la liberté, que la Reyne desire passionnement. Cependant je ne laisse pas de vous estre bien fort obligé des soins que vous en avez pris jusques icy. Les despesches de M. de Brienne sont si exactement et si particulièrement chargées des sentimens de Sa Majesté, que je n'y ajousteray rien par celle-cy. Je me contenteray de vous asseurer que je seray tousjours et très-veritablement, etc.

CCCXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 139 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 24 novembre 1643.

Monsieur,

Après vous avoir escrit une autre lettre, que vous recevrez en mesme temps que celle-cy, nous avons appris l'accident du general-major Rose. La manière, certes, en est bien fascheuse; mais puisque le mal est arrivé, il y faut chercher du remède. C'est pourquoy nous envoyons de l'argent pour ayder à remettre les regimens deffaits et affin que cette playe ne demeure longtemps ouverte. Nous esperons que le general-major Rose, estant brave homme, et remarquable par quantité de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bonnes actions qu'il a faites, sera piqué par son propre malheur à en prendre la revanche et à tascher de le reparer aux despens des ennemis; cela m'a obligé à luy escrire la lettre la plus civile et la plus obligeante qu'il m'a esté possible. Je ne doute point que vous, qui avez une connoissance particulière de son humeur, ne la sçachiez mesnager à l'avantage du Roy, et pour en tirer de très-utiles services, dont il sera très-capable. Surtout donnez-luy bien l'impression que cela n'a rien diminué de l'estime et de l'affection qu'on a icy pour luy. Novembre 1643.

Nous attendons avec impatience le succès du siege de Rottweil [1], et nous nous le promettons favorable, l'armée bavaroise n'ayant peu estre sytost en estat de secourir cette place, les troupes du duc Charles ne l'ayant peu joindre que tard, puisqu'elles ne passèrent le Rhin que l'onzième de ce mois, suivant les avis que nous en avons, qui portent encore que Hasfeld prend la route de la Franconie, et que, par consequent, il n'ira point joindre les Bavarois. Si cela est, vous leur serez pour le moins esgal en force, sans parler de la bonté de nos troupes, qui sont sans doute meilleures que les leurs. Cela n'empesche point que nous ne vous preparions un renfort de deux mille Irlandois, bons soldats et sous de bons officiers, avec autant de François, qui vous seront envoyés dans quelques mois. Cela veut dire qu'il n'est rien de plus veritable que ce que je vous ay escrit, qu'il n'y a point d'affaires que nous ayons tant à cœur que celles d'Allemagne. Vous croirez aussy, s'il vous plaist, que vos interests me seront extresmement chers, et que je ne seray jamais satisfait que lorsque je vous auray peu tesmoigner par quelque effet considerable que je suis veritablement, etc.

P. S. Vous recevrez soixante mille livres que je fais envoyer sur mon credit. C'est seulement pour restablir les trois regimens qui ont esté deffaits, sans qu'il s'en doive rien divertir ailleurs. Asseurez-vous que vous ne manquerez point de ce qui sera necessaire, dans la pas-

[1] Petite ville de Souabe, sur le Necker; elle fait aujourd'hui partie du royaume de Wurtemberg. Elle avait été prise dès le 19 novembre. Le maréchal de Guébriant, blessé le 17 novembre au siége de Rottweil, expira dans cette place le 24 novembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643. sion que j'ay que le service se fasse, et que vous ayez moyen de faire quelque action remarquable pendant que j'ay l'honneur d'avoir part à la conduite des affaires.

CCCXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 139 recto.

A M. LE COMTE DE RANTZAU.

[Paris,] 25 novembre 1643.

Monsieur,

Si je n'avois passion d'apprendre de vos nouvelles, je ne me plaindrois point de n'en avoir receu il y a longtemps. Je devine pourtant la cause de ce silence, et je me persuade que vous avez resolu de l'observer jusqu'à ce que quelque succès important, que Dieu aura donné aux armes du Roy, vous obligera à le rompre. Cela ne devroit pas vous avoir empesché de m'escrire; vous ne devez pas douter que, quand vos lettres ne m'apporteroient que des nouvelles de vostre santé, elles ne me soient tousjours très-agreables.

Nous avons appris l'accident arrivé au general-major Rose. Je luy escris la lettre la plus civile qu'il m'a esté possible, pour l'adoucir, et pour l'asseurer que cela n'a rien diminué icy de l'estime et de l'affection qu'on a pour luy; vous le luy confirmerez, s'il vous plaist, de vive voix, et luy direz comme nous esperons qu'il reparera bientost ce petit malheur aux despens des ennemis.

La Reyne a donné ordre qu'on envoyast de l'argent pour ayder à remettre les regimens deffaits, et l'on travaille à la levée de deux mille Irlandois, auxquels nous joindrons autant de François, pour les faire passer en Allemagne. Vous pouvez juger par là si nous oublions les affaires de ce pays. Je vous conjure surtout d'apporter ce qui despendra de vous affin d'entretenir dans l'armée la concorde et la bonne intelligence, de laquelle principalement despendent les bons succès de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout ce qui s'entreprendra. Nous esperons d'apprendre bientost la prise de Rottweil et ensuite l'establissement des quartiers d'hyver des troupes. Croyez que personne, etc. Novembre 1643.

CCCXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 139 recto et vers.

A M. LE GENERAL-MAJOR ROSE.

[Paris,] 24 novembre 1643.

Monsieur,

Bien que je ne vous eusse pas encore escrit, j'ay voulu rompre ce silence, pour vous tesmoigner le desplaisir avec lequel j'ay appris l'accident qui vous est arrivé, et, à dire vray, la première defaveur que vous ayez receue de la fortune. Cela pourtant ne m'a point surpris et ne m'est pas une chose nouvelle que, après tant de bonnes actions faites et tant de victoires emportées sur les ennemis, elles ayent esté coupées de quelque petit malheur. Les plus grands hommes de vostre mestier ont presque tousjours esté sujets à de semblables inconveniens, qui leur ont servy d'aiguillon pour tascher à les reparer avec gloire et à en tirer sur les ennemis une revanche avantageuse. Je ne doute point qu'il ne vous arrive de mesme, et que nous n'entendions bientost la nouvelle de quelque grand succès que vous aurez obtenu et qui rabattra la vanité que les ennemis se donnent de cette petite disgrace. Asseurez-vous qu'elle n'a rien alteré icy de l'estime qu'on y fait de vostre valeur, ni de la volonté que la Reyne a de la reconnoistre par des bienfaits dignes et de sa bonté et de vostre merite. Et pour preuve de cela, elle a donné ordre qu'on envoyast de l'argent pour vous donner moyen de restablir vostre regiment et de continuer à bien faire. Pour moy, ne doutez point que je ne contribue tousjours ce qui despendra de mes soins, afin que vos services soient reconnus et pour vous faire paroistre que, vous ayant tousjours beaucoup estimé, il est impossible que je ne sois, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

CCCXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 139 verso.

A M. LE COLONEL OHEM[1],

PRESIDENT DU CONSEIL DE GUERRE DES TROUPES ALLEMANDES SOUS M. LE MARESCHAL DE GUEBRIANT.

[Paris,] 25 novembre 1643.

Monsieur,

J'ay pris l'occasion de l'eschec qui est arrivé à vostre regiment pour vous tesmoigner la part que j'y prends, pour l'amour de vous et l'estime particulière que j'ay tousjours faite de vostre personne. Cela m'a obligé à chercher un prompt remède à cet accident, et à faire envoyer de l'argent à M. le mareschal de Guebriant, pour vous donner moyen de reparer vostre perte et de remettre vostredit regiment.

J'espère que nous prendrons bientost la revanche de cet affront, et que vous contribuerez, tant par vostre conseil que par vostre action, pour rabattre la trop grande vanité que les ennemis s'en donnent.

Pour moy je puis vous asseurer que je n'oublie rien pour faire valoir vos services auprès de Sa Majesté, et surtout le zèle que je sçay que vous avez pour cette Couronne.

Je me promets que vous en recevrez la reconnoissance qu'ils meritent et que je vous souhaite avec la mesme passion que je suis veritablement, etc.

[1] Ce colonel des troupes weymariennes s'appelait Oheim. Son nom est souvent altéré dans les ouvrages du XVIIe siècle. La Barde l'appelle *Oemus* dans le passage suivant : «Mazarinus ..... Regis litteras ad Oemum, tribunum (colonel), attulerat, quibus Rex (Louis XIV) Germanorum fidem æque ac virtutem collaudabat.» (*De rebus Gallicis*, p. 469.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

CCCXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 139 verso.

A M. DE TRACY.

[Paris,] 25 novembre 1643.

Monsieur,

Vous ayant escrit depuis deux jours, j'ajouste, par celle-cy, comme j'ay promis d'envoyer sur mon credit soixante mille livres pour remettre les regimens que les Bavarois ont maltraités. J'escris à M. le mareschal de Guebriant que cet argent ne se divertisse point à quelque autre chose, comme je pense qu'il n'y doit point estre diverty. Nous preparons un renfort de neuf mille[1] fantassins irlandois et françois: par où vous pouvez voir combien nous avons à cœur que l'armée subsiste, et qu'elle ayt moyen de faire quelque chose de bon. Je vous ay desjà prié, par mes precedentes, de fournir au sieur de Campi jusques à douze mille livres, que je fairay remettre icy, au premier avis que j'en recevray. Je ne doute point que vous ne le fassiez.

CCCXL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 139 verso.

A LA REVERENDE MÈRE JEANNE,

SUPÉRIEURE DU COUVENT DES CARMELITES DE PONTOISE.

[Paris,] 25 novembre 1643.

Madame,

Je ne doute point que la constance avec laquelle M. le mylord Montaigu souffre la perte de sa liberté ne soit en partie un effet de vos

[1] Il y a *neuf mille* dans la copie; mais, d'après les lettres adressées au maréchal de Guébriant et au comte de Rantzau (p. 467-468), il ne s'agissait que de quatre mille hommes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Novembre 1643.

prières; aussy est-ce une des causes qui me font esperer que Dieu nous le rendra, après l'avoir quelque temps esprouvé, et je me promets que la joye que nous aurons de le recouvrer ne sera pas moindre que la douleur que nous sentons de l'avoir perdu. Cependant comme la divine Providence entend que nous nous servions des moyens ordinaires qu'elle a establis pour parvenir aux fins que nous nous sommes proposées, je vous puis dire avec verité que la Reyne n'oublie aucune sorte de soin pour faire travailler à sa liberté. Pour moy, je m'asseure que, sçachant la haute estime en laquelle j'ay sa vertu et la parfaite passion que j'ay pour sa personne, vous croirez facilement que j'employe tout ce que j'ay de credit auprès de la Reyne, et tout ce que j'ay de pouvoir auprès des ministres du Roy qui sont en Angleterre, pour obtenir l'eslargissement dudit sieur mylord. Bien que j'y sois porté par ma propre inclination, je ne vous dissimuleray point que la part que vous y prenez m'est un second motif pour tascher de faire reussir un si juste et pieux dessein : cela veut dire que tout ce qui vous regarde me touche, et je n'aurois point de plus forte passion que de vous tesmoigner, etc.

CCCXLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 140 recto.

A M. LE COMTE DE LA GARDE[1],

GRAND CONNESTABLE EN SUÈDE.

[Paris,] 25 novembre 1643.

Monsieur,

J'ay receu celle que Vostre Excellence m'a fait la faveur de m'escrire, avec tout le ressentiment qu'elle merite. Dans la passion que j'ay pour les interests de cet Estat et pour le bien du party confederé,

[1] Le comte Magnus de La Gardie, un des principaux ministres de la reine de Suède, descendait d'une famille française. (Voyez la table alphabétique à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce ne m'a pas esté une petite joye de connoistre par le tesmoignage de Vostre Excellence la sincerité et la parfaite correspondance avec laquelle la serenissime reyne de Suède conspire avec le Roy à un dessein d'où doit naistre la felicité des deux Couronnes et du reste de leurs alliés. Aussy puis-je asseurer en toute verité Vostre Excellence que les pensées de toute cette Cour sont si fortement tournées de ce costé-là, qu'il n'y en a pas un de ceux qui ont l'honneur d'avoir part en la conduite de l'Estat qui s'esloigne de cette fin, et que la constance dans le bon party est une des plus remarquables qualités du Conseil de Sa Majesté. Or, d'autant qu'on est icy très-persuadé que le gros des affaires du party despend de l'Allemagne, comme de sa base et de sa racine, Vostre Excellence pourra remarquer, par les grands efforts que le Roy fait de ce costé-là [1], et qu'il est resolu de faire encore plus grands à l'avenir, comme nous allons droit au but où tout le party vise, et comme Sa Majesté ne compte tant de victoires, dont Dieu a besny ses armes en tant d'endroits, que comme des moyens pour pouvoir agir plus puissamment en Allemagne. Novembre 1643.

Je conjure Vostre Excellence de confirmer cette veritable impression dans l'esprit de la Reyne et dans celuy de Messieurs de son conseil, et de les asseurer que le temps, qui est le père de la verité, leur fera voir des effets indubitables de ce que je luy escris.

Cependant je rends graces à Vostre Excellence des sentimens trop obligeans qu'elle me tesmoigne avoir pour les civilités que j'ay taschè

[1] Grotius ne pensait pas que l'armée envoyée en Allemagne fût en état de lutter contre les ennemis. Voyez p. 298, note 2.] On en trouve une nouvelle preuve dans un autre passage de ses lettres. Il raconte (*Epist. inedit.*, p. 104-105) que, dans une entrevue avec le duc d'Enghien, il insista sur ce point: «Egi gratias de transposito trans Rhenum milite, rogavique ut opetam daret apud Reginam, ut ad eum, qui nunc est, numerum aliquid accederet, quandoquidem Bavarici magna accepissent incrementa a Lotharingis, ab Hasfeldio secum trahente eos qui ex Brunswicensibus locis exiere, ab Hispanis, tum e Palatinatu, tum e Luxemburgico, qui juncti non minus faciunt certe militibus, praeter quod dux Bavarus dicatur conscribere venatores ad quatuor millia, et ex nobilitate tria millia ex feudorum lege: optare me, ut Galli non pares tantum sint his copiis, sed et superiores, et sic eos ab eo capta, felices nacta exitus, ad ipsius redundet gloriam. Promisit [dux Anguianus] se apud Reginam hujus rei memorem fore.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1643. de rendre à M. vostre fils. En cela je n'ay rien fait que son merite et l'inclination de la Reyne ne m'y obligeassent, et particulièrement la consideration en laquelle j'ay ce qui a l'honneur d'appartenir à Vostre Excellence, que je supplie d'agreer la passion avec laquelle je suis, etc.

CCCXLII.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 241 recto.

A M. LE DUC D'ESPERNON.

[Paris,] 17 décembre 1643.

Monsieur,

J'ay appris, par la vostre du 16 du passé, les bons effets qu'a produits vostre voyage de Rouergue. Cela ne m'a point surpris, et j'avois tousjours creu que vostre presence en ce pays y affermiroit le calme qu'elle y trouveroit, et achèveroit de dissiper toutes les dispositions à la revolte qui y seroient demeurées. Je ne vous diray point combien cette nouvelle a esté agreable à la Reyne, et quelle particulière satisfaction j'ay eue de luy pouvoir faire considerer, selon son prix, le service que vous avez rendu à l'Estat. Ce nous est donc un grand repos que vous soyez dans une province où vous sçaurez maintenir l'autorité du Roy, sans perdre l'inclination des peuples, et luy procurer une obeissance volontaire de ceux de qui il ne peut qu'avec un très-sensible desplaisir se la faire rendre par force. Aussy vous puis-je asseurer qu'on contribuera de deçà pour le soulagement de la province tout ce que l'inevitable necessité des affaires pourra permettre, et qu'on n'a point de plus forte passion que de pouvoir en mesme temps subvenir à cette pressante necessité et donner moyen aux sujets de Sa Majesté de payer commodement ce qu'elle est contrainte d'exiger d'eux. Et cela est si vray, que la refformation qui se fait de quantité de compagnies de cavalerie et d'infanterie n'a autre fin que celle-là, non plus que l'ordre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on va establir parmy les gens de guerre. Les intendans des provinces ne reçoivent pas de commandemens plus precis, ni plus frequens, de la part de Sa Majesté, que de veiller aux moyens d'espargner le plus qu'il se pourra ses sujets et d'en destourner toutes les rapines et malversations dont l'interest de quelques particuliers les accable. Decembre 1643.

Pour ce qui est des violences et oppressions que commettent les gens de guerre, vous aurez grande raison d'en faire exemple, et qu'il soit tel qu'il puisse contenir dans le devoir ceux qui ne sont pas coupables et faire voir aux peuples que le Roy a soin de les conserver. J'ay entretenu au long le sieur de Montmort[1] de ces choses et de quelques autres, qu'il vous faira sçavoir, et surtout de la passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde et du desir de vous confirmer, par des effets indubitables, la protestation que je vous ay faite d'estre plus que personne du monde, etc.

CCCXLIII.

Manusc. de la Bibliotb. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 141 recto.

A M. SALVIUS,

PLENIPOTENTIAIRE DE LA SERENISSIME REINE DE SUEDE EN ALLEMAGNE.

[Paris,] 3 décembre 1643.

Monsieur,

Le bruit des choses, qui a coustume de se grossir en se respandant, et l'artiffice dont nos ennemis useront à augmenter un accident qui est arrivé à nostre armée d'Allemagne, m'ont obligé d'en escrire la verité et la certitude à Vostre Excellence. Elle sçaura donc que, après la prise de Rottweil et la mort de M. le mareschal de Guebriant, les ennemis firent une entreprise, qui leur a reussy, sur le quartier general de l'armée où estoit le comte de Rantzau, le colonel Ohem et quelques

[1] Habert de Montmort, maître des requêtes. (Voyez la table alphabétique à la fin du volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. autres officiers, qui ont esté pris avec le canon et quatre compagnies des gardes françoises qui s'y sont trouvées [1]. Le reste de l'armée s'est retiré en deux corps et en bon ordre, soubs le lieutenant general Toubadel et sous le major general Rose.

Quoyque cet accident soit plus considerable pour la reputation que

[1] Le 24 novembre, le duc Charles de Lorraine et les généraux Mercy, Hatzfeld et Jean de Wert battirent le corps d'armée commandé par Rantzau à Tütlingen ou Dütlingen, petite ville de Souabe.

Nous donnons ici le récit de deux contemporains: Montansier, qui faisait partie de l'expédition, et Grotius, qui suivait avec un intérêt attentif, et souvent malveillant, les mouvements des Français en Allemagne [*]. Grotius écrit, à la date du 26 novembre (6 décembre 1643) : « Rothvilam copere Galli per pactiones. In ejus oppidi obsidio, machina, quam falconettum vocant, dissiliente, brachium abreptum est mareschallo Guebriano, unde is, accedente morbo, post aliquot dies, est mortuus. Inde discordia, nolentibus Rantzovio ubedire Vimariensibus (les Weymariens, anciens soldats de Bernard de Saxe-Weymar). Itum est trans Danubium; capta Dutlinga (Dütlingen), machinæ et pulvis bellicus posita extra oppidum, ut magis in expedito essent, si hostes advenirent. Rantzovius intra Dutlingam erat cum mareschallo castrensi Montanzerio, Gallo, et Ohemio tribuno, Germano. Monuit eos tribunus Rosa [2] venire hostem; ipse tamen non acrucurrit. Vix nuncius advenerat, cum adsunt ter mille equites, qui illico machinas extra oppidum positas (erant autem viginti) capiunt, occisa cohorte ad machinarum præsidium posita, sequentibus hostium pluribus, partim qui trans Danubium erant, partim qui subito Danubium transierant. Nihil aliud facere potuerunt Rantzovius et alii, qui intra Dutlingam erant, quum, destituti machinis et pulvere bellico, semet dedere. Qui hic rerum potiuntur culpam in Rantzovium conferunt. Germanos pridem conquerentes audivi objectari se periculis ut vile damnum. »

Mazarin tenait à effacer l'impression de cette défaite. Il envoya, dès le lendemain, Brienne, secrétaire d'État, et Silon, un de ses familiers, entretenir Grotius de cet échec: « Postridie, écrit Grotius (*ibidem*, p. 111), ad me venere comes Briennius, qui locum cum obtinet quem antehac Chavigniacus, et a card. Mazarino is, quo ille ad res exteras maxime utitur, Silonus. Ex illis, sed et ex aliis didici, post illud malum, quod apud Dutlingam evenerat, sine mora Rosam et Tubaldium celerrime se contulisse Brisacum et in vicina oppida. Mitti hinc vicecomitem Turenæ, ducis Bullionii fratrem, nunc Franciæ mareschallum, Germanis principibus affinem, ut exercitui qui sub Guebriano [erat] imperet, notus et non ingratus Germanis; pecunias missas; properare eodem militem ex Campania aliisque regionibus. »

En enregistrant ces nouvelles, Grotius blâme vivement le gouvernement français, qui lui paraît avoir exposé témérairement un

[*] Voyez, dans l'introduction, un autre récit, rédigé par un Allemand et traduit en français.

[2] Ce fait est nié par Montausier, qui rejette toute la faute sur Rose.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour la perte des hommes, qui n'a pas esté grande, comme Vostre Excellence peut le juger, si est-ce qu'il n'a pas laissé de toucher vivement la Reyne, à cause de l'impression qu'il pourroit faire sur nos alliés qui ne seroient pas bien informés de la verité de la chose. Cela m'a obligé

Décembre 1643.

petit corps d'armée dans un pays étranger, où il était enveloppé par des forces supérieures. (Voyez plus haut, p. 473, note.)

Voici maintenant le récit du marquis de Montausier, qui fut fait prisonnier avec Rantzau et conduit à Tubingen. (Ce récit a été publié par Le Laboureur dans son *Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 715-717.) Après avoir raconté la prise de Rottweil et la blessure du maréchal de Guébriant (voyez la note de la page 445), Montausier continue ainsi: «On tomba d'accord de partir d'auprès de Rottweil et d'aller se rafraischir quelques jours vers la source du Danube. On partit donc pour cela; mais on disputa fort pour les logemens: car le marquis de Montausier et le colonel Ohem estoient d'advis qu'on allast vers Stillingen, Plomberg et Furstemberg, où les ennemis n'eussent sceu venir à nous que très-difficilement, et où nous eussions peu estre logés près les uns des autres, et tirer du pain de la Suisse sans qu'on nous eust peu couper les chemins. Le comte de Rantzau et le general-major Rose voulurent qu'on fist le quartier general et celuy de l'artillerie à Tutelingen sur le Danube, disant que c'estoit trop relascher, et que les ennemis en tireroient vanité. Le marquis de Noirmoustier estoit malade depuis trois jours; ce qui l'empeschoit d'assister aux resolutions, et le baron de Sirot et le comte de Maugiron n'opinoient pas contre leur general. Toupadel (Toubatel) estoit demeuré malade à Rottweil, d'où il n'avoit peu partir, non plus que le sieur de Rocqueservières, pour la blessure qu'il avoit receue au siege, de sorte que, en leur absence, l'autorité du comte de Rantzau prevalut. Le quartier general et celuy de la cavalerie furent donc faits à Tutelingen, avec quatre compagnies de gardes et le regiment de Cloue, qui faisoient cinq cents hommes. Rose se logea à Mulen, petite ville sur le Danube en descendant, avec six regimens de cavalerie et des dragons. Il avoit encore deux autres regimens de cavalerie auprès de luy dans un village et trois d'infanterie à un quart d'heure derrière luy. Cela faisoit l'avant-garde. Le reste de l'armée estoit logé plus haut, vers la source de la rivière, à Meringen, Geissinghen et autres lieux.

«Rose se chargea d'envoyer deux escadrons de cavalerie pour la garde du quartier general, et il n'y envoya pas seulement un homme. Il estoit sur l'avenue des ennemis et commandoit toute la cavalerie. Cependant les ennemis vinrent de Palingen à Sigmaringhen, sans qu'il nous en donnast le moindre advis. Ils passèrent le Danube avec toute leur armée, logèrent à Meskirch, et puis marchèrent, cavalerie et infanterie, droit à nous, laissant le quartier de Rose à demi-heure sur leur main droite, sans trouver un seul de ses partis et sans qu'il nous ayt donné advis d'eux. Il est à croire qu'un vieux soldat et un bon officier comme luy, qui a tant fait de bonnes actions, a donné de bons ordres; mais ils ont esté si mal executés que toute l'armée ennemie a esté au parc de nostre canon, qui estoit devant l'une des portes du quartier general, devant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. de l'escrire sans aucun desguisement à Vostre Excellence, et de luy faire sçavoir encore que Sa Majesté n'a jamais tesmoigné plus de fermeté, ni plus de disposition à sostenir les affaires d'Allemagne qu'en cette occasion, et que, après avoir nommé au commandement de l'armée

qu'on seust seulement qu'elle eust passé le Danube.

« A la première alarme que nous eusmes, nous vismes nostre canon entre les mains des ennemis, qu'ils tournèrent aussytost contre nous. On voulut faire sortir incontinent des gens pour aller donner advis aux troupes, mais ils furent tous repoussés dans la ville, laquelle estoit fermée, à la verité, mais il y avait plus de trente brèches à la muraille, par quelques-unes desquelles on pouvoit mesme entrer à cheval. Une partie de l'enceinte estoit composée de maisons, et l'autre estoit très-basse, sans chemin ni lieu où l'on pust estre dessus. Le pis estoit pourtant qu'on n'avoit point du tout de poudre, le parc estant hors de la ville, comme il a toujours accoustumé d'estre, de peur du feu. Ceux des soldats qui se trouvèrent en avoir un peu dans leurs bandolières tirèrent quelques coups et nous donnèrent moyen de faire bonne mine. On nous fit sommer; mais nous respondismes que nous n'estions pas en estat de traiter. Cependant nous essayions de gagner du temps, pour donner moyen à toute l'armée de venir à nostre secours: mais ce fut vainement; car, à ce qui nous a apparu, aucun n'a fait effort pour cela, et chacun a pourveu à sa seureté comme il a peu. Nous ne sávons quoy que ce soit d'eux; car on nous dict tant de menteries, que nous ne pouvons adjouter foy à rien de ce qu'on nous dit.

« Pour ce qui regarde le quartier general, estant investi de tous costés par toute l'armée, la nuict estant à demy passée, et n'entendant rien de nostre armée, cela nous fit juger qu'elle avoit pris une autre route. On s'assembla pour adviser à ce qu'il y avoit à faire, et tout le monde tesmoignoit avoir assez de cœur pour mourir glorieusement; mais les moyens leur en estoient ostés par les raisons que j'ay desjà dictes. N'ayant donc pas de quoy se defendre, on trouva bon, d'un commun accord, d'entendre aux propositions que les ennemis nous faisoient de se rendre. On traita donc avec eux : les generaux Hasfeld et Mercy nous promirent beaucoup de choses. Mais le lendemain, les ennemis entrant de tous costés peu à peu, le duc de Lorraine se mocqua de leurs promesses, et nous fusmes assez mal traités. On nous a amenés icy, où nous ne sçavons rien de ce qui est arrivé au reste de nostre armée, sinon que peu de troupes, hors l'infanterie du comte de Rantzau, ont eu eschec. La vieille que commandoit le marquis de Montausier est toute sauvée, et on dit qu'il y en a une partie dans Rottweil.

« Fait à Tubingue, le 1er décembre 1643. »

Grotius, qui avait déjà exprimé son opinion sur l'imprudence de l'expédition d'Allemagne (voyez plus haut, p. 473, note), revient, dans une lettre du 9/19 décembre, sur le petit nombre de troupes et sur la négligence des généraux, qui jouaient aux cartes au lieu de veiller à la défense du camp : « Parvæ copiæ sine victu missæ ad res tam longinquas, tantis hostium viribus. Par in ducibus militibusque securitas : nam qui ad Dutlingam deprehensi sunt chartis ludebant plerique. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Turenne[1], dont les bonnes qualités ne doivent non plus estre inconnues à Vostre Excellence que la naissance, il part, pour l'aller joindre, avec de bons corps d'infanterie et de cavalerie, et de l'argent en abondance pour fournir à toutes les despenses necessaires. Décembre 1643.

Sa Majesté, en outre, a ordonné de grandes levées, qu'elle destine pour l'Allemagne, où elle veut faire agir plus puissamment qu'elle n'a encore fait, de sorte que j'espère que, avant qu'il soit un mois, l'armée du Roy se trouvera plus forte qu'elle n'a esté, et que, quelque temps après, il y aura d'autres forces qui exerceront nos ennemis et feront, à ce bout de l'Allemagne, de notables diversions en faveur de nos alliés, qui travaillent à l'autre.

Je conjure Vostre Excellence de s'asseurer de tout ce que je luy escris, comme d'une chose très-veritable, et de vouloir donner les mesmes asseurances en Suède et à M. le mareschal de Torstenson. Je ne doute point qu'elle ne le fasse pour l'interest de la chose commune, qui le requiert ainsy.

CCCXLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 161 verso.

A MM. LES PLENIPOTENTIAIRES DE SA MAJESTÉ

POUR LA PAIX D'ALLEMAGNE[2].

[Paris, 3 décembre 1643.

Messieurs,

Si vous ignoriez quels sont les accidens de la guerre, vous seriez peut-estre surpris de celuy qui est arrivé à nostre armée d'Allemagne:

[1] Turenne avait été nommé maréchal de France au commencement du mois de novembre, en même temps que Gassion.

[2] Ces plénipotentiaires étaient, comme on l'a déjà vu, Claude de Mesme, comte d'Avaux, et Abel Servien. Ils s'étaient rendus en Hollande avant d'aller à Munster, où devait se réunir le congrès. Dans la suite, Henri d'Orléans, duc de Longueville, fut placé à la tête des plénipotentiaires de Munster.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. mais puisque la prosperité des armes n'est jamais continuelle, je vous escris naïvement et au vray nostre disgrace, qui n'est pas si grande qu'on se la pourroit figurer, et qui sera dans un mois tellement reparée, que j'espère qu'il n'en demeurera que le souvenir.

Vous sçaurez donc que les ennemis, se prevalant de la mort de M. le mareschal de Guebriant et de l'estonnement ou de la division où ils ont jugé que pourroit tomber l'armée, firent une entreprise sur le quartier general, qui leur a si heureusement reussy, qu'ils ont pris le canon et fait prisonniers MM. de Rantzau, Ohem, Montausier, et autres chefs du secours[1], avec la perte de quatre compagnies de gardes françoises et d'un regiment d'infanterie qui s'y est trouvé.

Le reste de l'armée, qui estoit dans ses quartiers, s'est retiré en deux corps et en bon ordre, commandés, l'un, par le lieutenant general Toubatel, et l'autre, par le general-major Rose. Le prince de Würtemberg s'est jeté avec deux mille hommes dans Rottweil, où il se promet de donner longtemps de l'exercice aux ennemis, ayant largement des vivres et des munitions pour se deffendre[2].

Vous ne doutez point que les ennemis n'eslèvent de grands trophées là-dessus et n'ayent l'art de faire valoir cet avantage au delà de la verité. C'est pourquoy ce sera de vostre prudence et de vostre adresse de vous y opposer auprès de messieurs les Estats et ailleurs où vous

[1] C'est-à-dire du corps auxiliaire envoyé au maréchal de Guébriant.

[2] Les assertions de Mazarin sont formellement contredites dans le passage suivant de la lettre de Grotius en date du 9/19 décembre : «Rothvila, tanto labore capta, re lieta fuit sine pulvere bellico. Itaque, ad adventum victoris exercitus, dedita est: sed ita ut, dimissis ductoribus, milites coacti fuerint mutare partes; ii fuere ad duo millia, equites pars major.» (*Epist. inedite*, p. 119.) — La Barde confirme l'assertion de Grotius. La place manquait de vivres et de poudre, et elle ne put opposer une longue resistance à l'ennemi. «Bajovari, re apud Dutlingam conferta, incerti qua potissimum hostem inseguerentur, ad Rotveilam movere, si forte Vitembergus[1], suorum clade perculsus, ad deditionem impelli posset, quam mox, postquem egregie propugnaverat, *ut non decumb., ob annonæ et pulveris tormentarii inopiam*, facere coactus est.»

[1] Le prince de Wurtemberg avait été nommé gouverneur de Rottweil par le maréchal de Guébriant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avez de la creance et où vous entretenez des correspondances; et comme je ne vous ay point desguisé ce qui s'est passé à nostre desavantage, je vous diray avec la mesme sincerité les resolutions qu'on a prises pour le relever. Decembre 1643.

La Reyne donc, tesmoignant en cette occasion une fermeté et une constance qui est au-dessus de son sexe, s'est resolue de n'espargner ny argent ny hommes pour soustenir les affaires d'Allemagne et de la cause confederée. Pour cet effet, elle a fait eslection de M. le vicomte de Turenne, qui part tout presentement pour aller commander l'armée, avec de bonnes troupes de cavalerie et d'infanterie qu'il y mène, et de l'argent en abondance pour les vivres et generalement pour toutes les choses necessaires.

On va aussy faire de grandes et promptes levées, tant en Allemagne qu'en France et ailleurs; à quoy je vous responds que l'argent ne sera pas espargné.

Je ne vous parle pas des qualités de M. de Turenne, qui, outre la grandeur de sa naissance, par laquelle il tient aux plus considerables maisons d'Allemagne, outre le caractère de mareschal de France, dont la Reyne l'a honoré depuis peu, et sa grande capacité au mestier, a longtemps travaillé en Allemagne et avec ceux-là mesmes qu'il va commander, de qui nous sçavons certainement qu'il est estimé et aymé comme il le merite. Et ainsy on peut se promettre que la reputation et les avantages perdus se regagneront promptement sous un tel chef, et que l'estonnement qui pourroit d'abord saisir nos alliés pour ce sujet se dissipera bientost.

Vous pouvez agir sur ces veritables fondemens et donner partout des esperances de la prochaine ressource des affaires. J'ay creu devoir vous escrire cecy, me remettant de tout le reste à vostre sage conduite.

J'escris à M. le prince d'Orange et à quelques ministres de Suède. Je vous supplie de rendre et faire tenir mes lettres, et de croire, en vostre particulier, que je suis plus que personne du monde, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

CCCXLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 141 verso.

A M. DE CROISIC[1].

[Paris,] 3 décembre 1643.

Monsieur,

Me remettant à ce que vous faira sçavoir le sieur de Polheme de l'estat de nos affaires et des resolutions prises de deçà, particulièrement pour ce qui concerne madame la landgrave de Hesse et M. le comte d'Eberstein, que vous jugerez, à mon avis, fort utiles au bien de la cause commune, j'ay voulu vous faire celle-cy, pour vous asseurer en toute verité, et pour vous prier d'en asseurer tous ceux envers qui vous avez creance, et avec lesquels vous entretenez correspondance, que l'accident arrivé à M. de Rantzau, après la prise de Rottweil et la mort de M. le mareschal de Guebriant, n'a fait qu'exciter davantage le courage de la Reyne et la disposition qu'elle a à soutenir les affaires d'Allemagne et le party confederé.

Les ordres qu'elle a donnés pour ce sujet, et que ledit sieur de Polheme vous doit escrire, feront voir que les petites cheutes ne servent quelquefois qu'à faire relever plus hautement, et qu'un petit mal peut estre l'occasion d'un grand bien. Je vous conjure de faire valoir cette verité et de contribuer tout ce qui despendra de vous pour faire cesser le descouragement que les ennemis tascheroient d'imprimer dans l'esprit de ceux qui ne seroient pas bien informés de ce qui s'est passé et des remèdes qu'on y prepare.

Je vous supplie aussy de croire, en vostre particulier, que personne ne vous estime et n'est avec plus de passion que moy, etc.

[1] Chargé des affaires de France auprès de la Landgrave de Hesse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3 décembre 1643.

CCCXLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 14a recto.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 3 décembre 1643.

Monsieur,

La grande connoissance qu'a Vostre Altesse des choses du monde, et surtout de celles de la guerre, ne luy permettra point de s'estonner d'un accident qui est arrivé aux armes du Roy, après tant de prosperités dont Dieu les a accompagnées. Elle sçaura donc que, après la prise de Rottweil et la mort de M. le mareschal de Guebriant, les ennemis ont enlevé le quartier general, avec la prise du canon, des chefs qui y estoient, d'un regiment d'infanterie et de quatre compagnies des gardes françoises, qui s'y sont trouvés. Tout le reste de l'armée s'est conservé en deux corps sous le lieutenant general Toubatel et le general-major Rose, à la reserve de M. le prince de Würtemberg, qui s'est jeté dans Rottweil avec deux mille hommes, et qui se promet de donner quelque temps aux ennemis de l'exercice dans cette place.

Comme j'escris au vray et sans diminution à Vostre Altesse l'estat de la chose, j'ay creu aussy que j'estois obligé de luy donner part des resolutions qu'on a prises icy pour reparer promptement cette disgrace et pour oster aux ennemis le moyen de s'en prevaloir. La Reyne donc, qui n'a jamais tesmoigné plus de fermeté ni plus de disposition à soustenir les affaires d'Allemagne et le party confederé, s'est resolue de n'espargner pour cela ni argent ni hommes. Pour cet effet, elle a nommé M. de Turenne pour commander l'armée, lequel mène avec luy de bonnes troupes d'infanterie et de cavalerie, avec une notable somme d'argent, pour fournir abondamment à toutes les despenses necessaires. On va aussy faire de grandes et promptes levées en Allemagne et ailleurs, pour y agir en plusieurs endroits et avec tant de vigueur que j'espère que, dans fort peu de temps, il ne restera que la memoire de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. ce qui nous est arrivé. Je conjure Vostre Altesse de vouloir donner à messieurs les Estats cette impression très-veritable, et dont je l'asseure qu'on verra bientost les effets.

Je croy qu'elle n'aura pas besoin de les exhorter pour si peu de chose à concourir, à leur accoustumée, à la deffense du bon party. Leur constance est reservée pour de plus grands accidens, que j'espère qui n'arriveront pas, et Vostre Altesse pourra avoir de plus grandes occasions de tesmoigner l'inclination qu'elle a pour la France. Je me promets pourtant qu'elle ne laissera de la faire voir en celle-cy, non plus que de croire que je suis avec plus de passion que personne du monde, etc.

CCCXLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 161a recto.

A M. DE TRACY.

[Paris,] 5 décembre 1643.

Monsieur,

Après le deplorable accident de la mort de M. le mareschal de Guebriant, que la Reyne a très-vivement ressenty et dont je suis inconsolable, la pensée de Sa Majesté a esté d'envoyer promptement en sa place un chef de qui les excellentes qualités peussent maintenir l'armée et regagner ce qu'elle a perdu en la disgrace qui luy est arrivée après la perte de ce general. Je croy que tout le monde demeurera d'accord que Sadite Majesté ne pouvoit faire pour cet effet une plus judicieuse eslection que de la personne de M. de Turenne, qui est party avec dix mille pistoles, qu'il porte avec luy, pour reparer d'abord les bresches de l'armée, attendant les troupes d'infanterie et de cavalerie qui le vont joindre, et les levées qu'on prepare pour le fortifier de telle sorte, que j'espère que, dans quelque temps, les ennemis n'auront pas sujet de se gloriffier de leur avantage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je vous ay voulu donner cet avis, comme à une personne qui contribue extresmement à la subsistance et à l'action de l'armée; car de vous exhorter à continuer de bien faire, ce seroit faire tort à vostre fidelité et au zèle que je sçay que vous avez pour le service. Décembre 1643.

J'escris à M. d'Erlac de fournir tout ce qui se pourra commodement tirer de Brisach, pour faire subsister et agir ladite armée, et que le tout luy sera promptement remplacé; de quoy il ne doit nullement douter.

On envoye aussy à M. d'Oysonville une notable somme d'argent pour les garnisons et les fortifications de l'Alsace; par où vous pouvez voir qu'on ne pourroit agir de deçà avec plus de diligence ni d'effet pour les choses d'Allemagne; et je vous puis asseurer qu'on ne relaschera point, à l'avenir, de cette conduite. Cependant croyez, en vostre particulier, que vos interests me sont fort chers, et que je fairay valoir vos services comme je dois auprès de la Reyne, puisque je suis veritablement, etc.

CCCXLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 142 verso.

A M. LE MAJOR GENERAL D'ERLACH.

[Paris,] 5 décembre 1643.

Monsieur,

D'abord que la Reyne a appris l'accident qui est arrivé à l'armée, elle n'a eu rien plus à cœur que d'y apporter le remède. Pour cet effet, après avoir nommé M. de Turenne pour la commander, elle luy a accordé de partir sans deslay, comme il a fait, et commandé quelques corps d'infanterie et de cavalerie pour l'aller fortifier, outre les levées qu'on prepare et qui se mettront dans peu de temps en estat de recouvrer les avantages perdus; à quoy je vous puis asseurer qu'on n'espargnera ni argent ni hommes. Ce pendant je vous conjure de contribuer tout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. ce qui despendra de vous et qui se pourra tirer de Brisach pour faire subsister et agir l'armée, vous promettant qu'il sera promptement remplacé, et que vous aurez sujet de vous louer du service que vous rendrez en cette circonstance. Les ennemis feront grand bruit et se donneront beaucoup de vanité de ce qui s'est passé ; mais j'espère que cela ne durera point longtemps, et qu'ils se trouveront loin de leur compte, l'intention de Sa Majesté estant de leur donner chez eux plus d'occupation et en plus d'endroits qu'ils ne s'imaginent. Vous pouvez donner cette impression de tous costés, qui sera suivie de l'effet tel que je vous le figure.

On envoye une somme notable à M. le baron d'Oysonville pour les garnisons et fortifications de l'Alsace, et M. de Turenne en porte aussy avec luy pour pourvoir à tout ce qui sera besoin; par où vous pouvez juger qu'il estoit impossible d'agir avec plus de promptitude et d'efficace qu'on a fait pour remettre les affaires, et de là tirer une consequence infaillible de ce qu'on faira à l'avenir pour celles de l'Allemagne. Je ne vous renouvelle pas icy les asseurances que je vous ay plusieurs fois données de mon affection, de laquelle vous recevrez des preuves très-certaines en toute sorte d'occasions, et particulièrement dans le soin que je prendray de faire valoir vos services auprès de la Reyne et de vous en procurer la reconnoissance qu'ils meritent. Quelle qu'elle soit, elle sera tousjours au-dessous de la passion avec laquelle je suis, etc.

CCCXLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 142 verso.

A M. D'OYSONVILLE.

[Paris,] 4 décembre 1643.

Monsieur,

Quoyque l'accident qui est arrivé à l'armée soit plus considerable par la mort du general et par la prison de quelques principaux offi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ciers que par quelque autre perte qu'elle ayt faite, on n'a pas neantmoins laissé de travailler promptement à la reparer, et par l'envoy d'un chef de grand merite comme est M. de Turenne, et de beaucoup d'argent qu'il porte avec luy, attendant les troupes qui le vont joindre et les levées qu'on prepare pour les fortifiier. Cependant on n'oublie pas les interests de l'Alsace, et l'on vous envoye, pour les garnisons et les fortiffications des places decette province, deux cent cinquante mille livres, que vous mesnagerez avec toute l'economie que l'estat des choses et le service du Roy requerront. Je croirois faire une chose superflue de vous exhorter à contribuer tout ce qui despendra de vos soins pour le besoin de l'armée. Je sçay que vous y estes assez porté de vous-mesme; je vous asseureray seulement que je seray tousjours avec verité, etc. Décembre 1653.

CCCL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 153 verso.

A M. LE VICOMTE DE TURENNE,

MARÉCHAL DE FRANCE, ET GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DU ROI EN ALLEMAGNE.

(Paris, 14 décembre 1653.

Monsieur,

Vous recevrez l'instruction[1] que M. Le Tellier vous envoye plustost pour obeir aux formes que pour besoin qu'on ayt creu que vous en eussiez. On s'asseure si pleinement de vostre zèle au service du Roy

[1] Cette instruction a été imprimée dans les *Mémoires du vicomte de Turenne* (édit. Mirnand et Poujoulat, p. 356, col. 1 et suiv.). Malheureusement le texte publié n'est pas correct. Je citerai, comme spécimen des fautes commises, le passage suivant (p. 357, 1re colonne) : « Pour cet effect, ledict sieur Du Plessis a charge, avec les sieurs de Tracy, Du Plessis a charge, avec les sieurs de Tracy, commissaires generaux, » etc. Il y a ici un sens omis et un mot altéré. On doit rétablir ainsi le passage : « Pour cet effect, ledict sieur Du Plessis a charge, avec les sieurs de Tracy *et d'Oysonville, commissaires generaux*, » etc. A la 2e colonne de la même page, le nom d'*Oysonville* est changé en celui d'*Osmonville*, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. et de vostre capacité dans le mestier, qu'on en attend toute sorte de bons succès, et on se promet que le desordre passé sera bientost reparé par vostre conduite. Pour moy, ne doutez point que je ne sois tousjours vostre caution de ce costé-là, et que je ne travaille soigneusement à entretenir dans l'esprit de la Reyne la haute impression qu'elle a de vous. Mais à cela je n'auray point beaucoup de peine, et vous n'aurez pas besoin de mes soins. Vos actions feront cet effet; et tout ce à quoy je vous puis estre utile, c'est à faire en sorte que vous ne manquiez point des choses necessaires pour bien agir. Cela ne vous manquera point. Je suis certain qu'on n'a rien tant à cœur, et moy plus que personne, puisque je ne mets point de distinction entre mes interests et les vostres, et que je suis avec toute sorte de veritable passion, etc.

P. S. Je vous envoye un memoire que m'a donné M. de Villeroy, sur lequel vous ferez la consideration que vous devrez. Je vous recommande sur toutes choses l'article de la religion, que vous trouverez dans l'instruction que vous recevrez. Je vous dis derechef que je fais tellement de vos interests les miens, que, si rien estoit capable de me separer d'inclination avec vous, ce seroit si vous croyiez qu'il y eust personne au monde qui vous peust estimer et aymer plus que moy.

CCCLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 143 recto.

A M. DE TOUBATEL.

[Paris,] 7 décembre 1643.

Monsieur,

Bien que je sçache que ni la naissance ni le merite de M. le mareschal de Turenne ne vous sont inconnus, et que je sois asseuré que, si vous eussiez eu à faire choix d'un homme digne pour com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mander un corps si considerable qu'est l'armée du Roy en Allemagne, vous auriez jeté les yeux sur sa personne, j'estime pourtant qu'un des plus grands avantages qu'il apporte à ce commandement c'est d'avoir travaillé avec vous autres et en sa part de quantité de belles actions que vous avez faites sous feu M. le duc de Weymar[1]. Cela me fait croire qu'estant derechef ensemble, la gloire des armes du Roy s'y maintiendra aussy hautement que jamais, sous un si brave chef et sous de si excellens officiers. Décembre 1653.

N'ignorant pas le rang que vous y tenez et ce que vous estes capable de faire, je vous ay voulu dire par avance le ressentiment que la Reyne en aura et la reconnoissance que vous en devez attendre de Sa Majesté. Quelle qu'elle soit, elle ne sera jamais telle que je vous la souhaite, puisqu'il est impossible que personne vous estime plus que moy, ni soit avec plus de passion, etc.

CCCLII.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 143 recto et verso.

A M. LE CHANCELIER OXENSTIERN.

[Paris,] 9 décembre 1653.

Monsieur,

Pour respondre à celles de Vostre Excellence du 18 d'aoust et du 6 d'octobre, je luy diray, pour la première, que le sieur de Siraumont ne pouvoit venir icy muny d'une plus favorable et plus puissante recommandation en mon endroit que celle de Vostre Excellence. Je ne delibère pas quelles sont ses bonnes qualités après le jugement qu'elle en fait, et il n'y a sorte de bon office que je ne m'estime estre obligé de rendre à une personne qui a merité ses bonnes graces.

[1] Bernard de Saxe-Weymar, formé à l'école de Gustave-Adolphe, s'était mis à la solde de la France après la mort de ce prince, avait conquis l'Alsace et remporté plusieurs victoires en Allemagne. Son armée fut ensuite commandée par le maréchal de Guébriant; mais elle garda pendant longtemps le nom d'*armée weymarienne*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. Pour ce qui est de quelque desgast qu'elle se plaint avoir esté fait, dans le territoire de Benfeld[1], par l'armée du Roy, Vostre Excellence se doit asseurer, et elle en peut encore asseurer la serenissime reyne de Suède, que c'est avec un grand desplaisir du Roy que tels accidens arrivent, qui sont ordinairement arrivés avant qu'on en ayt icy la nouvelle et le temps d'y apporter le remède convenable. Le mal neantmoins, qui n'a peut-estre pas esté si grand qu'on l'a creu, n'a pas duré longtemps, comme Vostre Excellence aura sceu, et nous avons fait le plus prompt effort qu'il nous a esté possible pour renvoyer l'armée delà le Rhin et l'esloigner des occasions de se porter à quelque chose de semblable. Je puis dire avec verité à Vostre Excellence que la Reyne n'est pas moins soigneuse de la conservation de tous les interests de la couronne de Suède que des interests de celle de France; de cela Vostre Excellence ne doit point douter.

Au reste, Vostre Excellence aura appris le desordre qui est arrivé à l'armée du Roy qui s'estoit avancée jusqu'à l'entrée de la Souabe. Sur quoy je luy diray sincèrement et sans artifice que, quelque bruit que les ennemis en ayent fait et quelque vanité qu'ils s'en donnent, tout le mal consiste en la prise de quelques officiers principaux et en la perte de quelque infanterie et de quelques canons. Il se pourra reparer avec de l'argent, et ce n'est pas pour les ennemis le juste prix de la perte de Rottweil, qui nous donne l'entrée de la Souabe et du Würtemberg.

Je passe outre et proteste à Vostre Excellence que, quand mesme on auroit preveu les inconveniens qui sont arrivés à cette armée, on n'auroit pas laissé de l'y exposer, pour faire voir à tous nos confederés avec quelle vigueur nous embrassons les affaires d'Allemagne, et surtout que nous ne voulons espargner qui que ce soit de tous ceux qui sont contraires au bien de la Confederation. Nous n'en demeurerons pas là, et j'espère qu'on verra, la campagne prochaine, les armes du Roy si puissantes en ce pays-là, que nos ennemis ne seront

[1] Cette petite ville d'Alsace (aujourd'hui département du Bas-Rhin) appartenait aux Suédois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peut-estre pas si esloignés des pensées de la paix qu'ils l'ont esté jusques icy; mais pour cela il est besoin que le reste des confederés concoure avec nous, et j'estime que, si M. Kœnismark estoit desbarrassé de l'occupation qui le retient en Pomeranie, il seroit à propos qu'il s'avançast vers le Veser, tant pour donner jalousie à Hasfeld que chaleur aux armes de madame la landgrave de Hesse. Je conjure Vostre Excellence de faire part de tout cecy à la serenissime reyne de Suède et à messieurs les Regens comme chose veritable, aussy bien que de la protestation que je fais d'estre, etc. Décembre 1643.

CCCLIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 144 recto.

A LA SERENISSIME REYNE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

[Paris,] 9 décembre 1643.

Madame,

La Reyne prend tant de part à toutes les choses où Vostre Majesté s'interesse, que toute la maison de M. le marquis de La Vieuville[1] se peut asseurer de sa royale protection, puisque Vostre Majesté l'affectionne. J'estime, Madame, que celuy qui a eu l'honneur de mourir pour ses interests et à son service est très-dignement rescompensé par le ressentiment qu'elle tesmoigne avoir de sa mort et par le soin qu'elle prend des interests de sa maison. Si la Reyne pouvoit estre portée à les proteger par quelque autre consideration, après la prière

[1] Le marquis de La Vieuville avait été surintendant des finances sous Louis XIII et avait exercé une grande influence en 1643. Disgracié pendant le ministère de Richelieu, il s'était réfugié en Angleterre. Il revint en France à l'époque de la Régence, et voulut rentrer dans ses biens, qui avaient été confisqués. Il soutint, à cette occasion, un procès contre le duc de Saint-Simon, auquel les domaines de la maison de La Vieuville avaient été donnés. On trouve des détails sur ce procès dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (t. I, p. 97, 106, etc.). C'est à l'occasion de ce procès que le marquis de La Vieuville avait sollicité et obtenu la recommandation de la reine d'Angleterre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

que Vostre Majesté luy en a faite, je tiendrois à grande gloire d'employer mes offices pour l'y exciter; mais puisque je ne pourrois l'entreprendre sans presomption, je ne perdray pas au moins d'occasion, Madame, de l'en faire souvenir, et d'apporter, en mon particulier, tout ce qui despendra de moy pour le service des personnes qui sont chères à Vostre Majesté, de laquelle je seray toute ma vie, avec toute sorte de veritable respect, etc.

CCCLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 144 recto.

A M. LE MARQUIS DE LANGERON [1].

[Paris,] 11 décembre 1643.

Monsieur,

Nous avons envoyé tous les ordres necessaires pour affermir le calme qui a esté estably dans le Rouergue et pour faciliter en mesme temps au peuple les moyens de payer ce que le Roy est contraint d'exiger de luy.

Nous nous promettons que M. le duc d'Espernon et les autres qui sont employés à servir Sa Majesté en ce pays-là y agiront avec tant de prudence et de vigueur, que l'autorité de Sadite Majesté y sera conservée et que ses sujets luy rendront une obeissance volontaire. Surtout il importe extresmement, et c'est l'intention de la Reyne, qu'on empesche la licence des gens de guerre et la ruine qu'ils ont coustume d'apporter partout où ils passent.

C'est à quoy, de vostre costé, vous devez soigneusement tenir la main, comme je ne doute point que vous ne le fassiez, et croire que la Reyne vous en sçaura gré, et que ce me sera un [plaisir] particulier de faire valoir auprès d'elle vostre conduite.

[1] Sur la mission donnée au marquis de Langeron, voyez ci-dessus, p. 390 et 414.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1643.

CCCLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 144 verso.

A M. DE CAUMARTIN,

AMBASSADEUR EN SUISSE.

[Paris,] 11 décembre 1643.

Monsieur,

M. l'ambassadeur de Venise nous a representé avec quelque ressentiment que vous traversiez les levées que la Republique fait en Suisse. Sur quoy, sans m'arrester à rechercher si cette plainte est bien ou mal fondée, je vous diray en general que les ministres de Sa Majesté ne se doivent pas esloigner de ses intentions, qui sont de travailler de tout son pouvoir à remettre la concorde entre le Saint-Père et les princes de la ligue[1], et que, pour faire reussir un si louable et pieux dessein et pouvoir agir avec plus d'autorité et d'efficace envers les deux partis, il est à propos qu'elle tienne une conduite qui paroisse desinteressée et pure de partialité; sans quoy, les offices qu'elle fairoit faire, estant suspects, deviendroient par consequent inutiles.

Je vous diray ensuite de cela que je ne doute point que nos ennemis ne fassent beaucoup de bruit à l'occasion de l'accident qui est arrivé à nostre armée d'Allemagne, et qu'ils n'en eslèvent de grands trophées. Mais je vous puis asseurer que, quand bien mesme nous eussions preveu cet eschec, nous n'aurions pas laissé de nous y exposer[2], pour faire voir à nos alliés avec quelle vigueur nous embrassons les affaires d'Allemagne, et leur guerir l'esprit du soupçon qu'ils avoient

[1] On a vu plus haut (p. 207) que Venise était entrée dans la ligue italienne dirigée contre le pape Urbain VIII.

[2] Mazarin répond indirectement, dans ce passage, aux reproches qu'on lui adressait d'avoir exposé une armée peu nombreuse aux attaques de forces ennemies considérables. Grotius se fait l'écho de ces griefs (*Epist. inedita*, p. 114): «Hostium exercitus in Germania est ad XX millia; Gallicus ægre XIII millia habuit, ita ut mirum sit eum tam longe abiisse a præsidiis suis.» (Voyez aussi la note de la page 473, sur une lettre de Mazarin en date du 25 novembre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1643. que nous voulions espargner quelqu'un des ennemis du party confederé. J'espère que ceux-ci connoistront bientost que la France ne s'abat ni ne s'estonne pour de si petites disgraces, et qu'elle a des forces et du courage de reste pour en soutenir de plus grandes. C'est ce que vous representerez adroitement au lieu où vous estes et partout où vous entretenez correspondance.

J'ay encore, avant de finir, à vous donner avis que vous ayez l'œil [pour] que les levées que M. le baron de Coupet doit faire pour messieurs les Venitiens n'attirent point de nos gens; ce qui ne seroit pas seulement contraire au bien des affaires de la France, mais encore à celuy de la Republique, qui n'a point d'interest si fort que l'abaissement de la maison d'Austriche et la prosperité de nos armes en Allemagne. Vous mesnagerez cecy avec adresse et prudence, et croirez, s'il vous plaist, que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

CCCLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 145 recto.

A M. L'EVESQUE DE BASLE.

[Paris,] 11 decembre 1643.

Monsieur,

Je m'esloignerois des intentions de la Reyne et de ma propre inclination, si je ne contribuois tout ce qui despendra de moy pour la conservation des choses sainctes et des personnes ecclesiastiques. Cela m'a obligé d'escrire à M. le general-major d'Erlac, affin qu'il empesche que vous ne receviez point de tort en ce qui concerne vostre evesché, et que vous y soyez maintenu en tout ce qui sera juste et raisonnable. Je ne doute point qu'il ne le fasse, et d'autant que c'est l'intention de Sa Majesté et parce que, estant mon amy, il considerera la prière que je luy en fais. S'il se presente quelque autre occasion où je vous puisse estre utile, asseurez-vous que je vous tesmoigneray que je suis veritablement, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1643.

CCCLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 144 verso.

A M. LE MAJOR GENERAL D'ERLACH.

[Paris,] 11 decembre 1643.

Monsieur,

Je vous escris celle-cy en faveur de M. l'evesque de Basle, pour vous prier de proteger ses interests en tout ce qui ne sera pas contre la raison et ne portera point de prejudice au service de Sa Majesté. J'estime qu'il est à propos que vous fermiez les yeux à beaucoup de petites choses et de petite consequence, qu'on luy pourroit disputer avec quelque couleur de justice, pour faire voir au monde combien nous sommes [attentifs] à conserver à l'Eglise tout ce qui luy appartient, et pour oster à nos ennemis tout pretexte de nous descrier de ce costé-là. Je ne doute point que vous ne le fassiez ainsy pour le contentement de la Reyne, à laquelle vous ne sçauriez faire chose plus agreable, et je veux croire que vous considererez encore la prière que je vous en fais, et que vous obligerez, en cette occasion, celuy qui sera tousjours, etc.

CCCLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 145 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 12 decembre 1643.

Monsieur,

Je ne doute point que, estant en Hollande, vous n'ayez ouy les plaintes que fait le roy de Portugal des attentats qu'il dit avoir esté commis, à son grand prejudice, par les gens de la Compagnie des Indes occiden-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

tales [1]. S'il est vray ce que ses ministres en publient, c'est un procedé de mauvais exemple, et qui, je m'asseure, ne sera pas seulement desavoué, mais contraint encore d'estre reparé par messieurs les Estats, comme une infraction [à l'alliance] faite par eux avec le roy de Portugal. Son ambassadeur residant en cette Cour a desiré que le Roy interposast son autorité et ses offices pour tascher de lui obtenir une satisfaction et reparation raisonnable des susdits attentats.

C'est à quoy je vous supplie de vous employer de la part de Sa Majesté, et de tascher de faire comprendre à ces Messieurs, supposé que la chose soit ainsy, quelle bresche ils fairoient à leur reputation, s'ils souffroient que leurs gens violassent impunement les confederations faites avec leurs voisins, et quel avantage en tireroit leur commun ennemy, s'il voyoit naistre la division entre des Princes dont la bonne intelligence vient à grande peine d'estre establie.

Je me persuade qu'ils n'ont pas besoin d'estre exhortés à cela, et qu'ils sont trop jaloux de la fermeté de leurs traités pour manquer à en faire reparer les infractions. J'estime que toute la difficulté consistera à faire esclaircir et verifier la question du fait, et que, après cela, ces Messieurs feront raison au roy de Portugal en ce qui sera trouvé juste. Aussy ce que Sa Majesté en fait, en intervenant à cette affaire, est plustost pour donner cette satisfaction à l'ambassadeur de Portugal, qui la desire, que pour avoir creu qu'il en fust besoin.

Je laisse à vostre prudence et à vostre experience [le soin de gouverner tout cecy; je vous ay voulu seulement designer l'intention de Sa Majesté. Croyez que personne ne sera plus que moy[2], etc.

[1] Compagnie hollandaise établie au commencement du XVIIe siècle pour exploiter le commerce de l'Amérique, que l'on désignait alors sous le nom d'*Indes occidentales*.

[2] Voyez, aux *Analyses*, l'indication d'un Mémoire, en date du 15 décembre 1643, adressé par Mazarin aux plénipotentiaires sur l'irruption des Suédois dans le Holstein.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

CCCLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 145 recto.

A M. D'AVAUX,

PLENIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ POUR LE TRAITÉ DE PAIX GENERALE.

[Paris,] 12 décembre 1643.

Monsieur,

Vostre indisposition nous met en peine : la Reyne a tesmoigné d'en estre faschée, et moy, qui prends plus de part que personne du monde en ce qui vous touche, ne l'ay pas apprise qu'avec un très-sensible desplaisir. J'espère pourtant qu'elle n'aura pas esté longue, et que la première nouvelle qui nous viendra de la Haye [1] nous portera le recouvrement de vostre santé. Je vous conjure, dès que vous serez en estat d'agir, de mettre fin le plus tost qu'il vous sera possible à ce que vous avez à traiter avec messieurs les Estats, pour vous rendre à Munster, où il importe que vous soyez bientost, pour ne pas donner cette apparence à ceux qui, ayant l'esprit esloigné des pensées de la paix, seroient bien aises d'en jeter le retardement sur ceux qui la desirent tout de bon.

Je ne vous diray rien de l'eschec qui est arrivé à nostre armée d'Allemagne, qui, au vray, ne consiste, tant en morts qu'en prisonniers, qu'en quinze ou seize cents fantassins [2], outre la prise de quelques officiers principaux, de quelques canons et bagages. Mais je ne pense pas que cet avantage soit plus considerable aux ennemis que la perte de Rottweil ne leur est incommode. Vous apprendrez plus de particularités de cette affaire des despesches de M. de Brienne, auxquelles me remettant, je me contenteray de vous asseurer que je seray tousjours plus que personne, etc.

[1] On a vu plus haut que les plénipotentiaires français s'étaient arrêtés en Hollande avant de se rendre au congrès de Munster.

[2] Si l'on ajoutait foi à Grotius (lettre du 9/19 décembre), la perte des Français aurait été beaucoup plus considérable : « Captivos IVM (au nombre de quatre mille) divisere inter se Bavarici et Lotharingi. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

CCCLX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. IV, f° 196 recto.

AL PADRE PROVINCIALE MAZARINI[1], ROMA.

Di Parigi, lo 18 decembre 1643.

La premura, che ho in tutte le cose che riguardano il gusto del signor cardinale Antonio[2], mi ha fatto grandemente sentire la condotta, che si è tenuta nel negotio di monsignore Sforza. Sua Eminenza ha havuto gran torto a non accennarmi anticipatamente il suo pensiero, a fine di disporre le cose in modo, che non s'incontrasse nessuna difficoltà nella missione di detto Monsignore, senza pregiudicare al possesso nel quale è la Francia di non dichiararsi alcun Nuntio che antecedentemente non si penetri se sarà grato.

E se bene io non ho grand' occasione di lodarmi di monsignor Sforza,

---

AU PÈRE PROVINCIAL MAZARINI, A ROME.

De Paris, le 18 décembre 1643.

L'empressement que je mets à exécuter tout ce qui peut être agréable à Mgr le cardinal Antonio m'a fait beaucoup souffrir de la conduite qu'on a tenue dans l'affaire de Mgr Sforza. Son Éminence a eu grand tort de ne me point faire connaître à l'avance son intention; j'aurais disposé les choses de manière à ce qu'il n'y eût aucune difficulté dans la mission dudit Monseigneur, sans toutefois porter atteinte au droit acquis de la France, lequel veut qu'on ne nomme aucun nonce avant de s'être assuré préalablement qu'il sera agréable.

Je n'ai pas de puissants motifs de me louer de Mgr Sforza : il a tenu devant

[1] Michel Mazarin, provincial de l'ordre des Dominicains et frère du ministre.

[2] Antonio Barberini, neveu du pape Urbain VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1653.

il quale con diverse persone ha tenuto discorsi poco avvantaggiosi alla mia persona, non ricordevole dell' affetto, con che in ogni tempo l'ho servito, ed ha fatto professione di aderire e stringersi d'amicitia con quelli che non erano uniti meco; ad ogni modo condonando li discorsi alla sua natura libera, e le amicitie, che ha procurato, alla credenza, che ha havuto, che ciò dovesse essere più giovevole a i suoi interessi, i quali, nel concetto di detto Monsignore, vanno avanti ad ogn' altra considerationе, io mi sarei ciecamente portato a servire il signor cardinale Antonio nella persona di detto Monsignore. Ma il negotio è hoggi in stato, che non vedo apertura d'incontrare il gusto di Sua Eminenza. Mentre essendosi essaminato in Consiglio quanto scrive in questa materia il signor cardinale Grimaldi, è parso che non si possi prendere rissolutione favorevole alla persona di monsignore Sforza nel punto della nuntiatura, poiche per una parte si vede l'ambasciadore impegnato più di quello ch' era necessario, e per l'altra essendo questa la prima missione, che si faria nella Regenza, si riceverebbe pregiudizio, ammettendone uno, che contro la forma tenuta sin' hora di sapere ante-

---

diverses personnes des discours peu avantageux sur moi; il ne s'est pas souvenu de l'affection avec laquelle je l'ai servi en tout temps; il a affecté de s'unir et de se lier d'amitié avec tous ceux qui n'étaient pas bien avec moi. Toutefois, en rejetant avec indulgence ces propos sur son caractère indépendant, et en attribuant les nouvelles amitiés qu'il a contractées à l'idée qu'il a eue que cela devait être plus favorable à ses intérêts, qui, dans la pensée dudit Monseigneur, passent avant tout, je me serais aveuglément laissé aller à servir Mgr le cardinal Antonio dans la personne dudit Monseigneur [Sforza]. Mais aujourd'hui l'affaire en est à un tel point, que je ne vois pas le moyen d'être agréable à Son Éminence. On a examiné dans le Conseil tout ce qu'écrit à ce sujet le cardinal Grimaldi; on a été d'avis qu'on ne pouvait prendre de résolution favorable à Mgr Sforza sur le point de la nonciature, puisque, d'un côté, l'ambassadeur se voit engagé plus qu'il n'était nécessaire, et que, de l'autre, cette mission étant la première qui aurait lieu pendant la Régence, on éprouverait un préjudice si l'on acceptait un homme qui, au su de tout le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. cedentemente il gusto di Sua Maestà, si sa pubblicamente essere stato destinato a questa carica.

Questi sono li sensi del Consiglio, che saranno scritti dal conte di Brienne e dal cardinale Grimaldi, ed affinche il signor cardinale Antonio conosca la stima, che si fa qui della sua persona, della quale la Maestà della Regina parla in pubblico e privato con termini di grandissimo affetto, non si ricuserà di fare ogni diligenza immaginabile per l'avanzamento del detto Monsignore a dignità maggiore che quella della nuntiatura, e l'Eminenza Sua sarà arbitra in questo caso dell' entrate ed altre comodità, che vorrà se li diano dalla Francia, senza che Sua Santità in promoverlo debba darli una minima assistenza. Questo sarebbe un colpo degno del signor cardinale Antonio, e non si vede che ostacolo possa incontrarsi, havuto riguardo alla chiarezza de' natali del detto Signore, al carattere che ha di servitore di Sua Eminenza, ed a i servitii che per lungo corso d' anni ha resi alla Santa Sede. E perche Sua Eminenza, nella cifra che mi scrive, fa gran forza sopra la buona

---

monde, aurait reçu cette mission contrairement à l'usage suivi jusqu'ici de s'assurer préalablement de l'agrément de Sa Majesté.

Tels sont les sentiments du Conseil, lesquels seront transmis par le comte de Brienne et par le cardinal Grimaldi; et afin que Mgr le cardinal Antonio sache l'estime qu'on a ici pour sa personne, dont Sa Majesté la Reine parle, en public et en particulier, en termes pleins d'affection, on ne refusera pas de faire toutes les diligences imaginables pour l'élévation dudit Monseigneur à des dignités plus grandes que celle de nonce; et Son Éminence (Antonio) décidera elle-même dans ce cas des pensions et autres avantages qu'elle désirera être accordés à Sforza par la France, sans que Sa Sainteté en l'élevant ait besoin de lui donner la moindre assistance. Ce serait un trait digne de Mgr le cardinal Antonio, et l'on ne voit pas quel obstacle pourrait s'élever, puisqu'on aurait eu égard à la naissance dudit Monseigneur, à son titre de serviteur de Son Éminence, et aux services qu'il a rendus pendant de longues années au Saint-Siége. Comme Son Éminence, dans la lettre en chiffres qu'elle m'écrit, insiste beaucoup sur la bonne volonté qu'on a toujours eue

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

volontà, che si è sempre havuta per l'avvantaggio di monsignore Sforza, devo dire che quella del Re e Cardinale defunto [1] non fu mai per haverlo Nuntio, ma si bene per cooperare al suo cardinalato e darli grosse rendite; e che sia il vero il detto Cardinale scrisse positivamente al cardinale de Bagni acciò s'inviasse qui Grimaldi e non lui, poiche era parso al detto Cardinale (considerate le maniere e natura di Sforza) che, nel detto impiego in questa Corte, non havrebbe data ne ricevuta sodisfattione. Décembre 1643.

E se il Cardinale, che haveva l'authorità che il mondo sa, servendo un Re glorioso, ed in età provetta, non giudicò proprio per la nuntiatura il cervello di monsignore Sforza, questi ministri non sanno vedere come possi esserlo nel cominciamento d'una Regenza, all'hora che sono tutte le porte aperte agl'intrighi e caballe.

È però certo, che appresso di me ha tanta forza il gusto del signor cardinale Antonio, che, senza le considerationi allegate nel principio.

---

de faire avancer Mgr Sforza, je dois dire que l'intention du Roi, ainsi que celle du feu Cardinal, ne fut jamais de l'avoir pour nonce, mais de coopérer à son cardinalat et de lui donner de gros revenus. La vérité est que feu le Cardinal écrivit positivement au cardinal de Bagni pour qu'on envoyât ici Grimaldi et non Sforza, parce qu'il avait paru au Cardinal, vu les manières et le caractère de Sforza, que, dans ledit emploi près de notre Cour, il ne donnerait ni ne recevrait aucune satisfaction.

Si le Cardinal, qui avait l'autorité que le monde sait, qui servait un puissant monarque, qui était dans un âge avancé, ne jugea pas propre à la nonciature l'esprit de Mgr Sforza, nos ministres ne peuvent se figurer comment il pourrait l'être au commencement d'une Régence, alors que toutes les portes sont ouvertes aux intrigues et aux cabales.

Et pourtant il est certain que le bon plaisir de Mgr le cardinal Antonio a tant de pouvoir sur moi, que, sans les considérations alléguées plus haut, je me serais évertué à surmonter tous les autres obstacles, afin de satisfaire

[1] Le cardinal de Richelieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. mi sarei affaticato per surmontare ogn' altro intoppo, a fine di sodisfare alla passione, che ho di far conoscere al signor cardinale Antonio, che non ha in effetto servitore più devoto e partiale di me.

Vi prego vivamente a stendervi in questo particolare ed assicurarne in modo Sua Eminenza, che per nessuno accidente possi mai dubitarne. E certo, se io non credessi, nel posto in che sono, di poter essere utile in qualche modo al servitio del detto Signore, sarei inconsolabile. Ama Sua Eminenza troppo gl' interessi di questa Corona, e m'ha compartiti gli effetti dell' amor suo con troppa liberalità e tenerezza, per non fare in ogni tempo sincera professione d'uno de' più partiali servitori che habbia. Se non fa dimostrationi più publiche e precise del suo affetto verso questa Corona, Sua Eminenza è compatita, poiche non dubitandosi della volontà, sono noti i rispetti che l' impediscono al presente di propalarla.

La Sede Apostolica e la Santità di Nostro Signore ricevono non poco pregiudizio dal ministero del cardinale Barberino, che, quando

---

le désir ardent que j'ai de témoigner à M^r^ le cardinal Antonio que réellement il n'a pas de serviteur plus dévoué et plus affectionné que moi.

Je vous prie instamment de vous étendre sur ce point et d'en convaincre si bien Son Éminence, qu'elle ne puisse, quoi qu'il arrive, en avoir le moindre doute. Certainement, si je ne croyais, dans le poste que j'occupe, pouvoir être d'une manière quelconque utile au service dudit Monseigneur, j'en serais inconsolable. Son Éminence aime trop notre Couronne; elle m'a donné des marques de son amitié avec trop de générosité et de délicatesse, pour que je ne fasse pas de tout temps la sincère profession d'être un des plus dévoués serviteurs qu'elle puisse avoir. Si elle ne fait pas des démonstrations plus publiques et plus formelles de son attachement à la couronne de France, on plaint Son Éminence, parce que, tout en ne doutant pas de son bon vouloir, on connaît les considérations qui l'empêchent pour le moment de le manifester.

Le Siége apostolique et Sa Sainteté éprouvent un grand préjudice du ministère du cardinal Barberini, qui, tandis que lui-même méprise et offense

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

disprezza ed offende tutti, si duole che ciascheduno non precipiti a sposare le sue passioni ed hazardare tutto per servirlo. Io per me ho fatto e farò sempre quello dovrò per servitio della Santa Sede; e trà tanto godo di vedere essaltare il cardinale Antonio, ancorche imbarcato in una nave governata da un piloto, che pone ogni studio per naufragare. Décembre 1643.

Godo ancora de i concetti, che communemente si hanno, che non sarebbe così, se toccasse al cardinale Antonio di governare, e di vedere che li nemici medesimi della sua Casa, e quelli che detrahono per ogni verso al cardinale Barberino, confessino che, in tutte queste borasche, il cardinale Antonio ha acquistata gran riputatione nella guerra, e gran lode in affatigarsi per la pace tanto necessaria al bene della Christianità ed all' interesse particolare della Sede Apostolica e della sua Casa.

Non s' inganna il signor cardinale Antonio in credere, che il suo riguardo impedisca, che si faccia da questa parte molte cose, alle quali obbligarebbe il modo con che tratta gl' interessi di questa Corona il

---

tout le monde, se plaint de ce que chacun ne se précipite pas pour épouser ses passions et risquer tout pour le servir. Quant à moi, j'ai fait et je ferai toujours ce que je devrai pour le Saint-Siége. En attendant, je suis charmé de voir s'élever le cardinal Antonio, encore qu'il soit embarqué sur un navire gouverné par un pilote qui met toute son étude à faire naufrage.

Je suis encore enchanté de l'opinion qu'on a généralement, qu'il n'en serait pas de même si le gouvernail était aux mains du cardinal Antonio; je suis heureux de voir que même les ennemis de sa maison et ceux qui rabaissent de toute manière le cardinal Barberini confessent que, dans toutes les bourrasques de ce temps, le cardinal Antonio s'est acquis une grande réputation dans la guerre, et s'est fait un grand honneur en se donnant tant de mal pour la paix, si nécessaire au bonheur de la Chrétienté et aux interêts particuliers du Siége apostolique et de la maison Barberine.

Mgr le cardinal Antonio ne se trompe pas en croyant que la considération qu'on a pour lui empêche de faire bien des choses que nous forcerait de faire

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. cardinale Barberino. E per quanto mi sarà possibile, io terrò la mano, perche il medesimo riguardo faccia l'istesso effetto all' avenire. Ma sarebbe hormai tempo, che il detto Signore si risvegliasse ed abbracciasse gli espedienti, che i suoi migliori servitori credono più proprii per il bene della Sede Apostolica, per la sua riputatione e per gl' interessi della Casa sua.

Non saprei esprimervi a qual segno mi sento obbligato della tenerezza, che il cardinale Antonio mi testifica per li pericoli che io posso correre, nel posto che io tengo in un regno ove non si vede volentieri tanto credito ed authorità in un straniero, ancorche le mie intentioni siano intieramente volte, senza alcun' interesse particolare, alla gloria ed avvantaggio della Corona, al riposo e sollevamento di sudditi, ed a procurare il ripartimento delle gratie a i più meritevoli.

Se Sua Eminenza continua a desirare che si li mandi il segretario francese, si farà subito; e vaglia il vero gli accidenti seguiti m' hanno fatto dimenticare l' essecutione di questo negotio.

---

la manière dont le cardinal Barberini traite les intérêts de la couronne de France. Autant qu'il me sera possible, je tiendrai la main à ce que la même considération pour lui produise le même effet à l'avenir; mais il serait grand temps que ledit seigneur se réveillât et employât tous les moyens que ses meilleurs amis regardent comme les plus convenables pour le bien du Siége apostolique, pour sa réputation et pour les intérêts de sa maison.

Je ne saurais vous exprimer à quel point je me sens enchaîné par la tendresse que le cardinal Antonio me témoigne, au sujet des dangers que je puis courir dans le poste que j'occupe dans un royaume où l'on ne voit pas volontiers tant de crédit et tant d'autorité entre les mains d'un étranger, quoique mes intentions aient pour unique but, sans aucun intérêt particulier, la gloire et le bonheur du Royaume, le repos et le soulagement des sujets, le soin de dispenser les faveurs aux plus méritants.

Si Son Éminence désire encore qu'on lui envoie le secrétaire français, on le fera tout de suite. Il faut dire la vérité, les incidents survenus m'ont fait oublier cette affaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sarebbe grandissima disgratia del cardinale Bichi, se cadesse in pensiero d' alcuno, e particolarmente del signor cardinale Antonio, che havesse havuto mira di escludere Sforza della nunciatura; poiche sopra l' honore mio posso assicurare che non vi ha pensato. In oltre, dalla pura verità son costretto a far pervenire col mezzo vostro al signor cardinale Antonio, che non si può immaginabilmente scrivere più all' avvantaggio di Sua Eminenza di quello fa il cardinale Bichi in tutti li suoi dispacci: li quali si leggono, come tutti gli altri, alla Regina nel Consiglio; ed il detto Signore scrive a me con tanta sodisfattione dell' Eminenza Sua e con tanta rissolutione di servirla senza alcuna riserva, che ne ho goduto più d' una volta in me medesimo, e dal capitale che potrà farne negli accidenti, che possono succedere alla persona del signor cardinale Antonio. Sua Eminenza vedrà in effetti se per giustitia mi si deve il titolo di suo buon servitore. Décembre 1663.

Non si pensa a dare per hora alcun impiego a M. di Noyers, il quale è ben spesso in casa mia, con protestationi di non voler dependere mai da altri che da me.

Ce serait un très-grand désagrément pour le cardinal Bichi, s'il venait à la pensée de quelqu'un, et surtout de Mgr le cardinal Antonio, qu'il ait travaillé à exclure Sforza de la nonciature; car, sur mon honneur, je puis assurer qu'il n'y a pas pensé. En outre, la pure vérité me force à faire savoir par vous à Mgr le cardinal Antonio qu'on ne saurait imaginer comment on pourrait écrire plus à l'avantage de Son Éminence que ne le fait le cardinal Bichi dans toutes ses dépêches, qui sont lues, comme toutes les autres, à la Reine dans le Conseil; et ledit Monseigneur se montre, dans les lettres qu'il m'écrit, si satisfait de Son Éminence et si résolu à la servir sans aucune réserve, que je me suis réjoui plus d'une fois en moi-même de cette disposition et du fond qu'on pourra faire sur ce cardinal dans les accidents qui peuvent arriver à la personne de Mgr le cardinal Antonio. Son Éminence verra par les effets si, en bonne justice, elle me doit le titre de son fidèle serviteur.

On ne pense pas pour l'heure à donner aucun emploi à M. de Noyers, qui vient bien souvent chez moi en me protestant qu'il ne veut plus dépendre d'aucun autre que de moi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1663. Desidero che voi caviate copia di tutto quello che riguarda la nuntiatura di monsignore Sforza, per farla tenere subito al signor cardinale Bichi.

Al signor cardinale Theodoli ed al marchese suo fratello si manderanno col primo ordinario tutte le speditioni necessarie.

Non ricuso il presente che mi vuol fare il signor cardinale Antonio, essendo di già in possesso con mia confusione di continuati segni della sua generosità; e sarà mia cura, con la prima occasione; d' inviarli qualche galanteria di quelle che produce questo clima, che crederò poter essere conforme al suo genio.

Già ho scritto che la Maestà della Regina vi ha accordata la pensione di mille scudi; la metà della quale ho pregato il signor cardinale Bichi di pagarvi. Sarà mia cura di farvi pagare quanto prima tutta la somma, ed in questa conformità io scrivo al Benedetti di non continuarvi più l' assistenza che io vi dava.

Dovrete fare una copia di tutto quello è contenuto in questa cifra

---

Je désire que vous fassiez faire une copie de tout ce qui regarde la nonciature de Mgr Sforza, pour la faire remettre sur-le-champ à Mgr le cardinal Bichi.

A Mgr le cardinal Theodoli et au marquis son frère on enverra, par le premier ordinaire, toutes les expéditions nécessaires.

Je ne refuse pas le présent que me veut faire Mgr le cardinal Antonio: il est en possession de me confondre par des marques continuelles de sa générosité. Je m'occuperai de lui envoyer, à la première occasion, quelqu'une des choses que produit le climat de France, que je croirai pouvoir lui être agréable.

J'ai déjà écrit que Sa Majesté la Reine vous a accordé la pension de mille écus; j'ai prié Mgr le cardinal Bichi de vous en payer la moitié. Je penserai à vous en faire compter le reste le plus tôt possible, et, en conséquence, j'écris à Benedetti de ne plus continuer le subside que je vous donnais.

Vous devrez faire une copie de tout ce qui peut se montrer de cette lettre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ostensibile, per communicarlo al signor cardinale Antonio, trovandosi costì, od inviargliela per strada sicura, in modo che non possi essere veduta da altri quando sia fuori. Décembre 1653.

Rendo ancora humilissime gratie al signor cardinale Antonio della permissione, che ha data a Marco dell' Arpa di venire per qualche tempo a questa Corte.

Questo è quanto devo dirvi in risposta della vostra lettera, e della cifra di Sua Eminenza, alla quale farete ricapitare la qui congiunta, che li scrivo, quando sia assente della Corte, ecc.

---

en chiffres, pour la communiquer à Mgr le cardinal Antonio, s'il est chez lui, ou la lui envoyer par voie sûre, de manière qu'elle ne puisse être vue de personne, s'il est sorti.

Je présente encore mes très-humbles remercîments à Mgr le cardinal Antonio, pour la permission qu'il a donnée à Marco de la Arpa de venir pour quelque temps à cette Cour.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire en réponse à votre lettre et à la lettre en chiffres de Son Éminence, à qui vous adresserez la ci-jointe, que je lui écris dans le cas où elle ne serait pas à la Cour, etc.

CCCLXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1749, tom. I, f° 195 recto.

A M. D'AVAUX,

PLENIPOTENTIAIRE DE SA MAJESTÉ POUR LE TRAITÉ DE PAIX GÉNÉRALE.

[Paris,] 19 décembre 1653.

Monsieur,

Comme j'avois esté très-sensiblement touché de la nouvelle de vostre maladie, je ne le suis pas moins, quoyque differemment, de celle de vostre convalescence; mais ma douleur s'est renouvelée par celle que je sçay que vous aurez receue de la mort de madame vostre mère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1653. C'est toute la consolation que je vous puis donner, mais que je vous donne du plus profond de mon cœur, laissant à faire le reste à vostre raison, qui se sera trouvée preparée contre cet accident, et qui n'ignore rien de tout ce qu'on luy pourroit representer pour en adoucir l'amertume.

Nous attendons vos avis sur le sujet de la disgrace de l'armée d'Allemagne, qui est telle que je vous l'ay escrite par ma dernière. Mais quelle qu'elle soit, je vous puis asseurer qu'elle n'a fait que piquer le courage de la Reyne, pour en prendre la revanche, et pour reparer avec usure ce qui s'y est perdu de reputation et de force. Dès que nous aurons de vos nouvelles sur ce sujet, les effets ne tarderont pas à suivre les resolutions qui se prendront. La mienne pour ce qui vous regarde en particulier sera tousjours d'estre et avec passion, etc.

CCCLXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 145 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 19 décembre 1653.

Monsieur,

Je ne doute point que la disgrace qui est arrivée à nostre armée d'Allemagne, qui est pourtant telle que vous l'aurez apprise par nos lettres et par celles de M. de Brienne, n'ayt alteré les bonnes resolutions que M. le duc de Neubourg avoit commencé de prendre; neantmoins, comme il a bien de la peine à en prendre de fixes et permanentes, il pourra revenir à son premier sentiment, dès qu'il verra les efforts que la France fait pour tirer raison de l'affront qu'elle a receu, qui a esté plus grand que la perte qu'elle a faite.

C'est sur quoy il faut faire beaucoup de bruit, qui ne sera pas vain, puisqu'il sera suivy des effets, et qu'on verra, la campagne prochaine, nos armes plus puissantes sans comparaison qu'elles n'ont encore

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

esté en Allemagne. Cette consideration, qu'il faudra faire gouster à ce Prince, avec le ressentiment de l'injure que l'Empereur luy veut faire en luy ostant la direction des armes du cercle westphalique, qui lui appartient legitimement, pourra surprendre son esprit et l'empescher de prendre party à nostre prejudice. Decembre 1643.

Dès que nous aurons vos avis sur ce qui se peut traiter avec madame la laudgrave de Hesse pour faire des levées dans la Westphalie, nous ne manquerons pas de faire, et promptement, tout ce qu'il faudra pour l'execution des resolutions qui se prendront. Ce pendant vous continuerez de fortifier les offices que fait le resident hessien auprès de messieurs les Estats pour en tirer quelques secours, attendant les subventions de la France; mais ce qu'il faudra le plus presser, attendant cela, et sur quoy il y a plus de fondement à faire, c'est vers messieurs les plenipotentiaires de Suède, pour rappeler Kœnismark vers le Weser, maintenant qu'il sera desbarrassé de l'affaire de la Pomeranie. Je vous escris cecy plus par forme que par besoin que vous en ayez, sçachant bien que vous n'omettrez rien de ce qui regarde le service de Sa Majesté et le bien de ses alliés; ce qui me faira finir, après mes protestations que je seray tousjours, etc.

CCCLXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 145 verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 19 décembre 1643.

Monsieur,

Nous attendons avec impatience de vos nouvelles, et vos avis pour ce qui concerne l'armée, pour former là-dessus nos dernières resolutions, et prendre nos mesures en ce qu'il conviendra de faire. Vous devez vous asseurer qu'on n'espargnera rien de tout ce qui sera necessaire pour rendre l'armée plus forte et plus complète qu'elle n'a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1653. esté, et affin que vous soyez en estat de reparer la perte et regagner la reputation perdue. Vous sçavez que, outre le service du Roy et le bien de ses affaires, je me pique particulièrement de vostre gloire, et que, dans la passion que j'ay pour ce qui vous touche, il me semble qu'il se faira quelque reflexion sur moy de celle que vous acquerrez.

J'ay obtenu de M. le Prince que vostre regiment ayt son quartier dans la Bresse, affin qu'il vous puisse plus promptement et plus commodement joindre.

Nous avons jugé à propos d'envoyer le sieur Braschet, dont je connois le zèle et la capacité, pour servir sous M. de Tracy; il en pourra tirer du soulagement et de très-utiles services. Je croy que vous le considererez, et d'autant qu'il le merite, et d'autant que je l'affectionne.

J'ay travaillé aux despesches que M. Le Tellier vous envoye, et à celles qu'il escrit à M. de Tracy, auxquelles je n'ay rien à ajouster, sinon qu'il sera à propos que vous nous fassiez sçavoir au plus tost les desseins que vous formerez pour faire agir l'armée, quand il sera temps; vous en confererez, s'il vous plaist, avec M. d'Erlac, qui pourra faire icy un court voyage pour nous en faire le rapport et vous rapporter aussy les resolutions que nous prendrons là-dessus.

Ne perdez point de temps à preparer l'esquipage de l'artillerie, et prenez garde surtout que le baron de Coupet, qui fait des levées en Suisse pour les Venitiens, ne desbauche de nos troupes.

Je travaille pour vous envoyer mille soldats suisses, tirés des corps qui sont, il y a longtemps, dans le service, et qui serviront partout où l'on voudra contre la maison d'Austriche. Je ne sçay si j'en pourray venir à bout, mais, si je le puis, je croiray avoir fait un coup considerable.

J'ay obtenu de la Reyne que M. le colonel Marsin[1] allast servir en Allemagne, en qualité de mareschal de camp, estant certain qu'il le merite et qu'il a toutes les conditions necessaires pour remplir cette charge, outre qu'il est parfaitement mon amy et le vostre.

[1] Marsin, ou Marchin, était un des capitaines qui s'étaient distingués sous le prince de Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'estime qu'il sera à propos de faire un magasin de vivres à Brisach, estant impossible que vous n'en ayez besoin, quelque resolution que vous preniez; mais pour cela il faut adresse et secret pour arrester des bleds avant que ce dessein soit executé, d'où l'augmentation du prix s'ensuivroit infailliblement. Vous sçavez quel est le merite de M. d'Erlac, et en quelle consideration sont icy ses services et son zèle pour la France. C'est pourquoy je vous conjure sur toutes choses de faire en sorte que le sieur d'Oysonville règle tellement sa conduite en son endroit, qu'il en demeure satisfait, et qu'il se forme entre eux une bonne correspondance. Enfin je vous conjure derechef de vous asseurer que je vous serviray de bonne façon, et que je ne me reserveray jamais rien [c'est-à-dire, je n'épargnerai jamais rien] pour vous faire voir qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc. Décembre 1643.

CCCLXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 146 recto.

A M. DE TRACY.

[Paris,] 19 décembre 1643.

Monsieur,

Je vous ay escrit amplement par mes precedentes, et vous serez informé si particulièrement, par les despesches de M. Le Tellier, de tout ce qui concerne l'armée, que je n'ay rien à y ajouster par celle-cy, sinon de vous conjurer de continuer et de croire que vos services ne manqueront point de reconnoissance. Je ne vous prie point, dans le soin general que vous prendrez des soldats qui se sauveront des ennemis, de n'oublier pas les Italiens, puisque je suis certain que vous en aurez un soin particulier pour l'amour de moy. Quant aux François, j'estime qu'il sera à propos d'en fortifier les vieilles troupes.

Bien que vous soyez dans l'embarras et dans le tumulte de la guerre, je ne fais point difficulté de vous adresser un memoire de livres, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1643. me les faire retourner de Basle, où ils se trouveront vraisemblablement. Je ne vous prescris point les adresses pour me les faire tenir, que vous pourrez sçavoir mieux que moi. Asseurez-vous que, en revanche, je ne perdray point d'occasion de vous tesmoigner que je suis veritablement, etc.

CCCLXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 146 recto.

A M. LE GENERAL-MAJOR D'ERLACH.

[Paris,] 19 décembre 1643.

Monsieur.

Nous avons sceu les grands devoirs que vous avez faits dans la disgrace qui est arrivée à l'armée du Roy. Je vous puis asseurer que la Reyne en a un bien particulier ressentiment, et que ce ressentiment sera suivy d'effets dignes de sa generosité et de vos services. Je vous conjure seulement de continuer, et de croire que vous ne manquerez point de deçà des subventions necessaires pour tenir toutes choses en bon estat.

Vous aurez veu, par mes precedentes, comme on a ordonné une somme d'argent considerable pour les fortifications et garnisons des places de l'Alsace. On n'en demeurera pas là, et on ne laissera rien à faire de tout ce qui se devra pour le bien et la seureté de cette province. On escrit fortement à M. d'Oysonville, affin qu'il vous rende toute la defference qui vous est deue, et qu'il règle tellement sa conduite en vostre endroit que, à l'avenir, vous ayez sujet de vous en louer. Je me promets qu'il n'y manquera point, puisque telle est l'intention de Sa Majesté. Pour moy, vous ne devez point douter que je n'aye autant d'affection pour vos interests que pour les miens propres, et que je n'en prenne le mesme soin. Pour cet effet, vous me fairiez grand tort, si vous vous adressiez à d'autres qu'à moy, qui desire passionnement vous tesmoigner que je suis plus que personne du monde, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

CCCLXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 166 recto.

A M. DE ROQUESERVIÈRES[1].

[Paris,] 20 décembre 1643.

Monsieur,

J'avois appris, par la lettre que vous avez escrite à M. Le Tellier, vos sentimens pour le restablissement de l'armée, et je suis bien ayse que les miens se soient rencontrés semblables, comme vous pourrez voir par l'envoy de M. le mareschal de Turenne, et par une partie des ordres qui luy ont esté donnés. Je vous puis asseurer que la Reyne est resolue de ne rien oublier pour prendre la revanche de l'affront que nous avons receu; et j'espère que l'armée se refaira si belle et qu'on agira si puissamment la campagne prochaine en Allemagne, que nos ennemis jugeront que ce que nous avons essayé de faire, et qui a esté empesché par un malheur impreveu et inouy, n'estoit qu'une partie de ce que nous avons dessein d'y entreprendre à l'avenir. Pour cela, nous ne manquerons, Dieu aydant, ni de courage ni de puissance.

Ce pendant, comme vous estes un de ceux qui ont le plus utilement servy le Roy en ce pays-là, je vous conjure de continuer et de vous asseurer que la Reyne considerera vos services comme ils le meritent. De ma part, je vous promets d'y contribuer tout ce qui despendra de moy. Je me charge du soin de vos interests, dont vous recevrez presentement quelque tesmoignage, attendant de plus grandes preuves, qui ne vous manqueront pas en leur saison. De cela reposez-vous-en sur moy, et croyez que je seray tousjours veritablement, etc.

P. S. Je vous dis derechef que je suis bien ayse d'avoir rencontré

[1] Roqueservières était, comme on le verra ci-après (p. 521), colonel d'un des régiments de l'armée d'Allemagne. Il a laissé sur les campagnes de cette époque plusieurs mémoires, qui ont été publiés dans l'*Histoire du mareschal de Guébriant*, par Le Laboureur. — Il fut tué à la bataille de Fribourg-en-Brisgau, en 1644.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1653. vos sentimens pour ce qui regarde l'armée, particulièrement pour l'eslection que la Reyne a faite de M. de Turenne. Vous apprendrez de luy quelque chose qui vous regarde, et le reste des depesches de M. Le Tellier.

CCCLXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 186 verso.

A M. LE COMTE DE HARCOURT.

[Paris,] 24 décembre 1653.

Monsieur,

Je vous plains dans les difficultés que vous rencontrez dans le cours de vostre negociation; mais il estoit impossible que cela n'arrivast, et ce seroit une chose bien extraordinaire que tant d'esprits se rendissent d'abord à une mesme resolution, et pour un sujet si jaloux et si chastouilleux que celluy que vous traitez. Il faut tascher de surmonter le tout avec la patience et l'adresse, et ne vous lasser point dans un chemin dont vous sortirez bientost, ou par l'impossibilité d'y reussir, ou par une bonne issue.

Pour ce qui est de vos interests, je vous diray seulement en general qu'ils ne me sçauroient estre plus [chers] qu'ils sont. Le sieur Faret, que j'en ay entretenu, vous en escrira le particulier. Je fairay aussy la consideration que je dois de la recommandation que vous me faites de la personne dudit sieur Faret et de celle de M. le baron de Melay. L'un et l'autre connoistra, dans les occasions, qu'il ne tiendra pas à moy qu'ils n'ayent la satisfaction qu'ils desirent et dont je les estime très-dignes.

Je vous conjure de vous employer pour me faire recouvrer un livre dont vous trouverez le memoire cy-joint, et de prendre ce soin pour l'amour de moy, qui suis avec plus de passion que personne du monde, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643.

CCCLXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 146 verso.

A M. LE DUC D'ELBOEUF,

PAIR DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GENERAL POUR SA MAJESTÉ EN PROVENCE.

[Paris,] 24 décembre 1643.

Monsieur,

Je vous envoye un estat des garnisons de quelques places des ennemis, que M. de Villequier m'a donné. Je ne doute point que, estant sur la frontière, et avec le soin que vous y apporterez, vous ne puissiez apprendre beaucoup de particularités qui concernent leurs affaires. Nous en attendons de grandes lumières par vostre moyen, et nous nous promettons de recueillir, la campagne prochaine, des fruits notables de vostre voyage. Cela me fait souffrir avec moins d'impatience vostre esloignement, et la consideration du bien public tempère le desplaisir que j'en recevrois, dans la passion avec laquelle je suis, etc.

CCCLXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 146 verso.

A M. DE LAUSON,

INTENDANT EN GUYENNE.

[Paris,] 24 décembre 1643.

Monsieur,

Jay veu, par celle que vous avez pris la peine de m'escrire du 12 du present, le devoir que vous faites de bien servir le Roy dans la province de vostre intendance. Je vous conjure de continuer et de ne vous lasser point d'avoir l'œil à tout ce qui s'y passera, affin de nous en avertir, si la chose le merite. Je suis de vostre avis, et ne croy pas que

65.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1643. ceux de la R. P. R. y meditent du remuement, n'en ayant point de sujet, dans la resolution que la Reyne a faite de les maintenir inviolablement dans les avantages dont ils jouissoient à la mort du feu Roy; de quoy vous leur pouvez donner des asseurances très-certaines. Ce pendant asseurez-vous que je ne manqueray point, dans les occasions, de faire valoir vostre merite et vos services auprès de la Reyne, et de vous tesmoigner, etc.

CCCLXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 146 verso.

A M. BALTAZAR,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET INTENDANT DE LA JUSTICE EN LANGUEDOC.

[Paris,] 24 décembre 1643.

Monsieur,

La procedure qu'a tenue M. le mareschal de Schomberg, sur la demande qu'ont faite ceux de la R. P. R. de Montpellier de mettre des cloches à leurs temples, ne pouvoit estre plus prudente, puisqu'elle n'altère rien des choses qui leur ont esté accordées par le feu Roy, et que la Reyne est resolue de leur maintenir. Mais ils auroient tort de rien pretendre au delà et de ne se contenter pas, sous la regence de la Reyne, de ce dont ils se sont contentés sous le règne precedent. Vous voyez bien, si cela n'estoit pas, quelle en seroit la consequence, et que, si l'on se relaschoit de ce point, combien cela iroit loin, et comme la facilité d'avoir obtenu les premières demandes attireroit la hardiesse d'en faire d'autres sans fin.

Vous devez neantmoins representer cecy de telle façon à ces Messieurs, qu'il n'y paroisse nulle teinture de mauvaise volonté contre eux, mais que la Reyne et le bien de l'Estat le veulent ainsy, et que le contraire seroit une marque de mollesse pour la regence de la Reyne, qui l'exposeroit à mespris et à plusieurs autres fascheux inconveniens, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en resulteroient infailliblement; que, comme Sa Majesté est resolue de maintenir exactement l'estat des choses que je viens de dire tel qu'elle l'a trouvé à son avenement à la Regence, elle ne pourroit aussy laisser faire quelque bresche à l'autorité du Roy; qu'en cela elle a les mains liées, n'estant pas maistresse mais dispensatrice et gardienne de cette autorité; et que, si les huguenots desirent d'autres graces que celles dont ils jouissent, ils les doivent attendre de la majorité du prince et tascher de les meriter par l'obeissance et fidelité qu'ils luy rendront durant son bas age; et c'est de quoy, ce me semble, ils se doivent piquer par une politique qui leur seroit fort utile, et d'agir en cecy par emulation avec les catholiques. Il faut tascher de leur faire bien comprendre et gouster ce poinct, et surtout ne vous lassez pas de leur confirmer les assenrances et l'inviolable dessein qu'on a icy de maintenir les choses en l'estat où elles estoient durant la vie du feu Roy. Decembre 1643.

Pour ce qui est de la peine que vous avez imposée au ministre d'....., il faudra voir ce qu'elle produira. Il y a neantmoins apparence qu'elle sera la plus efficace et dont on se puisse le moins plaindre de toutes celles dont on sçauroit punir les ministres seditieux, le faict estant constant et bien verifié. Vous nous donnerez avis des occasions particulières de temps en temps et qui meritent d'estre sceues. Ce pendant, croyez que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

CCCLXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 147 recto.

A M. LE MARESCHAL DE SCHOMBERG.

[Paris,] 24 decembre 1643.

Monsieur,

J'escris au long à M. Baltazar mes sentimens touchant la procedure que vous avez observée sur la demande des huguenots de Montpellier: cela est cause que je ne m'y arresteray point icy, pour vous parler de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. vos interests particuliers, et vous dire que vous devez prendre confiance aux asseurances que je vous ay desjà plusieurs fois données que j'empescheray tousjours de tout mon pouvoir que vous n'y receviez point de prejudice.

Nous travaillons icy à reparer la disgrace qui est arrivée à l'armée du Roy en Allemagne par des accidens impreveus et inouïs; elle n'est pas telle neantmoins que les ennemis estrangers et domestiques la publient, puisque toute la cavallerie et la vieille infanterie s'est sauvée, à la reserve de deux brigades qui estoient dans Rottweil. J'espère que l'armée se trouvera, la campagne prochaine, plus forte et plus belle qu'elle n'a encore esté, et je m'asseure que vous ne desapprouverez point le choix que la Reyne a fait de M. le mareschal de Turenne pour la commander. Sa Majesté n'en demeurera pas là, et elle fait faire de puissantes levées en Allemagne pour contraindre plus puissamment les ennemis d'entendre à la paix, de laquelle ce dernier succès les aura sans doute fort esloignés. J'ay creu que je devois vous donner ce veritable avis, pour vous en servir contre les faux bruits et les impressions desavantageuses aux affaires du Roy, qui s'espandent dans les provinces. Ce pendant, faites-moi la faveur de croire que personne, etc.

CCCLXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 167 recto.

A M. DUPLEIX,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS.

[Paris,] 25 décembre 1643.

Monsieur,

J'ay veu par la vostre que vous ne vous lassez point de bien faire et d'obliger vostre patrie. Je suis marry que je n'aye tout le loisir que je voudrois pour favoriser vostre dessein, et pour vous donner moyen d'enrichir vostre *Histoire* de quelques observations dont d'autres his-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toriens ont desguisé ou ignoré la verité. Je tascheray neantmoins de mesnager ce que je pourray desrober de temps à mes occupations ordinaires pour vostre satisfaction, et affin que ce qui se pourroit autrement perdre se conservast dans la durée de vos ouvrages. Décembre 1643.

La traduction que vous avez faite de la *Sphère* de Sacrobosco, avec les *Commentaires* de Clavius, sera sans doute bien receue, comme le reste de vos escrits. Vous m'obligez trop de me la vouloir desdier, et il me sera avantageux de voir mon nom sur le front d'un livre qui, sortant de vos mains, ne pourra estre qu'apprecié de tout le monde. Asseurez-vous donc que je rechercheray soigneusement les occasions de m'en revancher et de vous pouvoir tesmoigner que, vous estimant beaucoup, je suis avec grande passion, etc.

CCCLXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 147 recto et verso.

A M. DE MONTRABE,

PREMIER PRESIDENT AU PARLEMENT DE TOULOUSE.

(Paris,] 25 decembre 1643.

Monsieur,

J'ay veu, par celle que vous avez pris la peine de m'escrire, le devoir que vous avez fait de bien servir le Roy dans la nomination des capitouls de Toulouse. Vous devez croire que je ne manqueray point de faire valoir ce service selon son prix auprès de la Reyne, et que ses bons serviteurs ne manqueront pas, de sa part, de protection et d'appuy. Si les traverses que reçoit cette eslection du costé de messieurs les evesques continuent, et qu'ils se pourvoyent au Conseil du Roy pour la faire casser, ne doutez point que la bonne cause n'y soit favorisée jusqu'au bout, et que ceux qui se seront remués mal à propos n'ayent sujet de s'en retourner mal satisfaits. Si neantmoins cette esmotion se pouvoit calmer dans Toulouse mesme, et qu'on pust empescher que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Décembre 1643. la Reyne n'en eust la teste rompue, je croy qu'il seroit plus à propos. S'il ne se peut faire autrement, il faudra que le champ demeure à ceux qui servent le Roy avec le plus de zèle[1].

CCCLXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 168 recto et verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 28 décembre 1643.

Monsieur,

Depuis vous avoir escrit celle que vous recevrez conjoinctement avec celle-cy, j'ay fait resolution de vous depescher le sieur de Milly, à qui vous ajousterez, s'il vous plaist, creance en tout ce qu'il vous dira de ma part. Outre cela, j'ay creu que je vous devois faire sçavoir qu'on a envoyé ordre à M. de La Ferté-Senneterre de contribuer tout ce qui despendroit de luy pour le restablissement de l'armée [d'Allemagne] et pour vostre satisfaction, à quoy je ne doute point qu'il ne satisfasse.

J'ay fait augmenter vostre regiment de cavalerie de deux compagnies, et celuy d'infanterie restera à vingt, quoyque, à mon avis, l'experience vous faira voir qu'il se fust maintenu aussy fort à douze.

La Reyne a desiré que je prisse les deux regimens de cavalerie et d'infanterie de feu M. le mareschal de Guebriant; ce que j'ay fait d'autant plus volontiers qu'estant à moy, outre le pouvoir que vous y aurez comme general, vous y en aurez un particulier aussy grand que sur les vostres.

J'escris à M. Smitberg de se rendre auprès de vous pour convenir des conditions que vous jugerez convenables pour l'employ qu'il doit avoir dans l'armée. On accomplira ponctuellement tout ce que vous accorderez avec lui; par avance, on envoye pour luy un brevet de

[1] Le reste comme dans la lettre adressée au maréchal de Schomberg, p. 517-518.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

general-major de l'infanterie, tant pour ce qu'il y a apparence que M. de Schomberg ne sera pas sytost en estat de venir exercer cette charge, à cause des chicanes et difficultés que les ennemis apporteront à sa deslivrance, que d'autant que, dans l'estat où l'on desire mettre l'armée, il n'y aura pas trop de deux generaux-majors d'infanterie; on remet pourtant à vostre prudence d'ajuster cela en la meilleure manière que vous jugerez. Décembre 1643.

Pour ce qui est de la levée d'un regiment que ledit sieur Smitberg a proposé de faire, vous arresterez avec luy les conditions, et, ce pendant, on remet par avance une somme d'argent à Strasbourg, affin qu'il puisse commencer la levée, et qu'il ne se perde point de temps à le faire, en attendant qu'on y remette tout ce dont vous aurez convenu, ce qui se fera dès qu'on aura de vos nouvelles. Vous luy assignerez le quartier que vous jugerez le plus propre pour ladite levée; et je ne doute point que, au son de l'argent de France, quantité de soldats françois, escossois, irlandois et d'autres, qui ont esté forcés de prendre service avec le duc Charles, ne le quittent pour en prendre avec ledit sieur Smitberg, veu principalement la facilité que leur en donnera le voisinage des quartiers.

Que s'il venoit à proposer qu'on luy rendist le regiment qui a esté autresfois à luy et qui est maintenant au sieur de Roqueservières, il luy faudra representer qu'on est faché que cela ne se puisse, et qu'il y a plusieurs raisons importantes qui ne souffrent pas qu'on l'oste audit sieur de Roqueservières, que luy-mesme pourra facilement comprendre; mais puisqu'on luy baille la levée d'un corps considerable, et que c'est une marque de l'opinion qu'on a qu'il a grand credit parmy les gens de guerre, et qu'il voudra confirmer cette creance par effect, mettant sur pied ledit corps, sans employer ce qui est desjà longtemps dans le service; que, dans l'estime qu'on fait icy de son merite et dans le bon traitement qu'on a resolu de luy faire, il peut s'asseurer que son regiment sera tousjours entretenu, et par consequent qu'il ne manquera point de bons officiers ni de bons soldats qui seront bien ayses de s'y ranger, particulièrement sous un colonel du merite et de la reputation dont il est.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Decembre 1653.

Outre les conditions dont vous conviendrez avec luy, eu esgard à ses emplois, vous pourrez sçavoir quelles pretentions il a pour ses interests particuliers et l'asseurer, de ma part, que j'en veux prendre soin, et qu'il ne demandera rien qui soit civil et raisonnable que je ne luy procure, si je puis.

Ce qui me donne ce sentiment pour luy, outre la consideration de son merite et du zèle qu'il a pour le service du Roy, est que je sçay qu'il est particulièrement vostre serviteur, et que, dans un projet qu'il a envoyé icy, quelque temps après vostre despart, pour le restablissement de l'armée, le premier poinct a esté que la Reyne ne pouvoit faire eslection d'un sujet plus capable ni plus digne de la commander que vous.

Puisque je suis sur le discours de ce projet, je n'oublieray pas à vous dire qu'il y a une observation à laquelle il importe grandement que vous preniez garde, qui est que la pluspart des vieux corps de l'armée ont peu d'officiers, et que neantmoins le Roy les paye comme si le nombre en estoit complet. Il faudra, s'il vous plaist, tascher de remedier à ce desordre.

Vous recevrez satisfaction sur tout ce que vous demandez, et, sur tout ce que vous jugerez, à l'avenir, absolument necessaire, vous n'aurez qu'à me le faire sçavoir; mais comme je ne desire point deliberer après vostre jugement, je vous conjure aussy, au nom de Dieu, de mesnager tellement l'argent du Roy qu'il ne s'en despense point hors les termes du besoin, pour lequel on est resolu de ne rien espargner; et pour moy je vous puis asseurer que, dans le soin que je prends de ce qui concerne l'Allemagne, j'y suis poussé de deux passions presque esgalement fortes, l'une qui regarde l'interest du Roy, et l'autre, celuy de vostre gloire.

Je ne vous parle point de plusieurs choses que j'ay dans l'esprit, dont je me promets que vous serez satisfait, si je les puis faire reussir; vous en serez averty quand il sera temps.

Je me plaindrois icy de vous, si M. de Beringhen ne s'estoit chargé de le faire pour moy, de ce que, dans la profession que je fais d'estre

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans reserve vostre serviteur, et dans celle que vous faites d'estre mon amy, vous avez eu, avant de partir, un dessein qui vous importoit assez, sans m'en donner part. Vous jugerez vous-mesme si cela est dans les lois de la parfaite amitié, et si je n'ay pas juste sujet d'en avoir de la jalousie. Cela n'empeschera pas neantmoins que je ne sois autant que jamais, etc. Décembre 1652.

P. S. Depuis avoir escrit ce que dessus, j'ay escrit à M. de Ruvigny, qui m'a promis de vous escrire le petit ressentiment que j'ay, dont vous escrit aussy M. de Beringhen.

Nous avons avis que le colonel Kolbas[1] peut estre racheté par mille rixdalles[2]; je vous supplie de presser sa delivrance et de fournir l'argent necessaire pour cet effet, affin qu'il aille tout aussytost travailler à faire une bonne levée d'infanterie du costé de Hambourg, où il a beaucoup de credit.

Ayant convenu avec M. Smitberg des conditions de sa levée, j'ay jugé plus à propos que vous luy avançassiez quelque argent pour la commencer, et, à la première nouvelle que nous en aurons, nous luy fairons remettre toute la somme à Strasbourg, ou au lieu où il desirera. Vous serez aussy remplacé des avances que vous fairez.

Je vous conjure derechef de l'asseurer que, dès la première fois que je l'ay veu, je l'ay beaucoup estimé, et que j'ay eu un grand desplaisir de le voir hors du service; que je suis entièrement son amy, et que je luy en rendray des preuves certaines; qu'il songe seulement à bien servir, comme il en est fort capable, et qu'il me laisse le soin de ses interests, dont je me promets qu'il sera satisfait.

Je remets à la depesche de M. Le Tellier plusieurs autres choses, dont il vous informera très-particulièrement, pour vous dire derechef que je suis très-parfaitement, etc.

[1] Ce nom est souvent écrit Colhas ou Colas.

[2] *Reichsthalers*, ou thalers impériaux, de la valeur d'environ 5 francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 149 recto.

A M. LE COMTE DE HARCOURT.

[Paris,] 1er janvier 1644.

Monsieur,

Je joins ce mot à la depesche que vous a faite M. de Brienne, pour vous prier de vous employer auprès du roy de la Grande-Bretagne pour faciliter une levée de deux ou trois mille Irlandois, que nous avons resolu de faire. Cette occasion est importante au service de Sa Majesté; cela suffit pour vous obliger d'y agir à vostre ordinaire. Vous pouvez, s'il vous plaist, pour cela, entretenir correspondance avec le sieur de La Moinerie, qui est en Irlande pour ce sujet, et auquel on donnera ordre de vous avertir de tout où vostre authorité luy sera utile pour acheminer ladite levée.

Je finis, après vous avoir souhaité, à ce premier jour de l'an, tout ce que vous meritez, et proteste que je ne me despartiray jamais de la resolution que j'ay faite d'estre toute ma vie, etc.

CCCLXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 149 recto.

A M. LE MARQUIS DE LANGERON.

[Paris,] 2 janvier 1644.

Monsieur,

J'ay receu celle que vous avez pris la peine de m'escrire du 12 du passé et appris de M. de Vieuxpont le devoir que vous avez fait de maintenir l'authorité du Roy dans le Rouergue. Il faudra que vous n'en demeuriez point là, et j'estime qu'il sera à propos qu'il se forme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une communication entre vous et M. d'Aumont, que le Roy envoye Janvier 1644.
en Poitou pour un semblable sujet[1]. Vous en recevrez l'ordre par la depesche de M. de La Vrillière, et croirez, ce pendant, que je ne manqueray point de faire valoir vos services auprès de la Reyne, et de vous tesmoigner dans les occasions que je suis veritablement, etc.

CCCLXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 149 verso.

A M. LE MARQUIS DE NARMOUSTIER[2],

MARESCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY.

[Paris,] 2 janvier 1644.

Monsieur,

Vous ne deviez pas vous mettre en peine de vous justifier pour l'accident qui est arrivé à l'armée du Roy. Je ne suis que trop persuadé de vostre innocence, et l'experience que j'ay des choses du monde m'a appris à distinguer entre les malheurs que la fortune produit et les fautes que font les hommes. Quoy que c'en soit, je suis certain que, en quelque occasion que vous vous trouviez, vous y ferez tousjours le devoir d'un homme de bien, et que vous avez tant d'honneur et tant de zèle pour le service du Roy, que vous ne contreviendrez jamais à ces deux choses. Reposez-vous là-dessus pour ce qui est de moy, et asseurez-vous que je travailleray avec soin au recouvrement de vostre liberté, et à vous tesmoigner, etc.

[1] Voyez l'instruction donnée au marquis d'Aumont, chargé de réprimer les troubles du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois. Cette instruction est conservée dans les Manuscrits de la Bibliothèque impériale (Fr. 4169, fol. 165 verso–169 verso). Elle prescrit au marquis d'Aumont de se tenir en relation avec M. de Langeron.

[2] On écrit ordinairement Noirmoutier ou Noirmoustier. Il avait été fait prisonnier par les Bavarois, à la suite du désastre essuyé par l'armée française en Allemagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 149 verso.

M. BALTAZAR,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET INTENDANT DE LA JUSTICE EN LANGUEDOC.

[Paris,] 2 janvier 1644.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 12 du passé, et veu vos considerations sur le sujet de la tenue, à Montpellier, du synode de ceux de la R. P. R. Sur cela, je n'ay rien à vous dire, sinon que, estant sur le lieu et dans les occasions, vous pouvez juger mieux que personne ce qui est le plus convenable au service de Sa Majesté. Il me semble neantmoins, en general, que vous devez tellement ajuster vostre conduite au dehors, que, en destournant les inconveniens qui tomberont sous vostre prevoyance, vous fassiez paroistre le moins de deffiance qu'il se pourra, et que, en rentrant[1] les alarmes bien fondées, vous n'en preniez point de fausses.

Quant au particulier des affaires, vous en apprendrez les resolutions et les ordres des depesches de M. de La Vrillière; auxquelles me remettant, je vous prieray seulement de vacquer avec soin à la subsistance, aux recreues, au passage, bref, à tout ce qui concerne les troupes qui doivent passer en Catalogne.

C'est tout ce que j'ay maintenant à vous faire sçavoir, après vous avoir asseuré que je seray tousjours très-veritablement, etc.

[1] Le mot *rentrant* ne peut avoir ici que le sens de *dissimulant, conservant en soy-mesme, et sans les manifester au dehors, les alarmes bien fondées*, etc. — Il est probable que le texte a été altéré dans ce passage, et que, au lieu du mot *rentrant*, il en faudroit un qui eût le sens de *tenant compte des alarmes*, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I. f° 150 recto. —
Imprimé dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach*, etc. t. II, p. 151-153.

A M. LE GENERAL-MAJOR D'ERLACH.

[Paris,] 3 janvier[1] 1644.

Monsieur,

Vous estes en trop grande estime dans l'esprit de la Reyne, allin qu'elle souffre que vous vous retiriez du service en un temps où vous estes le plus necessaire à cette Couronne. J'aurois aussy trop de desplaisir si, dans la confiance que vous me tesmoignez avoir en mon amitié et dans la consideration où j'ay vostre merite, je vous voyois hors des occasions où je puisse vous confirmer l'une et l'autre par les preuves que je desire vous en rendre. Il n'est donc plus question de songer à cela. Il faut plus que jamais s'appliquer à remettre les affaires d'Allemagne, à quoy vous estes une des personnes du monde qui peut davantage contribuer, et pour lesquelles M. de Turenne a ordre de ne rien resoudre qu'il ne l'ayt concerté avec vous. Toutes nos depesches sont chargées de vos sentimens[2], et nous n'avons rien tant à cœur que d'introduire l'ordre et la discipline dans l'armée et de ne rien espargner pour cette fin. Nous recevrons tousjours vos advis là-dessus, et pour faire en sorte qu'elle [l'armée] puisse se bien establir dans l'Allemagne, et qu'elle ne soit plus contrainte de venir relascher dans l'Alsace.

Je vous le dis derechef, que nous preparons pour cela des fondemens

[1] Cette lettre doit, comme la précédente, se rapporter aux premiers jours de janvier. Il n'y a pas, dans le manuscrit, d'indication précise; mais l'original, qui a été entre les mains de l'auteur des *Mémoires concernant le général d'Erlach*, porte la date du 3 janvier. (Voyez, dans le même ouvrage, t. II, p. 148-151, la lettre écrite par la Reine au général d'Erlach.)

[2] Cette phrase peu claire signifie probablement que les dépêches de la Cour sont remplies de sentiments semblables à ceux qu'exprime d'Erlach.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644. si solides et que nous prendrons si bien nos mesures à l'avenir, que j'espère que les accidens que nous avons veus n'arriveront plus. Je me promets aussy que vous n'oublierez rien de ce qui despendra de vous pour acheminer un projet si juste et si necessaire. Du costé de deçà, vous devez attendre toutes les marques de reconnoissance qui sont deues à vostre merite, et de moy, en particulier, tous les tesmoignages d'estime et d'affection que vous pourra rendre celluy qui est passionnement et plus que personne du monde [1], etc.

CCCLXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 150 recto.

A M. LE BARON D'OYSONVILLE,

LIEUTENANT DE ROY AU GOUVERNEMENT DE BRISACH.

[Paris,] 4 janvier 1644.

Monsieur,

Depeschant un gentilhomme à M. le mareschal de Turenne, je ne l'ay pas voulu laisser partir sans vous renouveler les asseurances de mon affection. Vous verrez, par les depesches de M. Le Tellier, le temperamment que nous avons pris pour la satisfaction de M. d'Erlac [2].

[1] A la fin de la lettre imprimée, on trouve le *post-scriptum* suivant : « Je me remets de beaucoup de choses, que j'obmets ici, à la depesche de la Reyne, et à ce que vous en fera sçavoir de ma part M. d'Erlach, vostre cousin. » Ce cousin, ou neveu, se nommoit Sigismond d'Erlach : il fut dans la suite mareschal de camp en France et envoyé à Berne. (*Mémoires concernant le général d'Erlach*, t. I, p. 196.)

[2] Comparez les *Mémoires concernant le général d'Erlach*, t. I, p. 194-195. On voit, dans ces Mémoires et dans ceux de Turenne (édition Michaud et Poujoulat, p. 369), que d'Erlach, blessé de la nomination de Turenne au commandement de l'armée d'Allemagne, avait abandonné Brisach et s'était retiré en Suisse. La Reine régente écrivit, à cette occasion, à Turenne :

« Mon cousin, ayant sceu que le sieur d'Erlach s'est retiré de Brisach, en suite de la lettre qui luy a esté escrite au nom du Roy, monsieur mon fils, pour l'advertir de vostre arrivée par delà et du pouvoir qui vous a esté donné, comme si ce qu'elle contenoit luy avoit donné quelque mescontentement,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans qu'il y aille rien du vostre, puisque, en quelque manière que ce soit, vous n'avez pour but que le service du Roy et le bien de ses affaires. Janvier 1644.

Je vous conjure de n'oublier pas la prière que je vous ay faite de veiller à me faire recouvrer des livres, et de prendre soin d'envoyer les soldats italiens qui se sauveront de mon regiment, au quartier qui leur est destiné. Vous croirez aussy, s'il vous plaist, que je suis, etc.

je luy renvoye son nepveu, qu'il a despesché sur ce subjet vers moy, pour luy faire cognoistre que, ayant examiné ce qui a esté faict en cela, j'ay trouvé qu'il n'y avoit rien qui ne soit dans les termes des pouvoirs donnés à ceux qui vous ont precédé en la charge de general de l'armée du Roy, mondit seigneur et fils, en Allemagne, et je luy tesmoigne que, s'il a quelque autre raison de n'estre pas content, je l'entendray volontiers et luy donneray de bon cœur toute satisfaction raisonnable, le considerant, en effet, comme un homme de particulier merite et qui a toujours bien servi, et je luy mande que je desire qu'il retourne audict Brisach pour continuer à exercer sa charge tout ainsy qu'il a faict par le passé.

«Cependant, comme il importe grandement de ne pas laisser cette place en aucun peril, mon intention est que, si le sieur d'Erlach differe d'y retourner, vous donniez tous les ordres que vous jugerez necessaires pour la seureté de cette place; ce que je recommande très-particulièrement, et au surplus d'user du pouvoir qui vous a esté donné sur les places de delà, comme vous sçavez qu'a fait M. de Longueville, et, depuis, feu M. le mareschal de Guebriant, et en sorte que ledict sieur d'Erlach en particulier ayt plustost occasion de s'en louer que du contraire.

«A quoy ne doutant pas que vous ne satisfassiez selon vostre bonne conduite, je n'adjouteray rien à cette lettre, que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

«Escript à Paris, le 1er janvier 1644.

«ANNE.

«LE TELLIER.»

La réconciliation eut lieu; mais d'Erlach ne cessa de se plaindre, comme on le verra plus loin, des généraux français. On lui sacrifia le lieutenant de roi de Brisach, nommé d'Oysonville, dont il est souvent question dans les lettres de Mazarin; mais les plaintes de d'Erlach ne cessèrent pas après cette concession. (Voyez les *Mémoires concernant le général d'Erlach*, t. I, p. 215-216, etc.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 150 verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 4 janvier 1644.

Monsieur,

J'ay si exactement informé le sieur Braschet, qui vous va trouver, de toutes les choses qu'il importe que vous sçachiez, que je croirois faire chose superflue de les vous escrire. Vous ajousterez donc, s'il vous plaist, pleine creance à ce qu'il vous dira de ma part, et particulièrement pour ce qui est des interests de vostre maison, qui me seront tousjours fort chers.

Pour ce qui regarde l'employ de M. de Marsin[1], je m'assure qu'il s'en acquittera très-dignement, et qu'il s'en tirera des fruits avantageux pour le service du Roy et pour le sujet particulier que vous sçavez.

Nous avons nouvelles certaines de l'irruption que Torstenson a faite dans le pays de Holstein, en mesme temps que le mareschal Horn marchoit vers le destroit du Sund avec huit mille hommes [et] quatre mille autres embarqués en trente vaisseaux. Cela alterera un peu sans doute la face des affaires d'Allemagne; mais j'espère pourtant que le bon party n'en sera point affoibly.

Le sieur Braschet vous porte un secours, attendant un autre qui le va suivre bientost. En un mot, soyez certain que rien ne sera oublié ny espargné pour vous mettre en estat de relever nos affaires en Allemagne et d'acquerir de la gloire, qui sont les deux plus fortes passions que j'aye dans l'ame. Vous n'en douterez pas, de la dernière non plus que de l'autre, sçachant à quel point je suis, etc.

[1] Marsin était chargé de faire des levées dans les pays de Liége, Clèves et Juliers. On trouve, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4169, fol. 169 v°-171), la commission donnée à Marsin pour procéder à ces levées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXXII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 150 verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 4 janvier 1644.

Monsieur,

Vous recevez de si amples et si precises instructions par les despesches de M. Le Tellier et par les miennes particulières, pour ce qui concerne le restablissement de l'armée, que je n'y puis [rien] ajouster par celle-cy, pour response à la vostre du 11 du passé, sinon que j'ay obtenu, de M. le grand maistre de l'artillerie, des mineurs et des canonniers, qui vous iront trouver. Quant aux charpentiers, j'estime qu'il n'est pas besoin de vous en envoyer, puisque Brisach pourra vous en fournir ce qui vous en sera necessaire.

Je vous ay donné avis, par mes precedentes, que, s'il n'y avoit point d'inconvenient, vous tirassiez douze ou quinze cents soldats des places de l'Alsace, en donnant de l'argent au gouverneur pour en faire le remplacement, et qu'outre cela je travaillois à vous faire envoyer mille soldats suisses, qui serviront partout contre la maison d'Austriche. Je ne pense pas que vous ayez maintenant besoin d'infanterie pour conserver les places, qui, à mon avis, ne seront pas attaquées, mais pour prendre les quartiers pour l'armée.

Le sieur Smitberg nous a fait proposer la levée d'un regiment de deux mille hommes de pied, qu'il pourroit faire dans le voisinage de nos places, et en attirer quantité de l'armée du duc Charles. Je croy qu'il n'y auroit point danger que vous le mandassiez pour conferer de cela avec luy, et resoudre en quelle qualité il pourra servir dans l'armée, affin que, sur vostre avis, on luy deslivre promptement les expeditions pour la levée, et pour les autres choses dont vous aurez convenu. Vous pouvez bien l'assenrer, en general, qu'il doit attendre, de la part de la Reyne, toute sorte de bon traittement, et que je n'oublieray rien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1654. pour faire reconnoistre son merite et les services qu'il rendra; que je veux prendre un soin particulier de ses interests, et que, dès à present, je me promets de luy faire establir une bonne pension, qui luy sera tousjours bien payée; qu'attendant les ordres de la Cour, et pour ne perdre point de tems, il pourra escrire à ses amis et aux lieux de correspondance, pour preparer ladite levée.

Je finis, après vous avoir dit que, comme il n'y a point à present de plus importante affaire dans l'Estat que le restablissement de l'armée d'Allemagne, il n'y en a point aussy à laquelle nous nous appliquions avec tant d'affection et de soin, et moy particulièrement, qui, outre le service du Roy, y considère l'interest que vous y avez, et dont je fais le mien propre, puisque je suis parfaitement, etc.

CCCLXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 149 verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 5 janvier 1654.

Monsieur,

Voicy la troisième lettre que vous recevrez en mesme tems de ma part: c'est pour respondre à la vostre du 18 du passé, que je viens de recevoir. Vous pourrez voir, par mes despesches et par celles de M. Le Tellier, que la plus forte application d'esprit que nous ayons à present est pour l'armée d'Allemagne. Je ne m'arresteray donc point là-dessus pour vous dire que nous avions prevenu vostre sentiment pour ce qui est de la disposition des officiers generaux, qui ne se fera point sans en avoir, au prealable, vostre avis; cela est cause qu'on vous envoye un brevet de general-major de l'infanterie pour M. Smitberg, affin que vous en usiez comme vous le trouverez plus à propos pour le service du Roy.

En un mot, vostre principal soin doit estre, comme je ne doute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

point qu'il ne soit, d'introduire l'ordre et la discipline dans l'armée; Janvier 1645.
sans quoy, il n'en faut esperer rien de considerable, ny pour sa subsistance ny pour le service. A cela on y contribuera tout ce qui despendra d'icy. C'est à vous, qui estes sur le lieu et dans l'occasion, à nous mander ce que vous jugerez qu'il faut que nous fassions pour cela.

Vous verrez, par mon autre lettre, comme la Reyne a desiré que je prisse les deux regimens de M. le mareschal de Guebriant; cela m'obligera d'en avoir un soin particulier; ce que je vous supplie de vouloir faire sçavoir aux officiers. Surtout je n'oublieray rien pour fortiffier celuy d'infanterie; à quoy aussy les officiers ne doivent point s'espargner.

Je feray consideration de ce que vous me mandez de M. de Beauvau, et feray valoir son merite auprès de la Reyne, et particulièrement le service qu'il a rendu en l'occasion passée.

Je suis de vostre sentiment, et je n'ay jamais creu qu'il y ayt eu de la trahison parmy quelques officiers, bien qu'ils ayent failly d'ailleurs par quelque autre principe, qu'il faut oublier, et ne leur tesmoigner rien du passé, mais seulement les exhorter à faire mieux à l'avenir et à se souvenir de tant de bonnes actions qu'ils ont faites et qui leur ont acquis tant de gloire.

On envoye la monstre que vous avez demandée; mais je vous supplie de considerer que, y ayant dans l'armée plusieurs corps dissipés, il faut qu'il en reste beaucoup de revenant-bon, qu'il sera à propos de mesnager, n'y ayant que trop d'autres occasions pour l'employer.

J'oubliois à vous dire que, la Reyne desirant qu'il y ayt un François dans l'armée en quelque haut commandement, j'avois jeté les yeux sur M. d'Aumont, que vous sçavez avoir beaucoup de cœur, assez d'experience, la naissance bonne, l'humeur douce, traitable, et moyen de faire une belle despense, et, ce que j'y considère encore beaucoup, qu'il est fort vostre amy. Vous me manderez là-dessus vostre sentiment, sans lequel on ne passera point outre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1645. Vous voyez que le plaisir que j'ay de m'entretenir avec vous me fait escrire plus au long[1] que je ne ferois avec un autre. Il faut neant-

[1] Turenne répondait aux amples dépêches que lui adressait Mazarin et lui faisait une relation exacte de la situation des affaires :

«Je renvoye à Vostre Eminence ce gentilhomme, lui écrivait-il de Colmar le 23 janvier 1644, et luy diray que j'ay fort entretenu M. de Smitberg touchant ce qu'il pouvoit faire pour la levée. Tout ce qu'il peut, c'est, en cas qu'il ayt une ville, ou quelque bon quartier (ce qu'on ne luy peut fournir icy), d'y faire peu à peu des gens, et il est impossible qu'il puisse seulement avoir cinq cents hommes prests pour le temps de la campagne.

«J'asseure Vostre Eminence que, encore qu'on n'ayt point eu d'argent pour les recreues, il y a beaucoup de capitaines qui donneront dix escus pour un soldat d'infanterie; mais on n'en trouve point.

«M. de Smitberg s'en est retourné à Strasbourg; quand je croiray qu'il pourra faire quelques gens, je luy envoyeray quelque peu d'argent, comme mille rixdalers au plus; mais, à moins d'un lieu pour mettre les soldats, il consumeroit cela en vain, et, de quelque façon que ce soit, il ne faut s'attendre d'avoir ce regiment-là qu'à la fin de la campagne; ce qui est quelquefois assez necessaire en ce temps-là.

«Je fais grand fondement sur ce corps des Suisses que Vostre Eminence envoyera ici. Je luy rends grace très-humble de l'augmentation de mon regiment de cavalerie.

«Celuy de cavalerie de M. de Guebriant est un peu affoibly à cause des prisonniers, dont il en est néanmoins revenu quelques-uns. Le lieutenant-colonel ira trouver Vostre Eminence, qui est un bon soldat catholique. Je ne croy pas qu'il faille qu'elle augmente ce regiment de compagnies, à cause de la jalousie des autres, mais seulement qu'elle leur fasse quelque gratification de chevaux dans quelque temps.

«Celuy d'infanterie n'est composé pour capitaines que de soldats de fortune, qui ont grand soin de leur compagnie; il se rendra un des meilleurs regimens de France.

«Pour ce qui est de ce qu'on a rapporté qu'il manquoit beaucoup d'officiers à cette armée, j'asseure à Vostre Eminence que c'est celle où j'ay jamais esté où il y en a le moins d'absens; et, hors les maistres de camp de Melun et de Betancourt, de qui les lieutenans-colonels, et principalement du dernier, font fort bien leur debvoir, il n'y a personne d'absent.

«Il y avoit beaucoup d'officiers de cette defaite[a] que j'eusse bien voulu placer; mais il n'y a pas eu moyen.

«Je n'ay point advis que les ennemis veuillent relascher aucun prisonnier; je m'enquerray de M. Collas[b], que l'on m'a dit qu'ils ont mené à Ingolstat.

«Une partie des officiers allemands estoit hier assemblée pour resoudre des quartiers; ils marcheront dans trois ou quatre jours pour s'eslargir un peu. J'asseure Vostre Eminence qu'ils estoient dans de si mauvais quartiers, que presque tous les cavaliers achetoient leur pain dans la Suisse, et qu'il n'y avoit pas un seul payson dans les vil-

[a] Probablement des officiers présents au combat de Duttlingen.

[b] Le nom de cet officier est aussi écrit Kholm. (Voyez p. 523.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins finir, après mes asseurances accoustumées, mais tousjours fort veritables, qu'il est impossible que personne soit plus que moy, etc. Janvier 1655.

jages. Je crois qu'ils serviront avec l'affection que l'on peut desirer.

«Il faut que les choses changent avant que l'on puisse songer à mettre un lieutenant general au-dessus d'eux. Cela est manifestement contre leur traicté.

«J'envoye à M. Le Tellier un memoire de ce que cousteront les chariots et harnois des chevaux, ayant mis dans le memoire de M. d'Oysonville ce que vaudront les canons avec tout leur train, qui a esté envoyé par M. de Besançon[a].

«M. de Lorraine est fort sollicité par don Francisco de Melos de marcher vers l'evesché de Tresves, et j'ay veu, par des lettres que la garnison de Saverne a prises, comme il avoit dessein de se mettre dans le pays de Liège. On les envoye à M. Le Tellier; il y en a une partie en chiffres.

«Je ne doubte point que les Suedois ne sortent de Danemark avec une très-puissante armée.

«Je croy qu'il faudroit que l'on pust donner à la cavalerie, dans la fin du mois prochain, les deux demy-monstres, pour se raccommoder, afin qu'ils peussent mener de bonne heure dans les quartiers les chevaux, qui ne serviront point s'il faut marcher aussytost qu'ils seront acheptés, outre que, estant pressé, on ne pourra point en avoir le nombre qu'il faut.

«Quand cette armée icy n'a point de bons quartiers, elle est de plus grande despense qu'aucune; mais aussy il y a une chose qui n'est en pas une autre, c'est que l'on n'a point à craindre qu'ils se desbandent en quelque temps que ce soit, pourveu que l'on leur donne moyen de subsister.

«J'ay veu ce que Vostre Eminence me mande par le chiffre. Je l'asseure qu'on ne perdra point le temps de profiter des occasions qui se presenteront pour le service du Roy. Quand on demeure quelque temps en un lieu, on y a tous les jours de nouvelles lumières. J'asseure, au moins, Vostre Eminence de deux choses, qui est de ma fidelité et de mon affection.

«Je suis de longtemps des amis de M. de Bellenave, et je puis certifier qu'il est fort homme d'honneur. Si Vostre Eminence le vouloit faire servir en France, elle en auroit beaucoup de satisfaction. Elle sçait bien aussy que je suis particulièrement amy de M. de Ruvigny. Si elle ne fait rien pour luy de plus solide, je la supplie que, dans le commencement de la campagne, selon que je me donneray l'honneur de luy escrire, il puisse venir icy, en cas que ses affaires luy permettent de faire cette despense, et je le sçauray et le demanderay à Vostre Eminence.

«Je continueray, Monseigneur, à vous importuner et vous supplier très-humblement de vouloir servir auprès de la Reyne M. le comte de Rosny[b], qui est une personne qui merite beaucoup.

«M. Le Tellier m'a mandé comme on a donné à M. de Tracy un regiment de dragons. Je croy qu'il faudroit trouver quel-

[a] Du Plessis-Besançon, qui avait été envoyé à l'armée d'Allemagne aussitôt que l'on avait reçu la nouvelle de la défaite de Dütlingen.

[b] Le titre de marquis, comte ou baron de Rosny, était donné aux membres de la maison de Béthune. Il s'agit probablement dans ce passage de Maximilien-François de Béthune, troisième du nom, qui mourut en 1665.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

4 janvier 1644.

CCCLXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 151 recto.

A M. SMITBERG [1],

MARESCHAL DE CAMP DES ARMÉES DU ROY.

[Paris,] 4 janvier 1644.

Monsieur,

J'ay veu la proposition que vous faites pour un regiment d'infanterie. Vous pouvez penser que, vous ayant tousjours beaucoup estimé, je suis bien ayse que vous rentriez dans le service, où je vous promets que je tascheray de vous procurer tous les avantages raisonnables que vous pourrez desirer.

J'escris à M. le mareschal de Turenne pour conferer avec vous sur les moyens de faire reussir vostre proposition, et sur d'autres choses qui vous concernent, dont il vous donnera probablement avis, affin que vous puissiez aussytost mettre la main à l'œuvre et travailler à la susdite levée. Croyez, s'il vous plaist, ce qu'il vous dira de ma part, et surtout le desir que j'ay de vous tesmoigner, etc.

qu'un en France qui en levast six compagnies. Celuy de Rose estant de six, il y en avoit une à chaque aile, et les quatre [autres] compagnies demeuroient aux vivres. C'est bien difficile de maintenir des dragons.

« Je croy qu'il est fort necessaire d'avoir promptement de l'argent pour l'achapt des bleds.

« Je supplie très-humblement Vostre Eminence de croire que personne du monde ne peut estre plus son serviteur ni son obligé que je suis, et que toute ma vie je feray cette profession-là, sans qu'il puisse y avoir de changement. Je m'engage à cela auprès d'elle de très-bon cœur, et luy proteste que je seray toute ma vie,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble, très-obéissant serviteur.

« TORENNE.

« Colmar, le 23 janvier 1644. » (*Memoires de Turenne*, édition Michaud et Poujoulat, p. 363-364.)

[1] Ce nom s'écrit Smitberg ou Smithberg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 151 verto.

A M. D'AMSY,

LIEUTENANT-COLONEL DE REGIMENT D'INFANTERIE DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL MAZARIN

[Paris,] 4 janvier 1644.

Monsieur,

La Reyne ayant desiré que je prisse le regiment d'infanterie qui estoit à feu M. le mareschal de Guebriant, je vous ay voulu faire celle-cy pour vous tesmoigner la joye que j'ay qu'il soit commandé par une personne comme vous, dont je connois le merite et estime la capacité[1]. Vous pouvez asseurer le reste des officiers que je croirois n'avoir pas assez d'amour pour la vertu, si je ne prenois un soin particulier d'un corps qui a fait tant de bonnes actions et qui est sorty victorieux de tant de combats. Je fais gloire qu'il porte mon nom, et je n'oublieray rien pour luy donner moyen de continuer à bien faire et pour luy procurer la reconnoissance des services qu'il a rendus.

Vous verrez, par les despesches de M. Le Tellier, comme j'ay travaillé auprès de la Reyne pour l'interest de vostre [famille], et pour vous obtenir le contentement que vous avez desiré et que j'ay creu vous estre deu en cette affaire. Prenez cecy pour une arrhe de ce que je desire faire pour vous et de la passion avec laquelle je veux vous faire paroistre que je suis, etc.

[1] On a déjà vu dans les lettres précédentes et l'on trouvera encore plus loin des preuves du soin que prenait Mazarin d'avoir à lui des régiments et spécialement des régiments étrangers. (Voyez ci-après, p. 540-541, les instructions données par Mazarin au commissaire Vert, chargé du recrutement de ses régiments italiens.) Mazarin se faisait même délivrer par le Roi un brevet de capitaine de cent hommes d'armes. On ne doit pas oublier qu'il avait commencé par servir dans les armées, et qu'il s'y était signalé par son intrépidité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 150 recto.

A M. LE MARQUIS DE LA FERTÉ-SENNETERRE.

[Paris,] 4 janvier 1644.

Monsieur,

Je n'ay pas besoin de recevoir des preuves de vostre affection pour me persuader que vous en avez pour ce qui me touche; de cela je n'en suis que trop asseuré. J'ay seulement à vous supplier d'escrire à M. le colonel Ratilly qu'il tienne la main à empescher les Benedictins de Lorraine de me venir troubler en la jouissance du prieuré de Chastenois[1], en laquelle j'ay esté confirmé par arrest du Conseil du Roy, et de faire en sorte que ceux qui y sont maintenant, entre lesquels est un nommé Rupert Caillier, en sortent, puisque le benefice est simple et non pas conventuel.

Je vous prieray aussy de vouloir interposer vostre authorité[2] en ce que M. l'abbé de Bourlemont vous donnera à entendre estre juste, raisonnable et necessaire pour l'abbaye de Saint-Avaux[3], qui m'appartient.

Je croy vous en avoir assez dit, me reposant du reste sur la bonne volonté que je sçay que vous avez pour moy, puisque je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Chastenois ou Châtenois (en allemand Kestenholz) est un village du département du Haut-Rhin, arrondissement de Belfort. Il y avait autrefois un prieuré soumis à la règle de Saint-Augustin.—Il existe un autre village de Châtenois dans le département du Bas-Rhin, arrondissement de Schelestadt.—Enfin on trouve des villages du même nom dans les départements des Vosges, du Jura et de la Haute-Saône.

[2] La Ferté-Senneterre était gouverneur de Lorraine.

[3] Il faudrait lire probablement *Saint-Avold*. Cette petite ville de la Lorraine allemande (auj. départ. de la Moselle) avait une célèbre abbaye de Bénédictins réformés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 151 verso.

A M. LE COMTE DE HARCOURT.

[Paris,] 8 janvier 1644.

Monsieur,

Je vous suis très-obligé de la part que vous prenez, pour l'amour de moy, en la perte de M. le mareschal de Guebriant, dont j'ay particulièrement aymé la personne et estimé le merite. Puisque vous jugez que vos offices seront desormais inutiles pour la pacification de l'Angleterre, la Reyne a donné les mains pour vostre retour, et vous en recevrez la permission dans les depesches de M. de Brienne. Il reste seulement que, après que les derniers efforts que vous fairez pour cette pacification n'auront rien produit, comme il n'y a pas lieu de s'en rien promettre, vous travailliez puissamment à la deslivrance de M. le mylord Montaigu.

C'est un poinct qu'il faut absolument tascher d'emporter, et de procurer cette satisfaction à la Reyne, qui la desire avec passion. Je ne vous parle point de l'interest que j'y prends, puisque vous ne l'ignorez pas, et que je ne sçaurois rien ajouster à ce que je vous en ay desjà escrit, non plus qu'aux asseurances que je vous ay données, et que je vous donne encore icy, d'estre toute ma vie et plus que personne, etc.

Vous mesnagerez tellement les offices que vous fairez pour M. le mylord Montaigu, qu'il ne s'y passe rien contre la dignité ni contre le service du Roy.

Outre la subvention qui vous a esté envoyée il y a quelque temps, vous en recevrez encore une autre.

Je vous supplie, si vous pouvez recouvrer quelques livres rares ou des manuscrits excellens, de les porter à vostre retour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCLXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 255 verso.

A M. VERT[1].

[Paris,] 8 janvier 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par vos lettres des 24 et 26 decembre, l'establissement que vous avez faict, dans le quartier de Romans, du prix auquel les habitans fourniront les denrées, en sorte qu'il restera par jour à chaque soldat un sol et six deniers, qu'il faudra employer à leur acheter des souliers et à s'accommoder. J'escris au sieur Talon ce que vous me mandez du commissaire Rozet, affin qu'il le verifie et y mette ordre. Si vous n'estes desjà parti pour la Provence, je ne vois pas qu'il soit à propos que vous abandonniez le quartier de Dauphiné, à cause des soldats qui pourront arriver tous les jours du Piedmont. Vous pourriez y envoyer quelqu'un, affin de resoudre toutes choses avec M. le comte d'Alais, suivant les ordres qui vous ont esté remis pour luy à vostre despart; aussy bien le desbarquement de ceux qui viendront par mer est trop incertain pour l'attendre sur les lieux.

J'ay faict desjà tenir quinze cens livres au sieur Benet, à Montbart. Je luy ay mandé que j'entendois qu'il ne fust rien deu aux soldats jusques à la fin de l'année dernière, et qu'il tinst bon compte de l'employ de cet argent.

Je vous envoye presentement une lettre de change de trois mille livres, m'asseurant que vous prendrez soin de la mesnager autant qu'il sera possible. Je vous adresse ci-jointes les lettres que vous m'avez demandées pour les deux lieutenans qui sont au quartier. Je persiste tousjours dans ce que je vous ay mandé que, lorsque vous aurez un corps considerable de trois à quatre cens hommes, vous le fassiez venir

[1] Commissaire des guerres, chargé spécialement du recrutement des régiments italiens que Mazarin faisait lever.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Montbart, et que vous-mesme les conduisiez, affin que toutes choses se passent mieux dans la route et à leur arrivée dans ledict quartier, laissant pourtant de si bons ordres audict Romans, que, s'il y arrive des soldats du Piedmont, ou de Provence, en vostre absence, toutes choses se passent comme si vous y estiez. Selon les advis que vous aurez, de M. Talon, du temps qu'il fera passer les levées, vous pourrez prendre le vostre pour faire une course en Provence, pour y establir, soubs les ordres de M. le comte d'Alais, le quartier de desbarquement, nonobstant ce que je vous mande cy-dessus, dont je me remets à ce que vous estimerez plus à propos, etc. Janvier 1644.

CCCLXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 151 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 9 janvier 1644.

Monsieur.

Je vous envoye un duplicata de la lettre que j'escris à M. le duc de Neubourg[1]. Vous en verrez le sujet, affin que vous travailliez sur les mesmes fondemens et que vous y ajoustiez ce qui vous viendra dans l'esprit pour la fin pour laquelle je luy escris. Ce n'est pas que je croye que ce prince se porte jusqu'où nous voudrions qu'il allast: mais ce ne seru pas peu si nous le pouvons maintenir dans la mauvaise humeur où il tesmoigne estre contre l'Empereur, quand ce ne seroit que pour traverser les desseins qu'il a dans la Westphalie[2] et pour luy estre une espine au pied. Vous pourrez conferer de tout cela avec MM. les plenipotentiaires.

Pour ce qui regarde vos interests particuliers, dont M. d'Avaux a pris la peine de m'escrire, je vous diray, en general, qu'il n'y a per-

[1] Voyez ci-après, p. 543-544.

[2] On a vu plus haut (p. 328 et 434) qu'il s'agissait d'organiser une ligue dans la Westphalie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1645. somme à qui ils puissent estre plus chers qu'à moy, ni qui mette à plus haut prix vostre merite et les services que vous rendez depuis tant d'années. Je vous diray, en outre, sur le sujet de la lettre dudit sieur d'Avaux, dont je vous ay fait mention, que, si vous vous resolvez de continuer à servir au lieu où vous estes, et que pour cela vous desiriez quelque chose pour le faire avec plus de satisfaction, vous n'avez qu'à vous expliquer franchement et à me faire sçavoir vos intentions, qui, ne pouvant estre que fort raisonnables, ne peuvent aussy manquer d'avoir les succès que vous pretendrez. J'y contribueray avec joye tout ce qui despendra de moy, puisque j'ay une forte passion de vous donner des preuves effectives de l'estime que je fais de vostre personne.

CCCXC.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 151 verso.

A M. DE NEUBOURG.

[Paris,] 9 janvier 1645.

Monsieur,

J'ay receu celles que Vostre Altesse m'a fait la faveur de m'escrire du 14 et du 16 du passé. J'ay encore meurement consideré les offices que le sieur de Polheme a faits de sa part. Sur quoy je respondray à Vostre Altesse que personne ne sçauroit estre plus sensiblement touché que moy du mauvais traitement dont elle se plaint qu'on la menace et qu'on a desjà commencé à luy faire; mais, comme c'est un effet de la mauvaise volonté qu'on a contre elle, et que la conjoncture presente et ce qui s'est passé depuis peu sur le Danube ont donné lieu de manifester, j'ose asseurer avec certitude Vostre Altesse que le Roy sera bientost en estat de faire cesser ces plaintes et de faire en sorte que ses alliés n'ayent rien à craindre de ceux qui les veulent opprimer.

Si Vostre Altesse prend les resolutions que toutes les raisons d'Estat luy conseillent de prendre, elle n'a pas beaucoup à craindre, ayant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son pays couvert des places que tient madame la landgrave de Hesse, et pouvant estre deffendu par son armée, laquelle Sa Majesté, sans parler des autres forces, va rendre fort considerable. Janvier 1645.

Puisque Vostre Altesse voit clairement le joug qu'on luy prepare, il me semble qu'elle ne doit point tarder à s'en garantir, en ayant les moyens et la facilité, et qu'elle ne doit attendre que la ruine de ceux qui n'ont pas commencé à l'outrager pour en demeurer là et pour ne luy oster pas tout à fait la puissance de s'en ressentir, après luy en avoir donné le sujet. Elle peut voir que la ligue qu'on medite portera à faux le titre qu'on luy donne de deffensive, puisqu'elle commence par le despouillement de celuy qui est le principal membre de tout le corps Westphalique, et par consequent qu'il y a plus d'apparence que Dieu benira les armes de ceux qui veritablement et effectivement n'agissent que pour restablir les despouillés[1], comme font celles du Roy, que les armes de ceux qui ont un dessein bien different, comme sont celles du party contraire.

Outre que, quoy qu'il arrive, Vostre Altesse doit considerer que, si elle se livre à la discretion de ceux qui ne luy pardonneront jamais la resistance qu'elle a apportée à leurs volontés, elle demeurera, au traité de la paix, dans le precipice où elle se sera laissé jeter, sans que personne se mette en peine de l'en retirer; comme, au contraire, si elle s'attache au bon party, il ne souffrira jamais que la paix se conclue sans faire restablir Vostre Altesse dans tous ses pays, droits, privileges et autres choses qu'elle auroit perdues durant le cours de cette guerre. Elle pourra faire reflexion sur ce que je viens de luy representer et profiter de l'avis que je luy donne, qu'elle trouvera, si je ne me trompe, conforme à ses interests particuliers, selon lesquels je luy conseille de regler sa conduite, et non autrement.

Quand ses ambassadeurs seront arrivés icy, je me promets de leur faire voir encore plus clairement cette verité et de leur faire comprendre que personne ne peut agir avec Vostre Altesse plus sincèrement que

[1] Allusion à la maison Palatine, à laquelle appartenait le duc de Neubourg. (Voyez p. 331, note.) L'Empereur avait enlevé à cette maison le Palatinat du Rhin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

janvier 1644. moy ni avec un zèle plus veritable pour ses interests, puisque personne n'est avec plus de passion, etc.

CCCXCI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 159 recto et verso.

A M. LE DUC DE BREZÉ.

[Paris,] 15 janvier 1644.

Monsieur,

J'ay appris, par la vostre du 5 de ce mois et par le courrier que vous avez envoyé, la prise qui a esté faite par les vaisseaux du Roy d'un navire chargé de bled, qui alloit de Sicile à Gennes. Sur quoy j'ay à vous dire que l'intention de la Reyne est que ce bled soit employé au ravitaillement de l'armée, et qu'on en soulage d'autant la Provence, où il y a grande disette; qu'elle entend neantmoins d'en rendre exactement le prix à ceux à qui il appartiendra, et de ne frustrer personne du droit qu'il y pourroit avoir.

En quoy vous pouvez croire que les interests de M. le commandeur Des Gouttes et des capitaines que vous me recommandez avec tant de passion ne seront pas oubliés; vous les en assurerez, s'il vous plaist, et que leurs services, et particulièrement ceux dudit commandeur, ne demeureront pas sans reconnoissance de la part de Sa Majesté. Je vous conjure donc de mesnager cette occasion à son contentement, et, par l'espargne que je vous exhorte de faire, autant qu'il se pourra, de l'argent du Roy aux radoubs et autres necessités de l'armée, de me donner moyen de faire valoir icy vostre conduite et vostre zèle pour le bien des affaires de Sa Majesté.

Dans la part que je prends en tout ce qui vous regarde, je seray ravy qu'on connoisse, par effet, que vous n'estes pas seulement sage et courageux dans les combats, mais que vous entendez encore parfaitement l'economie et la subsistance des armées navalles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quant à l'autre prière que vous me faites de recommander à M. de Saint-Chaumont[1] une affaire que M. le commandeur Des Goutes a à Rome, je le feray en termes si forts et si efficaces, qu'il connoistra facilement ce que vous pouvez sur moy et l'estime que je fais de son merite; l'un et l'autre, certes, est fort grand, et il ne me peut rien arriver de plus agreable que les occasions de le tesmoigner, et surtout de vous faire voir qu'il ne se peut rien ajouster à la passion avec laquelle je suis, etc. après m'estre remis de plusieurs autres choses à la despesche de M. de Brienne. Janvier 1645.

P. S. La presente n'estant point partie sytost que j'avois creu, j'y ajousteray encore que vous devez employer les bleds du vaisseau pris aux provisions des vaisseaux et des galères, et que, s'il est jugé de bonne prise, le droit de M. le commandeur Des Goutes luy sera soigneusement conservé, sinon que la Reyne faira tousjours telle consideration de ses services et de la recommandation que vous en faites, qu'il aura sujet d'en estre satisfait; à quoy vous pouvez croire que je tiendray la main, comme aussy à ce que les capitaines qui auront fait de la despense pour se mettre en estat de bien servir trouvent des gratifications raisonnables dans les prises qui se feront.

M. le chevalier Garnier s'en allant bien informé de toutes choses, ce seroit peine perdue de vous en escrire davantage, et vous devant estre bientost icy, nous remettrons à vostre arrivée à prendre les resolutions necessaires pour le service du Roy.

J'escris fortement à M. de Saint-Chaumont et à M. le commandeur Des Goutes.

[1] On écrit ordinairement Saint-Chaumond ou Saint-Chamond. (Voyez ci-après, p. 552, note 1. — Cet ambassadeur fut disgracié, à la fin de l'année 1644, pour ne s'être pas opposé à la nomination du pape Innocent X.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

[1644-1645.]

CCCXCII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 152 verso.

A M. D'AVAUX.

[Paris,] 16 janvier 1644[1].

Monsieur,

J'ay receu vos deux dernières du 19 et du 26 du passé. Pour respondre à la première, je vous diray que je suis marry que des considerations importantes m'empeschent de faire esclater la generosité dont vous avez usé et l'offre que vous faites à la Reyne. Je voy bien qu'elle ne pouvoit partir d'un meilleur principe, et que le zèle que vous avez pour le service du Roy et pour le bien de vostre patrie en est la cause; mais aussy je considère que, si la Reyne descendoit à l'usage de ce remède[2], estant particulièrement proposé par M. le surintendant des finances[3] et par MM. les plenipotentiaires, nos ennemis croiroient nos affaires en plus mauvais estat que, graces à Dieu, elles ne sont, et partant que, au lieu de nous avancer vers une paix honorable, nous courrions fortune de nous en reculer, par la creance qu'ils auroient que l'extremité où ils s'imagineroient que nous serions tombés nous obligeroit à l'accepter à des conditions desavantageuses. Mais nous n'en sommes pas là, et je vous puis asseurer que l'argent ne manquera point au Roy pour continuer ses desseins, et qu'on ne lais-

[1] Le père Bougeant (*Histoire du traité de Westphalie*, liv. I) indique une lettre de Mazarin aux plénipotentiaires de France, en date du 15 janvier 1644. Cette lettre est citée à l'occasion d'un passage de cette Histoire ainsi conçu : « Le cardinal Rosetti avoit été nommé pour cet emploi [l'emploi de médiateur]. Mais il étoit haï du cardinal Mazarin : il avoit eu en Angleterre des liaisons avec Mme de Chevreuse; il avoit fait paroître beaucoup d'inclination pour l'Espagne. » Je n'ai pas trouvé la lettre indiquée par le père Bougeant. Quant à l'opinion de Mazarin sur le cardinal Rosetti, on voit, par une lettre au cardinal Bichi (ci-dessus, p. 315-316), qu'elle n'était pas favorable.

[2] Il semble, d'après la suite de la lettre, qu'il s'agit d'un emprunt à contracter en Hollande.

[3] Le comte d'Avaux était surintendant des finances en même temps qu'ambassadeur plénipotentiaire à Munster.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sera pas d'apporter du relaschement aux souffrances du peuple, par le soin qu'on prend de faire cesser plusieurs causes qui l'incommodent sans accommoder les affaires de Sa Majesté. Encore depuis peu je viens d'espargner plus de deux millions de livres sur l'artillerie et sur la marine, et sur d'autres choses. Nous [nous efforcerons] d'apporter en tout le reste le plus de mesnage qu'il se pourra, et je vous jure en mon particulier que, pour cela, nous n'oublierons quoy que ce soit, et que je ne donnerois pas seulement mon bien, si j'en avois, mais encore une partie de ma vie pour pouvoir en mesme temps donner un entier soulagement à la France et une dernière perfection à nos affaires; mais puisque cela est impossible, il faut tendre à nostre grande fin, qui est la paix, par les moyens les plus courts et les plus efficaces, quoiqu'ils ne soient pas si plausibles et specieux en apparence. Janvier 1654.

Vous jugez bien, par l'effort que nous allons faire en Allemagne, où est le principal siege de la guerre, que nous n'avons rien tant à cœur que de la terminer bientost et, par une consequence necessaire, de mettre fin à ce que le peuple souffre. Je me promets que vous approuverez autant mon sentiment que je loue la passion que vous avez pour le bien de l'Estat, particulièrement en un temps où cette passion n'est pas fort commune. Je n'ay pas pourtant laissé de faire valoir auprès de la Reyne et au Ciel[1] les offres que vous avez faites.

Pour ce qui est de ce que vous m'escrivez en faveur de M. de La Thuillerie, je n'ay [rien] à vous dire, sinon que, ne m'estant proposé que deux buts dans l'employ dont il a plen à la Reyne de m'honorer, de bien servir le Roy et d'obliger, selon mon pouvoir, les personnes de merite, il ne me pourroit rien arriver de plus agreable que de procurer à M. de La Thuillerie la reconnoissance qui est deue à sa vertu et à ses services, et, partant, qu'il n'a qu'à me faire precisement seavoir ce qu'il desire qu'on fasse pour sa satisfaction. Je luy en escris en ce sens, et je ne doute point qu'il ne vous communique ma lettre; ce

[1] Mazarin désigne-t-il par ce mot quelque personnage qu'il ne veut pas nommer, par exemple le duc d'Orléans? C'est un point qu'il n'est pas facile d'éclaircir. Je ne crois pas qu'on puisse prendre l'expression *au Ciel* dans le sens littéral.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1654. qui me fait finir, après mon accoustumée mais fort veritable protestation que je suis passionnement et plus que personne, etc.

CCCXCIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 153 recto et verso.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 16 janvier 1654.

Monsieur,

J'escris à Vostre Altesse, non pour justifiier le sejour que M. de Beringhen fait icy, puisqu'elle en sçait assez les causes, mais pour luy tesmoigner que la connoissance que j'ay prise de son merite me fait voir que l'impatience qu'elle pourroit avoir qu'il fust auprès de sa personne ne sçauroit estre plus raisonnable. Neantmoins, comme la Reyne desire absolument qu'il demeure encore, je m'asseure que Vostre Altesse ne s'opposera pas à sa satisfaction, et qu'elle acquiescera à une necessité qui monstre qu'elle ne pouvoit faire choix d'un homme qui soit plus digne de son amitié et de son estime.

Après le jugement de la Reyne, qui a creu que son sejour estoit utile de deçà, j'aurois mauvaise grace de parler à Vostre Altesse de mon interest particulier, dont je ne doute point qu'elle ne fist quelque consideration, et de luy representer que la conduite dudit sieur de Beringhen ne m'ayant pas donné moins de passion pour sa personne qu'elle en a laissé à Vostre Altesse, je jouis d'un contentement qui me vient de la volonté de la Reyne et du besoin qu'on a de luy. S'il n'y avoit neantmoins, Monsieur, que ma seule consideration, je supplie Vostre Altesse de croire que je la fairois ceder à ce que je luy doys, et que je me priverois, pour l'amour d'elle, de ce qui me pourroit estre le plus cher au monde, puisque rien ne me peut estre si cher que l'honneur de ses bonnes graces et la qualité dont je fais profession d'estre, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1653.

CCCXCIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 153 verso.

A M. DE RIVAU,

LIEUTENANT DU ROY EN POITOU.

[Paris,] 10 janvier 1653.

Monsieur.

J'ay veu, par la vostre du 2 de ce mois, le devoir auquel vous vous estes mis de servir le Roy sur le sujet des assemblées qui se sont faites en Poitou et Xaintonge contre son autorité[1]. Je n'ay pas besoin de

[1] Un certain nombre de nobles de ces provinces avaient tenu des assemblées pour s'opposer à la perception des impôts. (Voyez les instructions données au maréchal d'Aumont, chargé de s'opposer à ces désordres, mss. B. I. Fr. 4169, fol. 62 v°-74 v°.) Comme les historiens ne parlent pas de ces troubles, occasionnés par la situation financière de la France, je citerai quelques passages de ce document. Le Roi, au nom duquel l'instruction est rédigée, y rappelle d'abord que, depuis quatre ans, plusieurs paroisses du pays de Poitou, entre autres celles du marais de Rié, n'ont payé «aucune chose des tailles ni de la subsistance [des troupes] et autres impositions qui se lèvent sur tous les sujets de Sa Majesté en ladicte province et autres du royaume.» Plus loin (fol. 64 v°), le Roi parle des assemblées de la noblesse, qui se sont tenues dans un jeu de paume d'un des faubourgs de Saintes. «On y nomma douze syndics, que l'on délibera d'appeler *sages*, qui sont les sieurs marquis de La Caze, les sieurs de Saint-Leger, de Bussac, Malaville, Lavergne-Maumouton, Saint-Martin, La Combe, et cinq autres desquels l'on ne mande pas les noms, qui sont tous de Saintonge. Le sieur de Chasteaucouvert, un mesme pays, qui fait sa demeure près de Saint-Jean-d'Angely, n'a aussy esté depputé pour la sollicitation des interests de ladicte assemblée.» On ajoute «que, par un procès-verbal authentique du lieutenant general du siège presidial de Xaintes, faict le 24 octobre dernier, il marque que outre lesdicts sieurs de La Caze et le nommé Lavergne, il a veu dans ladicte assemblée et audict jeu de paume les nommés Dargence, Descoyeux, Deskoudes, Champflours, Maudhuy, des Varennes, La Dorine, des Forgues, La Vigerie, Lastal, La Caze, La Madelaine, Saint-Gelais, etc. et que, leur ayant demandé en vertu de quoy et pour quel sujet ils s'assembloient, ils auroient declaré que c'estoit pour la revocation de l'imposition sur le vin.»

Il est ensuite question d'une assemblée qui s'était tenue à Montignac-Charente, et où la noblesse de l'Angoumois avait été convoquée par le sieur de Châteaucouvert, pour suivre l'exemple de la noblesse de Saintonge. «Et là furent nommés pour *sages* les sieurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1654. vous exhorter à continuer à veiller soigneusement à prevenir et destourner semblables desordres. Je vous diray seulement que je ne manqueray point de faire valoir auprès de la Reyne les services que vous rendrez, et de vous en procurer dans les occasions la reconnoissance qu'ils meritent.

Cependant confirmez vos amis bien intentionnés dans les bons sentimens où ils sont, et asseurez-les de mon affection, dont je seray tousjours bien ayse de leur pouvoir donner des preuves. Croyez aussy que je suis, etc.

CCCXCV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 153 verso.

A DON FRANCISCO DE MELOS.

[Paris,] 21 janvier 1654.

Monsieur,

M. le cardinal de Grimaldi m'ayant tesmoigné le desir de Vostre Excellence pour la liberté des prisonniers de guerre de part et d'autre, j'ay concouru d'abord de tout mon cœur à ce bon œuvre, compatissant extresmement aux misères qu'ils souffrent, et dès que le sieur Du Plessis-Besançon[1], qui a esté cy-devant chargé de cette affaire, a esté de retour de son voyage d'Allemagne[2], je me suis employé auprès de

de La Grave, de Chastillon, Chermans, Villeneuf, Linières, Rouxles, Pressac, Forgues, et deppûté pour agir avec ledict sieur de Chasteaucouvert, le sieur de Couvrelles, qui est de la religion pretendue reformée et beaucoup considéré parmi ceux qui en font profession.» — On verra plus loin la suite de ces agitations, qui avaient eu pour principale cause la levée des impôts.

[1] La lettre royale contenant les instructions donne à Du Plessis-Besançon le titre de *sergent de bataille ès armées du Roy*.

[2] Du Plessis-Besançon avait été chargé d'une mission près du duc de Lorraine, que Mazarin aurait voulu détacher du parti des ennemis de la France.

Les instructions qui lui furent données pour l'échange des prisonniers se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4169, fol. 81 r°-83 v°).

La première partie de l'instruction est remplie de plaintes sur ce que les traités antérieurs n'ont pas été exécutés. Puis on ajoute : «Ledict s' Du Plessis estant si bien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Reyne pour luy faire donner les ordres d'en reprendre la negociation; mais, pour surmonter plus aysement toutes les difficultés et mesme pouvoir representer l'inexecution des choses accordées et conduire le tout à bonne fin, j'ay estimé qu'on travailleroit plus utilement d'aller à la source que de negocier par lettres. C'est pourquoy ledit sieur Du Plessis part d'icy avec tous les pouvoirs et instructions necessaires, tellement que, l'ayant chargé de tesmoigner à Vostre Excellence l'estime singulière que j'ay tousjours faicte de sa personne, je me remettray à ce qu'il luy en dira, et demeure ce pendant, etc. Janvier 1644.

informé de ce qui s'est faict cy-devant pour la rançon et l'eschange de chaque prisonnier en particulier, que l'on sçait n'estre pas necessaire de luy en rien specifier, Leurs Majestés se remettent à sa prudence et adresse accoustumée de mesnager toutes ces choses en sorte qu'Elles en reçoivent contentement. Et parce que ledict gouverneur des Pays-Bas et ceux qui ont traicté avec ledict sieur Du Plessis et luy ont plusieurs fois, depuis son retour de Flandre, tesmoigné qu'ils seroient bien ayses de moyenner l'establissement d'un quartier* general entre les armées des deux Couronnes pour la deslivrance des prisonniers de guerre qui pourroient estre faicts de part et d'autre, l'intention de Leurs Majestés est que ledict sieur Du Plessis presente dudict gouverneur des Pays-Bas s'il est dans la resolution de traitter et conclure l'establissement dudict quartier general, et s'il en a le pouvoir dudict Roy Catholique, et à quelles conditions, sans en excepter aucun prisonnier qui seroit faict, par terre ou par mer, du costé de France, d'Espagne, Italie, Allemagne, Pays-Bas, et en quelque lieu, rencontre et occasion que ce puisse estre, où les armées et troupes des deux Couronnes se pourroient trouver opposées; pour, après avoir sceu dans quels sentimens est ledict don Francisco de Melos sur ce subject, en donner advis à Sa Majesté et luy envoyer un memoire bien exact, ou toutes les conditions qu'il pourroit pretendre et auxquelles l'on se pourroit arrester, à l'exemple de ce qui s'est faict cy-devant en pareilles occasions, soient specifiées, et que Sa Majesté en puisse renvoyer la resolution.»

* «Le mot *quartier* signifie le traitement qu'on promet à des troupes qui se rendent, qui mettent les armes bas (*condition*, *composition*). Cette façon de parler vient de ce que les Hollandois et les Espagnols étoient autrefois convenus que la rançon d'un officier ou d'un soldat se payeroit d'un *quartier* de sa paye.» (*Dictionnaire de Furetière.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCXCVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 155 recto.

A M. DE SAINT-CHAMONT[1],

AMBASSADEUR POUR SA MAJESTÉ PRÈS SA SAINTETÉ.

[Paris,] 20 janvier 1644.

Monsieur,

Pour response à la vostre du 5 de ce mois, je vous diray que j'estime que vous aurez maintenant receu vos passe-ports, M. le cardinal Bichi ayant par deux fois escrit qu'il les devoit bientost envoyer. On a aussy avis de Lyon de la reception des depesches de M. de Brienne, de sorte que vous voilà en estat d'aller où vous estes attendu avec tant de raison, et où je ne doute point que vous ne confirmiez par vostre conduite la reputation que vos emplois precedens ont acquise, et ne contentiez l'attente de ceux de qui vous estes desiré.

Pour les interests que vous avez icy, vous en devez estre [tranquille] et vous asseurer que je les porteray avec la mesme affection et le mesme soin que les miens propres; vous le connoistrez par les effects, auxquels je m'en remets. Vous recevrez satisfaction pour la pension que vous avez.

M. le commandeur Des Goutes a une affaire à Rome, en laquelle il a besoin de l'authorité du Roy pour en appuyer le bon droit; je vous conjure de l'y servir efficacement, comme un homme que la Reyne considère, et les interests duquel, vu les services qu'il a rendus et qu'il doit rendre, meritent qu'on en prenne soin. Outre cette consideration, je vous diray que je prendray part à ce que vous ferez pour luy.

[1] Mite de Saint-Chamont avait remplacé dans l'ambassade de Rome le marquis de Fontenay-Mareuil. La Barde (*De rebus Gallicis*, lib. II, p. 112) en parle dans les termes suivants : « Melchior Mites, San-Chamondus marchio, Romæ legatus erat, vir gravitate ac dignitate clarus, qui, per Ludovici XIII tempora, tantisper administer regni fuerat, dein foris legationis in Germaniam specie dimissus. »

On voit, par cette lettre, que l'ambassadeur était encore en France, attendant les passe-ports qu'on devait lui envoyer de Rome pour qu'il pût se rendre à son poste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je croy que vous trouverez à Marseille trois balles de celles que je vous ay prié de porter, et le sieur Senamy a ordre d'y faire tenir les autres. Je finis avec la veritable protestation que personne ne sera jamais plus que moy, etc. Janvier 1644.

CCCXCVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 248 verso.

A M. DU PLESSIS-BESANÇON.

[Paris,] 23 janvier 1644.

Monsieur,

Je vous depesche ce courrier exprès pour vous dire que, nonobstant tout ce que je vous ay dict à vostre despart, vous ne parliez d'autre chose que de l'affaire des prisonniers[1], si ce n'est qu'on vous en list toutes les advances et que vous en ayez une si belle occasion que vous jugiez ne la devoir pas perdre; et encore, en ce cas, faudra-t-il parler en general le plus qu'il se pourra et fort delicatement, le service du Roy le requerant ainsy. Sur ce, je demeure, etc.

Il vient d'arriver un courrier de Rome sur le subject de la maladie du Pape, lequel m'a rendu une lettre de Gennes, qui porte que le roy d'Espagne envoye don Juan d'Austriche pour gouverner le Pays-Bas et destine de grands employs ailleurs à don Francisco de Melos, qu'il en retire.

Je ne sçay pas si cela est vray, mais je sçay bien que celuy qui le mande est très-informé des affaires d'Espagne.

Pour ce qui regarde la liberté de Jeannetin Doria, on demeure dans ce qui a esté concerté, et, quelque traicté que l'on fasse, il n'est pas necessaire de rien changer en cet article.

[1] Voyez ci-dessus, p. 550, note 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCXCVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 156 recto.

A M. DE TRACY.

[Paris,] 30 janvier 1644.

Monsieur,

Ne vous estonnez point si, dans mes lettres, je vous parle souvent du bon mesnage de l'argent du Roy. Ce n'est pas que je ne sçache que vous y apportez tout ce qui despend de vostre soin; mais, veritablement, dans la multitude des affaires que nous avons sur les bras, et dans la resolution que nous avons faite de pourvoir à toutes, et surtout que rien ne manque à l'armée d'Allemagne de ce qui sera necessaire pour la faire agir, il importe, pour ne demeurer pas en chemin, que nous usions d'economie et qu'il ne se fasse point de despense qui soit inutile.

Je m'asseure que vous approuverez cette conduite.

Je me remets de plusieurs autres choses aux depesches de M. Le Tellier, à ce que vous faira sçavoir M. le mareschal de Turenne et à ce que vous apprendrez du sieur Brachet, qui est party d'icy bien informé de toutes choses et avec une voiture de trente mille pistoles.

Vous le croirez, s'il vous plaist, quand il vous dira, de ma part, que je n'oublie pas vos interests et que je suis veritablement, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CCCXCIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 156 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 30 janvier 1644.

Monsieur,

Je vous envoye le duplicata de la lettre que j'escris à messieurs les Estats[1] pour response à une qu'ils m'ont escrite en faveur de quelques-uns de leurs sujets, dont les vaisseaux ont esté pris par ceux du Roy. Quoyque je vous puisse asseurer que je n'ay rien oublié pour les faire trouver innocens, neantmoins leur faute s'est trouvée si visible, et la consequence en a esté jugée si dangereuse, que nous n'avons peu esviter de les confisquer.

Vous agirez donc, s'il vous plaist, si l'on vous en parle, conformement aux considerations de ma lettre et y apporterez les autres que vous jugerez à propos, pour faire voir que ce jugement n'est ni contre l'alliance commune, ni contre la bonne et sincère correspondance que nous desirons entretenir avec messieurs les Estats.

Vous nous escrirez aussy au vray leurs mouvemens sur ce sujet, en cas qu'ils trouvent quelque chose à dire contre nostre procedure, ce qu'à mon avis ils ne peuvent raisonnablement faire. Je ne vous en dis point davantage, et finis, après vous avoir protesté que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

[1] On a déjà vu plus haut que ce nom désignait l'assemblée des états généraux des Provinces-Unies, auxquels Mazarin adresse la lettre suivante. Cette assemblée partageait avec le stathouder le gouvernement de la République. (Voyez l'introduction en tête de ce volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1645.

CD.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 156 verso.

A MM. LES ESTATS GENERAUX DES PROVINCES-UNIES.

[Paris,] 30 janvier 1644.

Messieurs,

Je suis marry que je n'aye peu vous procurer la satisfaction que vous tesmoignez desirer pour les vaisseaux qui ont esté pris par ceux du Roy sur quelques-uns de vos sujets. Je vous puis asseurer que, l'affaire ayant esté mise en deliberation au Conseil de Sa Majesté, on a cherché toute sorte de couleurs pour faire paroistre innocente la conduite de ceux qu'on vouloit gratifier en vostre faveur. Mais, toutes choses examinées, la faute s'est trouvée si manifeste, et la consequence, si elle demeure impunie, a esté jugée si dangereuse, non-seulement pour cet Estat, mais encore pour vostre Republique, qu'on a creu que d'en faire exemple c'estoit suivre vos intentions; que, estant bien informés du fait, vous auriez opiné comme nous et eussiez esté les premiers à exiger la reparation d'un dommage qui, nous estant causé directement, tombe indirectement sur vous autres.

En effet, si la licence que prennent quelques-uns de vos sujets, contre vostre approbation, de servir à l'ennemy commun en plusieurs choses importantes n'est arrestée par quelque peine, vous et nous en sentirons à l'avenir de très-dommageables effets, comme nous avons fait jusques icy.

Quant à l'affaire dont il est maintenant question, ceux qui vous en ont desguisé la verité [ne] pouvoient faire pis contre nous que de traisner la soldatesque des Espagnols avec leurs vaisseaux. Que s'ils disent que ç'a esté contre leur gré, et qu'ils y ont esté forcés, qui ne voit que cette force est volontaire, non-seulement en ce que, prevoyant de pouvoir estre forcés, ils s'y sont exposés de leur bon gré, mais en ce que le tout s'est fait par un marché prealable et au plus haut prix d'argent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont ils ont peu convenir? Ce qui monstre clairement qu'ils l'ont bien voulu, puisque, estant portés à l'entreprendre par le desir du gain, ils en ont esté bien ayses. Janvier 1644.

J'estime que vous demeurerez satisfaits de ces raisons, et que vous ne trouverez rien à dire à un jugement qui n'offense point l'alliance commune, ni mesme n'altère rien de la bonne volonté que la Reyne a pour vostre Republique. Que si, nonobstant cela, je voyois quelque jour à obtenir grace aux coupables (ce qui, à mon avis, sera fort difficile et qu'apparemment vous ne desirerez point), je vous promets que je m'y employeray pour l'amour de vous et avec cette passion avec laquelle je suis, etc.

CDI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 249 recto.

A M. DU PLESSIS-BESANÇON[1].

[Paris,] 30 janvier 1644.

Monsieur,

Je ne vous fais ces trois lignes, proffitant de l'occasion de l'ordinaire, que pour vous renouveler la prière, que je vous fis à vostre despart, de ne rien obmettre pour terminer l'affaire de la rançon du sieur Jeannetin Doria. Vous sçavez à qui il a tenu jusques icy qu'il ne soit desjà en liberté, et, quelque chose que vous resolviez touchant les autres, Sa Majesté n'est pas resolue de rien changer, pour ledit sieur Jeannetin, à ce qui a esté concerté dès le commencement. A quoy elle se promet que vous apporterez tous vos soings. Ce pendant, je demeure, etc.

[1] Voyez plus haut, p. 550, note 2, les instructions données à Du Plessis-Besançon, et, p. 553, la lettre où Mazarin parle de Jeannetin Doria.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CDII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 156 verso.

A M. LE DUC D'ESPERNON.

[Paris,] 31 janvier 1644.

Monsieur,

Je vous diray, pour *response* à vostre dernière, que, l'affaire du sieur d'Ortan ayant esté proposée au Conseil, M. le Prince a esté un de ceux qui ont le plus fortement opiné contre les excès que commettent les gens de guerre. Il a, à la verité, jugé à propos que, quand vous seriez obligé d'en chastier quelques-uns, vous y appellassiez l'intendant de la province, affin que le chastiment en fust plus regulier et dans l'ordre. En un mot, vous vous souviendrez, s'il vous plaist, de ce que je vous ay desjà escrit, que l'intention de Sa Majesté est de faciliter aux peuples tous les moyens possibles de payer ce que la necessité des affaires oblige d'exiger d'eux; elle entend, par consequent, qu'on en destourne toutes les violences et les exactions indeues des gens de guerre, qui les incommodent quelquefois plus que la taille et la subsistance[1].

M. Quartier vous devant escrire exactement ce qui regarde vos interests particuliers, je me contenteray de vous dire en gros que je n'ay point eu de peine à vous faire accorder par la Reyne l'une de vos pretentions, et qu'elle s'y est portée avec toute la bonne grace et tout le sentiment d'estime et d'affection que vous pouviez desirer.

Pour les autres affaires, à cause qu'il y a quelque chose à esclaircir, elle n'attend que d'en recevoir plus de lumière ou de terminer cela à vostre retour à la Cour. Quoy qu'il en soit, vous devez croire, Monsieur, que je n'espargneray ni mes soins ni mes offices pour vous tesmoigner en cette occasion, et en toutes les autres où il s'agira de vos interests, que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

[1] Le mot *subsistance* indique ici les vivres et le logement que les populations devaient fournir aux troupes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CDIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 154 verso.

A M. DE CAUMARTIN[1].

[Paris,] ... janvier[2] 1644.

Monsieur,

Vous avez eu grande raison d'empescher que le baron de Coupet ne fortifiast du desbris de l'armée du Roy les levées qu'il fait pour la republique de Venise. En cela vous ne sçauriez apporter trop de precaution, et vous devez tenir soigneusement la main à destourner la continuation de ce desordre.

Il est encore dû service de Sa Majesté que vous entreteniez correspondance avec M. le mareschal de Turenne, pour agir de concert en plusieurs occasions, où il en sera sans doute besoin durant le cours de cette guerre.

Quant aux traverses que font les cantons catholiques aux desseins de Sa Majesté en ce pays-là, comme ce n'est point chose nouvelle, il ne faut pas non plus s'en estonner. Il faut seulement s'y opposer à la manière accoustumée, c'est-à-dire avec prudence et vigueur; ce que je sçay que vous ne manquerez point de faire, et c'est ce qui m'oblige à finir, après vous avoir asseuré que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

[1] Jacques Lefèvre de Caumartin, mort le 11 décembre 1667, était ambassadeur de France en Suisse. Voyez plus haut (p. 493) une lettre en date du 11 décembre adressée par Mazarin à ce même ambassadeur.

[2] Il n'y a pas d'autre indication de date dans le manuscrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CDIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 155 recto.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] ... janvier[1] 1644.

Monsieur,

Un gentilhomme que je vous depesche estoit prest à partir lorsque M. Du Plessis-Besançon est arrivé, qui m'a rendu vos deux dernières. Vous verrez, par les trois autres que je vous escris[2] et par les depesches de M. Le Tellier, que nous avions prevenu vos sentimens et donné la pluspart des ordres necessaires pour les faire reussir.

Dès que j'auray communiqué vostre memoire au Conseil, nous vous manderons à l'instant les resolutions qu'on prendra là-dessus, et je vous asseure que rien ne sera ny espargné ny oublié pour mettre l'armée en estat d'agir puissamment et de s'establir en Allemagne.

Vous en pouvez donner les asseurances à M. d'Erlach, conformement à la lettre que je luy en escris, et, puisque c'est un homme de grand service et qui nous est absolument necessaire, il le faut mesnager de telle sorte qu'il demeure satisfait[3].

Je n'ay autre chose à vous dire, après ma protestation ordinaire que je suis passionnement, etc.

[1] Il n'y a pas de date précise, mais la lettre paraît être du commencement de janvier 1644.

[2] Voyez plus haut (p. 530-534) trois lettres adressées par Mazarin à Turenne. Elles portent la date du 4 janvier 1644; ce qui détermine approximativement l'époque à laquelle cette lettre a été écrite.

[3] Voyez plus haut (p. 528) une lettre de Mazarin au baron d'Oysonville, où il est question du mécontentement que la nomination de Turenne au commandement de l'armée d'Allemagne avait causé à d'Erlach. On peut aussi consulter sur ce sujet la lettre de la Reine au maréchal de Turenne (p. 528, note 2).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1654.

CDV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 155 verso.

A M. DE LA FERTÉ-SENNETERRE.

[Paris,] ... janvier 1654.

Monsieur,

Croyez qu'on n'oubliera rien icy de ce qui se pourra faire pour les places de vostre gouvernement[1], comme vous l'apprendrez par les depesches de MM. les secretaires d'Estat, auxquelles me remettant pour cela, je vous diray que, ayant tant contribué comme vous avez fait pour le soulagement de l'armée d'Allemagne, il n'en faut point demeurer là; et, puisque c'est une necessité inevitable que la Lorraine serve encore de quelque raffraischissement aux troupes de M. le mareschal de Turenne, il y faudra donner les mains avec tout l'ordre et toute la circonspection qui s'y pourra apporter. Le mal ne sera pas grand, puisqu'il ne sera point long, et qu'il y a de l'apparence qu'il ne reviendra plus, par le bon ordre que la Reyne donne pour destourner de semblables accidens que celuy qui est arrivé sur le Danube[2].

Je n'ay pas besoin de vous en dire davantage, sçachant que vous irez mesme au delà de ce qu'on desire, si le service du Roy le requiert ainsy. C'est de quoy je seray tousjours garant à Sa Majesté pour vous, auprès de laquelle je ne perdray point d'occasion de faire valoir vos services et de vous tesmoigner que je suis très-veritablement, etc.

[1] On a vu ci-dessus que La Ferté-Senneterre était gouverneur de Lorraine.

[2] La phrase est irrégulière, mais s'entend facilement. On dirait aujourd'hui : *des accidents semblables à celui qui est arrivé sur le Danube*. Il s'agit, dans ce passage, de la défaite de Dütlingen ou Tütlingen, près de Donaueschingen, aux sources du Danube.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Janvier 1644.

CDVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 155 verso.

A M. L'EVESQUE D'ORANGE.

[Paris,]... janvier 1644.

Monsieur,

Je vous suis bien obligé des avis que vous me donnez; je vous supplie de continuer et de croire que je les fairay valoir, dans les occasions, selon leur prix. Surtout je suis bien ayse d'apprendre que les Huguenots demeurent dans leur devoir. Ils auroient grand tort de faire autrement, puisque l'intention de la Reyne est de les conserver inviolablement dans tous les droits et avantages où ils estoient à la mort du feu Roy. C'est ce que vous leur devez donner à entendre comme une chose très-infaillible, aussy bien que la passion avec laquelle je suis, etc.

CDVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 154 verso.

A M. L'ESLECTEUR DE COLOGNE.

[Paris,]... janvier 1644.

Monsieur,

S'il est arrivé quelque desordre au duché de Bouillon, au prejudice de la neutralité accordée à ce pays-là, Vostre Altesse doit s'asseurer que c'est contre l'intention et les ordres de Sa Majesté; elle n'a pas neantmoins laissé de les renouveler aux gouverneurs de ses places frontières, pour empescher que cela ne se fasse à l'avenir, et affin que Vostre Altesse connoisse que, du costé de la France, rien ne sera jamais plus religieusement observé que la bonne foy. Ce sont des re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

solutions dans lesquelles je fortifieray tousjours l'esprit de la Reyne, Février 1644.
tant qu'elle me faira l'honneur d'escouter mes conseils, et c'est en quoy je suis certain que non-seulement nos alliés, mais encore nos ennemis, n'auront jamais sujet de se plaindre de sa conduite. Je me souhaite quelque plus importante occasion où les interests de cet Estat et le service de Sa Majesté me permettent de tesmoigner à Vostre Altesse la veritable passion avec laquelle je suis, etc.

CDVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 249 verso.

A M. D'AUMONT.

[Paris,] 2 février 1644.

Monsieur,

J'ay appris, par vostre lettre, comme l'approche des armes du Roy commençoit à dissiper les factions qui sembloient se former en Poitou [1]. La Reyne se promet que vous n'oublierez rien pour rendre redoutable sa puissance aux mal affectionnés, et pour arracher toutes les semences de revolte; à quoy, de ce costé-cy, nous vous fournirons les moyens que vous jugerez les plus convenables. J'attends, pour cet effect, les memoires que vous me promettez, suivant la connoissance que vous aurez, estant sur les lieux, du mal et des remèdes. Asseurez-vous, ce pendant, que Sa Majesté pense à vous, et qu'on ne sera pas longtemps sans vous tirer de l'employ que vous avez, pour quelque autre qui vous sera plus agreable [2]. J'y tiendray la main en ce qui despendra de moy, comme estant avec inclination, etc.

[1] Voyez plus haut, p. 549, note 1.

[2] Voyez plus haut (p. 533) le passage de la lettre au maréchal de Turenne où Mazarin propose de donner au marquis d'Aumont le commandement de la cavalerie française.

71.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 157 recto.

A M. D'ERLACH [1].

[Paris,] 4 février 1644.

Monsieur,

Je vous suis bien fort obligé des plans que vous m'avez envoyés. Je serois bien ayse si, sans vous incommoder, vous pouviez m'envoyer ceux des autres places qui sont dans vostre gouvernement [2]. Vous pou-

[1] Cette lettre n'a pas été publiée dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach*.

[2] Outre la ville de Brisach (le Vieux Brisach), dont d'Erlach était gouverneur, la France avait encore en Allemagne les villes d'Uberlingen et de Hohenweil : la première, sur les bords du lac de Constance ; la seconde, dans le Würtemberg. Le vicomte de Courval était gouverneur d'Uberlingen, et Widerholt, de Hohenweil. Comme il sera souvent question de ces deux villes dans la correspondance de Mazarin, je donne ici l'extrait de l'ouvrage de La Barde où il parle du siége de ces places par les Bavarois (lib. II, p. 91) : « Mense januario (1644), Baioari Uberlingam ad Acronium lacum, qua nostri nuper potiti, obsidere coperant, præsidiis circumquaque dispositis ; at mox oppidum arctius habuere atque oppugnavere. At Corvallius [*] vicecomes, oppido præfectus, egregie propugnare, hostium stationes perturbare, pellere, mox, ubi propius accessi erant, eo frequentius erumpere, quæ incipiebant opera prohibere, destruere, ubi cuniculos in murum atque aggerem moliebantur, eos adversis cuniculis excipere atque irritos reddere, denique magna muri atque aggeris parte collapsa, impetum hostium inter ruinas ac rudera sustinere ac propulsare ; prorsus ab eo propugnatum supra quam dici potest egregie, resque ad vi id. maias (le 10 mai) producta ; qua die denique, subveniente nullo, deditionem facere coactus est. Ex hostibus complures eo, cum hyemis, tum nostrorum sæpius erumpentium sævitia, periere.

« Uberlinga recepta, Baioari frustra Hoentvielem, in Vitembergensi agro, tentavere. Castellum est in præruptı montis vertice, cui præfectus erat Viderholtius, homo callidus, magnaque rei militaris scientia. Hostes castello quatuor circum exstruxerant, prohibendo commeatui, nam locum oppugnare difficile videbatur. Quod cum Baioari satis intelligerent, varias præfecto tulere conditiones, uti Vitembergo duci arcem permitteret ; nam, ante hæc bella, Vitembergi ducis fuerat, qui mox, Austriacorum armis oppressus, fœderatorum Germaniæ principum partes deserere coactus fuerat, atque tunc in Austriacorum erat potestate. At Vi-

[*] Le vicomte de Courval, dont il est souvent question dans la correspondance de Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vez desjà commencer de voir, et vous le verrez encore plus clairement avec le temps, que nous n'avons rien plus à cœur que les affaires d'Allemagne, comme je vous ay escrit. Asseurez-vous que rien ne sera oublié de ce qui sera necessaire pour la seureté des places que nous y tenons, et pour donner moyen à l'armée de ne leur tomber pas sur les bras, comme elle a fait l'année passée; mais, quelque dessein qu'on fasse, il ne s'en formera point auquel vous ne concouriez et d'une manière qui vous faira connoistre la confiance qu'on a en vostre fidelité et l'estime qu'on fait de vostre merite. Je seray tousjours pour cela vostre caution auprès de la Reyne, et ne me satisferay pas peu quand j'auray lieu de vous tesmoigner, par effect, que je suis parfaitement, etc. Février 1644.

CDX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 250 recto.

A M. LE COMTE D'ALAIS.

[Paris,] 5 février 1644.

Monsieur,

Sur les advis que nous venons de recevoir que le roy d'Espagne doibt sortir luy-mesme en campagne bien plus tost qu'on n'avoit creu[1].

derholtius nihilo secius easdem partes sequi, quibus Ludovicus favebat, cujus opibus adjutus arcem porro tenere, et, si vis adesset, defensare decreverat.»

[1] On trouve, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4170, fol. 337-339), une instruction, en date du 7 février 1644, adressée au maréchal de La Mothe, sur les opérations de la campagne qui devait bientôt s'ouvrir. Le siége de Roses est regardé comme présentant le plus d'avantages. Le renfort de vaisseaux réclamé par le maréchal de La Mothe est spécifié fol. 338 v° : «Je vous diray que, comme dès lors que le sieur de Bernoville a proposé, par deçà, de vostre part, de faire quelque entreprise en Catalogne, il a dit que vous vous contenteriez de six vaisseaux, dix galères et quatre bruslots pour l'attaque de Tarragone*. Ce qui a esté confirmé à mon cousin le cardinal Mazarini par le sieur de La Vallée, en presence des sieurs de Noyers, evesque de Rennes, vostre frère, et d'Argenson, assemblés pour les affaires de Catalogne.»

* Le maréchal avait indiqué quatre places qui pourraient être attaquées. Le gouvernement préféra le siége de Roses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. puisqu'il faict estat d'estre en Aragon dès ce mois-cy avec une armée qu'il faict de grands efforts pour rendre considerable, la Reyne, pensant à tous les moyens de luy resister puissamment et n'estre pas prise au depourveu, a estimé que, en attendant les recreues de nos troupes, qui ne sçauroient estre sytost prestes, vostre regiment pourra aller servir trois ou quatre mois en Catalogne, pour retourner après l'arrivée desdictes recreues; et que vous avez assez de zèle à son service et de credit dans la province pour donner de si bons ordres, que ledict regiment desbarque au moins mille hommes effectifs. Et bien que, aux choses que Sa Majesté desire de vostre affection, tout ce que je sçaurois y adjouster soit inutile, j'ay voulu neantmoins accompagner ses ordres de ces lignes, pour vous tesmoigner que l'occasion de ce service est très-importante, et que Sa Majesté aura aussy un ressentiment tout particulier des soins qu'elle se promet que vous y apporterez. Ce pendant, je vous prie de croire tousjours, etc.

CDXL.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 250 recto et verso.

A M. VERT [1].

[Paris,] 5 février 1644.

Monsieur,

Je veux croire que vostre promenade de Languedoc sera finie, et que, vostre presence estant si necessaire au quartier, vous y serez du

[1] Ce commissaire des guerres était spécialement chargé des recrues pour les régiments de Mazarin. Le cardinal avait obtenu, par lettres patentes du 20 janvier 1644, une nomination de capitaine d'hommes d'armes. (Voyez les provisions accordées au cardinal Mazarin, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, Fr. 4169, fol. 239-240.) Parmi les considérants, on fait dire au Roi : «Sçachant bien que nous ne pouvons choisir pour cela une personne de qui la qualité soit plus relevée, ny qui remplisse plus dignement la charge de capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes de nos ordonnances que nostre très-cher et très-amé cousin, le cardinal Mazarini,» etc.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins à l'arrivée de cette lettre. Aussytost que vous l'aurez receue, j'entends que vous fassiez partir pour Montbart ce qui se trouve d'effectif à Romans, suivant les routes que vous en avez entre les mains. Mon intention est aussy que la paye des monstres coure aux soldats dès le jour qu'ils seront entrés dans le quartier de Romans; et, pour vous donner moyen d'y satisfaire, outre ce que vous emportastes d'icy, je vous ay faict tenir une lettre de change de trois mille livres pour Lyon. Il faudra donner ordre à Lyon pour la fourniture des armes, afin que les soldats les puissent prendre à leur passage. Février 1649.

CDXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 157 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 5 février 1649.

Monsieur,

M. de Marsin s'en allant en Allemagne pour le service du Roy[1], il a charge de conferer avec vous du sujet de son voyage, et de prendre là-dessus vos avis, qui ne pourront estre que très-sains, venant d'une personne fort intelligente et bien intentionnée. C'est un chevalier qui vaut beaucoup et que la Reyne estime et affectionne.

J'aurois tort de vous dire, après cela, pour vous le faire considerer davantage, qu'il est mon amy, et que son merite et l'estime que j'en fais m'ont rendu ses interests aussy chers qu'ils le puissent estre. Vous ajousterez, s'il vous plaist, creance aux choses qu'il vous dira, et surtout quand il vous asseurera de ma part, comme je l'en ay prié, que je suis, etc.

[1] Sur la mission donnée à Marsin de faire des levées dans les pays de Liége, Clèves et Juliers, voyez plus haut, p. 530. On trouve, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4170, fol. 30 et 33 v°), des lettres du Roi à M. de La Thuillerie et à MM. d'Avaux et Servien, plénipotentiaires de la France au congrès de Munster, pour qu'ils aient à seconder Marsin dans la mission dont il est chargé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 157 verso.

A MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris,] 5 février 1644.

Madame,

M. de Marsin s'en allant en Allemagne et ayant charge de voir Vostre Altesse, j'ay pris cette occasion pour l'asseurer que le principal sujet de son voyage a esté les interests et le bien de ses affaires [1].

La Reyne, ayant consideré l'estat de la conjoncture presente, qui est un peu fascheuse pour Vostre Altesse, luy a aussy voulu despartir des assistances extraordinaires, affin qu'elle pust non-seulement se maintenir contre les efforts de ses ennemis, mais encore entreprendre sur eux, quand il y aura lieu de le faire. Ledit sieur de Marsin a donc commandement de Sa Majesté de recevoir les avis de Vostre Altesse, de prendre ses ordres et de luy rendre toutes les defferences qu'elle pourra desirer pour la fin pour laquelle on l'envoye, qui est, comme j'ay desjà dit, le bien particulier de Vostre Altesse, et, par reflexion, celuy du party confederé.

Au reste, c'est un cavalier plein de merite et de la conduite duquel je me promets, Madame, que Vostre Altesse sera extresmement satisfaite. Elle ajoustera donc pleine creance aux choses qu'il luy dira, et surtout quand il l'asseurera, de ma part, que personne ne sera jamais avec plus de verité et de passion que moy, etc.

[1] C'est-à-dire le bien des affaires de la landgrave de Hesse.

Cette princesse était Amélie-Élisabeth de Hanau, veuve du landgrave de Hesse, Guillaume V. (Voyez l'introduction en tête de ce volume.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 157 verso.

A M. DE TRACY.

[Paris,] 5 février 1644.

Monsieur,

Il n'y a que fort peu de jours que je vous ay escrit; mais, d'autant que c'estoit fort à la haste et fort succinctement, je vous diray par celle-cy que, quand je vous ay parlé du bon mesnage qu'il falloit apporter en la dispensation de l'argent du Roy, ce n'estoit pas qu'on doute en aucune façon ny de vostre capacité ny de vostre probité; de cela j'en seray tousjours garant à la Reyne, bien que vous n'en ayez pas besoin. C'estoit seulement pour vous donner à entendre les efforts que nous faisions pour le restablissement de l'armée et pour la mettre en estat de pouvoir agir cette campagne, et affin que cette consideration vous donnast moyen de contenir dans les termes de la raison ceux qui pourroient avoir des pretentions exorbitantes, comme il n'y en a tousjours que trop.

On envoyera le fonds à M. de Turenne, à mesure qu'on le pourra fournir. Pour la disposition, nous laissons à son jugement de la faire, et pour la connoissance qu'il pourra prendre plus certaine, estant sur les lieux et dans les occasions, des besoins auxquels il sera necessaire de pourvoir.

Nous avons payé au sieur Hervart les trente-cinq mille escus qu'il avoit fournis durant la vie de M. le mareschal de Guebriant, avec les interests pour le temps qu'on les a gardés, dont il est demeuré content, et vous, par consequent, deschargé. Il a donné ordre pour remettre à Basle cinquante mille pistolles en espèces, outre encore trente mille que le sieur Brachet a portées avec soy. Il faudra prendre, sur les trente mille pistolles du sieur Hervart, cinquante mille livres que M. le mareschal de Turenne a prises à bon compte par avance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. Je vous suis très-obligé des livres que vous avez pris la peine de me faire recouvrer; ne vous donnez pas la peine de faire relier ceux qui ne le seront pas, mais de les faire porter en blanc [en feuilles], afin que je les fasse relier à ma mode. Je seray bien ayse [de voir] le lieutenant-colonel de mon regiment de cavalerie, qui vous doit accompagner à vostre voyage à la Cour. Je luy tesmoigneray que je sçay estimer les personnes de merite et de service, comme on m'asseure qu'il l'est. J'auray aussy le soin que je dois du regiment, comme aussy de celuy d'infanterie, de quoy je vous supplie d'assurer les officiers. Surtout croyez, en vostre particulier, que c'est avec une très-veritable affection que je suis, etc. après m'estre remis de plusieurs autres choses aux depesches de M. Le Tellier.

CDXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 158 recto.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 5 février 1644.

Monsieur,

Bien que je vous aye escrit depuis peu deux lettres que vous recevrez en mesme temps, je ne laisseray point de vous dire, par celle-cy, comme le sieur Hervart a donné ordre de vous faire fournir à Basle cinquante mille pistolles en espèces, sur lesquelles neantmoins il luy faudra desduire les cinquante mille livres que vous avez prises de luy à bon compte.

Vous aurez encore receu, à l'arrivée du sieur Brachet, trente autres mille pistolles, de toutes lesquelles sommes, aussy bien que des autres qui vous seront fournies à l'avenir, nous avons trouvé à propos que la disposition vous fust laissée pour les employer aux necessités de l'armée; de sorte que, sur ces fonds, vous pourrez faire acheter des bleds et pourvoir aux attirails de l'artillerie, donner de l'argent aux gens de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerre, comme vous le jugerez plus expedient pour le service du Roy Février 1644.
et pour le restablissement de ladite armée. Vous pourrez juger par là avec quelle confiance nous traitons avec vous, et quel fondement nous faisons sur vostre conduite.

Vous verrez aussy ce qui se pourra faire pour M. Smitberg, de quoy nous nous remettons à vous, et [desirons] d'apprendre là-dessus vos sentimens, desquels nous ferons tousjours la consideration qu'ils meritent.

Si le nom de lieutenant general choque les grands officiers de l'armée, j'estime qu'il n'y aura point d'inconvenient d'y mettre un general d'artillerie, qui est, comme vous sçavez, la seconde charge des armées d'Allemagne, affin qu'ils s'accoustument à cette superiorité, qui ne les blessera pas tant, comme ils s'estoient accoustumés à defferer à M. le mareschal de Guebriant avant qu'il eust le caractère de general et de mareschal de France. Vous jugez bien l'importance de cette charge et les bons effects qu'elle peut produire en certaines conjonctures.

Si vous pouviez retirer[1] le sieur Kolhas, ce seroit une fort bonne chose, car il est fort bon officier et qui a du credit; mais j'ay peur que, plus on tesmoignera de le desirer, plus on se roidisse à ne le relascher point. Si cela ne se peut, on taschera de le retirer par une autre voye, dont vous serez averty.

Pour le nouveau regiment de dragons que vous trouveriez bon qu'on fist en France[2], M. Le Tellier vous en doit escrire, comme de plusieurs autres choses que je remets à ses depesches.

J'auray tousjours M. de Belnave en la consideration que meritent ses bonnes qualités et la profession que vous faites d'estre particulièrement son amy. Vous pouvez aussy croire que M. le comte de Roucy[3] vous estant ce qu'il est, et de parenté et d'amitié, outre son merite,

[1] Retirer de prison. (Voyez plus haut, p. 523 et 534.)

[2] Voyez plus haut, p. 536, note.

[3] Ce comte de Roucy, ou Rouci, était François de La Rochefoucauld, qui avait épousé Julienne-Catherine de La Tour, sœur de Turenne. Le fils du comte de Rouci, appelé *comte de Roye*, servait dans l'armée de Turenne en 1675, au moment où ce général fut tué. Mme de Sévigné écrivait, le 28 août 1675 : « On l'emporte [Turenne] dans sa tente. Ce fut là où M. de Lorges, M. de Roye et beaucoup d'autres pensèrent mourir de douleur..... Ses deux veritables

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. je ne perdray point d'occasion de le servir; de quoy vous pouvez vous asseurer.

Pour ce qui est de M. de Ruvigny, je croy qu'il ne doute pas que je ne l'estime et ne l'ayme, et que je ne luy en rende des preuves, quand je pourray, avec la mesme joye que j'ay fait jusques icy; mais, pour luy obtenir la permission d'aller servir auprès de vous en quelque qualité que ce fust, j'estime qu'il seroit impossible. Je ne vous diray point icy les raisons qui s'y opposent, que vous jugeriez très-fortes, et qu'à mon avis vous comprendrez sans que je vous les escrive. Après cela, je vous tiens trop raisonnable pour vouloir exiger de moy une satisfaction que je ne puis vous procurer; et pour y manquer, s'il se pouvoit, je fais trop profession d'estre, comme je le suis, etc.

CDXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 158 recto.

A MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris,] 6 février 1644.

Madame,

Je puis asseurer à Vostre Altesse qu'elle fait une action superflue de me recommander ses interests, que nous ne distinguons pas icy de ceux de cette Couronne. Le mesme devoir qui m'oblige à apporter mes soins pour maintenir les uns m'impose l'obligation de contribuer tout ce qui despendra de moy à l'avancement des autres; mais, outre cette consideration, de laquelle je ne pourrois me despartir sans estre mauvais François, je supplie Vostre Altesse de croire que l'estime extraordinaire que j'ay tousjours faite de sa generosité et de sa constance dans le bon party a fait naistre dans mon ame une passion très-particulière de la servir.

neveux [les comtes de Lorges et de Roye] éluient à cette pompe dans l'estat que vous pouvez penser. M. de Roye, tout blessé, s'y fit porter.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En quoy je vous diray encore, Madame, que je ne fais que suivre Février 1654.
les sentimens de la Reyne, qui ne sçauroient estre plus avantageux qu'ils sont pour la personne de Vostre Altesse. Elle en recevra des preuves considerables en cette conjoncture, dont nous comprenons assez l'importance, et elle jugera, par les levées que Sa Majesté fait faire en Liege et ailleurs par M. de Marsin, qui sont tellement destinées pour le service de Vostre Altesse, que, depuis qu'elles auront joinct son armée, elle y aura le mesme pouvoir sans distinction, soit pour le commandement, soit pour la manière de les faire subsister, que sur le reste de ses troupes. Elle verra encore, par la subvention extraordinaire d'argent qui luy sera faite pour fortifier son armée, que l'intention de Sa Majesté est qu'elle ne soit pas seulement en estat de se maintenir contre les efforts de ses ennemis, mais encore de les attaquer, quand il y aura lieu de le faire. Je ne parle pas des autres moyens que Sadite Majesté prepare pour soustenir les affaires d'Allemagne. Elle les apprendra de MM. ses plenipotentiaires, du sieur de Croisic, à qui j'en escris, et du sieur de Potheme, que j'en ay entretenu, auxquels me remettant, je finiray, après avoir conjuré Vostre Altesse de croire qu'elle ne sera jamais trompée en la confiance qu'elle me fait l'honneur d'avoir en moy, ny en la protestation que je luy fais d'estre toute ma vie et plus que personne du monde, etc.

CDXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 158 verso.

A M. DE CROISIC.

[Paris,] 6 février 1654.

Monsieur,

Pour response à celle que vous avez pris la peine de m'escrire du 25 du passé, je vous diray que vous me faites tort de croire que j'aye besoin d'estre excité à proteger les interests de madame la Landgrave;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. vous devez croire que je suis pour cela le mesme que vous m'avez laissé, et que je ne me despartiray jamais des asseurances que je vous ay données: que je ne distingue point ce qui la touche de ce qui regarde cette Couronne. Les preuves extraordinaires qu'elle en recevra vous confirmeront de telle sorte cette verité, que vous n'aurez jamais sujet d'en douter.

Mais, pour venir au particulier de la conjoncture des affaires d'Allemagne, je vous supplie de croire que nous en considerons assez l'estat, et que nous voyons assez que l'esloignement present des armes suedoises[1] et le voisinage de celles de Hatzfeld la rendent un peu fascheuse pour madame la Landgrave. Mais vous devez croire aussy que nous n'oublierons rien pour luy donner moyen de soustenir tout le faix qui luy pourroit tomber sur les bras, et que les levées que M. de Marsin va faire en Liege et ailleurs ne sont destinées que pour elle, et sur lesquelles, quand elles auront joinct son armée, elle aura la mesme autorité, sans distinction, soit pour le commandement, soit pour la manière de les faire subsister, que sur le reste de ses troupes. Outre cela, Sa Majesté luy a ordonné une subvention extraordinaire pour les recrues et les autres besoins de son armée, comme vous l'apprendrez de MM. les plenipotentiaires et du sieur Potheme. De sorte que, de cette subvention et du renfort que luy mènera M. de Marsin, il se pourra former un corps considerable, et capable de tenir en eschec toutes les forces des ennemis qui seront de ce costé-là.

Pour ce qui est des avantages que madame la Landgrave pourroit retirer, en cas de besoin, de MM. les Estats, MM. les plenipotentiaires de Sa Majesté ont eu ordre de faire de sa part tous les efforts possibles pour les luy procurer[2]; ce qui n'empeschera point que nous n'agissions aussy du costé des Suedois, pour les obliger d'envoyer, cette campagne, un corps d'armée sur le Veser. Quoyqu'ils se soyent engagés à une nouvelle guerre[3], il y a de l'apparence que, ne l'ayant fait ny par bou-

[1] Voyez plus haut, p. 491.

[2] On se rappelle que les plénipotentiaires français s'étaient d'abord rendus à la Haye, pour négocier avec les états généraux des Provinces-Unies.

[3] La guerre contre le Danemark.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tade, ny par desespoir, ils en ont preveu toutes les consequences, et FÉVRIER 1654.
qu'ils se sont creus assez puissans pour se maintenir dans leur dernière conqueste, et pour donner assez d'occupation à l'armée de l'Empereur et l'empescher de songer [à se porter] ailleurs.

Quant à l'armée du Roy qui doit servir en Allemagne, la despense qu'on fait pour la mettre en estat d'y pouvoir agir puissamment est telle, que c'est une espèce de miracle que la France y puisse fournir avec toutes les autres despenses qu'elle est obligée de faire. J'espère donc que, avec cela et les autres desseins qu'a le Roy et pour lesquels on fait tous les preparatifs necessaires, les affaires du party confederé se pourront maintenir avec avantage, et que la paix generale se pourra faire avec honneur et avec seureté pour eux.

Je ne vous responds point sur l'impression que l'on vous a voulu donner, que l'on avoit icy quelque pensée que l'argent que le Roy envoyoit à madame la Landgrave estoit mal despensé: nous avons trop de connoissance de la conduite de cette princesse pour en avoir le moindre soubçon, et nous savons trop ce que c'est que les frais d'une armée et de l'entretenement d'une guerre, pour croire qu'elle l'ayt peu faire, quand mesme elle en auroit eu la volonté. C'est pourquoy mettez-vous l'esprit en repos de ce costé-là, et empeschez que cela ne vienne aux oreilles de madame la Landgrave: car j'en aurois un très-sensible desplaisir.

Je remets plusieurs autres choses à MM. les plenipotentiaires et au sieur Potheme[1], pour finir et vous asseurer que personne ne sera plus que moy, etc.

[1] Ce nom est écrit tantôt *Polheme*, tantôt *Potheme*. C'était le personnage chargé de représenter la landgrave de Hesse auprès de la cour de France.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1645.

CDXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 159 verso.

A M. D'EYFELD,

GÉNÉRAL DE CAVALERIE ALLEMANDE DE L'ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

[Paris,] 9 février 1645.

Monsieur,

Comme j'ay tousjours beaucoup estimé vostre personne, je n'ay pas aussy esté peu touché de vous voir quitter le service de la France. Cela est cause que j'ay receu avec grande joye l'avis qu'on vient de me donner que vous aviez dessein d'y rentrer, en cas que la paix se fist en Italie, et que vous vous faisiez fort de mener cinq mille hommes de guerre sur le Rhin pour servir en l'armée de M. le mareschal de Turenne, ou en tel lieu qu'il plairoit à Sa Majesté. J'escris à M. des Hameaux, affin qu'il concerte avec vous sous quelles conditions, et que, au plus tost, il nous en donne part, vous asseurant que je tascheray de vous les procurer les plus avantageuses que vous pourrez raisonnablement desirer. Me remettant donc de cela à M. des Hameaux, je vous asseureray que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

CDXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 159 recto et verso.

A M. DES HAMEAUX[1].

[Paris.] 9 février 1645.

Monsieur,

M. le baron d'Eyfeld a escrit icy à un de ses amis qu'il desiroit de rentrer dans le service du Roy, et pour cela il se faisoit fort de mener

[1] Ambassadeur de France à Venise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur le Rhin cinq mille hommes de guerre, pour servir dans l'armée de M. le mareschal de Turenne; je luy escris que la Reyne agrée ses offres, et qu'il vous voye pour concerter avec vous sous quelles conditions il pretend les effectuer. Je vous supplie donc de mesnager cette affaire avec tout l'avantage et toute la seureté qui se pourront pour le service du Roy; de quoy vous nous donnerez promptement avis, affin aussy qu'on vous envoye promptement les resolutions qui se prendront sur les propositions dudit d'Eyfeld; car, en cecy, il n'y a point de temps à perdre. Ce pendant vous l'asseurerez de l'estime particulière que j'ay toujours faite de son merite, et de la passion que j'ay de luy en donner des marques. Vous croirez aussy, s'il vous plaist, que je suis parfaitement, etc. Février 1644

CDXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 159 recto [1].

A MM. DE STRASBOURG [2].

[Paris,] 9 février 1644.

Messieurs,

Quand bien mesme la France ne seroit point interessée au sujet pour lequel le duc Charles vous menace, la consideration neantmoins en laquelle elle a tousjours eu vostre Republique l'obligeroit à vous despartir sa protection et son assistance en cette occasion et en toutes les autres qui s'offriront. On donnera ordre à M. le mareschal de

[1] Cette lettre a été publiée dans le *Recueil de documents*, etc. de M. Kentzinger, cité plus haut (p. 380, note 1); elle s'y trouve à la page 271.

[2] Les magistrats de Strasbourg s'étaient adressés à Mazarin dès le 29 décembre 1643, et avaient imploré le secours de la France contre le duc de Lorraine, qui avait brûlé plusieurs villages dépendant de Strasbourg et rançonné des marchands de cette ville. La requête des magistrats de Strasbourg a été publiée par M. Kentzinger (*Recueil de documents tirés des archives de la ville de Strasbourg*, p. 268-269). C'est à cette lettre que répond Mazarin. M. de Kentzinger n'a pas publié la lettre de Mazarin à Turenne avec la recommandation spéciale pour la ville de Strasbourg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. Turenne et aux autres officiers qui commandent les armes du Roy, soit dans les places, soit à la campagne, d'empescher de tout leur pouvoir les entreprises qui pourroient estre faites; et, en mon particulier, je vous puis asseurer que, comme je sçay que vous avez de l'inclination pour les interests de cette Couronne, et que vous en rendrez tous les jours des preuves dans les occasions qui se presenteront, j'apporteray aussy tousjours ce qui despendra de moy pour vous en faire recevoir toute sorte de favorables traitemens, et pour vous faire voir que je suis, etc.

CDXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 159 recto.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 9 février 1644.

Monsieur,

Cette seconde lettre, que vous recevrez en mesme temps avec une autre fort ample, est pour vous dire que j'ay fait ajuster les quartiers de la Lorraine selon vostre desir, comme vous verrez par les depesches de M. Le Tellier.

J'ay receu la lettre du sieur Du Plessis-Besançon, qui a esté envoyé en Flandres pour traiter un nouvel eschange, [annonçant] qu'il avoit parlé à don Francisco; qu'il s'executeroit pour tous nos prisonniers d'Allemagne, à la reserve de ceux qui sont entre les mains du duc Charles. Nous avions desjà par avance arresté celuy de M. Oheim avec le comte de Garcies.

Vous pouvez voir par là, et le pourrez faire sçavoir à l'armée, en quelle consideration la Reyne en a les officiers et les soldats, puisqu'elle a consenty à en rendre une autre fois autant, pour le moins, de ceux qui avoient esté pris sur les Espagnols, et dont ils fortifieront leur armée des Pays-Bas, qui est mettre autant d'ennemis sur les bras des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nostres, qui agiront du costé de la Picardie et de la Champagne. Je me persuade que cette nouvelle ne vous sera pas desagreable. Février 1644.

La ville de Strasbourg a imploré la protection de Sa Majesté contre les menaces que luy fait le duc Charles, à cause du passage qu'elle accorda, l'année dernière, aux troupes hessiennes qui estoient dans l'armée de M. le mareschal de Guebriant. Je vous supplie d'apporter tout ce qui despendra de vous pour la garantir des invasions dudit duc, avec la circonspection neantmoins et la prudence qui vous est naturelle. Vous fairez aussy, s'il vous plaist, sçavoir à ladite ville l'ordre que vous en avez receu, affin qu'elle voye que nous avons soin de ceux qui ont de l'inclination pour cette Couronne.

Vous mesnagerez avec la mesme circonspection et la mesme prudence la conservation d'Uberlingen [1].

J'ay donné les mains à ce que vous avez desiré pour former un petit corps dans l'Alsace sous le commandement de M. d'Erlach, qui relèvera neantmoins de vous et en recevra les ordres.

L'alarme qu'on vous a donnée de l'accommodement des Francomtois est fausse; mais il n'est rien de plus veritable que la protestation que je vous fais d'estre, etc.

CDXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I, f° 250 verso.

AU SIEUR BENET [2].

[Paris,] 10 février 1644.

Monsieur,

Je vous avois escrit dès le 22 du passé, mais la lettre est demeurée icy, faute de sçavoir des commodités pour vous la faire tenir seurement.

[1] Sur la situation d'Uberlingen, voyez la note 2 de la page 564.

[2] Un des officiers chargés du recrutement des armées. Il commandait alors les recrues italiennes qui devaient entrer dans le régiment de Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. Vous m'aviez mandé qu'au premier jour vous me marqueriez par quelle voye je pourrois vous envoyer de l'argent et mes lettres; ce pendant j'ay tousjours attendu. Je vous envoye encore quinze cens livres, que je n'ay sceu vous faire remettre que par la voye de Dijon, où vous irez les recevoir, comme l'autre fois. Envoyez un compte bien exact de toute la despense de l'argent que vous avez touché. Mon intention est que vous chassiez tous les François qui se trouveront au quartier; je ne puis comprendre pourquoy le sieur Ferrary vous les a envoyés, ny moins pourquoy il y a adjousté que c'estoit de mon consentement, n'en ayant jamais ouy parler.

J'entends que vous teniez tous les soldats qui sont presentement au quartier pour estre de ma compagnie, et qu'en cette qualité vous les commandiez, en attendant autre ordre, sans que les officiers plus anciens que vous qui arriveroient s'en meslent.

J'escris au commissaire Vert qu'il fasse acheminer, sans perte de temps, à Montbard tous les soldats qui se trouveront presentement au quartier de Romans. C'est pourquoy vous songerez à leur faire preparer les logemens par advance.

Les habitans de Montbard m'ont escrit pour une chose que je trouve juste, qui est que, par les ordres du Roy, il est porté que Semur logera aussy la moitié de mon regiment, et demandent qu'on y despartisse les soldats qui arriveront doresnavant; à quoy je desire que vous satisfassiez, à proportion de ce que chacun desdits lieux pourra porter et eu esgard à ce que ceux de Montbard ont desjà souffert.

P. S. J'adjouste ces lignes pour vous dire de surseoir l'ordre que je vous donnois de chasser les François que vous avez à Montbard, parce qu'ils se trouveront tout levés pour le regiment d'infanterie françoise que je fais pour le service du Roy.

L'aumosnier m'escrit que l'on vous a recherché pour le service du Pape. Je vous donne advis que la paix d'Italie est sur le poinct de se conclure. Neantmoins, si vous croyez d'y trouver mieux vostre compte, je seray très-ayse de tous vos advantages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1655.

CDXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 251 recto et verso.

A M. VERT.

Paris, 10 février 1655.

Monsieur,

Je vous reitère l'ordre que je vous ay envoyé par le dernier ordinaire, de faire acheminer, incontinent que vous l'aurez receu, tout ce qu'il y aura de soldats dans le quartier de Romans à celuy de Montbard; et, afin qu'il n'arrive aucun desordre dans leur marche et qu'ils vivent avec toute la discipline possible, vous les envoyerez accompagnés, si vous le jugez à propos, par quelqu'un qui y ayt particulièrement l'œil, recommandant outre cela à celuy qui les commandera, qui pourra estre le chevalier de Morette, et de se faire craindre et de chastier rigoureusement ceux qui failliront. Pour vous, je ne desire pas que vous desemparriez dudict Romans, afin d'y recevoir les troupes qui arriveront de Piedmont, ou par mer du costé de Provence; et pour les uns et pour les autres, vous ferez en sorte, avec ceux qui commandent dans les provinces, que les routes ne leur manquent point; car il y en a qui se plaignent que, faute de les avoir, il a fallu qu'ils ayent faict toute la despense de la conduite, de leur argent.

Il faudra que vous teniez correspondance non-seulement avec M. Talon, mais avec M. l'ambassadeur, parce que ledict sieur Talon pourra bien quitter le pays pour aller faire un voyage, que Sa Majesté luy a ordonné, autre part.

Quand vous aurez bien estably toutes choses pour l'arrivée des troupes, vous pourrez faire un tour à Lyon, afin d'adjuster avec MM. Senamy l'achapt des armes, leur en laissant faire le marché, mais ayant seulement l'œil qu'elles soient bien esprouvées, bien propres et toutes de la mesme façon. Par les traictés qu'on a faicts avec tous les officiers, ils sont chargés d'armer leurs soldats moyennant les quatre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. mille cinq cens livres qu'on leur a baillées pour la levée de cent cinquante hommes, tellement que l'achapt des armes doibt aller sur leur compte; mais, parce que peut-estre n'auront-ils pas l'argent tout prest, vous pourrez, en ce cas, vous contenter d'en retirer d'eux une promesse pour estre repris sur leurs monstres, et MM. Senamy l'advanceront, suivant ce que je leur en mande.

Il faudra, quand les soldats passeront par Lyon, leur faire consigner les armes dont on chargera bien exactement les officiers, leur recommandant d'avoir soin non-seulement de les bien garder, mais qu'elles soient tenues propres, ne desirant rien plus que cela. Je n'entends pas qu'on donne à personne ny la qualité, ny les armes d'appoinctés[1]; mais on devra bien faire apprester des cuirasses et des pertuisanes comme celles de l'année passée, lesquelles on fera conduire au quartier de Monthard, où je donneray ordre pour la distribution. J'ay esté bien marry de l'accident qui vous est arrivé; je veux croire que M. de Chazé, qui en a faict les informations, ne laissera pas impunie telle violence.

Dans la longue lettre que vous m'avez escrite, je n'ay point trouvé ce que je cherchois principalement, qui est le nombre des soldats qui sont à present arrivés au quartier de Romans.

CDXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 282a recto.

A M. LE COMTE D'ALAIS.

[Paris,] 10 février 1644.

Monsieur,

Après ce que vous aviez mandé au Roy dans l'occasion de la creation des consuls d'Aix et de Marseille, Sa Majesté avoit esperé que, autorisant, comme elle fit avec esclat, les personnes que vous portiez

[1] On appelle, à la guerre, soldats *appointés* ceux qui ont une plus haute paye que les soldats ordinaires. (*Dictionnaire* de Furetière, au mot Appointés.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ces charges, ses intentions ne trouveroient plus aucun obstacle dans Février 1644.
la province. Cependant j'apprends, par la lettre dont vous m'avez favorisé depuis peu, que, bien loing d'en estre asseuré, vous n'estiez pas seulement en resolution de proposer dans l'assemblée des Estats l'entretien de la garnison de Mourgues[1], quoyque cette despense, si utile pour la province mesme, puisqu'elle regarde la seureté d'une place qui luy sert de boulevart, soit beaucoup moindre que celle du regiment des Galères, qu'elle estoit obligée d'entretenir et dont on l'a deschargée à condition de supporter l'autre. Je veux esperer pourtant, la chose estant si juste, que vous ne nous aurez representé les obstacles que pour en faire valoir le succès, et que la première nouvelle que nous en aurons sera l'establissement du fonds de ladite garnison sur la province. Sa Majesté souffrant presentement tant d'autres despenses de tous costés, ce sera luy rendre un service bien agreable de descharger ses finances de celle-cy.

Vous me mandez que les serviteurs du Roy se desgoustent du peu d'appuy qu'ils reçoivent; je n'ay pas sceu qu'on ayt encore rien refusé de tout ce que vous avez desiré, et, si vous me faites la faveur de m'en mander le déstail, je prendray soing moy-mesme de l'execution, sçachant bien que vous ne vous laisserez point surprendre pour des passions et des vengeances particulières, et que vous n'aurez esgard qu'au plus grand bien du service du Roy.

Je ne puis finir sans vous recommander de nouveau les levées d'Italiens qui desbarqueront en vostre gouvernement pour les recrues de mon regiment, dont je vous supplie de tout mon cœur de vouloir prendre un soin particulier, et de leur faire donner un quartier de rafraischissement avant qu'elles se mettent en chemin pour venir par deçà, suivant ce que vous aura dict plus particulièrement le commissaire Vert. Ce pendant, je demeure, etc.

[1] Voyez p. 489, note 2.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 160 recto.

A M. LE COMTE D'OLDENBOURG.

[Paris,] 12 février 1644.

Monsieur,

Vostre Altesse doit s'asseurer que non-seulement la Reyne ne se departira jamais des protections et des neutralités que le feu Roy a accordées à divers princes, qu'au contraire elle les accompagnera, si elle peut, de plus grandes marques de bienveillance qu'ils n'en ont receu jusques icy de cette Couronne. C'est pourquoy Vostre Altesse peut se reposer sur ce fondement, que la neutralité dont elle jouit à nostre esgard ne sera jamais violée par les armes de la France, et que Sa Majesté employera, s'il est besoin, ses offices pour empescher qu'elle ne soit violée par celles de nos confederés. Elle peut s'asseurer encore qu'elle luy sera aussy favorable qu'il luy sera possible au traité de la paix generale, et que, pour mon particulier, je fortifieray tousjours Sadite Majesté dans ces magnanimes sentimens, et tesmoigneray par effet à Vostre Altesse que c'est avec verité, etc.

CDXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 160 recto.

A M. D'AVAUX.

[Paris,] 13 février 1644.

Monsieur,

J'ay receu deux de vos lettres en mesme temps et de mesme date. Pour l'une, je vous diray que la franchise avec laquelle je vous ay declaré mon sentiment sur une action qui est en elle-mesme veritablement genereuse vous doit estre une preuve fort sensible de l'estime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de l'affection que j'ay pour vostre personne; de cela vous en pouvez Février 1645.
estre tout asseuré [1].

Je suis ravy du bon concert avec lequel vous et M. Servien agissez, et que, mettant à bas ce qui pouvoit regarder vos interests particuliers, vous ne vous proposiez autre règle de cette conduite que le service du Roy et le bien de ses affaires. Je vous conjurerois de continuer, si je ne voyois que ce seroit une chose superflue et que vous y estes très-resolu.

Je n'oublieray rien pour confirmer M. le prince d'Orange et madame la princesse dans la creance qu'ils me font l'honneur de prendre en moy, et je fairay la consideration que je dois des moyens que vous m'ouvrez pour cela, et affin que l'un et l'autre demeurent contens; à quoy je vous supplie de contribuer de vostre costé tout ce que la prudence et la connoissance que vous avez de leur humeur vous conseilleront.

Pour ce qui est de madame la landgrave de Hesse, il n'y a point d'apparence qu'elle se dispose à entendre à aucune sorte d'accommodement avec l'Empereur, puisque le Roy fait une despense de deux millions de livres pour remettre l'armée que commande M. le mareschal de Turenne en estat de repasser le Rhin et d'occuper la pluspart des forces ennemies qui seront delà; puisque les levées que va faire M. de Marsin, qui cousteront deux cent cinquante mille escus, ne sont que pour elle et pour servir dans son armée et sous le commandement de son general; puisqu'on luy envoye un extraordinaire de cinquante mille escus pour ses recreues, et pour luy donner moyen non-seulement de se deffendre, mais encore de faire des conquestes qui ne seront que pour elle, la France se reservant seulement la gloire de l'avoir conservée. Attendant que l'argent qu'on luy destine parte, qui sera lundy prochain sans faute, ne faites point difficulté d'avancer ce que vous jugerez à propos pour commencer, et cela sur ma parole.

[1] Il s'agissait d'un discours dans lequel d'Avaux avait parlé en faveur des catholiques des Provinces-Unies. Ce discours avait mécontenté l'assemblée des états généraux de Hollande. Il sera question plus loin de cet incident.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1654. Je fairay mon profit de l'avis que vous me donnez sur la fin de vostre lettre. Je vous diray cependant que je suis estonné que MM. les ministres de Suède ne nous ayent donné quelque part de la fin et du sujet de leurs armes contre le roy de Danemarck, et particulièrement que M. le baron d'Oxenstiern, ou M. Salvius, ne vous en ayent rien escrit, le pouvant faire si commodement et dans la correspondance que vous entretenez avec eux. Vous m'obligerez de me faire part de toute la lumière que vous recevrez de cette importante occurrence. Croyez, s'il vous plaist, que personne ne sera jamais plus veritablement que moy, etc.

CDXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 160 verso.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 16 février 1654.

Monsieur,

Vous aurez receu trente mille pistoles en espèces par l'arrivée du sieur Brachet. Le sieur Hervart vous en a fait fournir autant à Basle, comme vous aurez appris par ma dernière depesche. Ce sera à vous à user de cet argent comme vous le jugerez plus à propos pour le bien de l'armée et pour la mettre en estat d'agir puissamment la campagne prochaine. Vous pouvez faire faire l'achapt des bleds, et les faire conduire aux lieux qui seront les plus commodes pour les desseins auxquels vous serez vraisemblablement obligé de vous embarquer; ce qu'on remet à vostre choix.

J'approuve la proposition de M. d'Erlach pour les huit compagnies de fantassins allemans qu'il promet pour le commencement de la campagne, en luy donnant ce pendant de quoy en faire huit autres pour les mettre en leur place. Vous avez veu que nous avons fait tout ce qui a despendu de nous pour sa satisfaction et pour mettre la bonne intelligence entre luy et M. d'Oysonville, qui tesmoigne une generale

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et absolue soumission à tout ce qui sera necessaire, affin que le service Février 1644.
du Roy se fasse [1]. Vous mesnagerez, s'il vous plaist, et achèverez, s'il est

[1] Voyez les lettres du Roi au général d'Erlach et au baron d'Oysonville (dernier jour de février 1644) dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4170, fol. 64-66). Ces lettres n'ont pas été publiées dans les *Mémoires concernant le baron d'Erlach*. Comme la lettre au baron d'Oysonville fait connaître quelques-uns des griefs que d'Erlach avait contre lui, je crois utile de la donner ici :

«Mons. le baron d'Oysonville, m'ayant esté representé par le sieur d'Erlach qu'une partie du bled qui avoit esté destiné pour Brizac ayant esté employé pour l'armée, vous ne l'avez point faict remplacer, ny rien faict employer, pour cet effect, des cent mille livres que je vous ay faict envoyer pour achapts de bleds audict Brizac; que d'ailleurs feu mon cousin le mareschal de Guebriant ayant tiré quantité de munitions et d'esquipages d'artillerie de Brizac, et vous ayant esté envoyé divers fonds pour le remplacement desdictes munitions et esquipages, vous n'y avez point pourveu; que presentement vous faictes faire quantité d'habits à Lyon pour les soldatz de la garnison sans luy en avoir rien communiqué, et que, lorsqu'il vacque des charges dans la garnison de Brizac, vous choisissez des personnes pour les remplir sans luy en donner aucune part, non plus que des autres choses qui concernent mon service et sont de vostre connoissance; je vous fais cette lettre pour vous dire, de l'advis de la reyne regente, madame ma mère, que, s'il y a quelque remplacement à faire des bleds des magazins dudict Brizac, auquel vous n'avez point pourveu, vous le fassiez, par le moyen des fonds destinés à cet effect: que vous donniez pareillement ordre au remplacement des munitions et esquipages de guerre tirez de ladicte place et qui y sont necessaires, y employant ce qu'il conviendra des fonds qui ont esté pour ce ordonnez; que vous me donniez compte de la nature du fonds et de la somme que vous aurez faict employer pour habiller les soldatz de ladicte garnison, et en donniez congnoissance audict sieur d'Erlach, en faisant la distribution avec ses advis, et qu'à l'advenir vous ne fassiez aucune de ces despenses que de concert avec luy, luy faisant voir clair en tous ces remplacemens, auxquels il pretend qu'il y a eu quelque manquement; et lorsqu'il viendra à vacquer quelque chose dans le corps françois, vous m'en donniez vostre advis et me proposiez, de concert avec ledict sieur d'Erlach, les personnes que vous jugerez capables de les remplir, et qui ne pourront y estre establies que sur mes provisions et en donnant connoissance audict sieur d'Erlach, ainsy qu'il est accoustumé d'estre faict aux gouverneurs des places, vous recommandant derechef de vivre avec ledict sieur d'Erlach, en toutes affaires et occurrences, en sorte qu'il ne puisse avoir aucun subject raisonnable de mauvaise satisfaction. A quoy m'asseurant que vous apporterez vostre bonne conduitte accoustumée, je ne vous feray la presente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Mons. le baron d'Oysonville, en sa sainte garde.

«Escrit à Paris, le xxvm febvrier 1644.»

Signé «LOUIS.»

Et plus bas

«LE TELLIER.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1646. besoin, cette correspondance et en esloignerez tout ce qui la pourroit troubler, avant que la campagne commence, affin qu'il n'y ayt plus rien à desmesler ny à esclaircir lorsqu'il ne sera question que d'agir et d'avoir affaire aux ennemis.

Cela mesme vous doit obliger de regler tellement, avant ce temps-là, l'estat de l'armée, qu'il puisse tousjours durer, et luy donner la forme sous laquelle elle puisse se maintenir durant tout le cours de la guerre. C'est pourquoy je vous supplie de consulter en vous-mesme et de conferer avec ceux que vous connoistrez capables et bien intentionnés, et de sonder les humeurs et les sentimens des officiers de l'armée, et, là-dessus, de nous mander ce que vous jugerez le plus faisable pour les grandes charges de ladite armée, de lieutenant general, de general de l'artillerie, de generaux-majors, et de qui on consentiroit qu'elles fussent remplies, d'Allemans ou de François; bref, de tout ce qui se pourra faire en cela, sans faire murmurer et sans alterer la bonne disposition que tous doivent apporter au service. Nous prendrons là-dessus nos dernières resolutions pour une bonne fois, et establirons l'ordre qui sera trouvé le meilleur et le plus convenable.

Je vous envoye un chiffre, affin que vous vous en serviez, si vous avez quelque chose de particulier à escrire.

Je desire, si quelque inconvenient considerable ne l'empesche, augmenter mon regiment d'infanterie de quatre compagnies; à quoy, à mon avis, on ne trouvera rien à dire, pour l'amour de moy, et qu'on donnera à ma consideration ce que peut-estre on auroit eu peine d'accorder pour celle d'un autre. Vous m'en manderez vostre sentiment.

Pour les chevaux que vous me mandez qu'il seroit à propos d'acheter icy pour remonter les cavaliers demontés, il y aura bien de la difficulté, à cause des levées et des recrenes de cavalerie qu'on y fait, de sorte que, si vous pouviez remedier d'une autre manière à cet inconvenient, nous en serions grandement soulagés. Si cela ne se peut, on fera tout ce qui sera possible pour vous contenter.

Nous avons asseurance, de la part de don Melos, de l'eschange dont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je vous ay desjà escrit, et nous avions par avance arresté la deslivrance de MM. Oheim, Schomberg et Close (Colas?). Février 1644.

Bien que ce que vous m'escrivez, que l'armée bavaroise se fortifie extresmement, nous soit confirmé de plusieurs endroits, nous allons neantmoins fortifier de telle sorte, par de nouvelles levées et par des recreues, l'armée de madame la landgrave de Hesse, qu'elle sera capable d'occuper les autres armées qui avoient coustume de fortifier la bavaroise.

Pour ce qui est des Suedois, ils ne nous ont encore rien mandé du sujet ny de la fin de leurs armes contre le roy de Danemarck et contre l'Empereur, et [on croit] qu'ils pourront mesme envoyer, comme ils avoient accoustumé, un petit corps sur le Weser, pour appuyer les Hessiens; à quoy nous les solliciterons vivement; et par consequent j'estime que vous ne rencontrerez point de forces superieures en nombre à celles que vous commanderez, et j'espère que les choses se pourront rendre[1] de telle sorte à l'avantage du party confederé, que ceux qui semblent s'esloigner maintenant des pensées de la paix ne seront pas faschés d'y entendre. Souvenez-vous qu'on faira de deçà toutes les choses possibles, affin que rien ne vous manque pour cela, et que, en mon particulier, j'y contribueray tout ce qui despendra de moy.

CDXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 161 recto.

A M. L'ESLECTEUR DE TRESVES.

[Paris,] 19 février 1644.

Monsieur,

J'ay desjà fait souvenir à Vostre Altesse qu'un des principaux points dont estoit chargée l'instruction de MM. les plenipotentiaires de Sa

[1] Même sens que *rétablir, remettre*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1634. Majesté estoit de luy procurer, dans l'assemblée de la paix, le rang qu'elle y doit tenir et le droit de suffrage qui luy appartient. Je luy confirme, par celle-cy, les mesmes asseurances, et la supplie de croire qu'il ne sera rien oublié, de nostre part, pour son entier restablissement et pour luy donner sujet de se louer de la protection de cette Couronne. Mais, d'autant qu'elle doit bientost voir des effects de ce que je viens de dire, je me contenteray de luy dire qu'en mon particulier je reputeray tousjours à grand bonheur de luy pouvoir tesmoigner que, ayant pris grande part en ses disgraces, je ne desire rien avec plus de passion que de l'en voir deslivrée.

CDXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 161 verso.

A M. BRACHET.

[Paris,] 19 février 1634.

Monsieur,

J'ay esté bien ayse d'apprendre, par la vostre du 5 du present, vostre heureuse arrivée à Basle. Je n'ay point douté que vous ne deussiez trouver au sieur de Tracy toute la confiance et tous les tesmoignages de bonne volonté que vous pouviez desirer. Je ne doute point encore que vous n'apportiez tout ce qui despendra de vous pour correspondre à de si honnestes avances, et que vous n'agissiez l'un et l'autre dans le service avec le mesme esprit et le mesme zèle.

Nous avons preveu vos desirs par la remise que nous avons fait faire à Basle, par le sieur Hervart, de trente mille pistoles en espèces, comme vous aurez peu apprendre de M. le mareschal de Turenne et dudit sieur de Tracy.

C'est ce que j'ay à vous dire maintenant, après vous avoir asseuré que je suis, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I f° 161 verso.

A M. D'ERLACH[1].

[Paris,] 19 février 1644.

Monsieur,

Je croy que vous ne doutez plus que vous ne soyez icy en la consideration que vous meritez : outre la satisfaction qu'on a tasché de vous donner en tout ce que vous avez desiré, M. de Croisic vous en pourra rendre des tesmoignages particuliers, et il vous porte une marque de l'estime que la Reyne fait de vostre personne, en laquelle ce qu'à mon advis vous priserez davantage est de vous venir de la main d'une si grande princesse, qui est le portrait du Roy et le sien, qu'elle vous envoye dans une boite de diamans. Elle vous a aussy destiné le commandement d'un petit corps que M. le mareschal de Turenne a proposé de laisser dans l'Alsace, quand l'armée s'en esloignera, de quoy vous apprendrez la resolution dudit sieur mareschal.

Je croy que vous apporterez tout ce qui despendra de vous pour faciliter ce dessein et pour confirmer Sa Majesté dans toute l'opinion qu'elle a de vostre conduite. Ce pendant asseurez-vous que je seray tousjours de ce costé-là vostre garant auprès d'elle, et que je protegeray tousjours vos interests avec la mesme affection que s'ils estoient les miens propres.

Je me remets à M. vostre cousin[2] de plusieurs autres choses que je ne vous escris point, et finis apres vous avoir protesté que vous m'esprouverez tousjours très veritablement, etc.

[1] Cette lettre ne se trouve point dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach*. L'auteur de cet ouvrage semble surtout s'être attaché à faire ressortir les luttes que d'Erlach soutenait contre certains officiers français, entre autres contre le lieutenant du Roi, d'Oysonville. Il aurait été juste de ne pas oublier les honneurs que le gouvernement français accordait à d'Erlach.

[2] Sigismond d'Erlach.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 161 verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 20 février 1644.

Monsieur,

Vous jugerez de mon amitié par le ressentiment que j'avois eu d'apprendre que vous aviez un peu manqué à la correspondance que je puis dire qu'elle merite [1]. Vous pouvez croire aussy que je ne suis point fasché que le sujet de mon ressentiment se soit trouvé faux, et que j'aye esté trompé en une chose dont je vous avoue que j'eusse esté un peu touché si elle eust esté veritable.

Quant à la Reyne, ne doutez point que je ne luy sois tousjours garant de vostre fidelité, et que je ne perde l'occasion de luy en raffraischir les asseurances que je luy en ay souvent données; mais de cela vous n'en avez pas besoin, et je me promets que vous luy en rendrez, par vos services, des preuves plus certaines que tout ce qu'on luy sçauroit dire.

Pour l'affaire de M. Smitberg, je n'ay rien à ajouster, par celle-cy, à ce que je vous en ay escrit par le gentilhomme que je vous ay envoyé, ayant pouvoir de traiter avec luy et d'arrester ce que vous croirez de plus avantageux au service de Sa Majesté.

Nous attendons ce que vous aurez resolu là-dessus, aussy bien que ce que vous aurez penetré du sentiment des officiers pour la charge que j'avois eu quelque pensée de procurer à M. d'Aumont. Estant sur les lieux et dans les occasions, vous pouvez mieux juger que nous, qui en sommes loin, de ce qui sera le plus convenable, en ce point, à la fin que nous avons d'introduire une entière obeissance, et, par le moyen de l'obeissance, la discipline et l'ordre; sans quoy j'estime qu'elle [l'armée]

[1] Voyez plus haut, p. 522, 523.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne faira jamais rien de considerable. Pour cela, soyez asseuré que rien ne vous manquera de deçà de ce qui sera necessaire, et vous aurez veu, par l'arrivée du sieur Brachet avec une voiture de trente mille pistoles, qu'on y donne un bon commencement, et il vous aura peu dire qu'on n'en demeurera pas là et qu'on ira jusqu'au bout. Février 1644.

CDXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 16ᵃ recto et verso.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 29 février 1644.

Monsieur,

Vous verrez par celle-cy, que vous recevrez en mesme temps avec une autre, que la matière de vous entretenir ne manque point. Je vous diray donc, sur le sujet de la rupture des Suedois avec le Danemarck, que, encore que nous esperions qu'ils ayent si bien pris leurs mesures en la faisant, qu'ils pourront continuer plus puissamment qu'auparavant la guerre contre l'Empereur, il eust neantmoins esté à desirer, pour plusieurs importantes considerations, que cela ne fust point arrivé; mais puisque c'est une chose faite, et que les ministres du roy de Danemarck se sont laissé entendre que l'interposition du Roy pour l'accommodement seroit bien receue, Sa Majesté est resolue d'envoyer pour cet effet un ambassadeur extraordinaire, à l'instant que MM. les plenipotentiaires l'asseureront que cette affaire pourra estre mise en traité.

Outre les soixante mille pistoles d'Espagne qui vous ont esté envoyées, j'ay fait en sorte qu'on en prepare encore quarante mille en mesmes espèces, pour vous les faire tenir au premier avis que vous nous en donnerez et à l'endroit qui vous sera le plus commode, quand vous entrerez au lieu que vous avez resolu.

La principale chose qu'à mon avis vous devez maintenant faire est de donner ordre pour l'achapt des bleds que vous croyez vous estre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. necessaires, et pour les faire conduire aux lieux que vous jugerez les plus propres pour les desseins que vous avez.

Au reste, je ne vous exhorte point à l'espargne de l'argent du Roy, puisque je sçay que vous le mesnagez avec plus de retenue que si c'estoit le vostre propre, et je n'ay point manqué de faire valoir au Conseil le soin que vous avez eu d'envoyer une depesche d'importance par une commodité asseurée, pour espargner les frais d'un courrier envoyé exprès. Si je vous pouvois mander, par le mesme [moyen], les difficultés que j'ay à surmonter pour vous faire tenir de l'argent, dans l'estat present des affaires et dans l'impossibilité qu'il y a presque d'en recouvrer, je m'asseure que vous avoueriez que je m'employe avec passion, avec adresse et mesme avec autorité, pour faire en sorte que vous ne manquiez de rien, à quoy je tiendray tousjours soigneusement la main.

Quoyque je vous aye escrit de la difficulté qu'il y avoit de recouvrer des chevaux, nonobstant cela, M. Le Tellier et moy avons travaillé de telle sorte que nous avons trouvé marchands qui se sont obligés de les fournir et les rendre à Saint-Dizier dans le 10 avril. Vous nous manderez, s'il vous plaist, s'il est necessaire que ce soit avec les selles et les brides, et, si cela est, ils nous reviendront à près de vingt-trois pistoles pièce.

Vous en pourrez donner la nouvelle à l'armée et faire valoir le petit service que j'ay rendu dans cette rencontre, affin qu'elle se pust plus tost fortifier et mettre en estat de prendre la revanche, sur les ennemis, de la disgrace de Düttlingen.

Il me suffit que vous sçachiez à quel point je vous honore et la veritable passion que j'ay pour ce qui vous touche, affin que vous vous asseuriez qu'il n'y a soin ny diligence imaginable que j'aye obmise en l'affaire de M. vostre frère[1], pour l'acheminer à son contentement; et cela en telle sorte que Mme de Bouillon, en partant, a esté contrainte de dire à tout le monde qu'il ne se pouvoit agir avec plus d'affection et plus de franchise que j'avois fait, et d'autant qu'elle fust tellement

[1] Le duc de Bouillon, frère de Turenne, voulait obtenir la restitution de la ville de Sedan, qui lui avait été enlevée sous le règne précédent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

touchée des dernières propositions que je luy fis, qu'elle ne pust s'em- Février 1644.
pescher d'avouer qu'elles fussent fort raisonnables; et qu'elle se promettoit qu'elles luy donneroient moyen de disposer M. son mary à mettre fin à cette affaire. Elle me fit grande instance en secret de faire en sorte que, du costé du Roy, il ne s'y fist rien de vingt jours, pour avoir le temps de se rendre auprès de M. son mary et d'envoyer icy les nouvelles de ce qu'elle aura negocié.

Je n'ay pas seulement attendu ce temps, mais un mois tout entier, sans qu'il soit icy rien arrivé sur ce sujet qu'une lettre de M. de Bouillon à Mlle vostre sœur [1], par laquelle, après avoir protesté m'avoir de grandes obligations, il tesmoigne bien, à ce qu'elle m'a dit, avoir quelque disposition à accommoder l'affaire; mais il ne mande rien de precis ny de particulier là-dessus.

En suite de cela, l'ordre ayant esté donné à M. le chancelier pour achever dans le parlement tout ce qui estoit necessaire pour la conclusion de ladite affaire, Mlle vostre sœur me fut voir et me fit de très-pressantes instances de m'employer auprès de la Reyne et en obtenir encore dix jours de deslay, affin qu'elle eust moyen de depescher en diligence un courrier à M. de Bouillon et le porter enfin, comme elle esperoit, à ce qu'elle croyoit luy estre avantageux et necessaire pour ne tomber dans les malheurs que, sans cela, elle prevoyoit inevitables.

J'en ay porté la parole, dans le Conseil, à la Reyne, et, nonobstant les difficultés que j'ay rencontrées, fondées sur les soubçons qu'on a que M. de Boullon ne traisne cette affaire en longueur que pour attendre s'il arrivoit quelque chose dans le Royaume qui luy donnast moyen de rendre sa condition meilleure, je n'ay pas laissé d'obtenir quinze jours de deslay, après lesquels l'affaire se terminera infailliblement sans remise, et j'auray, pour le moins, cette satisfaction d'avoir agi dans cette rencontre avec plus d'affection pour les interests de M. vostre frère que s'ils eussent esté les miens propres.

[1] Charlotte de Bouillon, morte sans alliance en 1663.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. Je vous confesse que j'ayme toute vostre maison; mais je fais bien connoistre à tout le monde que le principal motif qui m'a obligé de travailler en cette affaire avec tant de soin a esté la part que vous y prenez. Quoy qu'il en arrive, je suis asseuré que, si M. de Bouillon ne se veut contenter de la raison, il n'aura à se plaindre que de luy-mesme.

Je ne vois pas comme quoy il se puisse laver que, pour une formalité d'avantage, dont on luy laisse la pretention, tout de mesme que s'il estoit en possession de Bouillon ou de Sedan, il renonce à des avantages solides et expose sa personne et ses enfans à des inconveniens qu'il luy est si aysé de destourner. Je vous rends exactement compte de ce qui s'est passé en cette occasion, affin que vous voyiez la franchise de mon procedé et que vous vous asseuriez par là de la verité avec laquelle je suis, etc.

CDXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 163 recto.

A M. LE MAJOR GENERAL ROSE.

[Paris,] 24 février 1644.

Monsieur,

Il n'estoit pas besoin que vous vous missiez en peine de vous justifier de la disgrace de Düttlingen. La Reyne et tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher sont fort persuadés que vous n'avez jamais manqué de zèle pour le service du Roy, et que, si vous eussiez peu empescher le malheur qui est arrivé à l'armée, avec vostre sang et vostre vie, vous l'auriez fait avez joye.

On fait icy de grands efforts et une despense incroyable pour la restablir et pour la mettre en estat de prendre la revanche de ce qui s'est passé; à quoy je suis asseuré, et en assureray tousjours Sa Majesté, que vous ne vous espargnerez point, et que vous n'oublierez

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rien pour rabattre la vanité que les ennemis se donnent d'un avantage qu'ils doivent plus à la fortune qu'à leur valeur. Février 1644.

J'ay presenté à Sa Majesté le gentilhomme que vous avez envoyé, à qui elle a assez fait paroistre l'estime qu'elle fait de vostre personne et le desir qu'elle a de reconnoistre les services qu'elle se promet que vous rendrez à cette Couronne. Je m'asseure qu'il s'en retourne fort satisfait, et qu'il vous tesmoignera que, estant generalement en la consideration que vous meritez en cette Cour, il n'y a personne qui desire prendre plus de soin de vos interests que moy, ny qui soit plus veritablement, etc. après m'estre remis audit gentilhomme de plusieurs choses que je ne vous escris point.

CDXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 163 recto et verso.

A M. LE CHANCELIER OXENSTIERN.

[Paris,] 26 février 1644.

Monsieur,

Nous avons sceu vostre rupture avec le roy de Dannemarck et le progrès de vos armes dans son pays. Je ne doute point que Vostre Excellence n'ayt jugé que cette entreprise exciteroit divers sentimens dans l'esprit des hommes, et qu'on en tireroit des consequences differentes, selon qu'on se trouveroit preoccupé de passion, ou que chacun seroit capable de raisonner[1]. Pour moy, Monsieur, qui ay l'opinion que je

[1] L'ambassadeur de Suède à Paris, Grotius, fut chargé de répondre aux plaintes qu'excitait la guerre contre le Danemark, d'en expliquer les motifs et de prouver que les Suédois n'abandonnaient pas la cause de leurs alliés. Voici le passage où il résume ce qu'il dit à Anne d'Autriche (*Epistolæ inedite*, p. 132-134, lettre du 20/30 avril 1644) : « Oratio quam, die Martis, de re Danica apud Reginam Regentem habui plane conformata fuit ad ea quæ in edicto Reginæ nostræ (Christine de Suède) continentur. Præmisi excusationem, quod nullæ e Suecia ad Reginam Regentem venissent litteræ, viis terra marique incertis. Dixi nos regem Daniæ bellum gessisse in Germa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. doy de tout ce qui s'entreprend par les conseils de Vostre Excellence, et qui sçay qu'elle a toute la prudence qui peut venir du bon sens, de l'estude et de l'experience, sans m'ingerer en d'autres speculations, je me suis persuadé qu'on a si bien preveu et mesnagé toutes choses, avant que de s'embarquer à cette nouvelle guerre, qu'elle ne ralentira

nia[a]; sed quomodo id gesserit posueritque me non narraturum, cum res sit cognita. Successisse in eum laborem regem Gustavum immortalis memoriæ et Reginam nostram, quibus magna decora Deus propitius concesserit, gnarus bellum ab eis geri animo quærendæ pacis, non cum privato commodo, sed pro bono orbis christiani et præsertim amicorum; invidisse nobis Daniæ regem, omnibusque modis, partim apertis, partim clandestinis, in id laborasse, ne aut bellum nobis malius quam ipsi procederet, aut pax contingeret gloriosior, ejus rei causa conatum eum subducere nobis loca insessa, copias et copiarum alimenta.

« Ubi ad eum edicti locum veneram, qui est de novis hostibus in nos concitatis, dixi id certo compertum Reginæ nostræ, neque vero regem Daniæ in litteris suis suorumque orationibus ad Ordines Batavos id ausum negare.

« Quod mareschallus Torstensonius in Holsatia (Holstein) hiberna sumpsisset, in eo ustum ipsum communi bellantium jure; Holsatiam partem esse Germaniæ, cujus tributis sustentatæ sint opes Imperatoris; eodem jure uti reges omnes; regem autem Daniæ belli novi ac non indicti fuisse inceptorem, cum vires Daniæ terrestres ac maritimas in milites Suedicos vertit hostiliter; ita impositum D. Torstensonio necessitatem invadendi etiam Danici imperii loca, unde nostris nocebatur, et quia ex Scania, Blekingia, Hallandia, olim quidem imperii Suedici partibus, sed nunc a Dano insessis, malum in Suediam exspectabatur, provide Reginam nostram et ad præcavendum dedisse exercitum mareschallo Hornio.

« Addidi hæc tam necessario suscepta consilia nihil obstitura quominus in Germania aut bellum fortiter geratur, aut pax æquis legibus fiat; jam per Duglassium exemptam periculo Grosglogaviam et oppida alia. In Misnia vero, junctis Conigsmarchii cum Axelo-Lillia copiis, non tantum Lipsiæ prospectum, sed et longe submotos tum Imperatoris tum Saxonis milites.

« Ad pacem quod attinet, scripsisse legatos Suedicos ad Germaniæ Ordines, hanc novam cum Danis controversiam non fore impedimento quominus colloquia procederent, et æqua omnia admitterentur; curam pacificandi, quam, factis hostilibus, a se abdicasset rex Daniæ[b], susceptam a republica Veneta[c]; non dubium quin prudenter et magnanime functura [sit respublica Veneta] istis partibus.

« Edictum Reginæ dominæ nostræ de hoc bello, versum latine, hic edidi, et in omnes partes mitto, ut Suedicæ genti maneat antiqua non armorum tantum, sed et justitiæ laus. »

[a] La deuxième période de la guerre de Trente ans est appelée *période danoise*, parce que Christiern IV et les Danois y jouèrent le principal rôle.

[b] Le roi de Danemark avait d'abord été désigné pour un des médiateurs.

[c] L'ambassadeur vénitien Cantarini fut médiateur, au congrès de Munster, avec le nonce Chigi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rien de celle que vous avez avec l'Empereur, et, soit que l'autre s'ac- Février 1645.
commode ou continue, que vous serez en estat de poursuivre celle-cy avec autant de vigueur qu'auparavant et d'occuper un ennemy, dont l'accroissement que sans cela il pourroit prendre ne pourroit que produire une paix honteuse ou une guerre ruineuse. Je me promets que la première part que la serenissime reyne de Suède nous fera donner à l'estat de cette guerre[1] nous portera la confirmation de ce que je viens de dire, et nous apprendra que vous ne vous estes esloigné du principal sujet de vos armes que pour y retourner plus avantageusement.

Quant à la France, je puis asseurer Vostre Excellence qu'elle ne se prepare pas seulement à accomplir les devoirs ordinaires de la confederation, mais qu'elle se dispose d'aller bien loin au delà, et que l'accident arrivé à Düttlingen n'a servy qu'à irriter son courage et rallumer davantage sa vigueur par le desir de la revanche. En effet, il est vray que la Reyne n'oublie rien et n'espargne rien pour rendre l'armée d'Allemagne et plus forte qu'elle n'a esté et mieux pourveue des choses qui sont necessaires pour agir et pour subsister; qu'elle a ouvert largement la bourse pour fortifier celle de madame la landgrave de Hesse par de nouvelles levées et par des recrues considerables, sans parler des autres armées du Roy et des autres desseins de Sa Majesté pour donner de l'exercice aux ennemis de la bonne cause.

J'ay esté bien ayse que ce qui s'est passé dans la Holsace[2] m'ayt donné sujet d'escrire à Vostre Excellence et de luy tesmoigner que rien ne m'est plus cher que les occasions de l'entretenir et de luy ouvrir mes sentimens sur les occasions qui le meritent. Je ne doute point que je ne trouve en elle une pareille correspondance de volonté et de franchise, puisqu'il est impossible d'estre plus que je suis, etc.

[1] C'est-à-dire, *les premières nouvelles que la reine de Suède nous fera donner de la guerre contre le Danemarck.*

[2] Holstein (*Holsatia*); cette province avait été envahie par les Suédois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 163 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 26 février 1644.

Monsieur,

Vous pouvez voir, par le nouveau sujet dont vous m'escrivez par la vostre du 9 du present, combien il importeroit au bien de la cause commune que MM. les Estats [des Provinces-Unies] taschassent à destourner les assistances que plusieurs de leurs sujets rendent continuellement à nostre commun ennemy. Je vous supplie d'appuyer fort sur ce point et de leur en representer la consequence. Je fairay tout ce qui me sera possible pour leur procurer le contentement qu'ils desirent à l'occasion du vaisseau chargé de bled qui a esté pris par les vaisseaux de Sa Majesté. Vous pouvez les en asseurer, attendant que je leur escrive, qui sera aussytost qu'on aura pris quelque resolution sur cette affaire. Croyez aussy, en vostre particulier, que je suis, etc.

CDXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 163 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 26 février 1644.

Monsieur,

Je croy que vous jugerez, par le choix que la Reyne a fait de vostre personne pour une affaire très-importante à l'Estat, en quelle consideration vous estes icy. Vous n'aurez pas peine à deviner que c'est pour une ambassade extraordinaire, et sur le sujet de la rupture qui est intervenue entre la reyne de Suède et le roy de Danemarck. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ministres de Danemarck, comme vous pouvez sçavoir, se sont laissé entendre que l'entremise de cette Couronne pour l'accommodement de cette guerre seroit bien receue, et il y a de l'apparence que les Suedois ne s'en esloignent pas, estant en partie arrivés à la fin qu'ils pouvoient s'estre proposée, et s'estant d'ailleurs tellement fortifiés dans le progrès de leur irruption, qu'ils pourront retourner contre l'Empereur, beaucoup plus puissans qu'ils n'estoient quand ils sont entrés dans la Holsace (Holstein). Vous voyez donc que la conjoncture paroist assez favorable pour rendre vostre negociation heureuse; car, pour la conduire avec prudence et adresse, vous avez une experience trop confirmée dans le maniement de semblables affaires et une connoissance trop particulière de celles de ce pays-là pour nous laisser lieu d'en douter. Février 1644.

Vous ne perdrez donc pas, s'il vous plaist, de temps pour partir, car la chose presse, si ce n'est que vous eussiez avis du contraire par MM. les plenipotentiaires. Je me remets du particulier de ce que vous aurez à faire à ce que vous en escrit M. de Brienne. J'ajouste seulement que, s'il y a quelque chose où je vous puisse estre utile, vous devez absolument vous adresser à moy, qui desire prendre un soin particulier de vos interests.

L'ambassade extraordinaire que vous allez faire ne s'oppose pas à celle que vous devez continuer en Hollande à vostre retour, mais en qualité aussy d'extraordinaire, comme vous l'avez desiré. J'ay flatté la Reyne dans son inclination, quand j'ay proposé vostre personne pour cela. On vous envoye un *ajuto di costa*[1]. Dès que vous aurez avis de MM. les plenipotentiaires que l'entremise de cette Couronne sera bien receue, partez promptement; car cette vitesse vous servira d'excuse pour ne pas faire les preparatifs d'une despense que vous eussiez faite autrement, et vous voyez qu'il importe que cet accommodement se fasse, s'il est possible, avant le commencement de la campagne. Je remets le destail au memoire adressé à M. de Brienne et qu'il vous envoye.

[1] Aide, subside.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 164 recto.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 26 février 1644.

Monsieur,

J'ajouste à deux grandes depesches que je viens de vous escrire pour response à vos deux dernières du 13 et du 20 de febvrier, que, dans l'eschange que nous avons fait traiter avec don Francisco de Melos, nous ne deslivrerons qu'officiers pour officiers et soldats pour soldats, et qu'ainsy, si nous n'avons pas de soldats à recouvrer, nous n'aurons point de soldats à rendre. Ç'a esté nostre pensée; ce qui n'empesche pas que je ne vous remercie de l'avis que vous m'en donnez.

Quant au regiment des dragons d'Argilly (*sic*), que vous demandez pour servir dans vostre armée, M. le prince Thomas l'a desiré avoir pour celle d'Italie, et il luy a esté en quelque façon accordé; je travailleray neantmoins pour tascher de vous le faire envoyer.

Nous remettons à vous et à M. d'Erlach pour en apprendre les resolutions qu'on prendra pour le petit corps que vous estes d'avis qu'on laisse dans l'Alsace sous son commandement et [sous celui de] M. d'Oysonville, quand l'armée s'en esloignera.

Pour M. de Ruvigny[1], ne doutez point que je ne perde [aucune] occasion de le servir, d'autant qu'il est vostre amy et à cause que je l'estime. Croyez ce pendant que je seray tousjours, etc.

[1] Henri de Massuès, sieur de Ruvigny et marquis de Bonneval, était un des principaux chefs du parti protestant en France. Saint-Simon (édit. Hachette, in-8°, t. I, p. 412 et 413) en parle, à l'occasion de son fils, qui servit en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, et qui est connu sous le nom de *milord Galloway*. «Ruvigny, dit-il, étoit un bon mais simple gentilhomme, plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité, fort huguenot, mais d'une grande conduite et d'une grande dextérité. Ces qualités, qui lui avoient acquis une grande réputation parmi ceux de sa religion, lui avoient donné beaucoup d'amis importants et une grande considération dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644.

CDXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 164 recto.

A M. D'AVAUGOUR.

[Paris,] 26 février 1644.

Monsieur,

Je vous escris celle-cy pour vous prier de faire auprès de M. le mareschal de Torstenson les plus forts offices que vous pourrez, affin qu'il protege et conserve, autant qu'il sera possible, le bien de M. le comte de Rantzau et de MM. ses frères durant la guerre du pays d'Holstein. C'est un cavalier plein de merite, comme vous sçavez, que la Reyne considère beaucoup, qui est particulièrement mon amy, et dont les interests ne me sçauroient estre plus chers qu'ils sont. Je croy que, quand vous representerez cela à M. Torstenson, il en faira grande consideration, et qu'il sera bien ayse de faire plaisir à Sa Majesté en cette rencontre, et de m'obliger encore, puisqu'il y a longtemps que je fais profession de l'honorer et d'estimer les services qu'il rend à la cause commune. Vous l'en asseurerez, s'il vous plaist, et croirez en

le monde. Les ministres et les principaux seigneurs le comptoient et n'étoient pas indifférents à passer pour estre de ses amis, et les magistrats du plus grand poids s'empressoient aussi à en être. Sous un extérieur fort simple, c'étoit un homme qui savoit allier la droiture avec la finesse de vues et les ressources, mais dont la fidélité étoit si connue, qu'il avoit les secrets et les dépôts des personnes les plus distinguées. Il fut un grand nombre d'années le député de sa religion à la Cour, et le Roi se servit souvent des relations que sa religion lui donnoit en Hollande, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne, pour y négocier secrètement, et il y servit très-utilement. Le Roi l'aima et le distingua toujours, et il fut le seul, avec le maréchal de Schomberg, à qui le Roi offrit de demeurer à Paris et à sa Cour, avec leurs biens et la secrète liberté de leur religion dans leur maison, lors de la révocation de l'édit de Nantes; mais tous deux refusèrent. Ruvigny emporta ce qu'il voulut et laissa ce qu'il voulut aussi, dont le Roi lui permit la jouissance. Il se retira en Angleterre avec ses deux fils. La Caillemotte, le cadet, plus disgracié encore du côté de l'âme que de celui du corps, mourut bientôt après. Le père ne survécut pas longtemps, et son aîné continua à jouir des biens que son père avoit laissés en France.» C'est ce dernier qui devint comte de Galloway.

76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Février 1644. vostre particulier que j'auray beaucoup de ressentiment du soin que vous prendrez de servir M. de Rantzau, et que je rechercheray les occasions de m'en revancher et de vous faire paroistre que je suis veritablement, etc.

CDXXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 164 verso.

A MESSIEURS DE COLMAR.

[Paris,] 28 février 1644.

Messieurs,

Je croy que vous aurez connu par experience que j'ay protegé, autant que j'ay eu lieu de le faire, vos interests auprès de la Reyne. J'ay aussy exhorté de mon chef M. le baron d'Oysonville[1] de vivre avec vous autres avec toute la courtoisie et la bonne correspondance que le service du Roy et la justice peuvent souffrir. Celle-cy est pour vous asseurer que je ne changeray point de conduite en vostre endroit, et que vous devez attendre de moy tous les bons offices que je pourray vous rendre et que vous en pourrez raisonnablement desirer. Je vous conjure seulement de continuer dans la fidelité et le zèle que vous avez tesmoigné jusques icy à Sa Majesté, vous asseurant aussy qu'elle vous continuera tousjours sa royale bienveillance. Croyez aussy que je vous tesmoigneray, etc.

[1] Voyez une lettre, en date du 17 avril 1644, adressée par le secrétaire d'État Le Tellier au baron d'Oysonville, pour lui recommander de ne pas lever plus de 6,000 livres sur les habitants de Colmar.

Cette lettre a été publiée par M. Vanhuffel dans un opuscule intitulé : *Documents inédits concernant l'histoire de France et particulièrement l'Alsace* (Paris, Hingray, 1840). Voici le commencement de la dépêche :

« Les depputez de Colmar ayant representé à la Reyne les privilèges des habitans de cette ville, Sa Majesté a trouvé bon de leur accorder l'exemption des contributions, » etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDXL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 254 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 5 mars 1644.

Monsieur,

Un ministre de prince bien informé nous a donné avis qu'on traite à Seville avec des marchands, pour asseurer les lingots d'argent que le roy d'Espagne veut envoyer en Flandres; si bien que, MM. les Estats, apportant les diligences qu'ils peuvent en cette occasion pour faire fermer par leurs vaisseaux le port de Dunquerque, il y a grande apparence qu'ils en pourront empescher l'entrée à ceux qui seront chargés de ce secours, ou peut-estre mesme s'en prevaloir d'une bonne partie. L'avis vient d'un lieu qui nous en a tousjours donné de certains, et il semble qu'on ne le doive pas negliger. Sur quoy vous representerez, s'il vous plaist, par delà, ce que vous estimerez plus à propos pour y faire appliquer ces Messieurs comme il faut.

La Reyne ayant sceu de bonne part que le sieur de Saint-Ibart [1], qui est à present en Hollande, a dessein de quereller le sieur de Beringhen, lequel s'en va en vos quartiers, Sa Majesté m'a donné ordre de vous en escrire, afin que vous en parliez à M. le prince d'Orange, et empeschiez, par son autorité, qu'il n'en arrive aucun inconvenient. Je vous prie d'y mettre si bon ordre, qu'il n'y ayt rien à craindre pour cela; et veritablement ledit Saint-Ibart seroit bien hardy de songer à attaquer un gentilhomme envoyé de la part du Roy.

Nous avons envoyé une personne expresse en Irlande [2] pour trac-

[1] Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibart ou Saint-Ibald, était, par sa mère Adrienne de Bourdeille, cousin germain de Montrésor. Il fut mêlé, ainsi que ce dernier, à presque toutes les conspirations dirigées contre Richelieu et Mazarin: c'était un des esprits les plus dangereux de cette époque.

[2] Il y a *Zelande* dans le manuscrit, mais il faut lire *Irlande*. On a la commission donnée au sieur de La Moynerie, ou Moinerie, pour faire des levées en Irlande.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. vailler à quelques levées. Il se pourroit faire que, pour leur trajet en France, il auroit besoin d'avoir des vaisseaux d'Amsterdam. C'est pourquoy, si M. de Beringhen ou celuy mesme qui est chargé de cette levée, qui s'appelle Moinerie, vous fait instance de la part du Roy, ou de la mienne, de faire office vers MM. les Estats pour l'envoy desdits vaisseaux, je vous prie de vous y employer comme à chose importante au service de Sa Majesté.

ADDITION À LA LETTRE DE M. DE LA THUILLERIE[1].

On escrit d'Anvers que l'on y avoit penetré que MM. les Estats armoient secrètement quelques vaisseaux pour envoyer aux Indes tenter l'entreprise des Philippines[2], et que, pour cet effect, on embarqueroit sur lesdits vaisseaux jusques à trois mille hommes; vous vous servirez de l'avis.

Je ne dois pas oublier de vous dire, sur le sujet du differend de Suède et de Danemarck, que nous avons descouvert que le roy de Danemarck avoit donné pouvoir à ses residens à Bruxelles et à Vienne de traiter avec les Espagnols, et cela avant que les Suedois l'eussent attaqué. Cet avis, bien mesnagé par vostre adresse, pourra ne vous estre pas inutile dans le cours de vostre negociation.

Je vous prie de donner part à MM. les plenipotentiaires de ce que contient cette lettre et de haster vostre voyage autant qu'il se pourra. Je vous en presse d'autant plus volontiers, que tous les avis que nous recevons nous en font esperer bon succès, et qu'ainsy je procure le service du Roy et vostre gloire.

[1] C'est-à-dire *addition à la lettre destinée à M. de La Thuillerie.*

Cette addition *étoit* probablement de la main de Mazarin.

[2] Cet archipel de la Malaisie avait été découvert par le Portugais Magellan, en 1521. Il fut conquis par les Espagnols en 1568, sous le règne de Philippe II, et ce fut alors que les îles de cet archipel prirent le nom de *Philippines*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDXLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 164 verso et 165 recto.

A M. LE GENERAL TORSTENSON.

[Paris,] 4 mars 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par celle que Vostre Excellence m'a fait l'honneur de m'escrire, qu'elle a receu la nouvelle de l'accident de Dütlingen, avec cette opinion que la France se mettroit bientost en estat de le reparer et d'en prendre la revanche. Aussy puis-je l'asseurer avec certitude qu'elle n'espargne ny n'oublie rien pour cela, et que l'armée du Roy se trouvera, cette campagne, plus forte qu'elle n'a encore esté et mieux pourveue de toutes les choses necessaires pour la faire agir avec succès et subsister avec ordre et discipline. Mais ce n'est pas en ce seul endroit où la Reyne fait effort; elle a encore largement ouvert la bourse pour fortiffier l'armée de madame la langrave de Hesse par des levées et des recreues considerables, outre les autres armées de Sa Majesté et ses autres desseins pour donner de l'occupation à nos communs ennemis. Je ne doute point que la couronne de Suède ne concoure avec nous à cette fin, avec la mesme puissance et le mesme zèle qu'elle a fait jusques icy; et bien que, par la rupture avec le roy de Dannemarck, vos armes se soient un peu esloignées du principal sujet de la guerre, qui est l'Allemagne, nous nous asseurons que vous avez si bien preveu et mesuré toutes choses avant que d'entrer au pays d'Holstein, que, soit que cette nouvelle guerre s'accommode ou continue, vous serez en estat de retourner plus avantageusement, cette campagne, à la poursuite de celle de laquelle despend tout le bonheur ou tout le malheur de la Chrestienté, selon le cours qu'elle prendra.

Nous en avons desjà une preuve par l'avis que nous avons de la marche de M. Kœnismark[1] sur l'Elbe, pour s'opposer au progrès que

[1] Sur le comte de Koenigsmark, voyez, plus haut, la note a de la page 488.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. les armes imperiales pourroient faire si elles ne trouvoient point d'opposition, et je prends cela pour le commencement de plus grandes forces qui suivront, et qui tiendront celles de nos ennemis partagées, de peur qu'elles ne tombent toutes d'un costé avec des pertes irreparables pour le bon party.

Je ne doute point que Vostre Excellence, qui n'est pas moins versée aux affaires d'Estat qu'aux choses de la guerre, ne comprenne l'importance de ce que je viens de dire, et qu'elle n'apporte tout ce qui despendra d'elle pour absolument acheminer tous les autres interests de la couronne de Suède à cet interest principal, qui est la liberté de l'Allemagne, qui ne peut s'establir que par l'effort qu'on y faira.

De nostre costé, je puis asseurer Vostre Excellence que nous irons mesme au delà des obligations de la confederation, et que nous faisons tous nos autres desseins subalternes à celuy-là. Je ne luy en diray point davantage, puisqu'elle n'en a pas besoin, et que ce que j'en ay fait a esté plustost par forme d'entretien et de correspondance que d'avis et d'exhortation. Je la supplieray seulement de croire qu'il n'y a personne au monde qui estime plus ses grandes qualités que moy, ny qui soit avec une plus veritable passion, etc.

CDXLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 165 recto.

A M. DE CROISIC.

[Paris,] 4 mars 1644.

Monsieur,

Quoy qu'on vous ayt peu donner à entendre des intentions de la Reyne touchant les levées qu'elle fait faire pour l'armée de madame la Landgrave, je vous puis asseurer que la pensée de Sa Majesté sur ce sujet n'a esté, sinon que madame la Landgrave disposast de l'argent destiné à la subsistance de nouvelles troupes comme elle le jugeroit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le plus à propos pour cette fin, et que nous avons tant de connoissance de la sagesse de sa conduite et du zèle qu'elle a au bien de la cause commune, que nous ne doutons point qu'elle ne mesnage l'argent du Roy comme le sien propre, puisqu'il doit estre directement employé pour sa conservation et, par reflexion, pour celle de ses alliés. C'est pourquoy je vous diray, en general, que, en cela et en toute autre chose, vous devez attendre d'icy tout ce qui sera jugé raisonnable, et vous persuader que la Reyne ne faira pas une assistance imparfaite à madame la Landgrave en ce qui sera necessaire. Mars 1644.

De cela vous en apprendrez tousjours le destail de MM. les plenipotentiaires et du sieur de Potheme, qui peut assez avoir remarqué combien les interests de ladite dame sont chers à la France, et à moy particulièrement, qui fais profession de l'honorer avec un sentiment extraordinaire. Ce que je vous prie de luy confirmer tousjours, et de croire que je suis avec verité, etc.

CDXLIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 165 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 4 mars 1644.

Monsieur,

J'ay receu, avec la vostre du 23 du passé, les memoires y joints; sur lesquels je vous diray, en general, qu'on y faira la consideration qu'on devra, et que, pour mon particulier, j'apporteray ce qui despendra de moy pour procurer à MM. les Estats toute la satisfaction qui se pourra civilement et raisonnablement demander à Sa Majesté; je vous supplie de les en asseurer et de les confirmer tousjours dans l'opinion qu'ils ont que j'affectionne leurs interests. Je leur escriray après qu'on aura pris au Conseil les dernières resolutions sur le sujet des vaisseaux pris. Croyez ce pendant que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDXLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 165 verso.

A M. L'EVESQUE DE SAINT-DENIS,

SUFFRAGANT DE LIEGE.

[Paris,] 6 mars 1644.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 5 du passé, et veu par icelle le devoir où MM. de Liege se sont mis pour empescher au duc Charles[1] l'entrée dans leur pays. Je seray tousjours bien ayse qu'ils me donnent lieu, par leurs deportemens et par l'observation veritable et continue de la neutralité que cette Couronne leur a accordée, de les servir aux occasions où mes offices leur seront utiles.

Ils en ont une en main de tesmoigner à Sa Majesté le respect et la defference qu'ils luy veulent rendre, en favorisant les levées que M. de Marsin[2] va faire chez eux de sa part. Ils peuvent s'asseurer que Sadite Majesté aura le ressentiment qu'elle devra de la bonne volonté qu'ils luy feront paroistre en cette rencontre, et que, de mon costé, je la feray valoir de vive voix et par effet selon son prix. Je vous conjure de le leur bien donner à entendre et de croire, en vostre particulier, que, vous estimant beaucoup, j'auray tousjours chères les occasions qui me donneront lieu de vous faire voir que je suis très-veritablement, etc.

[1] Il s'agit ici du duc de Lorraine, qui était un des chefs des armées ennemies. Il a été souvent question de ce personnage dans les lettres précédentes. (Voyez p. 341, note 2; p. 408, note 1; p. 467; p. 476, note 1; p. 535, note.)

Le duc de Lorraine cherchait à amuser Mazarin par des négociations, tout en combattant la France, comme on le verra plus loin. (Voyez la lettre du 31 mars 1644, p. 638-639, texte et note.)

[2] Marsin, comme on l'a vu plus haut, p. 530, note, avait été chargé de faire des levées dans le pays de Liége.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDXLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 256 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 9 mars 1644.

Monsieur,

J'ay fait prendre la resolution de vous depescher en toute diligence ce courrier pour vous porter le memoire que je viens d'envoyer à M. le comte de Brienne pour le mettre en chiffre. Il seroit inutile de vous recommander de ne perdre point de temps d'en conferer avec M. le prince d'Orange[1], et nous en faire sçavoir au plus tost ses sentimens, l'importance de la matière vous y conviant assez, aussy bien qu'au secret.

Don Francisco de Melos nous fait instance d'un passe-port pour passer par ce Royaume, s'en retournant en Espagne. La Reyne a differé la resolution qu'elle y prendra pour la communiquer auparavant à M. le prince d'Orange. Vous luy en parlerez, s'il vous plaist, et vous manderez ce qu'il estime qu'on doive respondre. On n'y feroit pas icy difficulté; mais Sa Majesté a voulu en sçavoir ses sentimens.

L'ordinaire qui arrive tout presentement m'a rendu vostre lettre du 1er du courant. Je vous remercie de tout mon cœur de l'avis que vous me donnez, dont j'essayeray de me prevaloir; et, pour cet effect, j'ay desjà donné tous les ordres necessaires. Sur ce, je demeure, etc.

[1] Mazarin ne cessa, pendant les mois de janvier, février et mars 1644, de négocier très-activement avec le prince d'Orange pour obtenir le renouvellement de l'alliance avec les Hollandais et pour déterminer les états généraux des Provinces-Unies à prendre une part active à la campagne qui allait s'ouvrir. D'Avaux et Servien, qui s'étaient rendus à la Haye, y conclurent deux traités avec les états généraux, l'un le 29 février 1644, et l'autre le 1er mars.

La France s'engageait, par le premier, à payer aux Provinces-Unies un subside de 1,200,000 livres, et, par le second, la république des Provinces-Unies promettait un concours énergique à la France pour soutenir la guerre contre la maison d'Autriche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDXLVI.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 257 recto.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 11 mars 1644.

Monsieur,

Les vives instances que nous a faites M. de Beringhen [1] l'ayant enfin emporté sur la satisfaction qu'avoit la Reyne de le voir icy, il part pour avoir l'honneur de se rendre près de Vostre Altesse; ce qu'il auroit desjà fait il y a longtemps, si nous n'eussions pris la peine de le retenir, Sa Majesté ne se pouvant aysement resoudre à le laisser aller sans luy avoir donné auparavant quelque marque effective de sa bienveillance; mais l'impatience qu'il a tesmoignée à ne differer pas davantage son despart a obligé, à la fin, Sa Majesté de l'agreer, pendant qu'elle disposera toutes choses en son absence pour accomplir un dessein qu'elle a de le pourvoir de quelque charge considerable dans sa maison. Vostre Altesse, qui l'aime et l'estime, ne sera, je m'asseure, pas marrie de concourir à ses avantages, par la permission qu'elle voudra bien luy donner de les venir recevoir dans quelque temps.

Ce pendant il luy rendra compte de toutes les choses dont on l'a entretenu, et Vostre Altesse agreera, s'il luy plaist, d'ajouster pleine croyance à tout ce qu'il luy dira de la part de Sa Majesté ou de la mienne. C'est une personne en qui la Reyne se confie entièrement et qu'elle affectionne beaucoup. Je suis aussy obligé de porter ce tesmoignage à Vostre Altesse, qu'il a un zèle tout particulier pour son service, et qu'il n'a laissé eschapper aucune occasion d'en donner icy des preuves pendant son sejour; si bien que toutes raisons concourent à faire que Vostre Altesse prenne confiance aux asseurances qu'il luy donnera de la partialité que l'on a icy pour ses interests, me remettant, au surplus,

[1] Voyez ci-après (p. 620) le mémoire remis à Beringhen (15 mars 1644) et la note sur ce personnage.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la vive voix dudit sieur de Beringhen de luy rapporter l'extresme passion qu'il a reconnue en moy de procurer en toutes rencontres ses satisfactions et ses avantages. Mars 1644.

CDXLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 257 recto.

A M. VERT.

[Paris,] 11 mars 1644.

Monsieur,

On vous envoya dernièrement une lettre de change de trois mille livres, et vous n'avez pas pris la peine d'escrire que vous l'ayez receue. Je vous avoue que je vois aller toutes les choses avec une telle lenteur et negligence, que je ne suis nullement satisfait des ordres que vous y apportez. Par les lettres que m'a escrites le sieur Talon, par les avis que m'a donnés le chevalier de Morette, et par les relations que je reçois d'autres costés, je vois qu'il devroit estre arrivé sept à huit cens hommes; cependant j'apprends qu'il n'en est sorty que trois cens. Le sieur Bernardini se moque quand il promet deux monstres aux soldats qu'il lève. Je ne sçay pas qui luy en a donné le pouvoir, et ce n'est pas un bon moyen de conserver les soldats que de les tromper. S'il en use de la sorte, il espargnera bien l'argent qu'on luy a donné pour remettre sa compagnie; mais je n'auray pas grand sujet d'approuver sa conduite.

Il est à propos de voir, dans les regimens françois qui se lèvent, s'il y a des soldats italiens, et particulièrement parmy les troupes qui ont esté levées de la part du Pape pour aller à Rome. Prenez les ordres necessaires et n'oubliez rien de ce qui despendra de vos soins. Je m'estonne extresmement que vous demandiez si les Savoyards seront receus dans le regiment. Je me suis assez declaré sur ce point pour n'estre plus en doute que je n'y en veux point souffrir, et je ne me suis jamais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. avisé d'en escrire autrement au sieur Talon; mais, puisque la despense est faite, vous aurez soin de les mettre tous ensemble, et quand ils s'approcheront d'icy, je donneray ordre qu'ils soient receus dans le regiment françois que je fais lever. Par les responses que vous me faites, je vois que vous n'examinez pas trop les ordres que je vous donne et que vous m'escrivez de toutes choses avec grande retenue; car il faut tousjours interpreter vos lettres et n'avoir nulle information de ce qui se fait de delà. Usez-en autrement à l'avenir, si vous voulez que je demeure satisfait de vostre façon de servir.

Mandez au sieur Talon qu'il ne songe plus à vous envoyer des Savoyards, et, pour les officiers qu'il vous a envoyés et envoyera à l'avenir, vous les pourrez payer suivant ce qu'il vous en escrira.

Outre les trois mille livres que l'on vous fit tenir dernièrement, j'ay fait donner ordre aux sieurs Senamy de vous en payer six mille, sur laquelle somme pourtant ils retiendront les sommes qu'ils ont avancées au sieur Bernardini et au chevalier de Morette. De cette somme, vous payerez encore six cens livres au chevalier de Sardini, qu'on luy doit de reste pour la levée de cent cinquante hommes qu'il s'estoit obligé de faire, et que je m'asseure qu'il aura bientost accomplie.

Les capitaines, officiers et soldats doivent estre payés du jour qu'ils arriveront au quartier; c'est pourquoy vous ne manquerez de les satisfaire ponctuellement. Pour les armes, les sieurs Senamy m'ayant escrit que nous n'en aurions pas de bonnes à Lyon, je les feray acheter en cette ville pour les envoyer à Montbard. Vous ne vous mettrez donc plus en peine du costé où vous estes.

J'ay escrit à MM. Senamy de vous faire tenir l'argent au lieu mesme où vous estes, afin que, abandonnant le quartier, il ne puisse arriver aucun inconvenient.

On a fait un autre traité à Genes pour lever des troupes qui seront envoyées en Provence, et, comme elles ne peuvent demeurer dans les quartiers de Provence que douze ou quinze jours pour se reposer à leur desbarquement, il faut donner ordre que quelqu'un prenne soin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de les faire acheminer après cela au quartier de Romans, en sorte Mars 1645.
qu'il ne s'en desbande point.

J'escris aux sieurs Senamy de faire apprester au plus tost jusques au nombre de cinq ou six cens habits de bon drap et à l'italienne; mais, comme les soldats qui auront lesdits habits seront obligés à les payer, estant necessaire pour cet effet de faire obliger les capitaines pour le nombre qu'ils en recevront pour leurs compagnies, il les faudra avertir de ne les prendre que pour ceux qui en auront absolument besoin; et, comme il se pourra faire que l'un ayt affaire de chausses et l'autre de pourpoint, vous reglerez cela en sorte que le tout soit mesnagé à l'avantage des soldats, lesquels, sçachant les devoir payer, ne presseront pas pour les avoir, si la necessité ne les oblige.

A l'officier de Gazal qui vous demande de l'argent, disant qu'il a beaucoup de troupes, vous pourrez luy respondre qu'il s'adresse au sieur Talon, lequel ne l'en laissera pas manquer, s'il voit qu'il soit en estat d'en amener grand nombre; et, par toutes les occasions que vous aurez, ne manquez pas d'escrire au sieur Talon, le pressant de solliciter les levées qui se font de delà, et à proportion, quand vous aurez trois cens hommes dans le quartier, vous les envoyerez à Montbard et Semur, qui sont les quartiers que j'ay [fixés de] deçà. En passant par Lyon, ils prendront ce qu'il leur faudra; et, pour ce qui regarde espées, bas-de-chausses, souliers et autres choses necessaires, vous presterez l'argent aux capitaines, en retirant d'eux promesse de le rendre sur leurs monstres, et ils auront le soin d'assister leurs soldats, ainsy qu'ils verront estre necessaire.

Quelque officier, qui fust bien entendu, pourroit aller à Lyon trouver les sieurs Senamy pour solliciter les habits et tenir la main qu'ils soient de bon drap et bien faits, et concerter la forme des pourpoints ou d'une petite casaque, croyant que peut-estre sera-t-il mieux de faire de ces petites casaques qui leur servent en mesme temps de pourpoint et de casaque.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDXLVIII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 257 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 12 mars 1644.

Monsieur,

J'ay jugé la depesche que je vous fis samedy dernier assez importante pour vous en envoyer un duplicata par cet ordinaire.

Je n'ay rien à y ajouster que l'avis que je vous donne que je viens de travailler pour faire payer presentement au sieur de Vicfort[1], resident de madame la Landgrave à la Haye, trente-cinq mille escus d'or, qui font la somme de soixante et dix mille richsdales, que Sa Majesté a accordés à ladite dame d'assistance extraordinaire, pour remettre ses troupes en bon estat, sur ce que vous nous avez mandé qu'il seroit plus utile d'en user de la sorte que de destiner à son service particulier les levées que fait le colonel Marsin dans le Liege, qui seront employées, ou dans l'armée de M. le mareschal de Turenne, ou dans quelque autre endroit où elles fassent le mesme effect pour l'avantage de madite dame, par la diversion des forces des ennemis.

On envoye aussy en mesme temps trente mille richsdales à bon compte de l'assistance ordinaire[2], et les soixante-dix mille restant seront envoyés sans faute la semaine prochaine. Sur ce, je demeure, etc.

[1] Joachim de Wicquefort, né à Amsterdam vers la fin du XVIe siècle, fut longtemps résident du landgrave et de la landgrave de Hesse près des états généraux des Provinces-Unies. Grotius luy a adressé plusieurs lettres. Joachim de Wicquefort est beaucoup moins connu que son frère Abraham, auquel on doit un grand nombre d'ouvrages, entre autres des *Mémoires touchant les ambassadeurs et ministres publics*.

[2] C'est-à-dire *des subsides ordinaires payés par la France à la landgrave de Hesse*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDXLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 165 verso et 166 recto et verso.

A M. D'AVAUX.

[Paris,] 19 mars 1644 [1].

Monsieur,

J'ay fait la consideration que je devois de tous les points de la vostre du 22 du passé, et, puisqu'il est absolument necessaire de faire une plus grande subvention d'argent à madame la landgrave de Hesse, j'ay obtenu encore pour elle vingt mille richsdales, outre les cinquante mille qui luy avoient esté accordées et l'ordinaire qui luy sera personnellement payé. Cela pourra tenir lieu des levées de M. de Marsin, en cas que la Reyne en dispose autrement qu'on n'avoit resolu au commencement, et madame la Landgrave peut considerer que c'est la plus grande assistance qu'elle ayt encore receue de la France, n'en ayant jamais receu que de soixante mille richsdales à la fois.

Mais, affin que l'esperance qu'elle pouvoit avoir d'en recevoir davantage ne luy apporte quelque desgoust et quelque langueur en la poursuite de la guerre, vous pouvez donner à entendre à ses agens que ce n'est pas un petit effort que la France fait dans la multitude des armées qu'elle a sur les bras et aux besoins desquelles elle est obligée de pourvoir en mesme temps, et que le restablissement de la seule armée d'Allemagne luy aura cousté, avant qu'elle se mette en campagne, plus de deux millions de livres qui auront esté effectivement desboursées; que madame la Landgrave se doit persuader que l'assistance de la France ne luy manquera jamais dans la necessité des occurrences, et que vous ne vous deffiez point qu'elle ne se puisse disposer de faire, s'il est besoin, quelque autre chose après que le gros

[1] D'Avaux n'arrive à Munster que le 17 mars, comme le prouve la lettre qu'il adressa à la Reine le 18 du même mois. (Voyez l'ouvrage intitulé : *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrück*, t. II, p. 3.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1646. de la despense qu'on est maintenant obligé de faire sera passé; et cela vous le direz, s'il vous plaist, comme de vous-mesme, et sans donner aucune esperance precise et particulière qui tiendroit lieu d'obligation de nostre part, bien qu'il soit vray, en general, que l'intention de la Reyne soit d'assister tousjours madame la Landgrave selon l'exigence des occasions et que le bien de la cause commune le requerra.

Je vous rends graces de l'esclaircissement que vous me donnez des motifs qu'ont eus les Suedois d'entrer dans le pays d'Holstein [1], et suis bien ayse que la rupture ne soit pas entière et que l'irruption qui a esté faite laisse lieu à l'accommodement que nous meditons. Les offres que vous faites d'y aller travailler sont les marques continues de vostre zèle pour le service du Roy; mais, estant absolument necessaire à Munster pour le bien du mesme service, il est à propos que vous y demeuriez, et que M. de La Thuillerie, que la Reyne a nommé pour cet effect et dont le merite ne vous est pas inconnu, se transporte au lieu le plus commode pour traiter cet accommodement, lequel, s'il reussit, sera un coup de partie pour poursuivre la guerre avec avantage ou pour la terminer avec honneur.

C'est pourquoy, comme le dessein des ennemis est, et que nous sçavons de bonne part que c'est un des principaux points qui se traitera à l'assemblée de Passau, d'employer toute sorte d'inventions et de moyens pour rendre irreconciliable la querelle de Suède et de Danemarck, nous devons, par la loi des contraires, faire le mesme pour tascher de l'accommoder avant qu'elle s'eschauffe davantage; et vous devez, de vostre costé, agir vivement auprès des ministres des deux Couronnes qui sont à Osnabrück et à Munster, pour leur persuader cet accommodement, affin qu'ils travaillent pour en rendre capables leurs superieurs.

Vous devez encore, comme je sçay que vous n'y manquerez point, tenir bonne correspondance avec M. de La Thuillerie, et luy faire part, avant qu'il parte et après qu'il sera party, des lumières particulières

[1] Voyez plus haut, p. 597 et 598, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que vous pouvez avoir des affaires et des interests des princes brouillés; Mars 1644.
comme, de son costé, il ne manquera point de vous communiquer ses instructions, que M. de Brienne et moy avons dressées pour ce sujet, et les autres avis qu'il recevra de la Cour, affin que le concert avec lequel vous agirez pour acheminer cet accommodement soit parfait, et que rien ne soit oublié pour faire reussir ce qu'il faut absolument emporter.

La nouvelle que vous me mandez du refus qu'a fait la diète de Francfort des contributions que l'Empereur vouloit exiger des villes et princes de l'Empire pour la continuation de la guerre est fort considerable. Nous sommes asseurés que la conduite qu'ils ont veu prendre à l'Empereur et à la Bavière, après la deffaite de Dütlingen, les a fort alarmés et fort refroidis dans l'inclination et l'attachement qu'ils pouvoient avoir à un party qui n'a pas de moindres pensées que de changer en sujetion toutes les souverainetés qui sont dans l'Empire.

Sur cela, je vous diray en confidence que, comme le corps des villes impériales est ce qu'il y a maintenant de plus considerable en Allemagne [1], à cause que ce sont elles principalement, comme vous sçavez, qui ont l'argent, les terres, les munitions de guerre, etc. j'ay pensé, si Dieu benit, cette campagne, les armes du bon party, et luy laisse prendre un ascendant notable sur les ennemis, de travailler puissamment pour essayer de destacher ce corps le plus qu'il se pourra de la maison d'Austriche [2], et affin de le faire entrer, au moins au traité de la paix, dans le party confederé, et en fortifier davantage le contre-poids

[1] Sur la constitution de l'Allemagne à cette époque, voyez l'introduction en tête de ce volume.

[2] Voyez ci-après, à la date du 22 mai 1644, la lettre de Mazarin à la ville impériale de Colmar. C'est une véritable circulaire, destinée à toutes les villes impériales.

Grotius parle, dans une lettre du 11/21 mai 1644, d'invitations adressées par les plénipotentiaires français aux évêques de Bamberg et de Würtzbourg, ainsi qu'à la ville de Nuremberg et à d'autres princes ou villes, pour les inviter à envoyer leurs députés au congrès de Munster. «Venerunt jam Francofurtum litteræ legatorum gallicorum tum ad alios, tum ad episcopos Bambergensem et Wurtsburgicum, et civitatem Nurembergam, ut suos mittant cum agendi potestate ad conventus de pace.» (*Epistolæ ineditæ*, p. 138.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. que, par ladite paix, il faudra laisser à la maison d'Austriche, affin qu'elle n'entreprenne pas si facilement qu'elle a fait sur la liberté de ses voisins.

Or, d'autant que les grands desseins aussy bien que les grands bastimens ont besoin qu'on fasse de longue main les preparatifs pour les mettre sur pied, il faudra que vous mesnagiez soigneusement la disposition où se trouve maintenant ce corps et luy faire comprendre avec adresse (en trouvant le moyen, comme vous fairez) ce que luy prepare la maison d'Austriche, si la victoire luy demeuroit, qui est de l'abattre entièrement, et d'en attirer à soy toute la force; qu'il en a l'exemple aux villes de Ratisbonne et d'Ausbourg, et au traitement qu'elle fait au duc de Saxe, depuis qu'elle l'a mis dans ses filets; qu'en un mot c'est une chose constante que son dessein, en faisant la guerre à ceux qui luy font resistance, est de destruire en mesme temps ceux par le moyen desquels elle la leur fait, affin de demeurer finalement maistresse de tout; qu'au contraire l'intention de la France, comme il est vray, n'est que d'asseurer le repos et la liberté de l'Allemagne, et d'y restablir toutes choses au point où elles y doivent estre selon les loix et les constitutions de l'Empire; que c'est tout l'avantage qu'elle pretend en retirer.

Je croy qu'il ne sera pas impossible de persuader cela aux villes imperiales, puisque c'est par la loy de leur veritable interest, qui est la plus forte raison dont on se puisse servir; mais l'important sera qu'elles osent faire ce qu'elles jugeront leur estre le plus convenable; ce qui n'arrivera point que lorsqu'elles seront deslivrées de la crainte qu'elles ont de la puissance du party imperial, et qu'elles comprendront qu'elles peuvent s'attacher au party contraire sans hazard; ce qui, à mon avis, pourra arriver si les Suedois sont en liberté d'agir avec toutes leurs forces contre l'Empereur.

Je vous escris cecy, affin que vous trouviez moyen de former quelque bonne correspondance dans Francfort, à la faveur de laquelle vous puissiez insinuer ce que dessus et les autres considerations qui vous viendront à l'esprit pour cela.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour ce qui est de l'effort que vous me mandez qu'on publie que les ennemis doivent faire contre la Picardie et la Champagne, nous nous preparons, Dieu aydant, à les bien recevoir de ce costé-là; et si leur esperance n'a d'autre fondement que les brouilleries qu'ils croyent devoir naistre en France, j'espère que leur bastiment sera mal assis. Ce bruit doit estre d'autant plus suspect d'artifice, qu'ils ont coustume de cacher le plus qu'ils peuvent les preparatifs des grandes forces, quand ils ont moyen d'en mettre sur pied. Pour le moins, il est certain que celles qu'ils lèveront, à la faveur de l'argent qui viendra d'Espagne, en Flandres ne seront pas si formidables qu'ils les publient. Mars 1644.

Quant à madame la princesse d'Orange[1], je tasche et j'espère de trouver un fonds pour luy faire acheter des perles, ou quelque autre chose qui luy soit agreable. Pour le reste des interests de sa maison, elle ne doit point douter qu'ils ne soient chers à la Reyne, et que, en mon particulier, ils ne me soient en très-grande consideration. Vous pouvez l'en asseurer, outre qu'elle doit tenir pour certain qu'appuyant les desseins de la France en la conjoncture presente, c'est veritablement et solidement appuyer les interests de MM. les Estats, comme la chose est visible.

Pour ce qui est de la seureté de vos lettres dont vous m'escrivez, mettez-vous l'esprit en repos.

Croyez seulement que personne ne sera jamais avec un plus grand sentiment d'estime et d'affection que moy, etc.

[1] La princesse d'Orange exerçait un empire presque absolu sur son mari, Frédéric-Henri. De La Thuillerie le déclarait à la Reine régente, Anne d'Autriche, dans une dépêche du 28 septembre 1643. Il lui disait «qu'il estoit avantageux de bien traitter madame la princesse d'Orange, *à cause de l'autorité qu'elle a sur M. son mary.*»

L'avidité de cette princesse était connue. Servien écrivait à Mazarin : «Son esprit est fort interessé.» (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiées par Van Prinsterer, 2e série, t. IV, p. 183.)

De La Thuillerie, ambassadeur de la France à la Haye, revient souvent sur le même sujet. Il écrivait à Mazarin (*ibid.* p. 163) : «Ce que la princesse d'Orange a gagné à la paix ne va pas à moins de quatre ou cinq cent mille livres de rente.»

On voit que cette princesse recevait tout à la fois les présents de Mazarin et l'argent de l'Espagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 260 recto.

MEMOIRE POUR M. BERINGHEN[1]

S'EN ALLANT EN HOLLANDE.

[Paris,] 15 mars 1644.

La Reyne ayant dessein de donner à madame la princesse d'Orange quelques marques de son estime et de son affection, M. de Beringhen est prié de se souvenir, quand il sera par delà, de descouvrir avec adresse ce qui pourroit estre plus agreable à madite dame la Princesse, parce que, sur le premier avis qu'il m'en envoyera, Sa Majesté donnera aussytost les ordres necessaires pour accomplir la chose, sans entrer mesme en discussion des pretentions qu'elle peut avoir, et dont il a esté autrefois parlé du temps de feu M. le cardinal de Richelieu. Je n'aurois pas attendu si longtemps à faire executer l'intention de Sa Majesté, n'eust esté pour avoir plus de moyen de procurer mieux sa satisfaction, en sçachant par advance, par ledit sieur de Beringhen, ce qu'elle aura plus à gré, de diamans, de perles ou autres choses. J'aurois mesme arresté, dès à cette heure, celles de Mme d'Aiguillon, qui sont entre les mains de Lopès, sans le soubçon que j'ay eu qu'elles

[1] Henri, comte de Beringhen, était fils de Pierre de Beringhen, gentilhomme du pays de Clèves, qui s'était attaché à Henri IV. Henri de Beringhen avait été exilé pendant le ministère de Richelieu et se montra d'abord peu favorable à Mazarin. Le cardinal en parle souvent dans les carnets de 1643 : «Belingan (nom sous lequel on désignait en France Beringhen) sopra Chatonof (Châteauneuf, un des chefs du parti des Importants), et che chiamandolo S. M. gli haveva detto che io me ne anderei.» (2e carnet, p. 39.) Mazarin n'épargna rien pour gagner Beringhen. (Voyez carnet 3, p. 34; carnet 4, p. 39 et 59; carnet 5, p. 65.) Les lettres du cardinal prouvent que, en 1644, il croyait pouvoir compter sur Beringhen, et lui confiait des missions délicates.

Les *Mémoires de Saint-Simon* (édition Hachette, in-8, t. I, p. 70-71) donnent des renseignements curieux, mais suspects, sur l'origine de la famille de Beringhen et sur la manière dont Henri de Beringhen devint premier écuyer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pourroient bien avoir esté changées, ne les trouvant plus si belles que j'ay fait autrefois[1]. Mars 1644.

Ledit sieur de Beringhen me fera la faveur de penser, dès son arrivée, à cette affaire, que Sa Majesté a fort à cœur, et m'en donnera avis promptement, afin que j'y fasse mettre la dernière main sans perte de temps. Il s'y conduira, s'il luy plaist, si adroitement que madite dame la princesse d'Orange ne puisse point penetrer la pensée que l'on a, afin de la surprendre[2].

On m'a escrit d'une belle tapisserie, qui est à la Haye, que l'on pourroit avoir à bon prix. M. de Beringhen me fera la faveur de la voir, et de m'en mander son avis, sur lequel je prendray après ma resolution.

CDLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 167 recto.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 16 mars 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 29 du passé[3], et appris par l'arrivée de M. de Tracy quels sont vos sentimens sur ce qui se pourra faire, cette campagne, de plus avantageux au service de Sa Majesté; vous devez

[1] Il est souvent question de Lopès dans la correspondance de Richelieu publiée par M. Avenel. On y voit que ce Lopès faisait le commerce de pierreries.

[2] L'ambassadeur de La Thuillerie dit que cette princesse était *glorieuse*. «Estant princesse glorieuse, j'aurois douté qu'elle eust receu de bonne grace une gratification sans quelque pretexte.» (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2e série, t. IV, p. 95.)

[3] La lettre de Turenne à Mazarin en date du 29 février 1644 a été publiée dans les *Mémoires de Turenne* (édit. Michaud et Poujoulat, p. 364). Elle est remarquable par l'exposition du plan de campagne, qui fut exécuté cette année même (1644), après la bataille de Fribourg. Turenne insiste particulièrement sur la facilité avec laquelle pourrait s'accomplir la conquête du Palatinat: «V. Em. sçait, écrit-il au cardinal Mazarin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1664. croire que nous en fairons la consideration que nous devons, et que nous fairons aussy tous les efforts possibles pour seconder vos desseins. Mais cependant je suis contraint de vous conjurer, comme j'ay desjà fait plusieurs fois, et comme je sçay que vous y estes disposé, de mesnager autant qu'il se pourra l'argent du Roy, et de nous donner moyen

comme on a tout le haut du Rhin depuis les Suisses, et tenant le bas de mesme[a], toute l'Alsace, le Palatinat de deçà le Rhin, la Lorraine et la comté de Bourgogne (Franche-Comté) demeurent avec peu de travail possible (ou paisibles) comme les environs de Paris[b]. L'armée d'Allemagne en tireroit des contributions, le pays estant un peu remis, et y auroit ses quartiers reglés, comme l'armée de Bavière fait dans le Würtemberg; et, outre cela, on a tousjours l'entrée d'Allemagne par deux ou trois endroits les plus beaux du monde. Quand mesme en ce temps on rendroit le pays à M. de Lorraine, il seroit incapable de faire aucun mal, et le Rhin serviroit de borne d'un costé, comme la Somme fait du costé de la Picardie, j'entends jusques à l'endroit où il se joint avec la Moselle. Je presuppose que l'on prendroit aussy Tresves, de sorte que, du costé d'Allemagne, il ne resteroit aux ennemis que celuy (c'est-à-dire que l'électorat) de Colongne.

«On peut dire que l'on a tenu Spire, Vorms et Mayence, et que l'on ne les a peu conserver. La raison est parce qu'on ne tenoit pas le haut du Rhin, qui ruinera tousjours ceux qui tiennent le bas, quand on s'y voudra opiniastrer, et qu'il n'y arrivera pas de mauvais evenemens, desquels on ne peut pas respondre.

«Il est très-certain que la force des ennemis rendra ce dessein difficile; mais c'est seulement pour faire cognoistre à V. Em. que, quand il se rencontrera jour, ce n'est pas une chose à negliger, puisque, restant maistres de ces places-là, dès que vous serez forts, vous pourrez entrer en Allemagne, et estant foibles, au moins vous les empescherez de passer, et pourrez tourner quelles forces vous voudrez en Italie et en Espagne, ayant peu à craindre du costé du Rhin, quand vous voudrez, avec une armée raisonnable, vous mettre sur la deffensive.

«Pour ce qui est de la facilité[c] qui s'est rencontrée les années précédentes, les ennemis ayant tousjours abandonné ces places-là sans nulle garnison, si on avoit quelque avantage cette année, ou qu'on les pust tirer loin de là, laissant Spire, Vorms et Mayence despourvues comme de coustume, il faudroit faire un petit corps en Bourgogne, quand les armées se mettroient en campagne, qui se joindroit aux garnisons d'Alsace, et feroit peut-estre cet effet avec peu de resistance.»

Turenne exprime, dans cette lettre, une opinion conforme à celle du maréchal de Gnébriant. (V. l'introduction en tête du volume.)

[a] C'est-à-dire si l'on tenoit de même le cours inférieur du Rhin.

[b] Cette phrase, dont le sens n'est pas très-clair, indique, je crois, que toutes les contrées citées resteraient soumises et paisibles sous la domination française comme les environs de Paris, du moment où l'on serait maître du cours inférieur du Rhin.

[c] Le sens est, je crois : si l'on considère la facilité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de respirer de l'extresme despense que nous faisons, particulièrement pour l'armée d'Allemagne. Ce n'est pas en effet que ce ne soit celle que nous considerons davantage, et que, en mon particulier, je ne la regarde sous deux interests qui sont les deux plus chers que j'aye au monde : l'un est celluy de l'Estat, qui ne sçauroit estre plus grand, et l'autre, celluy de vostre gloire, à laquelle je ne prends point moins de part que vous-mesme. Mais veritablement nous sommes espuisés d'argent, et nous avons toutes les peines imaginables d'en recouvrer pour fournir suffisamment aux besoins de tant d'affaires et de tant d'armées que nous avons sur les bras. Cela n'empeschera pas, comme je vous ay dit, que nous ne manquions pas aux necessités de la vostre, et que vous ne deviez agir avec cette confiance. Je vous dis cecy en general, me remettant du particulier de ce qui vous regarde à M. Le Tellier, qui vous en doit escrire, et au sieur de Tracy, qui vous en entretiendra amplement, à son retour, s'en allant exactement informé de tout. Mars 1644.

Pour ce qui est de la Reyne, elle n'a pas besoin que je luy confirme les asseurances que je luy ay souvent données de vostre fidelité et de vostre zèle; elle en est très-persuadée, comme je le suis de l'amitié que vous avez pour moy, et vous le devez estre de la parfaite passion avec laquelle je suis, etc.

CDLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 167 verso.

A M. LE DUC D'ESPERNON.

[Paris,] 17 mars 1644.

Monsieur,

Pour respondre à vos deux dernières du 12 et du 13 du passé, je vous diray que je me suis resjouy d'apprendre par icelles la satisfaction que vous avez de la reception qui vous a esté faite à vostre entrée à Bordeaux, et que j'eusse desiré qu'elle eust esté entière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. J'approuve fort la resolution que vous avez prise d'aller visiter les endroits de vostre gouvernement qui sont les plus malades, et où je ne doute point que vostre presence et vostre conduite ne dissipent les mauvaises humeurs qui pourroient s'y amasser et produire de fascheux effets en certaines rencontres, si l'on n'avoit usé de precaution.

Surtout je vous conjure, Monsieur, de bien observer les abus et les desordres qui se sont glissés et ont pris racine dans la Guyenne, depuis quelques années, affin que, sur vostre rapport et sur vos avis, nous taschions d'y apporter les remèdes convenables. Nous sommes, entre autres, avertis que la proportion des impositions y est très-mal gardée, et avec une très-notable inesgalité, qui fait que les uns sont trop chargés, et les autres trop peu, à l'esgard de ce qu'ils peuvent; d'où il arrive que le Roy n'est pas si bien payé de ses droits qu'il le pourroit estre, et, de l'autre, qu'il se forme des plaintes et des murmures de ceux qui sont trop chargés contre l'intention de Sa Majesté; mais de cela et d'autres choses nous nous en remettons à ce que vous nous en fairez sçavoir.

Quant à l'affaire du sieur d'Oran (ou d'Orban), vous ne pouviez mieux faire que de la renvoyer avec les informations devant M. de La Ferrière[1]; j'estime qu'elle est en bonnes mains, et que ce qui est de la justice sera gardé.

Quoyque je croye faire une chose superflue, et dont la Reyne n'a pas besoin, je ne laisseray pas de luy confirmer tousjours les asseurances de vostre fidelité et de vostre zèle; et, en mon particulier, je me sens bien fort vostre obligé de celles que vous me donnez de vostre amitié, à laquelle je tascheray de correspondre par toutes les preuves que je vous pourray rendre de la veritable et parfaite passion avec laquelle je suis, etc.

[1] M. de La Ferrière avait été intendant de la justice en Guienne. (Voyez ci-dessus, p. 346.) La suscription de la lettre du 7 septembre 1643 lui donne de plus les titres de *conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes de son hôtel*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDLIII.

Manuscr. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 261 recto.

A M. LE COMTE D'ALAIS.

[Paris,] 19 mars 1644.

Monsieur,

Je puis vous asseurer qu'aucun de vos serviteurs plus particuliers n'a esté touché si sensiblement que moy de la dernière resolution à laquelle s'est porté M. le duc d'Angoulesme[1]. Si j'eusse pu la prevoir, il n'y a rien que je n'eusse fait pour l'en divertir; et vous aurez pu le cognoistre par la conduite qu'a tenue jusques icy la Reyne, ayant tousjours refusé de le voir, comme elle a fait encore dernièrement, nonobstant les pressantes instances qui luy en ont esté faites de sa part. Il est vray qu'ayant dit qu'elle ne pouvoit pas s'en empescher, nous avons obtenu de Sa Majesté qu'elle differeroit encore à le faire jusques à tant qu'elle sceut de vos nouvelles. En quoy aussy il vous plaira de remarquer l'estime particulière que Sa Majesté fait de vostre personne, et avec quelle affection je tasche, autant qu'il m'est possible, de vous tesmoigner la passion que j'ay pour tout ce qui vous touche.

J'ay veu ce que vous me mandez touchant la sortie de Provence de vingt compagnies de vostre regiment, pour aller servir quelques mois en Catalogne[2]. Je defère tant à tout ce qui vient de vous, par la cer-

[1] Fils du roi Charles IX et père du comte d'Alais. — Le duc d'Angoulême avait eu le comte d'Alais de sa première femme, Charlotte de Montmorency, morte le 19 août 1636. La cause du mécontentement, vrai ou simulé, de la Cour contre le duc d'Angoulême était probablement le mariage qu'il venait de contracter avec Françoise de Nargonne. Ce mariage avait eu lieu au commencement de février 1644. (Voyez le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 161.) C'est à tort que, dans certaines biographies, on a placé le second mariage du duc d'Angoulême à la date du 15 mai 1644. « Chacun s'estonnoit de ce mariage, écrit Olivier d'Ormesson dans les premiers jours de février 1644, veu qu'il avoit soixante et douze ans au moins. »

[2] On s'occupait alors activement de renforcer l'armée française en Catalogne et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. titude que j'ay de la passion que vous avez pour le service du Roy, que je ne doubte point qu'il n'y ayt de fortes raisons qui vous obligent à representer les inconveniens qui peuvent naistre de tirer vingt compagnies de vostre regiment de vostre province; mais, nonobstant cela, je vous supplie de faire en sorte que nous puissions faire estat de cinq ou six cens hommes, en dix ou douze compagnies, pour trois mois seulement, m'asseurant bien que, le plus grand corps de vostre regi-

mettre cette province dans une meilleure situation. Pierre de Marca venait d'être nommé visiteur général de Catalogne. On trouve l'instruction, qui lui fut donnée le 1er février 1644, dans le manuscrit de la Bibliothèque imp. fr. 4169, fol. 83 v°-93 r°.

Voici le commencement de cette instruction : «Le Roy, voulant employer tous les moyens qui sont en sa puissance pour remettre et maintenir toutes choses en bon estat dans la Catalogne, et s'acquerir de plus en plus les cœurs des habitans de la province, a estimé à propos, par l'avis de la Reyne Regente sa mère, d'envoyer sur les lieux une personne qui puisse, avec la suffisance et meslerité requises, soulager le sieur de La Mothe, mareschal de France, vice-roy et lieutenant general pour S. M. en ses provinces et armées de Catalogne.» etc.

A la suite de ces considérants, le sieur de Marca, conseiller ordinaire au conseil d'État de Sa Majesté, président au parlement de Pau et nommé à l'évêché de Conserans, est déclaré visiteur général de Catalogne. Il devra se rendre à Barcelone et s'entendre avec le maréchal de La Mothe. Il verra aussi don Joseph Margarith, gouverneur de Catalogne, et se présentera partout comme le défenseur des privilèges, franchises et droits des ecclésiastiques, de la noblesse et des communautés du tiers état. Il s'occupera particulièrement du maintien des privilèges ecclésiastiques. Il s'informera de la conduite de chacun des officiers et de la réforme des abus. Les questions relatives au domaine royal, aux biens confisqués, aux condamnations prononcées, à la *bulle de la croisade* et aux avantages qu'elle procure aux souverains, à la valeur des bénéfices ecclésiastiques, aux offices et charges qui dépeuplent des rois, à la capacité des personnes qui peuvent les obtenir, seront l'objet de son attention particulière. On signale au visiteur général les personnes qu'il importe de gagner. On remet en même temps au sieur de Marca une vingtaine de lettres de cachet pour punir les Catalans dont les mauvaises intentions seraient notoires. Il devra s'occuper des vivres, des monnaies et en général de tous les détails de l'administration.

Dans une instruction annexée (fol. 93-94), on avertit le visiteur général que le maréchal de La Mothe a près de lui un secrétaire catalan, qui est accusé d'abuser de sa position, qui fait obtenir des grâces à ses amis, etc. M. de Marca devra examiner si ces accusations sont calomnieuses ou fondées en vérité. S'il reconnaît que les griefs sont sérieux, il devra en donner avis au maréchal.

Voyez aussi, dans le manuscrit de la Bibl. imp. fr. 4170, fol. 73 et suiv. des lettres du Roi au maréchal de La Mothe, au comte d'Alais et à d'autres, pour leur recommander d'augmenter l'armée de Catalogne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment demeurant près de vous, vous pourrez faire la mesme chose, aux occasions, que vous feriez avec le regiment entier, estant impossible de craindre aucun inconvenient en un lieu où agissent vostre prudence, vostre adresse et vostre resolution. Mars 1654.

Je vous conjure aussy de tout mon cœur de me favoriser de la continuation de vos soins pour faire donner de bons quartiers dans la Provence aux troupes qui viendront d'Italie pour le service du Roy, afin qu'elles se puissent raffraischir à leur desbarquement, avant que de se mettre en chemin pour venir par deçà. Elles se font avec grande despense pour le Roy, et il seroit fascheux qu'elles se dissipassent ou s'amoindrissent, faute d'y tenir la main et de quelque plus grande diligence. Quoyque la chose regarde purement le service de Sa Majesté, je ne laisseray pas, en mon particulier, de m'en professer sensiblement vostre obligé.

Je prendray la hardiesse d'ajouster à la fin de cette lettre les asseurances de mon très-humble service à madame la comtesse[1]. Je ne vous diray pas autre chose, me promettant que M. de Chavigny et M. l'abbé de la Victoire[2] ne manquent pas de vous mander souvent de quelle façon je me porte dans vos interests et avec quelle passion je suis, etc.

CDLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1709, tom. I, P. 167 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris, 19 mars 1654.]

Monsieur,

Je vous escris celle-cy pour solliciter vostre despart, et pour vous exhorter de vous haster le plus que vous pourrez d'aller travailler à

[1] La comtesse d'Alais était Henriette de La Guiche, mariée, en 1629, à Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais.

[2] Claude Duval, sieur de Coupeauville, abbé de la Victoire (dans le diocèse de Senlis).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. l'accommodement de Danemarck et de Suède[1], comme à l'affaire la plus importante qui soit maintenant pour le service du Roy et pour le bien du party confederé. Les ennemis le connoissent assez, qui ont resolu, à l'assemblée de Passau, d'envoyer un ambassadeur vers le roy de Danemarck pour l'eschauffer à la guerre, et de s'exposer mesme à souffrir de la perte en quelque autre endroit, pour luy faire un puissant secours, qu'ils veulent former de plusieurs corps qu'ils pretendent destacher des armées de Gallas, de Hatzfeld, de Bavière et de Saxe. Ils ne veulent aussy rien oublier pour mettre de la partie la Pologne et la Moscovie[2], comme auxiliaires du [roi de] Danemarck.

C'est pourquoy nostre grand interest est d'agir auprès de ce prince pour luy faire connoistre que le sien veritable et solide est d'entendre à l'accommodement qui luy sera proposé de la part de Sa Majesté, à laquelle MM. les Estats ne manqueront pas sans doute de se joindre de leur costé pour le faire reussir. Quant aux Suedois, cet accommodement ne pouvant tourner qu'à leur avantage, vous n'aurez pas de peine à le leur persuader.

Vous entretiendrez aussy bonne correspondance avec MM. les plenipotentiaires, qui agiront de leur part auprès des ministres des deux Couronnes qui seront à Osnabrück, affin que les offices qui se feront de tous costés puissent plus facilement produire l'effet que nous pretendons.

Ne manquez pas aussy, s'il vous plaist, de faire scavoir aux agens de madame la landgrave de Hesse que Hatzfeld a dessein de faire une grande irruption dans son pays et sur ses places; à quoy elle doit bien prendre garde et se mettre en estat de repousser cet effort, comme j'estime qu'elle le pourra faire, s'y preparant de bonne heure. Croyez que je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Voyez plus haut, p. 600 601, 606, 618.

[2] On désignait alors sous ce nom le grand-duché de Russie, qui était considéré plutôt comme une puissance asiatique que comme un État européen. Le czar était, en 1644, Michel Romanow, qui mourut l'année suivante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 168 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 19 mars 1644.

Monsieur,

Celle-cy est pour vous donner avis que le sieur Hervart vous envoye, par ordre de Sa Majesté, une lettre de change de cent mille rischdales pour madame la landgrave de Hesse; laquelle somme vous prendrez, s'il vous plaist, la peine de deslivrer au sieur de Vicfort, son resident près MM. les Estats, et en recevrez les receus et descharges accoustumées en telles affaires. Ce pendant, croyez que je seray tousjours très-veritablement, etc.

CDLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 168 recto.

A M. D'AVAUX.

[Paris, 19 mars 1644.

Monsieur,

Je suis faché qu'on vous donne des alarmes contre la verité de ce qui se passe icy. Je vous supplie de croire que la Reyne, ayant l'opinion qu'elle doit de vostre zèle pour le service du Roy, et de la sagesse de vostre conduite, n'est pas susceptible d'aucune impression qu'on luy pourroit donner au contraire. En effet, vous devez, ce me semble, ajouster plus de foy aux lettres que vous recevez de la part de Sa Majesté, qui vous tesmoignent la commune satisfaction qu'elle a, sans distinction ni difference quelconque, de ce que vous et M. Servien faites conjoinctement, qu'aux bruits mal fondés qu'on vous en pourroit escrire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. Pour moy, quand je n'aurois point l'inclination que j'ay pour vostre personne, vous devez croire que je vous connois trop, et que je suis trop juste pour souffrir le moindre rapport qu'on me pourroit faire à vostre prejudice, et pour vous faire coupable de ce que je sçay que vous n'estes pas capable de commettre. Je vous conjure donc de vous mettre pour une fois l'esprit en repos de ce costé-là, et de vous asseurer que vos interests me seront tousjours inviolables, et que je n'en auray pas moins de soin que des miens propres.

Je n'ai pas opinion que l'entrevene que vous devez faire avec M. le duc de Neubourg produise rien, et je ne sçay mesme s'il se resoudra à la faire, puisque nous avons avis qu'il a consenty à payer à l'Empereur la contribution qu'il exigeoit de luy, et qu'il a logé sur ses frontières quelques regimens de Hatzfeld [1].

Nous apprenons aussy que l'Empereur desire qu'il reçoive absolument garnison dans Duren; par où vous pourrez juger s'il pourroit se resoudre à mettre Dusseldorf entre les mains du Roy, qui est la seule condition sous laquelle Sa Majesté se porteroit à l'assister d'argent. Ce que toutesfois je prevoy qu'il y a moins à esperer, qu'à craindre que les Imperiaux, prenant pretexte de la correspondance que ce prince entretient avec la France, ne luy demandent enfin cette place et n'achèvent de le mettre en chemise. Vous ferez neantmoins la guerre à l'œil, si cette entrevene se fait, et mesnagerez l'occasion avec vostre prudence accoustumée, et, en tous cas, vous donnerez à M. le duc de Neubourg, affin qu'il ne semble pas qu'on le neglige, une asseurance generale de l'intention que le Roy aura tousjours de deffendre ceux qu'on opprime injustement.

[1] Les troupes du cercle de Westphalie furent placées sous la conduite de Gleen, ou Gleeu, et obtinrent des subsides de la Bavière. Grotius l'atteste dans le passage suivant : «Circulatoribus Westphalis, quibus præerit Glenius, mutua data a Bavaro ducenta millia imperialium thalerorum; ab eodem ei promitti militum auxilia, postquam capta erit Uberlinga.» (*Grotii epist. inedita*, p. 138. lettre du 11/21 mai 1644.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 263 recto.

A M. LE COMTE D'ALAIS.

[Paris,] 28 mars 1644.

Monsieur,

Je vous escrivis, par l'ordinaire passé, mes sentimens sur l'envoy de quelques compagnies de vostre regiment en Catalogne[1]. Maintenant j'y ajouste ces lignes, pour vous dire que les avis que nous avons de ce pays-là nous pressent si fort, à cause des preparatifs que fait le roy d'Espagne, qui est desjà à Saragosse, que la Reyne desire, en toutes façons, que vous envoyiez en toute diligence six cens hommes de vostre regiment en dix ou douze compagnies, en sorte que ce nombre se trouve effectif au desbarquement dans la Catalogne; sur la parole que je vous ay donnée que lesdites compagnies n'y serviront pas plus de trois mois, et seulement jusques à ce que les autres troupes que Sa Majesté destine pour cette armée ayent eu le temps de s'y pouvoir rendre.

Les inconveniens que vous auriez pu apprehender dans la Provence, par l'esloignement de cette troupe, ne semblent nullement considerables, non-seulement parce que le principal corps y demeure, et que vostre presence est bien capable de maintenir tout dans le devoir, mais parce que Sa Majesté ayant pris resolution d'entretenir dans son Royaume mesme un puissant corps d'armée, que doibt commander M. le marquis de Villeroy, il seroit prest d'accourir à vous aussy bien qu'en tout autre endroit, quand la necessité le requerroit; ce que nous n'avons pas subject de croire. Ce pendant, je demeure, etc.

[1] Voyez plus haut, p. 627 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644.

CDLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 168 verso.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 26 mars 1644.

Monsieur,

J'eusse desiré de tout mon cœur que cette lettre vous eust plustost rencontré à Hambourg, ou en quelque autre lieu proche du roy de Danemarck et des Suedois, qu'à la Haye. C'est un des plus importans services que vous pourrez rendre à l'Estat, que de haster un voyage qui ne commencera jamais assez tost; et, en cecy, il ne faut point s'amuser à des formalités qu'il faudroit observer en des occasions moins pressantes. Il est necessaire, s'il se peut, de prevenir les offices que feront nos ennemis pour eschauffer le roy de Danemarck à la guerre, ou, pour le moins, d'embarquer la negociation avant qu'il reçoive le secours qu'on luy a destiné, affin que, quand il luy arrivera, il s'en serve plus pour faire un accommodement honorable et mettre sa reputation à couvert, ne paroissant pas y avoir esté forcé, que pour continuer la guerre.

En tout cas, pourveu que cet accommodement reussisse, en quelque manière que ce soit, et que les Suedois puissent tourner toutes leurs forces contre l'Empereur, il n'importe; et ce sera tousjours un grand avantage pour ceux-cy d'estre desgagés de ce costé-là pour pouvoir agir puissamment ailleurs, où est le principal de leurs affaires. C'est pourquoy il ne faut point douter que l'entremise du Roy, leur estant fort utile, ne leur soit fort agreable.

Pour ce qui est du roy de Danemarck, il faut supposer que, quand mesme il la desireroit avec ardeur, il ne la recherchera jamais ouvertement, par interest de reputation, tant qu'il aura la moindre esperance de ressource, comme il n'en manquera point, et quand il en manqueroit, et qu'il seroit en un dernier desespoir de toutes choses, il est de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la generosité du Roy de prevenir cette recherche et luy sauver le desplaisir qu'il y auroit à la faire; laquelle conduite lui rendra sans doute nostre entreprise plus considerable, et luy sera un commencement de persuasion pour le porter à ce que nous desirons de luy, qui est pour son bien. Mars 1644.

Par où je conclus que vous devez partir sans deslay, et faire mesme valoir auprès du roy de Danemarck le manquement d'esquipage avec lequel vous serez allé vers luy, l'attribuant à l'extresme passion que le Roy a de le voir en repos et hors l'embarras de la guerre, qui ne vous a point donné loisir de faire vostre ambassade en l'estat que vous eussiez desiré, si vous eussiez eu le temps de vous y preparer.

CDLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 168 verso.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 27 mars 1644.

Monsieur,

Nous avions desjà la nouvelle de la prise de Salsheim [1], quand j'ay receu la vostre du 11 du present. Puisque cette prise a esté faite sur le duc Charles, je suis obligé à vous dire que nous sommes en un traicté fort estroit avec luy [2], affin que, si vous avez à nous donner quelque avis là-dessus, nous taschions d'en profiter. Vous ne devez pas laisser pour cela de prendre vos avantages quand vous les trou-

[1] Je ne connais pas de ville du nom de *Salsheim* ou *Salzheim*. On trouve Sassenheim ou Sassenheim dans l'arrondissement de Schlestadt, et Sentheim dans l'arrondissement de Belfort. Mais c'est en Lorraine qu'il faudrait probablement chercher Salsheim ou une ville de nom semblable, puisque ce fut là que Turenne passa l'hiver. (Voy. *Mém. de Turenne*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 366.) Sarreinsming, Sarralbe, Sarrebourg, sont les noms de pays lorrains qui s'éloignent le moins du mot donné par le manuscrit.

[2] C'est-à-dire un projet de traité. (Voyez ci-après, p. 638 et suiv. la lettre de Mazarin au duc Charles, en date du 31 mars 1644.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1644. verez, qui ne nuiront jamais, soit que le traicté se rompe ou qu'il se conclie.

Nous avons avis certain que l'armée de Bavière sortira bientost en campagne[1]; cela veut dire qu'il faut haster le plus qu'il se pourra de mettre la nostre en estat de faire de mesme.

On a icy forte pensée d'envoyer M. d'Aumont pour commander les corps françois de vostre armée[2], en la manière que fen M. le mareschal de Guebriant les a commandés sous M. le duc de Weymar et sous M. de Longueville. Vous sçavez qu'il a toutes les qualités propres à ce commandement et pour se rendre agreable, non-seulement aux François, mais encore aux Allemands. J'ay empesché neantmoins que la dernière resolution ne s'en prist, jusqu'à ce que nous eussions vostre dernier avis là-dessus. Croyez, etc.

CDLX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, *tom.* I, f° 264 *recto*.

AU COMMISSAIRE VERT.

[Paris,] 28 mars 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par vostre depesche dernière, plus exactement que je n'avois encore faict, le contre-roolle des soldats qui sont venus au quartier de Romans. Des trois cens que vous dictes avoir remis au sieur Bernardini pour conduire à Montbard, il n'en est arrivé que deux cens dix, à ce que mande Benet; le reste ne peut pas estre perdu. C'est

[1] Cette armée était sous les ordres de Mercy et de Jean de Werth. On annonçait, écrit Grotius le 31 mars/9 avril 1644, que l'Empereur mettrait sur pied trois grandes armées, dont les généraux en chef seraient Gallas, Hatzfeld et Mercy; et trois petites, commandées par Goetz, Lamboy et Werth : « Imperator creditur cum suis (avec ses alliés) tres magnos exercitus hoc anno habiturus, sub Gallassio, Hasfeldio, Merciaco; minores tres, sub Gotzio, Lomboio, Wærtio. » (*Epist. inedite*, p. 128.)

[2] Voyez plus haut, p. 533, lettre du 4 janvier 1644.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pourquoy vous ferez toutes les diligences pour les recouvrer dans les regimens que l'on lève en vos quartiers; et, pour cet effect, il seroit bien à propos que vous fissiez un tour jusques en Avignon, où je pense que la pluspart seront allés. Mars 1644.

J'escris au sieur Arnolphini de vous aller trouver, afin que vous luy remettiez quatre-vingts soldats pour sa compagnie, de ceux qu'a le sieur Talon, lesquels il conduira, et tous les autres qui se trouveront dans le quartier de Romans avec le sieur Sardini, jusques à celluy de Semur. Il faudra, pour cet effect, que vous commettiez quelque personne fidèle et intelligente pour les accompagner, qui tienne la main à leur faire fournir les choses necessaires dans leur route, les faire vivre avec discipline et empescher qu'ils ne se desbandent.

Je ne sçay pourquoy le sieur Talon vous envoye des sergeus françois, ny pourquoy vous les recevez, après m'estre desclaré cent fois à l'un et à l'autre que je n'entendois pas qu'il y en eust aucun dans mon regiment. Je ne veux pas aussy que l'on y reçoive aucun Nissart[1], ce que vous direz au sieur Bernardini, parce que nous tomberions dans le mesme inconvenient des Savoyards, et que le corps se rempliroit de Provençaux soubs ce pretexte de Nissarts.

On a bien donné ordre à M. de Chazé de s'en revenir, mais non pas de surseoir la procedure de vostre affaire, à laquelle il auroit peu travailler pendant le sejour qu'il a faict depuis qu'il a receu l'ordre du Roy.

Pour ce que vous me mandez touchant la façon des habits, je m'en remets à ce que vous estimerez plus commode, et vous vous en entendrez avec MM. Senamy. Je leur escris de remettre ceux qui se trouveront prests au sieur Arnolphini, quand il passera à Lyon, qu'il pourra faire porter avec le bagage; ce qui donnera plus de courage aux soldats. Mais il ne faudra pas qu'il les leur deslivre, mesme estant arrivé à Semur, qu'il n'en ayt nouvel ordre d'icy.

[1] Habitant du comté de Nice (en italien *Nizza*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mars 1645.

CDLXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 265 verso.

A M. LE DUC CHARLES DE LORRAINE.

[Paris,] 31 mars 1646.

Monsieur,

Je ne puis voir partir MM. de Maugiron et Du Maurier[1] sans prendre cette occasion d'asseurer Vostre Altesse de mon service très-humble et de la passion extresme que j'aurois que les resolutions qu'elle trouvera bon de prendre me fournissent les moyens de luy en donner souvent des preuves effectives. Vostre Altesse apprendra de leur bouche tout ce à quoy la Reyne peut se porter presentement et les considerations qui ne luy permettent pas d'en faire davantage. Je vous tiens, Monsieur, pour prince si equitable et si amy de la raison, que, quand on le remettroit absolument à la disposition de Vostre Altesse, elle ne vou-

[1] La Borde, dans son Histoire de Louis XIV (*De rebus Gallicis*, p. 63), parle de cette négociation : « Ea tempestate Carolus, antehac Lotharingiæ dux, rursum se velle cum Rege redire in gratiam simulavit; qua de re missus ad eum clam fuerat Albericus Maucrius (Aubery Du Maurier), cum quo ex ingenio suo egerat, pessimo scilicet et infidelissimo. At post paulo Malgironum (de Maugiron), Dutlingæ cum cæteris captum atque Vormatiam abductum, quo Carolus hiemabat, ipse, data ab eo de reditu fide, in Galliam dimisit, atque abeunti quas Reginæ ferret conditiones tradidit. Eæ haud iniquæ visæ; quamobrem, paucis modo immutatis, per eumdem Malgironum ad Carolum remissæ sunt, cui est adhibitus Plessius Besansonus (Du Plessis-Besançon); nam per hominem capite minutum rem tantam agere aut transigere minus ex Regis dignitate videbatur. Sed quoties de pace cum Carolo actum, toties frustra fuit. »

Dans une lettre du 24 mars/1er avril (*Epist. ined.* p. 123) Grotius parle aussi des négociations entamées avec le duc de Lorraine : « Ad ducem Carolum missi Monronus (il faut lire *Malgironus*) et iterum Maucrius, ut ei persuadeant ut quieti se det et exercitum tradat regi Galliæ. At qui eum norunt non putant eum id factorum, ut qui ex bellicis tributis non minus capiat, quam olim ex Lotharingia et Barrensi regione (duché de Bar) capere solebat. Tum vero Cantecroia (la princesse de Cantecroix*), quæ pro uxore ejus se gerit, velit etiam suis prospicere, id est efficere ut ad liberos suos

* Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

droit pas se procurer des avantages qui peussent blesser d'ailleurs la reputation de la conduite et du gouvernement de Sa Majesté. Mars 1654.

Tout ce dont je puis asseurer Vostre Altesse, c'est qu'on ne luy promet rien qu'on n'ayt envie d'en faire au delà, et que, s'attachant inseparablement aux interests de cette Couronne, elle avancera de beaucoup les siens et aura bien plus de subject de se louer du traictement qu'elle recevra, qu'elle ne peut faire de celuy qu'elle à eu jusques icy du party contraire, lequel pourtant, à le bien prendre, ne doibt recognoistre beaucoup d'avantages, mais particulièrement les derniers qu'il a remportés en Allemagne, que de la seule suffisance et de la valeur de Vostre Altesse.

La cognoissance que j'en ay m'obligeant à la considerer comme un des plus grands capitaines de ce siècle, je la supplie très-humblement de croire qu'une des plus fortes passions que j'aye, ce seroit de pouvoir si bien unir les interests de cette Couronne avec ceux de Vostre Altesse, que je pusse en mesme temps contribuer à l'avantage et à l'accroissement de la gloire de tous les deux, satisfaisant aux obligations que j'ay à Sa Majesté et à l'inclination que j'ay d'honorer et servir Vostre Altesse, à laquelle après avoir baisé très-humblement les mains, je demeure, etc.

ducatus transeat, non ad Nicolæ (la duchesse Nicole), si ea forte Carolo supervivat, aut ad Francisci stirpem.»

Pour bien comprendre ce passage, il est nécessaire de se rappeler la généalogie de la maison de Lorraine et d'indiquer la postérité de Charles IV, duc de Lorraine. On voit, par le tableau suivant, que la succession de Charles IV ne passa ni aux enfants de la princesse de Cantecroix, ni à Nicolas-François, frère de Charles IV, mais au fils de Nicolas-François.

FRANÇOIS,
duc de Lorraine, mort le 15 octobre 1632.

CHARLES IV,
duc de Lorraine en 1628, mort en 1675.

Il épousa, le 23 mai 1621, sa cousine germaine Nicole, duchesse de Lorraine et de Bar, qui mourut sans enfant le 20 février 1657.

Du vivant même de la duchesse Nicole, en 1637, Charles IV épousa Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, dont il eut Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, et Anne de Lorraine, comtesse de Lillebonne.

NICOLAS-FRANÇOIS,
mort le 26 janvier 1670, avant son frère Charles IV.

Il laissa un fils, Léopold-Charles-Nicolas-Sixte, qui devint duc de Lorraine en 1675, à la mort de son oncle Charles IV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1656.

CDLXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 266 recto.

AU SIEUR MILET [1]:

[Paris,] 1er avril 1656.

Monsieur,

J'ay veu la lettre que vous avez escrite à de Lyonne. Vous avez très-bien fait de ne point perdre de temps à commencer de travailler aux levées, nonobstant les obstacles qui sembloient devoir vous en dissuader. Il faudra presser les officiers avec qui vous avez traicté d'accomplir leur parole dans le temps qu'ils sont obligés, et n'obmettre aucun soing pour perfectionner ces corps, en sorte que Sa Majesté en puisse tirer le service qu'elle se promet, et qu'une si grande despense se trouve du moins utilement employée.

Sa Majesté n'a pas jugé devoir faire lever le troisième regiment de cavalerie que vous proposez, en ayant assez d'ailleurs. C'est pourquoy vous remercierez le mieux que vous pourrez le colonel Hale de sa bonne volonté, luy donnant esperance qu'en une autre occasion on pourra l'employer.

Il faudra penser à lever un plus grand nombre d'infanterie. Le Roy desire que vous augmentiez, s'il se peut, à douze compagnies le regiment pour lequel vous avez traicté, et, outre cela, que l'on en lève un autre aussy de douze compagnies; ce qui montera tout ensemble à la

[1] Milet, ou Mileti, de Jeure fut, pendant la Fronde, un des agents les plus dévoués de Mazarin. Il fut, dans la suite, un des sous-précepteurs du Dauphin, fils de Louis XIV. Il avait été envoyé avec Marsin pour faire des levées de troupes dans les pays de Liége, Gueldres et Juliers. On voit, par l'instruction donnée à Marsin et mentionnée plus haut (p. 530, note), que Milet était spécialement chargé de la dépense. «Sa Majesté, y est-il dit (B. I. mscr. fr. 4179, fol. 75 v°), faict envoyer jusques à la somme de 300,000 livres, par un commis de l'extraordinaire de la guerre, pour estre employée à cette despense (la levée des troupes), suivant les ordonnances particulières du sieur Milet, qui l'accompagnera en ce voyage.» Voyez encore folio 77 r° du même manuscrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

somme de vingt-quatre mille richsdalles, à raison de mille richsdalles par compagnie. Avril 1644.

On s'attend que vous ne manquerez pas de prendre vos seuretés dans le quartier qu'on vous a assigné, en sorte qu'il n'en puisse arriver d'inconvenient.

Je ne vois pas pourquoy vous proposez de faire des magasins de foin et de paille, puisque les officiers sont obligés d'entretenir pendant tout le premier mois les troupes qu'ils lèvent, lesquelles n'entreront point à la solde du Roy qu'après ledit mois et qu'elles ne soient complètes; et alors il faudra plustost penser à les faire passer au lieu où on voudra s'en servir qu'à les tenir inutiles aux quartiers où vous estes.

Il faut destromper les soldats de l'opinion qu'ils ont conceue qu'on les destine à se joindre à l'armée de madame la Landgrave, puisque cela produit le mauvais effect que vous me marquez. En effect, nous les employerons ailleurs, en sorte pourtant que leur service rejaillira au bien de ladicte dame.

Tenez-nous ponctuellement avertis toutes les semaines, par les voyes des ordinaires de Hollande, de l'estat desdictes levées, et nous vous envoyerons, quand il sera temps, les ordres de ce que vous avez à faire, et pourvoyerons à ce qu'il faudra.

Quelques avis portent que Lamboy[1] est extresmement mescontent et desgousté du service d'Espagne. Taschez par quelques moyens d'en esclaircir la verité, et de le faire sonder s'il voudroit entrer dans le service du Roy, où on luy fera tous les avantages qu'il pourra raisonnablement desirer.

J'escris au sieur Ottavio del Bufalo de former la compagnie d'Italiens qu'il me mande qu'on pourra facilement lever par delà. Vous luy ferez fournir l'argent dont il aura besoin pour cela, ayant l'œil de près à l'espargne et à moderer la despense, parce que je doute que tous ces soldats-là sont des vagabonds, qui ne penseront qu'aux moyens

[1] Ce général a joué un rôle important dans la guerre de Trente ans. Fait prisonnier à Kempen par le maréchal de Guébriant, en 1642, il avait recouvré sa liberté en 1643. (Voyez Le Laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant*, p. 456 et suiv.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. de se sauver quand ils auront touché quelque argent. Il faudra que la despense en toute sorte soit la moindre qu'il se pourra, et, en tout cas, qu'elle n'excède pas celle des Liegeois rendus icy.

S'il y a difficulté de lever le nombre d'infanterie que je vous marque cy-dessus, il faudra du moins en faire jusques à quinze compagnies, en sorte qu'il y ayt en tout au moins vingt compagnies de cavalerie et quinze d'infanterie. Il faudra conserver soigneusement l'argent qui vous restera après avoir satisfait aux despenses des levées cy-dessus, affin qu'il puisse servir à commencer la subsistance des troupes, quand le mois sera achevé et qu'elles seront complètes.

CDLXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 267 recto.

AU SIEUR OTTAVIO DEL BUFALO.

[Paris,] 1er avril 1644.

Monsieur,

J'ay esté bien ayse d'apprendre que M. le colonel Griti vous ayt si bien receu, comme vous me marquez qu'il l'a fait en ma consideration. Je vous prie en eschange de l'asseurer de bonne sorte de mon affection, et qu'en toutes les occasions je luy en donneray des preuves, voulant prendre un soing particulier de ses interests et faire valoir et reconnoistre ses services. Je me suis infiniment resjoui d'apprendre la bonne esperance que vous avez que nos levées[1] reussiront fort bien. Je vous prie de n'omettre aucun soin ny diligence pour y parvenir. J'approuve extresmement la proposition que vous me faites pour la levée d'une compagnie italienne que vous trouvez moyen de faire de delà. Je mande à Milet de vous bailler l'argent dont vous aurez besoin pour cet effet, vous recommandant neantmoins très-instamment d'aller

[1] Il s'agit toujours des levées dont Marsin était chargé, comme on l'a vu plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

retenu en la despense, parce que j'apprehende fort que, tout ce que vous pourrez ramasser n'estant que vagabonds qui ont plus d'envie d'avoir moyen de se retirer que de servir, ils n'eschappent aussytost qu'ils auront touché quelque argent. C'est pourquoy il sera très à propos d'engager plustost quelque officier qui en puisse respondre. En quoy je vous donne pouvoir d'establir non-seulement un enseigne et deux sergens, mais mesme un lieutenant, si vous en rencontrez quelqu'un que vous jugiez le meriter. Vous considererez bien, je m'asseure, qu'il n'est pas juste de despenser à beaucoup près de ce que couste une compagnie qu'on fait venir d'Italie, parce que ceux-cy peut-estre ne cherchent qu'une occasion de s'y en retourner. Je me repose du tout sur vos soins et sur vostre zèle. Avril 1644.

CDLXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 170 recto et verso.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 1er avril 1644.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 15 du mois passé[1], pour response à laquelle je vous diray que cela est fascheux qu'il ne se puisse former de bonne intelligence entre M. d'Erlach et M. d'Oysonville, et qu'il est presque impossible que le service du Roy ne souffre de leur desunion. C'est

[1] Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Turenne* (édit. Michaud et Poujoulat, p. 365-366). Comme les noms propres y sont, pour la plupart, altérés, je crois utile d'en publier le texte rectifié :

« Monseigneur, j'ai receu en mesme temps les lettres qu'il a plen à Vostre Eminence me faire l'honneur de m'escrire des 16, 22 et 25[a]. J'avois demeuré ces deux jours avant que M. d'Erlach vinst, et estoit vers le haut Rhin, où il est fort necessaire. Il est arrivé cette après-disnée; je l'ay fort entretenu et demandé ses avis sur toutes choses. Il ne faut pas s'attendre, à mon avis, que l'intelligence puisse estre fort bonne entre M. d'Oysonville[b] et luy, et tant seulement

[a] Voyez ces lettres de Mazarin aux dates des 16, 22 et 26 février 1644.

[b] On a eu tort de changer ce nom en celui d'*Ossonville*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1655. pourquoy il faudra tousjours tascher, autant qu'il se pourra, de rapprocher leurs esprits et de les faire joindre, au moins aux choses qui importent au service de Sa Majesté, selon lequel ils doivent l'un et l'autre regler leur conduite.

Vous recevrez les troupes qui vous doivent joindre à peu près dans le temps que vous mandez, et je suis bien ayse que vous n'ayez rien dit à l'armée des mille chevaux qu'on y envoye, qui doivent entrer en compte de la despense qu'on fait pour la remettre, qui est à la verité excessive, puisque, en meme temps qu'on despense pour la restablir, il la faut payer comme si elle estoit complète. Je vous supplie de faire travailler à ce que cela ne prejudicie point au service; et, en effet, je les vois tout portés à ce que cela n'y nuyse point.

« J'ay escrit d'ici à M. Oheim[1], pour luy mander comme il est eschangé; et, en effet, tous les Allemands reconnoissent bien l'obligation qu'ils ont à la Reyne de les preferer aux François.

« Parce que M. Brachet[2] m'a dit que le general-major Ebrestein[3] venoit au service du Roy, je suis obligé de dire à Vostre Eminence qu'il est en très-bonne reputation et passe pour aussy bon officier qu'il y en ayt en Allemagne.

« Je mande à M. Le Tellier comme il sera necessaire que les troupes qui me doivent venir joindre soient dans le 6 avril, ou, au plus tard, au commencement de mai, dans le Barrois, craignant que les ennemis n'entreprennent quelque chose dans le commencement des herbes, la pluspart de ces places ne pouvant pas attendre longtemps un secours, et aussi, en cas qu'Uberlingen[4] ne fust pas pris, on verroit si on pourroit le secourir ou faire une diversion.

« Je n'ay point encore dit à l'armée que l'on luy donne des chevaux, affin qu'ils fassent tous leurs efforts, avec le dernière monstre qu'ils ont receue, pour se raccommoder; et, en effet, il faut avouer que, hors le regiment de Oheim, de qui j'en ay envoyé chercher le lieutenant-colonel, les autres font beaucoup de despenses pour se mettre en bon estat, et, avec les mille chevaux, j'espère qu'il n'y aura pas un cavalier de desmonté. Il y a encore trois ou quatre cens vieux cavaliers de cette armée prisonniers, que les ennemis traitent si mal qu'ils les obligent tous les jours à prendre party. On m'a dit de plusieurs endroits qu'ils vendoient quinze cens prisonniers au baron de Coupet, pour les mener à Venise. J'en ay escrit à M. de Mercy; je pense qu'il seroit bon de faire dire aux Espagnols que l'on vendra

[1] Colonel des Weymariens, dont il est souvent question dans la correspondance de Mazarin. Le nom a été changé en celui de *Hem*.

[2] Et non *Brachet*, comme on l'a imprimé.

[3] On a imprimé *Ebresein*.

[4] Ce nom, qui revient plus d'une fois dans la correspondance de Mazarin, a été transformé dans le mot étrange d'*Abiesisperste*, suivi d'un *sic*, qui témoigne de l'attention de l'éditeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reflexion là-dessus. M. de Tracy neantmoins, qui partira bientost, vous communiquera à son arrivée un moyen qui nous apporte quelque soulagement, puisque, en effet, nous ne desirons point que vous manquiez de quoy que ce soit qui sera necessaire pour agir utilement. Avril 1644.

Pour ce qu'on vous a dit du baron de Coupet, n'en prenez pas l'alarme; car cela ne sera point, et l'eschange se faira de telle sorte qu'il ne sera point besoin de venir à l'extremité que vous proposez.

Vous fairez bien de former correspondance avec M. le mareschal de Torstenson, et s'il retourne, cette campagne, en Allemagne, comme nous

les leurs aux Suedois pour les faire travailler aux mines de Suède.

«J'ay veu de la façon dont il a pleu à Vostre Eminence me mander qu'elle a agi dans l'affaire de mon frère[a]. Je la supplie très-humblement de ne se point lasser de sa bonne volonté. Pour ce qui est de moy, j'en reçois tant de tesmoignages, que je ne feray jamais autre profession que d'en estre fort estroitement obligé.

«J'ay escrit à M. Torstenson[b], et feray en sorte d'avoir un chiffre avec luy. Il est tres-certain que cette armée s'est mise en un point où elle n'a point encore esté depuis dix ans, et si, en sortant de Danemarck, il ne laissoit point d'ennemis derrière luy, et qu'il peust y avoir une paix ou tresve entre eux, son entrée en Danemarck seroit la chose du monde la plus avantageuse qui eust pu arriver pour les affaires d'Allemagne.

«Je fais marcher M. Rose, dans sept ou huit jours, vers la Comté (la Franche-Comté), et j'irai par un autre [chemin]; je n'ay pas voulu aller tout à fait dans les montagnes, affin de donner la main aux quartiers que j'ay en Lorraine, que je ne puis pas quitter tout à fait, n'y ayant pas assez de fourrages en Comté pour entretenir tant de troupes.

«Je suis très-ayse de ce que Vostre Eminence a fait resoudre d'envoyer icy les dragons d'Aurilly[c]; cela fortifiera le corps des dragons, qui fut tout ruyné l'année passée dans le marquisat de Bade, où on les avoit laissés.

«Je ne sçays si on a donné, à la Cour, congé à M. le marquis de Bade. Si cela n'est pas, et qu'il s'en soyt allé Suède sans rien en dire, je crois qu'il seroit bon de pourvoir à son regiment, et, en ce cas-là, je ferois sçavoir à Vostre Eminence quel lieutenant-colonel y seroit le plus propre, estant necessaire d'en prendre un du corps de la cavalerie.

«Je supplie Vostre Eminence de ne mettre jamais en doute que je ne sois très-veritablement et sans aucune reserve,

«Monseigneur,

«Vostre très-humble et très-obeyssant serviteur.

«TURENNE.

«A Brisac, ce 15 mars 1644.»

[a] Le duc de Bouillon.

[b] On a imprimé *Toussenson*.

[c] Argilly. (Voyez plus haut, p. 602.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. l'esperons, et comme il l'a promis à un envoyé devers luy de madame la landgrave de Hesse, il sera à propos que vous vous ajustiez ensemble autant qu'il se pourra pour agir selon l'exigence des occasions. Je luy en ay escrit en ce sens et à M. le chancelier Oxenstiern. Attendant cela, nous avons avis qu'il a envoyé en Pomeranie le colonel Douglas avec huit regimens de cavalerie[1] et deux de dragons, auxquels se pourra joindre Kœnismark pour former un corps considerable.

Quoy qu'il en soit, M. de La Thuillerie a ordre de s'acheminer en la plus grande diligence qui se pourra pour travailler à l'accommodement du roy de Danemarck et des Suedois; et il faut bien que la maison d'Austriche ayt penetré que cet accommodement ne soit pas impossible de la part du Danemarck, puisqu'elle veut mettre toute pièce en œuvre pour l'empescher, et que nous sommes desjà avertis que Hatzfeld est destiné pour conduire douze mille hommes à son secours[2], qui sera autant de diminution des forces que les ennemis ont en Allemagne, outre quelques regimens qu'ils envoyent en Hongrie, sous le comte de Bouchain, pour s'opposer aux progrès que Ragosky y fait.

En tout cas, quand mesme il arriveroit que l'accommodement que nous allons poursuivre ne reussist point, l'armée de Torstenson s'estant si fort augmentée comme elle a fait dans le pays de Holstein, il peut encore revenir en Allemagne en meilleur estat qu'il n'en est sorty, et laisser suffisamment de forces, avec celles que commande M. le mareschal de Horn, pour y mainteuir la guerre contre le roy de Danemarck, pendant que les [armées] imperiales se trouveront affoiblies en Allemagne par la separation de celles qu'on envoye au roy de Danemarck et contre Ragosky[3].

[1] Voyez plus haut (p. 598) une note tirée des lettres de Grotius. L'importance de la diversion faite par le colonel Douglas y est indiquée.

[2] Au secours du Danemark.

[3] Les Suédois avaient un avantage marqué sur les Danois, et Ragosky faisait des progrès, comme le prouvent les lettres de Grotius. «E Francofurto docuimus, écrit-il le 24 mars/3e avril 1644, valde ibi consternari animos per res Suedorum adversus Danicos, melius, quam cogitatum fuerat, succedentes, præterea per crescentes Ragoskii copias; quod obtentum dedit Imperatori scribendi ad singulos principes et civitates, ut nova collatione sibi subveniant.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. le marquis de Bade est party d'icy avec congé pour aller en Suède faire des recreues pour son regiment. Nous avons avis, de Cassel, que les troupes de madame la landgrave de Hesse ont pris un des ducs de Holstein, qui estoit au service de l'Empereur, avec le lieutenant-colonel Lusterson (ou Lutterson), quelques officiers et quelques centaines de cavaliers, avec six carosses, dans l'un desquels estoit la femme dudit duc, qui a esté renvoyée en grande civilité, et le mary mené prisonnier. Avril 1644.

Dès que M. de Ratilly sera de retour d'un voyage où il est allé, nous travaillerons pour le gouvernement de Hagueuau, en faveur de M. de Smitberg, avec lequel vous conviendrez, à des conditions raisonnables, de la levée d'un regiment, quand vous jugerez qu'il la pourra faire: de quoy vous nous donnerez avis. Ce pendant vous le pourrez entretenir de la creance veritable qu'on l'estime icy et qu'on y a de la bonne volonté pour luy, et moy particulièrement.

Je haste autant que je puis la conclusion de l'affaire de M. vostre frère, qui n'est pas loin de Paris, et je vous puis asseurer de n'avoir rien oublié à chercher des destours et des expediens pour la faire reussir la plus avantageuse pour luy qu'il se pouvoit dans le service de Sa Majesté. En quoy je vous diray franchement, si elle se termine, qu'il vous en aura toute l'obligation, et que l'amitié que j'ay pour vous m'y a fait agir d'une autre manière que je n'aurois fait sans cela. C'est pour vous dire que, en toutes les choses où vous prendrez part, vous trouverez tousjours que je suis, etc.

Bien que la Reyne ayt resolu d'envoyer M. d'Aumont pour commander seulement les François qui sont dans vostre armée, je ne le luy ay pas neantmoins voulu dire precisement qu'au prealable je ne vous en eusse donné avis, bien que je luy aye dit qu'il s'apprestast pour un employ auquel on le destinoit. Je vous conjure d'apporter tout ce qui despendra de vous pour le faire considerer, puisque le service du Roy le requiert ainsy, et qu'il le merite, ayant les bonnes qualités qu'il a et sortout estant particulièrement vostre serviteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 268 recto.

A MADAME LA PRINCESSE DE PHALSBOURG [1],

SOUS LE NOM DU SIEUR DE NEUVILLE.

[Paris,] 2 avril 1644.

Monsieur,

Je vous fais ces lignes pour vous faire sçavoir que les colets sont arrivés; mais le paquet dans lequel ils estoient a esté ouvert et recacheté. On n'en a pourtant rien osté, et ils ont esté trouvés si beaux par la personne à qui vous les aviez destinés, qu'elle vous en sçait très-bon gré et s'en revanchera volontiers aux occasions qui s'offriront de vostre satisfaction.

On m'a dict que madame la princesse de Phalsbourg, que vous voyez, je m'asseure, quelquefois, se plaint de la Reyne, et que les Espagnols ont l'artifice d'attribuer les mauvais traitemens qu'ils luy font aux prières qu'elle leur en a fait faire. Je vous puis asseurer que je sçay de très-bon lieu que jamais Sa Majesté n'en a parlé, ny escrit en Espagne, ny à don Francisco de Melos, ny fait escrire par le cardinal Grimaldi [2]; ce qui est si vray, qu'on ne se souciera pas icy que madite

[1] Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg et de Lixein. Cette princesse, qui avait contribué au mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, a eu un rôle important pendant l'époque qui nous occupe. Elle était en correspondance habituelle avec Mazarin et lui donnait des renseignements sur les dispositions des princes de la maison de Lorraine. Les noms sont déguisés ou chiffrés dans cette correspondance. On trouve, dans les manuscrits de Baluze conservés à la Bibliothèque impériale, beaucoup de lettres chiffrées de la princesse de Phalsbourg à Mazarin. (Voyez les tomes CCLXXXIX et CCXC de ces manuscrits.)

[2] Dans le tome CCLXXXIX, f°. 1, du fonds Baluze (mss. de la Bibliothèque impériale), se trouve la copie d'une lettre de la princesse de Phalsbourg, en date du 25 mars 1644, où on lit les passages auxquels Mazarin fait allusion dans sa lettre : « Avant toutes choses je desire faire entendre à la Royne que la lettre qu'elle a fait escrire à M. don Francisco de Melos contre moy, par le cardinal Grimaldi, et l'autre en Espagne, au Roy,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dame le publie hautement, si cela luy peut servir à se deslivrer de la persecution qu'on luy fait. Je ne vous mande rien dont je ne sois bien avoué, quand il en seroit question. Avril 1644.

Nous n'avons icy rien de nouveau qui merite de venir à vostre cognoissance. Je vous prieray seulement de me croire, etc.

CDLXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 268 verso.

A M. LE COMTE D'ALAIS.

[Paris,] 2 avril 1644.

Monsieur,

Je viens de recevoir un avis de fort bon lieu qu'on a proposé, dans le conseil d'Espagne, un dessein sur une place de ce Royaume, que l'on a reconnue, par le plan qui en a esté veu d'une personne digne de foy, estre indubitablement Toulon. On y ajouste que le conseil s'est assemblé par trois diverses fois, celui qui proposoit la chose y ayant esté introduit pour conferer des moyens de l'execution.

L'affaire m'a semblé si importante, que je prens aussytost la plume pour vous en donner la connoissance qui est necessaire, affin qu'il vous plaise d'y avoir l'œil, et d'apporter toutes les precautions imaginables qui pourront despendre de vos soins et de vostre autorité, pour rendre vain ce dessein, s'ils se mettoient en devoir de l'entreprendre. Je vous prie de croire, etc.

son frère, sont les seuls motifs pour faire subsister la violente et injuste separation de M. mon mary et de moy.»

Cette lettre de la princesse de Phalsbourg renferme des dénonciations contre plusieurs personnages de la Cour, entre autres contre l'abbé de La Rivière, favori du duc d'Orléans. «Il a l'ambition dans l'esprit (fol. 3 v°) telle, qu'il croit que, s'il n'y avoit le cardinal Mazarin, il seroit cardinal et gouverneroit toute la France.»

Elle termine en donnant pour adresse (folio 4 verso): *A Monsieur de Neuville, à Bruxelles.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 269 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 2 avril 1644.

Monsieur,

J'ay veu la depesche que vous avez faite à M. le comte de Brienne par le retour de Saladin; sur le sujet de laquelle la Reyne n'a pas encore pris ses resolutions, et aussytost que cela sera, on les fera sçavoir peut-estre par courrier exprès. Ce pendant nous aurons encore loisir de sçavoir si l'arrivée de M. de Beringhen[1] n'aura rien fait ajouster à ce que vous nous avez desjà mandé.

Vous asseurerez, s'il vous plaist, en attendant, M. le prince d'Orange que l'affection et l'estime de Sa Majesté pour luy est au point qu'il sçauroit desirer, et que plus il en croira, plus il approchera de la verité. Pour mon particulier, ayant devoué tous mes sentimens et mes interests au bien de l'Estat, il ne peut pas douter que, connoissant

[1] On a vu plus haut que Beringhen remplissait à la cour de Hollande une mission de confiance. «C'étoit, dit Saint-Simon (édit. Hachette, in-8°, p. 70), un homme d'esprit et d'intrigue.»

Cet historien raconte ensuite (p. 71) l'origine de sa famille : «Henri IV, tout au commencement de son règne, lors très-mal affermi, passoit pays à cheval avec une très-petite suite, et s'arrêta chez un gentilhomme pour faire repaître ses chevaux, manger un morceau et gagner pays. C'étoit en Normandie, et il ne le connoissoit point. Ce gentilhomme le reçut le mieux qu'il put dans la surprise, et le promena par sa maison, en attendant que le dîner fût prêt. Il étoit curieux en armes et avoit une chambre assez bien remplie. Henri IV se récria sur la propreté dont elles étoient tenues, et voulut voir celui qui en avoit le soin. Le gentilhomme lui dit que c'étoit un Hollandois qu'il avoit à son service, et lui montra le père de Beringhen. Le roi le loua tant et dit si souvent qu'il seroit bien heureux d'avoir des armes aussi propres, que quelques-uns de sa suite comprirent qu'il avoit envie du Hollandois, et le dirent au gentilhomme. Celui-ci, ravi de faire sa cour au roi et plaisir à son domestique, le lui offrit, et, après quelques compliments, le roi lui avoua qu'il lui faisoit plaisir. Beringhen eut le même soin des armes du roi, lui plut par là et en eut à la fin une charge de premier valet de chambre, qu'il fit passer à son fils.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le zèle avec lequel il se porte à en procurer les avantages, mon ser- Avril 1644.
vice ne luy soit entièrement acquis, et que je n'aye une partialité sans reserve pour tout ce qui le regarde. C'est dont je vous conjure de lui renouveler les asseurances en la meilleure forme que vous sçaurez, et de me croire, etc.

CDLXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 170 verso.

A MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris,] 6 avril 1644.

Madame,

Je supplie très-humblement Vostre Altesse de croire qu'elle ne sera jamais trompée en la creance qu'elle a que ses interests me sont en une particulière consideration. Le sieur de Potheme[1] peut assez avoir veu avec quelle affection je me suis tousjours porté à les appuyer icy, pour n'avoir pas manqué d'en rendre compte à Vostre Altesse, et elle connoistra à l'avenir que je ne me relascheray point en son endroit d'une conduite où, en travaillant pour le bien commun d'une bonne cause, se trouve cette satisfaction de contribuer quelque chose à celluy d'une maison qui est gouvernée par une princesse d'un merite si relevé que le vostre.

Je suis seulement marry, Madame, que, en l'occasion presente et dans la multitude d'affaires et de despenses que la Reyne a sur les bras, elle ne puisse augmenter la subvention extraordinaire qu'elle a faite à Vostre Altesse. Le besoin de tant d'armées, auquel elle a esté obligée de pourvoir au mesme temps, ne luy a pas permis de faire presentement tout ce qu'elle eust desiré pour vostre satisfaction, et, pour faire quelque chose de plus, nous avons besoin de prendre haleine. Quand

[1] Résident de la Landgrave.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. il se pourra, Madame, je ne perdray point l'occasion d'en faire souvenir Sa Majesté, qui ne sçauroit avoir plus de disposition qu'elle a d'obliger Vostre Altesse, ny moy une plus forte passion de luy tesmoigner, etc. après m'estre remis à ce que luy escrira plus au long le sieur de Potheme.

CDLXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 171 recto.

A M. DE CROISIC.

[Paris,] 6 avril 1644.

Monsieur,

J'escris à madame la Landgrave les justes causes qui empeschent la Reyne d'augmenter presentement la subvention extraordinaire qu'elle luy a faite. Je croy bien que, si vous la considerez en elle-mesme, elle ne paroistra pas fort grande, eu esgard à la puissance d'un tel royaume comme est la France. Mais si vous faites reflexion sur la despense infinie qu'il nous a fallu faire en mesme temps pour pourvoir au besoin de tant d'armées, qu'il nous faut entretenir sur mer et sur terre, au dedans et au dehors du Royaume, autant ou plus pour le bien de nos alliés que pour le nostre, je me promets que vous jugerez que nous avons besoin de respirer, et qu'on nous doit donner du temps pour fournir à de nouvelles despenses.

Le sieur Potheme, que j'ay entretenu au long sur ce sujet, vous en devant escrire plus particulièrement, je me contenteray de vous asseurer icy que je ne prendray pas moins de soin, dans les occasions, des interests de madame la landgrave de Hesse que de ceux de cette Couronne, et je seray bien ayse de vous tesmoigner, en vostre particulier, que je suis avec verité, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 171 verso et f° 172 recto.

A M. D'AVAUX.

[Paris,] 9 avril 1644[1].

Monsieur,

Pour respondre à la vostre du 25 du passé[2], je vous diray que vous ne pouviez mieux faire que de tascher de destromper M. l'ambassadeur Contarini d'une erreur que les artifices des Espagnols ont indubitablement fait naistre[3]. Tout Paris est rempli du bruit de cette tresve imaginaire, et il y a de l'apparence que les supposts d'Espagne, dont n'y a point faute en cette ville[4], l'y ont premièrement semé, pour le faire aller de là à Munster et ailleurs. Quoy que c'en soit, vous devez constamment perseverer à maintenir, comme vous avez fait, cette verité que, l'interest d'Espagne estant que cette tresve se fasse, et celuy de la France et de ses confederés, qu'elle ne se fasse pas du tout, il faudroit estre Espagnol et non pas François pour en avoir la pensée; et que la Reyne et les ministres du Roy connoissent trop bien l'interest de cette Couronne, pour se porter à un dessein qui ne pourroit que luy estre funeste, et donner moyen à ses ennemis, après avoir pris haleine et fait dissoudre la force des confederés qui fait leur contrepoids, de nous venir derechef attaquer durant la minorité du Roy, ou après avoir preparé parmy nous, s'ils pouvoient, la matière de quelques

[1] Une autre lettre de Mazarin à d'Avaux, portant également la date du 9 avril 1644, a été publiée dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrück*, t. II, p. 9-11. (Voyez aux *Analyses*, à la fin de ce volume.)

[2] Comparez la lettre de d'Avaux à Mazarin, dans les *Négociations secrètes*, etc. t. II, p. 7.

[3] D'Avaux écrivait à Mazarin : «Dans la visite que j'ai faite à M. Contarini, il m'a dit confidemment que les ambassadeurs d'Espagne tiennent pour asseuré que la France ne veut point de paix, mais seulement une longue tresve,» etc.

[4] Mazarin répond au passage suivant de la lettre de d'Avaux : «Et ils luy ont monstré des lettres datées de Paris.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. troubles intestins, ce qu'ils pourroient plus commodement faire pendant la tresve que durant la guerre, comme il est visible. C'est donc un point certain et inesbranlable que nous voulons la paix, à l'exclusion de la tresve.

Quant à l'esperance qu'ils ont de voir bientost esclore de la brouillerie dans l'Estat[1], ce n'est rien de nouveau pour eux, comme ce n'est pas chose nouvelle que cette esperance les ayt trompés; et nous avons lieu de croire qu'elle ne leur produira, à l'avenir, que ce qu'elle leur a produit par le passé, qui est que bastissant sur un fondement si fragile, l'edifice s'en est tousjours allé par là en ruine. La sage et courageuse conduite de la Reyne previent si bien tout ce qu'ils pourroient troubler au dedans, que je vous asseure que, de ce costé-là, il n'y a rien pour nous à craindre.

Pour ce qui est du sujet que vous avez mis en chiffre[2], ne soyez pas en peine du secret; je ne vous en dis pas davantage, me remettant à ce que vous en sçaurez par une autre voye.

Ensuite je vous diray en confidence, et avec la liberté dont la profession que je fais d'estre vostre serviteur me donne droit d'user en vostre endroit, qu'il eust esté à desirer que le petit desmeslé que vous avez eu avec M. Contarini[3] ne fust point arrivé, et puisque la Republique est en possession depuis Henri IV de cette esgalité qu'il semble que vous ayez voulu alterer, la conjoncture presente, où son entremise nous est necessaire et nous peut estre avantageuse, requeroit qu'on la luy conservast tout entière[4].

[1] D'Avaux écrivait dans la lettre à laquelle répond Mazarin : « Je n'ay pas manqué de m'enquerir doucement de l'avis qu'il (Contarini) a ci devant donné à M. de Saint-Romain touchant les brouilleries de France; mais il n'en sait pas plus qu'il n'a dit. Il confirme seulement que les Espagnols espèrent fort de ce costé-là, comme s'ils y avoient quelque intelligence. » (*Loco cit.*)

[2] Il s'agit probablement du dernier paragraphe de la lettre de d'Avaux, où il insiste sur la nécessité du secret.

[3] Cet ambassadeur vénitien était médiateur au congrès de Munster, ainsi que le nonce du Pape, le cardinal Chigi.

[4] D'Avaux écrivait à la Reine le 25 mars 1644 (*Négociations secrètes*, etc. t. II, p. 61) : « Il n'y a que M. l'ambassadeur de Venise qui trouve quelque chose à desirer dans la reception que je lui ay faite : je descendis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Que si c'estoit au commencement qu'elle l'a pretendue, et qu'elle fust sous Henry le Grand, je vous avoue que cette pretention pourroit recevoir de grandes difficultés sur l'inesgalité de la grandeur de cette Couronne avec celle de la Republique; mais puisque c'est un fait decidé, et dont le cours n'a point esté interrompu depuis un si long temps, non pas mesme à Rome par les ambassadeurs à l'obedience[1], où je me souviens avoir veu traiter avec esgalité l'ambassadeur de Venise par M. le mareschal de Crequy[2], il n'y a plus lieu de la contester, particulièrement dans le besoin où nous sommes de gagner la bonne volonté de ceux qui nous peuvent estre utiles aux fins que nous avons maintenant, et où il nous faut tascher de parvenir par tous les moyens qui ne seront ni honteux ni ruineux. Vous voyez que les ministres de l'Empereur et du roy d'Espagne n'ont pas espargné les civilités de l'esgalité en cette occasion à l'endroit dudit sieur ambassadeur [de Venise], quoyqu'il soit vray que Leurs Majestés ont contesté longtemps après nous de l'accorder à la Republique, et qu'ils ne l'ont accordée qu'à nostre exemple et dans la foiblesse où l'Empire se trouvoit alors et pour quelque interest d'utilité qui y a poussé l'Espagne. Avril 1645.

Je vous conjure donc de renouer avec M. Contarini ce qui s'estoit un peu desnoué, ce que je sçay que vous sçaurez faire avec tant d'habileté et d'adresse, qu'il ne paroistra point qu'il soit [rien] arrivé. De ma part, j'en ay entretenu au long M. l'ambassadeur de Venise qui est

cinq marches de l'escalier pour le recevoir, et puis en sortant je l'accompagnay jusqu'au pied de l'escalier. Il restoit encore quatorze marches du perron, et là estoit son carosse. Il pretend que je dois aller plus avant à sa rencontre, » etc. Les ambassadeurs de la république de Venise prétendaient qu'on leur devait les mêmes honneurs qu'aux ambassadeurs de France et d'Espagne.

[1] Ce mot indiquait d'une manière générale la soumission à l'égard d'un supérieur ecclésiastique. Il désigne ici l'audience donnée par le Pape aux ambassadeurs que les souverains lui envoyaient pour lui rendre hommage, à l'occasion de certains fiefs qui relevaient du saint-siége. Furetière cite, dans son *Dictionnaire*, l'exemple suivant : « Le roi d'Espagne a envoyé un ambassadeur d'*obédience* au Pape, qui lui a présenté la haquenée qu'il lui doit à cause du royaume de Naples. »

[2] Charles de Créqui, pair et maréchal de France, avait été envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Rome en 1633.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1654. icy, affin qu'il le fasse sçavoir à celluy qui est à Munster, et que vous et moy allions de concert au mesme but.

Il y a un autre point sur lequel je suis obligé de vous dire mes sentimens avec la mesme confidence, la mesme liberté et la mesme affection que je vous ay protestées cy-dessus, c'est que M. de Beringhen nous a escrit que MM. les Estats se sont fort scandalisés de la proposition que vous leur avez faite pour la liberté de conscience des Catholiques[1], et nous attendons à toute heure qu'ils nous en demandent esclaircissement. Je voy bien que cette proposition vient d'un grand zèle que vous avez pour la religion, qui est certes fort louable en luy-mesme, mais qui ne pouvant produire, eu esgard à Dieu, qu'un effet contraire au dessein que vous aviez, qui est de faire restreindre cette liberté que vous vouliez faire estendre, et, eu esgard à nos affaires, que jeter quelque soupçon dans l'esprit de ces Messieurs, ombrageux et tendres en ces matières, contre M. le prince d'Orange, presumant qu'il auroit donné quelque consentement tacite à cette proposition, ou que vous auriez penetré qu'il la pourroit favoriser, et, par consequent, que cela diminueroit le pouvoir qu'il auroit de servir le Roy auprès de ces Messieurs dans les occasions et dans la loy mesme de leurs interests, contre lesquels il est certain qu'il n'est pas capable d'agir; cela, dis-je, m'eust fait souhaiter que vous eussiez peu prevoir ces inconveniens, sçachant bien que vous ne vous y fussiez pas exposé. Nous travaillerons neantmoins, sur l'esclaircissement qu'on nous en demandera, d'adoucir le plus qu'il sera en nous cet accident.

Au reste, il ne se peut rien ajouster à la procedure que vous avez observée à Munster, pour maintenir la dignité de cette Couronne, c'est-à-dire que vous y avez agi à vostre accoustumée. Comme je vous ay dit en particulier mes sentimens sur deux rencontres où vostre zèle pour l'Estat et pour la religion est allé un peu plus loin qu'il n'eust esté à desirer, ne doutez point que je ne fasse valoir hautement auprès

[1] Le texte de la harangue de d'Avaux dont parle Mazarin dans cette lettre a été imprimé dans les *Négociations secrètes*, etc. t. I, p. 193. — Voyez ci-après, à la date du 7 mai 1645, les notes ajoutées à une lettre de Mazarin à Servien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la Reyne, dans le Conseil et ailleurs, la sagesse et la generosité de vostre conduite, dont vous avez donné depuis si longtemps tant de preuves. Je n'y sçaurois prendre plus de part que je fais, comme personne ne pourroit estre plus veritablement, etc. me remettant de plusieurs autres choses aux depesches de M. de Brienne. Avril 1644.

CDLXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 271 recto et verso.

A M. DE BERINGHEN.

[Paris,] 9 avril 1644.

Monsieur,

J'ay sceu vostre arrivée à la Haye et ce que vous avez negocié en gros avec M. le prince d'Orange[1], mais, n'ayant point eu de vos lettres, je crains qu'elles ne se soient esgarées. J'ay tousjours bien creu que l'attaque de Dunquerque estoit hardie, difficile et douteuse, si M. le prince d'Orange ne prenoit la resolution de l'entreprendre luy-mesme, faisant agir l'armée du Roy là auprès, en tel lieu qu'il auroit jugé necessaire. C'est pourquoy les mesmes difficultés ne se rencontrant pas en celle de Gravelines, je me suis tousjours persuadé que, devant faire quelque entreprise dans cette campagne du costé de la mer, ce seroit celle-là. J'ay eu beaucoup de joye d'avoir en cela rencontré la pensée de M. le prince d'Orange, après avoir esté informé par vous de ce que vous avez pu remarquer à vostre passage en ces quartiers-là.

Le meilleur effet que M. le prince d'Orange puisse faire pour sa gloire, pour l'avantage de MM. les Estats, et pour favoriser nostre entreprise, c'est celui du Sas-de-Gand[2]. C'est pourquoy il faut arrester,

[1] On voit, par la suite de cette lettre, que Beringhen était chargé de concerter un plan de campagne avec le prince d'Orange, et que l'on convint d'assiéger Gravelines avec une armée de terre et une flotte.

[2] Le Sas-de-Gand est une petite ville située au nord de Gand, sur un bras de l'Escaut. Cette place ne fut prise par le prince d'Orange qu'au mois de septembre 1644.

Les lettres de Grotius prouvent que ceux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. s'il vous plaist, avec luy qu'il l'entreprendra au mesme temps que nous ferons l'autre de nostre costé; à quoy vous trouverez entièrement portée Son Altesse, M. de La Thuillerie ayant escrit de sa part qu'il croyoit ladite attaque la meilleure, et qu'il se conformeroit entièrement ou à la faire, ou à la changer, suivant qu'on luy feroit cognoistre les intentions de deçà.

Il est necessaire que vous soyez bien asseuré de toutes les assistances que nous devrons recevoir de MM. les Estats, executant l'entreprise de Gravelines[1], et que vous vous en reveniez au plus tost, affin que, apprenant de vostre vive voix toutes choses, on puisse aussy prendre les dernières resolutions pour cette affaire, vous priant ce pendant d'asseurer madame la princesse et M. le prince d'Orange qu'ils n'ont aucun serviteur plus passionné ny plus dans leurs interests que je suis.

Depuis ma lettre escrite, j'ay receu la vostre du 28 du passé, qui ne m'oblige à y ajouster autre chose, si ce n'est qu'ayant remarqué que l'entreprise du Sas-de-Gand ne requiert pas grand nombre de troupes, peut-estre MM. les Estats pourront nous assister au moins de deux mille hommes de pied, pour venir mieux à bout de celle de Gravelines.

Vous verrez, s'il vous plaist, ce qui se pourra faire pour l'obtenir; en quoy vous rendriez un service important et très-agreable à Sa Majesté.

J'ay veu ce que vous me mandez touchant les perles[2], et agiray en conformité, n'ayant rien de plus cher que la satisfaction de cette Couronne.

qui étaient ordinairement bien informés ne connaissaient pas encore d'une manière bien exacte, au milieu du mois de mai 1644, le plan de campagne arrêté entre la France et les Provinces-Unies. Cet ambassadeur écrivait le 18/28 mai 1644 : «Sunt et magni paratus Gallorum ad Caletum (Calais), unde quidam existimant Gravelingam (Gravelines) impeti ope classis Batavæ, simulque Borborgum (Bourbourg). Certe ea res, si succedat, spes esset posse postea, capta Dunquerca, Nesporto (Nieuport), Ostenda, totum illud littus eripi hostibus.» (*Epistolæ inedite*, p. 148.)

[1] C'est-à-dire *lorsque nous exécuterons l'entreprise de Gravelines.*

[2] Voyez plus haut, p. 621, texte et note, et p. 622-623. Il s'agissait de perles destinées à la princesse d'Orange.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 279 recto.

A M. DE LA THUILLERIE.

[Paris,] 9 avril 1644.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 28 du passé, laquelle ne me donne pas occasion de vous respondre rien de particulier, ne doutant point, après ce que vous me mandez, que vous ne soyez desjà party. Je n'ay donc qu'à vous souhaiter bon voyage, me promettant qu'il ne sera pas infructueux et que, agissant à vostre accoustumée, vous ne serez pas longtemps sans venir à bout de l'accommodement que vous allez traiter, puisque par differentes raisons les couronnes de Suède et de Dannemarck trouveront leur compte à terminer leurs differends. C'est ce que je m'asseure que vous sçaurez si bien leur representer, que vous vous en reviendrez bientost glorieux de vostre ambassade, après avoir pacifié ces deux Royaumes. Ce pendant, je vous prie de me croire tousjours avec beaucoup de passion, etc.

CDLXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 171 verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 12 avril 1644.

Monsieur,

Bien que j'aye entretenu fort au long le sieur de Tracy de toutes les choses qui concernent l'armée, et que M. Le Tellier vous en fasse une ample depesche[1], je ne laisseray point de vous dire, par celle-cy, que

[1] La dépêche de Le Tellier se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4169, fol. 95-98). Elle annonce à Turenne que les troupes qu'on envoie à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. M. d'Aumont vous ira joindre, pour commander sous vous toutes les troupes qui ne sont pas du traité de Brisach. Il ne portera neantmoins ni le titre de mareschal de camp, ni celuy de lieutenant general, mais seulement de commandant des troupes françoises. J'estime que, ayant les bonnes qualités qu'il a, il se rendra agreable à toute l'armée, et je ne

secours se réunissent dans le Barrois; que la Cour a choisi M. d'Aumont pour commander, sous ses ordres, toutes les troupes françaises et étrangères, *à l'exception de l'ancien corps allemand* (c'est-à-dire les Weymariens, ceux que Mazarin appelle les *troupes du traité de Brisach*). Le maréchal pourra placer sous les ordres de d'Erlach ou de d'Oysonville un petit corps de troupes, qui servira à couvrir le Brisgau et l'Alsace, à la condition que ce corps tirera sa subsistance du pays ennemi.

L'instruction donne ensuite des détails sur la manière de faire entrer dans l'armée de Turenne des troupes suisses, et elle continue ainsi : «Lorsque ledit sieur mareschal entrera dans la Franche-Comté, il fera sentir à ceux du pays que, s'ils se veulent deslivrer de l'armée, ils le pourront faire en donnant une somme notable d'argent pour ayder à la faire subsister ailleurs, et traitant au mesme temps de la neutralité absolue en toutes choses avec la France, deputant pour cet effet une personne qui ayt pouvoir suffisant des Estats du pays de conclure le traité avec celuy que Sa Majesté deputera à mesme fin, et convenant avec ledit sieur mareschal du temps et du lieu de la frontière de Bourgogne du costé de France, où ils auront à se rendre tous deux pour traicter des conditions de ladite neutralité, ou bien remettant une de leurs places ez mains des Suisses catholiques estant à la solde du Roy, pour seureté de leur conduite avec Sa Majesté et de l'execution du traicté de ladite neutralité; auquel l'on estime que, de façon ou d'autre, ils entendront fort volontiers, l'ayant ainsy donné à cognoistre; et ledit sieur mareschal donnera parole, au nom de Sa Majesté, que l'on satisfera ponctuellement à l'envoy d'une personne au lieu qu'il aura arresté avec eux, avec pouvoir suffisant pour traicter de ladite neutralité et autres conditions en consequence, et que les choses qui seront promises de sa part seront très-ponctuellement entretenues. Mais si ledit sieur mareschal trouvoit trop de difficulté ou de longueur à ce traicté, en sorte qu'il pust luy faire perdre l'occasion d'executer ailleurs d'autres desseins plus importans, il taschera, au moins, de tirer une bonne somme d'argent de ce pays-là avant que de s'en esloigner.»

On recommande ensuite à Turenne de faire connaître le plus tôt possible le dessein auquel il pourra employer l'armée pendant la campagne prochaine.

«Il doit mesnager le plus possible l'argent qu'on lui envoye. Le sieur de Tracy doit veiller de son costé à l'espargne des deniers de Sa Majesté et pourvoir à l'approvisionnement de l'armée. Il aura à s'informer qui est un nommé Horquet, ou Horque, natif de Belfort en Alsace, que l'on dit estre officier dans le regiment de cavalerie de Rose et donner incessamment avis aux ennemis de tout ce qui se passe en l'armée de Sa Majesté, pour, en cas que cela se verifie, le faire arrester et chastier exemplairement. Faict à Paris le xm' avril 1644.»

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

doute point que vous n'y apportiez tout ce qui despendra de vous, tant à cause que le service de Sa Majesté s'en faira mieux, qu'à cause que veritablement je ne connois point d'homme qui ayt plus d'estime et de passion pour vostre personne. Avril 1644.

Nous attendons avec impatience le sieur de Roquesevrières, que vous avez destiné pour nous venir donner part de ce que vous devez entreprendre quand toute l'armée sera ensemble. Surtout croyez le sieur de Tracy, quand il vous dira le besoin inesvitable que nous avons que vous nous laissiez reposer de l'excessive despense que nous avons faite, et que vous trouviez moyen de faire subsister pour quelque temps l'armée sans avoir recours à la bourse du Roy, laquelle, sans exageration, est espuisée, et sans venir relascher en France, qui est une extremité en laquelle il faut absolument s'empescher de tomber jamais. Je remets le reste au sieur de Tracy et à la depesche de M. Le Tellier.

CDLXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 174 recto et verso et f° 175 recto.

A M. LE DUC D'ESPERNON,

COLONEL DE L'INFANTERIE FRANÇOISE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GENERAL POUR SA MAJESTÉ EN GUYENNE.

[Paris,] 14 avril 1644.

Monsieur,

J'ay receu, avec la vostre du 3 de ce mois, les provisions de l'estat-major de mon regiment d'infanterie, dont je vous suis fort obligé et vous en rends très-humbles graces. Je n'ay point de paroles capables d'exprimer le ressentiment qui me demeure des asseurances que vous continuez à me donner de vostre amitié, et je me souhaite des occasions où je vous puisse rendre les offices d'une veritable correspondance, bien que je puisse dire avec verité qu'il ne s'en est point presenté où je n'aye agi pour vos interests avec la mesme chaleur et le mesme soin que s'ils eussent esté les miens propres, suivant en cela l'inclination de la Reyne, à la bonté de laquelle vous devez toute la satisfac-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1645. tion que vous avez receue depuis vostre retour en France, à l'exclusion de tout autre. Aussy ne se peut-il rien ajouster à la confiance qu'elle a en vostre fidelité, et toutes les fois que je luy proteste d'estre vostre caution de ce costé-là, je le fais par l'abondance de mon affection, et non pas que je juge que vous en ayez besoin et que ce soit une chose necessaire.

Après cela, permettez-moy, Monsieur, de vous supplier, comme je fais autant que je le puis, de ne vouloir point du tout ajouster de foy à quelque bruit qui peut courir, et qu'on vous peut mander de deçà, qui fust contraire aux bons sentimens que la Reyne a pour vous et aux bonnes intentions qu'elle a pour le bien de tous les sujets du Roy.

Je vous escris cecy, d'autant que je sçay qu'il n'y a point faute d'esprits qui ne travaillent qu'à respandre partout des ombrages et des soupçons et à jeter des semences de troubles. Mais comme Sa Majesté s'est mocquée de certains bruits qu'on a fait courir icy pour rendre suspecte vostre fidelité et vostre zèle, et que je m'y suis opposé avec la vigueur que je devois, je vous conjure de mespriser tout ce qu'on vous pourroit escrire pour vous donner de la deffiance de la Cour, et de ne rien croire que vous ne l'appreniez par mes lettres, vous asseurant que, si l'on y avoit besoin de quelque esclaircissement de vostre part en quoy que ce fust, je vous l'escrirois. Cela n'estant point, mocquez-vous du reste.

Je ne doute point que vous n'entendiez donner diverses interpretations au voyage de M. le marquis de Villeroy avec des troupes vers le Poictou et le Limousin, puisque mesme il s'est trouvé icy des personnes assez malicieuses et ennemies de la tranquillité de l'Estat qui ont publié que c'estoit pour establir la gabelle en ce pays-là, qui est une invention si fausse et si criminelle, qu'elle meriteroit qu'on en chastiast les autheurs, si on les descouvroit, comme des boute-feux et des perturbateurs du repos public. La veritable cause donc du voyage dudit sieur marquis est pour prendre garde aux menées que plusieurs personnes mal intentionnées pourroient faire en vos quartiers, et pour les reprimer, en cas de besoin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il y a encore une autre consideration, que je vous escris en confi- Avril 1654.
dence, pour laquelle on pourra faire avancer les mesmes troupes vers la Guyenne, qui est pour donner de la jalousie aux forces espagnoles qui sont dans la Navarre, et les empescher de quitter et d'aller fortifier l'armée du roy d'Espagne qui doit agir du costé de la Catalogne; ou [pour agir] en cas que l'occasion se trouvast commode d'entreprendre quelque chose de ce costé-là; auquel cas vous ne devez point douter qu'on ne vous rende tousjours ce qui vous est deu, comme je ne doute point que vous n'y apportiez, de vostre part, tout ce qui despendra de vous et que le service du Roy exigera. Ce pendant, si vous apprenez ou descouvrez quelque chose de cette frontière qui le merite et qui serve à nostre dessein, vous nous obligerez de nous en donner avis et nous en mander vos sentimens.

Pour revenir à la sortie de M. de Bouillon hors du Royaume, je vous diray qu'elle est estrange, et qu'il n'y a personne qui ne la condamne quand on sçaura ce qui s'est passé et en quel estat estoient ses affaires. Après qu'il eust fait des instances, que la Reyne refusa constamment, et que personne n'eust osé luy conseiller [d'accorder] durant la minorité du Roy, de rentrer dans Sedan, ce traité changea de face, et pour le terminer, Sa Majesté s'estoit resolue de condescendre à des conditions si avantageuses pour luy, que je puis dire avec verité qu'il devenoit par là un des plus puissans et plus considerables seigneurs de France, et que, s'il eust esté maistre de Sedan, il eust deu raisonnablement desirer de s'en deffaire à de semblables conditions.

Et neantmoins, nonobstant cela, et bien qu'il eust fait desjà remercier la Reyne des favorables resolutions qu'elle avoit prises pour ce qui le regardoit, et qu'il eust fait asseurer Monsieur et moy, et que nous l'eussions de sa part dit à Sa Majesté, qu'il se rendroit à Lorges[1], qui estoit le lieu qu'il avoit choisi pour ce sujet, la première nou-

[1] On peut lire *Forges* ou *Lorges*. Je crois qu'il s'agit de Lorges (départ. de Loir-et-Cher, arrond. de Blois). Le maréchal de Lorges, qui a joué un rôle important sous Louis XIV, était neveu du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne.—Voyez, sur le maréchal de Lorges, les *Mémoires de Saint-Simon*, qui avait épousé une de ses filles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. velle que nous avons eue de luy après cela a esté qu'il s'estoit retiré en Suisse avec sa femme et ses enfants.

Bien que je sois asseuré que cette action ne faira de mal qu'à luy-mesme, et qu'elle sera sans consequence fascheuse, je ne puis neantmoins que je ne deplore le malheur d'un homme que d'ailleurs j'estime beaucoup et que j'avois servy avec tant de passion et si utilement, que luy-mesme m'a tesmoigné par ses lettres qu'il m'estoit obligé de la liberté et de la vie. J'ay embrassé ensuite ses interests avec tant d'affection et en ay parlé plusieurs fois à Mme de Bouillon avec tant de cordialité et de franchise, qu'elle me fist l'honneur de tomber d'accord, avant de partir, qu'il ne s'y pouvoit rien ajouster; et m'ayant prié de faire retarder le despart des commissaires qui devoient aller à Sedan, jusqu'à ce qu'elle eust peu representer à M. de Bouillon ce qui se passoit, je le fis et obtins de la Reyne qu'ils ne partiroient pas encore et qu'on retardast l'execution d'une affaire qui avoit esté resolue avant la mort du feu Roy.

Je vous ay voulu informer du destail de cette occurrence, pour vous faire voir le desplaisir que je ressens lorsque, faisant profession d'amitié pour quelqu'un, on ne se fie pas en moy et on m'oste le moyen de servir. Je finiray, etc.

CDLXXV.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 272 verso.

A M. LE MARQUIS DE LA FERTÉ-SENNETERRE.

[Paris,] 15 avril 1644.

Monsieur,

Je sçay que c'est vous obliger que de vous donner occasion de servir la Reyne. On luy a donné advis que, dans les troupes qui sont en vos quartiers, il y a un lieutenant d'une compagnie de cavalerie, nommé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vigé, sy amy et despendant du sieur de Beaupuy[1], qu'on a grande occasion de croire que toutes les menées et cabales de M. le duc de Beaufort ne se sont pas faites sans sa participation et sa cognoissance. Sa Majesté desire beaucoup qu'avec adresse vous essayiez, ou vous-mesme, ou par l'entremise de quelque personne affidée, de le faire parler et luy tirer, s'il est possible, les vers du nez, et si vous reconnoissez qu'il soit informé de ce qui s'est passé dans lesdites cabales, que vous m'en donniez avis secrètement, et je vous feray envoyer des ordres du Roy de ce que vous aurez à faire. Croyez, etc. Avril 1644.

CDLXXVI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 273 recto.

A M. BALTAZAR.

[Paris,] 15 avril 1644.

Monsieur,

Je vous escris celle-cy sur le sujet de la sortie de M. de Bouillon hors du Royaume et sa retraite en Suisse; et d'autant que nous avons quelque avis que, pendant son sejour en Limosin, il a dressé des pratiques en Vivarez et aux Cevennes, j'ay creu vous devoir avertir de veiller soigneusement pour penetrer ce qui en peut estre et ce qu'on pourroit brasser à l'advenir de ce costé-là, où il y a des humeurs assez faschenses. Si vous descouvrez quelque chose qui le merite, vous nous en advertirez promptement, afin que nous y apportions le remède necessaire. Ce pendant, croyez que je seray tousjours, etc.

[1] Le comte de Beaupuy ou Beaupuis, de la maison de Maillé, avait été un des chefs de la cabale des Importants.

On l'accusait d'avoir voulu, avec Henri Campion et plusieurs autres personnages, attenter à la vie de Mazarin. Il avait réussi à s'échapper après l'arrestation du duc de Beaufort, et s'était retiré en Italie. — On peut consulter sur ces événements les *Mémoires de Henri de Campion*, publiés par le général Grimoard (Paris, Treuttel et Würtz, 1807, 1 vol. in-8), et l'ouvrage de Victor Cousin intitulé : *Madame de Chevreuse*, appendice, n° III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 273 verso.

A M. DE BERINGHEN.

[Paris,] 16 avril 1644.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 4 de ce mois, et me suis resjouy que la voiture soit arrivée à bon port; j'ay esté aussy extresmement satisfait de la bonne disposition où vous voyez M. le prince d'Orange[1], d'agir vigoureusement, cette campagne, et concourir comme nous le pouvons desirer à favoriser les entreprises que nous ferons. Je ne puis juger de quels artifices on s'est servy pour jeter les mauvaises impressions que vous me marquez, au prejudice de la veritable passion que j'ay pour son service. Vous m'obligerez extresmement de les desraciner en

[1] On trouve dans le tome I (p. 91-92) des *Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades*, une lettre du prince d'Orange à d'Estrades, qui contient les promesses les plus formelles pour cette campagne. Cette lettre porte la date du 17 avril 1645, mais elle est évidemment de 1644, d'après les renseignements qu'elle contient. En voici le texte :

« M. de Beringhen m'a confirmé que l'armée du Roy attaqueroit Gravelines (ce siége eut lieu en 1644), et comme j'ay formé le dessein d'assieger le Sas-de-Gand (ce siége eut également lieu en 1644), à quoy je ne puis parvenir sans une grande diversion, j'ay jugé à propos de vous en communiquer ma pensée, afin que vous le disiez à M. le cardinal Mazarin.

« Mon avis seroit que nous entrassions en campagne le 10 de may. Je m'iray poster à Maldeghem, entre Bruges et Gand, pour y attirer l'armée des ennemis. Ce pendant l'armée du Roy pourra investir Gravelines, et comme apparemment Piccolomini et les forces d'Espagne marcheront au secours de cette place, je tiendray mes ponts de jonc (*sic*) prests, avec les quinze cents nageurs dont je vous ay parlé, pour passer, durant la nuit, au clair de la lune, la rivière de Gand, et couper, s'il est possible, un corps de quatre mille hommes, qui est campé entre le fort Philippe et le Sas. Taschez de vous trouver auprès de moy à la fin de may. Je vous ay destiné le premier corps que je commanderay pour passer la rivière et pour investir la place.

« Vous direz aussy, de ma part, à M. le cardinal Mazarin, que, pour agir avec justesse dans une telle entreprise, il est necessaire qu'il donne ordre à quelque personne de confiance de l'armée du Roy, de m'avertir lorsqu'on aura passé le fossé de Gravelines, parce que je prendray ce temps-là pour executer mon dessein. Je suis, » etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sorte qu'il n'en reste rien, et, veritablement, je m'estimerois bien malheureux, si, ayant une partialité tout entière pour ses interests, quelques malins prevaloient à persuader le contraire; enfin vous n'en sçauriez tant promettre sur ce sujet, que, dans les occasions, je n'en veuille tenir davantage. Avril 1644.

On m'a donné avis que Brillet (ou Briet) et Feuguerey[1], qui sont les deux personnes qui ont eu le plus de part dans la confidence de M. de Beaufort, et auxquels il s'est le plus ouvert dans la conspiration qui avoit esté faite contre ma personne, sont allés servir dans les troupes en Hollande, ayant pris de grandes barbes qu'ils ont laissées croistre, afin de n'estre pas connus, et ont changé de nom, Brillet se faisant appeler *La Ferrière*. Je vous prie de faire toutes les diligences possibles pour verifier si cela est, et donner ordre, quand vous reviendrez, à quelque personne confidente pour veiller de près à leurs actions, parce que nous songerions aux moyens de les avoir.

Je vous adresse une liste des livres que je vous prie de me faire acheter et me les faire tenir.

Vous serez surpris de la nouvelle du congé que la Reyne donna avant-hier à Mme de Hautefort[2]. La chose arriva sur quelque demande que faisoit à Sa Majesté ladite damie, pour l'interest de quelqu'un de ses amis; elle le porta si avant, que, de paroles en autres, Sa Majesté vint à blasmer la conduite de certaines personnes. Mme de Hautefort, ayant pris cela pour elle, mit le marché à la main de se retirer; ce que Sa Majesté, qui estoit desjà mal satisfaite de sa conduite, accepta sur-le-champ, et depuis a deffendu à tout le monde de luy en parler[3].

[1] Feuguerey (H. de Campion, seigneur de Feuguerey) s'était retiré dans l'île de Jersey, comme nous l'apprennent ses *Mémoires* (édit. Grimoard, p. 265). Il se rendit ensuite en Italie. (*Ibid.* p. 271-280.)

[2] Comparez, sur cette intrigue de cour, les *Mémoires de madame de Motteville*, à l'année 1644, et l'ouvrage de M. Cousin intitulé : *Madame de Hautefort*.

[3] Voyez, aux *Analyses*, deux lettres de Mazarin à d'Avaux et Servien, en date du 16 avril 1644; elles ont été publiées dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 15-17.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1654.

CDLXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 173 recto.

A M. DE LAUSON[1].

[Paris,] 19 avril 1654.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 11 de ce mois, l'avis que vous nous donnez des inconveniens qu'il y auroit, en Guyenne, de lever la taille à main armée. Je ne sçais pourquoy vous avez cette apprehension, puisqu'on n'a point icy d'autre pensée, sinon qu'elle se lève avec le plus de douceur et le moins de violence qu'il se pourra[2], pourveu que les peuples ne se montrent pas rebelles à la paye. En effet, c'est ce que vous et ceux qui sont dans des emplois semblables au vostre leur devez representer, de servir gayement le Roy, jusqu'à ce que Dieu luy ayt fait la grace de les pouvoir soulager, et de diminuer les frais qui se font à les y contraindre, puisque absolument, dans l'estat present des affaires, Sa Majesté ne sçauroit se passer d'estre secourue du bien de ses sujets.

Pour ce qui est du schisme que vous me mandez s'estre formé, entre les vicaires generaux de M. l'archevesque de Bordeaux et les religieuses, pour la confession, j'estime qu'il sera maintenant apaisé, et, en tout cas, j'espère que cette matière se reglera de telle sorte, qu'il n'y aura plus, à l'avenir, lieu de desordre pour ce sujet.

C'est ce que j'avois à vous dire pour response à la vostre, après vous avoir asseuré que je seray tousjours, etc.

[1] M. de Lauson était intendant de Guienne, comme on l'a vu plus haut, p. 515.

[2] Voyez ci-dessus (p. 625-626) la lettre de Mazarin au duc d'Épernon, gouverneur de Guienne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 172 verso.

A M. D'ERLACH.

[Paris,] 22 avril 1644.

Monsieur,

Vous pouvez croire que ce nous a esté une chose bien sensible d'apprendre l'audace avec laquelle les soldats de la garnison de Brisach se sont soulevés contre leurs officiers, pour le retardement de quelques mois de prests qui leur estoient deus [1]. J'ay pourtant jugé à propos de ne pas faire esclater cet accident, puisque la connoissance de sem-

[1] Grotius parle (*Epist. inedita*, p. 134) de cette révolte de la garnison de Brisach, et paraît l'attribuer à l'animosité de d'Erlach contre d'Oysonville, qui était lieutenant du roi de cette ville, dont d'Erlach était gouverneur. « Brisaci, écrit Grotius le 20/30 avril 1644, quæ fuerat militum seditio putator excitata per Erlachium, ut Oisonvillam (le texte porte *Ossenvillam*), quem maxime ille seditio petebat, ex ea urbe depelleret, et sic æmulum a se amoveret. »

Dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach* (t. I, p. 201-203), on impute à la conduite du baron d'Oysonville, qui retenait l'argent destiné aux troupes, la sédition qui éclata le 8 avril : « Les soldats français demandoient hautement les huit mois de paye qui leur étoient dus. Leurs officiers, au lieu de les calmer par la douceur, voulurent les intimider par des mépris ; ils leur déclarèrent qu'ils ne recevroient que deux mois de paye et leur imposèrent silence à coups d'épée. Ils parurent tranquilles ; mais lorsqu'ils se rassemblèrent pour monter la garde (le 8 avril 1644), ils demandèrent à grands cris, et la mèche allumée, qu'on eût à les payer. Les officiers voulurent les forcer, l'épée à la main, de les suivre et de monter la garde. Les soldats se mirent en défense, les chargèrent, en blessèrent trois et chassèrent les autres de la place où ils s'étoient rassemblés.

« D'Erlach accourut pour calmer ce tumulte et les trouva pleins de rage : ils se plaignoient de ce qu'on retenoit leur payement, et protestoient qu'ils ne quitteroient la place que lorsqu'ils seroient satisfaits ; ils menaçoient le baron d'Oysonville, vouloient piller sa maison et le massacrer lui-même. D'Erlach réussit à le tirer de leurs mains, mais ne put les faire retirer. Ils demeurèrent sur place tout le jour, toute la nuit suivante, sans monter la garde, sans permettre que les Allemands la montassent ; ils pillèrent même quelques maisons, dans l'obscurité. Il fallut enfin, pour éviter des malheurs plus grands, leur accorder ce qu'ils demandoient. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. blables choses doit plustost estre supprimée que respandeue, à cause des consequences qu'elle traisne. Je ne l'ay pas mesme voulu faire sçavoir à la Reyne, à cause du desplaisir qu'elle auroit peu en recevoir. Cependant je ne puis que je ne loue le soin et la diligence avec laquelle vous vous estes porté à estouffer ce commencement de sedition, et vous verrez, par la depesche de M. Le Tellier, qui vous en escrit amplement[1], la promptitude dont nous avons esté pour y apporter le remède. Me remettant du reste à sa depesche, je vous asseureray que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

CDLXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 172 recto.

A MESSIEURS DE LIEGE.

[Paris,] 26 avril 1644.

Messieurs,

J'ay à vous dire, pour response à la vostre du 2 de ce mois, que la Reyne avoit prevenu vostre demande, et qu'elle avoit desjà fait prier madame la landgrave de Hesse de vouloir faire cesser les actes d'hostilité dont vous vous plaignez. Vous pouvez en cela reconnoistre la bonne volonté de Sa Majesté, laquelle, nonobstant les raisons que les Hessiens pretendent avoir de se ressentir de quelque outrage qu'ils disent avoir receu de vos gens de guerre, n'a pas laissé d'interposer son autorité pour arrester le cours de la revanche qu'ils estoient resolus d'en prendre. Je me promets que cela vous obligera, non-seulement à demeurer dans les termes de la neutralité qui vous a esté accordée, mais encore de ne perdre point d'occasion de tesmoigner vostre recon-

[1] Cette dépêche, en date du 22 avril 1644, a été publiée dans les *Mémoires de Turenne* (édit. Michaud et Poujoulat, p. 365-368). Le nom d'Oysonville, qui y revient très-souvent, a été constamment changé en celui d'Ossonville. — Voyez aussi le recueil de *Documents inédits*, etc. publié par M. Vanhuffel, p. 6-8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

noissance à la Reyne, de la bonté de laquelle vous devez attendre, par ce chemin, toute sorte de bons offices. Asseurez-vous que je la porteray tousjours à vous les rendre, et que ce sera avec grande joye que je vous tesmoigneray, quand j'auray lieu de le faire, que je suis, etc. Avril 1644.

CDLXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 173 verso.

A M. LE SUFFRAGANT DE LIEGE.

[Paris,] 29 avril 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par les dernières que vous avez pris la peine de m'escrire, les soins avec lesquels vous vous estes employé pour faciliter les levées que le Roy fait faire au pays de Liege. Je vous puis asseurer que la Reyne en sçaura à ces Messieurs le gré qu'elle doit, et qu'elle reconnoistra dans les occasions la bonne volonté qu'ils ont tesmoignée à la France.

Elle leur a desjà rendu par avance une preuve de sa bonté, ayant fait prier madame la Landgrave de vouloir faire cesser les actes d'hostilité que ses gens de guerre faisoient, par esprit de revanche, sur les habitans du pays de Liege. Ils doivent croire que, s'ils observent fidèlement les devoirs de la neutralité qui leur a esté accordée par cette Couronne, ils recevront, de la part de Sa Majesté, toute sorte de bons offices et de favorables traitemens.

Quant à la protection et sauvegarde que vous demandez pour pouvoir exercer seurement les visites et autres fonctions episcopales dans tout le diocèse dont vous estes suffragant, ne doutez point que je ne fasse, pour vostre contentement, tout ce qui se pourra faire, et que je ne sois bien ayse de vous pouvoir tesmoigner, en cette occasion et en toutes les autres qui se presenteront, que je suis, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 173 verso.

A M. BRACHET.

[Paris,] 29 avril 1644.

Monsieur,

Pour respondre à la vostre du 7 de ce mois, je vous diray, sur le sujet des deux cens chevaux que vous dites estre necessaires pour les vivres, que c'est un fait qui despend de M. le mareschal de Turenne, puisqu'il a les fonds entre les mains pour en disposer selon les besoins de l'armée et pour la faire subsister; de quoy nous nous sommes remis à sa conduite.

Pour ce qui est des plaintes que font les Allemands de ne recouvrer pas M. Oheim, ainsy qu'on leur en avoit *donné* l'esperance, vous leur pouvez representer qu'ils ont grand tort, et qu'ayant laissé aller sur sa parole le comte de Garcies, qui est le plus considerable des prisonniers espagnols que nous ayons, pour ravoir en eschange M. Oheim, cela fait bien voir qu'en cela nous avons preferé les Allemands aux François.

Il est vray qu'il ne se faira point d'eschange que nous ne commencions par la deslivrance des officiers de cette nation qui sont de l'armée de M. de Turenne. Il me semble qu'ils ont grand sujet d'estre satisfaits de nostre procedé, qui leur est très-avantageux, et que d'en vouloir davantage, c'est desirer de nous l'impossible.

M. d'Aumont s'en va partir, et le sieur de Charlevois[1] avec luy, pour aller assembler les troupes qui doivent joindre l'armée.

Croyez que je suis, etc.

[1] Charlevoix ou Charlevois obtint, dans la suite, le gouvernement de Brisach, comme le prouve l'histoire latine de La Barde (*De rebus Gallicis*, p. 460). Voyez l'éloge que Mazarin fait de Charlevois dans la lettre suivante.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 174 recto.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 19 avril 1644.

Monsieur,

Je n'ay pas voulu laisser partir le sieur de Charlevois sans vous tesmoigner l'estime et l'affection que j'ay pour sa personne, que son merite vous rendra d'ailleurs considerable. Je me promets que, dans son service, vous ne trouverez rien à desirer du zèle et du soin qu'il a fait paroistre sous feu M. le mareschal de Guebriant, et je me persuade aussy qu'il trouvera le mesme agrement auprès de vous; à quoy je veux croire que l'attachement particulier qu'il a à ma personne ne luy sera point prejudiciable. Je ne vous en diray point davantage, pour vous asseurer que je ne puis jamais manquer d'estre ce que je vous ay tant de fois protesté, c'est-à-dire, etc.

CDLXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. III, f° 334 recto.

A M. LE CHEVALIER GARNIER.

[Paris,] 29 avril 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 19 de ce mois, l'estat de vostre armement de mer[1], l'ordre de vostre despart et le rendez-vous des vaisseaux.

[1] Ce fut pendant le mois d'avril que furent envoyés les pouvoirs pour les commandants des diverses armées qui allaient entrer en campagne. On en trouve des copies dans les papiers de Le Tellier, qui était chargé d'expédier les dépêches relatives au commandement des armées. (Bibliothèque impériale, manuscrit franç. 4169,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne perdre point un moment de temps, et de presser le plus que vous pourrez quatre vaisseaux qui vous restent [à équiper].

Nous avons avis que les ennemis ne sçauroient estre forts, par la disette d'argent où ils se trouvent. Cela vous donnera plus de liberté et de facilité de faire quelque chose de considerable; mais vous n'entreprendrez rien sans l'avoir concerté avec M. le mareschal de La Mothe, avec qui vous devez tenir une continuelle correspondance.

Vous l'entretiendrez aussy avec M. de Baume, puisque c'est l'avantage du service du Roy, qui doit estre la règle de vostre conduite.

Je ne vous diray point icy combien vos interests me sont chers et le soin que j'apporteray à faire valoir vos services. J'ayme mieux que les effets vous l'apprennent que mes paroles, et que vous connoissiez, par des marques solides et indubitables, que je suis plus que personne, etc.

fol. 171 v° et suiv.) En voici la nomenclature :

1° «Pouvoir à M. le mareschal de La Meilleraye pour commander l'armée qui s'assemble en Picardie, sous l'autorité de monseigneur le duc d'Orleans, auquel n'a point esté expedié de pouvoir pour cet effet, estant lieutenant general du Roy en toutes les provinces du Royaume et pays de son obeïssance pendant sa minorité.»

Cette pièce porte la date du 29 avril 1644.

2° «Pouvoir à M. de Bantzau pour commander l'armée qui s'assemble en Picardie, sous l'autorité de monseigneur le duc d'Orleans et de M. le mareschal de La Meilleraye.» Même date.

3° «Pouvoir à M. le mareschal de Gassion pour commander l'armée qui s'assemble entre la Picardie et la Champagne.» Même date.

4° «Pouvoir à M. le duc d'Anguien pour commander l'armée qui s'assemble en Champagne.» Même date.

5° «Pouvoir à M. le mareschal de Guiche pour commander l'armée qui s'assemble en Champagne, sous l'autorité et en l'absence de monseigneur le duc d'Anguien.» Même date.

6° «Pouvoir à M. le marquis de Villeroy pour commander l'armée qui s'assemble en Xaintonge et Angoumois.» Même date.

7° «Pouvoir à M. d'Aumont pour commander le corps de trouppes passant en Allemagne, sous l'autorité de M. le mareschal de Turenne.» Même date.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. III, f° 334 verso.

A M. LE BARON DE BAUME[1].

[Paris,] 19 avril 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 18 de ce mois, le devoir où vous vous mettez de bien servir le Roy. Quelles qu'ayent esté, les campagnes passées, les forces de mer des Espagnols, nous avons avis qu'elles seront fort petites cette année, à cause de la disette d'argent où ils se trouvent. Cela vous donnera plus de liberté et de commodité de faire quelque chose de considerable; mais surtout n'entreprenez rien que vous ne l'ayez concerté avec M. le mareschal de La Mothe, avec lequel vous devez tenir une continuelle correspondance, puisque de là despend le principal avantage du service de Sa Majesté, à quoy vous devez principalement viser, rendant toute autre consideration subalterne à celle-là.

Les deux galères que vous demandez auront ordre de se joindre à vostre escadre.

Bref, on n'oubliera rien de deçà pour vous donner moyen d'agir avec reputation et succès.

Je le desire avec passion, pour l'interest du service du Roy, et afin d'avoir moyen, de plus en plus, de faire valoir vos services et vous en procurer, dans les occasions, la reconnoissance qu'ils meritent. Soyez-en asseuré, puisque je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Le *Dictionnaire de la Noblesse* indique plusieurs branches de la famille de La Baume, ou de La Baulme-Saint-Amour, puis de la famille de La Baume-Montrevel. Mais aucun des personnages indiqués dans ces généalogies ne paroît être le baron de Baume auquel s'adresse Mazarin. Je n'ai pas trouvé de renseignements sur ce baron de Baumé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644.

CDLXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 277 verso[1].

A M. BRASSET.

[Paris,] 30 avril 1644.

Monsieur,

Quoyque nous soyons sur le point de depescher par delà le sieur de L'Estrade[2], je ne laisse pas de mettre cette lettre à l'ordinaire, qui peut-estre vous sera rendue avant son arrivée. C'est pour vous donner avis comme l'armée du Roy que va commander M. le duc d'Orleans[3] prendra sans faute sa marche vers le pays ennemy, le quatre du mois prochain, et que, dans le dixième infailliblement[4], elle aura attaqué quelque place. Sa Majesté s'asseure que, dans le mesme temps, M. le prince d'Orange aura, de son costé, attaqué la place qui a esté concertée. C'est pourquoy, s'il y avoit du retardement, ce qu'on ne peut croire, après les asseurances qu'a données ledit sieur Prince de vouloir commencer de bonne heure une vigoureuse campagne, vous ferez les offices necessaires pour le presser et l'obliger à l'entreprise sans perte de temps, affin d'estourdir d'abord les ennemys par une forte attaque en divers endroits. On ne doubte point icy que presentement les trente vaisseaux de guerre[5] de MM. les Estats ne soient devant

[1] L'original signé se trouve à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. C'est d'après cet original que M. le comte A. de La Ferrière a publié cette lettre dans les *Archives des Missions scientifiques*, 2e série, t. IV, p. 2-5. Il y a des différences entre les deux textes; je les ai indiquées en note.

[2] *Le sieur d'Estrades* (texte publié par M. de La Ferrière).

[3] *Monsieur* (texte publié par M. de La Ferrière). Gaston d'Orléans était quelquefois désigné par ce titre, quoique Louis XIV eût un frère, qu'on appelait aussi *Monsieur*, ou *le petit Monsieur*, pour le distinguer de Gaston d'Orléans.

[4] Il y a encore ici quelques variantes peu importantes. Voici la phrase donnée par M. de La Ferrière : « L'armée..... prendra *sans faute* sa marche vers le pays ennemy le quatriesme du mois prochain *infailliblement*, et que, vers le 10, elle aura attaqué quelque place. »

[5] *Les trente vaisseaux de Messieurs les Estats* (texte de M. de La Ferrière).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dunquerque; mais il est necessaire que l'amiral qui les commande ayt des ordres très-precis d'assister, en cas de besoin, et favoriser les desseins que nous pourrons entreprendre de ce costé, en sorte qu'il execute sans difficulté tout ce dont il sera prié par M. le duc d'Orleans, lequel, selon les occurrences, lui depeschera des personnes expresses avec lettres de creance. Avril 1644

Ce pendant nostre armée s'avancera, avec asseurance que celle de mer[1] de MM. les Estats est desjà preste devant Dunquerque, et si nous entreprenons quelque chose du costé de la mer, l'officier qui s'avancera le premier avec des troupes pour investir [la place] depeschera exprès à l'amiral de MM. les Estats, pour luy en donner avis aussytost qu'il l'aura fait.

Sa Majesté desire aussy que vous fassiez instance pour faire donner les ordres necessaires au gouverneur de Maëstrich de favoriser et assister le sieur Marsin des soldats de sa garnison et autrement dans les entreprises qu'il pourra faire, pendant que les troupes qu'il a levées[2] sejourneront en ces quartiers-là. On ne doute point que les ordres que MM. les Estats en envoyeront audit gouverneur ne soient en bonne forme, et qu'ils ne soient bien executés, puisqu'en ce rencontre[3] il s'agit beaucoup plus du service de mesdits sieurs les Estats que de nostre avantage, et que jusques icy ledit sieur gouverneur a tesmoigné grande affection en tout ce qu'on a desiré de luy, à ce que nous mande le sieur de Marsin, dont vous pourrez prendre occasion de faire par delà les remercicmens convenables, affin de l'obliger d'autant plus à continuer.

La levée de Marsin, fortifiée avec une partie de la garnison de Maëstrich, obligera les ennemys à laisser quelque petit corps dans le Brabant, auquel cas les oppositions qu'ils pourront[4] faire à nos entreprises

[1] Les mots *de mer* sont omis dans le texte de M. de La Ferrière.

[2] Voyez ci-dessus, p. 530, sur les levées faites par Marsin.

[3] Il y a *cette rencontre* dans le texte imprimé. L'usage était, à cette époque, de faire le mot *rencontre* du genre masculin.

[4] *Qu'ils pensent faire* (texte de M. de La Ferrière).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avril 1644. et à celles de M. le prince d'Orange seront plus foibles, et si le peu de troupes qu'ils ont ne leur permet pas de rien laisser[1] dans le Brabant, il y aura moyen de les incommoder beaucoup de ce costé-là, parce que les nostres pourront[2] courir jusques à Bruxelles et à Namur.

L'armée que commande[3] M. le duc d'Orleans est composée de dix-huit mille hommes de pied effectifs et six mille chevaux; celle de M. le duc d'Anguien, de huit mille hommes de pied et trois mille chevaux[4]. M. le mareschal de Gassion en commandera une troisième, qui demeurera entre les deux, soit pour joindre celle de M. le duc d'Orleans pour la bonne issue de son entreprise, soit pour se joindre à M. d'Anguien, en cas que les ennemis voulussent faire diversion en France: elle sera composée de trois mille chevaux effectifs et de six mille hommes de pied, le tout avec l'artillerie et autres choses necessaires à proportion.

L'armée de M. le mareschal de Turenne est aussy en bon[5] estat; elle sera toute ensemble le 10 du prochain; elle n'a jamais esté si forte, y ayant presentement près de sept mille chevaux et huit à neuf mille hommes de pied effectifs.

Outre cela, M. le marquis de Villeroy est parti pour se tenir dans le milieu du Royaume, du costé du Poitou, Limosin et Guyenne, avec cinq mille hommes de pied et douze cens chevaux, afin d'empescher que personne ne songe à rien remuer contre le service du Roy; et, auprès de la personne de Leurs Majestés, il y aura tousjours un bon corps d'infanterie et de cavalerie.

[1] *Lascher* (texte publié par M. de La Ferrière). Le mot *lascher* ne présente ici aucun sens.

[2] *Peuvent* (*ibid.*).

[3] *Commandera* (*ibid.*).

[4] Le passage relatif aux armées que la France mit en campagne en 1644 a été imprimé dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 87.

Les instructions données aux généraux, au commencement de mai, se trouvent en grande partie dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale (*Fr.* 4169, fol. 101 et suiv.):

1° «Instruction donnée au duc d'Anguien s'en allant commander l'armée de Champagne;» en date du 1er mai 1644. (*Ibid.* fol. 101 v°-104 r°.)

2° «Instruction donnée au mareschal de Gassion s'en allant commander une armée entre celles de Flandres et de Champagne;» en date du 1er mai 1644. (*Ibid.* fol. 104-106.)

[5] *Très-bon estat* (texte de M. de La Ferrière).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Voilà l'estat de nos forces de ce costé-cy, dont il sera à propos d'informer M. le prince d'Orange, lequel sçaura d'ailleurs que les armées de Catalogne et d'Italie seront fort puissantes, et que celle de la mer ne sera pas moins forte que les années dernières, estant desjà sortie de Toulon une escadre de vaisseaux et de galères, et M. le duc de Brezé s'apprestant pour aller faire sortir le reste. Avril 1644.

Nous sommes tousjours en negociation avec le duc Charles[1] et ne sçavons encore ce qui en reussira.

M. de L'Estrade partira demain en toute diligence; mais comme le voyage de la mer est incertain, et que ce qu'il devra dire en substance à M. le prince d'Orange est contenu dans cette depesche, vous pourrez le prevenir, affin de ne perdre point temps. Je n'escris point à M. de Beringhen, le croyant party, et, au cas qu'il ne le fust pas, vous luy communiquerez, s'il vous plaist, tout ce que je vous mande.

Ce pendant je vous prie de me croire, etc.

CDLXXXVII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 279 recto.

ADDITION A LA LETTRE A M. BRASSET[2].

[Paris,] 30 avril 1644.

Che la nostra armata sarà pronta a marciare nel paese nemico le 4 del prossimo:

[1] Voyez ci-dessus, p. 638-639.

Grotius (*Epist. inedita*, p. 134, lettre du 20/30 avril 1644) parle des négociations de la France avec ce prince: «Dux Carolus novas huc mittit conditiones, diversas ab eis quæ ad ipsum missæ fuerant. Dubito an minus æqua proposuerit, an vero qui hic rerum potiuntur ejus in Galliam adventum metuant. Itaque ille cum Hispanis, qui in Palatinis terris se tenere solent, Falcostenium (Falkenstein?) recepit, pro loci tenuitate bene defensum, centum nempe et viginti ictibus machinarum verberatum..... Pars Lotharingici militis ivit ad loca circa Aquisgranum (Aix-la-Chapelle): ibi late pascunt.»

[2] Cette addition n'a pas été donnée par M. de La Ferrière. Mazarin déclare dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. Che nel decimo giorno havrà attaccata qualche piazza;

Che noi si assicuramo che nell' istesso tempo il prencipe d' Oranges attaccarà la piazza proposta;

Non si dubita ch' al presente li trenta vascelli di guerra siano avanti Dunquerque; ma bisogna che sia precisamente ordinat' all' ammiraglio delli Signori Stati di assistere, in caso di bisogno, a favorire li disegni che s' intraprendessero da questa parte, ed aggiustare quello di che sarà pregato dal signore duca d' Orliens, chi, secondo le occorrenze, l' inviarà persone expresse con sue lettere di credenza.

Intanto l' esercito di quì si moverà con sicurezza che l' armata di mare delli Signori Stati sia pronta avanti Dunquerque. Se s' intraprende dalla parte del mare, l' officiale che anderà avanti spedirà a darne avviso all' ammiraglio suddetto[1].

CDLXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 279 verso.

A M. LE PRINCE D'ORANGE.

[Paris,] 2 mai 1644.

Monsieur,

Nous renvoyons par delà le sieur de L'Estrade[2], après l'avoir particulièrement informé de l'estat de nos forces, des resolutions que nous

plusieurs lettres qu'il n'écrivait pas de sa main, parce qu'il ne savait pas bien l'orthographe française. Il est probable que ces lignes italiennes, qui résument la lettre précédente, étaient de sa main, quoique le manuscrit ne fasse pas mention de cette circonstance. C'était vraisemblablement une sorte de sommaire que Mazarin écrivait et laissait à ses secrétaires le soin de développer.

[1] Voyez aux *Analyses* une lettre de Mazarin aux plénipotentiaires de France, en date du 30 avril 1644. Cette lettre a été publiée dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 26-27.

[2] Godefroy, comte d'Estrades, né en 1607, mort en 1686, était très-estimé du prince d'Orange. Une lettre que ce prince lui adresse, à la date du 16 avril 1644, en fournit la preuve. D'Estrades, qu'on appelait alors *L'Estrade*, était poursuivi par le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avons prises pour les desseins de cette campagne et du temps precis qu'on commencera d'entreprendre, affin que, donnant part exactement de tout à Vostre Altesse, elle ayt agreable de ne perdre aucun temps d'agir en conformité, avec la vigueur et la ponctualité qu'elle a fait dire à la Reyne, et que Sa Majesté attend de son affection au bien de la cause commune. Il plaira donc à Vostre Altesse d'ajouster entière creance à tout ce que ledit sieur de L'Estrade aura le soin de luy communiquer sur ce sujet, comme aussy sur la partialité que j'ay pour les interests de Vostre Altesse et pour toutes ses satisfactions, ne se pouvant certainement rien ajouster, etc. Mai 1645.

CDLXXXIX.

Manusc. de la Bibl'oth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 281 recto.

A M. DE BERINGHEN.

[Paris,] 6 mai 1645.

Monsieur,

Je ne vous croyois desjà plus en Hollande quand j'ay receu tout à la fois les trois lettres que vous avez pris la peine de m'escrire. Vous aurez bien peu juger que je vous tenois desjà party, puisque vous n'avez point receu de mes lettres par l'ordinaire de la semaine passée, ny par le sieur de L'Estrade, que l'on a depesché celle-cy. Vous pourrez donc revenir, si ce n'est que vous croyiez vostre presence encore necessaire

parlement de Paris pour avoir servi de second à Coligny (Gaspard) contre le duc de Guise. Le prince d'Orange lui offrit un asile. « Je vous prie, lui disoit-il, de quitter un pays où l'on ne connoist pas les bonnes gens, comme vous estes, et de me venir trouver icy, où je partageray avec vous ce que j'ay, pour vous testmoigner l'estime et l'amitié que j'ay pour vostre personne. » (T. I, p. 90-91. des *Lettres et Mémoires du comte d'Estrades*; 9 vol. in-12, Londres, 1743.)

Ce recueil des négociations du comte d'Estrades est malheureusement très-incomplet. On n'y trouve aucune lettre sur la négociation dont il fut chargé en Hollande en 1644. Il n'en est pas question non plus dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiées par M. Van Prinsterer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. par delà pour quelques jours pour l'execution des choses concertées, ou pour quelque autre qui regarde le service du Roy.

Ledit sieur de L'Estrade n'aura pas manqué neantmoins de vous communiquer tout ce dont il a esté chargé, aussy bien que le sieur Brasset ce que je luy ay mandé par ma lettre du 1er du courant; à quoy il ne me reste rien presentement à ajouster que pour vous prier d'employer particulièrement vos soins à procurer, qu'outre les grands vaisseaux que MM. les Estats sont obligés de donner, on puisse avoir de petites barques qui, abordant plus près de terre, soient plus capables, avec celles que nous y envoyerons aussy, d'empescher les secours que les Espagnols, avec des barques semblables, pourroient tenter d'introduire dans la place. Mais comme j'ay entretenu au long là-dessus ledit sieur de L'Estrade, je me remets à ce qu'il vous en dira.

Il y a huit jours que je suis après Lopès; mais vous connoissez comme il est traitable. Ce n'est pas l'argent qui me retient de conclure, s'agissant de fort peu de chose, mais le doute assez probable où je suis qu'il n'ayt encore changé les perles du collier que je marchande, duquel j'ay desjà offert plus qu'il ne vaut[1]. Mais luy, qui reconnoist l'envie qu'on en a, tient les cartes fort hautes, ce qui me mettroit peu en peine, si j'estois asseuré qu'elles deussent plaire; mais je ne trouve pas encore les perles ny assez grosses, ny assez belles, ny assez bien rangées. On m'en a fait voir un autre, dont je suis en traité, et sy tost que j'auray arresté quelque chose, on depeschera plustost un courrier exprès pour les porter. Lopès m'a dit que madame la princesse d'Orange vouloit avoir une garniture de diamans et d'emeraudes qu'il a, et qu'elle luy en avoit fait parler. Je vous prie de me mander ce qui en est.

J'auray soin de faire bailler quelque assistance extraordinaire au sieur Brasset, afin de luy donner moyen de servir. Je sçay ce qu'il vaut, et seray bien ayse de le luy tesmoigner aux rencontres.

Je vous prie de ne pas revenir sans les livres que vous m'avez fait esperer.

[1] On a vu plus haut (p. 621, 622, 623) qu'il s'agissoit d'un collier de perles destiné à la princesse d'Orange.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

XD.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 281 recto.

A M. SERVIEN.

[Paris,] 7 mai 1644[1].

Monsieur,

Je ne vous entretiendray point par cette lettre de beaucoup de choses qui concernent le service du Roy et vostre employ; vous en serez assez informé par les depesches de M. de Brienne; mais je ne puis m'empescher de vous dire mon sentiment sur ce qui s'est passé en Hollande, puisque j'ay appris qu'il avoit esté concerté entre vous et M. d'Avaux[2], par un zèle certes très-louable en luy-mesme, mais qui, n'ayant pas esté conduit avec toute la prevoyance qui eust esté à desirer, a produit un effet contraire au dessein que vous aviez eu.

Vous entendez bien que cela regarde la proposition qui fut faite à MM. les Estats pour la liberté de conscience des catholiques leurs sujets. J'eusse souhaité de tout mon cœur qu'il vous fust tombé dans l'esprit combien elle devoit estre mal receue, et que, sans profiter à la religion, elle ne pouvoit que faire prejudice aux affaires de Sa Majesté; qu'elle ne pouvoit qu'aigrir ces gens-là contre ceux que vous aviez intention de servir, et que M. le prince d'Orange seroit obligé d'agir contre-

[1] Cette lettre a été publiée dans le recueil des *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 193-194.

La réponse de Servien à Mazarin a été publiée dans le même recueil (*ibid.* p. 194-196).

[2] Mazarin a déjà parlé plus haut de ce discours, dans une lettre du 9 avril, adressée à d'Avaux (voyez ci-dessus, p. 585).

La Barde, historien contemporain, qui avait eu des relations fréquentes avec les personnages dont parle Mazarin, prétend que Servien rejeta sur d'Avaux seul le discours prononcé par ce dernier en faveur des catholiques : «Servianus, sen injussu suo de Catholicis Avauxius Foederatis Ordinibus locutus fuerat, seu ut apud eos, atque apud Regem Reginam matrem et Mazarinum hujus re offensionem ab se amotam vellet, illum omnem, quia sceus cesserat, illi uni attribui atque ex eo inter utrumque auctæ simultates.» (*De rebus Gallicis*, lib. II, p. 77.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. eux [1], pour faire voir qu'en cela il n'estoit point d'intelligence avec vous et qu'il n'y avoit rien eu de concerté avec luy.

Vous pouvez avoir sceu quelles ont esté les suites de cette action, et comme MM. les Estats ne se sont pas seulement portés à vous faire une response moins respectueuse qu'ils ne devoient pour la Reyne, mais à nous faire encore des plaintes semblables à la response qu'ils vous ont faite, et à faire imprimer le tout comme par forme de manifeste. J'avoue que, sans cela et si la conjoncture se fust trouvée favorable à vostre dessein, vous ne pouviez flatter davantage la Reyne dans son inclination, ny m'obliger plus sensiblement en mon particulier, que de tascher de rendre meilleure la condition des catholiques en ce pays-là, puisque ce n'est pas seulement par zèle, mais par un devoir particulier, que je dois procurer l'avancement de la religion, aux despens mesme de mon sang, partout où j'auray lieu de le faire et où la prudence me le conseillera.

Je croy que vous ne trouverez pas mauvais que je vous escrive avec cette franchise, puisque ce vous doit estre une marque de l'estime que j'ay pour vostre personne et combien je m'interesse en tout ce qui vous regarde. Croyez-le, etc.

XDI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 283 recto.

A M. DE BERINGHEN.

[Paris,] 15 mai 1644.

Monsieur,

Je hasarde encore cette lettre pour vous dire que j'ay receu la vostre du 2 du courant, et pour vous recommander, si vous vous trouvez sur les lieux, de ne vous lasser point à presser la sortie en campagne de

[1] C'est-à-dire contre les catholiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. le prince d'Orange, puisque le temps qu'il la fait esperer est desjà passé, et que nostre armée a desjà commencé à marcher pour s'attacher à l'entreprise que vous sçavez. Vous connoissez de quelle importance est au service commun qu'il n'y ayt aucun retardement. C'est pourquoy la Reyne se promet que vous n'y oublierez aucune diligence, comme elle veut croire aussy que vous trouverez toute disposition en mondit sieur le Prince à l'executer. Mai 1644.

Sa Majesté a esté fort sensiblement touchée de la response injurieuse qu'ont faite MM. les Estats à la recommandation que leur firent, en partant, MM. les plenipotentiaires, en faveur des catholiques, et quoyqu'ils n'eussent point eu d'ordre d'en user en la manière qu'ils firent, elle ne laisse pas de sentir vivement le procedé de MM. les Estats d'avoir osé appeler *presomptueuse* l'instance; dont vous prendrez occasion de faire plainte à M. le prince d'Orange. Ce pendant je demeure, etc.

Je pense pouvoir envoyer les perles la semaine prochaine, estant après d'en former un collier de plusieurs que l'on m'a fait voir, à quoy j'ay travaillé une bonne partie de l'apres-disnée.

XDII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 175 verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 14 mai 1644.

Monsieur,

Je vous escris par avance par le gentilhomme que la Reyne vous depesche, attendant [le départ] du sieur de Lucy[1], qui s'en ira pleinement informé de toutes les choses qui vous regardent. Je vous diray

[1] On pourrait supposer qu'il s'agit, dans ce passage, de M. de Tracy, et que le nom a été altéré; mais on trouvera ci-après (p. 695), à la date du 16 mai, une lettre adressée à M. de Tracy, qui servait dans l'armée d'Allemagne. Ce n'est donc pas de ce dernier que parle Mazarin. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur le sieur de Lucy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. donc maintenant que je ne doute point que vous ne soyez surpris aussy bien que nous l'avons esté d'apprendre la sortie hors du Royaume de M. vostre frère avec Mme sa femme et MM. vos neveux[1], lorsque nous attendions qu'il se rendist à Lorges pour terminer son affaire, ainsy que Mlle vostre sœur en avoit, de sa part, donné des asseurances à Monsieur et à moy, et nous à Sa Majesté, à laquelle mesme il avoit escrit une lettre de remerciement des favorables resolutions qu'elle avoit prises touchant son rang.

Je vous avoue qu'un tel procedé ne sçauroit recevoir d'interpretation plausible, et il est vray que tout le monde le condamne generalement; car je vous puis asseurer que les conditions auxquelles la Reyne avoit condescendu luy estoient si avantageuses, soit pour mettre sa reputation à couvert et le purger des procedures qui avoient esté faites contre luy au Parlement, soit pour la rescompense qu'elle luy avoit accordée, soit pour le rang qu'il devoit tenir dans le Royaume, soit pour la confiance qu'elle vouloit prendre en luy et les grands employs qu'elle vouloit luy donner, qu'il devenoit par là un des plus riches et des plus puissans seigneurs de France, et que, s'il eust esté maistre de Sedan, il n'eust pu traiter de cette place à des conditions plus favorables. Cela m'a fait souvenir de ce que je vous ay ouy dire de l'esprit de Mme vostre belle-sœur, et m'a fait deplorer le malheur d'un homme de grand merite, qui s'est voulu perdre de gayeté de cœur et par le caprice d'autruy. Vous entendez bien ce que je veux dire, sans qu'il soit besoin que je m'en explique.

Je ne veux point m'estendre sur le sens caché de cette retraite, que vous devinerez facilement, pour vous asseurer que cela n'a rien diminué de la confiance que la Reyne a en vostre fidelité, qui ne sçauroit estre plus grande, et moy j'encheris et me persuade que cela mesme vous eschauffera à la faire paroistre davantage, ou au moins à desirer des occasions où vous en puissiez rendre de plus fortes preuves. S'il eust esté besoin d'estre vostre caution pour ce sujet auprès de

[1] Voyez ci-dessus, p. 594 et 663.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sa Majesté, vous ne doutez point que je ne l'eusse fait avec grande joye; mais je vous puis protester qu'elle a parlé de vous dans le Conseil si hautement et si favorablement, que, par souhait, vous n'y pourriez rien ajouter, non plus que moy à la veritable et constante passion avec laquelle je seray tousjours plus que personne, etc. Mai 1644.

XDIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 175 verso et f° 176 recto.

A M. LE BARON OXENSTIERN,

GRAND CHANCELIER DE SUÈDE.

[Paris,] 14 mai 1644.

Monsieur,

Le sieur de La Thuillerie s'en allant, par ordre du Roy, pour travailler à l'accommodement de la querelle entre la Suède et le Dannemarck, j'ay creu que je ne pouvois mieux faire que de prier Vostre Excellence d'appuyer de son credit une negociation qui n'a pour but que le bien de ces deux Couronnes. Si j'escrivois à une personne moins intelligente qu'elle pour les affaires d'Estat et particulièrement en celles de la cause commune à la France et à la Suède, je m'estudierois à luy persuader que l'interest de cette cause requiert que la Suède ne resiste point à cet accommodement, et que, pour le faire reussir, elle [se] relasche mesme de quelque chose qu'elle pourroit pretendre par la rigueur de la justice de la guerre.

Il me semble, et je croy que Vostre Excellence sera de mon avis, que le principal fruit que vous devez attendre de l'expedition de vos armes dans les Estats du roy de Dannemarck estant de faire cesser tous les sujets de jalousie et de defiance qui retenoient chez vous les secours que vous deviez envoyer en Allemagne, si l'on peut bien asseurer ce point, comme je ne doute pas qu'il ne se puisse, vous aurez à vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. louer de l'entremise du Roy, et n'aurez point à vous repentir du succès de cette guerre[1].

Je ne touche point les autres interests particuliers que vous y pouvez avoir, pour m'arrester à ce general, que j'estime devoir estre preferé à toute autre chose, puisqu'il vous donnera moyen d'agir avec toutes vos forces contre l'Empereur, et de rendre facile la fin que vous et nous nous sommes proposée de la poursuite de la guerre, qui est de le contraindre et ceux de son party d'entendre à la paix, dont ils s'esloignent tousjours.

Quant à la France, je puis asseurer Vostre Excellence qu'elle fait pour cela des efforts qui seroient incroyables s'ils n'estoient visibles, et qu'elle ne relaschera point pour quoy que ce soit de cette vigueur, jusqu'à ce que les ennemis se mettent à la raison, et que toutes choses soient aux termes où la justice veut qu'elles soient. La Reyne y est très-resolue, et la puissance de l'Estat est aujourd'huy d'autant plus considerable sous la regence de cette Princesse, que le repos du dedans y est plus profond, et, j'ose dire, moins sujet à estre troublé qu'il n'a esté depuis plusieurs règnes. Vostre Excellence croira facilement tout ce que je luy escris dans la sincerité avec laquelle je fais profession de traiter avec elle, et elle croira aussy, s'il luy plaist, qu'il est impossible que personne l'honore plus parfaitement, ny soit plus veritablement, etc.

XDIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 176 verso.

A M. DE LA THUILLERIE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN DANNEMARCK.

[Paris,] 15 mai 1644.

Monsieur,

Vous ne pouviez rien m'escrire de plus agreable que la diligence

[1] Voyez ci-dessus (p. 597-598, note) le résumé du discours de Grotius à la Reine, à l'occasion de la guerre entre la Suède et le Danemark.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que vous faites pour vous rendre auprès des Princes pour l'accommodement desquels vous allez travailler. J'ay veu ce que vous escrivez à M. le comte de Brienne, dans la depesche duquel vous trouverez les resolutions de ce que vous demandez. Cela est cause que je me contenteray seulement de vous dire icy que j'escris à M. le chancelier Oxenstiern, conformement à ce que vous avez desiré, et que, si mes vœux sont exaucés, vostre negociation sera heureuse. Je la souhaite telle, et pour le bien de la cause commune, et pour vostre interest particulier, puisque effectivement il m'est fort cher, et que je suis, etc. Mai 1644.

XIV.

Manuscr. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 176 recto et verso.

A M. LE NONCE A MUNSTER[1].

Paris, 14 mai 1644.

Monsieur,

J'ay appris, par les lettres de M. d'Avaux, la bonne volonté que vous avez pour moy, et que les occasions de m'en rendre des tesmoignages vous seroient tousjours agreables. Cela me fait prendre la liberté de vous supplier de vous employer efficacement auprès de M. le duc de Bavière, pour obtenir de luy qu'il permette à M. le marquis de Narmoustiers (Noirmoutier) de venir en France, sur sa parole, pour y ajuster sa rançon et celle des autres prisonniers qui sont avec luy,

[1] Le nonce du Pape, à Munster, était Fabio Chigi, noble Siennois, évêque de Nardo. Le père Bougeant (*Histoire du traité de Westphalie*, t. I, p. 6-7) en parle dans les termes suivants : « Quoique ce prélat ne fût peut-être pas un génie du premier ordre, il avoit, au jugement des plénipotentiaires françois, beaucoup de cette habileté et de cet esprit insinuant, qui est le plus nécessaire pour la négociation, et il sçut en faire usage pour son avancement, en témoignant de l'attachement à la France, autant qu'il en falloit pour persuader aux François qu'il leur seroit favorable, sans donner lieu à l'autre parti de l'accuser de partialité. Ce fut surtout par cette adresse qu'il sçut se conserver à Munster l'emploi de médiateur, dont on ne l'avoit d'abord chargé qu'en attendant l'arrivée d'un légat. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. l'asseurant que, dans le temps qu'il prendra, ou il payera la rançon dont il aura convenu, ou qu'il se remettra prisonnier.

Je croy que M. de Bavière ne faira point difficulté de luy accorder une courtoisie qui ne se refuse point aux personnes de merite, et que tous les prisonniers de condition qui l'ont icy demandée au Roy ont obtenue de Sa Majesté. Je ne doute point aussy que, s'il en avoit quelque aversion, vous ne la surmontiez pour l'amour de moy, à qui les interests de ce cavalier sont fort chers, et dont j'estime particulièrement la personne. Cela me faira rechercher avec soin les occasions de m'en revancher et de vous faire paroistre que je suis, etc.

XDVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 176 verso.

A M. D'AVAUX.

[Paris,] 14 mai 1644 [1].

Monsieur,

J'ay receu, avec la dernière que vous avez pris la peine de m'escrire, les autres pièces dont vous l'avez accompagnée. Sur quoy, pour vous en dire mon sentiment avec la franchise dont l'estime et l'amitié que j'ay pour vous me permettent d'user, je vous prieray de considerer, pour une dernière fois, sur le sujet du discours fait à MM. les Estats [2], que, comme nous avons esté icy scandalisés de la response qu'ils vous ont faite, conceue en des termes moins respectueux qu'ils ne devoient, et que, pour cela, les sieurs de Beringhen et de Brasset, qui sont en Hollande, et le sieur d'Estrades, qui s'y en va, ont eu charge d'en faire des plaintes, nous eussions aussy desiré que l'occa-

[1] Outre cette dépêche particulière à d'Avaux, Mazarin écrivit, le même jour, une lettre aux plénipotentiaires. Elle a été imprimée dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 43-44. Voyez les lettres analysées, à la date du 14 mai 1644.

[2] Voyez ci-dessus, p. 585 et p. 683.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sion n'en fust point née, et que vous n'en eussiez point fait la proposition dans une harangue publique, après avoir pressenty, par les conferences particulières que vous aviez eues avec les deputés de ces Messieurs, qu'elle seroit mal receue. Car, au reste, que nous n'ayons icy la mesme passion que vous de procurer partout l'avancement de la religion et le soulagement des catholiques, vous n'en devez point douter, connoissant assez la pieté de la Reyne et ne pouvant ignorer que j'ay un devoir particulier, comme je vous ay desjà escrit, de respandre mon sang et mesme ma vie pour le bien de la religion, quand il y a lieu de le faire et que la prudence le conseillera. Mais quand on a juste sujet de presumer, comme vous pouviez l'avoir eu, que le contraire arrive, jugez vous-mesme s'il y a lieu de l'entreprendre, et si l'on s'y doit exposer, et particulièrement sans ordre, sans lequel je tiens qu'on ne doit jamais rien [entreprendre] aux choses importantes, dont les evenemens sont douteux, et que, mesme avec ordre, il ne faut point passer outre quand on a certitude du mauvais succès de ce que l'on entreprend. J'en ay tousjours usé de la sorte, et ne m'en suis point mal trouvé. Que cecy soit dit en suite des autres choses que je vous ay escrites sur ce sujet par mes precedentes. Mai 1649.

Je vous diray encore un mot du rang des ministres des princes, qui est l'autre point contentieux[1] : c'est que, affin qu'on ne se trompe point sur le fait de l'esgalité, il me semble qu'elle ne consiste qu'en cecy, qu'on donne autant qu'on reçoit et qu'on reçoive autant qu'on donne; et qu'il y auroit seulement de l'inesgalité si l'on donnoit plus qu'on ne recevroit ou si l'on recevoit plus qu'on n'auroit donné. M. le Prince et moy, aux visites que nous nous rendons, ne nous accompagnons que jusqu'au degré; M. le duc d'Anguien et moy nous accompagnons jusqu'au carrosse. Je ne croy pas faire, en cette conduite, plus d'honneur à M. d'Anguien qu'à M. le Prince, ny en recevoir davantage de M. d'Anguien que de M. son père. Voilà mon sentiment, qui me semble raisonnable et bien fondé.

[1] Voyez ci-dessus (p. 654 et 655) la discussion sur le cérémonial avec l'ambassadeur de Venise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. Vous trouverez plusieurs autres choses que j'omets icy, à la lettre commune[1] et à celle de M. de Brienne. J'ajousteray seulement, qu'au nom de Dieu, vous fassiez, pour une bonne fois, estat certain de mon amitié, et que vous vous persuadiez, si je vous donne quelque avis sur les occurrences qui arrivent dans le cours des affaires, que c'est la preuve la plus essentielle que je pourray vous en rendre. Asseurez-vous que vous en recevrez en toutes les occasions où j'auray lieu de le faire et de vous tesmoigner que je suis très-veritablement, etc.

XDVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 177 verso.

A M. LE COMTE D'ALAIS,

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GENERAL POUR LE ROY EN PROVENCE.

[Paris,] 15 mai 1644.

Monsieur,

Dès que j'ay receu la vostre du 3 de ce mois, j'ay parlé à M. le mareschal de La Meilleraye pour l'artillerie et les munitions de guerre qui sont necessaires pour la conservation de Toulon[2]. Vous aurez de ce costé-là la satisfaction que vous demandez et que requiert une place si importante.

Au reste, j'ay fait valoir comme je devois, auprès de la Reyne et dans le Conseil, vostre zèle au service du Roy, qui ne se borne point par les limites de vostre gouvernement, mais qui s'estend partout où vous pouvez estre utile aux affaires de Sa Majesté. L'envoy des troupes que vous avez fait passer en Catalogne n'en est pas une petite preuve et qui n'a pas esté icy peu considerée.

Je fais faire des levées en Piedmont pour mon regiment; je me

[1] C'est la lettre publiée dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 43-44.

[2] On a vu plus haut (p. 649) que Mazarin avait été prévenu que les Espagnols devaient attaquer Toulon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

promets que, s'il en venoit à desbarquer en Provence, vous donnerez ordre, pour l'amour de moy, qu'elles y reçoivent le plus favorable traitement qui se pourra, et que vous leur fairez connoistre que ce qui me touche ne vous est pas indifferent. J'ay droit d'attendre de vous cette courtoisie, puisque je suis avec plus de passion que personne du monde, etc. Mai 1644.

XDVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 177 recto.

A M. D'OYSONVILLE,

LIEUTENANT DU ROY AU GOUVERNEMENT DE BRISACH.

[Paris,] 16 mai 1644.

Monsieur,

Ce n'est pas une chose nouvelle dans le monde que deux hommes d'honneur et de merite ne s'accordent pas tousjours en leurs sentimens et en leurs inclinations[1]. Aussy cela ne doit pas empescher que les personnes esquitables et desinteressées ne jugent sans passion de l'un et de l'autre, et ne leur conservent ce qui leur appartient. C'est pourquoy vous devez vous asseurer que l'estime que je fais de M. d'Erlach et la connoissance que j'ay de sa fidelité et de son zèle au service du Roy ne diminueront jamais l'opinion que je dois avoir de la vostre, ni l'affection avec laquelle j'ay tousjours fait valoir vos services auprés de la Reyne. Croyez que je continueray tousjours à vous servir et à vous faire paroistre que je suis, etc.

[1] Voyez plus haut (p. 587 et 643, texte et notes), sur les différends du général d'Erlach et du baron d'Oysonville. On peut comparer les *Mémoires historiques concernant le général d'Erlach* (t. I, p. 199-200). Ces mémoires, rédigés par un descendant du général, imputent tous les torts au baron d'Oysonville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

XDIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 177 recto et verso.

A M. LE GENERAL-MAJOR D'ERLACH [1],

GOUVERNEUR DE BRISACH POUR SA MAJESTÉ.

[Paris,] 16 mai 1644.

Monsieur,

J'ay appris, par les lettres de M. le mareschal de Turenne, le devoir que vous avez fait pour arrester le cours et pour punir les autheurs de la sedition qui s'estoit renouvelée à Brisach [2]. J'ay bien creu qu'en cette occasion vous ne fairiez pas seulement paroistre vostre fidelité et vostre zèle au service du Roy; mais que vous y apporteriez toute la prudence et toute la conduite necessaire pour destourner, à l'avenir, de semblables inconveniens.

Vous pouvez croire que, vous estimant au point que je fais et ayant vos interests en une particulière consideration, je ne manqueray point de faire valoir vos services auprès de la Reyne et dans le Conseil; nous travaillerons à vous donner toute la satisfaction qui se pourra sur vos demandes, et je vous proteste que je m'y employeray avec soin, tant pour l'interest du service du Roy que pour vostre contentement, qui me sera tousjours très-cher.

J'ay chargé [3]..... qui vous rendra la presente, de vous asseurer,

[1] Cette lettre n'a pas été publiée dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach*.

[2] Voyez plus haut, p. 669, texte et note. Les Bavarois, si l'on en croit Grotius, avaient fondé des espérances sur cette sédition. Voyez la lettre du 18/28 mai 1644 : «Brisaci tumultus sex militum supplicio ita repressus est, ut spem inde conceptam perdiderint Bavarici.» (*Grotii epist. inedita*, p. 147.)

[3] Le nom est resté en blanc dans le manuscrit; mais, d'après la lettre suivante, il est probable que c'est le nom de *Roquesserières* qui doit être rétabli dans ce passage. Roquesserières était maréchal de bataille dans l'armée d'Allemagne; d'après les *Mémoires de H. Campion* (édit. Teuttel et Würtz, p. 119), il avait servi sous Bernard de Saxe-Weymar, le duc de Longueville et le maréchal de Guébriant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de ma part, que personne ne peut avoir pour vous des sentimens plus avantageux que ceux que j'ay, ni plus de desir de vous faire paroistre la passion avec laquelle je desire que vous croyiez que je suis, etc. après m'estre remis à M. Le Tellier à vous faire scavoir le particulier de ce qui vous concerne. Mai 1644.

D.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 177 verso.

A M. DE TRACY,

MAISTRE DE CAMP D'UN REGIMENT DE CAVALERIE ET COMMISSAIRE GENERAL DE L'ARMÉE DU ROY EN ALLEMAGNE.

[Paris,] 16 mai 1644.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 6 du present, et j'escris à M. d'Erlach conformement à vostre sens. Vous me fairiez bien plaisir de l'asseurer, de ma part, soit par lettre, soit de vive voix, quand l'occasion s'en presentera, que personne ne pouvant avoir plus d'opinion ny de sa fidelité au service du Roy, ny de sa capacité et de sa prudence, il ne trouvera aussy jamais personne qui fasse davantage valoir ses bonnes qualités et ses services, ny qui prenne plus de soin de ses interests.

M. Le Tellier vous escrit si amplement, et le sieur de Roqueservières s'en retourne si pleinement instruit de toutes les choses qui concernent l'armée, que je perdrois le temps de vous en mander rien après cela.

Je vous diray seulement, avant de finir, que je fais la consideration que je dois de vos sentimens et de vos avis. Vous croirez aussy, s'il vous plaist, qu'il n'est rien de plus veritable que l'asseurance que je vous ay donnée d'estre tousjours, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

DI.

Mousse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 177 verso et f° 178 recto.

A M. TOUBATEL[1],

LIEUTENANT GENERAL DE LA CAVALERIE ALLEMANDE DE L'ARMÉE DU ROY EN ALLEMAGNE.

[Paris,] 19 mai 1644.

Monsieur,

M. le marquis d'Aumont s'en allant pour servir sous M. le mareschal de Turenne, j'ay voulu faire celle-cy pour vous dire que c'est un cavalier qui, outre sa naissance, qui est illustre[2], a tant de bonnes qualités en sa personne, que je me promets que vous serez bien ayse de servir ensemble Sa Majesté. Bien que la Reyne l'affectionne beaucoup, et que j'aye pour luy une estime très-particulière, je suis asseuré que, quand vous le connoistrez, il n'aura besoin que de luy-mesme pour estre consideré de vous comme il merite. Vous trouverez aussy de sa part une très-veritable correspondance à vous estimer et à vivre avec vous dans une parfaite intelligence. Je suis sa caution de ce costé-là, et je ne doute point que vous ne m'en croyiez, puisque je suis autant que personne au monde, etc.

[1] Je reproduis l'orthographe du manuscrit; mais on écrit plus souvent Tupatel ou Tubatel. La prononciation germanique explique ces différences d'orthographe : l'*u* a le son d'*ou*, et le *p* et le *b* sont perpétuellement confondus. Tubatel était un des chefs des troupes weymariennes, et l'on attribuait en partie à son opposition l'échec que l'armée française avait essuyé à Dütlingen. Du moins La Barde le cite parmi les Weymariens qui supportaient avec peine l'autorité de Rantzau (*De rebus Gallicis*, p. 69) : « Pigebat eos huic (Rantzavio) parere, *Tubatelem* videlicet, Rosam, Keinbecum, qui germaniæ bellis inveteraverunt. » Cette circonstance explique les efforts de Mazarin pour calmer la susceptibilité des chefs des vieilles bandes allemandes et leur faire accepter l'autorité du marquis d'Aumont.

[2] Charles d'Aumont, dont il est ici question, appartenait à une très-ancienne famille, d'où sont sortis des ducs et pairs et des maréchaux de France. Lui-même, après avoir servi glorieusement, mourut à Spire, en 1644, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Landau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

DII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 178 recto.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 19 mai 1644.

Monsieur,

Le sieur de Grote[1], s'en allant à l'armée où il a servy d'ayde de camp sous M. le mareschal de Guebriant jusqu'à l'affaire de Dütlingen, a desiré que je vous suppliasse de luy permettre de continuer le service dans le mesme employ. Je vous conjure donc de le faire, et de vous figurer qu'outre son merite, il a un père que j'honore très-particulièrement, à cause de ses rares qualités, sans parler de la charge d'ambassadeur qu'il exerce en cette Cour[2]. Je me promets que vous fairez paroistre que ce que je considère ne vous est pas indifferent, et que vous sçavez estimer le merite des pères illustres, en la personne des enfans qui valent d'ailleurs beaucoup. Je croy que cela suffit affin qu'il ayt la satisfaction qu'il desire, et que je vous demande.

[1] Il s'agit, dans ce passage, d'un fils de l'ambassadeur Grotius, dont nous avons souvent cité les lettres. Le véritable nom de Grotius était Hugues de Groot. Grotius parle plusieurs fois de son fils comme servant dans l'armée française. (Voyez, entre autres lettres, celle du 15/25 juin 1644, dans les *Epistolæ ineditæ*, p. 154-155.) Cette lettre prouve que Grotius réclamait, au nom de son fils, une partie du legs que Bernard de Saxe-Weymar avait fait à ses anciens compagnons d'armes : «Moriens dux Bernardus Vimariensium, testamento suo, reliquit nobilibus domesticis singulis XII ferme francorum millia. Erat in arca ejus pecunia et ei rei et alendis militibus destinata. Eam rex Galliæ sibi sumpsit : legata solvit aliis, non item filio meo, arte card. Riceliaci, qui me amantem pacis ob hoc solum oderat. Fuisse enim filium tunc meum in eorum nobilium numero constat omnibus, et testimonia ejus rei habeo. Nunc cum filius idem meus captus pridem a Bavaris, et mea, non Gallorum pecunia, redemptus, ad castra mareschalli Turenæ redierit, interpellavi ministros ut filio meo solverent quod solverunt aliis. Quid futurum sit nescio.» Cette lettre atteste en même temps que Grotius attribuait à son amour pour la paix les mauvaises dispositions que Richelieu avait montrées à son égard.

[2] Grotius était, comme on l'a vu plus haut, ambassadeur de Suède.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1646.

DIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 178 verso et f° 179 recto.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 19 mai 1646.

Monsieur,

Pour respondre en mesme temps à plusieurs de vos lettres, je vous diray, sur l'avis que vous me donnez touchant Spire, Worms et Mayence[1], qu'il y a longtemps que j'ay dans l'esprit cette pensée, et qu'un peu avant la nouvelle de l'accident de Dütlingen, j'avois fait le projet pour faire enlever ces places pendant que le duc Charles en estoit esloigné et que la garnison en estoit foible[2]. C'est donc une des conditions que j'ay tasché de faire entrer dans le traité, en cas qu'il s'achemine, et que je colore de plusieurs raisons dans [les instructions] des envoyés de Sa Majesté, pour en rendre l'execution plus plausible de la part du duc.

Le sieur de Tracy vous aura peu dire, à son arrivée, le soin que nous avons pris de vous envoyer de bons corps d'infanterie, et M. d'Aumont, qui a ordre de les assembler, vous les mènera bientost. Je ne vous exhorte point de vous appliquer particulièrement à les faire subsister, puisque vous en sçavez assez l'importance, et qu'il est vray que la foiblesse de l'armée, ou plustost l'impuissance de rien entreprendre de considerable, est venue du mauvais estat de l'infanterie.

En suite de cela, je suis obligé de vous avertir qu'on nous a fait icy

[1] Mazarin répond à une dépêche de Turenne qui a été citée plus haut (p. 623, note 3).

Les villes de Spire, de Worms et de Landau se sentaient menacées. Grotius écrivait, le 11/21 mai 1646 : « Imperatorem non obstare, quominus is dux (Lotharingiæ), bello se eximens, sua bene collocet; ut idem faciant civitates Spiram, Wormatiam, Landavium (Landau) ab eodem duce invitari, optante id vel maxime collegio judicum Spirensi. » (*Epist. inedite*, p. 138.)

[2] Voyez, dans l'introduction, un plan de campagne dressé par le maréchal de Guébriant et indiquant la nécessité de s'emparer des villes du Palatinat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des plaintes de ce que la capitulation de Vesoul[1] avoit esté mal observée. Vous pouvez juger quelles consequences ces infractions traisnent après elles et les retardemens qu'elles apportent aux progrès; car, outre qu'elles jettent dans l'obstination les places assiegées, et qu'il arrive de là, ou qu'on ne les prend pas du tout, ou qu'elles ne se prennent qu'avec une grande perte d'hommes et une grande longueur de temps, cela fait que plusieurs places qui se rendroient sans estre attaquées se resolvent à se deffendre, comme nous avions avis qu'il y en avoit dans la Franche-Comté qui eussent pris nostre party, si elles eussent creu devoir estre bien traitées et qu'on leur eust exactement gardé les choses promises. Je ne sçay pas pourtant si l'avis est veritable, mais je suis asseuré que vous en avez esté plus fasché que moy. Mai 1644.

Vous aurez veu, par la lettre de la Reyne et par la mienne, que le sieur de Pennin (?) vous a apportées, quel sentiment nous avons icy de vostre fidelité et de vostre zèle au service du Roy. Aussy je me persuade que, si vous avez esté touché, comme je ne doute point que vous l'ayez esté, de la conduite de M. vostre frère, ç'aura esté par un sentiment que vous ne pouviez refuser au sang, et non pas par quelque crainte que vous ayez eue qu'il s'en pust faire quelque desavantageuse reflexion sur vostre personne, pour laquelle Sa Majesté a une veritable affection et une estime très-particulière; de quoy si vous estiez capable de douter jamais, en faisant tort à la verité, vous vous en feriez beaucoup à vous-mesme.

Je ne vous dis rien de moy, parce que j'estime que ce seroit une chose superflue, et que la conduite que j'ay observée en vostre endroit depuis que je vous ay promis de l'amitié jusqu'à present vous doit assez faire connoistre que je ne suis point capable de la dementir à l'avenir. Je croy recevoir la reciproque de vostre part, et ne m'en asseure pas moins de vous que de moy-mesme. C'est pourquoy, dans

[1] On a vu plus haut (p. 645, note) que Turenne avait conduit son armée en Franche-Comté. Il s'y était emparé de plusieurs places, telles que Baume-les-Dames, Vesoul et Luxeuil. (Cf. La Barde, *De rebus Gallicis*, liv. II, p. 92.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. cette parfaite correspondance, il me semble que nous devons faire tresve de semblables asseurances, comme de choses non necessaires.

Je vous diray encore, sur le sujet de M. vostre frère, que je ne puis comprendre pourquoy il est sorty de France, et qu'il ayt abandonné les avantages grands et certains qu'il estoit sur le point de recevoir, pour aller s'engager au service d'un Pape qui est à la veille de mourir, et en un temps où, la paix entre le Saint-Siege et les princes d'Italie estant faite et ratifiée, cet employ ne peut estre que peu considerable pour son merite et pour sa maison[1]. Je vous avoue que j'en ay le cœur blessé pour l'estime que je fais de sa personne et pour la consideration de la vostre, vous asseurant que, nonobstant ce qui s'est passé, elle m'obligera à ne fuir point les occasions de le servir conformement à ce que vous me mandez, quand je le pourray faire sans prejudice du service de Sa Majesté.

Le voyage que vous allez faire à Brisach n'ostera rien à M. d'Erlac de l'honneur qu'il a d'avoir estouffé la sedition qui s'y estoit renouvelée[2]. Vous avez veu ce que je vous en escrivois d'abord qu'on en eust la nouvelle, et vous verrez ce que vous en mande à present M. Le Tellier. C'est une affaire à laquelle vous devez penser serieusement et y donner un tel ordre, qu'elle ne puisse point renaistre et que nous en ayons à l'avenir l'esprit en repos.

[1] On disait, à cette époque, que le duc de Bouillon, qui s'était retiré à Rome, allait être chargé d'un commandement dans l'armée du pape Urbain VIII. «Dux Bullionius præfecturus dicitur eis copiis quas pacis tempore Roma ad suam suorumque tutelam retinebit.» (*Grotii epistolæ ineditæ*, p. 139, lettre du 11/21 *mai* 1644.)

[2] Cette seconde révolte fut comprimée avant d'avoir pu éclater. On lit dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach* (t. I, p. 204): «Sur le bruit qui courut que le gouverneur, malgré la promesse de d'Oysonville, vouloit faire un exemple qui contint désormais ces hommes, qui ne voient point de milieu entre l'insolence et la soumission aveugle, il se forma un complot plus dangereux que le premier : les mutins vouloient, dit-on, tuer leurs officiers, piller la ville et la livrer aux ennemis, ou s'enfuir avec leur butin. Le jour d'avant l'exécution, on découvrit le complot. M. d'Erlach fit saisir les plus coupables et en fit pendre six, aux yeux mêmes de leurs complices, qui avoient résolu de les sauver, mais qu'il intimida par des compagnies qu'il avoit tirées des villes voisines.»

L'auteur de cet ouvrage indique ensuite que d'Erlach exigea que le baron d'Oysonville fût renvoyé de Brisach, attribuant à sa présence les troubles de cette ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il n'y a qui que ce soit qui doute de la fidelité et du zèle dudit sieur d'Erlac; et je seray tousjours des premiers à louer comme j'ay fait et à faire valoir sa conduite. Mais, à vous parler franchement, je ne croy pas qu'il se puisse jamais former une bonne intelligence entre luy et M. d'Oysonville. C'est pourquoy, il importe que vous avisiez quel temperament il faudra prendre en cette rencontre, et que vous nous en mandiez vostre avis, affin que Sa Majesté en estant informée, elle y puisse apporter le remède le plus efficace au bien des affaires[1]. Mai 1644.

Je ne connois point de veue M. d'Oysonville, mais j'ay sujet d'estimer beaucoup sa personne, et il a, comme vous aurez peu reconnoistre, force bonnes qualités, et entre autres une grande affection [pour le service du Roi].

DIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 181 verso.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 20 mai 1644.

Monsieur,

Bien que je vous aye fait une très-ample depesche, je vous escris encore ce mot pour vous dire que j'avois oublié ce qui estoit presque le plus important, au moins pour ce qui regarde vostre personne. C'est qu'ayant presenté à la Reyne le paquet de M. vostre frère, que vous m'avez envoyé, elle ne l'a point voulu ouvrir, et m'a commandé de vous le renvoyer, comme je fais. Vous pouvez juger par là quelle est la confiance qu'elle a eu vostre fidelité. Vous pouvez penser combien cela flatte mon inclination, de voir que Sa Majesté a pour vous des sentimens si favorables, estant, etc.

[1] Le ministre prit le parti, probablement d'après le conseil de Turenne, d'enlever à M. d'Oysonville la charge de lieutenant du roi à Brisach. (On peut comparer les *Mémoires de Turenne*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 370-372.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

DV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 181 verso.

A M. LE GENERAL D'ERLACH [1].

[Paris,] 20 mai 1644.

Monsieur,

Bien que nous fussions asseurés qu'il n'y avoit point d'affaire si importante ni si difficile qui fust au-dessus de vos forces, le devoir que vous avez franchement fait pour arrester le cours de la sedition qui s'estoit renouvelée à Brisach nous a clairement confirmé cette verité. Vous n'y avez pas seulement fait paroistre de la fidelité et du zèle au service du Roy, mais vous avez apporté tant de prudence et tant de vigueur pour couper les racines du mal, que nous avons sujet de presumer qu'il n'y arrivera point, à l'avenir, de semblables inconveniens. La Reyne a hautement loué vostre conduite, dans le Conseil et en particulier. Tout le monde luy a applaudy de ce costé-là, et moy, qui fais particulièrement profession de vous estimer et de prendre part en tout ce qui vous regarde, je ne me suis point espargné à rendre le tesmoignage qui estoit deu à vos bonnes qualités et au merite de l'action que vous avez faite. M. le mareschal de Turenne nous en a escrit en des termes si avantageux et nous parle si dignement de vous en toutes ses lettres, qu'il paroist bien qu'il n'a pas seulement une grande estime, mais encore une grande passion pour vostre personne. Croyez que vos services ne manqueront pas de reconnoissance de la part de Sa Majesté, et, si le service du Roy vous permet quelque jour de venir icy, je me promets que vous en rapporterez plus de satisfaction que je ne sçaurois vous l'escrire.

M. de Turenne, qui deffère beaucoup à vos sentimens, vous informera amplement de ce qui concerne l'armée et le gros de nos affaires.

[1] Cette lettre n'a pas été publiée dans les *Mémoires concernant le général d'Erlach.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je luy en escris amplement; mais je l'ay prié surtout, et j'en ay chargé par exprès le sieur de Roqueservières, qui vous rendra la presente, de vous asseurer que rien ne m'est plus cher que vos interests. Me remettant donc à ce qu'il vous dira et à la depesche de M. Le Tellier[1], je vous protesteray avec verité que personne au monde ne sera jamais plus que moy, etc. Mai 1644.

DVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 181 verso.

A M. LE BARON DE BAUME,

COMMANDANT UNE ESCADRE DE GALÈRES POUR LE SERVICE DU ROY.

[Paris,] 20 mai 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 5 de ce mois, l'ordre que vous avez eu de M. le mareschal de La Mothe d'aller vers Tarragone, pour en appuyer par mer le siege. Je me promets que vous y fairez de vostre part tout ce qu'on peut attendre d'un homme courageux et sage. L'ordre

[1] D'après les *Mémoires concernant le général d'Erlach* (t. I, p. 204-205), ce général se persuada que Le Tellier le blâmait. «On sut, dit l'auteur, que M. Le Tellier désapprouvoit sa conduite. Il jugea que ce blâme étoit l'effet des insinuations de d'Oysonville, et il s'enflamma davantage contre lui. «C'est sur moi qu'il veut jeter les fautes, «écrivait-il à M. de Turenne; c'est ainsi qu'il «me récompense de l'avoir sauvé,» etc.

La partialité que montre l'auteur de ces mémoires rend son témoignage suspect. Ce qui reste certain, c'est que d'Erlach et d'Oysonville ne pouvaient s'entendre, et que le second fut sacrifié. Ce neveu et protégé de l'ancien secrétaire d'État de Noyers ne trouva pas dans Mazarin et Le Tellier des ministres disposés à soutenir ses prétentions contre d'Erlach. On lui enleva la place de lieutenant de roi de Brisach (juin 1644). Dans la dépêche adressée à Turenne, où l'on discute, au nom du Roi, les qualités des candidats qui pourraient remplacer d'Oysonville, Le Tellier ajoute «qu'il faut choisir des hommes ne manquant pas d'adresse pour bien vivre avec ledit sieur d'Erlac, qui est peut-estre la qualité la plus necessaire.»

Cette dépêche, qui se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4169, fol. 111 et suiv.), a été publiée, comme je l'ai déjà indiqué ci-dessus (p. 701, note), dans les *Mémoires de Turenne* (édit. Michaud et Poujoulat, p. 370-372).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. a esté donné affin que les deux galères qui sont allées à Rome vous viennent joindre. En un mot, on n'oubliera rien de deçà de ce qui sera necessaire pour vous donner moyen de bien servir et d'acquerir de l'honneur. J'en recevray une satisfaction particulière, tant pour l'interest des affaires de Sa Majesté que pour la part que je prends en tout ce qui vous regarde.

DVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 18a recto.

A M. LE MARESCHAL DE LA MEILLERAYE.

[Paris,] 21 mai 1644.

Monsieur,

Le sujet pour lequel j'ay estimé qu'il estoit à propos d'envoyer des chevaux d'artillerie pour l'armée de M. le duc d'Enghien n'est pas moins important à celle de Son Altesse royale[1] qu'à celle de l'autre [général], puisque celle-cy luy doit servir de diversion, en donnant de la jalousie aux ennemis. Il est certain qu'ils en recevront fort peu s'ils la voient sans artillerie, sans laquelle on n'est point en estat d'entreprendre quoy que ce soit. Il vous sera fort aysé de luy fournir jusques à six cens [chevaux], en y comprenant les trois cens que lève M. de Chouppes, j'entends quelque temps après que vous aurez embarqué vostre entreprise. Après quoy, vous n'en aurez pas besoin d'un si grand nombre, outre que Son Altesse royale m'a dit en partant qu'on pourroit employer à ce qu'on voudroit ceux qui auroient porté son bagage.

Au reste, vous me faites tort de vous imaginer que j'aye creu qu'en tout cecy il y ayt eu de vostre faute. Je suis trop asseuré de vostre zèle et de vostre exactitude pour tout ce qui regarde le service du Roy, et j'espère que toutes les preuves que vous en avez rendues par le passé seront au-dessous de celles que vous en rendrez cette campagne. Je

[1] Ces mots désignent Gaston d'Orléans, qui avait entrepris le siége de Gravelines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous diray donc, une fois pour toutes, que rien ne sera jamais capable de diminuer ni la veritable amitié que je vous ay promise, ni la confiance en la vostre, que je tiens à toute espreuve. Mai 1644.

Pour ce qui est de la fermeté avec laquelle vous me mandez que Son Altesse royale se porte à toutes les choses hautes, cela ne me surprend point, et je ne suis pas tant en peine de la grandeur de son courage, qui m'est connue, que de la moderation contre laquelle il pourroit pecher, si la prudence ne le retient.

C'est pourquoy, c'est à vous et aux autres en qui il a de la confiance, à le contenir dans les bornes convenables au rang qu'il tient dans l'Estat et dans l'armée, et à considerer combien il y auroit à hasarder, pour l'un et pour l'autre, en sa personne. Je ne vous en diray point davantage, puisque vous le sçavez aussy bien que moy, et je vous asseureray seulement que rien ne m'empeschera jamais d'estre avec une extresme passion, etc.

DVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 284 verso.

A M. BRASSET [1].

[Paris,] 21 mai 1644.

Monsieur,

J'ay receu vostre depesche du 9 courant, à laquelle il n'estoit autre response si ce n'est pour vous dire que nous avons, de nostre costé, commencé à executer les choses concertées. Monsieur estant party dès le commencement de la semaine et ayant pris sa marche dès hier dans le pays ennemy, avec toutes les forces qu'il commande, pour s'attacher à la place que vous sçavez [2], il reste que vous pressiez par delà, autant

[1] Brasset avait remplacé de La Thuillerie comme représentant de la France près des états généraux des Provinces-Unies.

[2] On a vu plus haut (p. 657 et 658) qu'il s'agissait du siége de Gravelines, confié à Gaston d'Orléans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1654. qu'il sera possible, l'execution du dessein qui a esté resolu, qu'il y a grand interest d'entreprendre dans un mesme temps, parce que les ennemis, voulant s'opposer à tous les deux, ne le sçauroient faire que foiblement, et seront sans doute estourdis de se voir attaqués tout à coup vigoureusement en deux endroits esgalement sensibles.

DIX.

Memoir. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 18a recto.

A MM. LES ESTATS GENERAUX

DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

[Paris,] 21 mai 1654.

Messieurs,

Bien que les six vaisseaux qui ont esté pris par ceux du Roy sur vos sujets ayent esté jugés de bonne prise par son Conseil, je n'ay pas laissé de faire de fortes et continuelles instances auprès de la Reyne affin qu'ils fussent restitués. Vostre consideration et le desir que vous en avez tesmoigné ont fait que Sa Majesté s'est relaschée à accorder cette grace, et qu'elle a passé par-dessus les interests mesmes de la France pour vous donner cette satisfaction; car vous pouvez juger, Messieurs, combien ce seul point nous a esté prejudiciable, d'avoir transporté des gens de guerre à nos ennemis, en un pays où nous estions aux mains avec eux, et de leur avoir par consequent donné moyen de nous faire plus de peine qu'ils n'auroient fait, s'ils eussent esté desnués de ce renfort. Sa Majesté se promet que vous apporterez un tel ordre contre tels abus, qui n'ont esté jusques icy que trop frequens, qu'elle aura de plus plausibles occasions de vous donner des preuves de l'affection qu'elle a pour vostre Republique.

Pour moy, qui fais une profession particulière de vous honorer, je vous supplie de croire que je n'en perdray jamais de celles qui me donneront lieu de vous faire paroistre que je suis, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

DX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. I. f° 180 recto.

A M. LE COMTE DE GRAMONT[1].

Paris,] 21 mai 1644.

Monsieur,

Nous avons fait la consideration que nous devions de vos avis sur ce qui se pourroit entreprendre du costé de la Navarre. Nous nous en prevaudrons quand la conjoncture le requerra, et, en ce cas, vous pouvez penser qu'on n'oubliera pas dans l'execution celuy qui aura esté l'auteur du projet.

J'estime que vous entendrez bientost que M. le mareschal de La Mothe est aux mains avec l'armée du roy d'Espagne, ou qu'il est attaché à quelque place : l'un ou l'autre nous donnera de plus certaines lumières de ce que nous aurons à faire de vostre costé, et s'il sera besoin de nous servir de la diversion que vous nous proposez.

Cela n'empesche pas que je n'aye fait valoir, auprès de la Reyne et dans le Conseil, vostre zèle au service de Sa Majesté, et rien ne m'empeschera jamais d'embrasser toutes les occasions qui me donneront lieu de vous tesmoigner que je suis plus que personne du monde, etc.

[1] Antoine II de Gramont, comte de Gramont de Louvigny, souverain de Bidarche, vice-roi de Navarre, gouverneur et maire perpétuel de Bayonne. Il s'était signalé dès le temps de Henri IV, au combat de Fontaine-Française (1595). Sous Louis XIII, il avait contraint les Espagnols à lever le siége de Bayonne, en 1636. Il mourut au mois d'août 1644.

Son fils aîné, Antoine III, maréchal de Guiche, prit, après la mort de son père, le titre de maréchal de Gramont. Il servit sous le duc d'Enghien, pendant la campagne d'Allemagne de 1644, illustrée par la victoire de Fribourg et la prise de Philipsbourg. Il a laissé des mémoires qui font partie des grandes collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

Le comte de Guiche, fils aîné d'Antoine III de Gramont, et sa fille, la duchesse de Valentinois, furent mêlés à la plupart des intrigues du règne de Louis XIV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1649.

DXI.

Original signé aux archives de la ville de Colmar[1]. —
Copie dans le manuscrit de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 188 recto et verso.

A MM. LE MAGISTRAT ET CONSEIL DE VILLE DE COLMAR.

[Paris,] 29 mai 1649[2].

Messieurs,

Le sieur Mouch, vostre deputé, vous pourra tesmoigner avec quelle affection je me suis porté à proteger les interests que vous avez en cette Cour. S'il y a eu quelque retardement en la satisfaction que vous avez recherchée, vous le devez imputer à la multitude des affaires qui nous occupent, qui ont besoin de temps pour s'expedier, et qui ne peuvent se faire que les unes après les autres. Car, au reste, je vous puis asseurer que la bonne volonté que la Reyne a pour vostre ville ne sçauroit estre plus grande, et que ce qui la concerne ne luy est guères moins cher que ce qui touche les propres sujets du Roy. Outre l'inclination que Sa Majesté a pour le bien des princes et les villes de l'Empire, elle croit estre obligée d'en avoir une particulière pour la vostre, qui, seule entre toutes, s'est declarée pour nous et mise sous la protection de cette Couronne.

Je seray pourtant bien ayse que vous rendiez ce veritable tesmoignage à celles avec lesquelles vous entretenez correspondance et estes liés d'amitié, qu'elles doivent, avec le mesme courage qu'elles ont refusé de payer les contributions que l'Empereur exigeoit d'elles pour continuer la guerre, poursuivre d'estre admises à l'assemblée generale de Munster, pour assister et opiner, comme il leur est permis par les loix de l'Empire, au traité de la paix qui s'y doit conclure[3];

[1] L'original ne contient qu'une partie de la dépêche.

[2] Une note à peu près semblable fut remise par Stella de Morimont au sénat de la ville de Strasbourg. Elle a été publiée dans le recueil de M. de Kentzinger (p. 284-286), d'après les archives de la ville de Strasbourg.

[3] Une lettre circulaire avait été adressée aux princes et états de l'Empire par les plé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Que la Suède et la France les maintiendront jusques au bout en Mai 1644.
cette protection, et qu'elles n'ont rien à craindre et ont tout à esperer, si elles s'attachent et s'unissent pour ce sujet aux deux Couronnes;

Que d'estre receues dans cette assemblée, comme il leur appartient et [comme] elles le doivent desirer, ou d'en estre exclues, comme nos ennemis le pretendent, est un point decisif de la conservation ou de la perte de leur liberté, selon que les affaires de l'Empire se conduiront, à l'avenir, par les voix et les suffrages des princes et villes libres, ou par la seule disposition de l'Empereur et de ceux qui conspirent avec luy à mesme fin;

Que, pour maintenir ce point fondamental de leur liberté, on n'exige point d'elles, bien qu'on pourroit le faire raisonnablement, de mettre des troupes sur pied ou de donner de l'argent; on demande seulement qu'elles osent en cela declarer leur volonté, puisqu'elles le peuvent faire sans courir fortune de quoy que ce soit;

Que le Roy, avec ses alliés, veut bien courir cette fortune et qu'il est resolu de n'espargner, comme il n'a point fait jusques icy, ni le sang, ni le bien de ses sujets, pour remettre les choses de l'Empire en l'estat où elles doivent estre selon ses constitutions [1];

Qu'elles peuvent juger ce qu'on diroit d'un malade pour lequel il

nipotentiaires français à Munster. Elle avait été bien accueillie, d'après le passage suivant d'une dépêche que d'Avaux et Servien adressaient à la Reine le 28 mai 1644 : «Les derniers avis de Francfort, et ceux que nous recevons de plusieurs autres endroits nous confirment ce que nous avons eu l'honneur d'escrire à Vostre Majesté par nostre depesche precedente, que les lettres que nous avons escrites aux princes et estats de l'Empire y ont produit un assez bon effet. La pluspart des princes tesmoignent d'estre extresmement obligés à Vostre Majesté de l'honneur qu'elle leur a fait par cette remonstrance, qui leur fait souvenir de leur propre bien..... L'on nous asseure que tous les depputés de la diette de Francfort, hors ceux de Mayence et de Bavière, ont esté d'avis d'envoyer icy des depputés..... Nous apprenons en mesme temps que les villes de Lubec, Hambourg et Bresme se disposent d'envoyer icy, et que le reste des princes et villes du cercle de la Basse-Saxe suivront bientost leur exemple.» (*Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 60-61.)

[1] Dans la lettre de Mazarin publiée par M. de Kentzinger, le texte est un peu différent : *pour remettre les choses de l'Empire en l'estat où elles doivent estre selon les constitutions et l'ont esté l'an 1618* (c'est-à-dire au commencement de la guerre de Trente ans).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. se trouveroit un medecin si genereux qu'il ne voudroit pas seulement prendre la peine de le traiter, mais qu'il le voudroit encore traiter à ses despens; que diroit-on, dis-je, d'un malade qui, en cet estat-là, n'oseroit tesmoigner le desir qu'il auroit d'estre guery, ni se prevaloir des remèdes qui luy auroient esté preparés pour cet effet?

Que la France, sans parler de la Suède, est en plus forts termes eu esgard à l'Allemagne, puisque c'est elle qui soustient le plus grand faix de la guerre pour le recouvrement de sa liberté; qu'elle prend les remèdes elle-mesme, soulfre les saignées et autres operations dangereuses, pour la guerison de l'autre[1];

Que c'est la seule fin qu'elle propose à ses armes, sans avoir ni dessein, ni pensée, quoy que ses ennemis luy ayent peu imposer[2], de tirer d'autre avantage, de tant de sang respandu et de tant de bien employé pour le salut de ses voisins et de ses alliés, que la gloire d'avoir aydé à les sauver et les garantir de l'oppression qu'il souffroient et dont ils estoient menacés;

Qu'elle n'avoit pas seulement une volonté constante de les proteger et d'aller jusqu'au bout de la carrière, mais qu'elle en avoit encore la puissance; que les sources d'où luy venoient l'argent et les hommes n'estoient pas sujettes à se tarir, et qu'elle jouissoit au dedans d'une tranquillité si profonde et d'un calme si asseuré, par la sage et courageuse conduite de la Reyne, qu'il n'y avoit jamais eu dans l'Estat moins de crainte ni d'apparence de brouillerie;

Que, quelque soin et artifice que les ennemis apportent à couvrir et desguiser leur foiblesse, elle estoit neantmoins assez sensible; que l'Espagne estoit de toutes parts sur la deffensive et ne pouvoit plus envoyer de l'argent en Allemagne, n'en ayant pas assez pour elle-mesme:

Qu'elle n'en pouvoit plus recevoir des hommes[3], comme elle avoit

Les deux paragraphes qui précèdent ne se trouvent pas dans la note publiée par M. de Kentzinger.

[1] Il y a *imposer* dans la copie. Il semble qu'*imputer* serait préférable.

[2] C'est à dire qu'elle ne pouvait plus tirer des troupes d'Allemagne en échange de l'argent qu'elle y envoyait. Le sens de la copie étant raisonnable, je n'ai pas cru pouvoir changer le texte. Il est possible toutefois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait par le passé, et, par consequent, que c'estoit une chose fort necessaire que, sa force venant tousjours à diminuer, la France se trouvast en estat d'agir plus puissamment en Allemagne, où la puissance de l'Empereur se devra aussy affoiblir par la soustraction de l'argent d'Espagne. Mai 1665.

Voire mesme, si on tomboit en quelque grande extremité, comme la chose est fort possible, qu'il n'y avoit plus lieu qu'il eu attendist ces secours qu'il en a receus cy-devant, comme celuy du duc de Feria durant le siege de Constance [1], et celuy du feu Cardinal-Infant durant le siege de Nortlingen [2].

Je ne veux pas examiner icy par le menu l'estat present des affaires d'Allemagne, qui ne peut estre incognu à ceux de cette nation; mais j'ose bien asseurer que, si jamais la conjoncture a esté favorable au restablissement des choses de ce pays-là, qu'elle l'est presentement et qu'il y a seureté entière à se joindre maintenant au bon party, ne s'agissant principalement que d'obtenir l'usage d'un droit qui ne peut estre disputé que par ceux qui veulent abolir toutes les franchises et privileges des princes et des villes de l'Empire [3].

Ce sont des considerations sur lesquelles, si vous les trouvez aussy fortes à persuader qu'elles sont veritables, vous pourrez à peu près dresser vos avertissemens, ne desirant point qu'il y ayt [autre chose] que la raison et la verité, et les seuls interests de ceux à qui vous escrirez, qui fassent l'effet qu'on pretend d'eux. Je ne vous en diray point davantage, me remettant à vous autres d'y ajouster ce que vous

qu'il y ait une altération du texte dans ce passage, et qu'il faille lire : « Qu'elle (l'Espagne) n'en pouvoit plus recevoir des *fodes* comme par le passé, » etc. c'est-à-dire ne pouvait plus tirer de l'argent, comme par le passé, des Indes occidentales (Amérique).

[1] Constance avait été assiégée, en 1633, par Gustave Horn et Bernard de Saxe-Weymar. Alvarez de Figuera, duc de Feria, vint au secours de la place et contraignit les généraux ennemis à se retirer.

[2] En 1634, lorsque la ville de Nordlingen, ou Nortlingen, était assiégée par les Impériaux et secourue par les Suédois, l'arrivée du cardinal-infant don Fernando, gouverneur des Pays-Bas, donna l'avantage aux Impériaux (septembre 1634).

[3] Là s'arrête la note publiée par M. de Kentzinger.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. jugerez à propos, et au sieur Mouch de vous informer des choses qui vous regardent, dont il s'en va pleinement instruit. Croyez, ce pendant, que je seray tousjours très-veritablement, etc.

DXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 182 verso et f° 183 recto.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 23 mai 1644.

Monsieur,

J'ay pris la commodité du retour de MM. Lamet et d'Anisy pour vous escrire. J'escris aussy, par mesme moyen, à M. le vicomte de Courval[1], et luy tesmoigne la satisfaction qu'a la Reyne de ce qu'il a fait à la deffense d'Uberlingen[2] et le desir de rescompenser ses services. Vous pouvez, s'il vous plaist, l'asseurer que je seray son solliciteur dans les occasions, et que, l'estimant au point que je fais, j'aurois un très-grand desplaisir si son merite demeuroit sans reconnoissance. Attendant cela, M. Le Tellier envoye ordre pour luy faire deslivrer deux mille risdales.

Pour ce que vous me mandez de M. d'Oysonville, j'avois eu la mesme pensée que vous, comme je croy vous l'avoir escrit[3]; mais l'important est qu'il faut songer qui nous mettrons en sa place, qui n'est pas peu considerable, puisque, outre la lieutenance du Roy, il y a un regiment françois à commander.

Vous nous en manderez vostre sentiment, comme aussy de quelle manière vous jugez qu'il faudra employer M. d'Oysonville.

[1] Gouverneur d'Uberlingen. J'ai indiqué, p. 564, note 2, la situation de cette ville.

[2] Uberlingen s'était rendue après une glorieuse défense, dont le mérite revient en grande partie au gouverneur, de Courval. Grotius (lettre du 26 mai/4 juin 1644) parle de la sortie de la garnison d'Uberlingen : « Ex Uberlinga exiere milites inter trecentos et quadringentos. » (*Epistolæ ineditæ*, p. 162.)

[3] Voyez ci-dessus, p. 701.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'estime que vostre arrivée à Brisach et le renfort que vous avez promptement jeté dans Fribourg aura fait que l'approche de Mercy vers cette place n'aura esté qu'une menace [1], et que vous pourrez assembler l'armée sans precipitation. Mai 1644.

M. de Marsin joindra M. le duc d'Anguien le plus tost qu'il se pourra; la compagnie des gendarmes de la Reyne, qui est de cent cinquante maistres, l'ira aussy trouver, et ainsy on le renforcera peu à peu et on le mettra en estat d'agir dans le dessein que vous sçavez. Je me remets de plusieurs autres choses que j'omets icy à MM. de Lamet et d'Anisy.

DXIII.

[1] Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 182 verso.

A M. DE TURENNE.

[Paris,] 23 mai 1644.

Monsieur,

Vous serez si amplement informé, par l'instruction que ce courrier

[1] Mercy, après avoir pris Uberlingen, bloqua Hohenweil, où commandait Widerholt. Ce gouverneur l'amusa pendant quelque temps par des négociations. Lorsqu'il eut reçu des munitions, il rompit les conférences et força les Bavarois de s'éloigner. Ce fut alors que Mercy vint assiéger Fribourg, au mois de juillet 1644. En mai et en juin, on ne savait pas encore quelle ville il attaquerait, et sa marche vers Fribourg pouvait passer pour une feinte.

Les lettres de Grotius prouvent que, même au commencement de juin, il y avait encore beaucoup d'incertitude sur les projets de l'armée bavaroise. « Verene Friburgi obsidionem agitent Bavari, an eo metu diducere copias gallicas voluerint, quæ sunt sub mareschallo Turenæ, ab illis quæ sunt sub duce Anguiano, dubitatur. Certe Tubadellus Friburgo imposuit pedites mille, equites trecentos, multumque commeatus collocavit tum Brisacii, tum Rinfeldii, putaturque iturus ad Rheni inferiorem ripam, ut propius a Mosella absit, ad quam sunt castra Anguiani. Bavari multum cursitant citra ultraque Rhenum, et Hatzfeldius Franconiæ gravis est..... Dux Carolus, abjecta, ut videtur, spe conventionum cum Gallia, Wormatiæ auget præsidium; militis sui partem Beckio dat, partem Bavero. » (*Epistolæ ineditæ*, p. 150-151.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1654. vous porte, que M. Le Tellier et moy avons dressée, que je n'ay rien à y ajouster par celle-cy, sinon que j'approuve fort vostre pensée touchant M. Toubatel. Le sieur Charlevois partira dans deux ou trois jours, qui vous portera encore de nos nouvelles. Nous en attendons des vostres par l'arrivée du sieur de Roqueservières, ou de ceux que vous envoyerez pour nous donner part de vos desseins. Toutes choses sont, de tous costés, en fort bon estat, et moy, je suis plus que personne du monde, etc.

DXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 183 verso.

A M. D'ESPERNON.

[Paris,] 26 mai 1654.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 8 de ce mois, vos sentimens touchant l'entreprise de la Navarre. Je les ay trouvés fort judicieux et raisonnables, et j'en fais une très-grande consideration, comme de tout ce qui vient de vous. J'estime pourtant qu'encore que presentement les affaires de la Reyne ne souffrent pas de ce costé-là, il est bon qu'il y ayt des apparences qui obligent les ennemis à croire qu'on y pense, et qu'ils voyent au moins qu'il y a un commencement de preparatifs, qui pourroit estre suivy de tout ce qui sera necessaire pour entreprendre de ce costé-là avec effet; car, en suite de cela, il arrivera de deux choses l'une : ou qu'ils s'appliqueront à renforcer les garnisons et à faire de la despense pour munir les places de ce pays-là, ce qui sera tousjours une descharge et une espèce de diversion pour la Catalogne; ou bien, s'ils ne se remuent point du costé de la Navarre et s'ils y laissent les choses en l'estat où elles s'y trouvent, le temps nous pourra amener des conjonctures si favorables, qu'elles nous donneront lieu d'agir en cet endroit avec tout ce qui sera necessaire pour y faire quelque pro-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grès; de sorte que d'avoir un corps d'armée, quelque petit qu'il soit, qui n'en soit pas esloigné, et d'entretenir tousjours avec adresse et sans affectation ce bruit, qu'on a du dessein de ce costé-là, estant une chose qui peut profiter et ne peut point nuire, il me semble qu'il ne faut pas se despartir de cette conduite. Mai 1649.

Pour ce qui est de l'affaire de Madaillan[1], dont vous m'escrivez, j'en ay parlé, comme je le devois, à la Reyne, et luy ay representé que les grands crimes comme sont ceux dont cet homme est accusé ne devoient trouver ni support, ni protection qui arrestast le cours de la justice. Je vous avoue que, outre l'interest du public, qui requiert que les meschancetés enormes ne demeurent point impunies, j'ay encore consideré celuy que vous y avez, et Sa Majesté, qui en a horreur naturellement, et qui d'ailleurs vous ayme beaucoup, n'a garde d'interposer en cecy son autorité, au prejudice du public et au vostre.

J'ay fait l'office que vous avez desiré envers M. le chancelier, touchant les lettres d'Estat[2]; il m'a promis qu'il n'y toucheroit point et qu'il apporteroit tousjours dans vos affaires toutes les facilités que la justice luy pourroit permettre, et pour l'amour de vous, qu'il fait profession d'honorer, et pour l'amour de moy, qui luy ay tesmoigné prendre grande part à tout ce qui vous regardoit.

Je me remets du reste que j'eusse eu à vous escrire à M. le chevalier de Carbon, que j'en ay entretenu au long, et ne vous renouvelle point les protestations de mon amitié et de la confiance que j'ay en vous, puisque je suppose que c'est un point extresmement estably entre vous et moy, et que vous ne douterez jamais que je ne sois plus que personne du monde, etc.

[1] Il s'agit probablement, dans ce passage, d'Isaac de Madaillan, seigneur de Montataire. J'ignore à quel événement Mazarin fait allusion.

[2] On appelait *lettres d'État* un privilége qui suspendait pour six mois les poursuites contre ceux qui en étaient pourvus. Les *lettres d'État* étaient accordées aux ambassadeurs, aux officiers de guerre, et en général à tous ceux qui étaient obligés de s'absenter pour un service public. (Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in 8°. t. I. p. 153.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

DXV.

Manusc. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 184 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 27 mai 1644[1].

Monsieur,

Depuis vous avoir escrit une autre lettre, que vous recevrez en mesme temps avec celle-cy, la vostre du 25 de ce mois m'a esté rendue, avec les avis qui vous ont esté envoyés. Sur quoy je vous diray, sur le sujet du duc Charles, que son accommodement avec les Espagnols ne m'a point surpris, et que j'ay tousjours esté averty de ce qu'il traitoit à

[1] Le duc d'Enghien commandait alors une armée en Champagne, et avait pour mission de couvrir de ce côté les frontières du royaume. (Instruction donnée au duc d'Enghien, ms. B. I. Fr. 4169, fol. 101 v°-104 r°.)

Cette instruction porte qu'une troisième armée sera formée du côté de Rethel et placée sous les ordres de Gassion. (*Ibid.* fol. 102 v°.)

Le duc d'Enghien doit entretenir correspondance avec le duc d'Orléans, Gassion et Turenne. (*Ibid.* et fol 103 r°.)

Afin d'inquiéter les ennemis, le duc d'Enghien pourra s'avancer vers le Luxembourg, en laissant un corps de cavalerie sur la frontière de Champagne. (*Ibid.*)

L'instruction est datée du 1er mai 1644.

Le 22 mai de la même année, le Roi écrivait au duc d'Enghien la lettre suivante (ms. B. I. Fr. 4170, fol. 113 v°-114 r°) :

«Mon cousin,

«Voyant que la frontiere de Champagne demeureroit descouverte si, mon oncle le duc d'Orleans ayant appelé, comme il a fait, mon cousin le mareschal de Gassion pour entrer dans le pays emcmy au mesme temps que luy, vous ne prenez soin de la conservation des places de ladite province, je vous fais cette lettre pour vous dire, par l'advis de la Royne regente, madame ma mere, que son intention et la mienne est que vous ayez l'oeil sur toutes les places de ladite province, en sorte que les ennemis n'y puissent rien entreprendre, et specialement sur Rocroy, que je vous recommande plus que les autres, à cause de son importance, qui vous est assez cogneue.

«C'est ce que je vous diray par cette lettre, priant Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

«Escrit à Paris, le xxiie may 1644.»

Signé «LOUIS.»

Et plus bas

«LE TELLIER.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bruxelles par le marquis de Ville, et à Vienne et à Munich, par d'autres; mais que veritablement nous avons fait semblant d'entendre aux propositions dont il nous a fait faire l'ouverture, plustost de peur qu'on ne nous reprochast que nous l'avions negligé et qu'il n'avoit tenu qu'à nous que cet accommodement ne se fist, que non pas que nous ayons jamais creu qu'il se dust conclure. Mai 1644.

Pour ce qu'on a mandé que Hatzfeld estoit dans l'Estat de Cologne avec des forces, nous avons avis certain que cela n'est point, et qu'il est vers les Estats des ducs de Lunebourg, soit qu'on y ayt dessein de l'envoyer de là au secours du roy de Danemarck, ou de former quelque puissant corps d'armée pour agir, de ce costé-là, contre les Suedois. J'estime donc que cet avis regarde l'armée defensive du cercle Westphalique, dont on parle, il y a si longtemps, et dont Gleen a esté nommé general; mais c'est un dessein qui n'est peut-estre pas si prest à esclore, et qui pourra rencontrer des difficultés dans l'execution. Pour ce qui est de l'employ de Lamboy du costé de l'Alsace, je pense qu'il y a de l'equivoque, et qu'on l'a pris pour Jean de Werth, qui est party de Cologne pour aller servir dans l'armée bavaroise.

Quant aux expeditions de Stenay[1], que M. Thibaud remet sans capituler, j'en useray comme vous me le manderez; mais je croy qu'il est à propos que, avant que d'y mettre quelqu'un pour commander en vostre place, vous le nommiez à la Reyne. Ce n'est pas qu'on ne s'asseure bien fort du choix que vous ferez; mais c'est seulement pour vous accommoder aux formes et rendre cette deference à Sa Majesté, Mgr le duc d'Orleans en ayant usé ainsy, pour le gouvernement de Montpellier, en faveur de M. d'Aubijoux[2].

On fait partir trois cens chevaux d'artillerie pour vostre armée, et, dès que l'entreprise à laquelle on va s'attacher, et dont nous n'avons pas encore de nouvelles, sera embarquée, on vous en envoyera davan-

[1] Il s'agissait du gouvernement de Stenay, dont le duc d'Enghien désirait être pourvu, et qu'il obtint en effet.

[2] François-Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, chambellan de Gaston d'Orléans et gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. tage. Vous recevrez aussy le regiment de Champagne, qui est un corps de la valeur que vous sçavez.

Je fairay, pour l'amour de vous, une action superflue en asseurant la Reyne de la très-parfaite despendance que vous voulez tousjours avoir d'elle; elle en est très-persuadée. Je pense que vous ne desapprouverez pas l'eslection qu'elle a faite de M. l'abbé de Beaumont[1] pour estre precepteur du Roy, et je croy aussy que vous ne douterez pas de la protestation que je vous fais d'estre toute ma vie, etc.

DXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 186 recto.

AJOUSTEMENT A UNE LETTRE DE M. LE DUC D'ENGHIEN.

Sans date.

Monsieur,

Mandez-moy où l'on vous envoyera les quatre cens chevaux d'artillerie qui sont à Amiens. Après que vous aurez designé le lieu, M. de Chouppes[2] se pourra charger du reste. La Reyne a donné ordre pour faire un fonds pour les travaux. J'espère que nous serons bientost obligés de vous en faire de plus grands. J'ay fait depescher pour haster les troupes qu'on vous envoye. Je me remets à ce que vous escrit M. Le Tellier touchant les rangs des mareschaux de bataille et du lieutenant de l'artillerie. Vous verrez aussy, par sa depesche, comme il n'a pas esté possible de retirer le regiment de Guy.

Les nouvelles que nous avions eues qu'il venoit des troupes enne-

[1] Hardouin de Beaumont de Péréfixe, né en 1605, fut nommé archevêque de Paris en 1662 et mourut le 31 décembre 1670, à l'âge de soixante-cinq ans. On a de lui une *Vie de Henri IV*, qu'il avoit composée pour l'instruction du jeune roi Louis XIV.

[2] Il a déjà été question du marquis de Chouppes ou Choupes (p. 199, 240, 299, note). Il commandoit une partie de l'artillerie. Il a laissé des *Mémoires* sur cette époque (deux vol. in-12; Paris, 1753). Ces mémoires n'ont pas été réimprimés dans les grandes collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mies en Picardie, qui avoient passé par Givet[1], avoient servy de fondement à certaines choses que le sieur Du Plessis-Besançon vous devoit dire, en cas que cela fust; mais vos lettres ne nous le confirmant pas, il faut demeurer, eu esgard à cela, comme on estoit auparavant. Mai 1644.

Je vous supplie d'entretenir exacte correspondance avec M. le mareschal de Turenne, comme il a ordre d'en entretenir aussy avec vous, affin que le service, se faisant de ce costé-là de concert, s'en fasse mieux.

Bien que ce soit une chose superflue de vous dire que vous ne devez rien oublier pour conserver les troupes, la passion que j'ay que cela soit me contraint de faire une chose superflue.

M. le baron de Paluau, qui part demain en poste pour vous aller trouver, vous devant dire beaucoup de choses dont je l'ay entretenu, je me dispense de vous les escrire. Vous luy ajousterez, s'il vous plaist, pleine creance, et fairez fondement sur ce qu'il vous rapportera de nos derniers sentimens.

Je suis honteux que, m'escrivant de vostre main, je ne puisse faire le mesme, et que je sois obligé de me servir d'une main estrangère et de dicter ce que je vous escris. Vous sçavez ce qui m'en empesche[2]. Rien ne m'empeschera d'estre plus que personne du monde, etc.

[1] Il y a *Gines* ou *Gisce* dans la copie. Je pense que le nom a été altéré et qu'il faut lire *Givet* (Ardennes).

On peut comparer une lettre du Roi au duc d'Enghien, en date du 6 juin 1644 (ms. B. I. Fr. 4170, fol. 136 v° et suiv.). Il y est dit que «douze regimens de cavalerie et infanterie du duc Charles et de celles de Bec, qui estoient dans le Luxembourg, ont passé à Guiez (ou Givez) pour se joindre à l'armée de Flandres.»

N'ayant trouvé aucun lieu portant le nom de *Gines*, de *Guiez* ou *Givez*, j'ai adopté le nom de Givet, qui se rapprochait le plus de la forme donnée par le manuscrit des lettres de Mazarin. Givet se trouve d'ailleurs sur la route que devait suivre un corps d'armée se rendant du Luxembourg en Flandre.

La lettre du Roi que je viens de citer prescrit au duc d'Enghien de marcher à Guise, «ou en tel autre lieu qu'il jugeroit plus à propos pour leur donner jalousie (pour inquiéter les ennemis) et divertir les entreprises qu'ils pourroient faire,» etc.

[2] Mazarin déclare, dans la lettre suivante, adressée également au duc d'Enghien, qu'il ne connaît pas assez l'orthographe française pour lui écrire de sa main.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644.

DXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 186 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

Sans date.

Monsieur,

Après vous avoir protesté, une fois pour toutes, que le peu de connoissance que j'ay de l'orthographe françoise m'empesche de vous escrire de ma main, je vous diray que c'est avec beaucoup de desplaisir que je n'ay peu procurer à MM. de Chabot et de Mauvilly la satisfaction que vous avez desirée, M. vostre père et moy l'ayant conjoinctement demandée à la Reyne. Mais nous avons esté absolument refusés. C'est pourquoy il faut que vous me donniez du temps et laissiez prendre les conjonctures favorables pour faire reussir vostre dessein.

M. de Marsin aura ordre de se tenir prest pour ce que vous sçavez, au premier commandement qu'il en recevra. Vous songerez à la facilité de ce dessein, ainsy que nous l'avions concerté, affin que nous luy en donnions avis et que tout se fasse avec concert.

On vous envoye la compagnie de gendarmes de la Reyne, qui doit estre de cent cinquante maistres.

DXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 186 recto.

A M. DE VAUBECOURT.

[Paris,] 30 mai 1644.

Monsieur,

Vous apprendrez, par les depesches du Roy, les ordres que Sa Majesté envoye à M. le marquis de Villeroy de conduire en Catalogne toutes les troupes destinées pour composer l'armée qu'il devoit com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mander dans le Royaume[1]. Sa Majesté a donné en mesme temps les ordres necessaires pour la faire promptement remplacer d'autres troupes et desire, pour cet effect, que vous choisissiez un poste tel que vous aviserez pour les recevoir à mesure qu'elles arriveront; envoyant à mesme Mai 1644.

[1] La dépêche du Roi au marquis de Villeroi, en date du 28 mai 1644, se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale (Fr. 4170, fol. 114 v°-115 r°). En voici le texte :

« Monsieur le marquis de Villeroy,

« Vous aurez pu apprendre comme mon cousin le mareschal de La Mothe, en jetant du secours dans la place de Lerida, que les ennemis ont assiegée, a receu quelques desavantages, qui m'obligent à luy envoyer au plus tost toutes les troupes qui ne sont point necessairement retenues en mes armées de deçà et sur mes frontières. J'ay resolu, par l'advis de la Reyne regente, madame ma mère, de faire passer en toute diligence en Catalogne les regimens d'infanterie de Nerestan, de Vervins (ou Verume), de Tavannes et de Vaillac[*], et celuy de cavalerie de la Ferté-Senneterre, en remplaçant au mesme temps la meilleure partie par le moyen des troupes de reserve qui estoient par delà. Ce que j'ay bien voulu vous faire sçavoir par cette lettre, et vous dire que vous ayez, aussytost que vous l'aurez receue, à faire partir lesdictes troupes des quartiers où elles se trouveront, et à les faire acheminer le plus diligemment qu'il se pourra, suivant la route que je vous adresse pour cet effect; que vous envoyiez les commissaires qui sont maintenant près de vous pour conduire lesdictes troupes, et qu'en celles où il n'y en aura point, vous ayez à en commettre d'extraordinaires qui fassent la conduite desdicts regimens avec la capacité et fidelité requises, les chargeant de ne faire autre sejour que celuy porté par les routes, et me faisant sçavoir bien particulièrement l'estat auquel elles seront parties d'auprès de vous. C'est ce que je vous diray par cette lettre, priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le marquis de Villeroy, en sa saincte garde.

« Escrit à Paris, le xxviiie may 1644. »

Signé « LOUIS. »

Et plus bas

« Le Tellier. »

A la suite viennent :

1° Une dépêche du Roi, adressée au maréchal de La Mothe-Houdancourt (Fr. 4170, fol. 115-121 v°), pour lui annoncer les renforts qu'on lui envoie et lui indiquer les mesures à prendre pour réparer l'échec essuyé devant Lérida;

2° Une autre lettre, adressée au marquis de Villeroi (en date du 30 mai), énumère les nouvelles troupes envoyées en Catalogne, et marque les routes qu'elles doivent suivre; Vaubecourt commandera, en qualité de maréchal de camp, les troupes laissées dans les lieux où résidait Villeroi, en Poitou et Limousin (*ibid.* fol. 121-128);

3° Une lettre de la Reine aux députés du principat de Catalogne; même sujet; 30 mai 1644 (*ibid.* fol. 128-129);

4° Une lettre de la Reine régente aux conseillers de Barcelone; même date et même sujet (*ibid.* fol. 129-130);

5° Une lettre du Roi au sieur Imbert;

[*] Il y a, en plus, Toulongeon dans la lettre au maréchal de La Mothe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. fin M. de Bavigny, pour servir aussy de mareschal de camp dans ladicte armée, qui en pourra prendre un autre, et vous entendre cependant tous deux pour ce qui pourra regarder le service de Sa Majesté, laquelle se promet bien que la fin de la campagne ne se passera pas sans qu'elle ayt occasion de vous employer utilement en quelque endroict où vous ayez moyen d'acquerir plus de gloire que dans les provinces du Royaume, où, Dieu mercy, il n'y a pas grande apparence que vous puissiez rencontrer des occupations fort perilleuses. Sur ce, je vous prie de me croire tousjours avec toute l'estime et la passion que vous sçauriez souhaiter, etc.

DXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, fol. 179 et 180 recto et verso.

A M. LE MARESCHAL DE TURENNE.

[Paris,] 31 mai 1644.

Monsieur,

C'est avec beaucoup de desplaisir que je suis obligé à vous dire que la mauvaise conduite de M. vostre frère ne laisse plus de lieu aux pensées que j'eusse peu avoir de chercher encore icy quelque ressource pour ses affaires. S'il se fust contenté de sortir du Royaume sans permission, et d'avoir fait donner de fausses asseurances à la Reyne qu'il se rendroit à Lorges pour y terminer l'affaire de Sedan, j'eusse avisé ce que le temps m'eust permis de faire pour adoucir cette faute dans l'esprit de Sa Majesté, et pour luy procurer le retour à ses bonnes graces; mais, outre cela, il a passé par l'Estat de Milan, où il s'est abouché avec le gouverneur; de là il s'est rendu à Genes, où il a eu plusieurs conferences avec les ministres et les partisans d'Espagne, et

même date: il doit aller surveiller la marche des troupes d'infanterie et de cavalerie envoyées au secours du maréchal de La Mothe (Fr. 4170, fol. 130-132);

6° Une lettre du Roi au sieur de Vaubecourt sur les mouvements des troupes dirigées vers la Catalogne (Fr. 4170, fol. 132-133 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

particulièrement avec le marquis de Spinola. Il a escouté les propositions qui luy ont esté faites de la part de l'Espagne, bien qu'il ayt dit qu'il falloit encore attendre. Il va à Rome, où il doit voir les ministres d'Espagne et achever là ce qui a esté ebauché ailleurs. Il descrie autant qu'il peut nos affaires et donne des impressions contre l'Estat, comme si tout y estoit à la veille d'une revolte. Mme vostre belle-sœur[1] tient le mesme langage à Bruxelles, et donne des impressions comme si l'Estat estoit à la veille d'un soulèvement universel, et n'y parle pas de moins que de le faire comprendre [le duc de Bouillon] dans le traité de la paix et restablir dans Sedan, comme si l'Espagne avoit les mesmes avantages sur la France que la France a sur l'Espagne. Mai 1644.

Vous jugez donc bien, de tout cela, que M. vostre frère est trop avant dans le precipice affin qu'il s'en puisse retirer, et que la personne qui l'y a jeté n'est pas preste à l'en faire revenir. C'est pourquoy, dans la profession que je fais d'estre le plus cordial et le plus veritable amy que vous ayez au monde, je vous conseille de rompre toute sorte de commerce et de communion avec luy, pour empescher qu'il ne se prevaille du contraire, faisant accroire à ceux à qui il se voudra vendre bien chèrement, que vous differerez tousjours à ce qu'il desirera de vous, et semblables choses, lesquelles, sans que vous y eussiez rien contribué, pourroient prejudicier au service du Roy et à vous-mesme. Je ne dis pas cela sans cause, puisqu'on nous mande de bon lieu que Mme de Bouillon, pour faire meilleure la condition de son mary et le rendre plus considerable, parle de vous comme d'une personne sur qui elle a tout pouvoir.

Il sera donc à propos que le monde sçache, qu'au mesme temps que vous souhaitez du contentement à M. vostre frère, vous n'avez point de commerce ni d'intelligence avec luy. Vous sçavez qu'il n'y a que vostre sage conduite, toute pleine d'affection et de zèle, et les

[1] Il y a *sa belle-sœur* dans le manuscrit. C'est un *lapsus* du copiste, au lieu de *vostre belle-sœur*. La duchesse de Bouillon, belle-sœur de Turenne, étoit Éléonore-Catherine Febronie de Berg, que les Mémoires du cardinal de Retz font parfaitement connaître. Elle mourut le 14 juillet 1657.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. services que vous avez rendus à l'Estat, que la Reyne a eu la bonté de reconnoistre, qui vous ont porté où vous estes. Vous devez aussy croire que c'est par là seulement que vous irez plus avant, et que c'est Sa Majesté, et non pas M. vostre frère, qui, ayant commencé, achèvera aussy vostre establissement et vostre fortune. Vous n'ignorez pas encore qu'elle ne sçauroit avoir plus d'estime qu'elle a pour vous, et que vous avez un amy auprès d'elle en qui elle a quelque confiance, qui la fortifiera tousjours dans les favorables sentimens qu'elle a pour vostre personne.

Vous n'aviez pas besoin que je vous representasse tout cela, pour vous exciter à estre ce que vous avez tousjours esté, c'est-à-dire inesbranlable dans vostre devoir, contre lequel je sçay que vous estes incapable de manquer pour ce qui est de l'essentiel et de l'effectif. Mais j'ay creu que vous ne trouveriez point mauvais que je vous fisse prendre garde à le tesmoigner par les demonstrations exterieures, affin d'oster tout sujet aux personnes imprudentes, ou mal intentionnées, de parler mal à propos; outre que je ne doute point que vous ne croyiez assez que tout ce que je vous escris ne vienne de l'abondance de la veritable affection que j'ay pour vous, et que j'auray tousjours à un point qui ne vous est pas encore connu.

Pour ce qui est du regiment de Guy, on a ordonné cet ajustement, qu'il serviroit avec vous tant que vous seriez deçà le Rhin; à quoy je ne croy pas qu'il doive faire difficulté. Que si vous estiez obligé de passer delà, en ce cas vous [en] serez remplacé [par l'envoi] des troupes de M. le duc d'Anguien, avec qui vous devez entretenir une parfaite correspondance.

Vous trouverez dans l'instruction de M. Le Tellier ce qu'on a avisé pour ce qui regarde M. d'Erlach.

Vous vous employerez aussy pour divertir le gouverneur de Hohenweil[1] d'entendre à la recherche que les ennemis luy font pour leur rendre cette place, si tant est que l'avis soit veritable.

[1] On a vu plus haut (p. 564, note 2) que le gouverneur de Hohenweil se nommait Widerholt, et que cette ville, située dans le Würtemberg, était dans une forte posi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'escris à M. d'Erlach la lettre cy-jointe[1]; vous pourrez la luy faire rendre si vous le jugez à propos. Mai 1644

Le siege de Gravelines s'achemine tousjours; on a attaqué le fort Philippe, de la prise duquel despend principalement celle de la place.

On n'oublie rien pour obliger les Suedois de renvoyer M. Torstenson en Allemagne.

Ayant travaillé à l'instruction que vous envoye M. Le Tellier, qui contient beaucoup de choses, particulièrement l'estat auquel nous sommes avec M. de Lorraine, je n'ay rien à y ajouster.

Vous n'aurez pas desagreable que j'aye fait donner de l'employ à M. de Ruvigny, et un regiment d'infanterie dans le Poitou et Limosin, où il servira de mareschal de camp; je luy ay fait donner un bon *ajuto di costa*. J'ayme beaucoup sa personne et estime beaucoup ses qualités, parmy lesquelles celle d'estre fort vostre serviteur et attaché à vos interests n'est pas des moindres. Il s'est entièrement attaché aux miens, et je luy fairay connoistre, dans les occasions, que la resolution qu'il a prise ne luy sera point prejudiciable.

J'ay fait donner à M. le vicomte de Courval une reconnoissance des services qu'il a rendus, et nous lui devons asseurer ce qui se pourra pour l'execution de la proposition du regiment pour le renvoyer au plus tost.

tion. Widerholt trompa les Bavarois, dont il feignit d'écouter les propositions.

Voici, sur Hohenweil et son gouvernement, la suite du passage de La Barde cité plus haut (p. 564-565, note) : « Ubi primum Baioari castella circum Hoentviele munivierant, procul erant Ludovici copiæ et auxiliorum spes longinqua videbatur. Quo factum est, ut hostem arte tractare Viderholtius in rem suam esse duceret. Eo deditionem suadenti auscultare, quæ ferebantur conditiones, eas neque omnino probare, neque plane abnuere, inducias ea gratia uti fierent postulare, atque interea tempus procedere. Post ubi aderant æstiva, atque Turenam cum copiis appropinquare, Anglianum in Germaniam venire accepit, simul inducierum tempus exiliit, tum nihil simulationis indigens, si imperator Vitembergum ducem in integrum restituere et in eodem quo ante bellum statu esse velit, sese ab Ludovico impetraturum confidere, uti per eum liceat qui Hoentvielem teneant, eos nostri parti studere aut adversari; sin aliter fuperaturis sententia sit, sese arcem adversum quorumvis conatus defensurum declarat. Dein tormentis castella hostium incessere, eruptionibus jugnare, excurrere longius, donec ii ubi vident frustra inceptum, postremo abscessere. »

[1] Voyez cette lettre ci-après p. 781.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644 Je vous laisse à penser si je desire avec passion que vous fassiez quelque chose dans vostre passage du Rhin. J'en attendray avec impatience des nouvelles.

DXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 186 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

Sans date.

Monsieur,

Je croy que, s'il n'arrive d'autres forces aux ennemis que celles qui sont dans le Luxembourg, ils ne seront pas en estat d'empescher vostre voyage, principalement avec la jonction des troupes que vous attendez. On m'a asseuré d'assez bon lieu que Bec n'avoit pas plus de quatre mille hommes de pied et huit à neuf cens chevaux, en y comprenant un regiment de Croates; et vous pouvez voir, par le bruit qui a couru de ce qui devoit passer à Givet, qu'estant foibles en effet, ils font provision tant qu'ils peuvent de forces imaginaires. J'espère donc que rien n'empeschera la jonction que vous sçavez[1], et que j'auray en raison de l'approuver, non-seulement par l'estime en laquelle j'ay vostre conduite, mais par la consideration de l'evenement. Ce ne sera pourtant que le prelude de ce que la Reyne attend de vous, cette campagne, et je me promets que vous ne donnerez pas peu de matière à la joye qu'elle reçoit de la prosperité des armes du Roy, qui ont jusques icy si bien reussy entre vos mains.

Quant à moy, vous croirez, s'il vous plaist, qu'après le bien de l'Estat, rien ne me peut estre plus cher que vostre gloire, et que j'en reçois une si vive reflexion par la passion que j'ay pour vous, qu'il me semble qu'en quelque façon elle m'appartienne.

[1] Il s'agissait de réunir les troupes levées par Marsin dans le pays de Liége avec celles du duc d'Enghien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vous verrez bien que je suis homme de parole et au delà, puisque, au lieu de deux cens chevaux d'artillerie que je vous avois promis, outre ceux que vous avez, j'ay fait en sorte qu'on vous en envoyast quatre cens. Je vous supplie de croire que je tascheray tousjours, autant que je pourray, de vous tromper de la sorte. Mai 1644.

Le siege de Gravelines s'achemine tousjours[1], et, s'il estoit aussy asseuré contre le secours des ennemis du costé de la mer que de celuy de la terre, je vous en donnerois la prise infaillible. C'est à quoy on travaille autant qu'on peut, et cela despend de la prise du fort Philippe, auquel on se devoit attacher. M. le duc d'Orleans est tousjours dans le camp, tant pour haster les travaux et animer nos troupes par sa presence, que pour conserver l'union entre les chefs, qui est maintenant assez bonne.

DXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 187 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GASSION[2].

Sans date.

Monsieur,

J'ay receu, avec la vostre du 5 de ce mois, des nouvelles fort exactes de l'estat du siege. Je vous suis très-obligé de la peine que

[1] Grotius écrit, au commencement de juin 1644 : « Dux Aurelianensis Gravelingam obsidet, hoc ipso tempore, dum rex Angliæ et rex Daniæ, plane nolentes Flandriam Gallis accrescere, domi negotium habent ita grave, ut externis se miscere non possint. Habet dux secum viginti ferme hominum millia; pluribus et opus est, ut uno vallo includat oppidum et castellum non minus firmum oppido. » (Epist. ined. p. 141.)

[2] Une instruction, en date du 1er mai 1644 (ms. B. I. Fr. 4169, fol. 104-106), avait chargé le maréchal de Gassion de former une armée entre celle de Flandre et celle de Champagne. Il devait se rendre à Rethel, où le corps d'armée placé sous ses ordres se réunirait. De là il irait à Guise et ensuite à Roye, et se tiendrait à la disposition du duc d'Orléans pour seconder les entreprises que ce prince formerait.

On a vu plus haut (p. 716, note), par une lettre adressée au duc d'Enghien au

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mai 1644. vous avez prise de me les mander, et vous conjure de continuer. Je suis bien de vostre sentiment, qu'on ne peut s'asseurer du bon succès de cette entreprise jusqu'à ce qu'on ayt fermé aux ennemis l'entrée du secours qu'ils envoient par mer dans la place assiegée. C'est à quoy je croy que rien ne sera oublié de la part de Son Altesse royale et de ceux qui servent le Roy sous ses commandemens; et, puisque tout despend de la prise du fort Philippe, je me persuade qu'on fera tout devoir pour s'en rendre maistre.

Puisque les ennemis regardent encore le progrès du siege et ne menacent point nos frontières, vous ne sçauriez estre mieux pour le service du Roy qu'au lieu où vous estes[1]; mais, s'ils quittent le poste où ils sont et tournent leurs forces ailleurs, vous sçavez [ce] qu'en ce cas-là je vous ay escrit des intentions de la Reyne et de l'opinion qu'elle a que la seureté de la frontière despend en partie de vostre presence. Je ne m'estendray pas plus au long sur cet article, vous en ayant escrit fort particulièrement par le sieur de Courteils.

Je vous renouvelleray seulement, avant que de finir, la prière que je vous ay faite par mes precedentes, qui est de passer, pour l'amour de moy, sur les petites considerations auxquelles vous pourriez avoir repugnance[2], et de donner cela à l'amitié que vous m'avez promise et au service de Sa Majesté.

Vous entendez bien ce que je veux dire, et je ne doute point que vous ne le fassiez, tant pour la passion que vous avez pour le bien de l'Estat qu'à cause que je suis asseuré que vous m'aymez.

nom du Roi, que Gassion avait été appelé par le duc d'Orléans et avait dû joindre ses troupes à celles du prince pour le siége de Gravelines.

[1] Ce passage prouve que la présente lettre, qui ne porte aucune date dans le manuscrit, est antérieure au 22 mai 1644, époque où fut écrite la lettre citée en note, p. 716.

[2] Allusion aux discussions qui s'étoient élevées entre Gassion et le maréchal de La Meilleraye, et qui continuèrent pendant toute la durée du siége. Les querelles de préséance entre ces deux généraux furent poussées si loin, que peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent aux mains, comme on le verra dans la suite de cette correspondance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DXXII.

Original signé. Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg. Copie envoyée au ministère de l'Instruction publique par M. Léouzon-Leduc. — Copie dans le manuscrit de la Biblioth. Mazarine n° 1719, tom. I, f° 194 verso et f° 195 recto. La copie donne la date du 12 juin 1644.

MAZARIN A BRASSET,

RÉSIDENT PRÈS DES ESTATS GENERAUX.

[Paris,] 5 juin 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 23 du passé, les offices que vous avez faits envers M. le prince d'Orange pour la subsistance des troupes de M. de Marsin. En cela, comme aux autres choses, si l'on ne peut avoir tout ce qu'on desire, il faut se contenter de ce que l'on peut, et agir tousjours jusqu'à ce que le besoin ayt cessé et que l'occasion soit passée. Je vous escris cecy, d'autant que nous aurons encore affaire de l'assistance de MM. les Estats pour le mesme sujet, mais d'une autre manière, qui ne leur sera pas fascheuse, ainsy que vous l'apprendrez par la depesche de M. Le Tellier, à laquelle je me remets [1].

[1] On trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4170, fol. 135-136), une lettre du Roi à Marsin, pour faire embarquer à Bois-le-Duc les troupes qu'il avait levées dans le pays de Liége et en Allemagne. On avait besoin, pour effectuer ce projet, de l'assistance des Provinces-Unies, et c'est probablement là le service auquel Mazarin fait allusion.

Voici la lettre du Roi :

« Monsieur de Marsin,

» Depuis la depesche cy-jointe que je vous fis hier [*], ayant consideré que la marche par terre de l'infanterie qui est avec vous, pour aller joindre mon cousin le duc d'Anguien, pourroit recevoir diverses difficultés, et qu'elle seroit bien utilement employée en mon armée commandée par mon oncle le duc d'Orleans, qui est maintenant devant Gravelines, je vous fais cette lettre pour vous dire, par l'advis de la Reyne regente, madame ma mère, que j'estime à propos de faire acheminer par Bois-le-Duc ladicte infanterie, ensemble les reserves qui ont esté levées en Liege pour le regiment d'infanterie de Guiche, pour y estre embarquées et de là se rendre à Calais; que, pour cet ef-

[*] C'était la dépêche par laquelle le Roi lui ordonnait de joindre ses troupes avec celles du duc d'Enghien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. L'armée navale de MM. les Estats est bien venue au temps arresté devant Gravelines, mais non pas avec des barques et des pontons, ainsy que MM. de Beringhen et d'Estrades me l'avoient asseuré, sans quoy il est impossible d'empescher que les balandres[1] des ennemis n'y abordent, comme nous en avons desjà fait l'experience. C'est pourquoy je vous prie, au nom de Dieu, de faire les plus fortes instances que vous pourrez auprès de ces Messieurs et de M. le prince d'Orange, affin qu'il n'y ayt rien à desirer du costé de la mer pour destourner de semblables inconveniens; de quoy M. le duc d'Orleans n'aura pas manqué de vous escrire.

Nous attendons, avec l'impatience que vous pouvez juger, la nouvelle de ce à quoy M. le prince d'Orange se doit attacher, et dont le retardement ne nous peut estre que très-desavantageux, à cause que

fect, ayant adjusté avec le sieur Brasset les choses necessaires pour le passage de ladicte infanterie avec commodité et seureté, vous ayez à conduire et escorter ladicte infanterie, ensemble les recreues qui ont esté levées en Liege, avec ladicte cavalerie et celle dont les sieurs les Estats vous assisteront à cet effect, jusques audict lieu de Bos-le-Duc; que vous fassiez embarquer ladicte infanterie et qu'ensuite de ce vous retourniez à Maestrik avec la cavalerie; mais comme vous ne pouvez pas demeurer au poste où vous estes sans infanterie, vous preniez vos mesures en sorte que, incontinent après vostre retour et après vous estre seulement rafraischy autant qu'il sera besoing, vous marchiez avec ladicte cavalerie pour aller joindre mon cousin le duc d'Anguien, en execution des ordres que vous recevrez de sa part, sur les advis que vous luy donnerez, pour faire la jonction de la cavalerie plus seurement, et qu'en luy marquant le jour que vous pourrez partir de Maestrik, vous fassiez estat du temps qui vous sera necessaire pour vostre voyage de Bos-le-Duc, vostre retour à Maestrik et le rafraischissement de vos troupes; que neantmoins, si mondict cousin vous donnoit ordre de luy mener toute ladicte infanterie aussy bien que la cavalerie, vous ayez à l'executer ponctuellement; et de plus, comme vous voyez sur les lieux mieux que personne ce qui se peut faire pour le passage de la dicte infanterie pour Calais, je vous en remets l'execution selon que vous estimerez à propos, vous recommandant particulièrement le secret en toute cette affaire, et d'y apporter vostre bonne conduite et diligence accoustumées; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Marsin, en sa sainte garde.

«Escrit à Paris, le 4 juin 1644.»

Signé «LOUIS.»

Et plus bas

«Le Tellier.»

[1] Bateaux plats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toutes les forces de Flandres nous tomberoient sur les bras, si l'on ne les obligeoit à se partager, en attaquant les ennemis en quelque endroit qui leur soit plus convenable que ce qu'ils pourroient entreprendre sur nos frontières. Juin 1644.

Vous avez eu raison d'oster à M. le prince d'Orange l'alarme qu'on luy avoit donnée de l'armée pretendue du cercle Westphalique et de la marche de Hatzfeld vers le Rhin. Car, outre que, comme vous luy avez representé, cette armée n'est pas encore preste à s'esclore, bien qu'il y ayt desjà longtemps qu'elle soit conçue, et qu'il y a de l'apparence que, avant que cela soit, M. le prince d'Orange aura tout loisir d'achever à son ayse ce qu'il entreprendra, s'il n'en est diverty par ailleurs, il est encore certain que, supposé qu'elle se mette sur pied, elle ne sçauroit estre employée contre MM. les Estats en faveur des Espagnols, à cause de la resistance qu'apporteroient à cela tous les membres du corps Westphalique, qui ne pretendent la lever que pour la deffense et les interests de leur cercle, qui n'a rien à demesler avec MM. les Estats, avec lesquels, comme ils sçavent, l'Electeur et la ville de Cologne vivent fort bien et observent les lois de bon voisinage; de sorte que, de ce costé-là, il n'y auroit rien à craindre pour eux.

Quant à Hatzfeld, il est vray que nous avons nouvelles que, n'ayant peu executer le dessein qu'il avoit contre Kœnismarck ou ailleurs, il a ramené ses troupes dans ses vieux quartiers de la Franconie pour les y faire rafraischir, et où il est tombé malade. Mais que de là il doive venir vers le Rhin pour y faire diversion sur MM. les Estats, en faveur des Espagnols, cela n'a nulle apparence, puisqu'il est plus vraysemblable qu'il ne laissera point le champ libre aux Suedois du costé de la Saxe et de la Thuringe, et qu'il faut que, pour le moins, il demeure pour agir contre eux, si l'on n'envoye quelque autre au secours du roy de Dannemarck. Outre que le mescontentement que nous sçavons, de bonne part, qu'il a que Gleen luy ayt esté preferé par l'autorité du duc de Bavière pour le commandement de cette armée westphalique, qu'il avoit ardemment desiré, faira et qu'il n'iroit pas volontiers servir vers le Rhin, et qu'on ne l'y envoyeroit pas aussy sans quelque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1646. grande necessité, separée des affaires des Espagnols, qui y obligeast l'Empereur.

Vous vous servirez de ces considerations, si vous le jugez à propos, pour faire cesser l'apprehension que MM. les Estats pourroient avoir d'estre troublés du costé d'Allemagne, s'ils s'embarquoient à quelque grande entreprise. Je vous laisse à mesnager cette matière selon vostre prudence et la connoissance que vous avez de l'humeur et des maximes de ces Messieurs.

Croyez, ce pendant, que je vous estime comme je doy, et que, dans les occasions, je prendray le soin de vos interests que vous devez attendre de celuy qui est très-veritablement,

Monsieur,

Vostre très-affectionné à vous faire service,

LE CARDINAL MAZARINI.

DXXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 287 verso.

A M. D'ESTRADE.

[Paris,] 4 juin 1646.

Monsieur,

Vous aurez desjà sceu comme l'armée du Roy est attachée à Gravelines, et que la tranchée se devoit ouvrir le premier du courant. Les choses ont esté conduites avec tant de secret et d'adresse, faisant en mesme temps entrer dans le pays ennemy quatre corps differens qui donnoient jalousie à toutes leurs places, que nous estions arrivés à Gravelines avant qu'ils eussent aucun soupçon que nous en voulions à celle-là. Ils ont pourtant trouvé moyen d'y jeter des hommes par la voye de la mer en nombre assez considerable [1], mais qui n'empeschera

[1] «Quingenti homines, dit Grotius, in Gravelingam penetrarunt auctum praesidium.» (*Epist. inedita*, p. 144, lettre du 26 maij/4 juin 1646.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas que l'on ne continue dans la première resolution du siege avec esperance de bonne issue. Juin 1644.

J'avois pensé que l'armée navale de MM. les Estats pourroit empescher ces sortes de secours, par le moyen de leurs falouques[1], des moyennes barques qu'on avoit fait esperer, et de ce bateau que vous m'avez mandé qui pouvoit aborder sans peril chargé de pièces d'artillerie. Je vous prie de faire renouveler par le prince d'Orange les ordres bien precis de ce que vous verrez de necessaire sur ce sujet, comme des autres choses dont nostre armée peut avoir besoin de l'assistance et de la faveur de MM. les Estats et de leur pays.

Je vous avoue que j'attends avec grande inquietude la nouvelle que M. le prince d'Orange soit attaché à l'entreprise concertée. Je me suis engagé si positivement d'asseurer, sur les paroles que Son Altesse m'a fait donner, qu'elle y seroit dès le vingtième du passé, qu'il me semble que tout le retardement qui s'y rencontre me peut estre imputé, dont Sa Majesté aussy m'a desjà fait quelques reproches. Vous voyez assez combien il est important au bon succès de nos desseins qu'ils soient entrepris en mesme temps, afin que les ennemis, dans la foiblesse où ils sont, ne sçachent auquel courre, et perdent des deux costés, pour vouloir sauver tout. Je vous prie de n'omettre aucune diligence pour solliciter et haster l'execution de ce qui doit estre fait de vostre costé, puisque vous ne sçauriez guères rendre à Sa Majesté de service qui luy soit plus agreable. Ce pendant, je vous prie, etc.

P. S. Je vous prie de me mander si nous pourrions esperer que M. le prince d'Orange, executant son dessein, pourroit nous prester quinze cens ou deux mille hommes pour employer à nostre entreprise, lesquels viendroient dans des barques, et s'en retourneroient de mesme aussytost que le siege sera fini.

[1] Ce mot s'écrit ordinairement *felouques*, et désigne de petits bâtiments de bas bord et allant à rames.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 287 recto.

A M. MILET.

[Paris,] 4 juin 1644.

Monsieur,

On envoye ordre au sieur de Marsin de venir joindre l'armée de M. le duc d'Anguien avec toutes les troupes de cavalerie qu'il a, et, afin que l'infanterie ne l'embarrassast pas dans sa marche et ne rendist son passage moins seur, on a proposé de luy faire prendre la route de Bois-le-Duc, et la faire embarquer pour venir en Picardie. On luy envoye les ordres, se remettant pourtant à luy de l'execution, parce que, au cas qu'il fust autrement, par des raisons que nous ne voyons pas, on laisse à son choix de faire ce qu'il sera plus expedient.

Il ne faudra rien oublier, dans le temps que vous serez avant que pouvoir partir, pour faire mettre ladicte infanterie au meilleur estat qu'il se pourra, et vous la conduirez vous-mesme sans l'abandonner, prenant soin de la subsistance et des autres despenses necessaires pour l'embarquement, jusques à vostre arrivée à Calais, où vous trouverez entre les mains de M. le comte de Charost, ou son lieutenant dans la place, les ordres de Sa Majesté de ce que vous aurez à faire.

Je sçay que vous avez tiré de grandes contributions et que les troupes ne sont pas complètes. Cependant vous ne parlez point d'en tenir compte au Roy, et il sembloit, par vos dernières, que vous mettriez la main au dernier fonds qu'on vous a fait tenir, dès qu'il seroit arrivé. Souvenez-vous que le sujet de vostre envoy n'a esté que pour le mesnage des finances, et ne faites pas que je sois trompé dans la confiance que j'ay prise en vostre fidelité. Il faut absolument faire en sorte de ne point payer la monstre à ces troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, qu'elles ne soient arrivées dans les armées où elles sont destinées pour servir; autrement, il seroit à craindre que la pluspart des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soldats, ayant touché l'argent, ne vous quittassent et aymassent mieux demeurer dans le pays, pour en attraper encore de celuy d'Espagne. Juin 1644.

DXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719. tom. II, f° 365 verso.

A M. LE MARESCHAL DE GUICHE.

[Paris,] 7 juin 1644.

Monsieur,

M. de l'Eschelle s'en retourne si pleinement informé de toutes les choses qui regardent l'armée, que j'ay creu qu'il estoit plus à propos que vous les apprissiez de sa bouche que de cette lettre. Me remettant donc à ce qu'il vous en dira et à ce que vous en pourrez encore apprendre de M. le duc d'Anguien, je vous diray, sur le sujet de mon regiment d'infanterie, dont vous me faites une si avantageuse relation, que vous pouvez penser combien cette nouvelle me flatte, et pour l'interest du service du Roy, qui est la chose du monde que j'ay le plus à cœur, et à cause de la satisfaction que M. le duc d'Anguien et vous en avez. Vous trouverez, je m'asseure, que celuy de cavalerie n'est pas moins beau, et que celuy de Chambre est fort bon. Ils ont ordre de vous joindre, aussy bien que celuy d'infanterie du Havre, qu'on m'asseure estre de mille hommes effectifs.

Le plus grand tesmoignage que je puisse rendre à M. le duc d'Anguien de l'estime que j'ay pour luy est de souffrir, comme je fais, la mauvaise humeur de M. le Prince [1], qui descrie autant qu'il peut toutes nos affaires et est le premier à publier les mauvais bruits et à appuyer ceux qui courent, au desavantage du service du Roy. Je m'imagine que la cause en est en partie de ce que l'avocat general n'a point conclu à son gré en l'affaire de Mme d'Aiguillon [2].

[1] Henri de Bourbon, prince de Condé, père du duc d'Enghien (Louis de Bourbon).

[2] Le procès du prince de Condé contre la duchesse d'Aiguillon fit beaucoup de bruit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DXXVI.

Manuscr. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 104 verso.

A M. DE GASSION.

[Paris,] 7 juin 1644.

Monsieur,

Je vous escris celle-cy pour vous donner avis que, sur les divers desseins que pourroient former les ennemis contre nous, dont il y en auroit peut-estre quelqu'un qui regarderoit nos frontières [1], l'intention de la Reyne est que, en ce cas-là, vous y veniez pour les asseurer. Elle sçait combien vous estes utile partout où vous vous trouvez, et la peine qu'aura Son Altesse royale de se voir privée d'un homme de si grand service; mais Sa Majesté a une telle confiance en vostre capacité, en vostre vigilance et en vostre courage, que, si les ennemis entreprenoient rien de ce costé-là, elle ne sçauroit avoir l'esprit en repos qu'elle ne sçache que vous y soyez. Je ne doute point que ce ne soit avec grande joye que vous vous porticz à faire ce qui est de sa volonté, et que vostre plus forte passion ne soit de plaire à une maistresse qui

à cette époque. Le prince demandait, au nom de sa belle-fille la duchesse d'Enghien, le partage de la succession du cardinal de Richelieu, malgré les clauses formelles de son testament. Ce procès donna lieu à des plaidoyers, où des avocats célèbres de l'époque, Hilaire et Gaultier, parlèrent avec une grande liberté. (Voyez le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 178, 182, etc.) Comme l'avidité et l'ambition du prince de Condé inquiétoient la Cour, la Reyne résolut de donner un témoignage public d'amitié à la duchesse d'Aiguillon, en allant passer quelques jours dans son château de Ruel ou Rueil. Olivier d'Ormesson écrivait le 26 mai : « La Reine fait estat d'aller à Ruel, et l'on me dit que l'on avoit taché à l'obliger de venir au Conseil, pour empescher que M. le Prince n'y prist toute l'autorité. » La Reine ne parut pas au Conseil; mais le voyage de Ruel eut lieu au mois de juin 1644. (Voyez le même journal, t. I, p. 188.)

L'avocat général, qui conclut contre le prince de Condé, se nommait Briquet. (Voyez le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 187.)

[1] On a vu plus haut (p. 716, note) que Gassion devait d'abord commander un corps d'armée placé entre la Flandre et la Champagne et destiné à protéger la frontière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous a donné de si grandes preuves de l'estime qu'elle fait de vostre personne. Juin 1644.

Mais d'autant que ce destachement pourroit estre sensible à Son Altesse royale, à cause du besoin qu'elle croit avoir de vous, vous aurez l'adresse de l'y disposer et de faciliter toutes choses, afin que cela se fasse bien à propos. Vous ne manquerez point de celles qui seront necessaires pour le sujet que je vous escris, et M. le duc d'Anguien sera tousjours en estat de vous envoyer, en cas de besoin, un renfort considerable.

Si la bienseance souffroit qu'après vous avoir fait sçavoir la volonté de la Reyne je puisse vous mettre en avant ma consideration, j'oserois me promettre de vostre amitié, que la prière que je vous fais de vous tenir prest, s'il est necessaire, pour cette action, ne seroit pas inutile. Mais, ayant un plus fort motif de le faire, je me contenteray de vous asseurer que je feray valoir, comme j'ay accoustumé, vostre conduite et vos actions selon leur merite, et que je ne perdray point d'occasion de vous faire paroistre que personne au monde ne peut estre plus que moy, etc.

DXXVII.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 189 verso.

A M. D'ARGENCOURT[1].

[Paris,] 9 juin 1644.

Monsieur,

Pour respondre à la vostre du 22 du passé, je vous diray que les considerations que vous m'escrivez pour la [défense] du Roussillon sont veritablement fort judicieuses en elles-mesmes et dignes de vostre

[1] Il est question d'un sieur d'Argencourt, maréchal de camp, dans les *Mémoires de Mathieu Molé* (t. IV, p. 132, note). C'est probablement le même personnage que celui auquel est adressée la lettre de Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. capacité et de vostre experience; mais, d'autant qu'elles sont des effets de la première nouvelle que vous avez eue de l'eschec que nous avons receu en Catalogne[1], qu'on vous a pourtant figuré plus grand qu'il n'a esté, ou que vous ne sçaviez pas l'ordre qu'on devoit donner pour le reparer, j'estime que vous ne serez point marry que nous n'ayons point besoin de nous en servir. Vous jugerez bien que le renfort commandé pour joindre M. le mareschal de La Mothe, qui n'est pas moindre de six à sept mille hommes, avec ce qui s'est conservé de l'armée et ce que les Catalans y envoyent, nous mettront en estat ou de secourir Lerida, ou d'entreprendre quelque chose sur les ennemis qui nous repare de cette perte, si nous la faisons.

Je ne laisse pourtant pas de veiller tousjours aux choses du Roussillon et d'assister de vos avis le comte de Noailles, que Sa Majesté a nommé au gouvernement de Perpignan. C'est une personne laquelle, outre sa naissance et son merite, j'ay plusieurs raisons particulières d'estimer, et dont les interests me sont tellement chers, que vous ne sçauriez le servir sans m'obliger, outre que tout cela regarde le service du Roy, pour lequel je sçay que vous avez de l'affection.

Je rechercheray avec soin les occasions de vous faire paroistre que je suis, etc.

[1] Grotius insiste sur l'échec essuyé par les Français, en Catalogne, près de Lérida : «De Catalaunia evenit quod praesagiebam, ingens damnum acceptum est. Dum Herdum adversus obsidionem, quam parari audierat, obtegit Motta Odincurtius, transiit interim Sicorim omnem exercitus regis Hispaniae ad XVI millia. Motta Odincurtius, qui partem tantum hostilis exercitus venisse arbitrabatur, obviam ivit. Equitatus ejus illico cessit, peditatus caesus aut captus est : tria millia dicunt qui minimum, sex qui plurimum. Herdae partim ex vetere praesidio, partim ex illis quos illuc fuga tulit, quatuor esse millia dicuntur, spe exigua ut diu tutari oppidum possint. Villaregius (Villeroi) cum tribus militum millibus, alia totidem ex Languedocia, quae in supplementum cladis mittuntur, serius eo pervenient, quam ut damnum vitari possit.» (*Epistolæ ineditæ*, p. 162, lettre du 26 mai/5 juin 1644.)

La Cour ne se borna pas à envoyer Villeroi à la tête d'un corps de troupes en Catalogne. (Voyez plus haut, p. 721, note.) Elle chargea le sieur de Beauvais-Plessan de se rendre auprès du maréchal de La Mothe, pour l'engager à tenter une puissante diversion en attaquant Tarragone ou Roses. L'instruction donnée au sieur de Beauvais-Plessan se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale (Fr. 4169, fol. 106 r°-111 v°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1654.

DXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 192 recto.

A M*** [1].

[Paris,] 11 juin 1654.

Monsieur,

M. de l'Eschelle s'en retourne si pleinement informé de toutes les choses qui regardent l'armée, que j'ay creu qu'il estoit plus à propos que vous les apprissiez de sa bouche que de cette lettre. Me remettant donc à ce qu'il vous en dira et à ce que vous en pourrez encore apprendre de M. le duc d'Anguien, je vous diray, sur le sujet de mon regiment d'infanterie, dont vous me faites une si avantageuse relation, que vous pouvez penser combien cette nouvelle me flatte, et pour l'interest du service du Roy, qui est la chose du monde que j'ay le plus à cœur, et à cause de la satisfaction que M. le duc d'Anguien et vous en avez.

Je ne sçaurois m'empescher de vous dire quelque chose de la mauvaise humeur de M. le Prince contre nostre armée, qu'il descrie autant qu'il peut de foiblesse, et de ce qu'on expose M. son fils avec de si petites forces et si peu pourveu des choses necessaires pour agir, qu'il luy sera impossible de rien entreprendre. Vous jugez bien, par l'estat des troupes qui sont à l'armée et par celles qui la doivent joindre, s'il y a lieu à cette plainte. En voilà assez sur cette matière, que je

[1] Il n'y a pas, dans le manuscrit, d'indication de la personne à laquelle cette lettre est adressée. Mazarin écrit à un des principaux personnages de l'armée du duc d'Enghien et à un de ceux auxquels il parle avec confiance.

Je croirais volontiers qu'il s'agit du maréchal de Guiche (Antoine de Gramont), si le cardinal ne lui avait pas déjà écrit le 7 juin. Cependant, comme Mazarin adressait souvent plusieurs lettres à la même personne à un ou deux jours de distance, je suis porté à penser que c'est à ce confident que la lettre est adressée. Le commencement est le même dans les deux dépêches. Le paragraphe sur M. le prince, père du duc d'Enghien, est surtout remarquable. (Voyez ci-dessus, p. 735.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. quitte volontiers, pour vous asseurer que je seray tousjours avec toute la passion, etc.

DXXIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 191 verso.

A M. LE DUC D'ESPERNON.

[Paris,] 11 juin 1644.

Monsieur,

Quelque juste que soit l'affliction qui m'est arrivée[1], j'avoue qu'elle n'a point receu un petit soulagement de la part que vous m'avez tesmoigné d'y prendre. Bien que ce sentiment soit un effet de la bonté de vostre naturel, je ne laisse pas de me flatter de cette pensée, que la passion que j'ay pour tout ce qui vous regarde ne vous permet pas de considerer avec indifference ce qui me touche. Je vous prie, Monsieur, de croire que j'en ay toute la reconnoissance que je dois, et que vous trouverez tousjours en moy une veritable et parfaite correspondance de sentimens.

Mais, pour changer de matière, je vous diray que, sur la proposition que le sieur de Barrière vous a faite de la levée d'un regiment en Guyenne, M. Le Tellier vous en envoye les commissions. Je ne doute point que vous ne les remplissiez de personnes de merite, et que ce corps ne soit complet au nombre qu'on desire, qui est de deux mille hommes. Quoyque les despenses immenses que nous avons faites depuis le commencement de l'hyver nous ayent espuisés d'argent, et que, s'il y eust eu quelque moyen de le mettre sur pied sans toucher à la bourse du Roy, ce nous eust esté une grande commodité, on ne laisse pas de

[1] Cette phrase, qui se reproduit dans un grand nombre de lettres de Mazarin datées du 11 juin 1644, signifie « quelque juste raison que j'aie d'être affligé, » etc. Les lettres de condoléance auxquelles le ministre répond lui avaient été écrites à l'occasion de la mort de sa mère, Hortense Buffalini. Voyez aux *Analyses* un grand nombre de lettres de la même date, adressées à divers personnages, au prince Thomas, à la duchesse de Savoie, au maréchal de Saint-Luc, au comte et à la comtesse d'Alais, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous envoyer ce qu'on a coustume de donner pour de semblables levées. Il ne faudra pas, s'il vous plaist, dire à quoy on le destine, ni en quel endroit il doit servir, puisque vous sçavez qu'on prend et quitte les resolutions pour ces choses, selon l'exigence des conjonctures. Je ne vous en dis point davantage, me remettant à ce que vous en escrira plus particulièrement M. Le Tellier; outre que, connoissant le zèle que vous avez pour le service du Roy et pour le bien de l'Estat, je suis asseuré que c'est la moindre chose que vous fairiez pour ce sujet, et qu'il n'y aura jamais que le manquement des occasions qui vous empesche d'en rendre de plus fortes et plus esclatantes preuves. C'est de quoy la Reyne se tient bien asseurée, et de quoy, s'il en estoit besoin, je serois vostre caution en son endroit, puisque je suis avec toute l'estime que personne le puisse estre, etc. Juin 1644.

DXXX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 190 recto.

A MADAME LA LANDGRAVE DE HESSE.

[Paris[1],] 11 juin 1644.

Madame,

Quelque juste qu'ayt esté l'affliction qui m'est arrivée, j'avoue

[1] La Cour était alors à Ruel, dans le château de la duchesse d'Aiguillon. Mazarin ne paraît pas l'avoir accompagnée à ce premier voyage.

Sur le séjour de la Reine à Ruel au mois de juin 1644, voyez le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (t. I, p. 188, 191, 192). Grotius parle aussi de ce voyage de la Cour à Ruel, d'abord comme d'un projet, dans une lettre du 11/21 mai : « Regina regens videtur, de card. Mazarini consilio, hospitium ad tempus captura Ruellis, in hortis Esguillonis (la duchesse d'Aiguillon), cujus causam parlamentariis judicibus commendat. » (*Epistolæ inedite*, p. 139.) Il a été question plus haut (p. 735, note 2) du procès dont parle Grotius.

Il écrivait, le 11 juin 1644, que le voyage annoncé dès le mois de mai avait eu lieu : « Regina regens Ruellam recessit, currum in quo erat Regina, Rex et Regis frater, aurigante ducissa Esguillonia, quam in Reginæ gratiam reposuit cardinalis, non satis volente id Condæo principe. » (*Epist. ined.* p. 151-152.)

Le mécontentement du prince de Condé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1645. qu'elle n'a point receu un petit soulagement de la part que Vostre Altesse m'a fait l'honneur de me tesmoigner d'y prendre[1]. Bien que je connoisse assez que c'est un effet de son bon naturel qui la rend sensible aux maux d'autruy, je ne laisse pas de me flatter de cette pensée, que la passion que j'ay tousjours eue pour ce qui regarde Vostre Altesse ne luy permet pas de considerer avec indifference ce qui me touche. Aussy, Madame, je la supplie de croire que j'en ay un si parfait ressentiment, que je ne perdray jamais d'occasion de m'en revancher et de luy faire paroistre que le respect que j'ay pour sa vertu me faira tousjours embrasser ses interests immediatement après ceux de cette Couronne.

J'ay entretenu M. de Polhieme[2] de plusieurs choses qui concernent Vostre Altesse; il vous les doit faire sçavoir. J'ajousteray icy seulement, pour ce qui regarde la conduite de M. de Marsin, dont elle se plaint, que cela s'est fait contre l'intention de Sa Majesté, qui n'a jamais entendu qu'il pourvoieroit à la subsistance des troupes qu'il a levées, au prejudice de nos alliés, mais bien aux despens de nos ennemis et par d'autres voyes permises. Toutesfois, comme c'est un mal qui aura peu de durée et qui ne sera point de consequence à l'avenir, Vostre Altesse l'excusera et le prendra plustost pour un coup de necessité du sieur de Marsin que pour un effet du peu de consideration en laquelle il eust ce qui la touche, ne pouvant ignorer qu'il ne soit fort cher à la Reyne.

Le siege de Gravelines s'achemine heureusement.

L'armée de M. le duc d'Anguien est fort belle[3], et se fortifiera en-

(Henri de Bourbon) ne venait pas seulement de son procès contre la duchesse d'Aiguillon et de l'appui que la partie adverse trouvait dans la Reine et dans le cardinal Mazarin. Il se plaignait surtout de ce qu'on avait chargé le duc d'Orléans de la direction du siége de Gravelines et pourvu son armée des meilleures troupes, tandis que le duc d'Enghien semblait condamné à l'inaction. Mazarin avait pour principe de balancer l'une par l'autre les deux puissantes maisons d'Orléans et de Condé. Telle fut la cause qui le porta à soutenir la duchesse d'Aiguillon et à placer Gaston d'Orléans à la tête de l'armée. Il commençait à craindre l'ambition du vainqueur de Rocroi et l'avidité de son père.

[1] Voyez p. 740, note.

[2] Résident de la Landgrave à la cour de France.

[3] Grotius écrit, à la date du 11 juin: «Apud ducem Anguianum duodecim millia

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

core davantage. Celle de M. le mareschal de Turenne est maintenant en estat d'agir. Juin 1645.

On nous a fort promis le retour de M. Torstenson en Allemagne[1], et je vous asseure qu'on n'oubliera rien de deçà pour appuyer puissamment la cause commune, non plus que je ne me despartiray jamais de la resolution que j'ay faite d'estre tousjours, etc.

DXXXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 194 recto.

A M. DE GASSION.

[Paris,] 11 juin 1645.

Monsieur.

Bien que nous eussions desjà receu les nouvelles que vous me mandez du commencement qu'on alloit donner à la circonvallation de Gravelines, je n'ay pas laissé de m'en resjouir une seconde fois, sur l'avis que j'en ay eu par la vostre du 30 du passé. Ce que vous y avez contribué ne m'a point surpris, et je suis asseuré que, partout où vous agirez, vous ferez tousjours bien, et que vous rendrez bon compte de tout ce qu'on vous confiera ou que vous entreprendrez de vous-mesme. Vous croyez bien que je ne perds point d'occasion de faire valoir comme je dois les bonnes actions que vous faites.

Je ne doute point que Son Altesse royale ne vous retienne jusqu'à ce que la circonvallation soit bien avancée; mais, après cela, ne pouvant avoir besoin que d'un petit corps de cavalerie et estant necessaire d'aller exercer les ennemis ailleurs, vous agirez pour ce sujet selon que vous aurez concerté avec Sadite Altesse royale.

C'est tout ce que je puis vous en dire, après vous avoir asseuré que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

partim peditum, partim equitum, esse dicuntur.» (*Epistolæ inedilæ*, p. 159.)

[1] On a vu plus haut (p. 530, 598, note; 599, 607) que Torstenson avait envahi le Holstein et menaçait les provinces danoises.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DXXXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 25 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 11 juin 1644.

Monsieur,

M. de l'Eschelle vous devant rendre exactement compte de toutes les choses qui concernent l'armée, et particulièrement de ce qui regarde la jonction de M. de Marsin, je croirois faire une chose superflue de vous en parler icy[1]. Je vous diray seulement, sur ce que vous me demandez mes sentimens sur cette jonction, que je vous supplie de ne croire pas, si je ne vous le mande point, que ce soit par precaution et que j'aye crainte de m'engager et de recevoir reproche de l'evenement; car je vous declare que je m'engage dès à present à tout ce que vous ferez pour ce sujet, et que j'y apporte mon consentement de la mesme sorte que si j'en eusse fait le dessein; mais, veritablement, j'estime qu'estant sur les lieux et ayant devant les yeux l'estat des choses, qui peut changer à toute heure, vous pouvez mieux que ceux qui sont loin juger ce que vous aurez à faire, et prendre beaucoup mieux party par vous-mesme qu'ils ne vous le sçauroient conseiller.

Ledit sieur de l'Eschelle vous pourra tesmoigner avec quelle affec-

[1] Une lettre du Roi au duc d'Enghien, en date du 6 juin 1644 (ms. B. I. Fr. 4170, fol. 136-139 v°), lui recommandait de veiller à la sûreté des frontières de la France pendant le siége de Gravelines, et surtout de les mettre à l'abri des attaques du duc Charles et de Beck. «Au cas que vous sçachiez avec certitude, dit le Roi dans cette lettre (*ibid.* fol. 138), comme vous le pouvez au lieu où vous estes, que la meilleure partie des troupes du duc Charles et de Beck soient passées à Givet, vous marcherez droit à Guise, ou tel autre lieu que vous estimerez plus à propos, pour leur donner jalousie et divertir les entreprises qu'ils pourroient faire, et, afin que, par une marche de ce costé-là, ma frontière de Champagne ne demeure pas descouverte, mon intention est que, en vous advançant en personne, vous laissiez, sous le commandement de tel mareschal de camp que vous voudrez choisir, un corps de cavalerie et infanterie proportionné à la force des troupes que les ennemis feront demeurer dans le Luxembourg.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion je me porte à vous procurer ce que vous me demandez et qui vous est necessaire pour entreprendre quelque chose de considerable, et cela certes non-seulement à cause de la passion particulière que j'ay pour vostre personne, mais encore à cause de celle que je voy que vous avez pour le service du Roy et pour le bien de ses affaires. Juin 1654.

Au lieu de deux foibles regimens comme sont ceux de Baury (?) et de Syrot, on vous en envoye deux autres, celuy de Chambre, qui est fort, et le mien de cavalerie, qui ne cède point en bonté à celuy d'infanterie, dont je suis ravy que vous soyez satisfait.

Au reste, Monsieur, ne doutez jamais de la verité des protestations que je vous ay faites, et que je vous renouvelle icy, de prendre la mesme part en vos interests que s'ils estoient les miens propres, et d'entrer dans tout ce qui vous regarde avec tout le sentiment que vous pouvez attendre de celuy, etc.

DXXXIII.

Manuscr. de la Bibliothèque Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 193 verso et f° 194 recto et verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN[1].

[Paris,] 11 juin 1654.

Monsieur,

J'ay escrit à M. de Marsin de songer aux moyens les plus faciles qu'il pourroit avoir de vous joindre et de vous donner part [de nos projets]. Je vous supplie de faire le mesme, et de penser, de vostre costé

[1] Le commencement de cette lettre est le même que celui qu'on trouve plus haut (p. 720). Il y est question de la mauvaise orthographe de Mazarin, qui l'empêche d'écrire de sa main, et du refus qu'a fait la Reine de donner suite aux sollicitations du cardinal en faveur de Mauvilly. Le paragraphe se termine ainsi : «Et afin que vous ne le trouviez point estrange, vous devrez sçavoir qu'il s'est esleué tant de pretendans et tant de rumeurs en suite des [nominations] de deux mareschaux de camp qui ont esté faites, que j'ay eu bien de la peine à [les] apaiser. Vous croirez donc, s'il vous plaist, Monsieur, qu'en cette occasion je n'ay point manqué de volonté de vous servir, mais que je n'ay pas esté assez heureux de le pouvoir faire.»

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. aussy, aux moyens de faciliter et d'asseurer cette jonction. J'estime que pour cela il peut se rendre à Saint-Père et de là s'avancer vers Arlon, où vous le pourrez faire recevoir avec les forces que vous jugerez [nécessaires]. Je remets neantmoins le tout à vostre conduite et à ce que vous concerterez ensemble.

La compagnie des gendarmes de la Reyne, qui sera de cent cinquante maistres, part pour vous aller trouver. J'ay fait en sorte qu'on donne ordre au regiment du Havre de vous joindre; l'on m'a promis qu'il seroit de mille hommes effectifs; je ne sçay pas ce qu'il en sera, mais je sçay bien que l'on a donné aux officiers tout le moyen de le faire fort bon.

Vous aurez appris par M. Le Tellier l'accident arrivé en Catalogne[1] et l'estat du siege de Gravelines. Il a ordre de vous mander exactement les nouvelles qu'il en aura, affin que vous soyez ponctuellement informé de toutes choses.

On a remedié autant qu'on a peu au malheur de la Catalogne; je suis marry que cela nous ayt obligés d'y envoyer le regiment de Champagne qui estoit destiné pour vostre armée. Je vous avoue, Monsieur, que j'ay esté bien surpris de cette nouvelle, ayant receu, huit jours auparavant, celle de la resolution que M. le mareschal de La Mothe avoit prise d'attaquer Tarragone, qu'il avoit bien fait investir par mer par douze galères et autant de vaisseaux.

L'on avoit donné, cette année, si bon ordre aux affaires de ce pays-là, que jamais l'artillerie n'y avoit esté en si bon estat, et l'on y faisoit passer douze mille hommes effectifs, dont il en estoit desjà arrivé neuf mille comptés au desbarquement. L'argent pour payer l'armée et toutes les autres despenses jusques au mois de septembre estoit desjà à Barcelone, et toute l'armée navale, composée d'un grand nombre de vaisseaux, devoit estre preste pour la fin de ce mois. M. le mareschal de La Mothe a creu battre partout les ennemis, et, en partant de Barcelone, en avoit parlé en ces termes. Cela est si vray que, les ayant peu combattre, à ce qu'on dit, avec quatre mille hommes de pied, parmy lesquels estoit

[1] Voyez plus haut, p. 738, texte et note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le regiment de la marine, et mille chevaux [ou] davantage, il ne jugea pas à propos de les attendre deux jours. Juin 1644.

L'entreprise de Gravelines avoit esté si bien conduite, que nos troupes y arrivèrent sans y rien trouver que la garnison ordinaire, et l'armée navale de Hollande se rendit devant, le mesme jour; mais nous venons d'apprendre qu'il y est entré six cens hommes du costé de la mer[1], après avoir essuyé toutes les canonnades des vaisseaux hollandois, et, à vous dire vray, je croy qu'il y en est entré encore un plus grand nombre.

Nos gens ont commencé la circonvallation le premier de ce mois, et ils espèrent de l'achever en douze jours. Je n'escris autre chose à M. le duc d'Orleans et aux principaux chefs de l'armée, sinon que tous les travaux seront inutiles si ceux qui doivent empescher aux ennemis l'accès par mer ne se font promptement et bien à propos pour cet effet.

Ce qui me fait de la peine en cecy, et dont je vous donne part en confidence, comme à un de mes meilleurs et plus veritables amis, est que je ne voy pas l'union parmy les chefs qui servent dans cette armée-là[2]; ce que vous sçavez estre absolument necessaire pour le bon succès d'une si grande entreprise. Vous pouvez croire que je ne manque pas d'apporter tous les soins imaginables pour remedier à ce que l'on pourroit rendre plus difficile[3]. Je vous supplie de ne parler de cecy à qui que ce soit qu'à M. le mareschal de Guiche, et de ne rien oublier pour bien conserver vostre armée, que je tascheray de grossir autant qu'il me sera possible, la considerant comme celle qui, en tout evenement, peut reparer tout ce qui pourroit arriver ailleurs de fascheux.

[1] Grotius dit cinq cents. (Voyez plus haut, p. 730.) Il revient encore plus loin sur ce sujet (*Epistolæ ineditæ*, p. 153) et varie sur le chiffre du secours : « Octingentos milites jam nunc in oppidum immisere [Hispani], ita ut præsidium sit quatuor millium. »

[2] La Meilleraye ne s'entendait ni avec Rantzau, ni avec Gassion. Grotius parle de ces divisions : « Millereo (La Meilleraye), qui sub Duce (le duc d'Orléans) imperat, controversiæ fuere, et Ranzovio, et Gassioni. » (*Epist. ined.* p. 152, lettre du 11 juin 1644.)

[3] Cette fin de phrase est peu claire, mais l'ensemble se comprend. Le sens est que *Mazarin s'efforce de remédier aux querelles qui rendent l'entreprise de Gravelines plus difficile.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. J'escris de nouveau à M. le grand maistre [1], affin qu'il vous envoye deux ou trois cens chevaux, dont ils n'auront point à faire, la circonvallation estant faite.

DXXXIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 25 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 12 juin 1644.

Monsieur,

Vous devez estre si pleinement informé, par la depesche de M. Le Tellier, des resolutions que nous avons prises icy, tant pour l'acheminement du siege de Gravelines que pour la seureté de nos frontières, et autres choses où vous pouvez estre utile au service de Sa Majesté (le sieur Du Plessis-Besançon, qui vous va trouver, vous en pourra aussy donner toute la connoissance de vive voix sur tout ce qui regarde sa negociation avec le duc Charles [2]), que je croirois faire une chose superflue de vous en escrire en particulier. Me remettant donc à l'un et à l'autre, je me contenteray de vous faire toutes mes accoustumées protestations, etc.

DXXXV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 194 verso.

A M. DE VILLEQUIER.

[Paris,] 12 juin 1644.

Monsieur,

Voyant, par vos lettres et par les relations qui nous viennent de devant Gravelines, les soins avec lesquels vous continuez d'en favo-

[1] Le maréchal de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie.

[2] Sur les négociations avec le duc de Lorraine, voyez plus haut, p. 638, 639, 716.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

riser le siege, je ne puis que continuer à les faire valoir auprés de la Reyne. Juin 1644.

J'espère que le succès sera en cela tel que nous le desirons, au moins s'il n'arrive point d'accident extraordinaire et inopiné qui l'empesche; et alors certes vous aurez vostre part à la gloire d'une si importante conqueste, ayant servy si utilement et tant contribué à ce qui estoit necessaire pour la faire. Ce pendant, croyez que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

DXXXVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 195 verso.

A M. DE SABRAN,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS[1].

[Paris,] 14 juin 1644.

Monsieur.

J'ay receu la vostre du 25 may, et veu par icelle le devoir où vous vous mettez de bien servir en un employ où, ayant de grandes difficultés à surmonter, vous aurez aussy beaucoup d'honneur à acquerir. Je ne doute point que vous ne respondiez à l'opinion que nous avons de vostre soin et de vostre adresse, et que vous ne confirmiez par vostre conduite les asseurances que j'en ay données à la Reyne. Il suffira que vous escriviez à M. de Brienne le destail de vostre negociation, et, si vous voulez, vous m'en manderez seulement en gros la substance, et encore aux choses où vous jugerez que vous aurez particulièrement besoin de mes sentimens. [Lorsque] mes offices vous seront icy necessaires, vous les recevrez tousjours les plus favorables que vous les pourrez desirer, puisque je suis, etc.

[1] M. de Sabran avait été chargé d'une mission pour l'Angleterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1664.

DXXXVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 196 recto.

A M. LE MARESCHAL DE GUICHE.

[Paris,] 18 juin 1664.

Monsieur,

Je ne vois rien qui puisse empescher la jonction[1] que vous allez faire, dans la foiblesse où les ennemis se trouvent; et, avec les belles forces que vous aurez quand celles que vous attendez seront arrivées, j'espère que, après la jonction susdite, vous aurez de quoy entreprendre quelque chose de considerable cette campagne, et de quoy travailler avec succès au dessein que vous sçavez[2], et qui n'est pas des moins importans que nous ayons pour l'Estat.

J'escris à M. le duc d'Anguien le progrès du siege de Gravelines et ce qu'il y a à esperer et à craindre; je sçay qu'il vous le communiquera.

Je suis touché, autant qu'on le puisse estre, de la maladie de M. vostre père[3]. Vous sçavez combien je l'honore et la part que je prends en tout ce qui vous regarde. Mais s'il arrivoit, comme il n'est pas impossible, que Dieu disposast de luy, vous auriez tort de douter que je ne vous servisse de tout mon pouvoir aux choses dont vous m'escrivez, et je croy encore que vous fairiez tort à la bonté que la Reyne a pour vous si vous aviez de la defiance que, en cette occasion, elle fist rien à vostre prejudice. Soyez donc en repos de ce costé-là, et croyez que je seray avec constance, etc.

[1] La jonction des troupes du duc d'Enghien avec celles de Marsin.

[2] Ce dessein étoit la réunion de l'armée du duc d'Enghien avec celle de Turenne, pour combattre les Bavarois et venger la défaite de Dütlingen.

[3] Antoine II de Gramont, dont il a été question plus haut (p. 707, note).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DXXXVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 196 recto.

A M. LE DUC DE NEUBOURG.

[Paris,] 12 juin 1644.

Monsieur,

On eust desiré icy que Vostre Altesse n'eust point eu sujet de se plaindre de M. de Marsin, et qu'il eust bien entendu l'ordre general qu'il avoit eu de faire subsister ses troupes, qui regardoit le pays des ennemis et non pas celuy des princes neutres. Toutefois, puisque la chose est arrivée, quoyque contre l'intention de Sa Majesté, afin qu'elle n'arrive point une autre fois, elle a fait expedier un ordre qui mettra à couvert les Estats de Vostre Altesse des actes d'hostilité que les gens de guerre y peuvent faire et des contributions qu'ils en peuvent exiger. Sadite Majesté suppose que Vostre Altesse demeurera dans la parfaite observation de la neutralité qui luy a esté accordée, à quoy je l'exhorte, attendant que le temps luy donne moyen de prendre un meilleur party, et à moy de luy pouvoir faire paroistre, par des offices proportionnés à l'inclination que j'ay tousjours eue de l'honorer, que je suis très-veritablement, etc.

DXXXIX.

Publié dans le recueil des *Négociations secrètes touchant la paix de Westphalie*, t. II, p. 62-63[1].

A MM. D'AVAUX ET SERVIEN.

[Paris,] 14 juin 1644.

Messieurs,

J'ay entretenu bien au long M. le comte de Brienne des raisons que

[1] Quoique cette lettre ait déjà été publiée, j'ai cru devoir lui donner place dans ce recueil, à cause de son importance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. nous aurions de nous deffendre de rien donner aux Suedois pendant qu'ils ne songent qu'à employer nostre argent à poursuivre une guerre où, tant s'en faut que nous ayons interest, qu'elle nous est grandement prejudiciable, nous contraignant à redoubler les despenses d'Allemagne, et qui les devroit plustost obliger à nous offrir des assistances pendant qu'ils la continueront qu'à nous les demander[1]. Je ne m'estendray pas comme je pourrois sur ce sujet, parce que, outre que le sieur de Brienne s'est chargé de vous le mander, vous le jugerez en cela aussy bien que nous et reconnoistrez assez que, ayant comme abandonné les affaires d'Allemagne à la discretion de nostre ennemy commun, pour s'engager, contre toute bienseance et sans nostre consentement, et mesme à nostre inseeu, à venger une querelle particulière, qui ne nous touche point et qui est capable d'occuper doresnavant leurs principales forces, nous pouvons avec justice leur refuser les assistances ordinaires jusqu'à ce que nous soyons asseurés qu'elles seront employées à l'effet pour lequel nous sommes obligés de les fournir. Le Roy n'a jamais entendu payer les armées des Suedois pour faire la guerre contre le Danemarck. Il leur a bien promis cinq cent mille escus par an pour combattre la maison d'Austriche dans l'Allemagne; mais que, s'estant si peu soucié de nous en remettre tous les soins et de nous laisser tomber sur les bras les frais entiers de cette guerre et le faix, ils pretendent encore que nous contribuions tous les mesmes secours, qui, peut-estre, ne serviront qu'à leur donner moyen de continuer dans les choses du monde qu'ils eussent peu entreprendre les plus prejudiciables aux interests de cette Couronne, c'est ce que nous aurions grand' raison de refuser, particulièrement après que la resolution qu'ils ont prise, sans nostre participation, de s'embarrasser dans cette affaire, a jeté Sa Majesté, comme j'ay dit ci-dessus, dans des despenses qui surpassent la somme qu'elle est obligée de leur donner.

La levée de Marsin[2], que nous n'aurions pas faite sans cette consideration, couste desjà cent cinquante mille risdalles, et nous ne sommes

[1] Voyez plus haut, sur la guerre de Danemark, p. 597, note.

[2] On a vu que Marsin faisait des levées dans le pays de Liége.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

encore qu'au commencement de la campagne. Il en a fallu donner cent mille d'extraordinaire à Mme la Landgrave pour soustenir ses affaires et deffendre ses Estats, qui se trouvent exposés par l'esloignement de l'armée suedoise; il a fallu despenser beaucoup au delà de ce que nous aurions fait pour fortifier M. de Turenne et le mettre en estat d'agir utilement contre tant de troupes que les ennemis peuvent maintenant luy opposer. J'ay neantmoins procuré que le Roy passeroit toutes ces considerations, et qu'on pourvoieroit au fonds accoustumé pour mettre tousjours davantage les Suedois dans leur tort et leur oster toute occasion de laisser plus longtemps l'Allemagne en proie à l'ennemy. Il sera de vostre prudence et de vostre adresse d'en mesnager avec eux la negociation, en sorte que cet argent ne soit pas perdu pour nous, comme il le seroit si M. Torstenson ne revenoit bientost avec toutes ses forces dans l'Allemagne, ou du moins avec la plus grande partie, ainsy qu'il a tousjours fait esperer, Sa Majesté se remettant neantmoins, nonobstant tout ce que dessus, à ce que vous estimerez à propos de resoudre. Juin 1644.

J'ay receu l'instruction que vous avez dressée tous deux, en suite des ordres du Roy, pour M. de La Thuillerie, et suis extresmement satisfait d'apprendre qu'il ayt passé heureusement, nonobstant les traverses des ennemis. Il y a lieu de bien esperer de sa negociation, si le roy de Danemarck peut estre rendu capable [d'entendre] que toutes les propositions que nous luy faisons ne tendent qu'à son bien et à le faire sortir d'une mauvaise affaire; que, ce pendant, celles des Impériaux ne vont qu'à sa ruine, puisqu'elles n'ont d'autre but que de faire durer la guerre, dont la continuation en toutes façons luy sera très-dommageable, attendu que, estant dans le siege [de la guerre], il ne sçauroit eviter une entière desolation, à quoy ceux qu'il appellera à son secours ne s'espargneront guères moins que ses ennemis.

Vous verrez ce que vous mande M. de Brienne du temperament qu'on a estimé qui se pourroit peut-estre prendre avec MM. les Estats pour les satisfaire sur le traitement des ambassadeurs en Danemarck. On a consideré que les ambassadeurs de l'Empereur et d'Espagne ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

font pas difficulté à cette Cour, à Venise et en Angleterre, de donner la main chez eux à des ambassadeurs de mesme qualité que ceux de Hollande. On a donc proposé, tout à leur imitation, si ceux du Roy en Danemarck et autres lieux considerés moins que Munster ne pourroient pas se relascher à faire le mesme envers ceux de Hollande, pourveu que MM. les Estats en demeurassent satisfaits, pour ne rien pretendre au delà avec nous. Sur quoy on attendra vos sentimens.

Sur ce que M. le cardinal Grimaldi escrivit au duc de Bavière, en partant, de la bonne volonté qu'il trouveroit en la Reyne pour tous ses interests, quand effectivement il voudroit contribuer au repos public, en sorte qu'il se pust establir avec reputation [d'allié] de cette Couronne, prenant les precautions necessaires contre la grandeur de la maison d'Austriche, en quoy luy et les autres princes d'Allemagne ont plus d'interest que la France elle-mesme, il a fait une response fort civile audit sieur cardinal, qui me l'a adressée de Genes, et, comme je vous envoye l'extrait [1], je ne vous diray autre chose, si ce n'est que, s'il envoye quelqu'un de ses ministres à Munster, comme il est resolu de faire, vous devez le mesnager en sorte que nous en tirions du profit pour le faire venir à nostre point. Nous sçavons fort bien que ce duc est extresmement fin et adroit, et qu'il n'y a artifice qu'il ne mette en jeu pour parvenir à son but; mais nous sçavons aussy bien qu'il règle sa conduite par ses interests, et qu'il ne doute point qu'il ne soit en nostre pouvoir de rendre sa condition meilleure, soit pour ce qui regarde l'Eslectorat et le Palatinat [2], soit par d'autres moyens. Il sçait fort bien que, conjointement avec luy, nous pourrons mettre la maison d'Austriche en l'estat qu'il faut, pour donner moyen aux princes de l'Empire d'user plus librement de l'autorité qui leur appartient, et pour empescher doresnavant cette puissance de troubler le repos de la Chrestienté. Je vous prie mesme d'examiner s'il ne seroit point à propos de

[1] Cet extrait a été publié dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 64.

[2] L'électeur de Bavière s'était emparé du Palatinat du Rhin et avait été investi de la dignité électorale, enlevée à l'électeur Palatin, Frédéric V. La France lui fit maintenir cette dignité à la paix de Westphalie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faire sçavoir audit duc, par quelque moyen secret que vous aviserez, les ordres que vous avez de Sa Majesté de traiter confidemment avec luy et d'agir pour l'avancement de ses interests, à mesure qu'il vous fera connoistre, par des tesmoignages effectifs, la bonne volonté et l'affection qu'il confesse avoir pour cette Couronne [1]. Juin 1644.

Je suis bien ayse d'avoir arresté quelques jours ce gentilhomme, afin qu'il vous puisse porter la bonne nouvelle, que nous venons de recevoir par le courrier, de la prise du fort Philippe, duquel despendoit entièrement celle de Gravelines. Voilà, Dieu mercy, les secours de la mer bouchés, ce qui causoit ma plus grande apprehension. Il ne reste plus d'esperance aux ennemis de sauver la place qu'en donnant bataille; ce que leur foiblesse et le bon estat de nostre circonvallation, qui est entièrement achevée et [va] se perfectionnant tous les jours, les empescheront sans doute de tenter. Il n'est pas croyable à quel point les ennemis sont estonnés que nous ayions osé faire une si grande et si difficile entreprise. Ils avouent qu'ils sont si estourdis de ce coup, auquel ils n'eussent jamais pensé, qu'ils ne sçavent où donner de la teste. Tous les officiers de l'armée nous mandent qu'ils seront, dans un mois, maistres de la place, après l'ouverture de la tranchée, qui commencera demain. Je suis de tout mon cœur, etc.

DXL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 208 verso et f° 209 recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Paris,] 22 juin 1644.

Monsieur,

Pour vous dire mes sentimens sur l'action de nos armées et parti-

[1] En répondant à Mazarin (*Négociations secrètes*, t. II, p. 81), d'Avaux et Servien insistent sur l'importance du rôle de l'électeur de Bavière, et témoignent le désir de se mettre en relation avec l'ambassadeur qu'il enverra à Munster.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. culièrement de la vostre, je me contenteray de vous representer l'estat des choses autant que j'en ay connoissance : M. d'Elbœuf a depesché M. de Quincé à M. le duc d'Orleans pour luy donner avis que les troupes de Beck ou du duc Charles estoient passées près de Guyse[1] et marchoient pour le secours de Gravelines[2]. Si cet avis est vray ou faux, je ne puis pas bien en juger; mais pourtant il est vray que la première et la plus importante fin de toutes les armes du Roy qui sont de deçà doit estre la prise de Gravelines et la seureté de nos frontières; que, ces deux points bien establis, on peut passer à d'autres choses, et non plus tost; que la jonction de M. de Marsin est bien une chose considerable; mais, quand elle ne se fairoit que dans quinze jours ou davantage, elle ne laissera point de se faire à temps pour la fin que vous avez d'entreprendre quelque chose; qu'il importe, pour cela mesme, que le siege de Gravelines soit achevé ou fort avancé, d'autant qu'on pourra destacher des troupes de l'armée qui est là devant, pour en fortifier la vostre, laquelle, avec ce renfort et la jonction de Marsin, sera capable de ne rien trouver qui luy dispute la campagne; que, par consequent, vous devez, avant toute autre chose, avoir cela devant les yeux et observer pour ce sujet la contenance et les mouvemens des ennemis, et nous mettre l'esprit en repos de ce costé-là, et particulièrement celuy de la Reyne, puisque cela despend de vous.

Que de hasarder un combat general en la conjoncture presente, sans quelque necessité qui vous y force, de quoy (c'est-à-dire *ce que*) vous sçaurez bien empescher, sans avoir certitude de la victoire (ce qui est bien difficile), traisneroit après soy de très-grands et fascheux inconveniens, si vous la perdiez, ce qui ne seroit pas impossible, outre que

[1] Voyez plus haut, p. 719, où le nom de la ville mentionnée paraît être Givet.

[2] On lit également dans Grotius, lettre du 15/25 juin 1644 : « Hostilis equitatus ad Borborgum (Bourbourg) adparuit. » (*Epist. inedite*, p. 154.) Il dit plus loin (p. 157) : « Quæ in hac urbe dicuntur hæc sunt : ducem Anguianum cum novem millibus militum, quæ habebat, et novis delectibus a Leodico (du pays de Liége) qui accessere, ire propius ad ducem Aurelianensem, ut hunc, si opus est, adsit, atque interim sui motu copias Beckii detinent ne Meloni (Francisco de Melus) se socient. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous vous osteriez le moyen d'agir, cette campagne, en d'autres choses fort importantes où apparemment vous reussiriez. Juin 1654.

Que, selon toutes les lois de la guerre et les sentimens des chefs qui servent devant Gravelines, cette place doit estre prise dans le mois prochain. M. de Rantzau me l'a particulièrement escrit, et, à la verité, s'ils ne se deffendent pas mieux qu'ils ont fait jusques icy, et s'ils nous font de semblables liberalités qu'ils ont fait pour le fort Philippe, qu'ils nous ont laissé avec du canon, le pouvant encore deffendre un mois, le terme du reste ne sera pas long. Il y a, à la verité, deux fossés, longs, deçà la contrescarpe, de soixante et dix pieds, que Courteils m'a mandé qui se pourroient assez aysement passer. La tranchée est ouverte depuis lundy, et vous pouvez croire qu'on haste comme il faut la besogne.

Qu'enfin vous, qui estes sur les lieux et dans les occasions, pouvez juger mieux que moy ce que vous avez à faire pour le service du Roy et pour le bien de ses affaires, et, si vous prenez quelque sentiment contraire, je vous declare, comme j'ay fait cy-devant, que j'abandonne le mien et que je suis du vostre, quelque succès qu'il puisse avoir.

Le fonds pour les officiers generaux de vostre armée a esté ordonné. Je suis ravy que tous les corps en soient beaux, et surtout que vous soyez satisfait de mon regiment de cavalerie.

J'ay parlé à la Reyne comme je devois de l'affaire de Saint-Étienne[1]. M. vostre père estoit present, et je vous puis dire avec verité que je l'ay sans comparaison appuyée plus fortement et plus efficacement que luy. Puisque la fille est dans une religion[2], on mesnagera le tout de telle sorte que vous n'en aurez point de mescontentement.

Vous n'aurez pas besoin que je donne des asseurances à Sa Majesté, bien que je ne laisse pas de le faire, que vous estes entièrement à elle. Elle en est toute persuadée, comme vous ne devez jamais douter que je ne sois tousjours, etc.

[1] Voyez dans le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (t. I, p. 235) ce qui concerne Saint-Étienne. C'était un gentilhomme attaché au duc d'Enghien, et poursuivi pour un rapt commis à Reims.

[2] C'est-à-dire *s'est retirée dans un couvent*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1654. J'ajousteray encore ce mot pour vous dire que l'avis de M. d'Elbœuf n'est d'autant plus suspect, qu'un autre que je vous ay cy-devant escrit ne s'est point trouvé veritable. Je n'ay pas neantmoins laissé de faire valoir comme je devois auprès de la Reyne la promptitude avec laquelle vous avez marché vers nos frontières pour satisfaire à ses desirs. Je me promets que vous, qui estes sur les lieux, vous pourrez bien [vous] esclaircir de la nature dudit avis, et là-dessus prendre vos mesures et les resolutions les plus convenables que vous jugerez pour le service du Roy.

Je vous redis aussy que la jonction de Marsin est necessaire, et qu'il faut absolument entreprendre de la faire reussir, et pour ne perdre pas ce que nous couste la levée de ces troupes et pour en fortifier vostre armée. Mais, pour cela, quinze jours plus tost ou plus tard n'est pas une chose qui importe beaucoup.

DXLI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 223 verso.

A M. LE MARESCHAL DE GUICHE.

[Paris,] 20 juin 1654.

Monsieur,

J'escris si au long mes sentimens à M. le duc d'Anguien sur ce qui regarde l'action de son armée, que je prendrois une peine bien inutile si je vous escrivois la mesme chose, puisqu'il vous communiquera ma lettre. Je repeteray seulement qu'il me semble que, presentement, vous ne devez viser qu'à deux choses, d'asseurer, en ce qui despendra de vous, la prise de Gravelines et nos frontières; que la jonction des troupes de Marsin est bien considerable, mais qu'il n'y aura rien de perdu ni de hasardé, encore qu'elle ne se fasse que dans quelque temps et dans le 15 du mois prochain, où nous aurons l'infaillibilité du succès du siege, qui, selon toutes les lois de la guerre et les sentimens des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chefs qui y servent, doit estre heureux. Nous travaillerons encore à fortifier de nouvelles troupes vostre armée, affin que vous soyez en estat d'entreprendre, le reste de la campagne, quelque chose de considerable; que, ce pendant, vous n'aurez pas esté inutiles, ayant servy à asseurer les deux points dont je viens de parler, qui sont les plus importans que nous ayons. Juin 1654.

Pour ce qui est de hasarder un combat general, vous jugerez si la conjoncture presente le souffre, et quelles en seroient les consequences si vous le perdiez, ce qui ne seroit pas impossible.

Je suis ravy que la convalescence de M. vostre père m'ayt osté le moyen de vous tesmoigner l'affection avec laquelle j'eusse appuyé vos interests, en cas que Dieu en eust disposé. Je me souhaite des occasions moins faschcuses pour vous rendre des preuves de la passion avec laquelle, etc.

DXLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 3, recto.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

Paris, 5 me juin 1654.

Monsieur,

Je vous escris ce mot pour vous dire que M. de Tourville est arrivé, et que je vous escriray amplement à son retour. Le gentilhomme qui vous rendra la presente vous informera particulièrement de l'estat du siege de Gravelines, puisqu'il en vient, et vous confirmera ce qu'on nous mande de delà, que, dans la fin de ce mois, cette place ne sera pas loin de changer de maistre. Vous pouvez, ce pendant, entreprendre ce que vous jugerez le plus à propos, vous declarant dès à present que tout ce que vous entreprendrez sera approuvé icy. On envoye trente mille livres que j'ay pour les travaux; trois cens chevaux sont en chemin pour s'y rendre. M. de Tourville sollicitera toutes les autres choses et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. vous en rendra un compte exact. Je n'ay rien à ajouster à present à ce que vous porte M. le chevalier Chabot, sinon mon accoustumée et veritable protestation que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

DXLIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 197 verso.

A M. LE DUC D'ENGHIEN.

[Ruel[1],] 24 juin 1644.

Monsieur,

Je respondray par celle-cy à vos deux dernières du 18 et du 21 de ce mois. Quant à la première, vous devez croire qu'il n'y a personne qui puisse souhaiter plus d'avantages à mon regiment ni prendre plus de soin de luy en procurer que moy; mais, puisque le règlement est desjà fait et qu'il se pratique mesme, comme vous sçavez, pour la suppression des enseignes, je vous laisse à juger si je puis avec bienseance le faire violer en consideration d'un corps qui m'appartient, et quelle seroit la consequence de cet exemple.

Je croy que vous n'estes point fasché que les avis qu'on vous avoit donnés des forces des ennemis se soient trouvés faux, et ceux que je vous ay mandés, veritables, et que leur foiblesse vous donne moyen de faire avec plus de seureté la jonction de Marsin. L'ordre que vous y gardez est si bien entendu, que, apparemment, le succès en doit estre infaillible.

Estant si fort superieur, comme vous serez, en forces aux ennemis, je ne doute point que vous ne sçachiez bien user de vostre avantage et prendre si bien vos mesures, que, sans mettre en hasard nos affaires,

[1] A cette époque, la Reine se rendit pour la seconde fois à Ruel, chez la duchesse d'Aiguillon. (Voyez plus haut, p. 741, note.) Mazarin l'y accompagna, comme on le voit par les détails que donne le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 191.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont je vous ay escrit par ma precedente, vous les rendrez meilleures par vostre conduite. Juin 1644.

Pour ce qui est du duc Charles, vous en devez sçavoir les premières nouvelles; mais, quelque resolution qu'il prenne, il est certain qu'il n'a tout au plus que environ trois mille hommes, qui deperissent tous les jours.

On renouvelle les ordres à M. le mareschal de Turenne d'entretenir exacte correspondance avec vous, affin que vous puissiez agir de concert et vous donner les mains dans le projet dont vous conviendrez, mais qui a besoin, pour estre heureusement executé, que le siege de Gravelines soit achevé ou soit avancé; après quoy, nous aurons moyen de vous renforcer et de vous fournir toutes les choses necessaires pour faire reussir vos desseins.

DXLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 198 recto.

A M. LE DUC D'ELBŒUF [1].

[Ruel,] 24 juin 1644.

Monsieur,

Je n'envoyeray personne pour l'accommodement dont je vous ay parlé, que je ne sçache, au prealable, vostre volonté là-dessus.

Je vous conjure d'avoir soin que la cavalerie qui est auprès de vous soit bien complète et en bon estat; ce qui luy sera fort aysé, à cause des avantages qu'elle tire des courses qu'elle fait au pays ennemy.

M. de Maugiron [2] a ordre de vous aller joindre avec la cavalerie qu'il

[1] Le duc d'Elbœuf était chargé de couvrir au nord le siége de Gravelines.

[2] Le manuscrit de la Bibliothèque impériale (Fr. 4170, fol. 144 v°-148 r°) contient trois documents relatifs à la mission donnée à Maugiron :

Le premier est une lettre du Roi au duc d'Orléans, en date du 25 juin 1644, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. commande, qui ne faira pas moins de douze cens chevaux et qui, estant composée de gendarmes du Roy, de la Reyne et des miens, vous ne doutez point que ce ne soit la meilleure du Royaume. Vous recevrez aussy le regiment d'infanterie de Harcourt, qui est fort et bon.

On a donné avis de tout cecy à Son Altesse royale, de qui vous devez recevoir les ordres de ce que vous aurez à faire, soit qu'il trouve bon que vous entriez dans le pays des ennemis pour les obliger d'affoiblir l'armée avec laquelle ils pretendent secourir Gravelines et en destacher quelque partie pour aller empescher le progrès que vous y fairiez, ou en quelque autre manière que ce soit.

DXLV.

Original signé. Bibl. impériale de Saint-Pétersbourg. Envoi de M. Léouzon-Leduc[1].

A M. BRASSET.

Ruel, 25 juin 1644.

Monsieur,

J'ay veu, par la vostre du 30 du passé et par celle du 13 du present, le soin avec lequel vous servez le Roy. J'approuve surtout celuy que vous prenez à penetrer l'intrigue que les agens de M. l'eslecteur de Brandebourg brassent à la Haye. Si cela estoit au prejudice de madame la landgrave de Hesse, à cause de quelques places qu'elle tient

l'avertir que les troupes de Maugiron se réunissent aux environs de Soissons, et vont se diriger vers Amiens, où le duc d'Orléans pourra en disposer selon qu'il le jugera convenable.

La deuxième pièce est une lettre du Roi, du 24 juin, adressée au duc d'Elbœuf, pour lui annoncer la formation de ce corps d'armée, qu'il devra recevoir dans son gouvernement et approvisionner de vivres.

La troisième lettre, également du 24 juin, est l'ordre au comte de Maugiron de prendre le commandement des troupes qui doivent couvrir la frontière de Picardie et de se tenir à la disposition du duc d'Orléans.

[1] La copie de cette lettre se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine 1719, t. I, fol. 203 et 204. La date de la lettre n'y est pas indiquée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans l'Estat de Clèves, qui appartient audit sieur Eslecteur, vous devez vous y opposer vivement et representer à ces Messieurs que, dans la conjoncture presente, où il s'agit du gros de la cause commune, ils auroient tort de traverser ou souffrir qu'on traversast ladite dame, qui a assez d'affaires sur les bras de la part des ennemis, sans que les amis et alliés du Roy luy fissent encore de la peine; que, puisque Sa Majesté employe tant d'argent et luy fait tant de subventions ordinaires et extraordinaires pour la mettre en estat de servir la cause commune, il luy seroit bien faschenx de voir qu'elle fust obligée de destourner les forces qui ne subsistent en partie que par son assistance, à une autre fin, et à s'asseurer contre les desseins de ceux qui ne sont pas ses ennemis declarés; qu'en cela on doit faire grande consideration de l'interest du Roy, pour les raisons que je viens de dire. Juin 1644.

Pour ce qui est de l'Ostfrise, c'est la mesme consideration, et je croy que ces Messieurs ne l'y troubleront pas et ne luy doivent pas seulement donner de l'ombrage de ce costé-là, à cause que cela l'obligeroit d'entretenir les garnisons plus fortes, et par consequent d'estre plus foible à la campagne, ce qui ne se pourroit aussy faire qu'au prejudice de la cause commune, et particulièrement de Sa Majesté, qui a interest qu'elle tienne la campagne avec le plus de forces qu'il se pourra.

Il y a un autre point d'importance qu'il faut que vous pressiez auprès de ces Messieurs, pendant que M. d'Estrades faira offices pour cela auprès de M. le prince d'Orange, qui est de s'employer et d'agir avec vigueur envers les Princes et Estats du cercle Westphalique, et surtout de l'Eslecteur et de la ville de Cologne, avec qui ils sont en neutralité, pour rompre le projet de l'armée que l'on presse ce cercle de mettre sur pied, [en leur représentant]:

Que cet armement seroit une violation indirecte de cette neutralité, et, bien que le pretexte dont on le colore soit la deffense de la Westphalie, qui ne voit qu'il ne seroit que pour servir aux desseins de l'Empereur et du roy d'Espagne, leur capital ennemy?

Qu'ils se souviennent que la ligue catholique d'Allemagne, qui ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. fut formée que pour la deffense de la religion, n'a presque depuis travaillé que pour l'agrandissement de la maison d'Austriche;

Que celuy qui doit avoir la direction de celle-cy est l'eslecteur de Cologne, lié maintenant aux interests de cette maison; que le comte de Gleen, qui en doit commander l'armée, n'a esté receu que sous le bon plaisir et l'agreement de l'Empereur, non plus que les officiers qui y doivent servir, et que rien ne se resout et ne s'y fait qu'en la presence et par l'avis des commissaires imperiaux;

Que le voisinage de cette armée doit estre d'autant plus suspect à MM. les Estats, que leur pays est plus descouvert de ce costé-là que de nul autre, et que, lorsque les Espagnols auroient besoin de secours ou de diversions contre eux, ils n'auroient pas besoin d'en aller chercher loin, ayant cette armée si proche;

Que, si elle se met sur pied, ils ne doivent pas douter qu'elle n'attire quantité de leurs officiers et de leurs soldats, à qui la couleur de demeurer seulement à garder un pays et d'y estre sans beaucoup de peine ni de peril sera une puissante amorce pour les y appeler; qu'on voit pourtant clairement que cela n'est qu'une couleur, et que l'Empereur et ses partisans ne prendroient pas tant de peine à la faire mettre sur pied pour ne luy laisser rien faire;

Qu'en un mot le party imperial ne se peut fortifier en Allemagne qu'à l'avantage des Espagnols, et [sans] que tous les membres du party contraire n'en souffrent avec le temps, par reflexion; que la France n'oubliera rien, de son costé, pour faire avorter cette armée auparavant qu'elle soit tout à fait formée.

C'est ce que j'ay à vous escrire maintenant, me remettant des autres choses de deçà qu'il faut que vous sçachiez, à la depesche de M. de Brienne. Croyez seulement que je sçauray, dans les occasions, faire considerer vos services et vous faire paroistre que je suis très-veritablement,

Monsieur,

Vostre très-affectionné à vous faire service,

LE CARDINAL MAZARINI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DXLVI.

Manuse. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 198 verso et f° 199 recto.

A MM. LES PLENIPOTENTIAIRES[1].

[Ruel,] 25 juin 1644.

Messieurs,

Bien que je sçache qu'il ne se peut rien ajouster au soin que vous prenez de tout ce qui regarde le service du Roy, je ne laisseray pas de vous exhorter de faire de puissans et continuels offices auprès des Suedois pour les obliger à songer plus qu'il ne font aux affaires d'Allemagne. L'exemple de la France les y doit convier, laquelle, encore qu'elle ayt tant d'autres guerres sur les bras, qui sont comme autant de diversions pour le bon party de ce pays-là, et que mesme elle y ayt souffert quelque perte l'année passée, elle n'a pas laissé de redoubler ses efforts et d'augmenter sa despense pour y remettre les choses en vigueur et en reputation; mais qu'il n'est pas juste que, le fruit luy devant estre commun avec eux, ou, pour mieux dire, devant estre tout pour eux, elle seule en soutienne tout le faix et en ayt toutes les charges.

Outre cela, vous leur sçaurez bien faire sentir l'interest particulier qu'ils ont à la conservation de ce qu'ils tiennent en Allemagne, et qu'il leur sera impossible de garder, si M. Torstenson n'y retourne ou qu'il n'y envoye de bonnes forces pour s'opposer aux progrès que, sans cela, Gallas y faira infailliblement, et à quoy il se prepare; qu'il ne sera plus temps de penser de rentrer dans un lieu quand on aura fermé les portes et qu'on se sera saisy de toutes les avenues. Vous appuyerez ce point comme vous le jugerez à propos.

[1] Cette lettre a été imprimée, sous la date du 2 juillet 1645, dans le recueil des *Négociations secrètes touchant la paix de Westphalie*, t. II, p. 85-86. Le même recueil mentionne (t. II, p. 78) une dépêche du Cardinal, en date du 18 juin 1644. Cette dépêche n'a pas été imprimée dans les *Négociations secrètes*, et je ne l'ai pas trouvée dans les manuscrits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. Cependant, affin de leur oster le grand obstacle qui les tient hors de l'Allemagne, vous continuerez tousjours à agir et faire office, de vostre costé, pour faciliter l'accommodement des deux Couronnes qui sont en guerre, comme nous n'oublierons rien du nostre, et je ne doute point que M. de La Thuillerie ne s'acquitte fort bien de ce qu'il a à faire pour ce sujet.

La Reyne doit faire recherche, pour en faire exemple, de l'auteur [de la critique] de vostre circulaire, et elle ne veut pas que les termes injurieux qu'on y a supposés contre la personne de l'Empereur demeurent sans chastiement. Cependant vous ne devez pas cesser de desirer de donner tousjours cœur aux Princes et Villes de l'Empire de songer à leur liberté [1], et de favoriser les desseins [2] du party qui travaille à empescher qu'on n'achève à la leur oster, à quoy on va hautement, comme ils peuvent voir, s'ils ne sont aveuglés; que pour cela ils ne se doivent point effrayer des bruits, pleins de vent et peu veritables, que les ennemis sèment pour faire paroistre la face de leurs esperances meilleure qu'elle n'est. C'est de quoy vous les devez destromper tousjours, en les informant du veritable estat des choses, dont je sçay que vous estes soigneux d'estre bien avertis et dont je crois que M. de Brienne ne manque pas de vous donner part.

Surtout vous devez faire paroistre une conduite d'autant plus courageuse, qu'il sembleroit que le contraire fust un argument de crainte et de foiblesse de nostre costé, maintenant que les Imperiaux semblent vouloir estonner le monde à cause de la guerre de Suède [3], qu'ils tirent à leur avantage, et de quelques succès qu'ils ont obtenus contre

[1] Les Impériaux s'opposaient de toutes leurs forces à ce que les villes libres d'Allemagne, répondant à l'appel de la France (voyez plus haut, p. 708), envoyassent des députés à Munster et Osnabrück. Grotius l'atteste : «Laborant omni modo Cæsariani ne, exemplo Lubecensium et Hamburgensium, civitates Norimberga, Argentoratum, Ulma et ipsum Francofurtum, aut mittant ad conventum qui est Monasterii et Osnaburgæ, aut seorsim Gallis, quod est ex usu, respondeant.» (*Epistolæ inedita*, p. 161.)

[2] On a imprimé, dans les *Négociations secrètes*, «vous opposer aux desseins,» ce qui est en opposition avec la pensée de Mazarin. J'ai suivi la leçon du manuscrit.

[3] Il s'agissait de la guerre de la Suède contre le Danemark.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ragoscky[1]. Vous sçavez l'estat de nos affaires partout et la posture où sont les armes du Roy, mesme en Catalogne, où, quand le renfort que M. de Villeroy y mène sera joint, qui sera dans peu de jours, nostre armée sera beaucoup plus forte que celle des Espagnols. Juin 1644.

Madame la landgrave de Hesse nous fait icy faire instance affin que le Roy escrive aux Princes et Estats du cercle Westphalique de ne s'embarquer point dans la ligue qu'on propose et qu'on presse il y a longtemps. J'ay estimé qu'il n'estoit point à propos de mettre de ce costé-là en compromis l'autorité du Roy; mais qu'il valoit mieux que ce fust vous autres qui leur escrivissiez comme de vous-mesmes, mais fortement, pour les divertir de ce dessein, duquel vous leur donnerez à entendre qu'il ne se peut que Sa Majesté ne soit offensée, puisqu'il tend à la ruine d'un prince allié de cette Couronne, qui est M. le landgrave de Hesse, et que, quand l'armée qu'on doit lever sera sur pied, ce ne sera plus l'armée de la ligue Westphalique, mais l'armée de l'Empereur et du roy d'Espagne qui servira mesme, avec le temps, non pas à deffendre la liberté de ce cercle, mais à le mettre en sujetion et en la despendance de l'Empereur et de ceux de son party[2].

Qu'au reste[3], si cela passe outre, Sa Majesté aura sujet de s'en ressentir et aura de quoy leur tesmoigner son ressentiment; que MM. les estats generaux des Provinces-Unies des Pays-Bas entreront dans les sentimens de Sadite Majesté, estant encore bien plus qu'elle interessés que cet armement ne se fasse point, et qu'ils pourroient avec le temps attirer chez eux une telle tempeste, qu'ils ne l'en chasseront pas peut-estre quand ils voudront, et que tout resolument le Roy employera toutes ses forces plustost que de souffrir qu'on opprime M. le landgrave de Hesse.

[1] Grotius parle également des bruits favorables aux Impériaux, répandus dans la diète de Francfort : « Francofurti ebuccinantur victoriæ Dani, Rokoczii (Ragotzky) pactio, mutata consilia aulæ Turcicæ, ad quam it comes Serinus (le comte Zrini) magnis cum donis, qualia etiam data sunt vicinis Hungariæ vassis. » (*Epistolæ ineditæ*, p. 155. lettre du 15/25 juin 1644.)

[2] Mazarin a déjà développé ces considérations dans une lettre au duc de Neubourg. (Voyez ci-dessus, p. 328-331.)

[3] Le texte imprimé dans les *Négociations secrètes* porte *quant au reste*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. Nous fairons faire des offices auprès de MM. les Estats et de M. le prince d'Orange, affin qu'ils agissent de leur costé pour divertir ce coup. C'est ce que j'avois à vous escrire, me remettant du reste que vous avez à sçavoir de nos affaires aux depesches de M. de Brienne.

DXLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 199 verso.

A M. DE LA MEILLERAYE.

[Ruel,] 28 juin 1644.

Monsieur,

La Reyne envoyant le sieur d'Ort vers Son Altesse royale, je n'ay point voulu qu'il vinst à l'armée sans vous porter de mes lettres. Ce n'est pas pour vous exhorter à bien faire, ce seroit une pensée impertinente, mais bien plustost pour vous prier de ne vouloir pas trop bien faire et de contenir vostre courage dans les bornes que vostre charge luy assigne. Elles ne sont pas si bien marquées que, si vous n'y prenez garde, le zèle que vous avez pour le service du Roy ou quelque autre passion inferieure ne vous les peust faire passer et vous emporter au delà, au prejudice du service du Roy, qui souffriroit beaucoup de vostre perte. En un mot, souvenez-vous, s'il vous plaist, que Sa Majesté ne vous a envoyé où vous estes que pour prendre Gravelines, et qu'en ce seul point consiste l'essentiel de la gloire à laquelle vous devez pretendre; que vous aurez accompli tous les devoirs de soldat et de capitaine quand vous serez parvenu à cette fin, et que tout ce qui ne s'y rapporte point n'est pas dans les lois de la vaillance qui vous est propre.

On nous mande aussy que Son Altesse royale expose aussy un peu trop franchement sa personne. Je croy que vous faites tout ce que vous pouvez pour l'en empescher et luy faire comprendre que, estant ce qu'il est au Roy et à l'Estat, il ne doit pas hazarder ce qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'est point à luy ny faire bon marché d'une chose si necessaire au bien de l'Estat et au service du Roy. De cela je ne doute point que vous ne tombiez d'accord avec moy. Juin 1644.

J'estime que le renfort qu'on vous envoye sera maintenant arrivé, et que ce ne sera pas une petite seureté à l'armée. Au reste, je me persuade que vous ne trouverez pas mauvaise la liberté avec laquelle je vous escris, dans les sentimens de cette parfaite amitié qui me fait prendre part à tout ce qui vous touche, et avec laquelle je vous ay protesté que je serois tousjours plus que personne du monde[1], etc.

DXLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 200 recto.

A M. DE GASSION.

[Ruel,] 28 juin 1644.

Monsieur,

Le sieur d'Ort allant trouver Son Altesse royale de la part de la Reyne, je ne l'ay point voulu laisser partir sans qu'il vous portast de mes nouvelles. Vous pouvez croire que je ne vis pas maintenant sans quelque petite inquietude, et que rien ne m'occupe l'esprit si fortement ni si continuellement que le siege de Gravelines[2] et que l'attente du

[1] Grotius consigne dans ses lettres les nouvelles du siége de Gravelines, qui tenait alors tous les esprits attentifs : « In fossa quæ Gravelingam ambit, lunata est munitio insulæ in modum, quam aggressi sunt Galli, ponte de fascibus structo; sed, eo incenso, multos suorum etiam de primoribus amisere. Castra ipsa defenduntur vallo, et in eo excitatis sex bonis castellis fossaque patente in XXIV pedes; accessere autem ad eum exercitum bis mille pedites, equites mille ducenti; sed et hostium exercitus, qui ad Berchenium (Bergues-Saint-Vinox) est, et castella quædam ad defendendam, ubi opus erit, Dunquercam facit, exspectat a Beckio sex militum millia, rusticorum Flandrorum decem millia, et incrementa alia, per quæ futuros se sperant ad XXX millia..... Interim quatuor ex locis verberatur Gravelinga. » (*Epistolæ inedite*, p. 162-163.)

[2] Grotius indique, dans une lettre du 15/25 juin 1644, que les Espagnols tentaient de puissants efforts pour secourir Gravelines : « Hispani in Belgica, læti quod

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. succès d'une si haute entreprise. J'espère pourtant qu'il respondra au bonheur du commencement et du progrès, et que toute la consolation que les ennemis rapporteront de n'avoir pas secouru cette place sera de ce qu'elle aura esté trop bien attaquée.

Il faut neantmoins que je vous dise que, parmy cette esperance, que toutes les apparences favorisent, nous ne laissons pas d'avoir de la crainte et d'en recevoir des alarmes pour la personne de Son Altesse royale, qui s'expose un peu trop, à ce qu'on nous mande; c'est à quoy vous devez absolument vous opposer, et vous souvenir que la personne de ce prince est un depost dont ceux qui ont l'honneur de l'approcher et d'avoir accès dans son esprit sont en quelque façon chargés et en quelque sorte responsables au Roy et à l'Estat, à qui il est necessaire. Je ne doute point que vous ne fassiez tout ce que vous pouvez pour retenir par raison cet excès de courage; mais je suis obligé de vous dire qu'on nous escrit que vous ne le faites pas par vostre exemple, et que, soit par zèle pour le service du Roy, soit par emulation, ou autrement, vous vous emportez quelquefois au delà des bornes qui sont propres à vostre charge.

Sur quoy je vous diray librement que je voudrois avoir autant de sujet de vous remercier de la prière que je vous fais de ne donner pas tant à vostre courage, que de la bonne intelligence avec laquelle vous vivez avec M. le mareschal de La Meilleraye, à laquelle je me persuade que ma consideration a contribué quelque chose. Vous considererez neantmoins en cecy ce que la raison et le service du Roy exigent de vostre conduite, et ne trouverez pas mauvais que j'aye usé de la liberté

non successerint Batavorum conatus adversus Saxum Gandavense (le Sas-de-Gand), misere comitem Isembergium (le comte d'Isembourg) cum XXX equitum turmis, peditum vero cohortibus octo, ad ea loca, in quibus est Melos, qui, videns consilia de mergendis terris, in quibus sunt qui Gravelingam obsident, spei non respondere, vim aliquam parat ad perrumpenda castra, ita ut plane necessarium sit mittere hinc qui augeant ducis Aurelianensis copias. Viæ anfractuosæ (les tranchées) perductæ sunt ad ce passus a vallo exteriore, quod contrascarpum vocant. Interim ex una parte viginti, ex altera pari numero, machinis oppidum verberatur. Hostilis equitatus ad Borborgum (Bourbourg) adparuit, nec tamen ad castra gallica accessit. » (*Epistolæ inedita*, p. 154.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que l'amitié que j'ay pour vous me donne, de vous dire mes sentimens aux choses qui importent au bien de l'Estat et regardent ma satisfaction particulière, qui est que, en vous mesnageant comme vous devez, vous fassiez le service du Roy et acquériez de la gloire. Je souhaite l'un et l'autre de tout mon cœur, estant, etc. Juin 1644.

DXLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. III, f° 338 verso.

A M. LE COMTE DE CHAROST.

[Ruel,] 30 juin 1644.

Monsieur,

Les nouvelles que M. de Beringhen m'a rapportées de l'estat de l'armée ne me rendent pas moins agreables celles que vous m'en avez escrites. Le courrier de M. le mareschal de Gassion m'a confirmé au long ce que vous me mandez de la disposition où vous l'avez trouvé à tout ce que la Reyne desireroit de sa conduite. Ne doutez point que rien [ne] manque du costé de deçà de tout ce qui sera necessaire pour l'acheminement du siege, et le sieur de Rovanete[1] part presentement pour y porter trois mille pistoles que j'ay avancées du mien, outre les cent mille qui y ont, depuis peu, esté envoyées pour les travaux, et vingt-cinq mille pour les Hollandois.

Je souhaiterois de tout mon cœur que nous fussions en estat, par la prise du fort Philippe, de pouvoir examiner la pretention que vous avez qu'il soit de la despendance de Calais[2]. Je veux esperer pourtant que cela sera, et, en ce cas, soyez certain que j'appuieray tousjours

[1] Je ne sais quel est ce sieur de *Rovanete*, ou *Rouanete*. Le nom est probablement altéré. S'agiroit-il ici de M. de Roannais, Rouannais ou Roannez, dont il est question dans Saint-Simon (*Mémoires*, t. I, p. 401, édit. Hachette, in-8°)? C'est peu probable, d'après la manière dont Mazarin parle de ce personnage.

[2] Le comte de Charost était gouverneur de cette ville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. vos interests dans les termes de la justice et du service du Roy, puisque, en effet, je suis très-veritablement, etc.

DL.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. III, f° 339 verso.

A DON JOSEPH DE BIÈVRE,

SEIGNEUR DE MARGUERITE, GOUVERNEUR DE CATALOGNE.

[Ruel,] 30 juin 1644.

Monsieur,

La dernière que vous avez pris la peine de m'escrire m'est une puissante confirmation de l'opinion que j'ay tousjours eue de vostre constance dans le service du Roy. Je suis ravy que les peuples de Catalogne soient dans le mesme sentiment[1], et, comme ils ne pouvoient rendre à Sa Majesté un plus exprès tesmoignage de leur fidelité que ce qu'ils viennent de faire, qu'ils ayent aussy destrompé les Espagnols de l'erreur où ils estoient, qu'ils n'auroient point de fidelité pour nous qu'autant que nous aurions de bonne fortune. Aussy ils auront pu voir, par les soins que la Reyne a pris de reparer l'accident arrivé à M. de La Mothe[2], par preference à toutes les autres affaires du Royaume, combien leur conservation luy tient au cœur. Je ne desespère point que Dieu ne besnisse des efforts dignes de la magnanimité de cette Princesse et du zèle de ces peuples, et que je n'aye un particulier sujet de faire valoir vostre conduite en une occasion la plus importante peut-estre qui puisse arriver à la Catalogne. C'est à quoy vous devez vous asseurer que je ne manqueray point, non plus qu'à vous faire paroistre, partout ailleurs où j'auray lieu de le faire, que, vous estimant beaucoup, je suis, etc.

[1] Dans l'instruction donnée au sieur de Beauvais-Plesion se rendant en Catalogne (voyez ci-dessus, p. 738, note), on lit (fol. 107-108) : « La meilleure place que le Roy ayt en Catalogne est le cœur des peuples, leur amour pour la France et leur haine contre l'Espagne. »

[2] Voyez ci-dessus, p. 738, note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DLI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 201 verso.

A M. BRASSET.

[Paris ou Ruel,] juin 1644 [1].

Monsieur,

J'ay trouvé dans vos deux dernières lettres une relation fort ample et fort exacte de tout ce que vous aviez ordre de traiter avec MM. les Estats. Sur quoy je persiste à vous dire que vous ne devez point discontinuer à faire de puissans offices en faveur de madame la landgrave de Hesse et afin que les choses demeurent en l'estat où elles estoient avant l'innovation qu'on a faite au comté d'Emden; car, pour l'eschange des quartiers, ni pour tout autre accommodement qui l'oblige à quitter les postes qu'elle occupe dans l'Ostfrise, il n'y en peut point avoir qui ne luy fust fort prejudiciable, et à elle, et à la cause commune, de laquelle ces Messieurs doivent faire, ce me semble, grande consideration, aussy bien que de l'interest particulier que la France y prend et qu'elle est obligée d'y prendre.

Je vous envoye un duplicata de la lettre que j'escris sur ce sujet à M. d'Estrades, affin que vous puissiez agir de concert et travailler sur les mesmes fondemens, luy auprès de M. le prince d'Orange, et vous auprès de MM. les Estats, auxquels vous donnerez bien à entendre le ressentiment qu'a la Reyne de l'affection qu'ils ont tesmoignée à favoriser le siege de Gravelines, et surtout de la nouvelle preuve qu'ils en ont donnée sur l'avis qu'on avoit eu, dans l'armée de Son Altesse royale, qu'on se vouloit remuer en Angleterre en faveur des Espagnols.

[1] Le manuscrit ne donne aucune date précise pour cette lettre, adressée par Mazarin à Brasset, ni pour la lettre suivante, écrite à d'Estrades; mais, comme il est question, dans l'une et dans l'autre, du siége de Gravelines, ces lettres doivent être du mois de juin ou de juillet 1644.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DLII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 202 recto.

A M. D'ESTRADES.

[Paris ou Ruel,] juin 1644.

Monsieur,

Celle-cy n'est qu'un supplement à celle que je vous escrivis la semaine passée et que vous ne recevrez que par cet ordinaire. Je vous supplie donc de representer à M. le prince d'Orange que le siege de Gravelines est en un tel estat que, sans quelque accident qui est au-dessus de l'humaine prevoyance[1], et si Dieu n'a entrepris d'en ruyner le succès, il faut que cette place soit à nous avant la fin de ce mois. En attendant cela, j'estime qu'il est à propos qu'il pense à quoy MM. les Estats et nous pourrons employer plus utilement le reste de cette campagne, affin que nos armées et les leurs agissent de concert et conspirent à mesme fin avec une parfaite correspondance.

Que s'il veut s'appliquer à quelque entreprise considerable, il n'a qu'à voir tout ce que nous pourrons faire pour luy en faciliter le succès, et entreprendre sur ce fondement qu'il ne luy manquera rien de ce qui despendra de la France;

Qu'avec les levées et les recreues que nous faisons faire, nos armées ne se trouveront guère moins fortes qu'au commencement de la campagne et seront par consequent très-capables de tout l'effet qu'elles se proposeront; qu'ayant une très-particulière inclination pour M. le prince d'Orange, j'aurois aussy un desir particulier qu'il s'attachast à quelque

[1] Grotius, peu disposé à juger favorablement la situation de la France, reconnaît cependant qu'elle était prospère : « Optimam de se spem præbet obsidio Gravelingæ, operibus jam in fossam urbi proximam productis, et de quadringentis militibus, quos in urbem inobservatos injicere voluerat Piccolominæus, cæsis aut captis omnibus præter viginti, qui in urbem venere. Dux Anguianus adhuc Beckio imminet. » (*Epist. inedite*, p. 166, lettre du 30 juin/9 juillet 1644.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dessein digne de son experience et de sa reputation; qu'encore qu'en cela je considère le bien general du bon party, il est certain que je le souhaiterois principalement pour l'interest de sa propre gloire, de laquelle je suis [jaloux] presque à l'esgal de luy-mesme; Juin 1644.

Que, pour cet effet, j'employeray tout le credit que je puis avoir icy, affin qu'il n'ayt rien à desirer de nous pour arriver à son but, qu'il ne l'obtienne; en quoy je suis asseuré de trouver toute la disposition imaginable dans l'esprit de la Reyne et dans celuy de M. le duc d'Orleans. Dès qu'il aura formé son dessein, vous ne manquerez pas, s'il vous plaist, de nous l'envoyer par courrier exprès, et il verra que, incontinent après, on mettra icy la main à l'œuvre et l'on se preparera sans retardement sur ce qu'il sera à propos de faire. Je suis, etc.

DLIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 165 recto.

A M. DE TURENNE[1].

[Paris ou Ruel,] juin 1644.

Monsieur,

Bien que la nouvelle que vous nous avez mandée du succès obtenu sur les Bavarois[2] eust pu meriter un courrier exprès, vous nous l'avez

[1] Comparez une lettre de Le Tellier à Turenne, en date du 26 juin 1644, publiée par M. Vanhuffel (p. 9-15 du recueil cité plus haut). La lettre de Mazarin est probablement de la même date.

[2] Ce combat, dont Mazarin parle dans plusieurs lettres comme d'un succès important, avait eu lieu le 3 juin. La Barde (*De rebus Gallicis*, p. 92) en donne un récit qui explique plusieurs passages des lettres de Mazarin : « Ubi hostes Friburgum contendere nuntiatum est, ex hybernis profectus Turena quatuor equitum, totidem peditum millia eodem propere ducit, Rhenum apud Brisiacum copias traducit et celerius hostium spe Friburgum advenit. Haud procul duobus in vicis erant duæ Baioarorum equitum alæ; alteri Gazelquius, alteri Volfius præerant. Hos uti Rosa ex improviso aggrederetur Turena jubet, qui cum duobus equitum millibus et peditibus sclopetariis trecentis eo profectus hostem consilii sui gnarum atque acie opperientem invenit. Tres gravioris armaturæ equitum alæ erant, duæ

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. voulu rendre plus considerable par vostre modestie, qui vous a fait contenter de nous l'escrire par l'ordinaire. Vous pouvez juger combien la Reyne en a esté touchée par l'importance de cette victoire, qui a appris aux ennemis qu'ils pouvoient estre vaincus, et remis les nostres en la possession, qu'ils avoient perdue, de vaincre; mais pour moy j'en ay un sujet de joye tout particulier, d'autant que c'est vous qui

Illyricorum equitum, seu Croatarum, atque Draconum una. In has, tametsi numerus spe amplior erat, Betsium[a] tribunum cum quatuor equitum alis impetum facere Rosa jubet. Nec mora, Gazelquii equites pellunt, quos ubi insequuntur, in Draconum alam incidere, ab qua vicissim pulsi, suis Rosa Margravii equitum alam (le régiment du margrave de Bade) subsidio mittit, quæ rata omnem hostium equitatum ad se versum tendere, nihil conata retrocessit, frustra uti resisteret nitente Rosa, qui ipse tunc pugnam excipere coactus duas equitum alas hostibus objecit, aliis duabus prælio abstinere jussis, quas ad incerta pugnæ integras atque paratas esse ex disciplina erat; sed his opus non fuit, hostibus in fugam conjectis, quos nostri tria passuum millia subsecuti, postremo Friburgum rediere : ducenti ex hostibus cæsi, quingenti capti, ipse Gazelquius tribunus, duo Draconum duces, turmarum duces duo, vicarii, vexillarii atque alii, impedimenta omnia, vexilla septem; præterea octuaginta (octoginta) Galli milites, qui anno proximo apud Dutlingam capti fuerant, tum forte recepti sunt. »

Turenne lui-même a rendu compte de cette partie de la campagne dans une lettre du 8 juin 1644, à laquelle Mazarin répond dans la lettre que nous publions (voy. *Mémoires de Turenne*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 368, note 1) : « J'avois mandé à Vostre Eminence comme je passerois le Rhin avec les trompes, sans bagage: c'estoit sur l'advis qu'il y avoit deux mille chevaux à la teste des quartiers de l'armée de Bavière, et qu'ils n'avoient derrière cela que l'infanterie, leur cavalerie n'estant pas encore au rendez-vous general; cela estoit cause que j'avois mené de l'infanterie, esperant que, après avoir battu ces deux mille chevaux, je pourrois passer au quartier general et separer leur cavalerie de leur infanterie. Pour cet effet, ayant passé le Rhin avec beaucoup de diligence et marché jusques à Fribourg, je destachay M. de Rosen avec quelques regimens, lequel marcha droit au quartier où Gaspard de Mercy[b], comme major general, commandoit ces deux mille chevaux, lequel, ayant esté adverty par une sauvegarde qu'il y venoit un party, croyant qu'il estoit foible, ne se retira point; ce qu'il eust pu faire en pervant son bagage, de sorte que, ayant attendu M. de Rosen, il fut rompu. Il y a un colonel, nommé Galesky, prisonnier, un major, trois capitaines et d'autres officiers, sept estendarts et près de deux mille chevaux pris.

» La grande diligence de M. Rosen a esté

[a] Betz.

[b] Frère du général bavarois François de Mercy, qui lutta contre le duc d'Enghien et Turenne à Fribourg (août 1644) et périt à la bataille de Nordlingen (août 1645).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en avez esté l'auteur, et que, après le bien de l'Estat, je ne puis estre de rien plus jaloux que de vostre gloire. Je veux pourtant mal à la fortune de ce que, ayant apporté en cette entreprise tant de parties de [vostre part], soit pour la prevoyance, soit pour le secret, soit pour la diligence, soit pour la resolution, elle vous a desrobbé la moitié du succès que vous vous estiez proposé. Toutesfois, j'espère que vous Juin 1644

bien utile, car il a marché trente lieues de France sans faire repaistre les chevaux. Je le suivois de deux ou trois heures. Le regiment de Vostre Eminence a pris le colonel et trois estendarts. Le lieutenant-colonel estoit malade. Celuy du regiment du marquis de Baden ayant fort mal fait son debvoir, et aussy le major, je les ay fait mettre en arrest; cela passera devant le conseil de guerre. Il y en a aussy quelques-uns qui ont tesmoigné se souvenir de l'affaire de Dütlingen. Nous avons trouvé soixante prisonniers des nostres qui n'avoient point pris party, et plus de deux cens qui avoient pris party avec les ennemis, lesquels sont revenus. Il y en a plus de deux cens tués et autant de prisonniers.

« J'appris par ceux-là que la cavalerie de l'ennemy s'assembloit ce jour-là, ou bien le lendemain, auprès de l'infanterie, ce qui m'a empesché de passer outre; ils avoient apparemment dessein de marcher à Fribourg ou au haut du Rhin. Je ne sçay si cela changera leur dessein.

« M. d'Erlach ne croit point à ce traité du gouverneur* de Hohenweil; neanmoins c'est un homme qui a tousjours esté maistre de la place et n'a jamais voulu recevoir ny M. de Weymar ny qui que ce soit plus fort que luy. C'est un bon chasteau, mais il n'est sur nul passage. Je croy qu'il a voulu faire une neutralité, ne nous croyant plus en estat de rien faire en Allemagne.

« J'envoyeray, par la première voye, les estendarts, et La Forcade les presentera à Vostre Eminence. Je n'ay pas creu necessaire de faire faire un voyage exprès pour cela. Je supplie très-humblement Vostre Eminence que l'on fasse dire à M. le marquis de Baden de venir à son regiment, ou qu'on me permette de le donner à quelqu'un des officiers de cette armée. J'avois creu pouvoir, avec les prisonniers, rachetter le lieutenant-colonel de Vostre Eminence; mais j'ay songé depuis que l'on debvoit retirer, dans ce commencement, ceux de cette armée les premiers.

« Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

« TURENNE. »

« J'envoye à Vostre Eminence une lettre de M. d'Erlach, par laquelle elle verra l'estat de Hohenweil; cela n'est de consequence que dans le bruit que les ennemis en feront courre, comme si toutes les places de l'Allemagne en debvoient faire de mesme.

« Je la supplie de se souvenir de faire remplacer le regiment de Guy, qu'on asseure ne vouloir point venir.

« 8 juin 1644. »

* Il y a dans le texte imprimé (*Mém. de Turenne*, p. 368, note 1) *gouvernement* au lieu de *gouverneur*. Mais la suite même du texte prouve qu'il s'agit du gouverneur, nommé Waterbolt, comme on l'a vu plus haut, p. 564.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. n'en demeurerez pas là, et qu'un si heureux commencement de campagne aura des suites encore plus heureuses.

Le siege de Gravelines est en fort bon estat, et la prise du fort Philippe nous donne sujet d'esperer que la place sera à nous dans la fin du mois prochain. Les affaires de Catalogne peuvent aussy prendre une meilleure face que celle qu'on s'estoit figurée.

Ce que je vous ay escrit dans ma dernière touchant le gouverneur de Hohenweil[1] a esté en cas que ce que M. de Caumartin nous en avoit mandé se trouvast juste, me remettant à vous de regler vostre conduite selon l'estat où seroit l'affaire.

J'approuve fort ce que vous avez fait de mettre en arrest le lieutenant-colonel et le major du regiment du marquis de Baden[2], et de faire passer le tout devant le conseil de guerre; cela ne servira pas peu à vous donner de l'autorité dans l'armée et introduire, par ce moyen, l'ordre et la discipline qui sembloient en estre bannis. On escrira à M. le marquis de Baden de se rendre à son regiment, veu que, à faute de ce, le Roy sera obligé de pourvoir à sa charge.

Je vous ay escrit que vous recevriez du remplacement, pour le regiment de Guy, dans l'armée de M. le duc d'Anguyen, avec lequel vous devez agir de concert. Il n'y aura pas moins de quatorze mille hommes et de huit cens chevaux d'artillerie.

La Reyne envoye une chaisne d'or de mille escus à M. le major Rosen, pour luy tesmoigner la satisfaction qu'elle a du devoir qu'il a fait en cette dernière occasion. Vous lui sçaurez faire valoir l'estime que Sa Majesté fait de sa personne, et ce qu'elle se promet de son service, qu'elle ne laissera point sans reconnoissance. Vous ne douterez pas que je ne sois, etc.

[1] Voyez ci-dessus (p. 724, note) les détails donnés sur ce gouverneur, qui se nommait Widerholt. On avait d'abord cru qu'il voulait traiter avec les Bavarois; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'il avait pour but de se maintenir indépendant.

[2] On a vu plus haut (p. 777, note) que le lieutenant-colonel et le major de régiment du margrave ou marquis de Bade s'étaient fort mal conduits dans le combat livré aux Bavarois, et avaient été arrêtés par ordre de Turenne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DLIV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 206 verso.

A M. LE GENERAL MAJOR DE ROSEN[1].

[Paris ou Ruel,] juin 1644.

Monsieur,

Ce que vous venez de faire à Donachin[2] merite bien que vous sçachiez particulièrement la satisfaction qu'en a la Reyne. Elle vous en envoye une marque que vous recevrez comme un à-compte de la rescompense qu'elle destine aux services qu'elle attend de vous. Il ne se peut rien ajouter à ce que M. le mareschal de Turenne nous escrit de la diligence, du jugement et du courage que vous avez apportés en la deffaite des Bavarois, et le tesmoignage qu'il rend fait bien voir qu'il est juste et fort vostre amy tout ensemble.

Pour moy, qui fais profession d'estimer la vertu en quelque sujet qu'elle se rencontre, je n'ay garde de manquer de faire valoir la vostre, qui a aydé à donner un si bon commencement à cette campagne et à apprendre aux ennemis qu'ils n'estoient pas invincibles. J'espère qu'ils en feront d'autres experiences, et je suis asseuré que, quoy qu'il se fasse de bien, vous y aurez une des principales parts. Ce pendant, croyez que vous avez une personne auprès de Sa Majesté qui portera

[1] La maison de Rosen, originaire de Bohême, a donné plusieurs généraux à la France. Celui dont il est ici question s'appelait Reinholt de Rosen. Après avoir servi sous Gustave-Adolphe et Bernard de Saxe-Weimar, il s'était attaché à la France. Il fut nommé lieutenant général en 1648, prit part, en 1650, à la bataille de Rethel et contribua beaucoup à la victoire. En 1652, il eut le commandement en chef de la haute et basse Alsace, avec le pouvoir le plus étendu. Il y avait acheté la seigneurie de Herrenstein, près de Saverne. Il fit bâtir à peu de distance le château de Dettwiler, où il mourut le 18 décembre 1667. (Voyez la *Notice sur la famille de Rosen*, publiée par M. Ernest Lehr, Strasbourg, Berger-Levrault, 1865).

[2] Donaueschingen, situé près de la source du Danube, dans le pays de Bade. On écrit souvent *Donesching en* et par corruption *Donaschin* ou *Donachin*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. tousjours vos interests avec grande affection, et que je ne perdray point d'occasions de vous faire paroistre que je suis, etc.

DLV.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 206 verso.

A M. DE TRACY.

[Paris ou Ruel,] juin 1644.

Monsieur,

Vous pouvez croire qu'il ne me pouvoit rien arriver de plus agreable que la nouvelle que vous me mandez de la deffaite des Bavarois. C'est un coup qui restablira la reputation de nostre armée, qui estoit, comme vous sçavez, fort affoiblie, et qui luy donnera cœur d'entreprendre de plus grandes choses sur les ennemis, ayant trouvé[1] par experience qu'ils n'estoient pas ce qu'ils pensoient estre, c'est-à-dire invincibles. Ce que vous m'escrivez de la prevoyance [et] du secret avec lequel M. de Turenne a mesnagé cette entreprise ne me surprend point, non plus que la resolution avec laquelle M. de Rosen l'a executée.

La Reyne envoye à celluy-cy, suivant vostre avis, une chaisne d'or de mille escus pour luy tesmoigner la satisfaction qu'elle a du devoir qu'il a fait en cette occasion. Vous luy sçaurez bien faire valoir ce tesmoignage d'estime et de bonne volonté que luy rend Sa Majesté, et ce qu'il en doit attendre à l'avenir, continuant à bien servir.

J'approuve fort ce qu'a fait M. le mareschal de Turenne d'avoir remis entre les mains de l'auditeur general le lieutenant-colonel et le major du regiment du marquis de Bade, pour faire exemple de leur lascheté, comme je me resjouis aussy que mon regiment ayt fait son devoir. Croyez, ce pendant, que vos interests me seront tousjours fort chers.

[1] Il y a *trouvé* dans le manuscrit, mais il semble que le mot *prouvé* donnerait un sens préférable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644.

DLVI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 205 verso.

A M. D'ERLACH.

[Paris,] juin 1644 [1].

Monsieur,

La confiance que la Reyne a en vostre fidelité et en vostre zèle, dont elle a receu tant de preuves, l'a obligée de me commander de vous escrire, et de vous prier, de sa part, d'employer tout ce que vous avez de credit envers le gouverneur de Hohenweil [2] pour le divertir du traité où l'on nous a mandé qu'il estoit avec nos ennemis [3]. Vous luy sçaurez faire sentir avec adresse la bresche qu'il fairoit à son honneur d'entendre à un si sale marché que celluy qu'on luy propose, si tant est que cela soit, et comme, au mesme temps qu'il mettra son honneur à couvert, il peut trouver l'utile du costé de la France et une recognoissance digne de sa fidelité et de ses services; en quoy vous

[1] Cette lettre devrait être placée dans les premiers jours du mois de juin 1644, à la suite de la lettre de Mazarin à Turenne en date du 31 mai 1644. (Voyez ci-dessus, p. 722-726.)

[2] Sur Hohenweil et sur le gouverneur de cette place, nommé Widerholt, voyez ci-dessus, p. 564, note 2.

[3] Une lettre inédite du Roi au maréchal de Turenne, en date du 13 juin 1644, parle également d'un projet de traité du gouverneur de Hohenweil avec les Bavarois : «Mon cousin, écrit le Roi à Turenne (ms. Bibl. imp. fr. 4170, fol. 139 v°-140), je ne doubte pas que le sieur de Courmartin, mon ambassadeur en Suisse, ne vous ayt donné part de l'advis qu'il a receu que les ennemis ont fait un traité avec le gouverneur de Hohenweil pour s'assurer de la place. Neantmoins, j'ay bien voulu vous envoyer cet advis et vous faire cette lettre pour vous dire que l'intention de la Reine Regente madame ma mère, et la mienne est que pour descharger ledit gouverneur du traité que les ennemis voudroient faire avec luy, vous luy fassiez entendre, par telle voye seure que vous adviserez, que je luy feray donner pour le prix de son gouvernement et la rescompense de ses services la mesme somme de deux cent mille livres, qu'ils luy offrent; que, après que vous serez convenu avec luy du lieu et du temps, vous luy ferez tenir cette somme. Vous la luy envoyerez à condition de remettre la place ès mains de qui vous trouverez bon, desirant que vous choisissiez à cet effet une personne qui en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. serez, s'il vous plaist, sa caution, comme je suis la vostre de ce costé-là. Je vous laisse mesnager le tout et prendre les mesures que vous jugerez [utiles], selon vostre prudence accoustumée.

Je vous diray toutesfois que, bien que vous ne soyez pas seul à agir en cette occurrence, et que M. le mareschal de Turenne s'y doive employer et MM. les Suisses, qui y ont l'interest que vous sçavez, Sa Majesté espère beaucoup de vostre autorité et de vostre conduite. Je l'ay asseurée que vous n'y oublierez rien, de quoy je vous conjure, et de croire que personne ne sera jamais plus que moy, etc.

DLVII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. II, f° 103 verso.

A M. DE GASSION.

[Paris ou Ruel,] juin 1644.

Monsieur,

Je m'estois bien attendu de vostre amitié que vous considereriez les prières que je vous ay faites, veu principalement qu'elles n'ont pour fin que le service du Roy, dont je ne doute que vous ne fassiez tousjours la règle de vostre conduite[1].

soit capable, et que vous fassiez prendre ladite somme sur les fonds qui sont par delà destinés pour les despenses de mon armée d'Allemegne, vous asseurant que je les feray incontinent remplacer; et sur cela je mande au sieur de Tracy d'executer ponctuellement les ordres que je luy donneray pour tout ce qui concerne mon service en cette occasion, ayant sceu que, par la creance particulière que ledit gouverneur a en luy, son entremise y pourra estre bien utile; et me remettant entièrement à vostre prudence de mesnager cette affaire selon l'importance d'icelle, qui vous est assez cognene, je ne vous feray la presente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte garde.

«Escrit à Paris, le XIII juin 1644.

Signé «LOUIS.»

Et plus bas,

«LE TELLIER.»

Suit une lettre sur le même sujet au sieur de Tracy (ms. B. I. fr. 4170, fol. 141) pour assurer l'exécution des mesures prescrites.

[1] On a vu plus haut (p. 728, texte et note 2) qu'il s'agissait d'obtenir que Gassion et La Meilleraye vécussent en bon accord.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tant que les ennemis ne quitteront pas le poste où ils sont, et qu'ils donneront de la jalousie au siege, il importe que vous y demeuriez, n'y ayant rien à craindre d'ailleurs; mais, dès qu'ils se remueront et qu'ils pourront entreprendre sur nos frontières, [vous] vous concerterez avec Son Altesse royale des moyens et des forces avec lesquels vous devez aller [vous] opposer à eux. Ce qu'arrivant, vous ne laisserez pas d'avoir vostre part à la gloire de [la prise de] Gravelines, si elle se fait, ayant tant contribué pour l'asseurer. Vous en aurez encore à celle de la frontière, en l'allant deffendre, si on l'attaque. Juin 1644.

Ce pendant ce sera à Son Altesse royale à voir si, après que la circonvallation sera entièrement achevée et en sa perfection, il ne seroit pas à propos qu'une partie de la cavalerie, qui ne peut sans doute que pastir et estre incommodée au dedans, en sortist et s'allast loger en quelque quartier proche où elle seroit plus commodement. Vous pouvez, estant sur les lieux, mieux juger de cela que nous, qui en sommes esloignés.

Pour ce qui est des travaux et des autres choses necessaires pour l'acheminement du siege, asseurez-vous que vous ne manquerez de quoy que ce soit, et le sieur de Rouannez[1] part tout maintenant avec cinq mille pistolles que j'avance du mien, outre les cent [mille] qui ont esté envoyées il y a quelques jours pour les travaux, et vingt-cinq mille pour les Hollandois.

Je remets au sieur de Baugy, que j'ay entretenu fort au long de ce qui vous touche, à vous dire plusieurs autres choses, entre autres la satisfaction qu'a eue la Reyne d'apprendre, par le rapport que je luy ay fait de la lettre que vous m'aviez escrite, la parfaite despendance que vous voulez avoir de ses volontés et la facilité que vous apportez, toute autre consideration mise à part, à faire reussir la fin pour laquelle vous estes là et à laquelle tout le reste doit se rapporter, qui est la conqueste de Gravelines. Je ne vous sçaurois exprimer la joye que j'ay en mon particulier de vous voir en cette disposition, puisqu'elle me

[1] Plus haut (p. 771, texte et note) Rovanete. Le nom paraît ici se rapprocher beaucoup plus de celui de Roannez ou Roannais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. donne plus de moyen de vous servir auprès de Sa Majesté et d'y avancer vos interests, qui est une des plus fortes passions que j'aye, estant très-veritablement, etc.

DLVIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 203.

A M. D'ESTRADES.

[Paris ou Ruel,] juin 1644[1].

Monsieur,

Vous pouvez penser que je n'ay point esté peu faſché des obstacles que M. le prince d'Orange a rencontrés en l'execution de son dessein[2], pour l'interest des affaires du Roy; mais je vous puis asseurer que j'en ay esté encore fort touché à cause du desplaisir que je sçay qu'il en aura eu. Je veux croire neantmoins que, ayant de si belles forces en main et la science de s'en bien servir autant que personne du monde, on en verra sortir quelque effet considerable et fort avantageux au bien de la cause commune; personne ne peut mieux juger que luy ce qu'il a à faire pour cela, et je sçay qu'il est si bien intentionné qu'il ne perdra point d'occasion de prendre ses avantages.

Que si, toutesfois, il arrivoit que, après avoir tenté tout ce qui se peut faire contre la Flandre, pour y former une diversion qui fust capable de nous soulager d'une partie des forces espagnoles, cela ne

[1] La date de cette lettre n'est pas indiquée dans le manuscrit; mais elle est déterminée par celle que Mazarin a adressée à Brasset (25 juin 1644), et qui renferme les mêmes instructions. (Voyez ci-dessus, p. 762 et suiv.)

[2] Il s'agissait du siége du Sas-de-Gand. Une première attaque dirigée contre cette ville par le prince d'Orange ne réussit pas, comme nous l'apprenons par une lettre de Grotius, en date du 15/25 juin 1644 (*Epist. inedite*, p. 154) : «Hispani in Belgica, luti quod non successerint Batavorum conatus adversus Saxum Gandavense.....» Le prince d'Orange ne réussit à s'emparer du Sas-de-Gand que dans la seconde partie de la campagne de 1644, comme on le verra dans le tome II des *Lettres de Mazarin*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reussist point, et qu'il fust plus vraisemblable que la diversion se fairoit plus grande du costé de la Meuse, s'il y entreprenoit quelque chose (ce que je laisse à sa prudence à resoudre); en ce cas-là, dis-je, il faudra le solliciter d'escrire fortement aux princes et estats du cercle[1] Westphalique, [pour les engager] à se despartir du dessein où l'on les veut porter de mettre une armée sur pied, qui ne peut estre que très-suspecte, de quelque titre qu'on la colore, aux alliés de Sa Majesté, et qui le doit estre particulièrement à MM. les Estats, à cause du voisinage, et d'autant que, si elle est une fois sur pied, ce ne sera pas l'armée deffensive du cercle Westphalique, mais l'armée de l'Empereur et du roy d'Espagne; Juin 1646.

Que M. le prince d'Orange peut considerer qu'il n'y a point d'endroit où le pays de MM. les Estats soit plus ouvert que de ce costé-là, et se souvenir qu'il arriveroit de cette armée comme de celle de la Ligue catholique d'Allemagne[2], qui, n'ayant esté formée que pour la deffense de la religion, n'a presque depuis travaillé que pour la grandeur de la maison d'Austriche;

Que s'il prend resolution, au temps qu'il jugera à propos, d'aller vers la Meuse, il n'y a point de doute que, estant puissamment armé, partant à cheval, comme l'on dit, et estant proche du pays de ces Messieurs de la Westphalie, les offices qu'il faira pour ce sujet seront plus respectés et plus efficaces.

Nous en faisons faire aussy à la Haye par le sieur Brasset[3], à quoy nos plenipotentiaires[4] ne s'espargneront point aussy, affin que tout concoure à mesme fin.

C'est ce que j'avois à vous escrire maintenant, après vous avoir

[1] Les cercles étaient des circonscriptions politiques établies en Allemagne par Maximilien Ier. (Voyez l'introduction en tête de ce volume.)

[2] Cette ligue avait été conclue, en 1610, par les princes catholiques d'Allemagne. Le duc de Bavière en était le chef.

[3] Comparez la dépêche adressée par Mazarin à Brasset, en date du 25 juin, ci-dessus p. 763-764.

[4] Voyez la dépêche de Mazarin aux plénipotentiaires, en date du 25 juin, p. 765-768, et spécialement p. 767, où il est question des États généraux et de l'inquiétude que doit leur causer l'armée du cercle de Westphalie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. asseuré que je ne me despartiray jamais des sentimens d'estime avec lesquels je suis, etc.

DLIX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 207 verso.

A M. LE DUC D'ESPERNON.

[Paris ou Ruel,] juin 1644.

Monsieur,

Ayant entretenu fort au long M. de Barrière de vos interests et de la passion que j'ay pour vostre service, je me dispenseray de vous en escrire ici particulièrement; je vous supplieray seulement de croire que, en cela, je ne luy ay rien dit que je n'eusse dans l'ame, et que je ne confirme par les effets toutes les fois que je seray si heureux de le pouvoir faire.

Vous ne douterez point que je n'aye parlé comme je devois à la Reyne des offres que ceux qui ont icy soin de vos affaires ont faites, de vostre part, sur le sujet de l'accident de Catalogne. J'espère que la suite n'en sera pas si fascheuse comme on s'estoit figuré, et que, quand le renfort qui doit joindre M. le mareschal de La Mothe sera arrivé, l'armée du Roy sera en estat de mettre celle des ennemis sur la deffensive. Pour ce qui est des choses de deçà, la prise du fort Philippe nous donne sujet de croire que les armes du Roy pourront estre, dans le mois prochain, dans Gravelines.

M. le mareschal de Turenne est allé enlever à trente lieues de France, delà le Rhin, deux mille chevaux qui faisoient la teste de l'armée des Bavarois, avec dessein d'aller attaquer de là le quartier où estoit leur infanterie, sans l'avis, qu'il eut des prisonniers, que la cavalerie ennemie s'assembloit ce jour-là auprès de l'infanterie; ce qui l'obligea de se retirer. Il avoit conduit cette entreprise avec un secret et une diligence incroyables.

L'armée de M. le duc d'Anguien ne sera moindre de quatorze mille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hommes, et ne sera pas par consequent inutile cette campagne, et celle qui est devant Gravelines n'en demeurera pas à la conqueste de cette place, si Dieu nous fait la grace de la faire. Juin 1644.

Ces grands efforts ne se peuvent pas faire, comme vous le pouvez juger, Monsieur, sans une grande despense; mais nous les faisons pour abreger la guerre le plus qu'il nous sera possible, et contraindre les ennemis d'entendre à la paix, pour laquelle ils ont tant de repugnance.

Je vous demande tousjours la continuation de vostre amitié, que je tascheray de meriter par la plus parfaite correspondance, que vous pourrez attendre de celuy qui est plus que personne, etc.

DLX.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 2o5 recto.

A M. LE GRAND MAISTRE.

[Paris ou Ruel,] juin 1644.

Monsieur,

Je vous escris celle-cy pour vous asseurer que vous ne manquerez de quoy que ce soit de deçà pour l'acheminement du siege, et que, pour cet effet, le sieur de Bovanete[1], qui vous rendra la presente, part avec cinq mille pistoles que j'avance du mien pour les travaux, avec les cent mille qui ont esté depuis peu envoyées, et vingt-cinq mille pour les Hollandois.

Quoyque nous devions tout esperer de la conduite de Son Altesse royale pour l'heureux succès du siege, je vous puis pourtant dire que vous pouvez faire fondement pour cela sur la foiblesse des ennemis, que nous sçavons estre grande. Ce n'est pas que, ayant du courage de reste contre toutes les difficultés qui se pourront rencontrer, vous ayez besoin de cette consideration pour vous exciter à travailler; mais j'ay creu qu'il importoit que vous le sçussiez, afin que, le faisant sçavoir à

[1] Voyez, sur ce nom, p. 771, texte et note, et p. 783, texte et note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1654. l'armée, elle servist avec plus de gayeté pour l'esperance de la victoire qu'elle luy apporteroit la facilité d'obtenir. Je croirois faire tort au zèle que vous avez pour le service du Roy, si je vous sollicitois de passer par-dessus toutes les considerations qui le pourroient retarder, comme aussy vous me fairiez grand tort si vous n'estiez pleinement persuadé que je fais de vos interests les miens propres, et que tout ce qui vous regarde me touche. Je remets au sieur de Rovanete à vous entretenir de plusieurs autres choses dont je l'ay informé, pour finir avec mon accoustumée mais fort veritable protestation que je seray tousjours, etc.

DLXI.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 207 recto.

A M. FABERT.

[Paris ou Ruel,] juin 1654.

Monsieur,

M. de Barlemont m'a fait voir une lettre que M. de Thibaud luy a escrite touchant les propositions qui luy ont esté faites de la somme de vingt mille escus et d'une pension de trois mille livres, comme vous sçavez[1]. J'avoue que, après les declarations qu'il nous a faites de ne vouloir capituler avec Sa Majesté, aux volontés de laquelle il estoit resolu de rendre une parfaite defference, j'ay esté surpris de voir dans la susdite lettre un procedé tout contraire, et qu'il trouvoit mauvais qu'on luy offrist si peu par la comparaison de la rescompense qu'a eue M. de Schomberg pour le gouvernement de Metz. Je vous laisse juger si cette comparaison est recevable, du gouvernement d'une grande ville et d'un gouvernement fixe et stable, comme est celuy-là, avec celuy d'une petite place, où M. Thibaud n'avoit esté mis que comme dans une place qui pouvoit estre rasée à toute heure, ou remise au duc

[1] Il s'agissait du gouvernement de Stenay, qui devait être abandonné par le sieur Thibaud, et donné au duc d'Enghien. (Voy. ci-dessus, p. 717, texte et note 1.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Charles par accommodement, s'il se fust trouvé qu'un tel accommodement eust esté avantageux au Roy et au bien de ses affaires. Juin 1644

Je vous supplie donc de luy faire bien comprendre cette inesgalité, et de le disposer de conclure au plus tost cette affaire. Que s'il est necessaire d'ajouster quelque chose aux vingt mille escus proposés, vous pourrez aller jusqu'à dix-huit ou vingt mille livres, lesquelles ne seront neantmoins payables plus tost d'un an[1], mais dont on luy asseurera bien le payement. Vous pourrez aussy luy representer que la Reyne n'a point eu dessein de le retirer de Stenay qu'avec la pensée de le pourvoir, avec le temps, de quelque chose qui valust autant ou plus. Vous mesnagerez tout cecy avec vostre prudence accoustumée et ne fairez qu'à l'extremité l'ouverture du supplement que je vous escris à la somme de vingt mille escus. Mais surtout, je vous conjure que le tout se termine promptement, puisqu'il importe ainsy pour le service du Roy, et de croire que je seray tousjours plus que personne du monde, etc.

DLXII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. I, f° 202 verso et f° 203 recto

A M. DE MONTEAUCLAIR[2].

Sans date[3]

Monsieur,

Bien que les avis que nous avons de deçà ne nous designent rien des ennemis sur Dourlans, d'autant neantmoins qu'en ces matières il ne faut rien negliger, et qu'on doit estre tousjours en estat de n'estre point surpris, vous avez bien fait de vous adresser à M. d'Elbœuf, affin que, en cas de besoin, il puisse jeter du renfort dans cette place.

[1] C'est-à-dire *avant un an*.

[2] Gouverneur de Doullens. (Voy. ci-dessus, p. 257.)

[3] Cette lettre a été écrite pendant le siége de Gravelines, et très-probablement en juin 1644.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Juin 1644. Vous devez aussy avoir recours, pour cet effet, à Son Altesse royale, laquelle, si les ennemis s'esloignent du camp de devant Gravelines, et tournent teste vers nostre frontière, sera en estat de destacher de son armée quelque corps considerable pour l'y envoyer, sans faire prejudice au siege.

M. Le Tellier a ordre de faire reconnoistre ce qui manque à vostre place, et de faire fournir l'argent necessaire pour y pourvoir. Pour le reste de ce que vous m'escrivez, j'ay à vous dire que je m'en souviendray, et que je tascheray de prendre le temps pour le faire reussir et vous tesmoigner que je suis, etc.

DLXIII.

Manusc. de la Biblioth. Mazarine, n° 1719, tom. III, f° 336 recto.

A M. LE SUFFRAGANT DE BASLE.

Sans date[1].

Monsieur,

Je n'ay pas eu beaucoup de peine à disposer la Reyne à vous assister dans l'estat fascheux où je luy ay representé qu'estoient vos affaires. Elle vous a donc accordé une pension de deux cens escus, attendant que les malheurs de la guerre cessent, et que la paix donne moyen à M. l'evesque de Basle de vous payer celle que vous avez sur son evesché. Je feray avancer la première année à celuy à qui vous donnerez charge de la recevoir. Vous prierez ce pendant Dieu pour Sa Majesté, de la pieté de laquelle vous avez cette subvention, et croirez que je seray tousjours, etc.

[1] D'après la place qu'elle occupe dans le manuscrit, cette lettre doit être de juin 1644. A cette époque, l'évêché de Bâle était ravagé par les armées de la France et de la Bavière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES LETTRES IMPRIMÉES DANS CE VOLUME.

(DÉCEMBRE 1642 — JUIN 1644.)

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1642.		
13 décembre. St-Germain-en-Laye.	Au prince Maurice de Savoie.	Douleur que cause à Mazarin la mort de Richelieu. Il rappelle qu'à ses derniers moments le cardinal-duc l'a recommandé au Roi. — Désir manifesté de retourner à Rome; puis expression de défiance de ses forces, etc. Son désir de se montrer dévoué au prince Maurice, qu'avendo pregato il Re di conferirmi una delle sue migliori abbatie, e rappresentato a Sua Maestà che, oltre la fedeltà e zelo che haveva per il suo servitio, non era incapace di servirla; onde quando credeva haver permissione di ritornarmene a Roma, ricevei ordini di trattenermi e fui chiamato al Consiglio. (P. 1-3.)
14 décembre. St-Germain-en-Laye.	A Michel Le Tellier, intendant de l'armée d'Italie.	Éloge de Le Tellier. — Envoi d'argent pour l'armée d'Italie. — Efforts que l'on doit faire pour la conservation de Tortone. — Recommandation pour la compagnie de soldats italiens que doit lever le prince Thomas pour le régiment de Mazarin. (Cette lettre a été publiée dans l'introduction.)
15 décembre. St-Germain-en-Laye.	Au prince Thomas de Savoie.	Mazarin exprime toujours sa douleur de la perte du cardinal-duc, qui lui a donné de nouvelles marques d'amitié et d'estime au moment de sa mort. Ainsi, au moment où Mazarin songeoit à se retirer à Rome, il a été retenu en France. Médaille offerte. — Le Roi est résolu à se conduire d'après les mêmes maximes que par le passé, et à pousser vigoureusement la guerre. — La prise de Tortone, due au prince Thomas de Savoie, a été un fait d'armes très-glorieux. Les Espagnols voulaient garder cette ville, tandis que le Roi l'a remise au prince Thomas. — Adresse de Mazarin pour s'efforcer de se concilier les princes de la maison de Savoie, il les flatte et oppose à la politique de l'Espagne celle que tient la France à leur égard. — Mesures prises pour s'assurer la conservation de Tortone : Talon envoyé en Italie avec de l'argent; Florenville nommé maréchal de camp. — Il exhorte le prince Thomas à s'unir étroitement avec Gênes, Parme, Modène. (Voyez la lettre au duc de Parme, dans l'introduction.) — Mazarin engage le prince Thomas à venir à la cour de France. — Nécessité de fortifier l'armée d'Italie; la France s'en occupe. — Il revient, à la fin de la lettre, sur son régiment royal italien. (P. 4-9.)
22 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de Lyonne, alors à Rome.	Toujours vif sentiment de douleur. — Fontenay-Mareuil[1] venait de quitter Rome. Mazarin le regrette; on dira que c'est à cause de la gaîté qu'il a pris ce parti. — Plaintes contre le cardinal Barberini, neveu du pape Urbain VIII. — Ordre a été donné au marquis de Fontenay de ne pas sortir des États de l'Église, la république de Venise doit servir de médiatrice. Le Roi veut

[1] Voyez les Mémoires de Fontenay-Mareuil, compris dans toutes les grandes collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1642.		donner une preuve éclatante de sa modération. — On voit qu'il s'agit de Castro, sujet de contestation entre le duc de Parme et le pape Urbain VIII. — Mazarin voudrait former une ligue contre l'Espagne. Parme et Modène sont disposées à y entrer. Il ne compte pas sur Venise. — Il a renouvelé ses instances pour aller servir à Rome ou ailleurs; mais le Roi persiste à le retenir. — On voit, par la suite de cette lettre, combien Mazarin tient à la maison de Farnèse. Argent qu'il lui fournit. Il voudrait pouvoir donner plus; mais le Roi est engagé dans de grandes dépenses. Il insiste toujours pour l'augmentation de ses troupes; il veut avoir des régiments italiens très-nombreux. — Michel Le Tellier[1] est appelé *son fatiste mai, mio amicissimo.* (P. 10-16.)
22 décembre. St-Germain-en-Laye.	Au duc de Parme.	Regrets universels causés par la mort du cardinal de Richelieu. — Protestations de service et de dévouement pour le duc de Parme. (Lettre publiée dans l'introduction.)
22 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. Gaufredy, secrétaire d'État de M. le duc de Parme.	Passion de Mazarin pour le service du duc de Parme. — Gaufredy doit rendre témoignage du zèle et de l'affection du cardinal pour ce prince. (Lettre publiée dans l'introduction.)
23 décembre. St-Germain-en-Laye.	A Michel Mazarin, frère du cardinal.	Mazarin renouvelle les protestations de son désir d'aller servir à Rome et de la crainte que le Roi ne le retienne en France. Le cardinal de Richelieu a parlé favorablement de lui pendant sa maladie; mais Mazarin ne désire que le repos. — Le cardinal a recommandé aux cardinaux Barberini son frère, Michel Mazarin, qui aspirait à la dignité de général des Dominicains et avait été élu par une partie des moines réunis en chapitre général; les autres le repoussaient, et le Pape ne lui était pas favorable. Conseils que lui donne son frère : il doit chercher à se maintenir dans le généralat ou ne le quitter que pour un bon siége, qu'il devra au Pape ou au Roi. — Michel Mazarin doit chercher à gagner la faveur des Barberins et à se réconcilier avec le cardinal Antoine, qu'il avait blessé. (P. 17-22.)
24 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de Lyonne.	Le duc de Modène est tout disposé à prendre le parti de la France; de Lyonne doit tâcher de conclure un traité avec lui. — Modération de la politique française en Italie; nécessité de la faire ressortir : Tortone a été remise au prince Thomas; Verrue, à la duchesse de Savoie, ainsi que Coin et Crescentino. — On voit dans cette lettre, comme dans la précédente, avec quel soin Mazarin s'entoure de soldats italiens et cherche à en attirer à son service. On ne doit pas non plus oublier qu'en remettant aux princes de Savoie une partie des places conquises, Mazarin en gardait d'autres, comme Turin et Casal. (P. 23-26.)
25 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de Chavigny.	Avis de la prise de Leipsig par les Suédois. — Conférence du Roi avec De Noyers. — Dans cette lettre, on voit que Mazarin et Chavigny étaient alors amis intimes et unissaient leurs efforts contre De Noyers. (P. 27-28.)

[1] Voyez l'introduction en tête de ce volume et la table alphabétique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1642.		
25 décembre. St-Germain-en-Laye.	A Antoine Barberini.	Mazarin revient encore sur le désir qu'il avait d'aller servir à Rome (voyez p. 301); désir de voir se rétablir les bons rapports avec la cour de Rome; recommandation pour son frère. (P. 29-32.)
26 décembre. St-Germain-en-Laye.	Au prince de Parme.	Protestations de dévouement et de service. (P. 32-33.)
26 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Annebaut, résident de France à Gênes.	Mazarin se félicite de la neutralité de Gênes. (P. 33-34.)
27 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Il lui indique le lieu où doit se rendre une compagnie levée pour son régiment italien par Orlando Grimaldi. (P. 34-35.)
28 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de Bautzen.	Intérêt que Mazarin prend à la délivrance de Bautzen, que les Espagnols avaient fait prisonnier. (P. 35-36.)
29 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Annebaut.	Satisfaction que le Roi éprouve des bonnes dispositions de Gênes. Recommandations pour la maison Fiesque et pour les recrues italiennes que l'on envoie au régiment de Mazarin, en garnison à Mâcon. (P. 36-39.)
1643.		
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. l'évêque de Lamego, ambassadeur du roi de Portugal à Rome.	Protestation de zèle pour les affaires de Portugal. (P. 39-40.)
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Oxenstiern, grand chancelier de Suède.	Il annonce à Oxenstiern son avènement au pouvoir et son intention de protéger énergiquement les intérêts de la France et de ses alliés, surtout de la Suède. (P. 40-41.)
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Saint-Romain, résident à Hambourg.	Le Roi est résolu à soutenir vigoureusement ses alliés et à poursuivre les affaires avec plus de fermeté que jamais; Mazarin le secondera de toutes ses forces. (P. 41-42.)
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	A MM. les États généraux.	Désir d'entretenir une bonne correspondance avec les alliés de la France, et principalement avec MM. les États généraux des Provinces-Unies. (P. 42-43.)
9 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au prince d'Orange.	Devenu membre du conseil du Roi, Mazarin s'efforcera de maintenir la bonne correspondance entre la France et ses alliés. (P. 43-44.)
9 janvier. St-Germain-en-Laye.	A madame la landgrave de Hesse.	Expression de dévouement pour le service de la landgrave. (P. 45.)
19 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne, maréchal de camp des armées du Roi et ambassadeur en Piémont.	Nécessité de prévenir les querelles entre la duchesse de Savoie et ses beaux-frères, les princes Maurice et Thomas de Savoie; désir du Roi de soutenir énergiquement ses alliés. Le prince Thomas ne doit se rendre en France que lorsque M. du Plessis sera de retour en Savoie. Le comte Philippe a recouvré

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1653.		sa liberté. Efforts pour assurer à la Savoie la possession de Tortone. Recommandation pour les recrues de son régiment et pour avoir des copies de livres que la duchesse de Savoie faisait faire pour le cardinal de Richelieu. (P. 56-59.)
20 janvier. Paris	Au prince Thomas de Savoie.	Il l'engage à ne pas se rendre à la cour de France avant que du Plessis soit de retour; efforts faits par la France pour la conservation de Tortone; vif désir qu'une parfaite union règne entre le prince Thomas et Madame Royale; désir que le prince rappelle le président Pellegrini, qui négociait avec les ducs de Parme et de Modène; état prospère des contributions en Allemagne; recommandation pour la levée d'une compagnie d'Italiens destinée à son régiment. (P. 49-53.)
21 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Détails sur l'armée d'Italie. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
23 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au cardinal Spada.	Vives protestations de son désir d'être délivré des affaires et de pouvoir aller à Rome. Mazarin souhaite que les troubles d'Italie s'apaisent, et qu'une réconciliation ait lieu entre le Pape et le duc de Parme. (P. 53-55.)
29 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot.	Félicitations; promesse du remboursement des avances qu'il a faites; importance de Tortone; efforts que l'on doit faire pour conserver cette place; sommes considérables envoyées; régiment des galères passé en Piémont. Mazarin recommande de lever de nouvelles compagnies pour son régiment italien. Les Espagnols ont mis aux galères des prisonniers; ce qui répugne aux lois de la guerre. On pourrait donner Tortone à la république de Gênes, si elle voulait se joindre à la France; elle s'affranchirait ainsi de la servitude dans laquelle elle gémit sous une vaine apparence de liberté; efforts que doit faire M. d'Amontot pour arriver à ce résultat. (P. 55-59.)
29 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Couvonges [1].	La garnison de Casal, dont M. de Couvonges était gouverneur, peut avoir un rôle important pour la conservation de Tortone. (P. 59-60.)
29 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne.	Désir du Roi que toute aigreur disparaisse entre Madame Royale et ses beaux-frères; maladie de Madame Royale; sa tristesse. Ordre a été donné pour remédier au mauvais état de la garnison de Turin; M. d'Aiguebonne doit entretenir correspondance avec M. d'Amontot; plaintes à l'occasion des charges qui pèsent sur les habitants de Turin; conseils donnés à ce sujet à M. d'Aiguebonne. (P. 60-62.)
30 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Mesures prises pour assurer la conservation de Tortone et l'utiliser l'armée d'Italie; recommandations pour la levée de troupes en Italie et pour la conduite à tenir avec le marquis Ville. (P. 62-65.)

[1] On a imprimé Abel Georges.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
31 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au prince Thomas de Savoie.	Mesures prises pour la conservation de Tortone. Le prince Thomas pourra se rendre à la cour de France aussitôt après le retour de du Plessis-Praslin en Italie; recommandations pour le passage des troupes: on peut espérer que la république de Venise se déclarera en faveur de la France contre l'Espagne, et que le duché de Milan pourra être partagé entre les princes italiens. (P. 66-68.)
31 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guébriant.	Témoignages d'estime pour son mérite. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
4 février. St-Germain-en-Laye.	Au président de Grammond.	Remercîments pour son histoire du règne de Louis XIII. (P. 68-69.)
5 février. St-Germain-en-Laye.	A M. Brasset.	Nécessité d'entretenir l'union entre la France et la république des Provinces-Unies. (P. 69-70.)
12 février. St-Germain-en-Laye.	Au cardinal François Barberini.	Réponse à la lettre de condoléance adressée par François Barberini à l'occasion de la mort du cardinal de Richelieu. Désir qu'a Mazarin de montrer son zèle pour le Saint-Siége. Espérance de voir rétablir les bonnes relations entre la France et le Saint-Siége. (P. 70-73.)
14 février. Paris.	A M. de Lyonne.	Mazarin l'engage à ne traiter aucune question importante sans avoir obtenu le consentement positif du Roi, surtout en ce qui concerne le Saint-Siége. Il proteste de son désir de servir le duc de Modène et le duc de Parme. Il craint que les troubles d'Italie ne s'opposent aux progrès des armes du Roi dans le duché de Milan. Mazarin insiste toujours sur les recrues destinées à son régiment. Avis du siége de Tortone par les Espagnols. (P. 73-82.)
14 février. Paris.	A Michel Mazarin.	Mazarin conseille à son frère de renoncer à la dignité de général des Dominicains, et lui expose les avantages qui en résulteront pour leur famille; compensation que Michel Mazarin pourrait obtenir immédiatement. (P. 83-89.)
16 février. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot.	Le Roi a ordonné qu'on donnât satisfaction à la république de Gênes, à l'occasion d'un vaisseau qui appartenait au sieur Ferrari et qui avait été pris. (P. 90-91.)
23 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Bellejambe, conseiller du Roi en ses conseils et intendant de la justice en Picardie.	Recommandation pour la conservation des terres qui dépendent des abbayes de Mazarin. (P. 91.)
25 février. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot.	M. d'Amontot doit s'efforcer d'obtenir de la ville de Gênes le passage des troupes pour aller secourir Tortone. (P. 92.)
25 février. St-Germain-en-Laye.	Au comte du Plessis-Praslin.	Ordres donnés par le Roi et mesures prises pour la conservation de Tortone. (P. 93-95.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
25 février. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne.	Ardeur que montre le Roi pour la défense de Tortone; mesures prises. Désir que la santé de Madame Royale se rétablisse entièrement et que les différends avec ses beaux-frères soient terminés. Le prince Thomas sera bien reçu à la cour de France. Nécessité de prévenir les divisions entre les partisans de la France. (P. 95-98.)
25 février. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Mesures prises pour la défense de Tortone; le Roi attend beaucoup des soins de M. Le Tellier pour la conservation de cette place. (P. 98-101.)
25 février. St-Germain-en-Laye.	Au prince Maurice de Savoie.	Désir de lui être agréable en ce qui concerne le régiment des galères. Mesures prises pour la défense de Tortone. Désir du Roi que les différends entre Madame Royale et le prince Maurice de Savoie soient complètement terminés. (P. 101-105.)
25 février. St-Germain-en-Laye.	Au prince Thomas de Savoie.	Mesures prises pour secourir Tortone; espérance de voir bientôt le prince Thomas à la cour de France. (P. 105-111.)
28 février. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guébriant.	Félicitations pour les services qu'il rend à la France. Désir de fortifier son armée, mais difficulté dans les circonstances actuelles. (P. 111-112.)
28 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Tavanes, lieutenant-colonel du régiment des galères.	On lui envoie une ample instruction. Zèle qu'il doit montrer pour secourir la ville de Tortone. (P. 112-113.)
28 février. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Ardeur du Roi pour la défense de Tortone. Le prince Thomas recevra un bon accueil à la Cour. (P. 113.)
28 février. St-Germain-en-Laye.	Au comte de Nassau.	Dévouement de Mazarin pour la maison de Nassau et protestations de service. (P. 114.)
28 février. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal Horn.	Réponse à une lettre de condoléance sur la mort de Richelieu. Protestations de zèle pour la couronne de Suède. (P. 115.)
4 mars. St-Germain-en-Laye.	A la duchesse de Savoie.	Affection que le Roi porte à la duchesse de Savoie. (P. 115-116.)
4 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. de Saint-Romain.	Les Suédois ont raison de compter sur la bonne disposition de la France pour le parti confédéré. (P. 116-117.)
4 mars. St-Germain-en-Laye.	A MM. les syndics et conseil de la ville de Genève.	Intention du Roi de protéger les syndics et conseil de la ville de Genève. (P. 117-118.)
4 mars. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Bassompierre.	Mazarin a compati à la disgrâce de Bassompierre. Protestations de service. (P. 118.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DES DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
6 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. Campi, ou de Campy, lieutenant-colonel du régiment de Mazarin	Détails sur le régiment de Mazarin. M. Campi ne doit pas songer à se rendre à la Cour. Nécessité de tenir la main à ce que les compagnies soient complètes. (P. 119-120.)
6 mars. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guiche.	Ardent désir de lui être agréable; nouvelles de la Cour. (P. 120-121.)
9 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne.	Joie du rétablissement de Madame Royale; il est à souhaiter qu'elle s'abstienne de discours qui pourraient nuire à la bonne intelligence avec les princes ses beaux-frères. Les habitants du Piémont maltraitent les troupes françaises; nécessité de mettre un terme à cette situation. (P. 122-123.)
9 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Annotat.	M. d'Annotat doit engager la république de Gênes à garder une stricte neutralité. (P. 123-125.)
16 mars. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guebriant.	Besoin qu'a l'armée d'Allem. que d'être renforcée; on y envoie 6,000 hommes de pied et 500 chevaux. (P. 125-126.)
16 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. du Plessis-Besançon, maréchal de bataille de l'armée du Roi.	Ravages que les eaux ont faits du côté de Bayonne. (P. 126-127.)
21 mars. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guebriant.	Renforts envoyés à l'armée que commande Guebriant. Protestations de zèle pour contribuer au bon état de l'armée d'Allemagne. (P. 127-128.)
22 mars. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt, vice-roi de Catalogne.	Heureux succès du sermes de Miravel en Catalogne, espérances pour la suite de la campagne. (P. 128-130.)
22 mars. St-Germain-en-Laye.	A l'électeur de Cologne.	Remerciements pour les marques de bienveillance qu'il lui a données. Désir d'en témoigner sa reconnaissance (Lettre publiée dans l'introduction.)
27 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne.	Joie causée par le rétablissement de la santé de la duchesse de Savoie. Nécessité de ménager l'humeur du prince Thomas (P. 130-131.)
27 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. de Mipéres, lieutenant de la citadelle de Turin.	Réponse à une lettre par laquelle M. de Mipéres lui avait signalé le mauvais état de la citadelle de Turin. (P. 131.)
28 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Estrades.	Recommandations pour achat de chevaux. (P. 132-133.)
28 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Nécessité de faire les plus grands efforts pour la défense de Tortone. (P. 133-134.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
28 mars. S'-Germain-en-Laye.	A M. de Castellan, maréchal de camp des armées du Roi.	On doit faire un effort extraordinaire pour défendre Tortone. (P. 134-135.)
28 mars. S'-Germain-en-Laye.	A M. du Plessis-Praslin, lieutenant général de l'armée du Roi en Italie.	Il faut ménager l'honneur du prince Thomas. M. du Plessis-Praslin doit conduire les affaires de manière à éviter les ombrages entre Madame Royale et ses beaux-frères. Importance de la place de Tortone. Efforts que l'on doit faire pour la défendre. (P. 135-136.)
28 mars. S'-Germain-en-Laye.	A M. de Couvonges.	Légitime ambition de M. de Couvonges; Mazarin promet de la seconder. Efforts pour la défense de Tortone. La santé du Roi se rétablit. (P. 137.)
29 mars. S'-Germain-en-Laye.	A la reine de la Grande-Bretagne.	Réponse à une lettre de remercîment. Protestations de dévouement pour la reine. Désir du Roi de voir la tranquillité rétablie en Angleterre. (P. 138.)
29 mars. S'-Germain-en-Laye.	Au roi de Portugal.	Protestations de zèle pour son service. (P. 139.)
30 mars. S'-Germain-en-Laye.	A M. de Lyonne.	Il a bien fait de se rendre à Parme et doit presser le duc d'envoyer du secours à Tortone. Félicitations sur la manière dont il s'est acquitté de sa mission. (P. 140-146.)
6 avril. S'-Germain-en-Laye.	A M. du Hallier.	Félicitations sur sa nomination comme maréchal de France. (P. 147.)
9 avril. S'-Germain-en-Laye.	Au maréchal du Guébriant.	Zèle de Mazarin pour l'armée d'Allemagne et désir de la fortifier. (P. 148.)
10 avril. S'-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guiche.	Protestations de dévouement pour ses intérêts. Mazarin aurait désiré se rendre au congrès d'Allemagne (congrès de Munster), mais il se soumet à la volonté du Roi, qui l'a remplacé par M. de Chavigny. (P. 149-150.)
10 avril. S'-Germain-en-Laye.	A M. de Vendôme.	Réponse à une lettre de remercîment que le duc lui avait adressée sur son retour en France. (P. 150.)
11 avril. S'-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne.	Avis de la disgrâce de De Noyers, remplacé par Le Tellier, qui a lui-même pour successeur de Grémonville. (P. 151.)
11 avril. S'-Germain-en-Laye.	A la duchesse de Savoie.	Avis de la disgrâce de De Noyers, remplacé par Le Tellier. (P. 151-152.)
11 avril. S'-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Mazarin lui annonce que le Roi l'a choisi pour remplacer De Noyers. (P. 152-153.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
11 avril. St-Germain-en-Laye.	Au comte du Plessis-Praslin.	Avis de la disgrâce de De Noyers, remplacé par Le Tellier. (P. 153-154.)
11 avril. St-Germain-en-Laye.	Au prince Thomas de Savoie.	Mazarin exprime l'espérance que la ville de Tortone sera secourue et sauvée par le prince Thomas. (P. 154-156.)
16 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Estrades.	Remercîments adressés à M. d'Estrades pour l'achat de chevaux. Mazarin espère que le prince d'Orange entrera bientôt en campagne. (P. 167.)
21 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. de Colombier, gouverneur de Saint-Quentin.	Espérance que les ennemis n'oseront pas attaquer la ville de Saint-Quentin, couverte par l'armée du duc d'Enghien et défendue par un gouverneur vaillant et expérimenté. (P. 158.)
22 avril. St-Germain-en-Laye.	Au comte de Quincé ou Quincey, gouverneur de Guise.	Mazarin pense que les places de la frontière sont à l'abri des attaques de l'ennemi. (P. 159.)
23 avril. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guiche.	Il doit s'adresser au duc d'Enghien pour tout ce qui concerne la conservation d'Arras. Témoignages d'amitié et d'estime que le Roi lui a accordés. (P. 159-160.)
23 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot.	Nécessité de se ménager adroitement avec les Génois pour en tirer tous les avantages possibles. (P. 160-162.)
27 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne.	Inquiétudes qu'inspire la maladie du Roi. Nécessité de bien persuader à la duchesse de Savoie que les affaires seront toujours conduites avec la même vigueur. (P. 162-163.)
27 avril. St-Germain-en-Laye.	Au comte du Plessis-Praslin.	Diversion faite du côté d'Asti pour éloigner les Espagnols de Tortone. (P. 163.)
27 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot.	Espérances que fait naître la prise d'Asti; mesures adoptées pour rendre cette campagne avantageuse à la France. (P. 164-165.)
27 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Argenson.	Argent envoyé à l'armée de Catalogne. (P. 165-166.)
27 avril. St-Germain-en-Laye.	A Mathieu Molé, premier président du parlement de Paris.	Mazarin lui témoigne sa surprise à l'occasion d'une lettre que le premier président lui a écrite. (P. 166.)
28 avril. St-Germain-en-Laye.	Au cardinal de Lyon.	Inquiétudes que la santé du Roi inspire à Mazarin. Force d'esprit que ce prince montre dans sa maladie. (P. 167-168.)
6 mai. St-Germain-en-Laye.	Au marquis Ville ou de Ville.	Mazarin espère qu'il se signalera à la défense de Tortone. (P. 168.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
7 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Estrades.	Mazarin le charge de lui acheter des chevaux en Hollande. Protestations d'estime pour le prince d'Orange. (P. 169.)
16 mai. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Mort du roi Louis XIII; éloge de ce prince; dispositions qu'il a prises pour assurer la tranquillité de l'État. Situation florissante des armées et concorde entre les chefs du royaume. Reconnaissance de Mazarin pour Louis XIII; sa résolution de servir la France avec un dévouement absolu. (P. 169-171.)
16 mai. Paris.	Au comte de Quincey.	Espérance que les ennemis n'oseront pas attaquer les frontières de la France. (P. 171.)
16 mai. Paris.	Au maréchal de L'Hôpital.	Mazarin lui annonce la mort de Louis XIII; éloge de ce prince. (P. 172.)
17 mai. Paris.	A M. de Grémonville.	Il espère que M. de Grémonville réussira dans les fonctions d'intendant de l'armée d'Italie. (P. 173.)
17 mai. Paris.	A M. d'Amontot.	Causes qui ont empêché pendant quelque temps Mazarin de lui écrire. (P. 173-174.)
21 mai. Paris.	Au prince Thomas de Savoie.	Nouvelle de la victoire remportée sur les Espagnols par le duc d'Enghien. Des renforts vont être envoyés à l'armée d'Italie sous la conduite de Turenne. (P. 174-177.)
22 mai. Paris.	Au duc d'Enghien	Félicitations à l'occasion de la victoire de Rocroi. (P. 177-178.)
22 mai. Paris.	Au duc d'Enghien.	Protestations de dévouement; désir de voir le duc d'Enghien terminer glorieusement la campagne. (P. 178-179.)
22 mai. Paris.	Au maréchal de L'Hôpital.	Félicitations pour la part qu'il a prise à la victoire de Rocroi. Regret que cause à Mazarin la blessure reçue par le maréchal. (P. 179-180.)
22 mai. Paris.	A la duchesse de Savoie.	Avis de la victoire de Rocroi; conséquences avantageuses pour la France et ses alliés, et en particulier pour la duchesse de Savoie. Protestations de dévouement. (P. 180-181.)
25 mai. Paris.	A M. d'Arnauld, mestre de camp des carabins de France.	Il doit continuer le blocus de la Mothe, dont on espère la prompte reddition. (P. 181-182.)
25 mai. Paris.	Au comte de Grancey.	Il doit aller servir dans l'armée du duc d'Enghien. (P. 182.)
25 mai. Paris.	Au duc d'Enghien.	Désir de récompenser Gassion, dont le cardinal connaît le mérite. (P. 183.)
26 mai. Paris.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt.	Espérance qu'il profitera de la consternation où la victoire de Rocroi a jeté les Espagnols. Protestations de dévouement et de service. (P. 184.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
26 mai. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Renforts envoyés à son armée. (P. 185.)
26 mai. Paris.	Au comte de Noailles.	Condoléances sur la mort de son frère le comte d'Ayen, tué à Rocroi. Protestations de service. (P. 185-186.)
28 mai. Paris.	Au maréchal de Brezé.	Lettre relative à des attaques dirigées contre la mémoire du cardinal de Richelieu. (P. 186-187.)
31 mai. Paris.	A M. de Lyonne.	Causes d'interruption de la correspondance de Mazarin. Instances qu'il a faites auprès de la Reine pour obtenir la permission de quitter le royaume. Désir de Mazarin de prouver son dévouement au duc de Parme. Il espère obtenir pour de Lyonne la récompense de ses services. (P. 187-188.)
.....	.....	Considérations de Mazarin sur l'entreprise du siége de Thionville. (Publié dans l'Introduction.)
2 juin. Paris.	Au marquis de Fontenay.	La France désire la réconciliation entre le Pape et le duc de Parme. Motifs que doit faire valoir l'ambassadeur auprès du Pape. (P. 189-190.)
3 juin. Paris.	Au duc d'Enghien.	Désir que le duc d'Enghien recueille les fruits de la victoire de Rocroi. (P. 190-191.)
3 juin. Paris.	A M. de Gassion.	Mazarin souhaite que le mérite de Gassion soit récompensé. (P. 191.)
9 juin. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Protestations de service. Heureux commencements de la campagne. (P. 192-193.)
9 juin. Paris.	Au marquis de Gesvres.	Occasion qui lui est donnée de montrer tout son mérite. (P. 193.)
13 juin. Paris.	Au duc de Brezé.	Réponse à une lettre de recommandation. Plaintes sur le retard du départ de la flotte. (P. 194.)
14 juin. Paris.	Aux membres de la députation de Catalogne.	Dispositions favorables de la Reine pour les intérêts de l'État en général et en particulier pour la cause de la Catalogne. (P. 195-196.)
14 juin. Paris.	A M. d'Argenson.	Promesses de secours pour la Catalogne. (P. 196.)
17 juin. Paris.	Au prince Thomas de Savoie.	Regret que lui a causé la perte de Tortone. Éloge de l'intrépidité et du dévouement du prince. Renforts qu'on doit lui envoyer. Grandes qualités de M. de Turenne, envoyé comme général en Italie. (P. 197-198.)
18 juin. Paris.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin l'engage à venir à la Cour. (P. 199.)
19 juin. Paris.	Au comte du Plessis-Praslin.	Réponse à une lettre de M. du Plessis-Praslin, qui se plaignait de l'envoi de M. de Turenne en Italie. (P. 200-201.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
22 juin. Paris.	Au duc d'Enghien.	Heureux commencements du siége de Thionville. Mazarin est en quelque sorte responsable de l'événement. Précautions à prendre pour que les frontières ne soient point dégarnies. Recommandation pour un capitaine du régiment de Picardie, appelé de Monchy. (P. 201-202.)
22 juin. Paris.	Au marquis de Gesvres.	Joie que lui inspire l'heureux commencement du siége de Thionville (P. 202.)
23 juin. Paris.	A M. d'Erlach.	Protestations de dévouement et de désir de lui rendre service. (P. 203.)
23 juin Paris.	Au vicomte de Turenne.	Désir de renforcer l'armée d'Italie au moment où Turenne prend le commandement d'une partie de cette armée. (P. 203-204.)
26 juin. Paris.	Au comte du Plessis-Praslin.	Il ne doit pas s'alarmer de l'envoi du vicomte de Turenne pour commander une des divisions de l'armée d'Italie. (P. 204-205.)
27 juin. Paris.	A M. d'Estrades.	Nouvelle d'un changement dans le conseil, que quitte Chavigny. Faveur accordée à d'Estrades. Heureux commencements du siége de Thionville. (P. 205-206.)
27 juin Paris.	Au duc d'Enghien.	Soins pris pour l'armée qui assiége Thionville. (P. 207.)
27 juin. Paris	A M. des Hameaux, ambassadeur à Venise.	Servien est nommé ambassadeur extraordinaire en Italie pour terminer les différends entre le Pape et les princes coalisés contre lui. Chavigny et d'Avaux vont négocier la paix générale à Munster. Heureux commencements de la Régence. Éloge de la Reine. (P. 207-208.)
27 juin. Paris.	A la reine de Suède.	Douleur et crainte que la mort de Louis XIII a dû causer aux alliés de la France. Ils peuvent se rassurer par suite des mesures que la Reine a adoptées et de l'union qui règne en France. Heureux commencements de la Régence. Protestations de dévouement et de service. (P. 208-210.)
27 juin. Paris.	Au grand chancelier Oxenstiern.	Protestations de service. Heureux commencements de la Régence. (P. 210-211.)
27 juin. Paris.	A Torstenson.	Ferme résolution de la Régente de ne déposer les armes que par un traité de paix générale. (P. 211.)
27 juin. Paris.	Au maréchal Horn.	La France est décidée à agir dans l'intérêt des puissances confédérées et à pousser vivement la guerre. (P. 212.)
28 juin. Paris.	Au maréchal de La Motte-Houdancourt.	Regret que Montauron ait manqué à ses promesses. (P. 213.)
28 juin. Paris.	Au vicomte de Turenne.	Désir qu'il vive en bonne intelligence avec M. du Plessis-Praslin. (P. 213-214.)
28 juin. Paris.	Au marquis de Gesvres.	Remercîments et protestations de service. (P. 214-215.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
30 juin. Paris.	A M. de Grémonville.	Renforts envoyés en Italie. Nécessité d'entretenir la bonne intelligence entre MM. de Turenne et du Plessis-Praslin. (P. 215-216.)
30 juin. Paris.	Au cardinal Bichi.	Espérance qu'il aura pu suspendre les hostilités entre le Saint-Siége et les princes coalisés. Envoi de Servien en Italie en place de M. de Fontenay. Détails sur Chavigny. Opposition que Mazarin rencontre à la Cour. Son intention de retourner en Italie. (P. 216-221.)
1er juillet. Paris.	A M. Magalotti.	Plaintes sur la conduite de M. du Plessis-Praslin. (P. 221-222.)
2 juillet. Paris.	Au prince Thomas.	On lui envoie les provisions du commandement de l'armée d'Italie, et l'on espère d'aussi brillants succès de ce côté que de tous les autres. Détails sur les projets formés pour la campagne. (P. 223-224.)
2 juillet. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Plaintes à l'occasion du voyage de M. d'Amboise à la Cour. Nécessité de maintenir l'union dans l'armée d'Italie, et surtout entre le prince Thomas et Madame Royale. (P. 224-226.)
2 juillet. Paris.	Au duc d'Enghien	Vif désir d'assurer le succès du siége de Thionville. (P. 225.)
2 juillet. Paris.	Au prince d'Orange.	Éloge de la Reine et de son inclination toute française. Heureux commencements de la Régence. (P. 226-227.)
2 juillet. Paris.	Aux États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.	Éloge des vertus de la Reine régente; succès qu'elle a obtenus; résolution de pousser la guerre avec vigueur. Protestations de zèle pour le service des Provinces-Unies. (P. 227-228.)
2 juillet. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Il doit insister près des États généraux des Provinces-Unies sur l'état florissant de la France. (P. 229.)
7 juillet. Paris.	Au prince Thomas.	Malgré les calomnies qu'on a répandues contre le prince, la Reine est persuadée de son zèle et de son attachement pour la France. (P. 230-231.)
7 juillet. Paris.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt.	Projet de traité avec le marquis de Pouar ou Povar. (P. 231-232.)
8 juillet. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Félicitations sur l'état de ses troupes; éloge des services rendus par l'armée d'Allemagne. Zèle de la Reine et de Mazarin pour cette armée. (P. 232-234.)
8 juillet. Paris.	Au duc de Brezé.	Le duc de Brezé peut compter sur la confiance de la Reine, qui n'ajoutera pas foi aux calomnies dirigées contre ceux qui la servent aussi bien que Brezé. (P. 234-235.)
8 juillet. Paris.	Au chevalier des Gouttes.	Espoir qu'il secondera le duc de Brezé, qui doit être arrivé à Toulon. (P. 235.)
8 juillet. Paris.	Au baron de Berté.	Augmentation de ses appointements, à la recommandation du chancelier Oxenstiern. (P. 236.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
8 juillet. Paris.	Au chancelier Oxenstiern.	Désir de Mazarin de tenir compte des recommandations et des sentiments du chancelier Oxenstiern. (P. 237.)
9 juillet. Paris.	A M. le duc d'Angoulême	La France doit se borner à défendre ses frontières pendant le siége de Thionville. (P. 238.)
9 juillet. Paris.	A MM. du conseil de Barcelone.	Dispositions favorables de la Reine pour la province de Catalogne. (P. 239.)
10 juillet. Paris.	A M. de Turenne.	Turenne peut compter sur son affection. (P. 240-241.)
10 juillet. Paris.	A M. du Plessis-Praslin.	Dispositions prises pour renforcer l'armée d'Italie. (P. 241-242.)
10 juillet. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Il doit faire valoir les services rendus à la duchesse de Savoie. Protestations de service. (P. 242.)
10 juillet. Paris.	A M^r le landgrave de Hesse.	Protestation de dévouement, au nom de la Reine régente, pour le landgrave de Hesse. On a voulu donner des soupçons à la Reine sur l'attachement de le Landgrave à la France; mais elle les a repoussés. (P. 243-245.)
14 juillet. Paris.	A M. de Gassion.	Le duc d'Enghien doit détacher un corps de cavalerie et l'envoyer au duc d'Angoulême. (P. 245.)
14 juillet. Paris.	Au duc d'Enghien.	Envoi d'argent et de renforts pour l'armée qui assiége Thionville. Le duc d'Enghien ne doit pas s'exposer comme un simple soldat. (P. 246-247.)
17 juillet. Paris.	A M. d'Argenson.	Éloge de la constance des Catalans, malgré les efforts des Espagnols pour les détacher de l'alliance de la France. (P. 247-248.)
17 juillet. Paris.	Au duc d'Enghien.	Troupes envoyées à l'armée du duc d'Enghien. (P. 248-249.)
17 juillet. Paris.	A M. d'Angoulême.	Il doit envoyer huit compagnies à l'armée du duc d'Enghien. (P. 249.)
17 juillet Paris.	A M. de La Haye-Vantelet, ambassadeur de France en Turquie.	Justes regrets qu'a causés la mort du cardinal de Richelieu. Sa politique sera suivie avec la même vigueur. Heureux commencements de la régence d'Anne d'Autriche. (P. 250.)
17 juillet. Paris.	Au prince d'Orange.	Regrets de ne pouvoir accorder au duc de Bouillon la satisfaction qu'il désire. (P. 251.)
18 juillet. Paris.	A M. de Gassion.	Nécessité de couvrir les frontières de Champagne et de Picardie. (P. 252.)
19 juillet. Paris.	Au duc d'Enghien.	Satisfaction de l'heureux progrès du siége de Thionville (P. 252-253.)
23 juillet. Paris.	Au même	Progrès rapides du siége de Thionville. (P. 253-254.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
27 juillet. Paris.	A M. André.	Satisfaction des bonnes nouvelles qu'il reçoit de son régiment. (P. 254-255.)
27 juillet. Paris.	Au duc de Brezé.	Remercîments pour les services qu'il a rendus. Nécessité de ménager l'argent du Roi. Protestations de service. (P. 255-256.)
27 juillet. Paris.	A M. d'Aumont.	Progrès du siége de Thionville. Mouvements des ennemis. (P. 256-257.)
27 juillet. Paris.	A M. de Montcanclair, gouverneur de Dourlens.	Réponse à une lettre relative à la garnison de Dourlens : on espère la prochaine reduction de Thionville. (P. 257.)
27 juillet. Paris.	A M. de Choisy.	Félicitations sur son zèle. Désir d'assurer le succès du siége de Thionville. (P. 258-259.)
27 juillet. Paris.	Au duc d'Enghien.	Mazarin attend avec impatience la fin du siége de Thionville. (P. 259.)
27 juillet. Paris.	Au marquis de Gesvres.	Désir qu'il se ménage et se conserve pour le service du Roi. (P. 260.)
27 juillet. Paris.	A M. de Turenne.	Turenne a eu tort de croire que l'amitié de Mazarin pour lui pouvait être altérée. (P. 260-261.)
28 juillet. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Les difficultés pour la marche de l'armée doivent être levées. Le rappel de M. d'Aiguebonne n'est pas encore décidé. (P. 261-262.)
28 juillet. Paris.	A M. d'Amontot.	Mazarin s'étonne qu'on mette à si bas prix la rançon de Jeannetin Doria. Heureux succès de la France sur tous les points. (P. 263-264.)
30 juillet. Paris.	A M. de Villequier.	La Cour n'éprouve aucune crainte de l'invasion des ennemis dans le Boulonnais, parce que la défense de la contrée est confiée à M. de Villequier. On a pris toutes les mesures pour que son armée fût bien pourvue. Protestations de service de la part de Mazarin. (P. 264-265.)
31 juillet. Paris.	A M. de Gassion.	Impossibilité d'obtenir pour son frère l'abbaye de Couches, que la Reine s'est engagée à donner à l'évêque d'Angoulême. Promesse d'un autre bénéfice. La Reine connaît les services de Gassion et veut les récompenser. Protestations de dévouement de la part de Mazarin. (P. 265-266.)
31 juillet. Paris.	Au duc d'Enghien.	Félicitations pour la naissance d'un fils, dont la duchesse d'Enghien venait d'accoucher. La Reine a disposé des gouvernements de M. de Lenoncourt en faveur de M. de La Ferté-Senneterre. Regrets de Mazarin de n'avoir pu témoigner à M. d'Andelot la passion qu'il a de le servir. (P. 266-268.)
1er août. Paris.	A M. d'Estrades.	Protestations de dévouement pour le prince d'Orange. Espérance de l'heureuse issue et de la fin prochaine du siége de Thionville. Les alliés de la France, et spécialement les États généraux, en tireront un grand avantage. (P. 268-269.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
5 août. Paris.	A M. de Choisy.	Remercîments pour le soin que M. de Choisy prend de son régiment. Nécessité d'y remettre de l'ordre, et de ne pas craindre d'employer la sévérité. (P. 269.)
5 août. Paris.	Au duc d'Enghien.	Le duc d'Angoulême est chargé de couvrir le siége, et des renforts sont envoyés à cet effet. La Reine a résolu de disposer du gouvernement de Thionville d'après le désir exprimé par le duc d'Enghien. (P. 270-271.)
9 août. Paris.	Au même.	Douleur causée par la perte du marquis de Gesvres. Gassion lui-même est dangereusement blessé. La Reine envoie Rantzau pour seconder le duc d'Enghien. Éloge de Rantzau. Envoi de l'argent demandé et d'un brevet de maréchal de bataille. — On vient de recevoir la nouvelle de la capitulation de Thionville. Nécessité de maintenir les troupes réunies, afin de s'opposer aux mouvements des ennemis. M. de Marolles est nommé gouverneur de Thionville. (P. 271-273.)
9 août. Paris.	A M. de Gassion.	Mazarin a un extrême déplaisir de la blessure de Gassion. Félicitations pour les services qu'il a rendus. La Reine ne manquera pas à la promesse qu'elle lui a faite. (P. 273-275.)
10 août. Paris.	Au maréchal de Brezé.	Avantages accordés à son fils par la Reine, à l'occasion de l'abandon de l'amirauté de France. Pension de deux ou trois mille livres sur un bénéfice promise pour un des amis du maréchal de Brezé. (P. 275-276.)
10 août. Paris.	Au duc de Brezé.	Nécessité de terminer promptement l'affaire de l'abandon de l'amirauté à la Reine, moyennant les conditions avantageuses qu'on lui offre. Mazarin espère qu'il continuera de servir avec le même dévouement. (P. 276.)
12 août. Paris.	Au duc d'Enghien.	Félicitations à l'occasion de la prise de Thionville; brevet de gouverneur de cette place envoyé pour M. de Marolles. (P. 276.)
12 août. Paris.	A M. d'Aumont, maréchal de camp des armées de Sa Majesté.	Éloge de la Reine à l'occasion de la nomination de La Ferté-Senneterre comme gouverneur de Lorraine. Protestations de zèle pour le service de M. d'Aumont. (P. 276-277.)
13 août. Paris.	A M. de Châteauneuf, conseiller du Roi en ses conseils et gouverneur de Touraine.	Mazarin le félicite de ce qu'il a recouvré le gouvernement de Touraine, qui avait été donné au duc de Gesvres. (P. 277.)
13 août. Paris.	A M. de Choisy.	Mazarin le prie de fournir une somme de douze mille livres pour son régiment et le félicite de la part qu'il a prise au siége de Thionville. (P. 278.)
16 août. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Les Espagnols s'efforcent de donner des ombrages aux États généraux des Provinces-Unies sur la conduite de la Reine; mais les succès obtenus prouvent avec quel zèle elle agit dans l'intérêt des confédérés. Mazarin insiste sur le soin qu'a pris la Reine de dissiper tous les soupçons par la loyauté et la franchise de ses actes. Nécessité pour l'ambassadeur de convaincre de cette vérité les États généraux des Provinces-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		Unies. Remercîments pour le soin qu'a pris le prince d'Orange de faire connaître aux États généraux la conduite de la Reine, et de favoriser par une diversion le succès du siége de Thionville. (P. 278-280.)
15 août. Paris.	Au prince d'Orange.	Grâce à la recommandation du prince d'Orange, Beringhen a été très-bien accueilli à la cour de France. — Remercîments pour le soin avec lequel le prince d'Orange a fait ressortir près des États généraux des Provinces-Unies les bonnes intentions de la Reine, et pour la diversion qu'il a faite pendant le siége de Thionville. (P. 280-281.)
15 août. Paris.	A M. d'Estrades.	Mazarin s'efforcera de faire conserver au frère de M. d'Estrades le bénéfice que la Reine lui a accordé. — La conduite de la Reine a réfuté les calomnies que l'on avait cherché à répandre sur ses relations avec l'Espagne. M. d'Estrades doit faire valoir cette conduite auprès du prince d'Orange et des États généraux des Provinces-Unies. (P. 282-283.)
15 août. Paris.	A M. de Nosilles, grand maréchal de Rouergue et lieutenant au gouvernement d'Auvergne.	Mazarin espère que les troubles de Villefranche seront facilement apaisés. (P. 283-284.)
17 août. Paris.	Au duc de Retz.	Il se félicite d'avoir contribué à faire nommer l'abbé de Retz coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle. (P. 284.)
17 août. Paris.	A l'électeur de Trèves.	La France ne déposera les armes que quand l'Électeur sera complétement rétabli dans ses États. (P. 285.)
17 août. Paris.	A M. Hero, conseiller du Roi en ses conseils et son intendant en la province d'Anjou.	Recommandation pour un habitant de Blaison, qui, n'ayant pas 100 livres de revenu, était taxé à 200 livres pour la taille. (P. 286.)
18 août. Paris.	Aux magistrats et conseillers de la ville de Colmar.	Promesse, si leurs réclamations sont fondées, de faire cesser l'injustice dont ils se plaignent. (P. 286-287.)
18 août. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Le siége de Thionville n'a point fait oublier les affaires d'Allemagne : envoi d'argent pour l'armée du maréchal de Guébriant. — On se plaint de l'indiscipline de l'armée d'Allemagne. — Remercîments pour avoir contribué au succès du siége de Thionville en forçant l'armée bavaroise à se tenir éloignée. — Promesse de secours considérables et d'application sérieuse aux affaires d'Allemagne. (P. 287-289.)
19 août. Paris.	Au comte d'Alais, gouverneur de Provence.	Les habitants de la Provence refusent de payer pour l'entretien de la garnison de Mourgues ou Morgues (Monaco), quoiqu'il n'en résulte pour eux aucune augmentation de dépenses. Nécessité de faire cesser ce désordre. (P. 289-290.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
19 août. Paris.	Au marquis de Fontenay-Mareuil.	Chavigny est chargé d'aller traiter de la paix générale. Cet emploi est le plus honorable que l'on puisse obtenir, et Mazarin le lui eût envié s'il eût dépendu de lui de l'obtenir. (P. 290-291.)
19 août. Paris.	Au duc d'Enghien.	Mazarin fera tous ses efforts pour rendre à M. de Grignan le service que réclame le duc d'Enghien. Découragement des Espagnols. M. de Campeils n'a pu être nommé Lieutenant du Roi à Thionville. (P. 291-292.)
20 août. Paris.	A M. de Grémonville.	Les lettres de M. de Grémonville lui ont appris que la ville de Trin est assiégée. Mazarin regrette qu'on y ait laissé entrer des secours. Nécessité de veiller à l'entretien d'une exacte discipline dans l'armée et d'une bonne intelligence entre les généraux. Mauvaises dispositions des membres du conseil de Casal. (P. 293-294.)
20 août. Paris.	Au baron de Rorté, résident près la reine de Suède.	Il doit confirmer à la reine de Suède et au chancelier Oxenstiern la ferme résolution de la cour de France de ne mettre bas les armes que par un traité de paix générale. On va envoyer des renforts au maréchal de Guébriant, et des subventions extraordinaires ont été données aux confédérés d'Allemagne. Les Suédois, de leur côté, doivent s'unir plus étroitement à la France et à la landgrave de Hesse. M. de Rorté devra faire un tableau de la situation prospère de la France à l'intérieur et à l'extérieur. (P. 294-297.)
21 août. Paris.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt.	Mazarin exhorte le maréchal à agir avec plus de vigueur (P. 297-298.)
21 août. Paris.	Au vicomte de Turenne.	Mazarin s'efforce de calmer le mécontentement de Turenne et de lui prouver que la Cour et le cardinal personnellement sont loin de négliger ses intérêts. (P. 298-300.)
22 août. Paris.	Au prince Thomas de Savoie.	Approbation du siége de Trin ou Trino. La prise de cette ville devra être suivie de quelque nouvelle entreprise. Mazarin s'en remet entièrement au zèle et à l'habileté du prince Thomas. (P. 300-302.)
24 août. Paris.	A M. du Plessis-Praslin.	Approbation de la résolution prise par les chefs de l'armée d'Italie de former le siége de Trin. Nécessité de maintenir la bonne intelligence dans l'armée. (P. 303.)
24 août. Paris.	Au duc d'Enghien.	Mazarin approuve la résolution prise par ce prince d'assiéger Surck et Longwy. — Il regrette que la Reine ait disposé de la lieutenance de Roi de Thionville, que Condé demandait pour le sieur de Campeils. Mazarin saisira la première occasion pour donner à ce dernier une compensation. — Le duc d'Enghien ne doit pas ajouter foi légèrement à tout ce qu'on lui écrira de Paris. (P. 304-306.)
24 août. Paris.	Au comte de Rantzau.	Mazarin espère que le duc d'Enghien fera encore quelque glorieuse entreprise pendant cette campagne. (P. 306.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SOUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
23 août. Paris.	A M. de Gassion.	Mazarin apprend avec joie que la blessure de M. de Gassion n'est pas dangereuse. Protestations de dévouement. (P. 307.)
24 août. Paris.	Au cardinal Bichi.	Éloge du cardinal Bichi et de son zèle pour la France. — Désir que de Lyonne puisse revenir en France. — Nécessité de remplacer Fontenay-Mareuil dans l'ambassade de Rome. Servien paraît convenir pour ce poste. — Mazarin désire vivement la réconciliation du Pape avec le duc de Parme. — C'est Mazarin qui a fait décider, malgré l'opposition du Conseil, le siége de Thionville. — Il se plaint de l'évêque de Beauvais et de ses intrigues à la cour de Rome. — Le cardinal Sforza veut succéder au cardinal Grimaldi comme nonce près la cour de France. — Détails sur les cardinaux Roseth, Sachetti, Altieri. — Promesse d'une abbaye pour le frère du marquis de San-Vito. Nécessité d'assurer à la France le concours du cardinal Altieri. — Détails sur le duc de Parme, sur Goffredi, sur le duc de Modène, sur le cardinal Barberini. — Le cardinal Bichi devrait se rendre à Venise, si ce voyage pouvait contribuer à rétablir la paix. — Mazarin termine en lui parlant de sa position à la cour de France et des attaques auxquelles il est exposé. (P. 307-320.)
25 août. Paris.	A M. d'Amontot.	Nécessité de terminer les négociations entamées pour la rançon de Jeannetin Doria. — M. d'Amontot doit assurer Jeannetin Justiniani que Mazarin prendra soin de ses intérêts. (P. 322-323.)
25 août. Paris.	A M. de La Meilleraye	Protestations de service. Il ne doit pas s'émouvoir des bruits qui parviendraient jusqu'à lui. (P. 323-324.)
26 août. Paris.	Au comte Palatin.	Mazarin promet de défendre les intérêts du comte Palatin dans le traité pour la paix. (P. 324-325.)
27 août. Paris.	A M. d'Avaugour.	Mazarin lui envoie la réponse à la lettre du grand chancelier de Pologne. Espérance que la Pologne ne signera aucun traité avec l'Autriche et ne s'engagera pas dans les guerres d'Allemagne. La Pologne est surtout intéressée à la conclusion d'une paix générale qui promettra de résister aux Turcs. (P. 325-326.)
27 août. Paris.	Au comte du Plessis-Praslin.	La Reine a donné le gouvernement de Trin à M. d'Amboise. — Offres pour l'échange des prisonniers faites à D. Francisco de Melos. (P. 326-327.)
28 août. Paris.	Aux consuls de la ville de Strasbourg.	Protestations de dévouement et d'amitié pour les consuls de la ville de Strasbourg. Mazarin les remercie d'avoir laissé passer sur le pont de leur ville les troupes de la landgrave de Hesse. Promesse de la protection de la France dans le cas où ils seraient attaqués. On leur fera restituer ce qui aurait été enlevé par les troupes du Roi. (P. 327-328.)
29 août. Paris.	Au duc de Neubourg.	Succès de la France depuis le commencement de la Régence. Mazarin s'étonne que le duc de Neubourg veuille former une ligue défensive dans la Westphalie. Danger pour ce prince de rompre la neutralité à laquelle il s'est engagé. Inconvénients

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
		du projet de ligue ; elle serait funeste pour la Landgrave, alliée de la France, et avantageuse à la maison d'Autriche. La Westphalie deviendrait alors un des théâtres de la guerre, et le duc de Neubourg ne pourrait qu'en souffrir. Mazarin lui écrit surtout dans son intérêt. (P. 326-331.)
29 août. Paris.	Au vicomte de Turenne.	Recommandation pour M. du Passage. — Subvention accordée à M. Douglas. — Protestations de dévouement et d'affection adressées par Mazarin à Turenne. (P. 332-333.)
1er septembre. Paris.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt.	On s'étonne de l'inaction de La Mothe-Houdancourt. Mazarin l'a défendu; mais il doit se justifier lui-même. — Le roi de Portugal est entré en campagne, et il est nécessaire de faire une diversion en sa faveur. On fournira au maréchal tous les renforts nécessaires. Protestations de dévouement de la part de Mazarin. (P. 333-334.)
3 septembre. Paris.	Au duc d'Enghien.	Le maréchal de Guébriant a reçu ordre d'agir de concert avec le duc d'Enghien. La guerre d'Allemagne va être poussée avec vigueur. — Réponse aux recommandations en faveur de Pallune, du duc de Chaulnes, etc. Protestations de dévouement pour les intérêts du duc d'Enghien. (P. 334-336.)
4 septembre. Paris.	Au même.	Mazarin exprime le regret de ne pouvoir donner à La Moussaye le régiment que sollicitait pour lui le duc d'Enghien. A la fin de la lettre, il fait allusion à l'arrestation de Beaufort et à la défaite de la cabale des importants. (P. 336-338.)
4 septembre. Paris.	Au même.	Mazarin se borne à dire que la recommandation du duc d'Enghien en faveur de M. de Bélesbat a fait accueillir ce dernier avec empressement. (P. 338-339.)
4 septembre. Paris.	A M. de Lionecourt.	Mazarin l'entretient des actes de sévérité dont la Reine a été contrainte d'user envers ceux que sa bonté n'avait pu gagner. (P. 339-340.)
5 septembre. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Mazarin l'avertit que le duc Charles de Lorraine s'est séparé des Bavarois et veut se joindre à D. Francisco de Melos. Néanmoins on fertilise l'armée d'Allemagne, et l'on veut porter de ce côté l'effort de la guerre. — Renseignements sur ce qui s'est passé à la Cour. (P. 340-341.)
5 septembre. Paris.	A M. d'Argenson.	L'armée navale doit être sur les côtes de Catalogne, pour seconder l'armée de terre, et l'on espère quelque entreprise digne du maréchal de La Mothe-Houdancourt. (P. 341.)
5 septembre. Paris.	Au roi de la Grande-Bretagne.	Mazarin annonce la mission de M. de Gressy, au de Crecy, en Angleterre, où il doit présider le comte d'Harcourt. Espérance du rétablissement de la paix en Angleterre et de la puissance de la maison palatine en Allemagne. (343-344.)
5 septembre. Paris.	A la reine de la Grande-Bretagne.	Protestations de dévouement à l'égard de la reine de la Grande-Bretagne. (P. 344-345.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
7 septembre. Paris.	A M. de Saint-Pé, consul des Français à Lisbonne.	Mazarin se réjouit des grands armements faits par le Portugal pour la guerre contre les Castillans. (P. 346.)
7 septembre. Paris.	A M. de La Ferrière, intendant en Guienne.	Mazarin conseille, pour apaiser les troubles du Rouergue, d'employer la douceur avant d'en venir aux mesures extrêmes. Il engage l'intendant à agir de concert avec M. de Noailles. (P. 346-347.)
7 septembre. Paris.	Au duc de Brezé.	Il le félicite du succès obtenu dans un combat contre des vaisseaux espagnols qui allaient au secours de Roses. (P. 347-348.)
7 septembre. Paris.	Au général d'Erlach.	Protestations de dévouement et d'affection. Mazarin espère que l'Alsace n'aura pas à souffrir longtemps du voisinage de l'armée. L'intention de la France est d'agir puissamment du côté de l'Allemagne. (P. 348-349.)
8 septembre. Paris.	Au duc d'Enghien.	Le marquis de Normoutier va servir sous ses ordres, suivant le désir exprimé par le prince. — M. de Tracy lui portera bientôt les instructions relatives aux affaires d'Allemagne. (P. 350.)
8 septembre. Paris.	A Fontenay-Mareuil.	Mazarin l'entretient de ce qui s'est passé à la Cour. La situation de la France est, du reste, très-florissante : le maréchal de Guébriant a fait une diversion fort utile pour le siége de Thionville, et n'a repassé le Rhin qu'après la prise de cette place, afin de se rapprocher des secours que l'on va lui envoyer. La France se prépare à pousser vigoureusement la guerre d'Allemagne et à aller ruiner les espérances des ennemis. (P. 350-352.)
8 septembre. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Protestations d'affection. Conseils donnés dans le cas où la duchesse de Savoie réclamerait les places que les Espagnols avaient enlevées au duc de Savoie. (P. 352-353.)
9 septembre. Paris.	Au vicomte de Turenne.	Mazarin s'efforce de dissiper les soupçons qu'on a inspirés à Turenne contre les dispositions de la Cour. Il termine par des protestations personnelles de dévouement et d'affection. (P. 353-354.)
10 septembre. Paris.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin le remercie des conseils qu'il lui donne pour la sûreté de sa personne ; mais les mesures proposées ne conviennent ni à son honneur, ni à la disposition des esprits. (P. 354-355.)
10 septembre. Paris.	A M. de Campi.	Mazarin lui recommande de lui envoyer, pour lui servir de valets de pied, six jeunes soldats de son régiment, qui ne soient pas sujets du roi d'Espagne. (P. 356.)
10 septembre. Paris.	Au maréchal de Schomberg, gouverneur de Languedoc.	Remerciments pour les offres de service qu'il lui a faites. (P. 356-357.)
10 septembre. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Mazarin exprime le désir que la campagne d'Allemagne soit heureuse. (P. 357.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
11 septembre. Paris.	Au duc d'Enghien.	Souhaits pour le succès de la campagne que le duc va diriger vers le Rhin. La Reine lui envoie 8,000 pistoles. (P. 358.)
11 septembre. Paris.	Au maréchal de Brezé.	Mazarin le remercie des offres de service qu'il lui a faites au moment où ses ennemis (les Importants) le menaçaient. (P. 359-360.)
11 septembre. Paris.	A M. de Gassion.	Joie que Mazarin éprouve de la guérison de sa blessure. Il regrette de ne pouvoir disposer en sa faveur du régiment de Vanberg; mais la Reine l'a déjà donné au colonel Schaw. (P. 360-361.)
11 septembre. Paris.	Au duc d'Angoulême.	Le duc d'Angoulême est chargé de veiller sur les frontières entre la Meuse et la Moselle. (P. 361-362.)
11 septembre. Paris.	Au cardinal Bichi.	Mazarin entretient le cardinal Bichi de la défaite de la cabale des Importants. Pour lui, il aurait voulu prévenir par sa retraite de semblables troubles; mais les ordres de la Reine l'ont retenu à la Cour. (P. 362-363.)
12 septembre. Paris.	Aux officiers de la R. P. R. de la chambre de l'Édit de Guienne.	Sentiments de tolérance de la Reine à l'égard de tous ses sujets. Mazarin proteste de son désir de maintenir la concorde entre tous les ordres de l'État. (P. 364-365.)
13 septembre. Paris.	A M. de la Berchère, intendant en Catalogne.	On continuera de faire des efforts pour l'armée de Catalogne, quoiqu'elle n'ait pas produit de grands résultats. Il y a encore des ferments de discorde et d'opposition dans cette province; nécessité de traiter les peuples avec ménagement. (P. 365-366.)
13 septembre. Paris.	A M. de La Thuillerie.	L'avis du renouvellement des traités avec les États généraux des Provinces-Unies lui a été fort agréable. Il est nécessaire d'engager le prince d'Orange à agir vigoureusement contre les Espagnols et à faire une diversion puissante en faveur de la France. (P. 366-367.)
14 septembre. Paris.	Au duc d'Enghien.	Mazarin espère que le duc d'Enghien rendra à la France, par cette campagne, un troisième service plus éclatant que les deux autres (victoire de Rocroi et prise de Thionville). Il le prose de remettre le voyage qu'il se proposait de faire à Paris et de commencer immédiatement la campagne d'Allemagne. (P. 367-369.)
15 septembre. Paris.	A M. Bouteiller ou Boutbilier.	Il se réjouit avec lui de voir le comte de Chavigny rentré dans le conseil du Roi. (P. 369-370.)
15 septembre. Paris.	A M. de Châtillon.	Il le remercie des témoignages de dévouement qu'il lui a donnés au moment où il étoit menacé par les Importants. (P. 370.)
16 septembre. Paris.	Au marquis de Châteauneuf.	Protestations d'amitié et de désir de lui être utile. (P. 371-372.)
17 septembre. Paris.	Au prince d'Orange.	Joie que lui a causée la belle action du fils du prince d'Orange. Protestations de service et de dévouement. (P. 372.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
19 septembre. Paris.	A la princesse d'Orange.	Félicitations à l'occasion de la victoire que son fils vient de remporter. (P. 373.)
19 septembre. Paris.	A M. d'Estrades.	Mazarin le remercie des chevaux qu'il lui a achetés, et le charge de ses compliments pour la princesse d'Orange et pour son fils. (P. 374.)
22 septembre. Paris.	A M. du Plessis Praslin.	Réponse à une lettre de M. du Plessis-Praslin. La compagnie des marins a été donnée suivant les désirs du prince Thomas. (P. 375.)
22 septembre. Paris.	Au comte de Noailles.	Sur la mission confiée à M. de Langeron pour apaiser les troubles du Rouergue; elle ne diminuera en rien l'autorité de M. de Noailles. (P. 376-377.)
22 septembre. Paris.	Au vicomte de Turenne.	Regret de ne pouvoir disposer de la compagnie des marins en faveur de son protégé; elle a été donnée à la sollicitation du prince Thomas. (P. 377.)
22 septembre. Paris.	A M. de La Meilleraye.	Mazarin promet de tenir tout le compte possible de sa recommandation en faveur de l'abbé Tronchet pour l'évêché de Vannes. (P. 378.)
23 septembre. Paris.	Aux chefs de la noblesse libre de la basse Alsace.	Mazarin leur promet que l'armée du maréchal de Guébriant ne s'arrêtera pas longtemps en Alsace. (P. 379-380.)
23 septembre. Paris.	Aux magistrats de Strasbourg.	Réponse aux plaintes des magistrats de Strasbourg et promesse de soulager l'Alsace le plus tôt possible. (P. 380-381.)
23 septembre. Paris.	Au comte de Rouzy, résident près de la duchesse de Mantoue.	Nécessité de maintenir la duchesse de Mantoue dans des dispositions favorables à la France et de l'éloigner des suggestions perfides. (P. 381-382.)
23 septembre. Paris.	Au marquis de Fontenay, à Rome.	Mazarin le félicite d'avoir heureusement commencé une affaire qui illustrera son ambassade. Il s'agissait des négociations pour le rétablissement de la paix entre le Pape et les princes italiens. (P. 382.)
24 septembre. Paris.	Au baron d'Oysonville.	Mazarin sollicite les fonds nécessaires pour le payement des garnisons d'Alsace et des autres dépenses de cette province. (P. 383.)
24 septembre. Paris.	A la landgrave de Hesse.	Éloge de la conduite de cette princesse et espérance qu'elle fera de nouveaux efforts pour la guerre d'Allemagne. (P. 384.)
24 septembre. Paris.	Au comte d'Eberstein, lieutenant général des armées de la Landgrave.	Éloges et exhortation à redoubler de zèle au moment où la guerre d'Allemagne va devenir plus active. (P. 385-386.)
25 septembre. Paris.	Au comte d'Alais.	Mazarin le loue du sentiment d'humanité qu'il a montré pour les esclaves d'Alger; il partage ce sentiment et ne négligera rien pour tirer ces esclaves de leur misère. (P. 386.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
25 septembre. Paris.	A M. des Hameaux, ambassadeur de France à Venise.	Mazarin le félicite des efforts qu'il fait pour rétablir la paix entre le Pape et les princes coalisés. — Situation avantageuse de la France. — Mazarin explique les motifs qui ont déterminé le maréchal de Guébriant à repasser le Rhin. (P. 386-387.)
26 septembre. Paris.	A M. de Campi.	Désir que son régiment soit dans le meilleur état possible pour l'expédition du Rhin. Mazarin lui envoie de l'argent pour la solde des troupes et pour lui. Il lui recommande de s'attacher à Rantzau, comme à un homme de grand mérite. (P. 388-389.)
26 septembre. Paris.	A M. Fubert.	Mazarin lui recommande de veiller à ce qui se passe sur la frontière du duché de Bouillon. (P. 389.)
27 septembre. Paris.	A M. de Laugeron, maréchal de camp des armées du Roi.	Recommandation pour éviter que le peuple ne soit opprimé par les troupes placées sous ses ordres et pour que M. de Laugeron reste en bonne intelligence avec M. de Noailles. (P. 390.)
27 septembre. Paris.	Au duc d'Angoulême.	Remercîments pour les services qu'il a rendus et pour ceux qu'il doit rendre encore pendant la campagne d'Allemagne. (P. 391.)
27 septembre. Paris.	A M. de Noyers.	Protestations d'affection et d'estime. (P. 392-393.)
27 septembre. Paris.	Au roi de la Grande-Bretagne.	Mazarin lui annonce le départ du comte d'Harcourt pour l'Angleterre. (P. 393-394.)
27 septembre. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Départ du sieur de Tracy pour l'Allemagne; il fera connaître au maréchal les efforts tentés pour assurer le succès de la campagne. Recommandation pour Rantzau, qui doit diriger le renfort destiné à l'armée de Guébriant. (P. 394-395.)
28 septembre Paris.	A M. d'Aumont.	La Reine regrette de ne pouvoir lui accorder le congé que le duc d'Enghien a demandé pour lui. M. d'Aumont doit servir, pendant cette campagne, sous les ordres du duc d'Angoulême. (P. 395-396.)
1er octobre. Paris.	Au baron Sirot	Il a dû apprendre, par Rantzau, le plan adopté pour la prochaine campagne. Mazarin est persuadé que, quel que soit son emploi, il s'en acquittera convenablement. (P. 396-397.)
2 octobre. Paris.	A M. d'Amontot.	La rançon de Jeannetin Doria est fixée. Mazarin espère que la paix sera bientôt faite entre le Pape et les coalisés. Heureuses nouvelles des diverses armées, principalement de Portugal et d'Espagne. (P. 397-398.)
2 octobre. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Nécessité d'entretenir la concorde entre Madame Royale et ses beaux-frères et de soutenir les intérêts des princes, qui se montrent très-dévoués à la France. Il importe de maintenir la discipline dans l'armée et de veiller à la conservation de la ville et citadelle de Turin. (P. 398-400.)
2 octobre. Paris.	A l'évêque de Poitiers.	Le Roi veut maintenir la liberté de conscience sans permettre aucun empiétement à ceux de la religion P. R. (P. 400.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
3 octobre. Paris.	Au duc de Brezé.	Félicitations au duc de Brezé, à l'occasion de la victoire navale qu'il venait de remporter. (P. 401.)
3 octobre. Paris.	Au commandeur des Gouics.	Éloges que lui adresse Mazarin à l'occasion de la même victoire navale. (P. 402.)
3 octobre. Paris.	Au maréchal de La Mothe.	Mazarin le félicite sur la levée du siége de Fleix. (P. 403.)
3 octobre. Paris.	Au duc de La Force.	Il doit user de son autorité sur ceux de sa religion pour leur persuader que le Roi n'a que de bonnes intentions à leur égard. Nécessité de se tenir en garde contre les artifices des ennemis. La Reine et Mazarin sont persuadés des excellentes intentions du duc de La Force. (P. 404-405.)
3 octobre. Paris.	A l'électeur de Trèves.	Zèle avec lequel la France agit pour que l'Électeur soit rétabli dans ses États. (P. 405-406.)
8 octobre. Paris.	Au duc d'Épernon.	Nécessité de réprimer promptement la sédition des *Croquants du Nourgue*. (P. 406-407.)
8 octobre. Paris.	A M. de Campi.	Satisfaction que lui fait éprouver la bonne disposition et l'ardeur que montre son régiment. On doit éviter le trop grand nombre de valets. (P. 407-408.)
9 octobre. Paris.	Au duc d'Enghien.	Envoi d'argent pour l'armée que le duc d'Enghien va conduire vers le Rhin. Importance de l'expédition d'Allemagne; nécessité de la préparer avec soin. (P. 408-409.)
10 octobre. Paris.	Au maréchal de La Mothe.	Protestations d'affection. Mazarin se réjouit des succès obtenus. Nécessité du payement régulier des troupes et de la réforme de certaines compagnies. (P. 410-411.)
10 octobre. Paris.	Au comte de Rantzau.	Mazarin a appris avec plaisir la bonne disposition des troupes pour l'expédition d'Allemagne; nécessité d'entretenir ces sentiments. (P. 411-412.)
10 octobre. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Mazarin a écrit au duc de Neubourg pour l'empêcher de conclure la ligue de Westphalie et l'engager à observer strictement la neutralité. M. de La Thuillerie doit insister sur ce point, surtout à un moment où la France va s'appliquer plus fortement que jamais à la guerre d'Allemagne. (P. 412-413.)
11 octobre. Paris.	A M. de La Ferrière.	La ville de Villefranche a été enlevée aux rebelles; mesures à prendre pour rétablir complétement l'ordre; nécessité de ménager les populations, afin qu'elles puissent payer la taille. (P. 413-414.)
11 octobre. Paris.	Au marquis de Langeron.	On lui envoie des troupes pour achever de réprimer les rebelles de l'Aveyron. Nécessité de mettre un frein à la licence des gens de guerre, afin que le peuple puisse payer les impôts. Langeron doit vivre en bonne intelligence avec M. de Noailles. (P. 414-416.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1653.		
11 octobre. Paris.	Au comte de Noailles.	Il a appris avec plaisir que M. de Noailles n'est plus assiégé et que les Croquants sont concentrés à Najac. Recommandation de ménager le peuple afin qu'il puisse payer la taille. Nécessité de vivre en bonne harmonie avec Langeron. (P. 416.)
11 octobre. Paris.	A M. d'Erlach.	Protestations de dévouement. Désir de soulager l'Alsace le plus tôt possible, en faisant passer le Rhin à l'armée française. (P. 417.)
12 octobre. Paris.	Au marquis de Fontenay.	M. de Fontenay doit continuer de travailler à rétablir la paix entre le Pape et les princes coalisés, malgré les difficultés qui se sont élevées. Mazarin promet de prendre soin de l'établissement du sieur de Montreuil, que le marquis de Fontenay lui avait recommandé. (P. 418.)
15 octobre. Paris.	Au prince Thomas.	Joie que cause à Mazarin la prise de Trin. (P. 419.)
16 octobre. Paris.	A MM. du Conseil des catholiques d'Irlande.	Mazarin s'efforcera de soutenir les catholiques d'Irlande par tous les moyens légitimes et d'accord avec leur souverain. Ils doivent éviter les mesures violentes et n'employer que les voies de pacifique réclamation. (P. 420-421.)
17 octobre. Paris.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin lui recommande d'agir en faveur de milord Montaigu, que les Parlementaires avaient arrêté. Arguments que l'on peut faire valoir pour prouver qu'il n'est plus sujet anglais. (P. 421-423.)
20 octobre. Paris.	A la duchesse de Savoie.	Protestations de respect et de dévouement pour ses intérêts. (P. 423-424.)
20 octobre. Paris.	A. M. d'Aiguebonne.	Mazarin le charge de remettre sa lettre à Madame Royale et de lui expliquer qu'il ne peut lui livrer Trin. (P. 426.)
21 octobre. Paris.	Au comte d'Avaux.	Servien doit le rejoindre à Mézières, afin qu'ils puissent partir ensemble pour leur ambassade. (P. 426.)
21 octobre. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Mazarin approuve la conduite de M. d'Aiguebonne dans ses relations avec Madame Royale et les beaux-frères de cette princesse. Plaintes contre l'ambassadeur de Savoie. (P. 426-428.)
21 octobre. Paris.	A M. de Gressy, ou de Crécy.	Mazarin le presse d'insister pour la délivrance de milord Montaigu. (P. 428.)
22 octobre. Paris.	Au duc d'Enghien.	Mazarin répond à une lettre que le duc d'Enghien lui avait adressée à l'occasion de la restitution de Chantilly à sa famille. Satisfaction qu'a causée à la Reine la marche de l'armée vers le Rhin. (P. 429-430.)
22 octobre. Paris.	Au baron d'Oysonville.	Lettre relative à l'expédition d'Allemagne et aux efforts que l'on fait pour éloigner les troupes de l'Alsace. (P. 430-431.)
22 octobre. Paris.	A M. de Noailles.	Félicitations à l'occasion de la défaite des rebelles du Rouergue. (P. 431.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
22 octobre. Paris.	A la mère Jeanne, abbesse du couvent de Pontoise.	Mazarin ne négligera rien pour obtenir la liberté de milord Montaigu. (P. 432-433.)
25 octobre. Paris.	A Milord Montaigu.	Il peut être certain qu'on ne négligera aucun effort pour obtenir sa délivrance. (P. 433-434.)
29 octobre. Paris.	Au duc d'Enghien.	Félicitations sur les ordres qu'il a donnés et qui sont propres à assurer le succès de la guerre d'Allemagne. (P. 434.)
30 octobre. Paris.	A M. de Croisic.	Efforts que M. de Croisic doit tenter près de la Landgrave pour obtenir qu'elle fasse une diversion en faveur des armées confédérées. (P. 435-436.)
30 octobre. Paris.	Au duc de Neuhourg.	Mazarin s'efforce de le détourner d'entrer dans la ligue du cercle de Westphalie et lui montre à quels dangers il s'exposerait en y prenant part. (P. 436-438.)
30 octobre. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Mazarin lui communique la lettre écrite au duc de Neuhourg et le presse d'agir dans le même sens. M. de La Thuillerie doit aussi contribuer à calmer un différend qui s'est élevé entre les Provinces-Unies et la landgrave de Hesse. Il doit faire valoir les puissants secours que la France envoie en Allemagne, en même temps qu'elle fait un grand armement de mer. (P. 438-440.)
31 octobre. Paris.	Au comte de Charost.	Il est surtout question dans cette lettre du frère du comte de Charost, le comte de Béthune, qui s'était trouvé compromis dans la cabale des Importants. (P. 440-441.)
31 octobre. Paris.	Au comte d'Harcourt.	Recommandation en faveur de milord Montaigu, prisonnier en Angleterre. (P. 441-442.)
31 octobre. Paris.	A M. de Tracy.	Mazarin espère que l'armée française pourra s'établir fortement en Allemagne. (P. 442-443.)
3 novembre. Paris.	A M. de Rantzau.	Espérance de succès pour l'expédition d'Allemagne; nécessité d'entretenir la bonne harmonie entre les chefs de l'armée. Mazarin recommande à Rantzau de lui envoyer des livres imprimés ou manuscrits pour sa bibliothèque. (P. 443-444.)
3 novembre. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Nécessité d'introduire la règle et la discipline dans son armée. Recommandation pour sa bibliothèque, dans le cas où l'on trouverait des livres ou des manuscrits curieux. (P. 444-447.)
3 novembre. Paris.	Au maréchal[1] de Châtillon, général de l'armée du Roi en Picardie.	Le maréchal de Châtillon a rendu un grand service en protégeant la frontière de Picardie. (P. 447.)
3 novembre. Paris.	Au baron Sirot.	Réponse à la proposition faite par le baron Sirot de lever un corps de cavalerie et de l'infanterie pour la guerre d'Allemagne. (P. 448.)

[1] Il y a marquis dans le texte; il faut lire maréchal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
3 novembre. Paris.	A M. de Gressy, ou de Crécy.	Recommandations pour qu'il réclame la mise en liberté de Montigu. (P. 448-449.)
3 novembre. Paris.	Au duc d'Épernon.	Nécessité d'employer partout son autorité pour imposer l'obéissance aux sujets du Roi et faire payer les subsides. (P. 449-450.)
6 novembre. Paris.	A D. Francisco de Melos.	La Reine lui accorde le passe-port qu'il a demandé. (P. 450-451.)
12 novembre. Paris.	A M. de La Berchère.	On doit chercher à gagner par la douceur les habitants de la Catalogne. Siège de Monzon. (P. 451-452.)
12 novembre. Paris.	Au maréchal de La Mothe.	Lettre relative au siège de Monzon; il importe de secourir cette place contre les Espagnols. Détails sur Le Tellier, que le maréchal de La Motho croyait lui être hostile. (P. 452-454.)
13 novembre. Paris.	A M. Baltazar, maître des requêtes et intendant de Languedoc.	Nécessité de ne pas surcharger les peuples, afin qu'ils puissent payer les impôts. (P. 454-455.)
13 novembre. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Espérance que la campagne d'Allemagne réussira. (P. 455-456.)
13 novembre. Paris.	Au maréchal de La Meilleraye.	Réforme introduite dans son régiment, comme dans tous les corps de l'armée. (P. 456-457.)
14 novembre. Paris.	A MM. les plénipotentiaires de la France au congrès de Munster.	L'Empereur prétend que les affaires du Palatinat et des princes de l'Empire doivent être jugées à Vienne et non à Munster; réponse du roi de Danemark. Les plénipotentiaires doivent faire ressortir la mauvaise foi de l'Empereur et montrer en opposition la sincérité de la France. Mémoires des États généraux des Provinces-Unies sur le traitement dû à leurs ambassadeurs; on pourrait leur accorder une de leurs demandes. On attendra pour se décider qu'on ait reçu la réponse des ambassadeurs. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
19 novembre. Paris.	Aux officiers de la chambre de l'Édit de Castres.	Promesse de protection pour eux et pour ceux de leur religion. (P. 457-458.)
19 novembre. Paris.	A M. de Tracy.	Félicitations sur la manière dont les vivres ont été fournis pour l'armée d'Allemagne. Demande d'avances pour son régiment. (P. 458.)
19 novembre. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Services rendus à l'armée d'Allemagne par le sieur Hervart. Espérances pour la campagne. (P. 459.)
21 novembre. Paris.	Au comte d'Harcourt.	Mazarin l'engage à songer à revenir en France après avoir tenté de rétablir la concorde tant à Londres qu'à Oxford. (P. 460-461.)
24 novembre. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Mazarin espère que le duc de Neubourg restera neutre. M. de La Thuillerie doit insister pour que le landgrave de Hesse et le comte d'Eberstein occupent, par une diversion, une partie des forces ennemies. La défaite du général-major Rose sera fa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
		cilement réparée. Nécessité de réfuter ceux qui prétendent que la France ne veut pas la paix. (P. 461-464.)
24 novembre. Paris.	Au landgrave de Darmstadt.	Le roi de France ne s'est proposé que de garantir ses voisins d'oppression. C'est un but qu'il ne perdra pas de vue. (P. 465.)
24 novembre. Paris.	A M. de Gresay, ou de Créry.	Mazarin remet à sa prudence la conduite de l'affaire de Montaigu. (P. 466.)
24 novembre. Paris.	Au maréchal de Guébriant.	Accident fâcheux survenu au général-major Rose. Espoir que le siége de Rottweill se terminera heureusement. Annonce d'un renfort envoyé à l'armée d'Allemagne et d'une somme de 60,000 livres. (P. 466-468.)
24 novembre. Paris.	Au comte de Rantzau.	Mazarin se plaint de n'avoir pas reçu de ses lettres depuis longtemps. Il écrit au général-major Rose pour lui prouver que sa défaite n'a pas diminué l'estime que l'on a pour lui. Envoi de secours d'hommes et d'argent. (P. 468-469.)
24 novembre. Paris.	Au général-major Rose.	Déplaisir que lui a causé l'accident arrivé au général-major Rose. Ce doit être un aiguillon pour réparer cet échec avec gloire. Envoi de secours d'hommes et d'argent à l'armée d'Allemagne. (P. 469.)
25 novembre. Paris.	Au colonel Oheim.	Désir de réparer les pertes de son régiment. Espoir que l'échec essuyé sera bientôt effacé. (P. 470.)
25 novembre Paris.	A M. de Tracy.	Envoi d'argent et de renforts pour l'armée d'Allemagne. (P. 471.)
25 novembre. Paris.	A la mère Jeanne.	Constance avec laquelle milord Montaigu souffre sa captivité. La Reine ne néglige rien pour y mettre un terme. (P. 471-472.)
25 novembre. Paris.	Au comte de La Gardie, grand connétable de Suède.	Remercîments pour une lettre que le comte lui avait écrite. Efforts puissants tentés par la France du côté de l'Allemagne. (P. 472-474.)
28 novembre. Paris.	A MM. les plénipotentiaires.	Efforts pour assister vigoureusement le maréchal de Guébriant. Le progrès de ses armes sera un des plus puissants moyens pour amener les ennemis à une bonne paix. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
1er décembre. Paris.	Au duc d'Épernon.	Mazarin apprend avec joie que les troubles du Rouergue sont entièrement apaisés. Désir de soulager les provinces autant que le permettra l'inévitable nécessité des affaires. Tel est le motif qui engage à réformer plusieurs compagnies d'infanterie et de cavalerie. Nécessité de réprimer les violences des gens de guerre. (P. 474-475.)
3 décembre. Paris.	A M. Salvius, plénipotentiaire de la reine de Suède.	Nouvelle de la défaite de Düttingen. Mazarin la lui mande sans déguisement pour prévenir les exagérations. Turenne est nommé général de l'armée d'Allemagne, et part avec des troupes et de l'argent. (P. 475-479.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
3 décembre. Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Mazarin leur annonce la défaite de Dütlingen et les mesures prises pour la réparer. Il insiste particulièrement sur le choix de Turenne comme général de l'armée d'Allemagne. Nécessité d'opposer la vérité aux récits exagérés que les ennemis ne manqueront pas de répandre. (P. 479-481.)
3 décembre. Paris.	A M. de Croisic.	Lettre relative également à la défaite de Dütlingen, destinée surtout à rassurer la landgrave de Hesse. (P. 482.)
3 décembre. Paris.	Au prince d'Orange.	Mazarin lui annonce la défaite de Dütlingen et les mesures prises pour la réparer. (P. 483-484.)
6 décembre. Paris.	A M. de Tracy.	Mazarin lui annonce la nomination du maréchal de Turenne pour remplacer le maréchal de Guébriant et fait ressortir l'excellence de ce choix. (P. 484-485.)
6 décembre. Paris.	A M. d'Erlach.	Mazarin le prie d'envoyer de Brisach à l'armée tous les secours dont il pourra disposer. (P. 485-486.)
6 décembre. Paris.	A M. d'Oysonville.	On lui envoie 250,000 livres, pour qu'il puisse pourvoir aux garnisons et fortifications des places d'Alsace. (P. 486-487.)
6 décembre. Paris.	A M. le vicomte de Turenne.	Confiance absolue dans son zèle et son habileté pour la bonne direction des affaires. (P. 487-488.)
7 décembre. Paris.	A M. Toubatel, lieutenant général dans l'armée d'Allemagne.	Mazarin fait valoir les grandes qualités de Turenne, appelé au commandement de l'armée d'Allemagne; il rappelle qu'il a servi sous Bernard de Saxe-Weymar, et il espère qu'avec une armée où se trouvent d'aussi excellents officiers, il se signalera par de nouveaux exploits. (P. 488-489.)
9 décembre. Paris.	Au chancelier Oxenstiern.	Mazarin déclare qu'il tiendra le plus grand compte de la recommandation d'Oxenstiern pour le sieur de Siraumont. Réponse aux plaintes sur des dégâts faits à Benfeld. Mazarin attribue la défaite de Dütlingen. Zèle que montre la France pour la cause des confédérés. Elle va recommencer avec une nouvelle vigueur la guerre d'Allemagne; mais elle a besoin d'être secondée par ses alliés. (P. 489-491.)
9 décembre. Paris.	A la reine de la Grande-Bretagne.	La Reine aura le plus grand égard à la recommandation que lui adresse la reine de la Grande-Bretagne pour le marquis de La Vieuville. (P. 491-492.)
11 décembre. Paris.	Au marquis de Langeron.	Instructions données pour maintenir l'ordre dans le Rouergue. Nécessité de s'opposer à la licence des gens de guerre. (P. 492.)
11 décembre. Paris.	A M. de Canmartin, ambassadeur en Suisse.	Nécessité de garder une stricte neutralité entre le Pape et les princes coalisés contre lui. Nouvelles des affaires d'Allemagne. La France est loin d'être abattue; elle le prouvera bientôt. (P. 493-494.)
11 décembre. Paris.	A l'évêque de Bâle.	Efforts de Mazarin pour protéger le territoire de l'évêché de Bâle. (P. 494.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
11 décembre. Paris.	Au général-major d'Erlach.	Mazarin lui recommande les intérêts de l'évêque de Bâle. (P. 495.)
11 décembre. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Plaintes du roi de Portugal contre la compagnie des Indes Occidentales établie en Hollande. Nécessité pour les alliés de se ménager mutuellement afin de maintenir la bonne intelligence qui pourra seule assurer leurs succès. (P. 495-496.)
12 décembre. Paris.	A M. d'Avaux.	Mazarin pense que la santé de M. d'Avaux est rétablie et qu'il pourra bientôt se rendre à Munster. La défaite de Dülingen a peu d'importance et ne compense pas pour les ennemis la perte de Rottweil. (P. 497.)
18 décembre. Paris.	Au père provincial Michel Mazarin.	Mazarin regrette de n'avoir pas été prévenu de l'intention du Pape d'envoyer pour nonce en France Mr Sforza; il paraît impossible de favoriser maintenant ce projet; mais on pourrait accorder à Sforza des compensations, afin d'être agréable au cardinal Antoine Barberini. Plainte contre le cardinal François Barberini, principal ministre du Pape. Contraste entre lui et son frère le cardinal Antoine. On ne songe à donner aucun emploi à M. de Noyers. Pension accordée au frère de Mazarin. Mazarin termine sa lettre par des remercîments pour le cardinal Antoine. (P. 498-507.)
19 décembre. Paris.	A M. d'Avaux.	Condoléances à l'occasion de la mort de la mère de M. d'Avaux. On attend les avis de cet ambassadeur relativement à l'échec de l'armée d'Allemagne. (P. 507-508.)
19 décembre. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Mazarin ne s'étonne pas que le duc de Neubourg soit près de changer de disposition à la nouvelle des revers de la France en Allemagne; mais les efforts que va faire la France le ramèneront à d'autres sentiments. M. de La Thuillerie doit faire ressortir l'injure qu'on fait à ce prince en lui ôtant la direction du cercle de Westphalie. Il est nécessaire d'insister près des plénipotentiaires pour que le général Konigsmark soit rappelé vers le Weser. (P. 508-509.)
19 décembre. Paris.	Au maréchal de Turenne.	Résolution de fortifier l'armée d'Allemagne. Envoi de Braschet pour servir sous M. de Tracy. Impatience de connaître les plans de Turenne pour la prochaine campagne. Marsin doit servir en Allemagne. Utilité de faire un magasin de vivres à Brisach. (P. 509-511.)
19 décembre. Paris.	A M. de Tracy.	Mazarin lui demande, quoiqu'on soit au fort de la guerre, de lui faire expédier de Bâle des livres indiqués dans un mémoire. (P. 511-512.)
19 décembre. Paris.	Au général-major d'Erlach.	La Reine a été sensiblement touchée des services qu'il a rendus à l'époque des revers d'Allemagne. Mesures prises pour la sûreté de l'Alsace. (P. 512.)
20 décembre. Paris.	A M. de Rocqueservières.	La Reine est décidée à agir puissamment en Allemagne; elle compte sur M. de Rocqueservières. (P. 513-514.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1643.		
24 décembre. Paris.	Au comte d'Harcourt.	Les difficultés qu'il rencontre dans sa mission ne doivent pas le décourager. Mazarin prendra soin des intérêts du comte d'Harcourt. (P. 514.)
24 décembre. Paris.	Au duc d'Elbeuf.	Mazarin espère qu'il pourra donner des renseignements exacts sur l'état des garnisons des villes frontières. (P. 515.)
24 décembre. Paris.	A M. de Lauson, intendant en Guienne.	La Reine a l'intention de maintenir ceux de la R. P. R. dans les libertés dont ils jouissaient à la mort du feu Roi. (P. 515-516.)
24 décembre. Paris.	A M. Baltazar, intendant en Languedoc.	Prudence avec laquelle le maréchal de Schomberg a agi à l'égard des protestants de Montpellier: nécessité de les ménager et de les laisser jouir des édits, mais sans rien accorder au delà. (P. 516-517.)
24 décembre. Paris.	Au maréchal de Schomberg.	Il doit compter sur Mazarin pour ses intérêts particuliers. On travaille à réparer l'échec d'Allemagne; nécessité de réfuter les faux bruits qui se répandent dans les provinces. (P. 517-518.)
25 décembre. Paris.	A M. Duplein.	Mazarin regrette de n'avoir pas le loisir nécessaire pour lui fournir des documents historiques. (P. 518-519.)
25 décembre. Paris.	A M. de Montrabe, premier président au parlement de Toulouse.	Remercîments pour les services qu'il a rendus, à l'occasion de la nomination des capitouls de Toulouse. (P. 519-520.)
28 décembre. Paris.	Au maréchal de Turenne.	Mission du sieur de Milly, ou Milet. Ordre donné à La Ferté-Senneterre de contribuer à fortifier l'armée d'Allemagne. Mazarin a pris pour lui les deux régiments du maréchal de Guébriant. Brevet de général-major de l'infanterie envoyé à M. de Sintberg; on lui envoie de l'argent pour lever des troupes. Nécessité de faire en sorte que les vieux corps de l'armée aient leurs officiers au complet. Mazarin termine par des protestations de zèle et d'affection pour Turenne. Recommandation pour la délivrance d'un colonel, nommé Kolbas ou Colas. Nouvelles protestations d'estime pour le colonel Sintberg. (P. 520-523.)
1644.		
1er janvier. Paris	Au comte d'Harcourt.	Prière de seconder une levée de deux ou trois mille hommes, qui se fait en Irlande pour le service du Roi. (P. 521.)
2 janvier. Paris	A M. de Langeron.	Nécessité d'établir des communications entre le Rouergue et le Poitou, pour maintenir dans ces provinces l'autorité du Roi. (P. 524-525.)
2 janvier. Paris.	A M. de Noirmoutier.	Mazarin est persuadé qu'on n'a rien à reprocher à M. de Noirmoutier dans le malheur arrivé à l'armée du Roi. (P. 525.)
2 janvier. Paris.	A M. Baltazar, intendant de la justice en Languedoc.	Lettre relative à un synode que ceux de la R. P. R. demandaient à tenir à Montpellier. Mazarin l'engage à montrer le moins de défiance possible. (P. 526.)
3 janvier. Paris	Au général-major d'Erlach.	D'Erlach ne doit pas songer à se retirer du service dans le temps où sa présence est le plus nécessaire. (P. 527-528.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
4 janvier. Paris.	A M. le baron d'Oysonville, lieutenant du Roi au gouvernement de Brisach.	Mazarin lui recommande l'achat de livres destinés à sa bibliothèque. (P. 528-529.)
4 janvier. Paris.	A M. le maréchal de Turenne.	Mesures prises pour renforcer son armée; il n'y a point de plus importante affaire dans l'État que le rétablissement de l'armée d'Allemagne. (P. 530.)
4 janvier. Paris.	Au même.	Envoi de Brachet, chargé de lui porter des secours d'argent et des instructions. Nouvelle de l'invasion des Suédois dans le Holstein. (P. 531-532.)
4 janvier. Paris.	Au même.	Envoi d'un brevet de général-major d'infanterie pour Smitberg. Nécessité de remettre l'ordre et la discipline dans l'armée. Mazarin a pris pour lui les deux régiments du maréchal de Guébriant. Il ne croit pas qu'il y ait eu trahison préméditée, mais seulement négligence de la part de quelques officiers. Intention d'attacher M. d'Aumont à l'armée d'Allemagne. (P. 532-535.)
4 janvier. Paris.	A M. de Smitberg.	Mazarin lui écrit à l'occasion de l'autorisation qu'il avait demandée de lever un régiment d'infanterie pour l'armée du Roi. (P. 536.)
4 janvier. Paris.	A M. d'Anisy, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie du cardinal Mazarin.	La Reine a voulu que Mazarin prît le régiment d'infanterie du maréchal de Guébriant; il se réjouit de le voir commandé par un homme aussi distingué que M. d'Anisy, et il en prendra un soin particulier. (P. 537.)
4 janvier. Paris.	Au marquis de La Ferté-Senneterre.	Mazarin le prie d'empêcher que les Bénédictins de Lorraine ne le troublent dans la jouissance du prieuré de Chastenois. (P. 538.)
8 janvier. Paris.	Au comte d'Harcourt.	Sa mission ayant échoué pour la pacification de l'Angleterre, il est autorisé à revenir en France; mais il doit auparavant faire de nouveaux efforts pour la délivrance de Montagu. (P. 539.)
8 janvier. Paris.	A M. Vert.	Mesures prises pour les troupes amenées de Piémont en Dauphiné. (P. 540-541.)
9 janvier. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Communication d'une lettre adressée au duc de Neubourg; on doit s'efforcer de maintenir ce prince dans des dispositions hostiles à l'égard de l'Empereur. (P. 541-542.)
9 janvier. Paris.	Au duc de Neubourg.	Le Roi sera bientôt en état de le protéger contre ses ennemis. Nécessité pour le duc de Neubourg de se soustraire à un joug aussi dur que celui de l'Autriche. Mazarin insiste sur les motifs qui doivent le déterminer à s'unir plus étroitement à la France. (P. 542-546.)
15 janvier. Paris.	A MM. les plénipotentiaires de la France à Munster.	Inquiétude que cause au cardinal l'entrée des Suédois dans le Holstein; la prudence des ministres suédois le rassure. — Ligue projetée entre le Danemark, la Pologne et la Moscovie; efforts que l'on doit faire pour s'y opposer. Le Pape a renoncé à en-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		voyer à Munster le cardinal Rosetti; sujets de défiance de la France contre ce cardinal. Fabio Chigi choisi pour nonce à Munster; approbation de la France. L'Empereur et ses partisans inclinent pour une suspension d'armes. Les Espagnols songent à tenter de puissants efforts pour la prochaine campagne. Bruits répandus à Munster sur les cabales secrètes de la France. Détails sur le cérémonial qui doit être observé à Munster. Mazarin revient sur la guerre entre la Suède et le Danemark; les Suédois paraissent avoir eu raison d'attaquer. C'était le meilleur moyen de prévenir la ligue projetée entre les États du Nord. On doit chercher à détourner le roi de Pologne d'entrer dans la coalition; le résident de Pologne à la cour de France semble favorable à la neutralité de la Pologne. On croit que le gouvernement des Pays-Bas est destiné à D. Juan d'Autriche. Ce prince doit s'y rendre par mer; on pourrait tenter de le faire prisonnier. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
15 janvier. Paris.	Au duc de Brezé.	Usage que l'on doit faire de la cargaison d'un vaisseau pris par les Français. (P. 544-545.)
16 janvier. Paris.	A M. d'Avaux.	Mazarin ne croit pas devoir accepter une mesure proposée par M. d'Avaux. Efforts que l'on doit faire du côté de l'Allemagne. Bonne disposition de Mazarin en faveur de M. de La Thuillerie. (P. 546-548.)
16 janvier. Paris.	Au prince d'Orange.	Désir de conserver encore quelque temps M. de Beringhen à la cour de France. (P. 548.)
20 janvier. Paris.	A M. de Rivau, lieutenant du Roi en Poitou.	Nécessité de veiller avec soin à ce qu'il ne se fasse pas d'assemblées contre l'autorité du Roi en Poitou et en Saintonge. (P. 549-550.)
21 janvier. Paris.	A D. Francisco de Melos.	Du Plessis-Besançon est envoyé pour traiter de l'échange des prisonniers. (P. 550-551.)
22 janvier. Paris.	A M. de Saint-Chamont, ambassadeur à Rome.	Recommandation pour le commandeur des Gontes. (P. 552-553.)
23 janvier. Paris.	A M. du Plessis-Besançon.	Il ne doit parler que des prisonniers. — Nouvelles d'Espagne. (P. 553.)
23 janvier. Paris.	Aux plénipotentiaires.	Mémoire adressé aux plénipotentiaires de France, pour leur servir d'instruction. (Publié dans l'Introduction.)
30 janvier. Paris.	A M. de Tracy.	Envoi d'argent pour l'armée d'Allemagne; nécessité d'en user avec ménagement. (P. 554.)
30 janvier. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Lettre relative à la confiscation de vaisseaux hollandais; cette mesure doit être maintenue. (P. 555.)
30 janvier. Paris.	Aux États généraux des Provinces-Unies.	Lettre relative à la confiscation de vaisseaux hollandais, qui avaient transporté des troupes espagnoles. (P. 556-557.)
30 janvier. Paris.	A M. du Plessis-Besançon.	Il ne doit rien omettre pour terminer l'affaire de la rançon de Jeannetin Doria. (P. 557.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
30 janvier. Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	La Reine se réjouit de leur prochain départ pour Munster. Détails sur la mission donnée au colonel Marsin pour faire des levées dans le pays de Liége. Copie de la lettre du Roi a été livrée aux Espagnols. Avis venus de Bruxelles. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
31 janvier. Paris.	Au duc d'Épernon.	On doit protéger le peuple contre les violences des gens de guerre. (P. 558.)
Janvier. Paris.	A M. de Caumartin.	Nécessité pour M. de Caumartin de se tenir en relation avec le maréchal de Turenne. (P. 559.)
Janvier. Paris.	A M. de Turenne.	Efforts faits pour que l'armée puisse s'établir solidement en Allemagne. (P. 560.)
Janvier. Paris.	A M. de La Ferté-Senneterre, gouverneur de Lorraine.	Il sera nécessaire de loger en Lorraine une partie de l'armée du maréchal de Turenne. (P. 561.)
Janvier. Paris.	A l'évêque d'Orange.	L'intention de la Reine est de maintenir inviolablement les Huguenots dans tous les droits et avantages qu'ils avaient à la mort du roi Louis XIII. (P. 562.)
Janvier. Paris.	A l'électeur de Cologne.	La France est résolue à respecter religieusement la neutralité. (P. 562-563.)
2 février. Paris.	A M. d'Aumont.	Mazarin a appris avec plaisir que l'approche des troupes a dissipé les factions qui semblaient se former en Poitou. (P. 563.)
4 février. Paris.	A M. d'Erlach.	Mazarin le prie de lui envoyer les plans des places fortes de son gouvernement. (P. 564-565.)
5 février. Paris.	Au comte d'Alais.	Le comte d'Alais doit envoyer son régiment en Catalogne. (P. 565-566.)
5 février. Paris.	Au commissaire Vert.	Instructions pour les enrôlements de troupes. (P. 566-567.)
5 février. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Lettre de recommandation pour M. de Marsin se rendant en Allemagne. (P. 567.)
5 février. Paris.	A la landgrave de Hesse.	Mazarin recommande à la Landgrave Marsin, qui doit concerter toutes ses démarches avec elle. (P. 568.)
5 février. Paris.	A M. de Tracy.	Envoi d'argent par l'intermédiaire du banquier Hervart et par Brachet, ou Braschet. Remerciments pour les livres que M. de Tracy lui a adressés. (P. 569-570.)
6 février. Paris.	Au maréchal de Turenne.	Argent envoyé à l'armée; la disposition en est laissée au maréchal. Proposition de nommer M. de Smitberg général d'artillerie. Mazarin tiendra le plus grand compte des recommandations de Turenne. Il regrette de ne pouvoir donner à Ruvigny l'autorisation d'aller servir dans l'armée d'Allemagne. (P. 570-572.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
6 février. Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Mazarin leur donne avis du départ du colonel Marsin, chargé de faire des levées. Éloge de Marsin. Il doit se rendre près des plénipotentiaires pour prendre leurs instructions. Secours envoyés à la landgrave de Hesse; on doit en faire valoir l'importance. Confirmation de la nouvelle donnée dans une lettre précédente relativement à des vaisseaux qui doivent partir de Dunkerque pour l'Espagne. Les Espagnols excitent le roi de Pologne contre la Suède. M. d'Avaux, qui a grande créance auprès de ce roi, doit s'efforcer de le détourner de la guerre. On doit informer de ces négociations le chancelier Oxenstiern. Plaintes de l'envoyé de Pologne contre M. d'Avaugour. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
6 février. Paris.	A la landgrave de Hesse.	Ferme résolution de soutenir vigoureusement la Landgrave et les affaires d'Allemagne. (P. 572-573.)
6 février. Paris	A M. de Croisic.	Danger que court la Landgrave par l'éloignement des armées suédoises. La France ne négligera rien pour la défendre: elle envoie de l'argent et des troupes; elle agit auprès des Provinces-Unies et des Suédois. (P. 573-576.)
9 février. Paris.	A M. d'Eyfeld, général de cavalerie allemande.	Mazarin le verrait avec plaisir s'attacher de nouveau au service de la France. (P. 576.)
9 février. Paris.	A M. des Hameaux.	Il doit engager M. d'Eyfeld à rentrer au service de la France. (P. 576-577.)
9 février. Paris.	A MM. de Strasbourg.	La France prendra leur défense contre le duc Charles de Lorraine. (P. 577-578.)
9 février. Paris.	Au maréchal de Turenne.	On fait approprier des quartiers d'hiver en Lorraine, pour son armée, selon le désir qu'il en a exprimé. Du Plessis-Besançon règle le l'échange des prisonniers. Turenne doit protéger Strasbourg contre le duc de Lorraine. (P. 578-579.)
10 février. Paris.	Au sieur Benet.	Mesures prises pour recruter le régiment de Mazarin et lui assurer des logements. (P. 579-580.)
10 février. Paris.	A M. Vert.	Même sujet. (P. 581-582.)
10 février. Paris.	Au comte d'Alais.	Mazarin espère que les États de Provence voteront les fonds nécessaires pour la garnison de Mourgues. (P. 582-583.)
12 février. Paris.	Au comte d'Oldenbourg.	Il peut compter que la France ne violera jamais les lois de la neutralité. (P. 584.)
13 février. Paris.	A M. d'Avaux.	Mazarin le félicite du bon accord qui règne entre lui et Servien. Il s'efforcera de répondre à la confiance du prince et de la princesse d'Orange. Levées faites en Allemagne pour recruter l'armée de Turenne. Mazarin s'étonne que les Suédois n'aient point fait connaître la cause de la guerre qu'ils ont entreprise contre le Danemark. (P. 584-586.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
16 février. Paris.	A M. de Turenne.	Argent envoyé par l'intermédiaire d'Hervart. Mesures prises pour le recrutement de l'armée et le rétablissement de la concorde entre d'Erlach et d'Oysonville. Nécessité de régler tout ce qui concerne l'armée avant d'entrer en campagne. Échange des prisonniers. Diversion faite par le landgrave de Hesse. Espérance qu'un corps suédois sera envoyé sur le Weser. (P. 586-589.)
19 février. Paris.	A l'électeur de Trèves.	Les plénipotentiaires ont ordre de s'occuper de ses intérêts dans le congrès de Munster. (P. 589-590.)
19 février. Paris.	A M. Brachet.	Mazarin le félicite sur son arrivée à Bâle et lui annonce un envoi d'argent. (P. 590.)
19 février. Paris.	A M. d'Erlach.	La Reine lui envoie le portrait du Roi et le sien dans une boîte de diamants. Il aura le commandement du corps de troupes laissé en Alsace, lorsque l'armée s'en éloignera. (P. 591.)
20 février. Paris.	A M. de Turenne.	Il doit avoir pleine confiance dans l'affection de la Reine et de Mazarin. On s'en rapporte à lui pour toutes les charges de l'armée, et du soin d'y établir l'ordre et la discipline. (P. 592-593.)
22 février. Paris.	Au même.	La France se propose de servir de médiatrice pour la réconciliation du Danemark et de la Suède. Envoi d'argent. Nécessité de s'occuper d'achats de blé pour l'approvisionnement de l'armée. Chevaux achetés pour l'armée. — Efforts faits par Mazarin pour donner satisfaction au duc de Bouillon; c'est surtout par égard pour Turenne qu'il s'y est employé avec ardeur. Regret de voir que le duc de Bouillon néglige des avantages solides pour des droits imaginaires. (P. 593-596.)
24 février. Paris.	Au général-major Rose.	Il n'a pas besoin de se justifier de la défaite de Dutlingen. Efforts faits pour la réparer. (P. 596-597.)
26 février. Paris.	Au chancelier Oxenstiern.	Mazarin espère que la guerre de Danemark ne ralentira en rien les hostilités des Suédois contre l'Empereur. Efforts que fait la France pour assurer le succès de son armée en Allemagne. (P. 597-599.)
26 février. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Nécessité d'insister auprès des États généraux de Hollande pour que certains particuliers ne donnent pas de secours aux ennemis de la confédération. (P. 600.)
26 février. Paris.	Au même.	M. de La Thuillerie est chargé du rôle de médiateur entre la Suède et le Danemark. Cette ambassade extraordinaire ne l'empêchera pas de continuer, à son retour, de remplir des fonctions diplomatiques en Hollande, mais en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Nécessité de se hâter et de conclure la paix avant l'ouverture de la campagne. (P. 600-601.)
26 février. Paris.	Au maréchal de Turenne.	Détails sur l'échange des prisonniers et sur un régiment de drugons que demandait Turenne. Ce général est chargé de régler ce qui concerne le corps d'armée qu'on laissera en Alsace. (P. 602.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
26 février. Paris	A M. d'Avaugour.	M. d'Avaugour doit faire les plus grands efforts pour que Torstenson épargne les biens de Rantzau et de ses frères, dans le Holstein. (P. 603-604.)
27 février. Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Mazarin leur annonce l'envoi de M. de La Thuillerie en Danemark. Motif du choix de cet ambassadeur. On se plaint du long séjour des plénipotentiaires à la Haye, et on en profite pour accuser la France de ne vouloir pas la paix. Il importe beaucoup de décider les Hollandais à bloquer le port de Dunkerque. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
28 février. Paris.	Aux magistrats de Colmar.	Mazarin leur promet sa protection auprès du baron d'Oysonville. (P. 604.)
février ou mars Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Avis sur ce qui peut se faire pour le service de la couronne de France. — Cette note, qui a probablement été dictée par Mazarin, est relative à l'armée du cercle de Westphalie. L'électeur de Cologne en a obtenu le commandement. On indique les moyens de lui susciter des difficultés en soulevant contre lui la ville de Cologne et en excitant le duc de Neubourg contre l'Électeur. (Cette note a été publiée dans l'Introduction.)
4 mars. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Avis donné d'un envoi d'argent par le roi d'Espagne en Flandre. Les vaisseaux hollandais doivent s'y opposer et fermer le port de Dunkerque. Saint-Ibard menace Beringhen ; nécessité de s'opposer à ses projets. Levées faites en Zélande. Avis que l'on prépare en Hollande une expédition pour aller aux Philippines. On prétend que le Danemark est disposé à traiter avec l'Espagne. (P. 605-606.)
4 mars. Paris.	A M. de Torstenson.	Efforts de la France pour venger la défaite de Dütlingen ; secours donnés à la landgrave de Hesse ; la Suède doit concourir, de son côté, au succès de la guerre d'Allemagne. Avis de la marche de Kœnigsmarck vers l'Elbe afin de diviser les forces des ennemis. (P. 607-608.)
4 mars. Paris.	A M. de Croisic.	La Reine désire assister de toutes ses forces la landgrave de Hesse. (P. 608-609.)
4 mars. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Désir de donner satisfaction aux États généraux de Hollande à l'occasion de vaisseaux pris. (P. 609.)
5 mars. Paris.	A l'évêque de Saint-Denis, suffragant de Liége.	Mazarin demande que la ville de Liége favorise les levées faites par Marsin. (P. 610.)
5 mars. Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Mazarin apprend avec plaisir que leur première lettre ne sera plus datée de la Haye. Il se réjouit de l'arrivée de Marsin et loue le conseil que lui ont donné les plénipotentiaires de s'occuper immédiatement de lever des troupes. On donnera à la landgrave de Hesse un secours en argent. Les levées de Marsin renforceront l'armée française. Les plénipotentiaires doivent chercher les moyens de faciliter la réunion des troupes. Mazarin est averti que les Suédois ont proposé de traiter avec la maison d'Autriche ; nécessité de veiller sur ces négociations,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
		qui ne sont peut-être qu'une feinte pour endormir les ennemis. La Pologne menace de rompre avec le Brandebourg, dans le cas où l'Électeur épouserait la reine de Suède; tel est, du moins, le langage du résident de Pologne, dont les intentions sont suspectes à Mazarin. Mélinnees des Suédois; précautions à prendre en négociant avec eux. Le Roi désire que les ambassadeurs du roi de Portugal soient admis au congrès de Munster et d'Osnabrück. (Pièce publiée dans l'Introduction.)
9 mars. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Annonce d'un mémoire envoyé par M. de Brienne. Le prince d'Orange est consulté sur le passe-port que demande D. Francisco de Melos. (P. 611.)
10 mars. Paris.	Au prince d'Orange	Beringhen retourne en Hollande; Mazarin prie le prince d'Orange de donner pleine créance à ce que Beringhen lui dira. (P. 612-613.)
11 mars. Paris	Au commissaire Vert.	Plaintes sur la lenteur des levées; blâme à l'occasion des promesses faites par Bernardini. Mazarin ne veut pas de Savoyards dans son régiment italien. Détails sur le payement des troupes, leur habillement, etc. (P. 613-615.)
12 mars. Paris.	A M. de La Thuillerie.	On envoie 35,000 écus d'or pour M. de Vinquefort, résidant de la Landgrave à la Haye. Promesse de l'envoi d'autres sommes d'argent. (P. 616.)
13 mars. Paris.	A M. d'Avaux.	Nouveaux subsides accordés à la landgrave de Hesse au lieu des levées que devait faire Marsin. Désir de la France d'assister toujours la Landgrave. Motifs qu'ont eus les Suédois pour entrer dans le Holstein. M. de La Thuillerie est chargé de négocier une réconciliation entre la Suède et le Danemark. Importance de cette réconciliation. D'Avaux doit, à ce sujet, entretenir bonne correspondance avec M. de La Thuillerie. La diète de Francfort refuse les contributions que demandait l'Empereur pour la continuation de la guerre. On doit travailler le plus possible à détacher de l'Autriche le corps des villes impériales, qui ont l'argent, etc.; d'Avaux devra s'en occuper. Mazarin prépare des présents pour la princesse d'Orange. (P. 617-621.)
15 mars. Paris.	Mémoire pour M. de Beringhen, se rendant en Hollande.	Beringhen doit tâcher de découvrir ce qui sera le plus agréable à la princesse d'Orange. Il faut prendre des précautions pour que la princesse ne puisse découvrir l'intention de la Reine. (P. 622-623.)
16 mars. Paris.	A M. de Turenne.	Nécessité de modérer les dépenses par suite de l'épuisement du trésor. Le sieur de Tracy retourne vers Turenne avec les instructions pour la campagne. (P. 623-625.)
17 mars. Paris.	Au duc d'Épernon.	Mazarin approuve le projet que le duc d'Épernon a formé de visiter son gouvernement de Guienne, afin de mettre un terme aux abus qui s'y sont introduits. La proportion des impositions y est mal gardée. (P. 625-626.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
19 mars. Paris.	Au comte d'Alais.	Il doit être satisfait de la conduite de la Reine à l'égard du duc d'Angoulême. Mazarin le remercie d'avoir envoyé des troupes en Catalogne et lui recommande celles qui doivent débarquer en Provence. (P. 627-629.)
19 mars. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Mazarin presse son départ pour la mission que la Reine lui a confiée. Projets des ennemis, qui voudraient gagner le Danemark, la Pologne et la Moscovie. M. de La Thuillerie doit rester en correspondance avec les plénipotentiaires. Il doit avertir les agents de la landgrave de Hesse que Hatzfeld veut envahir ses États. (P. 629-630.)
19 mars. Paris.	Au même.	Avis d'une lettre de change de 100,000 reichsthalers envoyée par le banquier Hervart, et que M. de La Thuillerie doit remettre à M. de Vicquefort, agent de la Landgrave à la Haye. (P. 631.)
19 mars. Paris.	A M. d'Avaux.	Il ne doit pas ajouter foi aux bruits mal fondés que l'on répand sur l'opinion de la Reine et de Mazarin à son égard. Mazarin ne croit pas qu'une entrevue avec le duc de Neubourg puisse être de quelque utilité. Le duc de Neubourg a consenti à payer des subsides à l'Empereur, qui exige la remise de plusieurs de ses places, entre autres de Düren, et peut-être de Dusseldorf. (P. 631-632.)
19 mars Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Mazarin se réjouit de la conclusion du traité avec les Provinces-Unies et de leur départ pour Munster, qui met fin aux accusations répandues contre la France. On cherche à exciter le roi de Danemark à continuer la guerre; le duc de Bavière s'est signalé par son ardeur pour cette résolution dans la diète de Passau. Il est nécessaire que M. de La Thuillerie hâte son départ; importance de cette affaire. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
23 mars. Paris.	Au comte d'Alais.	Nécessité d'envoyer de nouveaux renforts en Catalogne. (P. 633.)
26 mars. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Nécessité de hâter son voyage et de prévenir les ennemis qui veulent exciter le Danemark à la guerre. (P. 634-635.)
27 mars. Paris.	A M. de Turenne.	La France négocie avec le duc de Lorraine. L'armée de Bavière doit bientôt entrer en campagne. On songe à envoyer M. d'Aumont commander les corps français de l'armée d'Allemagne. Mazarin demande sur ce point l'avis de Turenne. (P. 635-636.)
28 mars. Paris.	Au commissaire Vert.	Mesures nécessaires pour les nouvelles recrues du régiment italien de Mazarin; il n'y veut ni Français, ni Savoyards, ni habitants de Nice. (P. 636-637.)
31 mars. Paris.	Au duc de Lorraine.	Envoi de MM. de Margiron et du Maurier pour négocier avec le duc de Lorraine. Mazarin exprime un vif désir de voir le traité de paix conclu. (P. 638-639.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
1er avril. Paris.	A M. Milet.	Instructions pour des levées de troupes d'infanterie et de cavalerie. Avis relatif à Lamboy, général au service de l'Espagne. (P. 640-642.)
1er avril. Paris.	Au sieur Ottavio del Bufalo.	Recommandation pour la levée d'une compagnie de soldats italiens. (P. 642-643.)
1er avril. Paris.	A M. de Turenne.	Mazarin regrette qu'il n'y ait pas bonne intelligence entre d'Erlach et d'Oysonville. Nécessité pour Turenne de se mettre en relation avec Torstenson et d'agir de concert avec lui. M. de La Thuillerie a ordre de travailler à l'accommodement du roi de Danemark et des Suédois. Troupes autrichiennes envoyées en Danemark et en Hongrie. Succès obtenus par les troupes de la landgrave de Hesse. Gouvernement de Hugueneu destiné à M. de Smitberg. Mazarin s'occupe de terminer l'affaire du duc de Bouillon. M. d'Aumont est destiné au commandement des Français de l'armée de Turenne. (P. 643-647.)
2 avril. Paris.	A la princesse de Phalsbourg.	Les Espagnols attribuent faussement à l'influence de la Reine les mauvais traitements qu'a essuyés la princesse de Phalsbourg. (P. 648-649.)
2 avril. Paris.	Au comte d'Alais.	Projets des Espagnols contre Toulon; nécessité de veiller sur leur conduite. (P. 649.)
2 avril. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Vifs témoignages d'affection pour le prince d'Orange. (P. 650-651.)
6 avril. Paris.	A la landgrave de Hesse.	Dispositions favorables de la Reine pour venir à son secours; mais impossibilité d'augmenter la subvention qu'on lui accorde, à cause des nombreuses charges qui pèsent sur la France. (P. 651-655.)
6 avril. Paris.	A M. de Croisic.	Même sujet. (P. 655.)
9 avril. Paris.	A M. d'Avaux.	Nécessité de réfuter la nouvelle d'une trêve, dont le bruit est répandu par les Espagnols et par leurs partisans. Les espérances que les Espagnols fondent sur les troubles intérieurs de la France sont vaines. D'Avaux aurait dû éviter tout démêlé avec Contarini pour une question de préséance. Les Hollandais se sont scandalisés de la proposition faite pour la liberté de conscience des catholiques; cette proposition ne peut servir qu'à faire restreindre cette liberté et nuire aux intérêts de la France. Éloge de la conduite de d'Avaux à Munster. (P. 655-657.)
9 avril. Paris.	A M. de Beringhen.	L'attaque de Gravelines par les Français pour la prochaine campagne est résolue de concert avec les Hollandais, qui devront assiéger le Sas-de-Gand. Beringhen doit insister sur ce point et revenir en France faire connaître les résolutions prises. (P. 657-658.)
9 avril. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Espoir qu'il réussira dans la négociation dont il est chargé entre la Suède et le Danemark. (P. 659.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
12 avril. Paris.	A M. de Turenne.	M. d'Aumont ira servir sous Turenne comme commandant des troupes françaises. Son éloge. Nécessité de ménager les finances du Roi, qui sont épuisées. (P. 659-661.)
14 avril. Paris.	Au duc d'Épernon.	Il ne doit pas ajouter foi aux faux bruits que l'on répand à l'occasion d'une mission du marquis de Villeroy en Poitou et en Limousin. Torts de M. de Bouillon, qui vient de quitter la France. (P. 661-666.)
15 avril. Paris.	A M. de La Ferté-Senneterre.	Il doit chercher à faire parler un lieutenant de cavalerie nommé Vigé, ami et probablement complice de Beaupuy. (P. 664-666.)
15 avril. Paris.	A M. Baltazar.	Nécessité de veiller sur les pratiques dangereuses du duc de Bouillon dans le Vivarais et les Cévennes. (P. 665.)
16 avril. Paris.	A M. de Beringhen.	Mazarin se félicite des bonnes dispositions du prince d'Orange. Nouvelle que deux des complices du duc de Beaufort sont allés servir en Hollande; nécessité de veiller sur leurs actions. Mme de Hautefort a quitté la cour. (P. 666-667.)
17 avril. Paris	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Entrée de Servien à Munster. M. d'Avaux a bien fait de rejeter les deux propositions du médiateur Contarini. Nécessité d'établir la paix. Question du cérémonial à l'égard des ambassadeurs; son importance. Les représentants de l'Espagne, qui ne sont pas ambassadeurs plénipotentiaires, n'ont pas droit aux mêmes honneurs que les plénipotentiaires français. La conduite des Espagnols dans le choix de leurs ambassadeurs prouve qu'ils désirent continuer la guerre; ils ne veulent qu'une suspension d'armes. Mazarin croit que le conce est dans les intérêts de la France; il est nécessaire de se conduire avec lui de telle sorte que les Espagnols n'en prennent aucun soupçon. Détails sur le médiateur Contarini, que Mazarin regarde comme favorable à la France, malgré les apparences contraires. Avis du mécontentement de l'archiduc Léopold. Les levées de Marsin sont presque terminées. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
19 avril. Paris.	A M. de Lauson, intendant de Guienne.	Désir du Roi de ménager les peuples, bien loin de faire lever la taille à main armée. (P. 668.)
22 avril. Paris.	A M. d'Erlach.	Mazarin a appris avec peine l'audace des soldats de la garnison de Brisach, qui se sont révoltés pour un retard dans le payement de leur solde. Il loue la promptitude de la répression. (P. 669-670.)
26 avril. Paris.	Aux magistrats de Liége.	Mazarin a écrit à la landgrave de Hesse pour qu'elle fît cesser les actes d'hostilité commis par ses troupes sur le territoire de Liége. (P. 670-671.)
29 avril. Paris.	A M. le suffragant de Liége.	Remercîments pour le soin avec lequel il a facilité les levées de troupes. La Reine, de son côté, a prié la landgrave de Hesse de faire cesser les hostilités contre le pays de Liége. (P. 671.)
29 avril. Paris.	A M. Brachet.	Regret de n'avoir pu obtenir la liberté du colonel Obeim. (P. 672.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
29 avril. Paris.	Au maréchal de Turenne.	Recommandation pour Charlevoix, qui va servir sous Turenne. (P. 673.)
29 avril. Paris.	Au chevalier Cornier.	Il doit presser l'équipement des vaisseaux, afin de tenter quelque entreprise considérable. (P. 673-674.)
29 avril. Paris.	Au baron de Baume.	Même sujet. (P. 674.)
30 avril. Paris.	A M. Brasset.	L'armée va bientôt recommencer les hostilités, sous les ordres du duc d'Orléans; Mazarin espère que le prince d'Orange enverra, de son côté, en campagne, et que la flotte hollandaise menacera Dunkerque. On doit aussi donner des ordres au gouverneur de Maëstricht pour qu'il seconde Marsin. M. d'Estrades va partir pour la Hollande. Détail des forces françaises de terre et de mer. (P. 676-679.)
30 avril. Paris.	Addition à la lettre de Mazarin à Brasset.	Même sujet. (P. 679-680.)
30 avril. Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Défauts des pouvoirs des ambassadeurs d'Espagne. Cependant, afin de montrer le désir de la France de conclure la paix, on devra passer outre aux négociations, à condition que, dans un certain délai, les ambassadeurs d'Espagne produiront de nouveaux pouvoirs. Les Espagnols prouvent, par leur conduite, qu'ils ne veulent pas sincèrement la paix. Question du cérémonial avec les ambassadeurs de Suède. Le roi de Pologne et le duc de Bavière doivent être informés du mauvais vouloir de l'Espagne. Il serait utile d'entrer en négociation avec la Pologne et la Bavière : on peut espérer les détacher du parti de la maison d'Autriche. Nouveaux secours pécuniaires envoyés à la landgrave de Hesse. On pourra employer ailleurs les troupes de Marsin. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
30 avril. Paris.	Aux mêmes.	Remerciements pour la lettre envoyée aux villes et princes de l'Empire; la peur seule empêche ces villes et princes de résister à la maison d'Autriche. Il faut les engager à envoyer leurs représentants au congrès de Munster. Pour cela il suffit d'ouvrir les yeux aux Allemands sur le véritable état des affaires et de leur montrer l'intérêt qu'ils ont à se placer sous la protection de la France. Il importe de réfuter les projets de conquête que l'on prête à la France, en montrant avec quel désintéressement elle agit en Italie. Les traités conclus par la France avec la Suède et avec les princes allemands attestent qu'elle veut montrer le même désintéressement en ce qui concerne l'Allemagne. Les plénipotentiaires doivent témoigner un vif désir de la paix, comme la France le souhaite en réalité, et réfuter les calomnies des Espagnols à ce sujet, tout en prouvant que ce n'est pas par impuissance de continuer la guerre que la France agit ainsi. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
2 mai. Paris.	Au prince d'Orange.	La Reine espère que ce prince secondera les mouvements de l'armée française. (P. 680-681.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
6 mai. Paris.	A M. de Beringhen.	Recommandations pour les vaisseaux que doivent fournir les Hollandais. — Mazarin est en marché pour le collier de perles que l'on veut envoyer à la princesse d'Orange. Recommandation pour les livres que Beringhen doit rapporter. (P. 681-684.)
7 mai. Paris.	A M. Servien.	Blâme à l'occasion de la proposition faite aux États généraux pour la liberté de conscience. Suites fâcheuses qu'a eues cette proposition. (P. 683-684.)
13 mai. Paris.	A M. de Beringhen.	Il doit presser le prince d'Orange d'entrer en campagne, et se plaindre de la réponse impérieuse faite par les États généraux aux instances des plénipotentiaires en faveur de la religion catholique. (P. 684-685.)
14 mai. Paris.	A M. de Turenne.	Il a dû être surpris de la sortie de son frère hors du royaume. Blâme de ce procédé. La conduite du duc de Bouillon n'a rien diminué de la confiance que la Reine éprouve pour Turenne. (P. 685-687.)
14 mai. Paris.	A M. Oxenstiern.	Lettre de recommandation pour M. de La Thuillerie, chargé de travailler à la réconciliation de la Suède et du Danemark. L'intérêt de la Confédération exige cette réconciliation. Efforts faits par la France pour la guerre d'Allemagne. (P. 687-688.)
14 mai. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Mazarin a écrit, suivant son désir, au chancelier Oxenstiern. (P. 688-689.)
14 mai. Paris.	Au nonce du Pape à Munster.	Mazarin le prie d'intervenir auprès du duc de Bavière pour que le marquis de Noirmoutier puisse venir en France négocier sa rançon. (P. 689-690.)
14 mai. Paris.	A M. d'Avaux.	On a été scandalisé en France de la réponse faite par les États généraux à d'Avaux. Mais l'ambassadeur avait eu tort d'adresser aux États une demande en faveur des catholiques. Détails sur la présséance. Protestations d'amitié. (P. 690-692.)
15 mai. Paris.	Au comte d'Alais.	Précautions prises pour Toulon; remercîments pour les services qu'il rend. (P. 692-693.)
16 mai. Paris.	A M. d'Oysonville.	Le dissentiment entre M. d'Oysonville et le général d'Erlach n'empêche pas Mazarin de leur accorder la confiance et l'estime qu'ils méritent l'un et l'autre. (P. 693.)
16 mai. Paris.	Au général-major d'Erlach.	Mazarin le félicite d'avoir réprimé les séditions de Brisach. (P. 694-695.)
16 mai. Paris.	A M. de Tracy.	Mazarin charge M. de Tracy de ses protestations d'amitié pour d'Erlach. (P. 696.)
19 mai. Paris.	A M. Toubatel.	Recommandation pour le marquis d'Aumont. (P. 696.)
19 mai. Paris.	A M. de Turenne.	Recommandation pour le fils de Grotius, ancien aide de camp du maréchal de Guébriant. (P. 697.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
19 mai. Paris.	A M. de Turenne.	Avis relatif à Spire, Worms et Mayence, qu'il serait facile de prendre. Corps d'infanterie envoyés à l'armée de Turenne. Nécessité d'observer exactement les capitulations. Estime que la Reine témoigne pour Turenne, malgré la conduite de son frère. Mazarin ne comprend pas pourquoi le duc de Bouillon est sorti de France. Turenne doit se rendre à Brisach et prendre les mesures nécessaires pour que la sédition ne puisse s'y renouveler. Mazarin craint qu'il ne puisse jamais y avoir bonne intelligence entre MM. d'Oysonville et d'Erlach. (P. 695-701.)
20 mai. Paris.	Au même.	La Reine n'a pas voulu ouvrir le paquet que le duc de Bouillon avait envoyé à Turenne, et que ce dernier avait transmis à la Reine. (P. 701.)
20 mai. Paris.	A M. d'Erlach.	Éloge de la conduite qu'il a tenue à Brisach. (P. 702-703.)
20 mai. Paris.	A M. le baron de Beaune, commandant une escadre de galères.	Il doit appuyer du côté de la mer le siége de Tarragone, entrepris par le maréchal de La Mothe. (P. 703-704.)
21 mai. Paris.	Au maréchal de La Meilleraye.	Le maréchal doit envoyer des chevaux d'artillerie à l'armée du duc d'Enghien. (P. 704-705.)
21 mai. Paris.	A M. Brasset.	Le duc d'Orléans vient d'entrer en campagne. Brasset doit presser les États généraux d'exécuter, de leur côté, l'expédition qu'ils ont promis d'entreprendre. (P. 705-706.)
21 mai. Paris.	Aux États généraux de Hollande.	Restitution de six vaisseaux qui avaient été pris sur les Hollandais, parce qu'ils avaient transporté des troupes espagnoles; nécessité de s'opposer à de pareils abus. (P. 706.)
21 mai. Paris.	Au comte de Grammont.	Remercîments pour les avis donnés relativement à une attaque qu'on pourrait entreprendre contre la Navarre. (P. 707.)
22 mai. Paris.	Aux magistrats de Colmar.	Zèle de Mazarin pour les intérêts de Colmar. Cette ville doit, ainsi que celles avec lesquelles elle entretient correspondance, demander à être admise au congrès de Munster; ces villes peuvent compter sur l'appui de la France et de la Suède. C'est pour elles le meilleur moyen de soutenir leurs droits et privilèges. Sacrifices que fait la France pour assurer l'indépendance de l'Allemagne. Affaiblissement de la maison d'Autriche. Mazarin recommande aux magistrats de Colmar de faire valoir ces considérations auprès des villes libres impériales avec lesquelles ils sont alliés. (P. 708-712.)
23 mai. Paris.	A M. de Turenne.	Récompense pour le vicomte de Conval, qui s'est distingué à la défense d'Uberlingen. On ne sait pas encore comment remplacer M. d'Oysonville. (P. 712-713.)
23 mai. Paris.	Au même.	Approbation de la pensée de Turenne relative à Touhatel. (P. 713-714.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
26 mai. Paris.	Au duc d'Épernon.	Les sentiments du duc d'Épernon relativement à l'expédition de Navarre paraissent très-judicieux. Affaire de Madaillan. (P. 714-715.)
27 mai. Paris.	Au duc d'Enghien.	Mazarin n'a point été surpris du traité du duc Charles de Lorraine avec les Espagnols; on n'avait négocié avec lui que pour échapper au reproche de repousser la paix. Nouvelles relatives à Hatzfeld, à l'armée de Westphalie et à Lamboy. — Choix de l'abbé de Beaumont pour être précepteur du Roi. (P. 716-718.)
.....	Addition à la lettre au duc d'Enghien.	Nécessité d'entretenir une exacte correspondance avec Turenne. (P. 718-719.)
Sans date.	Au duc d'Enghien.	Mazarin s'excuse de ne pas lui écrire de sa main, parce qu'il ne sait pas bien l'orthographe française. (P. 720.)
30 mai. Paris.	A M. de Vaubecourt.	Le marquis de Villeroy est envoyé en Catalogne à la tête d'un corps d'armée. (P. 720-722.)
31 mai. Paris.	A M. de Turenne.	Plaintes sur la conduite du duc de Rouillon et sur ses relations avec les ennemis de l'État. Turenne doit rompre tout commerce avec lui. — Emploi donné à Ruvigny et récompense accordée à de Courval. (P. 722-726.)
Sans date.	Au duc d'Enghien.	Les ennemis ne sont pas en état de s'opposer au voyage projeté par le duc d'Enghien. — Progrès du siége de Gravelines. (P. 726-727.)
Sans date.	A M. de Gassion.	Remercîments pour les nouvelles qu'il donne du siége de Gravelines. (P. 727-728.)
4 juin. Paris.	A M. Brasset.	Brasset doit hâter vivement auprès des États généraux pour que Gravelines soit assiégée par mer en même temps que par terre. On attend avec impatience les nouvelles de la diversion que doit faire le prince d'Orange du côté des Flandres. Brasset a eu raison de dissiper les inquiétudes qu'on avait cherché à inspirer au prince d'Orange, sous prétexte de levées en Westphalie et de la marche de Hatzfeld vers le Rhin. (P. 729-732.)
5 juin. Paris.	A M. d'Estrades.	Gravelines assiégée est secourue par mer. Nécessité de presser les Hollandais de la retirer de ce côté. On attend avec impatience l'entreprise projetée par le prince d'Orange. (P. 732-733.)
6 juin. Paris.	A Millet.	Ordre à Marsin de venir avec toutes ses forces joindre le duc d'Enghien. Nécessité de mettre les troupes en bon état. Millet est spécialement chargé des finances, et il doit en rendre compte. (P. 734-735.)
7 juin. Paris.	Au maréchal de Grancey.	Mazarin est satisfait des nouvelles qu'il reçoit de son régiment d'infanterie. Plaintes de la conduite de M. le Prince (Henri de Bourbon). (P. 735.)
7 juin. Paris.	A M. de Gassion.	Gassion doit couvrir les frontières du nord de la France en cas d'attaque de ce côté. (P. 736-737.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
9 juin. Paris.	A M. d'Argencourt.	Échec essuyé en Catalogne. Mazarin veille à la défense du Roussillon. (P. 737-738.)
11 juin. Paris.	A M***.	Mazarin se plaint de la conduite de M. le Prince. (P. 739-740.)
11 juin. Paris.	Au duc d'Épernon.	Remercîments pour les sentiments qu'il lui a exprimés. Barrière doit lever un régiment en Guienne. (P. 740-741.)
11 juin. Paris.	A la landgrave de Hesse.	Remercîments pour les sentiments que la Landgrave lui a témoignés. Regret des exactions commises par Marsin dans la Hesse. Bonne situation des affaires. (P. 741-743.)
11 juin. Paris.	A M. de Gassion.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données du siége de Gravelines. (P. 743.)
11 juin. Paris.	Au duc d'Enghien.	Mesures prises pour la jonction des troupes de Marsin avec celles du duc d'Enghien. Renforts envoyés. Échec en Catalogne, au siége de Tarragone. Nouvelles de Gravelines. Peu d'union parmi les chefs de l'armée. (P. 743-745.)
11 juin. Paris.	Au même.	Sur la réunion projetée des troupes de Marsin avec celles du duc d'Enghien. Renforts envoyés au duc d'Enghien. Échec essuyé en Catalogne. Plaintes contre le maréchal de La Motte. L'entreprise de Gravelines a été bien conduite. Division entre les généraux. (P. 745-748.)
12 juin. Paris.	Au même.	Du Plessis-Besançon va le trouver et l'informera de l'état de la négociation avec le duc Charles de Lorraine. (P. 748.)
12 juin. Paris.	A M. de Villequier.	Félicitations pour le soin qu'il prend de favoriser le siége de Gravelines. (P. 748-749.)
12 juin. Paris.	A M. de Sabran.	Espérance qu'il répondra à l'attente de la Reine pour la mission qu'il a reçue. (P. 749.)
12 juin. Paris.	Au maréchal de Guiche.	L'armée du duc d'Enghien sera en état d'entreprendre quelque chose de considérable. — Maladie du duc de Gramont, père du maréchal de Guiche. (P. 750.)
12 juin. Paris.	Au duc de Neubourg.	Mazarin regrette les hostilités commises par les troupes de Marsin dans les États du duc. (P. 751.)
15 juin. Paris.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	Mazarin se plaint de la conduite des Suédois, qui mériteraient qu'on leur refusât toute espèce de subside. Il espère que M. de La Thuillerie parviendra à mettre un terme à la guerre entre la Suède et le Danemark. Désir de détacher la Bavière de l'Autriche. Les plénipotentiaires devront entamer adroitement des négociations avec le duc de Bavière. — Nouvelle de la prise du fort Philippe. On espère la reddition prochaine de Gravelines. (P. 751-755.)
18 juin. Paris.	Aux mêmes.	Efforts qu'ils doivent faire pour obtenir des Suédois que Torstenson soit rappelé en Allemagne. Cette affaire doit être conduite avec prudence, pour ne pas mécontenter les Suédois;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		,mais il importe que les subsides qui leur sont payés par la France ne soient employés que pour la guerre d'Allemagne, et que la guerre entre la Suède et le Danemark soit terminée le plus tôt possible. Les Espagnols et l'Empereur montrent beaucoup de froideur pour les négociations qui peuvent conduire à une paix générale. Si leurs représentants continuent de refuser de produire leurs pouvoirs, les plénipotentiaires devront menacer de se retirer, afin de soulever l'opinion publique contre ceux qui s'opposent à la conclusion de la paix. Mazarin insiste encore, à la fin de cette lettre, sur la nécessité de conclure promptement la paix entre la Suède et le Danemark. — Avantage remporté par les Français sur les Bavarois. (Lettre publiée dans l'Introduction.)
22 juin. Paris.	Au duc d'Enghien.	Lettre relative aux différents mouvements de la campagne. Mazarin dissuade le prince de livrer une bataille générale. (P. 755-758.)
22 juin. Paris.	Au maréchal de Guiche.	Même conseil. Nécessité d'assurer avant tout la prise de Gravelines en défendant la frontière. (P. 758-759.)
22 juin. Paris.	Au duc d'Enghien.	Tout ce que le duc d'Enghien entreprendra est approuvé d'avance. (P. 759-760.)
24 juin. Ruel.	Au même.	Mazarin ne veut pas que l'on viole, pour un régiment qui lui appartient, les lois établies pour toute l'armée. Supériorité des forces du duc d'Enghien sur l'armée ennemie. (P. 760-761.)
24 juin. Ruel.	Au duc d'Elbœuf.	On lui envoie des renforts afin qu'il puisse couvrir efficacement le siége de Gravelines. (P. 761-762.)
25 juin. Ruel.	A M. Brasset.	Intrigues de l'électeur de Brandebourg à la Haye. Nécessité pour les États généraux de Hollande de protéger contre lui le landgrave de Hesse et de ne pas disputer l'Ostfrise à cette princesse. Ils doivent travailler à rompre le projet de lever une armée du cercle de Westphalie; raisons propres à les y déterminer. (P. 762-764.)
25 juin. Ruel.	Aux plénipotentiaires de la France à Munster.	On doit s'efforcer d'obtenir des Suédois qu'ils songent aux affaires d'Allemagne, et pour cela tâcher de réconcilier la Suède et le Danemark. Les plénipotentiaires doivent encourager les villes de l'Allemagne à lutter contre l'Empereur, leur faire connaître le véritable état des affaires et s'opposer à la formation de la ligue westphalique. (P. 765-768.)
28 juin. Ruel.	Au maréchal de La Meilleraye.	Mazarin lui recommande de se ménager au siége de Gravelines et de ne pas trop s'exposer aux dangers. (P. 768-769.)
28 juin. Ruel.	A M. de Gassion.	Nécessité d'une bonne intelligence entre Gassion et le maréchal de La Meilleraye. (P. 769-771.)
30 juin. Ruel.	Au comte de Charost.	Secours d'argent envoyés pour le siége de Gravelines. (P. 771-772.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES.
1644.		
30 juin. Ruel.	A D. Joseph de Biévre.	Remercîments pour la fidélité des Catalans. On s'efforce de réparer l'échec essuyé par le maréchal de La Mothe. (P. 772.)
Sans date précise, fin de juin.	A M. Brasset.	Nécessité de travailler à faire cesser les différends entre la landgrave de Hesse et les Provinces-Unies. A la fin de la lettre, il est question du siége de Gravelines. (P. 773.)
Probablement fin de juin.	A M. d'Estrades.	D'Estrades doit presser le prince d'Orange d'indiquer à quelle entreprise il voudra appliquer ses forces après la prise de Gravelines. (P. 774-776.)
Sans date précise.	A M. de Turenne.	Mazarin le félicite d'un succès obtenu sur les Bavarois. Le siége de Gravelines va bien. Turenne s'assure l'autorité dans l'armée en rétablissant la discipline. (P. 776-778.)
Juin.	Au general-major Rose ou Rosen.	Félicitations à l'occasion d'un succès obtenu à Donaueschingen. Présents que lui envoie la Reine. (P. 779.)
Juin.	A M. de Tracy.	Félicitations à l'occasion du même succès. (P. 780.)
Juin. Paris.	A M. d'Erlach.	Mazarin lui recommande d'agir auprès du gouverneur d'Hohenwerd pour l'empêcher de traiter avec les Bavarois. (P. 781-782.)
Juin. Paris.	A M. de Gassion.	Mesures prises pour assurer le succès du siége de Gravelines; subsides envoyés. (P. 782-784.)
Juin. Paris	A M. d'Estrades.	Désir que le prince d'Orange se signale par quelque action d'éclat et s'oppose à l'organisation de l'armée du cercle de Westphalie. (P. 784-785.)
Juin Paris.	Au duc d'Épernon.	État des affaires. Échec en Catalogne. Succès obtenus partout ailleurs par les armées françaises. (P. 786-787.)
Juin. Paris.	Au grand maître de l'artillerie.	Mesures prises pour assurer le succès du siége de Gravelines. (P. 787-788.)
Juin. Paris.	A Fabert.	Lettre relative au gouvernement de Stenay. (P. 788-789.)
Juin. Paris.	A M. de Montcouclair.	Mazarin le loue des mesures prises pour la sûreté de Dourlens pendant le siége de Gravelines. (P. 789-790.)
Juin. Paris.	Au suffragant de Bâle.	Pension accordée au suffragant de l'évêque de Bâle. (P. 790.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES LETTRES DE MAZARIN

PUBLIÉES DANS L'INTRODUCTION.

A Michel Le Tellier (14 décembre 1642), p. LXIX-LXXI.
A Gaufredi (22 décembre 1642), p. LXXVI-LXXVII.
A Michel Le Tellier (21 janvier 1643), p. LXXII-LXXIV.
Au maréchal de Guébriant (31 janvier 1643), p. XXXV-XXXVI.
A l'électeur de Cologne (22 mars 1643), p. XLV-XLVI.
Considérations sur l'entreprise de Thionville (mai 1643), p. LI-LVI.
Aux Plénipotentiaires (14 novembre 1643), p. LXXXVII-LXXXVIII.
Aux mêmes (28 novembre 1643), p. LXXXVIII-LXXXIX.
Aux mêmes (15 janvier 1644), p. LXXXIX-XCV.
Instruction pour les mêmes (23 janvier 1644), p. LVIII-LXI.
Aux Plénipotentiaires (30 janvier 1644), p. XCV-XCVI.
Aux mêmes (6 février 1644), p. XCVI-XCVIII.
Aux mêmes (27 février 1644), p. XCVIII-XCIX.
Note sur le cercle westphalique (mars 1644), p. XLVI-XLVII.
Aux Plénipotentiaires (5 mars 1644), p. XCIX-CIII.
Aux mêmes (19 mars 1644), p. CIII.
Aux mêmes (17 avril 1644), p. CIV-CVIII.
Aux mêmes (30 avril 1644), p. CVIII-CXII.
Aux mêmes (30 avril 1644), p. CXII-CXIV.
Aux mêmes (18 juin 1644), p. CXV-CXVIII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES LETTRES ANALYSÉES.

(DÉCEMBRE 1642 — JUIN 1643.)

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET NOTICES.
1642.		
Décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de Brugelonne, intendant de justice.	Désir de rendre service aux personnes d'un mérite reconnu, comme M. de Brageloune. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 1 recto.
Décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de La Potherie, intendant de justice.	Regrets à l'occasion de la mort du cardinal de Richelieu; désir de servir les personnes de mérite, comme M. de La Potherie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 1 recto.
Décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. l'évêque de Saint-Flour.	Regrets à l'occasion de la mort du cardinal de Richelieu. Désir de servir les personnes de mérite, comme l'évêque de Saint-Flour. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 1 recto.
Décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Aiguebonne, gouverneur de Charleville.	Protestations de zèle pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 1 verso.
Décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de Couvonges, gouverneur de Casal.	Regrets à l'occasion de la mort du cardinal de Richelieu; protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 1 recto.
Décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. de Sève, intendant de justice.	Protestations du désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 2 verso.
26 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Camus, à Pignerol.	Autorisation pour M. Le Camus de se rendre à Paris, où l'on s'occupera des fortifications à ajouter à Pignerol pour rendre cette ville imprenable. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 2 verso.
27 décembre. St-Germain-en-Laye.	A MM. de la délégation de Catalogne.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 2 verso et f° 3 recto.
27 décembre. St-Germain-en-Laye.	A la reine de la Grande-Bretagne.	Protestations de zèle et de dévouement pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 3 recto.
27 décembre. St-Germain-en-Laye.	A Madame Royale.	Indication de M. Canestrini, sans détails. Original signé; archives générales du royaume d'Italie.
27 décembre. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot, résident de France à Gênes.	Recommandation pour Octavio Grimaldi, auquel le Roi a accordé une compagnie dans le régiment de Mazarin. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 3 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET MÉMOIRES.
1642.		
28 décembre. St-Germain-en-Laye.	A Mme de Guise.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 2 recto.
28 décembre. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Roquelaure.	Regrets de ne pouvoir le servir pour la charge de colonel général des Suisses; M. de La Châtre en a traité avec Mme de Coislin. Mazarin a été bien aise que le marquis de Roquelaure ait obtenu la charge de maître de la garde-robe, qu'avait M. de La Châtre. Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 3 recto.
1643.		
6 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au chevalier de La Valette.	Protestations du désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 4 recto.
6 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Sourdis, à Orléans.	Protestations du désir de le servir lorsqu'il se présentera des occasions où il pourra le faire. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 4 recto.
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal Horn, à Stockholm.	Protestations de haute estime; il écrit au chancelier Oxenstiern pour lui faire connaître son désir d'entretenir avec lui une sincère correspondance dans l'intérêt des deux couronnes (France et Suède). Mazarin demande au maréchal Horn d'employer ses offices dans le même but. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 6 recto.
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au roi de Portugal.	Remercîments pour la part que le roi de Portugal a prise à sa promotion comme cardinal. Protestations de dévouement et du désir de servir la couronne de Portugal. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 5 recto.
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	A la reine de Suède.	Protestations de respect et de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 5 verso.
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal général des armées de Suède en Allemagne (Torstenson.)	Félicitations sur ses brillants succès. Désir d'entretenir une alliance étroite entre les couronnes de France et de Suède. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 6 recto.
8 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Salvius, ambassadeur de Suède à Hambourg.	Protestations d'estime pour sa personne et de son désir de resserrer l'alliance entre les couronnes de France et de Suède. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 6 recto.
9 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au duc de Neubourg.	Protestations de respect et de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 7 verso.
18 janvier. St-Germain-en-Laye.	A MM. de la députation de Catalogne.	Désir de contribuer de toutes ses forces à maintenir la Catalogne dans l'obéissance du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 7 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
18 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de La Berchère, conseiller du Roi en ses conseils.	Désir de le soulager dans sa disgrâce; mais, comme Mazarin en ignore la cause, il doit attendre qu'il soit mieux informé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 5 verso.
18 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Rantzau.	Protestations de dévouement et de zèle pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 8 recto.
13 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au commandant du Havre.	Désir de le servir dans sa personne et dans celle de ses amis. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 8 recto.
13 janvier. St-Germain-en-Laye.	A l'archevêque de Narbonne.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 8 recto.
13 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Rose, doyen de l'Église de Barcelone.	Éloge du cardinal de Richelieu. Protestations de dévouement pour les intérêts de la Catalogne et en particulier de M. Rose. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 8 verso.
13 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Buire (ou de Bure).	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 8 verso.
13 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Vergus.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 8 verso.
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au grand maître de Malte.	Recommandation pour le chevalier de La Barde, qui se rendait à Malte. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 8 verso.
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	A l'évêque de Châlons.	Regrets de la mort de Richelieu. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 verso.
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	A la duchesse de Guise.	Mazarin se félicite d'avoir pu contribuer au retour de la duchesse, qui venait d'obtenir la permission de rentrer en France. Original signé, *Mélanges de Colbert*, Mss. B. N. n° 8487. — Mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 verso.
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Brasset, résident de France près des états généraux des Provinces-Unies.	Remercîments et protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 recto.
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au cardinal de Saint-Onuffre.	Recommandation en faveur des pères capucins de Paris, pour des affaires qu'ils ont à la cour de Rome. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 recto.
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Fouquet, conseiller du Roi en ses conseils.	Prière d'interposer son autorité pour réconcilier M. le comte de Quincey, gouverneur de Guise, avec les habitants de cette ville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET MENTIONS.
1643.		
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Grémonville, interdisant de justifier	Prière d'assigner de bons quartiers en Languedoc au régiment de Magalotti. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 verso.
15 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Imbert.	Recommandations pour le régiment de Magalotti et prière de lui fournir l'argent nécessaire. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 verso.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Senantes, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 verso.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Moi-ou-Monchi, gouverneur de Chivas.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 9 verso.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	A Madame Royale.	Remerciements pour une lettre envoyée par M. du Plessis-Praslin. Protestations de service. Original signé, archives du royaume d'Italie (collection de M. Canestrini). — Mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 recto.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au grand prieur de France.	Douleur qu'a causée à Mazarin la mort de Richelieu. Il méditait d'aller servir hors de France, mais le Roi lui a commandé de rester près de lui. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 recto.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au duc François de Lorraine.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 recto.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	A l'abbé de Bourlemont.	Désir qu'il aurait de servir M. le comte de Châteauvilain; impossibilité de le servir dans la circonstance actuelle. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 recto.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Autreville (Autreville?), aide de camp des armées du Roi.	Remerciements pour le soin qu'il prend du régiment de Mazarin. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 verso.
17 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Guellier, à Rome.	Promesse de lui faire obtenir l'intérim de l'ambassade de Rome, quand il y aura lieu. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 verso.
22 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Fontanelle.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 verso.
22 janvier. St-Germain-en-Laye.	Aux députés de Catalogne.	Regrets de la mort de Richelieu; zèle du cardinal-duc pour le service de la Catalogne. Mazarin est décidé à suivre son exemple. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 10 verso.
22 janvier. St-Germain-en-Laye.	A la princesse d'Épinoy.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
22 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Fabert, gouverneur de Sedan.	Protestations de dévouement pour les intérêts des habitants de Sedan et spécialement pour les intérêts de Fabert. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 recto.
22 janvier. St-Germain-en-Laye.	Aux habitants de la ville de Sedan.	Il les exhorte à continuer de montrer pour le service du Roi le même zèle et la même fidélité. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 recto.
22 janvier. St-Germain-en-Laye.	Aux ministres de la ville de Sedan.	Promesse de favorable traitement de la part du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 recto.
24 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. Brasset.	Recommandation de remettre ses lettres aux états généraux des Provinces-Unies et au prince d'Orange, en insistant sur la résolution du Roi de persister dans la politique suivie par le cardinal de Richelieu. Original signé. — Mscr. B. N. suppl. fr. 708.
27 janvier. St-Germain-en-Laye.	A la landgrave de Hesse.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 recto.
27 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Saint-André Montbrun, maréchal de camp des armées du Roi.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 verso.
27 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Saint-Germain.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 verso.
27 janvier. St-Germain-en-Laye.	A l'archevêque de Toulouse.	Remercîments pour la bonne volonté qu'il lui témoigne. Protestations d'estime et de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 11 verso.
29 janvier. St-Germain-en-Laye.	Au cardinal Antonio Barberini.	Recommandation pour un religieux qui se rendait à Rome. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 12 recto.
29 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Lauson, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice.	Recommandation pour les habitants de la ville de Sées. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 12 recto.
29 janvier. St-Germain-en-Laye.	A M. de Vignolles, maréchal de bataille des armées de Sa Majesté.	Remercîments pour les marques d'affection qu'il lui donne. Regret qu'il ait quitté le service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 12 verso.
30 janvier. St-Germain-en-Laye.	A la princesse de Mantoue.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 12 verso.
1er février. St-Germain-en-Laye.	A la duchesse de Vendôme.	Mazarin se félicite d'avoir pu lui rendre un service auprès du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 16 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DES DATES.	SOUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
2 février. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guébriant.	Éloges, félicitations, protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 16 recto.
3 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Plésian, maréchal de camp de Son Altesse le duc de Parme.	Remercîments pour le zèle qu'il montre dans l'intérêt de la cause du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 16 recto.
4 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Campi, lieutenant-colonel du régiment de Mazarin.	Instructions données pour un changement d'officiers dans le régiment de Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 16 recto.
5 février. St-Germain-en-Laye.	A l'archevêque de Narbonne.	Félicitations sur sa convalescence. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 16 verso.
5 février. St-Germain-en-Laye.	Au prince d'Orange.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 17 recto.
5 février. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 17 verso.
6 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Migènes, commandant de la citadelle de Turin.	Désir de pourvoir la citadelle de Turin de tout ce qui est nécessaire. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 17 recto.
10 février. St-Germain-en-Laye.	A M. Le Tellier.	Recommandation pour un gentilhomme qui doit faire des levées pour le régiment de Mazarin; argent à lui remettre. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 17 verso.
10 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Campi, lieutenant-colonel du régiment de Mazarin.	Recommandations pour son régiment; argent envoyé pour la solde dudit régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 17 verso.
18 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Stadet (d'Estrade), mestre de camp d'un régiment d'infanterie en Hollande.	Mazarin le charge de lui acheter des chevaux en Hollande. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 18 recto.
19 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Couvonges, gouverneur de Casal.	Regret qu'une diversion tentée en faveur de Tortone n'ait pas réussi; moins que l'on doit prendre pour la conservation de cette place. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 18 recto.
19 février. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal d'Estrées.	Protestations de service. Désir de faire disparaître les légères altérations qu'a éprouvées leur ancienne amitié. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 18 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET NOTICES.
1643.		
19 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Tavannes, mestre de camp du régiment des galères.	Satisfaction qu'il éprouve du bon état du régiment des galères. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 18 verso.
19 février. St-Germain-en-Laye.	A M. des Hameaux, ambassadeur de France à Venise.	Protestations de zèle pour la république de Venise. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 18 verso.
19 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Belleyarde.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 19 recto.
19 février. St-Germain-en-Laye.	A MM. les magistrats et conseil de la ville de Colmar.	Protestations de dévouement pour le service des villes impériales et en particulier de Colmar. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 19 recto.
19 février. St-Germain-en-Laye.	Au chevalier de La Valette.	On vient de lui accorder des lettres d'État pour trois mois; mais on ne pourra lui en accorder d'autres. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 19 recto.
19 février. St-Germain-en-Laye.	Au duc François de Lorraine.	Remercîments pour les assurances d'affection que le duc lui a données; il regrette que la conduite de son frère envers la France ne lui permette pas de donner au duc François de Lorraine la satisfaction qu'il désire. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 19 recto.
19 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Municamp, mestre de camp du régiment de Normandie.	Protestations du désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 19 verso.
19 février. St-Germain-en-Laye.	Au bailli de Forbin.	Mazarin regrette de ne pouvoir lui rendre le service qu'il a réclamé de lui. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 19 verso.
19 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Marolles, mestre de camp d'un régiment d'infanterie en Piémont.	Éloge de son mérite et protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 19 verso.
19 février. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de La Motte-Houdancourt, maréchal de camp et vice-roi de Catalogne.	Espérance qu'il pourra tirer parti de la disgrâce du comte-duc d'Olivarès. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 20 recto.
20 février. St-Germain-en-Laye.	A la duchesse de Savoie.	Protestations de zèle pour le service de cette princesse. Original signé; archives générales du royaume d'Italie (indication de M. Canestrini). — Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 20 recto.
25 février. St-Germain-en-Laye.	A M. de Tavannes.	M. de Tavannes a une excellente occasion de témoigner son dévouement en contribuant au secours de Tortone. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 20 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SOUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
28 février. St-Germain-en-Laye.	A M. le marquis de Montausier, maréchal de camp de l'armée du Roi en Allemagne.	Éloge des belles actions que lui et son frère ont faites dans la Valteline et en Alsace. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 26 recto.
7 mars. St-Germain-en-Laye.	A MM. les États du pays de Liége.	Regrets sur la mort du cardinal-duc de Richelieu. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 26 verso.
7 mars. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Mercurin, gouverneur de la citadelle de Casal.	Mazarin exprime l'espoir que le marquis de Mercurin vivra en bonne intelligence avec M. de Couvonges. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 26 verso.
8 mars. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal d'Estrées.	Désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 27 recto.
11 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. Baltazar.	Il ne s'est rien passé, au synode de Montpellier, de contraire aux intérêts du Roi. Ceux de la R. P. R. sont en bonne disposition, et M. Baltazar sait bien ménager leurs esprits. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 165 verso.
11 mars. St-Germain-en-Laye.	A la duchesse de Savoie.	Indication de M. Canestrini. Original signé; archives générales du royaume d'Italie.
17 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. de Fontenay, ambassadeur à Rome.	Lettre de recommandation pour un religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 26 verso.
22 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. de Sourieux (?) (Souscarière?).	Nécessité de confirmer le sieur Vincent de La Mare dans les bonnes dispositions qu'il témoigne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 29 verso.
22 mars. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Bade.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 29 verso.
22 mars. St-Germain-en-Laye.	A l'électeur de Cologne.	Remercîments pour la lettre que l'Électeur lui a adressée. Protestations de dévouement et de zèle pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 30 recto.
22 mars. St-Germain-en-Laye.	Au coadjuteur de l'électorat de Cologne.	Remercîments pour une lettre que le coadjuteur lui a adressée. Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 30 verso.
22 mars. St-Germain-en-Laye.	Au comte de Châteauvilain.	Regrets de n'avoir pu lui faire obtenir l'abbaye de Saint-Arnoul. Protestations de désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 30 recto.
22 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. de Guiche.	Désir de le seconder pour un échange de prisonniers. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 30 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
22 mars. St-Germain-en-Laye.	A l'évêque d'Osnabrück.	Protestations de dévouement et de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 80 verso.
27 mars. St-Germain-en-Laye.	A M. d'Amontot.	M. d'Amontot doit insister vivement pour que Gênes favorise les desseins du Roi à l'égard de Tortone. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 80 verso.
1er avril. St-Germain-en-Laye.	Au baron de Rorté, résident du roi de France près la reine de Suède.	Mazarin témoigne avec quel plaisir il a appris le bon accueil fait à ses lettres, particulièrement par le chancelier Oxenstiern. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 81 recto.
9 avril. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Lullin(?).	Remercîments pour les services qu'il rend à la France près de Madame Royale: prière de continuer. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 33 recto.
11 avril. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de Guébriant.	Mazarin lui donne avis de la disgrâce de De Noyers, auquel le Roi a accordé la permission de se retirer chez luy avec la conservation de sa charge d'intendant des bastimens de Sa Majesté et de concierge de Fontainebleau, pour tesmoigner la satisfaction qui luy demeure de ses services. » Le Tellier est chargé par commission de sa charge de secrétaire d'État. Mazarin termine par des protestations de dévouement pour le maréchal de Guébriant. Imprimé dans l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur, p. 600.
13 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. de Couvonges.	Instructions pour des propositions qu'on doit lui faire et qui intéressent le service du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 35 verso.
13 avril. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Gesvres.	Mazarin lui annonce une grâce que le Roi vient de lui accorder. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 35 verso.
13 avril. St-Germain-en-Laye.	Au bailli de Forbin, grand commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 36 recto.
16 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. Talon.	Mazarin lui annonce la retraite de De Noyers. Promesse de sa protection. Prière pour qu'il s'occupe de lever une compagnie pour son régiment italien. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 85 recto.
16 avril. St-Germain-en-Laye.	Au comte d'Egmont.	Promesse de s'occuper de ses intérêts à l'époque où la paix sera conclue. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 85 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1653.		
21 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. de Montemedair, gouverneur de Doulens.	Le Roi donnera l'ordre de payer la garnison de Doulens sur le même pied que celle d'Arras. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 36 recto.
22 avril. St-Germain-en-Laye.	Au révérend père Heuvre, de la compagnie de Jésus.	Protestations de devouement pour la compagnie de Jésus et en particulier pour le père auquel il écrit. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 36 verso.
23 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. de Lenoncourt, gouverneur de Nancy.	Importance du service qu'il rend en favorisant le passage des troupes qui vont en Allemagne. Précautions prises pour la sûreté des places françaises. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 36 verso.
24 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. Vincent de La Mare.	Recommandation pour le sieur du Plessis-Besançon, qui va traiter de l'échange des prisonniers. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 37 verso.
27 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. de Mauroy, conseiller du Roi en ses conseils et intendant de ses finances.	M. de Mauroy a remis au sieur Cantarini 19,900 livres dues pour avances faites par Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 38 verso.
27 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. Colbas, colonel d'un régiment d'infanterie.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 38 verso.
27 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. de Migènes, lieutenant de la citadelle de Turin.	Mazarin annonce l'intention de vendre des armes qu'il a à Turin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 39 verso.
28 avril. St-Germain-en-Laye.	A l'évêque de Saintes.	L'évêché de la Rochelle, que l'on veut ériger, ne diminuera pas les revenus de l'évêché de Saintes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 40 recto.
28 avril. St-Germain-en-Laye.	A M. de Vaubecourt, gouverneur de Perpignan.	On a donné l'ordre de pourvoir à la conservation de Perpignan. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 40 recto.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. de Saint-Romain, résident du Roi à Hambourg.	Désir de la paix. Il a appris avec joie l'échange des passeports. Remercîments pour les soins que M. de Saint-Romain a pris à ce sujet. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 40 verso.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A l'archevêque de Bordeaux.	Réponse à une lettre de remercîment; protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 40 recto.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. de Châtillon, maréchal de bataille de l'armée d'Italie.	Mazarin l'engage à se rendre immédiatement à l'armée et promet de s'occuper de ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 40 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A l'évêque de Pamiers.	Protestations de dévouement et du désir de le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 4o verso.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	Au premier président de Grenoble.	Recommandation pour le sieur Isnard. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 4o verso.
5 mai. St-Germain-en Laye.	A M. de Guidebaldo-Gallo.	Promesse de recommander le sieur Isnard. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 4o verso.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. de Gonteri, général des Postes en Savoie.	Promesse de s'occuper de ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 4o verso.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. Bret (ou Le Bret).	Promesse de s'occuper des intérêts de son fils. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 4o verso.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A l'évêque de Nîmes.	Il est affligé de la maladie de M. de Grémonville, alors intendant du Languedoc. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 recto.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. Arnauld, mestre de camp des carabins.	Ordres donnés pour qu'il puisse continuer le blocus de la Mothe. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 recto.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. de Lenoncourt, maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur de Nancy.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 recto.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. de La Cour, gouverneur de Chaumont-en-Bassigny.	Promesse de prendre soin de ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41.
5 mai. St-Germain-en-Laye.	Au chevalier de Chatelus (ou Chastellux).	Chagrin que lui a causé la maladie du chevalier. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 recto.
6 mai. St-Germain-en-Laye.	Au maréchal de La Mothe-Houdancourt.	Félicitations sur sa dernière victoire. Espérance de nouveaux succès. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 verso.
7 mai. St-Germain-en-Laye.	Au comte palatin.	Protestations de dévouement et du désir de servir ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 recto.
9 mai. St-Germain-en-Laye.	A M. Rovere (ou Rousre), sénateur de Casal.	Remerciments d'avoir envoyé son fils servir dans le régiment de Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 recto.
9 mai. St-Germain-en-Laye.	Au marquis de Mercurin, gouverneur de la citadelle de Casal.	Remerciments du choix qu'il a fait de M. Rovere pour servir dans son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 41 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
16 mai. Paris.	A M. Imbert, conseiller et secrétaire du Roi.	Promesse de s'occuper avec soin de ses intérêts. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 44 verso.
16 mai. Paris.	A M. du Bot (ou du Boet), conseiller au parlement de Bretagne.	Protestations du désir de lui rendre service. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 44 verso.
16 mai. Paris.	A M. du Plessis-Besançon.	Remerciments pour le zèle avec lequel il s'occupe de l'échange des prisonniers. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 45 verso.
16 mai. Paris.	Au comte de Forolle.	Remerciments pour le traité d'échange des prisonniers. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 45 recto.
16 mai. Paris.	A M. de Saint-Paul, mestre de camp d'un régiment de gens de pied en Piémont.	Remerciments pour les recrues qu'il a levées. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 45 recto.
22 mai. Paris.	A l'évêque de Saintes.	Désir de le dédommager des pertes que son évêché pourra éprouver par la création de l'évêché de la Rochelle. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 45 recto.
22 mai. Paris.	Au marquis de Fontenay, ambassadeur à Rome.	Recommandation pour le commandeur de Souvré. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 45 verso.
25 mai. Paris.	A l'archevêque de Reims.	Protestations de dévouement et du désir de le servir. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 46 verso.
22 mai. Paris.	A M. Chasé ou Chazé, intendant du Roi en Dauphiné.	Recommandation pour le sieur Féron, lieutenant des gardes du corps du Roi. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 46 verso.
26 mai. Paris.	A M. Fabert, gouverneur de Sedan.	Mazarin est disposé à accueillir favorablement la recommandation de Fabert en faveur de M. de l'Isle. Mesures prises pour assurer la conservation de Sedan. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 47 recto.
26 mai. Paris.	A M. de Galiffet.	Remerciments pour la bonne volonté qu'il témoigne à Mazarin. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 47 verso.
26 mai. Paris.	A M. de La Tour, gouverneur d'Arras.	Protestations du désir de lui rendre service. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 47 verso.
26 mai. Paris.	Au comte de Grammont, gouverneur de Béarn et de Bayonne.	Condoléances sur la mort de Louis XIII. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 48 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
28 mai. Paris.	A M. de Gouvonges.	Mazarin est disposé à bien accueillir le comte de Valencey, recommandé par M. de Gouvonges. Précautions à prendre à l'égard des personnes envoyées à Casal par la duchesse de Mantoue : «On ne sçauroit trop prendre de precautions ny user de trop de defiance, dit Mazarin, pourveu neantmoins que celle-cy ne paroisse pas et qu'elle prenne un autre visage que le sien.» Désir que le comte Sanazare réussisse à lever une compagnie de Montferrins pour son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 48 verso.
28 mai. Paris.	A M. le commandeur Guitaut, gouverneur des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.	Protestations d'estime et du désir de le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 58 verso.
28 mai. Paris.	Au commandeur de Vinelleguerre.	Remerciments pour les soins qu'il a pris des galeres. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 58 recto.
29 mai. Paris.	Au marquis de Gesvres, capitaine des gardes du corps.	Espoir qu'il pourra signaler son courage pendant cette campagne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 59 recto.
29 mai. Paris.	A M. Seguier, docteur en médecine à Rome.	Permission de revenir en France. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 59 recto.
29 mai. Paris.	Au prince d'Orange.	Promesse de protéger Bringhen, recommandé par le prince d'Orange. La Reine l'a favorablement accueilli. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 59 recto.
31 mai. Paris.	A la reine d'Angleterre.	Recommandation pour le sieur de Croissy, Gressy, ou Crecy, envoyé vers Sa Majesté. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 47 verso.
2 juin. Paris.	A M. de Montreuil, secrétaire du marquis de Fontenay, ambassadeur à Rome.	Mazarin s'était plaint de sa roudante, qui témoignait peu de reconnaissance. Il accepte les protestations faites par M. de Montreuil et exprime son intention de soutenir ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 50 verso.
2 juin. Paris.	A M. de Baily, capitaine au regiment de Magalon (Magalotti?).	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 50 verso.
2 juin. Paris.	Au marquis de Bernèze.	Mazarin s'efforcera de lui procurer le payement de ses justes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 50 verso.
2 juin. Paris.	A M. de Babut, consul français à Livourne.	Remerciments pour le soin qu'il prend de lui faire rendre des objets qui lui appartenaient, et qui ont été suisis par un vaisseau de Final. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 50 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
2 juin. Paris.	A M. de La Lane.	Remercîments pour un service du même genre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 50 verso.
2 juin. Paris.	Au R. P. Rodolphe, supérieur des Capucins en la haute et la basse Alsace.	Protestations d'employer son pouvoir pour la protection des catholiques, le bien de l'Église, et spécialement pour les intérêts de l'ordre des Capucins. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 61 recto.
2 juin. Paris.	Aux religieuses du monastère de Saint-Eutrope de Chanteloup.	Réponse à une lettre de remercîment pour un service qu'il leur avait rendu. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 61 recto.
11 juin. Paris.	Au maréchal de La Meilleraye.	Désir de lui être agréable et de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 61 verso.
13 juin. Paris.	A M. le commandeur Guitaut, gouverneur des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.	Mazarin déclare qu'il peut compter sur les sentiments d'estime et de bienveillance de la Reine. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 64 verso.
14 juin. Paris.	A M. de Camfort, commissaire de l'artillerie en l'armée d'Italie.	Protestations d'affection et du désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 62 recto.
14 juin. Paris.	A M. de Saint-André, maréchal de camp des armées du Roi.	Protestations de dévouement et du désir de faire valoir ses services. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 52 recto.
15 juin. Paris.	A M. de Montpezat, mestre de camp d'un régiment d'infanterie de l'armée d'Italie.	Mazarin le remercie d'avoir annoncé au prince Thomas la victoire de Rocroi, «qui aura sans doute haussé le cœur à toute l'armée.» Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 52 recto.
15 juin. Paris.	Au R. P. Labbe, de la compagnie de Jésus.	Remercîments pour les ouvrages qu'il lui a envoyés. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 52 recto.
14 juin. Paris.	A M. Fabert.	Remercîments pour les assurances qu'il lui donne de son affection. Il lui recommande de veiller à la conservation de Sedan et lui promet de s'occuper de ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 52 recto.
14 juin. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Recommandation pour M. Magalotti. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 52 recto.
14 juin. Paris.	A M. d'Amboise, mestre de camp d'un régiment d'infanterie française.	Mazarin l'engage à rester à l'armée, au lieu de venir à la cour. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 52 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES AVEC SOURCES.
1643.		
14 juin. Paris.	A M. Lanier.	Remerciments pour les avis qu'il lui envoie de Portugal. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 80 verso.
14 juin. Paris.	Au marquis de Lullin.	Douleur que la mort du Roi a dû causer à Mme Royale, sa sœur. La Reine régente est résolue à suivre la même politique que ce prince et à soutenir vigoureusement ses alliés, entre autres le duc de Savoie. Elle envoie des renforts à l'armée d'Italie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 58 recto et verso.
14 juin. Paris.	A M. Olive du Mesnil, conseiller au parlement de Toulouse.	Remerciments pour des poésies latines qu'il lui avait envoyées. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 58 verso.
15 juin. Paris.	A l'évêque d'Orange.	Remerciments pour les témoignages d'affection qu'il en a reçus. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 61 verso.
14 juin. Paris.	A l'évêque de Tulle.	Remerciments pour les assurances que l'évêque lui a données de son affection. Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 61 verso.
14 juin. Paris.	Au marquis de Saint-Maurice.	Mazarin se rejouit de la mission donnée au marquis de Saint-Maurice pour négocier la paix et espère que les ennemis se montreront plus traitables. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 53 verso.
15 juin. Paris.	A M. de Migènes, lieutenant de la citadelle de Turin.	Mazarin le remercie du soin qu'il prend pour la vente des armes qu'il avait à Turin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 52 verso.
15 juin. Paris.	A M. de Gassion.	Le sieur de Tourville doit l'entretenir de plusieurs choses de sa part. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. II, f° 101 recto.
15 juin. Paris.	Au grand maître de Malte.	Douleur que la mort de Louis XIII a causée à Mazarin; il voulait quitter la France, mais la Reine l'a retenu dans ses conseils. Protestations du désir de le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 55 recto.
15 juin. Paris.	A M. Talon, commissaire général de l'armée d'Italie.	Il a appris avec joie le zèle que montre M. Talon pour remplir sa charge et promet de le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 55 recto.
15 juin. Paris.	Au marquis de Gesvres.	Il lui souhaite de profiter de l'occasion qu'il a désirée (le siège de Thionville) pour y acquérir de la gloire. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 54 recto.
16 juin. Paris.	A M. de Nozet, auditeur de rote.	Il a demandé à la Reine le retour de M. de Nozet, et la Reine ne l'a point refusé. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 54 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES
1643.		
19 juin. Paris.	A M. d'Argagon.	Protestations d'estime et de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 54 recto.
19 juin. Paris.	Au marquis de Pour ou Povar.	Le marquis n'est pas compris dans le traité d'échange des prisonniers, mais reservé pour une rançon de vingt mille piastres. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 54 recto.
19 juin. Paris.	A M. de Florinville.	Protestations d'estime pour sa personne et du désir de le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 54 recto.
19 juin. Paris.	A M. de Castellan, maréchal de camp des armées.	Réponse à une lettre de recommandation pour M. de Florinville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 55 verso.
19 juin. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	Réponse à une recommandation pour M. de Florinville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 55 verso.
19 juin. Paris.	A M. de Vantorte, conseiller du Roi en ses conseils et intendant de la justice en Provence.	Remercîments pour le soin avec lequel il l'informe de ce qui se passe en Provence. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 55 verso.
19 juin Paris.	A M. d'Hocquincourt, maréchal de camp et gouverneur de Péronne.	Protestations de servire. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 55 verso.
19 juin. Paris.	A la duchesse de Montmorency.	Désir de servir les personnes qu'elle recommande. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 55 verso.
19 juin. Paris.	Au marquis de Lenoncourt, gouverneur de Lorraine.	Remercîments pour les assurances de son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 56 recto.
19 juin. Paris.	A M. de Canmartin, conseiller du Roi en ses conseils et son ambassadeur en Suisse.	Remercîments pour les assurances qu'il lui a données de son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 56 recto.
19 juin. Paris.	Au marquis de Tavannes, gouverneur de la ville et citadelle d'Asti.	La Reine lui a accordé une compagnie de chevau-légers et le gouvernement d'Asti. Mazarin sera toujours disposé à parler en sa faveur. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 56 recto et verso.
19 juin. Paris.	A l'évêque de Nîmes.	Difficultés pour l'expédition des bulles de l'abbaye de Saint-Gilles, que plusieurs personnes regardent comme incompatible avec l'évêché de Nîmes. Mazarin engage l'évêque à faire valoir les raisons qui détruisent cette incompatibilité. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 56 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
19 juin. Paris.	A la duchesse de Savoie.	**Recommandation pour le commandeur de Souvré.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 56 verso.
19 juin. Paris.	Au comte de Bourlemont.	**Remercîments pour les avis qu'il donne sur l'état de la frontière.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 56 verso.
23 juin. Paris.	Au maréchal de Villeroy, gouverneur de Lyon.	**Mazarin se plaint de ce que le maréchal ne s'est pas adressé à lui plutôt qu'à tout autre pour obtenir un service en faveur de son frère.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 57 recto.
26 juin. Paris.	A la duchesse de Savoie.	**Recommandation pour l'évêque de Valence.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 57 verso.
26 juin. Paris.	A M. d'Aiguebonne.	**Recommandation pour le comte de Morete ou Moreto.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 58 recto.
26 juin. Paris.	Au comte du Plessis-Praslin.	**Recommandation pour le comte de Morete.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 58 recto.
26 juin. Paris.	A M. de Grémonville, intendant de l'armée d'Italie.	**Recommandation pour le comte de Morete.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 58 verso.
27 juin. Paris.	A M. Salvius, ambassadeur de la reine de Suède à Hambourg.	**Disposition de la Reine à soutenir énergiquement les intérêts de la France et de ses alliés. Heureux commencements de la Régence.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 60 recto.
27 juin. Paris.	A M. J. de Bièvre, seigneur de Marguerite, maréchal de camp des armées du Roi en Catalogne.	**Mazarin a fait valoir les services que M. de Bièvre a rendus au Roi dans la vallée d'Arran. Éloge de la Reine régente; intention de rester fidèle à la politique suivie sous le dernier règne.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 61 recto.
28 juin. Paris.	A M. de Gassion.	**Protestations de dévouement.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 62 verso, et t. II, f° 101 recto.
30 juin. Paris.	A M. de Gassion, président au parlement de Navarre.	**Protestations du désir de servir son frère, qui a donné tant de preuves de valeur.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 62 recto.
30 juin. Paris.	A M. Fabert, gouverneur de Sedan.	**Protestations de dévouement.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 62 verso.
30 juin. Paris.	A M. de Couvonges.	**Éloge de la Reine et de sa fermeté. Heureux commencements de la Régence.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 63 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1653.		
30 juin. Paris.	A M. d'Amboise, mestre de camp d'un régiment de l'armée d'Italie.	Protestations du désir de le servir. Copie du temps: mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 63 verso.
30 juin. Paris.	Au père Charles, jésuite, à Rome.	Réponse à une lettre de justification qui était inutile. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 63 verso.
30 juin. Paris.	A M. Lermont, gouverneur d'Ardres.	Services qu'il a rendus à la défense de Leucate et dont il a été récompensé par le gouvernement d'Ardres. Copie du temps: mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 recto.
30 juin. Paris.	Au comte de Gramont, gouverneur de Béarn et de Bayonne.	Bonnes dispositions de la Reine et de Mazarin à l'égard du comte de Gramont et de sa famille. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 66 verso.
30 juin. Paris.	A l'évêque d'Aire.	Protestations d'estime et du désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 recto.
30 juin. Paris.	A M. Lapasse (Lesparre?), gouverneur du château de Foix.	Protestations de zèle pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 recto.
30 juin. Paris.	A M. Chasay ou Chazé, conseiller du Roi en ses conseils et intendant en Dauphiné.	Mazarin est persuadé que, si l'intendant n'a pas servi M. Féron, qu'il lui avait recommandé, c'est que la justice s'y opposait. Il n'en a conservé aucune impression fâcheuse. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 70 recto.
30 juin. Paris.	A M. Robut, consul français à Livourne.	Remercîments pour des services rendus. Copie du temps: mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 70 recto et verso.
1er juillet. Paris.	A M. de Bonzi, résidant du Roi près la princesse de Mantoue.	Mazarin recommande à la princesse de Mantoue le comte Fabricio Cattinara. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 verso.
1er juillet. Paris.	A M. de Grémonville, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la justice, police et finances de l'armée d'Italie.	Mazarin le prie de travailler à entretenir l'union entre les chefs de l'armée d'Italie. Original signé: archives de la famille d'Esneval (château de Pavilly, Seine-Inférieure).
2 juillet. Paris.	A don Félix de Savoie.	Indication de M. Conestrini, sans détails. Original signé: Turin, archives générales du royaume d'Italie.
2 juillet. Paris.	Au marquis Ville.	La Reine lui a accordé, à la sollicitation de Mazarin, le titre de lieutenant général. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 64 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SOUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES SE SOUSCRIT.
1643.		
2 juillet. Paris.	A M. de Castellan.	Mazarin le conjure de travailler à maintenir l'union dans l'armée. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 65 verso.
3 juillet. Paris.	A M. de Tracy, maestre de camp d'un régiment de cavalerie et commissaire général en l'armée d'Allemagne.	Éloge de son zèle et de ses services. Exhortation à continuer. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 65.
6 juillet. Paris.	Au marquis de Pouar.	La Reine a écrit au maréchal de La Mothe de le traiter le plus favorablement qu'il se pourra. Mazarin exhorte en même temps le marquis de Pouar à payer sa rançon le plus tôt possible. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 67 verso.
7 juillet. Paris.	A la maréchale de L'Hôpital.	La demande du maréchal de L'Hôpital doit être examinée dans le conseil. Mazarin promet de l'appuyer de son suffrage. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 recto.
7 juillet. Paris.	A M. Valeran, maître des courriers de Rome.	Mazarin le félicite sur sa nomination à la place de chef des courriers de Rome. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 recto.
8 juillet. Paris.	A M. de Maulcamp, maréchal de camp dans l'armée de Picardie.	Mazarin exprime l'espoir qu'il se distinguera pendant cette campagne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 recto.
8 juillet. Paris.	A M. de Couvonges.	Remercîments pour les assurances de son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 68 recto.
8 juillet. Paris.	A M. Fabert, gouverneur de Sedan.	Remercîments pour les avis qu'il lui donne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 69 verso.
8 juillet. Paris.	A M. d'Estrade.	Mazarin se félicite d'avoir pu lui rendre service pour l'abbaye de Bonnefont. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 69 verso.
10 juillet. Paris.	A M. de Méraines.	Remercîments pour le soin qu'il prend de la vente des armes de Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 71 recto.
12 juillet. Paris.	A Madame Royale.	Indication de M. Canestrini, sans détails. Original signé; Turin, archives générales du royaume d'Italie.
14 juillet. Paris.	A M. de Choisy, conseiller du Roi en ses conseils et intendant de la justice, police et finances dans l'armée du duc d'Enghien.	Prière de fournir 10,000 livres au sieur de Campi, colonel de son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 71 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
17 juillet. Paris.	A M. de La Meilleraye.	Protestations de dévouement. Le sieur de Choupes est chargé de les lui porter. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 75 verso, et t. II, f° 118 recto.
17 juillet. Paris.	Au roi de Portugal.	Réponse à une lettre du Roi. Zèle pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 70 verso.
17 juillet. Paris.	A M. de Rosnepine, gouverneur de la Capelle.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 73 verso.
17 juillet. Paris.	Au père Pugeolet, jésuite.	Mazarin le remercie des assurances d'affection et de dévouement qu'il lui a données. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 74 recto.
17 juillet. Paris.	A la maréchale de L'Hôpital.	Protestations de zèle pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 75 recto.
17 juillet. Paris.	A M. Beaugency.	Il le charge de lettres pour MM. d'Andelot et de Jarzé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 75 recto.
17 juillet. Paris.	Au marquis de Jarzé.	Regret que cause à Mazarin la blessure du marquis de Jarzé. Gloire qu'elle doit lui procurer. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 78 recto.
17 juillet. Paris.	A M. d'Andelot, mestre de camp du régiment de Piémont.	Félicitations sur les actions glorieuses qu'il a faites. Regrets que causent à Mazarin les blessures de M. d'Andelot. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 73 verso.
17 juillet. Paris.	Au baron de Clermont.	Il lui annonce que la Reine lui a accordé l'abbaye qu'il avait demandée en faveur de son oncle. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 76 recto.
17 juillet. Paris.	A l'archevêque de Narbonne.	Protestations de zèle et de dévouement pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 75 verso.
18 juillet. Paris.	A la maréchale de L'Hôpital.	Félicitations sur les nouvelles de la guérison de son mari. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 74 verso.
19 juillet. Paris.	Au marquis de Gesvres.	Espérances que le siége de Thionville se terminera avantageusement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 72 recto.
19 juillet. Paris.	A M. Arnault, maréchal de camp de l'armée du duc d'Enghien.	Mazarin lui annonce que la Reine lui a accordé, sur son instance, le brevet de maréchal de camp. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 76 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
23 juillet. Paris.	A M. de Campi, lieutenant-colonel du régiment de Mazarin.	Regrets que cause au cardinal la désertion de quelques hommes de son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 76 verso.
23 juillet. Paris.	A la duchesse de Savoie.	Recommandation pour le marquis de Carville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 76 recto et verso.
23 juillet. Paris.	A M. Rabut.	Remercîments pour le soin qu'il a apporté à lui faire rendre les vêtements qui lui avaient été volés. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 77 recto.
23 juillet. Paris.	A M. Lambert.	Recommandations pour qu'il prenne soin de ce que le sieur Rabut lui a envoyé pour Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 77 recto.
27 juillet. Paris.	A M. de Saint-Germain-Beaupré, gouverneur de Brouage.	Protestations de zèle et de dévouement pour le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 78 recto.
27 juillet. Paris.	A l'abbé de Beaumont.	Difficultés opposées par l'évêque de Saintes à l'érection de l'évêché de la Rochelle. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 79 recto.
27 juillet. Paris.	A M. le comte de Palluau, maréchal de camp des armées du Roi.	Joie que causent à Mazarin les progrès du siége de Thionville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 77 verso.
27 juillet. Paris.	Au maréchal de Brezé.	Félicitations sur sa conduite. Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 79 verso.
28 juillet. Paris.	A la maréchale de L'Hôpital.	Regret de n'avoir pu faire donner au maréchal de L'Hôpital la succession de M. de Lenoncourt. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 79 verso.
28 juillet. Paris.	A M. Turgot, conseiller du Roi en ses conseils.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 80 verso.
28 juillet. Paris.	A M. Ratilly (ou Rasilly), mestre de camp d'un régiment de cavalerie.	Félicitations sur le zèle qu'il a montré pour mettre son régiment en bon état. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 80 verso.
28 juillet. Paris.	A M. Olive du Mesnil, conseiller au parlement de Toulouse.	Remercîments pour une nouvelle production de sa muse. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 80 verso.
29 juillet. Paris.	A l'évêque d'Angoulême.	Protestations de zèle pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 80 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
29 juillet. Paris.	A M. de L'Échelle, maestre de camp d'un régiment de cavalerie étrangère.	**Autorisation pour M. de L'Échelle de se rendre à son régiment.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 81 verso.
29 juillet. Paris.	A M. Marsin, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère.	**Regrets des retards apportés par les Espagnols à la mise en liberté du colonel Marsin.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 81 verso.
29 juillet. Paris.	A M. Ricaud.	**Mazarin s'étonne des retards apportés par les Espagnols à la délivrance des prisonniers.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 81 verso.
29 juillet. Paris.	A M. de La Tour, maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur d'Arras.	**Mazarin le charge de faire acheter pour lui à Arras deux pièces de toile très-fine.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 81 verso.
29 juillet. Paris.	A M. d'Arpajon.	**Soin que M. d'Arpajon a pris de maintenir en repos la province de Languedoc. Remercîments et protestations de service.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 82 recto.
29 juillet. Paris.	Au R. P. provincial des Récollets de la province de Toulouse.	**Recommandation pour un religieux de son ordre.** Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 82 recto.
31 juillet. Paris.	Au maire de Châlons-sur-Saône.	**Prière d'apporter tous ses soins pour faire restituer 66 pistoles volées à un capitaine de son régiment.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 82 recto.
31 juillet. Paris.	A M. d'Andelot, maréchal de camp des armées du Roi.	**Regrets de n'avoir pu accorder à M. d'Andelot les gouvernements de M. de Lenoncourt, que le duc d'Enghien avait demandés en sa faveur.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 83 recto et verso.
1er août. Paris.	A M. Hauterive, maestre de camp d'un régiment d'infanterie française en Hollande.	**Protestations de dévouement et de désir de lui rendre service.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 84 recto.
9 août. Paris.	A M. de Mauvilly, lieutenant de la compagnie des gendarmes de M. le duc d'Enghien.	**M. de Mauvilly ne doit qu'à M. le duc d'Enghien la place qu'il a obtenue. Protestations de dévouement.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 84 verso.
14 août. Paris.	A M. d'Argencourt, maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur de Narbonne.	**Mazarin désire lui être utile pour l'affaire dont le sieur de Bellille (ou Belliide) doit lui parler de sa part.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 86 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES DE POUCHES.
1643.		
14 août. Paris.	A M. de Podense ou Podenesque.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 85 verso.
14 août. Paris.	A l'archevêque de Narbonne.	L'évêque de Nîmes aura pu lui témoigner que Mazarin avait fait tout ce qu'il avait pu pour ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 86 verso.
17 août. Paris.	A M. de Bourdonné, mestre de camp d'un régiment d'infanterie et gouverneur de Moyenvic.	Remercîments pour ses offres de service et protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 89 verso.
17 août. Paris.	A M. Lambert, maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur de Metz.	Mazarin confirme les assurances d'estime que le père Pugeolet a données de sa part à M. Lambert. Copie de temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 89 verso.
19 août. Paris.	A M. Chambaut, maréchal de bataille en l'armée de Catalogne.	Mazarin a été bien aise de lui témoigner son estime en lui procurant la charge de maréchal de bataille. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 91 recto et verso.
19 août. Paris.	A M. Seméhé, docteur en médecine à Rome.	Regrets qu'une indisposition l'ait empêché de venir en France. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 91 verso.
19 août. Paris.	A M. Le Bret, protonotaire apostolique.	Mazarin s'efforcera toujours de répondre à la confiance que M. Le Bret lui témoigne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 91 verso.
21 août. Paris.	A M. d'Hocquincourt, maréchal de camp des armées du Roi, grand prévôt de l'Hôtel et gouverneur de Péronne.	Mazarin ne négligera aucun effort pour délivrer le capitaine Martin, qui avait été fait prisonnier. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 93 verso.
21 août. Paris.	A Madame la duchesse de Savoie.	Lettre de recommandation pour des religieux. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 93 verso.
24 août. Paris.	A M. de Souvigny (ou Louvigny?).	On a songé à lui donner une compensation pour le gouvernement de Quersasque (Cherasco), lorsque cette ville a été remise à la duchesse de Savoie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 96 verso.
24 août. Paris.	A Madame la duchesse de Savoie.	Mazarin tiendra le plus grand compte de la recommandation de la duchesse de Savoie pour le baron de Saint-Georges. Original signé, archives générales du royaume d'Italie; indication de M. Canestrini. — Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 96 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
24 août. Paris.	A M. Launay du Bot (ou du Bosc?).	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 94 verso.
24 août. Paris.	A M. Vert.	Mazarin se plaint de la diminution de son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 94 verso.
24 août. Paris.	A M. le comte de Quinsay (Quincey).	Remercîments pour les nouvelles dont il a donné communication. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 94 verso
24 août. Paris.	Au père Pugeolet, jésuite.	Remercîments pour les services qu'il lui rend. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 95 recto.
24 août. Paris.	A M. de Manicamp.	Les propositions de M. de Manicamp seront mûrement considérées. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 95 recto.
24 août. Paris.	A M. de Lambertye, lieutenant du roi à Nancy.	La Reine est persuadée de son zèle et de sa fidélité. Protestations de dévouement de la part de Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 95 recto.
24 août. Paris.	A M. de Campi.	Désir de voir son régiment en bon état. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 95 recto.
24 août. Paris.	A M. de Choisy.	Remercîments pour la somme qu'il a donnée au sieur de Campi. Protestations du désir de le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 96 recto.
25 août. Paris.	A M. de Châtillon, maréchal de bataille en l'armée d'Italie.	La Reine avait déjà disposé de la compagnie de d'Espanel (ou d'Espagnel), lorsque la lettre de M. de Châtillon est parvenue. Regrets et protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 96 verso.
25 août. Paris.	A M. le prince Thomas, général de l'armée du Roi en Italie.	Mazarin éprouve un extrême déplaisir que la Reine eût déjà disposé de la compagnie de d'Espanel, lorsque la lettre du prince Thomas en faveur du chevalier de Souvigny, ou Louvigny, est arrivée. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 96 verso.
25 août. Paris.	A M. de La Meilleraye, maréchal de France et grand maître de l'artillerie.	Mazarin ne lui répond pas régulièrement, parce qu'il traite tous les jours avec MM. de Sainctot et Bary, qui lui font savoir le résultat de ces conférences. Mazarin lui affirme que les paroles qui lui ont été données seront inviolablement observées [1]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 96 verso.

[1] Le maréchal de La Meilleraye, comme la plupart des membres de la famille de Richelieu, s'était éloigné de la cour, où il redoutait le triomphe de ses ennemis. Mazarin s'efforçait de le rassurer.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
27 août. Paris.	A M. de Saint-Paul, mestre de camp d'un régiment d'infanterie en l'armée d'Italie.	Remercîments pour les offres de service que lui a faites M. de Saint-Paul. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 97 verso.
27 août. Paris.	A M. le marquis de Beuvron, lieutenant général au gouvernement de Normandie.	Remercîments pour les témoignages d'affection que M. de Beuvron lui a donnés. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 98 recto.
27 août. Paris.	A M. de Beuch.	Regrets que la Reine eût déjà disposé de la compagnie de son frère, lorsque la demande de M. de Beuch est arrivée. Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 98 recto.
27 août. Paris.	A M. d'Osselin, Otholin ou Osolinski, grand chancelier de Pologne.	Lettre de compliments. Protestations du désir de lui témoigner son estime et son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 98 recto.
28 août. Paris.	A M. Rosso.	Désir de la Reine de récompenser par le don d'une abbaye de Languedoc les services qu'il a rendus en Catalogne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 99 recto.
28 août. Paris.	A l'évêque de Bâle.	La Reine s'efforcera de remédier à la désolation de son évêché; c'est un des fléaux de la guerre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 98 recto et verso.
28 août. Paris.	A M^rr de Florinville.	Regret que le gouvernement de Clairmont (Clermont en Lorraine?) eût été donné lorsque sa lettre est parvenue. Mais Mazarin ne négligera aucune occasion de faire récompenser les services de M. de Florinville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 98 verso.
28 août. Paris.	A l'évêque d'Angoulême.	Mazarin saisira toutes les occasions pour lui prouver combien il l'estime. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 98 verso.
29 août. Paris.	A M. d'Amboise, mestre de camp d'un régiment d'infanterie.	On lui envoie l'expédition du gouvernement de Trin. Mazarin ne doute point qu'il n'acquitte avec honneur la parole qu'il a donnée à la Reine, que cette place ne pourrait être en de meilleures mains. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 100 recto.
1er septembre. Paris.	A don Pedro de la Cueca.	Il félicite don Pedro d'avoir recouvré la liberté. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 100 verso.
1er septembre. Paris.	Au marquis de Fontenay.	Lettre de recommandation pour un religieux de l'ordre des Jacobins. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 100 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
2 septembre. Paris.	A Madame la duchesse de Savoie.	Mazarin a cherché à servir en toutes occasions le comte Philippe. Il le devait au mérite du comte et à l'estime que fait de sa personne la duchesse de Savoie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 101 recto.
2 septembre. Paris.	Au duc d'Angoulême.	Preuves que la Reine lui donne de son estime en lui confiant des forces considérables. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 101 recto.
4 septembre. Paris.	Au comte de Palluau, mestre de camp dans l'armée du duc d'Enghien.	Le comte n'a pas besoin de la recommandation du duc d'Enghien pour que Mazarin se montre dévoué à ses intérêts [1]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 101 verso.
4 septembre. Paris.	A M. le marquis de La Moussaye.	Regrets de n'avoir pu lui procurer la satisfaction que le duc d'Enghien demandait pour lui par sa dernière lettre. Mais la Reine avait déjà disposé du régiment [2]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 101 verso.
7 septembre. Paris.	A M. le commandeur de Vinchegnerre	Remerciments pour la nouvelle qu'il lui donne de la victoire remportée par les galères de France [3]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 104 recto.
7 septembre. Paris.	A M. le commandeur de Guitaud.	Mazarin est disposé à faire conserver ses droits au neveu du commandeur. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 104 recto et verso.
7 septembre. Paris.	A M. de Poyane, chevalier des ordres du Roi et gouverneur d'Acqs [4] et Navarreins [5].	On a résolu au conseil de faire réparer les fortifications de Navarreins. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 104 verso.
7 septembre. Paris.	A M. le comte de Charost, capitaine des gardes du corps du Roi et gouverneur de Calais.	Mazarin s'efforcera de faire récompenser les mérites du père Cadenet, auquel s'intéresse le comte de Charost. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 105 recto.
7 septembre. Paris	A M. de Varaigny, aide de camp de l'armée d'Italie.	Remerciments pour les nouvelles qu'il lui a données du siège de Trin. Mazarin s'étonne que le marquis Ville réclame, contrairement à ce qui a été convenu, le traitement de lieutenant général. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 105 recto.

[1] Voy. p. 335 de ce volume, une lettre de Mazarin au duc d'Enghien sur la recommandation en faveur de Philippe de Clérembaut, comte de Palluau.
[2] Mazarin parle également de La Moussaye dans une lettre adressée au duc d'Enghien (p. 336 de ce volume).
[3] Un extrait de Grotius, cité plus haut (p. 342, note), fait connaître cette victoire navale : des vaisseaux espagnols qui se rendaient au port de Rosas avaient été saisis par les Français.
[4] Acqs (aquæ), ancienne forme du nom de Dax (auj. dép. des Landes).
[5] Navarreins ou Xavarreins, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département des Basses-Pyrénées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
7 septembre. Paris.	A M. de Montreuil, secrétaire du marquis de Fontenay.	Il ne se présentera point d'occasion que Mazarin ne saisisse pour lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 105 recto.
8 septembre. Paris.	A M. d'Amontot.	Mazarin lui a écrit son sentiment sur l'affaire de Janetin Doria. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 106 recto.
11 septembre. Paris.	A M. de Mauvilly.	M. de Mauvilly ne doit ce qu'il a obtenu qu'à la bonté de la Reine et à son mérite. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 107 verso.
11 septembre. Paris.	A la duchesse de Savoie.	Regret de n'avoir pu réussir dans ses démarches pour des religieux recommandés par la duchesse de Savoie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 107 verso.
11 septembre. Paris.	A M. d'Aumont.	Désir de lui rendre service. Mazarin en saisira la première occasion. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 107 verso.
11 septembre. Paris.	A M. Bergeré, capitaine de cavalerie dans l'armée du duc d'Enghien.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 108 recto.
11 septembre. Paris.	A M. le comte de Quincey.	Mazarin le remercie d'un service important qu'il vient de rendre au Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 108 recto.
13 septembre. Paris.	A M. de Monjouvant, mestre de camp d'un régiment de cavalerie en Portugal.	Remercîments pour la relation qu'il a envoyée. Prière de continuer les services qu'il rend en Portugal. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 109 recto.
13 septembre. Paris.	A M. de Morangis, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 109 recto.
13 septembre. Paris.	A M. de Grémonville.	Protestations du désir de le servir. Original signé: archives de la famille d'Esneval (château de Pavilly, Seine-Inférieure). — Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 109 recto.
13 septembre. Paris.	A l'abbé de Lenoncourt.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort de son frère. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 109 verso.
16 septembre. Paris.	Au comte de Tournon, lieutenant général au gouvernement du Dauphiné.	Remercîments pour les offres de service qu'il lui a faites. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 110 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
16 septembre. Paris	A l'évêque de Comminges.	Remerciments pour les témoignages d'amitié qu'il a reçus de lui. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 verso.
16 septembre. Paris.	A M. le baron de Rantzau.	Remerciements pour les services qu'il a rendus et désir de lui en témoigner sa reconnaissance. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 recto.
16 septembre. Paris.	A M. de Saint-André-Montbrun.	Mazarin se réjouit de le savoir vivant après les bruits fâcheux qui avaient couru, et promet de s'employer pour lui obtenir le congé qu'il demande. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 recto.
16 septembre. Paris.	A M. le comte d'Alais.	Remerciments pour la part qu'il a prise à la conquête de Thionville. Mazarin s'occupera de l'affaire de la coadjutorerie d'Aix. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 recto.
16 septembre. Paris.	A M. d'Hocquincourt, maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur de Péronne.	Remerciments pour ses offres de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 verso.
17 septembre. Paris.	A M. de Marolles, gouverneur de Thionville	Le mérite qui a déterminé la Reine à le choisir pour gouverneur de Thionville a été son mérite. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 106 verso.
17 septembre. Paris.	Au baron de Saint-Tropez.	Remerciments pour l'assistance qu'il a donnée à un gentilhomme envoyé vers le duc de Brezé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 verso.
17 septembre. Paris.	A l'évêque d'Évreux	Remerciments pour le soin et le zèle qu'il a apportés en l'affaire des religieuses de Louviers [1]. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I.
21 septembre. Paris.	Au cardinal Bichi.	Lettre de recommandation en faveur de D. Félix de Savoie, grand'croix de Malte. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 118 recto.
21 septembre. Paris.	Au prince Thomas.	Mazarin a obtenu sans peine la compagnie de marine pour le sieur du Fresnay, au du Fresnoy, que recommandait le prince Thomas. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 119 recto.
22 septembre. Paris.	A M. de Castelfort (au lieu de Champfort), lieutenant de l'artillerie.	Estime et affection que Mazarin professe pour lui et pour son frère, en faveur duquel on demande la compagnie de marine. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 119 verso.

[1] Il s'agissait d'un procès de sorcellerie, qui fit grand bruit, autant et plus que celui d'Urbain Grandier et des religieuses de Loudun. On en trouvera les détails dans l'*Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet, t. V, p. 596 et suiv.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES ARTICLES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
22 septembre. Paris.	A M. de Souvigny ou Louvigny, gouverneur de Quiersasque (Cherasco).	Mazarin s'engage à défendre ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 112 verso.
22 septembre. Paris.	A M. de Podenx (ou Podense).	Regrets de n'avoir pu demander pour lui le gouvernement de Trin, accordé à M. d'Amboise. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 112 verso.
22 septembre. Paris.	A M. de Mejones.	Remerciments pour le soin qu'il prend de vendre des armes de Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 112 verso.
22 septembre. Paris.	Au marquis de Fontenay.	Lettre de recommandation pour D. Félix de Savoie, grand'croix de Malte. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 113 recto.
22 septembre. Paris.	A M. Benedetti, agent du cardinal Mazarin à Rome.	Mazarin lui recommande d'employer son nom et le crédit qu'il peut avoir à Rome pour obtenir les bulles de l'évêché de Marseille en faveur de l'évêque de Dardanie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 113 recto.
22 septembre. Paris.	A M. de La Potherie, conseiller du Roi en ses conseils et intendant de la justice en basse Normandie.	Remerciments pour le soin avec lequel l'intendant l'informe de ce qui se passe au lieu où il est. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 113 verso.
22 septembre. Paris.	A M. de Mesgrigny, premier président du parlement de Provence.	Lettre de recommandation pour obtenir la prompte vérification d'un privilége accordé au sieur Pescolini [1].
23 septembre. Paris.	A M. de Gonzague.	Félicitations pour la part qu'il a eue à la prise de Trin et à la campagne d'Italie. Mazarin tiendra le plus grand compte de ses recommandations. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 113 recto.
23 septembre. Paris.	A M. d'Amonlot.	L'affaire de Jannetin Doria est arrangée, et sa rançon fixée. Remerciments pour divers envois. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 114 verso.
23 septembre. Paris.	A M. de Vieursy, aide de camp.	Remerciments pour les nouvelles qu'il envoie du siége de Trin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 114 verso.
23 septembre. Paris.	A Madame la princesse de Mantoue.	Les intérêts du duc de Mantoue sont toujours chers au roi de France, et Mazarin travaille avec zèle à les défendre [1].

[1] La maison de Gonzague-Nevers, qui régnait à Mantoue, s'était placée, dès son avénement, sous la protection de la France. La guerre de Mantoue, dont il est question dans l'introduction (p. XIV-XV), lui avait assuré la possession du duché.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
23 septembre. Paris.	Au duc de Neubourg.	Passe-port accordé au duc pour envoyer des ambassadeurs en France. Copie du temps: mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 114 recto.
23 septembre. Paris.	A M. de Choisy.	Mazarin a ordonné à ses banquiers de rembourser à M. de Choisy la somme qu'il avait avancée à M. de Campi. Protestations de dévouement. Copie du temps: mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 113.
23 septembre. Paris.	A M. d'Avaugour.	L'affaire de Joachim Doria est arrangée. Copie du temps: mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 verso.
24 septembre. Paris.	A M. de Campi.	Remercîments pour ses offres de service. Il lui demande de lui choisir six jeunes soldats, de belle taille, Italiens, qui ne soient point sujets du roi d'Espagne, «que vous aurez connus fort resolus et fort vaillants, pour accompagner mon carrosse[1].» Copie du temps: mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 recto.
24 septembre. Paris.	A M. d'Estrades, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté.	Mazarin s'engage à faire maintenir la donation que le Roi a faite à son fils de l'abbaye de Bonnefont. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 recto.
24 septembre. Paris.	A l'évêque d'Urgel.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 recto.
24 septembre. Paris.	A M. de Rasilly, gouverneur de Huguenau.	Désir qu'il reste à son poste. Mazarin lui procurera le brevet de maréchal de camp. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 115 verso.
24 septembre. Paris.	A MM. de la députation de Catalogne.	Le Roi s'engage à soutenir le député qu'ils envoient au congrès de Munster. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 115 verso.
24 septembre. Paris.	A M. Paul Rosso.	Il peut confirmer aux Catalans la promesse que leur a faite le Roi de défendre leurs privilèges et leur indépendance. Mazarin lui promet une abbaye en Languedoc. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 115 verso.
24 septembre. Paris.	A MM. du conseil de Catalogne.	Promesse de donner toute l'assistance possible à leur député au congrès de Munster. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 115 verso.
25 septembre. Paris.	A M. de Mursin.	Mazarin a beaucoup d'estime et d'affection pour son oncle, et il reporte ces sentiments sur la personne du neveu. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 recto.

[1] Voyez plus haut, p. 356.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
25 septembre. Paris.	A M. de Marsin.	Promesse de protection pour lui et pour son corps. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 verso.
25 septembre. Paris.	A M. de Fontenu-Roffet.	Remercîments pour le soin qu'il prend de son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 verso.
25 septembre. Paris.	A M. de Lusarches.	Désir de lui être utile. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 verso.
25 septembre. Paris.	A M. de La Ferrière.	Il doit s'entendre avec MM. de Noailles et de Langeron pour la répression des troubles du Rouergue. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 verso.
25 septembre. Paris.	A M. de Villoutreys.	Remercîments pour l'ouvrage qu'il lui a adressé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 recto.
25 septembre. Paris.	A M. de Bis, intendant de justice à Lyon.	Remercîments pour les offres de service qu'il lui avait faites. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 verso.
26 septembre. Paris.	A la reine de la Grande-Bretagne.	Protestations de respect et de dévouement pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 118 recto.
27 septembre. Paris.	A M. de Sautberg, maréchal de camp des armées du Roi.	Vif désir de le voir rentrer dans le service du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 118 verso.
27 septembre. Paris.	A M. de Montcamp.	Remercîments pour le soin qu'il prend de son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 119 recto.
27 septembre. Paris.	A la reine de la Grande-Bretagne.	Mazarin lui annonce l'envoi du comte d'Harcourt comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 118 verso.
29 septembre. Paris.	A M. le duc d'Angoulême.	Chagrin de Mazarin en apprenant son indisposition. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 119 verso.
Septembre. Paris.	A M. Talon, commissaire général de l'armée d'Italie.	Protestations d'estime et d'affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 105 et 19.
1er octobre. Paris.	Au révérend père Gilles, à Londres.	Désir de seconder sa mission en Angleterre, sçachant quel est vostre zele pour le bien des âmes, que vous saurez temperer, comme il est necessaire, d'une grande discretion et prudence. » Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 119 verso.
1er octobre. Paris.	A M. de Campi.	Le comte Santus lui a remis des instructions sur la marche de son régiment. Mazarin compte sur le dévouement des officiers et des soldats. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
1er octobre. Paris.	A M. de Belcastel.	Protestations du désir de lui être utile. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 recto.
1er octobre. Paris.	A MM. le doyen et les chanoines du chapitre de Langres.	Mazarin proteste de son intention de soulager les maux du peuple. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 verso.
1er octobre. Paris.	A M. de Frauvières, gouverneur de Langres.	Mazarin espère que, si les ennemis cherchent à inquiéter la frontière de Champagne, ceux qui y commandent pour le Roi sauront les en faire repentir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 verso.
1er octobre. Paris.	A M. le marquis de Roquelaure.	Regrets que la Reine ait disposé de l'évêché de Sisteron avant de recevoir sa lettre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 verso.
1er octobre. Paris.	A M. le marquis de Noirmoutiers, lieutenant du Roi en Anjou et maréchal de camp des armées du Roi.	Le retour du duc d'Enghien à l'armée va donner le moyen d'employer M. de Noirmoutiers pour le reste de la campagne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 verso.
1er octobre. Paris.	A M. de Bragelonne, intendant de la justice dans la généralité d'Orléans.	Recommandation pour M. Roblé Bourzeis, frère de l'abbé de Bourzeis. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 120 verso.
2 octobre. Paris.	A M. de Couvonges.	Remerciments pour l'envoi d'un fort beau cheval. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 recto.
2 octobre. Paris.	A M. Palaviccini.	Mazarin se réjouit de l'emploi que Palaviccini doit prendre dans son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 verso.
2 octobre. Paris.	Au comte de Quincey.	La Reine a voulu le garder dans l'armée du maréchal de Châtillon sur la frontière septentrionale de la France. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 verso.
2 octobre. Paris.	A M. d'Amboise.	Dès qu'il aura pris possession de Trin, on songera à lui donner l'emploi qu'il désire. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 121 verso.
3 octobre. Paris.	A M. de Saint-Aunais.	Mazarin a été touché de son malheur et lui promet ses services. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 122 recto.
3 octobre. Paris.	A M. de Vaubecourt, gouverneur de Perpignan.	Importance de la place de Perpignan et nécessité de la conserver au Roi, malgré les difficultés que M. de Vaubecourt y rencontre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 122 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET NOTICES.
1643.		
3 octobre. Paris.	A M. de Chambaud, maréchal de bataille en l'armée de Catalogne.	C'est à la bonté de la Reine et à son propre mérite que M. de Chambaud doit sa position. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 122 verso.
3 octobre. Paris.	Au père Labbe.	Remerciments pour le portrait que le père Labbe a tracé de lui dans un de ses ouvrages. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 123 recto.
3 octobre. Paris.	A M. de Caumartin, conseiller du Roi en ses conseils et son ambassadeur en Suisse.	Remerciments pour ses offres de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 123 recto.
3 octobre. Paris.	A M. le marquis de Roquelaure.	Remerciments pour l'envoi de son frère avec des offres de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 123 verso.
6 octobre. Paris.	A M. le baron de Marsin, colonel d'un régiment de cavalerie.	Mazarin se réjouit de ce que de Marsin a recouvré la liberté. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 123 verso.
8 octobre. Paris.	A M. de Campi.	Mazarin a permis au sieur Bernardin d'aller rejoindre le régiment pour faire la campagne d'Allemagne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 123 verso.
9 octobre. Paris.	A l'évêque de Périgueux.	L'évêque de Périgueux peut être sûr que sa cause sera jugée avec impartialité. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 124 recto.
9 octobre. Paris.	A M. le comte de Caylus.	Remerciments pour la dépense qu'il a faite pour servir le Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 124 recto.
10 octobre. Paris.	A M. le prince d'Orange.	Mazarin tiendra compte des recommandations du prince pour le sieur d'Estrades, dont il estime le mérite. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 124 verso.
11 octobre. Paris.	A M. le comte d'Harcourt.	Mazarin aura toujours beaucoup de considération pour les personnes que le comte lui recommande. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I. f° 125 verso et 126 recto.
11 octobre. Paris.	A M. de Bourdonné, gouverneur de Moyenvic.	Remerciments pour ses offres de service. Mazarin apprécie la sincérité et la pureté de son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 126 recto.
11 octobre. Paris.	A M. de Méjanes.	Remerciments pour les témoignages d'affection qu'il a reçus de M. de Méjanes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 126 recto.
11 octobre. Paris.	A M. de Châtillon, maréchal de bataille de l'armée d'Italie.	Remerciments pour ses offres de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I. f° 126 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
11 octobre. Paris.	A M. le comte Charles.	Remercîments pour les témoignages d'affection qu'il a reçus du comte Charles. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 recto.
12 octobre. Paris.	A l'évêque de Sarlat.	Éloge des efforts que fait l'évêque pour triompher de la grossièreté des populations qui lui sont confiées. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 recto.
12 octobre. Paris.	A l'archevêque d'Aix.	La Reine ne veut plus accorder de coadjutorerie, et il sera bien difficile d'obtenir celle d'Aix pour le neveu de l'archevêque. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 116 verso.
15 octobre. Paris.	A M. le maréchal de Schomberg.	Mazarin loue la conduite qu'il a tenue et le prie de rester dans la province qu'il gouverne (le Languedoc), afin d'y maintenir l'ordre. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 recto.
15 octobre. Paris.	A l'évêque de Béziers.	Mazarin écrit au maréchal de Schomberg pour lui recommander les intérêts de l'évêque de Béziers. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 recto.
15 octobre. Paris.	A l'évêque de Saint-Papoul.	Mazarin regrette que l'évêque de Saint-Papoul demande un coadjuteur. La Reine ne veut plus en accorder que sous les conditions que le droit prescrit. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 recto.
15 octobre. Paris.	Au cardinal Bichi.	Mazarin est disposé à protéger les intérêts de la ville d'Avignon, surtout à cause de la recommandation du cardinal. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 verso.
15 octobre. Paris.	A M. de Burigny.	La Reine lui a accordé la permission de venir en France. Mazarin le remercie des témoignages d'affection qu'il lui a donnés. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 verso.
15 octobre. Paris.	A M. du Plessis-Praslin.	Mazarin l'engage à se reposer sur lui du soin de ses intérêts et à différer son voyage en France. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 verso.
15 octobre. Paris.	A M. Chabot, maréchal de camp de l'armée de Catalogne.	Remercîments pour les offres de service qu'il a faites à Mazarin. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 117 verso.
16 octobre. Paris.	A M. de Rusières, gouverneur de Marsal.	Si sa compagnie est comprise dans celles qui doivent être réformées, on lui accordera une compensation. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 118 recto.
17 octobre. Paris.	A don Louis, prince de Portugal.	Mazarin proteste de son affection pour lui et regrette de n'avoir pas encore trouvé l'occasion de lui en donner des preuves. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 118 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET NOTICES.
1643.		
17 octobre. Paris.	A M. le duc de Brezé.	Félicitations à l'occasion de la dernière victoire navale qu'il a remportée [1]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 128 verso.
18 octobre. Paris.	A M. le comte d'Alais.	Il ne doit point douter que sa conduite ne soit approuvée; on est persuadé à la cour qu'il n'a pour but que le service du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 127 recto.
21 octobre. Paris.	A M. de Pontemachi (ou Poudemachi?).	Remercîments pour le zèle qu'il montre dans l'intérêt du service du Roi. Mais il seroit nécessaire qu'il donnât des détails précis sur les factieux. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 129 recto.
21 octobre. Paris.	A M. de Revigliau.	Remercîment pour la traduction d'un psaume qu'il lui a envoyée. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 129 recto.
21 octobre. Paris.	A l'évêque de Saint-Flour.	Mazarin n'a pas manqué de faire valoir auprès de la Reine les services rendus par l'évêque de Saint-Flour. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 129 recto.
21 octobre. Paris.	A M. le marquis de Canisy.	Remercîments tardifs pour les offres de service qu'il lui a faites. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 129 verso.
21 octobre. Paris.	A M. le comte de Nassau-Soarbruck.	Remercîments pour ses témoignages d'affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 130 recto.
21 octobre. Paris.	A M. le bailli de Forbin.	Protestations d'affection et du désir de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 130 recto.
22 octobre. Paris.	A M. le maréchal de Schomberg.	L'évêque d'Albi a tort de s'inquiéter. M. le maréchal de Schomberg a bien fait de l'empêcher de venir à la cour. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 130 verso.
22 octobre. Paris.	A M. le marquis de Noirmoutiers.	Mazarin le remercie de ses témoignages d'affection et lui promet de faire valoir le zèle qu'il a montré en s'embarquant à une expédition assez fâcheuse en elle-même» (la guerre d'Allemagne). Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 130 verso.
22 octobre. Paris.	Au père Bernard de Saulieu ou Saulieu, capucin.	Remercîments pour des avis qu'il lui a donnés sur des «pratiques contre le service du Roi.» Mazarin l'engage à continuer de fournir de pareils renseignements. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 130 verso.

[1] Victoire navale de Carthagène. Voyez plus haut, p. 801, texte et note.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
22 octobre. Paris.	A M. de L'Échelle, mestre de camp d'un régiment de cavalerie étrangère.	Mazarin fera valoir auprès de la Reine le zèle qui l'a porté à servir dans l'armée d'Allemagne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 130 verso.
22 octobre. Paris.	Au père Labbe.	Mazarin désire encourager l'établissement du collège qu'il a fondé à Lyon et prouver qu'il favorise sa compagnie (les Jésuites). Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 131 recto.
22 octobre. Paris.	A M. de Ris, conseiller du Roi en ses conseils et intendant de la justice à Lyon.	Mazarin l'engage à encourager le petit collège que les Jésuites ont fondé à Lyon. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 131 recto.
22 octobre. Paris.	A M. d'Erlach.	Mazarin lui prouve de ne rien négliger pour que les places d'Alsace soient entretenues en bon état. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 131 recto.
23 octobre. Paris.	A M. l'abbé Cenami au Sénat.	Mazarin regrette le traitement qui a été infligé au sieur Arnolfini, protégé de l'abbé Cenami. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 132 recto.
24 octobre. Paris.	A M. d'Amboise, gouverneur de Trin.	Aucun soin ne sera négligé pour assurer la défense de la place de Trin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 131 verso.
24 octobre. Paris.	A M. de Poyane.	Protestation du désir de lui être utile. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 131 verso.
27 octobre. Paris.	A M. de La Potherie.	Mazarin ne manquera pas de faire valoir les services rendus par M. de La Potherie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 131 verso.
29 octobre. Paris.	A M. de Campi.	Mazarin s'étonne des grandes dépenses faites pour son régiment au voyage d'Allemagne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 132 recto.
30 octobre. Paris.	A Madame Royale.	Indication de M. Canestrini, sans détails. Original; archives générales du royaume, Turin.
30 octobre. Paris.	A MM. les doyen et chapitre de Wissembourg.	Promesse de protection pour eux et pour les choses saintes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 133 recto et verso.
31 octobre. Paris.	A milord Montaigu.	Passion que montre la Reine pour la délivrance de Montaigu. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. 1, f° 138 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
3 novembre. Paris.	Au père Rodolphe, capucin de la haute Alsace.	Promesse de protection pour les catholiques d'Alsace. « La guerre que nous faisons, lui écrit Mazarin, n'est que contre l'ambition de quelques-uns de nos voisins et pour destourner les oppressions injustes de dessus la teste de nos alliés. » Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 134 verso.
4 novembre. Paris.	A milord Montaigu.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 135 recto.
5 novembre. Paris.	A M. d'Hendicourt, maréchal de bataille.	Regret de ne pouvoir lui accorder une demande qu'il adresse pour obtenir la franchise de droits sur le vin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 135 recto
5 novembre. Paris.	A MM. les États généraux des Pays-Bas.	Désir de leur être agréable. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 135 recto.
6 novembre. Paris.	A M. Lambert, maréchal de camp.	Protestations de dévouement. Il parlera à la Reine pour les abbayes que recommande M. Lambert. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 135 verso.
13 novembre. Paris.	A M. de Saulieu [?], gouverneur de Donchery.	La Reine est disposée à le maintenir dans un gouvernement qu'il a obtenu du feu Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 136 recto.
13 novembre. Paris.	A M. d'Amboise, gouverneur de Trin.	Mesures prises pour la fortification de Trin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 136 recto.
13 novembre. Paris.	A M. le duc François de Lorraine.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 136 recto.
13 novembre. Paris.	A M. d'Agueberre (ou d'Aguebonne).	Il ne doit pas se mettre en peine des faux bruits répandus. Il n'a pas été question de lui enlever son gouvernement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 136 verso.
13 novembre. Paris.	A M. de Chambaut, maréchal de bataille.	Désir de trouver une occasion de lui rendre service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 136 verso.
13 novembre. Paris.	Au prince d'Orange.	Importance que Mazarin attache aux recommandations du prince d'Orange. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 136 verso.
13 novembre. Paris.	Au maréchal de Brezé.	Il tiendra compte de sa recommandation pour le père Sale. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 recto.
13 novembre. Paris.	Au comte de Noailles.	Mazarin désire qu'il revienne à la cour le plus tôt possible. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOMMES.
1643.		
19 novembre. Paris.	Au commandeur de Montigny ou Montigny, vice-amiral de l'armée navale de France.	Mazarin le remercie du zèle qu'il a montré et lui promet de protéger ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 recto.
19 novembre. Paris.	A M. de Basilly, gouverneur de Hagueneau.	Il obtiendra plus facilement, lorsqu'il sera à la cour, le brevet de maréchal de camp, qu'il désire. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 recto.
19 novembre. Paris.	A M. le commandeur de Vinche-guerre.	Mesures prises pour les forçats espagnols qui sont sur les galères. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 verso.
19 novembre. Paris.	A M. le comte de Quincey.	Les intérêts du comte lui sont chers; il en aura la preuve. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 verso.
19 novembre. Paris.	A Mme la comtesse de Maure.	Mazarin promet de tenir grand compte de ses recommandations en faveur de l'évêque de Lizx. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 verso.
19 novembre. Paris.	A M. de Lermont, gouverneur d'Ardres.	On a cherché à lui donner de fausses alarmes sur son gouvernement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 verso.
19 novembre. Paris.	A la maréchale de l'Hôpital.	Mazarin se réjouit d'avoir appris le rétablissement complet du maréchal. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 verso.
19 novembre. Paris	A M. de Vaubecourt.	La compagnie de gendarmes de M. Vaubecourt doit être cassée en vertu d'un règlement général. On cherchera à le dédommager. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 verso.
19 novembre. Paris.	A MM. les États généraux.	Regret que leur ambassadeur soit parti sans avoir terminé l'affaire avec la duchesse d'Aiguillon. Mazarin s'efforcera de lui faire obtenir promptement satisfaction. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 137 verso.
21 novembre. Paris.	A milord Montaigu.	Le Reine et Mazarin désirent très vivement sa liberté. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 138 recto.
21 novembre. Paris.	A M. d'Épernon.	Recommandation en faveur du sieur de Caumont. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 138 recto.
25 novembre. Paris.	A M. de Campi.	Envoi de dix ou douze mille livres pour les dépenses ordinaires de son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 139 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
25 novembre. Paris.	A M. de Mangiron, maréchal de camp des armées du Roi et mestre de camp du regiment de cavalerie de la Reyne.	Plaintes sur la conduite de quelques compagnies du régiment de la Reine. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 139 verso.
25 novembre. Paris.	A M. de Vicarsy.	Remerciments pour des renseignements envoyés. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 139 verso.
27 novembre. Paris.	A M. de Bonzi.	M. de Bonzi doit faire les offices les plus pressants auprès de Madame de Mantoue pour qu'elle envoie le plus tôt possible l'ambassadeur destiné à la cour de France. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 140 recto.
Novembre. Paris.	Aux plenipotentiaires.	Mazarin leur accuse réception de la relation de leur voyage. Analyse dans les *Mélanges de Clairambault*, B. N. t. CII.
Novembre. Paris.	Aux plenipotentiaires.	Il a reçu du sieur Godefroy deux mémoires : le premier sur ce que l'Empereur et ses adhérents veulent que ce qui concerne le Palatinat soit traité seulement dans le conseil privé de Vienne; le second sur quelques précautions demandées par les ambassadeurs des états généraux des Provinces Unies. Analyse dans les *Mélanges de Clairambault*, B. N. t. CII. Voy. Introduction, p. LXXVI-LXXVII.
3 décembre. Paris.	A M. de Keinbec. (Schonbec dans le manuscrit).	Regret pour l'accident qui lui est arrivé [1]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 141 verso.
4 décembre. Paris.	A M de La Ferté-Senneterre.	Recommandation pour le marquis de Revilaqua, blessé à Rotweil et porté à Nancy. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 142 verso.
9 décembre. Paris.	Au duc d'Ossolin ou Osolinski, grand chancelier de Pologne.	Lettre de compliments. Le sieur Roncalli pourra rendre compte des sentiments de Mazarin pour le grand chancelier. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 143 verso.
9 décembre. Paris.	Au roi de Pologne.	Remerciments pour la lettre que lui avait écrite le roi de Pologne en date du 8 août. Désir de pouvoir lui témoigner sa reconnaissance. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 143 verso.
9 décembre. Paris.	Au R. P. Raymond de Guimeros.	La Reine a l'intention de récompenser les services qu'il a rendus à la couronne de France. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 188 recto.

[1] Keinbec, un des commandants des troupes allemandes, avait été fait prisonnier à la suite de la défaite de Dullingen.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643. 9 décembre, Paris.	A M. l'évêque d'Évreux.	Mazarin ne se laissera jamais gagner aux bruits qui courent au préjudice de la vérité. Le traité que le neveu de l'évêque lui a présenté est d'un homme docte, et propre à faire impression sur les esprits. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 156 recto.
11 décembre. Paris.	A M. de Gressy ou Grecy.	Mazarin approuve le choix que la Reine a fait de sa personne pour l'ambassade d'Angleterre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 156 recto.
15 décembre. Paris.	Aux plénipotentiaires.	Mémoire sur l'irruption des Suédois dans le Holstein. Analyse dans les Mélanges de Clairambault, B. N., t. CII. Voy. Introduction, p. xxxiii-xxxvi. Lettre du 15 janvier 1644.
24 décembre. Paris.	A M. de Gressy ou Grecy.	Nécessité d'examiner avec attention les avis qu'on lui donne, pour voir si l'on y doit attacher quelque importance. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 156 verso.
24 décembre. Paris.	A M. d'Épernon.	Renvoi au chancelier d'une affaire concernant la justice de la prévôté d'Acqs, qu'on avait voulu séparer de la justice de la ville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 recto.
25 décembre. Paris.	A M. de Parabère.	Félicitations pour avoir maintenu l'autorité du Roi dans son gouvernement (de Poitou). Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 recto.
25 décembre. Paris.	Au R. P. Pujolet.	Remerciements du zèle qu'il montre pour le service du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 verso.
27 décembre. Paris.	A l'évêque de Tréguier.	La nomination d'un coadjuteur pour l'évêque de Tréguier est une affaire qui doit être délibérée en conseil. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 verso.
27 décembre. Paris.	Au comte Henri de Nassau.	Promesse de soutenir une affaire qui doit être portée au conseil et à laquelle le comte s'intéresse. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 verso.
27 décembre. Paris.	Au duc de Saxe-Weimar.	Le souvenir de son frère, le duc Bernard de Saxe-Weimar, doit le porter, outre son mérite, à le servir en toute circonstance. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 verso.
28 décembre. Paris.	Au marquis de Montausier.	Mazarin est convaincu de son innocence dans l'accident qui est arrivé (la défaite de Dutlingen). Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 158 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1643.		
28 décembre. Paris.	Au vicomte de Lamet.	Mazarin tâchera de faire augmenter la subvention qu'on lui a accordée. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 158 recto.
30 décembre. Paris.	A don Félix de Savoie.	Indication de M. Canestrini, sans détails. Original; archives générales du royaume, Turin.
31 décembre. Paris.	A M. de Gremonville, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en Piémont.	Remercîments pour les sentiments d'affection que lui témoigne M. de Grémonville. Original signé; archives de la famille d'Esneval (château de Pavilly, Seine-Inférieure).
Sans date.	A l'évêque de Nardo, nonce de Sa Sainteté à Cologne.	Mazarin lui a envoyé le passe-port qu'il a demandé. Il tiendra compte de sa recommandation pour le sieur d'Aqui. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I.
1644.		
2 janvier. Paris.	A M. de Châteauneuf, conseiller du Roi en ses conseils, chevalier de ses ordres et gouverneur de Touraine.	Mazarin se félicite d'avoir réussi dans sa recommandation pour le commandeur de Jars, qui sollicitait une abbaye, d'autant plus que le commandeur était appuyé par M. de Châteauneuf. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I. f° 149 verso.
2 janvier. Paris.	A M. le maréchal de Schomberg.	Mazarin tâchera d'obtenir, pour M. de Mérinville, la permission de faire un voyage à la cour, à la sollicitation du maréchal de Schomberg. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 149 verso.
2 janvier. Paris.	A M. le chevalier de L'Escalo.	Lettre de compliments. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I. f° 243 recto.
2 janvier. Paris.	A l'évêque de Beauvais.	Mazarin se flatte d'avoir réussi, pour lui être agréable, à faire exempter la ville de Beauvais du logement des gens de guerre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I. f° 149 recto.
2 janvier. Paris.	A M. de Mérinville, maréchal de camp des armées du Roi.	Mazarin suppliera la Reine d'accorder à M. de Mérinville la permission de venir à la cour. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 149 recto.
8 janvier. Paris.	A M. Baltazar.	Félicitations pour le zèle qu'il a montré aux états de Languedoc. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I. f° 243 recto.
8 janvier. Paris.	Au maréchal de Schomberg.	Regrets de n'avoir pu obtenir l'évêché de Pamiers pour M. du Busquet, recommandé par le maréchal. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I. f° 243 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644. 8 janvier. Paris.	A l'évêque de Béziers.	L'évêque s'oppose à l'établissement d'un gouverneur à Béziers. Mazarin tâchera de le seconder. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 243 verso.
8 janvier. Paris.	Aux sieurs Prouvero et Cagnole.	Recommandations pour qu'ils aient un soin particulier des soldats placés sous leurs ordres. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 244 recto.
8 janvier. Paris.	Au comte d'Alais.	Remerciments pour les témoignages d'affection qu'il lui donne. Recommandation en faveur des levées que l'on fait en Italie pour son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 244 recto.
8 janvier. Paris.	A M. de Saint-Chamond.	Recommandation pour un religieux. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 244 verso.
8 janvier. Paris.	A M. de Caderousse.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 244 verso.
8 janvier. Paris.	A MM. les commissaires députés pour la vente du domaine.	Recommandation pour M. d'Argencourt. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 245 recto.
8 janvier. Paris.	A M. de Béthune.	Protestations d'amitié et d'estime. Mazarin fait grand cas de l'évêque de Maillezais. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 245 recto.
12 janvier. Paris.	Aux plénipotentiaires.	Sur le prince d'Orange et la landgrave de Hesse. Analyse dans les *Mélanges de Clairembaut*, B. N. t. CII.
13 janvier. Paris.	A Mlle Le Bret	Mazarin est disposé à la seconder dans une affaire où il est question du service du Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 246 verso.
13 janvier. Paris.	A M. de Grémonville.	Recommandation en faveur du sieur Scarampi, chargé de faire des recrues en Italie pour le régiment de Mazarin. Original chiffré; archives de la famille d'Esneval (château de Pavilly, Seine-inférieure).
14 janvier. Paris.	Au comte d'Alais.	Recommandation pour le prince de Guemené, qui a des affaires en Provence. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 246 verso.
15 janvier. Paris.	A M. de Tracy.	De Tracy doit avoir pleine confiance dans le sieur Brachet, envoyé à l'armée d'Allemagne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 252 recto.
16 janvier. Paris.	Au bailli de Forbin.	Protestations d'affection et d'estime. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 247 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
16 janvier. Paris.	A M. Le Roche-Posay.	Mazarin se félicite d'avoir pu lui témoigner sa reconnaissance pour les services de son père. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 153 recto.
16 janvier. Paris.	Au commandeur de Monteauclair.	Nécessité de renforcer sa garnison et de surveiller les démarches des ennemis. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 153 recto.
16 janvier. Paris.	A M. de La Myre(?).	Il n'a qu'à continuer de bien faire pour imposer silence à ses ennemis. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 153 recto.
16 janvier. Paris.	A M. d'Elbœuf.	Mazarin le prie de continuer de veiller sur les ennemis et de donner avis de leurs desseins. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 153 recto.
17 janvier. Paris.	A M. du Boulay.	Prière de prendre soin du régiment de Magalotti, qui a ses quartiers d'hiver dans la généralité d'Alençon. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 267 recto.
20 janvier. Paris.	A M. le duc d'Épernon.	Protestations de dévouement. Recommandations pour qu'il veille sur ce qui se passe dans son gouvernement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 153 verso.
21 janvier. Paris.	Au duc de Monthazon, pair de France, gouverneur de la ville de Paris et de l'Île-de-France.	Désir de lui rendre service; en la circonstance présente, M. de Monthazon n'a d'obligation qu'à la Reine, qui n'a rien laissé à faire aux soins et aux prières de Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 153 verso.
21 janvier. Paris.	A M. d'Arpajon.	Mazarin espère qu'il trouvera tout en bon état dans le Languedoc, où il se rend. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 154 recto.
22 janvier. Paris.	A M. de Claveson(?).	On ne peut que louer son zèle dans la dernière élection des consuls de Romans, où il a tenu la main à l'exécution des arrêts du conseil. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 248 recto.
22 janvier. Paris.	A M. Benet.	Mesures à prendre pour assurer de bonnes recrues à son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 248 recto.
22 janvier. Paris.	A M. le comte d'Harcourt.	Satisfaction que sa conduite pendant l'ambassade d'Angleterre a causée à la Reine. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 154 recto.
28 janvier. Paris.	A M. le comte de Maugiron.	Mazarin lui promet de s'occuper de ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 156 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644. 28 janvier. Paris.	A M. le cardinal de Lyon.	Mazarin attache la plus grande importance à ses recommandations et le lui prouvera dans l'affaire du sieur de La Roue. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 156 recto.
28 janvier. Paris.	A M. Dubernet, conseiller du Roi en ses conseils et premier président du parlement de Bordeaux.	Mazarin l'engage à continuer de bien servir le Roi et à s'entendre avec le duc d'Épernon, gouverneur de Guienne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 156 recto.
Janvier.	A l'évêque d'Angoulême.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 154 recto.
Janvier.	A M. le comte d'Harcourt, fils de M. d'Elbeuf.	Protestations de dévouement pour lui et pour son père. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 154 recto et verso.
Janvier.	A MM. les ducs de Wurtemberg.	Expédition de l'acte qu'ils ont désiré. Excuses pour le retard. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 154 verso.
Janvier.	A la reine de la Grande-Bretagne	Milord Gorin, comme tous les ambassadeurs venant de la part du roi et de la reine de la Grande-Bretagne, sera accueilli avec respect en France. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 155 recto.
Janvier.	A l'évêque de Bâle.	MM. de Turenne et d'Erlach ont les ordres les plus formels de ménager ses sujets et ses États. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 155 verso.
Janvier.	A M. d'Elbœuf.	On a pris en considération ce qu'il a écrit touchant les contributions. Mazarin aura soin de ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 155 verso.
Janvier.	A l'évêque de Coutances.	La Reine l'autorise à faire le voyage de la cour, qu'il ne peut solliciter que pour des raisons très-importantes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 156 verso.
2 février. Paris.	A M. de Cassé (?).	Recommandation pour le sieur Ogeron, à l'effet de le faire recevoir dans une charge de conseiller aux requêtes du palais à Rennes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 849 verso.
4 février. Paris.	A don Joseph de Fontanelle.	Remerciments pour les avis qu'il a donnés. Les Français se préparent à repousser vigoureusement les attaques de l'ennemi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 recto.
5 février. Paris.	A M. de Souvigny.	La réformation de son régiment et de sa compagnie sont le résultat d'une mesure générale. On cherchera à lui donner une compensation. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 157 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET NOTICES.
1644.		
6 février. Paris.	A M. Berthier, premier président de Toulouse.	Recommandation pour le sieur de Bonnefont, chargé de percevoir 25,000 livres, que le Roi s'est réservées sur l'archevêché d'Auch. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 158 recto.
11 février. Paris.	A M. d'Arpajon.	Témoignages d'estime et d'affection dont il ne tardera pas à recevoir des preuves. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 159 verso.
11 février. Paris.	A M. le baron de Rorté.	Désir d'être utile à son fils. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 159 verso.
11 février. Paris.	A M. le maréchal de Saint-Luc.	Mazarin recherche avec soin les occasions de lui donner des preuves de son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 159 verso.
12 février. Paris.	A M. de Chastelus.	Protestations de dévouement et d'affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 253 recto.
12 février. Paris.	A M. de Noirmoutiers.	Mazarin ne manquera pas de faire valoir ses services et son zèle. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 160 recto.
19 février. Paris.	A M. le comte de Garcies.	Mazarin a obtenu qu'à la suite des négociations de Du Plessis-Besançon pour l'échange des prisonniers, on enverrait au comte les passe-ports nécessaires pour retourner en Flandre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 253 recto.
19 février. Paris.	A M. de La Tour.	On lui a donné une fausse nouvelle en lui annonçant qu'on voulait retirer une compagnie d'Arras. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 161 verso.
22 février. Paris.	A M. de Grillon.	Mazarin regrette de ne pouvoir lui accorder ce qu'il demande, des ordres contraires ayant été donnés dans le conseil. Le Roi a dû s'opposer à ce que ses sujets sortissent du royaume pour servir dans d'autres armées. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 253 verso.
22 février. Paris.	A M. le comte de Broglia, Broglio ou Broglie.	Protestations d'estime et désir de trouver une occasion de lui témoigner son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 253 verso.
23 février. Paris.	Au prince d'Orange.	Mazarin le presse de faire un effort dans la prochaine campagne. Analyse dans les *Mélanges de Clairambaut*, B. N. t. CII.
24 février. Paris.	A M. d'Anisy.	Mazarin le remercie des soins qu'il prend pour mettre son régiment en bon état. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 163 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEU DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
26 février. Paris.	A M. le comte de Nassau-Saarbrück.	Mazarin s'efforcera de lui faire payer exactement la pension que le Roi lui donne. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 164 recto et verso.
28 février. Paris.	A M. de La Force.	Mazarin ne perdra point d'occasion de lui donner des preuves de la passion qu'il a de le servir. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 164 verso.
28 février. Paris.	A M. d'Épernon.	Mazarin cherchera les moyens d'être utile à M. de Fontrailles, qui a l'honneur d'être parent du duc d'Épernon. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 164 verso.
3 mars. Paris.	A M. Lambert	Mazarin l'engage à se rendre à la cour pour une affaire important au service de Sa Majesté. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 164 recto.
4 mars. Paris.	A M. le cardinal de Lyon.	Remercîments pour envoi d'une «bonne quantité de son vin de la Charité.» Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 164 recto.
4 mars. Paris.	A M. Smitberg.	Mazarin prendra les mesures nécessaires pour qu'il rentre dans le service. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 165 verso.
5 mars. Paris.	A M. le colonel Chambre.	Prière d'empêcher que les troupes ne fassent aucun dégât dans l'abbaye de Saint-Mihiel, qui appartient au cardinal Bichi, dévoué à la France. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 166 recto.
7 mars. Paris.	A M. le maréchal de Brezé.	Le maréchal et le duc de Brezé doivent ajouter pleine confiance à ce que l'abbé Servien leur dira de la part du cardinal. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 165 verso.
7 mars. Paris.	A M. l'abbé Servien.	Mazarin le charge de voir le maréchal et le duc de Brezé et de leur parler en conformité des instructions qui lui seront remises. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 166 recto.
11 mars. Paris.	A M. le maréchal de Chaulnes.	Mazarin espère que le maréchal repoussera les fausses impressions qu'on voudrait lui donner à son endroit. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 165 verso.
13 mars. Paris.	Aux habitants de Semur.	Reproche que leur adresse Mazarin à l'occasion des difficultés qu'ils apportent à fournir des vivres à son régiment. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 166 recto.
14 mars. Paris.	A Madame la princesse d'Orange.	La princesse n'a point de serviteur qui l'honore plus que Mazarin. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
14 mars. Paris.	A M. de La Thuillerie.	Lettre de recommandation pour M. de Beringhen, qui se rend en Hollande. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 259 verso.
15 mars. Paris.	A M. Lambert de Paris.	M. Lambert apprendra, par une lettre de M. de Noyers, que toutes les difficultés (qui s'opposaient probablement à son voyage [1]) ont été levées. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 259 verso.
16 mars. Paris.	Au sieur Benet.	Mazarin envoie l'argent pour la solde de son régiment. Mesures prises pour l'armement et le logement de ces troupes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 260 verso.
16 mars. Paris.	Au sieur Sacqui.	Mazarin lui ordonne d'aller recevoir les armes qui sont destinées à son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 261 recto.
17 mars. Paris.	A la duchesse de Montmorency.	Mazarin n'a pas manqué de parler de ses intérêts. Protestations de service et de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 167 recto.
17 mars. Paris.	A Mme de Prouille (Proville ou Prouille).	Il lui conseille de terminer par la voie amiable le différend qu'elle a avec Mme de Ventadour. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 167 recto.
17 mars. Paris.	A M. le comte de Brissac.	Mazarin approuve le projet qu'il a formé d'épouser Mlle de Retz. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 167 recto et verso.
17 mars. Paris.	A la mère Jeanne.	Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 167 verso.
20 mars. Paris.	A M. d'Épernon.	Mazarin le prie de lui laisser la disposition de l'état-major du régiment d'infanterie française qu'il se propose de mettre sur pied [2]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 168 recto et verso.
23 mars. Paris.	A M. Benet.	Mazarin envoie à Semur le chevalier de Morette pour maintenir la discipline parmi ses troupes. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 262 recto.
25 mars. Paris.	A don Carlos de Lupia.	Protestations d'estime et du désir de le servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 290 verso.
26 mars. Paris.	A M. de Beringhen.	Souhaits pour le succès du voyage qu'il fait en Hollande [3]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 268 recto et verso.

[1] Il s'agit probablement d'un voyage que Le Noyers fit à la cour vers cette époque.
[2] Comme colonel général de l'infanterie française, le duc d'Épernon avait le droit de nommer les officiers des régiments d'infanterie.
[3] Voyez plus haut, p. 622, 622-623.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
28 mars. Paris.	Au sieur Arnolfini.	Mazarin lui ordonne de se rendre immédiatement au quartier de Romans, où le commissaire de son régiment lui remettra quatre-vingts hommes des recrues faites en Italie par le sieur Talon. Arnolfini doit conduire immédiatement sa compagnie et les autres soldats au quartier de Semur. Nécessité de maintenir la discipline. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 165 recto.
28 mars. Paris	A M. Benet.	Mazarin veut que l'on fasse un exemple du soldat dont M. Benet lui a écrit, et qu'il soit jugé par les officiers et châtié comme il le mérite. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 165 recto.
28 mars. Paris.	A l'évêque d'Amiens.	Mazarin ne se laissera pas prévenir par des impressions qui seraient désavantageuses à l'évêque. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 recto.
28 mars. Paris.	A l'evêque d'Orange.	On a proposé l'évêque de Riez pour l'archevêché d'Aix. Si ce projet ne réussit pas, Mazarin appuiera les prétentions de l'évêque d'Orange. La Reine ne veut rien changer à la situation de ceux de la R. P. R. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 recto.
28 mars. Paris.	A M. de Comminges.	Mesures à prendre pour empêcher les soldats italiens envoyés en France de retourner dans leur pays. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 168 verso.
28 mars. Paris.	A M. le comte de Béthune, conseiller du Roi en ses conseils et chevalier de ses ordres.	Protestations de dévouement pour la maison de Béthune, qui a été si utile à l'État. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 recto.
28 mars. Paris.	A M. le cardinal de Lyon.	Recommandation pour des Dominicains portugais qui se rendent à Rome. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 recto.
28 mars. Paris.	A Michel Mazarin, maître du Sacré Palais.	Même sujet. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 verso.
28 mars. Paris.	A don Duart(?) de Portugal (don Louis?).	Mazarin s'efforcera de contribuer à sa délivrance. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 verso.
1er avril. Paris.	A M. de Saint-Annais.	Mazarin lui annonce qu'il a obtenu l'abolition des choses passées et qu'il peut rentrer chez lui en Languedoc. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 169 verso.
1er avril. Paris.	A M. de Marsin.	Mazarin lui recommande de continuer les levées dont il est chargé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 167 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
1er avril. Paris.	A M. des Hameaux.	M. d'Eyfeld doit faire des propositions pour les conditions auxquelles il veut entrer au service du Roi[1]. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 169 verso.
1er avril. Paris.	A M. de La Meilleraye.	Le service du Roi exige que le maréchal de La Meilleraye soit rendu à la cour avant le 10 avril. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 170 recto.
2 avril. Paris.	A M. le baron d'Alais.	La Reine lui a accordé une gratification, à la prière de Mazarin, afin qu'il prenne soin de mettre son régiment en bon état pour la campagne d'Italie. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 168 recto.
2 avril. Paris.	A M. le colonel Bailly ou Basilly.	Ordre envoyé pour le changement de quartier de son régiment. Instances pour qu'il le mette en état de bien servir. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 169 recto.
5 avril. Paris.	A M. le comte de Grammont.	Bonnes intentions pour les nouvelles que le comte lui envoie. Ne pourrait-on rien entreprendre contre les Espagnols du côté du Béarn? Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 170 verso.
7 avril. Paris.	A M. de Saint-Paul.	Mazarin se plaint de ce qu'il a compris dans les levées de Dauphiné des soldats italiens destinés pour son régiment. Il doit les renvoyer au quartier de Bourgogne. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 169 verso.
8 avril. Paris.	A M. Vert.	Mazarin lui envoie des ordres nécessaires pour faire passer en Bourgogne des soldats réunis à Bourgoin. Nécessité de rétablir la discipline. On lui envoie aussi les ordres nécessaires pour reprendre les soldats du régiment de Mazarin qui servent dans d'autres corps. Mesures prises pour l'habillement des troupes. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 170 recto.
8 avril. Paris.	A M. le comte d'Alais.	Mazarin a été surpris que le comte d'Alais ait cru que ses dispositions à l'égard de M. de Champigny étaient changées. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 170 verso.
8 avril. Paris.	A M. de Champigny.	Mazarin connaît son mérite et ne reçoit pas facilement les impressions qu'on voudrait lui donner contre ses amis. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 172 verso.
8 avril. Paris.	A M. le chevalier Sardini.	Plaintes à l'occasion des désertions qui ont eu lieu en Provence. Nécessité de concentrer les troupes italiennes au quartier de Bourgogne. Copie du temps; mscr. B. M. nº 1719, t. I, fº 171 recto.

[1] Voyez plus haut, p. 576-577.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
8 avril. Paris.	A M. de La Vieuville-Senneterre.	On a approuvé sa proposition pour la réformation des troupes. Mazarin regrette les ravages commis en Lorraine par la cavalerie de Turenne. Copie du temps ; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 171 recto.
9 avril. Paris.	A MM. les comtes d'Avaux et Servien.	Le duc de Bavière a écrit au cardinal Grimaldi qu'il est disposé à négocier avec la France. Mazarin recommande aux plénipotentiaires de s'appliquer à gagner le représentant du duc de Bavière au congrès de Munster. Nécessité de faire ressortir, dans les négociations, l'injustice des Espagnols, surtout aux yeux des princes de l'Empire. Fausseté des bruits répandus à Paris et à Munster sur les dispositions de la France, qui, d'après ces bruits, ne voudrait pas la paix. Les levées faites par Mansfeld s'avancent rapidement. Contestations dans l'assemblée de Francfort. La France négocie avec le duc de Lorraine. Le roi de Pologne prie la reine mère de tenir son enfant sur les fonts baptismaux. Recommandation pour que les dépêches des plénipotentiaires soient chiffrées. Imprimé dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabruck*, t. II, p. 511.
12 avril. Paris.	Au comte d'Oxenstiern.	Mazarin n'a pas oublié les services qu'il a rendus et s'efforcera de protéger sa maison. Copie du temps : mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 172 verso.
14 avril. Paris.	Aux plénipotentiaires.	Il leur recommande le prince de Würtemberg, qui se rend auprès d'eux, et qui pourra rendre service à la négociation de M. de La Thuillerie, par suite des relations qu'il a avec le roi et le prince de Danemark, qui sont ses proches parents. Mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 172 verso. — Imprimé dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster*, t. II, p. 12-13.
15 avril. Paris.	A M. le bailli de Forbin.	Félicitations sur sa promotion à une nouvelle dignité dans l'ordre de Malte. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 173 recto.
16 avril. Paris.	A MM. d'Avaux et Servien.	Mazarin les avertit de la sortie du duc de Rouillon hors du royaume, malgré les propositions avantageuses que la Reine lui avait faites pour le dédommager de la perte de Sedan. Imprimé dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabruck*, t. II, p. 13.
16 avril. Paris.	A MM. les comtes d'Avaux et Servien.	Mazarin loue la conduite de d'Avaux, indique la marche à suivre dans la négociation. On doit examiner sérieusement la question du cérémonial[1]. Les Espagnols voudraient conclure une suspension d'armes. Le nonce Chigi paraît favorable à la France, qui doit travailler à Rome en sa faveur. Le médiateur Contarini a été blessé de n'être pas reçu par les ambassadeurs français avec les distinctions qu'il ambitionnait. Envoi d'un mémoire de l'ambassadeur français à Venise relatif

[1] Voyez plus haut, p. 854-855.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		au mécontentement de l'archiduc Léopold. Mazarin continue de lever des troupes. Imprimé dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrück*, t. II, p. 15-17.
16 avril. Paris.	A don Francisco de Melos.	Envoi de passe-port qu'il avait demandé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 273 verso.
19 avril. Paris.	A M. le grand maître de Malte.	Mazarin s'est empressé, sur sa recommandation, de travailler à la délivrance de l'archevêque de Manfredonia. Il a trouvé la Reine très-disposée à l'accorder. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 274 verso.
22 avril. Paris.	A M. le Prevost.	Mazarin le mande à la cour pour lui parler de son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 275 verso.
22 avril. Paris.	A M. Vert.	Il doit envoyer directement en Bourgogne les soldats venant d'Italie. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 275 verso.
22 avril. Paris.	A M. Benet.	Envoi de soldats et d'argent. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 276 verso.
22 avril. Paris.	A M. d'Oysonville.	Mazarin a appris la répression du désordre de Rennes; on doit chercher à en découvrir les auteurs[1].
22 avril. Paris.	A M. d'Arpajon.	Mazarin lui prouvera par des effets le soin qu'il prend de ses intérêts. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 279 verso.
22 avril. Paris.	A M. de Ratilly ou Ratilly, maître de camp d'un régiment d'infanterie.	Son régiment est destiné pour l'armée de Picardie, « où il ne manquera pas d'occasions de bien faire. » Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 278 recto.
26 avril. Paris.	A la princesse de Carignan.	Mazarin a prévenu les désirs de la princesse en ce qui concerne les intérêts de Saint-Amadis. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 273 recto.
26 avril. Paris.	A M. de Seguiran, premier président à la chambre des comptes de Provence.	Mazarin s'efforcera de le servir, persuadé qu'il ne demandera rien que de juste. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 278 verso.

[1] Voy. plus haut, p. 669-670, texte et note.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
26 avril. Paris.	A M. de Montrabe ou Montrabe, premier président de Toulouse.	La fidélité du parlement de Toulouse est si connue et confirmée par tant de preuves, que Mazarin est assuré qu'il ne souffrira rien, dans son ressort, de ce qui pourrait altérer la tranquillité publique. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 173 verso.
27 avril. Paris.	A M. Michel.	Recommandation pour maître Jacques Guary, abbé de Blanmont, qui demande le prieuré de Saint-Jacques de l'Hermitage. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 175 verso.
28 avril. Paris.	A M. de Maridles, gouverneur de Thionville.	Recommandation pour qu'il vive en bonne intelligence avec le sieur de Campoïs, lieutenant de roi de Thionville. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 176 verso.
29 avril. Paris.	A M. Vert.	Regrets que cause à Mazarin le mauvais état de son régiment, malgré les grandes dépenses qu'il a faites. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 176 recto.
29 avril. Paris.	A M. le président de Saint-André.	Mazarin lui recommande de faire arrêter à Lyon tous les soldats italiens qui serviraient dans les corps français, et de s'entendre, à cet effet, avec le commissaire Vert. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 176 recto.
29 avril. Paris.	A M. le maréchal de Saint-Luc.	Mazarin regrette que l'ordre établi ne souffre pas qu'on accorde des grâces aux lieutenants généraux des gouverneurs de province. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 176 recto.
29 avril. Paris.	A l'évêque d'Orange.	Regrets de n'avoir pu le servir dans ses prétentions à l'archevêché d'Aix. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 176 recto.
30 avril. Paris.	A M. de la Ferté-Senneterre.	Remercîments pour la manière dont il a agi, à la sollicitation de Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 177 recto.
30 avril. Paris.	A M. le conseiller de Valbelle.	Remercîments pour l'accueil que lui et sa femme ont fait à la signora Leonora, à son passage à Aix. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 177 recto.
30 avril. Paris.	A M. du Hamel.	Lettre de recommandation pour le sieur Béraud, « que le Roy dépesche à Nancy pour affaire très-importante. » Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 177 verso.
3 mai. Paris.	A Madame la princesse d'Orange.	Protestations de dévouement et de passion pour son service. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 179 verso.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
3 mai. Paris.	A MM. de Liége.	La Reine a prié Mme la Landgrave de Hesse de faire cesser les hostilités dont se plaignent MM. de Liége. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 280 recto.
4 mai. Paris.	A M. le prince d'Orange.	Recommandation pour le sieur de L'Estrade, envoyé par la Reine au prince d'Orange. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 280 recto.
6 mai. Paris.	A M. Baltazar.	Mazarin le prie de veiller sur les Italiens qui abandonnent l'armée du Roi; ils serviront à renforcer son régiment d'infanterie italienne. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 280 verso.
6 mai. Paris.	A M. Vert.	Ordre de faire diriger sans retard tous les soldats arrivés à Romans vers les quartiers de Bourgogne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 281 recto.
8 mai. Paris.	A M. Benet.	Envoi de soldats italiens qui doivent être placés dans la compagnie de Mazarin. Il faut renvoyer les soldats qui n'ont pas seize ans. Mesures à prendre pour la bonne discipline. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 282 verso.
8 mai. Paris.	Aux chevaliers de Sardini et de Morette.	Reproches à l'occasion des divisions qu'ils fomentent entre les Lauquois et les Piémontais. Mazarin leur prescrit de vivre en bonne intelligence. Il veut que l'on suive les règlements pour le jugement d'un soldat qui a occasionné des contestations avec les habitants de Semur. Mazarin envoie sur les lieux Ludovico Rinaldi, à qui ils doivent ajouter foi. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 282 recto.
12 mai. Paris.	A M. le marquis de Senneterre, conseiller du Roi en ses conseils.	Il ne doit pas s'inquiéter de ce que la charge de lieutenant de roi en Champagne a été rendue à M. de La Vieuville. Les intérêts du marquis seront toujours chers à Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 182 recto et verso.
14 mai. Paris.	Aux plénipotentiaires.	Réponse sur la question du cérémonial[1]. Mazarin n'est pas, sur ce point, du même avis que les plénipotentiaires. Les levées faites par Marsin ne doivent pas être jointes aux troupes de la landgrave de Hesse. Départ prochain du duc d'Orléans. Espérance de succès pour la campagne qui va s'ouvrir. Imprimé dans les *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrück*, t. II, p. 44-45.
18 mai. Paris.	A M. Baltazar.	Mazarin lui recommande d'éviter que le peuple soit opprimé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. III, f° 328 recto.

[1] Cette question avait été soulevée à l'occasion de la prétention de l'ambassadeur vénitien Contarini, qui prétendait que les ambassadeurs devaient le *secondaire* jusqu'à son carrosse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEU DE DATE	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
19 mai. Paris.	A M. d'Épernon.	Mazarin a pleine confiance en lui et n'est opposé à ceux qui ont voulu donner de fâcheuses impressions sur son compte. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 178 recto.
20 mai. Paris.	A M. le vice-légat d'Avignon.	Mazarin le prie de permettre qu'on poursuive le sieur Pierre Roy, ci-devant fermier de la patente de Languedoc, qui a fait banqueroute et s'est retiré à Avignon. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 184 recto.
21 mai. Paris.	Au sieur Vert.	Détails sur les recrues italiennes envoyées à Dijon. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 184 recto.
24 mai. Paris.	A Mme la maréchale de L'Hôpital.	Le fils de la maréchale a été arrêté par ordre de la Reine. Mazarin souhaite qu'on le trouve innocent. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 183 recto.
26 mai. Paris.	A M. Fabert.	Remerciements pour la part qu'il a prise à la perte éprouvée par Mazarin (la perte de sa mère). Les habitants de Sedan et de Raucourt seront exemptés des logements de guerre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 183 recto.
26 mai. Paris.	A M. Viguier, intendant de la justice à Nevers.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise à la perte sensible qu'il vient d'éprouver. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 184 recto.
26 mai. Paris.	A M. le marquis de Castelnau.	Mazarin a appris par sa lettre le bon état de son régiment; il espère que le Roi aura à s'en louer. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 185 verso.
26 mai. Paris.	A M. de La Ferté-Senneterre.	Remerciements pour les soins qu'il prend de ses intérêts. Protestations de dévouement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 185 verso.
27 mai. Paris.	A M. le maréchal de Guiche.	Il a appris avec plaisir que les troupes de l'armée du maréchal étaient fortes et belles. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 185 verso, et t. II, f° 365 verso.
27 mai. Paris.	A M. de Villequier, gouverneur de Boulogne.	L'abbé d'Aumont est chargé de commander dans le gouvernement de M. de Villequier, qui se rend à l'armée. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 184 recto.
27 mai. Paris.	A M. d'Elbeuf.	Plaintes sur le traitement qu'il a fait subir dans Amiens au sieur de Cornillon. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 184 recto.
27 mai. Paris.	A M. l'abbé d'Aumont.	L'abbé d'Aumont est chargé de commander dans le gouvernement de son frère pendant que celui-ci mène des renforts à l'armée. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 185 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
27 mai. Paris.	A Mme la duchesse de Chaulnes.	Ce qui s'est passé à Amiens lui a causé beaucoup de déplaisir. Il a écrit à M. d'Elbœuf à ce sujet. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 185 recto.
27 mai. Paris.	A M. le vidame[1] d'Amiens.	Regrets qu'il n'ait pu exercer pendant cette campagne les fonctions de maréchal de camp. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 185 recto et verso.
27 mai. Paris.	Au roi de Pologne.	Lettre de condoléance à l'occasion de la mort de la reine de Pologne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 185 verso.
28 mai. Paris.	A M. Baltazar, intendant de Languedoc.	Nécessité d'entretenir le calme dans la province et d'empêcher que le peuple ne soit opprimé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 186 verso.
28 mai. Paris.	A M. le duc d'Elbœuf.	Mazarin s'étonne des plaintes des habitants d'Abbeville contre Magalon (Magalotti?), à l'occasion des logements de guerre. Il lui écrit à ce sujet et à l'occasion de prétentions contraires aux droits du duc d'Elbœuf. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 186 verso.
31 mai. Paris.	A M. de Berken (ou Berghein), lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Mazarin.	Mazarin s'efforcera de donner aux officiers de son régiment les moyens de se mettre en état de servir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 186 recto.
4 juin. Paris.	A MM. d'Avaux et Servien.	Mazarin leur recommande le sieur de Bregi, qui leur remettra cette lettre et qui pourra être employé aux négociations avec les princes d'Allemagne. *Imprimé dans les Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrück*, t. II, p. 90.
4 juin. Paris.	A M. le colonel Gritz (?).	Remerciments pour la part qu'il a prise à la perte éprouvée par Mazarin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 186 verso.
4 juin. Paris.	A M. Bousquet.	Les nouvelles que M. Bousquet lui a données du Languedoc lui sont très-agréables. Mazarin espère que la présence et les soins de M. Bousquet contribueront au calme de cette province. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 188 recto.
9 juin. Paris.	Au sieur Boudoli.	Mazarin a jugé, d'après l'avis des officiers de son régiment, que le sieur Quartier y devait être maintenu comme enseigne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 188 verso.

[1] Le titre de vidame (vice-dominus) était donné à certains seigneurs qui étaient lieutenants des évêques pour l'administration temporelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644. 6 juin. Paris.	A M. de Marsin	Remerciments pour la lettre de condoléance que M. de Marsin lui avait adressée, à l'occasion de la perte qu'il avait faite. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 189 verso.
7 juin. Paris.	A M. de La Meilleraye.	Espérance d'un prompt succès dans l'entreprise formée. Recommandation pour le sieur de Courteil. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. II, f° 189 verso.
9 juin. Paris.	A M. Fabert.	Négociation pour le gouvernement de Stenay. On attend la réponse de M. Thibaut. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 189 verso.
10 juin. Paris.	A M. le surintendant.	Le Roi désire qu'on fasse payer une montre à dix compagnies du régiment des gardes françaises, qui doivent se rendre au siége de Gravelines. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 188 verso.
10 juin. Paris	A M. de Castelnau-Mauvissière.	Mesures pour établir le rang des capitaines qui commandent dans son régiment. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 189 recto.
10 juin. Paris.	A M. de Chavagnac [ou Chavagnac].	Mazarin regrette de ne pouvoir donner au fils de Chavagnac l'emploi qu'il désire. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 190 recto.
11 juin. Paris.	A Mme la landgrave de Darmstadt.	Protestations de dévouement et de passion pour son service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 191 recto.
11 juin. Paris.	A M. le prince Thomas.	Remerciments pour la part qu'il a prise à la perte qu'il a éprouvée [1]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 191 recto.
11 juin. Paris	A Madame de Savoie.	Même sujet. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 190 verso.
11 juin. Paris.	A M. le maréchal de Saint-Luc.	Même sujet. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 190 verso.
11 juin. Paris.	A Mme la comtesse d'Alais.	Même sujet. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 190 verso.
11 juin. Paris.	A M. le comte d'Alais.	Même sujet. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 190 verso.

[1] Voyez ci-dessus, p. 750-751.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOMMAIRES.
1644.		
11 juin. Paris.	A M. le duc d'Elbeuf.	**Remercîments pour le soin avec lequel il veille à la sûreté des frontières. On espère la prise prochaine du fort Philippe.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 verso.
11 juin. Paris.	A M. de Rantzau.	**Espoir qu'il secondera le succès de l'entreprise du duc d'Orléans contre Gravelines.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 191 verso.
11 juin. Paris.	A M. du Moulin.	**Remercîments pour les livres qu'il lui a envoyés.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 191 verso.
11 juin. Paris.	A M. du Plessis-Besançon.	**Mazarin approuve la résolution de châtier ceux de l'armée du duc d'Orléans qui ont pris l'argent du Roi.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 191 recto.
11 juin. Paris.	A M. de Champlâtreux, intendant de Champagne.	**Mazarin le félicite du bon état de son régiment.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 verso.
11 juin. Paris.	A M. de Choupes, lieutenant de l'artillerie.	**Ordre a été donné au grand maître de l'artillerie d'envoyer des chevaux au duc d'Enghien.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 recto.
11 juin. Paris.	A M. de Gossion.	**Mazarin se réjouit de la nouvelle de la prise des forts qui couvraient Gravelines.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 recto.
11 juin. Paris.	A M. le marquis de Castelnau.	**Mazarin le félicite du bon état de son régiment.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 recto.
11 juin. Paris.	A M. de Turigny.	**Mazarin le prie de seconder les levées dont est chargé le sieur d'Angeville (?).** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 recto.
11 juin. Paris.	A M. Baltazar, intendant.	**Remercîments pour les services qu'il a rendus au passage des troupes en Catalogne. État prospère des affaires de la France.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 verso.
11 juin. Paris.	A M. de Matignon, lieutenant général au gouvernement de Normandie.	**Prière de seconder les levées que M. d'Angeville est chargé de faire en basse Normandie.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 verso.
11 juin. Paris.	A l'évêque de Coutances.	**Même sujet.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 verso.
12 juin. Paris.	A M. de Lauson.	**Remercîments pour les témoignages d'affection qu'il a donnés à Mazarin à l'occasion de la perte éprouvée par ce dernier.** Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 recto.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES	SOUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1654.		
12 juin. Paris.	A M. le maréchal de Guiche.	Mazarin n'a pas voulu laisser partir du Plessis-Besançon sans lui donner de ses nouvelles. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 195 verso.
12 juin. Paris.	A M. Olive du Mesnil.	Remercîments pour sa belle paraphrase de l'hymne du Saint-Sacrement. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 verso.
12 juin. Paris.	A M. Balthazar, colonel d'un régiment de cavalerie.	Éloge de sa belle conduite. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 verso.
14 juin. Paris.	Aux habitants de Sedan.	Mazarin les loue des sentiments d'obéissance et de fidélité qu'ils montrent envers le Roi. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 recto.
14 juin. Paris.	A MM. les ministres et anciens de la R. P. R. à Sedan.	Mêmes éloges. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 verso.
14 juin. Paris.	A M. de Lavergeac.	Mazarin ne négligera aucune occasion de lui témoigner son estime et son affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 verso.
14 juin. Paris.	A M. de Communiers.	Il doit s'efforcer d'exhorter les Suisses à s'opposer aux mesures projetées pour mettre une bride à quelques-uns de leurs cantons. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 196 verso.
15 juin. Paris.	A M. d'Amboise, gouverneur de Trin.	Remercîments pour la part qu'il a prise aux afflictions que Mazarin a éprouvées. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 197 recto.
16 juin. Paris.	A M. Fabert.	Les députés de Sedan doivent se louer du bon accueil qu'ils ont trouvé à la Cour. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 195 recto.
17 juin. Paris.	Aux plénipotentiaires d'Avaux et Servien.	Mémoire envoyé avec la dépêche du 18 juin 1654. — Le sieur Dominique Boncalli, résident pour le roi de Pologne à la cour de France, fait de grandes avances de la part du roi de Pologne. Mazarin a rédigé un mémoire pour ne pas témoigner de mépriser les propositions qui viennent d'un si grand prince. Voici le contenu de ce mémoire, qui sera remis au gentilhomme qui ira en Pologne : — 1° Compliments de condoléance à l'occasion de la mort de la reine de Pologne. — 2° Remercîments pour l'affection que le roi de Pologne lui a fait témoigner par le sieur Boncalli. — 3° Paraître croire que c'est par considération pour la France qu'il ne s'est pas joint au Danemark pour combattre la Suède, quoique nous sachions assez que d'autres raisons l'en ont retenu, et que les états du royaume, sans le consentement desquels il ne peut prendre de semblables résolutions, ont plus servi que notre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET NOTICES.
1644.		considération.» — 5° Promesse de l'assister de tout son pouvoir en ses intérêts «et dans les plus pressantes affaires qu'il puisse avoir, comme pour l'élection de ses enfants à la couronne de Pologne.» — 5° Nécessité d'insister sur l'intention de Leurs Majestés pour la conclusion de la paix générale; mais le Roi ne se séparera jamais de ses alliés. — 6° Remercîments pour les dispositions que montre le roi de Pologne à favoriser la conclusion de la paix. — 7° Conditions nécessaires pour la paix : «modérer l'autorité de l'Empereur et établir solidement la liberté germanique; abolir à jamais le nom de *roi des Romains*; augmenter le collége électoral et le porter à neuf électeurs, dont le grand nombre ira toujours à la diminution de l'autorité de l'Empereur.» On pourrait choisir pour électeurs Salzbourg et le Palatin; on accommoderait avec ce dernier «le différend de Bavière pour l'électorat.» Le consentement des électeurs serait nécessaire pour la guerre offensive et les levées de troupes. — 8° Ligue offensive à conclure entre la Pologne et la France. — 9° Un mariage pourrait réconcilier la Pologne et la Suède. Les plénipotentiaires examineront l'opportunité de cette négociation. — 10° La reine régente a employé ses bons offices pour empêcher le duc de Transylvanie d'entreprendre rien contre la Pologne. L'envoyé devra se rendre auprès du duc de Transylvanie pour traiter avec lui le même sujet. — 11° En arrivant en Pologne, l'envoyé se mettra en rapport avec le duc d'Osofinski, le remerciera des bonnes dispositions qu'il montre pour la France et lui offrira les marques publiques ou secrètes de l'estime que le Roi fait de sa personne. — 12° Mazarin a fait remarquer à Roncalli que l'on prétend que les négociations entamées par la Pologne n'ont pour but que de séparer la France de ses alliés. Roncalli a repoussé cette objection et allégué des motifs qu'a le roi de Pologne de rompre avec la maison d'Autriche. C'est aux plénipotentiaires à examiner la valeur de ces raisons et à en donner leur avis. — Nécessité de s'opposer à un mariage du roi de Pologne avec une princesse choisie dans un pays ennemi de la France. — En France, «il y aura Mlle de Longueville, la princesse Marie de Mantoue et Mlle de Guise, dont il est à propos de bien informer la personne qui ira, afin qu'il sache ce qu'il aura à dire.» Imprimé dans les *Négociations secrètes pour la paix de Munster et d'Osnabrück*, t. II, p. 67-69.
24 juin. Paris.	A M. de Sève.	Recommandation pour M. de Jalanoux ou Jalavoux. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 197 recto.
24 juin. Paris.	A M. le marquis de Castelnau.	Il ne peut accorder ce que demandent les officiers de son régiment, malgré le désir qu'il aurait de les obliger. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 197 recto.
24 juin. Paris.	A M. le maréchal de Guiche.	Mazarin espère que le duc d'Enghien fera aisément sa jonction avec Marsin. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 197 verso.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES et LIEUX DE DATE	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1655.		
24 juin. Paris	A M. le comte d'Alais.	Mazarin a la plus grande considération pour les recommandations du comte d'Alais. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 195 verso.
24 juin. Paris.	A M. le marquis de Saint-Chamont.	Mazarin le prie de faire les plus puissants efforts pour que le sieur Thomas, prieur du Mont-aux-Malades de Rouen, soit dispensé de porter l'habit de religieux. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 verso.
24 juin. Paris.	A MM. les états généraux de Hollande.	Mazarin tiendra le plus grand compte de la recommandation que les états de Hollande lui ont adressée en faveur de don Louis de Portugal. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 recto.
24 juin. Paris.	A M. le prince d'Orange.	La faveur demandée par le sieur Bartoloti, ou Bartaldi, dépend du conseil du Roi. Mazarin fera ses efforts pour l'obtenir. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 198 verso.
25 juin. Paris.	A M. de La Ferte-Senneterre.	Remercîments pour le zèle que M. de La Ferté-Senneterre a montré dans l'affaire des prisonniers. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 289 verso.
25 juin. Paris.	A M. de Mangiron.	Recommandation pour qu'il se rende immédiatement aux lieux que Mazarin lui a désignés. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 199 recto et verso.
27 juin. Paris.	A M. le comte de Caumartin.	Mazarin a envoyé un commissaire pour payer les soldats de son régiment et indemniser les habitants de Semur et Montbar. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 289 verso.
28 juin Paris.	A M. le comte de Fargis, maréchal de camp des armées du Roi.	La Reine n'a pu lui accorder le poste qu'il demandait. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 200 recto.
28 juin. Paris.	A l'archevêque de Vienne.	Recommandation pour l'évêque de Viviers, qui doit être député à la prochaine assemblée du clergé. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 200 recto et verso.
29 juin. Paris.	A M. de La Ferté-Senneterre.	Félicitations pour le zèle qu'il montre. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 294 verso.
30 juin. Paris.	A M. de Rantzau, sous-lieutenant général en l'armée du Roi commandée par S. A. R.	Mazarin se plaint de son silence. Copie du temps, mscr. B. M. n° 1719, t. II, f° 353 verso.
30 juin. Paris.	A l'évêque de Béziers.	Remercîments pour la part qu'il prend à la perte que Mazarin a éprouvée. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. III, f° 338 recto.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATES.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET SOURCES.
1644.		
30 juin. Paris.	A M. le comte de Coligny.	Protestations de service. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. III, f° 338 recto.
30 juin. Paris.	A M. de Vineheguerre.	Mesures prises pour l'armée navale. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 338 recto.
30 juin. Paris.	A M. le comte de Brassac.	Protestations d'estime et d'affection. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 339 verso.
30 juin. Paris.	A M. le duc François de Savoie.	Protestation du désir de lui être agréable. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 400 verso.
Juin.	A M. le duc d'Elbeuf.	Mazarin le prosse de s'entendre avec le duc de Chartres et le vidame d'Amiens. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 407 recto.
Juin.	A M. le comte de Grammont.	Mazarin le remercie de la part qu'il a prise à sa douleur. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 407 verso.
Juin.	A M. de La Rochepozay.	Mazarin le félicite de la légère blessure qu'il a reçue et l'engage à ne plus s'exposer autant. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 408 recto et verso.
Juin.	A M. de Lamoignon.	Félicitations à l'occasion de M. de La Rochepozay, son fils. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 408 recto.
Juin.	A M. Colbert, évêque de Rodez.	Les affaires de Catalogne ne sont pas en aussi mauvais état qu'on l'a cru. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 408 verso.
Juin.	A M. Grotius (?).	Mazarin le félicite de la générosité avec laquelle il a repoussé les offres des ennemis. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 408 verso.
Juin.	A M. le marquis d'Aumont.	Mazarin le félicite du bon accueil qu'il a reçu de Turenne. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 409 verso.
Juin.	A M. Imbert.	Satisfaction que l'on a de ses services. Copie du temps; mscr. B. M. n° 2719, t. I, f° 408 verso.
Juin.	A M. Thibaud, maréchal de camp des armées et gouverneur de Stenay.	Mazarin insiste pour qu'il accepte la somme de 40,000 écus, qui lui est proposée en échange du gouvernement de Stenay[1].

[1] Voyez la lettre de Mazarin à Imbert sur le même sujet, p. 788-789.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DATES ET LIEUX DE DATE.	SUSCRIPTION DES LETTRES.	ANALYSES DES LETTRES ET NOTES.
1644.		
Juin.	Au duc de Guise.	Mazarin le remercie des nouvelles qu'il lui a données du siége de Gravelines, et l'engage à user de son influence sur le duc d'Orléans pour obtenir qu'il ne s'expose pas si témérairement aux dangers. Le duc de Guise doit lui-même se ménager [1]. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 208 verso.
Juin	A M. de Hesme.	«Les affaires de Catalogne ne sont pas si déplorées qu'il n'y puisse encore avoir à travailler pour l'armée de mer.» M. de Baune doit attendre l'arrivée du duc de Brézé, qui s'y doit rendre bientôt. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. I, f° 208 verso.
Juin	Au comte de Charost	Remercîments pour les nouvelles qu'il donne du siége de Gravelines. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. III, f° 335
Juin	A M. de Villequier.	Remercîments pour le zèle avec lequel il concourt au succès du siége de Gravelines. Copie du temps; mscr. B. M. n° 1719, t. III, f° 335 verso.

[1] Voyez, p. 370, une lettre de Mazarin à Gessian dans le même sens et presque dans les mêmes termes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE ANALYTIQUE.

A

Aiguebonne. Le baron d'Aiguebonne était de la maison d'Urre, dont la terre seigneuriale était située dans le diocèse de Valence. Il était maréchal de camp et ambassadeur de France en Piémont en 1643. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 46-49; il doit s'attacher à prévenir les querelles entre madame Royale et ses beaux-frères, p. 46; cité p. 56; nouvelles recommandations au sujet des divisions entre madame Royale et ses beaux-frères, p. 60; nécessité de correspondance avec M. d'Amontot, p. 61; plaintes à l'occasion des charges qui pèsent sur la ville de Turin, p. 61-62; cité p. 63, 67; avis des mesures prises pour secourir Tortone, p. 95-98; M. d'Aiguebonne doit surtout s'attacher à apaiser les différends qui pourraient nuire à la défense de Tortone, p. 97-98; cité p. 100, 107, 108; il doit s'efforcer de maintenir la concorde entre les ministres de madame Royale et ceux des princes ses beaux-frères, p. 122; nécessité de s'opposer aux mauvais traitements que les habitants du Piémont font aux troupes du Roi, p. 122-123, 130-131, 151, 154, 162; lettre de Mazarin lui annonçant la mort de Louis XIII, p. 169-171; Mazarin se plaint à lui du voyage de M. d'Amboise à la Cour, p. 224; lettre que Mazarin adresse à M. d'Aiguebonne pour lui annoncer que le prince Thomas est chargé du commandement de l'armée d'Italie, p. 242; son rappel d'Italie n'est pas encore décidé, p. 261-268; il doit compter sur l'affection de Mazarin, p. 352-353; il doit travailler à maintenir la bonne intelligence entre madame Royale et ses beaux-frères, p. 398; il doit avoir l'œil à la sûreté de la ville et citadelle de Turin, p. 400; il doit représenter à la duchesse de Savoie que la ville de Trino ne peut être remise actuellement entre ses mains, p. 425, 427.

Aiguillon (Marie-Madeleine de Vignerod, duchesse d'). Elle était nièce du cardinal de Richelieu, qui avait acheté pour elle le duché d'Aiguillon en 1635. Elle avait épousé Antoine du Roure de Combalet, qui était mort à l'époque où Mazarin parle de la duchesse d'Aiguillon. La duchesse vécut jusqu'en 1675. — Mazarin songe à acheter les perles de la duchesse d'Aiguillon pour la princesse d'Orange, p. 692; l'avocat général du parlement de Paris conclut en faveur de la duchesse dans son procès contre le prince de Condé, p. 735.

Aix (Ville d'); citée p. 140, 582.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Alais (Louis-Emmanuel de Valois, comte d'). Né en 1596, il suivit d'abord l'état ecclésiastique et fut nommé évêque d'Agde en 1621. Dans la suite, il entra dans la carrière militaire et devint gouverneur de Provence. A la mort du duc d'Angoulême, son père, il prit ce titre, et mourut en 1653. — Cité p. 57; lettres que lui adresse Mazarin, p. 289-290. 386; cité p. 540, 541; son régiment pourra aller servir pendant quelque temps en Catalogne, p. 565-566; élection des consuls d'Aix et de Marseille, p. 582; entretien de la garnison de Mourgues, ou Monaco, p. 583; mécontentement que cause au comte d'Alais le mariage de son père, p. 627, texte et note; objections qu'il fait à la sortie des troupes de Provence, p. 628-629; Mazarin le presse d'envoyer des troupes en Catalogne, p. 633; il l'avertit que les Espagnols se préparent à attaquer Toulon, p. 649; on lui envoie des munitions de guerre pour la défense de Toulon, p. 692.

Alais (Henriette de La Guiche, comtesse d'): citée p. 629.

Alger (Esclaves d'): p. 386.

Allemagne: citée p. 52; les affaires des confédérés se soutiennent avantageusement en Allemagne, p. 125; l'armée d'Allemagne a besoin d'être renforcée, p. 145. 148; importance des affaires d'Allemagne, p. 148; Mazarin aurait désiré s'y rendre pour négocier la paix, p. 149; citée p. 185, 189, 193, 208, 226, 228, 229, 233, note; p. 250, 288; on va s'appliquer soigneusement aux choses d'Allemagne, p. 289, 291, 292, 294, 295, 305, 330; importance des affaires d'Allemagne, p. 334, 335, 341; on est résolu d'agir puissamment en Allemagne, p. 349; citée p. 350, 352, 357, 368, 384; résolution d'agir vigoureusement en Allemagne, p. 394; citée p. 408, 409, 411, 413, 430, 435, 439, 443, 448, 462, 467, 468, 473, 475, 478, 479, 481, 483, 485, 490, 493, 494, 497, 508, 509, 510, 513, 518, 520, 522, 527, 530, 532; elle est le principal siége de la guerre, p. 547, 550, 554, 560, 561; importance des affaires d'Allemagne, p. 565; citée p. 571, 573, 574, 575, 578, 599, 607, 608, 617; le corps des villes impériales est ce qu'il y a de plus important en Allemagne, p. 619; la France n'a que des intentions bienveillantes pour l'Allemagne, p. 620; citée p. 625, 639, 645, 646, 687; c'est la France surtout qui soutient la guerre d'Allemagne, p. 710; citée p. 711, 732, 743, 752, 753, 754; ligue catholique d'Allemagne rappelée, p. 763; le parti impérial ne peut se fortifier en Allemagne qu'à l'avantage des Espagnols, p. 764; les Suédois doivent songer plus qu'ils ne font aux affaires d'Allemagne, p. 765; citée p. 766, 785.

Allemands; cités p. 190, 588, 636; se plaignent que le colonel Oheim n'ait pas recouvré la liberté, p. 672.

Alsace (Province d'). On fera tout ce qu'on pourra pour le bien des villes d'Alsace, p. 349; citée p. 380; garnisons d'Alsace, p. 383; citée p. 387; Mazarin désire mettre un terme aux souffrances de l'Alsace, p. 417, 430; garnisons d'Alsace, p. 463, 464, 485, 486, 487, 512, 527, 531, 579; citée p. 591, 602, 717.

Alsace (Noblesse d'). Lettre que lui adresse Mazarin; il lui exprime son déplaisir de ce que l'armée de Guébriant a été obligée de séjourner en Alsace, p. 379.

Altesse Royale (Son). Ces mots désignent ordinairement Gaston d'Orléans, dans les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettres de Mazarin. — Voy. Gaston d'Orléans.

Altieri. Le cardinal Émile Altieri devint pape en 1670, à l'âge de quatre-vingts ans, sous le nom de Clément X, et mourut en 1676. — Mazarin pense qu'il pourrait être envoyé comme légat au congrès de Munster, p. 316; on doit s'efforcer de le gagner à la France, p. 318: pension annuelle qui doit lui être donnée; secret promis, p. 318; gratification d'au moins 1,000 pistoles donnée immédiatement, p. 319.

Amboise (probablement François-Jacques d'Amboise, vicomte d'Aubijoux), chambellan du duc d'Orléans, lieutenant général du haut Languedoc en 1645, maréchal de camp en 1646 et lieutenant général en 1650. Mort le 19 novembre 1656. — Cité p. 93; Mazarin se plaint de ce qu'il a quitté l'armée d'Italie pour venir à la Cour, p. 221-222, 224; il obtient le gouvernement de Trin, p. 326.

Amiens (Ville d'); citée p. 718.

Amontot (Nicolas Le Seigneur, sieur d'), résident de France à Gênes. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 33-34; il le félicite de la neutralité de Gênes, p. 34; lettre que lui adresse Mazarin, p. 36-39; il a parlé au Roi en sa faveur, p. 37; lettre de Mazarin à M. d'Amontot, p. 55-59; il l'engage surtout à presser la république de Gênes de s'allier avec la France, p. 58-59; cité p. 61, 63, 65, 67, 80, 90-91; M. d'Amontot doit s'efforcer d'obtenir de la république de Gênes le passage pour les troupes qui vont au secours de Tortone, p. 92; cité p. 99; il doit engager la république de Gênes à garder une stricte neutralité, p. 123-125; cité p. 133; il doit se ménager adroitement avec les Génois, p. 161; réclamations qu'il doit leur adresser, p. 164; lettres que lui écrit Mazarin, p. 173-174, 263-264, 322-323, 397-398.

Amsterdam (Ville d'); citée p. 606.

Angelot (Louis-Gaspard de Châtillon, comte d'); cité p. 267.

André (M.), aumônier du régiment du cardinal Mazarin. — Satisfaction de Mazarin des bonnes nouvelles qu'il reçoit de son régiment, p. 254-255.

Angers (Ville d'). Sédition à Angers, p. 187.

Angleterre; citée p. 393, 433, 460, 472, 539, 754, 773.

Angleterre (Roi d'), Charles Ier, de la maison de Stuart, né en 1600, mort en 1649. — Lettre que lui adresse Mazarin pour lui annoncer la mission de M. de Gressy, ou Crécy, qui sera bientôt suivie de l'ambassade du comte d'Harcourt, p. 343-344; le comte d'Harcourt part pour l'Angleterre, p. 393; Charles, cité comme roi des Irlandais, p. 421; cité p. 422, 524.

Angleterre (Reine d'), Henriette-Marie de France, née en 1609, morte en 1669. Fille de Henri IV et de Marie de Médicis, elle avait épousé, en 1625, Charles Ier, roi d'Angleterre. — Lettre que lui adresse Mazarin; désir du Roi de voir la tranquillité rétablie en Angleterre, p. 138; citée p. 965; protestations de dévouement pour la reine d'Angleterre, p. 344-345; la reine de France tiendra grand compte de sa recommandation pour le marquis de La Vieuville, p. 491-492.

Angoulême (Évêque d'); cité p. 265.

Angoulême (Duc d'), Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Il était né le 28 avril 1573. D'abord chevalier de Malte, puis grand prieur de France le 2 août 1587, il devint colonel général de la cavalerie par commission du 6 mai 1589, fut nommé comte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Auvergne le 3 juin suivant, se distingua au combat d'Arques sous Henri IV et à la bataille d'Ivry. Accusé de complot contre l'État, il fut enfermé à la Bastille en 1604, et n'en sortit qu'en 1616. En 1619, Louis XIII lui donna le duché d'Angoulême. Il figura dans la plupart des guerres de ce règne. En 1643, il commandait un corps d'armée sous le duc d'Enghien. Il mourut le 24 septembre 1650. Il avait eu d'un premier mariage le comte d'Alais (voy. Alais). Il épousa en secondes noces Françoise de Nargonne-Mareuil, née en 1621 et morte le 10 août 1713, au château de Montfort, en Champagne. Ainsi la belle-fille du roi Charles IX lui a survécu cent trente-neuf ans. — Le duc d'Angoulême est chargé de défendre la frontière du Nord pendant le siége de Thionville, p. 233, note, 238; cité p. 245, 246, 248, 252, 254, 266, 270, 341; services qu'il rend à la France; son éloge, p. 391, 395; la Reine blâme son mariage, p. 627.

Angoulême (Françoise de Nargonne, duchesse d'). Elle était fille de Charles, baron de Mareuil, et de Léonore de Rivière. Elle fut mariée au duc d'Angoulême en février 1644, et mourut le 10 août 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans, après soixante-trois ans de veuvage. — Voy. sur sa mort les *Mémoires de Saint-Simon* (édit. Hachette, in-8°, t. X, p. 425). C'est à tort que, dans cet ouvrage, la duchesse d'Angoulême est appelée *Françoise de Narbonne*. — Citée p. 627, note 1.

Anguien (Duc d'). — Voy. Enghien (Duc d').

Anisy (M. d'), lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Guébriant, devenu régiment du cardinal Mazarin. — Son éloge, p. 537; cité p. 712-713.

Anjou (Philippe de France, duc d'), frère de Louis XIV, né le 21 septembre 1640. Ce prince est quelquefois appelé *Monsieur* ou *le petit Monsieur*. — Cité p. 676, note 3.

Anjou (province de France); cité p. 187.

Anne d'Autriche. Née à Valladolid en 1601, morte le 20 janvier 1666. Anne d'Autriche était fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne; elle épousa Louis XIII le 25 décembre 1615. Proclamée régente après la mort de ce prince, en 1643, elle gouverna, de concert avec Mazarin, pendant la minorité de Louis XIV. Elle est ordinairement citée dans la Correspondance de Mazarin sous le nom de *la Reine*, de *Reine régente*, de *Sa Majesté*. — Anne d'Autriche est en bonne intelligence avec le duc d'Orléans et le prince de Condé, p. 170; sa régence commence sous d'heureux auspices, p. 175; citée p. 178, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 188, 191, 192, 194, 195, 196; son zèle pour les intérêts de la Catalogne, p. 196; citée p. 199, 201, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 214; elle se montre favorable à Mazarin, p. 220-221; citée p. 222, 224, 225, 226, 227; elle a le cœur tout français, p. 228; citée p. 230, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 239, 241, 242, 243, 244, 248, 250, 251, 253, 256, 259, 260, 261, 264, 265, 266, 267, 271, 273, 274; elle désire l'amirauté, qu'avait le duc de Brézé, p. 274-275; citée p. 276, son éloge, p. 277; citée p. 278; loyauté de sa conduite à l'égard des Provinces-Unies, p. 279, 281; citée p. 282, 285, 287, 288, 290, 294; sa prudence et sa bonté, p. 296; citée p. 300, 301, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309; elle est suspecte aux alliés de la France comme sœur du roi d'Espagne, p. 312, 318, 319; elle comble Mazarin de ses grâces,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

p. 321; citée p. 326, 327, 328; sa conduite pleine de vigueur, p. 329; citée p. 336, 337, 338, 339, 343, 345, 350, 351, 353, 355, 356, 357, 358; confiance qu'elle témoigne à Mazarin, p. 359; citée p. 361, 362, 363; sa bonté embrasse sans distinction tous ses sujets, p. 364; citée p. 368, 369, 382, 384, 388, 389, 391, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 403; elle protégera tous les Français, sans distinction de religion, p. 404; citée p. 405, 407, 409, 410; ses inclinations sont toutes françaises, p. 410; citée p. 414, 415, 419, 420, 421; elle s'intéresse au sort de Montaigu, p. 421, 422, 423; citée p. 423, 424, 425, 428, 429, 432, 433, 434, 444, 449, 450, 451, 454, 455, 457; elle n'a rien oublié pour rétablir la concorde en Angleterre, p. 460, 466, 468, 469, 472, 473, 474, 477; sa disposition à soutenir énergiquement les affaires d'Allemagne, p. 478, 479; elle est résolue de n'épargner ni argent ni hommes pour soutenir les affaires d'Allemagne, p. 481, 482, 483; elle est inconsolable de la mort du maréchal de Guébriant, p. 484, 485, 486, 488, 489, 491, 492, 494, 495, 497; son estime pour le cardinal Antoine Barberini, p. 500; citée p. 505, 508, 510, 512, 513; elle veut maintenir les avantages dont jouissaient les protestants, p. 516, 517, 518; citée p. 519, 520, 522, 525; lettre de la régente à Turenne, p. 528, note 2; citée p. 531, 533, 537, 539, 544, 545, 546, 547, 548, 550, 551, 552, 557, 558, 561, 563, 565, 566, 568, 569, 573, 577, 578, 584, 591, 592, 595, 596, 599, 600, 601, 603, 604, 605, 607, 608, 609, 611, 612, 617; elle veut assister toujours le landgrave de Hesse suivant l'exigence des occasions, p. 618; les intérêts de la maison d'Orange lui sont chers, p. 621; elle veut donner à la princesse d'Orange quelque marque de son affection, p. 622; citée p. 625, 626, 627, 631, 633, 638, 647, 650, 651, 653, 654, 657; elle est animée de sentiments favorables au duc d'Épernon, p. 662, 663; citée p. 664; sa rupture avec Mme de Hautefort, p. 667; citée p. 670, 671, 681, 684, 685, 686, 688, 691, 692, 693, 694, 696, 699; confiance qu'elle témoigne à Turenne, p. 701; elle fait l'éloge de D'Erlach, p. 702; citée p. 706, 707; inclination que la Reine a pour la ville de Colmar, p. 708; citée p. 710, 712, 713, 714, 715, 717, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 737, 746, 750, 754, 756, 757, 758, 762, 766, 771, 772; sa reconnaissance pour la conduite des états généraux de Hollande pendant le siége de Gravelines, p. 773; elle est disposée à seconder le prince d'Orange, p. 775, 776; citée p. 778, 779, 780, 781, 783, 786, 789, 790.

Anvers (Ville d'); p. 57.

Antonio ou Antoine (Cardinal). — Voy. Barberini (Antoine).

Anvers (Ville d'); citée p. 606.

Appointés (Soldats). On appelait ainsi les soldats qui recevaient une haute paye. — Cités p. 582.

Aragon; p. 223, 295.

Argencourt (Pierre Conti d'); servit avec distinction dans les guerres d'Italie, obtint, en 1637, le titre de maréchal de camp, et fut employé en Roussillon ou en Catalogne jusqu'à sa mort, arrivée en 1655. — Mazarin le remercie de ses vues pour la défense du Roussillon, p. 737; on a cru l'échec de Lérida plus grand qu'il n'était réellement, p. 738, texte et note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Argenson (Pierre Le Voyer d'), marquis de Paulmy. — Cité p. 248, note 1.

Argenson (René Le Voyer, comte d'). Il était intendant de l'armée de Catalogne. — Mazarin lui donne avis d'un envoi d'argent en Catalogne, p. 165; promesse de secours pour la Catalogne, p. 196; lettres que lui adresse Mazarin, p. 247, 342.

Argilly (Dragons d'); p. 602.

Arlon, ville du Luxembourg; citée p. 746.

Arnauld ou Arnaud. Isaac Arnauld ou Arnaud de Corbeville était mestre de camp du corps désigné sous le nom de *carabins*. Il servit comme maréchal de camp dans l'armée du prince de Condé, au siége de Dunkerque, en 1646, avec Quincé, Noirmoutier, Rohannez, Palluau, Châtillon, Miossens, Marsin, de La Moussaye, etc. (La Borde, *De rebus Gallicis*, p. 231.) Il se signala en Catalogne en 1647 et 1648. (*Ibid.* p. 310, 375.) Il resta attaché au parti de Condé pendant la Fronde. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 181, 182; cité p. 246, 253.

Arnolphini (Sieur); cité p. 637.

Arras (Ville d'); citée p. 160, 264.

Assarini (Luc); cité p. 57; il écrit à l'avantage de la France, p. 124.

Ast ou Asti (Villeneuve-d'). — Prise d'Asti, p. 163, 164, 168, 169, 242, 261, 295, 301, 303.

Aubijoux (François-Jacques d'Amboise, comte d'), chambellan de Gaston d'Orléans et gouverneur de Montpellier. — Cité p. 717.

Aubsbourg (Ville d'); citée p. 620.

Aumont (Famille d'). Comme il est question, dans la correspondance de Mazarin, de plusieurs personnages de cette famille, il sera bon de rappeler que Jacques d'Aumont avait eu, de Charlotte-Catherine de Villequier, trois fils : César d'Aumont, marquis de Clairvaux, qui mourut en 1661; Antoine, appelé d'abord marquis de Villequier, puis duc d'Aumont; et Charles, marquis d'Aumont. Il est question des deux derniers dans la Correspondance de Mazarin.

Aumont (Antoine, marquis de Villequier, puis duc d'). Né en 1601, il devint capitaine des gardes du corps en 1632, maréchal de camp en 1638, lieutenant général en 1645 et maréchal de France en 1651. Créé duc et pair en 1665, il mourut en janvier 1669. Il était gouverneur de la ville et du territoire de Boulogne. Mazarin le désigne sous le nom de *M. de Villequier*. — Cité p. 257, texte et note; lettre que lui adresse Mazarin, p. 264-265; cité p. 515; il seconde le siége de Gravelines, p. 748-749.

Aumont (Charles, marquis d') était troisième fils de Jacques d'Aumont et de Charlotte-Catherine de Villequier; il mourut à Spire, en 1644, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Landau. — Cité p. 256; lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion de la nomination de M. de La Ferté-Senneterre comme gouverneur de Lorraine, p. 276-277; cité p. 335; congé refusé, p. 395; envoyé en Poitou pour réprimer des troubles, p. 525; Mazarin a songé à lui pour un commandement dans l'armée d'Allemagne, p. 533; son éloge, p. 533; nécessité de rendre l'autorité du Roi imposante en Poitou, p. 563; avant de l'envoyer en Allemagne, Mazarin désire connaître l'opinion des officiers, p. 592; on veut l'envoyer commander les corps français de l'armée de Turenne, p. 636; sa nomination est résolue, p. 647; il commandera toutes les troupes qui ne sont pas du *traité de*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Brisack, p. 660; il va se rendre à l'armée, p. 672; son éloge, p. 696; cité p. 698.

Autriche ou Autriche; citée p. 195, 223, 228, 239, 263; elle sollicite continuellement les alliés de la France de changer de parti, p. 312; alliances que les ministres d'Autriche s'efforcent de faire en Pologne, p. 325; citée p. 329; elle veut abolir toute souveraineté en Allemagne, hors la sienne, p. 330; citée p. 368, 437, 461, 464, 494, 510, 531; on doit travailler à détacher de la maison d'Autriche le corps des villes impériales, p. 619; nécessité d'un contre-poids à la maison d'Autriche, p. 620; citée p. 646, 752, 754, 764, 785.

Auvergne (Gouvernement d'); p. 186.

Avaugour (D'), résident de France à Dantzig. — Cité p. 325; il doit agir auprès de Torstenson afin que les biens de Rantzau et de ses frères, dans le Holstein, soient épargnés, p. 603-604.

Avaux (Claude de Mesme ou Mesmes, comte d'). Né en 1595, mort en 1650. Après avoir été chargé de plusieurs ambassades où il s'était distingué, il fut nommé surintendant des finances en 1643 et envoyé pour négocier la paix de Munster. — Cité p. 149, note 2; nommé plénipotentiaire pour la paix générale, p. 208; lettre que lui écrit Mazarin pour lui annoncer que Servien le rejoindra à Mézières, p. 426; lettre de Mazarin aux plénipotentiaires à l'occasion de la défaite de Dütlingen, p. 479-481; indisposition de D'Avaux, p. 497; il doit terminer le plus tôt possible les négociations avec les états généraux des Provinces-Unies, p. 497; lettre de condoléance à l'occasion de la mort de sa mère, p. 507-508; cité p. 541, 542; lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion d'une proposition qu'il avait faite, p. 546-548; mesures financières adoptées, p. 547; Mazarin lui parle avec une franchise qui est une preuve de son estime et de son affection pour lui, p. 584-585; il est ravi de l'harmonie qui règne entre lui et son collègue Servien, p. 585; lettre que Mazarin adresse à D'Avaux à l'occasion de la subvention due à la landgrave de Hesse et d'autres affaires, p. 617-621; sa présence est nécessaire à Munster, p. 618; il doit avoir confiance aux bonnes dispositions de la Reine à son égard, p. 631-632; bruit d'une trêve imaginaire répandu par les Espagnols, p. 653; les Espagnols espèrent vainement voir éclore des troubles en France, p. 654; il eût été à souhaiter que D'Avaux n'eût pas eu de démêlés avec Contarini, p. 654-655; Mazarin blâme le discours que D'Avaux a adressé aux états généraux des Provinces-Unies sur la liberté de conscience à accorder aux catholiques, p. 656; cité p. 683, 689; Mazarin lui écrit à l'occasion de la réponse que les états généraux ont faite à sa demande et sur des questions de préséance, p. 690-692; Mazarin se plaint de la conduite des Suédois, p. 751-752; sacrifices qu'elle impose à la France, p. 753; on doit ménager la Bavière et tâcher de la gagner, p. 754; on doit presser les Suédois de songer plus qu'ils ne font aux affaires d'Allemagne, p. 765; et travailler à la réconciliation des deux couronnes de Suède et de Danemark, p. 766; les plénipotentiaires doivent écrire aux princes et États du cercle de Westphalie, pour s'opposer à la formation de l'armée de ce cercle, p. 767.

Avenon (Ville d'); p. 637.

Ayen (comte d'), François de Noailles, tué à la bataille de Rocroi. — Cité p. 186.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

B

Bade ou Baden (Marquis ou margrave de); cité p. 288, 647, 778, 780.

Bagni (Cardinal). Le cardinal de Richelieu lui écrivit pour empêcher que Mr Sforza ne fût nommé nonce en France, p. 501.

Bâle (Ville de); citée p. 512, 586, 590.

Bâle ou Basle (Évêque de). Mazarin recommande d'épargner son territoire, p. 494, 495; cité p. 569, 790.

Bâle (Suffragant de). Mazarin lui promet l'assistance de la France, p. 790.

Baltazar, maître des requêtes, intendant de justice et finances en Languedoc. — Nécessité de ménager les peuples, afin qu'ils puissent payer les impôts, p. 454-455; conduite qu'on doit tenir à l'égard des protestants : maintenir ce que leur a accordé Louis XIII, mais ne pas aller au delà, p. 516; cité p. 517; lettre que lui écrit Mazarin, à l'occasion d'un synode tenu par les protestants à Montpellier, p. 506; Mazarin l'avertit de surveiller les mouvements du duc de Bouillon, p. 665.

Bar (Gui de), né en 1604, mort en janvier 1695. Maréchal de camp en 1649, gouverneur du château de Vincennes en 1650, et chargé de la garde des princes (Condé, Conti, Longueville), il les accompagna, avec la même mission, au château de Marcoussis et au Havre; lieutenant général en 1652, gouverneur d'Amiens en 1653. Une mazarinade publiée à Paris en 1651 est intitulée *Entretien de Mazarin avec M. de Bar, gouverneur de la citadelle du Havre-de-Grâce.* — Cité p. 199, 457.

Barberin ou Barberini (Antoine), neveu du pape Urbain VIII, se réfugia en France après la mort de ce pontife; il obtint la charge de grand aumônier et l'archevêché de Reims. Il mourut le 4 août 1671. — Son opposition à François Barberini, p. 21; Michel Mazarin doit tâcher de gagner sa confiance, p. 22; lettre adressée au cardinal Antoine Barberini par Mazarin, p. 29-32; recommandation en faveur de son frère, p. 32; on dit que le cardinal Antoine a rompu avec François Barberini, p. 75; parti que De Lyonne pourrait tirer de cette querelle, p. 75; cité p. 216, 219, 308, 314, 316; Mazarin se plaint de sa conduite dans l'affaire de Mr Sforza, p. 498, 499; estime que la Reine fait de la personne du cardinal Antoine Barberini, p. 500; regret que Mazarin éprouve de ne pouvoir faire ce que le cardinal Antoine désire, p. 501-502; on connaît le zèle de ce cardinal pour la France et son regret de ne pouvoir faire plus pour elle, p. 502; son éloge, p. 503; il serait temps qu'il se réveillât et employât les moyens les plus convenables pour le salut du Saint-Siége, p. 504; cité p. 505; il veut faire un présent à Mazarin, p. 506; cité p. 507.

Barberin ou Barberini (François), cardinal, neveu du pape Urbain VIII et son principal ministre, se réfugia en France après la mort de son oncle. Il mourut le 10 décembre 1679, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. — Plaintes de la France contre lui, p. 11; lettre que lui adresse Mazarin, p. 70-73; cité p. 75, 83, 86, 87, 313, 321; Mazarin critique vivement sa conduite et son caractère, p. 502-503.

Barberini (Cardinaux); opposés à la nomi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nation de Michel Mazarin comme général de l'ordre des Dominicains, p. 20; Michel Mazarin doit tâcher de se les concilier, p. 21.

Barcelone ou Barcelonne, ville de Catalogne: citée p. 196, 239, 342, 746.

Barde (De La). — Voy. La Barde.

Barlemont (M. de); cité p. 788.

Barrière (Sieur de); chargé de lever un régiment en Guienne, p. 740; cité p. 786.

Bary (De); cité p. 323.

Basle. — Voy. Bâle.

Bassompierre (Maréchal de); p. 118.

Baugy (Sieur de); cité p. 783.

Baume (Baron de), un des chefs de l'armée navale. — Cité p. 674; Mazarin le félicite sur le zèle qu'il montre, p. 675; il doit seconder le siége de Tarragone du côté de la mer, p. 703.

Baury (Régiment de); p. 745.

Bautru. Guillaume Bautru, comte de Séran; cité p. 441.

Bavarois; p. 233, note; cités p. 341, 387, 467, 471; avantage remporté sur les Bavarois, p. 775; ils sont défaits à Donaueschingen, p. 779, 780, 786.

Bavière, province d'Allemagne; citée p. 52, 223, 233, note; p. 244, 250, 263, 331, 619, 630, 636.

Bavière (Duc de). Maximilien Ier, né le 17 avril 1573, devint duc de Bavière en 1596 et fut nommé électeur, le 25 février 1623, par l'empereur Ferdinand III, en remplacement de l'électeur palatin Frédéric V, privé de la dignité électorale. Maximilien obtint en même temps le haut Palatinat (aujourd'hui partie septentrionale de la Bavière, ou Nordgau), enlevé à Frédéric V. La dignité électorale fut maintenue à Maximilien par les traités de Westphalie, en même temps que le haut Palatinat, pendant que Charles-Louis, fils de Frédéric V, obtenait le bas Palatinat (Bavière rhénane et partie du duché de Bade), et qu'un huitième électorat était créé en sa faveur. Maximilien mourut en 1651, après avoir gouverné la Bavière pendant près de cinquante-six ans. — Le nonce du Pape à Munster doit le solliciter en faveur du marquis de Noirmoutier, p. 689, 690; cité p. 731; les plénipotentiaires français doivent s'efforcer de le gagner, p. 754; il est extrêmement fin et adroit, p. 754; il règle sa conduite sur ses intérêts, p. 754, et son intérêt est de s'unir avec la France pour empêcher la maison d'Autriche de troubler désormais la chrétienté, p. 754; les plénipotentiaires doivent examiner s'il ne serait pas à propos de traiter confidentiellement avec lui, p. 755.

Bavoncini; p. 119.

Bayonne (Ville de). Ravages que les eaux ont faits du côté de Bayonne, p. 126; citée p. 149.

Beaufort (François de Vendôme, duc de). Né en janvier 1616, il fut tué au siége de Candie le 25 juin 1669. — Cité p. 337-338, note; p. 665, 667.

Beaugency; envoyé par le duc d'Enghien, p. 246, 253; cité p. 304.

Beaumont (Hardouin de Péréfixe, abbé de), né en 1605, archevêque de Paris en 1662, mort le 31 décembre 1670. — Il est choisi pour être précepteur de Louis XIV, p. 718.

Beaupuy ou Beaupuis (Comte de), un des complices de Beaufort. — Cité p. 665.

Beauvais (Augustin Potier, évêque de). Sa conduite à l'égard de Mazarin, p. 312; il veut se faire passer pour le prélat de France le plus zélé pour le Siége Apostolique, p. 313; la Cour fait retarder sa promotion au cardinalat, p. 314.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Belgrave (M. de); cité p. 533.

Bec ou Beck, un des généraux de l'armée espagnole. — Cité p. 304, 395; il n'a plus que 4,000 hommes de pied et 800 ou 900 chevaux, p. 726; cité p. 756.

Belesbat (Sieur de); cité p. 337.

Bellejambe (Hiérosme Lemaistre, sieur de), intendant de justice en Picardie. — Lettre que lui écrit Mazarin pour qu'il veille à la conservation des terres dépendant de ses abbayes, p. 91.

Bellinghan. — Voy. Beringhen.

Belnave (M. de); recommandé par Turenne, p. 571.

Benedetti. L'abbé Elpidio Benedetti était chargé, à Rome, des affaires de Mazarin. — Il est envoyé par le cardinal avec une mission confidentielle en Italie, p. 26; cité p. 89, 143. — On a de l'abbé Elpidio Benedetti des mémoires sur la vie du cardinal Mazarin. Ils sont intitulés *Raccolta di diverse memorie per scrivere la vita del cardinale Giulio Mazarini*, etc. (in-4°, Lyon, sans date). Voy. l'Introduction en tête de ce volume, p. x, texte et notes 1 et 2. — M. V. Cousin (*Jeunesse de Mazarin*, p. xviii) appelle Benedetti *Elfridio* au lieu de *Elpidio*.

Benet (Sieur de); chargé de recrutement pour l'armée, p. 540; instruction pour la levée des troupes, p. 579-580; cité p. 636.

Benfeld, ville du département du Bas-Rhin; citée p. 490.

Berchère (Louis Le Goux, seigneur de La), maître des requêtes, intendant de justice, police et finances en Catalogne. — Mazarin est assuré de son mérite, mais on se plaint de l'inaction de l'armée de Catalogne, p. 365; on doit chercher à gagner par la douceur les habitants de la Catalogne, p. 451.

Beringhen (Henri de) devint, en 1646, premier écuyer de la petite écurie du Roi; il mourut à Paris le 30 avril 1692. Il est quelquefois désigné, dans les carnets et les lettres de Mazarin, sous le nom de *Bellinghan*. — Recommandé par le prince d'Orange, p. 131; satisfaction qu'il a trouvée à la cour de France, p. 280-281; cité p. 524, 525; son éloge, p. 548; il est menacé par Saint-Ibard ou Saint-Ibald, p. 605; cité p. 606; il se rend près du prince d'Orange, p. 612-613; mémoire pour Beringhen s'en allant en Hollande, p. 622-623; cité p. 650, 656; négociations de Beringhen avec le prince d'Orange, p. 657-658; mauvaises impressions que l'on a cherché à donner au prince d'Orange contre Mazarin, p. 666; Beringhen doit travailler à les détruire, p. 667; cité p. 679; il peut revenir de Hollande, p. 681-682; Mazarin lui écrit pour se plaindre de la réponse faite par les états généraux des Provinces-Unies à une réclamation des plénipotentiaires français, p. 684-685; cité p. 690, 730, 771.

Bernardin (Sieur); cité p. 407. C'est probablement le même que le capitaine désigné, p. 120, sous le nom de *Bernardini*.

Bernardini (Capitaine); p. 120; appelé sieur Bernardini p. 613, 614, 636, 637.

Bernet (Du), président, auquel on destine la charge de premier président du parlement de Guienne, p. 290.

Béthune (Philippe de), comte de Selles et de Charost, frère puîné du duc de Sully, ministre de Henri IV. Philippe de Béthune mourut en 1649, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. — Cité p. 441, texte et note.

Béthune (Hippolyte, comte de), fils du précédent et frère du comte de Charost; il était chevalier d'honneur de la Reine, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mourut le 24 septembre 1665, âgé de soixante-deux ans. — Cité p. 441, texte et note 1.

Bevilaqua (Marquis de); p. 119, 120.

Bichi. Alexandre Bichi, cardinal; cité p. 88; instruction qu'on lui envoie, p. 188; il est chargé de négocier la paix entre le Pape et les princes confédérés, p. 188, note; cité p. 189, 207; lettre que lui écrit Mazarin, p. 216-221; il doit s'efforcer de rétablir la paix en Italie, p. 221; lettre confidentielle que lui adresse Mazarin, p. 307-322; il ne doit pas songer à retourner en ce moment à Carpentras, p. 317; il doit s'efforcer de gagner des partisans à la France, p. 318; si sa présence à Venise peut être utile pour la conclusion de la paix, il doit s'y rendre, p. 321; cité p. 323; lettre que lui adresse Mazarin sur la cabale des Importants, p. 362-363; cité p. 387; ses dépêches sont lues dans le conseil, p. 505; cité p. 506, 552.

Bidaut; cité p. 59.

Bièvre (Don Joseph de), seigneur de Marguerite ou Margarite et gouverneur de Catalogne. — Remercîments pour sa constance dans le service du Roi, p. 772.

Blaison, localité citée p. 286.

Bohême (État de); cité p. 52.

Bois-Dauphin (Gui de Laval, chevalier de). Il était second fils de la marquise de Sablé. — Il apporte la nouvelle de la capitulation de Thionville, p. 272, 278.

Bois-le-Duc, ville des Pays-Bas; citée p. 734.

Bologne (Salaison de); p. 81.

Bonnefont (Abbaye de); donnée au frère du comte d'Estrades, p. 206, 282.

Bonnelles (marquis de Bonnelles-Bullion); cité p. 262.

Bonvisi; cité p. 315.

Bonzy, résident de France près la princesse de Mantoue. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 381-382.

Bordeaux (Ville de); citée p. 625, 668.

Borgia (Don Fernand); nouveau favori du roi d'Espagne, p. 110.

Bosgency. — Voy. Beaugency.

Bottolino, nom d'un chien; p. 81.

Bouchain (Comte de); cité p. 646.

Bouffalo ou Bufalo. — Voy. Bufalo.

Bouillon (Frédéric-Maurice de La Tour-d'Auvergne, duc de), né à Sedan en 1605, mort le 9 août 1652. Arrêté comme complice de Cinq-Mars, le duc de Bouillon ne sortit de prison qu'en abandonnant Sedan au Roi. Dans la suite, il négocia avec Mazarin pour rentrer dans cette principauté ou obtenir une compensation. — Le prince d'Orange intervient en sa faveur, p. 251; zèle qu'a montré Mazarin pour ses intérêts, p. 594; cité p. 595, 596, 647; le duc de Bouillon sort du royaume, p. 663-664; il a séjourné en Limousin, p. 665; Mazarin se plaint de sa sortie du royaume, p. 686; conduite du duc de Bouillon blâmée, p. 699-700; cité p. 701; plaintes contre le duc de Bouillon, p. 722-724.

Bouillon (Fébronie de Berg, duchesse de). Elle a reconnu le zèle que Mazarin avait montré pour les intérêts de son mari, p. 594-595; citée p. 664; elle parle de Turenne comme d'une personne sur laquelle elle a tout pouvoir, p. 723.

Bouillon (Charlotte de La Tour-d'Auvergne, duchesse de), sœur de Turenne et du duc de Bouillon, morte sans alliance, en juillet 1662. — Citée p. 595.

Bouillon (Duché de); p. 389; désordres arrivés au duché de Bouillon, p. 562; cité p. 596.

Boulogne (Ville et pays de); cités p. 264.

Boulonais (Pays du); cité p. 253, 264.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bourbon (Henri-Jules de), fils de Louis de Bourbon et de Claire-Clémence de Maillé-Brézé. — Cité p. 266, note.

Bourlemont (Abbé de); cité p. 538.

Bouthillier ou Bouthillier (Claude) avait été surintendant des finances sous Louis XIII. Il mourut le 21 mai 1652, à soixante et onze ans. — Cité p. 160, note; lettre que lui adresse Mazarin lorsque Chavigny, fils de Claude Bouthillier, rentre au conseil, p. 369-370.

Brabant (Province de); citée p. 677, 678.

Brachet. — Voy. Braschet.

Brandebourg (Électeur de). Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, né le 6 février 1620, avait succédé, en 1640, à son père, Georges-Guillaume; il régna jusqu'en 1688; il joua un rôle important dans les guerres du XVIIe siècle, et prépara la transformation de l'électorat de Brandebourg en royaume de Prusse. On le désigne sous le nom de *grand électeur*. — Ses intrigues à la Haye, p. 762; le pays de Clèves lui appartient, p. 763.

Braschet; envoyé en Allemagne pour servir sous M. de Tracy, p. 510; cité p. 530, 554, 569, 570, 586; son arrivée à Bâle, p. 590; cité p. 593; lettre que lui adresse Mazarin, p. 672.

Brasset, résident de la France près la république des Provinces-Unies. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 69-70; nouvelle lettre de Mazarin, à l'occasion des projets formés pour la campagne de 1644, p. 676-680; cité p. 682, 690; il doit presser l'exécution du projet arrêté avec les Hollandais, p. 705-706; même sujet, p. 729-732; éloge du soin qu'il prend de surveiller les intrigues de l'électeur de Brandebourg à la Haye, p. 762; il doit agir vivement auprès des états généraux des Provinces-Unies, afin qu'ils s'opposent à ce que les princes et États du cercle westphalique mettent sur pied une armée, comme on les en presse, p. 763; motifs qu'on doit faire valoir pour les en détourner, p. 763-764; il doit continuer de rendre de puissants offices à la landgrave de Hesse, p. 773; cité p. 785.

Brisse (Province de); citée p. 510.

Brézé (Urbain de Maillé, marquis, puis maréchal de), né en 1597, nommé capitaine des gardes du corps le 20 septembre 1627, maréchal de camp en 1630, maréchal de France le 28 octobre 1632, chevalier des ordres du roi le 14 mai 1633; il mourut le 13 février 1650, âgé de cinquante-trois ans. Il était beau-frère du cardinal de Richelieu. — Lettre que lui adresse Mazarin, à l'occasion d'attaques violentes contre la mémoire du cardinal de Richelieu, p. 186-187; douleur que ces attaques causent à Mazarin, p. 187; cité p. 256, texte et note; lettre que lui adresse Mazarin afin qu'il décide le duc de Brézé, son fils, à abandonner à la Reine l'amirauté de France, p. 274-275, texte et note.

Brézé (Duc de). Armand, duc de Brézé-Fronsac, amiral de France, fils d'Urbain de Maillé, maréchal de Brézé. Le duc de Brézé était neveu du cardinal de Richelieu et beau-frère de Louis de Bourbon, duc d'Enghien. Il fut tué, en 1646, devant Orbitello, à l'âge de vingt-sept ans. — Lettre de Mazarin au duc de Brézé sur le retard du départ de la flotte, p. 194; cité p. 196; il ne doit pas craindre les impressions que l'on voudrait donner à la Reine contre lui, p. 234-235; cité p. 247; il doit concerter ses opérations avec le maréchal de La Mothe, p. 255-256; lettre que lui écrit Mazarin pour qu'il abandonne l'amirauté à la Reine, p. 275;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cité p. 295; félicitations pour les succès qu'il a obtenus sur mer, p. 347; il remporte la victoire navale de Carthagène, p. 398, texte et note 2; lettre de félicitation que lui adresse Mazarin, p. 401; cité p. 402; lettre que lui adresse Mazarin sur le partage du butin, p. 544-545.

Brienne (Henri-Auguste de Loménie, comte de), né en 1594, mort en 1666. Le comte de Brienne remplaça Chavigny comme secrétaire d'État des affaires étrangères. — Il achète une charge de secrétaire d'État, p. 205, 206, note; cité p. 217, 255, 262, 308, 351, 382, 387, 399, 427, 460, 465, 466, 497, 508, 524, 539, 545, 601, 611, 619, 650, 657, 679, 683, 689, 692, 749, 751, 752, 753, 764, 766, 768.

Briet ou Brillet, un des complices du duc de Beaufort. — Cité p. 667.

Brisach, ville du Brisgau, aujourd'hui grand-duché de Bade. Cette ville appartenait alors à la France. — Elle est citée p. 128; mesures prises pour la subsistance de la garnison, p. 417; citée p. 485; on doit établir à Brisach un magasin de vivres, p. 511; citée p. 531; révolte de la garnison réprimée, p. 669-670; sédition renouvelée et réprimée pour la seconde fois, p. 694; Turenne doit se rendre à Brisach, p. 700; ville de Brisach, p. 702, 713.

Brisach (Traité de). *Troupes du traité de Brisach*, p. 660; on désignait sous ce nom les Weimariens, anciens soldats de Bernard de Saxe-Weimar, qui, d'après le traité, ne devaient obéir qu'à leurs chefs, tout en servant dans l'armée française.

Broglie (Comte de); cité p. 103.

Bruxelles (Ville de); citée p. 292, 606, 678, 717.

Bufalo (Ottavio del); cité p. 119; il est chargé de lever une compagnie d'Italiens, p. 641; lettre que lui écrit Mazarin à ce sujet, p. 642-643.

C

Calais (Ville de); citée p. 734, 774.

Campano (Chevalier); cité p. 59; on lui reproche de la fourberie, p. 125.

Campeil ou Campeils (Sieur de); cité p. 191, 207, 225; il ne peut obtenir la charge de lieutenant de roi de Thionville, p. 292, 305.

Campi ou Campy (De), lieutenant-colonel du régiment de Mazarin. — Recommandations que Mazarin lui adresse pour son régiment, p. 119-120; il ne doit pas se rendre à la Cour, p. 119; cité p. 258, 269, 278; lettre que lui adresse Mazarin pour lui choisir dans son régiment six valets de pied robustes, p. 356; Mazarin l'exhorte à tenir son régiment bien en état pour l'expédition d'Allemagne, p. 388-389; il le félicite du bon état de son régiment, p. 407-408, 442; cité p. 458, 471.

Campigny (M. de); cité p. 48.

Capponi (Père); cité p. 48, 123.

Carbon (Chevalier de); cité p. 715.

Cardinal de Lyon. — Voy. Plessis (Alphonse-Louis du).

Cardinal-Duc. — Voy. Richelieu (Cardinal de).

Cardinal-Infant (don Fernando, fils du roi d'Espagne, Philippe III). Né le 17 mai 1609, don Fernando devint cardinal-ar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chevêque de Tolède et gouverneur des Pays-Bas; il mourut en 1641. — Cité p. 711.

Carignan (Marie de Bourbon, princesse de) avait épousé, le 10 octobre 1624, Thomas-François de Savoie-Carignan, désigné ordinairement sous le nom de *prince Thomas*. Elle mourut le 4 juin 1692, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. — Citée p. 109, 142.

Carlos (Comte de); commande en Provence, p. 57.

Carpentras (Ville de); citée p. 317.

Casal ou Cazal, ville forte du royaume d'Italie, autrefois capitale du Montferrat. La ville de Casal appartenait à la France. — Citée p. 59, 61, 94, 100, 137; mauvaises dispositions des membres du conseil de Casal, p. 294; citée p. 301, 615.

Cassel, ville de la Hesse; citée p. 647.

Castellan (M. de), maréchal de camp des armées du Roi; cité p. 65, 93, 95, 134-135, 154.

Castillans; cités p. 346.

Castres (Ville de). Lettre de Mazarin aux officiers de la chambre de l'édit de Castres, p. 457-458.

Castro (Duché de), cause de différends entre le Pape et le duc de Parme; projet de dépôt de ce duché entre les mains d'un tiers, p. 219, note.

Catalans; p. 247, 738.

Catalogne. Instances de l'agent de Catalogne pour que des gouverneurs catalans soient mis dans les places de cette province, p. 27-28; citée p. 164, 165; lettre de Mazarin aux députés de la Catalogne, p. 195-196; promesse de secours pour la Catalogne, p. 198; citée p. 248, 295, 333, 346, 365; nécessité de ménager le peuple de cette province, p. 366; citée p. 410, 439; on doit la gagner par la douceur, p. 451; troupes envoyées en Catalogne, p. 526; citée p. 566, 627, 633, 663, 679, 692, 714, 720, 738, 746, 767, 772, 778, 786.

Cauhartin (Jacques Le Fèvre de), maître des requêtes et conseiller d'État, mourut le 11 décembre 1667; il avait été ambassadeur en Suisse. — Mazarin lui écrit à l'occasion de plaintes de l'ambassadeur de Venise, p. 493-494; il a bien fait de s'opposer à certains actes du baron de Coupet ou Copet, p. 559; il doit entretenir correspondance avec Turenne p. 559; cité p. 778.

Cenami ou Senami (MM.), banquiers du cardinal Mazarin; cités p. 553, 581, 582, 614, 615, 637.

Cenci (Virgilio); cité p. 16.

Cevro, nom de lieu; cité p. 216.

Cérisoles (Bataille de); citée p. 177.

Cévennes (Montagnes des); citées p. 665.

Chabot (Henri de) épousa, en 1645, Marguerite de Rohan, malgré l'opposition de la mère de cette princesse, et fut créé duc de Rohan et pair de France. Il mourut le 27 février 1655. Du mariage de Henri de Chabot avec Marguerite de Rohan est sortie la branche de Rohan-Chabot. — Cité p. 429, 730, 760.

Chac (Colonel). Ce nom est probablement altéré; voy. p. 336, note.

Chambre (Régiment de); cité p. 735, 745.

Chambre de l'édit de Castres (MM. les officiers de la). Ils doivent s'assurer qu'ils trouveront toujours la Reine disposée à les protéger, p. 457.

Chambre de l'édit de Guienne (MM. de la). Lettre que leur adresse Mazarin, p. 364-365.

Champagne (Province de); citée p. 252, 579-621; régiment de Champagne, p. 741.

Champlâtreux (Jean Molé, seigneur de).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fils du premier président Matthieu Molé. Champlâtreux devint conseiller au parlement en 1637, président à mortier en 1657. Il mourut en 1682. — Cité p. 166.

Chancelier (Le). — Voy. Séguier (Pierre).

Chantilly (Terre de); rendue à la maison de Condé, p. 429.

Charles (Le duc). — Voy. Lorraine (Duc de).

Charles-Quint; cité p. 422.

Charlevois ou Charlevoix; va se rendre à l'armée d'Allemagne avec M. d'Aumont, p. 672; il est recommandé à Turenne, p. 673; cité p. 714.

Charost (Louis de Béthune, comte de), né en 1605, mestre de camp en 1625, maréchal de camp et gouverneur de Calais en 1636, capitaine des gardes du corps, disgracié en 1648, reprit le commandement d'une des compagnies des gardes du corps en 1649, lieutenant général en 1650, duc et pair en 1672, mort le 20 mai 1681. — Lettre que lui adresse Mazarin; il remercie le comte de Charost de ses protestations d'affection; il professe pour lui des sentiments d'amitié et promet de servir son frère, p. 440-441; cité p. 734; il prétend que le fort Philippe est de la dépendance de Calais, p. 771.

Chastenois (Prieuré de); cité p. 538.

Châteauneuf (Charles de l'Aubépine, marquis de), né en 1580, nommé conseiller au parlement de Paris en 1600, garde des sceaux en 1630, puis disgracié en 1633 et retenu prisonnier jusqu'en 1643. Il revint alors à la Cour, et fut un des chefs de la cabale des Importants. Il mourut en 1653. — Mazarin le félicite de ce qu'il a recouvré le gouvernement de Touraine, p. 277; il est exilé, p. 340, note; lettre que lui adresse Mazarin, p. 371-372; il est le plus dangereux adversaire de Mazarin, p. 371, note.

Châtillon (Duc de), Gaspard III de Coligny, né le 26 juillet 1584, maréchal de camp le 10 mars 1616, maréchal de France le 21 février 1622, duc et pair le 18 août 1643, mort le 4 janvier 1646. — C'est probablement au duc de Châtillon ou à son fils, Gaspard IV de Coligny, qu'est adressée la lettre de Mazarin en date du 16 septembre 1643, p. 370: remerciment pour avoir mis en sûreté la frontière, p. 447.

Chaulnes (Henri-Louis d'Ailly, duc de), mort le 21 mai 1653. — Cité p. 335.

Chavigni ou Chavigny (Léon Le Bouthillier, comte de), né en 1608, fut secrétaire d'État sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV, mourut le 11 octobre 1652, à l'âge de quarante-quatre ans. — Cité p. 16; il écrit au marquis de Fontenay, ambassadeur à Rome, en faveur de Michel Mazarin, p. 20; lettre adressée par Mazarin à Chavigny, p. 27-28; cité p. 37, 47, 55, 60, 74, 88, 89, 90, 91, 92, 97, 105, 121, 124, 131, 144; il est nommé plénipotentiaire pour le congrès de la paix, p. 145; cité p. 149, 152, 164, 165, 174, 188, 189; il sort du conseil en conservant les bonnes grâces de la Reine, p. 205, texte et note; il se prépare à partir pour l'Allemagne, p. 208; il a conservé les bonnes grâces du Roi et le titre de ministre, p. 219; cité p. 242; il doit se rendre à Munster pour négocier la paix, p. 290; cité p. 309; il rentre dans le conseil du Roi, p. 369; dispositions de Mazarin à son égard, p. 369, texte et note; cité p. 382, 629.

Chazé (M. de); cité p. 582, 637.

Chevreuse (Marie de Rohan-Montbazon, du-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chesse DE), né en 1600, épousa en 1617 Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable de France, qui mourut en 1621. En 1622, Marie de Rohan épousa Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle mourut le 13 août 1679. M. V. Cousin a donné de curieux détails sur la première partie de sa vie, dans l'ouvrage intitulé *Madame de Chevreuse*. — Citée p. 359, note 1.

Chigi (Fabio), nonce du Pape à Munster. Mazarin lui écrit pour le prier d'intervenir en faveur du marquis de Noirmoutier, p. 689-690.

Chouppes (M. DE), qui devint plus tard chancelier de Gaston d'Orléans, était, en 1643, intendant de l'armée du duc d'Enghien. — Cité p. 193, 258, texte et note; 268, 278, 407.

Chouppes (Aimard, marquis DE), page de Louis XIII en 1625, lieutenant général de l'artillerie en 1643, mort en 1677. Il a laissé des mémoires plusieurs fois cités dans ce volume. — Il est envoyé par Mazarin au maréchal de La Meilleraye, p. 199; Mémoires de Chouppes, p. 240, note; p. 299, note; cité p. 378, 704, 718.

Christine, reine de Suède, née en 1626, avait succédé à son père, Gustave-Adolphe, en 1632. Elle abdiqua, en 1654, en faveur de son cousin Charles-Gustave, et mourut en 1689. — Mentionnée p. 41, 115; lettre que lui adresse Mazarin, à l'occasion de la mort de Louis XIII, p. 208-210; dispositions, à son égard, de la Reine régente et de son ministre, p. 210; citée p. 211, 490, 491, 599, 600.

Clavius (Commentaires de); cités p. 519.

Close, un des chefs des Weimariens; cité p. 589: probablement le même personnage que Kolhas ou Colas. — Voy. Kolhas.

Colhas. — Voy. Kolhas.

Coligny (Maurice de Châtillon, comte DE), reçut, en décembre 1643, une blessure dont il mourut peu de temps après. — Cité p. 292.

Colmar (Magistrats et conseillers de la ville de). Lettre que leur adresse Mazarin, p. 286-287; citée p. 431; Mazarin protége leurs intérêts, p. 604; zèle de la France pour leur cause, p. 708; Mazarin les engage à rendre témoignage de ses sentiments aux villes avec lesquelles les magistrats de Colmar sont en correspondance et relations d'amitié, p. 708; ils doivent les engager à réclamer leur admission au congrès de Munster, p. 708-712.

Cologne (Électeur de). L'archevêque-électeur de Cologne était Ferdinand de Bavière, fils de Guillaume II, duc de Bavière; il était frère de Maximilien, duc et électeur de Bavière (voy. Bavière). Ferdinand de Bavière fut électeur de Cologne de 1612 à 1650, époque de sa mort. Il était en même temps évêque de Liége, de Munster et de Paderborn. — Mazarin proteste du désir de la France de respecter la neutralité de ses États, p. 562-563; cité p. 731, 763; l'électeur de Cologne est lié aux intérêts de la maison d'Autriche, p. 764.

Cologne (État ou électorat de); cité p. 717.

Cologne (Ville de); citée p. 272, 731, 763.

Colombier, gouverneur de Saint-Quentin; p. 158.

Comte-Duc. — Voy. Olivarès.

Comte Palatin (Charles-Louis, fils de Frédéric V). Né le 20 décembre 1617, mort le 28 août 1680. Le comte Palatin rentra en possession du Palatinat qu'à la paix de Westphalie. — Lettre que Mazarin lui écrit, p. 324-325.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Comtesse (Mme la). — Voy. Soissons (Comtesse de).

Conches (Abbaye de); citée p. 265.

Condé (Henri II de Bourbon, prince de), né le 1er septembre 1588, épousa, le 3 mars 1609, Charlotte-Marguerite de Montmorency; imposa, en 1616, la paix de Loudun à Marie de Médicis, régente pendant la minorité de Louis XIII; fut arrêté la même année et enfermé successivement à la Bastille et à Vincennes, et ne sortit de cette dernière prison qu'en 1619. Pendant la minorité de Louis XIV, il présidait le conseil du Roi en l'absence de la régente Anne d'Autriche et de Gaston d'Orléans, lieutenant général du royaume. Il mourut le 26 décembre 1646. — Il est en parfaite intelligence avec la Reine et le duc d'Orléans, p. 170; cité p. 234, note; p. 252, 267; avidité du prince de Condé, p. 304, note 4; cité p. 335, 353, 510, 558, 691; Mazarin se plaint de la mauvaise humeur du prince de Condé, p. 735; Condé prétend qu'on expose son fils avec si peu de forces, qu'il lui sera impossible de rien entreprendre, p. 739; cité p. 757.

Condé (Princesse de), Charlotte-Marguerite de Montmorency, femme de Henri de Bourbon, princesse de Condé et mère de Louis de Bourbon, duc d'Enghien. — Citée p. 178.

Cosi (Ville de); remise à la duchesse de Savoie, p. 25.

Coudages (M. de); lisez M. de Courvonges et voyez ce nom.

Constance (Lac de); p. 203, 282.

Constance (Siége de); p. 711.

Contarini, ambassadeur de Venise au congrès de Munster et un des médiateurs de la paix de Westphalie. — Cité p. 653; querelle de préséance entre lui et d'Avaux, p. 654-655.

Conti; cité p. 315.

Coppet ou Copet (Baron de). Levées qu'il fait en Suisse pour la république de Venise, p. 494; on doit prendre garde qu'il ne débauche les soldats de la France, p. 510; cité p. 559, 645.

Courtenis (Sieur de); cité p. 728, 737.

Courval (Vicomte de), gouverneur d'Uberlingen. — Il a défendu cette place avec courage, p. 712; cité p. 725.

Courvonges (Antoine de Stainville, comte de); fut d'abord attaché à Charles IV, duc de Lorraine, passa ensuite au service de la France, fut nommé maréchal de camp le 5 janvier 1643, lieutenant général le 20 février 1646 et mourut le 25 novembre suivant, d'une blessure qu'il avait reçue le 21 au siége de Lérida, en Catalogne. Une branche de la maison de Choiseul prit dans la suite le nom de Stainville, à l'occasion d'un mariage avec cette famille de Lorraine. Il était gouverneur de Casal à l'époque qui nous occupe. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 59-60; cité p. 64, 100; Mazarin promet de seconder sa légitime ambition, p. 137.

Créqui (Charles, duc de), pair et maréchal de France. — Cité à l'occasion des querelles de préséance entre d'Avaux et Contarini, p. 655.

Crescentino (Ville de); remise à la duchesse de Savoie, p. 25.

Croates (Régiment de); cité p. 726.

Croquants ou Croquants du Rouergue (Sédition des), p. 406, 415, 416, 431, 441.

Crosse (M. de), représentant de la France près le landgrave de Hesse. — Cité p. 263, 244, 245, 384, 385; il doit s'efforcer d'obtenir de la landgrave de Hesse une diversion en faveur des confédérés.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

p. 435; la défaite de Dütlingen n'a fait qu'exciter le courage de la Reine, p. 482; cité p. 573; Mazarin est disposé à protéger les intérêts de la landgrave de Hesse, p. 573-574; il espère que le parti confédéré se soutiendra avec avantage, p. 574-575; cité p. 591; Mazarin lui écrit à l'occasion des levées faites pour la landgrave de Hesse, p. 608-609; il est nécessaire qu'on laisse à la France le temps de respirer, p. 652.

Croquants. — Voy. Crocquants.

D

Danemark; cité p. 593, 601, 606, 630, 634, 635, 646, 659, 687, 752, 753.

Danemark (Roi de). Christian IV, né en 1577, fut roi de Danemark de 1588 à 1648. — Cité p. 586, 589, 593, 597, 600, 607, 646, 687, 717, 731, 754.

Danse, terre de Sublet de Noyers située en Normandie (Eure). — Il y est exilé, p. 151, note.

Danisy. — Voy. Anisy (M. d').

Danube, fleuve; cité p. 52, 351, 387, 542, 561.

Darmstadt. — Voy. Landgrave de Darmstadt.

Dauphin (Le), Louis de France, né à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre (selon d'autres, le 16) 1638, roi, sous le nom de Louis XIV, en 1643. — Il est tenu sur les fonts baptismaux par Mazarin, p. 160, texte et note 2.

Dauphiné (Province du); citée p. 64, 143.

Dieppe (Ville de); citée p. 157.

Dijon (Ville de); citée p. 580.

Dognon ou Daugnon (Louis Foucault, comte), ancien page du cardinal de Richelieu, servit sous les ordres de l'amiral de Brézé, devint vice-amiral et gouverneur de Brouage, et fut enfin nommé maréchal de France en 1653; il mourut en 1659. — Cité p. 194.

Donaueschingen, ville du grand-duché de Bade, dont le vrai nom est Donaueschingen. Les Français y battirent les Bavarois en 1644, p. 779.

Doria (Janetin); cité p. 161, 165, 174, 262, 322, 397, 553, 557.

Doria (Marc); cité p. 38, 57, 164.

Douglas. Pension accordée, p. 332, 598, note; il est envoyé en Poméranie avec huit régiments de cavalerie, p. 646.

Doulens, Doulans ou Doublens; p. 257, 789.

Du Fresnay; cité p. 375, 377.

Dunkerque ou Dunquerque (Ville de); citée p. 129, 605, 657; la flotte des Provinces-Unies doit bloquer ce port, p. 677, 680.

Du Passage. — Voy. Passage (Marquis du).

Duplex (Scipion), né à Condom en 1569, mort en 1661. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres une *Histoire générale de France* (5 vol. in-fol.). — Mazarin regrette de n'avoir pas le loisir de lui fournir des renseignements pour son histoire, p. 518-519.

Düren (Ville de); citée p. 632.

Dusseldorf (Ville de); citée p. 632.

Dütlingen, ville de Souabe, aujourd'hui royaume de Würtemberg. — Défaite des troupes françaises à Dütlingen, p. 475-479, texte et note; citée p. 594, 599, 607, 619, 697, 698.

Du Tot; p. 127.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

E

Ebernstein ou Ebnestein (Comte d'), général de la landgrave de Hesse. — Se tient en Westphalie, p. 335; estime que Mazarin professe pour sa personne, p. 385; cité p. 435, 461, 482.

Effiat (Régiment d'); p. 204, 241.

Église (Patrimoine de l'), p. 189; États de l'Église, p. 216.

Elbe, fleuve; cité p. 607.

Elbeuf ou Elbœuf (Charles de Lorraine, duc d'), né en 1596, servit dans la plupart des campagnes du règne de Louis XIII. Il embrassa, en 1631, le parti de Gaston d'Orléans et se retira en Flandre. Il ne rentra en France qu'en 1643; il fut alors rétabli dans son gouvernement de Picardie, et commanda l'armée de Flandre en 1644. Il prit part à la Fronde en 1649, et mourut le 5 novembre 1657. — Lettre que lui adresse Mazarin, à l'occasion de quelques places des ennemis, p. 515; avis donné par le duc d'Elbeuf sur la marche des ennemis, p. 756; Mazarin y ajoute peu de foi, p. 758; instructions que Mazarin transmet au duc d'Elbeuf pour couvrir le siége de Gravelines, p. 761-762; cité p. 789.

Emden (Comté d'); cité p. 773.

Empereur (Ferdinand III, empereur d'Allemagne), né en 1608, mort en 1657. Ferdinand était devenu roi de Bohême en 1625, de Hongrie en 1627; il fut élu empereur d'Allemagne en 1637. — Cité p. 329, 509, 541, 585, 589, 593, 599, 601, 619, 620, 632, 634, 647, 655, 688; contribution exigée, par l'Empereur, des villes libres d'Allemagne, p. 708; cité p. 709, 711, 732, 753, 763, 764, 766, 767, 785.

Empire. Ce mot désigne toujours l'Empire germanique dans la correspondance de Mazarin. — Cité p. 619; la France veut rétablir les anciennes constitutions de l'Empire, p. 620; cité p. 655; inclination de la France pour les villes et princes de l'Empire, p. 708; elle veut remettre les choses de l'Empire en l'état où elles doivent être selon les constitutions, p. 709; cité p. 711, 732, 754; on doit donner aux villes de l'Empire le désir de songer à leur liberté, p. 766.

Enghien (Louis II de Bourbon, désigné d'abord sous le nom de duc d'), né à Paris en 1621, mort à Fontainebleau en 1686; ce prince remporta, à vingt-deux ans, la victoire de Rocroi sur les Espagnols, s'illustra par les victoires de Fribourg-en-Brisgau, de Nordlingen et de Lens. Après la mort de son père, en décembre 1646, il fut désigné sous le nom de *prince de Condé*, ou simplement de *M. le Prince*. La postérité lui a donné le nom de *Grand Condé*. — Lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion de la nomination de Du Hallier comme maréchal de France, p. 147, note; cité p. 158, 159; il est vainqueur à Rocroi, p. 174-175; cité p. 176, 178-179, 182, 183, 185, 190, 192; Mazarin lui écrit à l'occasion du siége de Thionville, p. 201-202, 207, 225, 238, 245; lettre que lui adresse Mazarin, p. 246-247; il ne doit pas s'exposer comme un simple soldat, p. 247; renforts envoyés, p. 248, 249, 252-253, 253-254, 259; lettres que lui adresse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mazarin, p. 265. 266; naissance de son fils aîné, Henri-Jules de Bourbon, p. 266; lettres que lui adresse Mazarin, p. 270-271, 271-273; félicitations à l'occasion de la prise de Thionville, p. 276; il se propose de prendre Sierck et Longwy, p. 304; espérance qu'il pourra encore obtenir d'importants succès pendant cette campagne, p. 306; le maréchal de Guébriant a ordre d'agir de concert avec lui, p. 334; souhaits pour l'heureux succès de l'expédition qu'il va diriger, p. 358; Mazarin l'engage à ne pas revenir à la Cour avant d'avoir conduit ses troupes en Allemagne, p. 368; il rendra ainsi au Roi un troisième service, qui sera et plus utile à son État et de plus haute réputation que les deux autres qu'il a rendus (Rocroi et Thionville), p. 368; cité p. 395, 396, 397, 408-409, 411, 413; disposition favorable de la Reine à son égard, p. 429-430; elle a appris avec satisfaction le progrès de sa marche, p. 429; ordres judicieux qu'il a donnés, p. 434; force de l'armée qu'il commande, p. 678; cité p. 691, 704, 713; lettre où Mazarin lui annonce la rupture des négociations avec le duc de Lorraine, et les événements militaires d'Allemagne, p. 716-717; le duc d'Enghien achète le gouvernement de Stenay, p. 717; renforts envoyés à son armée, p. 717-718; il doit entretenir correspondance avec Turenne, p. 719; Mazarin regrette de ne pouvoir lui écrire de sa main, parce qu'il ne connaît pas assez l'orthographe française, p. 719-720; cité p. 724; rien ne pourra s'opposer à la jonction de ses troupes avec celles de Marsin et de Turenne, p. 726; cité p. 734, 735, 737, 739; l'armée du duc d'Enghien est en bon état, p. 742; Mazarin approuve d'avance tout ce que fera le duc d'Enghien pour sa jonction avec Marsin, p. 744; mesures à prendre pour cette jonction, p. 745-746; cité p. 748, 750; nouvelles du succès des armées françaises et du siége de Gravelines, p. 755-756; Mazarin regarde comme dangereux le projet de livrer une bataille générale, p. 756-757; Enghien cité p. 758; Mazarin approuve tout ce qu'il entreprendra, p. 759-760; réponse à deux lettres du duc d'Enghien, p. 760-761; cité p. 778; force de l'armée du duc d'Enghien, p. 786.

Enghien (Claire-Clémence de Maillé-Brézé, duchesse d'), fille d'Urbain de Maillé-Brézé, duc, pair et maréchal de France, et de Nicole Du Plessis-Richelieu, nièce du cardinal de Richelieu. Elle avait été mariée, le 11 février 1641, à Louis de Bourbon, duc d'Enghien; elle mourut à Châteauroux, le 16 avril 1696, à l'âge de soixante-six ans. — Citée p. 266, note.

Épernon ou Espernon (Bernard de Nogaret, duc d'), né en 1592; il eut, en 1610, la charge de colonel général de l'infanterie française, qu'avait possédée son père. Il obtint, en 1619, le gouvernement de Metz et du pays messin. Il servit comme lieutenant général dans les armées françaises, de 1621 à 1638. Disgracié à la suite de l'échec qu'essuya l'armée française au siége de Fontarabie, il se retira en Angleterre, et ne rentra en France qu'après la mort de Richelieu. Le gouvernement de Guienne et ses autres emplois lui furent rendus. Il mourut en 1661. — Cité p. 377; il doit travailler à réprimer la sédition des Croquants du Rouergue, p. 406; nécessité d'imposer partout l'autorité du Roi et de faire payer les subsides, p. 449-450; joie qu'a causée à Mazarin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'apaisement des troubles du Rouergue, p. 474; désir de soulager la province autant que le permettront les affaires du Roi, p. 474-475; cité p. 492; on doit faciliter aux peuples tous les moyens de payer les impôts, p. 558; il fait bien de visiter son gouvernement de Guienne et d'étudier les abus et les désordres, p. 625-626; Mazarin le remercie de lui avoir envoyé, comme colonel général de l'infanterie française, les provisions de l'état-major de son régiment d'infanterie, p. 661; il ne doit pas ajouter foi aux bruits que l'on fait courir, p. 662; détails sur la sortie de France de M. et Mme de Bouillon, p. 663-664; lettre que lui écrit Mazarin relativement à la Navarre et à diverses affaires, p. 714-715; Mazarin le remercie de la part qu'il prend à la douleur que lui a causée la perte de sa mère, p. 740; nouvelles que lui donne Mazarin des événements militaires, p. 786-787.

Erlach (Jean-Louis d'), né à Berne en 1595, mort en 1650; il servit d'abord sous les ordres de Bernard de Saxe-Weimar, s'attacha, après la mort de ce général, au service de la France et devint gouverneur de Brisach. On a publié, sous le titre de *Mémoires historiques concernant M. le général d'Erlach*, un recueil en 4 volumes in-8° (Yverdun, 1784), où l'on trouve un grand nombre de lettres adressées à ce général. — Lettre que lui écrit Mazarin, p. 203; nouvelle lettre de Mazarin, remplie de protestations de dévouement, p. 348-349; désir de mettre un terme aux souffrances de l'Alsace, p. 417; cité p. 430, 463, 464, 485; Mazarin le prie d'envoyer à l'armée d'Allemagne tout ce qui sera nécessaire pour la faire subsister et agir, p. 485-486; Mazarin lui recommande d'épargner le territoire de l'évêque de Bâle, p. 494-495; cité p. 510; ses services, son zèle, p. 511; nécessité de le ménager, p. 511; remercîments pour les services rendus, p. 512; il ne doit pas songer à se retirer, au moment où sa présence est le plus nécessaire, p. 527; mesures prises pour lui donner satisfaction, p. 528; nécessité de le ménager, p. 560; remercîments pour les plans envoyés, p. 561; importance des affaires d'Allemagne, p. 562; cité p. 579, 586; la Reine lui envoie son portrait et celui du Roi, enrichis de diamants, p. 591; cité p. 592; il ne peut vivre en bonne intelligence avec D'Oysonville, p. 643; Mazarin loue le soin avec lequel il a réprimé la sédition de la garnison de Brisach, p. 669-670; estime que Mazarin fait de son zèle et de ses services, p. 693; éloges qu'il lui donne, p. 694-695; cité p. 695, 700; on ne peut douter de son zèle ni de sa fidélité, p. 701; il ne s'entend pas avec D'Oysonville, p. 701; Mazarin le remercie de la prudence et de la vigueur avec lesquelles il a réprimé la sédition qui s'était renouvelée à Brisach, p. 702; cité p. 724, 725; Mazarin le prie d'user de son influence sur le gouverneur de Hohenweil pour le détourner de traiter avec les ennemis, p. 781.

Esdiguières (Compagnie des gendarmes d'): p. 93. — Voy. Lesdiguières.

Esdiguières (M. d'). — Voy. Lesdiguières.

Espagne; citée p. 52, 58, 109, 124, 125, 141, 184, 226, 228, 229, 231, 232, 239, 244, 250, 263, 279, 281, 282, 285, 295, 346, 356, 387, 422, 454, 553, 593, 611, 621, 633, 641, 648, 649, 653, 655, 663, 707; elle ne peut plus envoyer d'argent en Allemagne, p. 710, 711, 722, 723, 735, 753.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Espagne (Roi d'). Philippe IV, roi d'Espagne, né en 1605, mort en 1665; il était monté sur le trône en 1621. — Cité p. 295, 312, 366, 403, 439, 553, 565, 605, 655, 763, 767, 785.

Espagnols. Coup sensible qu'ils viennent de recevoir par la prise de Tortone, p. 5; leur conduite à l'égard des prisonniers de guerre, p. 57, 58, 90; ils retiennent plusieurs places du Piémont, p. 122; cités p. 124, 141, 145, 164, 209, 247, 250; leurs artifices, p. 278; ils ne sont plus capables de prendre l'offensive, p. 292; cités p. 301, 310, 322, 326, 330, 352, 398, 403; Anne d'Autriche ne veut pas les épargner, p. 410; cités p. 412, 452, 556, 578, 606, 648, 653, 675, 682, 731, 764, 767, 773.

Espanel ou Espanelle. Sa mort est mentionnée, p. 332.

Espernon. — Voy. Épernon.

Este (Cardinal d'). Renault d'Este, né en 1618, cardinal en 1641, fut protecteur des affaires de France à Rome; il devint évêque de Montpellier en 1655, et mourut évêque de Palestrine le 30 septembre 1673. Le cardinal d'Este était frère du duc de Modène. Voy. Modène (Duc de). — Cité p. 24.

Estrade (D'). — Voy. Estrades.

Estrades (Godefroy, comte, puis maréchal d'), né en 1607; après avoir été chargé de plusieurs missions en Angleterre et en Hollande, il fut nommé, en 1646, ambassadeur de France auprès des états généraux des Provinces-Unies. En 1647, il eut le gouvernement de Porto-Longone et de Piombino. En 1650, à la mort de Rantzau, il obtint le commandement de Dunkerque, et servit comme lieutenant général dans l'armée de Flandre. En 1654, il fut nommé maire perpétuel de Bordeaux. En 1661, il se signala en Angleterre par sa fermeté dans la lutte contre l'ambassadeur d'Espagne. Il conclut le traité de Breda avec les Hollandais, fut nommé vice-roi d'Amérique en 1663, maréchal de France en 1675, gouverneur du duc de Chartres en 1685, et mourut le 26 février 1686, à l'âge de soixante et dix-neuf ans. On a publié ses *Correspondances*, en 9 vol. in-12. Saint-Simon, dans les *Additions aux Mémoires de Dangeau* (t. I, p. 302-303), parle de l'origine de sa famille : «Le maréchal d'Estrades étoit fort peu de chose; il avoit été page du cardinal de Richelieu, qui se l'étoit depuis fort attaché, et qui l'employa en quantité de choses de la plus grande confiance au dehors. Il étoit fort bon à la guerre, meilleur aux négociations, où il a bien servi l'État et s'est fait un grand nom. Le prince d'Orange avoit pour lui estime, amitié et autant de confiance que cela se pouvoit entre eux. L'affaire qu'il eut à Londres avec Batteville, ambassadeur d'Espagne, est célèbre, et valut la déclaration précise et solennelle du roi Philippe IV de quitter toute compétence [c'est-à-dire toute compétition avec la France]. Son fils fut cause de la bataille de Saint-Denis[1], pour s'être amusé avec une maîtresse, étant chargé du paquet de la paix (de Nimègue). Ce fut un homme paresseux, glorieux et obscur. Ses frères valoient bien mieux : l'abbé, en négociation; les autres, à la guerre et dans le monde.» — Dans les premières lettres adressées à D'Estrades, Mazarin le traite comme un agent subalterne; il le charge

[1] Bataille de Saint-Denis, près de Mons (Hainaut), en 1678.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de lui acheter des chevaux, p. 132-133; remercîments pour acquisition de chevaux, p. 157; nouvelle commission du cardinal pour acheter des chevaux, p. 169; lettre que lui écrit Mazarin, p. 205-206; abbaye donnée à un de ses frères, p. 206; Mazarin le prie de témoigner au prince d'Orange qu'il répond à ses sentiments de bonté et de confiance, p. 268-269; cité p. 281; lettres que lui écrit Mazarin, p. 282-283, 374, 412, 676, 679; cité p. 680, 681; il est poursuivi pour avoir servi de second à Maurice de Coligny dans son duel contre le duc de Guise, p. 681, note; lettre que lui écrit à ce sujet le prince d'Orange, p. 681; sur le recueil de *Lettres et Mémoires du comte d'Estrades*, p. 681, note; il se rend en Hollande, p. 690; cité p. 730; le siége de Gravelines est commencé; D'Estrades doit presser le prince d'Orange d'agir, et de s'opposer à la formation de l'armée du cercle westphalique, p. 732-733; cité p. 773; lettre que lui adresse Mazarin, p. 774-775; il doit presser le prince d'Orange de songer à employer utilement le reste de la campagne, p. 774; il doit solliciter le prince d'Orange de s'opposer à la formation de l'armée du cercle westphalique, p. 784-785.

Estramadure (Province d'); citée p. 398.

Estrées (François-Annibal, maréchal duc d'), né en 1573; il avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique; plus tard, il suivit la carrière militaire et fut d'abord connu sous le nom de marquis de Cœuvres; il devint maréchal de camp en 1621 et maréchal de France en 1626. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, et mourut le 5 mai 1670, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Le maréchal d'Estrées a laissé des mémoires. Il était frère de Gabrielle d'Estrées. — Cité p. 14, 37, 78, 90.

États généraux (MM. les) des Provinces-Unies des Pays-Bas. — Lettre que leur adresse Mazarin, p. 44-45; cités p. 69, 70, 226; lettre que leur adresse Mazarin, p. 227-228; cités p. 229; ombrages qu'on cherche à leur inspirer contre la France, p. 278-279; cités p. 281-282; renouvellement du traité conclu avec eux, p. 366; cités p. 367, 373, 374, 438, 439; ils doivent une réparation au roi de Portugal pour les attentats commis par la compagnie des Indes occidentales, p. 496; cités p. 497, 509, 555; Mazarin leur représente la nécessité de maintenir la confiscation de vaisseaux hollandais qui avaient transporté des troupes espagnoles, p. 556-557; cités p. 574, 600, 605, 606, 609, 621, 630, 631; ils se sont scandalisés à l'occasion du discours de D'Avaux sur la liberté de conscience à accorder aux catholiques de Hollande, p. 656; cités p. 657, 658; ils doivent envoyer leurs vaisseaux de guerre devant Dunkerque, p. 676-677, 680, 682, 683; ils ont fait une réponse peu respectueuse pour la Reine, p. 684-685; on a été choqué en France de cette réponse, p. 690; on a relâché, à leur considération, six vaisseaux qui avaient été jugés de bonne prise, p. 706; cités p. 729, 730, 731, 732, 733, 753, 754; représentations qu'on doit adresser aux états généraux en faveur de la landgrave de Hesse, p. 763, et contre le projet de lever une armée du cercle westphalique, p. 763-764, 767, 768; Brasset doit agir auprès d'eux en faveur de la landgrave de Hesse, p. 773; MM. les états doivent songer à employer utilement le reste de la campagne, p. 774; ils doivent s'op-

Digitized by Google Original from UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK

poser à la formation de l'armée du cercle westphalique, qui ne peut être que très-suspecte, p. 785.

Europe; p. 134, 136, 990.

Eppeld (Baron d'), général de cavalerie allemande dans l'armée vénitienne. — Désir de l'attacher au service de la France, p. 576.

F

Fabert (Abraham), né le 11 octobre 1599, nommé maréchal de camp en 1644, lieutenant général en 1650, maréchal de France en 1658, mort le 17 mai 1662. — Lettre que lui adresse Mazarin pour l'engager à surveiller le duché de Bouillon, p. 389; autre lettre, à l'occasion des négociations pour le gouvernement de Stenay, p. 788-789.

Fano (Évêché de); p. 87, 88.

Faret; recommandé par le comte d'Harcourt, p. 514.

Feria (Alvarez de Figuera, duc de); cité p. 711.

Ferrari ou Ferrary, Génois; cité p. 56; le vaisseau qui lui avait été enlevé doit être rendu, p. 90; cité p. 124, 580.

Ferté-Senneterre. — Voy. La Ferté-Senneterre.

Feuquerey (Henri Campion, seigneur de). Il a laissé des mémoires qui ont une grande importance pour l'histoire de la cabale des Importants. — Cité p. 667.

Fiesch (Maison des); citée p. 37.

Fiesque (MM. de); cités comme favorables à la France, p. 59, 90.

Final ou Finale, ville d'Italie; citée p. 57.

Flandre ou Flandres; p. 125; armée espagnole de Flandre, p. 302; citée p. 578, 605, 621, 731, 784.

Flix ou Flex, ville de Catalogne; citée p. 398; le siége de cette ville est levé, p. 403.

Florence (Ferdinand II de Médicis, duc de). Né en 1610, mort en 1670. Ferdinand II régna de 1621 à 1670. — Cité p. 207.

Florenville ou Florinville; nommé maréchal de camp pour avoir secouru la ville de Tortone, p. 6; cité p. 38, 63, 99-108, 133, 134.

Fontaine (Comte de). — Voy. Fuentès (Comte de).

Fontenay (François du Val, marquis de), ambassadeur à Rome de 1641 à 1645. Le marquis de Fontenay-Mareuil a laissé de curieux mémoires. — Mazarin regrette qu'il soit sorti de Rome, p. 10; il a reçu l'ordre de ne pas quitter les États de l'Église, p. 11; De Lyonne est chargé de lui annoncer que les affaires seront conduites avec la même vigueur que par le passé, p. 16; il a soutenu Michel Mazarin dans ses prétentions à la dignité de général des Dominicains, p. 19; reconnaissance que lui en témoigne le cardinal Mazarin, p. 19-20; cité p. 40, 72, 88; il doit engager le Pape à se réconcilier avec le duc de Parme, p. 189; le temps de son ambassade est terminé, p. 217; Mazarin lui annonce que Chavigny doit se rendre à Munster pour négocier la paix, p. 290-291; nécessité de donner à Fontenay un successeur dans l'ambassade de Rome, d'après ses instances, p. 309; il doit faire retarder la promotion de l'évêque de Beauvais au cardinalat, p. 314; cité p. 315; lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion des affaires inté-

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rieures et extérieures de la France, p. 350-352; Mazarin le félicite d'avoir ébauché la paix entre le Pape et les princes italiens, p. 382; cité p. 387; Mazarin apprend avec peine que des difficultés s'opposent à la conclusion de la paix entre le Pape et les princes italiens, p. 418.

Force (La). — Voy. La Force (Duc de).

Français (Les). — Voy. François (Les).

France; citée p. 161, 165, 176, 178, 184, 188, 197, 207, 211, 212, 220, 226, 230, 232, 239, 240, 247, 250, 263, 266, 281, 285, 295, 299, 301, 308, 312, 317, 327, 329, 330, 355, 399, 404, 405, 412, 413, 418, 422, 426, 427, 436, 439, 442, 456, 460, 464, 484, 490, 494, 498, 506, 509, 511, 521, 562, 571, 576, 577, 584, 585, 599, 606, 607, 609, 617; l'intention de la France est d'assurer le repos et la liberté de l'Allemagne, p. 620; citée p. 621, 632, 652, 653, 661, 662, 663, 671, 678, 686, 687, 688, 700, 709; elle soutient surtout le poids de la guerre d'Allemagne, p. 710, 723, 754; elle n'oubliera rien pour faire avorter l'armée de la ligue westphalique avant qu'elle soit formée, p. 764; l'exemple de la France doit convier les Suédois à songer plus qu'ils ne font aux affaires d'Allemagne, p. 765; citée p. 773, 781, 786.

Francfort (Diète de). Elle refuse les contributions que l'Empereur veut lever sur les villes et les princes de l'Empire pour la continuation de la guerre, p. 619; ville de Francfort, citée p. 620.

Franche-Comté (Province de); citée p. 699.

Francisco (Don). — Voy. Melos (Don Francisco de).

François Ier; cité p. 422.

François (Les). Plusieurs sont travaillés d'une intempérance d'esprit, p. 187; Mazarin se vante d'être bon François, p. 197, 208; tous les François n'ont pas les sentiments qu'ils devraient avoir pour le bien de leur pays, p. 220; cités p. 229, 327, 404, 405, 467, 468, 511, 580, 588, 636, 653.

Francomtois (Les); cités p. 579.

Franconie, province d'Allemagne; citée p. 52, 288, 467, 731.

Fresnay (Du). — Voy. Du Fresnay.

Fribourg, ville du Brisgau, aujourd'hui grand-duché de Bade. — Citée p. 713.

Fuentès (Don Pedro Henriquez d'Azevedo, comte de), général espagnol, né à Valladolid en 1560, mort en 1643. Quoique âgé de plus de quatre-vingts ans et goutteux, il commandait l'infanterie espagnole à Rocroi. Il est souvent appelé *comte de Fontaine*. — Il est tué à la bataille de Rocroi, p. 175.

G

Gallas ou Gallas (Matthieu ou Matthias, comte de), né à Trente en 1589; il fut d'abord page du baron de Rouffremont, devint dans la suite général des armées de l'Empereur, et mourut à Vienne en 1658. — Cité p. 223; on annonce sa défaite, p. 408; cité p. 630, 765.

Galères (Régiment des); p. 583.

Gand (Ville de); citée p. 272.

Garcies (Comte de). Il doit être échangé contre le colonel Oheim, p. 578; cité p. 672.

Garcy (Comte de); p. 79. C'est probablement le même que le comte de Garcies.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Garnier (Chevalier), un des chefs de la flotte de Toulon. — Cité p. 235, 545 ; Mazarin le presse de mettre à la voile, après s'être concerté avec le maréchal de La Motbe et M. de Baume, p. 673-674.

Gassion (Jean de), né à Pau en 1609, mort en 1647; maréchal de France en novembre 1643. — Il poursuit la cavalerie ennemie à Rocroi, p. 175; Mazarin désire lui accorder une récompense digne de son mérite, p. 183, 191; il sert au siége de Thionville, p. 245, 252; la Reine connaît ses services et veut les récompenser, p. 265; il est blessé au siége de Thionville, p. 271; lettre que lui écrit Mazarin à l'occasion de cette blessure, p. 273-274; Mazarin apprend avec plaisir que sa blessure n'est pas dangereuse, p. 307; sa vie est en sûreté, p. 335; joie que cause à Mazarin la guérison de la blessure de Gassion, p. 360; armée qu'il doit commander en 1644, p. 678; remercîments pour les nouvelles qu'il a envoyées, p. 727-728; avis sur les divers desseins que pourraient former les ennemis, p. 736-737; remercîments pour les détails sur le siége de Gravelines, p. 743; inquiétude que cause à Mazarin le siége de Gravelines, p. 769-770; Gassion doit veiller sur la personne du duc d'Orléans et retenir son excès de courage, p. 770: Mazarin remercie Gassion de vivre en bonne intelligence avec le maréchal de La Meilleraye, p. 770-771; cité p. 771; Mazarin le remercie d'avoir déféré à ses prières, qui n'ont pour fin que le service du Roi, p. 782; il ne doit pas bouger tant que les ennemis conserveront leur poste, p. 783.

Gast, Guast ou Guaste (Alphonse d'Avalos, marquis de); cité p. 422.

Gaston d'Orléans (Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII), né en 1608, mort en 1660. Gaston d'Orléans fut mêlé à toutes les intrigues du règne de Louis XIII, et y montra autant de faiblesse de caractère que d'inquiétude d'esprit. Sous la régence d'Anne d'Autriche, il eut le titre de lieutenant général du royaume. Il était gouverné en 1643 par l'abbé de La Rivière (voy. ce nom), dont Mazarin s'était assuré. Gaston d'Orléans est ordinairement désigné, dans les lettres de Mazarin, sous les noms de *Monsieur* ou *Son Altesse Royale*. — Il est en bonne intelligence avec la Reine et le prince de Condé (Henri de Bourbon), p. 170; il réclame le gouvernement d'Auvergne, p. 186; il se montre favorable à Mazarin, p. 220, 322; il va entrer dans le pays ennemi, p. 676; cité p. 677, 678, 680, 686, 704, 705, 717; il assiége Gravelines, p. 727, 728, 730, 736, 737, 743, 747, 756, 762; il expose trop sa personne, p. 768; cité p. 769; on doit retenir son excès de courage, p. 770; cité p. 773, 775, 783; on doit tout espérer de sa conduite pour l'heureux succès du siége, p. 787; cité p. 790.

Gênes (République de). Mazarin recommande au prince Thomas de s'allier avec Gênes, p. 7; lettre de remercîments adressée par le Roi de France à la république de Gênes, p. 36; intérêt qu'elle aurait à s'allier avec la France contre les Espagnols, p. 58; citée p. 63, 65, 78, 80, 84, 90, 91, 92, 100, 107; elle a promis une stricte neutralité, p. 107; sa partialité pour l'Espagne, p. 124; citée p. 133, 155, 161; elle ne doit pas souffrir qu'on viole la sûreté de ses ports, p. 164; citée p. 230, 320, 544, 553, 614, 722, 754.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Genève (Syndics et conseil de). Intention du Roi de les protéger, p. 117-118.

Génois; cités p. 67.

Gesvres (Louis Potier, marquis de), né en 1610; il servit avec distinction comme maréchal de camp au siége de Thionville, où il fut tué le 6 août 1643. — Lettres que lui adresse Mazarin, p. 193, 202, 214; désir qu'il se ménage, p. 260; douleur que cause sa mort, p. 271; cité p. 277.

Ghisi (?); cité p. 315.

Gibraltar (Détroit de); cité p. 194.

Giustiniani (Gianotin). — Voy. Justiniani (Janetin).

Givet (Ville de); p. 719, 726.

Gleen, général de l'armée du cercle westphalique, p. 717; cité p. 731; il n'en a obtenu le commandement que sous le bon plaisir de l'Empereur, p. 764.

Goffredi ou Gofredi (Marquis), ministre du duc de Parme. — Mazarin lui adresse la lettre destinée au duc, p. 14; protestations de service que lui fait Mazarin, p. 14; il serait plus capable de faire un livre d'aventures de chevaliers errants que de se mêler d'affaires d'État, p. 320.

Gondi (Jean-François-Henri de), archevêque de Paris, mort le 21 mars 1654. C'était le frère de Philippe-Emmanuel de Gondi et l'oncle de Jean-François-Paul de Gondi, qui devint cardinal de Retz. — Cité p. 284, note 2.

Gondi (Philippe-Emmanuel de), père du coadjuteur et du duc de Retz, ancien général des galères, retiré à l'Oratoire, mourut le 29 juin 1662, à l'âge de quatre-vingt-un ans. — Cité p. 284, note 2.

Gondi (Pierre de Gondi, duc de Retz), fils aîné de Philippe-Emmanuel de Gondi, fut général des galères de France et chevalier des ordres du Roi; il mourut le 20 avril 1676. — Lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion de la nomination de son frère, l'abbé de Retz, à la dignité de coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Paris, p. 284.

Gondi (Jean-François-Paul de), frère du précédent, né en 1614, mort en 1679. D'abord abbé de Buzay (aujourd'hui Loire-Inférieure), il fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle, en 1643, et cardinal en 1652. Il est surtout connu sous le nom de *cardinal de Retz*. Il a laissé des mémoires qui retracent son rôle pendant la Fronde. — Cité, p. 284, sous le nom d'*abbé de Retz*.

Goutes ou Gouttes (Chevalier, puis commandeur de), un des chefs de l'armée navale à Toulon, p. 235; félicitations que lui adresse Mazarin à l'occasion de la victoire navale à laquelle il a pris part, p. 402; cité p. 544, 545, 552.

Gramond (Président de). Lettre que lui adresse Mazarin pour le remercier de l'envoi de son *Histoire de Louis XIII*, p. 68-69.

Gramont (Antoine II, comte de), père du maréchal de Guiche. Antoine II de Gramont s'était signalé dans les guerres des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Il mourut au mois d'août 1644. — Mazarin le remercie des avis qu'il a donnés, p. 707; le comte de Gramont est dangereusement malade, p. 750; sa convalescence, p. 759.

Grancey (Jacques Rouxel de Médavy, comte de), né en 1602, nommé maréchal de camp en 1636, maréchal de France en 1651, chevalier du Saint-Esprit en 1662, mort le 20 novembre 1680. — Cité p. 172, note, et p. 181; lettre que lui adresse Mazarin, p. 182.

Grand-Duc. — Voy. Toscane.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Grand maître de l'artillerie. — Voy. La Meilleraye (Maréchal de).

Grand Seigneur. Soliman le Magnifique, sultan des Turcs de 1521 à 1566. — Cité p. 422, à l'occasion de l'assassinat de Rincon ou Rhincon.

Grande-Bretagne. — Voy. Angleterre.

Gravelines (Ville de). Attaque projetée contre Gravelines, p. 657-658; le siége de Gravelines s'avance, p. 725, 727; l'armée navale des Hollandais est venue devant Gravelines, p. 730; le siége de Gravelines est commencé, p. 732; il s'achemine heureusement, p. 742; on va travailler à la circonvallation, p. 743; citée p. 746; l'entreprise de Gravelines a été bien conduite, p. 747; désunion des chefs de l'armée, p. 747; Gravelines, citée p. 748; progrès du siége de Gravelines, p. 750, 755, 756; le but le plus important des armes du Roi est le siége de Gravelines, p. 756; cette ville doit être prise dans le courant de juillet, p. 757; on doit avant tout assurer le succès du siége, p. 758; Gravelines, citée p. 759; il faut que le siége de Gravelines soit achevé ou avancé avant de tenter une autre entreprise, p. 761; mesures prises pour empêcher les ennemis de secourir Gravelines, p. 762; citée p. 768, 769, 773, 778, 783, 786, 787, 790.

Gravilliers, terre dépendant de l'abbaye de Saint-Louis de Beauvais, p. 91.

Grémonville (Nicolas Bretel, seigneur de), né à Rouen, intendant de justice dans l'armée d'Italie, puis ambassadeur à Venise, mourut en 1648. La plupart des biographies le confondent avec son frère, Louis Bretel, chevalier de Grémonville, qui fut ambassadeur à Vienne, et dont plusieurs dépêches ont été publiées dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet (collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France) — Il est nommé intendant de l'armée d'Italie en remplacement de Michel Le Tellier, p. 151, 153, 154; son éloge, p. 156; lettres que lui adresse Mazarin; il exprime l'espoir qu'il réussira dans ces fonctions, p. 173, 215-216; lettre que lui écrit Mazarin sur le siége de Trin, ou Trino, et la nécessité de maintenir la discipline dans l'armée, p. 293-294; cité p. 298.

Gressy (Sieur de), envoyé en Angleterre comme précurseur du comte d'Harcourt, p. 343; cité p. 345; il doit insister pour que Montaigu soit mis en liberté, p. 428; cité p. 433, 448, 466. — D'après Flassan (*Histoire de la diplomatie française*, t. III, p. 90), le véritable nom était Cressi. Le sieur de Cressi, envoyé en Angleterre en 1643, était maître d'hôtel ordinaire de la Reine.

Grignan (Louis Gaucher d'Adhémar de Monteil, comte de), père de François d'Adhémar, gendre de Mme de Sévigné; il mourut le 4 août 1668. — Cité p. 291.

Grimaldi (Cardinal). Jérôme Grimaldi, né à Gênes en 1597, vice-légat de la Romagne en 1625, gouverneur de Rome en 1628, nonce en France, devint cardinal en 1643, archevêque d'Aix en 1648, mort en cette ville le 4 novembre 1685. — Cité p. 313, 314, 451, 499, 501, 550, 648; il a écrit au duc de Bavière en signalant la bonne volonté qu'il trouvait dans la Reine pour les intérêts de ce prince, p. 754.

Grimaldi (Octavio). Il doit amener à Tortone une compagnie d'infanterie qu'il a levée pour le régiment de Mazarin, p. 34; cité p. 37, 38, 57.

Griti (Colonel); cité p. 642.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Grote. Pierre de Grote ou de Groot, fils de l'ambassadeur Hugues de Groot ou Grotius (voy. Grotius). — Mazarin le recommande à Turenne, p. 697.

Grotius. Hugues de Groot ou Grote (en latin Grotius), né à Delft en 1583, mort en 1646. Après avoir joué un rôle important dans les Pays-Bas comme membre des états généraux des Provinces-Unies, il fut enveloppé dans la disgrâce de Barneveldt et enfermé au château de Lœvenstein. Il parvint à s'en échapper, et se réfugia en France, puis en Suède. Il fut renvoyé en France par le gouvernement suédois comme représentant de la reine Christine, et il y resta en cette qualité de 1635 à 1645. — Cité p. 233, note, 266, note; son éloge, p. 697.

Groulart (Henri Groulart, sieur de La Court) fut un des représentants de la France au congrès d'Osnabrück. — Cité p. 237, note.

Guébriant (Jean-Baptiste Budes, comte de), né le 2 février 1602; il fut nommé maréchal de camp le 1er avril 1637, et servit en Allemagne sous les ordres du duc de Longueville et du duc Bernard de Saxe-Weimar. Après la mort de ce dernier, il prit le commandement des troupes weimariennes et se distingua dans les campagnes de 1641 et 1642. Nommé maréchal de France le 22 mars 1642, il fut blessé, le 17 novembre 1643, au siége de Rotweil, et mourut des suites de ses blessures. — Il prend ses quartiers d'hiver en Franconie, p. 52; félicitations que lui adresse Mazarin, p. 111; désir de fortifier son armée, mais difficulté dans les circonstances actuelles, p. 111; renforts que l'on envoie à l'armée d'Allemagne, p. 125-126; détail de ces renforts, p. 127; Mazarin désire mettre l'armée d'Allemagne en état d'agir puissamment, p. 148; cité p. 157, 164; il doit entrer bientôt en campagne, p. 169; lettre que lui écrit Mazarin, p. 192-193; cité p. 210, 212; il menace la Bavière, p. 223; félicitations que lui adresse Mazarin, p. 232, 233, note; cité p. 244, 250, 263; Mazarin le remercie d'avoir contribué au succès du siége de Thionville, p. 288; promesse de secours considérables pour l'armée d'Allemagne, p. 288-289, 294, 295; il doit agir de concert avec le duc d'Enghien, p. 334; on n'oubliera rien pour donner au maréchal de Guébriant le moyen de s'assurer des quartiers d'hiver, p. 335; Mazarin lui écrit que le duc de Lorraine s'est séparé des Bavarois, p. 340-341; cité p. 349; il ne s'était avancé vers le Danube que pour couvrir le siége de Thionville, p. 351; cité p. 379, 380, 383, 387, 442, 443, 444; renfort envoyé, p. 444; recommandation de maintenir l'ordre et la règle dans l'armée, p. 445; cité p. 448, 455, 459, 464; efforts faits pour réparer l'échec du major général Rosen, p. 466; espérance de l'heureux succès du siége de Rotweil, p. 467; cité p. 470, 471; mort de Guébriant, p. 475, 480, 482; la Reine en est inconsolable, p. 484; les deux régiments de Guébriant pris par Mazarin, p. 520, 533, 537; cité p. 539, 569, 571, 579, 636, 673, 697.

Guébriant (Renée du Bec-Crépin, maréchale de), mariée en 1632 à Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant. La maréchale de Guébriant fut chargée de mener en Pologne la princesse Marie de Gonzague, mariée à Wladislas VII; elle mourut à Périgueux le 2 septembre 1659. — Citée p. 234, 289, 341, 456.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Guénégaud (Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis et de Plancy, comte de Montbrison), secrétaire d'État en 1643, garde des sceaux en 1656, mort le 16 mars 1676, à l'âge de soixante et seize ans. — Cité p. 158, note.

Guiche (Antoine III de Gramont, maréchal de) avait été nommé maréchal de camp le 17 avril 1635, mestre de camp du régiment des gardes françaises le 18 avril 1639, lieutenant général le 10 avril 1641, et maréchal de France le 22 septembre suivant; il devint duc et pair de France en novembre 1648, et mourut le 12 juillet 1678, à l'âge de soixante et quatorze ans. A la mort de son père, Antoine II de Gramont (voy. Gramont), le maréchal de Guiche prit le nom de maréchal de Gramont. Il a laissé des mémoires. — Lettre que lui écrit Mazarin, p. 120-121; nouvelle lettre, p. 149-150; il doit se concerter avec le duc d'Enghien pour la défense d'Arras, p. 159-160; Mazarin le remercie des bonnes nouvelles qu'il lui a données de son régiment d'infanterie, p. 735; cité p. 747; rien ne s'oppose à la réunion des troupes de Marsin avec celles du duc d'Enghien, p. 750; dans le cas où Dieu disposerait du comte de Gramont, la Reine ne fera rien qui puisse porter préjudice au comte de Guiche, son fils, p. 750; nécessité d'assurer la prise de Gravelines et la sécurité des frontières, p. 758-759.

Guienne ou Guyenne (Province de); citée p. 377, 626, 663, 668, 678, 740.

Guillaume de-Nassau (Frédéric-Henri), fils du prince d'Orange, fut proclamé stathouder de Hollande en 1647. — Il se signale par une action d'éclat, p. 372, 373, 374, 412.

Guise ou Guyse (Ville de); citée p. 159, 756.

Gustave-Adolphe; cité p. 210, note.

Guy (Régiment de); p. 718, 724, 778.

Guyenne. — Voy. Guienne.

H

Haguenau (Ville de); citée p. 647.

Hale (Colonel); cité p. 640.

Hallier (Sieur du). François de L'Hospital, sieur Du Hallier. — Voy. L'Hospital (Maréchal de).

Hambourg (Ville de); citée p. 237, 523, 634.

Hanbaux (Des), ambassadeur de France près la république de Venise. — Lettres que lui adresse Mazarin, p. 207-208; il le félicite des efforts qu'il fait pour rétablir la paix en Italie, p. 386, 387; cité p. 576; il doit travailler à rattacher le baron d'Eyfeld au service de la France, p. 576-577.

Harcourt (Henri de Lorraine, comte d'), né le 20 mars 1601; il était connu sous le nom de *Cadet la Perle*, parce qu'il portait toujours une grosse perle suspendue à son oreille droite. Après avoir servi avec distinction sous le règne de Louis XIII, il fut nommé grand écuyer de France le 10 août 1643, et chargé d'une ambassade en Angleterre; le 24 novembre 1644, il fut nommé vice-roi de Catalogne et fit, en cette qualité, les campagnes de 1645 et 1646; le 17 janvier 1649, il fut nommé commandant de l'armée royale en Normandie, obtint le gouvernement d'Alsace le 20 avril, passa à

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'armée de Flandre le 29 août, revint à celle de Normandie en 1650, commanda les troupes royales en Guienne pendant les années 1651 et 1652. Il mourut le 25 juillet 1666. Le comte d'Harcourt a été regardé comme un des grands capitaines de cette époque. — Cité p. 77, 121; il est chargé d'une mission en Angleterre, p. 343; il doit s'efforcer d'obtenir la liberté de Montaigu, p. 421-423, 428, 432, 433, 434, 441, 442; il devra songer à revenir en France après avoir tenté de rétablir la concorde à Londres et à Oxford, p. 468; cité p. 466; difficultés qu'il rencontre dans sa mission, p. 514; cité p. 524; il est autorisé à revenir en France, sa mission ayant échoué, p. 539.

Harcourt (Régiment d'); p. 762.

Haspeld ou Hatzfeld (Melchior de). Il était comte de Gleichen et un des principaux généraux de l'Autriche. — Cité p. 272, 395, 437, 467, 491; son armée menace la landgrave de Hesse, p. 574; cité p. 630, 632, 646, 717, 731.

Hautefort (Marie de), dame d'atour de la reine Anne d'Autriche; née en 1616. Marie de Hautefort épousa, en 1646, le maréchal de Schomberg, et mourut en 1691. — Sa disgrâce annoncée, p. 667.

Hauterive (François de L'Aubépine, marquis de); cité p. 268. Il était frère de Charles de L'Aubépine, marquis de Châteauneuf (voy. Châteauneuf). C'est à tort que la note de la page 268 le confond avec Jean Vignier, marquis de Hauterive.

Havre (Régiment d'infanterie du); cité p. 735, 746.

Haye (De La). — Voy. La Haye.

Henri le Grand (Henri IV); cité p. 405, 654, 655.

Hère, conseiller du Roi en ses conseils et intendant de justice en Anjou. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 286.

Hervart (Barthélemy d') avait été banquier à Augsbourg. Il est souvent cité dans la correspondance de Mazarin comme faisant des avances pour les armées françaises. Il rendit, en 1648, des services personnels au cardinal Mazarin, qui le fit nommer contrôleur des finances. Barthélemy Hervart mourut au mois d'octobre 1676. — Il est bien accueilli à la Cour en considération des services qu'il a rendus pour le payement de l'armée, p. 458; services qu'il a rendus, p. 459; argent remis à Hervart, p. 569, 570; cité p. 586, 590, 631.

Hesse. — Voy. Landgrave de Hesse.

Hessiens; cités p. 589, 670.

Hohenweil, ville d'Allemagne située en Souabe, aujourd'hui royaume de Würtemberg. — Citée p. 724; on a craint que le gouverneur ne traitât avec les Bavarois, p. 778; causes qui doivent le détourner d'un pareil traité, p. 781.

Hollande; citée p. 495, 601, 605, 641, 667, 681, 683, 690, 747, 754.

Hollandais; cités p. 172, 238, 771, 783; argent envoyé pour les Hollandais, p. 787.

Holsace, province appelée ordinairement Holstein. — Voy. Holstein.

Holstein, province appartenant alors au Danemark. — Invasion de Torstenson dans le Holstein, p. 530, 599, 601, 603, 607, 618, 646.

Holstein (Ducs de); cités p. 647.

Hongrie; citée p. 646.

Horn (Gustave, comte de), né en 1592, mort en 1657. Ce général suédois se distingua à la bataille de Leipsig et fut un des meilleurs lieutenants de Gustave-Adolphe. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 114-115; nouvelle lettre pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

protester du désir de la France d'agir avec vigueur dans l'intérêt des confédérés, p. 212; il marche vers le Sund, p. 530; cité p. 646.

Hospital (Maréchal de l'). — Voy. L'Hospital.

Huguenots. La Reine veut leur conserver les avantages qu'ils avaient à la mort du feu Roi, p. 562.

Hulst, ville du royaume de Hollande, province de Zélande; citée p. 223.

I

Impériaux (Les), partisans de l'Empereur; tirent avantage de la guerre de la Suède contre le Danemark, p. 766.

Importants (Cabale des); citée p. 296, note 2.

Indes; citées p. 606.

Indes occidentales (Compagnie des); accusée d'attentats commis au préjudice du Portugal, p. 495.

Indes (Flotte des); p. 235.

Irlande (Messieurs du conseil des catholiques d'). Mazarin les engage à agir avec prudence et modération, et espère qu'ils obtiendront du roi l'exercice de leur culte, p. 420-421; levées faites en Irlande pour la France, p. 606.

Irlandois (Régiment des); p. 127, 467.

Isola (L'abbé); cité p. 91.

Italie; citée p. 97, 102, 162, 173, 189, 200, 208, 223, 226, 228, 229, 230, 240, 262, 303, 321, 386, 418, 427, 580, 679, 700.

Italiens; cités p. 641.

J

Jars (François de Rochechouart, chevalier de). Exilé par Richelieu, il avait été rappelé en France après la mort de ce ministre. Il mourut en 1670. — Cité p. 272.

Jeanne (La Mère), sœur du chancelier Séguier. — Lettres que lui adresse Mazarin à l'occasion de mylord Montaigu, p. 432, 471-472.

Juan d'Autriche (Don); envoyé pour gouverner les Pays-Bas; p. 553.

Judice (Gian); cité p. 323.

Justiniani (Jauetin); cité p. 57; pension que lui fait Mazarin, p. 124; cité p. 164.

K

Kempen (Victoire de); citée p. 385.

Koenigsmark (Jean-Christophe, comte de), né en Allemagne en 1600, entra en 1630 au service de Gustave-Adolphe, et continua, après la mort de ce prince, de commander une partie de l'armée suédoise. — Cité p. 288; jonction de ses troupes avec celles de la landgrave de Hesse, proposée, p. 335; cité p. 491, 509; il marche vers l'Elbe, p. 607; cité p. 646, 731.

Kolnas (Colonel); fait prisonnier à Dünlingen, p. 523; désir de le délivrer, p. 571; cité sous le nom de Close? p. 589.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L

La Barde (Jean de), marquis de Marolles-sur-Seine, mort en 1592; il fut représentant de la France au congrès d'Osnabrück, puis ambassadeur en Suisse. On lui doit une histoire latine des premières années du règne de Louis XIV (1643-1651). — Mentionné p. 28; cité p. 287, note.

La Ferrière (De), intendant de la justice en Guienne. — Mazarin l'engage à employer la douceur pour réprimer la révolte du Rouergue, p. 346-347; il doit veiller à ce que les troupes vivent avec ordre, afin que les peuples puissent payer l'impôt, p. 413-414; cité p. 626.

La Ferrière, nom sous lequel se cache Briet ou Brillet; p. 667.

La Ferté-Senneterre ou Saint-Nectaire (Henri, marquis, puis duc de), né à Paris en 1600, servit dans les armées pendant le règne de Louis XIII, devint gouverneur de Lorraine en 1643, fut chargé de plusieurs ambassades, et mourut le 4 janvier 1662. C'est le père du maréchal de La Ferté-Senneterre. — Il obtient les deux gouvernements de M. de Lenoncourt, p. 267; cité p. 276; il doit contribuer à fortifier l'armée d'Allemagne, p. 520; Mazarin est persuadé de son affection, p. 538; nécessité de loger une partie de l'armée de Turenne en Lorraine, p. 561; lettre que lui écrit Mazarin à l'occasion d'un nommé Vigé, p. 664-665.

La Force (Jacques Nompar de Caumont, duc de), né vers 1559, mort en 1652; il avait échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, en contrefaisant le mort. Il servit plus tard avec distinction sous Henri IV et sous Louis XIII. — Lettre que lui adresse Mazarin pour l'engager à éclairer les protestants sur les bonnes intentions de la Reine, p. 404-405.

La Garde ou La Gardie (Jacques, comte de), né en 1583, mort en 1652; il fut grand connétable de Suède et un des tuteurs de la reine Christine. — Lettre que lui adresse Mazarin; il y témoigne de sa passion pour les intérêts du parti confédéré, p. 472-474.

La Garde ou La Gardie (Magnus-Gabriel de), fils du précédent; il était né en 1622, et mourut en 1686. — Cité p. 472; il avait été envoyé comme ambassadeur en France en 1649.

La Haye, ville de Hollande; citée p. 438, 464, 497, 616, 623, 634, 657, 762, 785.

La Haye-Vantelet (M. de), ambassadeur de France en Turquie. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 250.

Lambot, général au service de l'Espagne. — Il paraît dégoûté de ce service, p. 641; cité p. 717.

Lamego (Évêque de). Lettre que lui adresse Mazarin, p. 39-40.

La Meilleraye (Charles de La Porte, marquis, puis maréchal et duc de); il était parent du cardinal de Richelieu et fut protégé par lui; il obtint en 1633 la charge de grand maître de l'artillerie, et fut nommé maréchal de France le 30 juin 1639, surintendant des finances le 9 juillet 1648, duc et pair en décembre 1663, et mourut le 8 février 1664, à l'âge de soixante-deux ans. — Cité p. 121, 166;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettre que lui écrit Mazarin pour l'engager à venir à la Cour, p. 199; Mazarin le remercie des conseils qu'il lui a donnés pour sa sûreté, p. 354-355, 378; réforme introduite dans son régiment, p. 456; il doit envoyer des munitions de guerre pour la défense de Toulon, p. 692; il doit fournir des chevaux d'artillerie pour l'armée du duc d'Enghien, p. 704; cité p. 748; Mazarin l'engage à ne pas se laisser entraîner par un zèle excessif, p. 768-769; cité p. 770; argent envoyé par Mazarin, p. 787.

Lamet ou Lamets; cité p. 712, 713.

La Mousbie (Sieur de); cité p. 524.

La Mothe ou La Motte, place forte du duché de Bar; bloquée, p. 181, 182; citée p. 266.

La Mothe-Houdancourt (Philippe, comte de), duc de Cardone, né en 1605, nommé maréchal de camp le 31 mars 1637, lieutenant général le 17 janvier 1641 et envoyé en Catalogne. Il fut promu à la dignité de maréchal de France le 2 avril 1642. Nommé vice-roi de Catalogne le 25 juin de la même année, il fit peu de progrès en 1643 et essuya une défaite en 1644. Arrêté le 28 décembre de la même année, il fut enfermé au château de Pierre-Encise et n'en sortit qu'en 1648; il figura dans la Fronde, et mourut le 24 mars 1657. — Heureux succès qu'il a obtenu à Miravel, p. 128; Mazarin lui annonce la mort de Louis XIII, p. 184; cité p. 195, 196, note; lettre que lui adresse Mazarin, p. 213; cité p. 223, 231, 234, 247, 255, 263, 295, 296; Mazarin l'exhorte à agir avec plus de vigueur, p. 297-298; même avertissement, p. 333-334, 342, 347; on se plaint de son inaction, p. 365; il a secouru Fleix, p. 398; lettre de félicitation que Mazarin lui adresse à ce sujet, p. 403; nécessité d'assurer le payement régulier des gens de guerre, p. 410-411; cité p. 452; il doit considérer par quels moyens il peut secourir Monzon, p. 452; il a tort de croire que Le Tellier ne lui est pas favorable, p. 453; cité p. 674, 675, 703, 707, 738; plaintes contre le maréchal de La Mothe, qui a essuyé un échec à Lérida, p. 746-747, 772; cité p. 786.

La Moussaye (François de Goyon, marquis de); recommandé par le duc d'Enghien, p. 336; Mazarin fait son éloge, p. 337.

Landgrave de Darmstadt (Georges II), né le 17 mars 1605, mort le 11 juin 1661. — Mazarin lui promet la protection de la France, p. 465.

Landgrave de Hesse, Amélie-Élisabeth de Hanau, veuve du landgrave de Hesse, Guillaume V. — Lettre que lui écrit Mazarin, p. 45; citée p. 164; lettre que lui adresse Mazarin pour la confirmer dans l'alliance de la France, p. 242-244; citée p. 288, 295, 327, 329, 330; éloge de sa constance, p. 384; il est nécessaire qu'elle fasse un effort extraordinaire, p. 330, 435, 436, 437, 439; elle doit faire une diversion en faveur de l'armée française, p. 461; résolutions qui la concernent, p. 482; citée p. 491, 509, 543; recommandation pour Marsin, p. 568; zèle que montre la France pour ses intérêts, p. 572, 573; elle est menacée par Hatzfeld, p. 574; argent envoyé à la Landgrave par la France, p. 575; elle ne paraît pas devoir s'entendre avec l'Empereur, p. 585; on se propose de fortifier son armée, p. 589; citée p. 599, 607; elle pourra disposer de l'argent destiné à la levée des troupes, p. 608-609; citée p. 616, 617; la Reine veut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la soutenir suivant l'exigence des occasions, p. 618; citée p. 630, 631, 641, 646, 647; protestations de dévouement pour ses intérêts, p. 651; citée p. 652, 670, 671; Mazarin la remercie de la part qu'elle prend à l'affliction que lui cause la mort de sa mère, p. 741-742; la Landgrave a reçu des subsides extraordinaires, p. 753; elle occupe quelques places dans le pays de Clèves, p. 762-763; ses instances pour que la France s'oppose à la formation de l'armée du cercle westphalique, p. 767; la France doit continuer de faire de puissants offices en sa faveur, p. 773.

Langeron (Joseph Andrault, comte de); chargé de commander une partie des troupes envoyées dans le Rouergue, p. 376; Mazarin lui recommande de contenir le peuple dans le devoir sans user de violence, p. 390; il annonce la levée du siége de Villefranche, p. 413; lettre que lui écrit Mazarin à cette occasion, p. 414-416; nécessité de faire vivre les gens de guerre avec plus d'ordre, afin que le peuple puisse payer les impôts, p. 414; cité p. 416; Mazarin lui recommande de consolider l'ordre dans le Rouergue, p. 492, 524, 525.

Languedoc; cité p. 173; états de Languedoc, p. 454; intendance de Languedoc, p. 455; cité p. 566.

La Noue. Il est qualifié de capitaine au régiment d'Alsace dans les Lettres de Colbert (t. I, p. 346, note 2). — Son voyage à la Cour, p. 353, 375, 399.

La Plaine (Sieur de); nommé lieutenant de roi de Thionville, p. 292, 305.

Larion; mentionné p. 28.

La Rochelle (Ville de); p. 234.

La Rivière (Louis Barbier, abbé de), né en 1593, mort en 1670; l'abbé de La Rivière fut d'abord régent au collége du Plessis, puis devint favori du duc d'Orléans (Gaston), et fit acheter fort cher son appui par Mazarin. Il fut nommé ministre d'État en 1646, évêque-duc de Langres en 1665. Il était d'une naissance obscure, et son élévation à la pairie provoqua des épigrammes. On prétend que c'est à l'abbé de La Rivière que s'appliquent ces vers de Boileau (1re sat. v. 63-64) :

. . . . Le sort burlesque, en ce siècle de fer, . .
D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair.

— Voy. au mot Gaston, p. 928.

La Thuillerie (Gaspard Cognet de) était, au commencement du règne de Louis XIV, ambassadeur de France auprès des états généraux des Provinces-Unies. Il mourut le 14 août 1653, comme nous l'apprend un manuscrit de la Bibliothèque nationale (1238 *bis*, C, fol. 409) : « Le 14 aoust 1653, mourut, en sa maison à Paris, M. de La Thuillerie, comte de Courson en Auxerrois, après s'estre dignement acquitté de diverses ambassades à Vienne, en Allemagne, en Suède et en Danemark. » L'auteur de ces mémoires anonymes aurait dû ajouter *en Hollande*. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 229; La Thuillerie doit représenter aux états généraux des Provinces-Unies la parfaite concorde qui règne à la cour de France, et son intention de soutenir vigoureusement les intérêts des alliés, p. 229; cité p. 269; lettre que lui adresse Mazarin sur les artifices des Espagnols et les moyens de les combattre auprès des états généraux des Provinces-Unies, p. 278-280; cité p. 281; il donne avis du renouvellement du traité avec les états généraux, p. 366; il doit engager le prince d'Orange à donner le plus longtemps

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

possible de l'inquiétude aux Espagnols, p. 367; cité p. 372; il doit continuer d'assurer le prince d'Orange de la haute estime que Mazarin fait de sa personne, p. 412; il doit s'efforcer d'obtenir des états généraux une intervention près du duc de Neubourg et d'apaiser un différend qui s'est élevé entre ces états et la landgrave de Hesse, p. 438-440; éloge de son habileté, p. 461; nécessité de faire de nouvelles instances près de la landgrave de Hesse et du comte d'Eberstein pour qu'ils fassent une diversion en faveur des confédérés, p. 461-462; plaintes du roi de Portugal contre la compagnie des Indes occidentales, p. 495-496; La Thuillerie doit demander aux Provinces-Unies la réparation de ce dommage, p. 496; la France se prépare à réparer fortement l'échec de Dütlingen, p. 508-509; Mazarin lui envoie copie d'une lettre adressée au duc de Neubourg, p. 541-542; éloge de La Thuillerie, p. 547; envoi de la copie d'une lettre adressée aux états généraux, p. 555; recommandation pour Marsin, p. 567; il importe que les états généraux des Provinces-Unies s'opposent à l'assistance que plusieurs de leurs sujets donnent sous main aux ennemis, p. 600; il est choisi pour traiter de la paix entre la Suède et le Danemark, p. 600-601; lettre que lui adresse Mazarin, p. 605-606; Mazarin est disposé à accorder aux états de Hollande toute la satisfaction possible, p. 609; lettre que Mazarin écrit à La Thuillerie, à l'occasion d'un passe-port demandé par don Francisco de Melos, p. 611; Mazarin le charge de remettre de l'argent au sieur de Vicfort ou Wicquefort, p. 616; cité p. 618; il doit hâter son départ pour aller travailler à l'accommodement de la Suède et du Danemark, p. 629-630; avis d'argent envoyé, p. 631; cité p. 646; Mazarin lui écrit relativement aux projets du prince d'Orange, p. 650-651; La Thuillerie a annoncé que le prince songe à attaquer le Sas-de-Gand, p. 658; Mazarin espère qu'il est parti pour sa mission de Danemark, p. 659; il est recommandé à Oxenstiern, p. 687; félicitations sur la diligence qu'il met à se rendre auprès des princes qu'il doit réconcilier, p. 688-689; cité p. 753, 766.

Lauson (M. de), intendant de Guienne. — Il peut assurer les protestants de l'intention de la Reine de maintenir les avantages qui leur ont été accordés par Louis XIII, p. 515-516; on ne doit pas lever la taille à main armée, mais avec le plus de douceur possible, p. 668.

La Vieuville (Louis Phelypeaux, marquis de), secrétaire d'État depuis 1629, époque où il avait remplacé son père, Raymond Phelypeaux d'Herbaut, seigneur de La Vrillière. Louis Phelypeaux mourut le 25 mai 1681. — Cité p. 158, 159, 194, 347, 390, 525, 526.

Leandro; cité p. 105.

Le Grand (M.), expression qui désigne ordinairement le grand écuyer; p. 26.

Leipsic. Prise de cette ville par les alliés de la France, p. 25; importance de cet événement, p. 27.

Lenoncourt (Marquis de); cité p. 267.

Le Page; cité p. 258.

Le Plessis-Besançon. — Voy. Plessis-Besançon.

Lérida, ville de Catalogne; p. 738; échec des Français devant cette ville, p. 738, note.

Le Roy (Nicolas), parent de Michel Le Tellier. Ce Nicolas Le Roy, ou Le Roi, devint, dans la suite, premier commis de Michel Le Tellier. «C'étoit, dit l'abbé de Choisy, un homme d'une capacité consommée,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fort estimé de Mazarin; il eût été nommé secrétaire d'État, si Le Tellier avoit manqué.» — Cité p. 153.

L'Escuelle (Le sieur de); cité p. 735, 739; il doit rendre au duc d'Enghien un compte exact de tout ce qui concerne l'armée, p. 744.

Lesdiguières (François de Bonne de Créqui, duc de), né en 1610, gouverneur du Dauphiné, duc et pair en 1638, mort le 4 février 1687, à l'âge de soixante et dix-sept ans. — Cité p. 64.

Lesdiguières (Compagnie des gendarmes de); p. 95, 98.

Le Tellier (Michel), né en 1603, mort en 1685. Michel Le Tellier fut d'abord attaché au tribunal du Châtelet; il devint maître des requêtes en 1638, fut nommé intendant de justice et de finances de l'armée d'Italie, puis secrétaire d'État en 1643; il était spécialement chargé de la guerre; enfin il devint chancelier de France en 1677, à la mort d'Étienne d'Aligre, pendant que son fils, le marquis de Louvois, avait l'administration de la guerre. L'oraison funèbre de Michel Le Tellier a été prononcée par Bossuet. — Il est intendant de l'armée française en Piémont, p. 15; lettre que lui adresse Mazarin, p. 34-35; cité p. 48, 56, 60, 61; nouvelle lettre de Mazarin, p. 62-65; recommandations sur les mesures à prendre pour la conservation de Tortone, p. 63, pour la levée de troupes en Italie, p. 64, et à l'égard du marquis Ville, p. 65; cité p. 79, 93, 94; mesures prises pour la défense de Tortone, p. 98; le Roi attend beaucoup de son zèle pour la défense de cette place, p. 99, 106; il ne doit rien oublier pour la défense de Tortone, p. 113; cité p. 130; lettre que lui écrit Mazarin, p. 133-134; cité p. 143; il est chargé de remplir par commission la place de secrétaire d'État, p. 151, 152; Mazarin le lui annonce, p. 152-153; cité p. 153-154, 155, 156, 162, 163, 166, 169, 171, 182, 184, 185, 192, 193, 198, 207, 240, 241, 242, 249, 254, 257, 264, 271, 272, 273, 292, 294, 300, 303, 305, 336, 340, 354, 357, 358, 375, 399, 407, 410, 411, 415, 417, 451, 453, 487, 510, 511, 513, 514, 523, 528, 532, 537, 560, 570, 571, 578, 594, 625, 659, 661, 670, 695, 700, 703, 712, 714, 718, 724, 725, 729, 740, 741, 746, 748, 790.

Lettres d'État. En quoi elles consistaient, p. 715, texte et note 2.

L'Hospital ou L'Hôpital (François de L'Hospital, seigneur du Hallier, désigné plus tard sous le nom de maréchal de). Il était né en 1583 et était frère du maréchal de Vitry, qui tua le maréchal d'Ancre. François de L'Hospital, après s'être signalé dans un grand nombre de combats sous Louis XIII, fut nommé maréchal de France en 1643. Il se distingua à la bataille de Rocroi, où il commandait l'aile gauche de l'armée. Nommé gouverneur de Paris en 1649, le maréchal de L'Hospital resta fidèle au Roi pendant les troubles de la Fronde. Il mourut le 20 avril 1660. — Félicitations à l'occasion de sa nomination comme maréchal de France, p. 147; Mazarin lui annonce la mort de Louis XIII, p. 172; il est blessé à Rocroi, p. 176; félicitations que lui adresse Mazarin à l'occasion de la bataille de Rocroi, p. 179-180.

L'Hospital (Charlotte des Essarts-Sautour, maréchale de); citée p. 172.

Liancourt (Roger du Plessis, marquis de). Il fut nommé en 1663 duc et pair de France, avec le titre de duc de La Roche-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guyon. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 339-340.

Liége. Levées faites dans le pays de Liége, p. 573, 574, 610, 616, 671.

Liége (Suffragant de l'évêque de). Remercîments pour le soin qu'il a mis à faciliter les levées faites au pays de Liége, p. 671.

Liégeois; cités p. 642; ils se plaignent d'hostilités commises dans leur pays, p. 670.

Ligue (Princes de la). Ligue formée par plusieurs princes italiens contre le pape Urbain VIII, p. 207, 493.

Limosin ou Limosin (Province de); citée p. 662, 665, 678, 725.

Lionne (M. de). — Voy. Lyonne (De).

Livay (Claude Sanguin, seigneur de): cité p. 403.

Lombardie; p. 218, 309.

Londres (Ville de); citée p. 460.

Longueville (Henri d'Orléans, duc de), né le 27 avril 1595. Le duc de Longueville obtint le gouvernement de Normandie le 6 août 1619, commanda l'armée d'Allemagne après la mort de Bernard de Saxe-Weimar, fut placé à la tête de celle d'Italie en 1642, fut nommé plénipotentiaire au congrès de Munster en 1644, prit part aux troubles de la Fronde, fut arrêté avec ses beaux-frères, les princes de Condé et de Conti, le 18 janvier 1650, recouvra la liberté le 13 février 1651, et mourut le 11 mai 1663. — Il commande l'armée d'Italie, p. 8; cité p. 47, 56, 77; il est rappelé d'Italie, p. 176; cité p. 259, 636.

Longwy, ville du département de la Moselle; citée p. 304.

Lopès; faisait le commerce de pierreries; cité p. 622, 623, note 1; son caractère peu traitable, p. 682.

Lorges, localité du département de Loir-et-Cher, arrondissement de Blois: citée p. 663, 686, 722.

Lorraine. Gouvernement de Lorraine donné à La Ferté-Senneterre, p. 267, 276; la Lorraine doit servir de lieu de rafraîchissement à une partie de l'armée de Turenne, p. 561; on y a fait préparer des quartiers pour cette armée, p. 578.

Lorraine (Charles IV, duc de). Il était devenu duc de Lorraine en 1632, et mourut en 1675. — Cité p. 327, 341, 467, 521, 531; il menace la ville de Strasbourg, p. 577, 579; cité p. 578, 579, 610; la France est en traité avec lui, p. 635; lettre que lui adresse Mazarin, à l'occasion de négociations pour la paix, p. 638-639; la négociation continue, p. 679; cité p. 698; rupture de la négociation, p. 716-717; cité p. 725, 748, 756, 761.

Lorraine (Garnisons de); p. 197.

Lorrains; p. 233, note.

Louis XIII, né en 1601, à Fontainebleau, roi de France en 1610, mourut le 14 mai 1643. — Le Roi espère que le prince Maurice de Savoie ajoutera une compagnie au régiment Royal-Italien, p. 3; il est décidé à suivre les mêmes maximes de gouvernement que pendant le ministère de Richelieu, p. 5; il est résolu à mener les affaires avec la plus grande vigueur, p. 9; même déclaration répétée souvent, p. 41, 42, 43, etc.; il a commandé à Mazarin de rester près de lui, p. 43; Mazarin prévoit que les différends entre le Roi et le Pape vont augmenter, p. 85; cité p. 86, 88; ardeur que montre le Roi pour la défense de Tortone, p. 95; il écrit de sa propre main au prince Thomas à ce sujet, p. 106; il a été malade, mais il va mieux, p. 119; il jouit d'une excellente santé, p. 121, 125, 134, 137; intérêt qu'il porte à la reine d'Angleterre, p. 138; cité p. 140; témoignages

Digitized by Google — Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'amitié et d'estime qu'il donne à Mazarin, p. 160; la maladie du Roi inspire des inquiétudes, p. 162; force d'esprit qu'il montre, p. 167; sa mort, son éloge, p. 170; cité p. 172, 195; inquiétude que sa mort a causée aux alliés de la France, p. 208-209; il est appelé le plus grand de nos rois, p. 211; cité p. 250, 311, 329, 355, 357; sa bonté pour Mazarin, p. 363; cité p. 365; heureux choix qu'il a fait du duc de Brézé pour commander les armées navales, p. 401; cité p. 516, 517, 562, 664.

Louis XIV, né le 5 septembre 1638, roi le 14 mai 1643, mort le 1er septembre 1715. Il fut déclaré majeur le 7 septembre 1651. Il est ordinairement désigné par Mazarin sous le nom de *Roi* ou de *Sa Majesté*. Comme Louis XIV était un enfant de cinq ans en 1643, il ne peut être question de son influence personnelle. Ces mots *le Roi*, *Sa Majesté*, désignent le gouvernement d'une manière générale. Je ne relèverai pas tous les passages où le nom de *Roi* est cité, depuis la page 171 de ce volume jusqu'à la fin. Je me bornerai à signaler le passage où Mazarin dit que la Reine ne peut rendre Sedan pendant la minorité du Roi, p. 663, et celui où l'abbé de Beaumont (Hardouin de Péréfixe) est désigné comme choisi pour être précepteur du Roi, p. 718.

Louvigny (Régiment de); cité p. 303.

Lucy (Sieur de); cité p. 685.

Lunebourg (Ducs de); cités p. 717.

Lusterson ou Lutterson, lieutenant-colonel; fait prisonnier, p. 647.

Luxembourg (Province de); citée p. 272, 726.

Lyon (Cardinal de). — Voy. Plessis (Alphonse-Louis du).

Lyon (Ville de); p. 62, 64, 79, 93, 94, 99, 567, 581, 582, 614, 615, 637.

Lyonne ou Lionne (Hugues de), né à Grenoble en 1611, mort en 1671. Neveu d'Abel Servien (voy. Servien), il s'attacha à Mazarin, devint son secrétaire et se forma, sous sa direction, aux négociations diplomatiques. Nous le trouvons, dès le commencement de 1643, chargé d'une mission auprès des puissances italiennes. Après la mort de Mazarin, il fut nommé par Louis XIV secrétaire d'État pour les affaires étrangères, et s'acquitta de cette fonction avec une grande habileté. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 10-16; il doit s'efforcer de conclure une ligue contre les Espagnols, p. 13, et exciter les ducs de Parme et de Modène à prendre les armes contre eux, p. 13; Mazarin le charge de lever deux compagnies pour son régiment Royal-Italien, p. 15; nouvelle lettre que lui adresse Mazarin, p. 23-26; recommandation pour qu'il détermine le duc de Modène à traiter avec la France, p. 24; il doit faire ressortir le désintéressement de la politique française en Italie, p. 25; il doit agir avec prudence, surtout en ce qui concerne le Saint-Siége, p. 74; recommandations que lui adresse Mazarin pour les négociations avec les princes italiens, les recrues, etc., p. 75-82; il a bien fait de retourner à Parme pour presser le duc de secourir Tortone, p. 140; félicitations que lui adresse Mazarin sur la manière dont il s'est acquitté de sa mission en Italie, p. 143-144; Mazarin espère obtenir pour lui la récompense que méritent ses services, p. 187-188; cité p. 216; Mazarin exprime le désir qu'il revienne en France, p. 218; De Lyonne se loue des marques d'honneur et de confiance qu'il reçoit du cardinal Bichi, p. 308; cité p. 310, 640.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M

Macerata, ville, probablement Macerata; p. 262, note 2.

Mâcon; lieu de rendez-vous des troupes envoyées d'Italie en France, p. 15, 34, 38, 48, 57, 60.

Madaillan (Isaac de Madaillan, seigneur de Montataire); cité p. 715.

Madame. — Voy. Orléans (Duchesse d').

Madame ou Madame Royale. Christine ou Chrétienne de France, fille de Henri IV, mariée le 11 février 1619 à Victor-Amédée Ier, duc de Savoie. Après la mort de ce duc, arrivée en 1637, sa femme fut déclarée régente de Savoie pendant la minorité de ses enfants. Elle est souvent désignée sous le nom de *Madame Royale*. — Citée p. 35, 46, 48, 60; sa maladie et sa tristesse, p. 60; citée p. 64, 65, 94, 96, 99, 100, 103; elle doit compter sur l'affection du Roi, son frère, p. 114, 115; joie du rétablissement de sa santé, p. 122; elle doit s'abstenir de discours qui pourraient troubler la bonne intelligence avec ses beaux-frères, p. 122; citée p. 130, 135, 151, 156, 162, 163, 170; Mazarin lui annonce la victoire de Rocroi, p. 180-181; citée p. 224, 241, 242, 262, 301, 352, 398, 399; protestations de dévouement de la part de Mazarin, p. 423-424; citée p. 425.

Madrid (Ville de); citée p. 403.

Maëstraicht (Ville de); citée p. 677.

Magalotti (Le chevalier), maréchal de camp. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 221-222; cité p. 332; son neveu, p. 332, note.

Maistre (M. de); cité p. 94, 98.

Malvoisie (Vin de); cité p. 26.

Manes (Sieur); cité p. 402.

Mantoue (Duc de). Charles III de Gonzague, né en 1629, mort en 1665. — Cité p. 295.

Mantoue (Princesse de); citée p. 381.

Marca (Pierre de), né en 1594, conseiller d'État en 1639, nommé visiteur général de Catalogne en 1644, archevêque de Toulouse en 1652, archevêque de Paris en 1662; mais il mourut la même année, avant d'avoir pris possession. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres un traité *De concordia Sacerdotii et Imperii* et une *Histoire de Béarn*. — Cité p. 698, note.

Marchisio, référendaire; cité p. 301.

Marco de la Arpa; cité p. 507.

Mari (Sieur); cité p. 161.

Marie (Princesse). Marie-Louise de Gonzague-Nevers, née vers 1612, épousa, en 1645, Wladislas VII, roi de Pologne, et, en 1649, Jean-Casimir, son successeur. Elle mourut en 1667. Elle était sœur de la princesse Palatine (Anne de Gonzague), dont Bossuet a prononcé l'oraison funèbre. — Citée p. 179.

Marine (Régiment de la); cité p. 291.

Marolles (M. de), nommé gouverneur de Thionville, p. 273; brevet envoyé pour lui, p. 276; cité p. 305.

Marseille (Ville de); citée p. 553.

Marsin ou Marchin (Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de); entré au service de France en 1635, en qualité de lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie liégeoise, servit en 1636 dans l'armée des maréchaux de Châtillon et de Brézé. Nommé mestre de camp du corps dont il avait été lieutenant-colonel, il fut em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ployé en Franche-Comté sous le duc de Longueville, en 1637 et 1638, et passa en Piémont avec ce général en 1639; il y servit jusqu'en 1642, époque où on l'envoya en Catalogne. Il revint en Italie en 1643, obtint le grade de maréchal de camp le 30 janvier 1644, fut employé à faire des levées de troupes dans le pays de Liége durant les premiers mois de 1644, et servit sous le duc d'Enghien pendant les campagnes de 1644, 1645 et 1646. Il devint lieutenant général en 1647, et commanda en chef les troupes de Catalogne en 1649. Il fut arrêté pendant la Fronde, en 1650, à cause de ses relations avec le parti du prince de Condé; il ne sortit de prison qu'en 1651, et suivit le prince de Condé lorsqu'il prit les armes contre la France. Marsin continua de servir dans les armées espagnoles après la paix des Pyrénées, et mourut en 1673. Son fils rentra en grâce par l'influence du prince de Condé, et devint maréchal de France. — Marsin va servir en Allemagne, p. 510; il est chargé de faire des levées dans le pays de Liége, p. 530, texte et note; il est recommandé à M. de La Thuillerie, p. 567, et à la landgrave de Hesse, p. 568; cité p. 573, 574; levées qu'il va faire dans le pays de Liége, p. 585, 610, 616, 617, 677; il doit rejoindre le duc d'Enghien, p. 713; il a ordre de se tenir prêt, p. 720; cité p. 729, 734; la landgrave de Hesse se plaint de sa conduite, p. 749; mesures prises pour la jonction de ses troupes avec celles du duc d'Enghien, p. 744, 745, 746; le duc de Neubourg se plaint de Marsin, p. 751; cité p. 752; la jonction de ses troupes avec celles du duc d'Enghien est très-importante, mais elle peut être différée, p. 756, 758; même sujet, p. 758-759, 760.

Mathias (Prince); cité p. 25.

Matta ou Matha (Charles de Bourdeille, comte de); cité p. 419.

Maugiron (M. de); envoyé pour négocier avec le duc de Lorraine, p. 638; il est chargé de joindre le duc d'Elbeuf avec de la cavalerie, p. 761-762.

Maurice de Savoie (Prince), né à Turin le 10 janvier 1593, mort le 4 octobre 1657. Le prince Maurice fut d'abord cardinal et soutint en Savoie le parti espagnol contre sa belle-sœur, Christine de France, régente de Savoie. Il se réconcilia avec elle en 1642, renonça aux dignités ecclésiastiques et devint prince d'Oneille. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 1-3; il lui annonce la mort du cardinal de Richelieu, p. 1-2; efforts que le prince Maurice doit faire pour ajouter une compagnie au régiment Royal-Italien, p. 3; on sait par le prince Maurice que le duc de Modène est disposé à prendre le parti de la France, p. 23; cité p. 97, 100; Mazarin l'avertit de la maladie du Roi, p. 101-102, et des secours envoyés à Tortone, p. 102-103; il l'engage à mettre un terme à ses différends avec madame Royale, p. 103; cité p. 135, 262, note 3.

Maurier (Aubery du); envoyé pour négocier avec le duc de Lorraine, p. 638.

Mauvilly, lieutenant de la compagnie de chevau-légers du prince de Condé. — Il obtient un brevet de maréchal de bataille, p. 272; cité p. 291, 720.

Mayence (Ville de); citée p. 698.

Mazarin ou Mazarini (Jules), né le 14 juillet 1602, d'abord capitaine d'infanterie dans un régiment italien, cardinal le 16 décembre 1641, devint ministre dirigeant après la mort du cardinal de Ri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chelieu (décembre 1642), et mourut le 9 mars 1661. — Douleur que lui a causée la mort du cardinal de Richelieu, p. 1; il espérait se retirer à Rome, p. 2, mais il a reçu l'ordre de rester en France et d'entrer dans le conseil, p. 2; dévouement qu'il témoigne au prince Maurice de Savoie, p. 3; lettre au prince Thomas de Savoie exprimant les mêmes sentiments, p. 4-9; Mazarin promet de le soutenir énergiquement, p. 9; il continue de protester qu'il voudrait aller servir la France à Rome, mais qu'il est retenu par le Roi, p. 13-14; il promet de soutenir le duc de Parme, p. 14; intérêt qu'il prend à Rontzau, que les Espagnols avaient fait prisonnier de guerre, p. 35; il est résolu à continuer avec un zèle particulier la politique de Richelieu, p. 42, 43, etc.; nouvelles protestations de son désir de se retirer à Rome, p. 54; il conseille à son frère, Michel Mazarin, de renoncer à la dignité de général des Dominicains, p. 84; il lui montre l'utilité de cette mesure pour les deux frères, p. 86-87; il demande qu'on lui envoie beaucoup de Montferrins pour son régiment, p. 137; intérêt qu'il témoigne pour le Portugal, p. 139; il aurait désiré se rendre en Allemagne pour le congrès de la paix, p. 149; témoignages d'amitié et d'estime qu'il a reçus de Louis XIII, p. 160; il tient le dauphin sur les fonts baptismaux, p. 160; son peu d'usage de la langue française l'empêche d'écrire de sa main, p. 166; douleur que lui cause la maladie du Roi, p. 167-168; sa reconnaissance pour Louis XIII et sa résolution de servir la France avec un zèle inébranlable, p. 170; il a fait des instances pour se retirer, p. 176; douleur que lui causent les calomnies contre la mémoire de Richelieu, p. 186-187; il se vante d'être bon Français, p. 195-196; ses sentiments à l'égard des alliés de la France, p. 209-210; il a poursuivi ardemment la résolution du siége de Thionville, p. 201; oppositions qu'il rencontre malgré son zèle pour le bien de l'État, p. 220; son intention de se retirer en Italie, p. 220; il n'est soutenu que par l'affection de la Reine, p. 221; il ne voudrait pas rester à la Cour si la Reine n'était pas obéie aussi ponctuellement que le feu Roi, p. 222; il a fortement insisté pour faire résoudre le siége de Thionville, p. 225; sa résolution de maintenir l'union de la France avec la république des Provinces-Unies, p. 228; intérêt qu'il prend aux affaires de Catalogne, p. 240; Turenne ne doit pas douter de son affection, p. 240; la Reine lui a commandé de rester à la Cour pour servir le Roi, p. 250; joie que lui cause la prise de Thionville, p. 273; affection qu'il témoigne pour la maison de Brézé et la mémoire du cardinal de Richelieu, p. 274-275; il a fait résoudre, malgré le conseil, le siége de Thionville, p. 311-312; il s'est efforcé de vivre en bonne intelligence avec l'évêque de Beauvais, p. 312-313; mais il a été forcé de changer de manière d'être avec lui, p. 313; il attache beaucoup d'importance à avoir les bonnes grâces du duc de Parme, p. 319; sa situation à la cour de France, 321-322; il n'a aucun repos, p. 322; il est entré au ministère avec la ferme résolution de n'y considérer jamais ses intérêts, p. 339; les conseils qu'on lui donne pour sa sûreté ne sont pas conformes à son humeur, p. 354; il n'a perdu aucune occasion d'obliger ceux qu'il a pu, sans avoir jamais nui à personne, p. 359; Mazarin aurait voulu prévenir, par sa re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traite, les troubles de la Cour, p. 363; il recommande à Rantzau et à Guébriant de lui envoyer des livres et manuscrits pour sa bibliothèque, p. 444, 446, 447; il se plaint de la conduite de Mr Sforza à son égard, p. 499; il exprime une très-vive affection pour le cardinal Antonio Barberini, p. 504; il recommande qu'on lui envoie des livres qui doivent se trouver à Bâle, p. 511-512; il prend pour lui les deux régiments (infanterie et cavalerie) du maréchal de Guébriant, p. 520; il se félicite de ce que son nouveau régiment d'infanterie est commandé par M. d'Anisy, p. 537; il remercie M. de Tracy de lui avoir envoyé des livres, p. 570; il désire augmenter son régiment d'infanterie de plusieurs compagnies, p. 588; il recommande à Beringhen de voir une belle tapisserie qui est à la Haye et que l'on pourrait avoir à bon prix, p. 693; il lui adresse une liste de livres à acheter en Hollande, p. 667; cérémonial que Mazarin observe dans ses relations avec la maison de Condé, p. 691; il prie D'Avaux de compter sur son amitié, p. 692; protestations d'amitié pour Turenne, p. 699; il ne peut écrire de sa main au duc d'Enghien, parce qu'il ne connaît pas bien l'orthographe française, p. 720; il perd sa mère, Hortense Buffalini, et répond aux compliments de condoléance qu'on lui adresse à cette occasion, p. 740, texte et note; p. 741, 742.

Mazarin (Michel), frère de Jules Mazarin, moine dominicain, provincial de son ordre. — Cité p. 16; lettre que lui adresse Jules Mazarin, p. 17-22; Michel Mazarin voulait devenir général des Dominicains, p. 18, et avait été élu par une partie du chapitre général, p. 18; le parti espagnol s'y oppose, p. 19; conseils que lui donne son frère, p. 20; il doit renoncer à la dignité de général des Dominicains, p. 84; compensation qu'il peut obtenir, p. 87-88; lettre que lui adresse Mazarin sur les affaires de Rome, p. 498-507.

Mazarin (Pierre), père de Jules et Michel Mazarin, né à Palerme. Pierre Mazarin mourut à Rome le 14 novembre 1654, à l'âge de soixante et dix-huit ans. — Cité p. 88.

Meillerave. — Voy. La Meillerave.

Melay (Baron de); recommandé par le comte d'Harcourt, p. 514.

Melos (Don Francisco de), gouverneur des Pays-Bas espagnols; cité p. 35, 157; il est vaincu à Rocroi, p. 175; cité p. 269-278, 302, 326; un passe-port lui est accordé, p. 450; il propose un échange de prisonniers, p. 550, 553; cité p. 578. 588, 602; il demande un passe-port pour traverser la France, p. 611; cité p. 648.

Mercoeur (Louis de Vendôme, duc de); il épouse Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin, et mourut le 6 août 1669. Il fut père du célèbre duc de Vendôme, qui commanda les armées de Louis XIV et de Philippe V. — Cité p. 340, note.

Merci (François de), général de l'armée bavaroise, né à Longwy, en Lorraine; il entra dans les armées de l'Empereur et, en 1635, devint général au service de la Bavière, bâtit Rantzau près de Dütlingen (novembre 1643) et reçut le titre de feld-maréchal. Il fut vaincu à Fribourg par Condé (1644) et tué à la bataille de Nordlingen (1645). — Il menace Fribourg-en-Brisgau, p. 713.

Metayer, chirurgien à Blaison; son père est soumis à des impôts excessifs, p. 286.

Metz (Ville de); citée p. 788.

Metz (Henri de Bourbon-Verneuil, évêque de), né en 1601, mort en 1682; il était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fils naturel de Henri IV et de Henriette d'Entragues; il avait été évêque désigné de Metz depuis 1607. Il ne fut jamais ordonné prêtre; il renonça, dans la suite, à l'évêché de Metz et épousa Charlotte Séguier, fille du chancelier Pierre Séguier. — Cité p. 265.

Meuse (Rivière de). Le prince d'Orange pourrait faire une diversion vers la Meuse, p. 785.

Mézières (Ville de); citée p. 426.

Mugènes (M. de), lieutenant de la citadelle de Turin. — Mauvais état de cette place, p. 131.

Milan (Duché de); cité p. 67; espoir qu'il pourra être partagé entre les princes italiens, p. 68; cité p. 78, 94, 95, 99, 154, 181, 197, 224, 244, 250, 261, 279, 326, 729.

Milanais ou Milanez. — Voy. Milan (Duché de).

Milet, Milett ou Millet. — Lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion des levées faites par Marsin, p. 640-641; les troupes de Marsin doivent se joindre à l'armée du duc d'Enghien, p. 734-735.

Milly (peut-être le même que Milet); envoyé vers Turenne, p. 520.

Modène. Mazarin recommande au prince Thomas de s'allier avec Modène, p. 7.

Modène (Salaison de); p. 87.

Modène (François Ier d'Este, duc de), né en 1610, mort en 1658. François d'Este avait d'abord été allié de l'Espagne contre la France. Dans la suite, il changea de parti. La politique de Mazarin eut surtout pour but de l'exciter à prendre les armes contre l'Espagne. — Le cardinal écrit dans ce sens à De Lyonne, p. 13; efforts que doit faire De Lyonne pour gagner le duc de Modène, p. 23; cité p. 75, 144, 145, 320.

Molé (Matthieu), premier président du parlement de Paris, né en 1584, mort en 1656. — Lettre que lui écrit Mazarin, p. 166.

Molé (Jean). — Voy. Champlâtreux.

Moncuy (Bertrand-André de); cité p. 202.

Monnin (Abbé); chargé par Mazarin de demander à la duchesse de Savoie copie de certains livres, p. 48-49.

Monnini; chargé par le prince Thomas de Savoie de soutenir auprès de Mazarin les intérêts particuliers de ce prince, p. 7.

Monnoyt (M. de); cité p. 176.

Monsieur. Ce titre était donné ordinairement au frère du Roi. Pendant la minorité de Louis XIV, on l'appliquait tantôt à Gaston d'Orléans (voy. ce nom), oncle du Roi, tantôt au duc d'Anjou, son frère. — Voy. Anjou (Philippe de France, duc d').

Montaignac (M. de); cité p. 267.

Montagu (Abbé ou mylord de). Ce personnage, qui devint titulaire de l'abbaye de Pontoise, d'où il a reçu le nom d'abbé de Montaigu, est ordinairement désigné sous le nom de *M. de Montaigu* ou de *mylord Montaigu* dans la correspondance de Mazarin. Voy. p. 138, 343. Il est prisonnier en Angleterre, p. 421, 422, 423, 428, 432; on ne négligera rien pour sa délivrance, p. 433; cité p. 441, 449; soin pris pour sa délivrance, p. 460; cité p. 466, 471; nouveaux efforts pour sa délivrance, p. 539.

Montauron, financier célèbre du XVIIe siècle. P. Corneille lui dédia sa tragédie de *Cinna*. L'épître dédicatoire fait de Montauron un véritable Mécène. « Vous avez traité, lui dit Corneille, quelques-unes de nos muses avec tant de magnanimité, qu'en elles vous avez obligé toutes les autres, et qu'il n'en est point qui ne vous en doive

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un remercîment. Trouvez donc bon, Monsieur, que je m'acquitte de celui que je reconnais vous en devoir, par le présent que je vous fais de ce poëme, que j'ai choisi comme le plus durable des miens, pour apprendre plus longtemps à ceux qui le liront que le généreux M. de Montauron, par une libéralité inouïe en ce siècle, s'est rendu toutes les muses redevables.» Les pamphlets de la Fronde contrastent fortement avec ces éloges. Dans la mazarinade connue sous le nom de *Catalogue des partisans*, Montauron est fort maltraité : «A esté le factotum des surintendants et des intendants depuis vingt ans, qui lui ont fourni de quoi satisfaire aux despenses excessives qu'il a faites, avec les deniers du Roy, à quoy il n'auroit pu subvenir autrement, estant un pauvre soldat de fortune.» — Cité p. 165, 196; il manque à ses promesses, p. 213.

Montausier (Charles de Sainte-Maure, marquis, puis duc de), né en 1610, mort en 1690. Il servit dans l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Turenne comme maréchal de camp, fut fait prisonnier à Dütlingen; ayant recouvré sa liberté, il continua de servir avec distinction dans les armées, dans les négociations et comme gouverneur de province; il fut nommé duc et pair en 1664, et gouverneur du Dauphin en 1668. — Cité p. 197, 192; il est fait prisonnier à Dütlingen, p. 480.

Montbart ou Montbard (Ville de); citée p. 540, 541, 567, 580, 581, 582, 614, 615, 636.

Montbas (M. de); cité p. 246, 305.

Montbazon (Marie de Bretagne, duchesse de); elle était fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, et de Catherine Fouquet de La Varenne; elle avait épousé, en 1628, Hercule de Rohan, duc de Montbazon. Elle devint veuve le 16 octobre 1654 et mourut le 28 avril 1657, dans sa quarante-cinquième année. — Citée p. 296, note 2.

Montbauclair, gouverneur de Dourlans ou Dourlens. Lettre que lui adresse Mazarin, p. 257; autre lettre de Mazarin, relative aux projets des ennemis sur Dourlans, p. 789.

Montferrat, province d'Italie: p. 295.

Montferrins, habitants du Montferrat: cités p. 119, 137.

Montmort (Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort et du Mesnil-Habert); il était maître des requêtes depuis 1630. — Cité p. 475.

Montpellier (Ville de); citée p. 232; protestants de cette ville, p. 516-517; synode de protestants tenu dans cette ville, p. 526; citée p. 717.

Montpesat ou Montpezat (Sieur de); cité p. 98, 177, 180.

Montrade (M. de), premier président du parlement de Toulouse. — Services qu'il a rendus pour l'élection des capitouls de Toulouse, p. 519.

Montrésor (Claude de Bourdeille, comte de). Il était petit-neveu de Brantôme. Né vers 1608, attaché dès son enfance à Gaston d'Orléans, il partagea longtemps la bonne et la mauvaise fortune de ce prince. Il finit par se détacher d'un maître dont l'inconstance et la faiblesse lassèrent tous les dévouements. Le comte de Montrésor mourut en 1663. Il a laissé un recueil de pièces historiques, que l'on a publiées sous le titre de *Mémoires de Montrésor* (2 vol in-12). — Cité p. 340, note.

Montreuil, secrétaire de Fontenay-Mareuil,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ambassadeur à Rome; cité p. 22, 27, 83, 418.
Montulin ou Mont-Hulin, localité du Pas-de-Calais; citée p. 256.
Monzon, ville de Catalogne; assiégée, p. 452.
Moravie, province dépendant de l'Autriche; citée p. 223.
Morette (Chevalier de); cité p. 581, 613.
Moretto (Comte); cité p. 46.
Moselle (Rivière de); citée p. 541.
Motte-Houdancourt (La). — Voy. La Motte-Houdancourt.
Mouch (Sieur), député de la ville de Colmar à la cour de France; cité p. 708, 719.
Mouchy (M. de), capitaine du régiment de Picardie; recommandé par Mazarin, p. 202.
Mourgues ou Morgues, ville appelée aujourd'hui Monaco; citée p. 289; entretien de la garnison de cette ville, p. 583.
Moussaye (La). — Voy. La Moussaye.
Munich (Ville de); citée p. 717.
Munster (Ville de). Assemblée, ou congrès de Munster, p. 189, 218, 219, 316, 389, 405, 497, 618, 653, 656, 708, 754.
Mursan, Murzano ou Muzzano (Comte de), envoyé de Maurice de Savoie à la cour de France, p. 2; éloge qu'en fait Mazarin, p. 3; cité p. 100, 104, 133.

N

Najac, petite ville du Rouergue, où les Croquants s'étaient retirés, p. 415, 416, 431.
Namur (Ville de); citée p. 678.
Naples; citée p. 141, 143.
Narmoustier. — Voy. Noirmoutier.
Nassau. — Voy. Guillaume de Nassau.
Nassau (Comte de). Lettre de Mazarin renfermant des protestations de dévouement pour la maison de Nassau, p. 114.
Navailles (Baron de); cité p. 120-121.
Navarre (Province de); citée p. 129, 653, 707, 714.
Neubourg (Duc de), de la maison Palatine. — Lettre que lui adresse Mazarin pour le détourner de former une ligue dans le cercle de Westphalie et d'abandonner la neutralité à laquelle il s'est engagé, p. 328-331; ses irrésolutions, p. 412; cité p. 436; lettre que lui adresse Mazarin pour le détourner d'entrer dans la ligue du cercle de Westphalie, p. 436-438; cité p. 438; le fils du duc de Neubourg s'efforce de lui communiquer la passion qu'il a pour la maison d'Autriche, p. 461; il est nécessaire de l'entretenir dans une disposition défavorable à l'Empereur, p. 541; lettre que Mazarin lui adresse dans ce but, p. 542-544; danger qu'il court en se livrant à l'Autriche, p. 543; il a consenti à payer à l'Empereur la contribution qu'il exigeait de lui et à loger des régiments de Hatzfeld sur ses frontières, p. 632; il se plaint de Marsin, p. 751.
Neubourg (Duché de); cité p. 436.
Neufville (Sieur de); cité p. 98.
Nice (Ville de); citée p. 105, 241, 303.
Nissards ou Nissarts, habitants du comté de Nice; cités p. 637.
Noailles (Anne, comte de). Il devint, dans la suite, capitaine des gardes du corps, duc et pair de France en décembre 1663, et mourut le 15 février 1678. En 1643, il n'était encore que chevalier des ordres du Roi, grand maréchal du Rouergue et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lieutenant du Roi au gouvernement d'Auvergne. — Lettre que lui écrit Mazarin à l'occasion de la mort du comte d'Ayen, son frère, p. 185-186; Mazarin espère qu'il réprimera facilement les troubles du Rouergue, p. 283-284; cité p. 347, 376, 390, 415; il n'est plus assiégé, p. 416; félicitations, p. 431; cité p. 738.

Noailles (François de), comte d'Ayen, frère du précédent, fut tué à la bataille de Rocroi, p. 186, texte et note.

Noirmoutier ou Narmoustier (Louis de La Trémouille, marquis, puis duc de), né en 1612, capitaine en 1636, servit dans l'armée d'Allemagne comme maréchal de camp, et fut fait prisonnier à Dütlingen; gouverneur d'Anjou en 1649, duc et pair en 1650, gouverneur de Charleville en 1651, mort le 12 octobre 1666. — Cité p. 350; il n'a pas besoin de se justifier du malheur qui lui est arrivé, p. 525; sollicitation en sa faveur, p. 589.

Nonce du Pape à Munster. — Voy. Chigi.

Nordlingen ou Nortlingen, aujourd'hui ville de Bavière; citée p. 711.

Normandie (Province de); citée p. 63.

Noyers (François Sublet de). Intendant des finances en 1626, Sublet de Noyers devint ministre de la guerre en 1636. Il fut disgracié le 10 avril 1643 et remplacé par Michel Le Tellier. De Noyers mourut le 20 octobre 1645. — Cité p. 27, 47, 48, 61, 62, 64, 77, 90, 94, 98, 100, 112, 119, 126, 128, 131, 134, 148; sa disgrâce, p. 151, 152, 153, 156; il revient à la Cour, p. 392-393; cité p. 453; il vend sa charge de secrétaire d'État à Le Tellier, p. 453, note 1; on ne songe pas à lui donner un emploi, p. 505.

O

Oddi (César des), capitaine italien; cité p. 26.

Oehm ou Oheim (Le colonel), un des chefs des troupes weimariennes. — Lettre que lui adresse Mazarin, à l'occasion d'un échec arrivé à Palingen, p. 470; il est fait prisonnier, p. 475-476, 480; on négocie son échange, p. 578, 589; les Allemands ont tort de se plaindre de ce qu'il n'a pas encore recouvré sa liberté, p. 672.

Orgon (Vicomte d'). — Voy. Dugnon (Comte du).

Oldenbourg (Comte d'). Promesse de respecter sa neutralité, p. 584.

Olivarès (Gaspard-Guzman, comte-duc d'), né à Rome en 1587, principal ministre d'Espagne de 1621 à 1643, mort en 1643. Il est ordinairement désigné sous le nom de *comte-duc*. — Cité, à l'occasion de sa disgrâce, p. 104, 110, 125, 142, 155.

Ondedei. — Voy. Zongo Ondedei.

Oran ou Orhan (Sieur d'); cité p. 626.

Orange (Évêque d'). Mazarin lui écrit que la Reine veut conserver aux Huguenots les droits qu'ils avaient à la mort du feu Roi, p. 562.

Orange (Frédéric-Henri de Nassau, prince d'), né en 1584, mort en 1647. Nommé stathouder des Provinces-Unies en 1625, il s'allia avec la France et fut soutenu par elle dans la guerre contre l'Espagne. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 43-44; cité p. 70, 132; Mazarin exprime l'espoir qu'il entrera bientôt en campagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

p. 157; protestations de service et d'estime pour le prince d'Orange, p. 169; cité p. 192, 206, 223, 226, 229, 251; confiance qu'il témoigne à Mazarin, p. 258; il doit donner de l'exercice à Melos, p. 269; cité p. 272, 279; remercîments pour sa conduite pendant le siége de Thionville, p. 280; lettre que lui adresse Mazarin, p. 280-281; cité p. 282, 367; félicitations que lui adresse Mazarin, à l'occasion d'une action d'éclat faite par Guillaume de Nassau, fils du prince d'Orange, p. 372; cité p. 373, 374, 412, 481; Mazarin lui donne avis de la défaite de Dütlingen et des mesures prises pour la réparer, p. 483; il lui annonce que Beringhen est encore retenu pour quelque temps à la cour de France, p. 548; confiance qu'il a dans Mazarin, p. 585; cité p. 605, 611; Mazarin lui annonce l'arrivée prochaine de Beringhen, p. 612; cité p. 650, 656; Beringhen négocie avec lui pour arrêter le plan de campagne, p. 657; le prince d'Orange doit entreprendre le siége du Sas-de-Gand, p. 657; protestations de dévouement de Mazarin pour le prince d'Orange, p. 658; on a cherché à lui donner de mauvaises impressions contre Mazarin, p. 666; il doit attaquer la place qui a été désignée, p. 676; cité p. 678, 679, 680; Mazarin espère qu'il secondera la France, p. 680-681; cité p. 683, 684, 729; on doit faire les plus fortes instances auprès de lui pour que l'on n'ait rien à désirer du côté des secours maritimes, p. 730; il ne doit pas s'alarmer de l'armée prétendue du cercle westphalique, p. 731; on doit insister pour qu'il entre promptement en campagne, p. 733; cité p. 768, 773, 774; il a échoué à l'attaque du Sas-de-Gand, p. 784; il doit s'opposer à la formation de l'armée du cercle de Westphalie, p. 785.

Orange (Émilie ou Amélie de Solms, princesse d'); elle était fille de Jean-Albert, comte de Solms. Elle mourut le 8 septembre 1675. (Voy. *Mém. d'Aubery du Maurier sur les Provinces-Unies*, t. II, p. 138-139, et, p. 184, une note ajoutée par Amelot de La Houssaye sur la princesse d'Orange.) — Lettre que lui adresse Mazarin pour la féliciter d'une action d'éclat faite par son fils, p. 373, 412; citée p. 585; Mazarin veut lui donner des perles ou quelque chose qui lui soit agréable, p. 621; avidité de cette princesse, p. 621, note 1; la Reine veut lui donner quelques marques de son estime et de son affection, p. 622-623; citée p. 658, 682.

Orléans (Duc d'). — Voy. Gaston d'Orléans.

Orléans (Marguerite de Lorraine, duchesse d'), seconde femme de Gaston d'Orléans, qui l'avait épousée en 1632; elle mourut à Paris le 3 avril 1672, à l'âge de cinquante-neuf ans. — P. 648, note 1.

Ormesson (Journal d'Olivier Lefèvre d'); cité p. 247, note; p. 270, note.

Ort (Baron d'); cité p. 266, 268, 270, 768, 769.

Ortay ou Oran (Sieur d'); cité p. 558.

Osnabrück (Ville d'); citée p. 236, 618, 630.

Ostfrise (Frise orientale); citée p. 439; les états généraux ne doivent pas troubler la landgrave de Hesse dans la possession d'une partie de l'Ostfrise, p. 763, 773.

Ottavio del Bufalo. — Voy. Bufalo.

Oxenstiern ou Oxenstierna (Axel, comte d'), né en 1583, mort en 1654, grand chancelier de Suède et principal ministre de Gustave-Adolphe et de sa fille Christine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

— Lettres que lui adresse Mazarin, p. 40-41, 210-211; cité p. 236, 237, 294, 297, 489; Mazarin lui annonce que la France va faire les plus grands efforts pour réparer le désastre de Dütlingen, p. 489-491; lettre que lui adresse Mazarin à l'occasion de la rupture de la Suède avec le Danemark, p. 597-599; cité p. 646; Mazarin lui recommande La Thuillerie, p. 687-688; cité p. 689.

Oxenstiern (Baron d'), fils du précédent, négociateur suédois, employé au congrès d'Osnabrück et de Munster; cité p. 586.

Oxford (Ville d'); citée p. 460.

Oysonville (Baron d'), lieutenant du Roi à Brisach. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 383; remercîments pour ses témoignages d'affection, p. 430-431; cité p. 485, 486; il doit s'efforcer de vivre d'accord avec D'Erlach, p. 511, 518, 598; Mazarin lui recommande de lui envoyer des livres et des soldats, p. 529; il est en mauvaise intelligence avec D'Erlach, p. 586; cité p. 602, 604; il ne peut vivre en bonne intelligence avec D'Erlach, p. 643; ses dissentiments avec D'Erlach n'empêcheront pas Mazarin de reconnaître son zèle et ses services, p. 693; il ne peut s'entendre avec D'Erlach, p. 701; nécessité de lui donner un successeur, p. 712.

P

Palatin (Comte). — Voy. Comte Palatin.

Palatinat, État d'Allemagne situé sur les bords du Rhin. — Le duc de Bavière s'en était emparé, p. 754, ainsi que de la dignité électorale, p. 754, texte et note 2.

Palatine (Maison); citée p. 331; elle est privée de la dignité électorale, p. 331; diverses branches de cette maison, p. 331, note.

Palavicini ou Palavicino (Tobie, marquis de); il était entré au service de la France avec le prince Thomas de Savoie (voy. ce nom). Il fut nommé sergent de bataille en 1646, maréchal de camp en 1655, et se retira du service l'année suivante. — Cité p. 223, 230.

Palluau ou Paluau (Philippe de Clérembault, baron, puis comte de), né en 1606, mort en 1665; servit en qualité de maréchal de camp au siége de Perpignan en 1642, se distingua aux siéges de Philipsbourg, de Dunkerque, de la Bassée, fut nommé maréchal de France en 1653. — Cité p. 103, 152; il est recommandé par le duc d'Enghien, p. 335; il se rend près du duc d'Enghien, p. 719.

Pape. — Voy. Urbain VIII.

Paris (Ville de); citée p. 306, 427, 647, 653.

Parlement d'Angleterre; cité p. 422, 423, 442.

Parme (Odoardo ou Édouard Farnèse, duc de), né en 1606. Édouard Farnèse devint duc de Parme et de Plaisance en 1622, et mourut en 1646. Il s'engagea dans une guerre contre le pape Urbain VIII, à l'occasion du duché de Castro. Le grand-duc de Toscane, le duc de Modène et les Vénitiens le soutinrent dans cette lutte, qui se termina en 1644, par la médiation de la France. — Cité p. 7; Mazarin travaille à le réconcilier avec le Pape, p. 12-13; il promet de le servir avec ardeur, p. 14; lettre de Mazarin au duc de Parme, p. 32-33; cité p. 74, 75.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

76; il désire le commandement des armées, p. 77; il protége le maréchal d'Estrées, p. 78; cité p. 79, 82, 136, 140; neutralité du duc entre la France et l'Espagne, p. 141; cité p. 142, 143, 144, 161, 188, note; p. 189, 218, 219, 310, 317, 319.

Parme (État de); cité p. 106, 107.

Pavar (Fromage de); p. 81.

Pavsage (Armand de Poisieux, marquis du): cité p. 98, 260, 332.

Passau (Assemblée de); p. 618, 630.

Pell (Chevalier), un des chefs de la flotte de Toulon; cité p. 235.

Pays-Bas; p. 192, 208, 244, 553, 578.

Pellegrini (Président). Son zèle pour la couronne de France, p. 51; il désire que le prince Thomas le rappelle, p. 52; sottises qu'on lui reproche, p. 77.

Pennis (Sieur de); cité p. 699. — Ce nom paraît altéré.

Pepoli (Marquis). Proposition qu'il fait de lever des troupes pour la France, p. 79.

Perlevai: cité p. 305.

Perpignan (Ville de); citée p. 738.

Pet-elvres (Le sieur de); cité p. 327.

Petersbourg (Henriette de Lorraine, princesse de), désignée sous le nom de *sieur de Nearille* dans la lettre que lui adresse Mazarin, p. 648-649; elle se plaint de la fleine, à tort, p. 648.

Philippe d'Aglia (Le comte). Il obtient sa liberté, p. 48, texte et note; cité p. 115, 399.

Philippe (Fort), forteresse de laquelle dépend surtout la prise de Gravelines, p. 725, 727, 728; on vient de recevoir la nouvelle de la prise de ce fort, p. 755, 757, 771; la prise du fort Philippe fait espérer la reddition prochaine de Gravelines, p. 778, 786.

Philippines (Îles); citées p. 606.

Picardie; citée p. 91; régiment de Picardie, p. 202; citée p. 252, 438, 579, 621, 719, 734.

Piccolomini (Octave), né à Sienne en 1595, mort à Vienne en 1656; il se distingua pendant la guerre de Trente ans parmi les généraux des armées impériales. — Cité p. 438.

Piémont; cité p. 56, 65, 67, 79, 82, 92, 94, 95, 100, 102, 106, 112; les habitants du Piémont maltraitent les troupes du Roi, p. 122, 141, 143, 152, 181, 262, 295, 300, 301, 540, 541, 581, 692.

Pignerol; cité p. 87, 94, 98.

Plaine (La). — Voy. La Plaise.

Plénipotentiaires (MM. les plénipotentiaires de Sa Majesté pour la paix d'Allemagne). Sous ce nom, Mazarin désigne D'Avaux et Servien, qui représentaient la France au congrès de Munster. — Voy. Avaux (D') et Servien.

Plessis (Armand du). — Voy. Richelieu (Cardinal de).

Plessis (Alphonse-Louis du), frère du cardinal de Richelieu; il fut évêque de Luçon, puis archevêque de Lyon, cardinal en 1629, et enfin grand aumônier de France; il mourut le 23 mars 1653. — Cité p. 144; lettre que lui adresse Mazarin, p. 167-168.

Plessis-Besançon (Sieur du), maréchal de bataille de l'armée du Roi. — Lettre que lui écrit Mazarin, p. 126-127; il est chargé de négocier l'échange des prisonniers, p. 550-551, 553, 557, 560, 578, 719; il va trouver Condé, p. 748.

Plessis-Guénégaud (du). — Voy. Guénégaud.

Plessis-Praslin (César de Choiseul, comte, puis duc du), né le 12 février 1598; il fut nommé maréchal de camp le 21 juin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1635, lieutenant général le 29 juillet 1642, et contribua, en 1646, à la prise de Piombino et de Porto-Longone; il remporta, le 14 décembre 1650, la victoire de Rethel sur le maréchal de Turenne; créé duc et pair en novembre 1665, il accompagna Madame en Angleterre en 1670, et mourut le 23 décembre 1675. — Cité p. 47, 48, 56, 63, 64, 65; il est pourvu d'une bonne abbaye et d'un gouvernement, p. 66; il a reçu l'ordre de retourner en Italie, p. 66; Mazarin lui annonce les mesures prises pour la défense de Tortone, p. 93-95; cité p. 95, 96, 106, 109; il doit ménager toutes choses de manière à éviter les ombrages entre madame Royale et ses beaux-frères, p. 135; il ne doit rien négliger pour la défense de la place de Tortone, p. 136; Mazarin lui annonce la disgrâce de De Noyers, p. 153; cité p. 156, 163, 176; il ne doit pas prendre l'envoi de Turenne en Italie pour une marque de refroidissement à son égard, p. 200, 204; cité p. 214; Mazarin se plaint de sa conduite, p. 223, 241; il doit entretenir la bonne intelligence dans l'armée d'Italie, p. 303; lettre que lui adresse Mazarin, p. 326-327, 375.

Pô, fleuve d'Italie; cité p. 122.

Podeux (M. de); cité p. 326.

Poitiers (Évêque de). Henri-Louis Chasteigner de La Roche-Posay, évêque de Poitiers de 1611 à 1651. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 400.

Poitou (Troubles du): p. 525, texte et note; assemblées séditieuses en Poitou, p. 549, texte et note; les factions du Poitou paraissent se dissiper, p. 563.

Poitou (Province de); citée p. 662, 678, 725.

Polhem, Polhème ou Pothème, résident de la landgrave de Hesse à la cour de France. — Cité p. 245, 384, 436, 488, 543, 573, 574, 575, 609, 651, 654, 742.

Pologne. L'intérêt de la Pologne est que la paix générale soit conclue, p. 325; elle est la première exposée aux attaques des Turcs, p. 326.

Pologne (Grand chancelier de); cité p. 325.

Pons (Marquis de); cité p. 80.

Poméranie, province d'Allemagne; citée p. 491, 509, 656.

Ponçon; cité p. 59.

Ponte-Stura, ville du royaume d'Italie; citée p. 301.

Porte (La), nom sous lequel on désignait l'empire des Turcs; p. 250.

Portugais; cités p. 398.

Portugal (Jean de Bragance, roi de). Né en 1604, il monta sur le trône de Portugal en 1640, sous le nom de Jean IV, et commença la dynastie de Bragance. Il mourut en 1656. Ce fut en partie par le secours de la France que la maison de Bragance enleva le Portugal à la domination espagnole. — Mazarin proteste de son zèle pour les intérêts du roi de Portugal, p. 40; lettre que lui adresse Mazarin avec les mêmes protestations, p. 139; il s'est mis en campagne par les conseils de Mazarin, p. 333; il se plaint de la compagnie des Indes occidentales, p. 495-496; espoir qu'il recevra satisfaction de la république des Provinces Unies, p. 496.

Pothème. — Voy. Polhème.

Pouar ou Povar (Marquis de); cité p. 231.

Praslin (Régiment de); p. 93, 95, 98.

Prestino, ingénieur; p. 108.

Priandy (Sieur); cité p. 382.

Prince (M. le), Henri de Bourbon, prince de Condé. — Voy. Condé (Prince de).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Princesse (Mme la). — Voy. Condé (Princesse de).
Princesse Marie. — Voy. Marie (Princesse).
Protestants. — Voy. Religion prétendue réformée.
Provençaux; cités p. 637.
Provence; citée p. 92, 102, 107, 119, 289, 320, 540, 541, 544, 581, 614, 627, 629, 633, 693.

Q

Quartier (M.); cité p. 558.
Querasque, ville du royaume d'Italie, dans la province de Coni; remise à la duchesse de Savoie, p. 241.
Quincé ou Quincey (Comte de), maréchal de camp et gouverneur de Guise.—Lettres que lui adresse Mazarin, p. 159, 171; cité p. 756.

R

Rabut; cité p. 174.
Ragosky ou Ragotski (Georges), prince ou waywode de Transylvanie, de 1631 à 1648. — Il menace les provinces héréditaires de la maison d'Autriche, p. 52; progrès qu'il fait en Hongrie, p. 646; cité p. 767.
Rantzau (Josias, comte de), né en Danemark, le 18 octobre 1609, servit successivement les Provinces-Unies, la Suède et l'Autriche. Il passa, en 1635, au service de la France. Il fut nommé maréchal de camp le 18 février 1636, eut un œil crevé au siége de Dôle, devint lieutenant général le 3 mars 1637, et eut une main et une jambe emportées devant Arras, en 1640. Au siége d'Aire, en 1641, il reçut encore trois blessures. Chargé du commandement des troupes françaises d'Allemagne en 1643, après la mort du maréchal de Guébriant, maréchal de France le 30 juin 1645, il mourut le 4 septembre 1650. — Intérêt que Mazarin a pris à sa captivité, p. 35; il est envoyé à l'armée du duc d'Enghien, p. 271; son éloge, p. 271; son affection pour le duc d'Enghien, p. 271-272; remerciments pour les sentiments qu'il exprime, p. 306; cité p. 336, 361, 388; il est choisi pour commander les troupes envoyées en Allemagne, p. 394, 397, 409; Mazarin le félicite de la bonne disposition de l'armée, p. 411; il lui recommande de maintenir l'ordre parmi les gens de guerre, p. 443-444; Mazarin se plaint de son silence, p. 466; défaite de Rantzau à Dütlingen, p. 475; il est fait prisonnier, p. 480; cité p. 482; démarches pour que ses biens du Holstein soient épargnés, p. 603-604; nouvelles que donne Rantzau du siége de Gravelines, p. 757.
Rasilly ou Ratilly; cité p. 127, 538, 647.
Ratisbonne (Ville de); citée p. 620.
Reine (La). — Voy. Anne d'Autriche.
Reine de la Grande-Bretagne. — Voy. Angleterre (Reine d').
Reine de Suède. — Voy. Christine.
Religion prétendue réformée (Messieurs de la). — Lettre que leur adresse Mazarin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

p. 364-365; ils ne doivent rien entreprendre au delà des édits, p. 400; le duc de La Force doit les éclairer sur les bonnes intentions du Roi à leur égard, p. 404-405; lettre aux officiers de la Religion prétendue réformée de la chambre de l'édit de Castres, p. 457-458; résolution inviolable de maintenir les avantages dont ils jouissaient à la mort de Louis XIII, p. 510; conduite tenue à l'égard des protestants de Montpellier, p. 516-517; synode tenu à Montpellier par les protestants, p. 526.

Rennes (Évêque de). Henri de La Mothe-Houdancourt fut évêque de Rennes de 1641 à 1662. Il était frère du maréchal de La Mothe-Houdancourt. — Cité p. 453.

Retz (Abbé de). — Voy. Gondi (Jean-François-Paul de).

Retz (Duc de). — Voy. Gondi (Pierre de).

Rhin; cité p. 52, 233, note; p. 341, 351, 383, 387, 388, 395, 417, 442, 461, 467, 576, 577, 585, 724, 726, 731, 786.

Rincon ou Rincon, ambassadeur de François Ier près de Soliman le Magnifique. Il retournait à Constantinople, en passant par l'Italie, en 1541, lorsqu'il fut attaqué et assassiné au passage du Pô, par des soldats apostés par le marquis Du Guast, gouverneur du Milanais. — Ce fait est rappelé par Mazarin, p. 422-423.

Richelieu (Cardinal de). Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, né le 5 septembre 1585, évêque de Luçon en 1607, secrétaire d'État en 1616, cardinal en 1622, principal ministre en 1624, mort le 4 décembre 1642. — Regrets causés par sa mort, p. 1; obligations que lui a Mazarin; Richelieu l'a recommandé au Roi, p. 2; mentionné p. 4, 17, 29, 30, 32, 36, 42, 43, 44, 46, 49, 53, 54, 68, 69, 71, 73, 139, 144, 167; calomnies contre sa mémoire, p. 187; cité p. 234; il est appelé par Mazarin le plus grand ministre que la France ait jamais eu, p. 250; cité p. 275, 315; il n'avait pas voulu avoir Mr Sforza pour nonce en France, p. 501; cité p. 622.

Ridolfi (Le père). Michel Mazarin doit concourir à le maintenir dans la dignité de général des Dominicains, p. 86.

Rivau (De), lieutenant du Roi en Poitou. Il doit surveiller avec zèle les mouvements du Poitou et de la Saintonge, p. 549-550.

Rivière (Abbé de la). — Voy. La Rivière (Abbé de).

Roannais, Roannez, Rouannais, Rouannès ou Rovanets (Artus Gouffier, duc de). Il mourut le 4 octobre 1696, dans un âge très-avancé. (Voy. sur ce personnage les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-8°, t. I, p. 401-402.) Artus Gouffier était devenu duc de Roannais, après la mort de son grand-père, Louis Gouffier. Il semble que c'est le personnage cité p. 771, 783, 787, 788.

Rochelle (Ville de la); citée p. 234.

Rocquesservières (De). — Voy. Rocquesservières (De).

Rocroi ou Rocroy (Bataille de). Victoire annoncée, p. 174-175; félicitations adressées par Mazarin au duc d'Enghien, p. 177-178; elle est appelée par Mazarin la plus fameuse bataille de ce siècle, p. 208; citée p. 226; la plus grande bataille qui se soit donnée de ce siècle, p. 250; citée p. 265, 302, 311.

Roi d'Angleterre. — Voy. Angleterre (Roi d').

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roi (Le). — Voy. Louis XIII et Louis XIV.

Romans (Ville de); citée p. 540, 541, 567, 580, 581, 582, 615, 636, 637.

Rome (Ville de); citée p. 77, 88, 142, 309, 314, 317, 318, 382, 545, 552, 613, 704, 723.

Rongerolles (Régiment de); cité p. 127.

Roquesevières (De), colonel d'un régiment dans l'armée d'Allemagne. — Lettre que Mazarin lui adresse sur les efforts faits pour réorganiser cette armée, p. 513-514; cité p. 521; Mazarin attend avec impatience son arrivée, p. 661; cité p. 695, 703.

Rorté (Baron de), résident de France près la reine de Suède, puis chargé de représenter la France à Osnabrück. — Cité p. 236; il obtient une augmentation d'appointements, p. 237; il doit représenter aux Suédois que la France fait des efforts considérables dans l'intérêt des confédérés, p. 294-297.

Ross ou Rosey (Reinholt, comte de) était un des chefs de l'armée weimarienne; il est désigné sous le nom de *major général de Rosen* dans la correspondance de Mazarin; il devint lieutenant général en 1644, gouverneur de l'Alsace en 1652, et mourut en 1667. — Sa défaite à Palingen, p. 462, 466, 468; Mazarin lui écrit à ce sujet, p. 469; nouvelle défaite à Dütlingen, p. 476; cité p. 480, 483; il n'était pas nécessaire qu'il cherchât à se justifier de la défaite de Dütlingen, p. 596; la Reine lui envoie une chaîne d'or, p. 778; Mazarin le félicite à l'occasion d'un avantage remporté sur les Bavarois, p. 779; cité p. 780.

Roses ou Rozes, ville d'Espagne. — Succès obtenu par le duc de Brézé contre des vaisseaux qui allaient ravitailler cette place, p. 347.

Rosetti (Comte ou plutôt cardinal). Le Pape se propose de l'envoyer en Allemagne, p. 190. — Le personnage désigné (p. 190) sous le nom de *comte Rosetti* est probablement le même que celui qui est appelé plus loin (p. 315) *cardinal Rosetti*. Le père Bougeant (*Hist. du traité de Westphalie*, t. I, p. 7) s'exprime ainsi : « Le cardinal Rosetti avoit été nommé pour cet emploi, mais il étoit haï du cardinal Mazarin : il avoit eu en Angleterre des liaisons avec Mme de Chevreuse; il avoit fait paroître beaucoup d'inclination pour l'Espagne. Il n'en falloit pas tant pour le faire exclure. » — Le Pape pense à le choisir comme légat à envoyer au congrès de la paix, p. 315; Mazarin exprime une opinion défavorable à un pareil choix, p. 316.

Rottweil, ville de Souabe, aujourd'hui royaume de Würtemberg. — Assiégée par les Français, p. 467, 469; prise de Rottweil, p. 475; le prince de Würtemberg s'y enferme, p. 480; citée p. 482, 483; cette place donne l'entrée de la Souabe et du Würtemberg, p. 490; la perte de Rottweil est incommode aux ennemis, p. 497; citée p. 518.

Rouannez. — Voy. Roannais.

Rouey (François de La Rochefoucault, comte de), parent et ami de Turenne. — Cité p. 571.

Rouergue. Province du Rouergue, aujourd'hui département de l'Aveyron. Troubles dans cette province, p. 283, note; affaires du Rouergue, p. 346, 376; Croquants du Rouergue, p. 406, 431, 440, 449; fin des troubles du Rouergue, p. 474, 490, 524.

Roussillon (Province de); p. 737, 738.

Rovanete. — Voy. Roannais.

Rozet, commissaire des guerres; cité p. 540.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ruper-Caelher; cité p. 538.

Revigny (Henri de Massuès, sieur de); cité p. 523, 572, 602; il doit servir de maréchal de camp, p. 722, et avoir un régiment en Poitou et Limousin, p. 725.

S

Sabran (M. de), conseiller du Roi en ses conseils; chargé d'une mission pour l'Angleterre, p. 749.

Sacchetti (Cardinal); cité p. 84; il conviendrait pour les fonctions de légat au congrès de Munster, p. 315.

Sacrobosco (Sphère de); citée p. 519.

Saincтot. — Voy. Saintot.

Saint-Aviaux ou Saint-Avold (Abbaye de); citée p. 538.

Saint-Chamont ou Saint-Chaumont (M. de); est désigné pour l'ambassade de Rome, p. 382; cité p. 545; il doit avoir reçu ses passe-ports, p. 552.

Saint-Denis (Évêque de), suffragant de l'évêque de Liége. — Mazarin le prie de favoriser les levées que Marsin fait dans le pays de Liége, p. 610.

Saint-Dizier (Ville de); citée p. 594.

Saint-Étienne, gentilhomme attaché au duc d'Enghien; poursuivi pour rapt, p. 757, texte et note 1.

Saint-Flour (Évêque de); cité p. 186.

Saint-Ibald, Saint-Ibar ou Saint-Ibard (Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de); cité p. 340, note; il veut chercher querelle à Beringhen, p. 605.

Saint-Louis de Beauvais, abbaye appartenant à Mazarin; citée p. 91.

Saintonge (Province de). Assemblées dans ce pays, p. 549, texte et note.

Saintot ou Saincтot; cité p. 323, texte et note; p. 378, 457.

Saint-Pé, consul des Français à Lisbonne. — Lettre de Mazarin pour le remercier des nouvelles qu'il lui donne du Portugal, p. 346.

Saint-Père, localité; citée p. 746.

Saint-Quentin (Ville de); p. 158.

Saint-Romain (Melchior-Harod de), résident de France à Hambourg en 1643; il fut plus tard nommé résident à Munster pendant les négociations conduites par D'Avaux et Servien. Il remplit les fonctions d'ambassadeur en Suisse, et enfin en Portugal. On trouve plusieurs de ses dépêches dans les *Négociations pour la succession d'Espagne*, publiées par M. Mignet. — Lettres que lui adresse Mazarin, p. 41-42, 116-117.

Saint-Salvadour, localité située près de Tulle (départ. de la Corrèze); p. 431.

Saint-Siége. Désir de Mazarin d'entretenir la bonne harmonie entre la France et le Saint-Siége, p. 72; De Lyonne doit montrer beaucoup de réserve, surtout en ce qui concerne le Saint-Siége, p. 74; cité p. 142, 189, 190, 206, 316, 700.

Saladin (courrier); cité p. 650.

Salsbrin (Ville ou château de); cité p. 635, texte et note 1.

Salvius, négociateur suédois, fut, avec Jean Oxenstiern, un des plénipotentiaires de la Suède au traité de Westphalie. — Protestations d'estime de Mazarin pour Salvius, p. 117; Mazarin lui annonce la défaite de Dütlingen, p. 475-479; cité p. 586.

Sanctus (Comte); chargé d'envoyer des Ita-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

liens pour recruter le régiment de Mazarin, p. 48; cité p. 119, 389.

Santes. — Voy. Sanctus (Comte).

San-Vito ou Santo-Vito (Marquis de); cité p. 317; promesses qui lui sont faites s'il veut s'attacher à la France, p. 317-318; gratification pour le cardinal, son frère, p. 319.

Saragosse ou Sarragosse (Ville de); citée p. 295, 633.

Sardini (Chevalier); cité p. 614.

Sarrasin ou Sarrazin; cité p. 203.

Sarre, rivière; citée p. 304.

Sa Sainteté. — Voy. Urbain VIII.

San-de-Gand, petite ville située au nord de Gand. Le prince d'Orange doit en entreprendre le siége, p. 657, 658.

Sauveboeuf (Antoine-Charles de Ferrières, marquis de); fut nommé maréchal de camp le 19 mai 1637, et lieutenant général le 25 avril 1651. — Cité p. 79.

Savoie (Victor-Amédée, duc de), mort en 1637. — Cité sous le nom de *feu Son Altesse Royale*, p. 424, 425.

Savoie (Charles-Emmanuel II, duc de), fils du précédent, né en 1634, mort en 1675. Charles-Emmanuel II commença à régner en Savoie en 1637; pendant sa minorité, la régence fut exercée par sa mère, Christine de France, appelée *Madame Royale* (voy. ces mots). Charles-Emmanuel II, devenu majeur en 1648, resta fidèle à l'alliance française. — Cité p. 35, 46, 109, 108, 242, 262, 295, 352, 427, 428.

Savoie (Duchesse de).—Voy. Madame Royale.

Savoie (Escadron de); p. 64, 99; troupes de Savoie, p. 100.

Savoie (Maurice de). — Voy. Maurice de Savoie.

Savoie (Thomas de). — Voy. Thomas de Savoie.

Savoie (Maison de). Mazarin désire voir rétablir la maison de Savoie dans son ancienne prospérité, p. 424, 425.

Savoyards; cités p. 613, 614.

Saxe (Armée de); citée p. 630.

Saxe (Duc de). Jean-Georges Ier, duc de Saxe de 1611 à 1656. Allié des Suédois pendant le règne de Gustave-Adolphe, il avait signé un traité avec l'Empereur en 1635. — Mazarin dit qu'il est maltraité depuis qu'il est dans les filets de la maison d'Autriche, p. 620.

Saxe (Duché de); cité p. 731.

Scavanpi (Comte); cité p. 100-101, 133.

Schaw (Colonel); cité p. 336, note; p. 361.

Schomberg ou Schomberg, colonel de troupes allemandes à la solde de la France; il avait été fait prisonnier. — Cité p. 521, 589. Le nom a été probablement altéré. Ce nom est écrit ailleurs *Schombec*, *Schimbec* ou *Keimbec*. — Voy. Additions et Corrections, p. 970-971.

Schomberg (Charles de). Nommé duc et pair le 9 décembre 1620, il prit le nom de duc d'Halwin. Il commanda en Languedoc de 1634 à 1641 et se signala par la victoire de Leucate, le 28 septembre 1637. Il fut nommé maréchal de France le 26 octobre de la même année. En 1644 il céda le gouvernement de Languedoc au duc d'Orléans, et obtint celui des Trois-Évêchés (Toul, Metz et Verdun). La charge de colonel général des Suisses et Grisons lui fut donnée à la mort du maréchal de Bassompierre, en 1647. Il fut nommé vice-roi de Catalogne en 1648 et y commanda les troupes françaises jusqu'en 1649. Il mourut le 6 juin 1656. — Mazarin le remercie des offres de service qu'il lui a faites, p. 356-357; éloge du discours qu'il a prononcé à l'ouverture des états de Languedoc, p. 454;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conduite prudente qu'il a tenue à l'égard des protestants de Montpellier, p. 516, 517; Mazarin lui promet de s'occuper de ses intérêts particuliers, p. 517-518; récompense qu'il a eue pour le gouvernement de Metz, p. 788.

Secrétaires d'État. Ils se partagent les provinces de France, p. 187, texte et note.

Sedan (Ville de); livrée par le duc de Bouillon, p. 252; citée p. 596; la Reine ne peut accorder au duc de Bouillon de rentrer dans Sedan pendant la minorité du Roi, p. 663; citée p. 664, 686, 722, 723.

Ségier (Pierre), né le 29 mai 1588, devint chancelier de France en 1635 et mourut le 28 janvier 1672. Il est désigné, dans les lettres de Mazarin, par son titre : *M. le chancelier*. — Cité p. 160, note; p. 433, 595, 715.

Sienne (Ville de); citée p. 580, 615, 637.

Senami ou Senamy. — Voy. Cenami.

Senantes (M. de); cité p. 98.

Senneterre. — Voy. La Ferté-Senneterre.

Sermoneta (Duc de); cité p. 144.

Serbachello; cité p. 314.

Servien (Abel), marquis de Sablé, né à Grenoble en 1593, mort en 1659; maître des requêtes en 1624, puis secrétaire d'État, disgracié et exilé sous Louis XIII, revint à la Cour après la mort du Roi, fut un des plénipotentiaires de la paix de Westphalie, ministre en 1650, surintendant des finances avec Fouquet en 1653. — Il est rappelé à la Cour, p. 188; il est nommé ambassadeur extraordinaire en Italie, p. 207; il doit remplacer le marquis de Fontenay dans l'ambassade de Rome, p. 217-218; il négocie l'abandon de l'amirauté par le duc de Brézé à la Reine, p. 274-275; il est désigné pour succéder au marquis de Fontenay dans l'ambassade de Rome, p. 309; son départ retardé, p. 310; il doit se rendre, comme plénipotentiaire de la France, au congrès de Munster en place de Chavigny, p. 389; il va partir pour Mézières, afin de rejoindre D'Avaux, p. 426; lettre écrite par Mazarin aux plénipotentiaires de France après la défaite de Dütlingen, p. 479-481; bonne harmonie entre Servien et D'Avaux, p. 585; cité p. 631; Mazarin écrit à Servien à l'occasion de la proposition faite par D'Avaux pour la liberté de conscience des catholiques des Provinces-Unies, p. 683-684; plaintes contre les Suédois, p. 751.

Séville (Ville de); citée p. 605.

Sforza (Mr) désire succéder à Grimaldi comme nonce en France, p. 314; Mazarin se plaint de la manière dont cette affaire a été menée, p. 498; sa conduite à l'égard de Mazarin, p. 499; des pensions pourraient lui être accordées par la France au lieu de la nonciature, p. 600; le cardinal de Richelieu n'a pas voulu l'avoir pour nonce, p. 501; ses manières et son caractère ne convenaient pas pour cette fonction, p. 501; cité p. 506.

Sicile; citée p. 544.

Sierck ou Sierk, ville sur la Moselle; citée p. 304.

Sirasmont (Sieur de); recommandé par Oxenstiern, p. 489.

Siri (Vittorio), né à Parme en 1608, fit paraître, en 1640, un écrit sur l'occupation de Casal, où il se montra favorable à la France. Richelieu lui fit donner communication des documents avec lesquels il commença son *Mercure* (*Il Mercurio*). Dans la suite, Vittorio Siri reçut une pension de Mazarin, comme on le voit par une lettre du cardinal à De Lyonne (30 mars 1643). Il fit un pre-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mier voyage en France en 1649; y revint plusieurs fois, et mourut à Paris en 1685. — Pension qu'il reçoit de la France, p. 146; il dédie un de ses livres à Mazarin, p. 146; cité p. 191, note.

Sinot ou Synot (Claude de Letouf, baron de). Lettres que lui adresse Mazarin, p. 396-397, 448; cité p. 745.

Suitberg (De). Il doit se rendre près de Turenne, p. 520; il propose de lever un régiment, p. 521, 531; on lui envoie un brevet de général-major d'infanterie, p. 539; lettre que lui adresse Mazarin, p. 536; cité p. 571, 592; Mazarin travaillera pour lui procurer le gouvernement de Haguenau, p. 647.

Soissons (Anne de Montafié, comtesse de); elle avait été mariée, en 1601, à Charles de Bourbon, comte de Soissons, troisième fils de Louis Ier, prince de Condé. La comtesse de Soissons mourut en 1644. — Citée p. 109.

Soleure (Ville de); citée p. 262.

Souabe, province d'Allemagne, correspondant, en grande partie, au Würtemberg actuel; citée p. 490.

Soucré (Régiment de); p. 93, 95, 98.

Spada (Cardinal); promet, au nom du Pape, que Castro sera remis entre les mains d'un tiers, p. 12; le nonce du Pape confirme cette promesse, p. 12; lettre que lui adresse Mazarin, p. 53-55; cité p. 84.

Spinola (Marquis de); cité p. 723.

Spire (Ville de); citée p. 698.

Stenay (Ville de); remise au duc d'Enghien, p. 717; citée p. 789.

Strasbourg (Consuls de la ville de). Lettre que leur adresse Mazarin, p. 327-328; regret du séjour que l'armée de Guébriant est obligée de faire en Alsace, p. 380-381; cités p. 431, 521, 523; Mazarin promet de protéger la ville de Strasbourg contre le duc de Lorraine, p. 577-578; il écrit à ce sujet à Turenne, p. 579.

Suède. Mazarin espère que la Suède soutiendra énergiquement la France, p. 41; elle doit correspondre aux bonnes intentions de ses alliés, p. 295; trêve jurée entre la Pologne et la Suède, p. 325; citée p. 335; résident de Suède à la Haye, p. 464, 473, 479, 481, 490, 509; ministres de Suède (*ministres* pour *plénipotentiaires*), p. 586; citée p. 606, 607, 608, 618, 630, 659, 687, 709, 710, 767.

Suède (Régents de). Pendant la minorité de la reine Christine, la Suède était gouvernée par un conseil de régence. — Les régents de Suède, cités p. 115, 209, 211, 491.

Suède (Reine de). — Voy. Christine.

Suédois. Ils doivent compter sur les bonnes dispositions de la France pour le parti confédéré, p. 116; cités p. 192, 233, note; p. 263, 325, 574, 589, 593, 606, 618, 620, 630, 634, 646, 717, 795; plaintes contre les Suédois à l'occasion de la guerre qu'ils ont entreprise contre le Danemark, p. 752-753; ils doivent songer plus qu'ils ne font aux affaires d'Allemagne, p. 765.

Suisse; citée p. 493, 510, 665.

Suisses; cités p. 160, 782.

Suse (Détroit du); cité p. 530.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

T

Talon. Il est envoyé pour porter de l'argent en Italie, p. 6, 8; cité p. 61, 62, 64, 66, 540, 541, 581, 613, 614, 615, 637.

Tarragone (Ville de): assiégée par le maréchal de La Mothe, p. 703, 746.

Tavanes; commandant du régiment des galères, p. 57; cité p. 61, 92, 102; zèle qu'il doit montrer pour le secours de Tortone, p. 112.

Tellier (Le). — Voy. Le Tellier.

Testi (Comte), un des principaux conseillers du duc de Modène. — Le projet de le faire venir à la cour de France n'est pas praticable, p. 23; il pourrait s'y rendre seulement pour la ratification du traité, p. 24; protestations d'estime et d'amitié de la part de Mazarin pour le comte Testi, p. 24; cité p. 75; sentiments que Mazarin professe pour lui, p. 145.

Theodoli (Cardinal); cité p. 506.

Thibaud. Il remet la ville de Stenay au duc d'Enghien, p. 717; somme qu'il demande en compensation, p. 788.

Thionville. Siége de Thionville, cité p. 191, note; heureux commencements du siége de Thionville, p. 201; ce siége est mentionné p. 202, 205, 209, 211, 214, 223, 225, 226, 233, note; p. 238, 248, 249, 250, 252, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 263; la prise de Thionville doit être un des fruits de la bataille de Rocroi, p. 265; gouvernement de Thionville, p. 268; le siége s'avance fort, p. 268; cité p. 270, 271; prise de Thionville, p. 272; joie qu'en ressent Mazarin, p. 273; siége cité p. 276, 278, 280, 281, 282, 288, 291; la prise de Thionville a eu lieu deux mois plus tôt que les Espagnols ne l'avaient pensé, p. 302; cité p. 310; Mazarin a fait résoudre le siége de Thionville malgré l'avis du conseil, p. 311; la prise de Thionville ouvre à la France la communication avec le Rhin, p. 330; la prise de Thionville a livré au duc d'Enghien un chemin pour continuer les succès qu'il a obtenus, p. 334; Guébriant s'était avancé vers le Danube pour couvrir le siége de Thionville, p. 351; Thionville citée p. 363, 387.

Thomas (Prince Thomas de Savoie-Carignan). Thomas-François de Savoie, cinquième fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, fut la tige de la branche de Carignan. Né en 1596, il mourut en 1656. Après avoir été attaché au parti espagnol, le prince Thomas devint un des chefs de l'armée française en Italie et soutint sa belle-sœur, Christine de France, duchesse de Savoie, désignée sous le nom de *Madame Royale* (voy. ces mots). Le célèbre prince Eugène était son petit-fils. — Lettre que Mazarin adresse au prince Thomas, à l'occasion de la mort de Richelieu, p. 4-9; il le félicite de la prise de Tortone comme de l'un des plus beaux faits d'armes qu'on ait vus depuis longtemps, p. 5; le Roi lui a remis cette place, que les Espagnols voulaient garder, p. 5; Mazarin l'engage à contracter une alliance solide avec Gênes, Parme et Modène, p. 7, et à se rendre à la cour de France, p. 8; cité p. 47, 48, 58, 61, 63, 64; il pourra se rendre à la cour de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France aussitôt après le retour du comte du Plessis-Praslin en Italie, p. 66; cité p. 77, 94, 95; il sera bien reçu à la cour de France, p. 96; cité p. 97, 99, 100, 103; le Roi lui écrit de sa main, p. 106; Mazarin espère le voir bientôt à la cour de France, p. 109, 113, 123; nécessité de ménager son humeur, p. 130, 135; cité p. 141, 149, 153; espérance que le prince Thomas parviendra à sauver Tortone, p. 154-155, 163, note 2; Mazarin lui annonce la victoire de Rocroi et l'envoi de secours en Italie, p. 174-177; éloge que fait Mazarin de son courage et de son dévouement, malgré l'échec essuyé devant Tortone, p. 197; on lui envoie des renforts et M. le vicomte de Turenne, dont il connaît les grandes qualités, p. 197-198, 200, note; cité p. 204; on lui envoie les provisions de commandant de l'armée d'Italie, et l'on espère de ce côté de brillants succès, p. 223; cité p. 224; on le calomnie, p. 230; cité p. 241, 242, 261, 268, note 3; lettre que lui adresse Mazarin sur le siége de Trin ou Trino, p. 300-302; cité p. 375, 377, 399; il annonce la prise de Trin, p. 419, 438; cité p. 602.

Tuilleries (De La). — Voy. La Tuilleries (De).

Thuringe, province d'Allemagne; citée p. 731.

Torstenson (Léonard, comte de), général suédois, né en 1595, mort en 1654. D'abord page de Gustave-Adolphe, Torstenson révéla son génie militaire dans la guerre de Trente ans, commanda en chef l'armée suédoise à partir de 1642, et, quoique paralytique, remporta plusieurs victoires signalées, à Breittenfeld, près de Leipsig, sur les Impériaux; à Iüterbock, sur les Danois (1644); enfin à Iankowitz (1645), sur les Impériaux. Ses infirmités le forcèrent de renoncer au commandement de l'armée. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite. — Cité p. 54; lettre que lui adresse Mazarin p. 211; il passe de la Bavière (lisez *Bohême*) dans la Moravie, p. 223; il est maître de la campagne dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche, p. 263; cité p. 473; il envahit le Danemark, p. 530; on doit le solliciter pour que les biens de Rantzau dans le Holstein soient épargnés, p. 603; lettre que lui écrit Mazarin : la France se prépare à réparer l'échec de Dütlingen, p. 607-608; cité p. 645, 646; on n'oublie rien pour obliger les Suédois à renvoyer Torstenson en Allemagne, p. 725, 743; cité p. 753, 765.

Tortone, ville du royaume d'Italie, sur la Scrivia. — Importance de la prise de cette place, p. 5; le Roi l'a remise au prince Thomas de Savoie, p. 5; résolution de ne rien épargner pour conserver cette place, p. 6; importance de cette place et de la concession faite au prince Thomas, p. 25; citée p. 34, 48; secours qu'on y envoie, p. 56; citée p. 58, 59, 61, 62, 63, 66, 80, 81; elle est attaquée par les Espagnols, p. 81-82, 90-92; mesures prises pour la défense de Tortone, p. 93-94, 95, 96, 98, 99-100, 102, 105, 108, 109, 110, 112, 113, 124, 130, 133, 134, 135; importance de cette place, p. 136, 137-140, 141, 153; espérance qu'elle sera secourue par le prince Thomas, p. 154-155; citée p. 161, 163, 164, 168, 169, 175; regret qu'éprouve Mazarin de la prise de cette ville par les Espagnols, p. 197, 200, note; espérance de réparer cette perte, p. 261.

Toscane (Grand-duc de). Ferdinand II de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Médicis, né le 14 juillet 1610, avait commencé à régner le 28 février 1621. Il mourut le 23 mai 1670. — Cité p. 75.

Tornabel ou Tornatel, général de l'armée weimarienne: défait à Dütlingen, p. 476; cité p. 480, 483; Mazarin lui annonce la nomination de Turenne comme général en chef de l'armée d'Allemagne, p. 488-489, et la nomination de M. d'Aumont comme devant servir sous le maréchal de Turenne, p. 696; cité p. 714.

Toulon (Ville de): citée p. 234, 235; avis donné d'une attaque projetée par les Espagnols contre cette place, p. 649; citée p. 679; munitions envoyées pour la défense de Toulon, p. 692.

Toulouse (Ville de). Émotion causée par l'élection des capitouls de cette ville, p. 519.

Touraine (Gouvernement de): p. 277; mouvements séditieux en Touraine, p. 406.

Tourville (Sieur de): envoyé par Mazarin au duc d'Enghien, p. 178; cité p. 291; il vient d'arriver à la Cour, p. 759.

Traci (Alexandre de Prunville, marquis de). Il servit avec distinction dans les guerres d'Allemagne. Il était intendant de l'armée du maréchal de Guébriant, en 1643; fut nommé lieutenant général en 1651, et enfin gouverneur du Château-Trompette, où il mourut le 28 avril 1670. — Cité p. 287, 350, 357, 358, 383, 394; éloge de sa prévoyance et de son soin, p. 458; annonce d'envoi d'argent à l'armée d'Allemagne, p. 471; lettre que lui adresse Mazarin après la mort du maréchal de Guébriant, p. 484-485; cité p. 510; Mazarin lui recommande de lui envoyer des livres, p. 511-512; nécessité de ménager l'argent, p. 554, 569, 590; cité p. 623, 625, 645, 659, 661; il doit assurer D'Erlach que Mazarin fait le plus grand cas de son zèle et de ses services, p. 695; cité p. 698; Mazarin lui écrit à l'occasion de la défaite des Bavarois, p. 780.

Transylvain (Georges Rogotski, prince de Transylvanie). — Voy. Ragossi ou Rogotski.

Trèves (Électeur de), Philippe-Christophe de Soetlern, archevêque-électeur de Trèves. Les Espagnols l'avaient fait prisonnier en mars 1635, quoiqu'il se fût mis dès 1632 sous la protection de la France. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 285; il doit être persuadé que le Roi prend ses affaires à cœur et s'efforcera de lui faire recouvrer la liberté, p. 405-406; ses intérêts seront défendus par la France au congrès de Munster, p. 589-590.

Trèves (Ville de): citée p. 395.

Trin ou Trino, ville d'Italie (Montferrat): assiégée par les Français, p. 293, 295, 300, 301, 303, 375, 377; prise de Trin, p. 419, 425; il n'est pas de l'intérêt du duc de Savoie que la ville de Trin soit remise entre ses mains, p. 427.

Trivié (Comte de La); mentionné p. 9.

Tromp (Martin), amiral hollandais, né à la Brille en 1597, mort en 1653, s'illustra dans les guerres maritimes de la république des Provinces-Unies. — Cité p. 129.

Troyes (Abbé de): cité p. 378.

Tubadel ou Tubatel. — Voy. Toubadel ou Torbatel.

Turc (Le). Ses attaques contre la chrétienté menacent surtout la Pologne, p. 326.

Turenne (Henri de La Tour-d'Auvergne vicomte de), né le 11 septembre 1611,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maréchal de camp le 21 juin 1635, lieutenant général le 11 mars 1642, maréchal de France en 1643, tué à Sasbach (aujourd'hui grand-duché de Bade) le 27 juillet 1675. — Il va prendre le commandement de l'armée d'Italie sous les ordres du prince Thomas, p. 176; éloge de ce général, p. 197-198; cité p. 200, 201, 203, 204, 212, 213, 214, 215; Turenne peut compter sur l'affection de Mazarin, p. 240; il a eu tort de croire que Mazarin a moins d'amitié pour lui, p. 260-261; lettre que lui écrit Mazarin sur les dispositions favorables de la Reine à son égard, p. 298-300 (voy. aussi p. 298-299, note, sur les sentiments intimes de Mazarin à l'égard de Turenne et sur les menées de ce général contre le cardinal); lettre que lui adresse Mazarin : il lui renouvelle les assurances de son amitié, p. 332-333; Turenne ne doit avoir aucune défiance des dispositions de la Cour à son égard, p. 353-354, 377; il est désigné pour prendre le commandement de l'armée d'Allemagne, après la mort du maréchal de Guébriant et la défaite de Dütlingen, p. 478-479; sa grande capacité, p. 481; cité p. 483, 484, 485, 486, 487, 488; on attend de ses nouvelles, p. 509; on n'épargnera rien pour rendre l'armée d'Allemagne plus forte qu'elle n'a jamais été, p. 509-510; cité p. 513, 514, 518; lettre que lui adresse Mazarin sur les mesures à prendre pour l'armée d'Allemagne, p. 520-523; Turenne doit se concerter avec D'Erlach, p. 527-528; il doit ajouter foi à ce que Broschet lui dira de la part de Mazarin, p. 530; mesures prises pour l'armée d'Allemagne, p. 531; recommandations pour introduire l'ordre et la discipline dans cette armée, p. 532, 533, 534; cité p. 536, 554, 559, 560, 561; fonds promis pour l'armée, p. 569; argent envoyé, p. 570; mesures prises pour l'armée, p. 571-572; cité p. 576, 577, 578; il doit protéger la ville de Strasbourg contre le duc de Lorraine, p. 579; on dépense deux millions de livres pour mettre son armée en état de repasser le Rhin, p. 585; argent et troupes envoyés, p. 586-589; cité p. 590, 591; il peut compter sur l'affection de Mazarin et de la Reine, p. 592; envoi d'argent et de chevaux, p. 593-594; détails sur la conduite de son frère, p. 594-596; lettre relative à l'échange des prisonniers, p. 602; cité p. 616; projets pour la campagne prochaine, p. 623-624; il est nécessaire de ménager l'argent du Roi, p. 624-625; il a pris Salsheim, p. 635; il doit tâcher de faire vivre d'accord, autant que possible, D'Erlach et D'Oysonville, p. 643-645; Mazarin lui annonce l'arrivée prochaine de M. d'Aumont, p. 659-661; cité p. 672; Mazarin lui recommande Charlevois, p. 673; l'armée de Turenne est en bon état, p. 678; plaintes que lui adresse Mazarin à l'occasion du départ de son frère, p. 685-687; cité p. 694, 696; Mazarin lui recommande le fils de Grotius, p. 697; lettre de Mazarin à Turenne relative à un projet de campagne, p. 698; on envoie des renforts à ce général, p. 698; plaintes sur la manière dont a été observée la capitulation de Vesoul, p. 698-699; on loue le zèle et la fidélité de Turenne, p. 699; plaintes sur la conduite de son frère, p. 700; la Reine n'a pas voulu ouvrir le paquet de lettres du duc de Bouillon envoyé par Turenne, p. 701; c'est une preuve de confiance donnée par la Reine à Turenne, p. 701; éloge que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Turenne fait de D'Erlach, p. 702; lettre de Mazarin adressée à Turenne et relative à De Courval, à D'Oysonville, à la ville de Fribourg, etc. p. 712-713; nouvelle lettre, p. 713-714; cité p. 719; plaintes sur la conduite du duc de Bouillon, p. 722-724; instructions pour les affaires d'Allemagne, p. 724-726; l'armée de Turenne est en état d'agir, p. 743; dépenses considérables pour fortifier l'armée de Turenne, p. 753; Turenne doit entretenir exacte correspondance avec le duc d'Enghien, p. 761; Mazarin lui adresse des félicitations pour l'avantage remporté sur les Bavarois, p. 775-778; Turenne fait un grand éloge de la conduite de Rosen, p. 779; prévoyance de Turenne, p. 780; cité p. 782; succès obtenu au delà du Rhin, p. 786.

Turenne (Régiment de); p. 93, 95, 98.

Turin (Ville de). La duchesse de Savoie demande que la garnison de Turin soit renforcée, p. 46; mauvais état de la garnison de Turin, p. 61; plaintes sur les mauvais traitements qu'on fait subir aux habitants de Turin, p. 61; garnison de Turin, p. 97; mauvais état de la citadelle de Turin, p. 131; citée p. 133, 162, 170, 261, 400.

Tütlingen. — Voy. Dütlingen.

U

Uberlingen; p. 127; mesures prises pour la conservation de cette place, p. 579; elle a été courageusement défendue par De Courval, p. 712.

Urbain VIII (Maffeo Barberini, pape sous le nom d'), né à Florence en 1588, pape en 1623, mort en 1644. Les Barberini (Antoine, François et Tadeo), neveux du Pape, le poussèrent à confisquer Castro, que le duc de Parme, Odoardo Farnèse, lui avait engagé pour hypothèque de dettes contractées à Rome. Il en résulta une guerre, dans laquelle la France intervint comme médiatrice. Urbain VIII est cité ordinairement, dans les lettres de Mazarin, sous nom du *Pape* ou de *Sa Sainteté*. — La France négocie avec le Pape par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Venise, p. 11; dépense que le Pape s'épargnerait en restituant Castro, p. 12; cité p. 78, 84, 85, 86, 87, 88, 142, 189, 190, 207, 218, 219, 309, 310, 316, 317, 397, 493, 500; il éprouve un grand préjudice du ministère de son neveu François Barberini, p. 502-503; sa maladie, p. 553; cité p. 580, 613.

V

Valat (Capitaine); cité p. 119.

Valencey (Louis d'Étampes, chevalier de Malte, bailli, puis commandeur de); cité p. 216, 219.

Vallée (De); cité p. 334.

Vanberg (Régiment de); cité p. 361.

Vannes (Évêque de). Sébastien de Rosmadec fut évêque de Vannes de 1642 à 1646. — Cité p. 378.

Vaubecourt. Mazarin lui annonce que le marquis de Villeroi doit conduire en Catalogne les troupes destinées d'abord

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à servir dans l'intérieur du royaume, p. 720-722.

Velada (Marquis). Il est désigné pour remplacer le comte Zervela ou Sirüela dans le gouvernement de Tortone, p. 165.

Vendôme (César, duc de) était fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées; né en juin 1594, il mourut le 22 octobre 1665. — Lettre que lui adresse Mazarin, p. 150.

Venise (Ambassadeur de); médiateur entre la France et le Pape, p. 11; difficulté de conclure une ligue avec cette république, p. 13; cité p. 145; il se plaint de M. de Caumartin, p. 493.

Venise (République de). Mazarin recommande au prince Thomas de ménager Venise, p. 7; il espère la déterminer à se déclarer en faveur de la France, p. 68; citée p. 73; résident de Venise à Rome, p. 75; citée p. 78, 143, 144, 207, 321, 386, 493, 494; la république de Venise est en possession, depuis Henri IV, de l'égalité avec les couronnes, p. 654-655; citée p. 754.

Vénitiens; cités p. 387, 494, 510.

Verospi (Cardinal); mentionné p. 22.

Verdun ou Verdun (Veruta), ville du royaume d'Italie; remise à la duchesse de Savoie, p. 25, 97; citée p. 301.

Vert, commissaire des guerres. Instructions que lui donne Mazarin pour la marche et l'approvisionnement des troupes nouvellement levées, p. 540-541; cité p. 580; Mazarin confirme ses instructions pour la discipline des recrues, p. 581-582; cité p. 583; recommandations que lui adresse Mazarin à l'occasion des recrues, p. 613-615; même sujet, p. 636-637.

Veser ou Weser, fleuve d'Allemagne; cité p. 491, 509, 574, 589.

Vesoul (Ville de). La capitulation de cette ville a été mal observée, p. 699.

Victort. Joachim de Wicquefort, résident de la landgrave de Hesse près les états généraux de Hollande. — Argent qui lui est remis par ordre de Mazarin, p. 616, 631.

Victoire (Abbé de la). Claude Duval, sieur de Coupeauville, abbé de la Victoire (diocèse de Senlis), mort le 8 décembre 1676. — Cité p. 290, 629.

Vienne (Ville de); citée p. 606, 717.

Vieuxpont (M. de); cité p. 524.

Vieuville (Charles, marquis, puis duc de La) avait été nommé surintendant des finances le 26 mai 1623; disgracié en 1624, il fut arrêté et enfermé au château d'Amboise, d'où il s'échappa en 1631 et se réfugia en Angleterre. Il revint en France après la mort de Louis XIII, en 1643, et fut réintégré dans ses biens et honneurs. Il mourut en 1653. — Il est recommandé par la reine d'Angleterre, p. 491.

Vigé, ami de Beaupuy; cité p. 665.

Vignaux (Sieur de); cité p. 350.

Vignolles (Sieur de); cité p. 457.

Villaret. — Voy. Villeri.

Ville (Marquis), maréchal de camp des armées du Roi et général de cavalerie du duc de Savoie. — Ses prétentions au commandement de l'armée d'Italie, p. 65; Mazarin lui écrit pour lui guérir l'esprit, p. 97; cité p. 99; sa généreuse résolution, p. 130; lettre que lui adresse Mazarin, p. 168; cité p. 717.

Villefranche, ville du Rouergue. Troubles dans cette ville, p. 283; le siége en est levé, p. 413, 414.

Villeneuve d'Ast. — Voy. Ast.

Villequier. — Voy. Aumont (Antoine d'), marquis de Villequier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Villeri. On lui a remis cent mille livres destinées au duc de Parme, p. 14; désigné plus loin sous le nom de *Villaret*, p. 142.

Villeroi ou Villeroy (Nicolas de Neufville, marquis, puis duc de), né en 1597, mort en 1685; il devint, en 1646, maréchal de France et gouverneur du jeune Louis XIV, et fut nommé chef du conseil des finances en 1661. — Cité p. 488, 633, 662; il se rend en Poitou et en Limousin, p. 678; il doit conduire des troupes en Catalogne, p. 720; cité p. 767.

Vincenzo (Le seigneur) a proposé Michel Mazarin pour l'évêché de Fano, p. 87.

Virgilio Cenci; cité p. 16.

Vitelli; cité p. 315.

Vittorio Siri. — Voy. Siri (Vittorio).

Vivarez ou Vivarais (Province de); citée p. 665.

Vrillière (La). — Voy. La Vrillière.

W

Warwich (Comte de); cité p. 421.

Weimar. Bernard de Saxe-Weimar, un des lieutenants de Gustave-Adolphe, et un des généraux les plus célèbres de la guerre de Trente ans, né en 1604, mort en 1639. — Cité p. 489, 636.

Wert ou Werth (Jean de); vaincu par le maréchal de Guébriant, p. 119; cité p. 716.

Weser. — Voy. Veser.

Westphalie, province d'Allemagne; citée p. 295; projet de ligue défensive dans la Westphalie, p. 329; citée p. 330, 385, 438, 509, 541; motifs pour lesquels on doit s'opposer à la formation d'une armée du cercle de Westphalie, p. 763-764; citée p. 785.

Westphalique (Corps); cité p. 543; cercle westphalique, p. 717, 731; projet d'armée du cercle westphalique, p. 763; motifs qu'on doit faire valoir pour s'y opposer, p. 763-764, 767, 785.

Wicquefort. — Voy. Vicfort.

Worms (Ville de); citée p. 698.

Wurtemberg (Prince de); s'est enfermé dans Rottweil, p. 480; cité p. 483.

Wurtemberg (aujourd'hui royaume d'Allemagne); cité p. 490.

X

Xaintonge. — Voy. Saintonge.

Z

Zervela (Comte). Jean Velasquez, comte de Sirüela, Sirvela ou Zervela, gouverneur de Tortone; disgracié, p. 155. — Montglat (*Mémoires*, édition Michaud et Poujoulat, p. 145, 2e colonne) parle de *Sirvela*, gouverneur de Milan. C'est probablement le même personnage que La Barde (*De rebus Gallicis*, p. 16) nomme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sicuela, et qui est appelé *Zerrela* dans les lettres de Mazarin.

Zongo Ondedei. Giuseppe Zongo Ondedei a été l'un des confidents les plus intimes de Mazarin. Il fut nommé à l'évêché de Fréjus en 1654 et mourut le 23 juillet 1674. Sa correspondance avec Mazarin est surtout importante pour l'époque de la Fronde. — Cité p. 88; il serait nécessaire (écrit Mazarin au cardinal Bichi) qu'il fît partie de la légation envoyée par le Pape à Munster. p. 316.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Introduction. — Page IX et page X. J'aurais pu ajouter à la liste des contemporains de Mazarin qui ont retracé sa biographie Gabriel Naudé, son bibliothécaire. Le *Mascurat*, publié par ce savant en 1650, renferme beaucoup de renseignements sur la vie de Mazarin. (Voy. p. 29 et suiv. de l'édition in-4°.) Mais il faut reconnaître qu'il y a, dans cet ouvrage, plus d'érudition que de saine critique, surtout lorsqu'aux pages 102, 103 et suiv. Gabriel Naudé s'efforce de rattacher à une famille consulaire de l'ancienne Rome les Mancini, alliés aux Mazarin par le mariage d'une sœur du cardinal avec Lorenzo Mancini.

Ibidem. — P. LXXIX, note 5, au lieu de : *p. 67-68*, lisez : *p. 143-144.*

Page 16, note. — *Son frère voulait le faire nommer cardinal*, lisez : *le faire nommer général de l'ordre des Dominicains.* Ce fut seulement en 1645, comme on le verra dans la suite des *Lettres de Mazarin*, qu'il fut question de la promotion de Michel Mazarin à la dignité de cardinal.

Page 32, ligne 16. — Cette lettre, adressée au duc de Parme, porte la date du 26 décembre 1649 dans la copie du manuscrit de la bibliothèque Mazarine. L'original signé, conservé dans les archives secrètes de la maison royale à Naples, porte la date du 29 décembre. (Indication de M. Canestrini.)

Page 57, ligne 11. — *Le comte de Carlus, qui commande en Provence.* Plus loin, page 79, ligne 15, on lit : *il conte di Garcy, che commanda in Provenza.* Le véritable nom paraît être *Garcy* ou *Garcey*.

Page 59, ligne 18. *A M. de Cononges*, lisez : *à M. de Comminges.* Voy. sur M. de Comminges, la table analytique à la fin du volume.

Page 64, ligne 25. — *M. de Cononges*, lisez : *M. de Comminges.*

Page 104, ligne 12. — *Conte di Mazano*, lisez : *conte di Marzano.*

Page 111, ligne 14. — *Trop fidele*, lisez : *très-fidele.*

Page 293, ligne 24. — *Bavière*, lisez : *Bohême.* On voit, en effet, dans l'histoire de Puffendorf (*Commentariorum de rebus Suecicis* lib. XV, p. 510, 2e colonne, édit. de Francfort, 1715, in-fol.), que Torstenson, après avoir insulté Prague, capitale de Bohême, et tiré contre cette ville quelques coups de canon, tourna vers la Moravie.

Page 466, note 1, deuxième ligne de la 2e colonne. — Au lieu de *Condé*, lisez *Enghien.*

Page 468, note 1. — Au lieu de : *il s'agit probablement de Jean Vignier, marquis d'Hauterive*, lisez : *ce marquis d'Hauterive était de la maison de l'Aubépine et frère du marquis de Châteauneuf, novien garde des sceaux.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Page 226, ligne 24. — *Confiance*, on lit *constance* dans les *Archives d'Orange-Nassau* (2e série, t. IV, p. 85), où cette lettre a été imprimée.

Page 286-287. — *Lettre de Mazarin aux magistrats et conseillers de la ville de Colmar.* L'affaire à laquelle Mazarin fait allusion dans cette lettre du 18 août 1643 est éclaircie dans un mémoire de M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, intitulé : *Contestation de Colmar avec la cour de France* (1641-1644). En 1641, le gouvernement français avait ordonné de lever une dîme extraordinaire sur toutes les terres d'Alsace soumises à sa domination. La ville de Colmar allégua que le traité conclu avec la France lui garantissait ses privilèges, us et coutumes, et mettait à la charge du Roi toutes les dépenses de la guerre, y compris l'entretien de la garnison et les travaux des fortifications. Les Colmariens envoyèrent un député à la Cour pour soutenir leurs immunités. Le représentant de la landgrave de Hesse, Polhem, et Hugo Grotius, ambassadeur de Suède, prirent en main la cause de Colmar. M. de Manicamp, qui avait été le premier gouverneur français de Colmar et de la haute Alsace, se joignit à eux. Il écrivit aux magistrats de cette ville, le 22 juin 1643, qu'ayant «accès auprès de M. le comte de Brienne, il la supplioit (la ville) de ne plus prendre doresnavant d'autre solliciteur que lui.» Enfin le 22 août (v. st.), Polhem annonçait que l'affaire était terminée : «Je vous fais ces lignes pour vous donner advis que je viens d'apprendre tout presentement que Mgr le cardinal Mazarin a résolu ce matin de vous faire donner satisfaction en vostre affaire, et vous veult escrire une lettre en response de celle qui luy a esté adressée, qui vous fera voir que *tandem bona causa triumphat*. Je la vous feray tenir par la voye de Lyon mardy prochain.» La lettre annoncée est celle que nous avons publiée p. 286-287.

Page 295, ligne 7. — *Heureuse*, lisez *honneste*, d'après l'original signé conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. (Communication de M. Léouzon-Le-Duc.)

Même page, ligne 17. — *Autrement des membres*, lisez : *autrement, des membres.*

Même page, ligne 27. — *Armées*, lisez *armes.*

Page 400, ligne 12. — Au lieu de *ses édits*, lisez : *ces édits.*

Page 403, note 2. — *Philippe III*, lisez : *Philippe IV.*

Page 414, ligne 2. — Au lieu de *reiterer*, il faut lire probablement *rejeter.*

Page 417, note 2. — Au lieu de : *il a été question de cet ouvrage dans l'Introduction*, lisez : *l'étendue des matières contenues dans ce volume a forcé de renvoyer à l'Appendice du second volume les extraits de l'ouvrage d'Heilmann.*

Page 447, ligne 8. — *Marquis*, lisez *mareschal.*

Page 457, ligne 9. — *MM. les officiers de la Religion*, lisez : *MM. les officiers de la Religion P. R. (prétendue réformée).*

Page 472, note. — *Le comte Magnus de La Gardie*, lisez : *le comte Jacques de La Gardie.* Le fils du comte Jacques de La Gardie se nommait Magnus de La Gardie. La lettre de Mazarin est adressée au père (Jacques de La Gardie), à l'occasion d'une mission dont son fils (Magnus) avait été chargé en France. Ce fils est cité dans la même lettre (p. 474).

Page 521, ligne 2. — *Schomberg* ; ce nom s'écrit : *Schombec*, *Schimbec*, *Kimbeck* ou *Keimbec*. Il s'agit dans ce passage d'un colonel allemand qui avait été fait prisonnier au combat de Dützingen, et non du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc. La Barde (*De rebus Gallicis*, p. 621) appelle ce colonel *Keimbec*. Il est nommé *Schombec* dans la lettre suivante que lui adresse Mazarin : « Monsieur, ayant appris l'accident qui vous est arrivé, je vous ay voulu escrire celle-cy pour vous tesmoigner le desplaisir que j'en ay receu, et combien j'ay esté touché d'une si fascheuse nouvelle. Ce qui me console en cecy est que, de semblables malheurs estant des fruits ordinaires du mestier, vous n'en aurez pas esté surpris, et que vous vous y resoudrez facilement, dans l'asseurance que vous devez prendre que la Reyne vous en retirera le plus tost qu'il sera possible. Pour cela vous devez croire que je n'espargneray pas mes soins ni mon credit, et que je n'auray point de repos que je ne voye en liberté une personne dont le merite m'est en une si grande estime. J'espère que je n'en demeureray pas là, et je me promets que je n'auray point de peine à porter la Reyne à reconnoistre les services que vous avez rendus à l'Estat, et ce que vous avez souffert pour les interests de cette couronne. Je vous supplie de prendre une veritable asseurance [des paroles] que je vous donne, et dont vous recevrez, avec le temps, des preuves qui vous feront voir que je suis passionnement, » etc.

Page 546, note. — La lettre de Mazarin, en date du 15 janvier 1644, citée dans la note de la page 546, a été publiée dans l'Introduction, p. LXXIX et suiv.

Page 681, note, ligne 2. — *Coligny (Gaspard)*, lisez *Coligny (Maurice)*.

Page 690, ligne 14. — La date du 14 mai 1644 assignée à cette lettre par le manuscrit de la bibliothèque Mazarine ne paraît pas exacte. Il faudrait lire probablement *14 mars*. Cette dernière date est donnée par le manuscrit des Archives des affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. I, p. 657.

Page 717, ligne 7. — *Estat de Cologne*, lisez : *Électorat de Cologne*.

Page 725, note 1, ligne 6. — *Hoentsiele mmuniverunt*, lisez : *Hoentsielam munierunt*.

Page 747, ligne 1. — *Mille chevaux* [*ou*] *davantage*, lisez : *mille chevaux d'avantage*, c'est-à-dire *de plus que les ennemis*. La même faute se retrouve dans l'Introduction, p. LXXXV, ligne 7 : il faut lire, comme à la page 747, *mille chevaux d'avantage*, ou de supériorité sur l'ennemi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS

WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.

Book Slip-30m-9,'60(B8010s4)458

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, DAVIS
3 1175 03480 66

France
DC3
F8
III:32
v.1

213201

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA